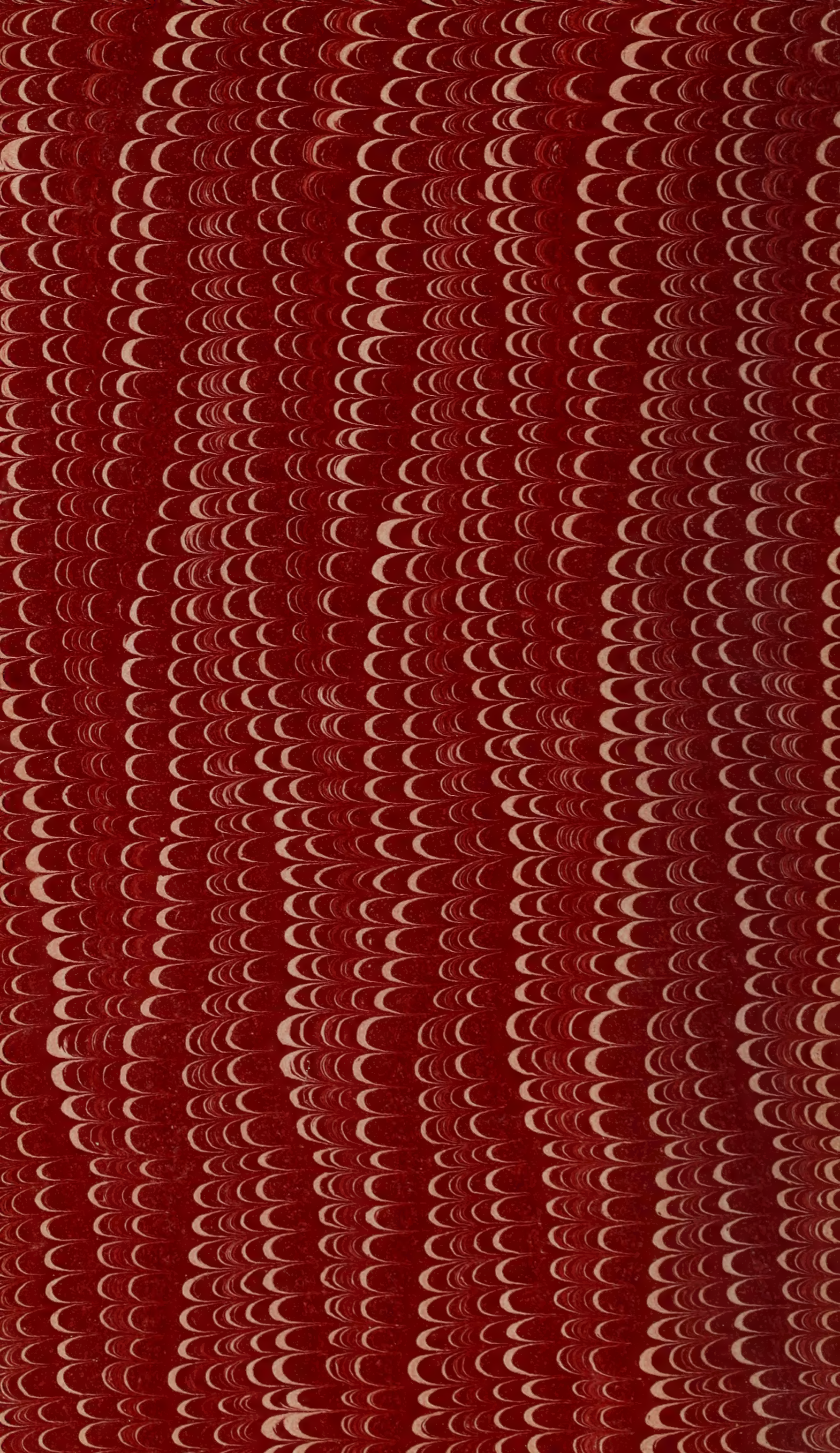


UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE
3 1761 02179430 0







CATÉCHISME

DU

CONCILE DE TRENTE

CATÉCHISME

DU

CONCILE DE TRENTE

TRADUCTION NOUVELLE

AVEC LE TEXTE EN REGARD

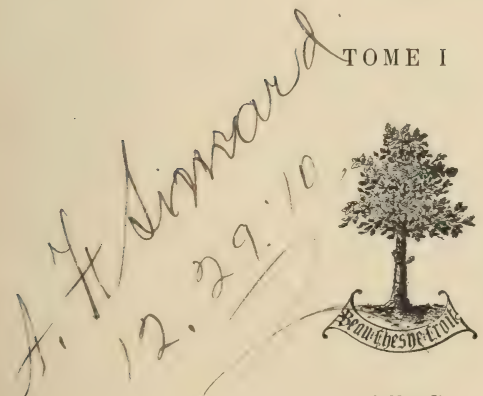
ENRICHIE DE NOTES CONSIDÉRABLES

PAR M. L'ABBÉ GAGEY

AUMONIER DU LYCÉE DE DIJON

SEPTIÈME ÉDITION

TOME I



PARIS

Gabriel BEAUCHESNE & Cie, Éditeurs

ANCIENNE LIBRAIRIE DELHOMME & BRIGUET

117, rue de Rennes, 117

1905

DÉPOT A LYON : 3, *Avenue de l'Archevêché*

APPROBATION

DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE DIJON

Nous, EVEQUE DE DIJON,

Sur le compte avantageux qui nous a été rendu d'un ouvrage manuscrit ayant pour titre : *Traduction du Catéchisme du Concile de Trente, par l'abbé Gagey* (1er et 2e volume), nous en autorisons l'impression, et le recommandons aux Fidèles qui, par là, seront mis à même de profiter de ce trésor, où l'enseignement catholique a reçu tout le développement et toutes les preuves qui peuvent satisfaire la raison et fortifier la foi.

L'habile Traducteur paraît avoir heureusement rivalisé avec l'original, si recommandable à tant de titres; et les

notes nombreuses dont il a enrichi son travail facilitent l'intelligence du texte, et ne peuvent manquer d'intéresser vivement le lecteur.

A Braux, en cours de visite pastorale, le 9 mai 1854.

† FRANÇOIS,

Evêque de Dijon.

APPROBATION

DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE NANCY ET DE TOUL.

RAPPORT

ADRESSÉ A MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE NANCY ET DE TOUL

Monseigneur.

Il n'y a qu'une voix dans toute l'Eglise catholique pour proclamer l'importance, le mérite et la supériorité de ce catéchisme, qui est le plus fidèle et le plus sûr commentaire du célèbre concile de Trente, dont il a pris si légitimement le titre. Ce catéchisme, dont l'idée et le plan ont été décrétés par les Pères eux-mêmes de ce concile, dans le but éminemment catholique de sauvegarder l'unité de l'enseignement chrétien dans toute l'Eglise, a été composé avec le plus grand soin par les docteurs

les plus célèbres et les plus savants de l'époque; revêtu de l'approbation solennelle du S. Pontife S. Pie V, confirmée par ses successeurs; accueilli partout avec les plus magnifiques éloges; enfin universellement recommandé et souvent même prescrit d'après le vœu du pieux Pape Clément XIII, par des conciles provinciaux qui ont ordonné aux ecclésiastiques d'en avoir un exemplaire, et aussi par des prélats illustres, en particulier par S. Charles Borromée, qui obligea tous ses clercs à le lire assidûment aussitôt qu'ils auraient atteint l'âge de dix ans. Ce livre réunit à la plus parfaite orthodoxie la plus imposante autorité après celle des conciles œcuméniques. Il n'est donc point de source plus pure où le prêtre et le fidèle doivent puiser, pour avoir et pour connaître la véritable doctrine apostolique et romaine, qui y est exposée avec beaucoup d'exactitude, d'ordre et de clarté, et toujours appuyée des preuves solides de l'Ecriture sainte, de la tradition, et même de la raison. Faire passer ce catéchisme romain dans notre langue pour le mettre à la portée intellectuelle de tous, pour le bien faire connaître et apprécier, et en propager la doctrine, telle est la fin que s'est proposée l'abbé Gagey, en publiant la traduction de ce livre; traduction fidèle, exacte et surtout bien précise, écrite d'un style simple, clair et pur comme l'original, et de plus enrichie d'un grand nombre de notes instructives, intéressantes, et presque toutes empruntées aux SS. Pères, aux Docteurs, aux Théologiens et aux écrivains religieux les plus célèbres. Ces notes ont été ajoutées par l'auteur à la traduction, dans le but de donner à la partie dogmatique les développements que réclament les besoins actuels des esprits, et de la fortifier contre les nouvelles attaques du philosophisme moderne.

Monseigneur, d'après ces considérations, j'estime que cet ouvrage mérite l'honneur de votre haute approbation, qui sera en même temps une puissante recommandation d'un livre qui doit être le manuel du clergé, et figurer dans toutes les bibliothèques ecclésiastiques.

Daignez, Monseigneur, agréer le sincère hommage du profon et religieux respect avec lequel j'ai l'honneur d'être de Votr Grandeur le très-humble et dévoué serviteur.

L'abbé FERRY,
Chanoine.

Nancy, le 11 septembre 1854.

Vu et approuvé.

† **ALEXIS**
Evêque de Nancy et de Toul.

APPROBATION

DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE SAINT-DIÉ.

—

Nous, Evêque de Saint-Dié,

M. l'abbé Gagey, auteur de la nouvelle traduction du *Catéchisme du concile de Trente,* a reçu de son vénérable Evêque une approbation trop honorable pour que nous hésitions à lui donner la nôtre. Cette traduction nous semble réunir à la fois l'exactitude, la clarté et l'élégance : elle mérite donc, pour la forme comme pour le fond, de trouver place dans les bibliothèques ecclésiastiques et dans celles des hommes du monde qui se livrent à une étude sérieuse de la religion.

Saint-Dié, le 22 septembre 1857.

† **LOUIS-MARIE,**
Evêque de Saint-Dié.

PRÉFACE DU TRADUCTEUR

Trois choses surtout assignent au Catéchisme du Concile de Trente une des premières places dans la bibliothèque d'un prêtre : son origine, les imposantes autorités qui en conseillent et même en prescrivent l'étude, puis le but pour lequel il a été fait.

Et d'abord son origine. Sous ce rapport, il n'est pas un livre du même genre qui puisse lui être comparé.

Il ne se recommanderait que par le talent, la science et la piété de ceux qui ont travaillé à sa composition, que déjà nous devrions en faire le plus grand cas. Il est l'œuvre de ce qu'il y avait à peu près de plus distingué, de plus savant et de plus pieux parmi les théologiens de l'époque où il parut.

Mais ce qui en fait un livre véritablement à part, ce qui l'élève au-dessus de tous les catéchismes, c'est qu'il est né en plein concile œcuménique, si je puis m'exprimer ainsi. Comme l'atteste, en effet,

un paragraphe qui se lit dans la continuation de la vingt-cinquième session du concile de Trente, ce fut au sein de cette assemblée générale de l'Eglise catholique, alors que l'Esprit saint planait sur elle pour lui inspirer la sagesse et la vérité dans ses capitales et immortelles décisions, oui, ce fut dans ce moment-là même que le projet de ce livre fut arrêté et qu'il commença à recevoir son exécution.

Non contents d'anathématiser l'erreur, les Pères du saint concile voulurent encore doter la chrétienté d'un recueil qui contînt d'une manière succincte, mais cependant avec la plupart de leurs preuves, l'exposition de toutes les vérités religieuses qu'il importe d'enseigner aux fidèles, et qui, élaboré au foyer même de l'assistance divine sous l'action de laquelle un concile général se trouve toujours placé, se ressentît un peu de l'influence d'un aussi favorable milieu, et renfermât quelque chose de cette pureté, de cette solidité doctrinales qui sont l'apanage certain de ces sortes d'assemblées. Ils choisirent donc parmi eux des théologiens éminents auxquels ils confièrent la rédaction de ce recueil. Et pour que ces théologiens pussent consacrer un temps plus long à approfondir les matières dont ils allaient être chargés, on divisa la doctrine chrétienne en plusieurs parties et on en distribua une à chacun d'eux. C'est ainsi que le cardinal Séripand, de l'ordre des ermites de Saint-Augustin, eut à expliquer l'article : *Je crois la sainte Eglise catholique ;* Michel Médina, de l'ordre des Frères-Mineurs, ces paroles : *A souffert sous Ponce-Pilate, a été crucifié, est mort, a été enseveli ;* et le dominicain Antonianus, le reste du Symbole. Quant aux commandements de Dieu, l'explication en fut confiée à Pierre Galéfin, tandis que l'on avait fait de la prière le lot particulier de Jules Spogianus.

Il y avait déjà environ deux ans que la composition de notre Catéchisme se poursuivait de la sorte, quand le concile se sépara ; et cependant elle n'était point encore terminée, tant les auteurs y avaient apporté de réflexions, de maturité et de soins consciencieux. Mais

cette séparation n'arrêta point l'œuvre commencée. Des théologiens et des Pères du concile furent de nouveau chargés de la continuer.

Lorsque le travail de rédaction fut entièrement achevé, le Catéchisme du Concile eut encore une épreuve importante, un contrôle sérieux à subir avant d'être livré au public. Pour répondre parfaitement au but que l'on s'était proposé en le composant, pour offrir au monde catholique une garantie d'une orthodoxie sûre, pour voir élever l'autorité de sa doctrine presque à l'égal de l'autorité d'un concile général, il lui fallait une auguste sanction.

Si elle ne devait pas lui être refusée, elle ne devait pas non plus lui être accordée à la légère. Quelque habiles et renommés que fussent les personnages qui avaient pris part à sa rédaction, le souverain pontife saint Pie V ne voulut point l'approuver sans le soumettre auparavant à un examen sévère. Il pria donc Guillaume Sirlet, ce cardinal d'un savoir et d'une piété si remarquables, de s'adjoindre d'autres docteurs et d'en revoir très-attentivement avec eux et les pensées et les expressions. Ce ne fut qu'après leur rapport et sur la présentation de cette commission que le saint Pontife consentit à donner l'approbation suivante : « De notre propre mouvement, en » qualité de Pasteur de l'Eglise universelle, désirant avec la grâce de » Dieu remplir tous nos devoirs avec toute la fidélité dont nous som- » mes capable, et mettre à exécution les décrets et ordonnances du » concile de Trente, nous avons fait composer par des théologiens » choisis un Catéchisme où fussent renfermées toutes les vérités de la » religion, que les Pasteurs doivent faire connaître aux chrétiens. Et » comme il vient d'être terminé par la grâce de Dieu, nous avons » voulu qu'il fût imprimé avec le plus grand soin par notre cher fils » Paul Manuce, imprimeur des livres ecclésiastiques, à Rome. »

On le voit : hormis les livres inspirés et les propres décisions des conciles œcuméniques, est-il beaucoup d'ouvrages théologiques qui aient paru au milieu de circonstances plus rassurantes, dont la com-

position ait été environnée de plus grandes précautions contre l'erreur, et dans lesquels on soit assuré de puiser une doctrine plus solide et plus pure ?

Aussi, avec quel empressement ne fut-il pas accueilli dès qu'il fut publié ? Catholique par son objet et par sa fin, dit un auteur, il fut reçu catholiquement, c'est-à-dire partout, comme doit l'être un livre catholique.

Ici c'est saint Charles Borromée, qui oblige tous ses clercs à en faire une lecture assidue aussitôt qu'ils auront atteint l'âge de dix ans ; là c'est son illustre ami, l'évêque Valère, qui écrit dans son livre aux acolytes de Vérone : « Le Catéchisme du Concile de Trente » est véritablement un don que Dieu nous a fait en ce temps pour » rétablir la discipline ancienne de l'Eglise, et pour soutenir la répu- » blique chrétienne. Cet ouvrage est si remarquable, si profond et si » clair, que depuis longtemps il n'en a point paru de semblable, au » jugement des hommes les plus savants. Ce n'est point un homme » qui semble y avoir tenu la plume ; c'est l'Eglise même, notre sainte » Mère, guidée et inspirée par le Saint-Esprit, qui y parle et nous y » instruit. Vous qui êtes déjà un peu avancés en âge, lisez-le sept fois » et plus; vous en retirerez les fruits les plus admirables. Démos- » thènes, dit-on, pour se rendre éloquent, écrivit huit fois de sa main » les harangues de Thucydide, tellement qu'il les savait par cœur ; à » combien plus juste titre vous, qui devez travailler de toutes vos » forces à procurer la gloire de Dieu, votre salut et celui du prochain, » ne devez-vous pas lire et copier même plusieurs fois, un livre com- » posé par l'ordre du concile de Trente, et pour ainsi dire sous la » dictée du Saint-Esprit. » Ailleurs ce sont des conciles provinciaux, comme ceux de Milan, de 1576, de 1577, de 1579, et celui de Rouen, 1581 (pour borner nos citations à ceux-là), dont les premiers ordonnent à chaque prêtre de l'avoir dans sa bibilothèque, tandis que le second va jusqu'à exiger que les ecclésiastiques de la province le

possèdent tout à la fois en latin et en français. Enfin, pour que rien ne manque à ce concert de témoignages en faveur de ce livre, ce sont des bulles nombreuses, émanées du saint Siége, qui en font un pompeux éloge et en recommandent la lecture à tous ceux qui sont chargés d'instruire les chrétiens. Ecoutez les mémorables paroles que le pieux Clément XIII adressait, il y a moins d'un siècle, en 1761, aux patriarches, primats, archevêques et évêques de la chrétienté; elles sont trop favorables au Catéchisme dont nous donnons une traduction nouvelle, pour que nous ne les rapportions pas ici :

« Dans le champ du Seigneur, disait-il, à la culture duquel la Pro- » vidence, dans ses dispositions, a bien voulu nous faire présider, » rien ne réclame un zèle aussi vigilant et une activité aussi soutenue » que la garde de la bonne semence, c'est-à-dire de la doctrine catho- » lique, que Jésus-Christ et les Apôtres nous ont transmise. Si une » oisiveté paresseuse et une lâche inaction nous faisaient négliger ce » soin, il serait à craindre que, pendant le sommeil des ouvriers, » l'ennemi du genre humain ne semât l'ivraie sur le bon grain, et » qu'au jour de la moisson l'on ne trouvât qu'à brûler, au lieu de » trouver de quoi serrer dans les greniers. Aussi le bienheureux Paul » nous presse-t-il fortement de continuer à soutenir la foi, même » après que les saints l'ont une fois reçue, quand il écrit à Timothée » de garder *le bon dépôt*, parce qu'il arrivera des temps dangereux » où, dans l'Eglise de Dieu, des hommes pervers et des séducteurs se » rencontreront, à l'aide de qui l'insidieux tentateur s'efforcera d'in- » fecter les âmes imprévoyantes de ces erreurs hostiles à la vérité » évangélique.

» Mais si, ce qui arrive souvent, il s'élève dans l'Eglise de Dieu des » opinions dépravées qui, tout en se heurtant de front, s'entendent » cependant pour souiller par quelque côté la pureté de la foi catho- » lique, il devient alors très-difficile, au milieu de ces adversaires » différents, de maintenir l'enseignement dans une ligne telle que

» l'on paraisse les éviter tous également, et les condamner tous
» comme les ennemis du Christ. Même quelquefois l'erreur satanique,
» grâce à certains traits de ressemblance avec la vérité, peut aisément
» se cacher sous des mensonges spécieux en corrompant le sens des
» propositions, soit par une addition soit par un changement légers,
» et faire que la profession de foi, qui devait opérer le salut, finisse,
» au moyen d'une adroite déviation, par conduire à la mort. Sentiers
» étroits et glissants, où vous ne pouvez en quelque sorte ni vous
» arrêter ni avancer sans tomber, et d'où il faut par conséquent éloi-
» gner les fidèles, et principalement les plus simples et ceux qui ont
» l'esprit moins cultivé. De même que l'on ne conduit pas les trou-
» peaux aux pâturages à travers des lieux sans chemin, de même il
» est des pensées particulières qu'on ne doit point enseigner, fussent-
» elles les pensées de docteurs catholiques. Ce qu'il faut leur incul-
» quer, c'est la doctrine qui a pour soi l'universalité, l'antiquité et
» l'unité, ces caractères distinctifs et certains de la vérité catholique.
» De plus, comme le vulgaire ne saurait monter au haut de la mon-
» tagne sur laquelle la gloire du Seigneur est descendue, et qu'en
» dépassant la limite déterminée il périrait, les docteurs doivent poser
» autour du peuple une barrière, pour empêcher que les instructions
» ne s'étendent au delà de ce qui est nécessaire ou du moins très-utile
» pour le salut et pour faire respecter des fidèles cette maxime de
» l'Apôtre : *Ne soyez pas plus sage qu'il ne faut, mais soyez sage avec*
» *sobriété*.

» Pour avoir bien compris ces choses, les Pontifes romains, nos
» prédécesseurs, ont consacré tous leurs efforts non pas seulement à
» faire tomber sous le glaive de l'anathème les germes empoisonnés
» des erreurs naissantes, mais encore à refouler l'apparition de cer-
» taines opinions qui, en surchargeant le peuple chrétien, pour-
» raient arrêter les fruits abondants de la foi, ou pourraient nuire
» aux âmes fidèles en se rapprochant trop de l'erreur. Lors donc que

» le concile de Trente eut condamné les hérésies qui à cette époque » cherchaient à obscurcir la lumière de l'Eglise, et qu'il eut mis la » vérité catholique dans un plus grand jour après avoir dissipé les » nuages de l'erreur; ces mêmes Pontifes nos prédécesseurs voyant que » cette sainte assemblée de l'Eglise universelle avait usé de tant de » prudence et d'une si grande modération, qu'elle s'était abstenue de » censurer les opinions appuyées sur l'autorité de docteurs ecclésias- » tiques, voulurent, conformément aux intentions de ce concile, » avoir un autre ouvrage qui renfermât toute la doctrine à enseigner » aux fidèles, et qui la présentât aussi éloignée que possible de toute » espèce d'erreur. C'est ce livre qu'ils firent imprimer et qu'ils » publièrent sous le nom de Catéchisme romain. Doublement loua- » bles en cela; car d'un côté ils y réunirent cette doctrine qui est » universelle dans l'Eglise et qui n'offre aucun danger d'erreur, et de » l'autre ils ordonnèrent dans les termes les plus formels de la trans- » mettre publiquement au peuple, obéissant ainsi au précepte de » Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui prescrivait à ses apôtres de dire à » la lumière ce qu'il leur avait dit dans les ténèbres, et de prêcher » sur les toits ce qui leur avait été dit à l'oreille, et conformant » leur conduite à celle de l'Eglise, cette épouse des cantiques, quand » elle dit : *Indiquez-moi où vous reposez en plein jour*. Là, en effet, » où le plein jour n'existe pas, où la lumière n'est pas assez vive pour » faire distinguer sûrement la vérité, on peut aisément confondre » l'erreur avec elle à cause de quelques traits de ressemblance, qui » ne s'apprécient pas sans peine au sein de l'obscurité. Ils savaient » qu'il s'était rencontré et qu'il se rencontrerait encore de prétendus » pasteurs, qui, en promettant des pâturages plus abondants en » science et en sagesse, attireraient à eux beaucoup de monde, par la » raison que *les eaux dérobées sont les plus douces*, et le pain pris en » cachette le plus agréable. En conséquence, pour que l'Eglise ne fût » point exposée, victime de la séduction, à s'égarer à la suite de con-

» ducteurs de troupeaux qui seraient eux-mêmes errants à l'aventure,
» dépourvus de cette stabilité que donne la certitude du vrai, appre-
» nant toujours et n'arrivant jamais à la science de la vérité, ils
» voulurent qu'on se contentât d'apprendre au peuple chrétien les
» choses qui seraient nécessaires ou très-utiles au salut, et qui se
» trouvent si clairement et si nettement exposées dans le *Catéchisme*
» *romain*.

» Mais ce livre composé avec tant de peines et de soins, approuvé
» de tous, accueilli avec les plus grands éloges de nos jours l'amour
» de la nouveauté l'a presque fait tomber des mains des pasteurs en
» élevant à côté de lui une foule d'autres catéchismes, qui ne lui sont
» nullement comparables. De là un double mal. D'abord l'unité dans
» la manière d'instruire a presque entièrement disparu, et une sorte
» de scandale a été donné aux faibles, qui ne pensent plus habiter
» une terre d'un seul langage et d'un parler uniforme. Ensuite ces
» différents modes de transmettre la vérité catholique ont amené des
» discussions et des conflits ; puis la rivalité inévitable entre gens qui
» se disent partisans les uns d'Apollon, les autres de Pierre ou de
» Paul, a engendré de la désunion dans les cœurs et de grandes dis-
» cordes, dont l'âpreté est à nos yeux tout ce qu'il y a de plus perni-
»cieux et de plus propre à diminuer la gloire de Dieu et à détruire
» les fruits que les fidèles doivent retirer de l'enseignement chrétien.
» Afin donc de bannir ces deux inconvénients de l'Eglise, nous avons
» pensé qu'il fallait ramener les catholiques à ce point, que leur avait
» fait abandonner depuis longtemps l'imprudence de quelques-uns et
» même l'orgueil de plusieurs, qui se vantaient d'être les plus sages
» dans l'Eglise; et nous avons cru devoir présenter de nouveau aux
» pasteurs des âmes ce même Catéchisme romain, pour que le même
» moyen qui avait servi antérieurement à fortifier la foi catholique et
» à raffermir les âmes des fidèles dans la doctrine de l'Eglise, qui est
» la colonne de la vérité, servît aussi à les éloigner autant que pos-

» sible de ces opinions nouvelles, qui n'ont pour elles ni l'assentiment » général, ni l'antiquité. Et dans le dessein d'en faire un livre plus » facile à acquérir et plus pur des défauts qu'il tenait de la faute » des ouvriers, nous l'avons fait retoucher avec la plus grande » attention dans notre ville sainte, sur un exemplaire de celui que » saint Pie V, notre prédécesseur, publia d'après un décret du concile » de Trente. Traduit déjà en langue vulgaire et édité par ordre du » même saint Pie, nous venons, à notre tour, d'en ordonner une » impression, et il va paraître incessamment.

» Maintenant c'est à vous, vénérables frères, de travailler à faire » accepter par les Fidèles ce secours si avantageux, que notre zèle et » notre sollicitude vous présente, pour repousser les dangers des » opinions nouvelles, pour propager et consolider la véritable et » sainte doctrine dans ces moments difficiles de la république chré- » tienne. *Voilà pourquoi ce livre, que les Pontifes romains ont pré-* » *senté aux pasteurs comme la règle de la foi catholique, de l'ensei-* » *gnement chrétien, et aussi comme le garant de l'accord et de l'har-* » *monie dans la manière de transmettre la doctrine, nous venons,* » *vénérables frères, vous le recommander avec force et vous presser* » *vivement d'exiger de tous ceux qui ont charge d'âmes qu'ils l'em-* » *ploient pour apprendre la vérité catholique aux peuples, comme un* » *moyen de sauvegarder tout à la fois l'unité dans la doctrine, la cha-* » *rité et la paix dans les cœurs. Veiller à la tranquillité générale est* » *votre affaire. C'est là le rôle de celui qui n'est évêque que pour avoir* » *les yeux attentifs à ce que personne n'aille, trop enorgueilli de ses* » *dignités, susciter des schismes en brisant les liens de l'unité.* »

Mais si l'origine du Catéchisme du concile de Trente, ainsi que les autorités qui le proposent aux méditations des pasteurs sont de puissantes recommandations pour ce livre, on peut en dire autant du but que l'on a voulu atteindre en le publiant.

Chacun sait que l'un des caractères distinctifs de l'Eglise catholique c'est l'unité : l'unité dans sa doctrine, l'unité dans son gouvernement. Tandis que tout change autour de nous; que les empires succèdent aux empires, les chartes aux chartes, les constitutions aux constitutions; tandis que les écoles et les systèmes ne s'élèvent un instant sur les ruines des écoles et des systèmes antérieurs que pour tomber bientôt sous les coups d'adversaires nouveaux, l'Eglise seule échappe à la loi dévorante de ces variations continuelles. Non-seulement elle subsiste depuis 1800 ans, mais en traversant le temps et l'espace elle n'a pas perdu sur sa route une seule syllabe des vérités célestes qui lui avaient été confiées, et elle n'a pas modifié en un seul point essentiel l'économie de gouvernement qu'elle tenait de son divin fondateur. Sublime privilége, qui au milieu des vicissitudes des choses humaines, fera toujours de l'Eglise une sorte de phénomène digne de l'admiration de tous les vrais penseurs. Mais outre cette double unité fondamentale, qui ne peut jamais lui faire défaut, il en est d'autres dont elle peut rigoureusement se passer, mais qui ne laissent pas d'être l'objet de ses vœux ardents. L'unité est si chère à son cœur, qu'elle serait heureuse de la voir régner partout, dans sa liturgie, dans ses missels, dans le bréviaire de ses prêtres et jusque dans les méthodes employées pour enseigner aux fidèles les vérités révélées. Et certes ces désirs sont bien légitimes. Car, quoi de plus beau, de plus grand, de plus saisissant que le spectacle d'une société religieuse aussi nombreuse que l'Eglise catholique, répandue comme elle dans toutes les parties du monde et cependant n'ayant, pour ainsi dire, comme avant la tour de Babel, qu'un langage et qu'une formule pour célébrer les saints mystères, pour prier solennellement son Dieu, pour annoncer la loi du Seigneur et pour prêcher sa doctrine, de même qu'elle ne doit avoir qu'un cœur et qu'une âme pour l'aimer? C'était ce magnifique résultat que le saint concile de Trente avait en vue quand, après avoir vengé nos antiques symboles des attaques

dirigées contre eux par les hérésiarques du XVIe siècle, il faisait composer avec un missel et un bréviaire un catéchisme pour toute la chrétienté. Aller puiser le plan de ses instructions dans ce livre, c'est donc rentrer dans l'esprit de l'Eglise.

D'ailleurs, où trouver un guide meilleur pour diriger le prêtre? Avec lui le pasteur n'a pas à craindre les inconvénients d'une doctrine fausse ni même hasardée. En second lieu, il n'est point exposé à tourner dans un cercle d'enseignement trop restreint, à retenir certaines vérités captives, à laisser de côté des questions importantes pour tomber dans de fastidieuses redites relativement à d'autres. Car le cadre du Catéchisme romain est suffisamment étendu, et pour répéter encore une fois les expressions de saint Pie V, tout ce qu'il est vraiment utile aux fidèles de connaître en matière religieuse, il le contient.

Et qu'on ne dise pas que l'exposition de la doctrine chrétienne donnée par ce Catéchisme n'est plus appropriée aux dispositions actuelles des esprits, et qu'elle ne répond plus aux exigences du temps présent.

Il est bien vrai que la lutte entre les défenseurs et les adversaires du catholicisme n'est point restée sur le terrain où elle se débattait quand ce livre parut. Le génie de l'erreur et de l'impiété que l'hérésie du XVIe siècle venait d'évoquer avec tant de puissance et de succès, en proclamant le principe aussi faux, aussi immoral que flatteur, de la souveraineté de la raison individuelle, a depuis longtemps déjà secoué sa timidité et sa réserve du commencement. Emporté par l'entraînement irrésistible de la logique, il devait, tôt ou tard, briser ces barrières arbitraires et sans consistance dans lesquelles Luther et ses premiers disciples avaient voulu s'emprisonner d'abord. Tandis que l'hérésie naissante affichait encore de grands airs de respect pour la révélation, tandis qu'elle se bornait à accuser l'Eglise romaine d'avoir faussé l'enseignement des premiers siècles,

et qu'elle s'arrogeait la mission de faire rentrer le monde dans la véritable doctrine des temps apostoliques, que font les rationalistes de nos jours, ces enfants audacieux, mais bien légitimes du protestantisme, et, à vrai dire, les seuls ennemis sérieux que le christianisme compte maintenant parmi nous? Suffit-il d'établir devant eux que l'Eglise romaine a conservé fidèlement le dépôt des vérités célestes qui lui avait été confié, et qu'elle ne dit et n'enseigne aujourd'hui que ce qu'ont dit et enseigné l'Ecriture et la tradition la plus ancienne? Point du tout. Il y a longtemps qu'ils ont enveloppé dans la même proscription et l'Ecriture et les traditions primitives aussi bien que l'Eglise d'à présent. Selon eux le christianisme n'est au fond qu'un de ces hochets qu'on retrouve autour du berceau et durant le premier âge de tous les peuples, mais que l'humanité grandie et adulte doit repousser du pied comme l'homme mûr repousse avec dédain les jouets de son enfance. A les entendre, pas un trait de sagesse, pas un rayon divin qui brille dans aucune de ses parties. Depuis ses mystères jusqu'à ses sacrements, jusqu'à son culte, jusqu'à la pompe de ses solennités, ils condamnent tout; ils veulent que tout cela ne soit qu'un tissu de croyances inadmissibles, d'institutions et de formalités bizarres, sans convenance et sans rapport avec le genre humain.

Or, à ces attaques d'une nouvelle espèce, il convenait d'opposer une défense nouvelle. Aussi voyez les apologistes modernes qui ont le mieux compris la situation et les besoins présents: est-ce assez pour eux de démontrer que l'enseignement actuel de l'Eglise est de tout point conforme à l'enseignement traditionnel et aux livres saints? Non ; ils se croient obligés à quelque chose de plus ; ils suivent leurs adversaires sur le champ de bataille même où ceux-ci les appellent; ils descendent dans les profondeurs de la doctrine catholique ; ils en sondent la nature intime; ils en interrogent les éléments divers. Puis après l'avoir ainsi contemplé quelque temps dans le silence et le recueillement, comme le voyageur pieux et attentif contemple la

majesté de nos cathédrales, ils reviennent étaler à nos regards étonnés les trésors de sagesse, de beauté, d'harmonie, de philosophie sublime que la contemplation leur a fait découvrir. Tactique précieuse aujourd'hui sans doute, mais que les auteurs du Catéchisme romain n'étaient pas rigoureusement tenus d'employer d'une manière aussi complète sous peine de paraître faiblir dans la lutte et de mal défendre la religion qu'ils travaillaient à venger. Car dès que l'hérésie d'alors se donnait encore pour respecter l'autorité des Livres saints et des saints Pères, et qu'elle se contentait de reprocher à l'Eglise romaine d'avoir fait subir à leur doctrine une déviation sacrilége, les docteurs catholiques, de leur côté, pouvaient très-bien se contenter aussi de prouver, par des citations claires et nombreuses, l'identité de l'enseignement attaqué avec celui des plus anciens et des plus beaux jours du christianisme. En se bornant à cela, ils ne restaient ni au-dessous de leur rôle, ni au-dessous de leur mission ; et l'habileté de la défense n'était pas en droit de se montrer plus exigeante à leur égard. Voilà certainement pourquoi le Catéchisme du concile de Trente invoque si souvent et avec tant de complaisance le texte sacré et le témoignage de l'Eglise.

Mais si ce livre a dû subir la loi qui condamne tous les livres du monde à porter le cachet de leur siècle ; s'il ne lui a pas été donné plus qu'aux autres de devancer son époque ; si les personnages qui l'ont composé, ne sont pas entrés aussi avant qu'on le ferait de nos jours dans cette voie qui a été parcourue avec tant d'éclat par les de Maistre, les de Bonnald, les Auguste Nicolas, et surtout par l'abbé Gerbet et notre illustre dominicain ; s'ils se sont moins attachés dans ce recueil à développer le côté philosophique du catholicisme, qu'à faire voir combien il est solidement établi sur les fondements basés par Jésus-Christ, est-ce à dire pour cela que nous devions l'abandonner, et que *l'amour de la nouveauté doive nous le faire tomber des mains*? Mais d'abord ce côté philosophique, notre Catéchisme est loin

de le négliger complétement. Et puis il renferme des avantages qui rachètent trop bien cette lacune pour ne pas continuer à être dans tous les temps, après l'Ecriture sainte, une des meilleures sources où sont appelés à puiser tous ceux qui sont chargés d'évangéliser les peuples. Toujours, en effet, le prêtre sera sûr d'y trouver non pas seulement un plan complet, très-bien coordonné et parfaitement orthodoxe de tout ce qu'il a à enseigner aux fidèles, mais encore ces vraies bases sur lesquelles en définitive il ne faut jamais manquer d'appuyer les vérités religieuses dans la prédication.

Car ne nous y trompons pas, si beau, si sublime que soit le catholicisme au point de vue même de la saine philosophie, si assuré qu'il puisse être de remporter la victoire dans toutes les discussions engagées avec loyauté sur le terrain du raisonnement, cependant le jour où il n'aurait pour appui que les considérations tirées de l'ordre philosophique, on le verrait bientôt déchoir du rang qu'il doit occuper sur la terre. Seules et par elles-mêmes, les considérations de ce genre pourraient peut-être en faire l'une des plus remarquables productions de la raison humaine; mais l'élever plus haut, mais l'ériger en religion divine, mais lui maintenir son auguste caractère de religion révélée, jamais. Pour conserver ce titre sacré sans lequel il perdrait forcément son autorité et le droit de parler aux hommes, *tanquam potestatem habens*, c'est-à-dire en maître, et il descendrait subitement des hauteurs célestes de la révélation au bas niveau d'une opinion et d'un système de philosophe, il lui faut le soutien d'une puissance tout autre que celle de la sagesse et du génie de l'homme; il faut nécessairement qu'il se pose en doctrine qui relève directement de Dieu, et qu'il finisse toujours par s'appuyer sur la parole sainte, encore, remarquons-le bien, sur la parole sainte non point livrée à nos mille interprétations particulières, mais transmise à travers le temps et l'espace par l'écho d'une tradition régulièrement et divine-

ment instituée; *ut fides.... non sit in sapientiâ hominum sed in virtute Dei.*

D'ailleurs les aspects de la vérité catholique, que le Catéchisme du concile de Trente avait laissés dans l'ombre, et qui mis aujourd'hui en lumière, auraient une vraie valeur d'actualité et pourraient faire de salutaires impressions sur certains esprits, un peu d'observation et l'étude de quelques bons auteurs contemporains sauront bien les découvrir et mettre les pasteurs en état d'ajouter le poids de ces témoignages utiles, mais pourtant secondaires, aux autres témoignages décisifs que ce livre renferme en faveur de la divinité de notre religion dans chacun de ses articles.

Nous serions heureux de penser que les notes que nous y avons insérées ne seront pas sans utilité pour mettre le prêtre sur la voie qui conduit à la découverte de ces points de vue nouveaux. Mais concevoir de notre travail cette flatteuse espérance, ne serait-ce point nous abuser ?

Cependant nous le confessons avec franchise, c'est là à peu près l'unique but que nous nous sommes proposé. Et certes nous ne pouvions guère nous en proposer un autre.

Deux traductions principales du Catéchisme romain existaient avant celle que nous publions aujourd'hui. A la vérité l'auteur de la première qui date de 1673, était plus habile théologien que bon écrivain. S'il rend avec exactitude le sens de l'original, il laisse beaucoup à désirer sous le rapport de l'élégance. Sa phrase est généralement lourde et embarrassée. Evidemment c'est une médiocrité du XVIIe siècle, de ce siècle où les sommités littéraires dépassent tout ce que les âges suivants ont produit de plus élevé, mais où le talent d'écrire était moins répandu que de nos jours, et où les écrivains médiocres ne valaient pas nos médiocrités de même ordre. On pouvait donc sans présomption essayer une traduction nouvelle après celle-là.

M. l'abbé Doney, qui depuis est devenu l'un des membres remar-

quables de notre remarquable épiscopat français, tenta l'affaire, il y a environ vingt-cinq ans, et il l'accomplit avec un succès réel. Traducteur correct, facile et élégant, il nous a donné une version qu'on lira toujours avec plaisir. Non pas que la critique ne puisse lui adresser quelques reproches légitimement fondés. Ainsi parfois il manque de concision; il ne serre pas toujours son texte d'assez près; il ne fait pas tous les efforts possibles pour conserver l'ordre des idées et l'enchaînement de la période latine. Mais, après tout, quelle est ici l'importance des taches que nous signalons? Sans doute il n'en faudrait pas davantage pour imprimer à une traduction un cachet d'infériorité, s'il s'agissait d'un ouvrage de poésie ou d'éloquence, comme l'Iliade, l'Enéide ou les discours de Cicéron, dans lesquels la forme joue un si grand rôle, et dont les traductions sont à peu près sans valeur, aussitôt qu'elles nous présentent pâles et décolorées les beautés du texte, et qu'elles rendent trop faiblement l'harmonie de la phrase, l'éclat et la noblesse des images, la force des expressions et la disposition primitive des pensées. Mais le Catéchisme du concile de Trente n'est pas une œuvre de littérature. Exposer clairement, mais avec beaucoup de simplicité, les points principaux de la doctrine catholique, et les appuyer sur des preuves solides, tirées tantôt de l'Ecriture, tantôt de la tradition, et quelquefois même de la raison, voilà son vrai mérite. Or ces qualités sont loin de disparaître dans le livre de M. Doney.

Aussi ce qui nous a mis la plume à la main, ce n'est pas le désir d'établir entre nous une sorte de joûte de traducteur à traducteur, ni de venir disputer comme un prix de version devant le public. Nous avons, il est vrai, la confiance d'avoir rendu même, sous ce rapport, notre traduction supérieure à celles de nos devanciers, aidé que nous avons été par leurs propres travaux. Toutefois le motif déterminant qui nous a fait écrire, nous l'avons puisé dans des considérations d'un autre genre.

M. Doney avait cru devoir annoter l'ouvrage qu'il traduisait. Cette pensée nous a paru heureuse ; nous nous en sommes emparé, convaincu qu'on pouvait, en la développant avec un peu d'intelligence, la rendre féconde en excellents résultats. Comme lui nous avons donc ajouté des notes à notre traduction. Mais, et d'après nous c'est là ce qui constituera sa supériorité véritable, nous l'avons fait sur une échelle beaucoup plus étendue. Tandis que M. Doney réserve ses annotations pour certains articles seulement, nous, au contraire, dans la partie dogmatique surtout, nous en avons pour tous sans exception. Il en est même qui sont annotés trois, quatre, cinq, six, et jusqu'à neuf fois. Ces notes sont si nombreuses et si développées que nous pouvons avancer sans exagération, qu'en les imprimant avec les caractères employés pour le texte latin, on aurait formé avec elles seules un volume in-8° de plus de 500 pages.

Certes nous n'ignorons pas que si elles n'avaient pour elles que le nombre, elles ne seraient qu'une surcharge stérile, qu'un vain bagage, beaucoup plus propre à embarrasser notre traduction qu'à l'enrichir. Aussi n'avons-nous pas visé au nombre seulement. A la quantité nous avons essayé de réunir la qualité. Faire ressortir, autant que nous le pouvions, les beautés philosophiques de la religion, exposer les points de vue que le Catéchisme a passés sous silence, donner des développements à quelques-unes des considérations et des preuves qu'il contient pour les mettre plus en relief, en ajouter de nouvelles aux anciennes, c'est là spécialement ce que nous nous sommes proposé. Peut-être qu'abandonné à nos ressources personnelles, nous aurions manqué la fin que nous poursuivions ; mais il était un moyen assuré de suppléer à notre faiblesse, c'était de recourir et de faire appel à des autorités consacrées par le temps et l'opinion publique. Or de ce moyen nous avons usé largement ; Pères de l'Eglise, théologiens, orateurs, controversistes célèbres, nous avons tout invoqué, et cela sans scrupule et sans réserve. Les auteurs nous

le pardonneront et nos lecteurs nous en sauront gré. Qui voudrait nous blâmer d'avoir évité, quand cela était en notre pouvoir, l'inconvénient d'affaiblir, dans un style à nous, de nobles pensées que d'autres ont supérieurement rendues?

Quant à la part qui nous revient en propre dans notre travail d'annotations, si ce n'est pas à nous qu'il appartient de la juger et de dire ce qu'elle vaut, au moins nous est-il permis de dire ce que nous avons désiré qu'elle fût.

Le premier mérite que nous lui avons souhaité, c'est l'orthodoxie. De toutes les qualités d'un livre qui traite de la religion, elle est, sans contredit, la plus précieuse; le mérite littéraire et le mérite scientifique ne viennent qu'après elle. Du point de vue où il s'était placé, le poëte a pu faire du respect pour les règles du langage la première des lois dans l'art d'écrire; il a pu dire :

Surtout qu'en vos écrits la langue révérée
Dans vos plus grands excès vous soit toujours sacrée.
En vain vous me frappez d'un son mélodieux,
Si le terme est impropre et le tour vicieux;
Mon esprit n'admet point un pompeux barbarisme
Ni d'un vers ampoulé l'orgueilleux solécisme.
Sans la langue, en un mot, l'auteur le plus divin
Est toujours, quoi qu'il fasse, un méchant écrivain.

mais si les fautes contre la langue sont les plus graves pour l'auteur de l'art poétique, pour le théologien il en est de bien plus graves encore; ce sont celles qui blessent l'orthodoxie. Et la raison en est simple. Violer les règles du langage, c'est porter atteinte à quelque chose de bien respectable sans doute, mais après tout ce n'est jamais que violer des conventions, des lois et un art tout humains; tandis

que blesser l'orthodoxie, altérer la pureté de la révélation, c'est s'attaquer à l'œuvre de Dieu même, c'est porter une main sacrilége sur l'arche sainte, c'est souiller ce qu'il y a de plus auguste.

Notre préoccupation principale, notre plus grande sollicitude a donc été de rester fidèle à la vérité et à l'orthodoxie. La tâche que nous nous étions imposée était délicate; car elle nous conduisait directement à toucher à tous les mystères et à tous les dogmes de notre religion. Mais nous pouvons nous rendre cette justice, que nous n'avons pas cessé un seul instant, soit en traduisant, soit en annotant le Catéchisme romain, d'en poursuivre l'accomplissement avec un religieux respect

Inutile d'ajouter que si, contre notre gré, il s'était glissé quelque erreur sous notre plume, nous serions le premier à la condamner, dût cette condamnation nous coûter les plus grands sacrifices.

Nous aimons à croire que les précautions que nous avons prises nous ont mis à l'abri de tous les écueils. Nous espérons que la manière dont nous avons entendu la religion est la manière catholique de l'entendre, et qu'en général l'expression n'a pas tellement mal servi notre pensée, que le sens orthodoxe s'en soit trouvé altéré. Cependant nous sommes obligé de convenir que l'omission de deux phrases de notre manuscrit a jeté sur la note de l'apostolicité une sorte d'ombre et d'obscurité qui nous déplaît.

Attaquant, dans cette note, ces ridicules prétentions de nos révélateurs modernes qui osent usurper le droit d'évangéliser les peuples et qui ne craignent pas, dans leur sacrilége audace, de se donner pour les continuateurs du Christ, nous avons voulu établir deux choses : la première, que jamais la sagesse de Dieu n'avait permis que les fonctions sacerdotales fussent confiées à tous les hommes indistinctement et sans choix, qu'autrement le désordre et la confusion la plus complète se seraient infailliblement glissés dans le plus saint

et le plus auguste des ministères d'ici-bas ; que c'était au sang et à la naissance que le Seigneur avait laissé le soin de lui donner des prêtres dans l'ancien Testament ; qu'à la vérité la chose avait été modifiée sous l'empire de la loi nouvelle, mais que cette modification n'avait fait que substituer une filiation à une autre, remplacer la filiation naturelle et physique par une filiation spirituelle et morale, et que de même qu'il fallait procéder et descendre de la tribu de Lévi et de la famille d'Aaron pour appartenir au sacerdoce judaïque, il fallait tout aussi impérieusement procéder et descendre des apôtres pour appartenir au sacerdoce et à l'apostolat chrétien.

En second lieu, nous avons voulu prouver que pour procéder et descendre des apôtres, il fallait nécessairement reproduire dans sa personne les propriétés fondamentales, les caractères essentiels, radicaux et permanents de l'homme apostolique, c'est-à-dire posséder le triple privilége de l'ordination, de la *commission* à la garde de la vérité, et de la juridiction soit à l'état que j'appellerai rudimentaire, comme cette prérogative existe dans le clergé inférieur, soit à l'état de plénitude et de développement complet, comme elle se trouve dans les membres du corps épiscopal. Tels sont les deux points que nous avions cherché à démontrer. Mais comme la phrase qui se rapporte au clergé du second ordre a été omise, l'ensemble de la note nous semblait pécher un peu du côté de l'exactitude ou au moins manquer de clarté. Avec la rectification que nous faisons ici, nous regardons maintenant cette annotation comme suffisamment juste et suffisamment lucide.

Après l'orthodoxie, il nous restait encore beaucoup d'autres choses à souhaiter à notre ouvrage pour en faire un livre qui offrît à son lecteur quelque attrait et quelque utilité. Nous avons réuni tous ces vœux en un seul ; nous avons désiré pour la partie qui nous est personnelle, surtout, qu'elle ne fût pas trouvée tout à fait indigne de figurer à côté des riches emprunts et des citations brillantes euq

nous nous sommes permis. C'est au public à voir si nos désirs se trouvent quelque peu réalisés; nous lui renvoyons cette appréciation tout entière, et nous attendons son jugement, trop bien payé de nos peines si ce jugement ne nous est pas complétement défavorable.

PRÉFACE

DES AUTEURS DU CATÉCHISME.

1. Quand l'homme se livre à la recherche des vérités qui ont Dieu pour objet, il peut, à force de travail et d'application, arriver à la découverte de plusieurs d'entre elles; mais telle est néanmoins la nature de son intelligence et de sa raison, que pour la plupart des moyens qui conduisent au salut éternel, ce but principal pour lequel nous avons été créés et formés à l'image et à la ressemblance de Dieu, il n'a jamais pu ni les découvrir, ni les pénétrer par les seules lumières naturelles.

2 A la vérité, comme nous l'enseigne l'Apôtre, *on voit se manifester dans les œuvres visibles de la création, certains attributs de Dieu tels que son éternelle puissance et sa divinité.* Mais ce mystère *qui est demeuré caché aux générations des siècles antérieurs* est bien au-dessus de l'intelligence humaine ; et si Dieu ne l'eût révélé à ses saints *auxquels il a voulu faire connaître par le don de la foi les trésors de gloire attachés à l'accomplissement de ce mystère qui est J.-C. au milieu des nations,* jamais l'homme n'aurait pu s'élever à la conception d'une si haute sagesse.

3. Mais comme *la foi vient de l'ouïe* on voit clairement combien, dans tous les temps, il fut nécessaire, pour arriver au salut éternel, de recourir au ministère légitime de fidèles docteurs. Car il est écrit : *Comment entendra-t-on si personne ne prêche ? Et comment prêchera-t-on si personne n'est envoyé ?*

4. Aussi depuis le commencement du monde, le Dieu de toute clémence et de toute bonté ne manqua-t-il ja-

1. Ea est humanæ mentis et intelligentiæ ratio, ut, cùm alia multa, quæ ad divinarum rerum cognitionem pertinent, ipsa per se, magno adhibito labore et diligentiâ investigaverit, ac cognoverit, maximam tamen illorum partem, quibus æterna salus comparatur, cujus rei imprimis causâ homo conditus, atque ad imaginem et similitudinem Dei creatus et naturæ lumine illustrata cognoscere, aut cernere nunquam potuerit.

2. Invisibilia quidem Dei, ut docet Apostolus, [1] à creaturâ mundi per ea quæ facta sunt, intellecta, conspiciuntur, sempiterna quoque ejus virtus, et divinitas : verùm mysterium illud, [2] quod absconditum est à seculis, et generationibus, ita humanam intelligentiam superat, ut, nisi manifestatum fuisset Sanctis, quibus voluit Deus fidei munere notas facere divitias gloriæ sacramenti hujus in Gentibus, quod est Christus, nullo studio homini ad eam sapientiam aspirare licuisset.

3. Cùm autem fides ex auditu concipiatur, perspicuum est quam necessaria semper fuerit ad æternam salutem consequendam, doctoris legitimi fidelis opera ac ministerium : siquidem dictum est : [3] Quomodo audient sine prædicante ? quomodo verò prædicabunt nisi mittantur ?

4. Et quidem ab ipsius mundi ori-

[1] Rom., 1. 20. — [2] Coloss., 1. 26. — [3] Rom., 10. 14, 15.

gine, clementissimus ac benignissimus Deus suis nunquam defuit; sed [1] multifariè multisque modis locutus est Patribus in Prophetis, eisque pro temporum conditione, ad cœlestem beatitudinem certum ac directum iter ministravit. Sed quoniam prædixerat daturum se [2] doctorem justitiæ in lucem Gentium, ut esset salus ejus usque ad extremum terræ, [3] novissimè locutus est nobis in Filio, quem etiam, [4] voce è cœlo delapsâ à magnificâ gloriâ, jussit ut omnes audirent, ejusque præceptis obtemperarent. Deinde verò Filius alios dedit [5] Apostolos, alios Prophetas, alios Pastores et Doctores, qui verbum vitæ annuntiarent, ne circumferremur tanquam parvuli, fluctuantes omni vento doctrinæ, sed firmo fidei fundamento adhærentes, [6] coædificaremur in habitaculum Dei, in Spiritu Sancto.

mais aux siens. *A nos pères, il parla plusieurs fois et de plusieurs manières par ses prophètes*, et selon l'exigence des temps, il leur fournit toujours un chemin droit et sûr pour les conduire à la béatitude céleste. Mais parce qu'il avait promis d'envoyer le vrai *docteur de la justice pour être la lumière des nations et pour porter le salut jusqu'aux extrémités de la terre, il nous a parlé à nous en dernier lieu par la bouche de son Fils*, dont il nous a enjoint de suivre les commandements, lorsqu'*une voix descendue du ciel, partie du trône même de la gloire, est venue* nous ordonner à tous de l'écouter. Ensuite ce même Fils nous a donné *des apôtres, des prophètes, des pasteurs et des docteurs* pour nous annoncer la parole de vie, afin que nous ne fussions pas comme des enfants, *flottant et emportés par tout vent de doctrine*; mais qu'en nous tenant fortement attachés au fondement inébranlable de notre foi, nous formassions *comme la structure d'un édifice de Dieu dans l'Esprit saint.*

5. Ac ne quis [7] verbum auditûs Dei ab Ecclesiæ ministris, tanquam verbum hominum, sed sicut verè est verbum Christi, acciperet, ille ipse Salvator noster tantam auctoritatem eorum magisterio tribuendam esse statuit, ut diceret : [8] Qui vos audit, me audit : et qui vos spernit, me spernit; quod quidem non de iis tantum, quibuscum sermo habebatur, intelligi voluit; verùm de omnibus etiam, qui legitimâ successione docendi munus obirent, quibus se [9] omnibus diebus, usque ad consummationem seculi affuturum esse pollicitus est.

5. Et dans la crainte qu'on ne reçût la parole de Dieu prêchée par les ministres de l'Eglise comme la parole des hommes et non pas comme la véritable parole de Jésus-Christ, Notre Sauveur lui-même a attaché tant d'autorité à leur ministère, qu'il disait un jour : *Celui qui vous écoute, m'écoute moi-même, et celui qui vous méprise, me méprise moi-même.* Paroles que certainement il ne voulait pas appliquer à ceux-là seuls avec lesquels il s'entretenait alors, mais encore à tous ceux qui, par une succession légitime, remplaceraient les premiers apôtres dans les fonctions de l'enseignement. C'est à tous ceux-là qu'il a promis une assistance *de tous les jours jusqu'à la consommation des siècles.*

6. At verò, cùm hæc divini verbi

6. On ne doit assurément jamais interrompre dans l'Eglise la prédication de la parole de Dieu. Mais cependant c'est bien avec une piété et un zèle

[1] Hebr., 1. 1. — [2] Isai. 49. 6. — [3] Heb., 1. 1, 2. — [4] 2. Pet., 1, 7. — [5] Eph., 4. 11. — [6] Ib., 1. 22. — [7] 1. Thess.. 2. 13. — [8] Luc., 10. 16. — [9] Matt., 28. 20.

nouveaux qu'il faut s'efforcer aujourd'hui de nourrir et de fortifier les fidèles avec le pain vivifiant d'une doctrine pure et non corrompue. Car, de nos jours, on a vu se répandre dans le monde ces pseudo-prophètes dont le Seigneur a dit : *Je ne les envoyais pas et cependant ils couraient; je ne leur parlais pas, et cependant ils prophétisaient.* Faux docteurs dont le but est de pervertir l'esprit des chrétiens par des doctrines insolites et étrangères. Leur impiété, armée de tous les artifices de Satan, a même fait tant de progrès, qu'il ne paraît presque plus possible de la contenir dans aucune limite. Et si nous n'étions appuyés sur cette éclatante promesse que Notre Sauveur a faite de donner à son Eglise un fondement si solide que *les portes de l'enfer ne pourront jamais prévaloir contre elle,* nous craindrions avec raison que dans ces temps où elle est assaillie par un si grand nombre d'ennemis et où tant de batteries sont dressées contre elle, elle ne vînt enfin à succomber.

7. Car, sans parler de ces provinces illustres qui conservaient autrefois religieusement et inviolablement la foi véritable et catholique qu'elles avaient reçue de nos ancêtres, et qui, après avoir quitté la droite voie, errent maintenant égarées et prétendent ouvertement se rapprocher d'autant plus de la vraie piété, qu'elles s'écartent davantage de la doctrine de nos pères : y a-t-il une contrée assez éloignée, un lieu assez fortifié, un coin de la chrétienté assez reculé où ce poison n'ait cherché à se glisser clandestinement.

8. En effet, ceux qui ont entrepris de corrompre les esprits, ont bien compris qu'il ne leur serait jamais possible d'avoir des entretiens publics avec tous les fidèles et de faire arriver aux oreilles de tous leurs paroles empoisonnées. Aussi ont-ils essayé d'un autre moyen pour semer plus aisément et plus au loin les erreurs de l'impiété. Outre ces énormes volumes à

prædicatio nunquam intermitti in Ecclesiâ debeat, tum certè hoc tempore, majori studio, et pietate elaborandum est, ut sanâ et incorruptâ doctrinâ, tanquam pabulo vitæ, Fideles nutriantur, et confirmentur : [1] exierunt enim Pseudoprophetæ in mundum, de quibus dixit Dominus : [2] Non mittebam Prophetas, et ipsi currebant : non loquebar ad eos, et ipsi prophetabant, [3] ut variis doctrinis, et peregrinis, Christianorum animos depravarent. Quâ in re illorum impietas, omnibus Satanæ artibus instructa, tam longè progressa est, ut nullis ferè certis finibus contineri posse videatur ; ac, nisi Salvatoris nostri præclarâ illâ promissione niteremur, qui se adeo stabile Ecclesiæ suæ fundamentum posuisse affirmavit, ut [4] portæ inferi adversùs eam prævalere nunquam possint ; maximè verendum esset ne hoc tempore, tot undique hostibus obsessa, tot machinis tentata, et oppugnata concideret.

7. Nam, ut omittamus nobilissimas provincias, quæ olim veram et Catholicam religionem, quam à majoribus acceperant, piè, et sanctè retinebant : nunc autem derelinquentes viam rectam erraverunt, atque in eo se maximè pietatem colere palàm profitentur, quod à Patrum suorum doctrinâ quàm longissimè recesserunt : nulla tam remota regio, aut tam munitus locus, nullus Christianæ reipublicæ angulus inveniri potest quo hæc pestis occultè irrepere non tentârit.

8. Qui enim Fidelium mentes corrumpere sibi proposuerunt, cùm fieri nullo modo posse intelligerent, ut cum omnibus coràm colloquerentur, et in eorum aures venenatas voces infunderent, idem aliâ ratione aggressi, multò faciliùs ac latiùs impietatis errores disseminârunt. Nam præter

[1] 1 Joan., 4. 1.—[2] Jer., 23. 21.—[3] Heb., 13. 9. —[4] Matth., 16. 18.

illa ingentia volumina, quibus Catholicam fidem evertere conati sunt, à quibus tamen cavere, cùm apertam hæresim continerent, non magni fortasse laboris, ac diligentiæ fuit, infinitos etiam libellos conscripserunt : qui cùm pietatis speciem præ se ferrent, incredibile est, quam facilè incautos simplicium animos deceperint.

9. Quamobrem Patres œcumenicæ Tridentinæ Synodi, cùm tanto, et tam pernicioso huic malo salutarem aliquam medicinam adhibere maximè cuperent, non satis esse putârunt, graviora Catholicæ doctrinæ capita contra nostri temporis hæreses decernere, sed illud prætereà sibi faciendum censuerunt, ut certam aliquam formulam et rationem Christiani populi ab ipsis fidei rudimentis instituendi, traderent, quam in omnibus Ecclesiis illi sequerentur, quibus legitimi pastoris, et doctoris munus obeundum esset.

10. Multi quidem adhuc in hoc scriptionis genere cum magnâ pietatis et doctrinæ laude versati sunt : sed tamen Patribus visum est maximè referre, si liber sanctæ Synodi auctoritate ederetur, ex quo Parochi, vel omnes alii quibus docendi munus impositum est, certa præcepta petere, atque depromere ad Fidelium ædificationem possint : ut quemadmodum [1] unus est Dominus, una fides, ita etiam una sit tradenda fidei, ad omniaque pietatis officia populum Christianum erudiendi communis regula, atque præscriptio.

11. Ergo cùm multa sint, quæ ad hanc rationem pertinere videantur, nemo existimet, illud sanctæ Synodo propositum fuisse, ut omnia Christianæ fidei dogmata, uno libro comprehensa, subtiliter explicarentur :

[1] Eph., 4. 5.

l'aide desquels ils se sont efforcés de renverser la foi catholique, mais contre lesquels aussi il ne fallait peut-être ni grande peine, ni grande habileté pour se prémunir à cause de l'évidence des hérésies qu'ils contenaient, ils ont encore composé une infinité de petits livres qui, en empruntant les couleurs de la piété, ont séduit avec une incroyable facilité, l'âme confiante des personnes simples.

9. C'est pourquoi les Pères du Concile œcuménique de Trente, désirant vivement d'apporter quelque remède salutaire à un mal si grand et si pernicieux, ne se sont pas contentés de définir contre les hérésies de notre siècle les principaux articles de la doctrine catholique; mais encore ils ont mis au nombre de leurs devoirs, de laisser pour l'instruction des chrétiens sur les éléments de la foi, comme un plan, une formule sûre que pourraient suivre dans toutes les églises ceux qui auront à remplir les fonctions de pasteur et de docteur légitime.

10. Plusieurs, il est vrai, ont déjà écrit sur ces matières, avec autant de talent que de piété; mais cependant ces Pères ont regardé comme une affaire d'une très-grande importance, qu'il parût par l'autorité du saint Concile, un livre d'où les pasteurs et tous ceux qui sont chargés d'instruire, pussent tirer des principes certains pour les exposer ensuite à l'édification des fidèles, afin que, comme il n'y a qu'*un seul Seigneur et une seule foi,* il n'y eût qu'une seule et même règle, une seule et même méthode pour faire connaître aux peuples les dogmes de la foi et tous les devoirs de la piété chrétienne.

11. Le nombre des sujets qui se rattacheraient à ce cadre, est certainement considérable. Qu'on n'aille donc pas croire que le Concile se soit proposé d'expliquer en détail, en les renfermant dans un seul volume, tous les dogmes de la foi chrétienne. C'est

là l'affaire de ceux qui font profession d'enseigner l'économie de la religion toute entière. D'ailleurs cette tâche aurait exigé un travail presque infini et n'eût évidemment point répondu au but des Pères du Concile. Ceux-ci ont voulu seulement donner aux pasteurs et aux prêtres chargés du soin des âmes, la connaissance des choses qui touchent de plus près au ministère pastoral et qui sont les plus à la portée des fidèles, et dès lors ils n'ont dû traiter ici que les points les plus propres à seconder le zèle pieux de ceux des pasteurs qui ne seraient pas assez versés dans les discussions les plus délicates de la science divine.

12. Mais avant d'aborder séparément chacun des articles qui doivent composer cet abrégé de la doctrine, la nature de notre plan demande que nous placions ici certaines considérations peu nombreuses, que les pasteurs doivent principalement avoir sous les yeux ; afin qu'ils sachent bien ce qui doit faire comme le terme de toutes leurs entreprises, de tous leurs travaux et de tous leurs efforts, et par quels moyens ils pourront obtenir et réaliser ce qu'ils désirent.

13. Or ce qui paraît d'abord le plus important, c'est qu'ils se souviennent toujours que toute la science du chrétien, ou plutôt, comme le dit Notre Sauveur, que *toute la vie éternelle elle-même consiste en ce seul point : vous connaître vous, le seul Dieu véritable et Jésus-Christ que vous avez envoyé.* Aussi les soins du docteur de l'Eglise tendront-ils surtout à faire naître dans le cœur des fidèles un désir ardent *de connaître Jésus-Christ, et Jésus-Christ crucifié.* Il s'efforcera de leur persuader et d'imprimer au fond de leur âme la croyance inébranlable qu'*il n'existe point sous le ciel d'autre nom par lequel nous puissions nous sauver, puisque c'est lui qui est l'hostie de propitiation pour nos péchés.*

quod ab iis fieri solet, qui se profitentur universæ religioni, institutionem, et doctrinam tradere : id enim et infiniti penè operis fuisset, et instituto minùs convenire perspicuum est : sed quoniam Parochos, sacerdotesque, animarum curatores, earum rerum cognitione instruendos suscepit, quæ pastoralis muneris maximè propriæ sunt, et ad Fidelium captum accommodatæ, ea tantùm in medium afferri voluit, quæ hâc in re pium Pastorum studium, si in difficilioribus divinarum rerum disputationibus non ita versati fuerint, adjuvare possent.

12. Quæ cùm ita sint, antequam ad ea sigillatim tractanda accedamus, quibus hujus doctrinæ summa continetur, institutæ rei ordo postulat, ut pauca quædam exponantur, quæ Pastores considerare sibique ante oculos proponere imprimis debent : ut sciant quonam, veluti ad finem, omnia eorum consilia, labores, et studia referenda sint ; quove pacto id quod volunt, faciliùs consequi et efficere possint.

13. Illud igitur primum videtur esse, ut semper meminerint, omnem Christiani nominis scientiam hoc capite comprehendi, vel potiùs, quemadmodum Salvator noster ait : [1] Hæc est vita æterna, ut cognoscant te solum verum Deum, et quem misisti, Jesum Christum. Quamobrem in eo præcipuè Ecclesiastici doctoris opera versabitur, ut Fideles [2] scire ex animo cupiant Jesum Christum, et hunc crucifixum, sibique certo persuadeant, atque intimâ cordis pietate et religione credant [3] aliud nomen non esse datum hominibus sub cœlo, in quo oporteat nos salvos fieri ; siquidem ipse propitiatio est pro peccatis nostris.

[1] Joan., 17. 3.
[2] 1. Cor., 2. 1.
[3] Act. 4. 12.

14. At verò quia [1] in hoc scimus quoniam cognovimus eum, si mandata ejus observemus, proximum est, et cum eo, quod diximus maximè conjunctum, ut simul etiam ostendat, vitam à fidelibus non in otio et desidiâ degendam esse, verum oportere, ut [2] quemadmodum ipse ambulavit ita et nos ambulemus, [3] sectemurque omni studio justitiam, pietatem, fidem, charitatem, mansuetudinem; [4] dedit enim semetipsum pro nobis, ut nos redimeret ab omni iniquitate, et mundaret sibi populum acceptabilem, sectatorem bonorum operum, quæ Apostolus pastoribus præcipit, ut loquantur et exhortentur.

14. Et comme *on ne peut être sûr de le connaître véritablement qu'autant qu'on observe ses commandements*, la seconde obligation qui est étroitement liée à celle que nous venons d'exposer, sera de faire voir que la vie des chrétiens ne doit point se passer dans le repos et le désœuvrement, mais que nous devons marcher comme le Sauveur lui-même a marché, et courir avec ardeur à la poursuite de la justice, de la piété, de la foi, de la charité et de la douceur. Car si *Jésus-Christ s'est livré lui-même pour nous, il l'a fait pour nous arracher à toute sorte d'iniquité, pour faire de nous un peuple pur, agréable à ses yeux, ami fervent des bonnes œuvres*, comme l'Apôtre ordonne aux pasteurs de le prêcher et de le recommander.

15. Cùm autem Dominus ac Salvator noster non solùm dixerit, sed etiam exemplo suo demonstrârit [5] legem et Prophetas ex dilectione pendere, Apostolus deinde confirmârit [6] charitatem esse finem præcepti, ac legis plenitudinem, dubitare nemo potest hoc, tanquam præcipuum munus omni diligentiâ curandum esse; ut populus fidelis ad immensam Dei erga nos bonitatem amandam excitetur, ac divino quodam ardore incensus, ad summum illud, et perfectissimum bonum rapiatur, cui adhærere, solidam et veram felicitatem esse is planè sentit, qui illud Prophetæ dicere poterit: [7] Quid enim mihi est in cœlo, et à te quid volui super terram? Hæc nimirum est [8] via illa excellentior, quam idem Apostolus demonstravit, cùm omnem doctrinæ et institutionis suæ rationem ad charitatem, [9] quæ nunquam excidit, dirigeret. Sive enim credendum, sive sperandum, sive agendum aliquid proponatur, ita in eo semper charitas Domini nostri com-

[1] 1. Joan., 2. 3.— [2] Joan., 1. 2, 6.— [3] Tim., 6, 11.— [4] Tit., 2. 14, 15.— [5] Matth., 22. 40.— [6] Rom., 13. 8.— [7] Psalm., 72. 25.— [8] 1. Cor., 12. 31.— [9] 1. Cor., 13. 8.

15. Mais Notre-Seigneur ne s'est pas contenté d'enseigner de bouche, il a voulu encore montrer par ses exemples que *la loi et les prophètes se résumaient tous dans l'amour*. Et puis l'Apôtre a formellement établi que l'*amour est la fin des commandements, et la plénitude de la loi*. Personne ne doit donc douter qu'il ne faille regarder comme un devoir essentiel d'exciter le peuple chrétien à aimer l'immense bonté de Dieu envers nous, afin qu'il s'élance enflammé d'une ardeur divine, vers ce bien souverain et parfait, dont la possession produit le sentiment du véritable et solide bonheur chez tous ceux qui peuvent s'écrier avec le prophète : *Qu'y a-t-il dans le ciel et qu'ai-je voulu sur la terre, si ce n'est vous, Seigneur ?* C'est là en effet cette voie excellente que nous désignait le même Apôtre quand il ramenait tout le corps de sa doctrine et de ses enseignements *à la charité qui ne périt point*. Aussi s'agit-il de proposer quelque chose à croire, à espérer ou à faire, il faut toujours recommander si fortement l'amour pour Notre-Seigneur, que chacun comprenne très-bien que toutes les œuvres de la vraie vertu chrétienne

ne doivent point avoir d'autres sources et d'autre fin que cette charité même.

mendari debet, ut quivis perspiciat, omnia perfectæ Christianæ virtutis opera non aliunde, [1] quàm à dilectione, ortum habere, neque ad alium finem, quam ad dilectionem, referenda esse.

16. Mais si dans toute sorte d'enseignement il est très-utile de choisir une méthode plutôt qu'une autre, cela est surtout de la plus grande importance, lorsque l'on a à instruire les chrétiens. Il faut en effet tenir compte de l'âge de ses auditeurs, de la portée de leur esprit, de leurs mœurs et de leurs conditions, afin que celui qui enseigne *se fasse tout à tous pour gagner tout le monde à Jésus-Christ*; qu'il se montre lui-même un *ministre et un dispensateur sûr*, et qu'à l'exemple du *serviteur bon et fidèle* il mérite *d'être établi* par le souverain Maître dans des fonctions plus étendues.

16. Cùm autem in omni re tradendâ plurimum intersit, utrùm hoc, an illo modo aliquid doceas, tum verò hoc in Christiani populi institutione maximi momenti existimandum est. Observanda est enim audientium ætas, ingenium, mores, conditio; ut qui docendi munus exercet, [2] omnia omnibus efficiatur, ut et omnes Christo lucrifaciat, [3] seipsum fidelem ministrum, et dispensatorem probare possit, ac veluti [4] servus bonus et fidelis, dignus sit, qui super multa constituatur à Domino.

17. Mais qu'il n'aille pas croire qu'il n'y a qu'une sorte de personnes confiées à sa garde, et que par conséquent il peut instruire et former également à la vraie piété, tous les fidèles avec une méthode uniforme et constamment la même. Les uns sont en Jésus-Christ comme des enfants nouvellement nés, d'autres comme arrivés à l'adolescence, quelques-uns enfin comme parvenus à l'âge de la force. Il faut donc chercher avec soin à distinguer ceux qui n'ont besoin que du lait de la doctrine, de ceux qui réclament une nourriture plus solide, afin de distribuer à chacun ces aliments qui augmentent les forces spirituelles; jusqu'à ce que *nous soyons tous parvenus à l'unité d'une même foi, d'une même connaissance du Fils* de Dieu, à l'état d'hommes parfaits, et à la mesure de la plénitude de l'âge de Jésus-Christ. Au reste, c'est pour tous que saint Paul a jugé à propos de donner en sa personne l'exemple de la fidélité à ces principes, quand il dit qu'*il se doit aux Grecs et aux Barbares, aux savants et aux ignorants*. C'est pour que tous ceux

17. Neque verò unius tantùm generis homines fidei suæ commissos esse arbitretur, ut præscriptâ quâdam, et certâ docendi formulâ erudire, atque ad veram pietatem instituere æque omnes Fideles possit; sed cùm alii [5] veluti modo geniti infantes sint, alii in Christo adolescere incipiant, nonnulli verò quodammodo confirmatâ sint ætate, necesse est diligenter considerare, quibus lacte, quibus solidiore cibo opus sit, ac singulis ea doctrinæ alimenta præbere, quæ spiritum augeant, [6] donec occurramus omnes in unitatem fidei, et agnitionis Filii Dei in virum perfectum, in mensuram ætatis plenitudinis Christi. Id verò Apostolus in seipso omnibus observandum judicavit, cùm dixit, se [7] Græcis et Barbaris, sapientibus et insipientibus debitorem esse, ut videlicet intelligerent, qui ad hoc ministerium vocati sunt, ita in tradentis fidei mysteriis, ac vitæ præceptis, doctrinam ad audientium sensum, atque intelligen-

[1] 1. Cor., 16. 14.— [2] 1. Cor., 9. 19.— [3] 1. Cor., 4. 1, 2.— [4] Matt., 25. 23.— [5] 1. Pet. 2. 1; 2. Cor., 3. 2; Heb., 5. 12.— [6] Eph., 4. 13.— [7] Rom., 1. 14.

tiam accommodari oportere, ut cùm eorum animos, qui exercitatos sensus habent, spirituali cibo expleverint, ne interim parvulos fame perire patiantur, ut [1] qui panem petant, et non sit qui frangat eis.

qui sont appelés au même ministère sachent, en transmettant l'enseignement des mystères de la foi et des règles des mœurs, proportionner leur doctrine à l'esprit et à l'intelligence de leurs auditeurs; et qu'après avoir rassasié de la nourriture spirituelle les esprits les plus exercés, ils ne laissent point périr de faim ceux qui, enfants encore, *demanderaient un pain qui ne leur serait point rompu.*

18. Neque verò cujusquam studium in docendo retardari debet, propthereà quod interdum necesse sit auditorem earum rerum præceptis instrui, quæ leviores et humiliores videntur, nec sine molestiâ ab iis potissimùm tractari solent, quorum animus in sublimium rerum contemplatione versatur, ac conquiescit. Nam si ipsa æterni Patris Sapientia in terras descendit, ut in carnis nostræ humilitate, cœlestis vitæ præcepta nobis traderet, quem [2] non compellat charitas Christi, ut [3] parvulus fiat in medio fratrum suorum, et tanquam nutrix fovens filios suos, ita cupidè proximorum salutem desideret, ut quod de se ipso Apostolus testatur, eis velit [4] non solùm Evangelium Dei, sed etiam animam tradere?

18. Et certes nul ne doit laisser ralentir le zèle qu'il a pour instruire, en voyant qu'il lui faudra de temps en temps descendre à l'explication de ces matières qui paraissent vulgaires et sans valeur, et que l'on traite avec d'autant moins d'agrément que l'esprit aime davantage à se reposer dans les méditations des sujets relevés. Car si la sagesse du Père éternel elle-même est descendue sur la terre dans l'abaissement de notre chair pour nous transmettre les préceptes de la vie céleste, quel est celui que la charité de Jésus-Christ ne portera point à se faire petit au milieu de ses frères? quel est celui qui, à cet exemple, n'imiterait les soins tendres et affectueux de la mère pour ses enfants et ne désirerait assez passionnément le salut de ses semblables pour vouloir, comme saint Paul l'affirme de lui-même, *leur donner non-seulement l'évangile de Dieu, mais encore sa propre vie.*

19. Omnis autem doctrinæ ratio, quæ Fidelibus tradenda sit, verbo Dei continetur, quod in scripturam traditionesque distributum est. Itaque in harum rerum meditatione Pastores dies noctesque versabuntur, memores illius D. Pauli admonitionis, quam ad Timotheum scriptam, omnes quicumque animarum curæ præpositi sunt, ad se pertinere existimabunt. Est autem hæc admonitio in hunc modum [5] : Attende lectioni, exhortationi, et doctrinæ : est enim [6] omnis scriptura

19. Mais tout l'ensemble de la doctrine que l'on doit communiquer aux fidèles est renfermé dans la parole de Dieu, qui se divise en écriture et en tradition. Aussi, c'est à méditer ces deux choses que les pasteurs passeront et leurs jours et leurs nuits, se gardant bien d'oublier cette recommandation que saint Paul écrivait à la vérité pour Timothée, mais que doivent prendre pour eux tous ceux qui sont chargés de la conduite des âmes : *appliquez-vous à la lecture, à l'exhortation et à l'instruction, car toute écriture inspirée de Dieu est utile pour enseigner, pour*

[1] Thren., 4. 4.—[2] 2. Cor., 5. 14.—[3] 1. Thess., 2. 7.—[4] Ib., 8.—[5] 1. Tim., 4. 13.—[6] 2. Tim., 3. 16, 17.

reprendre, pour corriger, pour former à la justice, en un mot, pour rendre l'homme de Dieu parfait et propre à toutes les bonnes œuvres.

20. Mais les choses qui nous ont été révélées de Dieu étant très-nombreuses et très-variées, on ne pourrait point les comprendre toutes assez facilement, et même après les avoir comprises, on ne pourrait point les retenir assez bien pour en donner toujours une explication prompte chaque fois que l'occasion se présenterait. C'est donc avec beaucoup de sagesse que nos pères ont réduit leur méthode et toute la doctrine du salut à quatre chefs qui sont le Symbole des Apôtres, les Sacrements, le Décalogue, et l'Oraison Dominicale.

21. En effet, tout ce qui doit faire l'objet de la foi chrétienne soit dans la connaissance de Dieu, soit dans la création et le gouvernement de ce monde, soit dans la rédemption du genre humain, soit dans les récompenses des bons ou dans les châtiments des méchants, tout cela est contenu dans la doctrine du Symbole.

22. Quant aux signes et pour ainsi dire aux instruments qui nous sont donnés pour nous procurer la grâce Divine, la doctrine des sept sacrements les renferme.

23. Tout ce qui regarde les commandements dont la charité est la fin véritable, nous le trouvons décrit au Décalogue.

24. Enfin les hommes ne sauraient ni désirer, ni espérer, ni demander d'une manière salutaire rien qui ne soit compris dans l'Oraison Dominicale. D'où il suit que si ces quatre articles qui sont comme les lieux communs de la sainte Ecriture étaient une fois expliqués, il ne manquerait presque plus rien au chrétien pour connaître ce qu'il est obligé de savoir.

25. C'est pourquoi nous avons jugé à propos d'avertir les pasteurs que

divinitùs inspirata utilis ad docendum, ad arguendum, ad corripiendum, ad erudiendum in justitiâ, ut perfectus sit homo Dei, ad omne opus bonum instructus.

20. Sed quoniam, quæ divinitùs tradita fuerunt, multa sunt et varia, ut nec ita facilè aut animo comprehendi, aut etiam, mente comprehensa, memoriâ teneri possint, ut cùm se obtulerit docendi occasio, eorum parata sit et prompta explicatio ; sapientissimè majores nostri totam hanc viam et rationem salutaris doctrinæ in quatuor hæc capita redactam distribuerunt, Apostolorum Symbolum, Sacramenta, Decalogum, Dominicam Orationem.

21. Nam omnia, quæ Christianæ fidei disciplinâ tenenda sunt, sive ad Dei cognitionem, sive ad mundi creationem et gubernationem, sive ad humani generis redemptionem spectent, sive ad bonorum præmia, et malorum pœnas pertineant, Symboli doctrina continentur.

22. Quæ autem signa sunt, et tanquam instrumenta ad divinam gratiam consequendam, hæc septem sacramentorum doctrina complectitur.

23. Jam verò quæ ad leges referuntur, quorum [1] finis est Charitas, in Decalogo descripta sunt.

24. Quidquid denique ab hominibus optari, sperari, ac salutariter peti possit, id Dominicâ precatione comprehenditur. Quare sequitur, ut explanatis quatuor his, quasi communibus sacræ Scripturæ locis, nihil ferè ad eorum intelligentiam, quæ Christiano homini discenda sunt, desiderari possit.

25. Itaque visum est monere Paro-

[1] 1. Tim., 1. 5.

chos, ut quoties usu venerit ut aliquem interpretentur Evangelii, vel quemvis alium divinæ Scripturæ locum, intelligant, ejus loci, quicumque is fuerit, sententiam cadere sub unum aliquod quatuor illorum capitum, quæ diximus, quò tanquam ad ejus doctrinæ fontem, quod explicandum sit, confugient : exempli causâ, si explanandum sit illud Evangelium primæ Dominicæ adventûs : [1] Erunt signa in sole et luna, etc., quæ ad eam rationem pertinent, tradita sunt illo Symboli articulo : Venturus est judicare vivos et mortuos : quibus inde assumptis, Pastor unâ eâdemque operâ Fidelem populum et Symbolum, et Evangelium docebit. Quare in omni docendi, et interpretandi munere, hanc consuetudinem tenebit dirigendi omnia ad prima illa quatuor genera, ad quæ referri universam divinæ Scripturæ vim atque doctrinam duximus. Docendi autem ordinem eum, adhibebit, qui et personis, et tempori accommodatus videbitur.

[1] Luc., 21. 25.

toutes les fois qu'ils auront à expliquer un passage de l'Evangile ou de toute autre partie de la sainte Ecriture, ils pourront toujours le rapporter à l'un des quatre chefs que nous avons nommés et y puiser comme à sa source l'explication du point qu'ils auront à traiter. Par exemple s'il s'agit d'expliquer l'Evangile du premier dimanche de l'Avent : *Il y aura des signes dans le soleil et dans la lune,* on trouvera ce qui regarde ce passage dans cet article du Symbole : *Il viendra juger les vivants et les morts.* Prenant alors ces explications, on fera connaître aux fidèles d'un seul et même coup et le Symbole et l'Evangile. Ainsi dans toutes les fonctions de l'enseignement le pasteur pourra conserver l'habitude de tout ramener à ces quatre divisions fondamentales auxquelles se réduit, selon nous, toute la portée des divines Ecritures et la doctrine générale du christianisme. Quant à l'ordre de l'enseignement, on choisira celui qui se blera le plus approprié aux person et au temps.

CATÈCHISME

DU

CONCILE DE TRENTE.

PREMIÈRE PARTIE.

INTRODUCTION AU SYMBOLE.

1. Appuyés sur l'autorité des Pères qui, pour initier les hommes à la doctrine de Notre-Seigneur Jésus-Christ, commencèrent par la foi, nous avons pensé qu'il était utile d'expliquer d'abord ce qui a rapport à cette vertu.

2. Les saintes Ecritures attachent au mot de foi beaucoup de significations différentes. Mais ici nous le prenons pour cette disposition qui nous fait donner un assentiment plein et entier aux choses révélées de Dieu. Entendue dans ce sens, personne ne pourra légitimement douter que la foi ne soit nécessaire pour obtenir le salut, puisqu'il est positivement écrit : *Sans la foi il est impossible de plaire à Dieu.* En effet la fin qui est proposée à l'homme pour faire son bonheur est placée tellement haut que la pénétration de l'esprit humain n'aurait jamais pu s'élever jusqu'à elle. Il était donc nécessaire que Dieu lui en transmît la connaissance. Or cette connaissance n'est pas autre chose que la foi dont l'efficacité nous fait tenir pour certain tout ce que l'autorité de l'Eglise notre mère approuve comme révélé de Dieu. Quel doute pourrait venir à l'esprit des fidèles sur des choses dont Dieu est le garant, lui qui est la vérité

1. Nos Patrum auctoritatem secuti qui initiandis Christo Domino, et in ejus disciplinâ instituendis hominibus, à fidei doctrinâ initium fecerunt, operæ pretium duximus, quæ ad fidem pertinent, prius explicare.

2. Sed quoniam in divinis Litteris multiplex est fidei significatio, hic de eâ loquimur, cujus vi omnino assentimur iis quæ tradita sunt divinitùs. Hanc autem ad salutem consequendam esse necessariam, nemo jure dubitabit, præsertim cùm scriptum sit : [1] Sine fide impossibile est placere Deo. Cùm enim finis, qui ad beatitudinem homini propositus est, altior sit, quàm ut humanæ mentis acie perspici possit, necesse ei erat ipsius à Deo cognitionem accipere. Hæc verò cognitio nihil aliud est, nisi fides : cujus virtus efficit, ut id ratum habeamus quod à Deo traditum esse sanctissimæ matris Ecclesiæ auctoritas comprobârit : nullis enim Fidelibus potest accidere dubitatio in iis quorum Deus auctor est, qui est ipsa veritas : ex quo intelligimus, quantum inter hanc fidem, quam Deo habemus, intersit, et illam, quam humanæ historiæ scriptoribus adhibemus. Fides autem quan-

[1] Heb., 11. 6.

quam latè pateat, et magnitudine, ac dignitate differat, (est enim sic in sacris Litteris : [1] Modicæ fidei, quare dubitasti? et, [2] Magna est fides tua : et, [3] Adauge nobis fidem : Item, [4] Fides sine operibus mortua : et, [5] Fides quæ per charitatem operatur) tamen est idem genere, et diversis fidei gradibus eadem definitionis vis, et ratio convenit. Quàm verò fructuosa sit, et quantam ex eâ utilitatem capiamus, in articulorum explicatione dicetur. Quæ igitur primùm Christiani homines tenere debent, illa sunt, quæ fidei duces doctoresque sancti Apostoli, divino Spiritu afflatì, duodecim Symboli articulis distinxerunt.

3. Nam cùm mandatum à Domino accepissent, ut [6] pro ipso legatione fungentes, [7] in universum mundum proficiscerentur, atque omni creaturæ Evangelium prædicarent, Christianæ fidei formulam componendam consuerunt, ut scilicet [8] idipsum omnes sentirent, ac dicerent neque ulla essent inter eos schismata, quos ad fidei unitatem vocâssent; sed essent perfecti in eodem sensu et in eâdem sententiâ. Hanc autem Christianæ fidei, et spei professionem à se compositam Apostoli Symbolum appellârunt : sive quia ex variis sententiis, quas singuli in commune contulerunt, conflata est; sive quia eâ veluti notâ, et tesserâ quâdam uterentur, quâ desertos, et [9] subintroductos falsos fratres qui [10] Evangelium adulterabant, ab iis, qui

[1] Matth., 14. 31.—[2] Matt., 15. 28.—[3] Luc., 17. 5.—[4] Jac., 2. 17.—[5] Gal., 5. 6.—[6] 2. Cor., 5. 20. —[7] Marc., 16. 15.—[8] 1. Cor., 1. 10.—[9] Gal., 2. 4.—[10] 2. Cor., 2. 77.

même. On comprend par là combien la foi que nous avons en Dieu diffère de cette autre foi que nous accordons aux auteurs des histoires purement humaines. La foi peut varier en étendue, en grandeur et en dignité. Témoins tous ces passages de la sainte Ecriture : *Homme de peu de foi, pourquoi avez-vous douté. — Votre foi est grande. — Augmentez notre foi. — La foi sans les œuvres est morte. — La foi qui opère par la charité.* Cependant elle ne forme point différents genres, et à tous ces degrés elle mérite de conserver la nature et la portée de la même définition. Dans l'explication de chaque article nous ferons voir quels fruits elle produit et quels grands avantages elle nous procure. Ce que les chrétiens doivent donc savoir en premier lieu, ce sont les vérités que sous l'inspiration de l'esprit de Dieu les saints Apôtres nos maîtres et nos guides dans la foi ont renfermées dans les douze articles du Symbole.

3. Quand ils eurent reçu de Notre-Seigneur l'ordre d'aller *remplir pour lui les fonctions d'ambassadeurs et de se répandre dans le monde entier pour prêcher l'Evangile à toute créature,* ils convinrent de composer une formule de foi chrétienne que croiraient et professeraient tous ceux qu'ils allaient appeler à l'unité de foi, afin qu'il n'y eût parmi eux aucun schisme, mais qu'ils fussent consommés dans l'unité de l'esprit et des sentiments. Et cette profession de foi et d'espérance chrétienne que les Apôtres composèrent, ils l'appelèrent Symbole, soit parce qu'ils la formèrent de la somme des différentes idées que chacun d'eux communiqua dans la réunion, soit parce qu'ils voulurent s'en servir comme d'une marque et d'un mot d'ordre à l'aide duquel les déserteurs et les faux frères qui se glissaient dans l'Eglise pour corrompre l'Evangile, seraient facilement distingués de ceux qui s'en-

rôlaient sincèrement dans la milice de Jésus-Christ.

4. Certainement les points de la religion chrétienne que les fidèles sont tenus de croire, soit en particulier, soit en général, d'une foi ferme et assurée, sont nombreux ; mais le premier et le plus essentiel, c'est ce point qui fait tout à la fois comme la base et le faîte de l'édifice de la vérité, et que le Seigneur nous a enseigné lui-même sur l'unité de l'essence divine, sur la distinction des trois personnes et sur les actions qui sont plus particulièrement attribuées à chacune d'elles. Or, le pasteur fera voir que la doctrine de ce mystère se trouve en abrégé dans le Symbole des apôtres.

5. Comme l'ont remarqué nos ancêtres qui se sont occupés de cette matière avec beaucoup de zèle et de piété, le Symbole paraît avoir été distribué en trois parties principalement pour que, dans la première, on traitât de la première personne divine et de l'œuvre merveilleuse de la création ; dans la seconde, de la seconde personne et du mystère de la rédemption des hommes ; dans la troisième, de la troisième personne principe et source de notre sanctification, le tout renfermé dans des propositions distinctes, mais bien liées entre elles : propositions que d'après une comparaison fréquemment employée par les Pères, nous appellerons articles. En effet, de même que dans les membres du corps, il y a des articulations qui les distinguent et les séparent, de même aussi, dans cette profession de foi du Symbole, on a donné avec beaucoup de justesse et de raison le nom d'article à tout ce qui doit faire un objet distinct et séparé de notre croyance.

Christi militiæ sacramento se obligarent, facilè possent internoscere.

4. Cùm multa in christianâ religione Fidelibus proponantur, quorum sigillatim vel universè certam et firmam fidem habere oportet; tum verò illud primò, ac necessariò omnibus credendum est, quod veluti veritatis fundamentum ac summa, de divinæ essentiæ bonitate, et trium personarum distinctione, earumque actionibus, quæ præcipuâ quâdam ratione illis attribuuntur, Deus ipse nos docuit. Hujus mysterii doctrinam breviter in Symbolo Apostolorum comprehensum esse Parochus docebit.

5. Nam, ut majores nostri, qui in hoc argumento piè, et accuratè versati sunt, observaverunt : in tres potissimùm partes ita distributum videtur, ut in unâ divinæ naturæ prima persona, et mirum creationis opus describatur : in alterâ, secunda persona, et humanæ redemptionis mysterium : in tertiâ, tertia item persona, caput et fons sanctitatis nostræ, variis, et aptissimis sententiis concludatur. Eas autem sententias, similitudine quâdam à Patribus nostris frequenter usurpatas, articulos appellamus. Ut enim corporis membra articulis distinguuntur, ita etiam in hâc fidei confessione quidquid distinctè, et separatim ab alio, nobis credendum est, rectè et appositè articulum dicimus.

CHAPITRE PREMIER.

PREMIER ARTICLE DU SYMBOLE.

CREDO IN DEUM PATREM OMNIPOTENTEM, CREATOREM COELI ET TERRÆ.

1. His verbis ea sententia subjecta est : Certò credo, ac sine ullâ dubitatione profiteor Deum Patrem, primam

JE CROIS (1) EN DIEU LE PÈRE TOUT-PUISSANT, CRÉATEUR DU CIEL ET DE LA TERRE.

1. Voici le sens de ces paroles : J'admets avec assurance et je confesse sans aucune hésitation Dieu le Père, c'est-

(1) La sollicitude de l'Eglise pour l'innocence des mœurs est bien connue. Conseils exhortations, commandements, jeûnes, sacrements, sacrifice, elle emploie tout pour faire régner la vertu dans les cœurs, et cependant ses premières préoccupations sont toujours pour la foi. Formée par un maître habile à la connaissance du cœur humain, elle est trop bien convaincue que les croyances sont à la pratique ce que l'arbre est aux fruits, et que pour savoir bien faire, il faut d'abord savoir bien croire. Aussi que dit-elle à tous ceux qui désirent d'entrer dans son sein? Même avant de leur demander s'ils voudront respecter les auteurs de leurs jours et ne point porter le trouble et la désorganisation dans la société, elle leur demande s'ils ont la foi. Croyez-vous? Voilà sa première question, et s'ils ne répondaient : Oui nous croyons, elle les laisserait à jamais livrés à ces aberrations perpétuelles qui sont le triste partage d'une raison insoumise. C'est sur leur réponse affirmative seulement qu'elle leur ouvre les portes du christianisme. Et puis, pour qu'ils se rappellent sans cesse qu'il ne suffit pas de croire pendant un jour, mais que la foi doit être la compagne inséparable de notre vie, elle leur confie ses symboles dont les premiers mots expriment toujours un acte de foi.

Procédé bizarre, tyrannique, contre nature, disent les rationalistes. Mais procédé tout-à-fait naturel, sage et moral, répliquent les catholiques; et certes, pour l'esprit non prévenu, il n'est pas difficile de voir que les catholiques ont raison.

En effet la foi a ses racines dans les dernières profondeurs de notre âme. De toutes nos prédispositions natives, c'est peut-être la plus fondamentale et la plus forte. Elle préside chez l'homme à toute espèce de développement intellectuel et moral; et en nous initiant par la foi à la science divine, le Seigneur ne suit pas une autre marche que celle que l'on emploie tous les jours pour nous initier à toutes les autres sciences. D'un côté comme de l'autre, même nécessité de commencer par s'en rapporter à la parole d'un maître. Après quelques trente ans, il est vrai, le disciple pourra peut-être se passer de son précepteur. Mais qu'y a-t-il donc de si étonnant que l'homme soit destiné à rester plus longtemps l'élève de Dieu que l'élève de l'homme? Et s'il vous faut trente ou quarante ans de patience, d'études et de labeur, avant de posséder la faible somme des connaissances humaines, pourquoi le chrétien se plaindrait-il d'être obligé d'attendre deux ou trois fois aussi longtemps avant de découvrir les sublimes problèmes de la religion? Sa vie finit-elle donc tout entière à la tombe? pour qui les saintes obscurités de la foi ne se dissiperont-elles pas plus ailleurs qu'ici? ne lui sera-t-il jamais donné de voir briller de lumières sans ombre? n'est-il pas certain au contraire d'avoir un jour, dans les splendeurs éternelles, la claire-vue des mystères que maintenant il respecte et qu'il adore? Dès-lors, entre vous et lui, qu'est-ce autre chose qu'une question de temps; Ecoutez là-dessus les éloquentes paroles de l'auteur de l'Essai sur l'indifférence : « Otez » la foi, dit-il, et tout meurt. Elle est l'âme de la société et le fond de la nature hu-

a-dire la première personne de la sainte Trinité, dont la vertu toute-puissante a créé de rien le ciel et la terre et tout

scilicet Trinitatis personam, qui suâ omnipotenti virtute cœlum ipsum et terram, et omnia quæ cœli et terræ

» maine. Si le labourenr cultive et ensemence la terre, si le navigateur traverse l'océan, » c'est qu'ils croient; et ce n'est qu'en vertu d'une croyance semblable, que nous par- » ticipons aux connaissances transmises, que nous usons de la parole, des aliments » même. On dit à l'enfant . Mangez, et il mange. Qu'arriverait-il s'il exigeait qu'au- » paravant on lui prouvât qu'il mourra, s'il ne mange point. On dit à l'homme : Vous » allez en tel lieu, suivez cette route. S'il refusait de croire au témoignage, l'éternité » entière s'écoulerait avant qu'il eût acquis seulement la certitude rationnelle de l'exis- » tence du lieu ou il désire se rendre. Comment savons-nous qu'il existe entre nous et les » autres hommes une société de raison, que nous leur communiquons nos pensées, qu'ils » nous communiquent les leurs, que nous les entendons, qu'ils nous entendent. Nous le » croyons, et voilà tout. Qui voudrait ne croire ces choses que sur une démonstration » rigoureuse, renoncerait à jamais au commerce de ses semblables, il renoncerait à la » vie. La pratique des arts et des métiers, les méthodes d'enseignement reposent sur la » même base. La science est d'abord pour nous une sorte de dogme obscur que nous ne » parvenons ensuite à concevoir plus ou moins que parce que nous l'avons premièrement » admis sans le comprendre, que parce que nous avons eu la foi. Qu'elle vienne à dé- » faillir un instant, le monde social s'arrêtera soudain : plus de gouvernement, plus de » lois, plus de transactions, plus de commerce, plus de propriétés, plus de justice; car » tout cela ne subsiste que par l'autorité, qu'à l'abri de la confiance que l'homme a dans » la parole de l'homme; confiance si naturelle, foi si puissante, que nul ne parvient » jamais à l'étouffer entièrement; et celui-là même qui refuse de croire en Dieu sur le » témoignage du genre humain, n'hésitera point à envoyer son semblable à la mort sur » le témoignage de deux hommes. Ainsi nous croyons, et l'ordre se maintient dans la » société; nous croyons, et nos facultés se développent, notre raison s'éclaire et se for- » tifie, notre corps même se conserve; nous croyons, et nous vivons; et forcés de croire » pour vivre un jour, nous nous étonnerons qu'il faille croire aussi pour vivre éternelle- » ment!... Se raidir contre cette grande loi, c'est lutter contre l'existence; il faut, pour » s'en affranchir, reculer jusqu'au néant. Créatures superbes qui dites : Nous ne croirons » pas, descendez donc. Et nous, guidés par la lumière que repousse votre orgueil, nous » nous élèverons jusque dans le sein du Souverain-Etre, et là encore, nous retrouverons » une image de la loi qui nous humilie; car la certitude n'est en Dieu même que l'in- » telligence infinie, la raison essentielle par laquelle le Père conçoit et engendre éter- » nellement son Fils, son Verbe, *la parole par laquelle un Dieu éternel et parfait se dit* » *lui-même à lui-même tout ce qu'il est :* témoignage toujours subsistant qui est *cette* » *pensée* même *et cette parole intérieure conçue dans l'esprit de Dieu, qui le comprend* » *tout entier et embrasse en elle-même toute la vérité qui est en lui,* et la religion qui » nous unit à Dieu en nous faisant participer à sa vérité et à son amour, n'est encore » dans ces dogmes que ce témoignage traduit en notre langue par le Verbe lui-même, » ou la manifestation sensible de la raison universelle dans ce qu'elle a de plus haut, de » plus inaccessible à notre pauvre raison abandonnée à ses forces; en sorte que si nous » voulons y être attentifs, nous comprendrons que Dieu avec sa toute-puissance, ne nous » pouvait donner une plus grande certitude des vérités que son Fils est venu nous an- » noncer, puisque son témoignage enferme en soi toute la certitude divine. » (Essai sur l'Ind. tom. 2.) En présence de considérations si justes et si profondes tout à la fois, n'est-on pas obligé de convenir que le principe de foi, bien loin de n'appartenir qu'à la religion, domine et régit en quelque sorte le monde tout entier? Et qu'on n'aille pas objecter que si le premier pas de toute activité intellectuelle est toujours un acte de foi, jamais dans les autres ordres de choses, les intelligences sorties de l'enfance, débarrassées pour ainsi dire des langes de l'instinct, et arrivées à la maturité de leur développement, ne sont rigoureusement tenues d'admettre ce qui est hors de leur portée, que par conséquent en étendant le principe de foi à des questions qui ne sont point démontrables pour nous la religion a exagéré et faussé ce principe. Non, la religion n'a rien exagéré ni rien faussé.

ambitu continentur, ex nihilo condidit, et condita tuetur ac regit : neque solùm eum corde credo, et ore confiteor, verùm summo studio ac pietate ad illum, veluti summum et perfectissimum bonum contendo. Hæc igitur fit brevis quædam primi hujus articuli comprehensio. Sed quoniam magna mysteria in singulis ferè verbis

ce qu'ils contiennent, et qui après avoir tout créé, conserve et gouverne tout. Et non-seulement je crois en lui de cœur et le confesse de bouche, mais encore je tends à lui avec l'ardeur et l'affection la plus grande, comme au bien le plus grand et le plus parfait. Le contenu de ce premier article n'est pas long. Mais comme presque tous

Elle a trouvé en nous une disposition puissante, fondamentale, elle s'en est emparée; elle l'a agrandie, perfectionnée, comme toutes les tendances légitimes de notre nature; elle l'a surnaturalisée en l'appliquant à un ordre de choses surnaturel : voilà tout. Encore ne l'a-t-elle pas fait sans donner les raisons les plus convaincantes de sa conduite. Prétendre qu'elle nous impose ses dogmes sans les accompagner de démonstrations, c'est la calomnier et lui faire la plus grande injure. Seulement d'accord en cela avec le bon sens elle admet des démonstrations de bien plus d'un genre. Ainsi elle est bien loin de penser qu'il ne doit y avoir de démontré pour nous que ce que nous touchons avec la main ou ce que nous voyons de nos yeux. D'après elle, chacun de nos sens, dans l'étendue de son ressort et avec les conditions requises, est un canal par lequel nous arrivent sûrement la vérité et la certitude. Elle ne comprendrait pas pourquoi l'homme ne pourrait pas aussi bien s'en rapporter à ce qu'il a entendu, qu'à ce qu'il a vu; bien plus, elle regarde le sens de l'ouïe comme un véhicule destiné à nous apporter une somme de connaissances beaucoup plus considérables que celui des yeux. Par le sens de la vue, en effet, nous ne touchons qu'au point de l'espace et de la durée dans lequel nous vivons; par l'autre, au contraire, nous devenons les contemporains de tous les temps et les habitants de tous les lieux. En prêtant l'oreille à la voix des générations qui nous ont précédé, nous pouvons connaître tout ce qu'elles ont connu et nous approprier tout ce qu'elles ont possédé. Otez au sens de l'ouïe ses droits, ses privilèges et la confiance qu'il mérite, vous faites le vide autour de nous : dès-lors plus de foi au témoignage des ancêtres, plus d'histoire, plus de tradition, plus rien de ce qui constitue la vie progressive du genre humain. Sans lui nos propres expériences, les conquêtes que nous aurions faites personnellement dans le domaine de la vérité, resteraient sans consistance et sans avenir; elles auraient le sort de chacun de nous, elles seraient fugitives et périssables comme nous. Ce qui a fait dire avec beaucoup de justesse que l'ouïe était aux yeux ce que l'écriture est à la parole. Ce que la religion veut donc, c'est que l'on n'aille point fermer sottement cette source féconde et évidemment providentielle de démonstrations et de certitude, pas plus que celle *du voir et du toucher*. Ce n'est pas tout. Après avoir rétabli et vengé les droits du plus riche de nos sens, elle proteste encore contre cette autre erreur qui voudrait ne reconnaître comme admissibles que les déductions logiques nécessaires ou bien les vérités qui portent en elles-mêmes toute la clarté de l'évidence. Toujours appuyée sur la sainte raison, elle proclame qu'il est une infinité de choses dont la nature intime pourra bien aller se plonger dans les ombres du mystère, mais qui n'en savent pas moins révéler leur présence de la manière la plus manifeste. Quoi de plus inconnu du vulgaire que l'essence de la foudre et de la propriété fébrifuge du quinquina? Mais en même temps quoi de plus certain pour lui que l'existence de ces deux forces. Il ne les juge que d'après les effets qu'elles produisent, sans remonter plus haut; mais quand il les aurait vues touchées, analysées dans leurs éléments constitutifs, sa certitude de leur existence en serait-elle plus grande? Non assurément. Une fois la valeur et la légitimité de ces différents genres de démonstrations bien constatée, la religion les emploie tour-à-tour, elle les regarde comme autant de sources diverses, mais toutes aussi pures les unes que les autres, et en puisant, tantôt dans celle-ci, tantôt dans celle-là selon le besoin et l'exigence des questions, elle se charge de pouvoir imiter le Sage et de ne rien affirmer qu'elle ne prouve. Où donc se trouve alors la violence, la tyrannie, l'absurde d'un pareil procédé?

Mais non-seulement le principe de foi n'est point tyrannique ni contre nature, il porte

les mots couvrent de grands mystères, le pasteur doit les approfondir et les expliquer avec beaucoup de soin, afin que les fidèles, quoique avec crainte et tremblement, puissent cependant s'approcher autant que le Seigneur veut bien le permettre, pour contempler la gloire de sa divine majesté.

latent, ea nunc diligentiùs Parocho perpendenda sunt : ut, quantùm Dominus permiserit, ad ejus majestatis gloriam contemplandam cum timore et tremore fidelis populus accedat.

2. Le mot croire ne signifie point ici

2. Igitur credendi vox hoc loco pu-

encore avec lui le cachet d'une sagesse toute divine. En effet, rien de plus important pour l'homme que les vérités religieuses; nos destinées finales en dépendent. Or, comment pourrons-nous arriver à les posséder, ces vérités précieuses? Nous faudra-t-il les acheter au prix de pénibles études, de lentes investigations et de quelques rares découvertes? Mais alors Dieu aurait moins fait pour la vie morale de l'homme que pour sa vie physique. Car pour celle-ci il nous a épargné au moins la peine d'inventer la matière première. Et puis il aurait par là déshérité tous ceux qui n'ont ni le temps ni la fortune pour se livrer à l'étude, c'est-à-dire le genre humain à peu près tout entier. D'ailleurs s'il est un fait bien constaté par l'expérience, c'est que les intelligences sont comme la terre et qu'elles ne produisent qu'en raison de ce qu'on a déposé dans leur sein. Mettez-y un germe fécond, alors il pourra croître, grandir comme le grain de sénevé de l'Evangile et vous étonner par son développement prodigieux; mais si vous ne semez rien, les intelligences ne produiront rien. Voyez les Sauvages, ils existent depuis bien des siècles; or, quels progrès ont-ils faits avec le temps? L'histoire prouve qu'ils déclinent plutôt qu'ils ne montent. Et le sourd-muet que devient-il quand il est abandonné à lui-même? il n'a pas la force de s'élever au-dessus de l'instinct. Serait-ce chez ces êtres impuissance radicale incurable? point du tout. Vienne du dehors un souffle civilisateur, aussitôt ces intelligences mortes se réveillent, se raniment, grandissent et s'agitent comme les ossements dont parle le prophète. Au surplus, quand même par impossible nous pourrions, après avoir passé une partie de notre existence dans le travail et les recherches, par conséquent sans principe et sans règle, oui, quand nous pourrions un jour arriver à la découverte de quelques vérités religieuses, quelle serait, je le demande, l'autorité d'un dogme et d'une morale dont nous serions les inventeurs et qui ne relèveraient que de nous? La mobilité et l'inconstance de notre cœur, l'ardeur de nos passions se riraient bien vite des lois que nous nous serions créées nous-mêmes, elles qui frémissent déjà contre celles qui leur sont présentées sans cesse comme venues toutes faites du ciel, et comme émanées du plus redoutable des pouvoirs, c'est-à-dire de Dieu même. Ajoutons enfin que s'il est un côté saillant dans l'ensemble de la création, c'est l'unité? On dirait que Dieu a voulu faire reluire ce caractère dans ses œuvres, comme i reluit dans la divinité même. Mais l'unité qu'il affectionne le plus, c'est l'union entre les différents membres du genre humain. En leur donnant une origine commune, il a fait de tous les hommes un peuple de frères sous le rapport physique. Mais cette fraternité du sang qui nous rattache déjà les uns aux autres de si près, n'est pourtant guère que l'image et comme le symbole d'une autre fraternité bien plus sublime pour laquelle nous sommes faits, la fraternité des cœurs et des intelligences. Or rien de plus favorable à cette seconde sorte de fraternité que le principe de foi. Pendant que le principe de l'examen particulier s'en va séparant, divisant, isolant, fractionnant tout; pendant que les maîtres qui le prennent pour devise ne sauraient conserver deux disciples fidèles; le principe de foi au contraire groupe et associe les individus et les nations avec une force étonnante. C'est lui qui fait que pendant des milliers de siècles on entendra des centaines de millions d'hommes redire dans un magnifique concert le même *Credo* avec la même piété et la même soumission d'esprit, n'éprouvant qu'une seule crainte, celle de ne pas interpréter comme tout le monde les articles de leur croyance. N'avions-nous pas raison alors d'avancer que c'était un principe plein de sagesse! (Voy. Berg., dict. Théol., art. Certitude, Démonstration, Evidence, Foi, Révélation, etc.)

tare, existimare, opinari non significat : sed, ut docent sacræ Litteræ, certissimæ assensionis vim habet, quâ mens Deo sua mysteria aperienti, firmè constanterque assentitur. Quamobrem is [1] credit (quod ad hujus loci explicationem attinet) cui aliquid sine ullâ hæsitatione certum et persuasum est.

penser, s'imaginer, conjecturer; mais, comme l'enseigne l'Ecriture sainte, il a toute l'énergie de cet acquiescement très-ferme qui porte notre esprit à s'attacher d'une manière constante et inébranlable aux révélations que Dieu nous fait de ses mystères. Ainsi celui-là croit comme nous l'entendons dans l'explication de ce passage, qui a sur un point une conviction et une certitude sans mélange de doute.

3. Neque verò existimare quisquam debet fidei notitiam minùs certam esse, quòd ea non cernantur quæ nobis credenda fides proponit : etenim divinum lumen, quo ea percipimus, tametsi rebus perspicuitatem non afferat, nos tamen de his dubitare non sinit. [2] Deus enim qui dixit de tenebris lumen splendescere, ipse illuxit in cordibus nostris, ut non sit nobis [3] opertum Evangelium, sicut iis qui pereunt.

3. Et qu'on n'aille pas se figurer que la connaissance que nous donne la foi soit peu sûre, parce que nous ne voyons pas les choses qu'elle nous propose de croire. Car bien que la lumière divine qui nous les fait saisir ne jette pas sur ces vérités la clarté et l'évidence, cependant elle ne nous en laissé point douter. *Le même Dieu qui a commandé à la lumière de sortir des ténèbres, a éclairé assez nos cœurs pour que l'Evangile ne soit point voilé pour nous, comme il l'est pour ceux qui périssent.*

4. Jam verò ex iis quæ dicta sunt, consequitur eum qui cœlesti hac fidei cognitione præditus est, inquirendi curiositate liberum esse. Deus enim cùm jussit nos credere, non divina judicia scrutanda, eorumque rationem et causam perquirendam nobis proposuit; sed immutabilem fidem præcepit, quæ efficit ut animus in æternæ veritatis notitiâ conquiescat. Ac profecto cùm Apostolus testetur : [4] Deus verax est, omnis autem homo mendax, si arrogantis et impudentis hominis est, gravi, ac sapienti viro aliquid affirmanti fidem non habere, sed præterea urgere, ut quod dixerit, rationibus aut textibus probetur : cujus temeritatis, atque adeò stultitiæ fuerit Dei voces audientem, cœlestis ac salutaris doctrinæ rationes requirere ? fides itaque, seclusâ omni non solùm ambiguitate, sed etiam demonstrandi studio, tenenda est.

4. Il suit de là que celui qui possède cette connaissance céleste donnée par la foi, se sent délivré du désir des investigations curieuses; car quand Dieu nous a ordonné de croire, il n'a pas prétendu nous livrer ses décrets divins à scruter, ni leurs raisons et leurs motifs à examiner; mais il nous a commandé cette foi immuable en vertu de laquelle l'esprit se repose content dans la connaissance qu'il a de la vérité éternelle. Et certes, si même après que l'Apôtre nous atteste *que Dieu seul est vrai* et que *tout homme est menteur*, nous trouvons encore de l'orgueil et de l'insolence à ne point ajouter foi aux affirmations d'un personnage grave et prudent, et à exiger qu'il apporte des témoins ou des raisons pour prouver ce qu'il avance, quelle ne sera pas la témérité ou plutôt la folie de celui qui en entendant la voix de Dieu, ira encore demander les preuves de la céleste doctrine du salut? Notre foi doit donc non-seulement bannir l'incertitude, mais même le désir des démonstrations.

[1] Rom., 4. 18, 19, 20. 21.—[2] 2. Cor., 4. 6.—[3] Ibid., 5. 3.—[4] Rom., 3. 4.

5. Le pasteur ne manquera pas d'apprendre encore à celui qui dit : *Je crois*, qu'après avoir ainsi exprimé l'adhésion intime de son esprit, il ne doit point se borner à cet acte de foi purement intérieur, mais que les sentiments qui se trouvent renfermés dans son cœur, il doit de plus les manifester au dehors par une profession ouverte et se plaire à les avouer et à les publier devant tout le monde. Il faut que les fidèles aient cet esprit qui inspirait le prophète quand il disait : *J'ai cru et c'est pourquoi j'ai parlé.* Il faut qu'ils imitent les apôtres qui répondaient aux princes du peuple : Nous ne pouvons taire ce que nous avons vu et entendu ; stimulés qu'ils seront par ce beau mot de saint Paul : *Je ne rougis point de l'Evangile, parce qu'il est la force et la vertu de Dieu pour sauver tous les croyants* ; et encore par ces paroles qui établissent particulièrement la vérité que nous défendons ici : *On croit de cœur pour être justifié, mais on confesse de bouche pour être sauvé.*

5. Verùm illud præterea doceat Parochus eum qui dicit : Credo, præterquam quòd intimum mentis suæ assensum declarat qui interior fidei actus est, debere id quod animo inclusum habet, apertâ fidei professione præ se ferre, summâque alacritate palam fateri, ac prædicare. Oportet enim fideles eum spiritum habere, quo fretus Propheta dixit, [1] Credidi propter quod locutus sum; imitari Apostolos qui ad principes populi responderunt : [2] Non possumus, quæ vidimus et audivimus, non loqui; D. Pauli præclarâ illâ voce excitati : [3] Non erubesco Evangelium : Virtus enim Dei est in salutem omni credenti. Item quo maximè hujus sententiæ veritas confirmatur : [4] Corde creditur ad justitiam, ore autem confessio fit ad salutem.

En Dieu (2).

6. Ces paroles suffisent déjà pour nous faire connaître la grandeur et la supériorité de la sagesse chrétienne et

In Deum.

6. Hinc jam Christianæ sapientiæ

[1] Psal. 115. 1.— [2] Act., 4. 20. — [3] Rom., 1. 16. — [4] Rom. 10. 10.

(2) Dans les langues humaines le nom de Dieu a toujours eu une destinée et comme une fortune à part, exceptionnelle. Toutes les bouches ont appris à le prononcer. Il a traversé tous les siècles, environné des hommages publics ; en son honneur on a dressé des autels, brûlé de l'encens et élevé des édifices bien plus majestueux encore que les demeures des rois. Mais ce mot que nous retrouvons dans tous les temps et dans tous les lieux : dans l'antique Egypte et la Grèce païenne, comme dans la ville sainte de Jérusalem ; ce mot que redit le musulman de Constantinople, comme le chrétien de Rome même ; ce mot enfin, sur lequel méditait Platon aussi bien que saint Augustin, saint Thomas et Bossuet, réveille-t-il la même idée dans tous les esprits ? Tous les hommes y attachent-ils le même sens. A-t-il pour chacun d'eux une signification d'une égale étendue ? Non, pour le malheur de la terre. Car n'allons pas croire qu'il soit indifférent de s'attacher à l'un de ces sens plutôt qu'aux autres. Au fond de ces questions que les esprits superficiels appellent peut-être des discussions oiseuses de théologiens de profession, ce qui se débat et s'agite ce n'est pas moins que le sort et la destinée des peuples. Suivez en effet sur la carte les diverses nations qui peuplent notre globe, vous ne tarderez pas à être frappés d'une remarque bien surprenante : toujours et sans exception vous verrez les pays monter ou descendre sur l'échelle de la civilisation, selon que vous verrez au milieu d'eux la notion de Dieu s'épurer et s'obscurcir. C'est que la notion des devoirs et des droits de chacun dépend de la nature de l'idée que nous nous formons de Dieu ; comme la qualité du fruit dépend de la nature de l'arbre qui le porte. Il est donc d'une suprême

dignitatem, et præstantiam, ex eàque, quantùm divinæ bonitati debeamus, cognoscere licet, quibus datum est, statim ad rei præstantissimæ maximèque expetendæ cognitionem quasi fidei gradibus ascendere. In hoc enim multùm inter se differunt Christiana Philosophia et hujus seculi sapientia, quòd hæc quidem naturalis tantùm luminis ductu ab effectibus, et ab iis quæ sensibus percipiuntur, paulatim progressa, nonnisi post longos labores vix tandem invisibilia Dei contemplatur, primamque omnium rerum causam et auctorem agnoscit atque intelligit : contrà verò illa humanæ mentis aciem ita exacuit, ut in cœlum nullo labore penetrare possit atque divino splendore collustrata, primùm quidem æternum ipsum luminis fontem, deinde quæ infra ipsum posita sunt, intueri, ut nos [1] vocatos esse de tenebris in admirabile lumen, quod est apud Apostolorum Principem, cum summâ animi jucunditate experiamur, et [2] credentes exultemus lætitiâ inenarrabili. Rectè igitur fideles primò se in Deum credere profitentur, cujus majestatem ex Jeremiæ sententiâ [3] incomprehensibilem esse dicimus. [4] Lucem enim, ut ait Apostolus, inhabitat inaccessibilem, quam nullus hominum vidit, sed nec videre potest; cùm enim ad Moysen loqueretur : [5] Non videbit me, inquit, homo, et vivet. Nam ut

[1] 1. Pet., 2. 9.— [2] 1. Pet., 1. 8.— [3] Jerem., 31. 19.— [4] 1. Tim., 6. 36.— [5] Exod., 33. 10.

par là même tout ce que nous devons à la bonté divine, nous qui pouvons par les degrés de la foi pour ainsi dire arriver d'un seul coup jusqu'à la connaissance de l'objet le plus sublime et le plus désirable. En effet l'une des grandes différences entre la philosophie chrétienne et la sagesse du siècle, c'est que celle-ci, guidée par la seule lumière naturelle, peut bien à la vérité s'avancer peu à peu à l'aide des effets et des perceptions des sens; mais ne parvient qu'à force de travaux et de peine à contempler *les choses invisibles de Dieu*, et à le reconnaître et le comprendre comme la cause première et l'auteur de toute chose. L'autre au contraire aiguise tellement la pénétration de l'esprit, qu'il peut sans fatigue s'élever jusqu'au ciel, et en s'éclairant de la splendeur divine, fixer même tout d'abord le foyer *éternel* de toute lumière, et ensuite les autres choses placées au-dessous de lui : avantage qui nous fait éprouver avec bonheur que *nous sommes bien réellement appelés des ténèbres à une admirable lumière*, comme parle le prince des Apôtres, *et qui nous fait tressaillir d'une joie inénarrable dans notre foi*. C'est donc avec raison que les fidèles font d'abord profession de croire en Dieu, lui dont nous regardons, avec Jérémie, *la majesté comme incompréhensible*. En effet, *il habite*, comme dit l'Apôtre, *une lumière inaccessible que nul n'a vu, que nul même ne peut*

importance de se former de Dieu la notion la plus juste, la plus pure et la plus complète. Et heureux les peuples qui travaillent sans relâche à la faire prévaloir dans leur sein! un brillant et magnifique avenir leur est réservé. Or, interrogez toutes les Théologies populaires, analysez les travaux et les doctrines de tous les philosophes, nulle part vous ne trouverez sur la Divinité un enseignement aussi net, aussi précis, aussi moral, aussi sublime et aussi profond tout à la fois que dans la religion catholique. On ne saurait retrancher un seul des attributs que cette sainte religion lui accorde sans tomber dans de grandes aberrations et sans semer autour de soi des principes plus ou moins féconds en immoralité et en corruption. Il n'est pas jusqu'au mystère de la sainte Trinité qui, tout mystérieux qu'il est, ne serve à expliquer des problèmes à jamais insolubles sans lui, comme ceux de la création et de l'histoire du genre humain. Efforçons-nous donc tous de faire triompher la notion de Dieu que nous fournit l'Eglise catholique. Par là nous aurons sauvé les destinées temporelles et éternelles de l'humanité.

voir; il l'affirme lui-même à Moïse : *l'homme qui le verra, ne vivra plus.* Et de fait, pour que notre âme puisse s'élever jusqu'à ce comble de la sublimité qui est Dieu, il faut nécessairement qu'elle soit entièrement dégagée des sens, privilége dont elle ne jouit naturellement pas dans cette vie.

mens nostra ad Deum, quo nihil est sublimius, perveniat, necesse est eam omninò à sensibus abstractam esse; cujus rei facultatem in hâc vitâ naturaliter nos habemus.

7. Quoiqu'il en soit ainsi, Dieu, comme dit l'Apôtre, n'est pas resté sans donner des preuves de lui-même (3), il l'a fait en répandant sur

7. Sed quamvis hæc ita sint, non reliquit tamen Deus, ut inquit Apostolus, [1] semetipsum sine testimonio,

[1] Act. 11. 14.

(3) « Les preuves de l'existence de Dieu sont nombreuses; elles se tirent de différents » ordres de considérations. Je ne puis, dit Fénelon en contemplant l'harmonie de l'u- » nivers, ouvrir les yeux sans admirer l'art qui éclate dans toute la nature; le moindre » coup d'œil suffit pour apercevoir la main qui fait tout. Les hommes les moins exercés » au raisonnement, et les plus attachés aux préjugés sensibles, peuvent d'un seul regard » découvrir celui qui se peint dans ses ouvrages. La sagesse et la puissance qu'il a mar- » quées dans tout ce qu'il a fait, le font voir comme dans un miroir à ceux qui ne » peuvent le contempler..... C'est un ordre, un arrangement, une industrie, un dessein » suivi..... Or, je soutiens que le hasard, c'est-à-dire le concours aveugle et fortuit de » causes nécessaires et privées de raison ne peut avoir formé ce tout..... Qui croira que » l'Iliade d'Homère, ce poëme si parfait, n'ait jamais été composé par un essor de » génie d'un grand poëte, et que les caractères de l'alphabet ayant été jetés en con- » fusion, uu coup de pur hasard, comme un coup de dés, ait rassemblé toutes les lettres » précisément dans l'arrangement nécessaire pour décrire dans des vers pleins d'har- » monie et de variété tant de grands événements, pour les placer et les lier si bien tous » ensemble, pour peindre chaque objet avec tout ce qu'il a de plus gracieux, de plus » noble et de plus touchant; enfin pour faire parler chaque personne selon son carac- » tère d'une manière si naïve et si passionnée? Qu'on raisonne et qu'on subtilise tant » qu'on voudra, jamais on ne persuadera à un homme sensé que l'Iliade n'ait point » d'autre autenr que le hasard. Cicéron en disait autant des Annales d'Ennius et il ajou- » tait que le hasard ne ferait jamais un seul vers, bien loin de faire tout un poëme. » Pourquoi donc cet homme sensé croirait-il de l'univers, sans doute encore plus mer- » veilleux que l'Iliade, ce que son bon sens ne lui permettra jamais de croire de ce » poëme. » (Fénelon, de l'Exis. de Dieu, pages 1, 2, 3, 4, 5, 6.) Disons donc avec David : *Les cieux publient la gloire de Dieu;* ou bien avec le poëte français :

Les cieux instruisent la terre
A révérer leur auteur :
Tout ce que leur globe enserre
Célèbre un Dieu créateur.
Quel plus sublime cantique
Que ce concert magnifique
De tous les célestes corps!
Quelle grandeur infinie.
Quelle divine harmonie
Résulte de leurs accords! (*J.-B. Rousseau*)

(Voy. encore Louis Racine, Poëme de la religion, et M. de Frayssinous, Conférences sur les preuves de l'Existence de Dieu tirées de l'ordre de la nature.)

A côté de cette preuve, nous plaçons celles qui viennent du témoignage et de la foi du genre humain. « Remontez, dit encore M. de Frayssinous dans son magnifique langage, » remontez dans les âges les plus reculés : parcourez les peuples qui dans les temps » anciens ont habité le globe, les plus policés comme les plus barbares, en trouverez-vous

benefaciens, de cœlo dans pluvias, et tempora fructifera, implens cibo et lætitiâ corda hominum. Quæ causa

nous ses bienfaits, *en nous envoyant les pluies du ciel, et les saisons favorables aux fruits, et en dispensant avec abon-*

» un seul qui n'ait été imbu d'une connaissance plus ou moins développée de la Divinité?
» Phéniciens, Chaldéens, Egyptiens, Perses, Indiens, Grecs, Romains, tout est ici d'ac-
» cord. Dans les philosophes, les historiens, les poëtes, les orateurs de la Grèce ou de
» Rome qu'on nous a mis en main dès nos plus jeunes années, que voit-on autre chose
» que des traces bien marquées de la foi de toutes les nations? Que signifient les autels,
» les temples, les sacrifices, les fêtes religieuses, etc? Tout cela n'a-t-il pas une liaison
» manifeste avec le dogme de la Divinité. *Jetez les yeux sur la surface de la terre*, disait
» Plutarque, *vous pourrez y trouver des villes sans fortifications, sans lettres, sans*
» *magistrature régulière, des peuples sans habitations distinctes, sans professions*
» *fixes, sans propriété de biens, sans l'usage des monnaies et dans l'ignorance uni-*
» *verselle des beaux arts, mais vous ne trouverez nulle part une ville sans connais-*
» *sance de la divinité.* On sait que Cicéron, Tuscul. lib. 1er et Sénèque, epist. 117. ont
» tenu le même langage. » (M. Frayssinous, Conférences sur l'Existence de Dieu prouvée par le témoignage.)

Ces deux grandes preuves ne sont point les seules que l'on puisse donner de l'existence de Dieu. Saint Thomas dans la Somme, 1re part. quest. 2. art. 3. en rapporte cinq. La dernière, il est vrai, rentre dans celle que nous plaçons ici la première. Voici les quatre autres : « La 1re et la plus évidente selon le saint Docteur est tirée de la nécessité d'un
» premier moteur; la matière ne pouvant se donner le mouvement à elle-même, c'est une
» nécessité qu'il y ait un premier moteur incorporel qui imprime le mouvement; la se-
» conde est fondée sur l'impossibilité d'une série infinie d'êtres contingents; d'où il suit
» qu'il doit y avoir nécessairement un être qui existe de lui-même, un être absolu. La
» troisième n'est qu'une suite de la seconde et établit qu'il répugne à la raison d'admettre
» une série de causes subordonnées entre elles. Dans la quatrième, saint Thomas démontre
» que s'il y a des êtres élevés à divers degrés de perfection, il faut qu'il existe un être
» souverainement parfait auquel tous les autres puissent être comparés, selon qu'ils ap-
» prochent plus ou moins de sa perfection.

» Dans Descartes, poursuit encore M. l'abbé Maret, auquel nous venons déjà d'em-
» prunter l'analyse de saint Thomas, il y a trois preuves de l'existence de Dieu. Voici la
» première : En même temps que j'aperçois l'imperfection de mon être, j'ai l'idée d'un
» être parfait et je suis obligé de reconnaître que cette idée a été mise en moi par un être
» parfait et qui possède toutes les perfections dont j'ai quelque idée, c'est-à-dire qui est
» Dieu. La seconde preuve est celle-ci : Je n'existe pas par moi-même, car je me serais
» donné toutes les perfections dont j'ai l'idée; j'existe donc par autrui, et cet être par le-
» quel j'existe est un être parfait, sinon je pourrais lui appliquer le même raisonnement
» que je m'applique à moi-même. Enfin voici la 3e. J'ai l'idée d'un être parfait. Or l'exis-
» tence est comprise dans l'idée d'un être parfait aussi clairement que dans l'idée d'un
» triangle est contenue cette propriété par laquelle les trois angles d'un triangle sont
» égaux à deux droits, donc Dieu existe. Cette dernière preuve a été attaquée et défendue
» par des philosophes éminents. Mais cet argument serait-il sujet aux difficultés signalées
» par Kant, il n'en résulterait rien qui pût infirmer la valeur des deux autres. Ces dé-
» monstrations sont la gloire de la raison moderne; la vérité qu'il importe le plus à
» l'homme de connaître, la vérité qui fonde ses devoirs et ses espérances n'avait jamais
» brillé d'un éclat plus pur... Plus on médite ces preuves, plus la conviction et la certi-
» tude rationelle deviennent inébranlables. Lisez, relisez la troisième méditation de Des-
» cartes (qui les contient). L'idée de Dieu est toute la force de l'homme. Il faut que cette
» idée soit bien profonde dans nos âmes, afin qu'elle devienne pour nous un principe de
» lumière, de vie et de bonheur. Il faut que cette idée luise sans cesse dans nos âmes
» pour en bannir les suggestions des passions mauvaises, le doute, le découragement,
» le désespoir. Oui, cet infini vers lequel nous gravitons sans cesse, cet infini qui nous
» attire comme un centre tout-puissant de vie, existe; il est réel, il est vivant. Que toutes
» les ténèbres de l'âme fuient et disparaissent devant le nom de Dieu et que nos cœurs

dance la nourriture qui porte la joie dans le cœur des hommes. Ces témoignages suffirent pour empêcher les philosophes d'avoir de Dieu des sentiments bas, et pour leur faire repousser bien loin de l'idée qu'ils s'en formaient, toute idée de corps, de composition et de mélange. C'est encore pour ces motifs qu'ils ont placé en lui la plénitude de tous les biens; qu'ils l'ont regardé comme cette source perpétuelle et inépuisable de bonté et de charité qui verse sur toutes les créatures ce qu'elles possèdent de bon et de parfait; qu'ils lui ont donné les noms de sage, de juste, de bienfaisant, d'auteur et d'ami de la vérité et tous ces autres noms qui servent à désigner la perfection souveraine et absolue; et qu'enfin ils proclamèrent que sa puissance était immense, infinie, s'étendant à toutes les choses et à tous les lieux. Mais ces vérités sont bien plus solidement et bien plus clairement établies dans les divines écritures, comme par exemple dans ces passages. *Dieu est esprit*; et encore: *Soyez parfait comme votre Père céleste est parfait; Tout est à nu et à découvert devant ses yeux; O profondeur des trésors de la sagesse et de la science de Dieu; Dieu est vérité; Je suis la voie, la vérité et la vie; Votre droite, Seigneur, est pleine de justice; Vous ouvrez la main et vous remplissez de bénédictions tout ce qui respire; Où irai-je pour me soustraire à votre esprit et pour fuir votre visage; si je monte au ciel, vous y êtes; si je descends dans les enfers, je vous y trouve; si le matin je prends mes ailes, et que je m'élance à l'extrémité des mers pour y habiter, c'est votre main qui m'y conduit: Est-ce que je ne remplis pas le ciel et la terre, dit le Seigneur.*

fuit Philosophis nihil abjectum de Deo sentiendi, et quidquid corporeum, quidquid concretum, et admistum est, ab eo longissimè removendi; cui etiam bonorum omnium perfectam vim et copiam tribuerunt, ut ab eo tanquam à perpetuo quodam et inexhausto fonte bonitatis ac benignitatis, omnia ad omnes creatas res atque naturas perfecta bona dimanent; quem sapientem, veritatis auctorem et amantem, justum, beneficentissimum, et aliis nominibus appellaverunt, quibus summa et absoluta perfectio continetur; cujus immensam et infinitam virtutem, omnem complentem locum, et per omnia pertingentem esse dixerunt. Hoc ex divinis Litteris longè meliùs constat, et illustriùs, ut illo loco, [1] Spiritus est Deus; item [2] Estote vos perfecti, sicut et Pater vester cœlestis perfectus est; tum [3] Omnia nuda et aperta sunt oculis ejus; et illud, [4] O altitudo divitiarum sapientiæ et scientiæ Dei! deinde [5] Deus verax est, et [6] Ego sum via, et veritas, et vita: præterea, [7] Justitiâ plena est dextera tua; denique, [8] Aperis tu manum tuam, et imples omne animal benedictione: postremò, [9] Quo ibo à spiritu tuo, et quò à facie tuâ fugiam? Si ascendero in cœlum, tu illic es; si descendero in infernum, ades; si sumpsero pennas meas diluculò, et habitavero in extremis maris, etc. [10] Numquid non cœlum et terram ego impleo, dicit Dominus? Magna et præclara hæc sunt, quæ de Dei naturâ sacrorum librorum auctoritati consentanea, et consequentia ex rerum effectarum investigatione Philosophi cognoverunt.

[1] Joan., 4. 24.— [2] Matth., 5. 48.— [3] Hebr., 4, 13.— [4] Rom., 11, 33. — [5] Rom., 3. 4. — [6] Joan., 14. 6. — [7] Ps. 17. 12.— [8] Ps. 144. 16.— [9] Ps. 138. 7, 8, 9.— [10] Jerem., 23. 24.

» se raniment sans cesse à l'appel *de celui qui est* et par qui tout est. Marqués de son » sceau, sa vivante image, nous venons de lui, nous retournons à lui; que notre gloire » soit de le connaître et notre bonheur de l'aimer. » (M. l'abbé Maret, Théodicée, huitième leçon. Voy. encore Bergier, Dict. Th., art. Dieu. Abbadie, ch. 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, prem. vol. prem. section.)

8. Quanquam in eo etiam cœlestis doctrinæ necessitatem cognoscimus, si animadvertamus fidem non solùm hoc præstare, quemadmodum suprà dictum est, ut quæ viri tantùm sapientes longo studio consecuti sunt, ea rudibus quoque, et imperitis hominibus statim pateant, atque in promptu sint; verùm ut rerum notitia, quæ fidei disciplinâ comparatur, multò certior, atque ab omni errore purior in mentibus nostris insideat, quàm si eas ipsas res, humanæ scientiæ rationibus comprehensas animus intelligeret. Sed quantò præstantior divini numinis cognitio censenda est, ad quam non communiter omnibus naturæ contemplatio, sed propriè credentibus fidei lumen additum patefecit? Hæc autem Symboli articulis continetur, qui nobis divinæ essentiæ unitatem, et trium personarum distinctionem, tum verò ipsum Deum esse ultimum hominis finem aperiunt, à quo cœlestis æternæque beatitudinis possessio exspectanda sit, siquidem à D. Paulo didicimus, [1] Deum inquirentibus se remuneratorem esse. Hæc quanta sint, et an ejus generis sint bona, [2] ad quæ humana cognitio aspirare potuerit, multò ante eumdem Apostolum Isaïas Propheta his verbis ostendit: [3] A seculo non audierunt, neque auribus perceperunt: oculus non vidit, Deus, absque te, quæ præparasti exspectantibus te.

[1] Heb., 11. 6.
[2] 1. Cor., 1. 9 14.
[3] Isa., 64. 4.

8. Elles sont grandes et magnifiques sans doute ces conceptions qui se trouvent si conformes à l'enseignement de nos livres sacrés sur la nature de Dieu, et que l'observation du monde créé suggéra aux philosophes. Cependant nous reconnaîtrons même ici la nécessité de la foi, si nous réfléchissons que ce qui en fait l'excellence, ce n'est pas seulement de dévoiler tout d'un coup comme nous l'avons dit et de mettre à la portée des plus grossiers et des plus ignorants la science que de longues études seules pourraient faire connaître aux savants, mais encore de fixer dans nos âmes les connaissances qu'elle donne, d'une manière bien plus sûre et bien plus pure d'erreur que si l'esprit ne s'était élevé à ces objets qu'en les saisissant par les raisonnements de la science humaine. Mais n'est-ce pas surtout dans la notion qu'elle nous fournit de la substance divine, que se montre sa supériorité ? tandis que la simple contemplation de la nature ne donne pas du tout cette notion à tout le monde, toujours la lumière de la foi ouvre infailliblement à tous ceux qui croient une voie qui conduit jusqu'à elle. Or cette notion se trouve contenue dans ces articles du Symbole qui nous decouvrent l'unité dans l'essence divine, et la distinction dans les trois personnes, et qui ajoutent que Dieu est la dernière fin de l'homme, et que c'est de lui que nous devons attendre la céleste et éternelle béatitude, comme saint Paul nous l'apprend, en disant que *Dieu est le rémunérateur de ceux qui le cherchent*. Déjà pour faire comprendre quelle est la grandeur de ces biens, et combien l'intelligence humaine est éloignée de pouvoir s'élever par elle-même jusqu'à eux, Isaïe longtemps avant l'Apôtre s'exprimait en ces termes : *Non depuis l'origine des siècles, les hommes n'ont point conçu, l'oreille n'a point entendu, aucun œil n'a vu, excepté vous, Seigneur, ce que vous avez préparé à ceux qui vous aiment.*

9. D'après ce que nous venons de dire, il faut encore faire profession d'admettre non pas plusieurs Dieux, mais un seul (4). Nous accordons à Dieu une

9. Sed ex iis quæ diximus, unum etiam Deum esse, non plures Deos, confitendum est, nam cùm Deo summam bonitatem et perfectionem tri-

(4) Le dogme de l'unité de Dieu, c'est-à-dire d'un être premier, éternel, indépendant, créateur et souverain arbitre du monde, est si bien d'accord avec la saine raison, qu'il suffit presque de l'énoncer pour le faire admettre. Aussi reparaît-il au fond de toutes les théologies; on le retrouve d'une manière non-équivoque même au sein du paganisme. Les païens, il est vrai, avaient de l'encens, des temples, des autels, des sacrifices pour une foule d'êtres auxquels ils donnaient même le nom de Dieu. Mais jusqu'au sein d'un polythéisme, en apparence si contraire à la croyance d'un Dieu unique, ils n'abandonnèrent jamais complétement la foi véritable. Jamais ils ne crurent que tous ces dieux fussent égaux. Il y en eut toujours un qu'ils regardèrent comme le principe et la source où les autres avaient puisé leur puissance et la vie. « On sait, dit M. de Frayssinous, » combien Homère s'est montré sublime en mettant (Iliade, lib. 8.) dans la bouche du » roi de l'Olympe les paroles suivantes: *Attachez une chaîne d'or à la voûte céleste; que* » *tous les Dieux et les Déesses suspendus à cette chaîne unissent leurs efforts, jamais* » *ils ne pourront m'entraîner vers la terre; mais moi, j'enlèverai, si je le veux, et la* » *chaîne et les Dieux et la terre et les mers; j'attacherai ensuite la chaîne au sommet* » *de l'Olympe et tout y demeurera suspendu : tant mon pouvoir surpasse celui des hommes* » *et des Dieux!* »

« Selon le savant Huet (Alnet. quæst. 2. ch. 1.) l'existence d'un Dieu unique, d'une » cause suprême, principe et fin de toutes choses, a été crue et enseignée si clairement et » si constamment par l'antiquité toute entière; tous les peuples la proclament avec une » si parfaite unanimité, qu'il semble impossible de ne pas reconnaître dans cet accord » la voix même de la nature.

« Les païens, ajoute Beausobre, n'ont jamais confondu leurs Dieux célestes ou ter» restres avec le Dieu suprême et ne leur ont jamais attribué l'indépendance et la sou» veraineté. Cette observation est non-seulement juste; elle est importante. Elle détruit » l'objection qu'un philosophe a poussée pour invalider l'argument très-solide de l'exis» tence de Dieu, que l'on tire du consentement des peuples. Le polythéisme, dit-on, a eu » le consentement des peuples; cela est faux dans un sens et vrai dans un autre. Mais » le sens auquel cela est vrai n'affaiblit point l'argument en question. Si par polythéisme » on entend plusieurs Dieux souverains, indépendants, il est faux que les peuples aient » jamais cru plusieurs Dieux. Ils se sont accordés dans l'unité d'un Dieu suprême. Mais si » par polythéisme on entend plusieurs Dieux subalternes sous un Dieu suprême et maître » de tout, il est vrai qu'il y a eu un grand consentement des peuples là-dessus. » Voltaire lui-même s'exprime ainsi à cet égard (Dict. phil., art. Religion.) : « Les Romains » reconnaissent le *Deus optimus, maximus;* les Grecs ont leur ζευς, leur Dieu suprême. » Anquetil du Perron a prouvé que les Perses reconnaissaient l'unité de Dieu. Ormuze et Arimane qui jouent un si grand rôle dans leur religion, ne sont eux-mêmes que des divinités secondaires; ce sont les fils de Zervane-Akéréné, l'infini, l'éternel.

Nous venons d'interroger la tradition, voyons maintenant ce que la raison nous dira. Tertullien, en se plaçant à ce dernier point de vue, s'exprimait déjà en ces termes: « Tout » le monde convient qne Dieu est l'être souverain en nature, en puissance, en intelli» gence; que suit-il de cette notion? Que rien ne peut lui être égal; que supposer un » être égal à l'être souverain, c'est le détruire et l'anéantir. »

Plus tard saint Thomas démontra l'unité de Dieu de trois manières différentes. (Som., pars 1ª quæst. 11. art. 3.) Il appuya son raisonnement premièrement sur la simplicité de Dieu; Dieu est simple, donc il est impossible qu'il y ait plus d'un Dieu. Secondement sur l'infini de ses perfections : Dieu possède la plénitude des perfections; donc il ne saurait y avoir plusieurs Dieux. Troisièmement sur l'unité de plan et de dessein qui se manifeste clairement dans l'univers. En effet, la nature entière est comme une immense machine dans laquelle on voit régner un ordre admirable : ici tout se tient, tout s'enchaîne. Si chaque rouage a sa destination spéciale, il a en même temps sa destination par rapport

buamus, fieri non potest ut in quod summum atque absolutissimum est, inveniatur in pluribus. Quod si cui aliquid ad summum deest, eo ipso imperfectus est : quare nec Dei datura illi convenit. Hoc autem multis sacrarum Litterarum locis comprobatur, scriptum est enim : [1] Audi Israel : Dominus Deus noster, Deus unus est; prætereà est Domini jussum : [2] Non habebis Deos alienos coram me; deinde per Prophetam sæpè admonet : [3] Ego primus, et novissimus, et absque me non est Deus. Apostolus etiam palam testatur : [4] Unus Dominus, una fides unum baptisma. Neque vero nos mo-

[1] Deut., 6. 4.—[2] Exod., 20. 3,—[3] Isa., 41. 4; Ibid., 44. 6; ibid., 48. 12.—[4] Eph., 4. 4.

bonté et une perfection souveraine. Or, il est impossible que ce qui est souverain et absolu convienne à plusieurs. Par conséquent, si celui qui manque de quelque chose pour arriver jusqu'au souverain et à l'absolu, est par là même imparfait, il s'ensuit qu'il ne saurait posséder la nature divine. D'ailleurs cette vérité est prouvée par plusieurs passages des saintes Lettres. Ainsi il est écrit : *Israël écoute : le Seigneur notre Dieu est le Dieu unique.* Et puis il est même un précepte qui dit : *Vous n'aurez point d'autres Dieux que moi.* Ailleurs il nous rappelle souvent par la bouche de son prophète : *Qu'il est le premier et le dernier et qu'il n'y a point d'autres Dieux*

à l'ensemble; or, une pareille unité dans l'ouvrage accuse évidemment la présence et l'action d'un seul ouvrier; donc il n'y a qu'un Dieu.

La seconde démonstration de saint Thomas en particulier a inspiré à Bossuet et à Fénelon des lignes si belles que je ne résiste point au plaisir de les citer, si connues qu'elles puissent être. « Je trouve, dit Fénelon, que la nature de l'infini est d'être essentiellement » un et incompatible avec un autre infini. Je ne puis admettre l'infini que par » l'idée que j'en ai, et l'idée que j'en ai exclut évidemment toute multiplication de » l'infini. Qui dit infini dit ce qui n'a aucune borne en aucun sens concevable : l'infini » est donc infini par son unité même. Cette unité n'est pas comme les unités bornées un » commencement de nombre auquel on peut ajouter : c'est une unité pleine et infinie » à laquelle vous ne pouvez ajouter qu'en la détruisant par une contradiction grossière. » C'est se tromper à plaisir que de s'imaginer Dieu un comme chaque individu créé est un. » De telles unités sont les derniers êtres; car un est le plus bas degré des nombres; tout » pluriel est au-dessus de telles unités. Concevoir Dieu comme étant un de cette façon, » c'est n'en avoir aucune idée. L'Un infini épuise tous les nombres et n'en admet aucun. » Comme l'immensité renferme toutes les étendues sans en admettre aucune, et comme » l'éternité renferme toutes les successions sans en admettre jamais l'ombre.

« Quelle folie donc d'adorer plusieurs Dieux! Pourquoi en croirais-je plus d'un! l'idée » de la souveraine perfection ne souffre que l'unité... O Etre seul digne de ce nom! qui » est semblable à vous? Où sont donc ces vains fantômes de divinité que l'on a osé com» parer à vous? Vous êtes et tout le reste qui n'est que par vous est comme s'il n'é» tait pas... Si je suis quelque chose, ce quelque chose sort de vos mains. Il n'était point » et par vous il a commencé à être. Il sort de vous et il veut retourner à vous. Recevez » donc ce que vous avez fait; reconnaissez votre ouvrage. Périssent tous les faux Dieux qui » sont les vaines images de votre grandeur. Périsse tout être qui veut être pour soi-même » ou qui veut que quelque autre être soit pour lui! Périsse, périsse tout ce qui n'est point » à celui qui a tout fait pour lui-même! périsse toute volonté monstrueuse et égarée qui » n'aime point l'unique bien pour l'amour duquel tout ce qui est a reçu l'être. » (Existence de Dieu, seconde partie),

« Ecoute, Israël, s'écrie Bossuet à la fin de la quatrième élévation; écoute dans ton » fond; n'écoute pas à l'endroit où se forgent les fantômes; écoute à l'endroit où la vé» rité se fait entendre, où se recueillent les pures et simples idées. Ecoute là, Israël; et » là, dans le secret de ton cœur, où la vérité se fait entendre, là retentira sans bruit » cette parole : *Le Seigneur notre Dieu est un seul Seigneur.* (Voyez encore Abbadie. 2e section, 2e chap.)

que lui. Enfin l'Apôtre proclame aussi très-nettement, *qu'il n'y a qu'un Seigneur, qu'une foi, et qu'un baptême.* Et n'allons pas nous étonner en entendant quelquefois nos livres sacrés donner le nom de Dieu à des êtres créés. Quand ils appellent Dieux les prophètes et les juges, ce n'est certes pas à la façon des païens qui ont eu la sottise et l'impiété de se forger réellement plusieurs divinités. Mais ils ne veulent par cette sorte de locution qu'exprimer ou quelque qualité éminente, ou bien une fonction sublime à laquelle Dieu les aurait élevés. Ainsi quant à la substance, à la nature, à l'essenee, la foi chrétienne croit et professe qu'il n'y a qu'un seul Dieu, comme le concile de Nicée, qui voulant corroborer cette vérité, l'a défini dans son Symbole. Puis s'élevant plus haut, elle conçoit ce Dieu unique, de telle manière qu'elle adore l'unité dans la trinité, et la trinité dans l'unité, mystère que nous allons maintenant commencer à traiter comme le demandent les termes suivants du Symbole :

veat, quòd interdum sacræ Litteræ Dei nomen creatis etiam naturis imponunt : nam quòd Prophetas, et [1] judices Deos appellarunt, non gentium more factum est, quæ sibi plures Deos stultè, et impiè finxerunt; sed quâdam loquendi consuetudine significare voluerunt excellentem aliquam virtutem, vel functionem quæ Dei munere illis concessa sit. Deum igitur naturâ, substantiâ, essentiâ unum, quemadmodum ad confirmandam veritatem in Symbolo Nicæni Concilii dictum est, Christiana fides credit et profitetur; sed altiùs etiam ascendens, ita unum intelligit, ut unitatem in Trinitate, et Trinitatem in unitate veneretur : de quo nobis mysterio nunc dicere incipiendum est: sequitur enim in Symbolo.

Le Père.

10. On donne à Dieu le nom de Père pour plusieurs raisons; il faut donc expliquer d'abord en quel sens on le lui attribue plus particulièrement dans cet endroit. Quelques-uns mêmes de ceux dont la foi n'avait point éclairé les ténèbres avaient compris cependant que Dieu était la substance éternelle de laquelle tout émane et qui par sa providence gouverne tout et maintient l'harmonie et l'état régulier au sein de tous les êtres. Alors par une comparaison empruntée aux coutumes humaines qui leur faisaient appeler père celui qui avait donné naissance à une famille et qui continuait à la diriger par ses conseils et par son autorité, ils furent portés à donner le nom de Père à Dieu qu'ils reconnaissaient comme l'auteur et le gouverneur de toutes choses. L'écri-

Patrem.

10. Sed quoniam Patris vox non unâ ratione Deo tribuitur, illud priùs declarandum erit quæ sit magis propria hujus loci significatio. Deum nonnulli etiam, quorum tenebris fides lucem non attulit, æternam substantiam esse intellexerunt, à quâ res ortæ essent, et cujus providentiâ omnia gubernarentur, suumque ordinem et statum conservarent. Ex humanis igitur rebus ductâ similitudine, quemadmodum eum, à quo familia propagata est, cujusque consilio et imperio regitur, patrem vocabant: ita hâc ratione factum est, ut Deum, quem omnium rerum opificem et rectorem agnoscebant, Patrem appellari voluerint. Eodem nomine sacræ etiam Litteræ usæ sunt cùm de Deo loquentes universorum creationem, potestatem

[1] Ps. 81. 1, Exod., 22. 28; 1. Cor., 8. 5,

admirabilemque providentiam ei tribuendam indicarent; legimus enim : [1] Numquid non ipse est Pater tuus, qui possedit te, et fecit, et creavit te? et alibi : [2] Numquid non Pater unus omnium nostrûm? Numquid non Deus unus creavit nos?

11. At verò multò frequentiùs, et peculiari quodam nomine, præsertim in novi Testamenti libris, Deus Pater Christianorum dicitur, [3] qui non acceperunt spiritum servitutis in timore, sed acceperunt spiritum adoptionis filiorum Dei, in quo clamant Abba, Pater : [4] eam enim charitatem dedit nobis Pater, ut filii Dei nominemur et simus : [5] quòd si filii, et heredes : heredes quidem Dei, coheredes autem Christi, [6] qui est primogenitus in multis fratribus, nec [7] confunditur vocare nos fratres. Sive igitur communem creationis et providentiæ, sive præcipuam spiritualis adoptionis causam spectes, meritò Fideles Deum Patrem se credere profitentur. Verùm præter eas notiones quas explicavimus, Patris nomine audito, ad altiora mysteria mentem erigendam esse Parochus docebit. Quod enim in luce illâ inaccessibili, [8] quam inhabitat Deus, magis reconditum et abstrusum est, quodque humana ratio, et intelligentia non consequi, aut ne suspicari quidem poterat, id Patris vocabulo divina oracula nobis aperire incipiunt.

[1] Deut., 23. 6.—[2] Mat., 2. 10.—[3] Rom., 8. 15.—[4] 1. Joan., 3. 1.—[5] Rom., 8. 17.—[6] Rom., 8. 29.—[7] Heb., 2. 11.—[8] 1. Tim., 6. 16.

ture elle-même se sert de cette dénomination quand en parlant de Dieu elle lui attribue la création, la puissance suprême, et cette Providence qui régit si admirablement l'univers. Nous lisons dans un endroit : *Le Seigneur n'est-il pas votre Père, lui qui vous possède, qui vous a faits et qui vous a créés?* Et ailleurs : N'*est-il pas l'unique Père de nous tous? n'est-ce pas lui seul qui nous a créés.*

11. Mais c'est bien plus souvent et dans un sens bien plus spécial que les livres du nouveau Testament donnent à Dieu le titre de Père des chrétiens; *puisque ceux-ci n'ont pas reçu l'esprit de servitude, qui fait vivre dans la crainte, mais l'esprit de l'adoption d'enfants de Dieu, qui leur permet de crier : Mon Père, mon Père. En effet le Père nous a témoigné cet amour de nous appeler et de nous faire réellement les enfants de Dieu. Mais si nous sommes enfants, nous sommes aussi héritiers; héritiers de Dieu, et cohéritiers de J.-C. qui est le premier né de plusieurs frères et qui ne rougit pas de nous nommer ses frères.* Ainsi soit qu'ils puisent leurs motifs dans la considération générale de la création et de la providence ou bien dans la considération particulière de l'adoption spirituelle accordée aux chrétiens, c'est toujours à bon droit que les fidèles font profession de croire que Dieu est leur Père. Mais outre ces explications que nous venons de donner, le pasteur ne laissera pas ignorer qu'en entendant prononcer le nom de Père, on doit élever son esprit vers des mystères plus sublimes encore. En effet ce qui se trouve surtout refoulé et caché *au sein de cette lumière inaccessible que Dieu habite;* ce que la raison et l'intelligence humaine n'auraient pu atteindre ni même soupçonner, les oracles divins commencent à nous le faire entrevoir sous ce nom de Père.

12. Ce nom nous indique qu'avec l'unité de nature, il faut admettre en Dieu non pas l'unité mais la pluralité de personnes. Il y a en effet trois personnes dans une seule et même divinité (5). Celle du Père qui n'est point

21. Indicat autem hoc nomen, in unâ divinitatis essentiâ non unam tantùm personam, sed personarum distinctionem credendam esse. Tres enim sunt in unâ divinitate personæ : Patris, qui à nullo genitus est : Filii,

(5) Le cathéchisme recommande quelques lignes plus bas d'apporter la plus grande prudence et la plus grande discrétion dans l'explication de ce mystère. Et certes il a raison. En abordant d'aussi sublimes questions, on ne doit point oublier que l'on aborde le plus auguste et le plus inviolable de tous les sanctuaires, ni avoir la témérité de porter une main sacrilége trop avant sur l'arche sainte. Mais est-ce à dire que toute étude, toute contemplation, toute tentative dirigée de ce côté, soit ou stérile ou condamnable? Saint Augustin était bien loin de le penser. « Il ne faut pas croire, dit-il, que la sainte Trinité » soit tellement hors de la portée de notre intelligence, que nous n'y puissions atteindre » et c'est l'Apôtre qui nous en assure, quand il dit que les grandeurs invisibles de Dieu » et même sa puissance éternelle et sa divinité sont devenues comme visibles par la création du monde et se font connaître par ses ouvrages. Cette Trinité ayant donc créé les » âmes aussi bien que les corps, est quelque chose de beau, de plus excellent que ces deux » natures. Néanmoins, si nous sommes capables de connaître l'âme et d'en considérer la » nature et surtout celle de l'âme intellectuelle et raisonnable, c'est-à-dire de l'âme humaine que Dieu a faite à son image et à sa ressemblance ; si ce qu'elle a de plus excellent, son intelligence même, n'est pas au-dessus de nos pensées et que nous la puissions » concevoir, pourquoi ne songerions nous pas à nous élever, avec le secours du Créateur, » jusqu'à le concevoir lui-même. Aimez donc à entendre et à concevoir, puisque ces » mêmes Ecritures qui nous conseillent la foi et qui veulent qu'avant de comprendre les » grandes choses et pour en être capables, nous commencions par les croire, ne sauraient » vous être utiles, si vous ne les entendez comme il faut. » (Epist. 70 ad Consentium).

« Vous voyez, ajoute l'abbé Maret rapportant ce passage, que saint Augustin était loin » d'interdire à la raison éclairée par la foi et soumise à son autorité la conception des vérités proposées à son adhésion. Saint Augustin a mis en pratique ce qu'il conseillait aux » autres. Dans son grand ouvrage sur la Trinité, résumant tous les travaux de ses prédécesseurs, il présente une foule de réflexions et de considérations qui ont pour but d'élever » l'intelligence à la conception du mystère. Saint Anselme est entré dans la voix tracée » par saint Augustin ; nous lui devons une admirable et profonde analyse du dogme de la » Trinité. Le traité de la Trinité, dans la Somme de saint Thomas, est peut-être ce qu'il » y a de plus étonnant et de plus prodigieux dans cet écrit si étonnant, si prodigieux lui-même. Enfin pour ne parler que des grands hommes, vous connaissez tous les pages sublimes où Bossuet a tracé de main de maître, en traits inimitables de majesté, les grands » linéaments d'une conception magnifique de ce mystère. »

Tout n'est donc pas obscurité dans ce dogme ; et s'il a pour notre raison toujours bornée ses voiles légitimes et sacrés que nous devons respecter, souvent aussi l'ignorance et la mauvaise foi se plaisent à en rassembler autour de lui d'autres qui le défigurent, qui lui ont injurieux, qui le rendent méconnaissable et qui en font un je ne sais quoi de ridicule et d'absurde, à force d'être ténébreux. Pour ceux-là, notre devoir est de les déchirer, de ne pas souffrir qu'on rende ce mystère plus obscure qu'il ne l'est en effet, et de montrer que jusque dans ces profondeurs, le Seigneur a daigné, par respect pour la raison qu'il nous a donnée, faire descendre une lueur céleste à la faveur de laquelle cette raison peut contempler la divine essence, sans rien rencontrer qui la choque et qui lui répugne.

Tout le monde sait comment l'Eglise formule le mystère de la sainte Trinité. C'est, dit-elle, un seul Dieu en trois personnes, le Père, le Fils et le Saint-Esprit. Pour avoir le droit de tourner cet enseignement en dérision, l'on a prétendu qu'il revenait à dire que trois unités n'en font qu'une. On est libre de répéter tant qu'on voudra ce vieux blasphème. Mais en le répétant, on commet deux mauvaises actions à la fois : on travaille à égarer ceux devant qui l'on parle ; puis on calomnie un enseignement religieux, c'est-à

qui ante omnia secula à Patre genitus est : Spiritûs sancti, qui itidem ab æterno ex Patre et Filio procedit.

du tout engendré; celle du Fils qui est engendré du Père avant tous les siècles; celle du Saint-Esprit qui, de

dire le plus respectable sans contredit de tous les enseignements. Ce que l'Eglise enseigne c'est que pour constituer la Divinité complète, il a toujours fallu trois personnes; c'est qu'en Dieu il y a une substance, un fond divin radical qui a toujours animé trois personnes : proposition, si je ne me trompe, passablement différente de la lourde sottise qu'on voudrait lui prêter. Il est bien vrai que nous regardons comme véritablement divine chacune de ces trois personnes et que nous affirmons que le Fils et le Saint-Esprit sont Dieu comme le Père. Mais que signifie cette affirmation? Ici il est important de bien s'entendre. Or, elle signifie que de toute éternité le Père, le Fils et le Saint-Esprit sont tous trois en participation de la substance divine; et que cette substance étant essentiellement simple, essentiellement une, essentiellement indivisible ne saurait se communiquer à eux sans leur communiquer en même temps tous les attributs divins qui lui sont inséparablement attachés. D'où cette conséquence forcée que chacun d'eux est réellement et parfaitement Dieu, en ce sens que chacun d'eux possède, à un égal degré, toutes les perfections de la nature divine.

Mais cela signifie-t-il que chacun d'eux, s'il était possible de l'isoler, ferait à lui seul la Divinité toute entière? Non. Supprimez par une pensée sacrilége l'une des personnes de la sainte Trinité, il ne vous restera qu'un Dieu mutilé! Est-ce donc là enseigner que trois unités n'en font qu'une?

Mais, d'un autre côté, n'est-ce pas faire disparaître la distinction des personnes? Non. A la vérité la substance divine leur est commune, elle est identique pour les trois et par conséquent la distinction qui les caractérise ne saurait se tirer de là. Mais elle n'en existe pas moins. D'où peut-elle donc venir? Elle vient de certaines propriétés de relations qui existent entre les trois personnes; propriétés de relations non pas fictives et qui n'auraient d'existence que dans la conception de notre esprit; mais propriétés réelles, subsistantes, incommunicables, exclusivement et individuellement propres à chacune d'elles. Voilà comment les trois personnes divines, tout en reposant sur la même substance, comme sur une base commune, se distinguent, se particularisent, se déterminent, se spécifient, sans se confondre jamais.

Quand nous nous en tiendrions là et que nous ne pousserions pas plus loin l'exposition de la doctrine catholique, nous pourions défier déjà la raison la plus difficile de signaler rien de choquant et d'inadmissible dans un semblable enseignement. Tout ce qu'on pourrait nous objecter peut-être, c'est que, même après ces explications, il reste encore bien des obscurités, surtout pour les esprits qui ne sont point versés dans l'étude de cette métaphysique transcendante. Mais d'abord l'obscur et l'absurde sont deux choses tout-à-fait différentes. Et puis qu'y a-t-il d'étonnant que dans la science religieuse on ne puisse comprendre de suite et du premier coup des vérités si hautes, qu'elles vont cacher, pour ainsi dire, leur tête jusqu'au plus haut des cieux?

Dans toutes les branches des connaissances humaines, si vous rencontrez des questions qui vous semblent, à vous, tout d'abord insolubles, vous ne serez point admis à les révoquer en doute contre le témoignage et les affirmations des hommes spéciaux. Pourquoi alors n'en serait-il pas de même de la religion? Pourquoi vous croiriez-vous le droit de vous prononcer sans préparation et sans étude préalable sur l'essence la plus ineffable, sur l'essence de l'infini lui-même. Lorsque saint Augustin, saint Thomas ou Bossuet écrivaient sur la Divinité leurs étonnantes pages qu'on ne daigne pas même lire aujourd'hui, que faisaient-ils? Ils se repliaient sur eux-mêmes, ils entraient dans la solitude, ils méditaient longtemps et les deux genoux par terre, sur les grandeurs de Dieu. C'est alors seulement que les ténèbres se retiraient et que la lumière se répandait autour d'eux. Nous au contraire, c'est du sein d'une dissipation habituelle, c'est sous l'empire unique des impressions qui nous arrivent par les sens, c'est avec notre imagination seule et par des analogies empruntées au monde matériel, que nous voulons apprécier l'immatérialité de Dieu. Ainsi parce que nous sommes accoutumés à voir que trois personnes humaines constituent toujours trois hommes différents, séparés, indépendants, nous voulons que trois personnes di-

toute éternité aussi, procède du Père et du Fils. C'est le Père qui est la première de ces personnes, et avec son Fils

Atqui Pater est in unâ divinitatis substantiâ prima persona, qui cum unigenito Filio suo, et Spiritu sancto unus

vines fassent aussi trois Dieux distincts, séparés et indépendants. Si l'homme était le type, le modèle, la réalisation la plus parfaite de la personne, si la pluralité des personnes emportait partout ailleurs la pluralité et la division des substances, comme dans l'espèce humaine, on aurait raison. Mais il s'en faut bien qu'il en soit ainsi. Car, qu'est-ce qu'une personne dans l'acception la plus large du mot? Le voici : C'est une individualité substantielle, vivante, intelligente, active, permanente. Le temps et l'autorité ont consacré depuis longtemps cette définition. D'où il suit que je serai toujours sûr de rencontrer ce qui constitue la personnalité, chaque fois que je rencontrerai les caractères que je viens d'énumérer. Or, qui m'empêcherait de concevoir plus d'une de ces individualités réunies sur la même substance. J'irai même plus loin et je dirai que si la division des substances accompagne toujours la pluralité des personnes chez les êtres créés, cela tient uniquement à leur état d'impuissance et d'imperfection. Mais dès qu'on s'élève jusqu'à Dieu, jusqu'à celui qui possède la souveraine puissance et toutes les perfections sans limites, il faut qu'il en soit autrement. Les phénomènes de l'intelligence humaine vont nous aider à comprendre ceci. En effet, prenez notre âme à l'instant où elle entre en activité et où elle conçoit une pensée; analysez-la avec soin : que trouverez-vous? La pensée qu'elle a conçue, qu'est-elle au fond? Est-ce une réalité vivante, substantielle? Non. C'est une modification, une impression; mais pas davantage. Et la preuve que la pensée n'est que cela, laissez l'oubli la chasser de son premier séjour, qu'est-ce que l'âme aura perdu? une modification, une impression, et rien de plus. Quant à sa substance, elle lui reste toute entière, sans communication et sans partage. Mais pourquoi l'âme ne peut-elle donner à son œuvre, c'est-à-dire à sa pensée, que ce que nous voyons? Pourquoi ne peut-elle lui communiquer la substance? C'est que l'âme est un être créé et qu'à ce titre elle manque de ce qu'il faut pour transmettre la substance. Comme tous les êtres créés, elle peut produire des modifications, mais voilà tout. Pour aller plus loin il lui faudrait une puissance infinie et elle ne la possède pas. Si elle l'avait, cette puissance, et qu'en se contemplant, en se repliant sur elle-même pour se comprendre, elle pût transmettre la substance à sa pensée, qu'arriverait-t-il? Alors cette pensée, de simple qualité, de simple propriété, de simple modification qu'elle était, deviendrait vivante et animée, elle deviendrait substance. Mais d'un autre côté, comme la substance de votre âme est simple et indivisible, en se communiquant à la pensée, elle passerait toute entière en elle, et en y passant, elle y porterait toutes les vertus, toutes les puissances qui sont inhérentes à l'âme elle-même; de sorte que, en face de cette âme et sur la même substance qui deviendrait commune, la pensée se présenterait comme une seconde âme, distincte de la première sous le point de vue de la génération, puisqu'elle en serait le produit, mais parfaitement identique et consubstantielle sous le point de vue de la substance. Ce serait quelque chose comme si d'un côté vous aviez le cachet et de l'autre l'empreinte.

Or, c'est précisément là ce qui se passe au sein et dans le fond intime de la Divinité. Si nous essayons de nous arracher aux sens pour fixer un instant nos regards sur la divine essence, que verrons-nous? D'abord une substance infinie douée d'une puissance infinie comme elle-même. Voilà un premier aspect. Mais cette puissance n'est pas une propriété morte, accidentelle. En Dieu rien de mort, rien d'accidentel, rien de purement qualificatif; tout y est substance et vie. Par conséquent la puissance elle-même sera substance et vie. Mais par là même elle ne sera pas une substance aveugle, ténébreuse, elle sera l'intelligence même, elle sera l'intelligence en activité, en acte. Mais quel sera le terme, l'objet sur lequel tombera d'abord cette intelligence en acte? Autrefois, sur le frontispice d'un temple de l'antiquité païenne on avait gravé ces paroles remarquables : γνωθι σεαυτον, Connais-toi toi-même. Précieux débris sans doute des antiques traditions du genre humain, resté debout encore au milieu des autres ruines; écho de cette voix de Dieu qui avait ordonné avec sagesse aux hommes de faire de la connaissance d'eux-mêmes le premier objet de leurs études et de leurs réflexions. Mais avant de recommander aux hommes de se connaître eux-mêmes, ou plutôt pour imposer cette loi aux hommes, Dieu se l'était déjà ap-

est Deus, [1] unus est Dominus, non in unius singularitate personæ, sed in unius trinitate substantiæ. Jam verò

[1] Symbolum *Quicumque*.

unique et le Saint-Esprit, il forme un seul Dieu, un seul Seigneur avec l'unité dans la substance, mais avec la trinité dans les personnes.

pliquée à lui-même. De toute éternité il avait cherché à se connaître lui-même, et de toute éternité aussi cette application avait produit un verbe intérieur ou une pensée de lui-même, ce qui est la même chose. Mais cette pensée aura-t-elle l'infirmité de celle que nous produisons au fond de notre âme? Sera-t-elle passagère, accidentelle comme les nôtres? Ne sera-ce qu'une simple modification imparfaite et sans substance? Non. Ces modes imparfaits, défectueux, n'existent point en Dieu. En même temps qu'en se contemplant lui-même, il produit une pensée qui le représente lui-même à lui-même, il donne à cette pensée ce que la toute-puissance peut donner, il lui communique sa substance; et la substance en arrivant à cette pensée la rend vivante, substantielle; elle lui porte tous les attributs divins qui lui sont inhérents. Voilà donc une spécification nouvelle, un déploiement nouveau en face du premier. Ce n'est pas le premier, pas plus que l'empreinte n'est le cachet, pas plus que l'image d'un objet réfléchi n'est l'objet lui-même. Mais cependant tout en s'en distinguant très-bien par son mode de production, il n'en diffère point du tout par la substance. Du reste, dans ce second déploiement nous retrouvons tous les caractères de la personnalité. Nous disons donc qu'il y a personne. Et nous appelons cette personne Verbe, Fils; pourquoi? Parce que nous y remarquons tous les titres de fils. Etre fils c'est descendre par la génération d'un être semblable à soi. Or, ici n'avons-nous pas encore tous ces titres?

Mais les processions, le déploiement de la substance divine doivent-ils s'arrêter là?. Non. Si Dieu n'est pas un être sans intelligence, il n'est pas non plus un être sans amour, et de même, que c'est sur lui-même que se fixe sa première réflexion, c'est aussi sur lui que son premier amour se dirige. Dieu s'aime donc. Mais si Dieu s'aime, il s'ensuit que le Père aime le Fils, puisque le Fils est un autre lui-même. Par la même raison le Fils en s'aimant aime aussi le Père. De là une aspiration immanente de l'un vers l'autre. Mais cette aspiration, cet amour n'a pas non plus l'infirmité des amours terrestres, il n'est ni accidentel, ni passager comme eux. Car en Dieu il n'y a rien de passager ni d'accidentel. « C'est l'amour substantiel et infini, dit M. l'abbé Maret. Et comme toute l'essence » divine se retrouve dans cette communion; comme elle y est avec une spécification qui » la caractérise dans ce troisième moment, la spécification, l'individualité de l'amour; » comme elle y est avec toutes ses propriétés essentielles de puissance, d'intelligence, de » volonté et d'activité; cette phase nouvelle, ce développement nouveau est une troisième » personnalité, une personne subsistante et réelle. C'est l'Esprit-Saint, la respiration du » Père et du Fils, leur vie commune, la vie divine. Et l'Esprit-Saint n'est pas engendré; » car il provient de deux causes actives et efficientes, qui le produisent par un seul et » même acte. Cette production n'est donc pas une naissance; c'est une procession sans » nom particulier.

» Ainsi est fermé est complété le cycle infini de la vie divine. Un premier moment où » la substance infinie se pose elle-même par l'énergie qui lui est inhérente, par la toute-» puissance. Un second moment où la puissance fait jaillir de son sein et dans son sein » éternel, l'infini soleil de l'intelligence divine. Un troisième moment où cette infinie » beauté jouit pleinement d'elle-même.

» Qui dira les ineffables harmonies de cette parole, lumière éternelle, vérité suprême, » expression de l'infini? Qui pressentira les joies inénarrables de cette communion, où » le Père passe dans le Fils, où le Fils passe dans le Père, où l'infini se pénètre et se » possède lui-même? Et dans ces actes divins, rien de successif, de changeant, d'im-» parfait; tout est instantané, éternel, immuable, infini. La pensée succombe, la parole » est muette. Mais l'intelligence et le cœur sentent là le mystère même de la vie. Ils se » sentent attirés vers ce foyer, comme vers le centre immanent de l'existence. »

Nous venons de voir comment il y avait trois personnes en Dieu. Restons encore un instant en contemplation devant l'auguste Majesté, et cherchons à découvrir pourquoi il

Quant à la distinction qui peut se concevoir entre ces trois personnes, puisqu'il n'est pas permis de supposer entre elles la moindre différence, la moindre inégalité, elle ne vient que de ces propriétés qui font que le Père n'est pas engendré, que le Fils est engendré du Père, et que le Saint-Esprit procède de tous deux. Ainsi nous reconnaissons bien une seule et même nature, une seule et même substance pour les trois personnes, mais de manière que, dans notre profession de foi relative au Dieu véritable et éternel, nous croyons devoir adorer avec piété et fidélité la distinction dans les personnes, l'unité dans la substance, et l'égalité dans la Trinité.

13. En effet, lorsque nous disons que le Père est la première personne, il ne faut pas croire que nous entendons supposer quelque chose de plus ou de moins ancien, de plus grand et de plus petit dans la Trinité. A Dieu ne plaise qu'une pareille impiété se trouve dans l'esprit des fidèles; puisque la religion chrétienne proclame

hæ tres personæ, cum in iis quidquam dissimile, aut dispar cogitare nefas sit, suis tantummodò proprietatibus distinctæ intelliguntur; Pater siquidem ingenitus est : Filius à Patre genitus Spiritus sanctus ab utroque procedit. Atque ita trium personarum eamdem essentiam, eamdem substantiam confitemur: [1] ut in confessione veræ sempiternæque Deitatis, et in personis proprietatem, et in essentiâ unitatem, et in Trinitate æqualitatem piè et sanctè colendam credamus.

13. Nam quòd Patris primam esse personam dicimus, hoc non ita accipiendum est, perinde ac si aliquid in Trinitate prius aut posterius, majus aut minus cogitemus. Absit enim hæc à Fidelium mentibus impietas, cum eamdem æternitatem, eamdem gloriæ majestatem, in tribus personis Chris-

[1] Symbolum *Quicumque*.

n'y en a que trois. Incontestablement Dieu c'est la vie, la plénitude de la vie, la vie élevée à la plus haute puissance possible. Par conséquent il doit posséder tous les aspects, toutes les faces, tous les caractères fondamentaux et distincts de la vie parfaite. Or, quels peuvent être ces aspects, ces faces, ces caractères. Etudiez toutes les manifestations de la vie chez les êtres créés, prenez ceux qui seront les plus élevés sur l'échelle de la création, ceux chez qui la vie se révèle de la manière la plus complète, tout se réduira toujours à trois caractères fondamentaux : la puissance, l'intelligence et la volonté ou l'amour. Au sein de la création ces aspects, ces caractères de la vie ne sont que des attributs, des propriétés, des qualités; ils n'ont rien de substantiel. Mais comme en Dieu il ne peut rien y avoir de purement qualificatif, mais que tout y est substance, il faut de toute nécessité que ces aspects, ces caractères distincts s'élèvent jusqu'à l'état de personne en Dieu. D'ailleurs, remarque saint Thomas, il ne peut émaner de la puissance qu'autant de processions qu'il y a d'actions immanentes dans l'agent. Or, continue-t-il, au sein de la nature divine ces sortes d'actes produits par la toute-puissance sont seulement au nombre de deux : l'intelligence et la volonté, le verbe et l'amour : et il ne saurait y en avoir davantage. Car Dieu ne comprend point et ne veut point par des opérations successives, mais par un acte simple, seul et unique : *Deus uno simplici actu omnia intelligit; et similiter omnia vult*.

Tel est le mystère de l'adorable Trinité. Mystère qui jette un grand jour sur la nature divine elle-même, et sans lequel il est impossible, comme nous le montrerons dans une note suivante, d'expliquer la création. (V. S. Thomas. *Som.*, quæst. 27 et suiv.; Bossuet, *Elévat.*; Berg., art. *Trin.*; M. Bautain. *Philos. du christ.*, Lettres 18e, 19e, 20e; le Père Perrone; M. de Chateaubriand, *Génie du christ.*; mais surtout M. Maret, *Théodicée*, leçons 11e, 12e, 13e.)

tiana religio prædicet. Sed Patrem, propterea quod ipse sit principium sine principio, primam esse personam, verè, et sine ullâ dubitatione affirmamus: quæ quidem uti Patris proprietate distincta est, ita unam illam præcipuè hoc convenit, quòd Filium ab æterno genuerit: semper enim Deum simul et Patrem fuisse nobis significatur, cùm Dei et Patris nomina conjuncta in hâc confessione pronunciamus.

14. Verùm quoniam in nullius rei, quàm hujus omnium altissimæ ac difficillimæ notitiâ, atque explicatione, aut periculosiùs versari, aut graviùs errare possumus, doceat Parochus, religiosè retinenda esse essentiæ et personæ propria vocabula, quibus hoc mysterium significatur, et sciant fideles unitatem esse in essentiâ, distinctionem autem in personis. Sed hæc subtiliùs exquirere nihil oportet, cùm meminerimus illius vocis: [1] Qui scrutator est majestatis, opprimetur à gloriâ; satis enim videri debet, quod fide certum et exploratum habemus, nos à Deo [cujus oraculis non assentiri, extremæ stultitiæ atque miseriæ est] ita edoctos esse. [2] Docete, inquit, omnes gentes, baptizantes eos in nomine Patris, et Filii, et Spiritûs Sancti: Rursus, [3] Tres sunt qui testimonium dant in cœlo, Pater, Verbum et Spiritus Sanctus: et hi tres unum sunt; oret tamen assiduè, ac precetur Deum et Patrem, qui universa ex nihilo condidit, [4] disponitque omnia suaviter, [5] qui dedit nobis potestatem filios Dei fieri, qui Trinitatis mysterium humanæ menti patefecit; oret, inquam, sine intermissione, qui divino beneficio hæc credit, ut aliquando in æterna tabernacula receptus, dignus sit qui videat quæ tanta sit Dei Patris

[1] Prov., 25. 27.— [2] Matt., 28. 19.— [3] 1. Joan., 5. 7.— [4] Sap., 8. 1.— [5] Joan., 13. 12.

dans les trois personnes la même éternité, la même sublimité de gloire! Mais parce que le Père est le principe sans principe, nous affirmons avec vérité et sans aucune hésitation qu'il est la première personne; et par cela seul qu'il ne se distingue que par la propriété de Père, c'est à lui seul aussi qu'il appartient d'engendrer un fils de toute éternité. Aussi c'est pour nous faire souvenir tout à la fois et que Dieu a toujours été et qu'il a toujours été Père, que nous réunissons dans cet article le nom de Dieu et le nom de Père.

14. Mais comme les explications ne peuvent jamais être plus périlleuses ni les erreurs plus graves que quand on traite le plus sublime et le plus difficile de tous les sujets, le pasteur aura soin d'enseigner aux fidèles qu'ils doivent retenir religieusement les mots d'essence et de personne, consacrés pour exprimer ce mystère, et ne point oublier que l'unité est dans l'essence et la distinction dans les personnes. Mais on doit bien se garder d'apporter trop de subtilité dans ces sortes d'investigations, quand on se souvient de cette parole: *Celui qui voudra sonder la majesté, sera accablé par la gloire.* Il doit nous sembler suffisant de savoir que ce point que la foi nous fait regarder comme très-certain, c'est Dieu lui-même qui nous l'a enseigné, lui dont on ne repousse jamais les oracles sans malheur et sans folie. *Enseignez*, a-t-il dit en effet, *toutes les nations en les baptisant au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit.* Et encore: *Ils sont trois qui rendent témoignage dans le ciel, le Père, le Verbe et l'Esprit saint, et ces trois ne font qu'un.* Qu'il prie cependant avec persévérance, qu'il conjure Dieu le Père, qui a créé de rien toutes choses, *qui dispose tout pour notre bonheur, qui nous a donné le pouvoir de devenir enfants de Dieu,* qui a révélé à l'esprit de l'homme le mystère de la Trinité; oui,

qu'il demande, celui qui par la grâce divine croit ces choses, qu'il demande sans cesse de mériter d'être reçu un jour dans les tabernacles éternels, pour y contempler cette merveilleuse fécondité du Père qui, seulement en se considérant, en se comprenant lui-même, engendre un Fils semblable à lui et son égal en tout, pour y voir aussi comment l'esprit de charité qui est l'Esprit saint, amour parfaitement égal du Père et du Fils, procédant également de l'un et de l'autre, unit ensemble dans un lien éternel et indissoluble celui qui engendre et celui qui est engendré; et comment enfin la Trinité divine offre par là l'unité absolue dans l'essence et une distinction parfaite dans les personnes.

fœcunditas, ut se ipsum intuens, atque intelligens, parem et æqualem sibi filium gignat: quoque modo duorum idem planè, et par charitatis amor qui Spiritus Sanctus est, à Patre et Filio procedens genitorem, et genitum æterno, atque indissolubili vinculo inter se connectat : Atque ita divinæ Trinitatis una sit essentia, et trium personarum perfecta distinctio.

Tout-puissant.

15. L'Ecriture sainte emploie ordinairement différents mots pour exprimer la puissance infinie et la souveraine majesté de Dieu, afin de nous faire comprendre avec quel respect et quelle piété nous devons traiter un nom si auguste. Mais le pasteur ne manquera pas d'avertir que l'une des qualifications qui lui sont le plus fréquemment attribuées, c'est celle de tout-puissant. *Je suis le Dieu tout-puissant,* dit-il en parlant de lui-même. Et quand Jacob envoyait ses fils à Joseph, voici quelle était sa prière : *Puisse mon Dieu tout-puissant le fléchir à votre égard.* Ensuite il est écrit dans l'Apocalypse : *Le Seigneur Dieu tout-puissant qui est, qui était et qui doit venir.* Ailleurs : *Le grand jour est appelé le jour du Dieu tout-puissant.* D'autres fois, c'est en plusieurs termes que la même idée est rendue. Ainsi c'est bien à cela que reviennent les expressions suivantes: *Rien ne sera impossible à Dieu. La main de Dieu est-elle impuissante? Le pouvoir est toujours à vous quand il vous plaît,* et plusieurs autres manières de dire qui, sous des formes différentes, n'en expriment pas moins ce qui est évi-

Omnipotentem.

15. Solent sacræ Litteræ multis nominibus Dei summam vim, et immensam majestatem explicare, ut ostendant quantâ religione et pietate illius sanctissimum nomen colendum sit, sed imprimis doceat Parochus, illi omnipotentem vim frequentissimè tribui : Ipse enim de se dicit, [1] Ego Deus omnipotens. Et rursus Jacob, cùm filios ad Joseph mitteret, ita illis precatus est, [2] Deus autem meus omnipotens faciat vobis eum placabilem; deinde verò in Apocalypsi scriptum est: [3] Dominus Deus, qui est, et qui erat, et qui venturus est, omnipotens; et alibi, [4] Dies magnus Dei omnipotentis appellatur. Nonnunquam etiam pluribus verbis illud idem significari solet. Atque hùc pertinet quod dicitur. [5] Non erit impossibile apud Deum omne verbum : [6] Numquid manus Domini invalida est? Item [7] Subest tibi, cùm volueris posse; et alia generis ejusdem : ex quibus variis dicendi formis id percipitur, quod uno

[1] Genes., 17. 1.— [2] Gen., 43. 14.
[3] Apoc., 1. 8.— [4] Apoc., 16 14.
[5] Luc., 1. 37.— [6] Num., 11. 23.
[7] Sap., 12. 18.

omnipotentis verbo comprehendi perspicuum est.

16. Intelligimus autem hoc nomine nihil esse, nihil animo et cogitatione fingi posse, quod Deus efficere nequeat; etenim non solùm hæc, quæ tametsi maxima sunt, aliquo tamen modo in cogitationem nostram cadunt, efficiendi potestatem habet; nimirum, ut omnia ad nihilum recidant, atque ut plures mundi ex nihilo repentè existant; verùm etiam multa majora in illius potestate sita sunt, quæ humanæ menti, et intelligentiæ suspicari non licet. Neque verò, cùm omnia Deus possit; mentiri tamen, aut fallere, aut falli, aut peccare, aut interire, aut ignorare aliquid potest: hæc enim in eam naturam cadunt, cujus imperfecta actio est; Deus verò, cujus perfectissima semper est actio, ideò hæc non posse dicitur: quia posse ea, infirmitatis est, non summæ et infinitæ omnium rerum potestatis, quam ille habet. Ita igitur Deum omnipotentem esse credimus, ut ab eo tamen longè omnia abesse cogitemus, quæ perfectæ ejus essentiæ maximè conjuncta, et convenientia non sunt.

17. Rectè autem, sapienterque factum Parochus ostendat, ut prætermissis aliis nominibus, quæ de Deo dicuntur, hoc unum nobis credendum in Symbolo proponeretur. Nam cùm Deum omnipotentem agnoscimus, simul etiam fateamur necesse est, eum omnium rerum scientiam habere, omnia item ejus ditioni, et imperio subjecta esse. Cùm verò omnia ab eo fieri posse non dubitemus, consequens omnino est, ut cætera etiam explorata de illo habeamus, quæ si desint, quomodò omnipotens

demment contenu dans le seul mot de tout-puissant.

16. Or nous entendons par ce terme qu'il n'existe rien, que l'esprit ne peut rien concevoir, ni l'imagination rien se figurer, que Dieu n'ait le pouvoir de réaliser. En effet, ces prodiges de puissance qui, tout grands qu'ils sont, ne dépassent cependant point absolument nos conceptions, comme de faire tout rentrer daus le néant ou d'en faire sortir tout-à-coup plusieurs mondes, non-seulement Dieu peut les opérer, mais encore sa puissance s'étend à une infinité d'autres choses plus relevées qu'il n'est donné ni à l'esprit ni à l'intelligence humaine de soupçonner. Cependant, bien que Dieu puisse tout, il ne peut ni mentir, ni tromper, ni être trompé, ni pécher, ni périr, ni ignorer quoi que ce soit. Ces choses ne se rencontrent que chez les êtres dont les actes sont imparfaits. Mais précisément parce que l'action de Dieu est toujours infiniment parfaite, on dit qu'il ne peut pas les faire. En effet, une pareille faculté est le propre de la faiblesse et non de ce pouvoir souverain, illimité sur toutes choses, tel qu'il le possède. Ainsi nous croyons donc que Dieu est tout-puissant, mais en ayant grand soin dans notre pensée, d'écarter bien loin de lui tout ce qui ne s'allierait et ne conviendrait point à la suprême perfection de sa nature.

17. Mais que le pasteur ne manque pas de montrer que l'on a eu de très-sages raisons pour s'abstenir de mentionner dans le symbole les autres attributs de Dieu et pour n'y proposer à notre foi que celui de la toute-puissance. En effet, dès que nous le reconnaissons comme tout-puissant, nous sommes par là même forcés d'avouer aussi qu'il a la science de tout et que tout est soumis à sa volonté et à son empire. De plus, si nous ne doutons pas qu'il n'ait le pouvoir de tout faire, nous devons encore par une consé-

quence nécessaire, regarder comme certaines en lui toutes ces autres perfections sans lesquelles nous ne pourrions point comprendre l'exercice de sa toute-puissance. Enfin rien n'est plus propre à affermir la foi et l'espérance que d'avoir l'esprit profondément convaincu que rien n'est impossible à Dieu. Car tout ce qu'on pourra nous proposer à croire, les faits les plus grands, les plus frappants, les plus élevés au-dessus des lois ordinaires des choses, une fois que la raison humaine aura saisi l'idée de la toute-puissance divine, elle les admettra facilement et sans hésiter. Que dis-je, plus ils seront annoncés comme prodigieux par les oracles divins, plus elle se sentira volontiers portée à les accepter. De même aussi dans le bien que nous espérons, jamais notre esprit ne sera rebuté par la grandeur de l'objet promis à nos désirs. Au contraire il s'encouragera, il se rassurera en pensant souvent qu'il n'est rien qu'un Dieu tout-puissant ne puisse réaliser.

18. Aussi cette foi doit-elle surtout nous soutenir, soit lorsque nous voulons entreprendre quelque œuvre considérable pour le bien et l'utilité du prochain, soit lorsque nous voulons obtenir quelque chose de Dieu par la prière. Pour le premier cas, Jésus-Christ lui-même nous a instruit quand il a dit aux Apôtres dont il blâmait l'incrédulité : *Si vous aviez de la foi comme un grain de sénevé, vous diriez à cette montagne, passe d'ici là, et elle y passerait; rien ne vous serait impossible*. C'est saint Jacques qui s'exprime ainsi sur le second : *Que celui qui demande, le fasse avec foi et sans hésiter, car celui qui hésite est semblable aux flots qui sont agités et poussés par le vent de tous côtés. Cet homme-là ne doit donc pas s'imaginer qu'il recevra quelque chose du Seigneur*. Cette foi nous fournit encore bien d'autres grands avantages ; ainsi elle nous forme admirablement à l'humi-

sit, prorsus intelligere non possumus. Prætereà nulla res tam ad fidem et spem nostram confirmandam valet, quàm si fixum in animis nostris teneamus, nihil non fieri à Deo posse; quidquid enim deinceps credere oporteat, quamvis magnum et admirabile sit, rerumque ordinem ac modum superet, illi tamen facilè humana ratio, postquam Dei omnipotentis notitiam perceperit, sine ullâ hæsitatione assentitur; quin potius quò majora sint, quæ divina oracula doceant, eò libentiùs fidem eis habendam esse existimat. Quòd si boni etiam aliquid exspectandum sit, nunquam animus rei magnitudine, quam exoptat, frangitur; sed erigit sese atque confirmat, sæpe illud cogitans, nihil esse, quod ab omnipotenti Deo effici non possit.

18. Quare hâc fide præcipuè munitos nos esse oportet, vel cùm admiranda aliqua opera ad proximorum usum, et utilitatem edere cogimur, vel cùm à Deo precibus impetrare aliquid volumus. Alterum enim ipse Dominus docuit, cùm Apostolis incredulitatem objiciens diceret : [1] Si habueritis fidem sicut granum sinapis, dicetis monti huic : Transi hinc illùc, et transibit, et nihil impossibile erit vobis. De altero autem sanctus Jacobus ita testatus est : [2] Postulet in fide, nihil hæsitans : qui enim hæsitat, similis est fluctui maris, qui à vento movetur, et circumfertur : non ergo æstimet homo ille, quòd accipiat aliquid à Domino. Multa præthereà hæc fides commoda atque utilitates nobis præbet ; imprimis verò ad omnem animi modestiam, et humilitatem nos instituit ; sic enim inquit Princeps Apostolorum : [3] Humiliamini sub po-

[1] Matt., 17, 17.—[2] Jac., 1. 6, 7.—[3] 1, Pet., 5 6.

tenti manu Dei. Monet etiam [1] non esse trepidandum, ubi non sit timor, sed unum [2] Deum timendum esse, [3] in cujus potestate nos ipsi, nostraque omnia posita sint. Inquit enim Salvator noster : [4] Ostendam vobis quem timeatis. Timete eum, qui postquam Occiderit, habet potestatem mittere in gehennam. Utimur deinde hâc fide ad immensa erga nos Dei beneficia cognoscenda et celebranda. Nam qui Deum omnipotentem cogitat tam ingrato animo esse non potest, quin sœpiùs exclamet, [5] Fecit mihi magna, qui potens est.

lité et à la modestie en tout genre « *humiliez-vous sous la main puissante de Dieu*, nous dit en effet le prince des Apôtres. Ensuite elle nous apprend à ne point *trembler là où il n'existe pas de réel sujet d'effroi, mais à craindre Dieu seul, qui tient en son pouvoir nos personnes et tous nos biens*. Notre Sauveur nous dit : *Je vous montrerai qui vous devez craindre. Craignez celui qui après avoir tué le corps, peut encore vous précipiter en enfer*. Enfin cette même foi nous sert à reconnaître et à célébrer les immenses bienfaits de Dieu à notre égard. Car qui pourrait croire à la toute-puissance de Dieu, et puis être assez ingrat pour ne pas s'écrier de temps en temps : *Le Tout-Puissant a fait pour moi de grandes choses?*

19. Sed quod Patrem omnipotentem in hoc articulo vocamus, neminem eo errore duci oportet, ut arbitretur ita illi hoc nomen tributum esse, ut Filio etiam, et Spiritui Sancto commune non sit : Nam quemadmodum Deum Patrem, Deum Filium, Deum Spiritum Sanctum, neque tamen tres Deos; sed unum Deum esse dicimus : ita æque Patrem, ac Filium, et Spiritum Sanctum omnipotentem, neque tamen tres omnipotentes, sed unum omnipotentem esse confitemur. Ut verò præcipuâ quâdam ratione, Patrem, quia omnis originis fons est, hoc nomine vocamus; uti etiam Filio, qui æternum Patris Verbum est, sapientiam, ita et Spiritui Sancto, quia utriusque amor est, bonitatem tribuimus : quamvis hæc et alia hujusmodi nomina communiter in tribus personis, ex catholicæ fidei regula dicantur.

19. Au reste ce nom de Tout-Puissant que dans cet article nous accordons au Père, personne ne doit tomber dans l'erreur de croire que nous le réservons pour lui seul, et au point que nous refusions de le donner également au Fils et au Saint-Esprit. Car de même que nous disons que le Père est Dieu, que le Fils est Dieu et que le Saint-Esprit est Dieu, et que cependant il n'y a pas trois Dieux, mais un seul, de même aussi nous confessons que le Père, le Fils et le Saint-Esprit sont également Tout-Puissant, et que cependant il n'y a pas trois tout-puissants, mais un seul. Nous donnons ce nom là au Père, par cette raison particulière, qu'il est la source de toutes les vies, comme nous attribuons la sagesse au Fils, parce qu'il est le Verbe éternel du Père, et la bonté à l'Esprit-Saint, parce qu'il est l'amour des deux antres; quoique ces qualités et toutes les autres de ce genre puissent s'appliquer également aux trois personnes.

Creatorem coeli et terræ.

20. Quàm necessarium fuerit, om-

[1] Psal. 52. 6.—[2] Psal. 32. 8; ibid. 33. 10.—[3] Sap., 7. 16.—[4] Luc., 12. 5.—[5] Luc., 1. 49.

Créateur du ciel et de la terre (6).

20. Ce qui fera aisément comprendre combien il était nécessaire de commencer par donner aux fidèles la no-

(6) Nous terminions tout-à-l'heure la note précédente en faisant remarquer que le

tion d'un Dieu tout-puissant, c'est ce que nous avons à dire maintenant de la création de l'univers. Car il est d'autant

nipotentis Dei cognitionem paulò ante Fidelibus tradi ex iis quæ nunc de universorum creatione explicanda

dogme de la Sainte Trinité jetait une vive lumière sur la nature divine, et sur les rapports de Dieu avec le monde; et en ajoutant que sans lui on ne pouvait expliquer la création.

En effet, retranchez ce mystère adorable; dès lors plus possible d'entreprendre la solution de ce grand problème sans tomber dans des aberrations capitales. De deux choses l'une : ou vous supposerez le monde éternel, comme Dieu même; ou bien vous le ferez dater de moins loin, et vous lui donnerez un commencement.

Mais prenez garde : si vous admettez que le monde a commencé, je vous demanderai ce que Dieu faisait avant le monde; ce qu'il faisait alors qu'il était seul, qu'il n'avait encore rien tiré du néant, que sa main n'avait point encore semé les astres dans l'immensité des cieux, ni assis la terre sur ses inébranlables fondements. Me répondrez-vous qu'il était resté jusque-là sans activité et sans énergie. et comme plongé dans une sorte de sommeil séculaire, pareil à celui de ce Dieu-Brahma, ce fantôme de divinité auquel l'indolence des Indous consacre son culte et ses hommages? Non sans doute. De semblables notions de Dieu sont trop évidemment fausses.

Que si cette torpeur vous semble trop stupide, cet engourdissement trop ignoble, cette inaction trop dégradante; si à vos yeux l'Etre par excellence, l'Etre souverainement parfait, l'Auteur de toute vie doit être nécessairement, éternellement actif; si agir est son essence; quelle sera, je vous prie, l'objet de cette activité éternelle? Sur quoi s'exercera-t-elle? Dans votre système vous ne pourrez jamais fournir à l'énergie divine d'autre aliment que l'éternelle formation de ces myriades d'êtres dont l'ensemble s'appelle l'univers. Mais voyez un peu à quelle extrémité cela vous conduit. Vous êtes alors obligé d'accorder, de conférer au monde, sinon dans ses formes, au moins dans sa substance et dans ses fonds, l'attribut divin de l'éternité. Or, quoi de plus illogique, de plus irrationnel, de plus contradictoire, de plus impossible? Le monde éternel! Mais s'il était éternel, il serait infini au moins par un côté. Or, on ne saurait être infini sous un rapport, sans l'être sous tous les autres. Allier l'infini au fini dans un être, c'est composer une monstruosité qui n'est pas sans ressemblance avec la chimère antique, mais qui n'a pas plus de réalité qu'elle. Toujours la présence d'une seule qualité divine quelque part emportera forcément avec elle la présence de toutes les autres qualités du même ordre. Voilà ce que dit la logique, le bon sens et la raison. Maintenant, n'y a-t-il que du divin dans tout ce que le monde offre à nos regards, dans la fange de nos rues ou dans l'insecte que nous foulons aux pieds? Et sans descendre si bas, n'y a-t-il que du divin dans l'homme lui-même et dans ces passions hideuses qui le souillent si souvent?

Encore si ces erreurs n'étaient qu'absurdes! Mais non : elles sont de plus profondément immorales, et par conséquent criminelles. A la vérité elles prennent naissance dans les régions élevées d'une spéculation inoffensive en apparence. Mais attendez un peu, et vous ne tarderez pas à les en voir descendre comme une nueé dévastatrice pour ravager la terre. En donnant à la Divinité et à la création la même date, le même âge, elles devaient bientôt les confondre et les identifier. C'est ce qu'elles ont fait. Ne connaissons-nous pas les écoles qu'elles ont enfantées; ne les entendons-nous pas tous les jours, ces écoles, répéter dans les livres sérieux des philosophes, dans les fictions des romans, dans les chants de la poésie, que Dieu et le monde ne font qu'un; que les phénomènes de l'ordre physique et de l'ordre moral ne sont que des modes de manifestations divines, des sortes d'évolutions, de phrases par lesquelles la Divinité doit passer pour obéir à la loi de son développement et de son énergie. Ecoles impures, au sein desquelles la morale et la vertu ne sauraient ni éclore ni se conserver. En effet, admettre que Dieu et le monde sont la forme, la manifestation nécessaire l'un de l'autre, c'est être conduit aussi par une conséquence inévitable à admettre que c'est Dieu qui agit toujours et partout, en nous comme au-dehors de nous; que, quel que soit le penchant qui nous sollicite, c'est sa main qui nous attire, et que, quel que soit le vent qui chasse notre nacelle, c'est son souffle qui nous dirige. Dès-lors plus de distinction possible entre le bien et le mal: toutes

erunt, perspici potest. Tanti enim operis miraculum faciliùs creditur, quòd nullus de immensâ Creatoris po-

plus facile de croire le prodige de ce grand œuvre, qu'il ne reste plus de doute sur la puissance infinie du Créa-

les inclinations, tous les caprices, toutes les passions se trouvent légitimées, consacrées, déifiées. Et pour peu qu'on soit conséquent avec soi-même, il faut aller s'abîmer avec Fourrier dans le système honteux des *attractions passionnelles*.

Qu'il y a loin de ces incroyables égarements de l'esprit et du cœur à la doctrine catholique si belle, si pure et si profonde en même temps! Pendant que l'habileté des génies éminents qui dédaignent ses données, vient échouer contre les hautes questions que la création implique, l'Eglise les résout d'une manière admirable. D'accord avec tout ce qui est sensé, elle repousse de toutes ses forces l'idée d'une divinité qui débuterait par l'engourdissement. Elle veut un Dieu dont l'activité soit aussi ancienne que l'éternité même, un Dieu qui produise depuis qu'il existe, qui produise nécessairement et par la force même de sa nature. Mais sera-ce ce monde matériel et grossier qu'elle fera sortir nécessairement, fatalement du sein de Dieu? Elle sait trop bien que pour être le produit éternel, nécessaire et fatal de l'activité divine, il faudrait à ce monde des qualités qu'il ne peut pas avoir. Il faudrait, comme nous l'avons déjà dit, qu'il fût éternel, et il ne l'est point; il faudrait en outre qu'il fût un complément essentiel de l'Etre divin. Car ce que Dieu produit ainsi de toute éternité, il ne le produit que pour se compléter lui-même. Or s'il est quelque chose qui répugne au bon sens, c'est de bien soutenir qu'un vil atôme de matière soit indispensable pour compléter Dieu. Ce ne sera donc pas sur cet univers que l'énergie divine s'exercera de toute éternité. Mais par quoi l'Eglise le remplacera-t-elle donc? Ecoutez : bien au-dessus de ce monde terrestre, elle nous en montre un autre, dont celui-ci n'est que le pâle reflet, qui brille non pas par la multitude, mais par les infinies perfections des personnes qui le composent. Elle nous élève et nous introduit jusque dans le sanctuaire auguste de la Sainte Trinité. C'est là qu'elle nous fait assister aux éternelles opérations de Dieu, et qu'elle nous le fait voir toujours occupé à la formation de ce monde intérieur et vraiment divin. D'après elle, les actes éternels, immanents, toujours durables par lesquels s'engendre perpétuellement le Verbe, et procède perpétuellement l'Esprit Saint, tel est l'exercice primitif, indispensable de cette activité que Dieu tient de son essence. Mais il n'y en a pas d'autre. Conception vraiment marquée au coin d'une sagesse toute céleste. Plus on la médite, plus elle étonne. On n'y trouve pas une donnée qui choque la raison : point de ces incohéreuces, de ces contradictions, de ces hyménées monstrueux qui tendent à confondre l'infini avec le fini. En même temps qu'elle considère le monde sublime de la Trinité comme le seul que Dieu produit nécessairement et de toute éternité, elle sait par là même que dans ce monde adorable tout doit être égal et parfaitement divin. Aussi s'empresse-t-elle de proclamer une égalité parfaite entre les trois personnes, et de reconnaître que l'éternité, en passant de la première personne à la seconde et à la troisième, emporte avec elle tous les attributs divins sans exception, pour les communiquer à ces deux-ci sans en dépouiller l'autre.

C'est ainsi que tout en fournissant à l'énergie de l'essence divine un aliment éternel l'Eglise trouve le moyen de dégager complétement Dieu de la création, de le placer dans le sanctuaire auguste d'une indépendance absolue. et de sauvegarder par là tous les droits de la morale. Car une fois qu'il est établi que la Divinité n'est point tenue de produire cet univers pour obéir à la loi impérieuse de son activité, ni pour compléter son être et sa substance, l'immorale éternité de la créature avec ses conséquences désastreuses se trouve sapée par le pied, et s'écroule sur-le-champ. Dès lors le monde n'est plus que l'œuvre tardive de la volonté libre du Tout-Puissant.

Reste maintenant à déterminer l'époque de sa naissance. Sur ce point, il est vrai, l'Eglise n'a pas la prétention de nous présenter des documents précis. Quand il s'agira du genre humain, elle nous dira d'une manière étonnamment approximative, malgré la distance, le moment où le premier homme fut créé : et pas un monument ne viendra donner un démenti aux affirmations de la science religieuse. Il nous importait de connaître tous les titres de notra origine; aussi Dieu a-t-il veillé sur eux et les a-t-il sauvés de tous les périls. Mais la connaissance des titres qui concernent les autres créations n'intéresse guère

teur. Or ce n'est pas avec une matière préexistante que Dieu a façonné le monde, mais il l'a tiré du néant, et il l'a créé sans nécessité ni contrainte, mais librement et de son plein gré. Le seul motif qui l'a porté à l'acte de la création, c'est le désir de faire sentir sa bonté aux êtres qui allaient recevoir de lui l'existence ; car la nature de Dieu souverainement heureuse par elle-même, peut très-bien se passer de tout le reste, comme le proclame David par ces paroles : *J'ai dit au Seigneur : vous êtes mon Dieu, parce que vous n'avez pas besoin de mes biens.* Mais comme il n'a obéi qu'à sa bonté seule, quand *il a fait tout ce qu'il a voulu* ; de même en formant l'univers, il n'a emprunté ni modèle, ni dessin placé hors de lui-même; mais parce que son intelligence renferme en elle-même le type de toutes choses, c'est en considérant au dedans de lui ce type, c'est en le copiant pour ainsi dire que le divin ouvrier, avec cette sagesse et cette puissance infinie qui lui sont propres, a dès le commencement créé l'universalité des choses qui existent. Il a dit en effet, et les choses ont été faites, il a ordonné et elles ont été créées. Par les mots de ciel et de terre, il faut entendre tout ce que l'un et l'autre contiennent; car outre ces cieux que le Prophète appelle l'*ouvrage de ses doigts*, c'est Dieu qui a orné cette vaste étendue de la splendeur du soleil, de la lune et du reste des astres ; et pour

testate dubitandi locus relinquitur. Deus enim non ex materiâ aliquâ mundum fabricatus est, sed ex nihilo creavit, idque nullâ vi aut necessitate coactus, sed suâ sponte et voluntate instituit. Neque verò ulla alia fuit causa, quæ illum ad opus creationis impelleret, nisi ut rebus quæ ab ipso effectæ essent, bonitatem suam impertiretur. Nam Dei natura ipsa per se beatissima nullius rei indigens est, ut inquit David. [1] Dixi Domino : Deus meus es tu, quoniam bonorum meorum non eges. Quemadmodùm autem suâ bonitate adductus, [2] quæcumque voluit fecit : ita non exemplum aliquod aut formam, quæ extra se posita esset, cùm universa conderet, secutus est : verùm quia rerum omnium exemplar divinâ intelligentiâ continetur, id summus artifex in se ipso intuens, ac veluti imitatus, summâ sapientiâ et infinitâ virtute, quæ ipsius propria est, rerum universitatem initio procreavit; ipse enim dixit et facta sunt : ipse mandavit et creata sunt. Verùm cœli et terræ nomine, quidquid cœlum et terra complectitur, intelligendum est. Nam præter cœlos, [3] quos opera digitorum ejus Propheta appellavit, solis etiam splendorem lunæque, et cæterorum siderum ornatum addidit : atque, [4] ut essent in signa, et tempora, et dies, et annos ; ita cœlorum orbes certo

[1] Psal. 15. 2.— [2] Psal, 113. 3; ibid. 148. 5.— [3] Psal. 8. 4.— [4] Gen., 1. 14.

que la curiosité; c'est pourquoi la Providence n'a pas jugé à propos de les faire venir jusqu'à nous. Que le théologien interroge donc les traditions; que le savant descende dans les entrailles de la terre, pour demander des renseignements à tous ces débris qui y sont renfermés; partout les réponses seront douteuses et ne vous donneront que des opinions flottantes, variables, que vous pourrez embrasser ou rejeter avec une égale indifférence. Tout ce que l'Eglise affirme, tout ce qui est certain, c'est qu'un jour qui se fit longtemps attendre, si vous le comparez à l'éternité, Dieu prenant conseil de sa liberté, trouvant d'ailleurs suffisamment de motifs d'agir, dans la bonté de l'œuvre qu'il allait faire, laissa les flots de la vie couler de son sein et descendre dans les abîmes vides et inféconds du néant. Aussitôt des substances nouvelles, des êtres qui n'existaient point s'animent sur ce sein paternel, apparaissent au jour, et le monde est formé. (Voy. M. de Frayssinous, Conf. intit. : *Moïse considéré comme historien des temps primitifs,* et surtout les belles pages de M. l'abbé Rorbacher, sur la création, 1er liv. ; *Hist. univ. de l'Eglise cath.*)

et constanti cursu temperavit, ut nihil perpetuâ eorum conversione mobilius, nihil mobilitate illâ certius videri possit.

qu'ils servissent à nous fournir des signes, à distinguer et les saisons, et les jours, et les années, c'est encore lui qui a donné aux globes célestes un cours si certain et si constant qu'on ne peut rien voir de plus changeant que leurs perpétuels mouvements, ni rien de plus régulier que ces changements eux-mêmes.

Præterea spiritualem naturam, innumerabilesque Angelos qui Deo ministrarent atque adsisterent, ipse ex nihilo creavit, quos deinde admirabili gratiæ suæ, et potestatis munere auxit

Ensuite pour avoir des ministres assidus, il a tiré du néant les êtres spirituels, ces anges innombrables qu'il a enrichis et ornés des dons de sa grâce et de sa puissance (7). Quand les saintes

(7) Maintenant que nous connaissons les belles et satisfaisantes notions données par l'Eglise catholique sur l'acte de la création en général, voyons si elle offre la même supériorité de doctrine, quand elle entre dans les détails. Suivons-la donc dans l'exposition de ses croyances. A peine a-t-elle proclamé la puissance créatrice de Dieu, que de suite elle nous montre ses œuvres partagées en deux ordres, en deux mondes bien distincts : l'un physique, l'autre intellectuel; l'un visible, l'autre invisible; l'un matériel, l'autre tout spirituel : *Credo in unum Deum*, dit-elle, *factorem cœli et terræ*, *visibilium omnium et invisibilium.*

A ces derniers mots par lesquels l'Eglise désigne la formation des pures intelligences, des êtres angéliques, il n'est pas rare de voir un sourire moqueur et dédaigneux courir sur certaines lèvres. Pour plusieurs les anges ne sont qu'une vaine chimère, une invention fantastique, un ridicule emprunt fait par un christianisme ignorant à la vieille mythologie des païens.

Examinons donc si ces accusations sont méritées et ce que contient le dogme de l'existence des anges. Or voici ce qu'il y a au fond de cette doctrine; c'est que le monde que nous voyons de nos yeux ne constitue pas, à lui seul, l'univers tout entier; c'est que derrière lui il s'en trouve un autre, qui, pour être invisible, n'en est pas moins réel; c'est que Dieu n'a pas laissé vide la distance qui reste entre lui et l'être placé sur le plus haut point de cette création sensible; que cet intervalle a été peuplé d'intelligences pures, qui retracent dans leurs sphères le spectacle que nous apercevons ici-bas; que par conséquent créées dans des conditions d'inégalité relative, elles s'échelonnent et s'élèvent jusqu'au trône du Tout-Puissant en différents groupes auxquels la langue humaine n'a pu trouver à donner un nom plus convenable que celui de chœurs. De sorte que depuis la matière la plus grossière jusqu'aux intelligences les plus parfaites; depuis les limites du néant jusqu'à cette autre limite infranchissable qui sépare à jamais la créature du Créateur, l'univers présente la plus admirable de toutes les gradations, la plus ravissante de toutes les hiérarchies. Données qui certes, ce me semble, ont bien leurs beautés et leur poésie, et qui, de plus, sont bien loin de manquer de solidité.

Caa enfin sur quoi s'appuyer pour les combattre? Sur l'histoire et la foi du genre humain? Non. Au témoignage de la sainte Ecriture, qui nous redit si souvent dans des pages touchantes les délicieuses sympathies du ciel avec la terre, et à ces liens presque de fraternité qui unissent les anges à nous, viennent se joindre les témoignages du reste de l'humanité. Toujours et partout on a cru à l'existence de certains êtres placés comme intermédiaires entre l'homme et la Divinité. Sur le raisonnement? Pas davantage. Pour que le raisonnement eût quelque prise contre les anges, il faudrait reconnaître que l'homme occupe le point culminant dans l'échelle de la création; qu'au-dessus de lui il n'y a plus ni degré ni place possible, et qu'il touche de si près au plus haut des cieux qu'il n'a qu'à étendre la main pour y atteindre : ou bien encore il faudrait admettre qu'un être incorporel, immatériel, ne saurait exister. Deux hypothèses aussi insoutenables

Lettres nous disent que le démon ne demeura pas dans la vérité, elles nous font clairement entendre que lui et les

atque ornavit. Nam cùm illud sit in divinis Litteris, [1] Diabolum in veritate

[1] Joan., 8. 44.

l'une que l'autre. Le bon sens repousse la première ; et la seconde est radicalement détruite par le fait de l'existence de Dieu et de l'existence de l'âme, après qu'elle est séparée du corps par la mort.

De même rien de plus facile que de faire comprendre le pouvoir et l'influence que l'Eglise attribue aux anges sur nous, sans recourir à l'autorité des Livres saints. En effet s'il est une loi sacramentelle qui brille d'évidence et que chacun est obligé de reconnaître à la simple inspection de ce vaste univers, c'est qu'il ne se compose point de pièces décousues, détachées et sans liaison entre elles. Toutes ses parties au contraire se tiennent, s'enchaînent sagement, s'engrènent en quelque sorte pour former un tout unique. Mais pour arriver à ce merveilleux résultat, Dieu ne pouvait point placer les différents ordres de créatures sur le même plan ; il fallait les superposer les uns aux autres et établir entre eux les liens d'une dépendance et d'une subordination forte. Sans cette subordination, plus d'harmonie, plus rien de cet ensemble qui ravit notre admiration. En multipliant les êtres pêle-mêle sur un même niveau, l'on n'obtiendrait pas plus un tout harmonique, un monde comme le nôtre, qu'on n'obtiendrait un édifice avec une réunion confuse de matériaux de construction sur une seule ligne horizontale. Aussi dans l'univers que nous avons sous les yeux, remarquons-nous que les êtres sont faits les uns pour les autres ; que les ordres supérieurs règnent sur les ordres inférieurs, qu'ils les dominent et qu'ils en usent à leur profit et pour leurs besoins avec plus d'empire encore que le maître n'use de son serviteur. Cette seconde loi n'est pas moins manifeste que la première. Par conséquent dès qu'il existe des créatures supérieures à l'homme, plus parfaites que l'homme, pourquoi irions-nous, au mépris de l'analogie la plus plausible, leur refuser toute espèce de prédominance, de pouvoir, et d'influence sur lui? Pourquoi, brisant ainsi l'unité dans les œuvres de Dieu, ne voudrions-nous pas prolonger au-delà de ce monde matériel un enchaînement et des rapports qui se révèlent partout, et qui sont peut-être le cachet le plus frappant de la sagesse divine, imprimé dans la nature?

Serait-ce parce que nous ne saisirions pas très-bien ce mode d'action des anges sur nous? Mais connaissons-nous mieux comment notre âme agit sur notre corps? Comment Dieu agit sur toute notre personne et sur l'univers entier? Et cependant ces actions ne sont pas douteuses. Eh quoi! parce que les anges n'entretiendraient point avec nous de relations, de commerce par le moyen d'une parole sonore et retentissante, nous oserions nier ces communications! Mais ce serait faire aux pures intelligences une condition pire que celle de l'homme ; ce serait placer notre âme après la mort dans un état inférieur à celui dans lequel elle se trouve pendant cette vie. Ici du moins elle peut communiquer avec ses pareilles, ce privilège est même l'un de ses plus beaux titres de distinction en même temps qu'il fait le charme de son séjour ici-bas. Et quand elle quitterait la région des épreuves, quand elle serait appelée à jouir de son dernier perfectionnement, elle se trouverait condamnée à vivre solitaire, isolée, dans un mutisme absolu, sans pouvoir mêler ses pensées aux pensées d'un autre! Non, non. Je n'en veux pas davantage pour être convaincu que les pures intelligences possèdent le secret de communiquer ensemble, et qu'elles savent parler entre elles une langue mystérieuse, ineffable, si vous le voulez, mais parfaitement appropriée aux exigences de leurs relations.

Il est donc bien sûr que nous sommes soumis à l'empire de ces puissances supérieures. Cet empire, cette influence n'aurait rien que de consolant et d'encourageant pour nous, si elle ne s'exerçait que pour notre bonheur. Mais quelquefois elle est dangereuse. Depuis longtemps le monde angélique est partagé en deux camps. Si parmi ces anges un grand nombre s'est parfaitement tiré de l'épreuve à laquelle ils avaient été condamnés au moment de leur naissance, beaucoup d'autres y succombèrent et la prévarication les pervertit pour toujours. Depuis ce moment qu'est-il arrivé? Pendant que ceux qui sont restés fidèles et dociles soufflent au cœur de l'homme les inspirations salutaires, les anges rebelles ne cherchent qu'à faire germer dans nos âmes le goût et le désir de la révolte et du vice. Heureux donc les hommes qui appellent et favorisent en eux l'action des bons

non stetisse, perspicuum est, eum reliquosque desertores Angelos ab ortûs sui initio gratiâ præditos fuisse. De quo ita est apud sanctum [1] Augustinum : Cum bonâ voluntate, id est, cum amore casto, quo illi adhærent, Angelos creavit simul in eis et condens naturam, et largiens gratiam. Unde sine bonâ voluntate, hoc est Dei amore, nunquam sanctos Angelos fuisse credendum est. Quod autem ad scientiam attinet, exstat illud sacrarum Litterarum testimonium : [2] Tu Domine mi! Rex sapiens es, sicut habet sapientiam Angelus Dei, ut intelligas omnia super terram. Potestatem denique eis tribuit divinus David illis verbis : [3] Potentes virtute, facientes verbum illius; atque ob eam rem sæpè in sacris litteris virtutes, et exercitus Domini appellantur. Sed quamvis omnes ii cœlestibus donis ornati fuerint, plurimi tamen qui à Deo parente et creatore suo defecerunt, ex altissimis illis sedibus deturbati, atque in obscurissimum terræ carcerem inclusi, æternas superbiæ suæ pœnas luunt; de quibus Princeps Apostolorum scribit in hunc modum [4] : Angelis peccantibus non pepercit, sed rudentibus inferni detractos in Tartarum tradidit cruciandos, in judicium reservari.

autres anges apostats avaient reçu le privilége de la grâce, dès le commencement de leur existence. Là-dessus on lit aussi dans saint Augustin : « Dieu créa les anges avec une volonté droite, c'est-à-dire avec un amour chaste qui les unissait à lui, leur communiquant tout à la fois et l'être et la grâce. D'où il faut conclure que les saints anges n'ont jamais été dépourvus de la droiture de volonté, c'est-à-dire de l'amour de Dieu. » Quant à leur science, voici le témoignage que nos livres sacrés portent : *O mon Seigneur et mon roi, vous avez une sagesse qui égale la sagesse d'un ange de Dieu : il n'est rien sur la terre que vous ne connaissiez.* Enfin sur leur pouvoir le saint Roi David s'exprime en ces termes : *Les anges sont puissants en vertu, et ils exécutent les ordres de Dieu.* Aussi les entendons-nous nommer souvent dans l'Ecriture sainte, les vertus et les armées du Seigneur. Mais bien qu'ils eussent été tous ornés de ces dons célestes, plusieurs cependant, pour avoir abandonné Dieu leur père et leur créateur, furent chassés de leurs sublimes demeures et renfermés comme dans une prison au fond des lieux les plus obscurs de la terre, où ils subissent la peine éternelle due à leur orgueil; ce qui a fait dire à saint Pierre ces paroles : *Dieu n'a point épargné les anges pécheurs, mais il les a précipités dans l'abîme où il les a tenus sous les chaînes de l'enfer*, comme un *monument de punition.*

21. At verò terram etiam super stabilitatem suam fundatam Deus verbo suo jussit in mediâ mundi parte consistere, effecitque [5] ut ascenderent montes, et descenderent campi in locum quem fundavit eis; ac ne aquarum

21. Mais Dieu affermit aussi la terre sur ses fondements, et de sa parole il lui fixa sa place au milieu du monde. Ensuite il ordonna aux montagnes de s'élever et aux vallées de descendre dans les lieux qu'il avait creusés pour elles : et pour que la violence des eaux ne pût l'inonder, il posa aux flots des limites qu'ils ne franchiront pas et qui

[1] Aug., lib. 12. de Civ. Dei, cap. 9.—[2] 2. Reg., 14. 20.—[3] Psalm. 102. 20. — [4] 2. Petr., 2. 4.— [5] Psal. 103. 5, 8. 9.

anges; mais aussi malheur à ceux qui méconnaissent ou bravent l'influence des anges pervers! Ils ressemblent assez bien à des captifs qui nieraient l'existence d'un vainqueur dont ils porteraient les chaînes!

ne leur permettront jamais de s'échapper pour submerger la terre. Alors il la para, il la revêtit non-seulement d'arbres et d'une immense variété de plantes et de fleurs, mais encore il la peupla d'espèces innombrables d'animaux, comme auparavant il en avait peuplé l'air et les mers.

vis illam inundaret, terminum posuit, quem non transgredientur, neque convertentur operire terram. Deinde non solùm arboribus, omnique herbarum et florum varietate convestivit, atque ornavit; sed innumerabilibus etiam animantium generibus, quemadmodum anteà aquas et aera, ita etiam terras complevit.

22. Enfin l'homme pour qui Dieu forma un corps du limon de la terre, fut constitué de manière à pouvoir devenir immortel et impassible, non pas à la vérité par la vertu de sa nature même, mais par une faveur toute divine. *Quant à l'âme il la fit à son image et à sa ressemblance*, il lui accorda le bienfait du libre arbitre, et sut si bien tempérer tous les mouvements et tous les désirs du cœur, qu'ils devaient toujours obéir à l'autorité de la raison. A cela il ajouta encore pour l'homme l'admirable don de la justice originelle; puis enfin il voulut qu'il commandât à tous les animaux. Vérités que du reste les pasteurs pourront aisément aller puiser dans l'histoire sacrée de la Genèse, quand il les faudra transmettre aux fidèles (8).

22. Postremò Deus ex limo terræ hominem sic corpore affectum, constitutum effinxit, ut non quidem naturæ ipsius vi, sed divino beneficio immortalis esset et impassibilis. Quòd autem ad animam pertinet, [1] eum ad imaginem et similitudinem suam formavit, liberumque ei arbitrium tribuit : omnes præntereà motus animi, atque appetitiones ita in eo temperavit, ut rationis imperio nunquam non parerent. Tum originalis justitiæ admirabile donum addidit, ac deinde cæteris animantibus præesse voluit, quæ quidem facile erit Parochis ad Fidelium institutionem ex sacrâ Genesis historiâ cognoscere.

[1] Gen., 1. 26.

(8) Que de sagesse et de saine philosophie dans la doctrine catholique sur la nature et la formation du premier homme! En abordant cette question la religion avait deux funestes écueils à craindre : ou de tomber dans la dégradante abjection du matérialisme, ou bien de donner dans les exagérations insensées et immorales du panthéisme. Mais éclairée qu'elle est par la lumière divine elle-même, elle a su éviter ces deux abîmes et se tenir avec une habileté admirable à une égale distance de l'un et de l'autre.

Lorsque Dieu, nous dit-elle, eut répandu sur la terre ses bénédictions les plus fécondantes; qu'il lui eut donné son dernier embellissement et qu'il l'eut ornée comme on orne les palais pour les fils aînés des rois, c'est alors qu'il jugea à propos d'appeler l'homme à l'existence et de le mettre en possession de ce délicieux séjour. Pour le former, il prit d'abord un peu d'argile qu'il pétrit et dont il forma une statue magnifique. Puis, pour animer cette statue d'une vie qui lui fût propre et particulière, il y déposa une âme intelligente et raisonnable : substance inférieure à celle des anges, mais cependant immatérielle comme la leur. Voilà comment la religion dessine nettement et avec précision la nature de l'homme et sa place dans la création.

Or tout vient confirmer la vérité de cet enseignement. Tant que l'homme n'avait pas été formé, la dernière main n'avait pas été mise aux œuvres de Dieu. Un anneau important semblait manquer dans la grande chaîne de la création. Le monde matériel et le monde angélique se trouvaient sans lien, sans transition qui les unit l'un à l'autre. Mais l'homme une fois créé, la lacune est comblée. Constitué comme l'enseigne la religion, sa place est visiblement aux confins de ces deux mondes. C'est lui qui est chargé de les relier ensemble. Par le corps il tient à la création sensible, tout en régnant sur

23. Hæc igitur de universorum creatione, cœli et terræ, verbis intelligenda sunt : quæ omnia breviter quidem pro-

23. Ainsi ces mots de création du ciel et de la terre doivent donc s'entendre de la création de toutes choses.

elle. Par l'âme il se rattache à la création immatérielle, quoiqu'il n'en forme que le plus bas degré.

A ces raisons de sublime harmonie qui sont loin d'être sans grandeur, sans force et sans valeur, et qui nous apprennent déjà d'une manière assez claire quelle devait être la place de l'homme au sein de l'univers, nous pouvons en ajouter encore d'autres bien autrement démonstratives et bien autrement solides. En effet s'il est quelque chose d'incontestable, quelque chose qu'un cœur honnête n'attaque pas, qu'on ne saurait combattre sans se couvrir de honte, quelque chose d'aussi vrai, d'aussi indispensable, d'aussi nécessaire que les vérités mathématiques elles-mêmes, c'est l'existence d'une vérité morale, d'un ordre moral, d'un monde moral pour nous. Mais si cet ordre, si ce monde ne peut exister qu'avec les données de la religion sur la nature de l'homme, ne s'ensuit-il pas que ces données acquièrent par-là même le plus haut degré de certitude possible. Or écoutez ceux qui ont voulu sur ce point substituer leurs notions à celles du christianisme. Les uns ont prétendu que nous ne faisions l'homme ni assez grand ni assez digne; et alors nous les avons entendus soutenir que notre âme, au lieu d'être une substance créée, n'était pas moins qu'une émanation, un écoulement consubstantiel, identique, incréé de la Divinité. Les autres, suivant une marche opposée, n'ont voulu voir dans chacun de nous que le corps. D'après eux la matière c'est tout l'homme. Mais quel que soit celui de ces systèmes que l'on embrasse, on arrive toujours au même désordre. Si la substance qui pense, qui veut et qui imprime l'action ne nous est une parcelle de Dieu même, toutes les passions se trouvent divinisées comme nous l'avons déjà fait observer ailleurs, et partant plus rien d'illégitime, plus de distinction dans nos actes, en un mot plus de vice ni de vertu. D'autre part, s'il n'y avait dans l'homme que le corps, si chacun de nous n'était qu'une sorte de mécanique matérielle montée pour un certain temps et qui dût périr tout entière au jour de la dissolution que la mort vient opérer, la conséquence serait encore la même. D'ailleurs la raison ne s'élève-t-elle point directement contre tous ces principes qui voudraient faire résider la pensée dans la matière ou bien ériger en émanation divine la nature encore si imparfaite de notre âme ?

Même supériorité dans la doctrine de l'Eglise sur la formation de la première femme. Voici en substance ce qui nous est enseigné là-dessus : quelque temps après qu'Adam eut été créé, le Seigneur l'endormit, et pendant les mystérieuses douceurs de ce sommeil profond, il lui enleva d'une main habile une côte dont l'usage, le but et la fin étaient marqués d'avance; et de cette côte il forma la compagne qu'il avait résolu de lui donner.

Nous n'ignorons pas les moqueries et les sarcasmes que l'école sacrilégement railleuse de Voltaire a lancés contre ce récit. Mais nous ne devons point nous en étonner. De même qu'il y est des odorats émoussés qui ne sont plus propres à apprécier certains parfums, précisément parce que ces parfums sont trop fins, trop délicats, trop exquis; de même aussi il est des âmes trop avilies pour goûter ce qu'il y a de plus beau, de plus pur, de plus suave, de plus exquis dans nos dogmes.

Certes si la narration de Moïse était aussi ridicule que l'impiété l'a prétendu, pourquoi nous l'aurait-il donnée? Lui qui venait de nous raconter comment le premier homme avait été créé, qui l'empêchait de nous dire que la création de la femme s'était opérée de la même manière? Et pourquoi ne continue-t-il pas à nous montrer le Seigneur occupé à façonner de nouveau et avec autant d'habileté que la première fois, une seconde argile, un second limon qu'il aurait également vivifié en y déposant une âme? Quelle est donc la cause qui l'a arrêté? la voici : c'est qu'en modifiant, en altérant, en sacrifiant ce récit dont on veut se scandaliser, il aurait sacrifié en même temps et la vérité qu'il devait nous transmettre, et l'un des monuments qui nous redisent avec le plus d'éloquence et d'énergie les desseins de Dieu sur le genre humain quand il l'appela à la vie.

En effet quels desseins Dieu pouvait-il avoir en tirant l'humanité du néant? nos besoins les plus impérieux, les désirs invincibles qu'il a mis dans notre cœur nous les font con-

Déjà le prophète voulait tout comprendre quand il disait si brièvement : *Seigneur, les cieux, la terre, sont à vous. C'est vous qui avez fondé le globe de la terre et formé tout ce qui le remplit.* Mais les Pères du concile de Nicée se sont exprimés avec beaucoup plus de brièveté encore en n'ajoutant au Symbole que ces deux seuls mots : *le vi-*

pheta complexus est illis verbis : [1] Tui sunt cœli, et tua est terra, orbem terræ et plenitudinem ejus tu fundasti ; sed multo etiam brevius Patres Nicæni Concilii, additis in Symbolo duobus illis verbis, visibilium et invisibilium, significaverunt. Quæcumque enim rerum universitate comprehenduntur,

[1] Psal. 88. 12.

naître d'une manière évidente. Oui ce qu'il voulait c'était de faire de nous ici-bas comme une grande famille au sein de laquelle on aurait vu régner une concorde perpétuelle, une paix inaltérable, fondée sur l'attachement, le dévouement mutuel, en un mot sur l'union des intelligences et des cœurs. Et si nos passions n'étaient venues défigurer ses plans, la terre, dans son harmonie, aurait présenté l'image du ciel, elle en eût été comme le vestibule et le premier étage. Or pour ne pas permettre aux hommes d'oublier une vérité si importante, pour cimenter et consolider davantage l'édifice de cette société de frères, qu'a-t-il fait? s'est-il contenté de nous enjoindre l'amour et l'attachement les uns pour les autres? non, il a voulu symboliser l'union physique par l'union morale, et comme nous l'avons déjà remarqué ailleurs, il a scellé la fraternité des sentiments et des pensées par la fraternité du sang. Arbre majestueux, l'humanité pourra alors multiplier ses rameaux comme ceux d'une forêt tout entière, les étendre depuis une extrémité de l'univers à l'autre; mais ces rameaux nombreux n'en sortiront pas moins d'une même tige, ils n'en reposeront pas moins sur un seul et même pied. Ou bien encore, fleuve immense, elle pourra voir son lit se grossir des flots des générations successives et couvrir à la fin toute la terre. Mais on aura beau en remonter le cours, on n'y apercevra pas une goutte d'eau étrangère et venue d'ailleurs. Même à sa naissance on ne trouvera pas deux sources si près qu'on voulût les rapprocher l'une de l'autre. Il n'y en aura absolument qu'une seule. Théorie sublime pour laquelle nous n'aurions pas assez d'éloges si nous en étions redevables à tout autre qu'à la religion! Théorie qui nous fait comprendre mieux que tout autre langage quelle est la force de ces liens qui nous unissent, puisqu'elle nous apprend que quand Dieu voulut nous communiquer la vie, un seul fut appelé à la recevoir directement et immédiatement de sa main libérale, et qu'un seul fut chargé de la transmettre à tous les autres!

En second lieu la femme une fois créée, il s'agissait de lui assigner son rôle et son rang dans la société humaine. Le problème est facile à résoudre pour nous, mais il n'en est pas de même de ceux qui ont éteint dans leurs mains ou qui n'ont jamais porté le flambeau de la foi. Sur ce point comme sur beaucoup d'autres ils sont tombés dans des erreurs grossières. Tantôt on les a vus travailler à rabaisser la femme, à la refouler dans une abjection qu'elle ne méritait pas; à leurs yeux elle n'était presque plus une créature humaine. Tantôt ils l'ont exaltée avec excès, volontiers ils en auraient fait une divinité et ils auraient brûlé de l'encens pour elle. Or la manière seule dont elle a été formée, suffira toujours pour protester victorieusement contre ces funestes et monstrueux excès. Laissons parler saint Thomas. Dieu, dit l'illustre docteur, n'a point emprunté au pied de l'homme la portion de lui-même qui devait servir d'élément pour former la femme; afin que l'homme comprît par-là qu'il ne devait point l'abaisser trop au-dessous de lui, la dominer en tyran et la traiter avec mépris. Mais il n'ira point non plus la tirer du cerveau de l'homme comme la Minerve de la fable, afin qu'à son tour elle n'oublie point que tout en étant appelée à être la compagne de l'homme, l'os de ses os, la chair de sa chair, et à prendre part avec lui au gouvernement de la famille, la bonne harmonie exige qu'elle ne soit pas tout-à-fait sur le même niveau. D'où la tirera-t-il donc? c'est toujours saint Thomas qui va répondre. Il la tirera des régions voisines du cœur. Et pourquoi? pour marquer que les liens qui doivent unir l'homme et la femme sont les liens de l'attachement, mais d'un attachement noble, généreux, chaste, pur, innocent, comme était noble, chaste, pur, innocent le cœur d'Adam au sortir des mains de Dieu.

atque à Deo creata esse confitemur, ea vel sub sensum cadunt, et visibilia dicuntur, vel mente et intelligentiâ percipi à nobis possunt, quæ invisibilium nomine significantur.

vible et l'invisible. En effet tout ce que renferme l'universalité des choses, tout ce que nous croyons avoir été créé de Dieu, peut, ou tomber sous les sens, et nous l'appelons visible ; ou bien être saisi seulement par l'intelligence et la raison, et alors nous le désignons sous le nom d'invisible.

24. Nec verò ita Deum creatorem, atque effectorem omnium credere oportet, ut existimemus, perfecto absolutoque opere, ea quæ ab ipso effecta sunt, deinceps sine infinitâ ejus virtute constare potuisse : Nam quemadmo-

24. Mais en confessant que Dieu est le créateur et l'auteur de toutes choses, n'allons pas croire que son œuvre une fois achevée, terminée, ait pu subsister indépendamment de sa puissance infinie (9). De même que tous les êtres

(9) On a dit souvent : Le monde avait besoin de l'intervention de Dieu pour sortir du néant. Mais la vie une fois reçue, ne peut-il pas la conserver sans aucun secours étranger! Voyez l'ouvrier : il prend un peu d'acier, un peu d'or, quelques diamants. Avec le tout il façonne une pièce qui nous donne admirablement toutes les heures du jour et qui pour fonctionner ne réclame nullement la présence de celui qui l'a faite. Or, c'est bien là, ajoute-t-on, la véritable image de Dieu et de la création.

Non, rien n'est plus faux que cette comparaison. Car dans la montre qu'il travaille, quelle est la part de l'ouvrier? quelle est son œuvre au fond? crée-t-il quelque chose? Non. Je le vois bien introduire des rapports nouveaux entre les diverses parties qui composent son travail; mais d'existence réelle, il n'en communique point. Ce n'est pas lui qui communique anx molécules, aux parcelles de la matière qu'il emploie, cette force de cohésion et d'adhérence qui les empêche de se séparer et d'entraîner dans leur décomposition la ruine de l'ouvrage. Ce n'est pas lui qui donne au ressort cette force qui lutte contre la compression, et qui dans sa lutte victorieuse, fait naître le mouvement dans tous les rouages. L'acier la tient de sa propre nature. Et puis les substances matérielles qu'il emploie, est-ce à lui qu'elles doivent la vie? N'existent-elles pas sans lui, avant lui, indépendamment de lui? Qu'y a-t-il donc alors d'étonnant que ce qui vit sans lui, puisse vivre loin de lui? Mais en est-il de même entre Dieu et cet univers? Dès lors que les créatures doivent à Dieu tout ce qu'elles sont, et qu'elles ont eu besoin de recevoir de lui la vie pour le premier instant de l'existence; comment pourraient-elles au second instant se passer de son intervention sans retomber aussitôt dans le néant, qui était leur première place? Non, la vie ne peut découler que de la Divinité, son unique source. C'est un fleuve auquel tous les êtres sont appelés à s'abreuver plus ou moins longtemps; mais auquel ils sont appelés à s'abreuver jour par jour, heure par heure, minute par minute. Les Hébreux pouvaient du moins emporter de la manne ce qui suffisait pour une journée entière; mais au fleuve de la vie on ne puise que ce qui suffit pour le moment présent. Cette vérité est évidente. Car si l'instant qui précède pouvait par lui-même transmettre la vie à l'instant qui suit, on verrait la puissance de Dieu elle-même s'essayer en vain à détruire ce qui aurait une fois goûté de l'existence.

Mais borner l'action conservatrice de Dieu à maintenir simplement les créatures dans la vie, ce serait trop la restreindre. En tirant les êtres du néant, il s'est proposé une fin, un but, un plan; il a établi des lois pour tous. Et c'est au maintien de cet ordre qu'il veille, aussi bien qu'à la conservation des existences. S'il en était autrement, la conscience, la vertu, le bien, le juste, tout cela disparaîtrait à la fois. « Comment ne pas » reconnaître, dit M. de Frayssinous, que Dieu prend soin de ses créatures, qu'il gou- » verne ce monde par les lois qu'il a lui-même établies, et que par une action aussi con- » stante qu'universelle, il conduit toutes choses à des fins dignes de sa haute sagesse..... » Si j'interroge l'histoire du genre humain, je le vois dans tous les temps et dans toutes » les contrées en possession de croire à la providence : des temples, des autels, des vic-

pour arriver à la vie ont en besoin de la puissance, de la sagesse et de la bonté réunies du Créateur, de même encore si l'action continuelle de sa providence ne s'étendait constamment à eux, s'il ne les conservait avec cette même force qu'il employa pour les former au commencement, ils rentreraient aussitôt dans le néant. C'est ce que l'Ecriture déclare formellement lorsqu'elle dit : *Y aurait-il rien qui pût subsister si vous ne le vouliez pas? et si vous ne l'appeliez point, qui pourrait se conserver.* Mais non-seulement Dieu soutient et gouverne tous les êtres qui existent; mais encore à tous ceux qui se meuvent et qui agissent, c'est lui qui communique le mouvement et l'action de telle sorte cependant qu'il prévient, mais sans l'arrêter, l'efficacité des causes secondes. Son influence très-cachée s'étend à tout, et comme l'atteste le Sage, *elle atteint tout avec force depuis une extrémité jusqu'à l'autre*, et dispose tout avec la douceur qui convient. Aussi en annonçant aux Athéniens le Dieu qu'ils adoraient sans le connaître, l'Apôtre dit-il : *Il n'est pas*

dum omnia ut essent Creatoris summâ potestate, sapientiâ et bonitate effectum est : ita etiam nisi conditis rebus perpetua ejus providentia adesset, atque eâdem vi, quâ ab initio constitutæ sunt, illas conservaret, statim ad nihilum reciderent. Atque id Scriptura déclarat, cùm inquit : [1] Quomodo posset aliquid permanere, nisi tu voluisses; aut quod à te vocatum non esset, conservaretur? Non solùm autem Deus universa quæ sunt, providentiâ suâ tuetur, atque administrat, verùm etiam quæ moventur, et agunt aliquid, intimâ virtute, ad motum, atque actionem ita impellit, ut quamvis secundarum causarum efficientiam non impediat, præveniat tamen, cùm ejus occultissima vis ad singula pertineat, et quemadmodum Sapiens testatur : [2] Attingat à fine usque ad finem fortiter, et disponat omnia suaviter. Quare ab Apostolo dictum est, cùm apud Athenienses annuntiaret Deum, quem ignorantes colebat : [3] Non longè est ab

[1] Sap., 11. 26.
[2] Sap, 8. 1.
[3] Act., 17, 27, 28

» times, des hymnes sacrés, un culte, une religion en un mot, voilà ce que l'on trouve
» dans le monde ancien et nouveau. Or tout cela serait non seulement inutile, mais in-
» sensé, si la Divinité était indifférente à ce qui se passe sur la terre. Au temps du paga-
» nisme les hommes égarés avaient partagé le monde moral comme le monde physique
» entre plusieurs divinités tutélaires; ils avaient des dieux nationaux et des dieux domes-
» tiques, des dieux pour la naissance et des dieux pour les funérailles, pour la paix et
» pour la guerre, comme ils en avaient pour les astres, les mers, les moissons, les fleurs,
» les fruits, les bois, les fontaines. Ce n'était là sans doute qu'un amas d'erreurs gros-
» sières; mais du milieu de ces superstitions sortait toujours la foi d'un Dieu présent à
» tout, présidant à tout, réglant tout par ses suprêmes volontés. Tous les législateurs,
» tous les vrais sages, les plus illustres philosophes de l'antiquité païenne, les écoles les
» plus célèbres ont professé le dogme d'un Dieu modérateur suprême des choses humaines.
» ..... Si j'écoute la saine raison, elle me dira que le Dieu souverainement sage doit
» avoir créé l'homme pour une fin et l'y faire tendre par des voies dignes de lui; que le
» Dieu juste, infaillible appréciateur des choses, ne saurait voir du même œil et celui
» qui viole ses devoirs avec audace et celui qui les remplit avec fidélité ; que le Dieu bon
» n'est pas sans amour pour ses créatures : qu'il aime en elles son image et les dons qu'il
» a daigné leur départir; que le Dieu tout-puissant n'est pas semblable à l'homme dont
» l'action est bornée ainsi que les lumières; mais qu'il embrasse, voit et fait tout d'une
» simple vue; qu'on ne doit pas craindre qu'il soit comme accablé sous le poids du gou-
» vernement du monde, et comme embarrassé dans l'immense variété des détails... C'est
« donc le cri de la raison, du genre humain tout entier, qu'il y a une providence. »
(Conf., 1er vol., *Soirées de St.-Péters.*, passim.)

unoquoque nostrûm. In ipso enim vivimus, et movemur, et sumus.

25. Atque hæc de primi articuli explicatione satis fuerint, si tamen illud etiam admonuerimus, creationis opus omnibus sanctæ et individuæ Trinitatis personis commune esse. Nam hoc loco, ex Apostolorum doctrinâ, Patrem creatorem cœli et terræ confitemur : in scripturis sacris legimus de Filio : [1] Omnia per ipsum facta sunt : et de Spiritu Sancto, [2] Spiritus Domini ferebatur super aquas : et alibi, [3] Verbo Domini cœli firmati sunt, et Spiritu oris ejus omnis virtus eorum.

[1] Joan., 1. 3.— [2] Gen., 2.— [3] Ps. 32. 6.

éloigné de chacun de nous, nous avons en lui la vie, le mouvement et l'être.

25. Ces explications du premier article du Symbole suffiront, pourvu que nous ajoutions cependant que l'œuvre de la création est commune aux trois personnes de la sainte et indivisible Trinité. Car si par le symbole des Apôtres nous confessons que Dieu le Père est créateur du ciel et de la terre, dans les saintes Ecritures nous lisons du Fils : *Tout a été fait par lui* : et du Saint-Esprit; *L'Esprit du Seigneur était porté sur les eaux.* Et ailleurs : *Le Verbe de Dieu a affermi les cieux et l'Esprit de la bouche du Seigneur a produit toute leur beauté!*

CHAPITRE DEUXIÈME.

DEUXIÈME ARTICLE DU SYMBOLE.

Et in Jesum Christum, Filium ejus unicum, Dominum nostrum.

1. Mirificam, et uberrimam esse utilitatem, quæ ex hujus articuli fide et confessione confluxit, ad humanum genus, et illud sancti Joannis testimonium ostendit : [1] Quisquis confessus fuerit, quoniam Jesus est Filius Dei, Deus in eo manet, et ipse in Deo : et beatitudinis præconium declarat, quod à Christo Domino tributum est Principi Apostolorum : [2] Beatus es Simon Barjona, quia caro et sanguis non revelavit tibi; sed Pater meus, qui in cœlis est. Hoc enim fundamentum firmissimum est nostræ salutis ac redemptionis.

2. Sed quoniam admirabilis hujus utilitatis fructus maximè ex felicissimi

[1] 1. Joan., 4. 15.— [2] Matth., 16. 17.

Et en Jésus-Christ son Fils unique, Notre-Seigneur.

1. Qu'il y ait pour le genre humain des avantages admirables, immenses, à croire et à professer cet article du Symbole, c'est ce que nous atteste d'une part ce témoignage de saint Jean : *Quiconque confessera que Jésus est le Fils de Dieu, Dieu demeurera en lui, et lui en Dieu*; et de l'autre, cette manière éclatante dont notre Sauveur lui-même proclame heureux le prince des Apôtres dans ces paroles : *Tu es heureux, Simon fils de Jonas, car ce n'est ni la chair ni le sang qui t'on révélé ce mystère, mais mon Père qui est dans les cieux.* En effet il n'est point pour nous d'autre fondement plus solide de salut et de rédemption.

2. Mais les fruits merveilleux que nous recueillons de là, ne sont très-bien compris que par ceux qui com-

prennent aussi la destruction de cet état si heureux dans lequel Dieu avait placé les premiers humains (1). Aussi

illius statûs ruinâ intelligitur, in quo Deus primos homines collocârat, incumbat in hanc curam Parochus, ut

(1) Qu'une famille royale vienne à être renversée du trône et condamnée à passer ses jours loin du sol de la patrie et dans les tristesses de l'exil, tous ceux de ses membres qui ont goûté les douceurs de la première existence sont, hélas! bien à même de comprendre l'étendue de leur malheur et des pertes qu'ils ont faites. Mais les arrière-débris de cette famille infortunée, qui n'auront point connu par eux-mêmes d'autre condition que le bannissement, finiront par se familiariser avec leur infortune, par la regarder peut-être comme leur situation naturelle et normale. Telle la manière de penser du grand nombre relativement à l'état du genre humain. Habitués que nous sommes à nous voir, nous et tous nos semblables, sous l'empire de notre fâhceuse condition d'à présent, nous nous figurons volontiers que dans l'origine cette condition ressemblait assez à ce qu'elle est aujourd'hui; nous paraissons ne pas comprendre qu'une faute quelconque ait pu aller jusqu'à bouleverser, altérer la nature humaine radicalement et dans son fond. De là ces idées si fausses, que l'on nourrit généralement sur le péché originel et ses suites, sur la rédemption et ses avantages: idées qui ne contribuent pas peu à affaiblir notre foi sur ces deux points fondamentaux de notre religion. Il importe donc, comme le remarque le Catéchisme du concile de Trente, que nous sachions aussi justement que possible ce que fut la condition primitive de nos premiers parents. C'est en voyant bien le rang où ils furent élevés d'abord et celui sur lequel nous nous trouvons placés maintenant, que nous pourrons mesurer la profondeur de leur chute et de celle que nous avons faite nous-mêmes avec eux.

Quel fut donc le degré d'élévation, de perfection originelle d'Adam et d'Eve? Afin de rendre notre réponse plus claire et plus saisissable, remontons à quelques principes généraux.

Dieu a toujours été libre dans la création des êtres. Mais dès qu'il a résolu d'en tirer un du néant, il ne peut lui refuser ce qui doit constituer son essence : il faut qu'il verse dans le sein de cet être toutes ces qualités qui sont inséparables de sa nature. Ainsi quand il veut appeler un homme à l'existence, il est indispensablement obligé de lui communiquer les dons qui caractérisent une créature humaine, et sans lesquels l'humanité ne se concevrait pas. Mais aussi cette obligation une fois remplie, il pourrait en rester là, se dire quitte avec sa créature, sans qu'elle eût à se plaindre de sa bonté.

Si nos premiers parents avaient été placés dans cette humble sphère, leur état ainsi constitué eût pu prendre justement le nom de *monde de la pure nature.* Dans cette condition leurs forces auraient été faibles, leurs ressources peu puissantes. Mais d'autre part Dieu aurait peu élevé le but auquel ils auraient dû définitivement atteindre ; et dès lors l'équilibre eût été rétabli, et la sagesse et l'intelligence divines eussent été dans leurs droits. Dans cette condition ils eussent peu différé, sous plusieurs rapports, de ce que nous sommes aujourd'hui. Ils auraient eu à lutter contre les mêmes ténèbres qui nous enveloppent, contre la même concupiscence qui nous tyrannise, contre les mêmes douleurs qui nous poursuivent et qui nous affligent. Seulement dans cette hypothèse leurs destinées finales eussent été bien inférieures aux nôtres. Emprisonnés pour jamais dans le cercle étroit de ce monde naturel, s'ils avaient abusé de leur liberté, la justice de Dieu l'aurait forcé de les punir; et si dans leurs luttes ils avaient vaincu, leurs récompenses auraient participé des qualités de leurs efforts, elles eussent été purement naturelles comme eux. Jamais les récompenses surnaturelles de la gloire et de la vision béatifique n'auraient brillé à leurs yeux; ils ne les auraient pas même soupçonnées.

« Un pareil état est-il possible, se demande M. l'abbé Combalot, dans son livre *De la* » *Connaissance de Jésus-Christ*, si remarquable par le style et la science théologique? » Dieu pouvait-il créer l'homme sujet à la concupiscence, à la douleur et à la mort, et » ne le destiner qu'à une fin purement naturelle? L'Eglise catholique croit que ni la » bonté, ni la sagesse, ni aucun attribut divin ne s'opposaient invinciblement à la réali- » sation d'un pareil état, et la conscience intellectuelle conçoit que le don de l'être étant » un bienfait inestimable en soi, dès là que l'homme n'est pas nécessité au mal et qu'il

Fideles communium miseriarum et ærumnarum causam agnoscant. Cùm enim à Dei obedientiâ descivisset Adam,

le pasteur devra-t-il s'appliquer beaucoup à faire connaître aux fidèles la cause de nos misères et de nos peines

» peut, à l'aide des forces purement naturelles, atteindre la fin pour laquelle il a été » créé, Dieu a fait assez pour lui.

» L'état de pure nature ainsi envisagé aurait donc pu être réalisé, sans que Dieu fût » tenu de faire davantage pour mener la nature humaine, au moyen des secours généraux » et de forces purement naturelles, à une fin complètement distincte de l'orde divin de » la grâce et de la gloire. » (Voy. encore sur ce point la brochure de l'abbé Rorbacher sur la Nature et la Grâce.)

Mais si l'état de pure nature ou de nature imparfaite ainsi caractérisé était possible en soi. « Jamais, continue encore M. Combalot, auquel nous allons emprunter ce beau dé» veloppement, jamais il n'a été l'état réel de la nature humaine, puisqu'il est catholi» quement certain que le premier homme a été créé dans un état d'intégrité ou de per» fection naturelle, et que cet état se combinait en lui avec la justice originelle, avec la » grâce et avec l'immortalité non-seulement de l'âme, mais du corps.

» ..... Mais quels furent les dons purement naturels dont l'âme et le corpsd'Adam » furent enrichis au moment de sa formation et dans cet état d'intégrité ou de perfection » naturelle?..... Les dons naturels de l'âme du premier homme peuvent être envisagés » par rapport à l'intelligence, à l'amour et à la liberté, propriétés distinctes de l'âme » humaine de l'unité de son moi. Quant aux dons surnaturels de son intelligence, le mode » par lequel Adam connaissait Dieu et l'univers, n'était ni la vision immédiate de l'essence « divine, ni le simple raisonnement tel qu'il se produit dans l'humanité déchue, ni la » foi obscure des enfants de l'Eglise ; mais la vision intuitive dans un degré correspondant » aux facultés *d'un esprit fait chair,* forcé, quels que fussent les attributs de sa nature » perfectionnée, de faire servir l'organisme aux opérations internes et externes de l'en» tendement. Ainsi l'intuition de l'homme au premier jour du monde, était de même » ordre que celle de l'ange pendant son épreuve, avec cette différence que l'ange con» templait Dieu et les créatures au moyen des espèces, des formes, des types imprimés » dans son entendement, pendant que l'homme au contraire les percevait à l'aide de ses » organes et de la nature..... Cependant dans l'état même de nature perfectionné, si » Adam n'eût été prédestiné qu'à une fin purement naturelle, il eût à jamais ignoré le » secret de la Trinité et de la vision immédiate de l'essence divine. Mais ces adorables » secrets exceptés, l'homme aurait connu pleinement Dieu comme auteur de la nature; »il aurait connu parfaitement le monde visible et invisible; sa science sous ce rapport » aurait suffi pour étancher sa soif de la vérité.

» Que si l'homme dans l'état de perfectibilité primordiale possédait pleinement les lu» mières de l'ordre naturel, il en goûtait aussi complétement les délices. Si l'état de » nature perfectionné eût été sa fin unique et nécessaire, Adam n'eût pas aimé Dieu » d'un amour surnaturel, parce qu'il ne l'aurait pas connu comme auteur de la grâce » et de la gloire; mais en dehors de cet ordre, inaccessible à tout effort créé, son cœur » eût goûté toutes les jouissances d'une dilection naturelle..... La liberté naturelle, à son » tour, eût été élevée en lui à son développement complet, et sa force native n'aurait » trouvé dans ses opérations d'autres limites que celles de la justice, de la vérité, de » l'ordre et de la vertu. Tels étaient les caractères ou les attributs de l'âme de l'homme » créé dans la rectitude, dans la perfection de sa nature.

» En dehors de l'état de grâce, Adam eût possédé corporellement tous les dons de » nature compatibles avec l'état passible et mortel ; car l'impassibilité et l'immortalité du » corps, selon saint Thomas, sont des dons surnaturels, c'est-à-dire qui ne résultent pas » des propriétés internes de la nature physique. »

Que ces prérogatives sont belles! Et cependant si belles qu'elles soient, Dieu en réserve à l'homme de bien plus magnifiques encore. A ses yeux ce n'est pas assez des richesses de la nature perfectionnée pour cette créature de prédilection. Il veut élever cet enfant chéri si haut, que de la hauteur où il va le placer il pourra contempler un jour, à leurs foyers et sans miroir, non pas les beautés de reflet, les beautés toujours pâles, impar-

communes. Or dès qu'Adam eut manqué à l'obéissance qu'il devait à Dieu, et qu'il eut violé le précepte qui lui disait : *Tu peux manger de tous les fruits du jardin, mais ne touche pas à l'arbre de la science du bien et du mal;* car le jour où tu mangeras de son *fruit, tu mourras de mort;* aussitôt il tomba dans ce malheur extrême, qui le dépouilla de la sainteté et de la justice origineile et qui le rendit sujet à tous ces autres maux que le saint concile de Trente a énumérés plus au

interdictumque violâsset illud [1] : Ex omni ligno paradisi comede, de ligno autem scientiæ boni et mali ne comedas : in quocumque enim die comederis ex eo, morte morieris : in summam illam incidit calamitatem, ut sanctitatem et justitiam in quâ constitutus fuerat, amitteret, et reliqua subiret mala, quæ sancta [2] Tridentina Synodus uberiùs explicavit. Propterea verò peccatum et peccati pœnam in

[1] Gen., 1. 16, 17.— [2] Conc. Trid., sess. 5. can. 1 et 2; Ib., sess. 6. can. 1 et 2

faites, périssables de la création; mais les beautés sans tache, impérissables, éternelles du monde divin; il veut se montrer un jour à lui dans la lumière de la vision béatifique, face à face, tel qu'il est dans son immortelle essence; il veut le faire vivre de sa vie, de sa lumière et de sa vérité; enfin s'unir à lui par le mode le plus éminent des communications divines, après l'union hypostatique dont jouit l'humanité dans la personne de Jésus-Christ, en vertu de l'incarnation du Verbe. Mais ce but sublime, l'homme pourra-t-il l'atteindre par son énergie propre? Non, jamais. Il est tellement au-dessus des tendances naturelles des êtres créés, que nul créature ne saurait par elle-même en deviner la notion ni en pressentir le besoin. C'est de lui que parlait saint Paul, quand il disait, après Isaïe : *L'œil n'a point vu, l'oreille n'a point entendu, et le cœur de l'homme ne soupçonna jamais ce que Dieu prépare à ceux qui l'aiment.* Son véritable nom est le ciel des cieux, le monde surnaturel de la gloire.

Mais alors comment l'homme fera-t-il pour s'élever j'usqu'à ce dernier terme de ses suprêmes destinées? Comme Dieu ne sait point vouloir une fin sans vouloir les moyens, il lui viendra en aide, il suppléera à ses forces, il lui accordera un secours surnaturel, en un mot il lui donnera sa grâce. De là pour l'homme un nouvel état, un état de grâce qui durera autant de temps que l'épreuve à laquelle il devra être soumis avant d'avoir mérité d'entrer en possession de l'état de gloire. Quoique inférieur à l'état de gloire dont il n'est que le commencement, celui de la grâce grandissait encore la nature perfectionnée. Au corps il communiquait l'impassibilité et l'immortalité, puis il versait dans l'âme un torrent de lumière nouvelle, en dévoilant aux yeux de sa foi un horizon nouveau, et en lui faisant entrevoir déjà dans une sorte de pénombre les magnificences de l'essence divine.

Telle fut la condition de nos premiers parents en sortant des mains de Dieu. Avec tous les avantages de la nature perfectionnée, ils jouissaient encore des secours de la grâce, qui devaient après l'épreuve les conduire à la gloire, et leur faire commencer dès ici-bas cette union surnaturelle avec Dieu, qui s'achève, se termine et devient immuable, inamissible au sein des clartés de la vision béatifique. « Abîmé, pour ainsi dire, sous la » double effusion des dons de la nature et de la grâce, ajoute M. Combalot après avoir » caractérisé ces deux états, le premier homme était pour Dieu et les anges un objet de » complaisance et d'amour. Ses jours n'étaient obscurcis par aucun nuage, le mal n'avait » projeté sur lui aucune ombre, et le soleil de la grâce unissant ses divines splendeurs » aux rayons de celui de la nature, l'enveloppait d'un vêtement plus riche et plus éclatant mille fois que la brillante parure que le Dieu créateur avait donnée aux lys des » champs et aux fleurs parfumées du jardin des délices.

» Reposant à l'ombre des grandes destinées de l'homme primitif, sa race toute entière » semblait sourire à ses immortelles espérances, se nourrissant d'avenir, de bonheur et » de gloire au cœur de son père et de son Roi. »

Apprécions d'après cela l'étendue de notre infortune.

(Voy. M. Combalot, *Connaissance de Jésus-Christ*, particulièrement aux ch. 22, 23, 24),

uno Adam non constitisse commemorabunt; sed ex eo tanquam ex semine long (2). Ensuite on aura soin de rappeler que ce péché et son châtiment ne

(2) Voici la plus effroyable révolution qui ait jamais frappé le genre humain. En effet, soit que le génie de la guerre aille prendre une nation nouvelle et ignorée pour la lancer contre une autre et pour l'élever sur la ruine des vaincus; soit que les peuples, dans des jours de colère, se prennent à déchirer les chartes anciennes dans lesquelles ils se croyaient trop enchaînés et trop mal à l'aise; ou bien qu'ils renversent leurs autels antiques, pour en ériger d'autres à la place des premiers; que produiront toutes ces vicissitudes et ces bouleversements? Quelque considérables qu'ils soient, cependant ils se passent tous en dehors de l'homme même, ils s'arrêtent, pour ainsi dire, à sa surface. Mais ils ne pénètrent point jusque dans les profondeurs de son être et de sa nature, pour la changer, pour la détériorer et l'altérer radicalement et à fond. Ici au contraire, la révolution est tout-à-fait intestine : c'est la personne même de l'homme, ce sont ses facultés fondamentales, c'est son corps, c'est son âme, c'est lui-même tout entier qui devient le théâtre de ce bouleversement profond; c'est au-dedans de lui-même que la tempête exerce ses ravages : semblable non pas à ces orages qui tombent d'en-haut sur le faîte des montagnes, et qui n'y laissent que des traces et des blessures superficielles; mais plutôt à ces volcans dévastateurs, qui se forment dans les flancs mêmes de la terre, y éclatent et laissent les convulsions et les déchirements de son propre sein pour monuments éternels de leur passage.

Dans la note précédente nous avons contemplé les magnifiques destinées du premier homme. Déjà maître de tous les priviléges de la nature perfectionnée, le plus beau, le plus ineffable avenir lui était encore promis dans l'état de gloire, où Dieu devait lui dévoiler ses derniers secrets, se découvrir à lui face à face et lui faire adorer son essence divine à la lumière de la vision béatifique. Seulement, pour arriver à la jouissance de cette félicité suprême un peu retardée, les forces d'Adam ne lui suffisaient point; il lui fallait un secours surnaturel; en un mot, il lui fallait auparavant passer par l'état de grâce. *Indè mali labes.*

Impatient de posséder de suite et en réalité ce qui ne lui était encore donné qu'en promesse, il s'examine, il se pèse, il se sonde. Pourquoi ces secours surnaturels, ces grâces prétendues indispensables dont on nous parle sans cesse, disent tous les jours certains esprits de notre temps? Quelle que soit notre dernière fin, nous devons pouvoir l'atteindre avec nos ressources personnelles, nous n'avons que faire d'aller mendier des forces d'emprunt. — Pourquoi, se dit également le premier homme, pourquoi me faire ainsi soupirer après la béatitude qui m'attend? C'est trop de retards. Je saurai bien par moi-même, par mon énergie propre abréger l'épreuve. Et, nouveau Prométhée, le voilà résolu à pénétrer jusqu'au plus haut des cieux, pour en arracher les plus augustes et les plus adorables mystères, que pour lui il n'était pas temps encore de saisir.

Pour chercher à réussir, quel moyen va-t-il prendre?

Vous voyez, avait dit la voix perfide de l'un de ces anges que l'orgueil avait déjà perdus, et qui ne savent plus exercer leur influence qu'au profit du désordre et des ruines; vous voyez cet arbre, que l'on vous a désigné sous le nom d'*arbre de la science du bien et du mal;* c'est l'unique barrière qui vous sépare du terme de vos destinées finales. On vous a dit que si vous touchiez à son fruit vous mourriez; ne le croyez pas. Le jour au contraire, où vous en mangerez, vous serez vous-mêmes égaux à la Divinité, vous serez des dieux, *eritis sicut dii.* On croit à l'insinuation flatteuse, on cueille du fruit, on en mange. Mais, ô cruel désenchantement! tout à coup une perturbation soudaine vient fondre sur nos premiers parents, transformer et défigurer tout leur être : pareille, quoique bien supérieure, à ces accidents fâcheux qui viennent quelquefois nous saisir au sein de la santé et du bonheur, pour nous jeter violemment entre les bras du malheur, des douleurs et de la maladie. Tous les dons, toutes les prérogatives de l'état de grâce et de nature perfectionnée disparaissent à la fois; il ne reste en partage au premier homme que l'état désolé de la pure nature. Tandis que sa fidélité et sa soumission aux ordres de Dieu auraient sauvegardé et assuré pour jamais tous les priviléges de la condition primitive, la désobéissance a attiré sur sa tête les maux de tous genres. « Elle a dépouillé, dit

se sont point arrêtés dans Adam, mais qu'ils sont sortis de là comme de leur

et causâ ad omnem posteritatem jure permanâsse. Cùm igitur ex altissimo

» encore M. Combalot, son intelligence de la lumière de l'intuition, pour la plonger dans » la nuit d'une raison incertaine, disputeuse, ignorante, sujette au doute et à l'erreur. » Des hauteurs de la science pleine et complète des lois, des causes, des principes et » des fins providentielles des êtres créés, il est tombé dans le travail stérile des investigations » d'une raison que la moindre lueur subjugue, et que tous les sophismes égarent. Un » monde de ténèbres s'est interposé entre son regard obscurci et la vérité, dont les rayons » tombaient sur son intelligence, pour lui donner le secret du Dieu créateur et celui de » la nature. La vue nette des choses a fait place au désolant travail de l'analogie, de » l'induction et des procédés logiques de l'entendement. La synthèse intuitive, du sein » de laquelle il contemplait Dieu et la création, a été remplacée par les stériles efforts » de l'analyse; et depuis sa chute, sa raison cherche dans le variable une ombre pâlis- » sante de l'absolu; dans le fini, un obscur reflet de l'infini; dans le multiple, une téné- » breuse image de l'unité; et dans la matière, un douteux symbole de l'être et de la » vérité. Les dépouillements de l'amour n'ont pas été moins universels, moins profonds » que ceux de l'intelligence. Avant sa chute, Adam pouvait aimer Dieu d'un amour plein, » abondant, parfait; il l'aimait de toute l'énergie de ses puissances affectives; or par la » prévarication et par la désobéissance de l'homme, l'amour de Dieu fait place en lui à » l'égoïsme, à l'amour individuel. Il n'aime plus que soi, non par une fatalité nécessi- » tante; mais parce qu'il cède, quoique librement encore, aux attraits homicides que les » créatures ont usurpés sur son âme en corrompant ses sens, en brisant, en déprimant » sa raison.

» Avant son péché, le premier homme jouissait d'un empire parfait sur lui-même et » sur les créatures. Pleinement libre, il pouvait se conformer sans obstacle et sans effort » aux lois providentielles de son être. En tombant il perd cet empire; son libre arbitre, » sans périr tout à fait, s'incline violemment vers le mal et se trouve dépouillé de son » énergie, de sa rectitude, de sa force primordiale. Adam prévaricateur ne fera pas le » mal nécessairement; mais soumis au péché, à Satan et à la mort, il n'aura plus assez » de force pour faire naturellement le bien, et pour résister au mal qui vient de germer » dans le fond de son être.

» Ecrasé sous la loi des plus honteuses tendances, sa chair se transforme, s'altère et » perd en un moment sa transparence et sa beauté; son corps, d'impassible et d'immortel » qu'il était, est devenu pour lui comme une lourde chaîne; et son âme enfermée dé- » sormais, comme un grand coupable, dans ce triste cachot, est condamnée à y passer » une vie d'angoisses et de souffrances. »

Paroles bien remarquables, mais qui ne sont que la brillante paraphrase de ce canon du concile de Trente même : « Si quelqu'un ne confesse pas que le premier homme, » appelé Adam, quand il eut transgressé, dans le paradis, le commandement de Dieu, » perdit aussitôt la sainteté et la justice dans laquelle il avait été créé, et qu'il encourut » par son péché et sa prévarication l'indignation et la colère de Dieu, et par suite la » mort dont Dieu l'avait menacé, et avec la mort la captivité sous la tyrannie de celui » qui eut ensuite l'empire de la mort, c'est-à-dire du diable; s'il ne confesse en outre » qu'Adam *tout entier* par sa prévarication a été détérioré, changé en mal dans son âme » et dans son corps; qu'il soit anathème. »

Dans ces deux dernières notes nous nous proposions de déterminer, de caractériser nettement la première et la seconde condition de nos premiers parents; leur état avant la chute, et celui qui en fut la triste suite. Nous croyons avoir réussi, et nous pourrions en rester là; cependant nous ajouterons encore quelques réflexions. Car dans le drame lamentable du paradis terrestre, il est des rôles et des actes dont il faut expliquer et la présence et la gravité.

Pour rendre incroyable et ridicule la cause que nous assignons à tous les désastres qu'entraîne la faute d'Adam, qu'est-ce que l'on a fait? On a rapetissé cet acte d'une prévarication immense aux mesquines proportions d'un jeu d'enfants; on n'a voulu voir qu'une peccadille de gourmandise, sans importance. Mais qu'est-ce que cela, sinon une indigne

dignitatis gradu concidisset nostrum genus, sublevari inde, et in pristinum source et de leur principe, pour s'étendre avec justice à toute sa posté-

et mauvaise parodie de l'une des pages les plus sérieuses, les plus graves de nos Livres saints. Il s'agit bien là en effet d'une manducation de fruit toute simple et sans portée! Ce que voulaient nos premiers parents, c'était de se frayer eux-mêmes une route, que Dieu ne leur avait point tracée, de secouer un joug qu'il leur avait imposé, de s'élever, Icares orgueilleux, jusqu'au plus haut des cieux, par leurs propres ailes, afin d'avoir le droit de dépouiller les sentiments de la reconnaissance, et afin de pouvoir se vanter de ne devoir qu'à eux seuls leur éternelle béatitude. De ce point de vue, qui est le seul vrai, et qui du reste est suffisamment indiqué par l'insinuation flatteuse du serpent, cet acte revêt des proportions, un caractère de gravité immense, et je ne m'étonne plus que la perte de tous les avantages qne nous avons énumérés y ait été attachée.

Mais comment justifier la présence du serpent qui figure dans cette affaire! Ce rôle est étrange, j'en conviens; mais plus il me paraît étonnant, insolite, plus aussi je me vois forcé de l'admettre. Certes, personne ne refusera à Moïse le talent, ni même le génie. Ses œuvres brillent de l'éclat des beautés les plus frappantes. Combien ses notions sur Dieu, sa doctrine sur la création, ses lois, son culte, sa religion sont supérieurs à tout ce que l'on rencontre d'analogue chez ses contemporains! Et cependant c'est cet homme remarquable, ce génie prodigieux, qui vient nous raconter un événement si bizarre, et cela sans précaution, sans préparer l'esprit de ceux à qui il s'adresse, sans ménager leur surprise, sans chercher le moindrement à faire passer ce que l'on appelle une énormité à la faveur de quelques explications subtiles. De son temps, les serpents parlaient-ils donc plus qu'aujourd'hui? Avait-il, lui, conversé jamais avec eux, pour introduire sur la scène un pareil interlocuteur ex abrupto et comme une chose toute simple et toute naturelle? Ce n'est pas tout. Pas une réclamation ne s'élève du côté des Hébreux contre l'étrange récit. Que dis-je, ils prennent la Genèse, ils la vénèrent, ils la lisent, ils l'apprennent par cœur, ils connaissent même le nombre des lettres qu'elle contient. C'est une sorte de *Vade mecum*, dont les enfants de Jacob ne se séparent jamais. Rien ne les choque dans ce livre, rien ne les rebute. Pourquoi cela? C'est que Moïse ne leur apprenait rien de nouveau; c'est qu'il ne faisait que consigner dans ses écrits ce que toute la terre connaissait parfaitement. Qu'on interroge en effet toutes les nations antiques, on rencontrera partout l'ensemble de la doctrine que nous traitons ici; partout le dogme d'un âge d'or, d'un bonheur primitif, pur de tout mélange de misère; partout le dogme de la chute, et partout aussi le dogme de l'intervention d'un esprit mauvais, sous la figure d'un serpent. Dans l'Inde on voit un Dieu qui s'incarne pour réparer les maux qu'un serpent effroyable a causés. Chez les anciens Perses, le maître du mal apparaît sous la forme d'une couleuvre, pour présenter des fruits au premier homme et à la première femme, qui en mangent et perdent par là les prérogatives dont ils jouissaient auparavant. Au fond de la Chine, ce pays si conservateur des anciennes traditions, les livres canoniques parlent du grand dragon qui s'est précipité sur la terre en voulant par orgueil s'élever jusqu'au ciel, et qui ne cesse depuis ce moment de faire la guerre aux hommes. Qui ne connaît les mythologies de l'Egypte, de la Grèce et de la vieille Rome, et ce qu'elles racontent sur le monstrueux Thyphon, sur le dragon chargé de garder les pommes d'or du jardin des Hespérides et que Pindare appelle l'ennemi des dieux? Ainsi dans tous les pays du monde, dans ceux où le tigre et le lion sont mille fois plus à craindre que le serpent, comme dans tous les autres, c'est toujours sous la figure de celui-ci que se montre le génie du mal rôdant pour enlever à l'homme sa première félicité. Au surplus, en nous reportant aux circonstances où Adam et Eve se trouvaient placés alors, le fait qui nous occupe nous semblera bien moins extraordinaire encore. Dans ces jours anciens, la création dans aucune de ses parties ne renfermait rien de répugnant pour l'homme, et plus d'une fois les intelligences supérieures, les purs esprits venaient s'entretenir avec lui d'une manière extérieure et sensible. « Comme Dieu, dit Bossuet paraissait » à l'homme sous une figure sensible, il en était de même des Anges. Dieu parle à Adam, » Dieu lui amène les animaux et lui amène sa femme qu'il venait de tirer de lui-même; » Dieu lui paraît comme quelque chose qui se promène dans le jardin... il était juste,

rité (3). Mais une fois que le genre humain fut tombé des degrés d'une

locum restitui nullo modo poterat hominum aut Angelorum viribus : quare

» l'homme étant composé de corps et d'âme, que Dieu se fît connaître à lui selon l'un
» et l'autre, selon les sens comme selon l'esprit. Il en était de même des anges, qui con-
» versaient avec l'homme en telle forme que Dieu permettait, et sous la figure des ani-
» maux. Eve donc ne fut point surprise d'entendre parler un serpent, comme elle ne le
» fut pas de voir Dieu même paraître sous une forme sensible ; elle sentit qu'un ange lui
» parlait, seulement il paraît qu'elle ne distingua pas assez si c'était un bon ou un mau-
» vais ange. » (Voy. Bossuet, *Elévat.* 5e et 6e semaine ; M. Rorbacher, *Hist. univ. de l'Eglise*, liv. 2e surtout pag. 104 ; M. Rossignol. *Lettres sur Jésus-Christ*, 2e Lettre, surtout page 44 et suiv.)

(3) De combien d'attaques cette reversibilité de châtiments n'a-t-elle pas été l'objet! Si la punition d'Adam, répète-t-on sans cesse, peut avoir sa cause et son explication dans l'acte qui la provoque, en est-il de même de celle de ses descendants? La justice divine pouvait-elle aller chercher des victimes ailleurs que dans la personne du coupable? Et soutenir que pour une faute quelconque le courroux du ciel puisse s'étendre sur des générations qui n'existaient point quand la faute fut commise, n'est-ce pas une énormité inique, que repousse le bon sens?

Certes nous ne chercherons point à dissimuler ni à amoindrir la portée du péché originel, pour le rendre plus plausible. Avec l'Eglise catholique nous le proclamons bien haut : la chute de notre premier père fut une catastrophe effroyable, et le contre-coup en fut désastreux pour sa postérité. Au dire de nos Livres saints, la nature elle-même en fut comme ébranlée. On eût dit que tout le système de notre création déchu, dégénéré, venait, en cet instant fatal, de descendre d'au moins un degré au-dessous de celui où Dieu l'avait placé en le tirant du néant.

Néanmoins, même avec ce caractère de gravité, nous ne voyons point qu'il en coûte à notre raison de l'admettre. Osons même le dire, nous y cherchons l'obscurité et le mystère, et c'est à peine si nous les y trouvons, tant le dogme du péché originel est solidement établi. En effet on en retrouve la substance et le fond écrit partout : écrit en quelque sorte sur le front de chacun de nous ; écrit à la première page des annales de tous les peuples ; écrit dans les traités des plus grands philosophes de tous les siècles ; écrit enfin dans les rites et les usages religieux de toutes les nations de la terre. Puis à l'examiner en lui-même, on reconnaît bientôt avec un peu d'attention, qu'au lieu de présenter une anomalie bizarre et propre à scandaliser la raison, il n'est que l'application d'une de ces lois générales d'après lesquelles Dieu gouverne le monde tout entier.

Et d'abord pour qui veut faire une étude un peu sérieuse de soi-même et de l'humanité, quel est le phénomène qui vient frapper ses regards? Le voici : C'est que l'homme, bien loin d'être une créature harmonique dans ses principes constitutifs, se montre au contraire dans un état manifeste de contrariété et de lutte. C'est un mélange singulier de grandeur et de bassesse. A certains élans de son cœur, vous le prendriez pour un enfant du ciel ; il est presque divin. D'autres fois c'est l'ignominie du vice qu'il recherche ; c'est là qu'il se complaît. On dirait d'un astre qui a tour à tour des clartés éblouissantes et les défaillances les plus ténébreuses. Cet antagonisme n'a échappé à personne, pas plus à Cicéron, à Ovide qu'à saint Paul lui-même : Le *Video meliora proboque, deteriora sequor* du poëte latin n'est guère moins célèbre que le *Quod nolo malum, hoc ago* de l'Apôtre. A la vérité, j'en conviens, Dieu pouvait rigoureusement créer l'homme dans l'état où il est aujourd'hui ; il pouvait en faire un monument de force et de caducité dès l'origine.

Mais si vous admettez comme réelle cette hypothèse, absolument possible en soi, je vous demanderai alors pourquoi l'humanité toute entière s'est prise à rêver, à imaginer le faux, à s'attacher à des chimères : je vous demanderai pourquoi ces témoignages de l'histoire, ces doctrines des philosophes, ces usages, ces rites, ces cultes religieux, qui vont tous chercher l'explication de notre infime condition dans une catastrophe qui n'aurait jamais existé. Car enfin ces témoignages, ces doctrines, ces rites et ces cultes existent. Dans la note précédente nous avons déjà cité sur ce point les traditions de la Chine, de l'Inde, de la Perse, de l'Egypte, de la Grèce et de Rome : nous pourrions ajouter encore

reliquum erat illud ruinæ, et malorum subsidium, ut Dei Filii infinita virtus,

élévation aussi sublime, rien ne pouvait le relever et le replacer dans son

celle des Mexicains, de l'antique Scandinavie, c'est-à-dire de tous les pays du monde. Et certes ce n'est pas seulement le vulgaire qui possédait ces croyances; les plus grands philosophes ont pensé là-dessus comme le peuple. Platon disait, avec Timée de Locres, que nos penchants mauvais dérivent de notre constitution actuelle, et qu'en nous y livrant, nous imitons la faute de nos ancêtres. A la vue des illusions et des calamités de la vie, Cicéron se rappelait les sages des siècles précédents, qui enseignaient aux hommes que notre état présent était l'expiation d'une faute commise dans une vie antérieure ; et il croyait qu'ils n'avaient pas tort. Notre âme lui paraissait enfouie dans des décombres et comme liée à un cadavre; semblable à ces corps vivants que les brigands d'Etrurie attachaient à des corps morts. Au fond, même manière de penser dans Zoroastre, Confucius et une foule d'autres. Et non-seulement ces croyances ont existé partout; mais encore, pour leur donner plus de consistance et de durée, on les avait consacrées, symbolisées par des institutions religieuses. Assurément s'il y a quelque chose au monde qui réveille en nous l'idée de l'innocence, c'est l'enfant qui n'a pu encore ni commettre le mal ni même le connaître; et cependant « chez tous les anciens peuples, dit M. Rorbacher, on » voit des rites expiatoires, pour purifier l'enfant à son entrée dans la vie. Ordinairement » cette cérémonie avait lieu le jour où l'on donnait un nom à l'enfant. Ce jour chez les » Romains, était le neuvième pour les garçons et le huitième pour les filles. On l'appelait » *lustricus*, à cause de l'eau lustrale que l'on employait pour purifier le nouveau-né. Les » Egyptiens, les Perses et les Grecs avaient une semblable coutume. Au Yucatan, en » Amérique, on apportait l'enfant dans le temple où le prêtre lui versait sur la tête de » l'eau destinée à cet usage, et lui donnait un nom. Aux Canaries, c'étaient les femmes » qui remplissaient cette fonction à la place des prêtres. Mêmes expiations prescrites par » la loi chez les Mexicains. Dans quelques provinces, on allumait en même temps du feu » et on faisait semblant de passer l'enfant par la flamme, comme pour le purifier à la » fois par l'eau et le feu. Les Thibétains, en Asie, ont aussi de pareilles expiations. Dans » l'Inde, lorsqu'on donne le nom à un enfant, après avoir écrit ce nom sur son front et « l'avoir plongé trois fois dans l'eau de rivière, le brahme ou le prêtre s'écrie à haute » voix : O Dieu pur, unique, invisible, éternel et parfait! nous t'offrons cet enfant, issu » d'une tribu sainte, oint d'une huile incorruptible et purifié avec l'eau ! »

Si nous ne craignions d'être trop long, il ne nous serait pas difficile de montrer aussi que l'existence des sacrifices sanglants, qni n'ont pas laissé un coin de la terre sans l'arroser du sang de quelque victime, ne peut trouver d'explication philosophique et rationelle que dans la foi au péché originel et au dogme de la rédemption qui en découle. Nous pourrons au reste revenir là-dessus dans une autre note.

Or maintenant, en présence d'un concert si unanime d'imposantes autorités, quel est le parti que le bon sens nous conseille de prendre? Lorsque le voyageur, en visitant les ruines d'un temple antique, aperçoit à côté de colonnes encore debout et qui s'élèvent majestueusement dans les airs, des débris de chapiteaux gisants à terre, presque enfouis dans la poussière et perdus dans la fange; et que d'autre part tous les témoignages viennent lui affirmer que le monument ne fut pas toujours dans l'état où il le voit maintenant, que le génie de la destruction passa un jour par là et que le spectacle qui frappe actuellement ses regards est l'œuvre du temps ou de quelque autre puissance ennemie; ne se rirait-il pas de la sotte opiniâtreté qui s'obstinerait à soutenir qu'il n'y eut jamais là de mutilations, et que le monument ne fut jamais qu'un temple inachevé. Telle cependant et plus ridicule encore serait l'opinion qui se contenterait de l'hypothèse que nous combattons ici. Car outre qu'elle nous montre Dieu bien peu libéral et bien peu généreux envers sa créature, elle a contre elle toutes les traditions, toutes les théologies, toutes les religions, tous les cultes primitifs.

Battu sur ce point, ira-t-on se retrancher derrière la prétendue iniquité que la transmission de la faute originelle implique? Objectera-t-on que cette transmission est incompatible avec les attributs divins, et que la justice de Dieu lui défend de poursuivre ainsi dans les enfants le châtiment d'une infidélité qui n'aurait été commise que par leur père.

premier rang, ni les forces des hommes ni celles des anges. Aussi contre ses malheurs et sa ruine ne lui restait-il de ressource que dans le Fils de Dieu, qui en prenant l'infirmité de notre chair, viendrait par sa vertu infinie détruire l'infinie malice du péché et *nous réconcilier avec Dieu dans son sang*. (4).

assumptâ carnis nostræ imbecillitate, infinitam tolleret peccati vim, et nos reconciliaret Deo in sanguine suo.

Cette objection, je l'avoue franchement, est grave, et si elle était fondée elle suffirait pour battre en brèche le dogme du péché d'origine. Mais examinée de près, sur quoi repose-t-elle? Elle repose sur une malheureuse confusion que l'ignorance et l'esprit d'erreur n'ont cessé d'entretenir autour de cette vérité; sur ce que substituant ses propres conceptions à la doctrine de l'Eglise, on a toujours voulu assimiler notre part à celle du premier homme dans tout ce qui tient à la faute du paradis terrestre; enfin sur ce que l'on a voulu voir dans la tache originelle des enfants un caractère absolument identique à la prévarication actuelle du père. Or, ne nous y trompons pas; dans le péché d'Adam il faut soigneusement distinguer deux choses, l'une, qui lui est personnelle et qui se concentre en lui; l'autre, qui lui est commune avec sa postérité et qui doit s'étendre à tous. Si ce péché n'avait point dû changer, altérer, vicier, détériorer la condition terrestre de nos premiers parents; si elle ne les avait point dépouillés, dégradés, fait décheoir de leur rang primordial, comme tous les péchés actuels il n'aurait atteint que ses auteurs. Mais aux peines afflictives que tous les péchés entraînent toujours après eux, celui d'Adam joignait encore et tout de suite des peines privatives, pour employer les expressions mêmes du P. Perrone; il opérait sur-le-champ un dépouillement, un abaissement, une dégradation; il enlevait d'un seul coup et la vision béatifique dans l'éternité et tous les priviléges, tous les dons de la grâce et de la nature perfectionnée. Ainsi dégradé, radicalement, fondamentalement altéré dans sa constitution, le premier homme ne ressemblera plus à lui-même; ce sera comme une créature nouvelle et inférieure à la première. Mais alors s'il a des descendants dans cette seconde condition, que seront-ils? on le devine aisément. Il est une loi à laquelle ils ne sauraient échapper : c'est celle qui rattache les individus à l'espèce à laquelle ils appartiennent; qui fait que ceux-là participent nécessairement des qualités de celle-ci; qui fait que les êtres ne reproduisent que des êtres qui leur ressemblent; qui, comme le disait le Sauveur du monde, ne permet pas à la ronce de produire la figue, ni à l'épine le raisin. Loi universelle, impérieuse, qui domine l'univers tout entier, et sans laquelle il n'y aurait plus de logique. Si donc Adam est une source souillée, un être transformé, dégradé, ses descendants ne recevront point de lui des qualités qui ne sont plus son lot ni son partage. Voilà le péché originel tel qu'il est, et voilà aussi ce qui nous faisait dire qu'il n'était point du tout une anomalie, et presque point une affaire exceptionnelle, ni un mystère. (Voy. M. Combalot, *Connaiss. de Jésus-Christ*, ch. 24, et surtout le P. Perrone, *Prop. Dogma de propagatione peccati originalis nullo modo rectæ rationi adversatur*, édition de Migne, 1er vol., pag. 771).

(4) Que l'humanité reprenne courage; elle n'est point vouée à une irrémédiable désolation. Lorsque l'observateur vient à étudier notre globe, à sonder les profondeurs de ses couches ou à interroger l'escarpement des montagnes, il aperçoit bientôt des traces non équivoques de nombreux bouleversements, qui en ont agité la surface en tous sens. Mais il ne tarde pas non plus à le reconnaître que dans tous les lieux où l'ange de la destruction et de la mort a marqué son passage, l'ange de la vie l'a suivi, pour réparer ses ravages; et qu'à chaque époque de trouble a succédé une ère calme de réorganisation. On dirait que Dieu n'a pas voulu que le désespoir absolu vînt habiter cette terre. L'humanité sera donc relevée de sa chute. Mais par qui? Est-ce l'homme qui opérera de sa propre main l'œuvre de sa restauration? Jamais. Pour rebâtir un temple démoli, il ne faut ni moins de puissance, ni moins d'intelligence, ni moins d'habileté que pour le construire une première fois. Dès-lors l'homme, qui ne s'était point fait ce qu'il était en

3. Hujus autem redemptionis fides et confessio hominibus ad salutem consequendam necessaria est, semperque

3. Or il est et il fut toujours nécessaire pour obtenir le salut, de faire profession de croire à cette rédemp-

naissant, qui ne s'était donné ni les avantages de la nature perfectionnée, ni les dons de la grâce que nous avons caractérisés plus haut, ne pourra jamais les recouvrer s'il vient à les perdre. Nul ne saurait dépasser les limites de la sphère d'activité et de développement qui lui fut assignée par l'auteur de son existence. C'est ce que Jésus-Christ exprimait d'une manière si pittoresque, quand il disait : *Quel est celui d'entre vous qui pourra ajouter à sa taille une seule coudée.* Par conséquent, une fois rabaissé au niveau de la pure nature il ne pourra jamais, seul, s'élever plus haut. Il lui faudra l'intervention divine pour remonter au rang sublime d'où il est descendu.

Mais comment Dieu procédera-t-il pour réhabiliter l'humanité déchue? Certes il ne nous appartient point de poser des bornes à ses fécondes ressources; mais appuyé sur l'autorité de saint Thomas, qui a jeté sur cette question comme sur tant d'autres ce coup d'œil si juste et si profond, qui a fait de lui peut-être le plus grand théologien de tous les temps, nous ne craindrons pas d'avancer que s'il y avait plus d'un moyen de nous réhabiliter, il n'y en avait point, ce semble, de meilleur et de plus convenable que celui qui a été employé. Voici donc comment Dieu s'y prendra : il procédera comme il avait procédé en nous tirant du néant. La création primitive avait eu son Adam ; la régénération aura également le sien. L'un et l'autre, en vertu de cette loi fondamentale qui enchaîne les individus à leurs espèces, et qui fait passer et revivre dans ceux-là les qualités de celles-ci seront appelés à faire partager leur sort aux deux postérités dont ils seront les chefs. Mais tandis que le premier, devenu prévaricateur et dégradé avant d'avoir eu des descendants, ne pourra transmettre aux siens que le malheur, la souillure et la déchéance; le second, toujours juste, communiquera ses priviléges et sa justice à tout ce qui naîtra de lui. Sa postérité sera *cohéritière* de ses brillantes destinées. Ainsi de part et d'autre même plan, même principe de reversibilité. Seulement, au lieu d'une reversibilité de malédiction et de mort, nous avons dans la régénération une reversibilité de grâce, de justification et de vie.

Mais de qui le nouvel Adam tiendra-t-il cette justice à laquelle il devra faire participer tous ceux qui naîtront de lui? C'est ici que la sagesse divine brille d'un admirable éclat. S'il n'eût été rien de plus qu'un enfant du premier Adam, il aurait eu l'infirmité, la tache, la dégradation originelle de nous tous : il n'aurait rien pu pour nous. Si au contraire il n'avait tenu au vieil Adam par aucun côté, il aurait eu beau être juste, sa justice se serait concentrée en sa personne; elle ne serait jamais devenue notre bien, notre patrimoine; jamais nous n'aurions pu nous l'approprier pas plus que nous n'aurions pu nous approprier celle des anges. Car la même loi qui veut que l'individu hérite de la nature de l'espèce à laquelle il appartient, veut aussi qu'il n'usurpe point les droits d'un genre auquel il est étranger. Ce second Adam devra donc tout à la fois sortir de nos rangs et posséder cependant une justice que notre première naissance ne nous donne plus. Or le Verbe de Dieu, par qui *tout a été fait*, par qui l'humanité elle-même fut créée dans le commencement, se chargera de donner à ce problème une solution divine. Il choisira l'un des débris de cette humanité mutilée; il viendra à lui; il s'unira à lui non plus simplement d'une union d'attachement et d'amour, comme la première fois; mais d'une union substantielle, hypostatique, au point de ne plus faire qu'une seule personne avec lui, afin de mieux ensevelir dans son prétendu triomphe le démon, qui nourrissait l'espoir d'avoir creusé entre les hommes et la divinité un abîme à jamais infranchissable. Sous l'empire de cette union, la plus étroite possible, mille fois plus étroite encore que celle des premiers jours l'élu de la race du vieil Adam sera élevé de suite et comme de prime-saut au faîte de la perfection. Les taches, la souillure originelle seront aussi incompatibles avec cette élévation, que les ténèbres avec la lumière. Sa justice sera plus inamissible encore, s'il était possible, que celle des bienheureux qui jouissent de la vision béatifique. Ainsi orné, enrichi des grâces et des prérogatives incommensurables qui découlent nécessairement de son union hypostatique avec la seconde personne de la Sainte Trinité, c'est alors qu'il sera placé à la tête du genre humain, pour en être le second Adam, et que nous serons

tion; aussi Dieu l'annonça-t-il dès le commencement. Au milieu même de la condamnation qui suivit de si près

fuit, quam Deus initio præmonstravit : nam in illa damnatione humani generis, quæ statim peccatum consecuta

tous appelés à puiser en lui le bénéfice de la régénération, comme à une source inépuisable : *De plenitudine ejus nos omnes accepimus.* Telle est l'économie de notre rédemption : économie merveilleuse, pleine de beautés et d'harmonie, comme le dit M. l'abbé Maret : « Harmonie de la sagesse et de la puissance, harmonie de la justice et de la miséricorde, harmonie des extrêmes unis par un terme moyen, unité de l'homme et de » Dieu, transformation, déification de l'homme et de l'humanité. » (*Théodicée,* p. 101).

Mais dans quel temps cette union personnelle, hypostatique du Verbe avec un des enfants du vieil Adam se réalisera-t-elle? Aux mots : a souffert sous *Ponce-Pilate,* nous montrerons combien il était sage que cette incarnation fût longtemps différée. Il s'écoulera donc bien des générations et bien des siècles avant qu'il soit donné à la terre de voir cet heureux jour. Ce n'est qu'au fruit des chastes entrailles de la Vierge Marie que le Fils de Dieu s'unira hypostatiquement. C'est ce fruit de bénédiction qui sera le premier-né des élus, le chef, le père de la famille sainte, en un mot, le nouvel Adam. Pour avoir part au sort de l'humanité régénérée, il faudra procéder de lui, descendre de lui, renaître de lui. Mais quoi! dira-t-on, le salut du monde ne datera-t-il que du jour de l'incarnation du Verbe? Les générations antérieures seront-elles condamnées à une irrévocable réprobation? Point du tout. Toujours Dieu voulut sauver le genre humain de tous les temps et de tous les lieux. Mais toujours aussi il voulut le sauver par son Verbe fait homme. De sorte que ceux qui obtenaient le salut avant l'incarnation, ne se sauvaient qu'en procédant de Jésus-Christ, comme ceux qui ont vécu depuis. A aucune époque il n'y eut de salut que pour ceux qui renaissaient de lui et qui se trouvaient incorporés à sa postérité. C'est assez dire que cette filiation ne ressemble point aux filiations ordinaires, et qu'elle n'a rien de grossier ni de charnel. Mais pour n'avoir pas ce caractère, elle n'en est pas moins une filiation très-réelle et très-vraie; comparable peut-être, sous certains rapports, mais bien supérieure à ces filiations que l'adoption légale établit au sein des sociétés humaines. Celles-ci en effet que confèrent-elles? Des avantages extérieurs : un nom, un rang, une fortune; mais rien de plus. Elles sont impuissantes par elles-mêmes à faire passer dans la personne de l'adopté quelque chose qui tienne à la nature intime de l'adoptant; elles n'agissent avec empire et d'une manière nécessaire ni sur l'âme, ni sur le cœur, ni sur l'esprit. Combien plus efficace est l'adoption de Jésus-Christ! Non-seulement elle nous mettra un jour à l'abri de tous les maux qui nous affligent ici-bas, en nous faisant partager le bonheur de notre père adoptif; mais dès maintenant et de suite son action s'exerce sur ce qu'il y a de plus intérieur en nous. Elle descend dans les entrailles mêmes de notre âme; elle la change, elle la transforme; elle en fait comme une âme nouvelle dans l'âme ancienne. Nous lisons que ce fut assez de toucher les habits de Jésus-Christ, pour qu'il émanât de lui une vertu qui allait guérir les malades. Au contact que l'adoption divine établit entre nous et ce nouvel Adam, il s'échappe également de lui une justice qui nous pénètre, qui passe en nous non point par une simple imputation, et par une sorte de placage et d'application purement extrinsèque; mais qui nous est appropriée d'une manière positive, qui s'attache intrinsèquement à notre âme, qui devient inhérente à son fond, qui en fait partie, qui s'incorpore et s'inocule en nous pour ainsi dire, d'après la même loi qui nous inocule l'injustice du vieil Adam. Ce n'est pas tout. Cette adoption ne se contente pas de nous rendre à l'état de grâce dès ce monde. A la vérité, comme il est salutaire pour nous de garder le souvenir de notre premier abaissement, elle nous laisse encore porter ici-bas dans notre corps et dans notre âme les stigmates et les meurtrissures de notre chute. Mais la durée de l'épreuve écoulée, elle opérera dans nos personnes des merveilles bien autrement grandes encore. C'est à elle que nous devrons en quittant cette terre, de passer de nouveau entre les mains de l'artiste suprême, qui nous travaillera une seconde fois et nous replongera corps et âme dans son moule divin, pour nous en faire sortir ensuite dans toute la beauté, dans tout l'éclat, dans toute la gloire à laquelle l'humanité puisse atteindre.

Puisque telle est la filiation qui existe en Jésus-Christ et le genre humain; puisque ce

est, ostensa etiam fut spes redemptionis illis verbis, quibus proprium Diabolo damnum, quod ex liberatione hominum facturus erat, denuntiavit : [1] Inimicitias ponam inter te et mulierem; semen tuum et semen illius; ipsa conteret caput tuum, et tu insidiaberis calcaneo ejus.

Gen., 3. 15.

le péché, il fit briller l'espérance de la rédemption dans les paroles dont il se servit pour déclarer au démon le désappointement que devait lui causer la délivrance des hommes. *Je mettrai*, dit-il en effet, *l'inimitié entre toi et la femme, entre ta semence et la sienne. Elle te brisera la tête et toi tu chercheras à la blesser au talon* (5).

n'est point par la voie de la chair et du sang que l'on procède de lui, que l'on devient ses enfants et que l'on entre dans la famille sainte, qui est-ce qui ne comprend aussitôt que cette filiation a pu avoir lieu bien avant l'incarnation. Etant d'une nature toute spirituelle, elle a ses principes et ses lois qui lui sont propres; elle ne saurait être soumise à ceux qui règlent les filiations charnelles. Immédiatement après la déchéance de nos premiers parents, alors que le Verbe de Dieu n'était encore uni au Fils de Marie qu'en désir et en projet, rien ne l'empêchait de se constituer déjà en esprit le nouveau père de l'humanité tombée, et de transmettre tout ce qu'il transmet depuis l'existence de l'union réelle. L'Esprit ne connaît point d'obstacle, *il souffle où il veut* et quand il veut. Voilà comment le christianisme, depuis la chute, a toujours été la religion véritable, quoique l'incarnation ne se soit réalisée que dans la plénitude des temps.

(5) Le plan de la rédemption, tel que nous l'avons exposé dans la note précédente, amène un nouvel ordre de choses pour l'humanité. Avec lui une seconde phase religieuse commence. Non pas que les symboles primitifs soient anéantis, pour faire place à d'autres tout différents. Quoiqu'à des degrés divers, c'est toujours au fond la même foi, la même espérance, la même charité. Après comme avant la chute, l'homme ne devra jamais oublier que son point de départ c'est Dieu, son point d'arrivée, son terme final c'est encore Dieu, et que le passage de l'un à l'autre ne peut se faire que sous les auspices et avec la direction de Dieu. Toutefois deux nouveaux dogmes, celui de la déchéance et celui de la réhabilitation vont désormais aller s'inscrire à côté des articles de la croyance paradisiaque et n'en seront plus séparés. Ils formeront dorénavant avec ces derniers la base entière de nos rapports avec le ciel. Dieu ne pourra pas plus se dispenser de faire connaître et de promulguer les premiers que les seconds; car ils auront tous une égale importance pour notre salut. Aussi prêtons l'oreille aux échos qui nous apportent l'antique foi des peuples. Partout où nous les entendrons répéter le nom de la Divinité, nous les entendrons aussi murmurer les accents plaintifs de la chute et les espérances et les joies de la rédemption. Ce serait une erreur grossière de penser que cette croyance n'a eu de racines qu'au sein du peuple hébreu. « Malgré l'ignorance et la dépravation introduites par l'idolâtrie, dit » l'abbé Mignot, la tradition de cette promesse qu'un libérateur devait venir pour sauver » tous les hommes, s'est encore assez conservée pour que l'on en aperçoive des traces chez » les anciens. L'opinion qui a régné parmi tous les peuples et qui a eu cours chez eux dès » le commencement, de la nécessité d'un médiateur, me paraît en être la suite. Tous les » hommes, convaincus de leur ignorance et de leur misère, se sont jugés trop vils et » trop impurs, pour oser se flatter de pouvoir communiquer par eux-mêmes avec Dieu; » ils ont été universellement persuadés qu'il leur fallait un médiateur par lequel ils pussent » lui présenter leurs vœux, en être favorablement écoutés et recevoir les secours dont ils » avaient besoin. Mais la révélation s'étant obscurcie chez eux et les hommes ayant perdu » de vue le seul médiateur qui leur avait été promis, ils lui ont substitué des médiateurs » de leur propre choix..... ils leur ont offert leurs vœux et leurs prières, dans l'espérance » que par leur canal ils obtiendraient de Dieu les biens qu'ils demandaient. Telles ont été » les idées généralement reçues parmi les peuples de tous les pays et de tous les temps.

» Mais ceux qui étaient plus instruits des premières traditions du genre humain ont » parfaitement senti l'insuffisance de tels médiateurs, ils ont non-seulement désiré d'être » instruits de Dieu, ils ont même espéré que l'Etre suprême viendrait un jour à leur » secours, qu'il leur enverrait un docteur qui dissiperait les ténèbres de leur ignorance,

4. Dans la suite il confirma plusieurs fois cette promesse et fit connaître son dessein d'une manière plus claire, principalement quand il rencontra de ces personnages auxquels il voulait donner des témoignages d'une bonté toute particulière. Ainsi, après avoir déjà fait bien souvent des révélations de ce mystère à Abraham, il le lui dévoila ouvertement, surtout dans ce jour où ce patriarche, pour obéir aux ordres de Dieu, allait lui immoler son fils Isaac. *Puisque vous avez fait cela*, dit le Seigneur, *et que vous n'avez pas épargné votre fils unique, je vous bénirai et je multiplierai votre race comme les étoiles du ciel et comme le sable qui est sur le bord de la mer. Cette postérité sera maîtresse des places de vos ennemis,*

4. Et deinceps eamdem promissionem sæpè confirmavit, majoremque sui consilii significationem iis præsertim hominibus dedit, quibus voluit singularem benevolentiam præstare : inter cæteros verò, cùm Patriarchæ Abrahæ sæpenumerò hoc mysterium significâsset, tum eo tempore apertiùs declaravit, cùm ille Dei jussis obediens filium suum unicum Isaac immolare voluit; inquit enim : [1] Quia fecisti hanc rem, et non pepercisti filio tuo unigenito, benedicam tibi, et multiplicabo semen tuum sicut stellas cœli, et velut arenam, quæ est in littore maris : possidebit semen tuum portas inimicorum tuorum, et benedicentur in semine tuo omnes gentes terræ,

[1] Gen., 22. 16, 17.

» qui les éclairerait sur la nature du culte qu'il exige et qui leur fournirait les moyens » de réparer la nature corrompue. » (*Mém. de l'Acad. des Inscrip.*, tom. 65, p. 4 et 5.)

Ecoutons encore le savant Maurice, Volney, Tacite et Suétone : « Des traditions immé» moriales, dérivées des patriarches et répandues dans tout l'Orient, touchant la chute » de l'homme et la promesse d'un futur libérateur, avaient appris à *tout le monde païen* » à attendre l'apparition d'un personnage illustre et sacré vers le temps de la venue de » Jésus-Christ. » (Maurices, *Hist, of Hindost.*, vol. 2, book 4.)

« Les traditions sacrées et mythologiques des temps antérieurs avaient répandu dans » *toute l'Asie* la croyance d'un *grand médiateur*, qui devait venir; d'un *juge final*, d'un » *sauveur futur*, roi, Dieu, conquérant et législateur, qui ramènerait l'âge d'or sur la » terre et délivrerait les hommes de l'empire du mal. » (Volney, *Ruines.*)

» *Pluribus persuasio inerat antiquis sacerdotum litteris contineri* eo ipso tempore » fore ut valesceret Oriens, profectique Judæâ rerum potirentur. » (Tacite, *Hist.*)

« *Percrebuerat Oriente toto vetus et constans opinio* esse in fatis ut eo tempore Judæâ » profecti rerum potirentur. » (Suétone *in Vesp*)

Si nous voulions multiplier les témoignages, nous pourrions citer encore Prideaux (*Hist. des Juifs*, 1re part., liv. 3, tom. 1) Huet (*Quæst. Alnet.*), Ramsay (*Disc. sur la Mythol.*), Brucker (*Hist. crit. phil.*), l'abbé Foucher (*Mém. de l'Acad. des Inscrip.*), de Guignes (*Id.*), Boulainvilliers (*Vie de Mahomet*), Boulanger (*L'Antiq. dévoilée*), Voltaire (*Addition à l'Hist. génér.*), Anquetil (*Syst. Théol. des Mages, Mém. de l'Acad. des Inscrip.*), M. Rémusat (*l'Invariable milieu, Note*); puis dans l'antiquité, Jamblique, Cicéron au livre *De la Divination*, Virgile, qui s'est évidemment inspiré des croyances universelles, dans sa 4e *Eglogue*, Platon au 2e *Alcibiade*, Confucius, c'est-à-dire les amis et les ennemis de la religion, les anciens et les modernes. Oui, que l'on interroge le monde tout entier, l'Arabie, l'Egypte, la Chine, le Thibet, l'Inde, la Grèce, l'Italie, l'Amérique, la réponse est partout la même : partout on retrouve l'attente d'un libérateur du genre humain. Cette attente est aussi ancienne que le monde.

Et ce n'est pas seulement par les écrits des philosophes, des poëtes et des historiens qu'elle se manifeste, elle est en quelque sorte burinée dans les institutions religieuses. Tous les rites expiatoires que nous avons invoqués pour prouver l'existence du péché originel, établissent en même temps le fait de la croyance générale au dogme de la rédemption. (Voir la note sur le péché originel et celle que nous donnerons sur les sacrifices anciens, quand nous traiterons du saint Sacrifice de la Messe, et surtout les *Etudes philos. sur le Christ.*, par M. Auguste Nicolas, vol. 2. liv 2, chap. 4, § 3).

quia obedisti voci meæ. Ex quibus verbis facilè colligi poterat, ex progenie Abrahæ futurum, qui omnibus ab immanissimâ Satanæ tyrannide liberatis salutem afferret : illum autem Dei Filium natum ex semine Abrahæ, secundùm carnem fore necesse erat.

5. Non ita multò post Dominus ut ejusdem promissionis memoria consecraretur, idem fœdus cum Jacob Abrahæ nepote sancivit. Nam cùm ille [1] in somnis vidit scalam stantem super terram, et cacumen illius tangens cœlos, angelos quoque Dei ascendentes et descendentes per eam, ut testatur Scriptura, [2] audivit etiam Dominum innixum scalæ dicentem sibi : Ego sum Dominus Deus Abraham patris tui, et Deus Isaac; terram in quâ dormis, tibi dabo, et semini tuo, eritque semen tuum quasi pulvis terræ. Dilataberis ad orientem, et occidentem, et septentrionem, et meridiem, et benedicentur in te et in semine tuo cunctæ tribus terræ.

6. Neque posteà destitit Deus eâdem sui promissi memoriâ renovandâ, et generi Abraham, et multis prætereà hominibus Salvatoris exspectationem commovere : siquidem Judæorum republicâ, et religione constitutâ, notior populo suo fieri cœpit : nam et mutæ res significârunt, et homines prædixerunt quæ et quanta nobis bona Salvator ille, et Redemptor nostræ Christus Jesus allaturus esset. Ac Prophetæ quidem, quorum mens cœlesti lumine illustrata fuit; [3] Filii Dei ortum, admirabilia opera, quæ homo natus effecit, doctrinam, mores, consuetudinem, mortem, resurrectionem, cæteraque ejus mysteria, hæc omnia,

[1] Gen., 28. 12.— [2] Ibid., 13.— [3] Is., 7, 44, 8, 2, 9, 6, 11, 18, 53, per totum; Jer., 23. 5, 30, 9; Dan., 7. 13, 9, 24.

et toutes les nations seront bénies dans votre race, parce que vous avez obéi à ma voix. Paroles qui faisait voir aisément qu'un des descendants d'Abraham viendrait un jour délivrer tous les hommes de la cruelle tyrannie de Satan, et leur apporter le bienfait du salut. Or ce libérateur ne pouvait être que le Fils de Dieu, sorti de la race d'Abraham selon la chair.

5. Peu de temps après, le Seigneur, pour conserver le souvenir de cette promesse, consacra le même engagement avec Jacob, petit-fils d'Abraham. Car dans ce songe où, sur une échelle mystérieuse dont le pied posait à terre et dont le sommet touchait aux cieux, ce patriarche voyait monter et descendre les anges de Dieu, comme l'atteste l'Ecriture, il entendit aussi le Seigneur qui, appuyé au haut de l'échelle, lui disait : *Je suis le Seigneur Dieu d'Abraham ton père, et le Dieu d'Isaac : La terre sur laquelle tu dors, je te la donnerai, à toi et à ta postérité : cette postérité sera nombreuse comme la poussière de la terre : tu t'étendras à l'orient et au couchant, au septentrion et au midi, et toutes les tribus de la terre seront bénies en toi et en ta race.*

6. Après cela Dieu n'en continua pas moins à renouveler le souvenir de sa promesse, et à éveiller l'attente du Sauveur et chez les descendants d'Abraham et chez plusieurs autres encore. Une fois surtout que le gouvernement et la religion des Hébreux furent constitués, ce mystère commença à devenir plus connu du peuple. Car d'une part, des choses muettes figuraient; de l'autre, des hommes prédisaient la nature et l'immensité des biens que devait nous apporter ce Sauveur et ce Rédempteur, qui est Notre-Seigneur Jésus-Christ. Et même les prophètes, dont l'esprit était éclairé par une lumière céleste, annoncèrent d'avance au peuple la naissance du Fils de Dieu, les œuvres admirables qu'il a opérées depuis qu'il s'est fait homme,

sa doctrine, ses mœurs, ses habitudes, sa mort, sa résurrection et ses autres mystères, parlant de toutes ces choses dans des enseignements publics, comme si elles s'étaient passées sous leurs yeux. Au point que si nous retranchions la différence des temps, celle du passé et de l'avenir, nous n'en apercevrions plus aucune entre les prédictions des prophètes et les prédications des apôtres, entre la foi des anciens patriarches et la nôtre. Maintenant nous allons parler en particulier de chacune des parties de cet article.

quasi tum adessent, palàm docentes, populo prænunciarunt : ita ut, si futuri et præteriti temporis tollatur diversitas, nihil jam inter Prophetarum prædicta et Apostolorum prædicationem, nihil inter veterum Patriarcharum fidem et nostram interesse videamus. Sed jam de singulis articuli partibus dicendum videtur.

En Jésus-Christ.

7. Jésus est le nom propre de celui qui est tout à la fois Dieu et homme. Il signifie Sauveur, et ce n'est ni par hasard, ni par le choix ou la volonté des hommes; mais selon les desseins et par l'ordre de Dieu qu'il lui a été donné. Car telle fut l'annonce que l'ange fit à Marie, sa mère. *Voici : vous concevrez un fils dans votre sein, vous l'enfanterez et vous lui donnerez le nom de Jésus.* Et plus tard, non-seulement il ordonna à Joseph, époux de la sainte Vierge, de donner ce nom à l'enfant, mais même il lui découvrit pourquoi il devait être nommé ainsi. *Joseph, fils de David,* lui dit-il, *ne craignez point de prendre avec vous Marie votre épouse, car ce qui est né en elle est du Saint-Esprit; elle enfantera un fils que vous appellerez du nom de Jésus, parce que c'est lui qui délivrera son peuple de ses péchés.*

In Jesum Christum.

7. Jesus, proprium est nomen ejus qui Deus et homo est, quod Salvatorem significat, non quidem fortuitò, aut hominum judicio et voluntate, sed Dei consilio, et præcepto illi impositum. Angelus enim Mariæ matri ita annunciavit : [1] Ecce concipies in utero, et paries filium, et vocabis nomen ejus Jesum. Ac deinde Joseph virginis sponso non solùm, ut eo nomine puerum appellaret, præcepit : sed etiam cur ita nominandus esset, declaravit : inquit enim : [2] Joseph, fili David, noli timere accipere Mariam conjugem tuam : quod enim in eâ natum est, de Spiritu Sancto est : pariet autem filium, et vocabis nomem ejus Jesum : ipse enim salvum facicet populum suum à peccatis eorum.

8. Il est vrai que ce nom a été donné à plusieurs autres personnages de nos Livres saints. Ainsi il fut donné au fils de Navé, qui remplaça Moïse, et qui fut chargé (privilége refusé à son prédécesseur), d'introduire dans la terre promise le peuple que celui-ci avait tiré de l'Egypte. Il fut donné encore au fils du grand-prêtre Josedech. Mais avec combien plus de justesse ne trouverons-nous pas qu'il convient à notre Sauveur? Lui de qui, non plus un peuple

8. Ac multi quidem hoc nomine fuerunt appellati in divinis Litteris : nam idem nomen [3] Nave filio fuit, qui Moysi successit, et populum à Moyse ex Ægypto liberatum, in terram promissionis, quod illi negatum fuerat, deduxit. Eodem etiam nomine [4] Josedech, sacerdotis filius, appellatus est. Sed quantò veriùs Salvatorem nostrum hoc nomine appellandum existimabi-

[1] Luc., 1. 31.— [2] Matth., 1. 20, 21.— [3] Eccli., 46. 1.— [4] Aggæi, 1. 1.

bus? qui non uni alicui populo, sed universis omnium ætatum hominibus, non quidem fame, aut Ægyptiaco, vel Babylonico dominatu oppressis, sed in umbrâ mortis sedentibus, et durissimis peccati et Diaboli vinculis obstrictis, lucem, libertatem et salutem dederit; qui eis cœlestis regni jus, et hæreditatem acquisiverit : qui eos Deo Patri reconciliaverit : in illis Christum Dominum adumbratum videmus, à quo iis beneficiis quæ diximus, cumulatum est genus humanum. Quæ præstereà [1] nomina prædicta sunt Dei Filio divinitùs imponenda, ad unum hoc Jesus nomen referuntur : cùm enim cætera salutem, quam nobis daturus erat aliquâ ex parte attingerent, hoc ipsum universæ salutis humanæ, vim rationemque complexum est.

particulier, opprimé seulement par la faim et la domination de l'Egypte et de Babylone; mais tous les hommes de tous les siècles, assis à l'ombre de la mort, enchaînés par les liens si durs du péché et du démon, ont reçu la lumière, la liberté et le salut; lui qui leur a reconquis le droit à l'héritage du royaume céleste, et qui les a réconciliés avec Dieu leur Père. Dans les autres personnages, nous ne devons voir que la figure de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui a comblé le genre humain de tous ces bienfaits dont nous venons de parler. De plus, tous les autres noms sous lesquels les prophètes ont prédit que Dieu voulait désigner son Fils, sont renfermés dans l'unique nom de Jésus. Car tandis que chacun d'eux n'exprime que sous un rapport particulier le salut qu'il devait nous apporter, celui-ci exprime, lui seul, l'étendue et la nature de la rédemption complète du genre humain.

9. Jesu nomini Christi etiam nomen additum est, quod unctum significat, et honoris et officii nomen est : nec unius rei proprium, sed commune multorum : nam veteres illi patres nostri [2] Christos appellabant sacerdotes : et reges, quos Deus propter muneris dignitatem ungi præceperat. Sacerdotes enim ii sunt, qui populum assiduis precibus Deo commendant, qui sacrificia Deo faciunt, qui pro populo deprecantur. Regibus autem populorum gubernatio commissa est : ad eosquo pertinet maximè legum auctoritatem, innocentium vitam tueri, et nocentium audaciam ulcisi. Quoniam igitur utraque harum fonctionum Dei majestatem referre in terris videtur, ideò qui vel ad regium, vel ad sacerdotale munus obeundum delecti erant, [3] unguento ungebantur. Prophetas etiam ungendi mos fuit, qui Dei immortalis interpretes, et internuncii cœlestia

9. Au nom de Jésus l'on a ajouté celui de Christ, qui signifie oint. C'est tout à la fois un titre d'honneur et un mot qui désigne un ministère. Loin d'être un nom propre, il est commun à beaucoup de personnes. Dans l'antiquité, nos pères appelaient christs les prêtres et les rois, parce que Dieu avait ordonné de les oindre à cause de la dignité de leurs fonctions. Ce sont les prêtres en effet qui sont chargés de recommander le peuple à Dieu par de continuelles prières, d'offrir les sacrifices, et d'apaiser par leur intercession le courroux du Seigneur. Pour les rois, leur part est de gouverner les peuples. C'est à eux surtout qu'il appartient de maintenir l'autorité des lois, de protéger la vie des innocents et de punir l'audace des coupables. Aussi, comme chacune de ces fonctions semble représenter sur la terre la majesté de Dieu, tous ceux qui étaient choisis pour la royauté ou pour le sacerdoce recevaient l'onction sacrée. Ce fut encore un usage de donner cette onction aux

[1] Isa., 7. 14, 8, 8; 9, 6; Jerem., 23. 6. — [2] 1. Reg., 12. 3, 16, 6, 24, 7. — [3] Lev., 3. 30; 3. Reg., 10. 15, 16.

prophètes, qui étaient envoyés comme interprètes et ambassadeurs du Dieu immortel, pour nous découvrir les secrets du ciel et nous exhorter à la réforme de nos mœurs par de salutaires instructions et par la prédiction des événements futurs.

arcana nobis aperuerunt, ad emendandos mores salutaribus præceptis, et futurorum prædictione hortati sunt

10. Or Jésus-Christ notre Sauveur en venant dans le monde a pris ces trois rôles, ces trois fonctions, de prophète, de prêtre et de roi. Voilà pourquoi il a été appelé Christ, et que pour exercer ces ministères il a été consacré, non point, il est vrai, par la main d'aucun mortel, mais par la vertu de son Père céleste; non point avec l'onction d'une huile terrestre, mais d'une huile toute spirituelle; c'est-à-dire, que la grâce, les dons et la plénitude du Saint-Esprit se répandirent sur son âme toute sainte en si grande abondance, qu'aucune créature ne sera jamais capable de les recevoir au même degré. C'est ce que le Prophète caractérise très-bien, lorsque, s'adressant au Sauveur lui-même, il dit : *Vous avez aimé la justice et haï l'iniquité. Aussi l'onction de la joie, ô Dieu ! vous a-t-elle été donnée par votre Dieu d'une manière plus excellente qu'à aucun de ceux qui la partagent avec vous.* C'est encore ce que démontrent beaucoup plus clairement ces paroles d'Isaïe : *L'Esprit du Seigneur repose sur moi, à cause de l'onction qu'il m'a donnée, pour m'envoyer évangéliser ceux qui sont doux.*

10. At verò cum Jesus Christus Salvator noster in mundum venit, trium personarum partes, et officia suscepit, prophetæ, sacerdotis, ac regis, atque ob eas causas Christus dictus est et unctus ad illorum munerum functionem; non quidem alicujus mortalis operâ, sed cœlestis Patris virtute : non terreno unguento, sed spirituali oleo : quippe cùm in sanctissimam ejus animam Spiritûs Sancti plenitudo gratiaque, et omnium donorum uberior copia effusa sit, quàm ulla alia creata natura capere potuerit : atque id præclarè Propheta ostendit, cùm Redemptorem ipsum afflatus diceret : [1] Dilexisti justitiam, et odisti iniquitatem : propterea unxit te Deus Deus tuus oleo lætitiæ præ consortibus tuis. Idem etiam, ac multò apertius Isaias iis verbis demonstravit : [4] Spiritus Domini super me, eo quòd unxerit Dominus me, ad annuntiandum mansuetis misit me.

11. Jésus-Christ a donc été le prophète et le maître par excellence, pour nous apprendre la volonté de Dieu et pour révéler par sa doctrine la connaissance du Père céleste à la terre toute entière. Et cette qualification lui convient d'une manière d'autant plus juste et plus parfaite, que tous ceux qui ont été honorés du nom de prophètes, n'ont été que ses disciples, et que leur principale mission fut de prédire l'arrivée de ce prophète souverain qui devait venir pour sauver tous les hommes. Jésus-Christ a été prêtre aussi,

11. Itaque Jesus Christus summus [3] Propheta, et magister fuit, qui nos Dei voluntatem docuit, et à cujus doctrina orbis terrarum Patris cœlestis cognitionem accepit : quod ei nomen præclarius, ac præstantius convenit, quòd omnes quicumque Prophetæ nomine dignati sunt, ejus discipuli fuerunt, atque ob illam præcipuè causam missi, ut Prophetam hunc, qui ad salvandos omnes venturus erat, prænunciarent. Christus item sacerdos fuit, non quidem ex ordine, ex quo in ve-

[1] Ps 44. 8.— [2] I , 61. 1.— [3] Deut., 18. 15.

teri lege Leviticæ tribus sacerdotes exstiterunt, verùm ex illo, de quo David Propheta cecinit : [1] Tu es sacerdos in æternum secundùm ordinem Melchisedech. Cujus rei argumentum Apostolus ad Hebræos scribens, accuratè persecutus est; sed Christum, non solùm ut Deus, verùm ut homo, ac nostræ naturæ particeps est, Regem etiam agnoscimus, de quo Angelus testatus est : [2] Regnabit in domo Jacob in æternum. et regni ejus non erit finis.

12. Quod quidem Christi regnum spirituale est, atque æternum, in terrisque inchoatur; in cœlo perficitur. Ac regis quidem officia admirabili providentiâ suæ præstat Ecclesiæ : ipse eam regit; ipse ab hostium impetu, atque insidiis tuetur : ipse ei leges præscribit : ipse non solùm sanctitatem et justitiam largitur, verùm etiam ad perseverandum facultatem et vires præbet : quanquam autem hujus regni finibus tam boni quàm mali contineantur, atque adeò omnes homines jure ad illud pertineant, ii tamen præ cæteris summam Regis nostri bonitatem et beneficentiam experiuntur, qui ex ejus præceptis integram, atque innocentem vitam degunt : neque verò hoc illi regnum hæreditario aut humano jure obtigit, tametsi genus à clarissimis regibus duceret, sed rex fuit, propterea quod Deus in illum hominem contulit quidquid potestatis, amplitudinis, dignitatis, hominis natura capere posset. Illi igitur totius mundi regnum tradidit, [3] eique omnia, quod jam fieri cœptum est, plenè perfectèque in die judicii subjicientur.

[1] Psal. 109. 4; Hebr., 5. 5.— [2] Luc., 1. 33.— [3] 1. Cor.. 15. 26, 27.

non pas de cet ordre auquel appartenaient dans l'ancienne loi les prêtres de la tribu de Lévi; mais de celui que chantait David en ces termes : *Vous êtes le prêtre éternel de l'ordre de Melchisédech.* Vérité dont saint Paul développe la preuve avec le plus grand soin dans son épitre aux Hébreux. Enfin nous reconnaissons en Jésus-Christ un roi, non-seulement parce qu'il est Dieu, mais encore en tant qu'il est homme et revêtu de notre nature. Car l'ange a affirmé de lui qu'*il règnera à jamais sur la maison de Jacob et que son règne n'aura point de fin.*

12. Mais ce règne de Jésus-Christ est un règne spirituel et éternel : il commence sur la terre pour se consommer dans le ciel. Et certes tous les devoirs de la royauté, il les remplit avec une attention admirable envers son Eglise. C'est lui-même qui la gouverne; qui la protége contre les attaques et les embûches de l'ennemi; qui lui impose ses lois; qui non-seulement lui communique la sainteté et la justice, mais qui lui donne encore les moyens et la force pour les conserver. Les bons et les méchants sont également compris dans l'enceinte de ce royaume, et de droit tous les hommes en sont les sujets. Cependant les effets de la bonté et de la bienfaisance infinie de notre Roi se font plus particulièrement sentir à ceux qui, en gardant ses commandements, mènent une vie pure et innocente. Au reste, quoiqu'il descendît des monarques les plus illustres, ce n'est ni par droit de succession, ni par aucun autre droit humain qu'il obtint ce royaume. Il est Roi, parce que Dieu a réuni dans sa personne tout ce que la nature humaine peut posséder de puissance, de grandeur et de dignité. C'est donc Dieu qui lui a donné l'empire du monde entier; et la soumission de toutes les créatures, qui commence à à s'opérer dès cette vie, sera pleine et parfaite au jour du jugement.

SON FILS UNIQUE.

13. Ces mots nous proposent à croire et à contempler en Jésus-Christ des mystères plus relevés encore, comme ceux-ci : qu'il est Fils de Dieu, vrai Dieu lui-même aussi bien que son Père, qui l'a engendré de toute éternité. Par là nous reconnaissons encore en lui la seconde personne de la Sainte Trinité parfaitement égale en tout aux deux autres. L'inégalité et la dissemblance ne sauraient aucunement exister ni se concevoir entre les personnes divines, puisque nous n'admettons pour toutes qu'une seule et même nature, une seule et même volonté, une seule et même puissance. Article de notre foi certainement contenu dans plusieurs passages de la divine Ecriture; mais exprimé de la manière la plus claire dans ces paroles de saint Jean : *Au commencement était le Verbe, et le Verbe était en Dieu, et le Verbe était Dieu.*

14. Mais lorsqu'on nous dit que Jésus-Christ est le Fils de Dieu, gardons-nous de rien soupçonner de mortel et de terrestre dans son origine. L'acte par lequel Dieu le Père engendre son Fils de toute éternité, nous ne pouvons ni le saisir ni le comprendre parfaitement; mais nous devons le croire fermement, l'environner des marques de la plus tendre piété, et frappés d'étonnement à la vue d'un mystère si profond, nous écrier avec le Prophète : *Qui racontera sa génération?* Ce qu'il faut donc croire, c'est que le Fils a la la même nature, la même puissance, la même sagesse que le Père, comme nous le confessons d'une manière plus explicite dans ces paroles du concile de Nicée : *En Jésus-Christ son Fils unique, issu du Père avant tous les siècles, Dieu de Dieu, lumière de lumière, vrai Dieu du vrai Dieu, engendré et non pas fait, consubstantiel au Père, et par qui tout a été fait.*

15. Des nombreuses comparaisons que l'on apporte ordinairement pour

FILIUM EJUS UNICUM.

13. His verbis altiora mysteria de Jesu credenda et contemplanda Fidelibus proponuntur, nimirum Filium Dei esse, et verum Deum, sicuti Pater est, qui eum ab æterno genuit : prætereà illum divinæ Trinitatis secundam personam aliis duabus omninò æqualem confitemur : nihil enim impar, et dissimile in divinis personis aut esse, aut fingi animo debet, cùm unam omnium essentiam, voluntatem, potestatem agnoscamus : quod cùm multis pateat divinæ Scripturæ oraculis, tum præclarissimè illud ostendit sancti Joannis testimonium. [1] In principio erat Verbum, et Verbum erat apud Deum, et Deus erat Verbum.

14. Sed cùm Jesum Filium Dei esse audimus, nihil terrenum aut mortale de ejus ortu cogitandum est : verùm ortum illum, quo ab omni æternitate Pater Filium genuit; quem ratione percipere, atque perfectè intelligere nullo modo possumus, constanter credere, et summâ animi pietate colere debemus, ac veluti mysterii admiratione obstupefacti, illud cum Prophetâ dicere : [2] Generationem ejus quis enarrabit? Hoc igitur credendum est, Filium ejusdem esse naturæ, ejusdem potestatis et sapientiæ cum Patre, ut in Symbolo Nicæno explicatiùs confitemur; inquit enim : Et in Jesum Christum Filium ejus unigenitum, et ex Patre natum ante omnia secula, Deum de Deo, lumen de lumine, Deum verum de Deo vero, genitum non factum, consubstantialem Patri, Per quem omnia facta sunt.

15. Ex omnibus autem quæ ad in-

[1] Joan., 1. 1,— [2] Isa., 53. 8.

dicandum modum, rationemque æternæ generationis similitudines afferuntur, illa propiùs ad rem videtur accedere, quæ ab animi nostri cogitatione sumitur, Quamobrem sanctus Joannes Filium ejus, [1] Verbum appellat. Ut enim mens nostra, se ipsam quodammodo intelligens suî effingit imaginem, quam Verbum Theologi dixerunt : ita Deus (quantùm tamen divinis humana conferri possunt) seipsum intelligens, Verbum æternum generat : etsi præstat contemplari, quod fides proponit, et sincerâ mente Jesum Christum verum Deum, et verum hominem credere et confiteri, genitum quidem, ut Deum, ante omnium seculorum ætates, ex Patre : ut hominem verò, natum in tempore ex matre Maria Virgine.

16. Et quanquam duplicem ejus nativitatem agnoscamus, unum tamen Filium esse credimus. Una enim persona est, in quâ divina et humana natura convenit. Et quod ad divinam

[1] 1. Joan., 1. 1.

expliquer le mode et la nature de cette génération éternelle, il n'en est peut-être point de plus juste que celle qui se tire de la formation de la pensée au fond de notre âme. Aussi saint Jean donne-t-il le nom de Verbe au Fils de Dieu. En effet, de même que notre esprit en se comprenant et en se contemplant lui-même produit une image de lui, que les théologiens appellent *verbe*, ainsi l'on peut dire, en tant que le divin peut se comparer à ce qui est humain, que Dieu en se connaissant et en se contemplant lui-même, engendre le Verbe éternel. Mais au reste, il vaut mieux s'arrêter à ce que la foi propose, c'est-à-dire, croire et confesser sincèrement que Jésus-Christ est tout à la fois vrai Dieu et vrai homme; que comme Dieu il est engendré du Père avant tous les siècles, et que comme homme il est né dans le temps de la Vierge Marie.

16. Mais tout en admettant cette double génération nous ne reconnaissons qu'un seul Fils. Car Jésus-Christ ne forme qu'une seule personne dans laquelle viennent se réunir la nature divine et la nature humaine (6). Dans

(6) De tous les articles de notre foi, il n'en est aucun qui soit mieux établi que la Divinité de Jésus-Christ. On voit que Dieu, dans sa sagesse, a eu soin de mesurer le nombre et la force des preuves à l'importance d'un dogme qui tient une si grande place dans notre religion. A la vérité nous ne comprenons pas comment la nature divine peut s'unir à la nature humaine, pour ne former qu'une seule et même personne, une seule et même hypostase. Mais qu'importe notre ignorance là-dessus? Nous ne comprenons pas davantage la nature des liens qui unissent aussi en nous les deux substances de l'âme et du corps, et cependant nous n'en proclamons pas avec moins d'assurance le merveilleux hyménée de l'une et de l'autre. Ainsi en est-il de l'union des natures divine et humaine en Jésus-Christ. Le *comment* de cette union nous échappe. C'est un mystère que notre intelligence n'est point assez habile pour saisir. Mais *le fait* n'en est pas moins surabondamment démontré.

Les miracles du Sauveur suffiraient seuls pour donner de cette vérité une démonstration péremptoire. « Si quelque chose, dit M. de Frayssinous, peut nous attacher à la » religion de Jésus-Christ, c'est assurément l'éclat tout divin des merveilles qui se mul- » tipliaient sous ses pas et qui décelaient en lui, je ne dis pas un sage, mais l'envoyé même » de Dieu, pour éclairer l'univers et réformer la croyance, les mœurs, le culte du genre » humain. Les miracles consignés dans nos évangiles, voilà, voilà un des monuments » éternels de la mission divine de Jésus; et quand le chrétien n'en aurait pas d'autre, » sa foi serait suffisamment éclairée et raisonnable. En vain on fait à ce sujet retenir à » son oreille les noms de superstitions et de crédulité; en vain on rappelle les faux pro- » diges que présentent les annales des peuples divers, et l'on ose établir d'indignes paral-

l'ordre de la génération divine, il n'a ni frère ni cohéritiers, il est le Fils unique du Père; tandis que nous, nous

generationem attinet, nullos aut fratres, aut cohæredes habet, cùm ipse Patris unicus Filius, nos verò homines

» lèles entre Jésus-Christ et des imposteurs fameux : le chrétien s'afflige de tout ce vain » bruit de railleries et d'arguments; mais s'il est instruit des preuves de sa religion, sa » foi n'en est point ébranlée. Pour lui, des plaisanteries, fussent-elles encore plus ingé- » nieuses et plus piquantes que celles des incrédules, ne sont pas des raisons. Il sait » qu'entre la faiblesse d'un esprit crédule et l'orgueil d'un esprit opiniâtre, il se trouve » un juste et sage milieu; qu'il est des règles d'une critique sévère sans être pointilleuse, » pour discerner les histoires fidèles des récits fabuleux; que les faux prodiges ne dé- » truisent pas les miracles réels, pas plus qu'une monnaie fausse ne détruit la véritable, » ou qu'un sophisme ne détruit la saine raison. Et quand on se rappelle que tout ce qu'il » y a eu de plus beaux génies sur la terre depuis dix-huit siècles, de plus éminents en » savoir comme en vertu, de plus profondément versés dans les langues et les antiquités, » a cru très-sincèrement à la réalité des miracles évangéliques, on sent que l'on peut y » croire, sans être pour cela un esprit faible, et l'on se console aisément du vague et com- » mode reproche de crédulité. » (*Disc. sur les Mir. évang.*)

D'ailleurs, pourquoi n'y croirait-on pas? Serait-ce parce que le miracle en lui-même est impossible? J. J. Rousseau, dont le témoignage ne saurait être suspect, va répondre pour nous : « Cette question, dit-il, sérieusement traitée, serait impie si elle n'était ab- » surde; ce serait faire trop d'honneur à celui qui la résoudrait négativement que de le » punir; il suffirait de l'enfermer. Mais aussi, quel homme a jamais nié que Dieu pût » faire des miracles? Il fallait être hébreu, pour demander si Dieu pouvait dresser des » tables dans le désert. » (*Lettres de la Montagne.*)

Dira-t-on que si la puissance de faire des miracles ne peut être contestée en elle-même, la providence de Dieu, qui s'oppose au *dérangement de son œuvre*, ne permet pas qu'il en existe.

« Je me range à ce sentiment, répond M. Auguste Nicolas; aussi dis-je qu'en faisant » des miracles Dieu ne *dérange* pas son œuvre, ne *retouche* pas à son œuvre; mais » seulement lui fait produire un effet préparé et concerté dès l'origine avec son œuvre » même, et qui en fait partie : comme un législateur qui, en posant la règle, dispose en » même temps l'exception. Ainsi en créant la nature, Dieu pouvait la disposer autrement » qu'elle n'est, et faire que ce qui est actuellement miraculeux fût naturel, et que ce qui » est naturel fût miraculeux : par exemple, que la pesanteur ne fût pas une qualité na- » turelle des corps. Or ce qu'il pouvait faire *dès-lors* comme *règle*, il l'a fait *dès-lors* » comme *exception*, devant éclater plus tard et au moment donné pour le but qu'il se » proposait. Cette exception est miracle pour nous, parce qu'elle est autre que la règle » et qu'elle ne se produit que dans son cours; mais comme ce miracle remonte dans la » volonté qui l'opère, à l'établissement de la règle, c'est-à-dire à l'époque où il n'y avait » pas de règle et où ce que nous appelons ainsi était le plus grand de tous les miracles : » la création; il n'est autre que celle-ci, mais seulement pour un cas particulier et ulté- » rieur. Ainsi la puissance et la providence de Dieu se concilient parfaitement dans ce » que nous appelons le miracle.

» Mais la raison qui conçoit leur possibilité, admet-elle également leur nécessité et » leur convenance?.... Si l'on y réfléchit bien, on verra que les miracles étaient les seuls » moyens de notifier aux hommes l'intervention du Créateur. Dans l'état naturel des » choses, Dieu ne se révèle à nous que par ses œuvres; la création est son langage : il » était donc conforme à ce premier état des choses que, voulant se révéler plus particu- » lièrement à nous, il agît plus particulièrement en Créateur; et comme, outre la nature » déjà existante, il ne pouvait faire acte de Créateur que par des actes surnaturels, par » des miracles, ces actes extraordinaires de création étaient les seuls moyens de révélation « extraordinaire du Créateur. Les faits généraux de la création ne sont indignes ni de » la sagesse ni de la majesté de Dieu, pourquoi les faits particuliers le seraient-ils? En » quoi y aurait-il moins de majesté à dire à un homme mort : *Sors du tombeau*, qu'à » dire au premier homme : *Crois et multiplie?* Oublie-t-on que les faits généraux de

figmentum, et opus manuum ejus simus.

At si humanum ortum considere-

ne sommes que ses créatures et l'œuvre de ses mains.

Mais si nous considérons sa généra-

» la création ne sont tels que par rapport à nous, et qu'ils ont été au commencement » comme ils seront toujours pour Dieu, des faits particuliers, des miracles qui ne diffèrent » des autres que parce qu'ils sont répétés? *Que je méprise ces philosophes*, s'écrie le » grand Bossuet, *qui, mesurant les conseils de Dieu à leurs pensées, ne le font auteur* » *que d'un certain ordre général, d'où le reste se développe comme il peut! Comme* » *s'il avait, à notre manière, des vues générales et confuses, et comme si la souveraine* » *intelligence pouvait ne pas comprendre dans ses desseins les choses particulières,* » QUI SEULES SUBSITENT VÉRITABLEMENT. » (M. Aug. Nicolas, *Etud. philos. sur le Christ.*, tom. 4, ch. 5.)

Ainsi non-seulement les miracles ne sont pas contraires à la puissance de Dieu et à sa providence, mais ils ont encore leur raison d'être très-légitime et très-fondée, puisque de les retrancher serait mettre Dieu dans l'impossibilité de faire connaître aux hommes son intervention, et des ordres nouveaux d'une manière non-équivoque.

Objectera-t-on enfin que les miracles de Jésus-Christ sont inventés? » Ce n'est pas » ainsi qu'on invente; et les faits de Socrate, dont personne ne doute, sont moins attestés » que ceux de Jésus-Christ. Au fond, c'est reculer la difficulté sans la détruire. Il serait » plus inconcevable que plusieurs hommes d'accord eussent fabriqué le livre de l'Evan- » gile, qu'il ne l'est qu'un seul en ait fourni le sujet. Jamais des auteurs Juifs n'eussent » trouvé ni ce ton, ni cette morale; et l'Evangile a des caractères de vérité si frappants, » si parfaitement inimitables, que l'inventeur en serait plus étonnant que le héros. » (J.-J. Rousseau, *Maximes*.)

En effet les miracles sont tels, que ceux qui les rapportent n'auraient ni pu ni voulu les supposer, s'ils avaient été faux. Car « ce ne sont pas comme ces faux prodiges qu'on » affecte de leur comparer, des faits obscurs et clandestins, qui se dérobent au grand » jour et dont on ne cite qu'un petit nombre de témoins affidés, justement suspects, » *Neque enim in angulo quidquam horum factum est.* C'est dans toutes les villes de la » Palestine, à Jérusalem et dans les places publiques, dans le temple, à l'époque de ces » fêtes solennelles qui rassemblent toute la nation, que Jésus fait éclater sa puissance. » Ceux qui en ont ressenti les effets sont désignés par leur nom, par leur demeure, par » leur profession; ils habitent après leur guérison les villes, les bourgades qui les ont » vus malades. Le double fait de leur maladie et de leur guérison subite est connu de » leurs parents, de leurs voisins, de leurs compatriotes. Leur présence rappelle seule à » tout un peuple le prodige auquel ils doivent leur santé. On accourait pour voir Lazare » ressuscité, et les chefs de la Synagogue cherchaient à le faire périr, *parce qu'il était* » *cause qu'un grand nombre de juifs croyaient en Jésus.* » (Bergier, *Dict. Théol.*, art. *miracle*, note 31, édit. de M. Outhenin-Chalandre, Besançon.) Or ce ne sont pas ces faits-là qui s'inventent. Quand on cherche à tromper, on s'y prend tout autrement. Pour réussir dans ses récits mensongers, on a bien soin de placer ses événements, ses personnages, son théâtre loin de ceux à qui on s'adresse.

Ce n'est pas tout. Lorsque par impossible les évangélistes auraient pu tromper, ils ne l'auraient pas voulu, ils n'auraient pas pu le vouloir. L'homme n'est pas méchant, fourbe, sans savoir pourquoi. Or quel fruit les apôtres avaient-ils à espérer de leur imposture? Des avantages pour la vie présente? Mais en publiant la puissance surnaturelle de leur Maître, ils encoururent la haine des juifs, les chaînes, la prison, les opprobres, les supplices et la mort. Des récompenses dans la vie future? Mais s'il existe un Dieu vengeur du crime, ils ne devaient attendre que les châtiments réservés aux séducteurs impies.

Enfin n'auraient-ils pu être trompés? Pas davantage. Car au fond, qu'est-ce qu'un miracle? C'est un fait extérieur, sensible, palpable, comme tous les faits matériels du monde. En tant que fait, ses éléments constitutifs peuvent bien être placés les uns pour les autres dans des rapports, extraordinaires; mais ils ne renferment rien qui ne soit emprunté à la simple nature. Il n'y a miracle que du côté de la cause latente, de la puissance surnaturelle qui engendre ces rapports. Ainsi, qu'un homme marche sur les eaux,

tion humaine, il en est plusieurs qu'il appelle lui-même du nom de frères, et qu'il traite si bien comme tels, qu'ils

mus, multos ille non solùm fratrum nomine appellat, sed fratrum etiam loco habet, ut unà cùm eo paternæ

voilà un fait qui se passe en dehors des règles ordinaires; mais dans ces rapports surprenants, l'homme et l'eau, ces deux éléments du fait, n'échappent pas plus à nos sens que s'ils étaient séparés l'un de l'autre. Analysés de cette manière, on voit que pour être convenablement appréciés, les miracles n'exigent dans ceux qui en sont témoins, que des sens à l'état normal.

Et comme les apôtres remplissaient ces conditions, comme ils jouissaient de leurs facultés intellectuelles et de tous leurs organes, ils étaient très-aptes à juger les prodiges qu'ils ont consignés dans l'Evangile. Au reste, une perturbation singulière eût-elle jeté le trouble dans toute leur organisation et perverti pendant trois ans l'usage de leurs sens, qu'à la fin ils auraient encore été tirés de leur erreur par ceux qu'ils désignaient comme témoins et acteurs dans des merveilles qui ne se seraient passées que dans leur cerveau malade.

Et qu'on ne vienne point nous répéter que pour oser prononcer que tel fait donné est un miracle, il faudrait connaître toutes les lois de la nature. Cela n'est pas plus nécessaire qu'il n'est indispensable de connaître le Code tout entier pour être sûr qu'une loi civile est bien connue. Il faut seulement que l'on sache très-bien la loi particulière qui a été suspendue, et à laquelle le miracle est venu déroger. S'il est quelque chose de certain, c'est qu'un cadavre ne saurait ressusciter par les seules forces de la nature; c'est que la parole de l'homme, toute seule, ne saurait rendre à un infirme un organe qu'il n'avait point apporté en naissant. Cependant si ces événements venaient à se réaliser sous mes yeux, il ne serait pas en mon pouvoir de n'y pas reconnaître de vrais miracles. J'aurais beau affecter le contraire, je mentirais à ma conscience et mon cœur réclamerait contre mes paroles.

Que si maintenant les miracles évangéliques sont réels, ils élèvent à la plus haute puissance possible la certitude que nous pouvions avoir de la divinité de Jésus-Christ. Car dès-lors que le Fils de Marie opérait ses prodiges en proclamant qu'il était Dieu, c'est qu'il l'était réellement. Le ciel se serait dû à lui-même de ne point laisser en ses mains un pouvoir dont il ne se serait servi que pour séduire le genre humain. « Qu'un homme » vienne nous tenir ce langage, s'écrie encore Rousseau : Mortels. je vous annonce la » volonté du Très-Haut; reconnaissez à ma voix celui qui m'envoie; j'ordonne au soleil » de changer sa course, aux étoiles de former un autre arrangement, aux montagnes de » s'aplanir, aux flots de s'élever, à la terre de prendre un autre aspect. A ces merveilles, » qui ne reconnaîtra pas à l'instant le Maître de la nature? elle n'obéit point aux imposteurs. » (Voy. Bergier, *Dict. Théol.*, au mot *miracle;* Abbadie, tom. 2, sect. 2 et 3; Duvoisin, *Démonst. évang.;* M. de Frayss. et M. Aug. Nicolas déjà cités.)

Si nous n'avions déjà dépassé les limites d'une simple note, nous présenterions un argument tout aussi fort et tout aussi irréfutable dans les prophéties, qui, du reste, ne sont que des miracles sous une autre forme : les miracles de la toute-science, au lieu d'être les miracles de la toute-puissance.

Viendrait ensuite la doctrine elle-même, dont la sublimité seule est une preuve suffisante de la divinité de son auteur. En effet, quelle supériorité sur tous les systèmes religieux et philosophiques qui lui sont opposés! Nul ne fait autant qu'elle pour élever au plus haut degré possible la dignité morale de l'homme, nul ne prévient et n'arrête la corruption des cœurs avec autant d'efficacité, nul ne renferme un code, une loi des mœurs aussi pure et aussi complète, et ce qui est peut-être plus important encore, quoique moins bien compris, nul n'entend les dogmes d'une manière aussi féconde en heureuses conséquences pratiques. Cherchez ailleurs d'aussi nombreux phénomènes de pauvreté volontaire, des spectacles aussi fréquents d'une chasteté qui dure autant que la vie, des dévouements et une charité qui courent avec autant de spontanéité même au-devant du martyre, pour sauver jusqu'à des inconnus; cherchez, vous n'en trouverez nulle part; nulle part vous ne rencontrerez ni le prêtre des missions étrangères, ni l'admirable fille de saint Vincent de Paul. Voyez : n'est-ce pas elle, n'est-ce pas cette doctrine qui civilise le mieux les peuples, qui dépose dans leur sein ces grands principes de fraternité et

hæreditatis gloriam adipiscantur : ii sunt, qui fide Christum Dominum receperunt, et fidem, quam nomine profitentur, reipsâ et charitatis officiis præstant; quare [1] primogenitus in multis fratribus ab Apostolo vocatur.

[1] Rom., 8. 29.

acquièrent avec lui la gloire de l'héritage qu'il tient de son Père. Ce sont ceux qui ont reçu Notre-Seigneur Jésus-Christ par la foi, et qui manifestent par leur conduite et par les œuvres de charité la foi qu'ils professent de bouche. C'est dans ce sens que l'Apôtre l'appelle le premier-né d'*une multitude de frères*.

d'équité, qui font la vie des sociétés d'ici-bas? N'est-ce pas elle qui montre à l'homme vertueux les destinées finales les plus belles, les plus dignes et les plus nobles? Oui, la chose est évidente, elle a *les promesses de la vie présente et de la vie future tout à la fois.* Mais elle ne saurait être la meilleure sans être en même temps la plus vraie, à moins qu'on ne soutienne que l'erreur est plus bienfaisante que la vérité, et le vice plus utile que la vertu. D'un autre côté, la vérité de la doctrine implique forcément la vérité dans la bouche de son auteur, et dès-lors qu'il a dit qu'il était Dieu, c'est qu'il l'était réellement. S'il n'avait été qu'un imposteur, le vrai Dieu, qui règne dans les cieux, ne lui aurait jamais permis de dérober ainsi tous les secrets divins, pour en faire un si détestable usage. La providence ne peut pas permettre qu'on tende au genre humain un pareil piége d'une séduction inévitable. Toutes les fois que de faux docteurs se sont arrogé une mission divine, qu'ils n'avaient pas, ils ont eu beau faire de la contrefaçon et chercher à imiter les titres des véritables envoyés du ciel, Dieu n'a jamais manqué d'imprimer sur eux, en caractères des plus visibles, la marque du faussaire.

Outre ces sources où nous puisons des preuves si frappantes de la divinité de Jésus-Christ, s'il ne fallait pas nous arrêter nous pourrions en signaler beaucoup d'autres encore, telles que la propagation du christianisme, l'intrépidité de tous les apôtres, la conversion de saint Paul, le courage des martyrs de tout âge, de tout sexe et de toute condition. Pour qui veut approfondir les choses, le doigt de Dieu paraît dans tout cela d'une manière éclatante, comme dans les plus grands miracles.

Et que n'aurions-nous pas encore à dire de tout ce que Dieu a fait, même dans les temps antérieurs à la venue de Jésus-Christ, pour mettre en relief le dogme que nous défendons ici? Immédiatement après la chute de nos premiers parents, il leur promit, il est vrai, un libérateur, et les chargea de transmettre cette promesse consolante à leurs descendants. Mais il ne s'en tint pas là. Dans les temps antiques, toutes les préoccupations de la providence semblaient être de le faire connaître par avance. On dirait que depuis la promesse jusqu'à son accomplissement, Dieu prenait tous les jours son pinceau, pour tracer quelques traits de cette grande figure, la plus auguste, la plus majestueuse, la plus céleste qui ait jamais été montrée à la terre. Il ne nous laisse rien à deviner, il nous dit son misistère, ses institutions, ses humiliations et ses gloires; du doigt il nous indique la famille dans laquelle il naîtra, le lieu de sa naissance; il compte devant nous les trônes qui doivent être renversés, il désigne les mains dans lesquelles certains sceptres doivent passer avant cette naissance si désirée, tant il craignait que ce Sauveur bien-aimé ne trouvât pas l'humanité assez bien préparée, et qu'il ne tombât du ciel, pour ainsi dire, comme un météore inattendu. Or maintenant que nous avons le portrait dessiné par Dieu même, cherchons à qui nous pourrons l'appliquer. Est-il dans toute l'histoire, une seule tête, autre que celle de Jésus-Christ, à laquelle il puisse s'adapter? Mais si Jésus-Christ est le libérateur promis, s'il est l'envoyé du ciel, il est bien plus qu'un simple envoyé, même le plus extraordinaire. Il est véritablement Dieu, car il l'a dit; et comme ambassadeur de la Divinité auprès de nous, il ne pouvait mentir. « Quiconque a bien médité » ces preuves, disait d'Aguesseau à son fils, trouve qu'il est non-seulement plus sûr, mais » plus facile de croire que de ne croire pas, et je rends grâces à Dieu d'avoir bien voulu » que la plus importante de toutes les vérités fût aussi la plus certaine. » (Voir avec les auteurs déjà cités un jugement remarquable de Napoléon sur la divinité de Jésus-Christ, rapporté par M. Aug. Nicolas, dans ses *Etudes philos. sur le Christ.*, t. 4, ch. 2, p. 77.)

NOTRE-SEIGNEUR.

17. L'Ecriture sainte en parlant de notre Sauveur dit beaucoup de choses, dont les unes lui conviennent clairement, quand il est considéré comme Dieu, et les autres, quand il est considéré comme homme. Car il a reçu de ces deux natures diverses leurs propriétés différentes. Ainsi nous disons avec vérité que Jésus-Christ est tout-puissant, éternel, immense : et ces qualités il ne les tient que de sa nature divine. Puis nous affirmons aussi qu'il a souffert, qu'il est mort et qu'il est ressuscité : et ces propriétés ne se rapportent évidemment qu'à la nature humaine. Mais en outre il est certains attributs qui conviennent aux deux natures, comme celui de Seigneur, que nous lui donnons ici. Si donc cette qualification peut s'appliquer à la nature divine et à la nature humaine, c'est avec grande raison que nous appelons Jésus-Christ Notre-Seigneur.

18. En effet, de même qu'il est Dieu éternel comme le Père, de même il est le Seigneur de toutes choses, aussi bien que le Père, Et comme lui et son Père ne sont pas l'un un Dieu, et l'autre un autre, mais absolument le même Dieu, ainsi lui et son Père ne sont pas deux Seigneurs différents. Les raisons ne manquent pas non plus pour lui mériter, comme homme, le titre de Seigneur. Et d'abord par cela seul qu'il a été notre Rédempteur, et qu'il nous a délivrés de nos péchés, il a acquis à bon droit sur nous assez de puissance pour être vraiment notre Seigneur et pour en prendre le nom. C'est ce que l'Apôtre nous enseigne en ces termes : *Il s'est humilié lui-même; s'il est fait obéissant jusqu'à la mort et à la mort de la croix. Voilà pourquoi Dieu l'a élevé et lui a donné un nom qui estau-dessus de tout nom, afin qu'au nom de Jésus tout genou fléchisse au ciel, sur la terre et dans les enfers, et que toute langue confesse que le Seigneur Jésus-Christ est*

DOMINUM NOSTRUM.

17. Multa sunt, quæ de Salvatore nostro in sacris Litteris dicuntur; quorum alia, ut Deus est : alia, ut homo, ipsi convenire perspicuum est : quoniam à diversis naturis diversas earum proprietates accepit. Igitur verè dicimus Christum esse omnipotentem, æternum, immensum : quod à divinâ habet. Rursùs de illo dicimus, passum, mortuum esse, resurrexisse; quæ naturæ hominum convenire nemo dubitat. Verùm præter hæc quædam alia utrique naturæ congruunt, ut hoc loco, cùm Dominum nostrum dicimus. Igitur si ad utramque naturam hoc nomen referatur, meritò Dominus noster prædicandus est.

18. Nam quemadmodum ipse æternus Deus est, ut Pater, ita etiam omnium rerum æque Dominus est, ac Pater; et quemadmodum ipse et Pater non est alius, atque alius Deus, sed idem planè Deus, ita etiam ipse et Pater non est alius, atque alius Dominus. Sed rectè etiam multis rationibus, ut homo est, Dominus noster appellatur. Ac primùm quidem, quoniam ipse Redemptor noster fuit, atque à peccatis nos liberavit, jure hanc potestatem accepit, ut verè Dominus noster esset ac diceretur. Ita enim Apostolus docet : [1] Humiliavit semetipsum, factus obediens usque ad mortem, mortem autem crucis : propter quod et Deus exaltavit illum, et donavit illi nomen quod est super omne nomen, ut in nomine Jesu omne genu flectatur, cœlestium, terrestrium, et infernorum : et omnis lingua confiteatur, quia Dominus Jesus Christus in gloriâ est Dei Patris.

[1] Phil., 2. 7. 10.

Atque ipse de se post resurrectionem : [1] Data est, inquit, mihi omnis potestas in cœlo et in terrâ.

Nota. Ob eam quoque rem Dominus dicitur, quòd in unâ personâ duæ naturæ, divina et humana, conjunctæ sint; hâc enim admirabili conjunctione meruit, ut quamvis pro nobis mortuus non esset, tamen Dominus constitueretur, communiter quidem omnium rerum quæ conditæ sunt, præcipuè autem fidelium qui illi parent, atque summo animi studio inserviunt.

19. Quod igitur reliquum est, Parochus fidelem populum ad eam rationem cohortabitur, ut sciat æquissimum esse præ cæteris hominibus, nos qui ab eo nomen invenimus, Christianique vocamur, et quanta ille in nos beneficia contulerit, ignorare non possumus, ob id maximè, quòd ejus munere hæc omnia fide intelligimus : æquum est, inquam, nos ipsos non secùs ac mancipia, Redemptori nostro, et Domino in perpetuum addicere et consecrare.

20. Et quidem cùm baptismo initiaremur, ante Ecclesiæ fores id professi sumus : declaravimus enim nos Satanæ, et mundo renuntiare, et Jesu Christo totos nos tradere. Quòd si, ut Christianæ militiæ adscriberemur, tam sanctâ et solemni professione nos ipsos Domino nostro devovimus : quo supplicio digni erimus, si postquam Ecclesiam ingressi sumus, Dei voluntatem et legem cognovimus : postquam sacramentorum gratiam percepimus, ex mundi et Diaboli præceptis, ac legibus vixerimus, perinde ac si cùm baptismo abluti sumus mundo et Diabolo, non Christo Domino, ac Redemptori nomen dedissemus? sed cujus animum, amoris facibus, non incendat tanti Domini tam benigna et propensa in nos voluntas, qui, tametsi nos in potestate suâ, et do-

[1] Matth., 28. 18.

dans la gloire de Dieu le Père. Enfin parlant de lui-même après sa résurrection : *Tout pouvoir*, dit-il, *m'a été donné sur la terre et dans le ciel.*

D'ailleurs il s'appelle encore Seigneur, pour avoir réuni en une seule personne la nature divine et la nature humaine. Car par cette admirable union il méritait, même sans mourir pour nous, d'être établi comme souverain Seigneur de toutes les créatures en général, mais particulièrement des Fidèles qui lui obéissent et qui le servent avec toute l'affection de leur cœur.

19. Reste donc au Pasteur le soin d'exhorter les Fidèles à reconnaître combien pour nous, qui tirons notre nom de Jésus-Christ, qui nous appelons Chrétiens du mot Christ, qui ne pouvons ignorer les immenses bienfaits dont il nous a comblés, puisque sa bonté nous les a fait même connaître par la foi; combien, dis-je, il est juste de nous consacrer plus que tout autre et de nous dévouer à jamais comme des esclaves à notre Rédempteur et à notre Seigneur.

20. Au reste nous l'avons promis à la porte de l'église, lorsque nous avons reçu l'initiation chrétienne par le baptême. Car nous avons déclaré que nous renoncions à Satan et au monde, pour nous donner tout entiers à Jésus-Christ. Mais si, pour nous enrôler dans la milice chrétienne, il a fallu nous dévouer à Notre-Seigneur d'une manière aussi sainte et aussi solennelle; de quel supplice ne serions-nous pas dignes, lorsqu'après être entrés dans l'Eglise, après avoir connu la loi et la volonté de Dieu, après avoir reçu la grâce des Sacrements, nous irions vivre selon les lois et les maximes du monde et du démon; comme si au jour de notre purification baptismale nous nous étions livrés au monde et au démon, et non point à Jésus-Christ notre Seigneur et notre Rédempteur? Mais quel est le cœur qui ne se sentirait embrasé des feux de l'a-

mour à la vue d'un Maître si grand, et dont les dispositions envers nous sont néanmoins si tendres et si bienveillantes? Car lui qui nous tient en son pouvoir et sous sa domination, comme des esclaves rachetés par son sang, il nous environne cependant de tant d'affection qu'il nous donne, non point le nom de serviteurs, mais les noms d'amis et de frères. Et certes c'est bien là une cause très-juste et peut-être la plus forte, pour nous obliger toujours à le reconnaître, à l'honorer et à le servir comme Notre-Seigneur.

minatu veluti servos sanguine suo redemptos habeat, eâ tamen charitate complectitur, ut, [1] non servos vocet, sed amicos, sed fratres? Hæc profectò justissima causa est, atque haud scio an omnium sit maxima, cur eum perpetuò debeamus Dominum nostrum agnoscere, venerari, et colere.

[1] Joan., 15. 14.

CHAPITRE TROISIÈME.

TROISIÈME ARTICLE DU SYMBOLE.

Qui a été conçu du Saint-Esprit, est né de la Vierge Marie.

1. Par les explications que nous avons données dans l'article précédent, les Fidèles pourront facilement comprendre quel immense et singulier bienfait Dieu a accordé au genre humain, en nous arrachant à la servitude du plus cruel tyran, pour nous rendre à la liberté. Mais si nous examinons le plan et les moyens par lesquels il a voulu surtout nous le procurer, assurément rien ne nous paraîtra ni plus frappant ni plus magnifique que cette bonté et cette libéralité divine envers les hommes.

2. Ce sera donc dans le troisième article que le Pasteur commencera à faire voir la grandeur de ce mystère, que l'Ecriture propose si souvent à notre méditation, comme le point fondamental de notre salut. Il enseignera que cet article signifie : Nous croyons et nous confessons que Jésus-Christ Notre-Seigneur et le Fils unique de

Qui conceptus est de Spiritu Sancto, natus ex Maria Virgine.

1. Maximo quidem, et singulari beneficio humanum genus à Deo affectum esse, qui nos è durissimi tyranni servitute in libertatem vindicàrit, ex iis quæ superiori articulo declarata sunt, intelligere Fideles possunt. At verò si consilium etiam, et rationem, quâ potissimùm id efficere voluit, nobis ante oculos ponamus, profectò nihil divinâ in nos beneficentiâ, ac bonitate illustrius, nihil magnificentius esse videbitur.

2. Ejus igitur mysterii magnitudinem, quod nobis tanquam salutis nostræ præcipuum caput sacræ Litteræ considerandum sæpissimè proponunt, Parochus à tertii articuli explicatione ostendere incipiet : cujus hanc esse sententiam docebit nos credere, et confiteri, eum ipsum Jesum Christum unicum Dominum nostrum Dei Fi-

lium, cùm pro nobis humanam carnem suscepit in utero Virginis, non ex virili semine, ut alii homines, sed suprà omnem naturæ ordinem, [1] Spiritûs Sancti virtute conceptum esse, ita ut eadem persona Deus permanens, quod ex æternitate erat, [2] homo fieret, quod ante non erat.

Dieu en prenant pour nous un corps humain dans le sein d'une vierge, n'a pas été conçu d'une semence virile, comme le reste des hommes, mais par la vertu du Saint-Esprit et par un mode tout à fait surnaturel. En sorte que la même personne demeurant Dieu comme elle l'était de toute éternité, est devenue homme, ce qu'elle n'était pas auparavant.

3. Ea autem verba ita accipienda esse, ex sacri Concilii Constantinopolitani confessione planè perspicitur : inquit enim : Qui propter nos homines et propter nostram salutem descendit de cœlis : et incarnatus est de Spiritu Sancto ex Mariâ Virgine, et homo factus est. Atque id etiam sanctus Joannes Evangelista explicavit, ut qui ex ipsius Domini salvatoris pectore, altissimi hujus mysterii cognitionem hausisset. Nam cùm divini verbi naturam declarâsset illis verbis : [3] In principio erat Verbum; et Verbum erat apud Deum, et Deus erat Verbum : ad extremum conclusit : Et Verbum caro factum est, et habitavit in nobis. Verbum enim, quod divinæ naturæ hypostasis est, ita humanam naturam assumpsit, ut una et eadem esset divinæ et humanæ naturæ hypostasis, ac persona : quo factum est ut tam admirabilis conjunctio utriusque naturæ actiones et proprietates

[1] Matth., 1. 20.—[2] Joan., 1. 24.—[3] Ibid., 1.

3. Ce qui prouve clairement que ces paroles doivent s'entendre ainsi, c'est la profession de foi du saint concile de Constantinople. *En Jésus-Christ,* y est-il dit, *qui est descendu des cieux pour nous autres hommes, et pour notre salut; qui s'est incarné dans le sein de la Vierge Marie par le Saint-Esprit, et qui s'est fait homme.* C'est encore de cette manière que saint Jean l'Evangéliste expliquait ce mystère profond, lui qui en avait puisé la connaissance sur le sein même du Sauveur. Après avoir exposé la nature du Verbe divin en ces termes : *Au commencement était le Verbe, et le Verbe était en Dieu, et le Verbe était Dieu*, il termine par ceux-ci : *Et le Verbe s'est fait chair, et il a habité parmi nous.* En effet le Verbe, qui est une des personnes divines, a pris la nature humaine d'une manière si étroite, que la nature divine et la nature humaine n'ont plus fait en lui qu'une seule et même hypostase, une seule et même personne [1]. Mais cependant

(1) Guérir la blessure faite à l'humanité par le péché originel; arracher le germe du poison qui coulait dans ses veines; lui communiquer, en la greffant sur une souche nouvelle, la sève vivifiante que ne lui donnait plus le vieux tronc sur lequel Dieu l'avait entée p'abord; en d'autres termes, nous faire passer de la famille du premier Adam dans celle du second, qui est Jésus-Christ, et nous mettre ainsi, par une puissante et efficace adoption, en état de participer à la justice de notre Père adoptif, afin de pouvoir un jour aussi partager sa gloire; voilà, disions-nous dans une note précédente, voilà ce que réalisait admirablement bien l'incarnation du Verbe.

Mais ce mode de rédemption est encore, à d'autres titres, le mode le plus parfait que nous puissions imaginer. Habile à poursuivre et à atteindre dans l'exécution d'un dessein plusieurs buts à la fois, Dieu, en rachetant le genre humain, ne s'était pas seulement proposé de le rétablir dans ses destinées primitives; du même coup il voulait concilier tous les intérêts : ceux du ciel comme ceux de la terre, les siens aussi bien que les nôtres. Tout en laissant agir sa miséricorde et sa bonté, il voulait aussi que sa justice reçût une satisfaction pleine, entière, adæquate. Or sans le mystère de l'incarnation, tel que le catholicisme l'entend, pas possible d'arriver à cette fin. Les hommes auraient eu beau mul-

cette admirable union est telle que chacune des deux natures a conservé ses opérations et ses propriétés, et que

conservaret, atque, ut est apud sanctum [1] Leonem magnum illum Ponti-

[1] Serm., 1. de Nat.

tiplier de concert les supplications, immoler des victimes, mêler même le plus pur de leur sang au sang des hécatombes, seuls ils n'auraient jamais présenté que des expiations insuffisantes. Et si Dieu s'en était contenté, c'est qu'il aurait cédé de ses droits; la réparation n'aurait point été complète. La raison en est bien simple. C'est une vérité de sens commun, consignée dans toutes les législations humaines, que toutes choses étant égales d'ailleurs, ou comme on dit en latin, *cæteris paribus*, la gravité des offenses varie toujours avec la qualité des personnes offensées. Ainsi ce n'est pas en vertu d'un autre principe que l'on condamne partout les outrages d'un fils contre son père avec plus de sévérité que ceux qu'il dirigerait contre des étrangers. Par conséquent, dès-lors qu'une prévarication sortie des rangs de l'humanité allait attaquer l'infinie majesté de Dieu, tous les hommes ensemble, abandonnés à eux-mêmes, n'auraient pu réparer suffisamment cette injure.

Avec l'incarnation au contraire, rien de plus facile que d'offrir une satisfaction complète et parfaitement proportionnée aux droits et aux exigences de la Majesté souveraine outragée. En effet, quel est le propre des unions hypostatiques partout où elles se rencontrent, partout où elles lient ensemble plusieurs natures de manière à ne former qu'une seule personne? Le voici. D'abord elles confèrent à la personne qu'elles constituent ainsi, le rang et la dignité de celle des natures qui est la plus élevée, puis, sans altérer les essences, sans les confondre entre elles, cependant elles savent communiquer aux actions des natures inférieures toutes les proportions, toute la valeur, toute la portée des actes qui sont du domaine spécial de la nature supérieure. C'est là une loi incontestable et très-bien établie par les faits. Voyez l'homme : des deux parties qui le composent, l'une est inintelligente, aveugle, grossière, matérielle enfin. Mais n'importe; grâce à cette sorte d'union hypostatique qui les rattache l'une à l'autre, le tout n'en constituera pas moins une personne intelligente, raisonnable; et les actes qui s'accompliront à l'extérieur par l'entremise du corps, n'en participeront pas moins des qualités que revêtent les actes de l'âme; ils n'en passeront pas moins tout entiers, dans tous leurs éléments, pour des actes moraux, dignes d'éloge ou de blâme, de récompense ou de punition, exactement comme s'ils étaient le produit de l'âme seule.

Si donc la nature divine vient se joindre à la nature humaine, si le Fils de Dieu s'unit hypostatiquement *au fils de l'homme*, que résultera-t-il de ce sublime composé? Une personne unique d'abord, mais en même temps une personne divine; puisque c'est la nature la plus élevée, comme nous l'avons dit, qui donne et détermine le caractère de la personne. Ensuite les opérations qui sont du ressort spécial de l'humanité prendront nécessairement des propriétés toutes nouvelles; elles grandiront, elles s'élèveront jusqu'à la dignité d'actes véritablement divins; elles en auront tout le prix et les mérites infinis. Par conséquent plus d'obstacle à ce que la justice divine reçoive une réparation aussi grande qu'elle pourra le désirer. Car une fois placé sous l'empire merveilleux de l'union hypostatique, si l'humanité souffre, si elle expie, si elle satisfait; ses souffrances, ses expiations, ses satisfactions deviendront vraiment les souffrances, les expiations, les satisfactions du Fils de Dieu, et par là même elles acquerront une valeur véritablement divine et tout-à-fait capable d'apaiser le ciel.

Tels sont les trésors de sagesse que renferme le mystère de l'incarnation. Merveilleusement approprié, comme nous l'avons vu précédemment, pour rendre à l'homme les dons qu'il avait perdus, ce mode de rédemption nous apparaît encore non-seulement comme le meilleur, mais même comme l'unique moyen de réparer l'outrage que le péché avait fait à la Majesté divine, sans que Dieu fût obligé de se relâcher de ses droits.

Aussi avec quel zèle l'Eglise ne s'est-elle pas élevée contre tous ceux qui n'ont pas voulu reconnaître en Jésus-Christ l'unité de personne avec la dualité des natures. Lorsque Nestorius se mit à enseigner qu'on faisait injure au Fils de Dieu, en croyant qu'il s'était uni d'une union hypostatique à l'humanité dans le sein de Marie, et à soutenir que la présence des deux natures dans le Sauveur emportait forcément la présence de deux per-

ficem : Nec inferiorem consumeret glorificatio, nec superiorem minueret assumptio.

nous pouvons dire avec saint Léon, cet illustre pontife : « La gloire de l'une » n'a point absorbé l'infériorité de l'au- » tre, et l'infériorité de celle-ci n'a rien » fait perdre à la sublimité de la pre- » mière. »

4. Sed quoniam prætermittenda non est verborum explanatio, doceat Parochus, cùm dicimus, Dei Filium Spiritûs Sancti virtute conceptum esse, unam hanc divinæ Trinitatis personam incarnationis mysterium non confecisse. Quamvis enim unus Filius humanam naturam assumpserit, tamen omnes divinæ Trinitatis personæ, Pater, Filius et Spiritus Sanctus, hujus mysterii auctores fuerunt; siquidem illa Christianæ fidei regula tenenda est : Omnia, quæ Deus extra se in rebus creatis agit, tribus personis communia esse, neque unam magis quàm aliam, aut unam sine aliâ agere.

4. Mais comme il ne faut pas négliger l'explication des termes, le Pasteur aura soin d'enseigner qu'en disant que le Fils de Dieu a été conçu du Saint-Esprit, nous n'entendons pas dire que cette personne de la Sainte Trinité ait seule opéré le mystère de l'Incarnation. A la vérité le Fils seul a pris la nature humaine; mais toutes les personnes divines, le Père, le Fils et le Saint-Esprit, ont concouru à la réalisation de ce mystère. Car c'est une maxime de la foi chrétienne, que dans les choses que Dieu fait hors de lui, tout est commun aux trois personnes; que l'une ne fait pas plus que l'autre, ou que l'une n'agit point sans les autres.

5. Quòd autem una persona ab aliâ procedat hoc unum omnibus commune esse non potest : nam Filius a Patre tantùm generatur; Spiritus Sanctus à Patre et Filio procedit : quidquid verò extrà illas ab ipsis proficiscitur, tres personæ, sine ullo discrimine agunt, atque ex hoc genere Filii Dei Incarnatio censenda est.

5. La seule chose qui ne soit pas commune à toutes les trois, c'est la manière dont elles procèdent l'une de l'autre. Le Fils en effet est seul engendré du Père, tandis que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils; mais les trois personnes agissent également et sans aucune différence dans tout ce qu'elles produisent hors d'elles; genre d'opérations dans lequel il faut classer le mystère de l'Incarnation.

6. Quanquam verò hæc ita se habeant, solent tamen sacræ Litteræ earum rerum, quæ omnibus personis communes sunt, aliam aliis tribuere : quemadmodum summam omnium rerum potestatem Patri, sapientiam Filio, Spiritui Sancto amorem adscribunt. Et quoniam divinæ Incarnationis mysterium singularem atque immensam

6. Quoiqu'il en soit ainsi, cependant parmi les choses qui sont communes aux trois personnes, il en est que l'Ecriture sainte a l'habitude d'attribuer les unes à celle-ci, les autres à celle-là : comme par exemple la toute-puissance au Père, la sagesse au Fils, et l'amour au Saint-Esprit. Et comme l'œuvre de l'Incarnation est l'expres-

sonnes, elle lança aussitôt ses anathèmes contre lui. Et quand Eutychès, se jetant dans l'excès opposé, vint confisquer l'une des natures au profit de l'autre, et qu'il prétendit que la nature humaine avait dû s'absorber, se dissoudre, se fondre, pour ainsi dire, au foyer de la nature divine, comme la cire sous l'action des rayons d'un soleil ardent, elle ne l'épargna pas plus que le premier. Dans un cas comme dans l'autre, elle sentait bien qu'on attaquait au cœur l'œuvre de la rédemption, et que ces deux systèmes en anéantissaient tous les avantages et toute l'efficacité.

sion d'un amour immense et particulier de Dieu envers nous, nous l'attribuons pour cette raison là d'une manière spéciale au Saint-Esprit.

7 Au reste il faut remarquer que dans ce mystère certaines choses se sont passées d'une manière tout-à-fait surnaturelle, et d'autres d'une façon entièrement conforme à la nature. Ainsi quand nous croyons que le corps de Jésus-Christ a été formé du très-pur sang de la vierge sa Mère, nous ne voyons en cela que l'ouvrage de la nature. C'est le propre de tout corps humain d'être formé du sang maternel. Mais ce qui surpasse les forces de la nature et même l'intelligence humaine, c'est que la bienheureuse Vierge en consentant à l'accomplissement des paroles de l'ange, n'eut pas plus tôt dit : *Voici la servante du Seigneur, qu'il me soit fait selon votre parole,* que sur-le-champ le corps de Jésus-Christ se trouva formé, qu'une âme en plein usage de raison alla s'unir à lui, et que dans un seul et même instant il fut tout à la fois un Dieu parfait et un homme parfait. On ne saurait donc douter que cet effet si nouveau et si étonnant ne soit l'œuvre du Saint-Esprit. Dans le cours ordinaire de la nature jamais l'âme ne vient informer le corps qu'après un laps de temps déterminé.

8 Et puis ce qui n'est pas moins digne d'admiration, c'est que l'union du corps et de l'âme de Jésus-Christ ne fut pas plustôt accomplie, que de suite la Divinité s'unit aussi à l'un et à l'autre; en sorte que le corps se trouva formé, uni à l'âme, et le corps et l'âme unis à la divinité tout à la fois.

9. D'où il suit que dans le même moment le Sauveur fut un Dieu parfait et un homme parfait, et que la très-sainte Vierge put vraiment et rigoureusement s'appeler Mère de Dieu et mère d'un homme, puisqu'au même instant elle concevait et un Dieu et un homme dans la personne de Jésus-

Dei ergà nos benignitátem declarat, ob eam rem peculiari quâdam ratione hoc opus Spiritui Sancto tribuitur.

7. In hoc mysterio quædam suprà naturæ ordinem, quædam naturæ vi effecta esse animadvertimus. Nam, quod ex purissimo virginis matris sanguine Christi corpus formatum credimus, in eo naturam humanam agnoscimus, cùm illud omnium hominum corporibus commune sit, ut ex matris sanguine formentur. Quòd verò et naturæ ordinem, et humanam intelligentiam superat, illud est : simul atque beata Virgo Angeli verbis assentiens, dixit : [1] Ecce ancilla Domini, fiat mihi secundùm verbum tuum : statim Sanctissimum Christi corpus formatum, eique anima rationis compos conjuncta est, atque ita in ipso temporis articulo perfectus Deus, et perfectus homo fuit. Hoc autem novum fuisse, atque admirabile Spiritûs Sancti opus, nemo dubitare potest, cùm servato naturæ ordine, nullum corpus, nisi intrà præscriptum temporis spatium, hominis anima informari queat.

8. Deinde verò illud accedit maximâ admiratione dignum, quod, ut primùm cum corpore anima conjuncta fuit, ipsa etiam divinitas cum corpore et anima copulata est; quare simul corpus formatum atque animatum est, et corpori et animæ divinitas conjuncta.

9. Ex quo fit, ut eodem temporis puncto perfectus Deus et perfectus homo esset, et Virgo sanctissima verè, et propriè mater Dei, et hominis diceretur, quòd eodem momento Deum et hominem concepisset. Hoc autem ab Angelo ei significatum est, cùm

[1] Luc. 1. 38.

ait : [1] Ecce concipies in utero, et paries filium, et vocabis nomen ejus Jesum : hic erit magnus : et Filius Altissimi vocabitur. Et eventu comprobatum est, quod Isaïas prædixit : [2] Ecce virgo concipiet, et pariet filium. Idem quoque Elizabeth, cùm Spiritu Sancto repleta, Filii Dei conceptionem intellexisset, his verbis declaravit : [3] Unde hoc mihi, ut veniat mater Domini mei ad me?

Christ. C'est ce que l'ange lui avait fait entendre, quand il lui disait : *Voici : vous concevrez dans votre sein et vous enfanterez un Fils, auquel vous donnerez le nom de Jésus. Il sera grand, et on l'appellera le Fils du Très-Haut.* Du reste, l'événement ne faisait que confirmer cette prophétie d'Isaïe : *Une vierge concevra et enfantera un fils.* Sainte Elisabeth avait aussi cette vérité en vue, lorsque remplie de l'Esprit saint, elle s'écria, dans la connaissance qu'elle eut de la conception du Fils de Dieu : *D'où m'arrive ce bonheur, que la Mère de mon Seigneur vienne à moi.*

10. Sed quemadmodum Christi corpus ex purissimis integerrimæ Virginis sanguinibus, sine ullâ viri operâ, ut anteà diximus, verùm solâ Spiritûs Sancti virtute formatum est : ita etiam ut primùm conceptus est, illius anima uberrimam spiritûs Dei copiam, atque omnem charismatum abundantiam accepit : neque enim, ut aliis hominibus, qui sanctitate et gratiâ ornantur, [4] ipsi ad mensuram, ut testatur sanctus Joannes, dat Deus spiritum, sed omnem gratiam tam affluenter in ejus animam infudit, ut [5] de plenitudine ejus nos omnes acciperemus.

Nota. Neque enim Filium Dei adoptivum appellare licet, quamvis spiritum illum habuerit, quo sancti homines filiorum Dei adoptionem consequuntur : nam cùm naturâ Filius Dei sit, adoptionis gratiam, aut nomen in eum convenire nullo modo existimandum est.

10. Mais de même que le corps de Jésus-Christ fut formé, comme nous l'avons dit plus haut, par le sang de la plus pure des vierges, ainsi son âme, aussitôt après la conception, reçut la plénitude de l'Esprit divin et l'abondance de toutes les grâces. Car, comme l'atteste saint Jean, Dieu ne lui communiqua pas son esprit avec mesure, comme aux autres hommes qu'il veut bien orner des dons de la grâce et de la sainteté; mais il répandit dans son âme toutes les grâces avec une abondance telle que nous puissions tous puiser à sa plénitude.

Cependant pour avoir reçu cet esprit qui procure aux saints la qualité d'enfants adoptifs de Dieu, il ne nous est point permis de donner ce nom à Jésus-Christ. Car il est Fils de Dieu par nature, et dès-lors la grâce de l'adoption et le titre de Fils adoptif ne sauraient nullement lui convenir.

11. Hæc sunt, quæ de admirabili Conceptionis mysterio explicanda visa sunt, ex quibus ut salutaris fructus ad nos redundare possit, illa imprimis Fideles memoriâ repetere, ac sæpius cogitare cum animis suis debent. Deum esse, qui humanam carnem assumpsit : eâ verò ratione hominem factum, quam mente nobis assequi non licet, nedum verbis explicare : ob eum de-

11. Telles sont les explications que nous avons jugé à propos de donner sur l'admirable mystère de la conception du Fils de Dieu. Et si les Fidèles veulent en retirer des fruits salutaires, il faut au moins que souvent ils rappellent à leur mémoire et méditent dans leur cœur ces points principaux : Que celui qui a pris notre chair est Dieu; qu'il s'est fait homme d'une manière si surnaturelle, que notre raison ne peut la comprendre, bien loin

[1] Luc., 1: 31.— [2] Isa., 8. 14.— [3] Luc., 1. 43,— [4] Joan., 3, 34.— [5] Ib., 1. 16.

que nos paroles puissent l'expliquer; qu'enfin il a voulu se faire homme pour que nous autres hommes nous redevinssions enfants de Dieu. Mais en réfléchissant avec attention sur tous les mystères renfermés dans cet article, qu'ils se souviennent bien qu'ils doivent les croire et les adorer avec un cœur humble et soumis, sans vouloir les scruter et les pénétrer avec l'esprit de la curiosité. Cette disposition n'est presque jamais sans danger.

nique finem hominem fieri voluisse, ut nos homines filii Dei renasceremur. Hæc cùm attentè consideraverint, tum verò omnia mysteria, quæ hoc articulo continentur, humili, ac fideli animo credant, et adorent : nec curiosè, quod sine periculo vix unquam fieri potest, illa investigare, ac perscrutari velint.

EST NÉ DE LA VIERGE MARIE (2).

12. Voici une seconde partie du

NATUS EX MARIA VIRGINE.

12. Hæc altera est hujus articuli

(2) Nous sommes heureux de pouvoir placer ici les lignes suivantes de M. l'abbé Gerbet, sur la sainte Vierge. Malgré la longueur du morceau, on nous saura gré de l'avoir rapporté presque dans toute son étendue. On aime à entendre redire les grandeurs de Marie, son rôle sublime, son immense influence sur la société humaine, dans un aussi beau langage.

« L'union de l'homme avec Dieu, dit-il, voilà l'essence intime, voilà le commencement, » le milieu et la fin de la religion. Cette union s'opère par deux voies : ou Dieu descend » vers l'homme, où il élève l'homme vers lui. La descente de Dieu dans l'humanité a son » terme le plus sublime dans l'incarnation. L'élévation de l'homme vers Dieu aboutit à » l'apothéose. L'incarnation s'est réalisée dans le Christ : l'apothéose s'accomplit dans les » membres du Christ, dans les saints, à la tête desquels apparaît Marie.

» Marie est la femme complètement régénérée, l'Eve céleste en qui l'Eve terrestre et » coupable s'est absorbée dans une transfiguration glorieuse. De cet apothéose de la » femme date l'ère de son affranchissement.

« On a remarqué avec raison que l'anathème originel a pesé plus particulièrement sur » la femme, quoique pourtant Eve, en écoutant la parole de séduction, eût péché, dit » saint Ambroise, bien moins par malice de cœur que par mobilité d'esprit. Mais de » séduite elle était devenue séductrice. Elle avait introduit le mal dans le monde terrestre, » en corrompant l'homme primordial et universel, qui renfermait en soi tout le genre » humain. L'antique idolâtrie naquit par elle : son impérieux caprice fut pour Adam une » idole dont il substitua le culte à l'adoration de la volonté divine, dans le sanctuaire de » sa conscience. De là une plus grande part pour la femme dans les souffrances, qui » forment la longue pénitence de l'humanité. Pour s'être fait adorer par l'homme, elle » devint son esclave; et durant la période d'attente qui précéda l'apparition du Christ, » la servitude publique et privée des femmes, servitude que l'opinion, la législation, les » mœurs avaient impitoyablement scellée de leur triple sceau, fut généralement la pierre » angulaire de ce que l'on appelait l'ordre social, comme elle continue à l'être dans toutes » les contrées qui n'ont pas reçu encore la loi qui affranchit le monde.

» Le christianisme, qui attaqua radicalement l'esclavage par sa doctrine sur la frater- » nité divine de tous les hommes, combattit d'une manière spéciale l'esclavage des femmes, » par son dogme de la maternité divine de Marie. Comment les filles d'Eve auraient-elles » pu rester esclaves de l'Adam déchu, depuis que l'Eve réhabilitée, la nouvelle mère des » vivants, était devenue la reine des anges....... L'homme avait fait peser son sceptre sur » la tête de sa compagne pendant quarante siècles, il le déposa le jour où il s'agenouilla » devant l'autel de Marie. Il l'y déposa avec reconnaissance; car l'oppression de la femme » était sa dégradation à lui-même, il fut délivré de sa propre tyrannie.

» La réhabilitation des femmes, liée si étroitement au culte de Marie, a des harmonies » singulières et profondes avec les mystères que ce culte renferme. Marie étant la femme

pars, in quâ explicanda Parochus diligenter versabitur, cùm Fidelibus credendum sit, Jesum Dominum non so-

même article, que les Pasteurs s'occuperont de développer avec soin. Car les Fidèles sont obligés de croire non-

» typique dans l'ordre de la régénération, comme Eve avait été la femme typique dans » l'ordre de la déchéance, ce qui s'est accompli dans Marie avec le concours de sa volonté, » pour la réparation de la nature humaine, s'accomplit aussi, en des proportions moins » hautes, dans la régénération des femmes, dans l'empire du christianisme.

» Le crime primitif avait été, sous une de ses faces, un crime d'orgueil. *Pourquoi Dieu » vous a-t-il fait cette défense : si vous mangez de ce fruit, vous serez comme des dieux, » sachant le bien et le mal.* Il y eut alors une annonciation des mystères de mort, que » l'ange des ténèbres voila sous la trompeuse promesse d'une renaissance divine, comme » il y eut plus tard une annonciation du mystère de vie, faite à Marie par l'ange de lu- » mière, mystère de vie divine caché sous le voile d'un enfantement humain. L'orgueil » d'Eve, qui s'était approprié la parole de révolte en y consentant, fut expié par la sou- » mission infinie et l'humilité suprême de la réponse de Marie : *Voici la servante du » Seigneur, qu'il me soit fait selon votre parole.*

» Le crime primitif avait été sous une autre face un crime de volupté, car *la femme » vit que cet arbre était bon pour la nourriture, beau à l'œil et d'un aspect délectable, » et elle prit de son fruit.* Paroles qui indiquent de quelque manière qu'on les inter- » prète, que l'attrait des sens prédomina et fit passer l'esprit sous le joug du corps. Comme » le remède à l'orgueil est dans la soumission, le remède à la volupté se trouve dans la » souffrance volontaire. Mais la souffrance douée de la plus grande vertu d'expiation est » la souffrance que la charité anime, la souffrance d'autrui que la charité fait sienne, » pour la soulager. Marie expia la faute de la voluptueuse Eve par sa participation intime » aux douleurs du Christ, et par là même aux douleurs de l'humanité entière. Ce second » acte d'expiation est représenté dans la fête de la Compassion de la Vierge, comme le » premier est représenté dans la fête de l'Annonciation.

» L'expiation une fois accomplie, l'antique Eve est détruite, l'Eve nouvelle est formée. » La déchéance fait place à la glorification dont la fête de l'Assomption de la Vierge est » le monument et le symbole.

» Ces trois fêtes reproduisent donc les trois moments fondamentaux pendant lesquels » s'est complétée par le concours de la volonté humaine de Marie avec l'action divine, » la formation de l'Eve céleste, mère de la femme chrétienne. Or à ces trois moments » typiques correspondent les trois degrés, les trois phases solennelles de la réhabilitation » des femmes. Cette réhabilitation a aussi, à sa manière, son annonciation, sa compassion, » son assomption.

» L'histoire remarque que, lorsque l'Evangile est annoncé à un peuple, les femmes » montrent toujours une sympathie particulière pour la parole de vie, et qu'elles de- » vancent habituellement les hommes par leur empressement divin à la recevoir. On » dirait que la docile réponse de Marie à l'ange : *Voici la servante du Seigneur*, trouve » dans leur âme un écho plus retentissant..... Au commencement de toutes les grandes » périodes religieuses on voit planer une forme mystérieuse, céleste, sous la figure d'une » sainte. Quand le christianisme sortit des catacombes, la mère de Constantin, Hélène » donna à l'ancien monde romain la croix retrouvée, que Clotilde érigea bientôt sur le » berceau français du monde moderne. Monique enfanta par ses prières le véritable Au- » gustin. Dans le moyen âge, sainte Hildegarde, sainte Catherine de Sienne, sainte Thé- » rèse, conservèrent bien mieux que la plupart des Docteurs de leur temps la tradition » d'une philosophie mystique, si bonne au cœur et si vivifiante, que dans notre siècle » plus d'une âme desséchée par le doute vient se retremper à cette source.....

» Marie ne révéla pas le Verbe divin, elle l'enfanta par la vertu de l'Esprit saint. De » même la mission de la femme chrétienne est moins d'expliquer la vérité que de la faire » sentir..... A l'homme la chaire, la prédication dans l'Eglise, la magistrature de la doc- » trine..... La mission de la femme est une mission privée. Elle s'accomplit particuliè- » rement dans le sanctuaire de la société domestique, dans les confidences, dans l'effusion » des âmes que provoque l'intimité de la famille et cette autre parenté qu'on appelle

seulement que Notre-Seigneur Jésus-Christ a été conçu par la vertu du Saint-Esprit, mais encore qu'il est né de la

lum conceptum Spiritûs Sancti virtute, sed etiam ex Mariâ Virgine natum, et in lucem editum esse, cujus mysterii

» l'amitié, et l'infortune, qui cherche des consolations secrètes comme ses plaintes. La » prédication de la femme ne se propose point d'ébranler la nature humaine, mais de » saisir chaque individualité dans le vif. Elle est moins retentissante sans doute, mais elle » est plus pénétrante. La grande voix qui annonce la vérité à travers les siècles, se com- » pose de deux voix : à celle de l'homme appartiennent les tons éclatants et majeurs ; celle » de la femme chrétienne s'exhale en tons mineurs, voilés, onctueux, dont le silence ne » laisserait à l'autre voix que la rudesse de la force. De leur union résulte la suave et » douce harmonie.

» Que les femmes ne se plaignent point de leur part. Si elles ne sont pas chargées de » diriger les hommes, elles sont chargées de les former, comme l'a remarqué M. de Maistre, » notre Platon chrétien. *L'homme moral*, dit-il, *est peut-être formé à dix ans; s'il ne » l'a pas été sur les genoux de sa mère, ce sera toujours un grand malheur. Rien ne peut » remplacer cette éducation. Si la mère surtout s'est fait un devoir d'imprimer profon- » dément sur le front de son enfant le sceau divin, on peut être à peu près sûr que la » main du vice ne l'effacera jamais.*

» ..... Un second rôle de la femme réhabilitée par le christianisme consiste dans la » charité avec laquelle elle s'associe, pour les adoucir, à toutes les souffrances de l'hu- » manité : charité qui a son type particulier dans la *Compassion* de la mère de douleur, » debout au pied de la croix et pleurant. Un poëte chrétien, Klopstock, suppose qu'au » moment de la mort du Christ, les âmes d'Adam et d'Eve furent tirées des limbes et » conduites sur le Calvaire, pour y contempler leur ouvrage. Tout n'est pas fiction dans » cette belle idée. L'homme primitif fut représenté sur le Calvaire par saint Jean... Eve » y comparut dans Marie. Mais saint Jean délaissé par tous ses compagnons fugitifs, porta » au pied de la croix une solitaire douleur d'homme. Il n'en fut pas ainsi de Marie : elle » y eut des compagnes qui mirent en commun avec elle leurs larmes compatissantes. La » première association de charité fut fondée par des femmes, sous l'inspiration des der- » niers soupirs du Rédempteur..... Le catholicisme a produit, avec une inépuisable fécon- » dité, des congrégations religieuses dévouées au soulagement de toutes les misères. Ces » sociétés de sacrifice, qui disent à la pauvreté : *Vous êtes notre fille*, et à toutes les souf- » frances : *Vous êtes nos sœurs*, sont la postérité spirituelle de Marie. Toutes l'ont pour » patronne ; toutes se proposent d'imiter ses vertus, et en effet leur dévouement absolu » n'est possible que par les croyances qui servent de base au culte de la Vierge. Com- » ment, on ne saurait trop le répéter, comment ces admirables femmes pourraient-elles » se consacrer, à tous les instants et sans réserve, à leurs œuvres de charité? Comment » pourraient-elles user leur vie dans leurs souffrances adoptives, si, épouses et mères, » elles étaient tenues par devoir de se consacrer spécialement à leurs familles? Mais le » vœu de virginité, cette charte divine qui leur garantit la plus haute de toutes les li- » bertés, la liberté du dévouement, se rattache éminemment dans l'apothéose de la vir- » ginité à la Mère de l'Homme-Dieu. Dans l'hymne que l'on chante le Vendredi saint, » autour du tombeau du Christ, l'Eglise dit à Marie : *O Vierge la plus brillante des » vierges, ne me soyez plus amère.* Que va-t-elle donc lui demander? Quelque grande » grâce, sans doute, puisque sa supplication s'insinue par des louanges, j'ai presque dit » par une pieuse flatterie. Cette grande faveur, la voici : *Faites*, dit-elle, *que je pleure » avec vous.* Ce mot est gravé dans le cœur des héroïnes de la charité chrétienne. Elles » ne sauraient pas pleurer si bien avec tous les malheureux, si elles n'avaient appris à » pleurer avec la Vierge.

» Compagne et image de l'homme dans le ministère de la vérité, guide et modèle de » l'homme dans le ministère de la charité, voilà la femme telle que le christianisme l'a » faite. Voilà les deux bases de sa glorification même terrestre. Car le mystère de l'*As- » somption* s'opère déjà en elle sur la terre ; et il suffit, pour s'en convaincre, de com- » parer l'état d'abjection, de captivité physique et morale auquel elle était réduite chez » les peuples les plus brillants et aux époques les plus renommées de l'ancien monde,

fides quantâ cum lætitiâ et jucunditate animi meditanda sit, Angeli vox, qui primus felicissimum nuncium mundo

Vierge Marie, et qu'il a été mis au monde par elle. Du reste, ce qui nous montre avec quelle joie et quelle allé-

» à la transfiguration merveilleuse qu'elle doit au christianisme. Dans l'Assomption de la » Vierge, le caractère de son âme céleste produisit une transformation dans son enve- » loppe corporelle, qui revêtit les qualités des corps glorieux : l'incorruptibilité, l'éclat, » l'agilité. Ce changement ne s'accomplira réellement, pour les filles de Marie, qu'au jour » de la résurrection; mais il commence déjà à se réfléchir dans leur condition sociale, » qui est comme le corps, l'enveloppe de leur vie spirituelle.

. . . .

» Cette réhabilitation que des liens étroits rattachent, comme nous l'avons vu, au culte » de la Vierge, fut menacée dans les premiers siècles du christianisme, par ces sectes qui » disputèrent à Marie son titre de *Mère de Dieu.* Un concile universel s'assembla, pour » le lui conserver. Si la question agitée alors tenait, sous le rapport le plus fondamental, » au mystère de l'Incarnation du Verbe, elle tenait aussi, sous un rapport subordonné, » au miracle social de la condition des femmes chrétiennes. Le caractère divin dont le » christianisme a marqué leur front, se fût obscurci le jour où le nom de la *Mère de Dieu* » eût été effacé du Symbole : l'*Etoile du matin* n'aurait pu s'éclipser sans projeter à ja- » mais une ombre fatale sur leur destinée.

» Leur sort courut de grands dangers dans le moyen âge, à l'époque des Croisades. » l'Europe armée, qui partait pour l'Asie, allait y assister au spectacle des mœurs mu- » sulmanes et de la religion des sens. Elle pouvait en rapporter d'étranges idées et des » tentations inconnues et menaçantes. Ce fut précisément à cette époque que la dévotion » à la Vierge se ranima avec une nouvelle ferveur : et il y eut en cela un fait clairement » providentiel. Le grand homme de ce siècle, celui dont la voix tonnante précipitait les » populations vers la Syrie, trouva des accents d'une inexprimable douceur pour célébrer » Marie ; et des milliers d'âmes répondirent à la parole persuasive, on pourrait dire aux » chants mystiques de saint Bernard : comme si une lumière supérieure lui eût révélé » qu'au moment où la chrétienté allait se trouver exposée à la fascination du vieux ser- » pent oriental, il fallait en toute hâte réveiller l'enthousiasme pour la Vierge divine qui » l'a terrassé, et opposer à l'impure séduction la chaste magie de son culte.

» De nos jours il a été prononcé à l'oreille des femmes quelques-uns de ces mots qu'Eve » entendit, lorsque Satan lui jura qu'elle était la femme libre. On leur a dit que la science » du bien et du mal allait enfin leur être révélée; que l'imitation des brutes renfermait » pour elles le secret de se transformer en divinités. On leur a promis, dans un Eden » futur, une apothéose infernale. Ces coupables extravagances n'ont pas exercé une grande » puissance de séduction. Les femmes ont compris les premières où cela les menait. Elles » ont compris, avec cette intelligence du cœur, qui devance les procédés moins rapides » du raisonnement, que tout progrès réel n'est pas possible que dans la route tracée par le » christianisme; que leur avenir, s'il s'égarait loin de cette route, ne serait qu'une marche » rétrograde, non pas seulement vers les mœurs païennes, mais vers quelque chose de » pis; qu'il n'y a pour elles que déception, servitude, chute, hors des mystères à la fois » sévères et doux qui leur donnent Marie pour mère.

» O Marie, ces lignes que je viens d'écrire le jour de votre *Conception* immaculée, je » vous les offre, et pourtant je vous prie de me les pardonner ! Je sens que votre culte » renferme des merveilles plus divines que celles que ma plume grossière a voulu re- » tracer. Je n'ai contemplé que le côté inférieur, les effets terrestres de ce culte ; mais » son côté suprême, celui qui touche aux secrets du ciel, je l'ai laissé dans l'ombre de » mon ignorance. O mère des hommes ! vous êtes, suivant un langage antique et saint, » la Fille aînée du Créateur, dont le front se cache au-dessus des astres, tandis que les » franges de sa robe sont traînantes sur la terre. A ceux dont le regard est plus pur que » le mien, à eux d'interpréter les douze étoiles dont votre tête est couronnée Mais moi, » narrateur bien faible de vos plus humbles grandeurs, j'ai seulement essayé de dire com- » ment les filles d'Eve, en touchant le bord de votre vêtement mystérieux, ressentent » une émanation de ces parfums dont parle l'Epouse dans le Cantique des cantiques. D'au-

gresse nous devons méditer ce mystère de notre foi, ce sont d'abord les paroles de l'ange, qui, le premier, en fit connaître au monde l'heureux accomplissement : *Je vous annonce*, dit-il, *un grand sujet de joie pour tout le peuple*; ensuite ce cantique que chanta la milice céleste elle-même : *Gloire à Dieu au plus haut des cieux, et paix sur la terre aux hommes de bonne volonté.* Alors en effet commençait à s'accomplir la magnifique promesse que Dieu avait faite à Abraham, quand il lui disait, qu'un jour toutes les nations seraient bénies dans sa postérité. Car du roi David descendait Marie, que nous reconnaissons hautement et que nous honorons comme véritable Mère de Dieu, puisque la personne qu'elle a enfantée est Dieu et homme tout à la fois. Mais de même que la conception du Sauveur est au-dessus de toutes les lois de la nature, de même aussi nous ne devons voir que du divin dans sa naissance.

13. Car par le prodige le plus étonnant que l'on puisse jamais citer ou imaginer, il est né de sa mère sans porter aucune atteinte à sa virginité. Et de même que plus tard il sortit du tombeau sans rompre le sceau qui le tenait fermé, et qu'il entra auprès de ses disciples les portes fermées, ou bien encore, pour ne pas nous éloigner des effets que la nature produit tous les jours sous nos yeux, de même que les rayons du soleil pénètrent la matière

attulit, declarat; inquit enim : [1] Ecce evangelizo vobis gaudium magnum, quod erit omni populo. Tum ex illius cœlestis militiæ cantico : [2] Gloria in altissimis Deo, et in terrâ pax hominibus bonæ voluntatis, quod Angeli cecinerunt, facile est intelligere. Hinc etiam amplissimum illud Dei promissum ad Abraham impleri incœpit, cui dictum est, fore aliquando, ut [3] in ejus semine omnes gentes benedicerentur. Maria enim, quam verè matrem Dei prædicamus, et colimus, quòd eam personam, quæ simul Deus et homo erat, peperit, [4] à Davide rege originem duxit. Sed quemadmodum conceptio ipsa naturæ ordinem prorsùs vincit, ita in ortu nihil non divinum licet contemplari.

13. Prætereà, quo nihil admirabilius dici omninò aut cogitari potest, nascitur ex matre sine ullâ maternæ virginitatis diminutione, et quo modo posteà ex sepulcro clauso et obsignato egressus est, atque ad discipulos [5] clausis januis introivit : vel, ne à rebus etiam quæ à naturâ quotidiè fieri videmus, discedatur, quo modo solis radii concretam vitri substantiam pe-

[1] Luc., 2. 10.— [2] ibid., 24.— [3] Genes., 22. 18. — [4] Matth., 1. 1, 6.— [5] Joan., 20. 19.

» tres le diront bien mieux que moi; car la harpe de Sion leur sera rendue, pour qu'ils » le disent; et le moment approche où la poésie chrétienne, dans la ferveur de sa résurrection, racontera de vous des choses que n'ont point racontées ni les vitraux de nos » vieilles cathédrales, ni les vierges de Raphaël, ni les accords du Pergolèze... Elle chantera, cette poésie, les mystères de la vie et de la mort, l'antique douleur et les joies » futures; car vous avez le secret de ces choses et de leur harmonie intime, ô Mère de » douleur et de bénédiction! L'encens est pur et belles sont les fleurs que la main des » vierges effeuille sur le pavé de vos chapelles; mais la voix de toute âme qui se sent à » l'étroit sur cette terre, qui a le pressentiment d'un monde plus beau, qui veut respirer » l'infini, qui renferme au fond de tous ses chants une prière cachée, monte plus haut que » le parfum des fleurs et de l'encens. Elle arrive jusque-là où vous êtes; d'où vous voyez » sous vos pieds les étoiles germer, comme des fleurs de lumière dans les champs illimités » de l'espace, et la création se balancer comme un encensoir éternel. » (M. l'abbé Gerbet.)

netrant, neque frangunt, aut aliquà ex parte lædunt : simili, inquam, et altiori modo Jesus Christus ex maternâ alvo, sine ullo maternæ virginitatis detrimento editus est : ipsius enim incorruptam, et perpetuam virginitatem verissimis laudibus celebramus. Quod quidem Spiritûs Sancti virtute effectum est, qui in Filii conceptione, et partu, matri ita adfuit, ut ei et fœcunditatem dederit, et perpetuam virginitatem conservarit.

solide du verre sans le briser ou l'endommager en aucune sorte; ainsi, et bien plus merveilleusement encore, Jésus-Christ sortit du sein de sa mère, sans blesser le moindrement sa virginité. Aussi, célébrons-nous par les plus justes louanges cette intègre et perpétuelle virginité. Privilége inouï, dont elle fut redevable à la vertu du Saint-Esprit, qui l'assista dans la conception et l'enfantement de son Fils, de manière qu'il sut et lui communiquer la fécondité de la mère, et lui conserver la parfaite intégrité de la vierge.

14. Solet interdum Apostolus Christum Jesum novissimum Adam appellare, eumque primo Adam conferre : [1] nam ut in primo omnes homines moriuntur, ita in secundo omnes ad vitam revocantur : atque ut Adam, quod ad naturalem conditionem pertinet, humani generis parens fuit, ita Christus gratiæ, et gloriæ auctor est. Ad eum modum nobis etiam licet Virginem matrem cum Evâ ita conferre, ut priori Evæ secunda Eva, quæ est Maria, respondeat : quemadmodum secundum Adam, hoc est Christum, primo Adam respondere ostendimus. Eva enim [2] quia serpenti fidem habuit, maledictum et mortem in humanum genus invexit : et Maria postquam Angelo credidit, Dei bonitate effectum est ut [3] benedictio et vita ad homines perveniret; propter Evam nascimur filii iræ, à Mariâ Jesum Christum accepimus, per quem filii gratiæ regeneramur. Evæ dictum est : [4] In dolore paries filios. Maria hâc lege soluta est : ut quæ, salvâ virginalis pudicitiæ integritate, sine ullo doloris sensu, ut anteà dictum est : Jesum Filium Dei peperit.

14. Il arrive souvent à l'Apôtre d'appeler Jésus-Christ *le nouvel Adam* et de le comparer à l'ancien. En effet, de même que tous les hommes sont morts dans le premier, ainsi tous sont rappelés à la vie dans le second. Et de même encore qu'Adam a été le père du genre humain dans l'ordre de la nature, ainsi Jésus-Christ est pour tous les hommes l'auteur de la grâce et de la gloire. Nous pouvons bien aussi par analogie, nous permettre de comparer à Eve la vierge mère, et faire voir qu'il existe entre la première Eve et la seconde, qui est Marie, des rapports semblables à ceux que nous venons de montrer entre le premier Adam et le second, qui est Jésus-Christ. Pour avoir cru au serpent, Eve attira la malédiction et la mort sur le genre humain, et Marie, en croyant aux paroles de l'ange, fit que la bonté de Dieu rendit aux hommes la bénédiction et la vie : par Eve, nous naissons enfants de colère; mais de Marie, nous recevons Jésus-Christ, par qui nous renaissons enfants de la grâce. A Eve il fut dit : *Tu enfanteras dans la douleur* : mais Marie fut affranchie de cette loi, car elle enfanta Jésus-Christ, Fils de Dieu, sans douleur et comme nous l'avons dit plus haut, sans porter atteinte à sa pudeur virginale.

15. Cùm igitur tanta et tam multa

15. Mais puisque cette conception et cette naissance admirables devaient renfermer tant et de si grandes mer-

[1] Cor., 15. 21, 22.—[2] Eccli., 25. 33.—[3] Eph., 1. 3.—[4] Gen., 3. 16.

veilles, il convenait que la providence divine nous en instruisît d'avance par des figures et des oracles nombreux (3).

sint admirandæ hujus conceptionis et nativitatis sacramenta, divinæ Providentiæ consentaneum fuit, ut ea mul-

(3) S'il fallait en croire les ennemis du christianisme, on aurait beau fouiller dans les traditions antérieures à la venue de Jésus-Christ, interroger les croyances primitives du genre humain, il ne serait pas possible de découvrir un seul texte clair, un seul vrai témoignage, pour prouver que le Désiré des nations dût naître d'une femme qui au doux nom de mère, saurait réunir en même temps le glorieux honneur de la virginité.

Certes, quand même il aurait plu à Dieu de ne rien révéler d'avance sur ce point; quand il n'aurait fait connaître qu'au moment de l'incarnation du Verbe les prérogatives merveilleuses de Marie, cela nous aurait bien suffi; l'inaltérable virginité de la Mère du Sauveur n'en eût pas moins été pour nous un fait certain, incontestable; nous n'en aurions pas moins accueilli ce dogme avec bonheur. Il est si beau! il exhale un parfum d'une si suave odeur! il porte à la vertu d'une manière si persuasive! il opère tous les jours sur cette terre de corruption tant de prodiges d'innocence et de pureté!

Mais enfin voyons donc si l'antiquité dans ses croyances, dans ses usages, dans ses institutions fut à cet égard aussi muette qu'on voudrait le prétendre.

Et d'abord, pourquoi ces insignes honneurs accordés autrefois par tous les peuples de l'univers à la virginité? « Quoique le mariage, dit M. de Maistre, soit l'état naturel de » l'homme en général, et même un état saint suivant une opinion tout aussi générale; » cependant on voit constamment percer de tous côtés un certain respect pour la vierge; » on la regarde comme un être supérieur; et lorsqu'elle perd cette qualité, même légiti» mement, on dirait qu'elle se dégrade. Les femmes fiancées, en Grèce, devaient un sa» crifice à Diane, pour l'expiation de cette espèce de profanation. La loi avait établi à » Athènes des mystères particuliers, relatifs à cette cérémonie religieuse. Les femmes y » tenaient fortement et craignaient la colère de la déesse, si elles avaient négligé de s'y » conformer.

» Les vierges consacrées à Dieu se trouvent partout et à toutes les époques du genre » humain. Qu'y a-t-il au monde de plus connu que les vestales? Avec le culte de Vesta » brilla l'empire romain, avec lui il tomba. A Athènes le feu sacré était conservé, comme » à Rome, par des vierges. On a retrouvé ces mêmes vestales chez d'autres nations, nom» mément dans les Indes et au Pérou, où il est bien remarquable que la violation de son » vœu était punie du même supplice qu'à Rome. La virginité y était considérée comme un » caractère sacré, également agréable à l'empereur et à la Divinité. Dans l'Inde, la loi » de Menou déclare que toutes les cérémonies prescrites pour les mariages ne concernent » que la vierge, celle qui ne l'est pas étant exclue de toute cérémonie légale. Le volup» tueux législateur de l'Asie (Mahomet) a dit lui-même : *Les disciples de Jésus gar» dèrent la virginité sans qu'elle leur eût été commandée à cause du désir qu'ils » avaient de plaire à Dieu. La fille de Josaphat conserva la virginité. Dieu inspira son » esprit en elle; elle crut aux paroles de son Seigneur et aux écritures. Elle était au » nombre de celles qui obéissent* »

Dans les Gaules, les druidesses étaient honorées comme des saintes, à cause de la perpétuelle virginité qu'elles observaient. La fameuse vierge Véléda jouissait d'une autorité immense parmi les Germains, chez qui elle passait pour une sainte prophétesse; ils lui confiaient la conduite des affaires publiques. Chose étonnante! on retrouve ces honneurs rendus à la virginité au sein même des nations qui regardaient la stérilité comme un opprobre.

Il fallait bien, poursuit M. de Maistre, que les hommages qui environnaient partout la présence de cette vertu, eussent leur racine quelque part. Mais cette racine, où se trouvait-elle? Ce n'était assurément pas dans les principes ni dans la morale pratique de l'antiquité. Sous l'empire des mœurs corrompues de ces temps et avec ces idées, qui faisaient de la femme un être sans grandeur, avili, et à peu près uniquement destiné à servir les passions brutales de l'homme, on n'aurait jamais pu créer ni maintenir ce sentiment universel de respect pour la virginité; jamais on n'aurait pu en persuader l'importance. De ce côté pas de solution rationnelle possible.

tis figuris et oraculis significarentur. Quare hùc pertinere sancti Doctores intellexerunt multa, quæ in variis

Aussi les saints Docteurs ont-ils rapporté à ce mystère beaucoup de passages de l'Ecriture; mais notamment

Avec les données du christianisme au contraire, tout s'explique aisément. En effet, admettez comme lui qu'à des époques très-reculées, certains oracles divins aient prédit qu'une vierge mettrait au monde le Libérateur attendu de toutes les nations; aussitôt le prix et l'estime qui se sont toujours attachés à la virginité se conçoivent sans peine; ils ont une raison d'être très-naturelle et très-logique. On sent bien que l'humanité, si elle a eu connaissance de ces oracles, aura dû prodiguer ses honneurs et sa vénération à la condition des vierges en général; puisque c'était de là, de ces rangs, que devait sortir son Rédempteur.

Or quand un hypothèse vient donner à un grand fait comme celui-ci, c'est-à-dire au respect universel des peuples pour l'état virginal, une explication beaucoup plus rationnelle et beaucoup plus plausible que toutes celles qu'on voudrait y substituer; je le demande, cette hypothèse n'est-elle pas déjà bien près d'être prouvée?

Mais à côté de cet argument, qui ne manque certainement ni de justesse ni de force, nous pouvons placer des démonstrations bien autrement directes et concluantes; nous pouvons établir d'une manière positive que les peuples primitifs ont vénéré partout quelque personnage prodigieux, né ou à naître miraculeusement d'une vierge.

A commencer par les Hébreux, que trouvons-nous au fond de leurs traditions? Plus de sept cents ans avant Jésus-Christ, Isaïe proclamait devant la cour du roi Achaz la maternité virginale de celle qui devait donner le jour au grand Libérateur des enfants d'Abraham. *Voilà* disait-il, *qu'une vierge concevra et enfantera un fils, qui s'appellera Emmanuel* (*Dieu-avec-nous.*)

A la vérité les rabbins modernes, d'accord avec les incrédules, accusent aujourd'hui les chrétiens d'interpréter faussement et d'une façon toute arbitraire les paroles du prophète; ils veulent que les deux termes que l'Eglise applique l'un au Messie, l'autre à son auguste Mère, se rapportent à des personnages tout différents.

Pour mettre mieux en relief la fausseté de cette accusation, reportons-nous au milieu des circonstances dans lesquelles se produisit la célèbre prophétie du fils d'Amos.

Rasin et Phacée, dont le premier était roi de Syrie, et le second roi d'Israël, s'étaient ligués contre Achaz, qui régnait sur le pays de Juda. Déjà dans leur marche victorieuse ils avaient envahi les provinces de leur ennemi commun; ils touchaient même aux remparts de sa capitale. Ce qui les rendait surtout redoutables, et ce qui jeta l'épouvante dans le cœur du roi de Juda, c'est le projet qu'ils avouaient tout haut, de substituer à Achaz une nouvelle dynastie et par conséquent d'anéantir la race royale de David. Car, comme le remarque le docteur Drach, lorsque l'on voulait détrôner une famille pour en élever une autre sur ses ruines, on cherchait d'après les mœurs du temps, à exterminer toute la branche régnante. C'est ainsi qu'en avaient usé Baasa contre la famille de Jéroboam, Zamri contre les descendants de Baasa, et Athalie contre les fils d'Ochosias. *Achaz tremblait donc comme les feuilles d'une forêt violemment agitée par la tempête.*

Ce fut alors que le Seigneur, pour rassurer la confiance ébranlée de la maison de David mit sa parole dans la bouche du prophète, et lui ordonna d'aller à la rencontre d'Achaz hors des murs de la capitale, et de mener avec lui son propre fils, le jeune Schéer-Yaschub.

Tranquillisez-vous, dit le prophète Isaïe, *et ne craignez point. Ne vous troublez point devant ces deux bouts de tisons qui achèvent de se consumer, devant l'acharnement de Rasin, roi de Syrie, et du fils de Romélie..... Ils ont dit : Marchons contre Juda, détruisons sa puissance et donnons-lui pour roi le fils de Tabéel. Mais voici que le Seigneur dit : Ce projet ne réussira pas.*

Toute rassurante qu'elle était, cette annonce fut acceuillie avec une froide indifférence. Le silence de l'incrédulité fut pour ainsi dire la seule réponse de ce roi impie.

Pour vaincre son obstination, le prophète reprend la parole comme pour lui dire : Si vous n'êtes pas rassuré, demandez, en preuve de la vérité que je vous apporte, le signe que vous voudrez, à Jéhova votre Dieu. N'ayez pas peur que votre demande excède sa

Cette porte du sanctuaire qu'Ezéchiel vit fermée : Cette pierre qui, dans Daniel, se détache de la montagne sans le secours sacris Scripturæ locis legimus; præcipuè verò, [1] portam illam sanctuarii,

[1] Ezech., 44. 2.

puissance ; car sa puissance n'a point de bornes. Que vos souhaits pénètrent jusqu'au fond de l'abîme de la terre, et un prodige en jaillira ; ou si vous le préférez, élevez vos prétentions jusqu'au plus haut des régions qu'habitent les séraphins, et les voûtes du ciel s'ébranleront sur leurs colonnes éternelles.

Je ne demanderai rien, je ne veux point tenter le Seigneur, répondit Achaz avec un sacrilége mépris.

A ces mots, l'homme de Dieu éprouvant une sainte indignation, se détourna du roi incrédule. Il ne méritait pas que la grande annonce lui fût adressée. Puisqu'il en est ainsi, *écoutez donc vous, ô maison de David*, reprend Isaïe..... *Le Seigneur vous donnera lui-même un signe* qui sera le gage certain de la conservation de votre royale lignée. *Voilà que la vierge concevra et enfantera un fils; et il sera appelé Emmanuel* (*Dieu-avec nous.*)

« Maintenant, continue M. Drach que nous venons déjà de copier presque mot pour » mot, maintenant l'homme inspiré va plus loin. Rappelons-nous que le Seigneur lui avait » ordonné de mener avec lui Schéer-Yaschub son fils. La présence de cet enfant, com- » mandée de Dieu, devait avoir un objet et le voici : Lorsqu'une prédiction appartenait » à une époque éloignée dans l'avenir, les prophètes en confirmaient l'accomplissement » par un *signe,* c'est-à-dire un miracle, plus rapproché dans l'ordre du temps. Isaïe donc » ajoute : Non-seulement Jérusalem ne tombera pas au pouvoir de l'ennemi, non-seule- » ment la maison de David, la famille messianique sera conservée jusqu'à la plénitude » des temps; mais la terre ne portera même bientôt plus les deux souverains qui vous » inspirent un si grand effroi. Car lorsque le petit garçon que voici, c'est-à-dire Schéer- » Yaschub aura atteint l'âge de discrétion, celui de sept à huit ans, ils ne seront plus. » Ces fiers monarques auront disparu; vous les chercherez et vous ne reconnaîtrez pas » même la place qu'ils auront occupée dans ce monde, car la terre de leur domination » changera de face.

» Après cette dernière prédiction en vient une autre, qui a une grande connexité avec » elle, savoir : Il va naître au prophète un nouveau fils, à qui, par l'ordre exprès du Sei- » gneur, il imposera le nom de Maher-Schalal-Hhasch-Baz, ce qui signifie : Hâtez-vous » d'enlever le butin, prenez promptement les dépouilles. Il annonce de cette manière » qu'avant que ce second *garçon* soit en état d'appeler *son père ! sa mère!* ce qui arrive » ordinairement vers l'âge de deux ans, Damas et Samarie seront dévastés.

» En effet, environ deux ans après cette prédiction, Theglatphalassar, successeur de » Sennachérib, ravagea ces deux pays et fit mourir Rasin. Précisément à la même époque, » Phacée, roi d'Israël, périt des mains d'Osée, fils d'Ela, qui avait conspiré contre lui. » Ces deux fils d'Isaïe, Schéer-Yaschub et Maher-Schalal-Hhasch-Baz, qui lui avaient été » donnés par le Seigneur *pour être des signes et des prodiges en Israël,* avaient, lors » des désastres de Samarie et de Damas, l'aîné sept ans, et le plus jeune deux ans.

» Ces enfants d'Isaïe, différents tous deux du Fils de la Vierge, étaient donc, s'il est » permis de s'exprimer ainsi, chacun une prophétie à part, distincte de celle qui regardait » le Messie. »

Telle est l'explication vraie des oracles renfermés dans les chapitres 7 et 8 d'Isaïe. Explication claire, simple, naturelle, où tout se comprend, tout se lie, tout s'enchaîne parfaitement. On y voit d'abord la grande prophétie de la naissance miraculeuse du Sauveur, et du privilége admirable de sa sainte Mère. Elle s'étend jusqu'au verset 15 inclusivement. Trois autres viennent à la suite. La première des trois est contenue toute entière dans le 16e verset; elle prédit que la terre de Judas sera délivrée des mains de Rasin et de Phacée avant que Schéer-Yaschub sache discerner le bien du mal. La suivante annonce à Achaz qu'en punition de sa persévérance dans le mal et de son impiété, Dieu se servant des armes des rois d'Egypte et d'Assyrie, amènera sur lui et sur son peuple des temps si désastreux, qu'*il n'y en aura pas eu de tels depuis la séparation d'Ephraïm et de Juda.* La dernière fait le fond du chapitre 8. Elle traite de la dévas-

quam Ezechiel clausam vidit : item lapidem de monte sine manibus ab-

de la main des hommes, devient une grande montagne elle-même et couvre

tation des royaumes de Syrie et d'Israël par le roi d'Assyrie. L'époque précise de ces malheurs est marquée. L'épouse du prophète porte dans son sein un enfant qui recevra le nom de Maher-Schalal-Hhasch-Baz. Or *avant que cet enfant puisse appeler son père et sa mère, la puissance de Damas sera détruite et les dépouilles de Samarie portées en triomphe devant Assur.* Puis revenant à la future désolation du royaume de Juda, il nous le montre à deux doigts de sa perte et sur le point de succomber sous les coups des armées d'Assyrie, qui le couvrent et le ravagent, comme les eaux d'un torrent en fureur. Mais ce spectacle ne le désespère point, il se souvient que le pays de Juda est la terre de l'Emmanuel dont il a déjà parlé dans le 14e verset du chapitre 7, et aussitôt il défie toutes les ligues des nations ; il est sûr que la famille de David ne saurait périr avant l'arrivée de ce Libérateur par excellence. *Peuples de la terre,* s'écrie-t-il, *formez des complots* tant que vous voudrez, *ils seront dissipés; commandez* si vous voulez, *mais rien ne se fera : le Seigneur est avec nous.*

Comment se fait-il que des explications si nettes, si justes et si logiques ne soient pas admises de tous? Hélas ! tel est le sort de la vérité religieuse ici-bas, qu'il se rencontre toujours des esprits pour la repousser, vînt-elle à briller de tout l'éclat de l'évidence. Aussi les objections n'ont-elles pas manqué. Il n'est presque pas un mot du 14e verset du ch. 7, dont les rabbins modernes et les hébraïsants rationalistes ne se soient servis comme d'une arme, pour combattre l'application que l'Eglise catholique fait de ce passage au Messie et à son auguste Mère. Selon eux, Isaïe ne pouvait avoir en vue le Libérateur du monde dans le texte dont il s'agit. Car que se proposait-il? Evidemment c'était de donner un signe de la prochaine délivrance du royaume de Juda. Mais n'est-ce pas le propre d'un signe de précéder toujours la chose qu'il signifie? Dès-lors, pour que le prophète eût pu présenter la naissance du Messie comme le signe du secours que Dieu réservait à la maison de David, n'eût-il pas fallu que l'époque de cette naissance eût été peu reculée? D'ailleurs, ajoute-t-on, les mots hébreux qui repondent aux mots que nous traduisons par *Voilà qu'elle concevra,* expriment toujours, dans la langue originale, une action actuelle et présente. Ainsi raisonnent les ennemis du christianisme.

Mais d'abord est-il vrai que le participe hébreu désigne toujours un temps présent? Au lieu de répondre nous-même, nous allons laisser parler un rabbin, Salomon Yarrhi, dont la profonde connaissance dans la langue hébraïque, et la critique habile à saisir les nuances des termes, sont reconnues par tous les savants et surtout par ceux de la synagogue. Dans une glose sur ce verset. il dit : *Concevant est au futur.* « Nous trouvons » de même dans le texte de l'Ecriture, qu'après que l'ange eût dit à la femme de Manué: » Tu concevras et tu enfanteras un fils, il employa, pour désigner un futur, les mêmes » paroles qu'Isaïe : Voici toi concevant et enfantant un fils. Ce qui voulait manifestement » dire : Voici que tu concevras et que tu enfanteras un fils. »

En second lieu, quel amour de la chicane et de la contradiction ne faut-il pas avoir pour trouver la matière d'une objection dans la signification du mot qui répond au latin: *Ecce,* et au français : *Voici* ou *voilà*? Qui ne sait que l'esprit prophétique, comme l'esprit de Dieu même, sait franchir les distances, et que pour le regard inspiré, l'avenir cesse d'être l'avenir et se change en présent. Au reste Jérémie, au chap 30, ỳ. 3 ; et Zacharie, au chap. 9, ỳ. 7, nous prouvent manifestement que ce mot s'est employé bien plus d'une fois pour désigner des événements futurs.

L'autre difficulté est-elle plus solide ? Pas davantage. « Sur quel fondement, dit encore » le docteur Drach, vient-on poser en principe que le signe doit nécessairement précéder » l'effet de la promesse principale? Nous trouvons dans les saintes Ecritures des exemples » qui prouvent tout le contraire. En voici un qui est bien incontestable : Le roi Ezéchias » est pressé dans sa capitale par la formidable armée de Sennachérib. Dieu lui annonce, » par la bouche d'Isaïe, que ce conquérant impie n'aura pas le temps de mettre le siége » devant Jérusalem, et qu'il s'en retournera par le même chemin par lequel il est venu. » *Et voici,* ajoute le Seigneur, *le signe que je vous en donne. Vous mangerez cette » année ce que vous trouverez, l'année suivante ce qui naîtra de soi-même ; et la troi-*

toute la terre : Cette verge d'Aaron, qui fleurit seule au milieu de toutes les verges des chefs d'Israël : Enfin *Ce buisson, que* scissum, ut est apud Danielem,[1] qui factus est magnus mons, et implevit

[1] Dan., 2. 55.

» *sixième année vous sèmerez et vous moissonnerez, vous planterez des vignes et vous en* » *mangerez les fruits.*

» La nuit suivante l'armée périt; cent quatre-vingt mille hommes ayant été frappés » par l'ange de Jéhova, Sennachérib se retira précipitamment vers Ninive. Le royaume » de Juda demeura tranquille des ennemis du dehors durant plusieurs années, et l'agri- » culture commença à y refleurir conformément au signe qu'avait donné Isaïe. Cepen- » dant ce signe ne fut entièrement vérifié qu'au bout de la troisième année, tandis que » la promesse que le signe était destiné à confirmer s'exécuta de suite. »

Mais à quoi bon aller chercher nos exemples ailleurs? Les chapitres 7 et 8 que nous examinons, nous en fournissent eux-mêmes deux frappants. Isaïe y donne deux signes: l'un, de la délivrance du royaume de Juda; l'autre, de la dévastation de Damas et de Samarie. Mais tous deux ne doivent se réaliser qu'après l'accomplissement de la promesse principale, d'après les paroles formelles du prophète. Ces choses, dit-il, auront lieu, la première, avant que Schéer-Yaschub sache rejeter le mal et choisir le bien; la seconde avant que Maher-Schalal-Hhasch-Baz puisse appeler son père et sa mère.

Même faiblesse dans l'argument que nos adversaires tirent du mot Emmanuel. Ils ont beau s'ingénier à établir qu'il n'est pas nécessaire de recourir au Messie pour trouver un personnage auquel on puisse justement appliquer ce nom, leurs efforts sont vains. Si ce nom pouvait convenir à quelqu'un, ce serait surtout à Ezéchias ou à Maher-Shalal. Or on ne saurait pas plus le donner à l'un qu'à l'autre; pas à Ezéchias, car l'Emmanuel du prophète n'était point encore né et Ezéchias avait déjà plusieurs années, quand Isaïe fut envoyé à Achaz; pas à Maher-Schalal non plus, car Maher-Schalal, cet enfant que la prophétesse portait dans son sein, n'appartenait point à la famille royale et ne devait point monter sur le trône; tandis que l'Emmanuel d'Isaïe devait naître pour régner, comme on le voit par le 8e verset du chap. 8, où Isaïe appelle le royaume de Juda la terre de cet Emmanuel.

Vient enfin la grande objection tirée du mot *alma*, que nous traduisons en français par celui de vierge. C'est ici surtout que les Juifs modernes nous reprochent l'arbitraire. Selon eux, *alma* s'applique aussi bien à la femme qui n'est plus vierge qu'à celle qui l'est encore; et par conséquent rien ne nous autorise à soutenir que dans sa prédiction Isaïe avait en vue le miracle d'une maternité virginale.

Nous répondrons à cela que le mot *alma* n'eut jamais la double signification que lui prêtent les rabbins des temps modernes. A nous en tenir à l'étymologie, nous aurions déjà gain de cause. Car d'après son énergie radicale, qui signifie *cacher, renfermer, soustraire à tous les regards*, il désigne, non pas seulement une jeune fille, mais une jeune fille dans l'innocence virginale la plus parfaite; une jeune fille tenue loin du commerce des hommes et qui est, dit Bossuet, comme recluse, inaccessible à la manière d'une chose sacrée, dont il n'est pas permis d'approcher. Mais au-dessus de l'autorité secondaire des étymologies et des racines, nous avons encore la grande autorité de l'usage, ce législateur suprême des langues. Jamais en effet l'antiquité ne vit donner au mot *alma* par les Hébreux, un sens différent de celui que nous défendons en ce moment. Voltaire, il est vrai, si vous voulez vous en tenir à sa parole, vous affirmera qu'il est employé plus de *vingt*, voir même plus de *cent fois* dans les Ecritures, pour désigner des personnes mariées, des veuves, et jusqu'à des concubines. Pour peu que vous le laissiez s'égayer un peu à son aise, il vous dira que dans le livre qui porte son nom, Ruth est qualifiée d'*alma*, lorsqu'elle était mère. Malheureusement pour l'érudition de l'hébraïsant de Ferney, et à la honte de ses facéties blasphématoires, il n'est pas fait une seule mention de ce mot dans le livre de Ruth; et dans tout le reste de l'ancien Testament il ne se lit que *sept fois* tant au singulier qu'au pluriel. Quant aux sept passages où on le rencontre, un docteur profond dans la science divine et à qui personne peut-être ne saurait être comparé, pour les vastes connaissances, la rare sagacité, le jugement droit et l'habileté dans l'interprétation scripturale, saint Jérôme enfin, après les avoir examinés les uns après les autres,

universam terram : deinde Aaron[1] virgam, quæ una inter virgas principum

[1] Num., 17. 8.

Moïse voyait brûler sans se consumer. Quant à la naissance elle-même de Jésus-Christ, saint Luc l'a décrite au long.

s'écrie : « Que les Juifs nous montrent donc un seul endroit des Ecritures où *alma* signifie » simplement une jeune personne, et non pas une vierge; alors nous leur accorderons » que le verset d'Isaïe ne doit pas se traduire comme nous l'interprétons. » Plus tard Luther, qui, tout Luther qu'il est, n'en doit pas moins compter au nombre des hommes de son temps les plus versés dans la science de l'hébreu, disait aussi : « Si jamais un juif » ou un hébraïsant peut me montrer qu'*alma* désigne quelque part une femme mariée » et non pas une vierge, il recevra de moi cent florins, où qu'il faille les trouver. »

Eh quoi! d'ailleurs le prophète n'aurait-il en quelque sorte renforcé sa voix, élevé le ton, piqué la curiosité, commandé l'attention, fait attendre un miracle du premier ordre, que pour prédire une naissance toute simple, toute naturelle, toute ordinaire? Non, non, le bon sens et la logique des idées s'y opposait, et l'on ne saurait réduire ainsi la prophétie la plus solennelle des Ecritures à un ridicule fracas de paroles, qui nous rappelerait, malgré nous, la fable de *la montagne en travail.*

Il est donc bien clair que, selon Isaïe, le Messie devait avoir une vierge pour Mère. Aussi, prêtez l'oreille aux échos de la tradition : au lieu de laisser tomber à terre la parole prophétique, ils l'ont recueillie avec soin, ils l'ont redite dans la succession des âges, toutes les générations de l'ancienne Synagogue l'ont entendue et l'ont comprise. Suivez-les à travers les siècles, ces générations antiques, vous les entendrez toutes répéter que leur Libérateur ne naîtra point à la façon des autres hommes, que sa naissance sera mystérieuse, surnaturelle. A leurs yeux, le Messie c'*est la rosée qui descend d'auprès de Jéhova, sauf la coopération d'aucun fils d'Adam; c'est la pierre qui se détache de la montagne, sans le concours d'aucun homme.* Sa Mère c'est la belle rose, la gloire de Jéricho, qu'aucune main sacrilége, aucun souffle audacieux n'a flétrie; c'est *la femme céleste* qui, tout en le portant dans ses chastes entrailles, doit rester intacte jusqu'à sa mort, comme le *mem* fermé de la prophétie.

Idées, traditions si répandues au moment de la naissance de Jésus-Christ, que quand saint Matthieu cita les paroles du prophète, pour confirmer la croyance à la conception miraculeuse de son divin Maître dans le sein de Marie, non-seulement pas une voix ne s'éleva du milieu de la Judée, pour reprocher à l'Evangéliste d'avoir faussé le sens des Ecritures et d'avoir fait dire à Isaïe ce qu'il n'avait point dit; mais on ne donna pas même un signe de surprise. Ni ami, ni ennemi, personne n'eut la pensée de l'accuser de n'avoir pas pris les paroles du fils d'Amos dans leur acception véritable.

Maintenant, Isaïe est-il le premier qui ait parlé de la naissance merveilleuse du Messie et de la maternité virginale de sa Mère? Non. Tout cela se savait avant lui. Sa belle prédiction n'avait pour but que de rafraîchir et de fortifier ce précieux souvenir. « Les » Juifs, dit le P. Berthier, devaient être prévenus que la Mère du Messie serait vierge. » Autrement le prophète ne leur aurait pas dit ; *Voilà la vierge concevant et mettant » au monde Emmanuel.* Il fallait que cette nation s'attendît à cette circonstance de l'avé» nement du Messie. »

Que si l'on nous demande où les Juifs auraient alors puisé leur croyance sur ce point, voici notre réponse : Dieu, en promettant un Libérateur à nos premiers parents immédiatement après la chute, s'était exprimé ainsi : *Je mettrai l'inimitié entre toi* (Satan) *et la femme;* ou bien, selon la paraphrase du P. de Carrières, *Je mettrai l'inimitie* ÉTERNELLE *entre toi et la femme, entre ta race et la sienne.* Or, que signifient ces paroles? Tout le monde convient qu'elles renferment l'annonce d'un Sauveur. Mais ne renferment-elles que cela? Ne disent-elles absolument rien des merveilles de sa naissance? L'Ecriture est une mine dont on ne retire tout l'or qu'elle contient, que par un travail pieux et assidu. Les esprits légers n'en connaîtront jamais toutes les richesses. Fouillons donc avec vénération, mais avec persévérance, dans cette mine céleste. *Je mettrai une inimitié éternelle entre sa race et la tienne!* Mais quelle est donc cette race de la femme, quels sont donc ces rejetons qui verront toujours entre eux et la race de Satan une irréconciliable inimitié? Serait-ce chacun de nous, par hasard? Hélas! infortunée postérité

Il n'est donc pas nécessaire de nous étendre davantage sur ce point, puisque les Pasteurs peuvent si aisément

Israelis germinavit : [1] et rubum, quem Moyses vidit ardere, et non comburi.

[1] Exod., 8. 2.

d'Adam, nous naissons enfants de colère, esclaves du péché, sujets du démon. Et puis, dans le cours de notre triste vie, que de fois ne tendons-nous pas la main à celui que nous aurions dû avoir en haine perpétuelle, que de fois ne nous redonnons-nous pas à lui? Que de fois ne redevenons-nous pas ses partisans? Ce n'est donc pas entre nous et lui que l'inimitié est indestructible. Cependant la parole de Dieu ne saurait avoir tort. Il faut donc qu'il naisse de la femme un descendant dont l'alliance avec Satan soit plus impossible encore que l'alliance de la lumière avec les ténèbres. Or quel sera-t-il, ce descendant privilégié? Ce sera celui qui sortira de la femme, non pas à la façon des autres hommes, mais d'une manière exceptionnelle et toute merveilleuse; celui qui naîtra de la femme, mais de la femme SEULE, sans la coopération d'aucun homme.

Voilà la signification complète et véritable du premier oracle messianique; signification qui fut parfaitement comprise dès le commencement, qui a produit et qui explique seule, d'une manière naturelle, toutes ces traditions qu'on retrouve partout dans l'antiquité, et qui ont un caractère de ressemblance si frappant avec la tradition des Hébreux sur le Messie. Et pour qu'on n'aille pas croire que cette manière de voir nous soit personnelle, laissons parler à notre place une autorité bien connue. « Dans ces temps anciens » qui touchent au berceau du monde, dit M. l'abbé Orsini, lorsque nos premiers pères, » éperdus et tremblants, écoutaient sous les majestueux ombrages d'Eden, la voix tonnante de Jéhova qui les condamnait à l'exil, au travail, à la mort, en punition de leur » folle désobéissance; une prédiction mystérieuse, où la bonté du Créateur perçait à travers le courroux du Dieu irrité, vint relever les esprits abattus de ces deux fragiles » créatures, qui avaient péché par orgueil, comme Lucifer. Une fille d'Eve, une femme » au courage viril devait écraser sous ses pieds la tête du serpent, et régénérer à toujours » une race coupable...

» Dès-lors ce fut une tradition parmi *les générations antédiluviennes*, qu'une vierge, » belle et pure comme la lumière, réparerait, par son enfantement divin, le mal que » la femme avait fait. Cette tradition consolante, qui releva l'espoir d'une race déchue, » ne *s'effaça point de la mémoire des hommes lors de leur grande dispersion dans les* » *plaines de Sennaar;* ils emportèrent avec eux au-delà des monts et des mers cette » douce et lointaine espérance. Plus tard, lorsque la religion primitive vint à s'affaiblir, » et que les anciennes traditions s'environnèrent de nuages, celle de la vierge et du Messie » résista presque seule à l'action du temps et s'éleva sur les ruines des antiques croyances » perdues dans les fables du polythéisme, comme l'arbuste toujours vert qui croît sur » les débris de ce qui fut jadis Babylone la grande.

» Qu'on parcoure en effet du septentrion au midi, du couchant à l'aurore, les diverses » régions du globe; qu'on fouille les annales religieuses des peuples... *On trouvera la* » *vierge-mère au fond de presque toutes les théogonies.*

» Au Thibet, au Japon et dans une partie de la presqu'île orientale de l'Inde, c'est le » dieu Fo, lequel, pour sauver les hommes, s'incarne dans le sein de la jeune fiancée » d'un roi, la nymphe Lhamoghiuprul, la plus belle et la plus sainte des femmes. A la » Chine, c'est Sching-Mou, la plus populaire des déesses, qui conçoit par le simple » contact d'une fleur des eaux. Son fils, élevé sous le pauvre toit d'un pêcheur, devient » un grand homme et fait des miracles. Les lamas disent que Bouddah est né de la » vierge Mahamahai. Sommonokodom, le prince, le législateur et le dieu de Siam, doit » également le jour à une vierge que les rayons du soleil ont rendue féconde. Lao-Tseu » s'incarne dans le sein d'une vierge noire, merveilleuse et belle comme le jaspe. L'Isis » zodiacale des Egyptiens est une vierge-mère. Celle des Druides doit enfanter le Sauveur futur. Les Brahmes enseignent que lorsqu'un Dieu s'incarne, il naît dans le sein » d'une vierge, par opération divine. »

Toujours et partout c'est le *Spiritus Sanctus superveniet in te; et virtus Altissimi obumbrabit tibi.* (Voy. M. de Maistre, *Liv. du Pape*, p. 139 et suiv.; Bossuet, *Lettres sur la Prophétie d'Isaïe;* tom. 6. p. 455, édit. comp.; Berthier, *Notes sur Isaïe;* Rosenmüller,

Multis verbis sanctus [1] Evangelista Christi nativitatis historiam descripsit; quâ de re nihil est quòd plura à nobis dicantur, cùm ea lectio Parocho in promptu sit.

16. Danda autem illi est opera, ut hæc mysteria, [2] quæ ad doctrinam nostram scripta sunt, infixa animo, et mentibus Fidelium hæreant; primùm quidem, ut tanti beneficii commemoratione aliquam gratiam ejus auctori Deo referant; deinde ut eximium hoc et singulare humilitatis exemplum eis ante oculos ad imitandum proponat. Quid enim nobis utilius, atque ad animorum nostrorum superbiam, et elationem comprimendam accommodatius esse potest, quam sæpiùs cogitare, Deum ita sese humiliare, ut cum hominibus gloriam suam communicet, et hominum infirmitatem, fragilitatemque assumat: Deum hominem fieri, summamque illam, et infinitam majestatem homini ministrare, ad cujus nutum columnæ Cœli, ut inquit Scriptura, [3] contremiscunt et pavent, eumque in terrâ nasci, quem in cœlis Angeli adorant. Quid igitur, cùm hæc Deus nostrâ causâ faciat, quid, inquam, nos ut illi obsequamur, facere oportet? Quam libenti atque alacri animo debemus omnia humilitatis officia amare, amplecti, præstare? Videant Fideles, quàm salutari doctrinâ Christus nascens nos instituat, antequàm vocem aliquam emittere incipiat. Nascitur egenus: nascitur ut peregrinus in diversorio: nascitur in vili præsepio: nascitur mediâ hyeme; ita enim scribit sanctus Lucas: [4] Factum est, cùm essent ibi, impleti sunt dies ut pareret, et peperit filium suum primogenitum, et pannis eum involvit, et reclinavit

[1] Luc., 2.—[2] Rom., 15. 34.—[3] Job., 16. 11.—[4] Luc., 2 6, 7.

en lire l'histoire dans l'évangéliste.

16. Mais ce qui doit les occuper, c'est de graver fortement dans l'esprit et dans le cœur des Fidèles ces mystères qui ont été écrits pour notre instruction; afin que d'une part le souvenir d'un si grand bienfait les porte à en témoigner quelque reconnaissance à Dieu, qui en est l'auteur; et que de l'autre, la contemplation d'un modèle aussi étonnant et aussi accompli d'humilité, les engage à l'imiter. En effet, quoi de plus utile et de plus propre à réprimer l'orgueil et la vanité de notre esprit, que de penser souvent à un Dieu qui s'humilie jusqu'à partager sa gloire avec les hommes, et à prendre leur faiblesse et leur infirmité: à un Dieu qui se fait homme et qui dévoue la majesté souveraine et infin ie àservir l'humanité, pendant qu'*un seul signe de sa volonté fait trembler de frayeur*, comme parle l'Ecriture, *les colonnes du ciel même:* à un Dieu qui daigne naître sur la terre, pendant qu'il possède au haut des cieux les adorations des anges! Et puisque c'est pour nous que Dieu fait tout cela, de notre côté que ne devons-nous pas faire pour lui obéir? Avec quel empressement et quelle joie ne devons-nous pas aimer, embrasser et remplir tous les devoirs de l'humilité? Prenons garde de perdre de vue les salutaires leçons que Jésus-Christ nous donne par sa naissance même, et avant d'avoir prononcé une seule parole. Il naît pauvre; il naît comme un étranger, dans une hôtellerie; il naît dans une vile étable; il naît au milieu de l'hiver. Car voici ce que nous rapporte saint Luc: *Pendant qu'ils étaient là, il arriva que les jours*

Dissert. insérée dans la Bible donnée par M. l'abbé Sionnet; M. l'abbé Orsini, *Hist. de la Mère de Dieu*, p. 1 et suiv.; mais surtout le précieux ouvrage du docteur Drach, intitulé: *Harmonie entre l'Eglise et la Synagogue*, tom. 2, passim.)

où elle devait accoucher s'accomplirent, et elle enfanta son fils premier-né, et elle l'enveloppa de langes ; et elle le coucha dans une crèche, parce qu'il n'y avait point de place pour lui dans l'hôtellerie. L'évangéliste pouvait-il voiler sous des termes plus humbles, cette gloire et cette majesté qui remplissent le ciel et la terre. Car il ne dit pas qu'il n'y avait point de place dans l'hôtellerie ; mais qu'il n'y en avait point pour lui, point pour celui qui cependant s'était écrié un jour : *La terre est à moi avec tout ce qu'elle contient.* Et ce témoignage, un autre évangéliste l'a encore confirmé par ces paroles : *Il est venu chez lui, et les siens ne l'ont point reçu.*

eum in præsepio, quia non erat ei locus in diversorio. Potuitne Evangelista humilioribus verbis omnem cœli et terræ majestatem, et gloriam includere? Neque verò scribit, non fuisse locum in diversorio, sed ei non fuisse qui dicit : [1] Meus est orbis terræ, et plenitudo ejus. Quod etiam alius Evangelista testatus est : [2] In propria venit, et sui eum non receperunt.

17. Mais en plaçant ces tableaux sous leurs yeux, les Fidèles n'oublieront point que si Dieu a daigné passer par la bassesse et l'infirmité de notre nature, c'était pour nous élever au plus haut degré de gloire. En effet, pour bien comprendre la dignité, l'excellence, la supériorité que la bonté de Dieu nous a accordée, ne suffit-il pas de voir que celui qui est véritablement Dieu, est aussi véritablement homme. Au point que nous pouvons dire avec orgueil, que le Fils de Dieu est vraiment notre chair et nos os, privilége que n'ont point eu les esprits bienheureux ; car, dit l'Apôtre, *Il s'est approprié la nature des enfants d'Abraham, mais jamais la nature angélique.*

17. Hæc cùm fideles sibi ante oculos proposuerint, tum verò cogitent, Deum carnis nostræ humilitatem et fragilitatem subire voluisse, ut humanum genus in altissimo dignitatis gradu collocaretur. Nam illud unum satis declarat excellentem hominis dignitatem, et præstantiam, quæ illi divino beneficio tributa est, quòd homo fuerit, qui idem verus et perfectus Deus sit, ut jam gloriari nobis liceat, Filium Dei os nostrum, et carnem nostram esse : quòd beatissimis illis spiritibus non licet, nusquam enim, ut est apud Apostolum, [3] Angelos apprehendit ; sed semen Abrahæ apprehendit.

18. Prenons garde encore qu'il n'arrive, pour notre malheur, ce qui arriva à Bethléem, et que comme le Sauveur ne trouva point de place dans l'hôtellerie, pour y naître, de même il n'en trouve point non plus dans nos cœurs, quand il vient aussi pour y naître, non selon la chair, mais selon l'esprit. Dans le désir extrême qu'il a de notre salut, il souhaite ardemment d'y prendre cette naissance. Et de même qu'il s'est fait homme, qu'il est né, qu'il a été sanctifié, qu'il a été la sainteté même, par la vertu du Saint-Esprit et d'une manière toute surnaturelle, ainsi il

18. Præterea, cavendum est, ne maximo nostro malo eveniat, ut quemadmodum illi in diversorio Bethleem locus, ubi nasceretur, defuit, ita etiam, quando jam in carne non nascitur, locum in cordibus nostris invenire non possit, ubi in spiritu nascatur : hoc enim, cùm salutis nostræ cupidissimus sit, vehementer optat ; nam ut ille Spiritûs Sancti virtute supra naturæ ordinem homo factus et natus est, sanctusque, atque adeo sanctitas ipsa fuit : ita nos oportet, [4] non ex san-

[1] Ps. 49. 12.—[2] Joan., 1. 11.—[3] Heb., 2. 16 — [4] Joan., 1. 13.

guinibus, neque ex voluntate carnis, sed ex Deo nasci, ac deinde veluti novam creaturam [1] in novitate spiritûs ambulare, sanctitatem illam, ac mentis integritatem custodire, quæ homines spiritu Dei regeneratos maximè decet : hâc enim ratione sanctæ hujus Filii Dei conceptionis et nativitatis [2] imaginem aliquam in nobis ipsis exprimemus, quam fideli animo credimus, et credentes [3] Dei sapientiam in mysterio, quæ abscondita est, suscipimus, et adoramus.

[1] Rom., 6. 4, 5; et 7. 6. — [2] 2. Cor., 3. 18.— [3] 1. Cor., 2. 7.

faut que nous naissions *non du sang et de la volonté de la chair, mais de Dieu; qu'ensuite nous marchions comme des créatures nouvelles dans un esprit nouveau*, et que nous conservions cette sainteté et cette pureté de cœur qui conviennent si bien à des personnes régénérées par l'esprit de Dieu. De cette manière nous pourrons retracer en nous-mêmes quelque image de cette conception et de cette naissance du Fils de Dieu, que nous croyons fermement et que nous acceptons et adorons comme le mystère qui renferme le chef-d'œuvre de la sagesse divine.

CHAPITRE QUATRIÈME.

QUATRIÈME ARTICLE DU SYMBOLE.

PASSUS SUB PONTIO PILATO : CRUCIFIXUS, MORTUUS, ET SEPULTUS.

1. Quantam habeat necessitatem hujus articuli cognitio, et quàm diligenter Parochus curare debeat, ut Fideles Dominicæ Passionis memoriam sæpissimè animo repetant, docet Apostolus, [1] qui nihil aliud se scire testatus est, nisi Jesum Christum, et hunc crucifixum. Quare in hoc argumento omne studium, et opera adhibenda est, ut quàm maximè illustretur, Fidelesque tanti beneficii commemoratione excitati, totos se ad Dei erga nos amorem, et bonitatem suspiciendam convertant.

2. Fides itaque priore articuli parte (nam de altera posteà dicetur) illud nobis credendum proponit, Christum Dominum, cùm Pontius Pilatus Tiberii

[1] 1. Cor., 2. 2.

QUI A SOUFFERT SOUS PONCE-PILATE, A ÉTÉ CRUCIFIÉ, EST MORT ET A ÉTÉ ENSEVELI.

1. Pour montrer combien la connaissance de cet article est nécessaire, et avec quel zèle les Pasteurs doivent exhorter les Fidèles à rappeler très-souvent à leur esprit le souvenir de la Passion du Sauveur, il suffit de ces paroles de l'Apôtre, dans lesquelles *il se glorifie de rien savoir si ce n'est Jésus-Christ, et Jésus-Christ crucifié.* Ils devront donc employer tous leurs soins et tous leurs efforts à mettre ce point dans le plus grand jour, afin que, frappés à la vue d'un si grand bienfait, les Fidèles s'appliquent tout entiers à admirer la bonté et l'amour de Dieu à notre égard.

2. Dans la première partie de cet article (on parlera de la seconde un peu plus loin) la foi nous oblige à croire que, quand Ponce-Pilate gouvernait la province de Judée, au nom

de l'empereur Tibère, Jésus-Christ Notre-Seigneur fut attaché à la croix En effet il fut pris, moqué, accablé de toutes sortes d'injures et de tourments, enfin mis en croix. Et certes personne ne doit douter que son âme, dans sa partie inférieure, ne fut sensible à ces peines. Car par cela seul qu'il prit la nature humaine, nous sommes forcés de reconnaître qu'il ressentit les douleurs les plus vives au fond du cœur. Aussi dit-il lui-même : *Mon âme est triste jusqu'à la mort.* A la vérité, la nature humaine se trouvait en lui unie à la personne divine; mais malgré cette union, il ressentit les rigueurs de la passion aussi fortement que si l'union n'avait pas eu lieu. Toutes les propriétés de la nature divine et de la nature humaine s'étaient entièrement conservées dans la personne de Jésus-Christ; par conséquent ce qu'il y avait en lui de passible et de mortel, demeura passible et mortel, et réciproquement, ce qui était impassible et immortel, comme la nature divine, conserva les qualités qui lui sont propres.

3. Quant au soin avec lequel on a noté dans cet endroit que Jésus-Christ souffrit dans le temps que Ponce-Pilate gouvernait la province de Judée, le Pasteur fera voir qu'on a voulu rendre plus sûre pour tous la connaissance d'un événement si grand et si utile, en désignant l'époque de son accomplissement d'une manière précise et comme, du reste, saint Paul l'avait fait lui-même (1). Ensuite on a voulu consta-

Cæsaris jussu Judæam provinciam administraret, cruci affixum esse : nam captus, irrisus, variis injuriarum et cruciatuum generibus affectus, demùm in crucem sublatus est. Nec verò cuiquam dubitandum est, ejus animam, quod ad inferiorem partem attinet, ab iis cruciatibus liberam non fuisse; nam quòd humanam naturam verè assumpsit, necesse est fateri, animo etiam gravissimum dolorem sensisse. Quare, inquit, [1] Tristis est anima mea usque ad mortem. Nam etsi personæ divinæ humana natura conjuncta fuit, tamen propter eam conjunctionem nihilominùs passionis acerbitatem sensit, quàm si ea conjunctio facta non fuisset, cùm in unâ Jesu Christi personâ, utriusque naturæ, divinæ et humanæ, proprietates servatæ sint : atque idcircò quod erat passibile et mortale, passibile et mortale permansit : rursùs verò quod impassibile et immortale erat, qualem esse divinam naturam intelligimus, suam proprietatem retinuit.

3. Quod autem hoc loco tam diligenter observari videmus, Jesum Christum eo tempore passum esse, quo [2] Pontius Pilatus Judæam provinciam procuraret, id eâ re factum esse docebit Parochus, quia tantæ rei et tam necessariæ cognitio exploratior omnibus esse poterat, si rei gestæ certum, quod et ab Apostolo Paulo factum le-

[1] Matth., 26. 38; Marc., 14. 34.—[2] 1. Tim. 6. 13.

(1) Que les plans de Dieu sont supérieurs aux plans de l'homme! Difficilement ceux-ci sont en état de supporter une critique sévère; et si vous les soumettez à un examen approfondi, presque toujours vous y découvrez quelques côtés qui trahissent la faiblesse, l'ignorance et l'imperfection de leur auteur. C'est tout le contraire dans les plans de Dieu : plus on les médite, plus aussi on les trouve admirables.

Dans d'autres notes nous avons déjà contemplé le précieux mystère de notre rédemption sous certaines de ses faces, et bientôt nous avons été frappés de l'éclatante sagesse que nous avons vue y briller. Ici nous allons l'envisager sous un aspect nouveau. Nous le considérerons par rapport au temps où il a été consommé; et nous ne tarderons pas à reconnaître que sous ce point de vue comme sous les autres, il est marqué au coin d'une intelligence souveraine et de la bonté la plus attentive à notre égard.

gimus tempus describeretur : tùm etiam, quia iis verbis declaratur, illam Salvatoris prædictionem exitu com-

ter, dans ces paroles, la réalisation de cette prophétie du Sauveur, qui disait de lui-même : *Ils le livreront aux gen-*

Certainement Dieu était libre de prendre dans la durée des siècles le moment qu'il aurait voulu, pour l'incarnation de son Fils. Il pouvait placer l'accomplissement de ce grand fait à toutes les époques de la vie du genre humain et jusque dans ses temps reculés et lointains que nous appelons les âges mythologiques et fabuleux, à cause des ténèbres au fond desquelles la plupart des événements d'alors vont se perdre. Même dans ce cas notre foi aurait dû être docile et reconnaissante. D'ailleurs, à cette distance, l'apparition du Sauveur eût encore projeté vers nous des rayons assez puissants pour percer la nuit de ces âges éloignés et pour nous empêcher, rigoureusement parlant, de le méconnaître.

Cependant il ne l'a pas fait. Quelle en a donc été la cause? C'est qu'il ne voulait pas que l'obscurité et la nuit planâssent sur le berceau de son Fils. Il ne voulait pas qu'un événement auquel se rattachent les destinées temporelles et éternelles de l'humanité fût relégué dans l'ombre. Plein de bienveillance pour nous et de condescendance pour la raison qu'il nous a donnée en partage, il a réalisé le fait de notre rédemption au milieu d'un des siècles les plus civilisés qui aient précédé la venue de Notre-Seigneur.

De nos jours on a vu des hommes qui, malgré l'éclatante lumière qui resplendit autour de l'origine et de la fondation du christianisme, n'ont pas craint de faire de Jésus-Christ un mythe semblable à tous les Hercules et à tous les Prométhées de l'antiquité. Parallèle injurieux et sacrilége, devant lequel plus d'une foi faible s'est troublée et souvent même évanouie tout à fait. Qu'aurait-ce été, si Jésus-Christ, au lieu de venir dans un siècle auquel nous sommes reliés par la chaîne non-interrompue des témoignages les plus authentiques et les plus imposants, et dont les faits nous sont aussi bien connus que nos propres faits contemporains, eût paru dans ces temps reculés qui ont été *comme les époques classiques de la fabrication des héros, des demi-dieux et des dieux?*

Vainement, pour déprimer le trait de bonté et de sagesse que nous admirons dans le choix de l'époque où devait s'accomplir l'œuvre de notre rédemption, l'on objecterait que le sort de tous les siècles est de devenir tôt ou tard fabuleux, et que celui qui est historique pour certaines générations doit nécessairement cesser de l'être pour celles qui suivront de très-loin. Non; ce qui constitue les temps fabuleux et mythologiques, ce n'est pas leur éloignement, mais le défaut de documents propres à nous transmettre d'une manière sûre les événements dont ils furent les témoins. Si donc le siècle de Jésus-Christ n'a point été mythologique jusqu'ici, il ne le sera jamais. Lors même que l'avenir tiendrait encore en réserve pour le genre humain des millions d'années d'existence, nos derniers neveux n'auraient rien à nous envier sur ce point. Tous les monuments historiques qui règlent nos convictions sur le passé et qui nous garantissent la réalité des faits anciens, parviendraient jusqu'à eux intacts et sans avoir rien perdu de leur valeur primitive. Répandus comme ils le sont sur la terre entière, il n'y a pas de main incendiaire qui puisse les atteindre tous à la fois, bien moins encore que dans les jours du calife Omar. Pour anéantir les histoires que nous ont léguées nos pères, il ne faudrait pas moins qu'un autre déluge universel; et de déluge universel, il n'y en aura plus. Par conséquent en présence d'une puissante tradition consignée dans les écrits et qui nous dessine, qui nous caractérise si nettement les traits de Jésus-Christ, nul ne pourrait, pas plus alors que maintenant, défigurer cette noble figure; nul ne saurait la dénaturer, la transformer au gré de son imagination, ni lui imprimer le cachet douteux de ces êtres moitié réels, moitié fantastiques auxquels nous donnons la dénomination de mythes. « Là où se lève » l'Ecriture, dit l'illustre P. Lacordaire, là où apparaît le récit immobilisé, là où l'airain » scriptural est posé en face des générations, à l'instant la puissance mythique de l'homme » s'évanouit. Car alors le fait reste devant lui dans ses proportions véridiques; il reste » en commandant à son imagination, et mille ans n'y peuvent pas plus qu'un jour. Jamais, depuis Hérode et Tacite, vous a-t-on signalé des mythes dans l'histoire? Charle» magne est-il devenu un mythe au bout de mille ans? Clovis au bout de treize cents? » Auguste, César en s'enfonçant dans le passé, ont-ils pris quelque apparence mythique?

fils pour être outragé, flagellé et crucifié.

probatam esse : [1] Tradent, inquit, cum gentibus ad illudendum, et flagellandum, et crucifigendum.

[1] Matth., 20. 19.

» Non; le point le plus éloigné où l'historien moderne cherche à découvrir le mythe, » c'est, par exemple, le commencement de Rome, Romulus et Rémus. Pourquoi? Parce » que, bien qu'on s'approchât de l'Ecriture, bien qu'elle préexistât dans d'autre pays » elle n'avait pas encore reçu la garde de l'histoire romaine. Mais une fois l'Ecriture » vivante, une fois qu'elle s'est emparée de la trame générale de l'histoire, à l'instant » le moule mythique est brisé.

» Or Jésus-Christ n'appartient pas au règne de la tradition pure, mais au règne de » l'Ecriture. Il est né en pleine Ecriture, sur un terrain où il est impossible au mythe » de prendre racine et de se développer. La providence avait tout prévu et tout préparé » de loin, et si vous vous êtes demandé quelquefois pourquoi Jésus-Christ est venu si » tard, vous en voyez maintenant une raison. Il est venu si tard pour n'être pas dans » l'antiquité, pour être au centre de l'Ecriture; car il n'est pas la première Ecriture, » il s'en est bien gardé; il n'est pas la première Ecriture, il est l'Ecriture après quinze » cents ans, et si vous ne voulez compter que depuis Hérodote, il est encore l'Ecriture » après cinq cents ans. Ainsi il est moderne, et quand même le monde durerait des siècles » sans nombre, comme au moyen de l'écriture tout est présent, parce que d'un coup » d'œil et avec la rapidité de l'éclair nous parcourons toute la chaîne de l'histoire, Jésus- » Christ est à jamais nouveau, assis dans la pleine réalité des événements qui composent » la vie connue et certaine du genre humain. »

Ce n'est pas tout. Un autre motif a encore fait retarder le moment de l'incarnation du Verbe. Qui ne connaît les prodiges que l'Evangile a opérés au sein de l'humanité? C'est lui qui a recueilli, pour ainsi dire, dans ses bras les vieilles sociétés mourantes, qui a constitué le monde moderne, organisé la civilisation actuelle dont nous sommes si fiers; c'est lui qui a renversé l'esclavage, ruiné l'esprit de caste, rajeuni les principes à peu près disparus de la fraternité universelle; lui qui a rendu à la moitié du genre humain sa dignité perdue, en relevant la femme, en lui redonnant dans la famille sa place primitive en proscrivant la polygamie; lui qui a allumé dans les cœurs cette charité inouïe dont l'une des plus belles personnifications est la fille de Vincent de Paul, quand elle veille comme une mère adoptive, disons mieux, comme un ange consolateur, auprès des malades les plus incurables et les plus abandonnés, ou bien encore le missionnaire catholique qui, dans sa passion ardente de faire du bien, affronte et brave la fatigue, les privations, les dangers, les persécutions, la mort, pour aller sauver non pas des parents et des amis, mais des inconnus. C'est lui enfin qui seul a su nous redire d'une voix claire et ferme, nous montrer d'un geste assuré tous nos devoirs et toutes nos destinées. Voilà en abrégé quelques-unes de ses œuvres.

A la vue de ces phénomènes moraux si évidemment supérieurs à la puissance des doctrines humaines; en présence de ces merveilles dont l'antiquité ne fut jamais témoin, et qui de nos jours ne brillent que dans les pays où l'Evangile conserve toute son influence et toute son action, vous vous attendez peut-être que nul ne viendra contester sa céleste origine. Détrompez-vous. Voici un système qui prétend qu'il n'est pas nécessaire de monter jusqu'au ciel et de recourir à l'intervention directe de Dieu, pour trouver le principe et la source du développement que nous remarquons dans l'humanité. A l'entendre, ce développement est le résultat tout simple des lois qui président à nos destinées, c'est l'effet logique et forcé de ce progrès indéfini auquel le genre humain a obéi dans tous les lieux et dans tous les temps.

Pour qui veut ne pas se payer de vains mots, la réfutation d'un pareil système n'est pas difficile. Un simple coup d'œil sur les nations au sein desquelles l'Evangile n'a point encore pénétré, suffit pour en faire sentir toute la fausseté. En effet les chinois, les habitants du Thibet, de l'Inde, de la Perse, et tant d'autres que je pourrais énumérer, ne sont-ils pas des peuples au moins aussi anciens que nous, d'une nature aussi riche que la

4. Sed quod potissimum in ligno crucis mortem pertulit, hoc etiam divino consilio tribuendum est; ut scilicet unde mors oriebatur, inde vita resurgeret. Serpens enim, qui in ligno primos parentes vicerat, victus est à Christo in ligno crucis. Plures ejus rei afferri rationes possunt, quas sancti Patres latiùs persecuti sunt, ut ostendamus consentaneum fuisse, Redemptorem nostrum mortem crucis potissimùm subire. Verùm satis esse Parochus admoneat, si Fideles credant illud ge-

4. Ce fut encore avec une intention particulière de la Divinité qu'il mourut de préférence sur la croix. Il voulait que la vie nous revînt par où la mort elle-même nous était arrivée. Le serpent, qui avait vaincu nos premiers parents avec l'arbre du paradis, fut vaincu par Jésus-Christ sur l'arbre de la croix. Les saints Pères ont longuement développé bien plus d'une raison que nous pourrions apporter, pour faire voir combien il était convenable que notre Sauveur préférât le supplice de

nôtre au fond, des hommes enfin capables des mêmes efforts et dignes des mêmes succès que nous? Cependant où sont leurs progrès? Quels pas ont-ils faits pour se rapprocher de la perfection évangélique? Pas un. Complétement stationnaires dans l'ordre religieux, ils sont, à l'heure qu'il est, ce qu'ils étaient au commencement, et rien de plus.

Mais quand le présent ne nous fournirait pas ces protestations vivantes et sans réplique, contre le système du progrès à l'infini, quand un jour (ce que je ne sais pas, mais ce que je souhaite de toute mon âme, pour le bonheur de la terre), oui, quand un jour le genre humain tout entier devrait accepter la lumière du christianisme, pour se diriger dans le chemin de la vie, et que l'Evangile dût régner sans rival ici-bas, comme le soleil règne pour nous sans rival dans la voûte céleste, les temps antérieurs à Jésus-Christ seront toujours là pour prouver tout ce qu'il y a d'erroné dans la manière de voir que nous combattons. On dirait que Dieu, par une sage prévision, a disposé les choses dans ces âges anciens tout exprès pour saper à sa base un système aussi funeste aux bonnes mœurs, mais auquel cependant l'orgueil ouvre l'accès le plus facile dans notre esprit. Car voici ce qu'il a fait : après avoir déposé dans le sein de l'humanité les vérités fondamentales et indispensablement nécessaires à son salut, il l'a abandonné pendant quatre mille ans à ses propres ressources. L'espace était certes assez long pour qu'elle pût faire de ses forces et de sa puissance une épreuve décisive et qu'on n'eût plus jamais besoin de renouveler. Or, que se passa-t-il pendant ces quatre mille ans? Vit-on l'humanité grossir son patrimoine religieux? Aux principes qu'elle avait reçus en recevant la vie, pût-elle ajouter quelque chose de nouveau? Non. Bien loin d'inventer, elle se montra toute entière, à l'exception des Hébreux, inhabile à conserver intacte sa religion primitive. Partout l'erreur alla mêler son déplorable alliage à l'or pur des grandes idées que Dieu avait communiquées au genre humain en le tirant du néant.

Et cependant nous savons quelle humanité c'était alors. Bien loin d'être disgraciée, déshéritée, inférieure à celle-ci, elle se trouvait, au contraire, enrichie de tous les genres de talents. Génie des beaux-arts, de la peinture, de la sculpture et de la poésie; génie de l'éloquence, génie de l'histoire, génie de la philosophie, elle possédait tout. C'est l'humanité de ce temps-là qui avait donné Homère, Sophocle, Apelles, Phidias, Hérodote, Thucydide, Démosthène, Pythagore, Socrate, Aristote, Platon, c'est-à-dire tous ces personnages étonnants que les modernes, avec la supériorité de leur condition, sont forcés d'admirer sans pouvoir les égaler. Mais n'importe; que l'humanité progresse tant qu'elle voudra, qu'elle atteigne même les dernières limites du beau idéal sous les autres rapports; en matière de religion, non-seulement elle ne constituera rien par elle-même, mais elle gâtera, elle altérera tout. Voilà l'enseignement que la stérile agitation de l'antiquité et son impuissance radicale au point de vue religieux nous ont légué. Enseignement devant lequel vient tomber le pernicieux système du développement continu et sans bornes qu'on a voulu inaugurer de nos jours. Nous avions donc bien raison d'avancer que dans ce qui concerne la rédemption, tout, jusqu'à l'époque de son accomplissement, avait été admirablement choisi.

la croix. Mais les Pasteurs pourront se contenter d'avertir les Fidèles qu'il suffit, pour eux, de croire que Jésus-Christ choisit ce genre de mort, comme le plus propre et le plus convenable pour la rédemption du genre humain, précisément parce qu'il n'y en avait point de plus humiliant et de plus ignominieux. Ce n'étaient pas seulement les gentils qui regardaient le supplice de la croix comme abominable et plein de honte et d'infamie; la loi de Moïse elle-même donne *le nom de maudit à celui qui est attaché au bois.*

nus mortis à Salvatore delectum esse, quod quidem ad humani generis redemptionem aptius, atque accommodatius videretur, quemadmodùm certè nullum turpius, atque indignius esse potuit : Non solùm enim apud Gentiles crucis supplicium execrandum, et dedecoris ignominiæque plenissimum semper existimatum est, verùm etiam in lege Moysis, [1] maledictus homo appellatur, qui pendet in ligno.

5. Ici les Pasteurs ne devront point oublier non plus de rapporter l'histoire des souffrances de Jésus-Christ, exposée avec tant de soin par les évangélistes. Il faut que les Fidèles connaissent au moins, de ce mystère, les points principaux, c'est-à-dire ceux qui paraissent plus utiles pour appuyer la vérité de notre foi. C'est sur cet article, comme sur leur base, que la foi et la religion chrétienne reposent. Et une fois qu'il est bien établi, tout le reste se soutient parfaitement. En effet, si l'esprit de l'homme trouve quelque part des difficultés, assurément c'est dans le mystère de la Rédemption qu'il rencontre les plus grandes. Nous concevons à peine que notre salut puisse dépendre de la croix et de celui qui y fut attaché pour nous. Non pas qu'en cela nous ne devions encore admirer la souveraine providence de Dieu; car *voyant que le monde avec sa sagesse ne l'avait point reconnu dans les œuvres de sa divine sagesse, il résolut de sauver par la folie de la prédication ceux qui croiraient.* Il ne faut donc pas être surpris si les prophètes, avant la venue de Jésus-Christ, et les apôtres depuis sa mort et sa résurrection, ont fait tant d'effort pour persuader aux hommes qu'il était le vrai Rédempteur du monde, et pour les soumettre à l'empire et aux commandements d'un crucifié.

5. Neque verò Parochus hujus articuli historiam prætermittet, quæ diligentissimè à sanctis Evangelistis exposita est, ut saltem, summa ejus mysterii capita, quæ ad confirmandam fidei nostræ veritatem magis necessaria videntur, Fideles cognita habeant. Hoc enim articulo, veluti fundamento quodam, Christiana religio et fides nititur : eoque posito, reliqua omnia rectè constituta sunt. Nam si quid aliud humanæ menti, et intelligentiæ difficultatem affert, certè crucis mysterium omnium difficillimum existimandum est : vixque percipi à nobis potest, salutem nostram ex cruce ipsâ, et ex eo, qui pro nobis ligno illi affixus est, pendere. Sed in hoc, ut docet Apostolus, summam Dei providentiam licet admirari : [2] Nam quia in Dei sapientiâ non cognovit mundus per sapientiam Deum : placuit Deo per stultitiam prædicationis salvos facere credentes. Quare mirandum non est, si prophetæ ante Christi adventum, Apostoli post ejus mortem, et resurrectionem tantopere laborârunt, ut hominibus persuaderent, hunc esse mundi redemptorem, eosque in crucifixi potestatem atque obedientiam redigerent.

[1] Deut.. 21. 23; Gal., 3. 13.—[2] 1. Cor., 1. 21.

6. Quare Dominus, cùm nihil tam ab humanâ ratione remotum esset, quàm crucis mysterium, statim post peccatum nunquam destitit tùm figuris, tùm Prophetarum oraculis Filii sui mortem significare. Atque ut de figuris pauca quædam attingamus, [1] Abel primùm, qui fratris invidiâ occisus est; deindè [2] Isaac sacrificium; præthereà [3] Agnus, quem Judæi, cùm è terrâ Ægypti egrederentur, immolârunt; tùm [4] serpens æneus, quem Moyses in deserto exaltavit, Christi Domini passionis ac mortis figuram præmonstrabant. Quod autem ad Prophetas pertinet, quàm multi exstiterint, qui de ea vaticinati sunt; id verò multò notius est, quàm ut explicari hoc loco oporteat. Sed præ cæteris, ut [5] Davidem omittamus, qui omnia præcipua redemptionis nostræ mysteria in Psalmis complexus est, [6] Isaïæ oracula tam aperta et clara sunt, ut rectè dici queat, [7] eum potiùs rem gestam exposuisse, quàm futuram prædixisse.

[8] MORTUUS, ET SEPULTUS.

7. His verbis Parochus credendum explicabit, Jesum Christum, postquam crucifixus est, verè mortuum, ac sepultum esse. Neque verò sine causâ hoc separatim Fidelibus credendum proponitur, cùm non defuerint, qui eum in cruce mortuum negarent : illi igitur errori hanc fidei doctrinam sancti Apostoli meritò opponendam censuerunt; de cujus articuli veritate, dubitandi nullus nobis locus relinquitur; nam omnes Evangelistæ consentiunt Jesum spiritum emisisse. Præterea cùm Christus, verus et perfectus homo fuerit, verè etiam mori potuit : moritur autem homo, cum anima separatur à corpore.

[1] Gen., 4. 8.— [2] Gen., 22. 6, 7, 8.— [3] Exod., 11. 5, 6, 7.— [4] Num., 21. 8, 9; Jo., 3. 14.— [5] Ps. 2. 21, 66. 109.— [6] Is., 53.— [7] Hier., Ep. ad Paul. ante fin.— [8] Matth., 27. 50; Marc., 15. 37; Luc., 23. 46: Jo., 19, 30.

6. C'est encore pour cela, c'est-à-dire parce que le mystère de la croix est tout-à-fait en dehors des conceptions de l'intelligence humaine, que le Seigneur n'a cessé, depuis le péché, d'annoncer la mort de son Fils, tantôt par des figures, tantôt par les oracles de ses prophètes. Et d'abord, pour dire un mot des figures, Abel tué par la jalousie de son frère, Isaac offert en sacrifice, l'agneau immolé par les Hébreux, lors de la sortie d'Egypte, le serpent d'airain élevé par Moïse dans le désert, figuraient tous d'avance la mort et la passion de Jésus-Christ. Quant aux prophètes, combien n'y en a-t-il pas qui ont prédit l'une et l'autre? C'est un point trop connu, pour que nous soyons obligés de le démontrer ici. Mais sans parler de David, qui a embrassé dans ses psaumes tous les mystères de notre rédemption, les oracles d'Isaïe surtout ne sont-ils pas pleins de clarté et d'évidence? Ne dirait-on pas qu'il raconte un événement accompli, plutôt qu'il ne prophétise une chose future.

EST MORT ET A ÉTÉ ENSEVELI.

7. Le Pasteur expliquera que par ces paroles nous sommes tenus de croire que Jésus-Christ, après avoir été crucifié, mourut véritablement et qu'il fut enseveli. Et certes ce n'est pas sans raison, que l'on a fait de cette vérité un article de foi séparé. Car il n'a pas manqué d'hommes, pour soutenir qu'il n'expira point sur la croix. Les apôtres agirent donc avec sagesse, en établissant ce point de notre foi, pour repousser cette erreur. Du reste, l'authenticité du fait ne laisse point de place au doute. Tous les évangélistes s'accordent à dire que Jésus-Christ rendit l'esprit. D'ailleurs Jésus-Christ étant véritablement et complétement homme, pouvait aussi vraiment mourir. La mort de l'homme, ce n'est que la séparation de l'âme d'avec le corps.

8. Ainsi lorsque nous disons que Jésus-Christ est mort, nous entendons que son âme a été séparée de son corps. Mais nous n'admettons pas que la séparation ait existé entre la divinité et le corps de Jésus-Christ. Loin de là, nous croyons fermement et nous confessons qu'après la séparation du corps et de l'âme, la divinité demeura toujours unie au corps dans le tombeau, et à l'âme dans les enfers. Or il convenait que Jésus-Christ mourût, afin de détruire par sa mort celui qui avait l'empire de la mort, c'est-à-dire le démon, et qu'il délivrât ceux que la crainte de la mort tenait pendant toute la vie dans un état de servitude.

9. Mais ce qu'il y eut ici de particulier à Jésus-Christ, c'est qu'il mourut comme il avait résolu de mourir, et que la mort qu'il subit vint moins de la violence des autres, que d'une décision de sa propre volonté. Il avait en effet réglé et arrêté non-seulement le fait de sa mort, mais encore le lieu et le temps où il devait mourir. Voici ce que dit Isaïe : *Il a été sacrifié, parce qu'il l'a voulu.* Et le Seigneur lui-même s'exprime ainsi avant sa passion : *Je donne ma vie, pour la reprendre. Personne ne me la ravit; mais je la donne de moi-même. J'ai le pouvoir de la donner et le pouvoir de la reprendre de nouveau.* Ensuite, pour le lieu et le temps de sa mort, il s'en explique en ces termes, lorsque Hérode tendait des piéges contre sa vie : *Allez dire à ce renard : Que je chasse encore les démons et guéris les malades aujourd'hui et demain; et le troisième jour tout sera fini pour moi. Cependant il faut que je marche aujourd'hui et demain et le jour suivant. Il ne convient pas qu'un prophète périsse hors de Jérusalem.* Jésus-Christ ne souffrit donc rien malgré lui et par contrainte, mais ce fut volontairement qu'il s'offrit lui-même, et qu'il dit allant à ses ennemis : *Me voici.* Et tous les tourments injustes et cruels dont ils l'accablèrent, il les endura de son plein gré.

8. Quare cùm Jesum mortuum esse dicimus, id significamus, ejus animam à corpore divisam esse; neque tamen concedimus divinitatem sejunctam à corpore : quin potius constanter credimus et confitemur, animâ ejus à corpore divisâ, divinitatem tum corpori in sepulcro, tum animæ apud inferos conjunctam semper fuisse. Decebat autem Filium Dei mori, [1] ut per mortem destrueret eum qui habebat mortis imperium, id est diabolum, et liberaret eos qui timore mortis, per totam vitam obnoxii erant servituti.

9. Sed illud in Christo Domino singulare fuit, quòd tunc mortuus est, cùm ipse mori decrevit, et mortem non tam alienâ vi illatam, quam voluntariam obiit. Nec verò mortem solùm, sed locum etiam, et tempus, in quo moreretur, ipse sibi constituit; ita enim Isaïas scripsit : [2] Oblatus est, quia ipse voluit. Atque idem Dominus de se ante passionem dixit : [3] Ego pono animam meam, ut iterùm sumam eam : nemo tollit eam à me, sed ego pono eam à me ipso : et potestatem habeo ponendi eam, et potestatem habeo iterùm sumendi eam. Quod autem ad tempus et locum attinet, cùm Herodes ejus vitæ insidiaretur, ipse inquit : [4] Dicite vulpi illi, ecce ejicio dæmonia, et sanitates perficio hodie, et cras, et tertiâ die consummor : verumtamen oportet me hodie, et cras, et sequenti die ambulare : quia non capit prophetam perire extra Jerusalem. Ille igitur nihil invitus, aut coactus fecit, sed ipse sese volens obtulit, atque inimicis suis obviam procedens, dixit : [5] Ego sum; et sponte suâ ea omnia supplicia pertulit, quibus illum injustè, et crudeliter affecerunt.

[1] Heb., 2. 14.—[2] Isai., 53. 7.—[3] Joan., 10. 18. —[4] Luc., 13. 32, 33.—[5] Joan., 18. 5.

10. Quo quidem nihil ad commovendos animi nostri sensus majorem vim habere potest, cùm pœnas tormentaque ejus omnia cogitatione perpendimus. Nam si quispiam nostrâ

10. Assurément, nous ne trouverons point de considération plus propre à toucher la sensibilité de notre cœur que de repasser dans notre esprit toutes ses souffrances et toutes ses tortures (2).

(2) A quoi bon ces longues épreuves, ces privations de tout genre, ces souffrances, ce sang répandu, cette mort si cruelle et si ignominieuse tout à la fois ? Jésus-Christ devait-il être tenu à tous ces frais pour nous racheter? Et n'eût-il pas été bien plus digne de Dieu de faire payer moins cher le pardon et la grâce qu'il nous accordait ? Ainsi raisonnent les esprits superficiels, qui ne veulent point réfléchir sur la sublimité du mystère de la rédemption. Mais prenons garde : indépendamment de toutes les autres considérations que nous avons déjà faites, il n'est pas difficile de remarquer jusque dans ces rigueurs qui nous choquent et nous scandalisent, des traits d'une profonde sagesse et un dessein, un plan de la portée morale la plus haute.

Et d'abord, enclins comme nous le sommes à méconnaître la nature des liens qui nous rattachent à Dieu, malheureusement disposés à le reléguer dans une sphère qui n'a presque rien de commun avec la nôtre, à le regarder comme à peu près indifférent à nos actions et par conséquent à compter presque pour rien nos manquements à son égard, nous avions besoin qu'un exemple éclatant de sévère justice fût toujours là, sous nos yeux, pour protester contre cette pernicieuse illusion. Le seul spectacle de la passion du Sauveur a engendré plus de vertus sur la terre que toute l'éloquence humaine. N'est-ce pas lui qui réveille le mieux de sa léthargie la coupable indifférence qui nous tient insensibles aux charmes de notre avenir éternel? N'est-ce pas lui qui établit le plus de délicatesse salutaire au fond des consciences, en nous montrant d'une manière frappante la sainteté de Dieu incompatible avec la souillure, et le Seigneur armé pour punir jusqu'à l'apparence du péché? N'est-ce pas lui qui étouffe le plus efficacement dans les cœurs les germes de l'orgueil, de la luxure, de l'iniquité, de la vengeance et de tous les autres vices? Et tous ces exemples de charité, de dévouement pour nos semblables, qui feront éternellement la gloire du christianisme, à qui les devons-nous, si ce n'est à la méditation des douleurs et de la croix du Sauveur. Mais laissons parler M. Auguste Nicolas.

« Sans doute, dit-il, la croix *paraîtra toujours une folie à ceux qui se perdent*, mais » une folie qui les accablera de tout le poids de la sagesse et de la civilisation qu'elle a » enfantée. Vainement s'efforcent-ils de détacher d'elle cette sagesse et cette civilisation » et de vouloir les retenir en la rejetant; ils meurent à la peine. Il faut qu'ils acceptent » la croix, ou qu'ils reculent jusqu'à la superstition païenne, jusqu'à la barbarie antique.

» Ce ne sont pas des raisonnements que nous opposons, ce sont des faits; et quels » faits!!! Cette morale sublime de l'Evangile, dont on s'empare ; cette perfection des » dogmes sur Dieu, notre immortalité, l'état d'une vie à venir, dont on s'honore ; ces » grandes et fécondes idées d'égalité, de fraternité, de charité, de liberté, dont on est » si fier; tout ce qui constitue enfin le fonds de notre civilisation date évidemment de » l'introduction du dogme de la croix dans le monde, et en est descendu à travers les » résistances les plus acharnées de la sagesse et de la puissance humaines. L'auteur de » cette vie morale est Jésus-Christ et Jésus-Christ crucifié. C'est par la foi en lui que » s'est répandue et propagée la morale évangélique; c'est la croix à la main qu'elle a été » prêchée; c'est en regard de la croix qu'elle a été pratiquée. Partout où a été plantée la » croix ont germé les vertus et fleuri la civilisation, même au fond des déserts; partout » où elle a été arrachée ont reparu la barbarie, l'ignorance et la férocité, même au sein » des villes. C'est sous son influence que toutes les institutions de liberté et de charité » ont pris naissance et se conservent et s'étendent; et aujourd'hui même que la morale » évangélique a épanoui toutes ses fleurs et livré tous ses fruits, son alliance avec le » dogme de la croix n'en est pas moins restée indissoluble. Il n'est pas donné de pouvoir » la transplanter dans une autre doctrine et de la détacher du dogme qui la nourrit. » Certes, les essais n'ont pas manqué de nos jours : saint-simoniens, fouriéristes, huma- » nitaires, communistes, panthéistes, tous ont essayé d'adapter la morale évangélique à

Si quelqu'un avait souffert à cause de nous des douleurs non pas acceptées | causâ omnes dolores patiatur, non quos ipse suâ voluntate suscipiat, sed

» des dogmes nouveaux, de faire *grandir le Christ*, comme ils disent, et de *renouveler* » *sa tunique*. Qu'en est-il résulté? Qu'en résulte-t-il? Des folies qui, grâce à Dieu, n'ont » pas le temps de devenir des crimes et qui expirent dans la dérision. L'Evangile, ce fruit » de vie, ressemble à la manne qui nourrissait les Hébreux dans le désert : il faut le » recevoir immédiatement du ciel et distillé par l'arbre de la croix. Dès qu'on veut l'ac- » commoder à la prudence humaine et l'approprier aux théories de la terre, il se cor- » rompt et devient un ferment de pestilence et de mort. .....Tout le christianisme est » dans le dogme de la rédemption. S'attacher à la morale évangélique seule, en admirer » la pureté, la sublimité, la fécondité, c'est considérer uniquement le cadran d'une » montre, la juste distribution des heures qui y sont marquées, et l'utile fonction des » aiguilles qui nous en distribuent la connaissance relative à la vérité de la marche du » temps et à nos besoins. Passer de la morale à la considération des dogmes les plus im- » médiats, les plus naturels, les plus universels : l'existence de Dieu, la spiritualité de » l'âme, son immortalité, un jugement à venir et un état de châtiment ou de récom- » pense, c'est ouvrir la montre et en examiner les rouages divers qui, par leur engrène- » ment et leur jeu, portent à l'extérieur le mouvement combiné dont nous avons admiré » l'utile résultat sur le cadran. Mais tout cela n'est que résultat ou véhicule; tout cela » tient et provient d'un principe moteur, inspirateur d'où part et où revient le mouve- » ment, pour en repartir encore, et qui est comme le ressort dans le système mécanique » de notre montre. Or ce principe, dans le christianisme, qui en est *la voie, la vérité* » *et la vie?* C'est Jésus-Christ crucifié.

» ..... Ce qui choque l'incrédulité dans le mystère de la croix et ce qui donne à ce » mystère l'apparence d'une folie, c'est que réellement c'est un acte extraordinaire, en » dehors des lois naturelles, anormal, et dès-lors repoussant et incompréhensible pour » qui se place dans un état ordinaire, naturel et normal. Mais tel n'est pas l'état de » l'humanité. Elle est sortie de cet état normal par la chute primitive, et ce n'est que » par un remède, c'est-à-dire un moyen *anormal*, comme son état, qu'elle peut se re- » lever. Le mystère de la croix correspond au mystère du péché originel ; il ne faut » jamais regarder l'un sans l'autre. L'humanité est un grand malade, et, ce qu'il y a » de pis, un malade qui croit se porter bien. Dès-lors ce ne sont pas des viandes solides » et des fruits savoureux qu'il lui faut, quoiqu'elle le veuille; c'est un remède et un re- » mède violent, quoiqu'elle ne le veuille pas. Qu'elle se récrie, qu'elle se soulève, qu'elle » traite d'insensé le médecin : cela doit être, et celui-ci aurait tort de chercher à se » justifier à des yeux malades; il subira l'injure, il se dira fou tout le premier pour » entrer dans les vues perverties qu'il veut redresser; mais en même temps il fera ac- » cepter le remède, dont le premier effet sera de donner à l'homme la connaissance de » son mal, et de lui faire bénir et adorer la sagesse *surhumaine* et l'amour infini qui » ont su si bien le contrarier pour le guérir. Or, tel a été l'effet du mystère de la croix » sur le monde. Là nous découvrons clairement et ce qu'est l'homme et ce qu'est Dieu.

» Ce qu'est l'homme. — Quel miroir fidèle de l'horrible état où est tombée l'humanité, » que cette figure sanglante et brisée sur une croix en expiation de nos crimes! Figure » qui était celle d'un Dieu et qui n'est plus même celle d'un homme. Quelle expression » de la laideur morale du péché et du malheur qui y est attaché dans nos destinées éter- » nelles! Quelle mesure de l'abîme où nous sommes tombés, et de l'abîme plus profond » encore sur lequel nous sommes suspendus, que ce spectacle de la beauté par essence, » de la félicité suprême, de la puissance infinie d'un Dieu, réduite, ravalée à cet état de » difformité, de souffrance et d'anéantissement! Par le remède jugeons le mal, par le » châtiment mesurons la faute; évaluons la profondeur de l'abîme par la distance par- » courue pour venir nous y chercher! Si un Dieu est devenu tel pour s'être substitué à » l'homme, qu'était-ce donc l'homme lui-même par rapport à Dieu???

» Mais si ce spectacle rabaisse l'homme et le met à sa véritable place actuelle, voyez » comme aussitôt il le relève et le revêt d'une nouvelle grandeur, en lui faisant con- » naître ce qu'il est dans les desseins de Dieu!

quos vitare nequeat : hoc verò haud magni beneficii loco à nobis ponetur :

volontairement, mais qu'il n'aurait pu éviter; malgré leur grandeur, nous

» .....La philosophie de la croix est venue prononcer entre la philosophie de Zénon et » celle d'Epicure, et les absorber toutes deux dans sa hauteur. Tu t'estimes trop, ô homme, » et tu ne t'estimes pas assez. Non, tu n'es pas un Dieu ayant sujet de te glorifier toi- » même et de te faire ton propre centre; loin de là, tu es le plus abject, le plus chétif » et le plus misérable de tous les êtres; rebut de l'univers, il n'est rien qui ne te confonde » et qui n'accuse ton ignorance et ta faiblesse; tu ne peux que souffrir et mourir : esclave » vendu à la douleur par le péché, tu lui appartiens, et cette douleur même est infé- » conde. Mais tu te trompes pareillement lorsque, avec Epicure, tu t'assimiles à un vil » pourceau et que tu te résignes aux sens et à la matière, laissant choir dans la boue le » sceptre de l'intelligence et de la vertu. Relève-toi! tu es le roi de la terre et le pré- » tendant des cieux.

» C'est le propre de la philosophie de la croix d'avoir démêlé et concilié ces deux états » de force et de faiblesse, en éclairant à la fois et le fond de notre misère et le faîte de » notre grandeur; en nous faisant sentir que d'un côté, par notre nature propre, nous » ne sommes capables que de mal et dignes que de réprobation; et que d'un autre côté, » par le secours divin, nous sommes réhabilités en Jésus-Christ et rendus participants de » Dieu même. L'humanité se trouve ainsi placée entre deux pôles; celui de sa nature » déchue, qui la porte au péché; celui de la grâce céleste, qui l'élève à Dieu ; de telle » sorte que nous n'ayons jamais sujet de nous enorgueillir, mais plutôt d'être humbles » et tremblants jusqu'au plus haut degré de perfection; comme aussi que nous ne de- » vions jamais nous abattre à la vue de nos misères, mais être confiants et courageux » pour en sortir, quelle qu'en soit la profondeur. Voilà le chrétien; c'est l'homme » expliqué.

» .....C'est ainsi que la doctrine de la croix nous donne la connaissance de nous-mêmes. » Mais cet effet n'est que secondaire et réfléchi; son effet principal et direct, c'est de » nous faire connaître Dieu.

» *Je suis tout ce qui a été, tout ce qui est et tout ce qui sera; aucun mortel n'a jamais » pu lever mon voile.* Telle est l'inscription que l'antique Egypte avait gravée au front » du premier de ses temples, indiquant par là la Divinité. Tous les efforts de la philo- » sophie qui vint après, ne purent soulever le voile; et lorsque le christianisme entra » dans la capitale du monde civilisé, il lut encore au frontispice du temple : *Au Dieu » inconnu.*

» *C'est ce Dieu que je viens vous faire connaître,* dit saint Paul; et il leur prêchait » Jésus crucifié.

» Le christianisme en effet est venu écarter le voile antique qui pesait sur les yeux » des humains et livrer à la terre le secret de l'éternité. Ou plutôt il a fait mieux : » comme son éclat nous eut éblouis, il a revêtu la Divinité de formes sensibles qui la » révèlent en la tempérant. *Il a donné,* comme dit admirablement Erskine, *dans l'œuvre » d'expiation une forme palpable aux sublimes attributs de la Divinité; il les a rendus » manifestes à nos yeux dans la substantielle réalité d'actions vivantes, en même temps » que dans leur grandeur et leur admirable beauté. Sans qu'ils perdissent rien de leur » dignité, il les a mis à la portée de nos intelligences; il les a appropriés aux senti- » ments de l'humaine nature, tandis qu'ils excitent le ravissement et la louange des » anges dont s'environne son trône divin.*

» La sainteté, la justice, l'amour, la sagesse, la puissance même de Dieu, quoique au » degré le plus infini, se laissent en effet regarder, toucher, mesurer en quelque sorte » sur la croix, par le procédé le plus simple tout à la fois et le plus fécond.

» .....La doctrine de la croix ne se recommande pas seulement par ses enseignements, » mais encore, mais surtout par ses *applications*... Ce n'est pas seulement pour faire acte » de croyance que nous avons reçu commandement de croire, mais bien parce que les » objets révélés à notre foi ont une tendance naturelle à produire d'heureux et d'impor- » tants effets sur notre destinée et nos caractères. Un homme qui se dit : *Voici tant de » choses à croire et tant de choses à faire,* a déjà commis une erreur fondamentale. Les

pourrions peut-être ne voir là qu'un bienfait médiocre. Mais qu'on vienne

verùm si nostro tantùm nomine mortem, quam defugere poterat, libenter

» doctrines sont les principes qui doivent exciter et vivifier les actions; ce sont les points » de départ des différentes lignes de conduite. La doctrine de l'expiation est le grand » moule spirituel où la vivante forme du caractère chrétien doit recevoir ses combinai» sons et ses traits. Si nous nous abandonnions pleinement et entièrement aux impres» sions de ce moule, même sans avoir jamais entendu parler des préceptes de la morale, » nos cœurs présenteraient de ceux-ci une empreinte et une contrepartie de tout point » exacte. Mais comme ils sont sans cesse disposés à rejeter ce moule véritable de sainteté » et de bonheur, pour recevoir des impressions contraires des périssables objets qui nous » entourent, il a fallu nous faire la description de ce que nous devons être et déduire » la morale du dogme.

» Par là se découvre la déraison de ceux qui veulent en faire deux choses distinctes » et retenir l'une en rejetant l'autre. La morale évangélique n'est que la glose de la » doctrine de la croix; elle se réfère continuellement au texte; elle y prend sa vie, son » esprit, sa substance, et ne fait que nous en appliquer les leçons.

» Si la morale évangélique avait été formulée en un code de préceptes détachés de la » doctrine, et qu'elle eût été ainsi jetée dans le monde païen, jamais certainement elle » ne serait descendue à l'application, je ne dis pas chez la généralité des hommes, mais » même chez les plus parfaits. C'eut été comme une armure de géant, hors de toute » proportion avec les forces de la conscience dégénérée de l'humanité. On en sera con» vaincu, si on se rappelle que la morale des stoïciens, moins sévère, n'avait pu faire, » au dire d'Epictète, *un stoïcien commencé.*

» Pour expliquer donc comment cette morale évangélique est devenue la morale uni» verselle du genre humain, comment elle a été portée par un si grand nombre d'âmes » aux dernières limites de l'application, on est obligé d'admettre qu'avec cette morale » extraordinaire un agent extraordinaire correspondant a été apporté, une conscience » nouvelle a été donnée à la hauteur et à la dimension de cette morale dans toutes les » directions des affections humaines; qu'il a fallu enfin, pour une morale surhumaine, » une doctrine surhumaine aussi.

» Or c'est à cette fonction qu'est adaptée la doctrine de la rédemption. La morale » évangélique est mesurée, pour ainsi parler, sur l'homme-Dieu, lequel ne déploie tout » le caractère divin que sur la croix; de sorte que c'est par la croix que ce caractère » divin passe et se reproduit en nous, et par notre conformité avec lui, devient la morale » évangélique qui se résume dans l'imitation de Jésus-Christ.

» ..... Le premier obstacle que rencontre la morale évangélique dans le cœur de » l'homme, c'est la répugnance à croire qu'elle soit nécessaire et obligatoire dans ce » qu'elle a de plus rigoureux: la chasteté poussée jusqu'à incriminer un regard; la cha» rité jusqu'à embrasser un ennemi; la douceur jusqu'à tendre la joue à la main qui la » frappe; le détachement jusqu'à s'arracher l'œil qui scandalise; et une fois arrivé au » sommet de la perfection résultant de toutes ces vertus, l'humilité qui abat l'orgueil, » qui fuit l'éloge et qui ne nous permet de voir en nous que des misérables dignes du » plus souverain mépris. Voilà ce que la conscience humaine par elle-même n'aurait ja» mais pu adopter, pourquoi? parce qu'il lui manquait deux notions fondamentales: la » notion de la sainteté infinie de Dieu, loi de notre être; la notion de sa justice redou» table, sanction de cette loi.

» Or la doctrine de la croix imprime fortement ces deux notions dans nos âmes, par » la grandeur de la victime qui y est exigée, et par la rigueur inflexible de la justice » qui l'immole à sa sainteté. L'idée est comme le point de mire de la perfection ainsi » relevé et fixé, toute l'échelle de proportion de nos vertus se trouve changée..... Ainsi » se trouve levé le premier obstacle à l'acceptation de la morale évangélique.

» Mais un second obstacle devait nécessairement suivre le premier. A force d'inspirer » à l'homme le sentiment de sa hauteur et de sa vocation, et de son indignité propre, » on le rejetait dans l'abattement et le désespoir. Car comment lui persuader que, quel» que souillé qu'il soit, fût-il en horreur à lui-même et à ses semblables, il peut trouver

occumbat; profectò hoc beneficii genus tantum est, ut omnem non solùm re-

en notre nom souffrir de bon cœur une mort à laquelle on aurait pu se

» grâce devant ce même Dieu dont la sainteté est si exigeante et la justice si redou-
» table..... C'est encore là l'effet du dogme de la croix, qui est ménagé de telle sorte que
» la même sainteté qui y apparaît armée de la justice, s'y laisse voir aussi désarmée par
» la miséricorde et dans une proportion non moins infinie. Car comme c'est un Dieu qui
» s'y fait justice, c'est un Dieu aussi qui nous fait miséricorde; comme c'est un Dieu qui
» exige, c'est un Dieu qui satisfait; et comme cette satisfaction dès-lors est aussi infinie
» que cette exigence, il s'ensuit que ce serait faire un outrage non moins grand à la
» Divinité de douter de sa miséricorde que de douter de sa justice..... La grande victime
» attire ainsi toute l'humanité dans son sein; ses deux bras ouverts sur le monde, d'un
» côté elle dépasse en sainteté toutes nos vertus; de l'autre elle dépasse tous nos crimes
» en miséricorde.

» Ce n'est pas seulement à cela que se bornent les moyens de régénération que le
» dogme de la croix a apportés à la terre. Il en est un autre bien puissant, sans lequel
» la morale évangélique n'aurait certainement pas pénétré dans les âmes : ce moyen
» c'est l'exemple.

» Pour peu qu'on observe le cœur humain, on sera convaincu qu'entre prescrire une
» chose et la faire soi-même le premier pour qu'on en donne l'exemple, il y a une diffé-
» rence d'impression sur ceux qu'on veut entraîner, immense, Rien n'est contagieux et
» persuasif comme l'exemple. Tous les traités de patriotisme imaginables n'auraient pas
» fait sur le peuple romain ce que fit le dévoument de Régulus, et il n'y a pas de
» harangue qui vaille l'action de Condé jetant son bâton de commandement dans les
» retranchements de l'ennemi et s'élançant le premier pour le reprendre. L'exemple est
» d'autant plus persuasif qu'il vient de plus haut ; il est d'autant plus nécessaire que le
» précepte est plus rigoureux et qu'il s'adresse à une plus grande généralité d'hommes.

» La morale évangélique, si rebutante pour la nature corrompue de l'homme, devait
» donc se présenter armée d'un grand exemple.

» La vie et surtout la mort de Jésus-Christ renferme cet exemple le plus parfait, le
» plus désisif, le plus entraînant. La morale évangélique n'est pas tant dans les livres et
» dans les discours ; elle est pour tous et au plus haut degré dans la croix de Jésus-Christ,
» livre ouvert à tous les yeux, chaire éloquente qui parle d'elle-même, et où ressortent
» vivement l'ensemble et les plus petits détails de la loi évangélique.

» Mais le dogme de la rédemption agit encore sur le cœur de l'homme par une autre
» puissance. Cette puissance, la plus utile pour le bien comme elle est la plus redoutable
» pour le mal, c'est le sentiment de l'*amour*.

» L'amour c'est tout le cœur, qui lui-même est tout l'homme. Celui qui peut exciter
» l'amour est maître, il peut commander. Toutes les passions ne sont que des transfor-
» mations de celle-là. Il n'y a pas d'homme qui n'en soit capable, même celui qui n'aime
» rien. Car celui-là ne fait que s'aimer lui-même par-dessus tout. Tous les désordres de
» l'humanité ne sont que le détournement de cette flamme de son foyer natal, qui est
» Dieu, vers nous-mêmes et les créatures qu'elle consume et dévaste. Point de régéné-
» ration pour l'espèce humaine donc, si on ne parvient à s'emparer de cet élément ter-
» rible de notre être moral et si on ne ramène toute son activité vers son principe. Et
» cependant, chose étrange et digne de remarque ! aucune philosophie, aucun système
» de morale, aucune religion humaine, n'ont imaginé d'inspirer l'amour et de porter
» l'homme au bien par le sentiment qui est toujours le premier obstacle à la vertu, quand
» il n'en est pas le premier mobile. C'est qu'aucune religion, aucun système de morale
» ne se sont jamais proposé la régénération radicale de l'homme. Il le laissent tous
» avec ses affections désordonnées, souvent ils les développent et ne leur opposent dans
» tous les cas que de vaines théories et de froides règles de vertu, qui ne peuvent pas
» avoir de prise sur son cœur. Ce cœur inspiré par la nature sait bien mieux lui-même
» sa loi, et même en la violant, il en emporte avec lui le principe. Seulement il en ren-
» verse les termes ; car au lieu de porter son amour vers Dieu, il transporte le caractère
» de la Divinité à l'objet de ses amours. C'est ce renversement qui a été la source de

soustraire, ce trait de bonté serait si grand, que le cœur le plus reconnais- ferendæ, sed etiam habendæ gratiæ facultatem vel gratissimo cuique eri-

» l'idolâtrie, où il suffisait qu'une passion fût violente pour que, par cela même, elle » devînt un dieu, comme dit le poëte : *Sua cuique deus fit dira cupido.* Tant notre cœur » est fait pour Dieu, qu'il ne peut rien aimer vivement qui ne le lui rappelle !

» Le christianisme se proposant la grande entreprise d'arracher l'homme au dérègle- » ment de ses passions, devait donc offrir à son cœur un sujet d'amour immense, le » prendre par son faible et en faire son fort.....

» Le christianisme, certes, n'a pas manqué à cette condition. Son divin auteur est » venu le flambeau de l'amour à la main; et qu'a-t-il voulu, si ce n'est que toute la terre » en fût embrâsée? IGNEM VENI MITTERE IN TERRAM, ET QUID VOLO NISI UT ACCENDATUR ? » Lui-même n'est autre que l'amour : DEUS CHARITAS EST. Son premier commandement » est d'AIMER, son second commandement est encore d'AIMER. Enfin sa loi consiste telle- » ment dans l'amour, que ses préceptes si multipliés, si rigides, si divers, rentrent tous » dans le seul amour, comme l'a dit saint Augustin par cette parole éminemment chré- » tienne : Aime et fais ensuite tout ce que tu voudras, *Ama et fac quod vis.*

» .....Mais il ne suffit pas de prescrire l'amour, il faut savoir l'inspirer. La volonté » a beau faire, il faut l'attrait. C'est ici que la doctrine de la croix déploie toute sa » puissance.

» La manifestation de la bonté de Dieu répandue sur toute la nature, la douce voix » de la conscience étaient impuissantes à percer le tumulte que les objets sensibles font » autour du cœur de l'homme; et leurs sommations n'étaient pas assez énergiques pour » en repousser les assauts de la concupiscence et l'occuper exclusivement. Pour faire » cesser ce grand divorce causé par le péché entre Dieu et l'âme, Dieu lui-même devait » faire les avances; et voulant l'amour et les sacrifices du cœur humain, il devait les » conquérir à force d'amour et de sacrifices. L'amour appelle l'amour, et il y a au fond » de l'âme humaine un instinct généreux qui repousse l'ingratitude et répond au sacri- » fice. C'est à cet instinct que s'adresse le dogme de la rédemption, et c'est par lui qu'il » a saisi le cœur de l'homme pour le ramener à Dieu. Et combien ce dogme est-il adapté » à cette grande fin ! Quel amour peut être mis en comparaison avec celui qui y est » exprimé? Dieu semble avoir voulu y faire assaut d'amour avec toutes les créatures et » remporter le prix de notre cœur. Cherchez parmi tous les grands dévouements que » peuvent avoir inspirés les diverses affections de la nature, quelque chose qui approche » du sacrifice de la croix. Le prodige en est tel, qu'il semble favoriser l'incrédulité en » se présentant comme une folie; mais la folie de la croix, c'est la folie de l'amour, folie » qui est sagesse en Dieu. Car telle doit être la manifestation de l'amour infini, qu'il » nous paraisse extravagant, c'est-à-dire excessif, si nous le comparons au nôtre. Quel » désintéressement ! quelle générosité ! quel dévouement ! Il dépose en quelque sorte les » délices de la vie éternelle, pour se revêtir de cette nature souillée et souffrante; il se » déguise, pour ainsi dire, en homme, afin d'arriver jusqu'à l'homme, afin de faire, » comme homme, une impression qu'il ne peut plus faire comme Dieu; afin de séduire, » en quelque façon, le cœur de l'homme, par des attraits humains.

» Je le demande aux âmes les plus aimantes, a-t-on jamais donné, jamais pu conce- » voir une pareille idée de l'amour? Cette figure si repoussante d'un homme supplicié » sur une croix, ne devient-elle pas le motif le plus attrayant, le plus irrésistible pour » le cœur. Supposez un père qui meurt pour sauver les jours de son fils, un ami qui se » substitue au supplice réservé à son ami : plus la douleur et la mort auront défiguré la » douce victime, plus l'amour et la reconnaissance l'embelliront; il n'y aura pas d'objet » dans toute la nature aussi attrayant que ce cher objet ; s'ensevelir avec lui paraîtra » plus doux que de briller sur le plus beau trône de l'univers; et l'amour jaillira de la » difformité ou plutôt de la suprême beauté : de la beauté du dévouement, du sacrifice, » et de l'amour. C'est de cette beauté que reluit la croix de Jésus-Christ, et c'est par elle, » qu'elle a séduit le cœur de l'homme.

» .....Ce n'est pas tout, le dogme de la fraternité humaine était effacé de dessus la » terre ; il avait péri avec l'unité de Dieu qui en est la base, et l'humanité était morcelée

piat, ex quo Jesu Christi summa, et eximia charitas, ejusque divinum et

sant ne saurait non-seulement exprimer, mais encore ressentir toute la

» en mille races ou nationalités ennemies. Il n'y avait rien de commun, socialement parlant, entre le grec et le barbare, entre le libre et l'esclave, entre l'homme et la femme, entre le dieu César et le pauvre plébéien. La guerre, la guerre sourde était partout : aux frontières, aux provinces, au forum, au cirque, à l'atelier, au foyer domestique même; la force seule régissait le monde.

» Qui pourra faire tomber toutes ces chaînes, niveler toutes ces inégalités, faire battre dans toutes ces poitrines un même cœur, faire monter le gibet de l'esclave sur la tête des Césars et faire descendre César jusqu'à laver les pieds du dernier des plébéiens? Qui pourra faire courir les jeunes femmes pour bander les plaies du gladiateur avec plus d'ardeur qu'elles n'allaient donner au cirque le signal de sa mort? Qui rendra le barbare, perdu aux confins du monde et de la civilisation, frère et ami du philosophe et du patricien, jusqu'à leur faire quitter les succès du portique et les honneurs du sénat, pour s'en aller au loin, sous un ciel ennemi, répandre la vérité avec leur sang? Qui pourra opérer tous ces prodiges? Qui le pourra sans l'intérêt et sans la force, par la persuasion et par l'amour?

» La croix de Jésus-Christ. Elle seule a abaissé tout orgueil, brisé toute puissance, dispersé toutes les chimères de nos distinctions en ne faisant de nous tous que de grands coupables, en faisant passer sur le monde le grand niveau de la justice de Dieu, en ramenant l'humanité toute entière à un seul homme nu et brisé sur une croix.

» Que la croix est éloquente comme expression de notre égalité coupable! Comme elle dépouille les riches par sa nudité! Comme elle abaisse les grands par son ignominie! Comme elle foudroie les oppresseurs par sa faiblesse! Celui qui y est attaché, en effet, c'est le représentant de toute l'humanité sans exception : c'est l'homme. Chaque homme est, pour ainsi dire, pendu en effigie à la croix. Il y est d'autant plus qu'il est plus riche, plus haut, plus puissant, plus favorisé des dons de la fortune, qui se changent si souvent en ceux du péché. Ce signe à la main, tous les hommes deviennent ainsi égaux de misère et de honte, si ce n'est que les plus hauts y sont logés le plus bas.

» Mais, chose admirable! le même dogme qui abaisse ainsi les grands élève les petits; car Jésus-Christ n'est pas seulement le représentant de l'humanité coupable et vendue à la justice de Dieu, mais aussi de l'humanité sauvée, rachetée et divinisée. Sur la croix, l'humanité a été engendrée à une nouvelle vie, à une vie toute divine et par là élevée au-dessus de toutes nos grandeurs factices à une grandeur véritable, dont la hiérarchie, à l'inverse de celle de l'opinion et de la fortune, n'est graduée que d'après la vérité et la vertu, dont le type est Jésus-Christ. Quel honneur elle y reçoit et que la pourpre des grands de la terre est pâle auprès du sang d'un Dieu!

» .....Voilà la grande égalité chrétienne par la croix, véritable lit de Procuste où se nivellent toutes les distinctions de l'orgueil humain; qui réduit les dieux de la terre aux proportions de l'homme; qui donne aux pauvres et aux petits les proportions de Dieu et ne fait de tous, par la charité, qu'un seul homme-Dieu.

» Car Jésus Christ en nous aimant tous d'un même amour sur la croix, et en y donnant également sa vie pour nous, nous a rendus réciproquement associés et confondus dans cet amour et dans cette vie, comme les membres d'un même corps. Nous respirons tous en Jésus-Christ sur la croix, comme il respire en chacun de nous sur la terre. Les hommes deviennent ainsi, les uns par rapport aux autres, de véritables frères, images vivantes d'un même Dieu, objets égaux d'un même amour, substitués à tous les droits comme à toutes les obligations de cet amour, devant s'aimer comme Dieu les a aimés, acquitter les uns à l'égard des autres la dette infinie qu'ils doivent à leur Libérateur commun, et continuer entre eux l'œuvre de la rédemption, en se faisant chacun homme de dévouement et de sacrifice pour le salut et le bonheur de ses frères. »

Si nous avons dépassé les bornes d'une simple note, on nous le pardonnera volontiers en faveur de ce remarquable morceau qui peint d'une manière si juste, si noble et si complète les différents aspects du dogme de la croix. (Aug. Nicolas, *Etudes philos. sur le Christ*, tom. 3, passim, depuis pag. 1, jusqu'à la pag. 82 inclusiv., 2e édit.)

gratitude qui lui serait due. Raisonnement qui prouve d'une manière claire la grande et prodigieuse charité de Jésus-Christ à notre égard, et tout ce qu'il y a d'immense et de divin dans le bienfait qu'il nous a accordé.

immensum in nos meritum perspici potest.

11. Maintenant, quand nous confessons qu'il a été enseveli, nous ne devons point considérer ces paroles comme une nouvelle partie de l'article ayant ses difficultés à part, après les explications que nous avons données sur la mort. Dès-lors que nous croyons que Jésus-Christ est mort, il ne saurait plus être difficile de nous persuader qu'il a été enseveli. Si donc on a ajouté ces mots, c'est pour rendre impossible toute espèce de doute sur la mort de Jésus-Christ; car la plus grande preuve que l'on puisse avoir de la mort d'un homme, c'est de justifier que son corps a été enseveli. En second lieu,c'est pour rendre plus manifeste et plus éclatant le miracle de sa résurrection. Mais par ces paroles nous ne reconnaissons pas seulement que le corps de Jésus-Christ a reçu la sépulture, nous croyons principalement encore que Dieu a été enseveli comme nous disons en toute vérité selon la maxime de la foi catholique : Dieu est mort et il est né d'une vierge. En effet, puisque la divinité de Jésus-Christ ne se sépara point de son corps même dans le tombeau, nous sommes en droit de confesser que Dieu a été enseveli. Il suffira pour les Pasteurs de rapporter sur le genre et le lieu de cette sépulture, ce que les Evangélistes en ont écrit.

11. Jam verò quòd sepultum fuisse confitemur, hoc quidem veluti articuli pars non constituitur, quòd novam aliquam difficultatem habeat præter ea, quæ jam de morte dicta sunt. Nam si Christum mortuum credimus, facilè etiam nobis persuaderi potest eum sepultum esse. Verùm hoc additum est, primùm, ut minus dubitare de morte liceat, cùm maximo argumento sit, aliquem mortuum esse, si ejus corpus sepultum probemus : deindè ut resurrectionis miraculum magis declaretur, atque eluceat. Neque verò hoc solùm credimus, Christi corpus sepultum esse, sed illud præcipuè his verbis credendum proponitur, [1] Deum sepultum esse, quemadmodum ex fidei Catholicæ regulâ verissimè etiam dicimus, Deum mortuum, et ex virgine natum esse : nam cùm divinitas nunquam divisa fuerit à corpore, quod in sepulcro conditum est, rectè confitemur Deum sepultum esse. Ac de genere quidem, et loco sepulturæ illa Parocho satis erunt, quæ à sanctis Evangelistis dicta sunt.

12. Seulement ils feront ici deux observations capitales; la première : que le corps de Jésus-Christ dans le tombeau n'éprouva pas la moindre corruption, ainsi que le prophète l'avait prédit en ces mots : *Vous ne permettrez point, Seigneur, que votre Saint voie la corruption*. L'autre, c'est que toutes les parties de cet article, comme la sépul-

12. Duo verò imprimis observanda sunt; alterum, Christi corpus in sepulcro nullâ ex parte corruptun esse : de quo Propheta ita vaticinatus erat : [2] Non dabis Sanctum tuum videre corruptionem. Alterum est, quod ad omnes hujus articuli partes attinet, se-

[1] Matth., 27. 60; Marc., 15. 46; Luc., 23 58; Joan., 19. 38.—[2] Ps. 15. 10; Act., 1. 3.

pulturam scilicet, passionem etiam, et mortem Christo Jesu, ut homini, non ut Deo, convenire; nam pati et mori in humanam tantùm naturam cadunt : quamvis Deo etiam hæc omnia tribuuntur, quoniam de illâ personâ, quæ simul perfectus Deus, et perfectus homo fuit, rectè dici perspicuum est. His cognitis : ea de Christi Passione et morte Parochus explicabit, ex quibus tanti mysterii immensitatem si non comprehendere, contemplari saltem Fideles possint.

13. Ac primùm quidem considerandum est, quis ille sit, qui hæc omnia patitur. Et quidem nullis verbis ejus dignitatem explicare, aut mente comprehendere possumus. Sanctus Joannes Verbum esse dicit, [1] quod erat apud Deum. Apostolus magnificis verbis describit in hunc modum : Esse eum, [2] quem Deus constituit heredem universorum, per quem fecit et secula : qui est splendor gloriæ, et figura substantiæ ejus, qui portat omnia verba virtutis suæ. Hic igitur purgationem peccatorum faciens, sedet ad dexteram majestatis in excelsis. Atque, ut uno verbo complectamur, patitur Jesus Christus Deus et homo : patitur Creator pro iis, quos ipse condidit : patitur Dominus pro servis : patitur is, per quem Angeli, homines, cœli, elementa facta sunt : ille, inquam, [3] in quo, per quem, et ex quo sunt omnia. Quare mirandum non est, si eo tot passionum tormentis commoto, totum etiam ædificium concussum est, nam, ut inquit Scriptura, [4] Terra mota est, et petræ scissæ sunt : tenebræ etiam factæ per universam terram, et sol obscuratus est. Quòd si mutæ etiam res, et sensu carentes Creatoris sui passionem luxerunt, cogitent Fideles quibus lacrymis

[1] Joan., 1. 1.— [2] Heb., 1. 2. 3.— [3] Rom., 11. 36.— [4] Matth, 17; Luc., 23. 44, 51.

ture, la passion et la mort s'appliquent à Jésus-Christ considéré comme homme et non comme Dieu. Car souffrir et mourir ne peuvent être que le propre de la nature humaine. On ne dit ces choses-là de Dieu que parce qu'il est clair qu'on peut les dire avec raison de la personne qui est tout à la fois Dieu parfait et homme parfait. Ces connaissances une fois données, les Pasteurs pourront se livrer sur la passion et la mort de Jésus-Christ à ces sortes de considérations qui sont si propres à faire sinon comprendre, au moins admirer aux Fidèles la profondeur d'un si grand mystère.

13. Et d'abord ils feront remarquer quel est celui qui a enduré toutes ces choses. Sa dignité est telle que ni les mots ne sauraient la rendre, ni l'esprit la concevoir. C'est lui que saint Jean appelle *le Verbe qui est en Dieu*. C'est lui que l'apôtre nous dépeint dans le magnifique tableau où il parle de celui *qui a été établi de Dieu pour être l'héritier de toutes choses, de celui par qui les siècles ont été faits, qui est la splendeur de la gloire et le caractère de la substance du Père, qui soutient tout par la puissance de sa parole, qui, après nous avoir purifiés de nos péchés, est assis à la droite de la Majesté suprême, au plus haut des cieux*. Pour tout dire en un mot, c'est Jésus-Christ lui-même, aussi vrai Dieu que vrai homme. C'est le Créateur qui souffre pour ceux qu'il a créés. C'est le Maître qui souffre pour ses esclaves. C'est celui qui a formé les anges, les hommes, les cieux, les éléments, enfin celui *en qui, par qui et de qui sont toutes choses*. Il n'est donc pas étonnant qu'au moment où les tourments de la passion agitaient si violemment l'auteur de la nature, l'édifice se soit ébranlé tout entier. *En effet*, nous dit l'Ecriture, *à cet instant la terre trembla, les pierres se fendirent, les ténèbres se répandirent sur toute la terre et le soleil s'obscurcit.* Mais si ces créatures muettes et insensibles ont

pleuré la mort de leur Créateur, avec quelle abondance de larmes les Fidèles, ces pierres vivantes de la maison de Dieu, ne doivent-ils pas manifester leur douleur.

ipsi, tanquam [1] vivi lapides hujus ædificii, dolorem suum declarare debeant.

14. Mais il faut ensuite expliquer les causes de la passion, afin de rendre plus frappantes encore la grandeur et la force de l'amour divin pour nous. Or si on veut rechercher le motif qui porta Jésus-Christ à endurer des douleurs aussi cruelles, on trouvera que ce furent, outre la faute héréditaire de nos premiers parents, les péchés et les crimes que les hommes ont commis depuis le commencement du monde jusqu'à ce jour, et ceux qu'ils commettront encore jusqu'à la consommation des siècles. En effet le Fils de Dieu notre Sauveur n'a eu d'autre vue dans sa passion et dans sa mort, que de racheter et d'effacer les péchés de tous les temps, et d'offrir pour eux à son Père une satisfaction complète et surabondante.

14. Jam verò causæ etiam Passionis exponendæ sunt, ut eò magis divinæ erga nos charitatis magnitudo, et vis appareat. Si quis igitur quærat, quæ causa fuerit cur Filius Dei acerbissimam passionem subierit, hanc potissimùm fuisse inveniet præter hereditariam labem primorum parentum, vitia et peccata, quæ homines à mundi origine usque ad hunc diem admiserunt, ac deinceps usque ad consummationem seculi admissuri sunt : hoc enim in passione et morte Filius Dei Salvator noster spectavit, ut omnium ætatum peccata redimeret ac deleret, et pro eis Patri abundè, cumulatèque satisfaceret.

15. Ajoutez encore à cela, pour donner plus de prix à la chose, que Jésus-Christ n'a pas seulement souffert pour les pécheurs; mais que les pécheurs eux-mêmes ont été les auteurs et les instruments de toutes les peines qui l'ont frappé; circonstance que l'Apôtre nous fait remarquer dans ce passage qu'il adresse aux Hébreux : *Pensez à celui qui a souffert de si grandes contradictions de la part des pécheurs, afin que vous ne vous découragiez point et que vous ne tombiez point dans l'abattement.*

15. Illud etiam accedit ad augendam rei dignitatem, quòd non solùm Christus pro peccatoribus passus est, sed etiam pœnarum omnium quas pertulit, peccatores et auctores, et ministri fuerunt : de quo Apostolus nos admonet, ita ad Hebræos scribens : [2] Recogitate eum, qui talem sustinuit à peccatoribus adversùs semetipsum contradictionem, ut ne fatigemini animis vestris deficientes.

Tous ceux qui continuent à retomber dans le péché nous devons donc les regarder comme coupables de renouveler ses douleurs. Puisque ce sont nos fautes qui ont fait subir à Notre-Seigneur le supplice de la croix, assurément ceux qui se plongent dans les désordres et dans l'iniquité *crucifient de nouveau dans leurs cœurs et couvrent de confusion le Fils de Dieu, autant qu'il est en eux.*

Nota. Atque hâc culpâ omnes teneri judicandum est, qui in peccata sæpiùs prolabuntur. Nam cùm peccata nostra Christum Dominum impulerint ut crucis supplicium subiret, profectò, qui in flagitiis et sceleribus volutantur, [3] rursùs, quod in ipsis est, crucifigunt in semetipsis Filium Dei, et ostentui habent.

[1] 1. Pet., 2. 5.— [2] Heb., 12. 3.— [3] Heb., 6. 6.

Nota. Quod quidem scelus eò graviùs in nobis videri potest, quàm fuerit in Judæis, quòd illi eodem Apostolo teste : [1] Si cognovissent, nunquam Dominum gloriæ crucifixissent. Nos autem et [2] nosse eum profitemur, et tamen factis negantes, quodammodo violentas ei manus videmur inferre.

C'est même un crime qui doit paraître bien plus grand en nous que dans les Juifs. Car eux, au témoignage de l'Apôtre, *s'ils avaient connu le Roi de gloire, ils ne l'auraient jamais crucifié. Nous, au contraire, nous faisons profession de le connaître.* Et si néanmoins nous le renions par nos œuvres, nous semblons alors en quelque sorte porter sur sa personne une main violente.

16. Sed à Patre etiam, et à semetipso Christum Dominum traditum esse sacræ Litteræ testantur ; inquit enim apud Isaïam : [3] Propter scelus populi percussi eum, et paulò ante idem Propheta, cùm Dominum plagis et vulneribus affectum spiritu Dei plenus videret dixit : [4] Omnes nos quasi oves erravimus, unusquisque in viam suam declinavit et posuit Dominus in eo iniquitatem omnium nostrûm. De Filio autem Scriptum est : [5] Si posuerit pro peccato animam suam, videbit semen longævum. Sed eamdem rem Apostolus gravioribus etiam verbis expressit, cùm tamen ex alterâ parte vellet ostendere, quantùm nobis de immensâ Dei misericordiâ et bonitate sperare liceat ; inquit enim : [6] Qui etiam proprio Filio suo non pepercit, sed pro nobis omnibus tradidit illum, quomodò non etiam cum illo omnia nobis donavit ?

16. Les saintes Ecritures nous apprennent encore que Jésus-Christ fut livré à la mort par son Père aussi bien que par lui-même. Car voici comment le Père s'exprime dans Isaïe : *Je l'ai frappé à cause des crimes de mon peuple.* Et un peu plus haut, quand le même prophète assisté de l'Esprit de Dieu, qui lui montrait l'avenir, considérait le Sauveur tout couvert de plaies et de blessures, il s'écriait : *Nous nous sommes tous égarés comme des brebis. Chacun de nous a suivi sa voie et le Seigneur a fait tomber sur lui les iniquités de nous tous.* Puis en parlant du Fils, il est dit : *S'il donne sa vie pour le péché, il verra une longue postérité.* Mais l'apôtre saint Paul confirme la même vérité en termes encore plus forts, tout en se proposant d'ailleurs de nous montrer ce qu'il nous est permis d'attendre de la miséricorde et de la bonté infinie de Dieu. Voici ses paroles : *Comment celui qui n'a pas épargné son propre Fils, mais qui l'a livré pour nous tous, ne nous aurait-il pas tout donné avec lui.*

17. Sequitur nunc, ut quanta fuerit passionis acerbitas Parochus doceat, quanquam si memoriâ teneamus, [7] sudorem Domini factum ut guttas sanguinis decurrentis in terram, cùm ille tormenta et cruciatus animo perciperet, quibus paulò post afficiendus erat, facilè ex eo unusquisque intelliget, nihil ad illum do-

17. Ce que le Pasteur devra faire ensuite, c'est d'expliquer combien les douleurs de la passion furent cruelles. A la vérité en rappelant seulement à notre mémoire cette sueur qui coulait de tous les membres du Sauveur jusqu'à terre, en gouttes de sang, lorsqu'il ne faisait que repasser dans son esprit les tortures et les supplices dont il allait être bientôt accablé, cela suffira pour nous faire comprendre qu'on ne peut rien ajouter à la rigueur de

[1] 1.Cor., 2. 8.—[2] Tit., 1. 16.—[3] Esd., 53, 8. —[4] Isa., 58. 6.—[5] Isa., 53 16.—[6] Rom., 8. 32. —[7] Luc., 22, 44.

pareilles souffrances. Car si la seule menace de ces tourments fut déjà assez douloureuse pour déterminer une sueur de sang, que ne devons-nous pas penser de leur réalité même?

18. Mais de plus il est constant que Jésus-Christ ressentit les dernières douleurs tant dans son âme que dans son corps. Et d'abord pas une partie de ce corps qui n'endurât des tourments extrêmes. Ses pieds et ses mains furent cloués à la croix, sa tête percée d'épines et frappée à coups de roseau. Son visage souillé de crachats et meurtri par les soufflets. Tout son corps enfin battu de verges.

19. Ce n'est pas tout, des hommes de toute nation et de tout rang *conspirèrent contre le Seigneur et contre son Christ :* les Gentils et les Juifs furent également les instigateurs, les auteurs et les ministres de sa passion. Judas le trahit, Pierre le renia, tous les autres disciples l'abandonnèrent.

20. Et dans le crucifiement même, que déplorerons-nous? Sera-ce la cruauté ou l'ignominie ou toutes les deux ensemble? Certes on ne pouvait inventer un genre de mort ni plus dur ni plus honteux. Il était réservé aux grands coupables et aux grands scélérats, et la lenteur de la mort y rendait encore plus aigu le sentiment de ces douleurs extrêmes.

21. Mais ce qui augmentait aussi la grandeur de ses souffrances, c'était la constitution et les qualités du corps de Jésus-Christ : formé par l'opération du Saint-Esprit, il était bien plus parfait et bien plus délicatement organisé que ne peut l'être celui des autres hommes. De là aussi une sensibilité chez lui beaucoup plus vive pour endurer tous ces tourments.

22. On ne saurait non plus douter que les peines intérieures de l'âme n'aient été excessives dans la personne de Jésus-Christ. Toutes les fois que les saints ont eu à subir des persécutions ou des supplices, leur âme n'a jamais

lorem addi potuisse : nam si malorum imminentium cogitatio tam acerba fuit, id quod sanguinis sudor declaravit, quid ipsam perpessionem fuisse existimandum est?

18. Sed tamen Christum Dominum summis tum animi, tum corporis doloribus affectum esse constat. Ac primùm quidem nulla fuit ejus corporis pars, quæ gravissimas pœnas non senserit, nam et pedes et manus clavis cruci affixæ, caput spinis compunctum, et arundine percussum, facies sputis fœdata, alapis cæsa, totum corpus flagellis verberatum est.

19. Præthereà omnium et generum et ordinum homines [1] convenerunt in unum adversùs Dominum, et adversùs Christum ejus. Gentes enim et Judæi passionis suasores, auctores, ministri fuerunt. [2] Judas eum prodidit, [3] Petrus negavit, [4] cæteri omnes deseruerunt.

20. Jam verò in cruce ipsâ acerbitatemne, an ignominiam, an utrumque simul queremur? Ac profectò nullum aut turpius genus mortis, aut acerbius excogitari eo potuit, quo affici nonnisi nocentissimi, et sceleratissimi homines consueverunt, et in quo summi doloris, et cruciatûs sensum mortis diuturnitas vehementiorem efficiebat.

21. Augebat autem pœnarum magnitudinem ipsa Christi Jesu corporis constitutio, et habitus, quod quidem cùm Spiritûs Sancti virtute formatum esset, multò perfectius et temperatius fuit quàm aliorum hominum corpora esse possunt : atque ideò acriorem quoque sentiendi vim habuit, et graviùs tormenta illa omnia perpessum est.

22. Quòd verò ad intimum animi dolorem pertinet, nemo dubitare potest, quin summus in Christo fuerit. Sanctis enim hominibus, quicumque

[1] Ps. 2. 2.—[2] Matt., 26. 47.—[3] Marc., 14. 68, 70, 71.—[4] Matt., 26. 56.

supplicia, et cruciatus pertulerunt, non defuit animæ solatium divinitùs datum, quo recreati, tormentorum vim æquo animo ferre possent, imò verò in cruciatibus plerique intimâ lætitiâ efferebantur; inquit enim Apostolus : [1] Gaudeo in passionibus pro vobis, et adimpleo ea, quæ desunt passionum Christi in carne meâ pro corpore ejus, quod est Ecclesia. Et alibi : [2] Repletus sum consolatione, superabundo gaudio in omni tribulatione nostrâ. Verùm Christus Dominus amarissimæ passionis calicem, quem libit, nullâ suavitate permixtâ temperavit : humanæ enim naturæ, quam assumpserat, sentire omnia tormenta permisit, non secùs ac si homo, non etiam Deus fuisset.

manqué de quelques consolations divines qui venaient les ranimer et leur faire supporter avec patience la violence des tourments. Il en est même plusieurs qui, au milieu des tortures, se trouvaient intérieurement transportés de joie. *Je me réjouis,* dit l'apôtre, *dans les maux que j'endure pour vous et je complète dans ma chair ce qui manque aux souffrances de Jésus-Christ en souffrant moi-même pour son corps qui est l'Eglise.* Et encore : *Je suis rempli de consolations et je surabonde de joie dans toutes mes tribulations.* Mais Notre-Seigneur Jésus-Christ ne tempéra par aucun genre de douceur l'amertume du calice qu'il avait à boire dans sa passion. Il permit au contraire à tous les tourments de faire sentir leur rigueur à la nature humaine qu'il avait revêtue comme s'il n'avait été qu'homme et non pas Dieu en même temps.

Reliquum modò est, ut commoda etiam, et bona, quæ ex passione Domini percepimus, à Parocho accuratè explicentur.

Il ne reste maintenant qu'à faire ressortir avec soin les avantages et les biens que nous a procurés la passion du Sauveur.

23. Primùm igitur Domini Passio, peccati liberatio fuit. Nam, ut est apud sanctum Joannem, [3] Dilexit nos, et lavit nos à peccatis nostris in sanguine suo; et Apostolus inquit : [4] Convificavit nos, donans nobis omnia delicta, delens quod adversùm nos erat chirographum decreti, quod erat contrarium nobis, et ipsum tulit de medio, affigens illud cruci.

23. Or Jésus-Christ par sa passion nous a premièrement délivrés du péché comme nous le lisons dans saint Jean : *Il nous a aimés et il nous a lavés de nos péchés dans son sang,* et encore comme dit l'apôtre : *Il nous a fait revivre avec lui; en nous pardonnant tous nos péchés, il a effacé la sentence portée contre nous, il l'a entièrement abolie en l'attachant à la croix.*

Deinde à dæmonis tyrannide nos eripuit : ipse enim Dominus inquit : [5] Nunc judicium est mundi. Nunc princeps hujus mundi ejicietur foras : et ego, si exaltatus fuero à terrâ, omnia traham ad me ipsum.

Ensuite il nous a arrachés à la servitude du démon. *Voici maintenant le jugement du monde,* dit le Seigneur lui-même, *Voici maintenant que le prince du monde va être chassé, et moi quand j'aurai été élevé de terre, j'attirerai tout à moi.*

Pœnam præthereà peccatis nostris debitam persolvit.

Troisièmement il a payé la peine qui était due pour nos péchés.

Tùm verò quia nullum gratius et acceptius Deo sacrificium offerri po-

De plus comme on ne pouvait offrir à Dieu un sacrifice ni plus digne ni plus agréable, Jésus-Christ nous a réconciliés par là avec son Père, il

[1] Coloss., 1. 24.— [2] 2. Cor., 7. 4.— [3] Apoc., 1. 5.— [4] Col., 21 13, 14.— [5] Jo., 12. 31, 32,

l'a apaisé et nous l'a rendu favorable.

Enfin en effaçant les péchés, il nous a ouvert la porte du ciel que tenait fermée le péché commun à tout le genre humain. C'est ce que l'Apôtre nous fait entendre par ces paroles : *Nous avons la confiance d'entrer dans le sanctuaire par le sang de Jésus-Christ.*

24. L'Ancien Testament a eu aussi ses Symboles et ses figures pour exprimer ce mystère. Ainsi ceux à qui il était défendu de rentrer dans la patrie avant la mort du grand-prêtre, signifiaient que la vie la plus juste et la plus sainte ne pouvait donner entrée dans la céleste patrie avant la mort du souverain et éternel Pontife Jésus-Christ, tandis que cette mort une fois subie, les portes du ciel se sont ouvertes aussitôt à tous ceux qui purifiés par les sacrements, et possédant la foi, l'espérance et la charité, participent aux bienfaits de sa passion.

25. Le pasteur fera comprendre que tous ces biens si grands et si divins nous viennent de la passion du Sauveur, premièrement, parce qu'elle a fourni à Jésus-Christ un admirable moyen de donner pour nos péchés à Dieu son Père la satisfaction la plus entière, la plus complète à tous égards. En effet le prix qu'il paya pour nous n'égale pas seulement nos dettes, mais il les surpasse même de beaucoup. Secondement, parce qu'elle fut un sacrifice extrêmement agréable à Dieu; car Jésus-Christ ne l'eut pas plutôt offert sur l'autel de la croix, que le courroux de son Père fut entièrement apaisé. D'ailleurs c'est le nom même que lui donne l'Apôtre quand il dit : *Jésus-Christ nous a aimés et il s'est livré lui-même pour nous en s'offrant à Dieu comme une victime et une oblation d'agréable odeur.* Troisièmement enfin, parce que la passion a été pour nous cette rédemption dont il est parlé

tuit : [1] Patri enim nos reconciliavit, eumque nobis placatum, et propitium reddidit.

Postremò quoniam peccata sustulit, cœlorum etiam aditum, communi humani generis peccato interclusum, nobis patefecit. Atque id Apostolus significavit illis verbis : [2] Habemus fiduciam in introitu Sanctorum, in sanguine Christi.

24. Neque verò in veteri lege hujus mysterii figura, et imago quædam defuit, [3] nam illi quibus interdictum erat, ne in patriam ante summi Sacerdotis mortem reverterentur, hoc significabant nemini, quamvis justè et piè vixisset, aditum in cœlestem patriam patere, antequam summus ille, atque æternus Sacerdos Christus Jesus mortem obiret, quâ quidem obitâ, statim cœli fores patuerunt iis, qui Sacramentis expiati, fideque, spe et charitate præditi, passionis ejus participes fiunt.

25. Hæc autem omnia maxima, et divina bona Parochus docebit ex Domini Passione ad nos pervenisse : primùm quidem, quia est integra, atque omnibus numeris perfecta satisfactio, quam admirabili quâdam ratione Jesus Christus pro peccatis nostris Deo Patri persolvit. Neque verò pretium quod pro nobis persolvit, debitis nostris per solùm, et æquale fuit, verùm ea longè superavit. Deinde sacrificium Deo acceptissimum fuit : quod cùm illi Filius in arâ crucis obtulit, Patris iram, atque indignationem prorsus mitigavit; atque hoc nomine Apostolus usus est, cùm inquit : [4] Christus dilexit nos, et tradidit semetipsum pro nobis oblationem et hostiam Deo in odorem suavitatis. Præterea redemptio de quâ est apud Apostolorum Principem : [5] Non corruptibilibus auro, vel argento redempti estis de vanâ vestrâ

[1] 2. Cor., 1. 19.— [2] Heb., 10. 19. — [3] Num., 35. 15.— [4] Eph., 5. 2.— [5] 1 Pet., 1. 18, 19.

conversatione paternæ traditionis; sed pretioso sanguine, quasi agni immaculati Christi, et incontaminati. Et Apostolus docet : [1] Christus non redemit de maledicto legis, factus pro nobis maledictum.

dans ce passage du prince des apôtres : *Ce n'est point par la matière corruptible de l'or et de l'argent que vous avez été rachetés de la vanité où vous viviez à l'exemple de vos pères, mais par le sang précieux de Jésus-Christ le véritable agneau sans tache et sans souillure :* et dans cet autre endroit de saint Paul : *Jésus-Christ nous a rachetés de la malédiction de la loi en se faisant lui-même malédiction pour nous.*

26. Verùm, præter hæc immensa beneficia, illud etiam, vel maximum consecuti sumus, ut in hâc unâ passione, omnium virtutum clarissima exempla habeamus; nam et patientiam, et humilitatem, et eximiam charitatem, et mansuetudinem, obedientiam, et summam animi constantiam non solùm in perferendis propter justitiam doloribus; sed etiam in morte oppetenda ista ostendit, ut verè dicere possimus, Salvatorem nostrum, quæcumque vitæ præcepta toto prædicationis suæ tempore verbis nos docuit, ea omnia uno Passionis die in seipso expressisse. Atque hæc breviter de Christi Domini saluberrimâ passione et morte dicta sunt. Utinam verò hæc mysteria in animis nostris assiduè versentur et unâ cum Domino pati et mori, et sepeliri discamus : ut deinde, abjectâ omni sorde peccati, ad novam vitam cum illo resurgentes, aliquando tandem ipsius gratiâ, et misericordiâ digni simus qui cœlestis regni, et gloriæ participes efficiamur.

26. Mais à ces inappréciables avantages, la passion en réunit encore un autre très-précieux, c'est de pouvoir à elle seule mettre sous nos yeux les exemples les plus frappants de toutes les vertus; comme la patience, l'humilité, une charité admirable, la douceur, l'obéissance, un courage infini à souffrir pour la justice, non pas seulement des douleurs, mais la mort même. Au point qu'on peut dire avec vérité que notre Sauveur, au jour de sa passion, voulut représenter dans sa personne les traits de toutes les vertus dont il avait recommandé la pratique pendant le cours entier de sa prédication. Ce n'est là qu'une esquisse rapide sur la passion et la mort si salutaires de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Plaise à Dieu que nous aimions à méditer sans cesse ces mystères et que nous apprenions par là à souffrir, à mourir et à nous ensevelir avec Jésus-Christ! Purifiés alors de toutes les souillures du péché et ressuscités avec lui à une vie nouvelle, on nous verrait après cela devenir dignes par sa grâce et sa miséricorde de participer un jour à la gloire et au royaume du ciel.

[1] Gal., 3. 13.

CHAPITRE CINQUIÈME.

CINQUIÈME ARTICLE DU SYMBOLE.

Est descendu aux enfers et le troisième jour est ressuscité des morts.

1. Il importe assurément beaucoup de connaître la gloire de la sépulture de Notre-Seigneur dont nous venons de parler plus haut. Mais il est encore plus important de connaître les victoires éclatantes qu'il a remportées sur le démon qu'il a vaincu et sur l'enfer qu'il a dépouillé. Aussi allons-nous maintenant traiter cet article avec celui de la résurrection. A la vérité on aurait pu très-bien les séparer l'un de l'autre. Cependant, guidés par l'exemple et l'autorité des saints Pères, nous avons cru pouvoir réunir ici la résurrection et sa descente aux enfers.

2. Ce qu'on nous propose à croire dans la première partie de cet article, c'est qu'à la mort de Jésus-Christ son âme descendit aux enfers et qu'elle y demeura aussi longtemps que son corps dans le tombeau. Mais par ces paroles nous reconnaissons aussi que la même personne de Jésus-Christ était en même temps dans les enfers et gisait dans la tombe. Et cela n'étonnera certainement point. Car comme nous l'avons enseigné tant de fois, quoique l'âme eût quitté le corps, cependant la divinité ne fut jamais séparée ni de l'âme ni du corps.

3. Mais le pasteur peut jeter beaucoup de lumière sur l'explication de cet endroit en apprenant aux fidèles ce qu'il faut entendre par ce mot d'enfers. Il devra donc les avertir que les enfers ne peuvent ici se prendre pour

Descendit ad inferos, tertia die resurrexit a mortuis.

1. Maximè quidem refert nosse gloriam sepulturæ Domini nostri Jesu Christi, de quâ proximè dictum est : sed plus interest Fidelis populi, cognoscere illustres triumphos, quos ex devicto diabolo, et spoliatis inferorum sedibus, deportavit : de quibus, simulque de resurrectione dicendum est : qui locus etsi separatim per se rectè tractari possit, nos tamen, sanctorum Patrum auctoritatem secuti, eum cum descensu ad inferos conjungendum putavimus.

2. Ejus igitur priori parte hoc nobis credendum proponitur, Christo jam mortuo, ejus animam ad inferos descendisse, ibique tamdiù mansisse, quamdiù ejusdem corpus in sepulcro fuit. His autem verbis simul etiam confitemur, eamdem Christi personam eo tempore et apud inferos fuisse, et in sepulcro jacuisse. Quod quidem cùm dicimus nemini mirum videri debet : propterea quod ut sæpè jam docuimus, quamvis anima à corpore dicesserit, nunquam tamen divinitas vel ab animâ vel à corpore separata est.

3. Sed quoniam articuli explanationi plurimum lucis afferre potest, si Parochus priùs doceat, quid hoc loco inferorum vocabulo intelligendum sit, monere oportet, inferos, hoc loco pro sepulcro non accipi, ut quidam non

minùs impiè quàm imperitè putaverunt; superiori enim articulo Christum Dominum sepultum esse edocti sumus : nec ulla causa erat, cur in fide tradendâ, alio, et quidem obscuriori loquendi genere idem à sanctis Apostolis repeteretur.

4. Verum inferorum nomen abdita illa receptacula significat, in quibus animæ detinentur, quæ cœlestem beatitudinem non sunt consecutæ. Ita verò sacræ Litteræ hanc vocem multis in locis usurpârunt : nam apud Apostolum legimus [1] in nomine Jesu omne genu flecti cœlestium, terrestrium et infernorum : et in Actis Apostolorum D. Petrus testatur Christum Dominum [2] suscitatum, solutis doloribus inferni. Neque tamen ea receptacula unius, et ejusdem generis sunt omnia : est enim teterrimus, et obscurissimus carcer, ubi perpetuo et inexstinguibili igne damnatorum animæ simul, cum immundis spiritibus torquentur, qui

[1] Phil., 2. 10.— [2] Act., 2. 24.

le sépulcre comme quelques-uns l'ont imaginé avec autant d'impiété que d'ignorance. En effet l'article précédent nous enseigne positivement que Notre-Seigneur Jésus-Christ a été enseveli, par conséquent, en composant pour nous la règle de la foi, les apôtres n'avaient plus de raison de répéter la même vérité dans des termes différents et beaucoup plus obscurs.

4. Le nom d'enfers désigne ici ces sortes de dépôts cachés où sont retenues les âmes qui ne sont point en possession de la béatitude céleste. C'est dans ce sens que la sainte écriture a employé ce mot dans beaucoup de passages. Ainsi nous lisons dans saint Paul : *Au nom de Jésus tout genou fléchit dans le ciel, sur la terre et dans les enfers*. Et saint Pierre aux Actes des Apôtres nous assure que *Jésus-Christ ressuscita après avoir été délivré des douleurs de l'enfer*. Ces lieux cependant ne sont pas tous de la même espèce. L'un, c'est cette prison horrible, ténébreuse qui s'appelle encore la géhenne, l'abîme et l'enfer proprement dit (1), où les âmes des damnés

(1) « Au mot terrible d'enfer, dit M. Auguste Nicolas, il semble que toutes les convic- » tions que l'Apologiste du christianisme était parvenu à rallier à la vérité vont lui échap- » per. Sur tous les autres points on avait consenti au moins à l'écouter; et la lumière » perçant peu à peu dans les intelligences, avait fini par leur découvrir des rapports si » bien liés et un dessein si parfait dans la religion, que la divinité de la main qui l'a » établie et qui la porte avait été reconnue et acceptée. Mais ici un murmure s'élève du » fond de toutes les âmes et couvre sa voix. On lui retire en un instant toute la sym- » pathie que de longs efforts lui avaient gagnée, et tout l'édifice de son apologie va dis- » paraître dans l'abîme qu'il a eu la témérité d'entr'ouvrir.

» Que ne peut cependant la force de la vérité! Même en cet état d'opposition avec la » violence du préjugé il osera se soutenir; et ne s'adressant qu'au petit nombre que le » calme philosophique et le saint amour de la vérité auront retenus autour de lui, il leur » dira : Oui, il y a un enfer; il y a des peines éternelles.

» Et d'abord, pour commencer, nous demanderons au plus incrédule : Etes-vous bien » sûr vous-même qu'il n'y a pas un enfer? En ce cas, vous avez une conviction que nul » n'a eue avant vous, pas même les plus grands contempteurs des lois divines; une con- » viction que n'avait pas Jean-Jacques qui, à cette question, répondait : JE N'EN SAIS RIEN; » une conviction que n'avait pas Diderot, qui, mettant en dialogue le monologue de son » âme, disait : *Si vous abusez de votre raison, vous serez malheureux, non-seulement* » *dans cette vie, mais vous le serez encore après la mort, dans l'enfer. — Et qui vous* » *a dit qu'il y a un enfer? — Dans le doute seul, vous devez vous conduire comme s'il* » *y en avait un. — Et si je suis sûr qu'il n'y en a pas?* JE VOUS EN DÉFIE! Une convic- » tion enfin que n'avait pas Voltaire qui, à un de ses correspondants lui écrivant : *Je*

sont tourmentées avec les esprits immondes par un feu perpétuel et inextinguible.

etiam gehenna, abyssus, et propriâ significatione infernus vocatur.

» *crois enfin avoir trouvé la certitude de la non-existence de l'enfer*, répondait :Vous
» ÊTES BIENHEUREUX! JE SUIS LOIN DE LA.

» Le doute, le *peut-être*, voilà donc l'état de la question prise à son extrême opposition » avec nous.

» Si donc nous apportons des autorités, des raisons, des preuves, tout ce qui peut, en » un mot, faire pencher la conviction, la vérité d'un enfer devra passer du possible au » probable, du probable au certain.....

» 1° C'est le despotisme théocratique, disent quelques esprits attardés, qui a creusé le » préjugé de l'enfer autour de l'Eglise catholique, pour y retenir les âmes timides.

» Mais, prenez garde, le dogme de l'enfer est bien loin d'être une superfétation et un » hors-d'œuvre dans le système de la vérité catholique. Il est au contraire si rigoureu- » sement lié à tout l'ensemble de ce divin système et tellement pris à sa base, qu'hésiter » le moins du monde à l'admettre c'est hésiter à admettre toutes les autres vérités, et » que le rejeter c'est tout rejeter. Nier l'enfer c'est nier la rédemption : nier la rédemp- » tion c'est nier le salut du genre humain par la croix de Jésus-Christ, c'est-à-dire le » plus adorable témoignage d'amour que le ciel pouvait donner à la terre; c'est nier, » par suite, la raison de toutes les institutions de charité, que cet exemple d'un Dieu » mourant pour ses créatures a enfantées, et tarir la source de ce qu'il y a de plus doux, » de plus consolant, de plus secourable pour l'humanité.
» Choisissez donc et décidez-vous : tout le majestueux édifice de la vérité catholique » est là devant vous, assis sur les ruines du paganisme, entouré de l'hommage de dix- » huit siècles, fortifié et grandi dans cette vicissitude des choses humaines qui a tout » emporté, qui emporte tout, excepté lui. Il faut le renverser entièrement, le raser et » passer la charrue sur le sol qu'il occupe, si vous voulez en retirer la vérité de l'enfer.

» Mais cela vous suffira-t-il? Non. S'il est une vérité qui soit restée debout, intacte au » milieu de toutes les nombreuses hérésies qui ont affligé le cœur de l'Eglise catholique, » c'est le dogme de l'enfer.

» Il vous faudra donc rejeter non-seulement le catholicisme, cette source de vérité et » de vie, ce foyer de civilisation, mais même le christianisme tout entier. »

Encore si après cette grande négation vous ne deviez plus jamais rencontrer la terrible vérité qui vous importune! Mais non, elle vous poursuivra partout ; partout vous verrez cette épée de Damoclès suspendue sur votre tête. « Pas un temps, pas un lieu, » continue M. Aug. Nicolas, où la croyance à l'enfer n'ait constitué le fonds de toutes » les religions. Nos philosophes modernes reconnaissent eux-mêmes et ont formellement » énoncé dans leurs livres que du temps de Moïse et des Hébreux, et dans les temps sub- » séquents, les Chaldéens, les Assyriens, les Egyptiens croyaient à des peines éternelles. » *Depuis ce temps*, dit Voltaire, nous trouvons les mêmes croyances chez les Grecs et » chez les Romains; en un mot, chez toutes les nations de la terre. »

» .....Qui a soufflé cette crainte au genre humain tout entier? Et comment, à travers » tant d'espaces, de variétés infinies de temps, de lieux, de mœurs, de coutumes, de » lumières, tous les hommes auraient-ils été également persuadés de la même croyance, » si elle n'était qu'une invention? D'où peuvent-ils la tenir, si ce n'est d'une révélation » primitive et de la même source d'où leur vient déjà la conscience et ses imprescrip- » tibles vérités?

» Et qui aurait forgé cette invention? Les rois, dira-t-on. Lisez les poëtes du paga- » nisme et vous verrez que presque tous les réprouvés qu'ils citent avaient été rois : les » Sisyphe, les Tantale, les Ixion, les Danaüs et tant d'autres. Ce ne sont donc pas eux » qui ont inventé cet enfer contre eux-mêmes. Comment d'ailleurs cette invention se » serait-elle communiquée, comme en un clin-d'œil, d'une extrémité du monde à l'autre?

» Mais, direz-vous, dois-je en croire une multitude insensée ?... Ne puis-je pas faire » appel au tribunal de la philosophie de la décision du vulgaire ? Je vous l'accorde : » allons donc au tribunal de la philosophie. Je ne vous citerai pas les grands génies qui

5. Præterea est purgatorius ignis, quo piorum animæ ad definitum tempus cruciatæ expiantur, ut eis in æter-

5. Un autre, c'est ce feu du purgatoire où les âmes des justes se purifient dans des souffrances d'une lon-

» ont honoré l'humanité depuis Jésus-Christ. Ils sont déjà récusés comme chrétiens, et » cependant quels noms! depuis Justin jusqu'à Pascal. Mais passons. Les plus anciens » philosophes de l'antiquité furent des poëtes; or tous ont enseigné et décrit le Tartare » et les Enfers : Orphée, Musée, Linus, Hésiode, Virgile, Horace. Et qui ne se rappelle » ces vers du poëte romain que nous avons étudié dans notre jeunesse?

... Sedet ÆTERNUMque sedebit,
Infelix Theseus.

» Voilà un réprouvé cloué pour une éternité sur un siége de douleurs, dont il est » condamné à ne se relever jamais. Voyons encore Tityе livré à la fureur d'un vautour » qui le ronge éternellement,

IMMORTALE jecur tondens.....

» Même éternité dans le supplice de Sisyphe,

PERPETUAS patitur pœnas.

» Ne verriez-vous dans tout cela que des exagérations poétiques? Voici venir Platon » le grave Platon qui chasse les poëtes de sa république, mais qui retient leurs vérités » *Les vils scélérats,* dit-il, *dont l'âme perverse a mérité d'être incurable, sont réduits » à servir d'épouvantail; et leurs châtiments, qui les tourmentent sans les guérir, ne » sont utiles qu'aux témoins de leur effroyable et douloureuse éternité. Les âmes qui » ont commis des crimes plus grands,* dit-il ailleurs, *sont précipitées* DANS L'ABIME QU'ON » APPELLE L'ENFER... *Jeune homme, tel est le jugement des dieux qui habitent le ciel. » des dieux que tu t'imagines ne pas s'occuper de toi. Les bons seront réunis aux bons, » et les méchants aux âmes des méchants.*

» Enfin dans les premiers temps du christianisme, un philosophe païen, ennemi ardent » de cette religion, Celse écrivait : *Les chrétiens ont raison de penser que ceux qui vivent » saintement seront recompensés après la mort, et que les méchants subiront* DES SUP» PLICES ÉTERNELS. *Du reste,* ajoute-t-il, *ce sentiment leur est commun avec tout le » monde.*

» Tout le monde donc, poëtes, philosophes, sujets, rois, anciens, modernes, civilisés, » barbares, tout le monde croit également à la vérité de l'enfer. Vérité terrible cepen» dant et que tout le monde a intérêt à secouer.

» .....C'est donc avec un sens profond que Voltaire répondait à ce complaisant ami, » qui se vantait d'avoir trouvé enfin la preuve de la non-existence de l'enfer : Vous êtes » bien heureux ! Je suis loin de là.

» C'est qu'en effet pour en venir là, il faut rejeter radicalement tout le catholicisme, » tout le christianisme, toutes les religions de la terre, le sentiment universel de tout » les hommes, dans tous les siècles, et s'inscrire seul contre le genre humain tout entier, » Il y a là de quoi faire reculer l'esprit le plus osé, et il faut bien se rendre à ce vieil » axiome de sens commun : que ce qui a été cru *toujours, partout et par tous* est vérité; » et que comme dit Joubert : *Dès qu'un raisonnement attaque l'instinct et la pratique » universels, il peut être difficile à réfuter,* MAIS A COUP SUR IL EST TROMPEUR.

» Venons toutefois aux raisonnements.

» ..... *Si j'étais Alexandre,* disait un jour Parménion, *j'accepterais les propositions » de Darius; et moi aussi,* repartit Alexandre, *si j'étais Parménion.* Telle est la réponse » que Dieu pourrait faire à l'homme lorsque, abusant de la familiarité dont il l'a honoré » dans sa miséricorde, il ose scruter sa majesté et mesurer la justice infinie au compas » de la sienne et la tailler à son patron... Le propre de la nature et des attributs de » Dieu n'est-il pas l'infini? Et quel est le propre de l'infini, si ce n'est d'être incom» préhensible à tout autre qu'à lui-même... Dieu est donc essentiellement incompréhen-

gueur déterminée, en attendant que puisse s'ouvrir pour eux l'entrée de l'éternelle patrie dans laquelle rien de

nam patriam ingressus patere possit, in quam nihil coinquinatum ingreditur. Ac de hujus quidem doctrinæ

» sible à quiconque n'est pas Dieu. Or il est tout ce qu'il a, et par conséquent tout ce » qu'il a doit avoir le même caractère que lui... Si donc Dieu est infini et souverainement incompréhensible dans tous ses attributs, comment ne le serait-il pas dans sa » justice? Comment, dans ce seul attribut, ne serait-il pas Dieu?

» ..... Cependant, bien que le dogme de l'enfer soit incompréhensible, il en est de ce » mystère comme de tous les mystères chrétiens : leurs extrémités nous fuient; mais » dans la petite portion de leur infinité, si j'ose ainsi dire, que notre esprit peut embrasser, nous découvrons des convenances, des rapports, des raisons même qui nous » permettent d'y adhérer et de pressentir leur raison absolue, qui n'est qu'en Dieu. Il » s'agit seulement de creuser assez profondément pour les trouver.

» Tout est régi par des lois souveraines... L'homme en particulier a reçu sa loi... Il diffère seulement des autres êtres en un point singulier; c'est qu'il peut violer sa loi, il » est libre. Mais cette liberté ne saurait être absolue... Si devant lui se trouve la loi qu'il » peut violer, derrière lui s'avance un châtiment quelconque, qu'il ne peut éviter, autrement la faculté indéfinie de violer la loi impliquerait la négation de la loi. Il y a donc » une pénalité attachée à la loi.

» Mais cette pénalité s'exerce-t-elle toujours et complètement ici-bas? Non. On ne peut » méconnaître en effet ce qu'on voit tous les jours : l'impunité du crime, la prospérité » du crime, le désordre moral d'ici-bas, source éternelle de récriminations et de blasphèmes contre la providence. Les lois humaines atteignent moins ce qui est coupable » en soi que ce qui est nuisible à la société, et encore elles sont si courtes et si aveugles » qu'elles créent souvent un nouveau désordre dans le désordre même et qui n'en diffère que par la force. L'opinion, de son côté, loin de réparer le désordre, le consacre » et le couronne. La conscience enfin et ses remords accompagnent le crime à ses débuts, » mais bientôt sont dépassés par lui et ne jettent que des cris perdus dans le tourbillon » de ses prospérités. Donc il faut une pénalité hors de cette vie. De là le dogme de l'enfer » et son universelle croyance. »

Vainement on admettrait la nécessité d'un état futur de châtiment, si on repousse l'éternité de ce châtiment.

« Nous osons dire, poursuit toujours M. Aug. Nicolas, que nier l'éternité du châtiment » dont on reconnaît la nécessité, c'est nier ce châtiment lui-même; comme nier ce châtiment, c'est saper toute morale et tomber dans un enfer, pour avoir voulu éviter » le premier. Qu'en un mot, c'est dans l'éternité du châtiment que consiste le châtiment.

» En effet, tout ce qui doit finir n'est rien pour l'homme... Il porte l'infinité de son » ardeur dans toutes ses affections. De même qu'un ciel temporaire ne serait pas un ciel, » un enfer temporaire ne serait pas un enfer... *L'attrait des biens de ce monde est si* » *vif*, dit Mme de Staël, *qu'il fait tout pâlir, même l'éclat d'une existence future. Un* » *philosophe allemand, disputant avec ses amis, disait une fois :* JE DONNERAIS, POUR » OBTENIR TELLE CHOSE, DEUX MILLIONS D'ANNÉES DE MA FÉLICITÉ ÉTERNELLE; *et il était* » SINGULIÈREMENT MODÉRÉ *dans le sacrifice qu'il offrait.*

» ..... Voilà l'homme. Or à côté de ces penchants illimités ne mettez qu'un enfer limité, » quelque long qu'il soit; et franchement comment pourrez-vous espérer de leur faire » équilibre? A chaque instant on jouera de gaieté de cœur ce vain enfer contre les » passions. »

Et puis voyez, sous un autre point de vue, à quel résultat aboutirait la non-éternité de l'enfer. Elle empêcherait la justice divine de pouvoir être jamais satisfaite pleinement, et mettrait l'homme dans le cas de dire à Dieu : Je sais que vous pouvez me punir et je m'y attends; mais je sais aussi que vous ne pouvez me punir que dans une certaine mesure. Je vais donc me livrer à toutes mes passions, à tous les crimes qui me plaisent. Un jour je serai en droit de sommer votre miséricorde de mettre un terme à votre justice.

Or, je le demande, un pareil ordre de choses est-il possible? La justice de Dieu peut-elle être destinée à se voir ainsi bravée et foulée aux pieds? On raconte qu'un plaisant

veritate, quam et Scripturarum testimoniis, et Apostolicâ traditione con- souillé ne saurait pénétrer. Vérité que les saints conciles nous présen-

de Rome, fort riche, se faisant suivre dans les rues de cette ville par un esclave porteur d'un sac d'argent, s'amusait à donner des soufflets aux passants, en leur fermant aussitôt tout recours devant la justice, par le paiement anticipé du maximum de l'indemnité à laquelle il aurait été condamné par les tribunaux.— N'est-ce pas là l'image parfaite de la conduite de l'homme envers la justice divine, si celle-ci n'avait pour elle l'éternité ?

Et qu'on ne vienne pas invoquer la bonté de Dieu, elle n'a rien à voir ici : la bonté envers le crime ne peut se faire jour que par *le pardon*, et le pardon est impossible sans *le repentir* qui l'accepte. Un pardon ne s'impose pas, il se mérite, il se reçoit, sinon ce n'est pas un pardon, c'est une faiblesse, une impunité, une injustice. Or les réprouvés ne sauraient mériter de pardon, car ils persévèrent *nécessairement* dans leur révolte.

Il est bien vrai que dans l'autre vie on n'est point exempt d'affections d'amonr ou de haine. Au contraire, on les ressent à un degré qui est hors de toute comparaison avec ce que nous éprouvons ici-bas. Mais elles ne sont que la suite et le déploiement immense de celles qu'on a contractées dans cette vie. Elles ne peuvent commencer là-bas; et ce qui fait qu'elles ne peuvent commencer, fait aussi qu'elles ne pourront ni changer, ni finir: leur direction, leur tendance restera éternellement la même. Dès-lors qu'y a-t-il donc d'étonnant qu'à des dispositions, à une volonté *perpétuellement* perverse, Dieu réserve un châtiment *perpétuellement* durable ?

Terminons ces considérations par le passage suivant, qui les résume parfaitement bien. » Si on me demande, dit Isnard, quelle est mon opinion sur le sort des hommes après » leur mort, et ce qu'il faut entendre par les peines dont parle la religion, voici ma » réponse : Une âme qui aura telles ou telles affections bonnes ou mauvaises, dérivant du » genre d'amour qui le domine ici-bas et qui le dominera encore davantage dans le vrai » séjour de la vie, parce que ses facultés auront alors bien plus d'énergie, et que son » amour trouvera bien plus d'aliment ; cet homme, dis-je, existera dans *une sphère de* » *vie* où règne un degré de bonheur ou d'anxiété analogue à cet amour. Ces peines et » cette anxiété qu'éprouvera l'homme méchant, c'est *lui-même* qui les *détermine* par le » genre d'amour auquel il se livre, et qui les *perpétue* en persistant volontairement dans » cet amour. Cette grande vérité nous est représentée dons ce monde (car toutes vérités » célestes resteront toujours écrites sous nos yeux : tout dépend de savoir les lire) ; par » exemple : ce sage qui ne se livrant qu'à des amours légitimes, n'a dans le cœur que » des affections douces et pures, et goûte déjà des félicités qui contrastent avec les sen- » sations pénibles, avec les anxiétés qu'éprouvent ces hommes pervers, ces époux haineux » tyrans de leur ménage. Ceux-ci cependant, quoique malheureux par les sensations qui » correspondent à leurs affections, y persistent *volontairement*. Leur raison leur avait » montré le danger ; leur volonté pouvait l'éviter, parce qu'elle conservait, dans le prin- » cipe, assez de force pour vaincre leur penchant, quelque entraînant qu'il pût être. » Mais en s'y livrant par choix, en pliant volontairement sous le joug de leur funeste » passion, en se laissant enchaîner par l'habitude, ils en viennent au point qu'ils n'ont » plus la force de vaincre leur amour dominant et qu'ils préfèrent même l'affreuse jouis- » sance qu'ils y trouvent à toutes les autres, quoiqu'ils aient réellement à souffrir des » sensations analogues et correspondantes à leurs affections perverses. Représentez à ce » joueur qu'il sacrifie sa fortune, son repos, sa réputation ; il répond qu'il le sait et il » joue. Dites à ce débauché de renoncer à ses goûts crapuleux, il en connaît tout le dan- » ger, toute la turpitude, et il récidive. Tous persistent *volontairement* dans le funeste » amour qui fait leur malheur.

» Celui-ci ne saurait être attribué à Dieu, qui veut, au contraire, le bonheur de tous » les hommes, et qui emploie, pour cela, tous les moyens que sa justice permet à son » amour. Mais comme il a accordé à l'homme le don de *la liberté*, et que Dieu ne ré- » tracte pas ses dons, il ne peut pas prendre des moyens coërcitifs pour fixer cet être » dans le bien malgré lui, parce qu'il n'y aurait plus liberté réelle ; comme il a égale- » ment doué l'homme d'*immortalité*, il ne peut pas empêcher qu'il ne puisse persister » *éternellement* dans le genre d'amour qu'il a choisi ; enfin, comme sa sagesse a dû atta-

tent appuyée d'une part sur le témoignage des Ecritures, de l'autre sur la tradition des apôtres, et que les pasteurs devront prêcher souvent et établir avec très-grand soin. Car nous touchons à ces temps où les hommes ne veulent plus supporter la sainte doctrine (2).

firmatum esse sancta Concilia [1] declarant, eo diligentiùs, et sæpius Parocho disserendum erit, quòd in ea tempora incidimus, quibus homines sanam doctrinam non sustinent.

[1] Trid. Conc. Sess. 25, Decr. de Purg.; Apoc., 21. 26.

» cher des félicités à des amours purs qui concourent à l'harmonie générale, et des peines » aux amours qui troublent l'ordre, afin que le désordre ne prévalût pas (peines qui ne » peuvent pas être moindres pour être efficaces, puisque, malgré leur rigueur, le mal est » encore prêt à prévaloir); comme ces lois, une fois établies, sont aussi immuables que » les lois de la physique naturelle, il ne peut pas faire que tel genre d'amour n'entraîne » dans ceux qui s'y livrent tel genre de peine.

» Nous serions frappés d'admiration, s'il était en notre pouvoir d'apprécier toute l'é» quité du code céleste et toute la justesse des balances divines. » (Voy. M. l'abbé Carle, *Du Dogme catholique sur l'Enfer;* Bourdaloue, *Serm. sur l'Enfer;* Bergier, *Dict. Théol.*, art. *Enfer*, et surtout M. Aug. Nicolas, que nous avons copié presque textuellement, dans les *Etud. philos. sur le Christ*, tom. 2.)

(2) Singulière destinée que celle du catholicisme ici-bas! Sans cesse il est en butte aux attaques les plus contradictoires. Si, par exemple, il proclame l'éternité des peines de l'enfer, aussitôt certains esprits de se récrier que ce dogme est aussi absurde, aussi inouï que barbare, et de prétendre que la Divinité ne saurait ainsi *s'acharner à punir* éternellement les coupables. Vient-il à passer ensuite à la doctrine du purgatoire et à enseigner qu'indépendamment des peines éternelles il existe encore, au-delà de cette vie, un lieu de châtiments temporaires, même opposition; cet enseignement n'est pas mieux accueilli que l'autre; des voix s'élèvent, tout aussi nombreuses, pour protester contre. A les entendre, ce ne serait là qu'une nouveauté, une invention intéressée de ce que l'on appelle les mauvais siècles de l'Eglise. Mais dans l'antiquité, au sein du christianisme comme ailleurs, on n'aurait jamais cru à rien de semblable.

Notre note sur l'enfer nous semble avoir repoussé d'une manière victorieuse les premières attaques, et nous espérons que celle-ci fera non moins bonne justice des secondes.

Interrogeons d'abord les annales de l'Eglise de Jésus-Christ, pour savoir si nous y trouverons quelque chose en faveur du dogme du purgatoire. Or, rien de plus net, de plus clair, de plus décisif que les preuves qu'elles renferment sur cette vérité. En effet, elles ne nous offrent pas seulement les témoignages suspectés des derniers siècles ou du moyen-âge; mais une chaîne non-interrompue d'autorités qui remontent depuis ces temps-ci jusqu'au berceau du christianisme, jusqu'aux écrivains sacrés, jusqu'aux évangélistes. Saint Matthieu, chap. 12, ỹ. 32, met ces paroles dans la bouche de Jésus-Christ : « *Si » quelqu'un blasphème contre le Fils de l'Homme, il lui sera pardonné; mais s'il » blasphème contre le Saint-Esprit, ce péché ne lui sera remis ni dans le siècle pré» sent,* NI DANS LE SIÈCLE FUTUR. » Puis saint Paul, dans sa première épître aux Corinthiens, ch. 3, ỹ. 12 et suiv., s'exprime ainsi : « *Le fondement c'est Jésus-Christ. Si l'on » élève sur ce fondement un édifice d'or, d'argent, de pierres précieuses, de bois, de » foin, de paille, l'œuvre de chacun sera manifestée; car le jour* (*du Seigneur*) *décla» rera toutes choses; ce jour sera manifesté par le feu, et le feu mettra à l'épreuve » l'œuvre de chacun. Si l'œuvre que quelqu'un aura bâtie sur ce fondement* (*Jésus-Christ*) *» demeure sans être brûlée, il en recevra la récompense. Que si l'ouvrage est brûlé, » celui qui l'aura bâti en souffrira la perte;* IL NE LAISSERA PAS TOUTEFOIS D'ÊTRE SAUVÉ, » MAIS CEPENDANT COMME PAR LE FEU. »

Or, que signifient ces deux passages de nos Livres sacrés? Vainement, de nos jours, voudrait-on en détourner le sens naturel; depuis longtemps leur acception véritable est irrévocablement fixée. Saint Augustin, expliquant le texte de saint Matthieu, remarquait déjà avec beaucoup de justesse et de raison, que le Sauveur n'aurait pu dire qu'il n'y

6. Tertium postremò receptaculi genus est, in quo animæ Sanctorum ante Christi Domini adventum exci-

6 Un troisième enfin c'est celui où étaient reçues les âmes des saints avant la venue de Jésus-Christ et où

aurait de pardon ni dans ce monde ni dans l'autre, s'il n'y avait des péchés qui pussent être remis après cette vie. Et voici comment Origène commentait celui de saint Paul : « Quand il y aura eu un mélange de bien et de mal dans notre conduite, le bien fera- » t-il oublier le mal dans l'autre vie, ou le mal fera-t-il oublier le bien? Ni l'un ni » l'autre. Si prenant le Christ pour base, vous avez bâti non-seulement en or, en argent » et en pierres précieuses, mais en bois, en herbe et en chaume, vous verra-t-on entrer » dans le ciel avec ce bois, cette herbe, ce chaume, pour déparer le royaume de Dieu? » Ou bien, en raison de ces matières viles et sans prix, dont vous êtes chargé, demeu- » rerez-vous au dehors et privé des récompenses dues aux œuvres que vous aurez taillées » dans l'argent, l'or et les pierreries? Ni l'un ni l'autre ne serait juste. Que reste-t-il » donc? Que vous soyez livré au feu qui consumera ces matières légères. Cette flamme » ne consume point la créature, mais ce que la créature a construit sur son propre fonds » avec les matériaux qui lui sont propres, le bois, l'herbe et le chaume. Le feu détruit » les matériaux de nos transgressions et ne nous laisse plus que nos bonnes œuvres, pour » qu'elles soient récompensées. »

Après les auteurs inspirés viennent les Pères de l'Eglise.

C'est saint Clément d'Alexandrie qui, moins d'un siècle après saint Jean l'évangéliste enseigne que le fidèle qui meurt lorsqu'il a quitté ses vices, doit expier par un supplice les péchés commis depuis son baptême. (*Strom.*, liv. 6, ch. 14.)

C'est Tertullien qui dit : « Tu seras envoyé dans une prison inférieure, d'où tu ne sortiras qu'après avoir expié tes fautes légères, en ressuscitant plus tard : *Nisi modico* » *quoque delicto morâ resurrectionis expenso.* » (*Lib. de Animâ,* cap. 35.)

C'est Origène, dont voici les paroles remarquables : « Le Seigneur siége sur son tri- » bunal... Si quelqu'un porte beaucoup de bonnes œuvres et quelque peu d'iniquité, *Ce* » *quelque peu d'iniquité fond* dans le feu comme le plomb, et il ne reste que l'or pur... » Quant à ceux qui sont tout plomb, il adviendra d'eux ce qui est écrit : *Il sera sub-* » *mergé comme le plomb au fond de l'abîme.* » (*Hom.* 6 *sur l'Exode.*)

C'est saint Cyprien, qui distingue si nettement le paradis et le purgatoire en ces termes : « Autre chose est d'attendre le pardon, autre chose de parvenir à la gloire. Autre chose » d'être mis en prison, pour n'en sortir qu'après avoir payé jusqu'à la dernière obole, » autre chose de recevoir immédiatement la récompense de sa foi et de sa vertu. Autre » chose d'être longtemps tourmenté pour ses péchés et longtemps purifié par le feu, » autre chose d'être lavé de toutes ses fautes à la fois par le martyre. Enfin autre chose » d'attendre la sentence du Seigneur au jour du jugement, autre chose d'en recevoir » incontinent la récompense. » (*Lett.* 52.)

C'est saint Grégoire, qui au IVe siècle écrivait : « Lorsque l'âme a quitté le corps, elle » ne saurait être admise à s'approcher de Dieu, jusqu'à ce que le feu du purgatoire ait » effacé les taches dont elle était souillée. »

Enfin c'est saint Augustin, qui nous enseigne que « Lors de la résurrection des morts, » plusieurs se rencontreront à qui il sera fait miséricorde, comme ayant traversé les » peines auxquelles les âmes des morts sont assujetties; de sorte qu'au jour du jugement » ils ne seront point envoyés au feu éternel. »

Inutile de grossir davantage la liste de ceux qui ont traité formellement et d'une manière directe la question qui nous occupe; passons maintenant aux témoignages de ceux qui l'ont résolue d'une manière indirecte, soit en conseillant, soit en prescrivant des prières pour les morts.

Ici se présentent en première ligne les constitutions apostoliques, qui parlent déjà de psaumes récités pour les morts, de lectures, de prières, d'aumônes pour la même fin.

Puis encore Tertullien, qui donne à une veuve chrétienne l'avis de prier pour l'âme de son mari défunt, de solliciter pour lui le rafraîchissement et la participation à la première résurrection.

Puis saint Cyrille, saint Chrysostome, saint Augustin, dont nous ne pouvons omettre

elles jouissaient d'un séjour tranquille, à l'abri de toutes les douleurs, et soutenues par l'heureuse espérance de la piebantur, ibique sine ullo doloris sensu, beatâ redemptionis spe sustentati, quietâ habitatione fruebantur.

les passages suivants : « Célébrant le sacrifice, nous prions d'abord pour ceux qui sont » décédés parmi nous, estimant que leurs âmes reçoivent beaucoup de secours du sacri- » fice redoutable de nos autels... Si les proches de quelque pauvre exilé présentaient au » prince une couronne pour apaiser sa colère, ce serait sans doute un bon moyen, pour » l'engager à abréger le temps ou bien à tempérer la peine de l'exil. C'est ainsi qu'en » priant pour les morts nous offrons à Dieu, non pas une couronne d'or, mais Jésus- » Christ son Fils, mort pour nos péchés, afin de rendre propice et à eux et à nous celui » qui, de sa nature, est très-porté à la clémence. » (Saint Cyrille.)

« Ce ne fut pas sans raison que les apôtres ordonnèrent que dans la célébration des » saints mystères il fût fait mémoire des défunts; car ils savaient combien il en revient » aux morts d'utilité et de profit. » (Saint Chrysostome, *Hom.* 69.)

« Les pompes funéraires, la foule qui les accompagne, la recherche somptueuse dans » la structure des mausolées, sans être de la moindre ressource pour les défunts, peuvent » bien offrir quelque consolation aux vivants. Mais ce dont il ne faut pas douter, c'est » que les prières de l'Eglise, le saint sacrifice, les aumônes, leur portent du soulage- » ment, et obtiennent qu'ils soient traités plus miséricordieusement qu'ils ne l'avaient » mérité. Car l'Eglise universelle, instruite par la tradition des Pères, observe qu'à l'en- » droit du sacrifice où l'on fait mention des morts, on prie et on offre pour tous ceux » qui sont décédés dans la communion du corps de Jésus-Christ. » (Saint Augustin, *Serm.* 172.)

Puis enfin toutes les liturgies : liturgie de Jérusalem dite de saint Jacques; liturgie de saint Basile le Grand, qui était celle de toute l'Asie Mineure; liturgie de saint Chrysostome ou de l'Eglise de Constantinople; liturgie d'Alexandrie dite de saint Marc; liturgie mosarabe ou espagnole que nous nous contenterons de citer, comme résumant très-bien toutes les autres, et dans laquelle on lit : « O Père souverain, nous vous offrons cette » hostie immaculée pour votre sainte Eglise, pour la satisfaction du siècle prévaricateur » pour la purification de nos âmes, pour la santé des infirmes, pour le repos et l'indul- » gence des fidèles trépassés, afin que, changeant le séjour de leurs tristes demeures, ils » jouissent de l'heureuse société des justes. »

Ce qui a fait dire à Leibnitz, tout protestant qu'il était : « Le sentiment le plus ancien » de l'Eglise est qu'il faut prier pour les morts; qu'ils sont aidés par nos prières, et que » ceux qui sont sortis de cette vie, quoique devenus héritiers du ciel par la remise de la » peine éternelle et par leur retour en grâce avec Dieu, ont cependant encore à subir » un châtiment paternel pour leurs péchés et à être purifiés, surtout s'ils n'ont pas assez » effacé cette tache pendant leur vie sur la terre. »

Dès lors est-il rien de mieux établi que la perpétuité de la croyance des chrétiens au dogme du purgatoire?

Mais, ont-ils été les seuls à admettre cet article dans leurs symboles? Point du tout. S'il est un fait évident, c'est que les anciens Juifs partageaient là-dessus toute notre croyance.

« Judas Machabée, dit M. Th. Foisset, venait de châtier Joppé et Jamnia. Il avait vaincu » les Arabes et les généraux d'Antiochus, et il recueillait ses morts, pour les ensevelir » dans les tombeaux de leurs pères. Mais sous les tuniques des Juifs qui avaient péri » dans la guerre sainte, on trouva des choses qui avaient été consacrées aux idoles dans » Jamnia, toutes choses que la loi interdisait aux Juifs. *Tous donc bénirent le juste ju- » gement du Seigneur, qui avait découvert les choses cachées; et se mettant en prières, » ils conjurèrent le Seigneur d'oublier le péché qui avait été commis. Or le très-vail- » lant Judas exhortait le peuple à se conserver sans péché, ayant sous les yeux ce qui » était arrivé à cause des péchés de ceux qui avaient péri. Et ayant fait une quête, il » envoya douze mille drachmes d'argent à Jérusalem, afin qu'on offrît un sacrifice pour » les péchés de ces morts, ayant lui-même de bons et religieux sentiments sur la résur- » rection.* (*Car s'il n'eût espéré la résurrection de ceux qui avaient péri, il eût été*

Horum igitur priorum animas, quæ in sinu Abrahæ Salvatorem exspecta-

rédemption. Or ces âmes qui attendaient leur libérateur dans le sein

» *vain et superflu de prier pour les morts.*) *Ainsi il considérait que ceux qui avaient* » *accepté le dernier sommeil avec piété auraient une grâce excellente reposant en eux.* » *C'est donc une sainte et salutaire pensée de prier pour les morts*, AFIN QU'ILS SOIENT » DÉLIVRÉS DE LEURS PÉCHÉS. (2. Mach., ch. 12, ℣. 41 et suiv.)

» Certes! rien ne manque à la preuve qu'on tire de ce récit. Il s'agit d'un fait arrivé » dans la guerre sainte, en pleine réaction contre l'idolâtrie syrienne. Judas Machabée » est le fils de celui qui avait dit : *Quiconque est zélé pour la loi me suive. Quand tous* » *ceux d'Israël abandonneraient la loi de leurs pères, mes enfants, mes frères et moi,* » *nous obéirions toujours à la loi de nos pères.* Et dans le texte même qu'on vient de » lire, l'horreur des superstitions païennes, étendue au simple contact d'objets qui avaient » été offerts aux idoles, ne s'allie-t-elle point à la pieuse coutume de sacrifier pour les » morts?

» *Tendez votre main au pauvre, est-il écrit ailleurs, afin que votre sacrifice de pro-* » *pitiation et de bénédiction soit parfait.* (Eccli., ch. 7, ℣. 36, 37.)

» *La libéralité est agréable à tous ceux qui vivent; n'empêchez pas qu'elle s'étende sur* » *les morts.* (Tobie, ch. 4, ℣. 17, 18.)

» C'est ce que les Juifs pratiquent encore aujourd'hui.

» Et ne dites pas, continue M. Foisset, que ni les Machabées, ni l'Ecclésiastique, ni » Tobie ne font point partie du catalogue de Livres saints, dressé par Esdras. La mer- » veille serait que ces livres en fissent partie, ayant été écrits plus d'un siècle après » Esdras. D'ailleurs il ne s'agit point, en ce moment, de savoir si les livres en question » sont inspirés de Dieu; mais bien s'ils établissent *historiquement* ce fait, qu'au temps » des Machabées, comme aujourd'hui, les Juifs tenaient pour une pieuse et salutaire » coutume les sacrifices propitiatoires offerts pour les morts.

» .....Voilà donc une tradition bien constante avant Jésus-Christ. »

Ce n'est pas tout. Le propre des vérités fondamentales de notre religion c'est qu'elles se retrouvent partout. Si donc nous fouillons dans les religions fausses, nous ne tarderons pas à reconnaître, dans un état plus ou moins altéré, le dogme du purgatoire au fond de toutes les croyances.

Nous pourrions aisément multiplier les citations et invoquer les traditions antiques de l'Europe, de l'Asie, de l'Afrique et même de l'Amérique. Mais pour nous borner aux Grecs et aux Romains, que lisons-nous dans Platon? En parlant, dans sa république, des sacrifices qu'on faisait pour les morts, il dit : Musée, Orphée, Linus recommandent » non-seulement aux simples particuliers, mais aux villes même, de ne pas négliger ces » saintes pratiques, qui sont d'une grande efficacité pour délivrer les morts des tour- » ments qu'ils endurent. »

Virgile est plus explicite encore. « Lors même que l'âme, dans le dernier instant » abandonne une vie périssable, dit-il, elle ne peut se dégager entièrement des vices et » des souillures épaisses qu'elle a nécessairement contractées par son union malheureuse » avec le corps. De là les peines et les supplices divers que subissent ici les âmes et dans » lesquels elles expient leurs fautes passées. Les unes, suspendues en l'air, demeurent » exposées aux vents; d'autres sont plongées au fond d'un vaste étang, où se lavent leurs » forfaits; d'autres en sont purifiées par le feu. *Nous passons tous par quelque épreuve:* » après quoi nous sommes admis dans les vastes plaines de l'Elysée et nous restons, mais » en petit nombre, dans cet heureux séjour, lorsqu'enfin le temps a parfaitement effacé » nos souillures, et que nos âmes, dégagées de tout mélange, ont recouvré la pureté de » leur céleste origine et la simplicité de leur essence. »

Qui oserait, en présence de ces témoignages, soutenir encore que l'idée du purgatoire n'avait jamais été soupçonnée avant le catholicisme des temps modernes?

Mais le dogme du purgatoire n'a pas seulement pour lui l'antiquité avec ses traditions; de plus, il s'allie admirablement bien avec les notions les plus saines du cœur humain et de la nature divine. Selon la belle expression de M. de Maistre, c'est le dogme du bon sens.

d'Abraham, ce sont précisément elles que Notre-Seigneur Jésus-Christ délivra en descendant aux enfers.

bant, Christus Dominus ad inferos descendens liberavit.

En effet, quatre choses sont certaines, claires, évidentes pour qui veut ouvrir les yeux et voir : la première, c'est que l'homme est créé pour s'attacher finalement à Dieu, pour posséder Dieu, pour déchirer un jour le voile qui les sépare l'un de l'autre et pour aller, en quelque sorte, s'abîmer, par la plus étroite union, dans le sein paternel de son Créateur. Point de philosophie véritable qui puisse nous donner une autre idée des destinées ultérieures de l'homme et du ciel.

La seconde, c'est que Dieu ne saurait, à cause de son infinie pureté, nous permettre de consommer notre union suprême avec lui, tant que son œil aperçoit en nous la moindre souillure.

La troisième, c'est que toute faute doit être expiée, si l'on veut s'en purifier.

La quatrième enfin, c'est que la peine, la souffrance est la condition nécessaire de l'expiation. Car « la faute est la transgression de la justice, pour goûter un plaisir qu'elle » défend. Sa réparation rigoureuse devrait donc être le retrait de ce plaisir. Mais comme » il ne se peut pas que le même plaisir qui a induit en faute soit retiré, puisqu'il a été » consommé dans sa jouissance, c'est par la privation volontaire ou volontairement ac- » ceptée d'un autre plaisir, qu'on aurait pu goûter dans l'état d'innocence, qu'on satisfait » à l'expiation. Voilà la théorie métaphysique de la pénitence, qu'on pourrait définir *la » privation d'un plaisir permis pour réparer la violation faite à la justice, par la jouis- » sance d'un plaisir défendu*, (le mot plaisir étant pris ici dans un sens large et par » opposition au mot peine.) »

Cela posé, bien peu de personnes seront assez pures au moment de la mort, pour entrer immédiatement dans le royaume des cieux. Qu'arrivera-t-il donc aux infortunés qui partiront de ce monde avec des taches et des souillures? Dieu n'aura-t-il pour tous qu'une seule et même sentence? Quelle que soit la différence de leur culpabilité, prononcera-t-il également contre tous le terrible *Allez, maudits, au feu* ÉTERNEL? L'affirmer tiendrait du blasphème, ce me semble.

Il est dans la nature des prévarications de produire deux dispositions radicalement distinctes dans le cœur de ceux qui s'en rendent coupables. Tant que ces prévarications ne dépassent point certaines limites, elles ne détachent jamais complétement de la personne dont on a méconnu la volonté et violé les lois. Dans cet état on ne voudrait point se séparer d'elle, vivre sans elle, on continue toujours à l'aimer. C'est la disposition de l'enfant qui désobéit à sa mère, qui la contristera même jusqu'à un certain degré, mais qui néanmoins lui restera encore attaché. Mais lorsque ces prévarications revêtent un caractère de malignité plus grave, alors sous leur influence le cœur est changé; on se détache de celui que l'on a offensé, on redoute sa présence, on voudrait vivre à jamais loin de lui; si l'on est forcé de paraître devant ses yeux, on maudit intérieurement son sort; s'il se venge, on frémit contre sa main qui frappe; mais de l'amour pour lui, l'âme n'en connaît plus. C'est le *credunt et contremiscunt* des anges prévaricateurs.

Si ces principes sont vrais, et qui pourrait en contester la justesse? je conçois très-bien que Dieu bannisse pour jamais de sa présence celui qui se trouvera à son égard dans les dernières dispositions dont nous venons de parler. A une volonté aussi pervertie, à un cœur aussi rebelle il a le droit, je dirais volontiers le devoir d'opposer des châtiments éternels. Mais condamner également pour toujours ceux qui seraient disposés de l'autre manière, c'est-à-dire repousser éternellement de son sein des créatures qui sont ses enfants, l'ouvrage de ses mains, quand elles ne l'ont point complétement abandonné, quand elles ne sont point ses ennemies, quand elles l'aiment encore, quand elles demandent affectueusement et avec sincérité à être unies à lui! Non, sa charité le lui défend, car il est aussi bon qu'il est saint et qu'il est juste.

De là la nécessité dans la vérité philosophique comme dans la vérité chrétienne, d'un lieu intermédiaire où l'homme achève de se purifier, et qui soit comme le vestibule du ciel. (Voy. Bergier, *Dict. Théol.*, art. *Purgatoire*, et la *Note* 22 du tom. 5, p. 610, édit. de M. Outhenin Chalandre; voy. encore M. Auguste Nicolas, *Etudes philos.*, tom. 2,

7. Nec verò existimandum est, eum sic ad inferos descendisse, ut ejus tantummodò vis ac virtus, non etiam anima eò pervenerit. Sed omninò credendum est, ipsam animam re et præsentiâ ad inferos descendisse, de quo exstat firmissimum illud Davidis testimonium : [1] Non derelinques animam meam in inferno. Verùm etsi Christus ad inferos descendit, nihil de ejus summâ potestate detractum est; neque ejus sanctitatis splendor maculâ aliquâ aspersus : cùm potiùs hoc facto verissima esse omnia, quæ de illius sanctitate celebrata erant, eumque Filium Dei esse, quemadmodum anteà tot prodigiis declaraverat, apertissimè comprobatum sit.

8. Id quod facilè intelligemus, si causas, cur Christus, et alii homines in ea loca venerint inter se conferamus. [2] Cæteri enim omnes captivi descendunt : ipse verò inter mortuos liber, et victor, ad profligandos dæmones, à quibus illi ob noxam inclusi, et constricti tenebantur, descendit. Prætereà alii homines, qui descenderunt, partim pœnis acerbissimis torquebantur, partim verò, ut alio doloris sensu carerent, tamen Dei aspectu privati, et spe beatæ gloriæ, quam expectabant, suspensi torquebantur. At Christus Dominus descendit, non ut aliquid pateretur : verùm ut sanctos, et justos homines ex miserâ illius custodiæ molestiâ liberaret, eisque passionis suæ fructum impertiret. Quòd igitur ad inferos descendit, nulla prorsùs de summâ ejus dignitate, et potestate diminutio facta est.

[1] Psal., 15. 10.— [2] Ps. 87, 5, 6.

7. Et n'allons pas nous imaginer qu'il descendit aux enfers en ce sens que sa puissance et sa vertu seulement et non pas son âme, pénétrèrent jusque-là. Ce que nous devons absolument croire, c'est que l'âme elle-même y descendit réellement et en substance, comme le prouve le témoignage si formel de David : *Vous ne laisserez pas mon âme dans l'enfer*. Mais en descendant dans ces lieux, Jésus-Christ ne perdit rien de sa puissance : l'éclat de sa sainteté n'en reçut aucune tache. Au contraire ce fait ne servit qu'à mettre en évidence la vérité des magnifiques tableaux qui avaient été faits de cette sainteté même et à faire voir de nouveau qu'il était véritablement Fils de Dieu comme il l'avait déjà démontré auparavant par ses nombreux prodiges.

8. Et nous le comprendrons aisément si nous comparons entre elles les différentes causes qui conduisirent Jésus-Christ et les autres hommes dans les enfers. Ceux-ci en effet y étaient tous descendus en captifs. Mais lui libre, et vainqueur au milieu des morts, il s'y rendit pour terrasser les démons qui y retenaient les hommes enfermés et dans les chaînes à cause de leurs péchés. D'ailleurs parmi tous ceux qui étaient dans ces lieux, les uns enduraient les châtiments les plus grands, les autres, pour être exempts du reste des douleurs, ne laissaient pas de souffrir en se trouvant privés de la vue de Dieu, et réduits à espérer toujours cette gloire bienheureuse qu'ils attendaient. Mais Jésus-Christ y parut, lui, non point pour souffrir, mais pour délivrer les saints et les justes des ennuis de cette triste captivité et pour leur communiquer les fruits de sa passion. Il descendit

p. 432, et surtout M. Foisset, dans son *Catholicisme et Protestantisme*, ouvrage remarquable par la concision et la fermeté du style, par la lucidité de la discussion et par une science théologique qui prouve que l'habile magistrat n'ignore pas plus la théologie que le droit.)

donc dans les enfers sans rien perdre de sa dignité ni de sa puissance souveraine.

9. Ce qu'il y aura ensuite à exposer, c'est que Jésus-Christ descendit dans les enfers non-seulement pour arracher aux démons leurs dépouilles, et pour délivrer de leurs prisons les saints patriarches et les autres justes; mais encore pour les introduire avec lui dans le Ciel. Dessein qu'il réalisa d'une manière admirable et infiniment glorieuse; car sa présence répandit sur-le-champ la lumière la plus brillante au milieu de ces captifs, les remplit d'une joie et d'une allégresse extrême, et les mit en possession de cette béatitude tant désirée, qui consiste dans la vue de Dieu. Ce qui vérifia la promesse que Jésus avait faite au larron, en lui disant : *Aujourd'hui vous serez avec moi dans le Paradis.* Au reste, cette délivrance des justes, le prophète Osée l'avait prédite longtemps d'avance en ces termes : *O mort, je serai ta mort; O enfer, je serai ta désolation.* C'est elle encore que le prophète Zacharie avait en vue quand il disait : *Vous aussi, par le sang de votre alliance, vous avez tiré vos captifs de la fosse* où il n'y a pas d'eau. Et enfin l'Apôtre n'exprime pas autre chose dans ce passage : *Il a désarmé les principautés et les puissances, et les a exposées en spectacle avec une pleine autorité, après avoir triomphé d'elles en personne.*

10. Mais pour mieux sentir encore la portée de ce mystère, il faut rappeler souvent à notre mémoire que non-seulement les justes qui reçurent le jour après la venue du Sauveur, mais ceux encore qui l'avaient précédé depuis Adam, et ceux qui viendront après lui jusqu'à la fin des siècles, ne sont redevables de leur salut qu'au bienfait de la passion; et pour cette raison, les portes du Ciel, avant sa mort et avant sa résurrection, ne s'étaient jamais ouvertes pour personne. Les âmes des justes en quittant cette vie, étaient

9. His expositis, docendum erit proptereà Christum Dominum ad inferos descendisse, ut ereptis dæmonum spoliis, sanctos illos patres, cæterosque pios è carcere liberatos secum adduceret in cœlum, quod ab eo admirabiliter summâque cum gloriâ perfectum est : statim enim illius aspectus clarissimam lucem captivis attulit, eorumque animas immensâ lætitiâ, gaudioque implevit : quibus etiam optatissimam beatitudinem, quæ in Dei visione consistit, impertivit : quo facto, id comprobatum est, quod latroni promiserat illis verbis : [1] Hodie mecum eris in Paradiso. Hanc verò piorum liberationem Oseas tantò ante prædixerat in hunc modum : [2] Ero mors tua, ô mors! morsus tuus ero, Inferne! Hoc etiam significavit Zacharias propheta, cùm ait : [3] Tu quoque in sanguine testamenti tui emisisti vinctos tuos de lacu, in quo non est aqua. Idipsum denique exspressit Apostolus illis verbis : [4] Exspolians principatus et potestates, traduxit confidenter palàm triumphans illos in semetipso.

10. Verum, ut hujus mysterii vim meliùs intelligamus, sæpè illud memoriâ repetere debemus, pios homines non solùm qui post adventum Domini in lucem editi erant, sed qui illum post Adam antecesserant, vel qui usque ad finem sæculi futuri sunt, ejus passionis beneficio salutem consecutos esse. Quamobrem antequàm ille moreretur ac resurgeret, cœli portæ nemini unquam patuerunt : sed piorum animæ, cùm è vivis excessis-

[1] Luc., 23. 43.— [2] Osée., 13. 14.— [3] Zach., 9. 11.— [4] Col., 2. 15.

sent, vel in sinum Abrahæ deferebantur, vel quod etiam nunc iis contingit, quibus aliquid diluendum et persolvendum est, purgatorii igne expiabantur.

11. Est alia prætereà causa cur descenderit ad inferos Christus Dominus : ut ibi etiam, quemadmodum in cœlo, et in terris, vim suam potestatemque declararet, et omninò, [1] ut in nomine ejus omne genu flecteretur cœlestium, terrestrium et infernorum. Quo loco quis summam Dei benignitatem in genus humanum non admiretur et obstupescat, qui non modò pro nobis acerbissimam mortem subire, sed infimas etiam terræ partes penetrare voluerit, ut sibi charissimas animas, inde ereptas, ad beatitudinem traduceret.

12. Sequitur altera articuli pars, in quâ explicanda quantùm laborare Parochus debeat, declarant illa Apostoli verba : [2] Memor esto, Dominum Jesum Christum resurrexisse à mortuis : quod enim Timotheo præcepit, idem etiam reliquis animarum Curatoribus præceptum esse dubitandum non est.

13. Ea autem articuli est sententia : Postquàm Christus Dominus sextâ feriâ, horâ diei nonâ, in cruce spiritum emisit, et eâdem die vespere sepultus est ab ejus discipulis, qui Pilati præsidiis permissu corpus Domini è cruce depositum in propinqui horti monumentum novum intulerunt : tertio à morte die, qui fuit dominicus, summo mane illius anima corpori iterùm conjuncta est ; atque ita is qui triduum illud mortuus fuerat, ad vitam, ex quâ moriens discesserat, rediit, et resurrexit. Sed resurrectionis voce non illud solùm intelligendum est, Christum à mortuis excitatum esse, quod

[1] Phil., 2, 1.— [2] 2. Tim., 2. 8.

portées dans le sein d'Abraham, ou bien, comme il arrive encore aujourd'hui à ceux qui, en mourant, ont quelque tache à laver et quelques dettes à payer, elles allaient se purifier au feu du purgatoire.

11. Enfin Notre-Seigneur Jésus-Christ descendit encore aux enfers pour une autre raison ; il voulait y manifester sa vertu et sa puissance aussi bien qu'au Ciel et sur la terre, afin qu'il fût littéralement vrai de dire qu'*à son nom tout genou fléchissait au Ciel, sur la terre et dans les enfers*. Qui n'admirerait ici l'infinie bonté de Dieu pour le genre humain ? qui ne serait saisi d'étonnement en le voyant non-seulement endurer pour nous la mort la plus cruelle, mais pénétrer encore jusque dans les profondeurs les plus ténébreuses de la terre pour en arracher les âmes qui lui étaient chères, et pour les conduire au séjour de la béatitude.

12. Vient ensuite la seconde partie de l'article qui demande à être expliquée avec le plus grand soin, comme l'attestent ces paroles de l'Apôtre : *Souvenez-vous que Notre-Seigneur Jésus-Christ est ressuscité d'entre les morts.* Car ce qu'il recommandait à Timothée, il le recommande dans sa personne, indubitablement à tous ceux qui sont chargés du soin des âmes.

13. Or voici le sens de cette partie : lorsque Jésus-Christ dans la sixième férie, à la neuvième heure du jour, eut rendu l'esprit sur la croix, et que le même jour, vers le soir, il eut été enseveli par ses disciples, qui, avec la permission du gouverneur Pilate, avaient descendu son corps de la croix et l'avaient porté dans un sépulcre neuf au milieu d'un jardin voisin ; le troisième jour après, qui devint le jour du Seigneur, dès le grand matin, son âme se réunit de nouveau à son corps, et de cette sorte, lui qui était resté mort durant ces trois jours, revint à la vie qu'il avait quittée en mourant, et il ressuscita. Mais par le mot de résur-

rection, il ne faut pas seulement entendre que Jésus-Christ fut rappelé du sein de la mort; beaucoup d'autres auraient eu cela de commun avec lui; il faut entendre encore qu'il ressuscita par sa force et sa puissance personnelle: genre de résurrection qui lui est propre et qui ne se trouve qu'en lui seul.

multis aliis commune fuit: sed suâ vi ac virtute ressurrexisse, quod proprium in illo fuit et singulare.

14. La nature ne permet pas et il ne fut jamais donné à personne de passer par sa propre vertu de la mort à la vie. Cela n'était réservé qu'à la souveraine puissance de Dieu, comme l'Apôtre nous l'insinue dans ces paroles: *S'il a été crucifié dans son infirmité d'homme, il revit aussi par sa puissance de Dieu.* En effet, n'ayant jamais été séparée du corps pendant qu'il était dans le tombeau, ni de l'âme pendant qu'elle descendait aux enfers, cette vertu divine, par sa présence, communiquait au corps la faculté de former avec l'âme une nouvelle union, et à l'âme celle de retourner habiter le corps une seconde fois; et par là même elle donnait à Jésus-Christ le pouvoir de revivre et de ressusciter d'entre les morts par sa propre force.

14. Neque enim natura patitur, nec ulli homini concessum est, ut se ipsum possit virtute suâ à morte ad vitam revocare. Hoc verò summæ Dei potestati tantummodò reservatum est, ut ex illis Apostoli verbis intelligimus: [1] Etsi crucifixus est ex infirmitate, sed vivit ex virtute Dei: quæ quoniam neque à Christi corpore in sepulcro, neque ab animâ, cùm ad inferos descendisset, sejuncta unquam fuit, divina vis tum in corpore inerat, quâ animæ iterùm conjungi, tum in animâ, quâ ad corpus denuò reverti posset: quâ et licuit suâ virtute reviviscere, atque à mortuis resurgere.

15. Rempli de l'esprit de Dieu, David prédisait déjà ce triomphe quand il disait: *Sa droite et son bras puissant l'ont sauvé.* Le Seigneur lui-même nous avait assuré aussi la même chose par ces paroles, sorties de sa bouche divine: *Je donne ma vie pour la reprendre de nouveau. J'ai le pouvoir de la donner et le pouvoir de la reprendre.* C'est encore pour confirmer cette vérité qu'il disait aux Juifs: *Démolissez ce temple, dans trois jours je le rebâtirai.* Eux, il est vrai, entendirent ces paroles de ce beau temple de pierre qu'on avait élevé à Jérusalem. Mais lui, il parlait du temple de son corps, comme les termes mêmes de ce passage de l'Ecriture en font foi. Et si nous lisons quelquefois dans les saintes lettres, que Notre-Seigneur Jésus-Christ a été ressuscité par son Père, cela doit se rapporter à lui, considéré comme homme, de

15. Id verò David spiritu Dei plenus prædixit his verbis: [2] Salvavit sibi dexterâ ejus, et brachium sanctum ejus. Deinde ipse Dominus divino oris sui testimonio confirmavit: [3] Ego pono animam meam, ut iterùm sumam eam: et potestatem habeo ponendi eam, et potestatem habeo iterùm sumendi eam. Judæis etiam ad confirmandam doctrinæ veritatem, dixit: [4] Solvite templum hoc, et in tribus diebus excitabo illud. Quod quidem tametsi de templo illo magnificè ex apidibus structo intelligerent; ille tamen, ut Scripturæ verbis eodem in loco declaratum est, dicebat de templo corporis sui. Quamvis autem in Scripturis interdum legamus Christum Dominum à [5] Patre suscitatum esse, hoc ad eum, ut ad hominem

[1] 1. Cor., 13. 4,—[2] Ps. 97. 1.—[3] Joan., 10. 17. —[4] Joan., 2. 19, 21.—[5] Act., 2· 24; 3, 15.

referendum est : quemadmodum illa rursùs ad eumdem, ut Deum, spectant, quibus significatur eum suâ [1] virtute resurrexisse.

16. Sed illud etiam præcipuum Christi fuit, quòd ipse primus omnium hoc divino resurrectionis beneficio affectus est : nam in scripturis et [2] primogenitus ex mortuis, et primogenitus mortuorum vocatur. Atque ut est apud apostolum, [3] Christus resurrexit à mortuis primitiæ dormientium : quoniam quidem per hominem mors, et per hominem resurrectio mortuorum : et sicut in Adam omnes moriuntur, ita et in Christo omnes vivificabuntur. Unusquisque autem in suo ordine, primitiæ Christus, deinde ii qui sunt Christi. Quæ quidem verba de perfectâ resurrectione interpretanda sunt, quâ ad immortalem vitam, omni prorsùs moriendi necessitate sublatâ, excitamur. Atque in eo genere Christus Dominus primum locum obtinet : nam si de resurrectione loquimur, hoc est de reditu ad vitam, cui iterùm moriendi necessitas adjuncta est ante Christum [4] multi alii à mortuis excitati sunt : qui omnes, tamen, eâ conditione revixerunt, ut eis iterùm moriendum esset : at Christus Dominus ita resurrexit morte subactâ et opressâ, ut mori ampliùs non posset : quod quidem apertissimo illo testimonio confirmatur : [5] Christus resurgens ex mortuis, jam non moritur : mors illi ultrà non dominabitur. Quod verò articulo additur.

TERTIA DIE.

17. Parocho explicandum erit, ne Fideles arbitrentur, totos ipsos tres dies Dominum in sepulcro fuisse : nam

[1] Rom., 8. 34. — [2] Apoc., 1. 5 ; Col., 1. 18.— [3] 1. Cor., 15. 20 et seq. — [4] 3. Reg., 17. 22 ; 4. Reg., 4. 34. — [5] Rom., 6. 9.

même aussi que c'est de lui, considéré comme Dieu, que l'on dit : Il s'est ressuscité par sa propre vertu.

16. Ce qu'il y a encore ici de particulier à Jésus-Christ, c'est qu'il a été absolument le premier qui ait participé à ce bienfait divin de la résurrection. En effet l'Ecriture l'appelle : *Le premier né d'entre les morts, le premier né des morts.* Et nous lisons dans le grand Apôtre que *Jésus-Christ est ressuscité comme les prémices de ceux qui sont dans le sommeil de la mort. Car si la mort est venue par un homme, c'est aussi par un homme qu'arrive la résurrection ; et de même que tous meurent dans Adam, tous aussi revivront en Jésus-Christ ; mais chacun dans son rang, Jésus-Christ d'abord comme les prémices, puis ceux qui sont à Jésus-Christ.* Car ces paroles doivent s'entendre de la résurrection parfaite qui, en nous arrachant à toute espèce de nécessité de mourir une seconde fois, nous fait passer à une vie immortelle. Or dans ce genre de résurrection Jésus-Christ tient le premier rang. Si nous voulions seulement parler de ce retour à la vie qu'accompagne encore l'obligation d'une seconde mort, beaucoup d'autres avant Jésus-Christ étaient ressuscités aussi : mais tous revenaient à la vie à la condition de mourir de nouveau. Jésus-Christ au contraire, après avoir soumis et dompté la mort, est ressuscité de manière qu'il ne pouvait plus mourir, comme le prouve clairement les paroles suivantes : *Jésus-Christ ressuscité ne meurt plus, et la mort désormais n'aura plus d'empire sur lui.*

LE TROISIÈME JOUR.

17. Ces mots : le troisième jour, qui sont ajoutés à l'article, devront être aussi expliqués par les pasteurs, de peur que les fidèles ne s'imaginent que le Seigneur demeura dans le tombeau trois jours entiers. En effet il n'y fut

renfermé que pendant un jour naturel tout entier et pendant une partie du jour précédent et une partie du jour suivant. Mais c'est assez pour que nous disions en toute vérité qu'il resta trois jours dans le sépulcre et qu'il ressuscita d'entre les morts le troisième jour.

18. Pour donner une preuve frappante de sa divinité, il ne voulut pas différer sa résurrection jusqu'à la fin des siècles. Mais aussi pour nous faire croire qu'il était véritablement homme et qu'il était bien réellement mort, il ne revient point à la vie immédiatement après sa mort, mais seulement le troisième jour; temps qui lui paraissait suffisant pour garantir la réalité de cette mort.

19. A cet endroit les Pères du premier concile de Constantinople ont ajouté : *Selon les écritures*. Mais ces paroles empruntées à l'Apôtre, ils ne les ont transportées dans leur symbole que pour rappeler ces passages où le même Apôtre établit si fortement la nécessité du mystère de la résurrection en disant : *Si Jésus-Christ n'est pas ressuscité, notre prédication est vaine, et votre foi est vaine aussi*. Puis encore : *Si Jésus-Christ n'est pas ressuscité, votre foi est vaine, vous êtes encore dans vos péchés.* Aussi saint Augustin, étonné de voir la foi à cet article si répandue, s'écriait-il : C'est peu de croire que Jésus-Christ est mort : les Païens, les Juifs, tous les méchants le croient. Oui tous croient qu'il est mort; mais sa résurrection voilà ce qui caractérise la foi des chrétiens; mais ce qu'il y a de grand c'est que nous croyons qu'il est ressuscité (3).

quod integrum naturalem diem, partemque tum antecedentis, tum consequentis diei in sepulcro conditus est, ob eam rem verissimè dicitur triduo in sepulcro jacuisse, ac tertiâ die à mortuis surrexisse.

18. Ut enim divinitatem suam declararet, resurrectionem ad finem seculi differri noluit : rursùs verò, ut eum verè hominem, verèque mortuum esse crederemus, non statim post mortem, sed tertio die revixit : quod temporis spatium ad veram mortem comprobandam satis esse videbatur.

19. Patres primæ Constantinopolitanæ Synodi huic loco addiderunt, SECUNDUM SCRIPTURAS. Quod quidem ab Apostolo acceptum, in fidei Symbolum propterеà transtulerunt, quòd resurrectionis mysterium maximè necessarium esse, idem Apostolus docuerit iis verbis : [1] Si Christus non resurrexit, inanis est ergo prædicatio nostra, inanis est et fides vestra : et, si Christus non resurrexit, vana est fides vestra : adhuc enim estis in peccatis vestris. Quare [2] D. Augustinus, cùm hujus articuli fidem admiraretur, ita scripsit : Non magnum est credere, quia mortuus est Christus : Hoc et Pagani, et Judæi, et omnes iniqui credunt : hoc omnes credunt, quia mortuus est : fides Christianorum, resurrectio Christi est : hoc pro magno habemus, quia credimus eum resurrexisse.

[1] 1. Cor., 15. 14.— [2] Aug., in Ps. 120. 4.

(3) Jésus a prédit sa résurrection publiquement et de la manière la plus formelle. « Cette race perverse et adultère, dit-il, demande un signe, et il ne lui en sera pas donné » d'autre que le signe du prophète Jonas; car de même que Jonas demeura trois jours » et trois nuits dans le ventre de la baleine, ainsi le Fils de l'Homme sera trois jours » et trois nuits dans le sein de la terre. » (*St. Matth.*, ch. 12.)

Cette prédiction n'était point obscure; elle fut entendue des Juifs, et ils nous l'apprennent eux-mêmes, lorsqu'après le crucifiement ils disent à Pilate : « Nous nous sou- » venons que ce séducteur a dit : Dans trois jours je ressusciterai. » On ne peut pas soupçonner l'évangéliste de l'avoir imaginé après coup. Les chefs de la Synagogue en attestent l'authenticité par les mesures qu'ils prennent pour la démentir.

Nota. Ex quo factum est, ut frequentissimè Dominus de suâ resurrectione locutus sit : ac nunquam ferè de

C'est pour cela aussi que le Seigneur parlait si souvent de sa résurrection, et qu'il ne s'entretenait presque jamais

Raisonnons maintenant dans la double hypothèse de la vérité et de la fausseté du fait de la résurrection, et voyons à laquelle de ces deux hypothèses peut s'adapter la prédiction de Jésus-Christ.

Si Jésus-Christ est ressuscité, il est indubitablement l'envoyé de Dieu; et s'il était l'envoyé de Dieu, il pouvait se tenir assuré de sa resurrection, et il convenait qu'il l'annonçât et à ses disciples et à ses ennemis : à ses disciples, pour soutenir leur foi contre le scandale de la croix; à ses ennemis pour défier tous leurs efforts, pour donner plus d'éclat au miracle qui devait mettre le sceau à la divinité de sa mission. Si, au contraire Jésus n'était pas un envoyé céleste, cette prédiction ne pouvait servir qu'à faire échouer ses projets, soit en désabusant les disciples qu'il avait séduits, soit en fournissant à ses ennemis un moyen sûr et facile de le convaincre d'imposture à la face de l'univers.

Qu'un homme de génie, par cet ascendant que les grandes âmes savent prendre sur le vulgaire, par le charme de l'éloquence, par des dehors imposants de vertu, par des prestiges même, si l'on veut, parvienne à subjuguer quelques hommes simples et crédules, on le conçoit et l'histoire nous en offre mille exemples. Mais ce que l'on n'a point encore vu, c'est que l'auteur d'une imposture, jusque-là si heureuse, aille de lui-même sans nécessité, sans motif, ouvrir les yeux à tous ceux qu'il a séduits. Or, tout autre que le souverain Arbitre de la vie et de la mort, en prédisant à ses disciples qu'il sortirait du tombeau, détruisait, par cela seul, toute la confiance qu'il avait pu leur inspirer.

En effet, j'interroge l'incrédule et je lui demande si les disciples de Jésus, sur l'autorité de sa prédiction, croyaient fermement qu'il dût ressusciter, ou si leur foi, encore faible et vacillante, attendait l'événement pour se fixer. Qu'il choisisse entre ces deux suppositions, et qu'ensuite il m'explique comment, après avoir vainement attendu l'exécution de la promesse de leur Maître, après s'être convaincus de la fausseté de sa prédiction, les disciples ont pu se persuader encore qu'il était le Fils de Dieu. A la vue d'une preuve si palpable d'imposture, la foi des disciples, quelles que soient leurs préventions, s'éteint nécessairement, pour faire place à l'indignation et à la honte de s'être laissé tromper.

Une semblable prédiction dans la bouche d'un imposteur ne pouvait donc avoir d'autre effet que de forcer ses disciples à l'abandonner. J'ajoute qu'elle eût encore préparé à ses ennemis un moyen sûr et facile de le convaincre, à la face de l'univers, de mensonge et d'impiété.

S'il se rencontrait un chef de secte assez téméraire pour prédire hautement qu'il se montrera plein de vie trois jours après sa mort, quel serait l'effet naturel et nécessaire d'une si extravagante prédiction? Tout ce que peut s'en promettre le prétendu prophète c'est que la fable de sa résurrection s'accrédite et se répand dans le monde. Mais tous ses moyens de séduction sont ensevelis avec lui, et l'imposture meurt avec l'imposteur, à moins qu'il ne laisse un parti assez hardi pour entreprendre, assez habile pour venir à bout de persuader que la prédiction s'est vérifiée.

Tout l'espoir de Jésus, dans le système de l'incrédulité, reposait donc sur le courage et sur l'habileté de ses disciples. Vous venez de voir si c'était en les flattant de la fausse idée de sa résurrection qu'il pouvait les intéresser à sa mémoire et au succès de son entreprise. Je le suppose toutefois et je me représente ces hommes si timides, si lâches quelques jours auparavant, transformés tout à coup en conspirateurs intrépides et déterminés à soutenir la résurrection d'un homme qui les a trompés pendant sa vie, et qui, expirant sur une croix, ne leur a légué que l'attente d'une mort semblable à la sienne. Ils s'assemblent, ils délibèrent et prennent la résolution désespérée d'enlever le corps de leur Maître. Mais, dès le premier pas, un obstacle insurmontable les arrête : c'est la prédiction publique que Jésus a faite de sa résurrection. Instruits par cette imprudente déclaration du cours qu'allait prendre l'imposture, les prêtres et les pharisiens ont rompu d'avance toutes les mesures des conjurés; il ont placé des gardes au sépulcre, ils y ont apposé le sceau public. Ils sauront bien empêcher qu'on enlève le cadavre; il ne leur

de sa passion avec ses disciples, sans faire en même temps mention de cette résurrection. Ainsi quand il avait dit : *Le fils de l'homme sera livré aux gentils, il sera outragé, fouetté, couvert de crachats, et après qu'on l'aura flagellé on le mettra à mort*, il ajoutait à la fin : *Et il ressuscitera le troisième jour.* Et dans une circonstance où les Juifs lui demandaient quelque signe et quelque miracle pour prouver sa doctrine, il répondit qu'*on ne leur donnerait* point d'autre signe que celui du prophète Jonas, et il affirma que, *comme Jonas avait été trois jours et trois nuits dans le ventre de la baleine, le Fils de l'homme serait aussi trois jours et trois nuits dans le sein de la terre.*

20. Mais pour mieux comprendre la force et le sens de cet article, nous devons examiner et connaître trois choses : 1° pourquoi il était nécessaire que Jésus-Christ ressuscitât, ensuite quelle était la fin et le but de la résurrection, puis quels fruits et quels avantages nous en avons retirés.

21. Pour le premier point, il était nécessaire qu'il ressuscitât pour faire éclater la justice divine. En effet il convenait très-bien que Dieu élevât celui qui, pour lui obéir, s'était rabaissé et s'était laissé couvrir de toute sorte d'ignominie. C'est la raison même qu'allègue l'Apôtre quand il dit aux

passione suâ cum discipulis collocutus est, quin de Resurrectione loqueretur. Quare cùm dixisset : [1] Filius hominis tradetur gentibus, et illudetur, et flagellabitur, et conspuetur; et postquam flagellaverint, occident eum : ad extremum addidit : Et tertiâ die resurget. Et cùm Judæi ab eo peterent ut aliquo signo et miraculo doctrinam suam comprobaret, respondit [2] nullum aliud signum eis datum iri, quàm Jonæ prophetæ signum : [3] Sicut enim fuit Jonas in ventre ceti tribus diebus, et tribus noctibus, si futurum affirmavit Filium hominis in corde terræ tribus diebus, et tribus noctibus.

20. Verùm, ut hujus articuli vim, et sensum meliùs perspiciamus, tria nobis investiganda, et cognoscenda sunt : Primum quidem, quare necesse fuerit Christum resurgere : deinde quis Resurrectionis finis et scopus sit et quæ ab eâ utilitates et commoda in nos sint profecta.

21. Quod igitur ad primum attinet, necesse fuit eum resurgere, ut Dei justitia ostenderetur, à quo maximè decebat eum extolli, qui ut illi obtemperaret, depressus, atque omni ignominiâ affectus erat. Hanc Aposto-

[1] Matth., 16. 21 ; Luc., 18. 31, 33.—[2] Luc., 11. 29.— [3] Matth., 11. 39.

sera pas diffcille de le produire après les trois jours révolus. Ce terme expiré, la fable de la résurrection est étouffée, avant même qu'elle n'ait vu le jour.

En deux mots, Jésus-Christ a prédit qu'il ressusciterait, donc il est ressuscité.

Ou les apôtres s'attendaient à voir leur Maître ressusciter, ou ils ne s'y attendaient pas.

Dans la première supposition, ils ont dû se reposer sur lui du soin de vérifier sa prédiction. Ils n'avaient nul besoin de s'engager dans une manœuvre aussi dangeureuse que criminelle : et si leur attente était trompée, il ne leur restait comme je l'ai déjà dit, que d'abandonner la cause et la mémoire d'un homme qui les avait si grossièrement abusés.

Dans la seconde supposition, nul motif, nul espoir ne pouvait les engager à concerter la fable de la résurrection. Du côté du monde ils avaient tout à craindre, du côté du ciel ils ne pouvaient attendre que les châtiments réservés au blasphème et à l'impiété. Le fanatisme ne les aveuglait pas sur ce qu'il y avait de criminel dans leur projet, et le faux zèle ne justifiait pas l'imposture à leurs yeux. « Si le Christ n'est pas ressuscité, » disait saint Paul, nous portons un faux témoignage contre Dieu : *Invenimur falsi testes* » *Dei.* » (Duvoisin, *Démonst. évang.*, *art. Résurrection.* Voy. encore Bergier, *Dict Théol.*, avec la *Note* qui y est jointe. Enfin M. de Frayssinous, *Confér. sur la Rel.*, t. 2.)

lus causam attulit, cùm ad Philippenses inquit : [1] Humiliavit semetipsum factus obediens usque ad mortem, mortem autem crucis; propter quod et Deus exaltavit illum. Prætereà, ut fides nostra confirmaretur, sine quâ hominis justitia constare non potest : illud enim maximo argumento esse debet, Christum Filium Dei fuisse, quòd suâ virtute à mortuis resurrexit : deinde ut spes nostra aleretur, atque sustentaretur. Cùm enim Christus resurrexit, certâ spe nitimur fore, ut nos etiam resurgamus : siquidem membra capitis sui conditionem consequantur necesse est : ita enim Apostolus argumentationem concludere videtur, cùm ad [2] Corinthios et [3] Thessalonicenses scribit, et à Principe Apostolorum Petro [4] dictum est : Benedictus Deus et pater Domini Nostri Jesu Christi, qui secundùm misericordiam suam magnam regeneravit nos in spem vivam per resurrectionem Jesu Christi ex mortuis in hereditatem incorruptibilem.

22. Postremò ob eam etiam rem Domini Resurrectionem necessarium fuisse docendum est, ut salutis et redemptionis nostræ mysterium absolveretur. Christus enim morte suâ nos à peccatis liberavit : resurgens verò præcipua nobis bona restituit, quæ peccando amiseramus. Quare est apud Apostolum dictum : [5] Christus traditus est propter delicta nostra, et resurrexit propter justificationem nostram. Ne quid igitur humani generis saluti deesset, quemadmodum illum mori, ita resurgere etiam oportuit.

23. Ex iis verò, quæ hactenus dicta sunt, perspicere possumus, quantùm utilitatis Christi Domini Resurrectio Fidelibus attulerit.

In Resurrectione enim Deum esse

[1] Phil., 2. 8, 9.—[2] 1. Cor., 15. 12.—[3] 1. Thess., 4. 13 — [4] 1. Pet., 1. 3.—[5] Rom., 4. 25.

Philippiens. *Il s'est humilié lui-même, se rendant obéissant jusqu'à la mort et à la mort de la croix; mais aussi pour cela Dieu l'a élevé.* De plus la résurrection était nécessaire pour fortifier en nous la foi sans laquelle l'homme ne saurait être justifié. Car ce qui prouve le mieux que Jésus-Christ est Fils de Dieu, c'est qu'il a pu ressusciter d'entre les morts par sa propre vertu; elle l'était encore pour nourrir et pour soutenir notre espérance. En effet, par cela seul que Jésus-Christ est ressuscité, nous sommes fondés à espérer avec certitude que nous-mêmes, nous ressusciterons aussi : il faut que les membres partagent le sort de la tête. C'est à cela que l'Apôtre semble ramener tout son raisonnement quand il écrit aux Corinthiens et aux Tessaloniciens. Et c'est là encore ce qui a fait dire au prince des Apôtres : *Béni soit Dieule Père de Notre-Seigneur Jésus-Christ qui selon sa grande miséricorde nous a régénérés par la résurrection de Jésus-Christ, en nous donnant l'espérance vive d'un héritage incorruptible.*

22. Enfin il faut enseigner encore que la résurrection du Sauveur fut nécessaire pour compléter le mystère de notre salut et de notre rédemption. Par sa mort Jésus-Christ nous avait délivrés de nos péchés. Mais en ressuscitant il nous rendit ces biens importants que le péché nous avait fait perdre. Aussi l'Apôtre a-t-il dit : *Jésus-Christ a été livré pour nos péchés et il est ressuscité pour notre justification.* Ainsi, pour que rien ne manquât au salut du genre humain, il fallait qu'il ressuscitât comme il avait fallu qu'il mourût.

23. Par tout ce qui vient d'être développé, il est facile de reconnaître les grands avantages que la résurrection de Notre-Seigneur Jésus-Christ a procurés aux fidèles.

Et d'abord nous voyons dans cette résurrection figurer un Dieu immortel, plein de gloire et vainqueur de la

mort et du démon. Titres que nous devons admettre et avouer sans la moindre hésitation dans la personne de Jésus-Christ.

Ensuite la résurrection du Sauveur garantit la résurrection de nos corps, soit parce qu'elle est la cause efficiente de ce mystère, soit parce que nous devons tous ressusciter à l'exemple de Jésus-Christ. Car voici ce que l'Apôtre affirme de la résurrection des corps : *La mort est venue par un homme, et la résurrection des morts arrivera aussi par un homme.* En effet, tout ce que Dieu a fait dans le mystère de notre rédemption, il l'a fait en se servant de l'humanité de Jésus-Christ comme d'un moyen plein d'efficacité. Ainsi sa résurrection fut une sorte d'instrument pour opérer la nôtre. Nous disons encore qu'elle est le modèle des autres, parce qu'elle est la plus parfaite de toutes, et que comme le corps de Jésus-Christ en ressuscitant s'est élevé dans sa transformation à une gloire immortelle, de même aussi nos corps, de faibles et de mortels qu'ils sont, se relèveront pleins de gloire et d'immortalité. Car, dit l'Apôtre : *Nous attendons le Sauveur Notre-Seigneur Jesus-Christ qui réformera* le corps de notre abaissement pour le rendre semblable au corps de sa glorification.

On peut dire enfin de l'âme morte par le péché, que la résurrection de Jésus-Christ peut servir de modèle à la sienne. C'est ce que l'Apôtre nous enseigne en ces termes : *De même que Jésus-Christ est ressuscité d'entre les morts par la gloire de son Père, ainsi nous devons marcher nous-mêmes dans une vie nouvelle ; car si nous avons été entés en lui par la ressemblance de sa mort, nous y serons aussi entés par la ressemblance de sa résurrection ;* et un peu plus bas : *Nous savons que Jésus-Christ ressuscité d'entre les morts, ne meurt plus, et que la mort n'aura plus d'empire sur lui ; car s'il est mort pour le péché, il n'est mort qu'une fois ; et*

immortalem, plenum gloriâ, mortis et diaboli victorem agnoscimus : quod de Christo Jesu sine ullâ dubitatione credendum, et confitendum est.

Deinde Christi resurrectio nobis etiam corporis resurrectionem peperit : tum quia ejus mysterii efficiens causa fuit, tum quia ad Domini exemplum resurgere omnes debemus : nam quòd ad corporis resurrectionem attinet, Apostolus ita testatur : [1] Per hominem mors, et per hominem resurrectio mortuorum. Quæcumque enim Deus in Redemptionis nostræ mysterio egit, ad omnia, Christi humanitate, tanquam efficienti instrumento, usus est. Quare ejus Resurrectio instrumentum quoddam fuit ad resurrectionem nostram efficiendam : exemplar verò dici potest quoniam Christi Domini resurrectio omnium est perfectissima : ac quemadmodum Christi corpus resurgens ad immortalem gloriam immutatum est, ita nostra etiam corpora, quæ priùs imbecilla, et mortalia fuerant, gloriâ et immortalitate ornata restituentur. Ut enim Apostolus docet : [2] Salvatorem expectamus Dominum Nostrum Jesum Christum, qui reformabit corpus humilitatis nostræ configuratum corpori claritatis suæ.

Hoc etiam de animâ in peccatis mortuâ dici potest, cui quo pacto Christi Resurrectio exemplar proponatur, idem Apostolus iis verbis ostendit : [3] Quomodo Christus resurrexit à mortuis per gloriam Patris, ita et nos in novitate vitæ ambulemus : si enim complantati facti sumus similitudini mortis ejus, simul et resurrectionis erimus : et paucis interjectis, inquit : [4] Scientes quòd Christus resurgens ex mortuis, jam non moritur, mors illi ultra non dominabitur. Quod enim mortuus est peccato, mortuus est semel ; quod autem vivit, vivit Deo. Ita

[1] 1. Cor., 15. 21.— [2] Phil., 3. 20, 21.— [3] Rom., 6. 4, 5.— [4] Rom., 6. 9, 10.

et vos existimate, vos mortuos quidem esse peccato, viventes autem Deo in Christo Jesu.

maintenant qu'il vit, il vit pour Dieu. Ainsi considérez-vous vous-mêmes comme morts au péché, et comme ne vivant plus que pour Dieu en Jésus-Christ.

24. Duo igitur à Christi resurrectione exempla petere debemus. Alterum est, ut postquàm peccati maculas eluimus, novum vitæ genus instituamus, in quo morum integritas, innocentia, sanctitas, modestia, justitia, beneficentia, humilitas, eluceant. Alterum est, ut in eo vitæ instituto ita perseveremus, ut adjuvante Domino, à justitiæ viâ, quam semel ingressi fuerimus, non excidamus.

24. Nous avons donc deux choses à imiter dans la résurrection de Jésus-Christ : la première, c'est qu'une fois lavés des souillures du péché, nous embrassions un nouveau genre de vie, dans lequel on voie briller la pureté des mœurs, l'innocence, la sainteté, la modestie, la justice, la bonté et l'humilité. La seconde, c'est que nous persévérions si bien dans cet état de vie, que nous n'abandonnions plus, avec le secours de Dieu, la voie de la justice après y être entrés.

25. Neque verò Apostoli verba id solùm demonstrant, [1] Christi Resurrectionem ad resurrectionis exemplum nobis proponi : verùm etiam resurgendi virtutem nobis præbere, viresque et spiritum largiri, quo in sanctitate et justitiâ permaneamus, ac Dei præcepta servemus, declarant. Nam quemadmodum ex ejus morte non solùm peccatis moriendi exemplum capimus, sed virtutem etiam haurimus quâ peccatis moriamur : ita ejus resurrectio ad justitiam consequendam nobis vires affert, ut deinde piè et sanctè Deum colentes, in novitate vitæ ambulemus, ad quam resurgimus. Hoc enim maximè Resurrectione suâ Dominus effecit, ut qui anteà unâ cum illo peccatis, et huic seculo mortui eramus, cum illo etiam ad novam vitæ institutionem, et disciplinam resurgeremus.

25. Mais les paroles de l'Apôtre ne se bornent pas à nous apprendre que la résurrection de Jésus-Christ nous est proposée pour servir de modèle à la nôtre. Elles nous enseignent encore que cette résurrection nous donne la vertu de ressusciter nous-mêmes, qu'elle nous communique ces forces, cet esprit qui font persévérer dans la sainteté et la justice, et garder fidèlement les commandements de Dieu. De même que dans sa mort, nous ne trouvons pas seulement un modèle de la mort au péché, mais que nous y puisons encore la vertu nécessaire pour réaliser en nous ce genre de mort; de même aussi sa résurrection nous accorde des forces pour recouvrer la justice, pour continuer à servir Dieu religieusement et avec piété, et pour marcher toujours dans cette vie nouvelle à laquelle nous sommes ressuscités. En effet, ce que le Seigneur a voulu surtout obtenir par sa résurrection, c'est que nous qui étions déjà morts avec lui au péché et au monde, nous puissions aussi ressusciter à une règle et à un genre de vie tout nouveau.

26. Hujus resurrectionis quæ potissimùm signa observanda sint, Apostolus nos admonet : nam cùm inquit : [2] Si consurrexistis cum Christo, quæ

26. L'Apôtre ne nous a pas laissé ignorer quelles étaient les principales marques de cette résurrection, quand il dit : *Si vous êtes ressuscités avec Jésus-Christ, recherchez ce qui est là haut*

[1] Joan., 20. 29.— [2] Joan., 17. 24.

où Jésus-Christ est assis à la droite de Dieu. C'est bien nous montrer clairement que ceux qui ne veulent de vie, d'honneurs, de repos et de richesses que là où est Jésus-Christ, sont vraiment ressuscités avec lui. Et quand il ajoute : *N'ayez de goût que pour les choses de là haut et non pour celles de la terre,* n'est-ce pas encore nous donner un second signe pour reconnaître si nous sommes vraiment ressuscités avec Jésus-Christ ? Comme le goût sert ordinairement à indiquer les dispositions du corps et son degré de santé ; ainsi dès qu'une personne goûte tout ce qui est vrai, tout ce qui est honnête, tout ce qui est juste, tout ce qui est saint ; dès qu'elle éprouve au fond du cœur les suaves douceurs des choses du ciel, on a la plus grande preuve qu'elle est ressuscitée à une nouvelle vie spirituelle avec Jésus-Christ.

sursùm sunt quærite, ubi Christus est in dexterâ Dei sedens ; planè ostendit : eos qui vitam, honores, otium, divitias ibi maxìmè, ubi Christus est, habere cupiunt, verè cum Christo surrexisse. Cùm verò addit : [1] Quæ sursùm sunt sapite, non quæ super terram, alteram etiam hanc veluti notam apposuit, quâ perspicere possumus, num verè cum Christo surreximus. Ut enim corporis affectionem et valetudinem gustus indicare solet, ita si [2] quæcumque sunt vera, quæcumque pudica, quæcumque justa, quæcumque sancta alicui sapiant, isque cœlestium rerum jucunditatem intimæ mentis sensu percipiat, hoc maximo argumento esse potest eum qui ita affectus sit, ad novam et spiritualem vitam unà cum Christum Jesu resurrexisse.

[1] Matth., 6. 21. — [2] Joan., 1. 6, 7.

CHAPITRE SIXIÈME.

SIXIÈME ARTICLE DU SYMBOLE.

Il est monté aux Cieux (1), il est assis a la droite de Dieu le Père Tout-Puissant.

Ascendit ad cœlos, sedet ad dexteram Dei Patris omnipotentis.

1. Lorsque le prophète David, sous l'influence de l'Esprit saint dont il était rempli, contemplait l'Ascension tout

1. David Propheta, cùm beatam et gloriosam Domini Ascensionem Spiritu Dei plenus contemplaretur, om-

(1) Lorsque Jésus-Christ fit son ascension, il y avait déjà quarante jours qu'il était sorti glorieux du tombeau. L'intervalle qui s'écoula entre ces deux grands faits ne doit rien avoir de surprenant pour nous. D'un côté, Notre-Seigneur avait encore à communiquer à ses apôtres des instructions qu'il ne leur avait point transmises jusque-là. De l'autre, il fallait qu'il demeurât assez longemps avec eux, pour ne laisser dans leur esprit aucun doute sur la réalité de sa résurrection, puisque ce point allait devenir le fondement de la foi nouvelle.

Mais ce double but une fois obtenu, d'autres soins réclamaient sa présence ailleurs; le ciel l'attendait. Non pas qu'il eût personnellement à y gagner quelque avantage, quelque perfection, pas plus sous le rapport du corps que sous le rapport de l'âme. Dès le premier instant de sa résurrection il jouissait déjà, dans toute sa personne, de toutes les

nes ad eum triumphum summâ lætitiâ et gaudio celebrandum illis verbis hortatur, cùm inquit : [1] Omnes gentes, plaudite manibus, jubilate Deo in voce exultationis : ascendit Deus in jubilatione : ex quo intelliget Parochus, maximo studio hoc mysterium explicandum esse, sibique diligenter curandum, ut Fideles illud non solùm fide et mente percipiant : sed, quoad ejus fieri poterit, juvante Domino, factis etiam, et vitâ exprimere studeant.

2. Quod igitur ad sexti articuli explanationem attinet, in quo potissimùm de divino hoc mysterio agitur, à priori ejus parte incipiendum est, et quæ ejus sit vis, atque sententia, aperiendum.

3. De Christo enim Jesu illud etiam Fideles sine ullâ dubitatione credere oportet, eum, perfecto jam et absoluto redemptionis nostræ mysterio, ut homo est, in cœlum corpore, et animâ

[1] Ps. 46. 1, 6.

à la fois heureuse et glorieuse du Sauveur, voici en quels termes il invitait tous les hommes à célébrer ce triomphe avec tous les transports de la joie et de l'allégresse. *Peuple*, disait-il, *applaudissez tous, faites éclater votre joie devant Dieu : Dieu a fait son Ascension au bruit des acclamations.* Paroles qui font bien comprendre au pasteur avec quel zèle il doit expliquer ce mystère, et avec quel soin il doit porter les fidèles non pas seulement à le croire et à le connaître, mais encore à le retracer, autant qu'il est possible avec le secours du Seigneur, dans leurs actions et par leur conduite.

2. Mais pour bien expliquer le sixième article du Symbole qui traite spécialement du mystère divin de l'Ascension, il faut d'abord prendre la première partie, et en montrer clairement le sens et toute la portée

3. Or voici ce que les fidèles doivent croire, premièrement de la personne de Jésus-Christ sans la moindre hésitation. C'est qu'après avoir achevé et consommé le mystère de notre rédemption, il monta au Ciel, comme

prérogatives que l'ascension pouvait lui conférer. Mais enfin la terre, ce bas monde, n'est point un séjour permanent et digne pour les immortalités glorieuses. Et puis nos intérêts, à nous, exigeaient qu'il allât nous ouvrir la porte des cieux. Certainement, par sa passion et par sa mort, il avait surabondamment satisfait à la justice divine pour nos péchés, il nous avait complétement réconciliés avec notre Père céleste, et il avait anéanti la sentence de condamnation et de bannissement qui pesait sur nous. Mais quoique le traité de paix fût signé avec l'encre précieuse et indélébile de son sang, il n'en est pas moins vrai que nous restions encore dans la terre de l'exil et qu'il fallait nous introduire dans le sein de la patrie. Sans cela, l'œuvre de notre salut n'eût point été entièrement consommée ; il aurait manqué à cet édifice quelque chose comme la clef de voûte.

C'est une vérité que nous ne saurions trop répéter, tant elle est capitale dans le christianisme : Jésus-Christ est un second Adam ; en lui recommence l'humanité régénérée ; en même temps qu'il compte comme individu, il est aussi le père, le représentant et comme la personnification d'un genre humain nouveau ; selon la belle expression d'un docteur, c'est *l'homme universel*. A ce titre, il enchaîne nos destinées aux siennes. Nous ne pouvons rien nous procurer sans lui ; nous ne pouvons parvenir à rien qu'en marchant après lui et en suivant ses pas. Les disciples ne sauraient être au-dessus du maître, ni les membres avoir un autre sort que la tête. Si donc Jésus-Christ, dans son humanité sainte, ne s'était point rendu au foyer normal de la vision béatifique, au lieu du repos et du bonheur éternel, jamais le reste des hommes n'y aurait été admis. On pourrait dire de son ascension ce qu'il disait lui-même de son crucifiement. Ce n'est qu'en quittant la terre, ce n'est qu'en montant au ciel qu'il nous en fraie le chemin et qu'il nous y attire avec lui : Si *exaltatus fuero à terrâ omnia traham ad meipsum.*

homme, en corps et en âme; car comme Dieu, il ne l'avait jamais quitté, puisque par sa divinité il occupe et remplit tous les lieux.

Mais que le pasteur fasse soigneusement remarquer qu'il y monte par sa propre vertu et sans être soulevé par quelque force étrangère, comme Elie par exemple, qui y fut transporté sur un char de feu, ou bien comme le prophète Habacuc et le diacre Philippe, qui, soutenus dans les airs par la puissance divine, parcoururent ainsi des distances considérables.

Ce n'est pas tout, Jésus-Christ monta dans les cieux non point seulement par cette vertu toute-puissante que comme Dieu il tenait de sa divinité, mais encore par celle qu'il possédait comme homme.

A la vérité, un pareil prodige dépassait les forces ordinaires de la nature humaine; mais cette vertu dont était douée l'âme bienheureuse du Sauveur, pouvait transporter son corps où elle voulait.

Et de son côté le corps parvenu déjà à l'état de la glorification, obéissait facilement aux ordres de l'âme quand elle lui imprimait le mouvement.

Et par cette raison nous croyons donc que Jésus-Christ aussi bien comme homme que comme Dieu monta au Ciel par sa propre vertu. La seconde partie est ainsi conçue :

Il est assis a la droite du Père Tout-Puissant.

4. Il n'est pas inutile de faire observer que ces paroles renferment un trope, c'est-à-dire un de ces changements de signification qui sont très-usités dans l'Ecriture sainte, et qui, conformément à notre manière de nous représenter les choses, consistent à prêter à Dieu des affections et des membres d'homme, quoiqu'au fond, par cela seul qu'il est esprit, nous ne puissions rien concevoir de corpo-

ascendisse : nam ut Deus est, nunquam ab eo abfuit, ut qui divinitate suâ loca omnia compleat.

Ascendisse autem suâ virtute doceat, non alienâ vi sublatum, quemadmodum [1] Elias, qui igneo curru in cœlum evectus est : vel [2] Habacuc propheta, vel [3] Philippus diaconus, qui divinâ virtute per aerem delati, longinqua terrarum spatia permeârunt.

Neque verò solùm, ut Deus, præpotenti divinitatis virtute in cœlos ascendit; sed etiam, ut homo est.

Quamvis enim naturali vi id fieri non potuerit, tamen virtus illa, quâ beata Christi anima prædita erat, corpus ut libuit, movere potuit.

Corpus verò, quod jam gloriam adeptum erat, moventis animæ imperio facilè parebat.

Atque hâc ratione, ut Deus, et ut homo est, Christum in cœlum suâ virtute ascendisse credimus. In alterâ articuli parte hæc sunt.

Sedet ad dexteram Patris.

4. Quo loco tropum, id est, verbi immutationem licet animadvertere frequentem in divinis Litteris, cùm humanas affectiones, et membra ad nostram intelligentiam accommodantes, Deo tribuimus : [4] neque enim, cùm spiritus sit, quidquam in eo corporeum cogitari potest. Sed quoniam in humanis rebus ei majorem honorem tribui

[1] 4. Reg., 2. 11.— [2] Dan., 13. 35.— [3] Act., 8. 39.— [4] Dionys. Areop., Ep. 9.

existimamus, qui ad dexteram collocatus est : eamdem rem ad cœlestia etiam transferentes, ad explicandam Christi gloriam, quam ut homo præ cæteris omnibus adeptus est, eum in Patris dexterâ esse confitemur.

rel en lui. Mais parce que de placer quelqu'un à sa droite, c'est lui donner aux yeux des hommes la plus grande marque d'honneur; nous avons transporté l'idée de cet usage jusqu'au sein du Ciel, et pour dire que la gloire de Jésus-Christ l'élève comme homme au-dessus de toutes les créatures, nous proclamons qu'il est assis à la droite de son Père.

5. Sedere autem hoc loco nôn situm et figuram corporis significat, sed eam regiæ summæque potestatis, ac gloriæ firmam et stabilem possessionem, quam à Patre accepit, declarat, de quo ait Apostolus : [1] Suscitans illum à mortuis et constituens ad dexteram suam in cœlestibus suprà omnem principatum, et potestatem, et virtutem, et dominationem, et omne nomen, quod nominatur non solùm in hoc seculo, sed etiam in futuro : et omnia subjecit sub pedibus ejus. Ex quibus verbis apparet hanc gloriam adeo propriam, et singularem Domini esse, ut cuivis alii creatæ naturæ convenire non posit. Quare alio loco testatur : [2] Ad quem autem Angelorum dixit aliquando : Sede à dextris meis.

5. Il ne faudrait pas croire non plus que ce mot : il est assis, représente la forme et la position du corps. Il exprime seulement cette possession ferme et constante de la gloire et de la puissance royale et infinie que Jésus-Christ a reçue de son Père. *Car*, dit l'Apôtre, *son père après l'avoir ressuscité d'entre les morts l'a fait asseoir à sa droite dans les Cieux, au-dessus de toutes les principautés, de toutes les puissances, de toutes les vertus, de toutes les dominations et de tout ce qu'il y a de plus grand, soit dans le siècle présent, soit dans le siècle futur; il a mis toutes choses sous ses pieds.* Expressions qui font parfaitement voir que cette gloire est tellement propre et particulière à Notre-Seigneur, qu'elle ne peut convenir à aucune autre créature. Aussi dans un autre endroit l'Apotre s'écrie-t-il : *Quel est l'Ange à qui le Seigneur ait jamais dit : Asseyez-vous à ma droite.*

6. Sed articuli sensum Parochus latiùs explanabit; Ascensionis historiam persequens, quam sanctus Lucas Evangelista in [3] Actis Apostolorum admirabili ordine descripsit, in cujus explicatione illud primùm observare oportebit : cætera omnia mysteria ad Ascensionem, tanquam ad finem, referri, in eoque omnium perfectionem et absolutionem contineri; nam, ut ab Incarnatione Domini omnia religionis nostræ mysteria initium habent, ita Ascensione ejus peregrinatio concluditur.

6. Les pasteurs pourront développer plus au long le sens de cet article, en rapportant l'histoire de l'Ascension telle que saint Luc l'a décrite avec une exactitude admirable, aux Actes des Apôtres; mais dans leurs explications, ils auront soin de faire remarquer avant tout que les autres mystères se rapportent à l'Ascension comme à leur fin, et qu'ils y trouvent leur perfection, leur dernier accomplissement. Car, de même que tous les mystères de notre religion commencent à l'incarnation, ainsi la carrière du Sauveur ici-bas se ferme entièrement à l'Ascension.

[1] Ephes., 1. 20; Athan., Serm., 1. cont. Arian.; Basil., lib. de Spir. Sanct., c. 6.— [2] Heb., 1. 13. — [3] Act., 1.

7. Ensuite les autres articles du Symbole qui regardent Notre-Seigneur Jésus-Christ nous font connaître son humilité et son abaissement prodigieux. En effet, on ne peut rien imaginer de plus bas et de plus humiliant pour le Fils de Dieu que d'avoir pris la nature humaine avec ses faiblesses, et d'avoir consenti à souffrir et à mourir pour nous. Mais aussi en confessant dans l'article précédent, qu'il est ressuscité d'entre les morts, et dans celui-ci, qu'il est monté au ciel et qu'il est assis à la droite de Dieu son Père, nous ne pouvons rien dire de plus pompeux et de plus admirable pour peindre sa majesté divine, et la sublimité de sa gloire.

8. Ces développements une fois donnés, il reste encore à expliquer avec soin pourquoi Notre-Seigneur est monté dans les Cieux.

Or il est monté premièrement parce que son corps qui venait d'acquérir par la résurrection l'état glorieux de l'immortalité, ne pouvait plus trouver digne de lui le séjour obscur de cette terre; il lui fallait désormais habiter les hauteurs brillantes des Cieux.

Et cela non-seulement pour qu'il entrât en possession de ce royaume et de ce trône de gloire qu'il avait achetés au prix de son sang, mais encore pour y suivre de près les affaires qui intéressaient notre salut.

En second lieu il y est monté pour prouver que son royaume n'était réellement pas de ce monde. Les royaumes de ce monde sont terrestres et passagers; ils ne se soutiennent qu'avec des forces considérables et par la puissance des bras de chair. Mais celui de Jésus-Christ n'est pas terrestre comme les Juifs l'attendaient, c'est un royaume éternel et tout spirituel. Et il a bien montré que ses richesses et tous ses trésors étaient purement spirituels, quand il est allé placer son trône dans les Cieux, ce royaume où sont considérés comme les plus riches, et les plus

7. Prætereà, alia Symboli capita, quæ ad Christum Dominum pertinent, summam ejus humilitatem et contemptionem ostendunt : neque enim abjectius aut humilius quidquam cogitari potest, quàm quòd Filius Dei pro nobis humanam naturam et imbecillitatem assumpserit, patique et mori voluerit. At verò, quòd eum superiori articulo à mortuis resurrexisse, nunc verò in cœlum ascendisse et ad Dei Patris dexteram sedere confitemur, nihil ad ejus summam gloriam divinamque majestatem declarandam magnificentius dici, aut admirabilius potest.

8. Jam his expositis, accuratè docendum est cujus rei causâ Christus Dominus in cœlos ascenderit.

Primùm enim ascendit, propter eà quòd ejus corpori, quod immortalitatis gloriâ in resurrectione donatum fuerat, non terrenæ hujus et obscuræ habitationis locus, sed altissimum et splendidissimum cœli domicilium conveniret.

Nec verò solùm ut ejus gloriæ, et regni solium potiretur, quod sanguine meruerat, verùm etiam ut ea, quæ ad salutem nostram pertinebant curaret.

Deindè, ut [1] regnum suum non esse ex hoc mundo re ipsâ comprobaret : nam mundi regna terrena et fluxa sunt, magnisque opibus, et carnis potentiâ nituntur : Christi verò regnum non terrenum, quale Judæi exspectabant, sed spirituale et æternum; itemque ejus opes et divitias spirituales esse ipse ostendit, cùm et suam sedem in cœlis collocavit : in quo quidem regno illi ditiores, et omnium bonorum copiâ affluentiores existimandi sunt, qui ea quæ Dei sunt, diligentiùs quærunt : nam et sanctus Jacobus tes-

[1] Joan., 18, 36.

tatur, [1] Deum elegisse pauperes in hoc mundo, divites in fide, et heredes regni quod repromisit Deus diligentibus se.

[1] Jac., 2. 5

grands possesseurs de tous les biens, ceux qui recherchent avec le plus de zèle les choses de Dieu. Saint Jacques nous assure *que Dieu a choisi les pauvres de ce monde pour les rendre riches dans la foi et pour en faire les héritiers du royaume qu'il a promis à ceux qui l'aiment* (2).

(2) Quelle différence entre le ciel des anciens et le nôtre, entre l'Elysée du paganisme et le Paradis des chrétiens! Pour être admis dans le premier, il n'était pas nécessaire de se présenter avec le cortége des vertus, telles que nous les comprenons maintenant, de ces vertus solides et véritables qui transforment l'homme, qui changent le cœur, qui l'améliorent et le purifient en se substituant aux passions mauvaises. Il fallait seulement des actions d'éclat; il suffisait d'avoir brillé dans les combats, vaincu des rois, soumis des peuples, dompté quelques brigands ou quelques monstres fameux, comme l'avaient fait les Hercule, les Hector, les Achille et tous les héros d'Homère et de Virgile. C'était là la première condition. La seconde, c'est qu'il fallait appartenir aux castes privilégiées. On sait que le polythéisme, en brisant l'unité de Dieu, avait aussi, du même coup, brisé l'unité de la race humaine. Au lieu de descendre d'une seule et même source, les hommes, à ses yeux, formaient ici-bas des catégories primitivement et radicalement distinctes; et tout en se ressemblant par la forme extérieure, ils ne se rattachaient les uns aux autres ni par la communauté d'origine, ni par l'identité des destinées. Or, ces conceptions erronées sur la vie présente, le polythéisme les avait toutes appliquées à la vie future; il avait taillé l'autre monde sur le patron de celui-ci. Ainsi l'illustration du sang, la noblesse de la naissance, à moins d'être souillée par les plus grands crimes, était toujours sûre de voir les portes de l'Elysée s'ouvrir volontiers devant elle, tandis que tout ce qui avait été pauvre, obscur, déshérité ici, était condamné à rester pauvre, obscur et déshérité là-bas.

Combien, sur ce point comme sur tous les autres, les données du paganisme sont inférieures à celles de la religion chrétienne! Chez nous, le séjour du bonheur éternel n'est point le partage exclusif de quelques heureux, de quelques privilégiés du siècle. Pour avoir le droit d'y prétendre, on n'est tenu ni de naître sur les marches d'un trône ni de remplir l'univers du bruit de ses exploits et de son nom. Posséder les qualités du véritable homme de bien et les vertus de l'humble et modeste serviteur de Dieu, voilà les titres qui suffisent à nous y donner entrée. *Il n'y a plus ni juif, ni gentil, ni grec, ni barbare, ni libre, ni esclave;* vous êtes tous frères en Jésus-Christ, avait dit le christianisme en s'annonçant aux hommes. Cette doctrine est trop belle peut-être, pour avoir sa réalisation complète sur cette terre des imperfections et des vices. Mais au ciel elle se réalise de la façon la plus entière. Là, l'égalité fraternelle est parfaite; on n'y reconnaît d'autre supériorité que la supériorité légitime et équitable de la vertu. D'acception des personnes, il n'y en a point. Le riche n'y est pas mieux accueilli que le pauvre. Même, à entendre le Fils de Dieu, on serait presque tenté de croire que, par une réaction violente contre tous les faux partages de la fortune ici-bas, il réserve ses prédilections uniquement pour les malheureux. Suivez-le dans ses enseignements; c'est toujours le pauvre qu'il se plaira à vous montrer en possession de la béatitude éternelle. Un jour il vous dira: « *Il y avait un homme riche qui se vêtait de pourpre et de lin, et qui se traitait splendidement tous les jours. Il y avait aussi un mendiant, nommé Lazare, qui gisait à la porte du riche, et qui était plein d'ulcères. Il eût bien voulu pouvoir se rassasier des miettes qui tombaient de la table du riche; mais nul ne lui en donnait. Seulement les chiens venaient et lui léchaient ses plaies. Or il arriva que le mendiant mourut, et qu'il fut porté par les anges dans le sein d'Abraham. Le riche mourut aussi, et il fut enseveli dans l'enfer. En élevant les yeux du milieu des tourments où il était, il aperçut Abraham dans le lointain et Lazare dans son sein. Se mettant alors à crier, il dit : Père Abraham, ayez pitié de moi; envoyez-moi Lazare, afin qu'il trempe seule-*

En montant au ciel Notre-Seigneur a voulu encore nous exciter à l'y accompagner en esprit et en désir. De même qu'il nous avait laissé dans sa mort et dans sa résurrection un modèle de mort et de résurrection spirituelles, ainsi par son ascension il veut nous apprendre et nous persuader que tout en restant sur la terre nous devons par la pensée nous transporter dans le ciel, en nous considérant ici-bas comme *des hôtes et des étrangers à la recherche de la patrie, et comme les membres de la cité des Saints et de la maison de Dieu. Car,* dit l'Apôtre, *nous vivons déjà dans le ciel.*

9. D'ailleurs ces biens ineffables que la bonté de Dieu a répandus sur nous par ce mystère, le divin prophète David, d'après l'apôtre lui-même, les avait célébrés longtemps d'avance en ces termes : *En montant dans les cieux il a emmené captive la captivité elle-même, et il a versé ses dons sur les hommes.*

Sed illud etiam Dominus noster in cœlum ascendens efficere voluit, ut nos eum ascendentem mente et desiderio prosequeremur : nam quemadmodum morte et resurrectione suâ, moriendi et resurgendi spiritu exemplum nobis reliquerat : ita ascensu nos docet, atque instruit, ut in terris positi, in cœlum nos cogitatione conferamus, [1] confitentes nos peregrinos et hospites esse super terram, ac patriam inquirentes, [2] cives esse sanctorum, et domesticos Dei. [3] Nostra enim, ut idem inquit Apostolus, conversatio in cœlis est.

9. Jam verò vim et magnitudinem inexplicabilium bonorum, quæ in nos Dei benignitas effundit, divinus David, Apostolo interprete, multò ante cecinerat illis verbis : [4] Ascendens in altum captivam duxit captivitatem, dedit dona hominibus.

[1] Heb., 11. 13,—[2] Eph., 2. 19.—[3] Phil., 3. 20. —[4] Psal. 67. 19; Ephes., 4. 8.

ment le bout de son doigt dans l'eau, pour me rafraîchir la langue. Car je souffre horriblement dans cette flamme. Mais Abraham lui répondit : Mon fils souvenez-vous que vous avez reçu les biens pendant votre vie et que Lazare n'a eu que des maux pendant la sienne. Maintenant c'est à son tour d'être consolé, pendant que vous, vous êtes dans les tourments. »

Une autre fois, en énumérant les différentes classes d'hommes qui ont le plus de chance de devenir les sujets de son céleste royaume, il citera les nécessiteux et les affligés en première ligne. Mais des riches il n'en dira mot. *Heureux,* s'écriera-t-il, *heureux les pauvres,* etc.! *Heureux ceux qui pleurent!* Le ciel avec ses consolations est à eux. Enfin, entendez-le encore désigner ceux qui seront choisis pour siéger à côté de son tribunal, pour composer, en quelque sorte, son conseil, et lui servir comme d'assesseurs dans la plus solennelle des circonstances, au grand jour du jugement. Ce ne seront ni des rois, ni des fils de rois, comme les Minos, les Eaque et les Rhadamante des païens; mais des pêcheurs du lac de Génésareth, c'est-à-dire toujours des pauvres : *Lorsque le Fils de l'Homme, au jour de la résurrection,* dit-il à ses apôtres, *s'asseoira sur le trône de sa gloire, vous vous asseoirez aussi sur douze trônes, pour juger les douze tribus d'Israël.*

Telle est la part magnifique que Jésus-Christ fait à la pauvreté et à l'infortune après cette vie.

A nous, qui sommes familiarisés avec les idées chrétiennes, cette doctrine nous paraît toute simple et toute naturelle. Mais à l'époque où le Sauveur la publiait, c'était une nouveauté inouïe, une vraie révolution. Elle lui était tellement propre, tellement personnelle, qu'il n'hésitait pas à la donner en preuve de sa mission divine, comme ses plus grands miracles. Lorsque les disciples de Jean allèrent le trouver, pour lui demander qui il était : Retournez, leur répondit-il, retournez annoncer à votre maître ce que vous avez vu et entendu : *Les aveugles voient, les boiteux marchent, les lépreux sont guéris, les sourds entendent, les morts ressuscitent* ET LES PAUVRES SONT ÉVANGÉLISÉS.

Nam decimo die Spiritum Sanctum dedit, cujus virtute atque ubertate complevit præsentem illam Fidelium multitudinem.

Et verè tùm magnifica illa promissa persolvit : [1] Expedit vobis ut ego vadam : si enim non abiero, Paracletus non veniet ad vos : si autem abiero, mittam eum ad vos.

Ascendit etiam in cœlum ex Apostoli sententiâ, [2] ut appareat nunc vultui Dei pro nobis, et apud Patrem advocati officio fungatur. Filioli mei, inquit sanctus Joannes, [3] hæc scribo vobis, ut non peccetis : sed et si quis peccaverit, advocatum habemus apud Patrem Jesum Christum justum, et ipse est propitiatio pro peccatis nostris. Nec verò quidquam est, unde Fideles majorem lætitiam et animi jucunditatem capere debeant, quam Jesum Christum patronum causæ, ac deprecatorem salutis nostræ constitutum esse, cujus sit apud æternum Patrem summa gratia et auctoritas.

[4] Paravit denique nobis locum, quod etiam se facturum promiserat, atque omnium nostrûm nomine caput ipse Jesus Christus venit in cœlestis gloriæ possessionem.

Nam in cœlum abiens, portas, quæ Adami peccato interclusæ fuerant, patefecit, nobisque viam munivit quâ ad cœlestem beatitudinem perveniremus; quemadmodum ipse in cœnâ discipulis futurum prædixerat; quod quidem ut rei etiam eventu apertè comprobaret, priorum animas, quas ab inferis eripuerat, secum in æternæ beatitudinis domicilium introduxit.

10. Hanc cœlestium munerum ad-

[1] Joan., 16. 7. 8; Act., 1. 4, 5.—[2] Heb., 9. 24, —[3] 1. Joan., 2. 1.— [4] Joan., 14. 2.

En effet dix jours après son Ascension, il envoya le Saint-Esprit dont la vertu et les grâces abondantes ont produit cette multitude de fidèles que nous voyons.

Et ce fut alors qu'il accomplit véritablement les magnifiques promesses qu'il avait faites en disant : *Il est bon pour vous que je m'en aille. Car si je ne m'en vais pas, le Paraclet ne viendra point à vous. Mais si je m'en vais je vous l'enverrai.*

Il est encore monté au ciel selon la pensée de l'Apôtre, *pour se présenter maintenant pour nous devant Dieu*, et pour remplir les fonctions d'avocat auprès de son Père. *Mes chers enfants*, dit saint Jean, *je vous écris ceci, afin que vous ne péchiez point. Cependant, s'il arrive que quelqu'un pèche, nous avons pour avocat auprès du Père, Jésus-Christ le juste. C'est lui qui est la victime de propitiation pour nos péchés.* Et certes rien ne peut inspirer plus de joie aux fidèles, ni les rendre plus heureux que de voir Jésus-Christ chargé d'être le défenseur de leur cause, et leur intercesseur dans l'affaire du salut, lui qui jouit d'un crédit et d'un pouvoir si grand auprès du Père éternel.

Enfin il nous a préparé au ciel la place qu'il nous y avait promise, et c'est au nom de nous tous et comme notre chef qu'il a pris possession de la gloire céleste.

En entrant dans le ciel, il nous en a ouvert les portes que le péché d'Adam avait fermées, et il a rendu sûr le chemin qui doit nous conduire au bonheur éternel, comme il l'avait prédit à ses disciples pendant la Cène. Et ce fut pour justifier ces promesses par l'événement, qu'après avoir arraché à l'enfer les âmes des saints, il les emmena avec lui dans le séjour de la béatitude éternelle.

10. A tous ces admirables dons célestes vient encore se joindre une série d'avantages précieux.

D'abord l'Ascension met le comble au mérite de notre foi, car la foi a pour objet les choses qui ne se voient point, et qui ne sont point à la portée de la raison et de l'intelligence de l'homme. Si donc Notre-Seigneur ne nous eût point quittés, notre foi aurait perdu de son mérite, puisque les heureux que proclame Jésus-Christ lui-même sont ceux *qui ont cru sans avoir vu.*

Ensuite elle est très-propre à affermir l'espérance dans nos cœurs. En croyant que Jésus-Christ comme homme est monté au ciel et qu'il a placé la nature humaine à la droite de Dieu le Père, nous avons un puissant motif d'espérer que nous qui sommes ses membres, nous y monterons aussi un jour pour nous réunir à notre chef, surtout après que le Seigneur nous a garanti lui-même cette réunion en ces termes : *Mon Père, ceux que vous m'avez donnés je veux que là où je suis, ils y soient avec moi.*

Un des plus grands avantages qu'elle nous procure encore, c'est d'avoir fixé vers le ciel l'amour de notre cœur et de l'avoir enflammé des ardeurs de l'Esprit divin. On a dit avec beaucoup de vérité *que là où était notre trésor aussi là était notre cœur.* Certainement alors si Jésus-Christ eût continué à demeurer avec nous, nous aurions borné toutes nos pensées à le connaitre de vue et à jouir de son commerce; nous n'aurions considéré en lui que l'homme qui nous aurait comblés de ses bienfaits, et nous n'aurions eu pour lui qu'une sorte d'affection toute naturelle. Mais en montant au ciel il a spiritualisé notre amour, et comme nous ne pouvions plus l'atteindre que par la pensée à cause de son absence, nous avons été par là même facilement disposés à l'adorer et à l'aimer comme un Dieu. C'est ce que nous apprend d'une part l'exemple des Apôtres : tant que

mirabilem copiam salutaris illa commodorum series consecuta est.

Primùm enim fidei nostræ merito maximus cumulus accessit : nam fides earum rerum est, quæ sub aspectum non cadunt, atque ab hominum ratione ac intelligentia remotæ sunt. Quare, si Dominus à nobis non discessisset, fidei nostræ miritum minueretur : siquidem à Christo Domino [1] beati prædicantur, qui non viderunt et crediderunt.

Prætereà Christi in cœlum ascensus ad confirmandam spem in cordibus nostris magnum momentum habet, nam quoniam Christum hominem in cœlum ascendisse, et humanam naturam in dexterâ Dei Patris collocâsse credimus, magnâ in spe sumus, fore ut nos etiam ejus membra, illuc ascendamus, atque ibi cum capite nostro conjungamur : quod ipse Dominus his verbis testatus est : [2] Pater, quos dedisti mihi volo ut ubi sum ego, et illi sint mecum.

Deinde hoc quoque, vel maximum beneficium consecuti sumus, quòd amorem nostrum ad cœlum rapuit, ac divino spiritu inflammavit : nam verissimè dictum est, [3] ibi cor nostrum esse, ubi thesaurus noster est. Ac profectò, si Christus Dominus in terris versaretur, omnis nostra cogitatio in ipso hominis aspectu, et consuetudine defixa esset : et illum duntaxat hominem spectaremus, qui nos tantis beneficiis afficeret, eumque terrenâ quâdam benevolentiâ prosequeremur; verùm in cœlum ascendens, amorem nostrum spiritualem reddidit, effecitque, ut quem nunc absentem cogitamus, eum ut Deum veneremur et diligamus. Id autem partim Apostolorum exemplo intelligimus, quibus dum præsens adfuit Dominus, humano ferè sensu de illo judicare videbantur : par-

[1] Joan., 20. 29.— [2] Joan.. 17. 14.— [3] Matth., 6. 21.

tim verò ipsius Domini testimonio confirmatum est, cùm inquit : [1] Expedit vobis ut ego vadam. Nam imperfectus ille amor, quo Christum Jesum præsentem diligebant, divino amore perficiendus erat, idque Spiritûs Sancti adventu : quare statim addit : Si enim non abiero, Paraclus non veniet ad vos.

le Sauveur fut avec eux, ils semblaient n'avoir pour lui que des sentiments tout humains. Et de l'autre c'est ce que nous confirme le témoignage de Notre-Seigneur lui-même, quand il dit : *Il est bon pour vous que je m'en aille.* En effet cet amour imparfait dont ils l'aimaient pendant qu'il vivait avec eux, avait besoin d'être perfectionné par l'amour divin, c'est-à-dire par la descente du Saint-Esprit; aussi ajoute-t-il aussitôt : *Si je ne m'en vais pas, le Paraclet ne viendra point à vous.*

Accedit etiam, quòd in terris domum suam, id est Ecclesiam, amplificavit, quæ Spiritûs Sancti virtute et ductu gubernaretur : ejus verò universæ inter homines Pastorem et summum antistitem Petrum, Apostolorum Principem, reliquit : tùm verò dedit [2] quosdam quidem Apostolos, quosdam autem Prophetas, alios verò Evangelistas, alios autem Pastores, et Doctores, atque ita ad dexteram Patris sedens, aliis atque aliis diversa dona semper impertitur; nam testatur Apostolus [3] unicuique nostrûm datam esse gratiam secundùm mensuram donationis Christi.

Joignez à cela que l'Ascension fut le commencement d'un nouveau développement ici-bas pour l'Eglise, cette véritable maison de Jésus-Christ dont le gouvernement et la direction allaient être confiés à la vertu de l'Esprit-Saint. Jusque-là pour le représenter auprès des hommes il avait placé à la tête de cette Eglise comme premier pasteur et comme souverain prêtre Pierre le prince des apôtres, mais depuis ce moment outre les douze il n'a cessé d'en choisir d'autres dont il a fait *les uns apôtres, les autres prophètes, ceux-ci évangélistes, ceux-là pasteurs et docteurs,* continuant de la droite de son Père où il est assis, à distribuer à tous les dons qui leur conviennent. Car l'Apôtre nous affirme que *la grâce est donnée à chacun de nous selon la mesure du don de Jésus-Christ.*

Ad extremum verò, quod anteà de mortis et Resurrectionis mysterio docuimus, idem etiam de ascensu Fidelibus cogitandum est. Quamvis enim Christi passioni salutem et redemptionem nostram debeamus, qui merito suo aditum justis ad cœlum aperuit : tamen ejus ascensus non solùm veluti exemplar nobis propositum est, quo altè spectare, et Spiritu in cœlum ascendere discamus, sed divinam etiam virtutem, quâ id efficere possimus, largitus est.

Enfin ce que nous avons enseigné de la mort et de la passion du Sauveur, les fidèles doivent également le croire du mystère de l'Ascension. Quoique nous soyons redevables de notre salut et de notre rédemption à la passion de Jésus-Christ dont les mérites ont ouvert la porte du ciel aux justes, cependant l'Ascension n'est point seulement un modèle placé sous nos yeux pour nous apprendre à élever nos pensées et à monter au ciel en esprit, elle nous communique encore une force divine pour atteindre ce but.

[1] Joan., 16. 7.— [2] Eph., 4. 11.— [3] Eph., 4. 7.

CHAPITRE SEPTIÈME.

SEPTIÈME ARTICLE DU SYMBOLE

D'OU IL VIENDRA JUGER LES VIVANTS ET LES MORTS.

1. Notre-Seigneur Jésus-Christ remplit à notre égard trois fonctions, trois ministères bien propres à relever l'honneur et la gloire de l'Eglise, ce sont ceux de Rédempteur, d'avocat et de juge. Dans les articles précédents nous avons établi que par sa passion et par sa mort il avait racheté les hommes, que par son Ascension il s'était constitué à jamais leur avocat et le défenseur de leur cause, il reste à montrer dans celui-ci qu'il est encore notre juge.

2. Or voici le sens et toute la portée de ce septième article : C'est qu'au dernier jour Notre-Seigneur Jésus-Christ jugera le genre humain tout entier. Les saintes Ecritures, en effet, mentionnent positivement deux avénements du Fils de Dieu : le premier, quand pour notre salut il a pris notre nature, et qu'il s'est fait homme dans le sein d'une vierge; le second, quand à la consommation des siècles il viendra pour juger tous les hommes. Ce dernier avénement s'appelle encore dans l'Ecriture le jour du Seigneur. C'est de lui que parle l'Apôtre dans ce texte : *Le jour du Seigneur arrivera comme un voleur dans la nuit.* Et le Sauveur lui-même, quand il dit : *Personne ne connaît ce jour ni cette heure.* Pour prouver la réalité de ce jugement suprême, nous nous contenterons de citer ce témoignage de l'Apôtre : *Nous devons tous comparaître devant le tribunal de Jésus-Christ, pour y recevoir*

INDE VENTURUS EST JUDICARE VIVOS ET MORTUOS.

1. Tria sunt Domini Jesu Christi ad suam Ecclesiam decorandam et illustrandam insignia officia et munera, redemptionis, patrocinii, et judicii. Cùm autem superioribus articulis ab eo genus humanum passione et morte redemptum esse, ascensu etiam in cœlum, nostram causam et patrocinium in perpetuum susceptum constet, sequitur ut ejus judicium hoc articulo declaretur.

2. Cujus articuli ea vis est et ratio, summo illo die Christum Dominum de universo hominum genere judicaturum esse. Sacræ enim Litteræ duos Filii Dei adventus esse testantur alterum, cùm salutis nostræ causâ carnem assumpsit, et homo in virginis alvo effectus est; alterum, cùm in consummatione seculi ad judicandos omnes homines veniet. Hic adventus in sacris Litteris dies Domini appellatur : de quo Apostolus ait : [1] Dies Domini, sicut fur in nocte, ita veniet. Et Salvator ipse : [2] De die autem illâ et horâ nemo scit. Ac de summo judicio satis sit illa auctoritas Apostoli, [3] omnes nos manifestari oportet ante tribunal Christi, ut referat unusquisque propria corporis prout gessit, sive bonum sive malum. Plena enim est sacra Scriptura testimoniorum, quæ passim Parochis occurrent, ad rem non solùm

[1] 1. Thess., 5. 2.— [2] Matth., 24. 36; Marc., 13. 32.— [3] 2. Cor., 5. 10.

comprobandam, sed etiam Fidelium oculis subjiciendam : ut quemadmodum à mundi initio [1] dies ille Domini, quo humanam carnem induit, omnibus optatissimus semper fuit, quòd in eo mysterio liberationis suæ spem positam haberent : ità deinceps post Filii Dei mortem et ascensum in cœlum, alterum diem Domini vehementissimo studio desideremus, [2] expectantes beatam spem et adventum gloriæ magni Dei.

3. Sed duo tempora Parochis ad rei explicationem observanda sunt, in quibus unicuique necesse est in conspectum Domini venire, et singularum cogitationum, actionum, verborum denique omnium rationem reddere, demumque judicis præsentem subire sententiam.

4. Primum est, cùm unusquisque nostrûm migraverit è vitâ : nam statim ad Dei tribunal sistitur, ibique de omnibus justissima quæstio habetur, quæcumque aut egerit, aut dixerit, aut cogitaverit unquam : atque hoc privatum judicium vocatur.

5. Alterum verò, cùm uno die, atque uno in loco omnes simul homines ad tribunal judicis stabunt, ut omnibus omnium seculorum hominibus inspectantibus et audientibus, singuli, quid de ipsis decretum et judicatum fuerit, cognoscant : cujus sententiæ pronunciatio impiis et scelestis hominibus non minima futura est pœnarum et suppliciorum pars. Rursus verò pii et justi non parvum ex eâ præ-

[1] 1. Reg., 2. 10; Is., 2. 12, 19; et 13. 9; Hier., 30. 23; Dan., 7. 9; Joel., 2. 1; Matth., 12. 36.— [2] Tit., 2. 13.

ce qui est dû au bien ou au mal que chacun de nous aura fait pendant sa vie mortelle. Mais l'Ecriture est remplie de passages semblables : les pasteurs en rencontreront à chaque page qui pourront non-seulement confirmer cette vérité, mais encore la peindre aux yeux des fidèles sous des traits tels, que si dès le commencement du monde, le jour le plus désiré fut celui où le Seigneur revêtit notre nature, parce qu'on avait placé dans ce mystère l'espoir de la délivrance du genre humain; maintenant que le Fils de Dieu est mort et qu'il est monté au Ciel, nos plus ardents soupirs doivent être pour cet autre jour du Seigneur, *où nous attendons la réalisation de la bienheureuse espérance et l'avénement glorieux du grand Dieu.*

3. Mais pour plus de clarté, les pasteurs auront soin de distinguer deux époques auxquelles chacun de nous est nécessairement obligé de comparaître devant Dieu, pour rendre compte de toutes ses pensées, de toutes ses actions, de toutes ses paroles, et pour entendre ensuite la sentence de son juge.

4. La première arrive quand nous quittons la vie. Sur-le-champ chacun est présenté devant le tribunal de Dieu : et là il subit un interrogatoire rigoureux sur tout ce qu'il a fait, dit ou pensé sur la terre. C'est ce qu'on appelle le jugement particulier.

5. L'autre arrivera lorsque tous les hommes de tous les siècles réunis ensemble, le même jour et dans le même lieu, comparaîtront devant le tribunal de leur juge, pour entendre sous les yeux et en présence les uns des autres, le jugement que Dieu aura porté contre chacun d'eux. Sentence qui ne sera pas la moindre peine et le moindre châtiment des impies et des méchants, pendant que les saints et les justes y trouveront une partie de leur récompense, puisque leur conduite ici-bas y sera manifestée dans tout son

jour. Ce jugement s'appelle le jugement général (1).

mium, fructumque percepturi sunt, cùm qualis quisque in hàc vitâ fuerit, apparebit. Hoc autem generale judicium appellatur.

(1) Comme toutes les vérités capitales de la religion, le dogme du jugement général figure, d'une manière plus ou moins nette et précise, au fond de toutes les théologies. « On en trouve des traces dans tous les monuments de la science et de la foi, dit » M. l'abbé Carle. »

Et d'abord, rien de plus clair que la perpétuité de la foi de l'Eglise catholique sur ce point. Si vous interrogez ses symboles les plus anciens, quelle réponse vous feront-ils? Dans celui des apôtres, vous verrez que l'Eglise fait profession de croire que Jésus-Christ viendra un jour, pour juger les vivants et les morts. Elle est plus explicite encore dans celui de saint Athanase. Voici comment elle y formule sa croyance : « Jésus-Christ est » assis à la droite de Dieu le Père tout-puissant, d'où il viendra juger les vivants et les » morts. A son arrivée, tous les hommes ressusciteront avec leurs corps, et rendront » compte de leur actions. Ceux qui auront fait le bien entreront dans la vie éternelle, » et ceux qui auront fait le mal iront au feu éternel. » Ces témoignages ne laissent certainement rien à désirer, ni sous le rapport de la clarté, ni sous le rapport de l'antiquité. Seuls, ils prouveraient déjà invinciblement que l'Eglise a toujours cru au jugementgénéral.

Cependant nous citerons quelque chose de plus concluant, de plus respectable encore, s'il est possible. Que sera-ce donc? Ce sera le nouveau Testament lui-même. Pour ne point trop multiplier les citations, ne nous arrêtons ni aux chap. 24 et 25 de saint Matthieu, ni au chap. 13 de saint Marc, ni au chap. 21 de saint Luc, quoique dans tous ces passages il soit manifestement question du jugement dernier et des circonstances terribles qui l'accompagneront. Mais écoutons saint Paul, au moment où il est introduit au sein de l'Aréopage. « *Athéniens,* dit-il....., *en passant j'ai regardé les statues de vos dieux et j'ai trouvé un autel sur lequel il est écrit : Au Dieu inconnu. Or, c'est ce Dieu que vous adorez sans le connaître, que je vous annonce..... Aujourd'hui, il fait prêcher à tous les hommes, en tous lieux, d'avoir à faire pénitence;* CAR IL A FIXÉ UN JOUR POUR JUGER LE MONDE SELON LA JUSTICE, PAR CELUI QU'IL A DESTINÉ A EN ÊTRE LE JUGE. » Si ce texte ne suffit pas, écoutons encore : « *Nous devons tous,* écrit-il aux Corinthiens, dans sa 2e épître, *nous devons tous comparaître devant le tribunal de Jésus-Christ, afin que chacun reçoive ce qui est dû aux bonnes et aux mauvaises actions qu'il aura faites, pendant qu'il était revêtu de son corps.* » Ensuite il dit aux Hébreux : « *Si nous péchons volontairement après avoir reçu la connaissance de la vérité, il n'y a plus désormais de victime pour nos péchés; il ne nous reste plus que l'attente terrible du jugement et du feu vengeur qui dévorera les ennemis de Dieu.* » Le prince des apôtres n'est pas moins formel au 3e chap. de sa 2e épître : « *Les cieux et la terre d'à présent,* dit-il, *sont gardés avec soin... et sont réservés pour être brûlés par* LE FEU AU JOUR DU JUGEMENT ET DE LA RUINE DES IMPIES. » Terminons par ces remarquables paroles de l'Apocalypse : « *Je vis,* raconte le disciple bien-aimé au 20e chap. de ses révélations, *un grand trône d'une blancheur éclatante et un personnage assis dessus. A son aspect le ciel et la terre s'enfuirent et leur place même ne se trouva plus. Alors je vis les morts, grands et petits, debout devant le trône, et des livres furent ouverts. Puis on en ouvrit encore un autre, qui était le livre de vie; et les morts furent jugés selon leurs œuvres, sur ce qui était écrit dans ces livres. Et la mer rendit ses morts; et la mort et l'enfer rendirent aussi les leurs; et chacun fut jugé selon ses œuvres. L'enfer et la mort furent jetés dans l'étang de feu, et c'est là la seconde mort. Et quiconque ne se trouva pas écrit dans le livre de vie fut jeté dans le même étang.* »

Il est donc bien évident que l'Eglise, à son berceau, croyait au jugement général aussi fermement qu'aujourd'hui. Mais cette croyance s'arrête-t-elle à l'origine de l'Eglise fondée par Jésus-Christ et les apôtres, sans remonter plus haut? Point du tout. Maintenant que nous avons feuilleté le nouveau Testament, ouvrons l'Ancien. Ici, comme tout-à-l'heure,

6. De quo illud necessariò ostendendum est, quæ causa fuerit, cur, præter privatum de singulis, alterum

6. Ici se fait sentir la nécessité d'expliquer quelle est la cause de ce jugement, et de montrer pourquoi les

les témoignages abondent. Nous pourrions invoquer tour-à-tour Job, Isaïe, Jérémie, Sophonie, Malachie, etc., qui tous viennent déposer clairement en faveur de la vérité que nous défendons. Mais nous nous contenterons de citer la fameuse prophétie de Joël sur ce sujet. « *En ces jours-là*, dit le prophète, *lorsque j'aurai fait revenir les captifs de Juda et de Jérusalem, j'assemblerai tous les peuples et je les amènerai dans la vallée de Josaphat, où j'entrerai en jugement avec eux, touchant Israël mon peuple et mon héritage, qu'ils ont dispersé parmi les nations, et touchant ma terre qu'ils ont divisée entre eux... Peuples, accourez, assemblez-vous de toutes parts dans ce lieu; c'est là que le Seigneur fera périr tous vos braves. Que les peuples se rendent à la vallée de Josaphat; j'y paraîtrai assis sur mon trône, pour y juger tous les peuples qui y viendront de tous côtés. Accourez, peuples, accourez dans la vallée du carnage, parce que le jour du Seigneur est proche; il éclatera dans cette vallée. Le soleil et la lune se couvriront de ténèbres et les étoiles retireront leur lumière. Le Seigneur rugira du haut de Sion, et sa voix retentira du milieu de Jérusalem; le ciel et la terre trembleront; et alors le Seigneur sera l'espérance de son peuple et la force des enfants d'Israël. Vous saurez en ce jour-là que j'habite sur ma montagne sainte de Sion, moi qui suis le Seigneur votre Dieu, et Jérusalem sera sainte sans que les étrangers passent désormais au milieu d'elle... et Jérusalem subsistera dans la suite de tous les siècles.* » (Ch. 3.)

Mais gardons-nous de croire que l'attente de ce jugement ait été particulière à l'antique Synagogue et aux chrétiens. Les païens l'ont partagée avec eux. « Il n'y a pas d'homme, dit saint Chrysostome, qui ne convienne de cette vérité et qui n'ait ressenti, à cet égard, l'impression de la nature; quoiqu'ils n'aient pas tous jugé selon la vérité de la résurrection que nous attendons, tous s'accordent néanmoins à reconnaître un jugement. » Boulanger, tout incrédule qu'il était, avouait cependant que les dogmes du grand Juge, du jugement dernier et de la vie future, même en se corrompant, ne s'effacèrent jamais complétement. On lit dans le docteur Carle, déjà cité, que Platon assure que les âmes, après avoir été délivrées de leurs corps, comme d'autant de tombeaux, vont comparaître dans le champ de la vérité, *in campo veritatis*, πεδίῳ ἀληθείης, à un jugement que tous redoutent avec horreur. « Les théologies grecque et romaine, continue-t-il, qui résumèrent les traditions de l'Egypte et de l'Orient, nous dépeignent les formalités terribles du jugement des morts. Les juges consignaient les ombres, parvenues au bord de l'Achéron, dans certain lieu ténébreux et terrestre. Après quelque temps d'un séjour réglé par les destins, les âmes arrivaient sur les rives du Cocyte et le jugement était prononcé sur ceux qui étaient demeurés vertueux, sur ceux qui s'étaient traînés entre le vice et la vertu, et sur ceux enfin qui avaient commis des crimes qui ne pouvaient s'expier. Les lumières de la simple philosophie avaient fait dire à Sénèque : *Je m'observe, dans l'attente de ce jour qui jugera toute ma vie.* »

D'où il suit qu'alors même que la vérité du jugement universel ne reposerait pas sur la foi, sur les saintes Ecritures, sur la tradition constante de l'Eglise, nous n'en devrions pas moins croire qu'il aura lieu, puisque tous les peuples s'accordent à l'annoncer. Un consentement aussi unanime ne saurait être regardé que comme l'expression de la réalité et en quelque sorte comme la loi même de la nature.

Mais quoi, dira-t-on, comment admettre un second jugement à la fin du monde, quand il y en a un qui décide de notre sort immédiatement après la mort de chacun de nous. Est-ce que par hasard Dieu serait obligé de s'y prendre à plusieurs fois pour fixer nos destinées? Ou bien, juge ignorant et imparfait, comme les juges de la terre, aurait-il besoin de revenir sur ses sentences et de rectifier les premières par des secondes?

Non, sans doute, Dieu n'a rien à réformer dans les jugements qui sont une fois émanés de sa sagesse infinie; et d'un seul coup, d'un seul mot, d'un seul clin d'œil il peut nous fixer pour jamais dans la place que nous avons méritée. Aussi ne sont-ce pas là les motifs qui ont déterminé le jugement général. Si, outre le jugement particulier, Dieu a voulu encore un jugement à la fin du monde, c'est que celui-ci répondait à des desseins, à des

hommes, après avoir été jugés en particulier, subissent encore un second jugement d'une manière aussi publique.

etiam de universis hominibus judicium exerceretur.

vues que l'autre ne pouvait pas satisfaire, et qu'il donnait des résultats que le premier ne procurait point. Voici comment saint Thomas, qui porte dans toutes les questions une sagacité si remarquable, justifie cette mesure divine : Selon le saint et profond docteur, Dieu agit de deux manières entièrement distinctes sur ses créatures. Par une première action, il leur communique l'être et les lance individuellement dans la vie en leur donnant à chacune en particulier tout ce qui doit constituer leur nature : c'est un instant où il opère sur elles en les considérant isolément et à part. Puis vient une autre action, par laquelle il les dirige et les gouverne. Dans ce second instant, l'univers ne se présente plus à ses yeux composé de parties détachées et décousues, c'est un tout immense, bien lié, bien uni, et dont les différents rouages fonctionnent pour atteindre un but déterminé. Les vues de Dieu alors sont surtout des vues d'ensemble. Or, à ces deux actions divines correspondent nécessairement deux jugements divins. Car sans cela, ce que Dieu aurait établi n'aurait point de sanction; seulement les tours sont intervertis : le premier jugement répond à la seconde action, et le second jugement à la première. Mais puisque dans l'ordre de la seconde action, c'est-à-dire dans le gouvernement du monde, nous ne figurons pas d'une manière purement individuelle, mais plutôt comme les membres d'un grand corps, il en résulte qu'en vertu du premier jugement nous ne devons pas être jugés d'une manière entièrement indépendante, absolue et sans égard pour les intérêts généraux. Dans le traitement qui nous est fait, la récompense et le châtiment sont subordonnés tout à la fois et aux exigences de nos actes personnels, et à celles de l'utilité publique. Il faut donc de toute nécessité un second jugement qui réponde à la première action de Dieu sur les créatures; en d'autres termes, un jugement dans lequel nous pourrons en toute équité être jugés en nous-mêmes, d'après nos mérites propres et absolus, sans rapport à d'autres. Mais ce jugement ne peut avoir lieu tant que dure l'action directrice et gouvernante. Et comme, d'autre part, cette dernière action ne cessera qu'à la fin des temps, alors que le monde sera arrivé au terme où la providence veut le conduire, il s'ensuit que ce jugement ne devra s'exercer non plus qu'au moment de la résurrection générale.

En second lieu, ajoute-t-il, pour bien juger une action il faut qu'elle soit entièrement consommée et en elle-même et dans ses effets. Or il en est de même de l'homme. Mais l'homme ne meurt pas tout entier le jour où il quitte cette terre. Il se survit dans ses œuvres, dans ses exemples, dans ses conseils, dans ses principes. Semblable à Elie, il laisse souvent son esprit à une longue succession d'Elysées, qui le représente après qu'il n'est plus. C'est ainsi que les Arius, les Nestorius et tant d'autres ont agité ce monde longtemps après que la mort les en avait fait sortir. Il faut donc attendre, pour les apprécier sagement, que tous ces résultats aient eu lieu. A la vérité, Dieu, par sa prescience infinie, les connaît tous d'avance. Voilà même pourquoi il peut fixer le sort de l'âme aussitôt qu'elle est séparée du corps. Mais en même temps qu'il ne porte que des jugements équitables, il veut encore que ces jugements puissent passer pour tels, mais aux yeux de ceux qu'il condamne. De là la nécessité d'un second jugement pour nous.

D'ailleurs, continue-t-il, pour que l'on soit bien convaincu que le jugement dernier n'est point une inutilité, un hors-d'œuvre et uniquement une seconde édition du premier, que l'on se souvienne seulement que jusque-là récompense et châtiment, rien n'est complet ; et qu'enfin le jugement général consiste surtout dans le classement, dans le triage des bons et des méchants, si je puis m'exprimer ainsi, Dieu agissant dans cette circonstance comme un roi qui entre dans une ville habitée par des serviteurs fidèles et des sujets révoltés, et qui, après avoir pris connaissance des noms et de la conduite de chacun, les sépare en deux camps, puis envoie les uns au supplice, pendant qu'il retient les autres auprès de sa personne, pour en faire ses gardes d'honneur.

A ces raisons de saint Thomas et à celles du Catéchisme du Concile de Trente on pourrait encore en joindre d'autres. Ainsi il ne serait pas difficile de démontrer que le jugement est nécessaire pour manifester la gloire et la puissance de Notre-Seigneur Jésus-

Nam cùm, vel ipsis hominibus mortuis interdum superstites sint filii parentum imitatores, reliqui sint liberi,

Or les hommes, en mourant, laissent ordinairement des enfants, des descendants, des amis qui imitent leurs

Christ. Distraits par les affaires de cette vie, entraînés par leurs passions et enflés par un sot orgueil, les hommes rougissent de la croix et des humiliations du Sauveur; ils ne veulent point le reconnaître pour leur Dieu et lui obéir; mais au dernier jour il manifestera tout ce qu'il est, tout ce qu'il a et tout ce qu'il a fait pour nous sauver. Alors gentils, chrétiens, hérétiques, impies, tous ceux qui l'ont combattu dans sa divinité, dans son humanité, dans ses mystères, dans ses sacrements, verront qu'il est le Dieu grand et puissant. « Que répondront les pécheurs, dit saint Augustin, lorsque le Seigneur viendra, avec la sévérité d'un juge, leur reprocher l'abus qu'ils auront fait de sa miséricorde; lorsqu'il leur dira : O hommes! je vous avais formés de mes mains, je m'étais incarné dans le sein d'une vierge pour vous racheter, je n'avais pas dédaigné de souffrir, pour l'amour de vous, toutes les douleurs de la mort la plus ignominieuse et la plus cruelle, je m'étais chargé des peines que vous méritiez; pourquoi donc avez-vous perdu le fruit de ce que j'avais fait pour vous. »

Ce jugement est encore nécessaire pour faire voir le néant du monde et pour montrer qu'il n'y a vraiment de solide et de précieux que la vertu, la pauvreté en esprit, l'humilité, la piété, le mépris des choses de la terre. Car les mondains y seront dépouillés de toutes leurs grandeurs, de toutes leurs richesses; ils paraîtront nus en la présence de Dieu. La sainteté des justes, au contraire, brillera du plus grand éclat.

Après avoir établi la croyance générale au jugement dernier, déduit les motifs qui le justifient, disons deux mots sur le lieu et le temps où il se fera.

Appuyés sur la prophétie de Joël, que nous avons citée plus haut, certains commentateurs se sont imaginé que le théâtre de cette redoutable solennité serait la vallée de Josaphat. « Mais, dit monseigneur Doney, après Bergier, c'est une opinion populaire, qui n'a aucun fondement. » Une connaissance plus approfondie de la langue hébraïque les aurait eu bientôt détrompés. En effet, le mot *Josaphat* signifie jugement de Dieu, et par conséquent il pourra s'appliquer avec une égale justesse à tous les lieux où il plaira à Dieu d'exercer sensiblement la justice. D'ailleurs il est incertain s'il y a jamais eu, dans la Palestine ou ailleurs, une vallée de ce nom.

Quant à l'époque du jugement général, Jésus-Christ, il est vrai, nous a fait connaître certains signes avant-coureurs qui serviront à l'annoncer. Néanmoins il n'est pas douteux qu'il n'a pas voulu nous en révéler le moment précis. Car un jour que ses apôtres lui adressèrent sur ce point une question trop curieuse, il ne craignit pas de leur répondre : *Pour ce jour et cette heure là, nul ne la sait que le Père, le Fils même ne la sait pas*, quoique cependant il la connût très-bien. Réponse qui a inspiré à Bossuet des réflexions si belles, que nous allons les rapporter en finissant.

« Sans entrer dans un esprit de curiosité et de dispute, s'écrie le grand évêque, per-
» mettez-moi, ô Jésus! de vous demander d'où vient que vous avez dit que *personne* ne
» connait l'heure du jugement dernier, non pas même les anges, ni le Fils. Car vous
» n'avez pas ignoré combien on abuserait de cette parole, qui a fait dire aux ariens,
» ennemis de votre divinité : que vous ignoriez quelque chose, même comme Dieu et
» comme Verbe; et que vous n'étiez pas de même science et par conséquent de même
» perfection ni de même nature que votre Père......... Peut-être se faudrait-il taire, et
» au lieu de se fatiguer à examiner ce passage, il faudrait se dire à soi-même : Ce n'est
» pas à moi à l'entendre; ce n'est pas à moi à savoir pourquoi vous avez parlé en cette
» sorte. J'acquiesce, ô mon Sauveur! et je ne recherche ce mystère que pour y trouver
» quelque instruction; s'il vous plaît de me la donner. Mais peut-être qu'elle est déjà
» toute trouvée; peut-être que cette parole : *Ce n'est pas à vous à entendre les temps et*
» *les moments que le père a mis en sa puissance*, est le dénouement de celle où vous
» avez dit : *Pour ce jour et pour cette heure-là, nul ne la sait que le Père, et le Fils*
» *même ne la sait pas.* Oui, ce que le Fils ne sait pas en cet endroit, c'est ce qu'il
» ne nous appartient pas de savoir. Le Fils, comme notre docteur, le Fils, comme
» interprète de la volonté de son Père envers les hommes, ne le sait pas, parce que

exemples, aiment et défendent leurs maximes et leurs actions. De là une augmentation nécessaire dans les peines et les récompenses des morts eux-mêmes; et comme cette nouvelle source d'avantages et d'inconvénients, commune au plus grand nombre des morts, ne doit finir qu'au dernier jour du monde; il était juste qu'il se fît une enquête rigoureuse sur tout cet enchaînement de paroles et d'actions dignes de louanges ou de blâme. Chose tout-à-fait impossible sans un jugement général de tous les hommes.

D'ailleurs, il arrive souvent qu'ici la réputation des hommes vertueux est attaquée pendant que les méchants recueillent les louanges dues à l'innocence. La justice divine demande donc que les premiers recouvrent devant une assemblée générale de tous les hommes, et par un jugement solennel, l'estime publique qui leur avait été injustement ravie.

Ensuite, chez les hommes bons et mauvais, les corps ne sont jamais étrangers aux actes qui se font pendant la vie; par conséquent s'ils nous servent d'instruments quand nous agissons, il faut qu'ils partagent la responsabilité du bien et du mal que nous faisons. Il était donc très-convenable

discipuli, exemplorum, orationum, actionum amatores, ac propugnatores, quibus rebus ipsorum mortuorum præmia, et pœnas augeri, necesse est : cùm hæc vel utilitas, vel calamitas ad plurimos pertinens, non priùs finem habitura sit, quàm extremus veniat mundo dies : æquum erat de universâ hâc rectè, aut perperam factorum, dictorumque ratione perfectam quæstionem haberi : quod fieri non poterat, nisi facto communi omnium hominum judicio,

Accedit etiam quòd cùm piorum fama sæpè lædatur, impii verò innocentiæ laude commendentur, divinæ justitiæ ratio postulat, ut pii ereptam injuriâ apud homines existimationem, in publico universorum hominum conventu et judicio recuperent.

Deinde verò boni et mali homines, quæcumque in vitâ egerunt, cùm non sine corporibus egerint, omninò sequitur ut benefacta, sive malefacta ad corpora etiam pertineant, quæ actionum ipsarum instrumentum fuerunt. Maximè igitur conveniebat, corporibus unà cum eorum animis debita æternæ

» cela n'est pas compris dans ses instructions, ni dans tout ce qu'il a vu pour nous.....
» J'ignore donc de tout mon cœur et ce mystère et tous les autres que vous voulez » me cacher, et que vous ne savez pas en moi ni pour moi. J'ignore le jour où vous » viendrez, parce que vous m'avez dit que *vous viendriez comme un voleur*. Mais si on » ne sait pas quand le voleur viendra, le voleur n'en sait pas moins quand il veut venir. » Vous savez donc, voleur mystique! vous savez quand vous viendrez..... Vous savez, » encore un coup, quand vous viendrez, à la dérobée, demander à chacun de nous et » demander à tout le genre humain le compte que nous vous devons de notre conduite. » Vous le savez, et c'est pourquoi vous avez dit que *le père de famille ne sait pas l'heure* » *du voleur*, mais non pas que le voleur l'ignore lui-même. Et vous avez dit : *Veillez* » *donc, parce que vous ne savez pas à quelle heure le Seigneur viendra;* et non pas » que le Seigneur qui doit venir l'ignore lui-même.....
» Vous savez donc, pour la dernière fois, quand vous voulez venir, et vous ne voulez » pas que nous le sachions. Voilà que mon âme est prête, quand vous me la redemanderez; mon compte est en état; recevez-le et me jugez en vos miséricordes; voilà du » moins ce qu'il faudrait pouvoir dire. O mon Sauveur! quand serai-je en cet état! » Quand pourrai-je dire de bonne foi : *Mon cœur est prêt, ô Dieu! mon cœur est prêt.* » (Voy. S. Thomas, 3 *part.*, *quæst.* 59, et *Suppl.*, *quæst.* 89; Bergier, *Dict. Théol.*, art. *Jugement*; Bossuet, *Méditations sur l'Evangile*, 67e *Jour et suiv.*)

gloriæ præmia aut supplicia impertiri; quod quidem neque sine omnium hominum resurrectione, neque sine generali judicio fieri poterat.

Postremò, quoniam in adversis et secundis hominum rebus, quæ promiscuè nonnunquam bonis et malis eveniunt, probandum erat nihil non infinitâ Dei sapientiâ et justitiâ geri, ac gubernari, par fuit, non solùm bonis præmia, improbis supplicia in futuro seculo constitui : verùm etiam publico ac generali judicio decerni : quo omnibus notiora et illustriora fierent, atque ut Deo justitiæ et providentiæ laus ab omnibus tribueretur, pro injustâ illâ querelâ, quam sancti etiam viri deplorare interdùm, ut homines solebant, cùm improbos valentes opibus, et honoribus florentes animadverterent, nam Propheta : [1] Mei, inquit, penè moti sunt pedes, penè effusi sunt gressus mei quia zelavi super iniquos pacem peccatorum videns, et paulò post : Ecce ipsi peccatores et abundantes in seculo obtinuerunt divitias; et dixi : Ergo, sine causâ justificavi cor meum : et lavi inter innocentes manus meas : et fui flagellatus totâ die : et castigatio mea in matutinis. Atque hæc frequens querela multorum fuit. Ergo necesse erat ut generale judicium exerceretur; ne fortè homines dicerent : [2] Deum circa cardines cœli perambulantem non curare terrena. Hæc autem veritatis formula, jure una ex duodecim fidei Christianæ articulis constitua est, ut, si quorum animi in providentiâ et justitiâ Dei nutarent, hujus doctrinæ ratione confirmarentur.

[1] Ps. 72. 2, 3.— [2] Job, 22. 14.

de réserver pour les corps aussi bien que pour les âmes les récompenses ou les châtiments éternels qu'ils avaient mérités. Ce qui ne pouvait avoir lieu qu'avec la résurrection et le jugement général de tous les hommes.

Enfin comme ici-bas le malheur et la prospérité sont plus d'une fois le lot des bons et des méchants indistinctement, il fallait prouver que la sagesse et la justice infinies de Dieu, président à tout et gouvernent tout. Il convenait donc, non-seulement de placer dans l'autre monde des récompenses pour les justes et des peines pour les coupables, mais encore de les décerner dans un jugement public et général. C'était un moyen de leur donner plus d'éclat, de les faire connaître de tous, d'amener tous les hommes à rendre à la providence divine les louanges qui lui sont dues : dédommagement de ces plaintes injustes que sur cette terre les saints eux-mêmes ont la faiblesse d'élever quelquefois, quand ils voient les méchants briller au sein de l'opulence et des honneurs. Car le prophète s'exprime lui-même ainsi : *Mes pieds*, dit-il, *ont chancelé, j'ai été sur le point de tomber, parce que j'étais indigné de jalousie en voyant la paix des pécheurs.* Et un peu plus bas : *Voilà que les pécheurs et les heureux du siècle multiplient leurs richesses! C'est donc en vain que j'ai purifié mon cœur, et que j'ai lavé mes mains au milieu des innocents, puisque je ne laisse pas d'être frappé tout le jour et d'être châtié dès le matin.* Et cette plainte, beaucoup d'autres l'ont faite avec lui. Un jugement général devenait donc tout à fait nécessaire pour empêcher les hommes d'aller dire que *Dieu se contente de se promener dans les profondeurs des cieux sans se soucier des choses de la terre.* Ainsi c'est avec raison que l'on a placé cette vérité au nombre des douze articles de notre foi. Comme une doctrine propre à raffermir la confiance de ceux qui auraient pu douter de la

justice et de la providence de Dieu.

D'ailleurs il fallait, par la perspective de ce jugement, consoler les bons et effrayer les méchants, empêcher les premiers de se décourager en leur faisant connaître la justice de Dieu, et arracher les seconds à leurs désordres par la crainte des supplices éternels qui les attendent. Aussi notre Sauveur, en parlant du dernier jour, a-t-il déclaré qu'il y aurait un jugement général; il a même marqué les signes avant-coureurs de ce moment, afin qu'en les voyant paraître, nous reconnussions que la fin du monde était proche. Puis en montant au ciel, il envoya des anges pour consoler en ces termes ses apôtres affligés : *Ce Jésus qui vient de vous quitter et de s'élever dans le Ciel, reviendra un jour de la même manière que vous l'avez vu y monter.*

Prætereà, proposito judicio, pios recreari, impios terreri oportebat, ut, cognitâ Dei justitiâ, illi ne deficerent, hi à malis, æterni supplicii metu, atque exspectatione, revocarentur. Quare Dominus et Salvator noster, cùm de extremo die loqueretur, declaravit futurum aliquando generale judicium, [1] signaque adventantis ejus temporis descripsit, ut, cùm illa viderimus, finem seculi propè esse intelligamus; ac deinde in cœlum ascendens Angelos misit, qui Apostolos ejus absentiâ mœrentes his verbis consolarentur : [2] Hic Jesus, qui assumptus est à vobis in cœlum, sic veniet, quemadmodum vidistis eum euntem in cœlum.

7. L'Ecriture déclare que ce jugement a été confié non-seulement à Jésus-Christ considéré comme Dieu, mais encore à Jésus-Christ considéré comme homme. Et d'abord, quoique le pouvoir de juger soit commun aux trois personnes de la Sainte Trinité, cependant nous l'attribuons spécialement au Fils, de la même manière que nous lui attribuons la sagesse. Maintenant, que comme homme il doive juger le monde, c'est ce qu'il nous assure lui-même quand il dit : *Comme le Père a la vie en soi, ainsi a-t-il donné au Fils d'avoir aussi la vie en soi, et il lui a donné la puissance de juger, parce qu'il est le Fils de l'homme.*

7. Verùm Christo Domino non solùm ut Deo, sed etiam ut homini hoc judicium datum esse sacræ Litteræ declarant : quamvis enim judicandi potestas omnibus sanctæ Trinitatis personis communis sit, præcipuè tamen Filio eam tribuimus : quod ipsi quoque sapientiam convenire dicimus. Quòd autem, ut homo, mundum judicaturus sit, Domini testimonio confirmatur, qui inquit : [3] Sicut Pater habet vitam in semetipso, sic dedit et Filio habere vitam in semetipso, et potestatem dedit ei judicium facere, quia Filius hominis est.

8. Au reste, il était infiniment convenable que Jésus-Christ fût chargé de ce jugement. Puisqu'il s'agissait de juger des hommes, n'était-il pas bon que ces hommes pussent voir leur juge avec les yeux du corps, entendre de leurs oreilles la sentence qui se portait, et connaître enfin leur jugement avec leurs propres sens. Il était bien juste encore que l'humanité qui, en Jésus-Christ, avait été si injustement con-

8. Decebat autem maximè à Christo Domino hoc judicium exerceri : ut, cùm de hominibus decernendum esset, illi corporeis oculis judicem videre, et auribus sententiam, quæ proferebatur, audire possent, et omnino judicium illud sensibus percipere. Ac prætereà, æquissimum erat ut homo ille, qui iniquissimis hominum sententiis con-

[1] Matth., 24. 29.— [2] Act., 1. 11.— [3] Joan 26, 27.

demnatus fuerat, omnium deinde judex sedere ab omnibus conspiceretur. Quamobrem Apostolorum Princeps, cùm in Cornelii domo summa Christianæ religionis capita exposuisset, docuissetque Christum à Judæis in ligno suspensum, atque occisum, tertiâ verò die ad vitam resurrexisse, subjunxit : [1] Et præcepit nobis prædicare populo, et testificari, quia ipse est, qui constitutus est à Deo judex vivorum et mortuorum.

9. Sed tria hæc præcipua signa judicium antecessura esse sacræ Litteræ declarant, prædicationem Evangelii per universum orbem, discessionem, Antichristum : inquit enim Dominus : [2] Prædicabitur hoc Evangelium regni in universo orbe, in testimonium omnibus Gentibus, et tunc veniet consummatio : et Apostolus nos admonet, [3] ne ab aliquo seducamur, quasi instet dies Domini : quoniam nisi venerit discessio primùm, et revelatus fuerit homo peccati, judicium non fiet. Quæ autem judicii forma et ratio futura sit, Parochis ex Danielis [4] oraculis, tum ex sanctorum Evangeliorum, et Apostoli doctrina facilè erit cognoscere.

10. Præterеà, sententia quæ à judice pronuntianda sit, diligentiùs hoc loco expendenda erit. Christus enim Salvator noster, lætis oculis pios à dexterâ stantes intuens, ita de illis judicium summâ cum benignitate pronuntiabit : [5] Venite, benedicti Patris mei; possidete regnum quod paratum est vobis à constitutione mundi. Quibus verbis nihil jucundius audire posse illi intelligent, qui ea cum impiorum damnatione contulerint, ac cùm animo

[1] Act., 10, 42. — [2] Matth., 24. 14. — [3] 2. Thess., 2. 3. — [4] Dan., 7. 9. — [5] Matth., 25. 34.

damnée par les sentences des méchants, se montrât, à son tour, à tous les yeux sur le tribunal du juge, pour juger le monde entier. Aussi le Prince des apôtres, après avoir exposé dans la maison de Corneille les principales vérités de la religion chrétienne, après avoir enseigné que Jésus-Christ avait été attaché à la croix et mis à mort par les Juifs, et que le troisième jour il était ressuscité, ne manque-t-il pas d'ajouter : *Et il nous a ordonné de prêcher au peuple et de certifier que c'est lui qui a été établi de Dieu le juge des vivants et des morts.*

9. Or, trois signes principaux, selon l'Ecriture, devront précéder ce jugement : la prédication de l'Evangile par toute la terre, l'apostasie, l'apparition de l'Antechrist. *Cet évangile du royaume*, dit le Seigneur, *sera prêché dans tout l'univers comme un témoignage pour toutes les nations; et alors viendra la consommation.* Puis l'Apôtre nous prévient de ne pas nous laisser séduire, en croyant faussement que le jour du Seigneur est proche; Car *tant que l'apostasie ne sera point arrivée, et que l'homme de péché ne se sera point fait connaître, le jugement n'aura pas lieu.* Quant à la forme et à la nature de ce jugement, les pasteurs pourront aisément s'en faire une juste idée en puisant dans les prophéties de Daniel, dans les saints Evangiles et dans l'apôtre saint Paul.

10. Mais il faut ici peser avec un très-grand soin dans quels termes le souverain juge prononcera sa sentence. Après avoir porté un regard de complaisance du côté des justes placés à sa droite, voici le jugement qu'il prononcera sur eux avec sa douceur infinie : *Venez les bénis de mon Père, possédez le royaume préparé pour vous dès le commencement du monde.* On comprendra facilement qu'il est impossible de rien entendre de plus agréable, si on compare ces paroles à la condamnation des méchants, et si on réfléchit que

par elles les saints et les justes sont appelés à passer des fatigues de cette vie au repos, de cette vallée de larmes au comble de la joie, et de la misère à la béatitude éternelle qu'ils auront méritée par leurs œuvres de charité. Se tournant ensuite vers ceux qui seront à sa gauche, il laissera éclater contre eux sa justice en ces termes : *Retirez-vous de moi, maudits, et allez au feu éternel préparé pour le démon et pour ses anges.*

11. Ces premiers mots : *Retirez-vous de moi*, expriment l'effroyable peine qui frappera les réprouvés lorsqu'ils se verront chassés le plus loin possible de la présence de Dieu, sans être consolés par l'espoir de rentrer jamais en possession d'un si grand bien. Les théologiens l'appellent la peine du dam ; elle consiste à retenir les méchants pour toujours au fond des enfers, et à les priver des splendeurs de la vision béatifique. Cependant l'expression *Maudits* augmente encore étonnamment leurs chagrins et leur malheur. En effet, si en les repoussant de sa présence, Dieu les avait regardés au moins comme dignes de quelque bénédiction, cette considération eût été assurément propre à les soulager un peu. Mais dès-lors qu'ils n'auront rien de pareil à attendre pour alléger le poids de leurs misères, la justice divine en les bannissant les poursuivra à très-bon droit de toutes ses malédictions. Viennent ensuite ces mots : *Dans le feu éternel*, qui désignent un autre genre de peine ; les théologiens la nomment la peine du sens, parce que les sens la transmettent comme celle que font éprouver les coups de verges et de fouet ou d'autres genres de supplices plus *graves*. Mais comme de tous les tourments le plus pénible et le plus douloureux est celui du feu, si vous ajoutez à cela que pour les damnés il n'aura pas de fin, il en résultera clairement que leur punition est le comble de tous les châtiments. C'est en-

suo cogitaverint, iis verbis pios et justos homines à laboribus ad quietem, à lacrymarum valle ad summum gaudium, à miseriis ad perpetuam beatitudinem quam illi charitatis officiis promeriti fuerint, vocari. Deinde ad eos, qui à sinistrâ stabunt conversus, suam justitiam in eos effundet his verbis : [1] Discedite à me, maledicti, in ignem æternum, qui paratus est diabolo et angelis ejus.

11. Prioribus illis verbis, Discedite à me, maxima pœna significatur, quâ impii plectendi erunt, cùm à Dei aspectu quàm longissimè ejicientur : neque ulla spes eos consolari poterit, fore aliquando, ut tanto bono perfruantur. Atque hæc quidem [2] à Theologis pœna damni appellata est, quòd scilicet impii apud inferos divinæ visionis luce perpetuò carituri sint. Quod verò additur : Maledicti, mirum in modum auget illorum miseriam et calamitatem. Si enim cùm à divinâ præsentiâ expellendi essent, aliquâ saltem benedictione digni haberentur, hoc profectò magno eis solatio esse potuisset; at quoniam nihil ejusmodi ipsis exspectandum est, quod calamitatem leviorem faciat : jure optimo, cùm expellentur, divina justitia eos omni maledictione persequetur. Sequitur deinde : In ignem æternum, quod quidem alterum pœnarum genus, pœnam sensùs Theologi vocârunt : propterea quòd sensu corporis percipiatur, ut in verberibus et flagellis, aliove graviore suppliciorum genere : inter quæ dubitari non potest, tormenta ignis summum doloris sensum efficere; cui malo cùm accedat, ut perpetuum tempus duraturum sit, ex eo ostenditur, damnatorum pœnam omnibus suppliciis cumulandam esse : atque hoc magis declarant verba illa, quæ in extremâ sententiæ parte posita

[1] Matth., 25. 41.— [2] Chrys. in Matth. Hom. 13; Aug., Serm. 181 de Temp.; Greg. lib. 9. Moral. c. 47.

sunt : Qui paratus est diabolo et angelis ejus. Cùm enim ita comparatum sit, ut omnes molestias leviùs feramus, si calamitatis nostræ socium aliquem, et consortem habeamus, cujus prudentiâ, atque humanitate aliquâ ex parte juvari possimus : quæ tandem erit damnatorum miseria, quibus in tantis ærumnis à perditissimorum dæmonum societate divelli nunquam licebit ? et hæc quidem sententia in impios justissimè à Domino Salvatore nostro feretur, ut qui omnia veræ pietatis opera neglexerint, et esurienti ac sitienti, nec cibum, nec potum ministraverint, hospitem non exceperint, nundum non operuerint, aut in carcere inclusum, ægrumque non visitàrint.

12. Hæc sunt, quæ Pastores fidelis populi auribus sæpissimè inculcare debent : [1] nam hujus articuli veritas fide concepta maximam vim habet ad frenandas pravas animi cupiditates, atque à peccatis homines abstrahendos. Quare in Ecclesiastico dictum est : [2] In omnibus operibus tuis memorare novissima tua, et in æternum non peccabis. Ac profectò vix quisquam adeò præceps in scelera feretur, quem illa cogitatio ad pietatis studium non revocet : fore aliquando, ut ei apud justissimum judicem omnium non solùm factorum, dictorumque, sed occultissimarum etiam cogitationum ratio reddenda, et pro meritis pœna persolvenda sit. Justus verò ad colendam justitiam magis ac magis incitetur, ac summâ lætitiâ efferatur necesse est, quamvis etiam in egestate et infamiâ, et cruciatibus vitam degat, cùm animum ad eum diem refert, quo post ærumnosæ hujus vitæ certamina, vic-

[1] Aug., Serm. 120 de Temp.; Greg., Hom. 39 in Evang.; Bern., Serm. 1 in Festo Omnium Sanctorum.— [2] Eccl., 7. 40.

core ce qu'achève de démontrer la dernière partie de la sentence terminée par ces mots : *Qui est préparé au démon et à ses anges.* Il est dans notre nature de supporter plus facilement nos maux lorsque nous trouvons des compagnons d'infortune dont la sagesse et la bonté peuvent nous apporter quelques soulagements. Mais quel ne sera pas l'accablement des réprouvés quand, au milieu de leurs angoisses, ils se verront dans l'impossibilité de s'arracher à la compagnie des démons, ces êtres si pervers. Et certes ce sera grande justice de la part de Notre-Seigneur de porter cette sentence contre les méchants, eux qui ont négligé tous les devoirs de la vraie piété, *qui n'ont point donné à manger à celui qui avait faim ni à boire à celui qui avait soif; qui n'ont point recueilli l'étranger, qui n'ont point vêtu celui qui était nu, et point visité les prisonniers ni les malades.*

12. Voilà des considérations que les pasteurs doivent faire retentir très-souvent aux oreilles des chrétiens. Car ces vérités une fois crues fermement sont extrêmement puissantes pour réprimer les mauvaises passions de l'âme, et pour arracher les hommes au péché. Aussi l'Ecclésiastique nous dit-il, *Dans toutes vos œuvres, souvenez-vous de vos fins dernières, et vous ne pécherez jamais.* En effet, à peine verra-t-on quelques personnes se précipiter dans le vice avec assez de violence pour ne pas être ramenées à la vertu par cette pensée qu'un jour, devant le plus équitable des juges, il leur faudra rendre compte non-seulement de toutes leurs actions et de toutes leurs paroles, mais encore de leurs pensées les plus secrètes, et subir le châtiment qu'elles auront mérité. De même qu'il est impossible que le juste ne se sente pas de plus en plus excité à la pratique de la justice, et n'éprouve une grande joie jusqu'au sein de la pauvreté, de l'ignominie et des tourments, lorsqu'il porte ses réflexions vers ce jour heureux, où

après les luttes de cette pénible vie, il sera déclaré vainqueur en présence du monde entier, introduit dans la céleste patrie, et comblé d'honneurs tout à la fois divins et éternels. Ici tout ce que les pasteurs auront donc à faire, ce sera d'exhorter les fidèles à mener la vie la plus sage, à s'exercer à toutes les œuvres de la piété, afin qu'ils puissent attendre avec plus de confiance ce grand jour du Seigneur et même le désirer avec une vive ardeur comme il convient à des enfants de Dieu.

tor universis hominibus audientibus declarabitur, et divinis, atque illis quidem æternis honoribus in cœlestem patriam receptus afficietur. Quod igitur reliquum est hortari Fideles oportet, ut optimè vivendi rationem comparent, ad omne pietatis studium se exerceant, quò possint adventantem magnum illum diem Domini, majore cum securitate animi exspectare, atque adeò, ut filios decet, cum summâ cupiditate expetere.

CHAPITRE HUITIÈME.

HUITIÈME ARTICLE DU SYMBOLE.

Je crois au Saint-Esprit.

1. Jusqu'ici nous avons donné sur la première et la seconde personne de la sainte Trinité les explications que semblait demander le plan de cette exposition. Il faut maintenant expliquer ce que le symbole nous enseigne sur la troisième personne qui est le Saint-Esprit. C'est un point qui réclame tout le zèle et tous les soins des pasteurs. Il n'est pas plus permis d'être dans l'ignorance ou d'avoir des idées inexactes sur cet article que sur les articles précédents. Aussi l'Apôtre ne voulut-il point laisser ignorer à certains chrétiens d'Ephèse ce que c'était que le Saint-Esprit. A la demande qu'il leur avait adressée pour savoir s'ils avaient reçu l'Esprit saint, comme ils avaient répondu qu'ils ne connaissaient pas même s'il y avait un Saint-Esprit, il ajouta aussitôt : *En qui avez-vous donc été baptisés?* Paroles par lesquelles il faisait entendre qu'il est absolument nécessaire aux fidèles d'avoir une connais-

Credo in Spiritum Sanctum.

1. Hactenus, quæ ad primam et secundam sanctæ Trinitatis personam pertinebant, quantum propositi argumenti ratio postulare videbatur, exposita sunt : sequitur nunc, ut illa etiam, quæ in Symbolo de tertiâ personâ, hoc est de Spiritu Sancto traduntur, explicentur. Quâ in re declarandâ omne studium et diligentiam Pastores adhibebunt, cùm homini Christiano non magis liceat hanc partem ignorare, vel de eâ minùs rectè sentire, quàm de aliis superioribus articulis existimandum sit. Quare Apostolus [1] non permisit Ephesios quosdam Spiritûs Sancti personam ignorare : à quibus cùm quæsisset, an Spiritum Sanctum accepissent, cùm illi, ne si Spiritus Sanctus quidem esset, se scire respondissent, statim rogavit : In quo ergo baptizati estis? Quibus verbis significavit distinctam hujus articuli notitiam Fidelibus maximè necessariam esse,

[1] Act., 19. 2.

ex quâ eum præcipuè fructum capiunt, quòd cùm attentè cogitant, se, quidquid habent, Spiritûs Sancti munere et beneficio consecutos esse : tum verò de ipsis modestiùs et humiliùs sentire, et in Dei præsidio omnem spem ponere incipiunt, qui primus homini Christiano gradus ad summam sapientiam et felicitatem esse debet.

2. Hujus igitur articuli explanationem à vi, et notione, quæ hoc loco Spiritûs Sancti vocabulo subjecta est, exordiri oportebit : nam cùm illud æquè de Patre et Filio rectissimè dicatur [uterque enim Spiritus est, et sanctus; siquidem Deum Spiritum esse confitemur;] deinde verò hac voce Angeli etiam et piorum animæ significentur, cavendum est ne populus verbi ambiguitate in errorem inducatur. Quare docendum est in hoc articulo, Spiritûs Sancti nomine tertiam Trinitatis personam intelligi, quo modo in sacris Litteris, tùm veteris nonnunquam, tùm novi Testamenti frequenter accipitur; nam David precatur : [1] Et Spiritum Sanctum tuum ne auferas à me. In libro Sapientiæ legimus : [2] Sensum tuum quis sciet, nisi tu dederis sapientiam, et miseris Spiritum Sanctum tuum de altissimis? Et alibi : [3] Ipse creavit illam in Spiritu Sancto. In novo vero Testamento jubemur [4] baptizari in nomine Patris, et Filii, et Spiritûs Sancto, et [5] sanctissimam Virginem de Spiritu Sancto concepisse legimus : dum verò à Sancto Joanne ad Christum mittimur, [6] qui nos in Spiritu Sancto baptizat : ac plurimis prætereà aliis in locis ea vox legentibus occurit.

3. Verùm nemo mirari debet, ter-

[1] Ps. 50. 13. —[2] Sap., 9. 17.—[3] Eccli., 1. 9.—[4] Matt., 28. 19 ,—[5] Matt., 1. 20.—[6] Luc., 1. 35; Joan., 1. 33.

sance spéciale de cet article. Et le premier fruit qu'ils en retireront, c'est qu'en considérant avec attention que tout ce qu'ils possèdent, ils le doivent à la bienfaisance et à la libéralité du Saint-Esprit, ils ne tarderont pas à concevoir d'eux-mêmes des sentiments plus humbles et plus modestes, et à placer toute leur espérance dans le secours de Dieu : premier pas du chrétien vers la sagesse et la félicité souveraine.

2. Il faudra commencer l'explication de cet article par fixer le sens et l'idée que l'on attache ici au mot Saint-Esprit. En effet, cette même qualification s'applique aussi très-bien au Père et au Fils, tous deux sont Esprit, tous deux sont Saints; car nous faisons profession de croire que Dieu est Esprit. Et puis elle sert encore à désigner les anges et les âmes des saints. Il faut donc bien craindre que le peuple ne se laisse induire en erreur par l'ambiguïté de ce terme. Et dès-lors, il faut lui apprendre que par ce mot de Saint-Esprit on entend ici la troisième personne de la sainte Trinité comme le fait la sainte Ecriture plus d'une fois dans l'ancien et très-souvent dans le nouveau Testament. Ainsi David s'écrie dans sa prière : *N'éloignez point de moi votre Saint-Esprit.* Au livre du Sage, nous lisons : *Qui saura votre pensée, Seigneur, si vous ne donnez vous-même la sagesse et si vous n'envoyez votre Saint-Esprit d'en haut*; et dans un autre endroit : *Dieu a créé la sagesse dans le Saint-Esprit.* Le nouveau Testament veut que nous soyons baptisés *au nom du Père, et du Fils et du Saint-Esprit.* Nous y lisons que la très-sainte Vierge *conçut du Saint-Esprit.* Saint Jean nous renvoie à Jésus-Christ *pour qu'il nous baptise dans le Saint-Esprit*; sans parler des autres passages nombreux où cette expression reparaît toujours aux yeux du lecteur.

3. Personne ne doit s'étonner de ne point voir donner un nom spécial et particulier à la troisième personne comme

à la première et à la seconde. Si la seconde personne a un nom propre pour elle, si elle s'appelle le Fils, c'est que son mode de procéder du Père, de toute éternité, est une véritable génération, comme nous l'avons expliqué plus haut. Car dès que ce mode peut prendre le nom de génération, nous sommes en droit d'appeler Fils la personne qui émane, et Père celle de qui elle émane. Mais la manière dont la troisième personne est produite n'a point de nom qui lui soit propre, elle s'appelle seulement aspiration et procession, et par cela même la personne qui est produite manque nécessairement de dénomination particulière. Et ce qui fait que nous n'avons point de nom propre pour cette émanation, c'est que tous les noms que nous donnons à Dieu nous les empruntons aux choses créées; et comme nous ne connaissons d'autre communication de nature et d'essence que celle qui se fait par la génération, il nous devient impossible d'exprimer par une dénomination propre cette communication que Dieu fait de tout son être par voie d'amour. Voilà pourquoi la troisième personne s'appelle le Saint-Esprit, nom, du reste, que nous devons trouver très-convenable, et parce que c'est la troisième qui verse en nous la vie spirituelle, et parce que sans l'inspiration de sa protection toute divine, nous ne pouvons rien faire qui mérite la vie éternelle.

4. Une fois le sens de ce mot expliqué, il faut enseigner au peuple que le Saint-Esprit est Dieu comme le Père et le Fils, qu'il est leur égal en tout, que comme eux, il est tout-puissant, éternel, d'une perfection, d'une grandeur, d'une bonté, d'une sagesse infinie, en un mot, de la même nature que le Père et le Fils. Cette égalité est suffisamment indiquée.

Cette particule *in* que nous employons en disant : *Credo in Spiritum Sanctum*, nous ne la plaçons en effet devant le nom de chaque personne de

tiæ personæ, quemadmodum primæ et secundæ proprium nomen tributum non esse. Nam secunda persona ideò proprium nomen habet, et Filius dicitur, quia ejus æternus à Patre ortus propriè generatio vocatur, ut in superioribus articulis explicatum est. Ut igitur ortus ille generationis nomine significatur : ita personam quæ emanat, propriè Filium appellamus, et à quâ emanat, Patrem. Nunc cùm tertiæ personæ productioni proprium nomen impositum non sit, sed spiratio et processio appelletur : sequitur, ut etiam persona, quæ producitur, suo nomine careat. Nullum autem proprium nomen ejus emanatio habet, propter eà quòd nomina, quæ Deo tribuuntur, à rebus creatis mutuari cogimur : in quibus quoniam nullam aliam naturæ et essentiæ communicandæ rationem, quàm generandi virtute agnoscimus, ob eam causam fit, ut rationem, quâ seipsum totum Deus vi amoris communicat, proprio vocabulo exprimere non possimus. Quare communi Spiritûs Sancti nomine tertia persona appellata est : quod quidem illi maximè convenire ex eo intelligimus, quia spiritualem vitam in nos infundit, ac sine ejus sanctissimi numinis afflatu nihil æternâ vitâ dignum efficere possumus.

4. Verùm explicatâ vocabuli significatione, docendus imprimis erit populus, Spiritum Sanctum æquè ac Patrem et Filium Deum esse, eisdem æqualem æquè omnipotentem, æternum, et infinitæ perfectionis, summum, bonum, ac sapientissimum, ejusdemque cum Patre et Filio naturæ.

Quod quidem, illius vocis IN, cùm dicimus, Credo in Spiritum Sanctum, proprietas satis indicat, quæ, ad exprimendam fidei nostræ vim, singu-

lis Trinitatis personis opposita est.

Atque id etiam aperta sacrarum Litterarum testimonia confirmant, nam cùm sanctus Petrus in Actis Apostolorum dixisset : [1] Annania, cur tentavit Satanas cor tuum, mentiri te Spiritni Sancto? mox inquit : Non es mentitus hominibus, sed Deo : quem priùs Spiritum Sanctum appellaverat, eumdem statim Deum vocat.

Apostolus etiam ad Corinthios, quem Deum dixerat, Spiritum Sanctum esse interpretatur. [2] Divisiones, inquit, operationum sunt, idem verò Deus, qui operatur omnia in omnibus. Deinde subjungit : Hæc autem omnia operatur unus atque idem Spiritus Sanctus, dividens singulis prout vult.

Præterea in Actis Apostolorum, quod uni Deo Prophetæ tribuunt, ille Spiritui Sancto adscribit; dixerat enim Isaias : [3] Audivi vocem Domini dicentis : Quem mittam? et dixit mihi : Vade, et dices populo huic : Excæca cor populi hujus, et aures ejus aggrava, et oculos ejus claude, ne fortè videat oculis suis, et auribus suis audiat. Quæ verba cùm Apostolus citaret : [4] Benè, inquit, Spiritus Sanctus locutus est per Isaiam prophetam.

Deinde verò cùm Scriptura Spiritûs Sancti personam cum Patre et Filio conjungit, et cùm Patris, et Filii, et Spiritûs Sancti nomen in baptismo adhiberi præcipit, nullus nobis de hujus mysterii veritate dubitandi locus relinquitur : nam si Pater Deus est, et Filius Deus, omninò fateri cogimur, etiam Spiritum Sanctum, qui cum eis pari honoris gradu conjungitur, Deum esse.

Accedit autem, quòd is, qui in no-

[1] Act, 3. 4, 5. — [2] 1. Cor.. 6. 8.— [3] Isa., 6. 8.— [4] Act., 28. 25.

la sainte Trinité que pour exprimer la force de notre foi.

D'ailleurs la sainte Ecriture vient confirmer la même vérité par les témoignages les moins équivoques. Par exemple quand saint Pierre, aux actes des Apôtres, dit : *Ananie, pourquoi Satan a-t-il tenté votre cœur au point de vous faire mentir au Saint-Esprit?* il ajoute aussitôt : *Vous n'avez pas menti aux hommes, mais à Dieu,* donnant ainsi le nom de Dieu à celui qu'il venait d'appeler le Saint-Esprit.

De même l'Apôtre, dans un endroit de sa première lettre aux Corinthiens, applique au Saint-Esprit le nom de Dieu qu'il venait de prononcer : *Il y a,* dit-il, *diversité d'opérations, mais le même Dieu opère tout en tous.* Et il ajoute : *Oui c'est un seul et même Esprit qui opère toutes ces choses, distribuant à chacun ses dons comme il veut.*

Ensuite ce que les prophètes rapportent à Dieu seul, lui, dans les actes des Apôtres, il l'attribue au Saint-Esprit : Isaïe avait dit : *J'entendis cette voix du Seigneur : Qui enverrai-je? Puis il me dit : Va, dis à ce peuple : Votre cœur s'aveugle, vos oreilles s'endurcissent, vos yeux se ferment de peur de voir et d'entendre.* Et l'Apôtre en citant ces paroles s'exprime ainsi : *Ce que le Saint-Esprit a dit par la bouche d'Isaïe est bien vrai.*

D'autre part, quand nous voyons l'Ecriture sainte placer la personne du Saint-Esprit tout à côté de celle du Père et du Fils, comme dans l'endroit où elle veut que le baptême se donne au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit, il ne nous est plus possible de conserver aucun doute sur la réalité de ce mystère. Car si le Père est Dieu et que le Fils le soit aussi, nous sommes bien obligés de confesser que le Saint-Esprit est Dieu comme eux, puisqu'on lui fait occuper le même degré d'élévation qu'à eux.

Ajoutez à cela que d'être baptisé au nom d'une créature quelconque ne peut jamais produire aucun avantage.

Est-ce au nom de Paul que vous avez été baptisé, dit l'Apôtre? Voulant faire voir par là qu'un baptême de ce genre serait complétement inutile pour le salut. Si donc nous sommes baptisés au nom du Saint-Esprit, nous devons nécessairement reconnaître qu'il est Dieu.

Au reste, cet ordre des trois personnes qui nous sert à établir la divinité du Saint-Esprit, on peut encore le remarquer et dans l'épître de saint Jean où il est dit : *Il y en a trois qui rendent témoignage dans le ciel, le Père, le Verbe et le Saint-Esprit, et ces trois ne sont qu'un :* et dans cette magnifique doxologie de la sainte Trinité qui termine les psaumes et les cantiques religieux : *Gloire au Père, au Fils et au Saint-Esprit.*

Enfin l'une des raisons les plus puissantes pour confirmer cette vérité, c'est que l'Ecriture rapporte avec assurance au Saint-Esprit tout ce qui, selon notre croyance, ne convient qu'à Dieu seul. Ainsi elle lui donne des temples. *Ne savez-vous pas,* dit l'Apôtre, *que vos membres sont les temples du Saint-Esprit.* Elle lui attribue encore le pouvoir de sanctifier, de vivifier, de scruter les profondeurs de Dieu, de parler par les prophètes, d'être partout, autant de qualités qui ne peuvent se rencontrer que dans un Dieu.

5. Mais voici encore ce qu'il faut expliquer avec soin aux fidèles, c'est que nous devons confesser que le Saint-Esprit est Dieu, en ce sens qu'il forme une troisième personne dans l'essence divine, parfaitement distincte du Père et du Fils, et produite par la volonté de l'un et de l'autre. Sans parler des autres témoignages de l'Ecriture, la forme du baptême que le Sauveur nous a enseignée, montre clairement que le Saint-Esprit est une troisième personne qui subsiste par elle-même dans la nature divine, et qui est tout à fait distincte des deux autres. Ainsi le déclare encore l'Apôtre, quand il dit :

mine cujusvis rei creatæ baptizatur, nullum ex eo fructum consequi potest. [1] Numquid in nomine Pauli, inquit, baptizati estis? ut ostenderet hoc eis nihil ad comparandam salutem profuturum esse. Cùm igitur baptizemur in nomine Spiritûs Sancti, eum esse Deum fateri oportet.

Sed hunc eumdem trium personarum ordinem, quo Spiritûs Sancti divinitas comprobatur, licet animadvertere, tum in epistolâ Joannis : [2] Tres sunt qui testimonium dant in cœlo, Pater, Verbum et Spiritus Sanctus, et hi tres unum sunt : tum ex præclaro illo sanctæ Trinitatis elogio, quo divinæ laudes et psalmi concluduntur : Gloria Patri, et Filio, et Spiritui Sancto.

Postremò, quod ad eam veritatem confirmandam maximè pertinet, quæcumque Dei propria esse credimus, ea Spiritui Sancto convenire sacræ Litteræ testantur. Quare illi templorum honorem tribuunt, ut cùm Apostolus ait : [3] An nescitis, quoniam membra vestra templum sunt Spiritûs Sancti? Item [4] sanctificationem, et [5] vivificationem : [6] et scrutari profunda Dei : et [7] per Prophetas loqui, [8] et ubique esse : quæ omnia divino tantùm numini tribuenda sunt.

5. Sed illud præterea Fidelibus accuratè explanandum est Spiritum Sanctum ita Deum esse, ut eum tertiam personam in divinâ naturâ à Patre et Filio distinctam et voluntate productam confiteri oporteat : nam ut alia Scripturarum testimonia omittantur, [9] baptismi forma, quam Salvator noster docuit, apertissimè ostendit, Spiritum Sanctum tertiam esse personam, quæ in divinâ naturâ per se constet, et ab aliis distincta sit. Quod etiam

[1] 1. Cor., 1. 13.—[2] 1. Joan., 5. 7.—[3] 1. Cor., 6. 19.—[4] 2. Thess., 2. 13; 1. Pet., 1. 2.—[5] Joan, 6. 64; 2. Cor., 3. 6.—[6] 1. Cor., 2, 10.—[7] 2. Pet., 1. 21.—[8] Sap., 1. 7.—[9] Matth., 28. 19.

Apostoli verba declarant, cùm inquit : [1] Gratia Domini nostri Jesu Christi, et charitas Dei, et communicatio Sancti Spiritûs sit cum omnibus vobis, Amen. Idem verò multò apertiùs demonstrant, quæ Patres in Constantinopolitano primo Concilio hoc loco ad confutandam impiam Macedonii amentiam addiderunt, et in Spiritum Sanctum Dominum, et vivificantem, qui ex Patre, Filioque procedit : qui cum Patre, et Filio simul adoratur, et conglorificatur : qui locutus est per Prophetas. Quod igitur Spiritum Sanctum Dominum confitentur, in eo declarant quantùm Angelis antecellat, qui tamen nobilissimi Spiritus à Deo conditi sunt : illos enim omnes sanctus Paulus testatur esse [2] administratorios Spiritus, in ministerium missos, propter eos qui hereditatem capiunt salutis.

6. Vivificantem verò appellant, quòd anima cum Deo conjuncta magis vivit, quàm corpus animæ conjunctione alitur, ac sustinetur. Quoniam verò Spiritui Sancto sacræ Litteræ hanc animæ cum Deo conjunctionem tribuunt, rectissimè vivificantem Spiritum Sanctum vocari perspicuum est.

7. Jam verò quod sequitur : Qui ex Patre Filioque procedit, docendi sunt Fideles Spiritum Sanctum à Patre, et Filio, tanquam ab uno principio, æternâ processione procedere : id enim Ecclesiastica regula, à quâ Christiano non licet aberrare, credendum nobis proponit, et divinarum Litterarum et Conciliorum auctoritate confirmatur. Nam Christus Dominus, cùm de Spiritu Sancto loqueretur, dixit : [3] Ille me clarificabit, quia de meo accipiet. Hoc idem ex eo colligitur, quòd in Scripturis sacris Spiritus Sanctus nonnunquam Spiritus Christi, interdum Spiritus Patris appellatur : modò à

[1] 2. Cor., 13. 13.— [2] Hebr., 1. 14.— [3] Joan., 16. 14.

Que la grâce de Notre-Seigneur Jésus-Christ et la charité de Dieu, et la communication du Saint-Esprit soient avec vous tous. Amen. Mais ce qu'il y a de bien plus formel encore sur ce point, ce sont les paroles que les Pères du premier concile de Constantinople ajoutèrent à cet article du Symbole pour réfuter l'erreur impie de Macédonius. *Je crois,* disaient-ils, *au Saint-Esprit Notre-Seigneur,* qui vivifie, qui procède du Père et du Fils, qui est adoré et glorifié avec le Père et le Fils, et qui a parlé par les prophètes. En confessant que le Saint-Esprit est Notre-Seigneur, ils font voir par là même combien il est au-dessus des anges qui sont pourtant les plus nobles esprits que Dieu ait créés. Car tous les anges, au dire de l'Apôtre, sont-ils autre chose que *des esprits aux ordres du Seigneur envoyés pour exercer leur ministère en faveur de ceux qui doivent hériter du salut.*

6. Maintenant s'ils l'appellent l'Esprit vivifiant, c'est que de son union avec Dieu, l'âme tire une vie plus réelle que celle dont le corps jouit en demeurant uni avec l'âme. Et comme l'Ecriture attribue au Saint-Esprit l'union de l'âme avec Dieu, il est évident qu'on a raison de donner au Saint-Esprit ce nom d'esprit vivifiant.

7. Les paroles suivantes : Qui procède du Père et du Fils, signifient que de toute éternité l'Esprit saint procède du Père et du Fils, comme d'un principe unique. Cette vérité est proposée à notre foi par les décisions mêmes de l'Eglise dont un chrétien n'a jamais le droit de s'écarter, et elle est confirmée par l'autorité des écritures et des conciles. En effet, Notre-Seigneur Jésus-Christ, en parlant du Saint-Esprit, a dit : *Il me glorifiera, parce qu'il recevra de ce qui est à moi.* Le même raisonnement se tire de ces passages de l'Ecriture où le Saint-Esprit est appelé souvent l'Esprit de Jésus-Christ, d'autres fois l'Esprit du Père. Et quand nos livres saints disent qu'il est envoyé tantôt par le

Père et tantôt par le Fils, c'est pour nous apprendre qu'il procède également du Père et du Fils. *Celui qui n'a pas l'Esprit de Jésus-Christ*, dit saint Paul, *n'est point à lui*. Il appelle encore le Saint-Esprit l'Esprit de Jésus-Christ, quand, il dit aux Galates : *Dieu a envoyé dans vos cœurs l'esprit de son Fils qui crie : Mon Père, mon Père*. De son côté, saint Matthieu l'appelle l'Esprit du Père : *Ce n'est pas vous qui parlez, c'est l'Esprit de votre Père*. Le Seigneur dans la cène s'exprime ainsi : *Le paraclet que je vous enverrai, cet esprit de vérité qui procède du Père, rendra témoignage de moi*. Et dans un autre endroit, il nous assure en ces termes que le Saint-Esprit sera envoyé par le Père : *Le Père l'enverra en mon nom*. Toutes ces expressions doivent s'entendre de la procession du Saint-Esprit, et dès lors il est évident qu'il procède du Père et du Fils. Voilà les enseignements qu'il faudra donner sur la personne du Saint-Esprit.

[1] Patre modò à [2] Filio mitti dicitur, ut æquè à Patre et Filio procedere non obcurè significetur. [3] Qui Spiritum Christi non habet, inquit sanctus Paulus, hic non est ejus; et idem Spiritum Christi vocat, cùm ad Galatas inquit : [4] Misit Deus Spiritum Filii sui in corda vestra, clamantem, Abba Pater. Apud sanctum Matthæum, Spiritus Patris appellatur : [5] Non vos estis qui loquimini, sed Spiritus Patris vestri; et Dominus in cœnâ inquit : [6] Paracletus, quem ego mittam vobis, Spiritum veritatis, qui à Patre procedit, ille testimonium perhibebit de me : tum alibi eumdem Spiritum Sanctum à Patre mittendum affirmat his verbis : [7] Quem mittet Pater in nomine meo. Ex quibus verbis cùm processionem Spiritûs Sancti intelligamus, perspicuum est eumdem ab utroque procedere. Hæc sunt, quæ de Spiritûs Sancti personâ tradenda erunt.

8. Mais de plus, on devra parler aux fidèles de certains effets admirables, de certains dons excellents que nous disons sortir et découler du Saint-Esprit comme de la source inépuisable de la bonté. Il est vrai que toutes les œuvres extérieures de la sainte Trinité sont communes aux trois personnes. Cependant il en est plusieurs que l'on considère comme appartenant en propre au Saint-Esprit, pour nous faire comprendre qu'elles viennent de l'immense charité de Dieu pour nous. En effet, puisque le Saint-Esprit procède de la volonté divine pour ainsi dire enflammée par l'amour, il est facile de concevoir que les effets qui lui sont spécialement attribués seront ceux qui découlent de l'amour infini de Dieu pour nous.

8. Docere præterea oportebit, quosdam esse Spiritûs Sancti admirabiles effectus, et amplissima quædam munera, quæ ab ipso tanquam à perenni bonitatis fonte oriri et manare dicuntur. Quamvis enim sanctissimæ Trinitatis opera, quæ extrinsecus fiunt, tribus personis communia sint : ex iis tamen multa Spiritui Sancto propria tribuuntur, ut intelligamus illa in nos à Dei immensâ charitate proficisci : nam cùm Spiritus Sanctus à divinâ voluntate, veluti amore inflammata procedat, perspici potest eos effectus, qui propriè ad Spiritum Sanctum referuntur, à summo ergà nos Dei amore oriri.

9. Aussi le Saint-Esprit est-il appelé lui-même un don, car on appelle don ce qui est accordé généreusement d'une manière gratuite, et sans espoir de récompense. Par conséquent tous les

9. Quare ex eo consequitur ut Spiritus Sanctus donum appelletur : nam

[1] Joan., 14. 26.— [2] Joan., 1. 20.— [3] Rom., 8, 9. — [4] Gal., 4. 6.— [5] Matth., 10. 20.— [6] Joan., 15. 26.— [7] Joan., 14. 26.

doni vocabulo significatur id, quod benignè et gratuitò, nullâ spe remunerationis propositâ, donatur. Ac proinde quæcumque bona et beneficia à Deo in nos collata sunt [quid autem habemus, quod à Deo, ut inquit Apostolus, [1] non acceperimus] ea nobis

[1] Cor., 4. 7.

biens, toutes les grâces que nous avons reçus de Dieu, (*et qu'avons-nous que nous n'ayons reçu de lui*, dit l'Apôtre), nous devons reconnaître avec une sincère et religieuse gratitude que nous les tenons de la libéralité du Saint-Esprit (1). Les effets produits par le Saint-Esprit sont nombreux. Pour pas-

(1) Appuyé sur l'Ecriture Sainte et la tradition, le Catéchisme du Concile deTrente a très-bien établi la divinité du Saint-Esprit et sa procession éternelle du Père et du Fils. Cependant nous sommes sûr que l'on entendra encore avec plaisir le génie de Bossuet sur ces deux questions. Nous allons donc lui emprunter là-dessus un remarquable passage, que nous ferons suivre de quelques considérations relatives à l'action spéciale de la troisième personne de la sainte Trinité sur les créatures.

« Toutes les fonctions du Saint-Esprit, dit l'illustre évêque, l'égalent manifestement » au Fils de Dieu. » Puis abordant l'explication de ces paroles de saint Jean : *Quand l'esprit de vérité sera venu, il vous apprendra toute vérité; car il ne parlera pas de lui-même, mais il vous dira ce qu'il a ouï, et vous annoncera les choses futures*; *il me glorifiera, parce qu'il prendra du mien*; voici comment il s'exprime : « *Il ne dira que » ce qu'il a ouï!* Mais il a tout ouï : aussi enseignera-t-il toute vérité. Il est dans le con- » seil où l'on dit tout. Le Père dit tout par son Fils; le Fils dit tout par sa naissance. Si » tout se dit par lui, il entend tout : autrement il ne s'entendrait pas lui-même. On lui » dit tout en le produisant, puisque le produire c'est dire. Le Saint-Esprit est le troisième » dans ce secret. Nulle créature n'y entre. On ne dit rien à demi dans cette unité; on » n'entend rien imparfaitement. C'est pourquoi *l'Esprit approfondit tout*, il entre en » tout, *même dans les profondeurs de Dieu*. Et c'est le caractère que lui donne le Sau- » veur du monde, en disant qu'*il nous enseigne toute vérité*, et qu'*il annonce les choses » futures*. Le Saint-Esprit est celui qui parle aux prophètes. Quand il parle en eux, c'est » Dieu qui parle, et on l'appelle l'esprit prophétique : ce qui l'égale parfaitement au » Père et au Fils, puisque, comme eux, il entre dans le grand secret réservé à Dieu, qui » est celui de l'avenir. Il entre, par la même raison, dans cet autre intime secret, qui » est la connaissance du secret des cœurs. Qui voit le secret de Dieu, que ne voit-il pas? » Par qui saint Pierre a-t-il vu le secret d'Ananias et de Saphira, dans la vente de leurs » biens? Aussi en mentant à Pierre, ils mentaient au Saint-Esprit....... *Il me glorifiera, » parce qu'il prendra du mien!* Que Jésus-Christ daigne nous parler de ces communi- » cations intérieures des personnes divines et nous faire entrer, en quelque façon, dans » cet ineffable secret, il y a de quoi s'en étonner. Vraiment il nous traite en amis, comme » il disait lui-même, en nous apprenant non-seulement ce qu'il fait au-dehors, mais encore » ce qu'il produit au-dedans. *Il prendra du mien!* Le Fils a tout pris du Père et il glo- » rifie le Père; le Saint-Esprit prend du Fils et il glorifie le Fils. Il semble que c'est là » tout le but de cette parole. Mais écoutons comment Jésus-Christ s'explique. Il ne dit » pas : *Il prendra de moi*; mais, *il prendra du mien*. O Sauveur! que voulez-vous dire? » M'est-il permis de le chercher? Ou bien m'en tiendrai-je à ce que vous dites sans rien » dire, ni rien chercher davantage dans cette parole? Mais votre Eglise y a trouvé que » le Saint-Esprit procédait de votre Père et de vous; et que c'était pour cela que le Saint- » Esprit était votre esprit, comme il était l'Esprit du Père. Il est appelé l'Esprit de Jésus- » Christ, *Spiritus Christi*; il est à Jésus-Christ, Jésus-Christ l'envoie; par quelle auto- » rité, si ce n'est par l'autorité de principe et d'origine. Car il ne peut y en avoir d'autre » dans les personnes divines.

» Voilà la doctrine de l'Eglise catholique et la tradition des saints. Je la reçois, j'adore » cette vérité. Seigneur, ce n'est pas en vain que vous nous parlez de ces hauts mystères. » Vous nous en montrez une étincelle durant cette vie, dans le dessein de nous en mon- » trer à découvert la pleine lumière dans l'éternité. C'est là que nous verrons ce que » veut dire : *Il prendra du mien et il me glorifiera, et il vous l'annoncera. Tout ce*

ser sous silence la création, la propagation des créatures, le gouvernement

Spiritûs Sancti concessu et munere data esse pio et grato animo agnoscere

» *qui est à mon Père est à moi; et c'est pourquoi je vous ai dit qu'il prendra du mien,* » *et il vous annoncera tout ce qu'il aura pris.*

» Le Saint-Esprit prend du Père dont il procède primitivement, et en prenant du Père » il prend ce qui est au Fils, puisque tout est commun entre le Père et le Fils, excepté, » sans doute, d'être Père. Car c'est là ce qui est propre au Père, et non pas commun au » Père et au Fils. Le Fils a donc tout ce qu'a le Père, excepté d'être Père; il a donc » aussi d'être le principe du Saint-Esprit; car cela n'est pas être Père ; le Fils prend cela » du Père, et le Père qui en l'engendrant dans son sein lui communique tout excepté » d'être Père, lui communique par conséquent d'être le principe productif du Saint- » Esprit. C'est pourquoi le Saint-Esprit est l'Esprit du Père comme du Fils, envoyé en » unité de l'un et de l'autre, procédant de l'un et de l'autre, comme d'un seul et même » principe; parce que le Fils a reçu du Père d'être principe du Saint-Esprit. Et c'est » pourquoi Jésus-Christ ne dit pas : *Il prendra de moi*; parce que ce serait dire en » quelque façon qu'il en serait le seul principe, et que le Saint-Esprit procéderait du Fils, » comme le Fils procède du Père, c'est-à-dire de lui seul. Mais il n'en est pas ainsi : » car le Saint-Esprit procède du Père radicalement. Et s'il procède du Fils, c'est du Père » que le Fils a pris de le produire ; et c'est pourquoi il dit plutôt : *Il prendra du mien;* » que de dire : *Il prendra de moi.* Parce qu'encore qu'en effet il prenne de lui, il ne » prend de lui que ce que lui-même a pris du Père. Il procède donc du Père et du Fils: » mais il procède du Fils par le Père, parce que cela même que le Saint-Esprit procède » du Fils, le Fils l'a reçu du Père de qui il a tout reçu.

» C'est ce qui explique la raison mystique et profonde de l'ordre de la Trinité. Si le » Fils et le Saint-Esprit procédaient également du Père, sans aucun rapport entre eux » deux, on pourrait tout aussi bien dire le Père, le Saint-Esprit et le Fils, que le Père, » le Fils et le Saint-Esprit. Or ce n'est pas ainsi que Jésus-Christ parle. L'ordre des » personnes est inviolable ; parce que si le Fils est nommé après le Père, parce qu'il en » vient; le Saint-Esprit vient aussi du Fils après lequel il est nommé ; et il est l'Esprit » du Fils, comme le Fils est le Fils du Père. Cet ordre ne peut être renversé, c'est dans » cet ordre que nous avons été baptisés: et le Saint-Esprit ne peut non plus être nommé » le second que le Fils ne peut être nommé le premier.

» Adorons cet ordre des trois personnes divines et les mutuelles relations qui se trouvent » entre les trois, et qui font leur égalité comme leur distinction et leur origine. Le Père » s'entend lui-même, se parle à lui-même, et il engendre son Fils qui est sa parole. Il » aime cette parole qu'il a produite de son sein et qu'il y conserve; et cette parole qui » est en même temps sa conception, sa pensée, son image intellectuelle éternellement » subsistante, et dès là son Fils unique l'aime aussi comme un Fils parfait aime un Père » parfait Mais qu'est-ce que leur amour, si ce n'est cette troisième personne et le Dieu » amour, le don commun et réciproque du Père et du Fils, leur lien, leur nœud, leur » mutuelle union, en qui se termine la fécondité comme les opérations internes de la » Trinité? Parce que tout est accompli, tout est parfait, quand Dieu est infiniment ex- » primé dans le Fils et infiniment aimé dans le Saint-Esprit; et qu'il se fait du Père, » du Fils et du Saint-Esprit une très-simple et très-parfaite unité : tout y retournant au » principe d'où tout vient radicalement et primitivement qui est le Père, avec un ordre » invariable, l'unité féconde se multipliant en dualité, c'est-à-dire jusqu'au nombre de » deux, pour se terminer en trinité ; en sorte que tout est un et que tout revient à un » seul et même principe.

» C'est la doctrine des saints ; c'est la tradition constante de l'Eglise catholique. C'est » la matière de notre foi, nous le croyons; c'est le sujet de notre espérance, nous le ver- » rons; c'est l'objet de notre amour ; car aimer Dieu c'est aimer en unité le Père, le Fils » et le Saint-Esprit; c'est aimer leur égalité, leur ordre ; aimer et ne point confondre » leurs opérations, leurs rapports mutuels et tout ce qui les fait un, en les faisant trois; » parce que le Père qui est un, et principe immuable d'unité, se répand, se commu- » nique sans se diviser. »

debemus. Ejus autem plures effectus sunt : nam ut mundi creationem, creatarumque rerum propagationem

du monde, dont nous avons fait mention dans le premier article du Symbole, nous venons de démontrer tout à

Le Saint-Esprit est donc bien véritablement Dieu comme le Père et le Fils. Consubstantiel à tous deux, puisqu'il procède de l'un et de l'autre, il leur est parfaitement égal en tout. Comme nous écrivons surtout pour des chrétiens etque c'est là une vérité sacrée pour eux, inutile de nous y arrêter davantage. D'ailleurs nous l'avons longuement développée dans l'une des premières notes que nous avons insérées dans ce Catéchisme; ceux qui ne se rappelleraient point assez ces développements pourront recourir à cette note.

Ce que nous allons ajouter ici roulera non plus sur le fond même de cette vérité, mais sur certaines conséquences qui s'y rattachent et à l'égard desquelles il n'est peut-être pas hors de propos d'entrer dans quelques explications, pour rectifier des idées qui ne nous paraissent point entièrement exemptes d'erreur. Ainsi, quoique tous les catholiques sentent très-bien, pour rester dans la communion de l'Eglise, la nécessité de croire à la consubstantialité et à l'égalité des trois personnes divines, il n'est pas rare d'en rencontrer qui ne partagent point entre ces personnes leurs adorations d'une manière égale. Plus d'une fois il nous a semblé que le culte et les adorations de la troisième occupaient une place moins large que le culte et les adorations des deux autres. Tandis qu'on trouve tout naturel et très-convenable de se prosterner d'admiration et de reconnaissance devant la puissance du Père et le bienfait de l'incarnation du Fils, on trouve, au contraire, assez peu philosophiques ces nombreuses invocations, ces supplications réitérées que l'Eglise fait monter au ciel à l'adresse spéciale du Saint-Esprit. Aux yeux de plusieurs ce ne sont guère que des sortes de superfétations d'une piété qui n'est point éclairée; des marques d'honneur et de respect à peu près de pure convention et sans fondement bien solide. D'où vient cela? C'est sans doute de ce que, chez ceux-là, les notions relatives à l'action du Saint-Esprit sur les créatures ne sont point complétement vraies; de ce que l'on se persuade qu'après la création, que l'on attribue au Père, et après la rédemption, que le Fils a opérée, tous les rôles vraiment importants, vraiment fondamentaux sont pris et qu'il n'en reste plus aucun de ce genre pour le Saint-Esprit.

Cependant qu'avons-nous observé, quand nous avons voulu nous placer en présence du mystère adorable de la sainte Trinité, pour le contempler et détourner un peu le coin de son voile, que Dieu lui-même nous invite à soulever? Nous avons vu que le Saint-Esprit est l'union vivante, le lien substantiel, mais indispensable et nécessaire du Père et du Fils; nous avons vu que c'est par lui que dans les profondeurs de la nature divine s'établit, entre Dieu le Père et son Verbe, ce que Bossuet appelait tout-à-l'heure une très-simple et très-parfaite unité.

Mais le monde de la création, si pâle et si imparfait qu'il soit, n'est pourtant qu'un reflet du monde sublime de la Trinité. Par conséquent le Saint-Esprit y jouera un rôle analogue à celui qu'il remplit de toute éternité entre les deux premières personnes divines. Ainsi je le veux bien : oui, à Dieu le Père le principe de toute puissance, de cette puissance qui sait féconder même le néant; au Fils l'intelligence souveraine, cette habile exécutrice de la volonté créatrice du Père; car c'est par le Fils que tout a été fait : *Omnia per ipsum facta sunt;* au Fils encore l'œuvre si précieuse de notre rédemption. Mais pendant que Dieu le Père veut et ordonne la création, et que le Fils l'exécute, le Saint-Esprit reste-t-il à l'écart, si je puis m'exprimer ainsi? N'y a-t-il plus de jeu possible pour son action? Gardons-nous de le croire. C'est un axiome de la foi catholique, que, dans toutes leurs opérations extérieures, dans tout ce qu'elles produisent *ad extra*, pour employer la langue même de la Théologie, les personnes divines n'agissent point isolément, l'une sans l'autre, ni même l'une après l'autre. Elles y participent toutes trois de concert et simultanément, en conservant toutefois dans cette simultanéité d'action, toute leur personnalité et sans perdre cette spécialité de rôle qui caractérise essentiellement chacune d'elles. Dès-lors, là où le Père et le Fils laisseront dans ce monde la trace de leur passage et l'empreinte de leurs divines mains, le Saint-Esprit imprimera d'une manière non moins visible la marque des siennes. A lui donc aussi, sur la terre tout comme au ciel, l'ordre, l'harmonie, l'unité qui y brille. C'est à lui que l'on est redevable de ces

l'heure qu'on lui attribue la vivification spirituelle, et les paroles suivantes d'Ezéchiel viennent à l'appui de cette

et gubernationem omittamus, de quibus in primo articulo commemoravimus, vivificationem Spiritui Sancto

merveilleux rapports qui unissent si bien les êtres entre eux, qui relient les parties au tout et le tout à Dieu. Voilà son cachet, à lui. Ecoutez nos Livres saints. D'après eux, qui est-ce qui assistait là pour organiser le chaos du commencement? Qui est-ce qui coordonnait tous ces éléments divers, lancés pêle-mêle dans la vie et flottants ainsi confusément dans l'espace? Qui est-ce qui planait sur l'abîme, qui le couvrait de ses ailes comme l'aigle couvre son aire, et qui, sous l'influence vivifiante de cette sorte d'incubation divine, arrangeait toutes choses et faisait jaillir le bel ordre que nous admirons maintenant? N'est-ce pas le Saint-Esprit? SPIRITUS *Domini ferebatur super aquas.* Et toutes ces merveilles qui resplendissent au firmament; cette régularité ravissante qui préside aux mouvements de l'innombrable armée des corps célestes, et qui leur fait exécuter leurs évolutions sans confusion aucune et comme à la milice la mieux disciplinée, dites, qui est-ce qui la maintient, si ce n'est encore l'Esprit du Seigneur? *Verbo Domini cœli firmati sun* ET SPIRITU ORIS EJUS OMNIS VIRTUS EORUM.

Que si le Saint-Esprit a sa part d'intervention dans le monde matériel aussi bien que le Père et le Fils, comment voudrait-on supposer qu'il n'intervienne point dans le monde moral. Cette mission d'ordre et d'union qui lui appartient au sein de la nature purement corporelle, il n'ira pas, lui le Dieu-Amour / comme parle Bossuet, non certes, il n'ira pas l'abdiquer avec les êtres doués d'intelligence et de cœur. D'ailleurs les raisons qui établissent et justifient sa coopération dans le premier ordre de choses, l'établissent et la justifient bien mieux encore dans le second. Seulement, à la honte de l'humanité, nous sommes bien obligés de convenir que cette action n'a point la même efficacité partout. Hélas! tandis que la matière lui obéit aveuglément et sans résistance, et conserve, grâce à cette soumission, toute son harmonie et tous ses rapports légitimes; l'homme, abusant de l'un de ses plus grands priviléges : la liberté, peut contrarier et ne contrarie que trop souvent l'impulsion divine. Mais laissez le Saint-Esprit souffler quelque part sans opposition au milieu du genre humain, aussitôt vous verrez apparaître des phénomènes moraux qui sont loin de le céder en rien aux beautés du monde physique; vous aurez les merveilles de la primitive Eglise, c'est-à-dire, l'héroïsme de l'amour de Dieu, du dévouement, de la charité fraternelle, de l'innocence des mœurs, en un mot, vous aurez toutes les vertus à la fois élevées à la plus haute puissance possible. Et pour cela il ne lui faudra ni triage, ni choix. Les premiers-venus, fussent-ils les plus dégradés, les plus *désordonnés*, pourvu seulement qu'ils veuillent s'assouplir sous sa main, il saura les relever, les ramener dans la voie, les rétablir dans l'*ordre*, et au lieu de vases d'ignominie en faire des vases d'élection : témoins saint Paul et les autres apôtres, témoins surtout les Madeleines et les Augustins. *La main du Seigneur se posa sur moi et m'emporta en esprit*, dit le prophète Ezéchiel; *et le Seigneur me déposa au milieu d'un champ et ce champ était plein d'ossements. Et il m'en fit faire le tour et les os jonchaient la terre, très-nombreux et très-secs. Et il me dit : Fils de l'homme, ces os vivront-ils. Seigneur Dieu vous le savez, répondis-je. Et il me dit : Prophétise sur ces os, et dis-leur : Os arides écoutez la parole du Seigneur. Voici ce que dit le Seigneur Dieu à ces os : Moi j'enverrai en vous l'Esprit et vous vivrez. Et je mettrai sur vous des nerfs et je ferai croître des chairs sur vous, et j'étendrai la peau par-dessus et je vous donnerai l'Esprit et vous vivrez, et vous saurez que moi, je suis le Seigneur. Et je prophétisai comme il m'avait ordonné : et voilà pendant que je prophétisais, un bruit se fait entendre; tout s'agite; les os s'approchent des os chacun à sa jointure. Et je le vis : les nerfs et les chairs montèrent le long des os et la peau s'étendit par-dessus. Mais l'Esprit n'était pas encore en eux. Et le Seigneur me dit : Prophétise à l'Esprit, fils de l'homme. Et je prophétisai comme il m'avait ordonné. Et soudain l'Esprit entra en eux, et ils redevinrent vivants, et ils se dressèrent sur leurs pieds comme une armée nombreuse.*

Voilà, sous le voile d'une saisissante allégorie, la peinture des heureux effets de votre action sur nous, ô Esprit saint! Oui, il vous suffit de venir, de souffler, et aussitôt tout

propriè tribui paulò antè demonstratum est, et Ezechielis testimonio confirmatur : [1] Dabo, inquit, vobis Spiritum, et vivetis.

vérité : *Je vous enverrai mon esprit et vous vivrez.*

10. Præcipuos tamen et maximè proprios Spiritûs Sancti effectus Propheta enumerat, [2] Spiritum sapientiæ et intellectûs : Spiritum consilii et fortitudinis : Spiritum scientiæ et pietatis : et Spiritum timoris Domini; quæ dona Spiritûs Sancti vocantur; interdum autem Spiritûs Sancti nomen eis tribuitur. Quare sapienter [3] D. Augustinus monet, animadvertendum esse, cùm in sacris Litteris hujus vocis Spiritûs Sancti mentio sit, ut dijudicare possimus, tertiam-ne Trinitatis personam, an ejus effectus atque operationes significet : nam hæc duo eodem intervallo distinguenda sunt, quo etiam Creatorem à rebus creatis differre credimus : atque hæc eò diligentiùs explicanda sunt, quòd ex hisce Spiritûs Sancti donis, Christianæ vitæ præcepta haurimus, sentireque possumus, an Spiritus Sanctus in nobis sit.

10. Mais voici comment Isaïe énumère ce qu'il y a de principal et de plus spécial dans les effets du Saint-Esprit : *C'est*, dit-il, *l'esprit de sagesse et d'intelligence, l'esprit de conseil et de force, l'esprit de science et de piété, l'esprit de la crainte du Seignear*. Effets que l'on appelle communément les dons du Saint-Esprit, mais auxquels on donne aussi quelquefois le nom même de Saint-Esprit. Ce qui a fait faire à saint Augustin cette judicieuse remarque, que quand nous trouvons le mot de Saint-Esprit dans l'Ecriture, il faut bien nous assurer s'il s'agit de la troisième personne de la sainte Trinité, ou seulement de ses effets et de ses opérations; car ces deux choses sont aussi différentes l'une de l'autre que le Créateur est différent des créatures. Il faut donner là-dessus des explications avec d'autant plus de soin que de ces dons du Saint-Esprit, nous tirons les règles d'une vie chrétienne, et que par eux nous pouvons connaître si le Saint-Esprit habite en nous.

11. Verùm præ cæteris ejus amplissimis muneribus, gratia illa prædicanda est, quæ nos justos facit, [4] signatque Spiritu promissionis Sancto, qui est pignus hereditatis nostræ. [5] Hæc enim mentem nostram arctissimo amoris vinculo Deo jungit ex quo fit ut summo pietatis studio accensi, novam vitam instituamus, ac naturæ divinæ participes effecti, [6] filii Dei nominemur et verè simus [7].

11. Mais au milieu de ces dons magnifiques, nous devons préconiser avant tout la grâce qui nous justifie, et qui nous marque du sceau de l'Esprit saint, cet esprit de la promesse et ce gage assuré de notre héritage. C'est elle qui nous unit à Dieu par les liens si étroits de l'amour, qui allume dans nos cœurs les désirs ardents de la piété, qui nous fait embrasser une vie nouvelle, qui nous rend participants de la nature divine et qui nous fait mériter le nom et la qualité d'enfants de Dieu.

[1] Ezech. 37. 6. — [2] Isa.. 2. 3. — [3] D. Aug., l. 15. de Trin., c. 18 et 19. — [4] Eph ; 1. 13. 14. — [5] Conc. Trid., Sess. 6. c. 7. — [6] 2. Pet., 1. 4. — [7] 1. Joan., 3. 1.

se ranime et se renouvelle sous ce souffle vivificateur. Venez donc, accomplissez votre divine mission au milieu de nous, vous êtes l'Esprit d'union, unissez-nous les uns aux autres par les liens de la charité ; unissez-nous à vous ainsi qu'au Père et au Fils, de qui vous procédez, afin qu'un jour nous soyons admis à consommer dans le ciel l'union que vous nous aurez fait commencer ici-bas. Ainsi soit-il. (Voy. Bossuet, *Elévat. et Médit. sur l'Evang.*, et Bergier, *Dict. Théol.*, art. *Saint-Esprit*).

CHAPITRE NEUVIÈME.

NEUVIÈME ARTICLE DU SYMBOLE.

JE CROIS LA SAINTE EGLISE CATHOLIQUE (1), LA COMMUNION DES SAINTS.

1. POUR avoir une juste idée de tout le zèle avec lequel les Pasteurs doivent

CREDO SANCTAM ECCLESIAM CATHOLICAM, SANCTORUM COMMUNIONEM.

1. QUANTA diligentiâ curare Pastores debeant, ut hujus noni articuli verita-

(1) Croire l'Eglise, c'est-à-dire croire à l'infaillibilité de son enseignement, à l'infaillibilité doctrinale des personnes qui la gouvernent, voilà, en somme, la profession de foi que cet article nous impose.

Nous n'ignorons point toutes les répugnances qu'une pareille doctrine soulève dans certains esprits. Mais, nous le disons en toute sincérité, plus nous y réfléchissons, plus aussi ces répugnances nous étonnent ; tant l'institution d'une Eglise infaillible nous paraît fondée sur des principes solides, rationnels, philosophiques et même nécessaires.

En effet quelle est, dans l'état actuel des choses, la condition essentielle du développement intellectuel et moral de l'homme ? C'est l'enseignement, sans aucun doute. L'enseignement est le roi des intelligences ; il les domine et les façonne à son gré. Selon qu'il leur verse plus ou moins abondamment ses trésors, il les enrichit et les élève , ou bien il les appauvrit et les abaisse. La différence des enseignements est sans contredit la première et à peu près l'unique cause de la différence des civilisations. S'il y a encore aujourd'hui des barbares, si l'Asie est inférieure à l'Europe, si l'Afrique ne brille plus du même éclat que du temps des Tertullien, des Origène, des Lactance, des saint Cyprien, des saint Augustin, n'est-ce pas à l'enseignement qu'il faut s'en prendre ? Nous le savons si bien que, quand nous nous intéressons à ces contrées, quand nous voulons les tirer de leur état d'infériorité, pour les amener à notre niveau, nous indiquons tous le même moyen : *la propagande des idées*.

« Assemblée, s'écriait l'abbé Lacordaire à Notre-Dame de Paris, en 1835 ; assemblée, dites-moi : que me demandez-vous ? Que voulez-vous de moi ? La vérité ? Mais vous ne l'avez donc pas en vous ; vous la cherchez donc, vous voulez donc la recevoir, vous êtes donc venu ici pour être enseignés.

» Oui l'homme est incontestablement un être enseigné. Quand vous étiez enfant, vous aviez une mère ; ce fut sur son sein que vous reçûtes votre première éducation... Dès l'aurore de la vie vous fûtes enseigné.

» Quand l'homme a passé l'âge du premier enseignement il se range dès-lors dans l'une des deux classes qui se partagent l'humanité : les hommes éclairés et ceux qui ne le sont pas. Les hommes qui ne sont pas éclairés forment ce qu'on appelle le peuple ; et le peuple, absorbé dans sa pauvreté et son travail incessant, reste à jamais incapable de revenir sur son éducation première, par ses études personnelles et ses réflexions propres. Il ne peut s'affranchir de l'enseignement qui lui a été donné qu'en acceptant des enseignements nouveaux, dont il se croira peut-être le juge, mais dont il ne sera, au fond, que le serviteur.....

» S'il en est ainsi du peuple, c'est-à-dire de la presque totalité du genre humain, n'y aura-t-il pas du moins une exception en faveur de ceux que nous avons appelés éclairés ? Ne pourraient-ils briser avec l'enseignement qui les a faits ce qu'ils sont, et se reconstruire en eux-mêmes, par leurs propres forces, une intelligence qui vienne d'eux ? C'est

tem Fidelibus explicent, si duo potissimùm considerentur, facilè cognosci poterit. Primùm enim, teste sancto

expliquer aux fidèles les vérités contenues dans ce neuvième article, il suffira de faire les deux considérations

il est vrai, leur prétention... Mais elle est vaine... En effet, la classe éclairée se divise elle-même en deux autres; l'une, des hommes qui sont libres de leur temps et qu'on peut nommer les hommes de loisir; l'autre, de ceux qui sont forcés au travail, par la nécessité de leur position. Celle-ci est incomparablement la plus considérable. Le partage des propriétés fait que chacun a besoin de son labeur pour conserver la position sociale que lui ont transmise ses pères, et dans une semblable servitude on ne saurait s'occuper activement des grandes questions qui agitent l'humanité, et se livrer à des études philosophiques qui, à elles seules, suffiraient pour absorber toute une existence. Cette classe est donc à peu près dans la même impuissance que le peuple; elle est, avec l'orgueil de plus, parmi ces pauvres d'intelligence que Jésus-Christ est venu évangéliser.

» Les parts ainsi faites, que reste-t-il donc flottant superbement à la surface de l'humanité et capable d'user de sa raison pour se reconstruire soi-même? Quelques hommes privilégiés qui ont reçu du ciel le génie, chose rare, la fortune, chose moins rare, mais qui pourtant l'est aussi, et enfin des dispositions innées à un travail soutenu. Génie, fortune, travail, trois conditions nécessaires pour faire une intelligence supérieure. Voilà ceux qui pourraient rejeter les idées venues par l'enseignement, pareils à l'aigle qui, prenant son aiglon dans ses serres, s'il voit qu'il ne peut fixer le soleil, le rejette à terre comme un vil fardeau. Mais ceux-là ont beau faire, la captivité pèse aussi sur leur tête. Ce n'est pas seulement chaque homme qui se trouve enseigné, ce sont encore les nations et les siècles. Après avoir vaincu sa nourrice et son maître, il reste à l'homme de génie une autre tâche, celle de vaincre sa nation et son siècle.

» Le peut-il? Cela s'est-il vu? Regardez autour de vous : quel homme, si grand qu'il soit, ne porte pas sur son front le signe de son peuple et le signe de son siècle. Je vous le demande à tous : seriez-vous ce que vous êtes si vous étiez nés il y a six cents ans? Oui, les nations et les siècles subissent le joug de l'autorité et l'imposent à leur tour. Ils héritent des préjugés et des passions antérieurs, les modifient par des préjugés et des passions nés de ceux-là; et cette mobilité des temps, qui semble accuser l'indépendance de l'homme, n'est que l'effet d'une soumission à des tyrannies qui s'engendrent l'une de l'autre. Et, chose singulière! on se glorifie d'être de son siècle, c'est-à-dire de subir, vaec conviction, les préjugés du temps où l'on vit. »

Ainsi tous les hommes, sous peine de ne s'élever jamais au-dessus du pur et grossier instinct, sont tenus de se faire enseigner; il n'y a d'exception pour personne. Voilà ce que l'expérience proclame nettement et bien haut; voilà ce que démontrent invinciblement les faits. Mais allons plus loin et hâtons-nous d'ajouter que non-seulement c'est là ce qui est, mais que c'est encore là ce qui doit être.

S'il est au monde une vérité qu'il ne soit pas permis de révoquer en doute, c'est que dans la sublime sagesse de ses plans, Dieu dont toutes les œuvres sont si visiblement empreintes du cachet de l'unité, a voulu du toute éternité faire de nous, en nous créant, une vaste association, une grande famille et comme un corps immense, dont les membres seraient obligés, pour répondre à toutes les vues du Créateur, de rester étroitement unis les uns aux autres. Mais pour cimenter cette union, que faut-il? Il faut indispensablement deux sortes de liens. D'abord les liens du sang. Supposez que cette condition manque et que les hommes ne tiennent point les uns aux autres par la parenté du sang, vous pourrez bien avoir des êtres qui se rassembleront par les formes extérieures, mais vous n'aurez point de famille. Si au contraire cette parenté, comme un vaste réseau, s'étend sur le genre humain tout entier, pour en enlacer les parties et les relier entre elles, la terre alors ne présente plus, dans ses habitants, que le magnifique spectacle d'un peuple de frères. Aussi Dieu s'y est-il pris de la sorte pour nous unir les uns aux autres sous le rapport physique et corporel. Après avoir créé Adam, sa puissance n'était assurément point épuisée, ni son bras raccourci, cependant plus personne ne sera créé d'une création directe, immédiate et absolue. Le premier homme, telle est désormais la source unique à laquelle il condamne tous les autres à demander de près ou de loin l'existence,

suivantes : la première c'est que suivant la remarque de saint Augustin les prophètes ont parlé plus nettement

Augustino, [1] Prophetæ planiùs et apertiùs, de Ecclesiâ quàm de Christo lo-

S. Aug., in Ps. 39. 15.

comme il condamne les rameaux à demander à la racine la séve qui doit les vivifier et les nourrir.

Mais si les hommes n'avaient dû être unis que par la naissance, ils ne l'auraient été qu'à demi. Composés qu'ils sont d'âme aussi bien que de corps, toute union qui ne les unirait point sous ces deux rapports à la fois, serait forcément incomplète. Dieu donc, qui ne pouvait point laisser son œuvre inachevée, devait poser les bases de l'unité dans le monde des intelligences et des cœurs, comme il les avait posées dans le monde des corps. Mais ces bases quelles seront-elles?

Il est clair que, s'il pouvait y avoir une parenté des sentiments et des pensées comme il y a une parenté du sang; si les hommes, qui sont déjà obligés de descendre les uns des autres pour naître à la lumière physique, étaient encore obligés, après cette première existence, de procéder une seconde fois les uns des autres pour naître à la lumière morale, nous aurions, dans l'ordre intellectuel, des éléments d'union aussi puissants que dans l'ordre corporel. Or l'enseignement, mais l'enseignement seul a le pouvoir de fonder cette parenté nouvelle. Par lui, en effet, une admirable communauté de pensées et de sentiments relie toutes les âmes les unes aux antres, crée au milieu des intelligences de vrais rapports de paternité et de filiation, opère enfin, dans sa sphère, toutes les merveilles de dépendance, d'harmonie et d'union que les liens de la naissance sont, depuis le commencement, destinés à opérer dans la leur. D'où je conclus, avec assurance et sans aucune crainte de me tromper, que l'enseignement est la condition primordiale, providentielle et sacrée de notre développement moral.

Et qu'on ne vienne pas, dans un sot orgueil, me demander pourquoi le ciel ne continuerait plus à se charger de nous instruire directement, comme autrefois il instruisait Adam; et pourquoi nous mettons ainsi *toujours des hommes entre Dieu et nous*. Car je demanderais, à mon tour, pourquoi le ciel ne continue pas non plus à nous créer les uns et les autres d'une création immédiate, comme autrefois il créait Adam; et pourquoi sous ce dernier rapport, nous retrouvons également *toujours des hommes entre Dieu et nous*. Encore une fois, les raisons qui ont motivé la conduite de Dieu dans un cas sont exactement les mêmes que dans l'autre.

Posés ces principes, dont la sagesse et la haute philosophie sont frappantes, l'institution de l'Eglise avec son infaillibilité en découle nécessairement. Il en est à peu près des vérités que Dieu révèle au genre humain, pour la nourriture et le salut de nos âmes, comme des semences qu'il a confiées à la terre, pour le soutien de nos corps. La même providence qui veille sur celles-ci et ne permet point qu'elles périssent, malgré l'ingratitude de certains climats qui se refusent à les produire, veille aussi sur celles-là et avec un soin bien plus grand encore. Vainement il se rencontrera des esprits pour les repousser et les proscrire; du jour où Dieu a cru qu'il était nécessaire ou utile de les déposer dans le sein de l'humanité, elles y jettent d'indestructibles racines; plus jamais elles ne sauraient périr. Jamais la bonté de Dieu ne dépouille un siècle des moyens de salut qu'elle a offerts aux siècles antérieurs.

Les vérités révélées subsisteront donc toujours au milieu du genre humain. Mais puisque d'une part il en est ainsi, et que de l'autre l'enseignement seul est le canal consacré à les faire arriver aux générations diverses, il faut bien qu'il y ait quelque part un enseignement sûr et fidèle; et par suite il faut bien aussi qu'il y ait dans ce monde une autorité qui puisse nous enseigner sans faillir.

Avec les heureuses prérogatives de notre premier état, il est à présumer que tous les parents auraient pu, sans aucun secours nouveau, transmettre intactes à leurs enfants les vérités qui devaient nourrir les âmes, de même qu'ils leur auraient communiqué le germe qui devait conférer l'immortalité aux corps. Mais, par la dégradation originelle, tout a été vicié dans l'homme : les intelligences ont été obscurcies, les mémoires sont devenus infidèles. Abandonnés à nos propres ressources, l'histoire prouve sans réplique que, comme peuples aussi bien que comme individus, nous gâterions, nous dénatu-

cuti sunt, cùm in eo multò plures errare ac decipi posse, quàm in Incarnationis Sacramento, præviderent. Neque enim defuturi erant impii, qui ad simiæ imitationem, quæ se hominem esse fingit, solos se Catholicos esse profiterentur, et Catholicam Ecclesiam apud se tantùm, non minùs nefariè, quàm superbè affirmarent. Deindè, si quis hanc veritatem firmo

et avec plus d'étendue de l'Eglise que de Jésus-Christ, certains dans leur prévision qu'il y aurait plus d'erreurs et de déceptions sur ce point que sur le mystère de l'Incarnation. En effet, il ne devait pas manquer d'impies pour oser, à l'imitation du singe qui veut faire croire qu'il est homme, soutenir ouvertement qu'eux seuls sont catholiques et affirmer avec autant de per-

rerions, nous finirions, peut-être, par anéantir les vérités les plus fondamentales. En conséquence, pour prévenir et arrêter des ruines aussi funestes et aussi générales dans l'empire de la vérité, Dieu désormais sera bien obligé de venir en aide à ceux entre les mains de qui il remettra le dépôt de ses volontés et de ses lois. Il faudra bien, de toute nécessité, qu'il assiste d'une manière spéciale et surnaturelle ceux qu'il choisira pour être ses principaux organes et les précepteurs de leurs frères dans l'ordre du salut.

Cette assistance peut paraître singulière, extraordinaire, surprenante. Mais n'importe : fût-elle cent fois plus étonnante encore, fût-elle l'un des plus grands prodiges de la puissance divine, Dieu n'en serait pas moins tenu de la perpétuer au milieu de nous ; il y serait tenu comme on est tenu de vouloir les moyens quand on veut la fin.

C'est ainsi qu'en s'appuyant sur les raisonnements et les déductions les plus rigoureuses, le chrétien parvient sans peine et d'une manière solide à justifier la foi que lui impose le neuvième article de son Symbole.

Toutefois, quelque péremptoires qu'elles soient, ces démonstrations ne sont pas les seules que l'Eglise puisse invoquer pour prouver le secours surnaturel qu'elle reçoit de Dieu, et par conséquent pour établir le dogme de son infaillibilité. *Si vous ne croyez pas à mes paroles, croyez à mes œuvres*, disait Jésus-Christ à ceux qui, s'arrêtant sottement aux apparences et à ses dehors modestes, ne voulaient voir en lui qu'un homme et lui contestaient sa divinité. Puis il les renvoyait à ces nombreux miracles, qui se multipliaient sur son passage, et que nulle puissance humaine ne pouvait imiter. Ainsi peut encore raisonner l'Eglise. Comme son divin fondateur, dont elle n'est que *l'incarnation continuée*, selon l'expression du docteur Mœhler, elle réunit en elle deux éléments bien distincts : l'élément divin et l'élément humain. Le premier se trouve, il est vrai, complétement voilé par le second ; mais pour être voilé il n'en existe pas moins ; ce n'en est pas moins lui qui la soutient, qui l'inspire, qui la dirige et qui est son *mens agitat molem*. Donc, à ceux qui ne voudraient voir en elle rien autre chose que de l'humain, elle pourrait répondre avec autant de vérité que Jésus-Christ : *Si vous ne voulez point croire à mes paroles, quand je me donne pour l'interprète de Dieu auprès des hommes et pour son organe infaillible*, *eh bien du moins croyez à mes œuvres*. Oui, ses œuvres parlent pour elle. Si l'élément humain agissait seul dans son sein, pourquoi donc alors tous les efforts des mortels furent-ils autrefois, pendant tant de siècles, impuissants à produire, dans l'ordre moral, ces phénomènes admirables qu'elle réalise si aisément? Pourquoi a-t-il fallu l'attendre, pour détrôner le paganisme avec ses excès, l'esclavage avec ses iniquités? Pourquoi elle seule a-t-elle pu créer le monde moderne et ses idées civilisatrices, dont nous sommes aujourd'hui si fiers? Si l'élément humain agissait seul dans son sein, pourquoi donc les ténèbres retourneraient-elles toujours couvrir les contrées qui la bannissent, sans vouloir rien conserver d'elle? Pourquoi les plus belles vertus refuseraient-elles de naître et de grandir ailleurs? Pourquoi elle seule pourrait-elle montrer à l'observateur étonné le pénitent de la Trappe et de la Chartreuse, le prêtre des missions étrangères et la fille de saint Vincent de Paul? L'arbre ne se connaît-il pas à son fruit? Si l'Eglise a fait ce que n'ont pu jamais faire ni les législateurs, ni les écoles des philosophes, ni les sectes religieuses, ni aucun autre effet humain, c'est qu'elle possède une puissance surhumaine, c'est que Dieu l'assiste, et par conséquent elle ne saurait faillir.

versité que d'orgueil que l'Eglise catholique se trouve seulement parmi eux. La seconde, c'est que celui qui conservera cette vérité fortement gravée dans son esprit, évitera toujours facilement le terrible écueil de l'hérésie.

2. L'hérétique n'est pas précisement celui qui pèche contre la foi, mais celui qui défend avec obstination des opinions irréligieuses au mépris de l'autorité de l'Eglise. Si donc il est impossible de se souiller du venin de l'hérésie, tant que l'on croit les différents points que cet article propose à notre foi, les Pasteurs doivent faire tous leurs efforts pour que les Fidèles, bien instruits sur ce mystère, et par conséquent prémunis contre les artifices de l'ennemi, puissent persévérer dans la foi véritable.

Au reste cet article dépend du précédent. Après avoir montré plus haut le Saint-Esprit comme la source et le distributeur de toute sainteté, nous reconnaissons ici qu'il a accordé le don de la sainteté à l'Eglise.

3. Le nom d'Eglise est un mot que les latins ont emprunté aux grecs, et qu'ils ont consacré à la religion depuis la publication de l'Evangile. Il faut donc en faire connaître toute la portée. Primitivement, Eglise signifiait convocation. Mais plus tard les auteurs employèrent ce mot pour désigner une assemblée, une réunion d'hommes, sans examiner si ces hommes étaient adorateurs du vrai Dieu, ou membres d'une fausse religion. Ainsi aux actes des Apôtres nous voyons qu'un chef de la ville d'Ephèse s'adressant au peuple dans une émeute qu'il venait d'appaiser, lui dit : *Si vous avez quelque autre chose à proposer, cela pourra se terminer dans une Eglise légitime.* Donnant le nom d'Eglise légitime à l'assemblée des Ephésiens qui étaient adonnés au culte de Diane. Et ce n'est pas seulement chez les Gentils qui n'ont pas connu Dieu, mais encore chez les méchants

animo conceptam habuerit, facilè horrendum hæresis periculum effugiet.

2. Non enim, ut quisque primùm in fide peccavit, hæreticus dicendus est; sed qui Ecclesiæ auctoritate neglectâ, impias opiniones pertinaci animo tuetur. Cùm igitur fieri non possit ut aliquis se hæresis peste commaculet, si iis fidem adhibeat, quæ in hoc articulo credenda proponuntur : curent omni studio Pastores, ut Fideles, cognito hoc mysterio, contra adversarii artes muniti, in fidei veritate perseverent.

Nota. Pendet autem hic articulus à superiori : quia, cùm jam démonstratum sit, Spiritum Sanctum omnis sanctitatis fontem et largitorem esse, nunc ab eodem Ecclesiam sanctitate donatam confitemur.

3. Ac quoniam Ecclesiæ vocem Latini, à Græcis mutuati, post divulgatum Evangelium ad res sacras transtulerunt, quam vim habeat hoc vocabulum, aperiendum est. Significat autem Ecclesia Evocationem : verùm Scriptores posteà usurpârunt pro Consilio et concione. Neque verò refert utrùm populus ille veri Dei, an falsæ religionis cultor exstiterit : in Actis enim de Ephesino populo scriptum est cùm, scriba turbas sedâsset, dixisse : [1] Si quid autem alterius rei quæritis, in legitimâ Ecclesiâ poterit absolvi. Legitimam vocat Ecclesiam populum Ephesinum, Dianæ cultui addictum. Neque solùm Gentes, quæ Deum non noverunt, sed etiam malorum et impiorum hominum concilia interdum Ecclesia nominantur : [2] Odivi, iniquit Propheta, Ecclesiam malignantium, et cum impiis non sedebo. Communi verò deinde sacrarum Scripturarum consuetudine,

[1] Act.. 19, 39.— [2] Ps. 25. 5.

hæc vox ad rempublicam Christianam Fideliumque tantùm congregationes significandas usurpata est : qui scilicet ad lucem veritatis et Dei notitiam per fidem vocati sunt, ut rejectis ignorantiæ et errorum tenebris, Deum verum et vivum piè et sanctè colant, illique ex toto corde inserviant : atque ut unico verbo hæc res tota absolvatur, Ecclesia, ut ait sanctus [1] Augustinus, est populus Fidelis per universum orbem dispersus.

4. Nec verò levia mysteria in hoc vocabulo continentur : etenim in evocatione, quam Ecclesia significat, statim divinæ gratiæ benignitas et splendor elucet, intelligimusque Ecclesiam ab aliis rebus publicis maximè differre : illæ enim humanâ ratione et prudentiâ nituntur : hæc autem Dei sapientiâ et consilio constitua est : vocavit enim nos intimo quidem Spiritûs Sancti afflatu, qui corda hominum aperit, extrinsecùs autem Pastorum et Prædicatorum operâ ac ministerio.

5. Præterea ex hâc vocatione quis nobis finis propositus esse debeat, nimirum æternarum rerum cognitio et possessio, is optimè perspiciet, qui animadverterit, cur olim Fidelis populus sub lege positus, synagoga, id est, congregatio diceretur : nam ut docet sanctus [2] Augustinus, hoc ei nomen impositum est, quia pecudum more, quibus magis congregari convenit, terrena et caduca tantùm bona spectaret. Quare meritò Christianus

[1] St Aug., in Ps. 149.— [2] Ibid, 77 et 81.

et les impies que les assemblées ont reçu quelquefois le nom d'Eglise. *Je hais*, disait David, *l'Eglise des méchants et je ne m'assiérai point au milieu des impies.* Mais dans la suite, l'usage ordinaire de l'écriture fut de consacrer ce mot à désigner uniquement la société chrétienne, et les assemblées des fidèles, c'est-à-dire, de ceux qui ont été appelés par la foi à la lumière de la vérité, et à la connaissance de Dieu; qui ont dissipé les ténèbres de l'ignorance et de l'erreur, qui adorent avec piété et dans l'innocence le Dieu vivant et véritable, et qui le servent de tout leur cœur. Enfin, pour tout renfermer en un mot, l'Eglise, comme dit saint Augustin, est le peuple fidèle répandu dans tout l'univers.

4. Il y a sous cette expression des mystères qui ne sont pas sans importance. Si nous l'entendons dans le sens de convocation, nous y voyons briller la bonté et la lumière de la grâce divine, et nous comprenons bien vite combien l'Eglise diffère de toutes les autres sociétés; tandis que celles-ci ne s'appuient que sur la raison et la prudence humaines, celle-là repose sur la sagesse et les desseins de Dieu même. C'est lui, en effet, qui d'une part nous appelle intérieurement par l'inspiration du Saint-Esprit dont la vertu ouvre les cœurs, et qui de l'autre nous appelle extérieurement par les soins et le ministère des Pasteurs et des Prédicateurs.

5. En outre le mot lui-même nous fera très-bien comprendre que la fin de cette vocation, c'est la connaissance et la possession des choses éternelles, si nous voulons examiner pourquoi le peuple fidèle sous la loi se nommait Synagogue, c'est-à-dire troupeau. Car, comme l'enseigne saint Augustin, ce nom lui fut donné, parce que, emprunté aux mœurs des animaux qui aiment à s'attrouper pour vivre, il ne rappelait qu'une association formée pour la recherche des biens ter-

restres et périssables. Par conséquent le peuple chrétien n'a plus dû s'appeler Synagogue mais Eglise, lui qui méprise les choses terrestres et passagères pour s'attacher uniquement aux biens célestes et éternels.

6. Il est encore plusieurs autres noms pleins de mystères qui servent à désigner la société des chrétiens. Ainsi l'Apôtre l'appelle la maison et l'édifice de Dieu. *Je vous écris ceci*, dit-il à Timothée, *afin que s'il m'arrive de retarder trop longtemps, vous sachiez comment vous conduire dans la maison de Dieu qui est l'Eglise du Dieu vivant, la colonne et le soutien de la vérité.*

L'Eglise est appelée ici maison, parce qu'elle est comme une seule famille, sous la direction d'un père unique, et du sein de laquelle tous les biens spirituels sont communs.

On lui donne encore le nom de troupeau des ouailles de Jésus-Christ, qui est pour elles la porte de la bergerie et le pasteur tout à la fois.

Celui d'épouse de Jésus-Christ. L'Apôtre écrit aux Corinthiens : *Je vous ai fiancés à un époux unique qui est Jésus-Christ, afin de pouvoir vous présenter à lui comme une vierge toute pure;* et aux Ephésiens : *Maris, aimez vos épouses comme Jésus-Christ aime son Eglise.* Puis arrivant au mariage il ajoute : *Ce Sacrement est grand, je dis en Jésus-Christ et en l'Eglise.*

Enfin celui du corps de Jésus-Christ, comme on peut le voir dans les épîtres aux Ephésiens et aux Colossiens. Dénominations qui sont toutes très-puissantes pour porter les fidèles à se rendre dignes de la clémence et de la bonté infinie de Dieu, qui les a choisis pour en faire son peuple.

7. Après ces explications, il sera nécessaire d'énumérer les parties dont l'Eglise se compose, de faire connaître les différences qui existent entre elles, afin que le peuple comprenne mieux la nature, les propriétés, les dons et

populus, non synagoga, sed Ecclesia dicitur, quia terrenis et mortalibus rebus contemptis, cœlestes et æternas tantummodò consectatur.

6. Multa prætereà nomina, quæ plena sunt mysteriis, ad Christianam rempublicam significandam traducta sunt : nam et domus, et ædificium Dei ab Apostolo vocatur : [1] Si tardavero, inquit ad Timotheum, ut scias quomodo oporteat te in domo Dei conversari, quæ est Ecclesia Dei vivi, columna et firmamentum veritatis.

Domus autem Ecclesia idcircò appellatur, quia sit veluti una familia, quam unus paterfamilias moderatur, et in quâ est bonorum omnium spiritualium communio.

Dicitur etiam [2] grex ovium Christi, quarum ille ostium est et pastor.

Vocatur sponsa Christi : [3] Despondi vos uni viro virginem castam exhibere Christo, inquit Apostolus ad Corinthios. Idem ad Ephesios : [4] Viri, diligites uxores vestras, sicut et Christus dilexit Ecclesiam. Ac de matrimonio : Sacramentum hoc, inquit, magnum est, ego autem dico in Christo et in Ecclesiâ.

Dicitur denique Ecclesia corpus Christi, ut ad [5] Ephesios, [6] et Colossenses licet videre. Et hæc singula plurimùm valent ad Fideles excitandos, ut se dignos immensâ Dei clementiâ et bonitate præbeant, qui eos, ut populus Dei esset, elegit.

7. His verò explicatis, necesse erit singulas Ecclesiæ partes enumerare, earumque differentias docere, quò

[1] Tim., 3. 5. — [2] Ezech.. 34. 3; Joan., 19, 7. — [3] 2 Cor,. 2. 8. — [4] Ephes , 5. 25. — [5] Ephes. 1. 23.— [6] Coloss.. 1. 24.

magis Deo dilectæ Ecclesiæ naturam, proprietates, dona et gratias populus percipiat, et ob eam causam sanctissimum Dei nomen laudare nunquam intermittat. Ecclesiæ autem duæ potissimùm sunt partes, quarum altera triumphans, altera militans vocatur [1].

8. Triumphans est cœtus ille clarissimus et felicissimus beatorum spirituum, et eorum qui de mundo, de carne, de iniquissimo dæmone triumphârunt, et ab hujus vitæ molestiis liberi ac tuti æternâ beatitudine fruuntur.

9. Militans verò Ecclesia est cœtus omnium Fidelium, qui adhuc in ter-

[1] Aug., Ench.. c. 16.

les grâces de cette Eglise chérie de Dieu, et que pour cette raison il ne cesse de bénir son nom adorable. Or l'Eglise se divise en deux parties principales, l'une que l'on appelle triomphante, et l'autre militante.

8. L'Eglise triomphante est cette société si brillante et si heureuse des esprits célestes et de tous ceux qui ont triomphé du monde, de la chair et de la perversité du démon, et qui maintenant dégagés des misères de cette vie jouissent de la béatitude éternelle.

9. L'Eglise militante est la société de tous les fidèles qui vivent encore sur la terre (2). On l'appelle militante

(2) Déjà, dans la note précédente, en nous bornant simplement à invoquer les données des faits, de la logique et du bon sens, et sans avoir eu besoin de recourir à ces textes, cependant si clairs, si précis et si nombreux qne renferme l'Ecriture sur l'infaillibilité de l'Eglise, nous avons donné deux preuves péremptoires de ce dogme important. La première se résumait à dire : l'enseignement est le canal providentiel par lequel les vérités religieuses doivent indispensablement passer pour arriver à nous; en conséquence il faut de toute nécessité qu'il soit confié à une autorité qui ne faillira jamais. Réduite à sa plus simple expression, la seconde pourrait se formuler ainsi : l'Eglise opère, dans l'ordre moral, des phénomènes que nul effort humain ne saurait réaliser; donc elle reçoit de Dieu une assistance toute spéciale et surhumaine, et par suite elle doit être infaillible.

Ici nous allons considérer l'Eglise sous un point nouveau, sous le point de vue de sa nature intime; et de cette troisième considération nous ne tarderons pas à voir jaillir une démonstration de l'infaillibilité tout aussi solide que les deux précédentes.

En effet qu'est-ce que l'Eglise, et que peut-elle être? A cette question, les hérésies de tous les siècles, obligées qu'elles sont de chercher à justifier leur tardive apparition dans le monde, vous répondront que l'Eglise n'est pas essentiellement une société extérieure et visible; qu'elle peut exister alors même qu'elle ne se produit point au dehors; que, parfois elle se réfugie toute entière dans les régions invisibles de l'âme; et qu'enfin, si elle est ordinairement l'astre lumineux chargé d'éclairer nos pas, c'est un astre qui a ses époques d'obscurités, de défaillances et d'éclipse totale comme tous les autres. Plus hardi que l'hérésie dans la voie de l'erreur, le rationalisme ne s'arrête point devant ces timides conséquences. D'après lui, toute Eglise qui aspire à se faire reconnaître pour l'Eglise véritable, doit premièrement dépouiller les formes extérieures et se concentrer entièrement dans le sanctuaire des cœurs. Il ne conçoit pas autrement l'adoration de Dieu en esprit et en vérité; il ne sait pas voir autre chose dans un texte qui ne condamne que l'hypocrisie, comme s'il était écrit que les sentiments de l'âme deviennent forcément menteurs, méprisables, indignes dès qu'on les manifeste et qu'on les exprime; comme si, par exemple, il n'était plus possible de rester *pieux en esprit et en vérité* à l'égard des parents, une fois que la tendresse filiale s'est échappée en témoignages d'affection et de dévouement; ou bien encore, comme si l'on cessait d'être *ami en esprit et en vérité* par cela seul que l'amitié s'épanche en mutuelles et douces protestations de fidélité.

Oh! que les notions du catholicisme sur la nature de la véritable Eglise sont d'une philosophie bien plus juste, bien plus sage et bien plus conforme aux idées que nous avons de la souveraine intelligence et de la bonté infinie de Dieu! A nos yeux, cette

parce qu'elle est en guerre perpétuelle contre ses plus cruels ennemis, le monde, la chair et Satan. Mais

ris vivunt : quæ ideò Militans vocatur, quòd illi cum immanissimis hostibus, mundo, carne, Satanâ perpetuum sit

Eglise doit nécessairement être douée d'une *indéfectible extériorité*. Il y a une foule de raisons pour qu'il en soit ainsi. D'abord c'est elle et elle seule, comme nous l'avons remarqué précédemment, qui possède d'une manière complète l'enseignement religieux que Dieu veut communiquer aux hommes. Or, comment pourrait-on la distinguer, s'adresser à elle et aller puiser dans son sein l'instruction et les lumières qui nous manquent, si elle n'était pas toujours visible, et si le flambeau que le ciel tient allumé dans ses mains pouvait s'éclipser et disparaître complétement aux regards attentifs? En second lieu, n'est-il pas de l'essence des choses que chaque être soit appelé à servir Dieu d'une manière qui sera en harmonie avec sa propre nature? C'est là un principe et comme un axiome que l'on n'est point admis à discuter. Or, quelle est la nature de l'homme? Ah! s'il était une créature purement spirituelle, je comprendrais que sa religion alors ne renfermât ni formes extérieures, ni culte, ni symboles. Mais l'homme n'est point l'ange; il est composé de deux éléments entièrement distincts; en même temps qu'il a une âme ou une partie de lui-même qui est immatérielle, il a aussi un corps, c'est-à-dire une autre partie matérielle et sensible. Cela posé, quel sera donc le caractère propre des rapports de l'homme avec Dieu? Evidemment ils devront répondre à ce double élément et participer tout à la fois et des qualités de l'âme et des qualités du corps. Dans un sens ils seront invisibles comme la première; dans un autre ils seront sensibles comme le second. Par conséquent, l'Eglise au sein de laquelle ils s'accompliront perpétuellement restera perpétuellement visible. Qu'on ne vienne donc plus prétendre que les adorations intérieures peuvent, à elles seules, tenir lieu de toute autre. Ce serait d'ailleurs accuser que l'on connaît bien peu le cœur humain. S'il est une loi de notre être qui soit surabondamment constatée par l'expérience, c'est que, sans manifestation extérieure, nos affections et nos sentiments les plus forts finissent, toujours bientôt, par périr étouffés : semblables à ces semences que l'on déposerait dans un sol fécond, mais auxquelles on ne voudrait jamais permettre de sortir de terre et de s'élancer au dehors en rameaux vigoureux.

Mais le principe de visibilité implique forcément le principe de société. L'Eglise ne saurait présenter dans sa constitution les germes et le spectacle de l'anarchie, elle qui, au nom de la religion qui lui est confiée, doit sans cesse prêcher l'ordre et la subordination aux hommes, travailler à les unir entre eux, poser et maintenir partout les bases des plus solides associations. On sent même que si l'union et la fraternité doivent briller quelque part de tout leur éclat, c'est surtout quand nous entrons en communication plus directe avec ce Père commun que nous avons dans le ciel, et quand nous lui offrons les hommages de notre piété filiale. Et puis si c'est une loi de l'humanité que rien de grand ne puisse s'accomplir dans son sein qu'en vertu de l'association; si nous sommes déjà condamnés, sous peine d'insuccès, à poursuivre de concert et en société le développement et la réalisation de nos destinées toutes secondaires de la vie présente, à combien plus forte raison sera-ce de concert et en société qu'il nous faudra marcher à la conquête de nos sublimes destinées de la vie future! Et la preuve que ce sont là les décrets éternels de Dieu sur le genre humain, ainsi que les besoins impérieux de notre nature, c'est que partout où nous rencontrons la religion, et nous la rencontrons dans tous les temps et dans tous les lieux, toujours elle nous apparaît à l'état social. En cela l'antiquité ne différait point du monde moderne; ni le paganisme de la synagogue. D'un côté comme de l'autre, toujours des temples publics, des autels, des sacrificateurs et des sacrifices publics; en un mot, tout ce qui constitue un culte social. Toutes les fois qu'on a vu un personnage usurper ou recevoir légitimement la mission de fonder une religion nouvelle parmi les hommes, on l'a vu constamment aussi donner à cette religion des formes et une organisation sociales. Lorsque Jésus-Christ s'entretenait avec ses disciples de l'Eglise divine qu'il venait établir, sous quels traits la dépeignait-il? Ici il la représentait comme un vaste bercail placé sous la conduite et la houlette du pasteur, là comme un royaume, ailleurs comme une cité bâtie au haut d'une montagne, en un mot, toujours comme une

bellum.[1] Neque idcircò tamen duas esse Ecclesias censendum est : sed

[1] Aug.. lib. 12. de Civ. Dei, c. 9.

n'allons pas croire qu'il y ait pour cela deux Eglises. Ce sont, comme nous venons de le dire, les deux parties d'une société parfaitement organisée. Puis, quand des paroles il voulut passer aux actes et réaliser les plans magnifiques qu'il avait conçus, comment s'y prit-il? Ce qu'il constitua, n'était-ce point une société véritable? Ne le voyons-nous pas, à ces instants solennels, assigner des places, distribuer des rôles, créer des pouvoirs, établir des chefs, et cela pour tous les temps jusqu'à la consommation des siècles? Il est donc bien vrai que l'Eglise doit être essentiellement une société visible. Mais de là à l'infaillibilité il n'y a qu'un pas.

« Il serait difficile, dit M. de Maistre, d'ajouter de nouveaux arguments à ceux que les défenseurs de l'infaillibilité ont accumulés, pour l'appuyer sur des autorités inébranlables et pour la débarrasser des fantômes dont les ennemis du christianisme se sont plu à l'environner, dans l'espoir de la rendre odieuse au moins, s'il n'y avait pas moyen de faire mieux.

» Mais je ne sais si l'on a assez remarqué, sur cette grande question comme sur tant d'autres, que les vérités théologiques ne sont que des vérités générales, manifestées et divinisées dans le cercle religieux, de manière que l'on ne saurait en attaquer une sans attaquer une loi du monde.

» L'infaillibilité dans l'ordre spirituel et la souveraineté dans l'ordre temporel sont deux mots parfaitement synonymes. L'un et l'autre expriment cette haute puissance qui les domine toutes, dont toutes les autres dérivent, qui gouverne et n'est pas gouvernée, qui juge et n'est pas jugée.

» Quand nous disons que l'Eglise est infaillible, nous ne demandons pour elle, il est bien essentiel de l'observer, aucun privilége particulier; nous demandons seulement qu'elle jouisse du droit commun à toutes les souverainetés possibles, qui toutes agissent nécessairement comme infaillibles. Car tout gouvernement est absolu; et du moment où on peut lui résister sous prétexte d'erreur ou d'injustice, il n'existe plus.

» La souveraineté a des formes différentes, sans doute. Elle ne parle pas à Constantinople comme à Londres; mais quand elle a parlé de part et d'autre à sa manière, le *bill* est sans appel comme le *fetfa*.

» Il en est de même de l'Eglise : d'une manière ou d'une autre il faut qu'elle soit gouvernée, comme toute autre association quelconque; autrement il n'y aurait plus d'agrégation, plus d'ensemble, plus d'unité. Ce gouvernement est donc de sa nature infaillible, c'est-à-dire absolu, autrement il ne gouvernera plus.

» Dans l'ordre judiciaire, qui n'est qu'une pièce du gouvernement, ne voit-on pas qu'il faut absolument en venir à une puissance qui juge et n'est pas jugée; précisément parce qu'elle prononce au nom de la puissance suprême, dont elle est censée n'être que l'organe et la voix. Qu'on s'y prenne comme on voudra; qu'on donne à ce haut pouvoir judiciaire le nom qu'on voudra; toujours il faudra qu'il y en ait un auquel on ne puisse dire : *Vous avez erré*. Bien entendu que celui qui est condamné est toujours mécontent de l'arrêt, et ne doute jamais de l'iniquité du tribunal; mais le politique désintéressé, qui voit les choses d'en-haut, se rit de ces vaines plaintes. Il sait qu'il est un point où il faut s'arrêter; il sait que les longueurs interminables, les appels sans fin et l'incertitude des propriétés sont, s'il est permis de s'exprimer ainsi, plus injustes que l'injustice. »

Ainsi, d'après l'illustre écrivain, toute société qui porte en elle-même un principe de vie et des conditions de durée doit nécessairement être couronnée à son sommet par une autorité dont les arrêts seront sans appel. A la vérité cela n'implique point absolument la présence d'une infaillibilité réelle et positive, telle que le catholicisme la revendique pour lui, s'il ne s'agit que d'une autorité purement civile. Mais quand il est question d'une société religieuse, de la véritable Eglise, il en est tout autrement; et la raison de cette différence est aussi solide que facile à saisir. Dieu ne cherche jamais, comme l'homme, à déployer dans ses œuvres un vain luxe et une stérile ostentation. Il fait tout avec poids et mesure, et les moyens qu'il emploie sont toujours sagement proportionnés à la fin qu'il veut atteindre. Lors donc qu'il veut confier un rôle à quelqu'un il ne man-

seule et même Eglise. Seulement l'une est en avance et jouit déjà du séjour de la céleste patrie, pendant que l'autre continue chaque jour à marcher à sa suite jusqu'à ce qu'elle puisse enfin se réunir à notre Sauveur et se reposer à son tour dans l'éternelle félicité.

ejusdem Ecclesiæ, ut anteà diximus, partes duæ sunt, quarum una antecessit, et cœlesti patriâ jam potitur : altera in dies sequitur, donec aliquando cum Salvatore nostro conjuncta, in sempiternâ felicitate conquiescat.

10. L'Eglise militante renferme deux sortes de personnes, les bons et

10. Jam in Ecclesiâ Militante duo sunt hominum genera, bonorum et

quera jamais d'y joindre les ressources et les éléments essentiels au succès; mais il n'accordera rien de plus. Or, pourquoi a-t-il créé les pouvoirs temporels? Quelle est la mission spéciale qu'il leur a départie? N'est-ce pas, avant tout, de prévenir et d'arrêter le trouble, d'enchaîner la langue et les mains criminelles et de maintenir l'ordre extérieur. Sans doute que ces pouvoirs ont le droit de descendre jusque dans l'intérieur des consciences et de s'adresser à elles; mais c'est en quelque sorte secondairement et parce que le mal extérieur n'est jamais mieux empêché que quand on l'a détruit à sa racine. Ils procèdent, pour ainsi dire, du dehors au dedans, et ils n'atteignent presque le monde invisible qu'au profit du monde visible : leur premier office, leur office spécial, c'est de diriger les actes. Tant que la pensée ne se révèlera point, tant qu'elle restera sans expression, elle sera ce qu'elle voudra, jamais elle ne tombera sous leur juridiction. A de semblables pouvoirs on conçoit qu'une infaillibilité réelle ne soit point indispensable et qu'il leur suffise d'avoir en mains tout ce qu'il faut pour commander l'obéissance et le respect extérieur. Mais en est-il ainsi de l'Eglise? Assurément non. Ses premières attributions, à elle, c'est de pénétrer jusque dans le sanctuaire de l'âme, d'y régler nos pensées et de nous signaler ce que nous devons accueillir comme vrai et repousser comme faux. On peut penser de l'autorité temporelle qu'elle a tort et qu'elle se trompe, sans troubler, pour cela, l'ordre de choses qu'elle est appelée à conserver pourvu seulement que l'on conforme sa conduite à ses injonctions. Mais de pareilles dispositions ruineraient complétement l'ordre à la garde duquel l'Eglise est proposée. Avec elles il n'y aurait plus de vraies croyances possibles; l'harmonie et l'unité seraient anéanties, pour amais et sans retour, dans le monde des intelligences. Dieu n'aurait donc pas fait assez, s'il n'avait pas plus accordé au pouvoir religieux qu'à l'autorité civile. Le premier ne saurait se contenter d'une soumission extérieure, il lui faut une soumission complète, une soumission intérieure, une soumission de l'esprit et du cœur. Or, l'homme ne saurait être condamné à plier de la sorte devant un pouvoir qui ne commanderait point avec l'infaillibilité la plus entière. Concluons donc que, si Dieu a voulu faire de l'Eglise une société religieuse, il a dû lui conférer, au plus haut degré, la prérogative de l'infaillibilité.

Mais, dira-t-on, s'il faut admettre cette infaillibilité, que devient alors la liberté de penser, ce don si précieux que Dieu lègue à tout homme venant dans ce monde? Pouvons-nous prétendre que nous sommes libres dans nos pensées, si nous sommes obligés de recevoir des mains de l'Eglise nos croyances toutes faites et toutes formulées? Cette objection ne repose que sur une malheureuse confusion qui consiste à égaler ce qui n'est qu'un droit à ce qui est un pouvoir, et à donner à l'un et à l'autre la même étendue : principe constamment faux, quand il s'applique aux hommes. En effet, nous avons la liberté de penser en ce sens que nous pouvons penser tout ce qu'il nous plaira, le bien, le mal, le blasphème même le plus impie. Cette liberté-là, personne ne nous la ravira jamais, Dieu même la respecte, et plus d'une fois l'Eglise l'a défendue contre les erreurs qui l'attaquaient. Ce que l'Eglise limite c'est notre droit; elle limite les droits de l'âme comme elle limite les droits du corps; elle proscrit certaines pensées comme elle proscrit certains actes, comme elle proscrit le vol, le meurtre chez ceux qui auraient des forces corporelles suffisantes pour commettre ces crimes. Ainsi, bien loin de nous faire une injustice, elle nous rend un inappréciable service. Cessons donc d'élever contre elle des plaintes aussi insensées.

improborum : et improbi quidem eorumdem Sacramentorum participes, eamdem quoque, quam boni fidem profitentur, vitâ ac moribus dissimiles : boni verò in Ecclesiâ dicuntur ii, qui non solùm fidei professione et communione Sacramentorum, sed etiam spiritu gratiæ et charitatis vinculo inter se conjuncti et colligati sunt, de quibus dicitur : [1] Cognovit Dominus, qui sunt ejus : possunt verò etiam homines aliquibus conjecturis opinari, quinam sint, qui ad hunc piorum hominum numerum pertineant : certò autem scire minimè possunt [2].

Nota hoc. Quare æstimandum non est, Christum Salvatorem de hâc Ecclesiæ parte locutum esse, [3] cùm ad Ecclesiam nos remisit, eique ut pareamus præcepit : Nam cùm illa sit incognita, cui certum esse poterit, ad cujus judicium confugiendum, et cujus auctoritati obtemperandum sit? Bonos igitur et improbos Ecclesia complectitur, quemadmodum, et divinæ Litteræ et sanctorum virorum scripta testantur, in quam sententiam scriptum est illud Apostoli : [4] Unum corpus et unus spiritus.

11. Hæc autem Ecclesia nota est, [5] urbique supra montem sitæ comparata, quæ ubique conspicitur. Nam cùm illi ab ominibus parendum sit, cognoscatur necesse est. Neque bonos tantùm, sed malos etiam complectitur, ut multis parabolis Evangelium docet, veluti cùm regnum cœlorum, id est militantem Ecclesiam, [6] simile esse sagenæ in mare missæ commemorat : vel [7] agro, in quo zizania superseminata sunt : vel [8] areæ, in quà frumentùm cum paleis continetur : vel [9] decem virginibus partim fatuis, par-

les méchants. Les méchants participent aux mêmes Sacrements, ils professent la même foi que les bons. Mais ils diffèrent d'eux par la conduite et les mœurs. Les bons dans l'Eglise ne sont pas seulement unis entre eux et attachés les uns aux autres par la profession de la même foi, et par les participations aux mêmes Sacrements, mais encore par l'Esprit de la grâce et par le lien de la charité. C'est d'eux qu'il est dit : *Le Seigneur connaît ceux qui sont à lui.* Les hommes peuvent bien aussi, d'après certaines conjectures, présumer qui sont ceux qui doivent être comptés dans ce nombre; mais en être certain, jamais.

Aussi gardons-nous de croire que notre Sauveur Jésus-Christ a en vue cette portion de l'Eglise, quand il parle de l'Eglise à laquelle il nous renvoie et à laquelle il nous ordonne d'obéir. Dès lors qu'on ne la connaît point, comment savoir avec certitude à quel tribunal il faudra recourir et à quelle autorité on devra se soumettre. L'Eglise comprend donc les bons et les méchants, comme nous l'attestent l'Ecriture et les écrits des saints Pères. C'est dans ce sens que l'Apôtre écrivait : *Il n'y a qu'un corps et qu'un esprit.*

11. Entendue ainsi, l'Eglise est très-connue, *c'est la ville située sur la montagne et que l'on aperçoit de toutes parts.* Et en effet, puisque tous doivent lui obéir, il faut nécessairement qu'on puisse la connaître. D'ailleurs que l'Eglise comprenne non-seulement les bons mais encore les méchants, c'est ce que l'Evangile nous enseigne dans plusieurs paraboles, par exemple, quand il nous rappelle que le royaume des cieux, c'est-à-dire l'Eglise militante, est semblable à un filet jeté dans la mer; à un champ dans lequel on a semé l'ivraie sur le bon grain; à une aire où l'on garde le froment avec la paille; ou bien à dix vierges dont les unes sont folles et les autres prudentes.

[1] 2. Tim., 2. 19.— [2] Conc. Trid., ses. 6. c. 12. et can. 16.— [3] Matth., 18. 17.— [4] Ephes., 4. 4.— [5] Matth., 5. 14.— [6] Matth., 13. 47.— [7] Matth., 13. 24.— [8] Luc., 2. 17.— [9] Matth., 25. 1, 2.

Et longtemps auparavant l'arche de Noé qui renfermait tout à la fois les animaux mondes et les animaux immondes, pouvait déjà passer pour être la figure et l'image de l'Eglise. Cependant quoique la foi catholique affirme avec vérité et sans hésitation que les bons et les méchants appartiennent à l'Eglise, elle veut aussi qu'on démontre aux fidèles combien la condition des uns est différente de celle des autres. Les méchants ne sont conservés dans l'Eglise qu'au même titre que, dans l'aire, on conserve la paille mêlée au froment, ou bien qu'on laisse quelquefois sur un corps des membres déjà morts à divers degrés.

12. Il suit de là que trois sortes de personnes seulement sont exclues de son sein; premièrement les infidèles, ensuite les hérétiques et les schismatiques, et enfin les excommuniés. Les infidèles parce qu'ils n'ont jamais été dans son sein, qu'ils ne l'ont jamais connue, et qu'ils n'ont participé à aucun Sacrement dans la société des chrétiens. Les hérétiques et les schismatiques, parce qu'ils s'en sont séparés, est que dès lors ils ne peuvent pas plus lui appartenir que les transfuges n'appartiennent à l'armée qu'ils ont abandonnée. Cependant on ne saurait nier qu'ils ne restent encore sous sa puissance et qu'elle n'ait le droit de les juger, de les punir et de les frapper d'anathème. Enfin les excommuniés, parce que bannis de son sein par sa propre sentence, ils ne peuvent faire partie de sa communion que quand ils viennent à récipiscence. Pour tous les autres, quelque pervers, quelque criminels qu'ils soient, ils continuent sans aucun doute à rester dans le sein de l'Eglise. C'est même une vérité qu'on ne saurait inculquer avec trop de soin aux fidèles. Car il importe qu'ils demeurent bien persuadés que leurs pasteurs, s'ils venaient à être corrompus, ne cesseraient point, malgré leur corruption,

tim prudentibus, sed multò ante etiam in arcâ Noe, in quâ[1] non solùm munda, sed etiam immunda animantia concludebantur, hujus Ecclesiæ figuram et similitudinem licet intueri. Quamvis autem bonos et malos ad Ecclesiam pertinere Catholica fides verè et constanter affirmet, ex eisdem tamen fidei regulis Fidelibus explicandum est, utriusque partis diversam admodùm rationem esse : ut enim paleæ cum frumento in areâ confusæ sunt, vel interdum membra variè inter mortua corpori conjuncta, ita etiam mali in Ecclesiâ continentur.

12. Ex quo fit ut tria tantummodò hominum genera ab eâ excludantur : primò infideles, deinde hæretici et schismatici, postremò excommunicati : ethnici quidem, quòd in Ecclesiâ nunquam fuerunt, neque eam unquam cognoverunt, nec ullius Sacramenti participes in populi Christiani societate facti sunt : hæretici verò atque schismatici, quia ab Ecclesiâ desciverunt, neque enim illi magis ad Ecclesiam spectant, quàm transfugæ ad exercitum pertineant, à quo defecerunt. Non negandum tamen, quin in Ecclesiæ potestate sint, ut qui ab eâ in judicium vocentur, puniantur, et anathemate damnentur. Postremò etiam excommunicati, quod Ecclesiæ judicio ab eâ exclusi, ad illius communionem non pertineant, donec resipiscant. De cæteris autem quamvis improbis et sceleratis hominibus, adhuc eos in Ecclesiâ perseverare dubitandum non est, idque Fidelibus tradendum assiduè, ut si fortè Ecclesiæ antistitum vita flagitiosa sit, eos tamen in Ecclesiâ esse, nec propterea quidquam de eorum potestate detrahi certò sibi persuadeant.

[1] Gen., 7. 2; 1 Pet., 3. 20.

d'appartenir à l'Eglise et qu'ils ne perdraient rien de leur pouvoir.

13. Verùm universæ etiam [1] Ecclesiæ partes, Ecclesiæ nomine significari solent, ut cùm Apostolus Ecclesiam quæ est Corinthi, Galatiæ, Laodicensium, Thessalonicensium nominat, privatas etiam Fidelium familias Ecclesias vocat : nam [2] Priscæ et Aquilæ domesticam Ecclesiam salutari jubet : item alio in loco : [3] Salutant vos, inquit, in Domino multùm Aquila et Priscilla cum domesticâ suâ Ecclesiâ. Ad [4] Philemonem etiam scribens eamdem vocem usurpavit. Interdum quoque Ecclesiæ nomine ejus præsides ac Pastores significantur : [5] Si te non audierit, inquit Christus, dic Ecclesiæ : quo in loco præpositi Ecclesiæ designantur : sed locus [6] etiam in quem populus sive ad concionem, sive alicujus rei sacræ causa convenit, Ecclesia appellatur. Præcipuè verò in hoc articulo Ecclesia bonorum simul et malorum multitudinem, nec præsides solum, sed eos etiam qui parere debent, significat.

13. Il est encore assez ordinaire de donner le nom d'Eglise aux portions de l'Eglise universelle. Comme l'Apôtre quand il nomme Eglise les portions de fidèles de Corinthe, de la Galathie, de Laodicée, de Thessalonique. Il appelle même Eglise des familles particulières de chrétiens. Ainsi il ordonne de saluer *l'Eglise* domestique *de Prisca et d'Aquila,* et dans un autre endroit : *Aquila et Priscilla*, dit-il, *avec l'Eglise qui est dans leur maison vous saluent très-affectueusement dans Notre-Seigneur.* Il se sert encore de la même expression en écrivant à Philémon. Quelquefois le mot d'Eglise ne désigne que les prélats et les pasteurs. *S'il ne vous écoute pas*, dit Jésus-Christ, *dénoncez-le à l'Eglise,* ce qui veut dire ici : à ses chefs. Enfin le lieu lui-même où le peuple s'assemble soit pour la prédication, soit pour quelque autre devoir religieux, reçoit encore ce nom. Mais dans cet article l'Eglise signifie spécialement l'ensemble de tous les chrétiens, les mauvais comme les bons, ceux qui doivent obéir aussi bien que ceux qui commandent.

14. Aperiendæ autem sunt Fidelibus hujus Ecclesiæ proprietates, ex quibus licebit agnoscere, quanto beneficio à Deo affecti sint, quibus contigerit in eâ nasci atque educari.

14. L'Eglise ainsi définie, il faut maintenant en faire connaître les propriétés aux fidèles. Ils pourront par là sentir quel grand bienfait Dieu leur a accordé quand il les a fait naître et élever dans son sein.

Prima igitur proprietas in Symbolo Patrum describitur, ut una sit : [7] Una enim, inquit, est columba mea, una est speciosa mea. Vocatur autem una tanta hominum multitudo, quæ tam longè latèque diffusa est ob eas causas, quæ ab Apostolo ad Ephesios scriptæ sunt : [8] Unum enim Dominum,

La première propriété que lui assigne le Symbole de Nicée, c'est l'unité. *Ma colombe est unique,* dit l'Epoux des Cantiques, *elle seule est belle.* Mais quand nous disons qu'une si grande multitude d'hommes, répandue partout, est une, c'est parce que comme l'Apôtre le proclame dans son épître aux Corinthiens, *il n'y a qu'un Seigneur, une foi, un baptême.* En effet elle n'a qu'un seul chef et un seul conducteur à l'état invisible, c'est Jésus-Christ que le Père éternel a éta-

[1] 2, Cor., 1. 1; 2. Cor.. 16. 19; Coloss., 4. 16; 1. Thess., 1. 1; Rom., 16. 4.—[2] Rom., 16. 1, 5. —[3] 1. Cor., 16. 26.—[4] Phil., 2.—[5] Matth.. 18. 17.—[6] 1, Cor.. 11. 18.—[7] Cant., 6. 8.—[8] Eph. 4. 4.

lui pour être la tête de toute l'Eglise qui est vraiment son corps.

unam fidem, unum baptisma tantùm esse prædicat : Unus est enim ejus rector ac gubernator, invisibilis quidem Christus, quem æternus Pater dedit [1] caput super omnem Ecclesiam, quæ est corpus ejus.

15. A l'état visible, c'est le Pontife qui occupe le siége de Rome comme successeur légitime de saint Pierre le prince des Apôtres. Le sentiment de tous les Pères est unanime sur ce point que ce chef visible était nécessaire pour fonder et pour conserver l'unité de l'Eglise (3).

15. Visibilis autem is qui Romanam Cathedram Petri Apostolorum Principis legitimus successor tenet : de quo fuit illa omnium Patrum ratio et sententia consentiens, hoc visibile caput ad unitatem Ecclesiæ constituendam et conservandam necessarium fuisse.

[1] Ephes., 1. 22.

(3) Considérée en elle-même, l'Eglise, telle que nous l'entendons ici et telle que Dieu l'a fondée pour garder sans altération le dépôt des vérités du salut, après la dégradation originelle, est une institution aussi ancienne que le genre humain : elle remonte au jour même où le Rédempteur fut promis au monde.

Mais pendant les siècles nombreux qu'elle a traversés depuis son origine, elle n'a pas toujours conservé la même forme d'organisation. Sous ce rapport elle a subi trois phases profondément distinctes : la première a duré depuis Adam jusqu'à Moïse ; la seconde depuis Moïse jusqu'aux Apôtres ; plus stable que les deux précédentes, la troisième ne sera point remplacée. Elle a commencé aux Apôtres pour ne finir qu'à la consommation des temps.

Certainement ces trois organisations sont loin d'avoir le même degré de perfection. Celle qui suit est toujours un progrès sur celle qui précède. La dernière surtout est très-supérieure aux deux autres.

Mais n'importe : sous l'empire de chacune d'elles l'Eglise n'en reste pas moins la gardienne incorruptible de la doctrine céleste qui lui a été confiée.

Il est vrai que si faible qu'eût été sa constitution, l'Esprit saint qui, dès le commencement, n'a cessé de veiller sur elle, aurait très-bien pu, à lui seul, la maintenir dans le privilége de l'infaillibilité,

Mais Dieu, dans sa sagesse, a cru devoir faire quelque chose de plus. Pour ménager en quelque sorte à l'Eglise un accès plus facile auprès des hommes qu'elle était chargée d'instruire, que s'est-il proposé ? Indépendamment de l'élément divin qui ne devait jamais lui faire défaut, il a voulu que, jusque dans son élément humain lui-même, elle fût organisée de manière à mériter la confiance et à offrir toutes les garanties de véracité que peuvent présenter les autorités humaines les plus imposantes. De là une attention toute spéciale de sa part à proportioner dans tous les temps la constitution de l'Eglise au rôle qu'elle a eu à remplir dans le monde. Selon que ce rôle s'étend et grandit, la constitution se transforme et se fortifie. A voir ces transformations successives arriver dans l'Eglise aussitôt que les exigences de sa mission les réclament, on dirait une maison qui aurait reçu du talent de son architecte la merveilleuse propriété de se modifier, de se développer et de s'embellir à mesure que le nombre des personnes ou la grandeur des trésors qu'elle doit contenir vient à s'augmenter.

Ainsi, prenez l'Eglise pendant la période patriarcale ; son organisation d'alors ne ressemble en rien à celle d'aujourd'hui. Dans ces temps-là le canal de l'enseignement religieux c'est la tradition de famille, presque pure et simple. A peine y apercevons-nous les germes d'une constitution spéciale à l'état le plus rudimentaire.

Or, pourquoi cette différence ? Dieu portait-il moins d'intérêt aux vérités primitives qu'à celles qu'il a révélées depuis ? Ou bien, pour conduire son œuvre à son dernier terme de perfection, lui fallait-il passer des tâtonnements et des essais répétés ? Point du

Quod præclarè et vidit et scripsit sanctus [1] Hieronymus, contrà Jovinia-

[1] S, Hieronymus, lib. 1. contra Jovinian. in med. et Ep.st. 57.

Saint Jérôme l'avait très-bien compris, et l'exprimait parfaitement, quand il écrivait contre Jovinien ces paroles : « Un seul est choisi, afin

tout. Si, au début, il n'organisa pas plus solidement son Eglise, c'est qu'une constitution plus forte eût été pour elle une véritable superfluité.

Voyez, en effet, quelle était alors la tâche de l'Eglise. Son premier symbole était tout à la fois très-simple et très-restreint. A côté des articles de la loi naturelle, tels que l'existence de Dieu et son unité, l'immortalité de l'âme et la réalité des peines et des récompenses dans une autre vie, etc. ; c'est-à-dire à côté des vérités les plus impérissables, les plus faciles à conserver, des vérités qui se retrouvent partout, qui ont survécu à toutes les barbaries, à toutes les dégradations de l'humanité, quels étaient encore les autres points de doctrine remis à sa garde? Deux ou trois articles concernant la chute et la rédemption, voilà à peu près toute la somme des dogmes qu'elle avait à transmettre intacts aux générations de cette première époque.

Maintenant, pour atteindre ce but, où ira-t-elle puiser ses éléments humains de succès? Ce sera surtout dans la longévité des patriarches. A cet âge du monde, la vie, encore tout près de son foyer, n'était point fragile et éphémère comme de nos jours. Au lieu de s'élever à peine jusqu'à soixante ou quatre-vingts ans, elle avait des siècles entiers de durée ; elle dépassait aisément sept cents, huit cents, et même neuf cents ans.

Dès lors n'est-il pas incontestable que les traditions antiques devaient emprunter à cet état de choses une force et une consistance que n'auraient pu leur apporter les courtes existences d'à présent ? Evidemment, plus les éducateurs du genre humain sont appelés à vivre longtemps avec ceux qu'ils instruisent, plus il leur est facile d'opposer des barrières puissantes aux invasions de l'erreur. S'il n'avait été donné aux premiers patriarches que quelques instants à passer au milieu de leurs enfants, peut-être n'auraient-ils gravé que faiblement dans leurs esprits le souvenir des vérités et des faits primitifs ; mais ils ont des années prodigieusement nombreuses pour redire ce qu'ils ont vu ou entendu. Cette longévité si providentielle leur permet d'instruire eux-mêmes non-seulement leurs fils et leurs petits-fils, mais leurs arrière-petits-fils jusqu'aux septième et huitième degrés. Adam vécut huit cents avec Seth et il vit jusqu'à la huitième génération dans la personne de Lamech, père de Noé. Il y avait seulement quatorze ans que Seth n'était plus, quand Noé lui-même vint au monde. Ce dernier ne mourut que deux ans avant la naissance d'Abraham, et Sem son fils existait encore lors du mariage d'Isaac avec Rébecca. Enfin il ne s'écoule pas plus de cent dix-huit ans entre Jacob et Moïse.

Cela posé, n'est-il pas vrai que l'enseignement religieux était très-sûr en de pareilles mains ? N'est-il pas vrai qu'en comparant et la tâche de l'Eglise et ses ressources durant sa première phase, on est forcé de convenir que chez elle l'élément humain lui-même se trouvait merveilleusement approprié au but pour lequel elle avait été fondée ?

Mais voici venir des circonstances nouvelles et avec elles des besoins nouveaux. Depuis le déluge les flots de la vie commencent à se ralentir partout ; les existences s'abrégent, et à l'époque de Moïse où nous sommes arrivés, les plus longues vieillesses ne dépassent presque plus leur siècle.

D'un autre côté, le trésor des vérités religieuses va s'accroître de jour en jour. A chaque instant des articles nouveaux vont aller se joindre aux précédents symboles et les étendre. Désormais ce ne sera pas assez aux yeux de Dieu que l'Eglise sache et enseigne qu'un Libérateur doit venir. Pour que ce Libérateur ne tombe point inopinément au milieu du monde, et pour que les hommes soient mieux préparés à le recevoir, il fera crayonner d'avance tous les traits de cette grande figure. Une foule de prophètes surgiront pour raconter les diverses parties de l'histoire anticipée de cette vie sublime. Ils désigneront sa famille d'une manière de plus en plus précise ; ils nommeront le lieu de sa naissance, ils en citeront l'année ; ils compteront les grandes révolutions qui devront précéder cet avénement si désiré ; après avoir prédit la mission du Sauveur, son sacerdoce, sa prédication, ses humiliations, son sacrifice volontaire, sa mort enfin, ils

que le chef une fois constitué, il n'y ait plus de prétexte au schisme : » et celles-ci à Damas : « Arrière l'envie.

num his verbis : Unus eligitur, ut capite constituto, schismatis tollatur occasio; et ad Damasum : Facessat in-

peindront ses triomphes, sa gloire finale, les nations accourant à sa suite, marchant à sa lumière, les continents et les îles se félicitant de vivre sous la loi qu'il apportera à la terre. De là par conséquent des obligations plus étendues, une tâche plus difficile pour l'Eglise, qui va être chargée de garder fidèlement toutes ces prophéties et de poursuivre cette œuvre de la préparation évangélique.

Mais Dieu, qui agit toujours avec poids et mesure, n'aggrave point les fardeaux sans multiplier les forces.

Puisque la constitution de l'Eglise a besoin d'être renforcée, elle le sera.

En effet, nous avions jusqu'ici une chaîne de tradition qui, bien que suffisante, était mince cependant, et formée pour ainsi dire d'un seul rang d'anneaux. Mais, après la période patriarcale, cette chaîne prend des proportions beaucoup plus fortes. Les rangs parallèles d'anneaux qui la composent se multiplient considérablement. Une tribu tout entière est désormais préposée simultanément à la garde sainte de la révélation. Les enfants d'Aaron assistés de tout le reste des descendants de Lévi; voilà, durant cette époque, les dépositaires des vérités religieuses. Et pour que ces dépositaires nombreux ne soient jamais détournés de leurs occupations sacrées; pour qu'ils aient le temps de se consacrer entièrement à garder les oracles anciens, à recueillir les nouveaux et à immoler les victimes prophétiques et figuratives de l'ancien Testament, il leur est fait, au milieu du peuple de Dieu, une existence tout à fait à part : ils sont arrachés à la vie commune et débarrassés de tous les soucis des intérêts matériels; point de terre à cultiver, point de troupeaux à nourrir. Tous ces soins, les autres tribus les prennent et s'en chargent pour eux.

C'est ainsi que, sous le point de vue purement humain, Dieu organisa l'Eglise pendant la seconde période de sa durée. Organisation admirable et qui n'a point d'analogue dans toute l'antiquité païenne. Non, avant la venue de Jésus-Christ, jamais vérité traditionnelle et historique ne fut transmise par un canal plus fidèle et des témoignages plus multipliés, plus graves et plus sûrs tout à la fois. *O Jacob!* s'écriait, un jour, un personnage célèbre qui, avant d'avoir vu cette Eglise, accourait tout exprès pour la maudire, mais qui, après l'avoir contemplée d'un peu près, ne put s'empêcher de l'exalter et de la bénir, *O Jacob! que tes pavillons sont beaux! Que tes tentes sont belles, ô Israël! elles sont comme des vallées qui s'étendent au loin, comme des jardins le long des fleuves, comme des tentes dressées par Jéhova, comme des cèdres arrosés par les eaux... Béni sera celui qui te bénira, et maudit celui qui te maudira.* Cri d'admiration qui sera toujours le cri de quiconque voudra étudier cette constitution de l'Eglise avec un esprit droit et une attention un peu soutenue.

Toutefois, ce n'est point là le dernier mot de Dieu dans le perfectionnement de son œuvre. Depuis Moïse jusqu'à Jean-Baptiste les révélations se succèdent en grand nombre sans doute; mais enfin ces révélations diverses, que contiennent-elles? Sont-ce des vérités abstraites, métaphysiques, en un mot, des dogmes proprements dits? Non. A quelques exceptions près, ce ne sont que des vérités de fait. Raconter l'histoire anticipée des grands événements qui doivent précéder la venue du Sauveur, crayonner d'une manière frappante les traits caractéristiques de la figure du Messie; c'est là, encore une fois, le but que les oracles divins se proposent généralement pendant cette période.

Mais à l'arrivée du Libérateur la tâche de l'Eglise n'est plus la même. Outre les révélations antérieures, elle a encore à conserver tous les mystères, tous les dogmes délicats que l'incarnation entraîne après elle : le dogme de la sainte Trinité, le dogme de l'union hypostatique de la nature divine et de la nature humaine en Jésus-Christ, le dogme des deux volontés subsistant en lui sous l'unité de personne, le dogme de la présence réelle dans l'Eucharistie, etc., etc., etc. Or, qui ne sait que les vérités dogmatiques sont d'une conservation bien plus difficile que les vérités de fait, ou purement historiques. D'ailleurs, l'Eglise ne doit plus renfermer sa mission dans les limites d'un seul peuple. Dorénavant

vidia; Romani culminis recedat ambitio : cum successore piscatoris et discipulo crucis loquor. Ego nullum

arrière le faste de la suprême dignité romaine. Je parle au successeur d'un pêcheur, à un disciple de la Croix.

elle s'adressera à toutes les nations ; sa voix, semblable à celle des cieux quand *ils racontent la gloire de Dieu,* se fera entendre d'un bout de l'univers à l'autre. Si donc, les forces doivent être proportionnées à l'étendue, à la délicatesse et à la difficulté des rôles, il faut que la dernière constitution de l'Eglise l'emporte encore sur la seconde.

Aussi Jésus-Christ n'est-il pas plus tôt venu, que de suite il fait subir à l'Eglise une modification, une transformation profonde qui la perfectionne et l'élève à la hauteur de sa mission nouvelle. Avant lui, bien que le corps dépositaire des révélations de Dieu fût bien en état de répondre aux besoins et aux exigences de son temps, néanmoins il ne portait point encore le cachet de la plus haute perfection. Appelé qu'il était à n'exercer son action directe que sur les enfants de Jacob, il était, si je puis m'exprimer ainsi, comme entaché d'une sorte d'esprit de nationalité et de famille. Pour figurer au nombre des gardiens de la religion sous l'empire de la constitution mosaïque, il fallait être prêtre, bien entendu : *Labia sacerdotis custodient scientiam et legem requirent ex ore ejus.* Mais pour être prêtre il fallait être de la nation juive, de la tribu de Lévi et de la famille d'Aaron.

Avec Jésus-Christ ces barrières tombent, le régime d'exclusion disparaît. Comme l'Eglise doit être universelle, il n'y a aux yeux de Dieu, ni Juif, ni Gentil, ni Grec, ni Barbare pour l'apostolat chrétien ; il choisit ses ministres sous toutes les latitudes et au sein de tous les peuples *ex omni tribu, et linguâ, et populo, et natione*, et cela, non-seulement, sans préjudice, mais même avec profit pour l'unité ; l'unité, cette condition indispensable à toute association humaine, à toute organisation sagement combinée. « Lorsque le Christ, dit l'abbé Lacordaire, envoya ses apôtres, les dépositaires de sa » doctrine, il ne leur dit pas : vous enseignerez un peuple unique, ou bien vous attendrez » qu'on vienne vous demander la vérité comme à des philosophes; mais il leur dit : *Allez » et enseignez toutes les nations.* Ne craignez ni les difficultés des langues, ni les diffé» rences des mœurs, ni les principautés temporelles ; n'interrogez pas le cours des fleuves » ni la direction des montagnes ; allez droit devant vous; allez comme va la foudre de » celui qui vous envoie, comme allait la parole créatrice qui porta la vie dans le chaos, » comme vont les aigles et les anges. L'apostolat ainsi fondé, l'univers était bien embrassé » dans ses diverses parties; tous ces hommes allaient partir pour répandre l'Evangile » sous les quatre vents du ciel. Mais qui retiendrait dans un seul faisceau, dans une seule » doctrine, tous les apôtres dispersés? qui empêcherait les Eglises particulières de devenir » avec le temps, diverses et opposées? qui les mettrait en communication les unes avec » les autres? Il n'y a point d'universalité sans unité. Il fallait donc un centre à l'apostolat, » un chef unique aux apôtres et aux évêques leurs successeurs. Cette pensée était encore » plus hardie, plus neuve que celle de l'apostolat. Quoi! un seul chef à tout l'univers ! » Quoi ! placer sur la tête d'un seul homme une autorité contre laquelle pourraient avoir » un jour à combattre tous les princes de la terre ! Constituer l'unité sur une tête qu'un » coup d'épée peut faire tomber ! cela était neuf, hardi, impossible, et cependant cela » est. Non loin du lieu ou siégèrent, par la force des armes, les dominateurs du monde » ancien, siége un vieillard dont la voix commande et est respectée, non pas seulement, dans les limites du plus grand empire qui ait jamais existé, mais en deçà et au » delà de toutes les mers. Il a traversé non pas un siècle, mais dix-huit siècles. Il a vu » s'élever contre lui des schismes, des hérésies, des rois, des républiques, et il est demeuré » ferme sur le tombeau qui fait sa puissance, ayant pour toute garde cette courte parole : » *Tu es Pierre et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise.* »

Ainsi, des ministres nombreux, *une nuée de témoins* étrangers les uns aux autres par les mœurs, les intérêts, le langage, le climat, venant tous déposer avec un admirable concert en faveur de la même doctrine ; puis au-dessus de ces témoins un chef qui dans sa personne les rattache entre eux par les liens d'une puissante unité, qui les domine tous, qui est à tous ce que la tête est au corps, la source au ruisseau, la clef de voûte au temple, le centre au rayon, telle est l'organisation que fonde Jésus-Christ ; telle est

Sans reconnaître d'autre premier que Jésus-Christ, je m'unis de communion à votre Sainteté, c'est-à-dire à la chaire de Pierre. Je sais que l'Eglise à été bâtie sur cette pierre. Quiconque mange l'agneau hors de cette maison, est un profane, et tout ce qui ne sera pas dans l'arche de Noé périra à l'arrivée du déluge.

Longtemps auparavant saint Irénée avait déjà établi la même doctrine.

primum, nisi Christum sequens beatitudini tuæ, id est Cathedræ Petri communione consocior. Super illam petram ædificatam Ecclesiam scio. Quicumque extrà hanc domum agnum comederit, profanus est : Si quis in arcâ Noe non fuerit, peribit, regnante diluvio.

Quod et longè anteà ab [1] Irenæo

[1] Iren., lib. 3. contra hæres. c. 3,

l'autorité devant laquelle il nous commande de nous incliner. Et certes, il ne pouvait nous en présenter une qui fût plus imposante et qui nous offrît des garanties plus solides. Refuser de s'y soumettre, c'est évidemment ruiner la base de toutes les traditions humaines.

Redisons-le donc, oui, il est bien vrai que l'Esprit saint plane sur l'Eglise et qu'il lui communique une assistance surnaturelle de tous les jours; oui, il est bien vrai encore que Dieu ne pouvait rien négliger pour conserver intacte la vérité au milieu des hommes, et que quand il aurait fallu, pour atteindre ce but, le miracle le plus grand, le plus extraordinaire, le plus étrange, le plus inouï, ce miracle aurait eu lieu. Mais aussi hâtons-nous d'ajouter que jusque dans son élément humain, l'Eglise a toujours été admirablement appropriée à sa tâche et à son rôle, et que son infaillibilité ne doit plus être une énormité qui nous étonne et qui nous choque.

Nous avons essayé un peu longuement de faire ressortir la convenance, la solidité, la beauté et l'harmonie sublime de la constitution de l'Eglise, sous son aspect purement humain. Cependant, quelques mots encore pour répondre à une accusation que nous ne pouvons laisser sans réponse.

Au dire de certains publicistes des temps modernes, un des grands torts du catholicisme, c'est de ne reconnaître qu'un seul chef pour tous les chrétiens de l'univers. Selon eux la conséquence ultérieure et forcée d'une pareille doctrine c'est de paralyser le patriotisme, de détruire les nationalités, de détacher les sujets de leurs gouvernements respectifs et de les faire aspirer sans cesse à n'avoir plus qu'un seul souverain-monarque dans l'ordre politique, comme ils n'ont qu'un seul Souverain-Pontife dans l'ordre religieux. Mais à cela que répliquent et les faits et ce long passé de l'Eglise qui s'écoule depuis Constantin jusqu'à nous? Assurément si le résultat que l'on redoute avait dû se réaliser jamais, il se serait réalisé surtout pendant la période du moyen-âge, alors que le christianisme était plus florissant, la foi plus vive, la papauté environnée de plus de prestige, de plus de respect et de plus de majesté de la part des peuples, et que le droit public de l'Europe confiait aux papes le pouvoir de trancher les litiges des monarques et des sujets et de déposer les rois. Cependant que remarquons-nous? Est-ce que les souverainetés temporelles d'alors s'en vont, soumises à la loi d'une irrésistible attraction, graviter sans cesse vers Rome et s'abîmer dans l'unité papale? Les diadèmes mêmes qu'ils font tomber du front des rois, est-ce que les Souverains-Pontifes songent seulement à les confisquer à leur profit? Ils l'oseraient du reste, qu'ils n'y réussiraient point. Tant qu'ils ne convoitent que des conquêtes morales, tant qu'ils n'ont recours qu'aux armes spirituelles, tout leur est soumis. Mais s'ils veulent ceindre en même temps et la tiare et le baudrier; si, non contents d'être les successeurs de saint Pierre, ils veulent encore être les successeurs des Césars, alors les états les plus chrétiens, les rois les plus pieux, les saint Louis même se dressent devant eux et leur résistent. Pourquoi cela? C'est qu'une parole mémorable a fixé leur autorité et délimité leurs attributions, c'est que le chrétien n'ignore pas que leur royaume n'est pas un royaume de l'ordre temporel, et que s'ils venaient à tirer l'épée, fussent-ils saint Pierre lui-même, ils appelleraient contre eux une autre épée, car il est écrit : *Celui qui frappe par l'épée, périra par l'épée.*

probatur, et [1] Cypriano, qui de unitate Ecclesiæ loquens, ait : Loquitur Dominus ad Petrum : [2] Ego, Petre, dico tibi, quia tu es Petrus, et super hanc petram ædificabo Ecclesiam meam. Super unum ædificat Ecclesiam : et quamvis Apostolis omnibus post Resurrectionem suam, parem potestatem tribuat, et dicat : [3] Sicut misit me Pater, et ego mitto vos : accipite Spiritum Sanctum : tamen ut unitatem manifestaret, unitatis ejusdem originem, ab uno incipientem auctoritate suâ disposuit, etc.

Optatus deinde [4] Milevitanus ait : Ignorantiæ tibi adscribi non potest, scienti in urbe Româ, Petro primo Cathedram Episcopalem esse collatam, in quâ sederit omnium Apostolorum caput Petrus : in quo uno Cathedræ unitas ab omnibus servaretur, ne cæteri Apostoli singulas sibi quisque defenderent, ut jam schismaticus et prævaricator esset, qui contrà singularem Cathedram alteram collocaret.

Post verò [5] Basilius sic scriptum reliquit : Petrus collocatus est in fundamento : dixit enim, Tu es Christus Filius Dei vivi, et vicissim audivit, se esse petram : [6] licet enim petra esset, non tamen petra erat ut Christus, nam Christus vere immobilis petra : Petrus verò propter petram. Dignitates enim suas Deus largitur aliis, sacerdos est, et fecit sacerdotes : petra est, et petram facit : et quæ sua sunt, largitur servis suis.

Postremò verò sanctus Ambrosius ait : Si quis objiciat, Ecclesiam, uno

Et saint Cyprien traitant de l'unité de l'Eglise, avait dit : « Le Seigneur s'adresse à Pierre en ces termes : Pierre je vous le dis, vous êtes Pierre et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise. Ainsi il bàtit son Eglise sur un seul. Et si après sa résurrection il accorde un pouvoir égal à tous les Apôtres, s'il leur dit : *Je vous envoie comme mon Père m'a envoyé, recevez le Saint-Esprit;* cependant, pour rendre l'unité plus frappante, il veut dans son autorité souveraine que cette unité dès son origine ne découle que d'un seul. »

Plus tard Optat de Milève s'exprime ainsi : « On ne peut point alléguer votre ignorance pour vous excuser, vous savez que dans la ville de Rome la première chaire épiscopale fut élevée pour saint Pierre; qu'il l'occupa comme le chef de tous les Apôtres, afin que l'unité de chaire ne fût maintenue par tous qu'en lui seul, et qu'aucun des autres Apôtres n'élevât des prétentions pour sa chaire particulière. Et dès lors ne serait-il pas vraiment schismatique et prévaricateur celui qui contre cette chaire unique en élèverait une autre. »

Après lui saint Basile nous a laissé ces paroles : « Pierre a été placé dans les fondements. Pour avoir dit à son maître : *Vous êtes le Christ le Fils du Dieu vivant,* il mérita de s'entendre dire à son tour : *Vous êtes Pierre.* A la vérité il n'est pas Pierre de la même manière que Jésus-Christ. Car Jésus-Christ est la pierre vraiment immobile, mais le fils de Jona ne l'est que par cette pierre. Le Sauveur communique ses dignités aux autres : prêtre, il fait des prêtres; pierre, il fait pierre, distribuant ainsi à ses serviteur ce qui lui est propre. »

Enfin, « Si quelqu'un, dit saint Ambroise, objecte à l'Eglise qu'elle peut se contenter de Jésus-Christ pour chef et pour époux unique, et qu'il ne lui en faut point d'autre, la réponse est toute prête. Jésus-Christ est pour nous

[1] B. Cyprian., lib. de unit. Eccles, in principio ferè.— [2] Matth., 16. 18.— [3] Joan., 20. 21.— [4] Optatus initio, l. 2. ad Parm.— [5] Basil., hom. 29. quæ est de pœnit.— [6] Matth., 16. 17, 18.

non-seulement l'auteur mais encore le vrai ministre intérieur de chaque Sacrement. C'est vraiment lui qui baptise et qui absout, et néanmoins il n'a pas laissé de choisir des hommes pour être les ministres extérieurs des Sacrements. Ainsi tout en gouvernant lui-même l'Eglise par l'influence secrète de son esprit, il a placé aussi à sa tête un homme pour être son vicaire et le dépositaire extérieur de sa puissance. A une Eglise visible il fallait un chef visible. Voilà pourquoi notre Sauveur établit saint Pierre chef et pasteur du troupeau entier des fidèles, lorsqu'il lui confia ses brebis à paître en termes si généraux et si étendus, qu'on voit clairement qu'il voulait donner à ses successeurs le même pouvoir de diriger et de gouverner toute l'Eglise. »

16. D'ailleurs *c'est un seul et même esprit*, écrit l'Apôtre aux Corinthiens, *qui distribue la grâce à tous les fidèles* comme une seule âme distribue la vie dans tous les membres du corps. Et un jour qu'il exhortait les Ephésiens à conserver l'unité : *Travaillez*, disait-il, *à maintenir l'unité de l'Esprit par le lien de la paix; vous ne faites qu'un corps et qu'un esprit.* De même en effet que le corps humain se compose de plusieurs membres, et que tous ces membres sont nourris par une seule âme qui communique aux différents organes leurs propriétés spéciales, aux yeux celle de voir, à l'oreille celle d'entendre, etc.; ainsi le corps mystique de Jésus-Christ qui est l'Eglise se forme de la multitude des fidèles. Il n'y a non plus, comme l'atteste encore l'Apôtre au même endroit, qu'*une seule espérance* à laquelle nous sommes tous appelés. Car nous espérons tous la même chose : la vie éternelle et bienheureuse. Enfin, *il n'y a qu'une seule foi* que tous doivent garder et professer publiquement (4). *Qu'il n'existe*

capite, et sponso Jesu Christo contentam, prætereà nullum requirere, in promptu responsio est. Ut enim Christum Dominum singulorum Sacramentorum non solum auctorem, sed intimum etiam præbitorem habemus, (nam ipse est qui baptizat, et qui absolvit et tamen is homines Sacramentorum externos ministros instruit) sic Ecclesiæ, quam ipse intimo spiritu regit, hominem suæ potestatis Vicarium et ministrum præfecit; nam cùm visibilis Ecclesia visibili capite egeat, ita Salvator noster Petrum universi Fidelium generis caput, et pastorem constituit, cùm illi [1] oves suas pascendas verbis amplissimis commendavit, ut qui ei successisset, eamdem planè totius Ecclesiæ regendæ, et gubernandæ potestatem habere voluerit.

16. Unus præthereà, idemque est spiritus, inquit Apostolus ad Corinthios, [2] qui Fidelibus gratiam, perinde atque anima corporeis membris vitam impertitur. Ad quam unitatem servandam, cùm Ephesios hortaretur, inquit : [3] Solliciti servare unitatem spiritûs in vinculo pacis : unum corpus, et unus spiritus. Quemadmodum enim humanum corpus multis constat membris, eaque ab unâ animâ aluntur quæ oculis visum, auribus auditum, et aliis sensibus diversas vires subministrat : ita corpus Christi mysticum, quod est Ecclesia, ex multis Fidelibus compositum est. [4] Una quoque est spes, ut in eodem loco idem Apostolus testatur, ad quam vocati sumus : siquidem omnes eamdem rem, nempe æternam et beatam vitam, speramus. Una est denique fides, quæ omnibus tenenda est ac præ se ferenda : [5] Non sint, inquit Apostolus, in vobis schismata : atque [6] unum baptisma, quod

[1] Joan., 21. 15.—[2] 1. Cor., 12. 11, 12.—[3] Eph., 4. 3, 4.—[4] Ib., 4. 4.—[5] 1. Cor., 1. 10.—[6] Eph., 4. 5.

(4) Pour qui possède sur l'Eglise des notions tant soit peu justes, il est évident qu'elle

quidem est Christianæ fidei Sacramentum.

point de schisme parmi vous, dit saint Paul. Et avec une seule foi il n'y a qu'*un seul baptême* qui est le sacre-

doit avoir l'unité de foi. Car qu'est-ce que l'Eglise? quelle est sa nature? sa destination ici-bas? Est-ce de chercher, à l'instar des philosophes, à créer des systèmes nouveaux et à découvrir, par la voie des investigations, des vérités introuvées? S'il en était ainsi, ses recherches du lendemain pourraient modifier et remplacer même ce que ses recherches de la veille auraient admis. Mais ce n'est point là le rôle de l'Eglise. De son aveu même elle n'est que la continuation de l'incarnation de Jésus-Christ; elle est son porte-voix, son écho, son interprète fidèle, et pas autre chose. En redisant avec les mots et les périphrases des langues de la terre les vérités du ciel, elle peut varier la forme, préférer un terme à un autre, selon qu'il lui paraît plus propre à rendre clairement l'idée divine. Mais elle ne touche jamais au fond. Aux doctrines humaines la mobilité, le changement, à la bonne heure. Mais à la doctrine de Dieu l'immutabilité de Dieu même. Un poëte a pu dire, pour formuler toute sa poétique par un trait saillant :

Sur des pensers nouveaux faisons des vers antiques.

Mais pour être dans le vrai, en formulant sa méthode, l'Eglise serait obligée de dire tout le contraire. Chez elle, c'est le sujet qui est antique, et le canevas toujours le même; l'expression seule et les ornements peuvent être nouveaux. Lorsque vous prêtez l'oreille aux accents des Lacordaire, des Ventura, des Massillon, des Bourdaloue, des Fénelon, des Bossuet, des saint Bernard, des saint Augustin, des saint Chrysostome, des saint Hilaire, des saint Irénée, vous remarquez une grande variété de tons, sans doute; mais tous ces tons ne viennent-ils pas se confondre et s'identifier dans une sublime et unique harmonie? Oui, partout c'est le même thème musical, seulement avec des variantes dans la gamme.

Aussi, voyez les symboles de l'Eglise, cette partie qui résume si bien tout son enseignement; ils datent de bien loin, mais ils n'ont pas changé. Tels ils étaient en sortant des mains des conciles ou des apôtres, tels elle les accepte aujourd'hui.

Même unité dans son gouvernement. Et comment pourrait-il en être autrement. En fait de pouvoir, comme en fait de doctrine, l'Eglise n'invente rien, ne crée rien; elle n'est riche que d'emprunt. Dans un cas comme dans l'autre, elle ne transmet que ce qu'elle a reçu; elle ne fait que continuer ce que Jésus-Christ lui-même a fondé. Sans doute que pour perpétuer, à travers le temps et l'espace, l'œuvre du Sauveur, il faudra qu'aux anciens membres de son gouvernement elle ait le droit d'en adjoindre de nouveaux, et d'en substituer d'autres à ceux que la mort viendra ravir. Mais le droit qu'elle n'aura pas, ce sera de substituer un plan à un plan, une constitution à une constitution, un gouvernement à un autre. Ici, les paroles mêmes qui lui confèrent ses attributions les limitent en même temps. *Comme mon Père m'a envoyé,* lui a-t-il été dit, *moi-même je vous envoie,* C'est-à-dire, comme mon Père m'a envoyé pour consacrer l'organisation gouvernementale que j'ai établie au milieu de vous, de même je vous envoie pour y donner suite et la continuer. A cette condition, vous serez mon ambassadrice auprès des hommes, l'héritière privilégiée de cette magnifique puissance qui m'a été donnée sur la terre et dans le ciel. Comme moi, vous pourrez lier et délier pour le temps et pour l'éternité. Sinon, non.

On pourrait faire le même raisonnement sur la question des sacrements. Pourquoi l'Eglise conserve-t-elle toujours les mêmes, sans y toucher jamais? La raison en est bien simple. S'il est une chose évidente, c'est qu'il appartient à Dieu seul de déterminer et de compter les voies extérieures par lesquelles il veut se communiquer à nous; les canaux sensibles par lesquels il veut nous envoyer sa grâce. L'Eglise le sait mieux que personne, et le proclame tout haut. Dès lors elle sait bien aussi que tous les canaux qu'elle placerait à côté de ceux que la main de Dieu a posés, ne seraient que des canaux desséchés et absolument impropres à charier les salutaires eaux de la grâce céleste.

Ainsi, par cela seul que la doctrine de l'Eglise n'est pas sa doctrine, que ses pouvoirs

ment même de cette foi chrétienne.

Une autre propriété de l'Eglise, c'est la sainteté. Le prince des Apôtres nous

Altera proprietas Ecclesiæ est, ut sit sancta : quod à principe Apostolorum

ne sont point ses pouvoirs, et que ses sacrements ne sont point ses sacrements; mais la doctrine, les pouvoirs et les sacrements de celui qui l'a fondée elle-même, il s'ensuit nécessairement qu'elle doit posséder, sous ces trois rapports, une triple et parfaite unité.

Et remarquons bien que ce caractère, qui fut attribué dès le commencement à la véritable Eglise, est sa propriété exclusive. Nulle autre n'a le droit de le revendiquer et de se présenter pour le partager avec elle. En effet, toutes les églises particulières qui se sont séparées de l'Eglise véritable, s'en sont allées, soit en écourtant et en mutilant, comme l'hérésie grecque l'a fait, la tradition qu'elles admettaient encore comme règle et en théorie, soit en prenant, comme les protestants, leur point de départ dans le rationalisme et le principe de l'examen individuel. Or, pour celles-ci, bien loin d'avoir l'unité dont nous parlons ici, elles ne sont pas même restées identiques à elles-mêmes, c'est-à-dire qu'elles n'ont pas même conservé intacts les premiers symboles qu'elles ont donnés; et que leur histoire, prise seulement à quelques pas de leur berceau, est déjà l'histoire de toutes les variations de l'esprit humain. Quant aux autres, elles ont pu, il est vrai, rester en tout temps ce qu'elles étaient à leur naissance; car on conçoit qu'en demeurant sous le joug de l'autorité et sous l'empire du principe de la tradition, même après l'avoir altéré dans un point, une secte puisse faire à gauche un pas dans la voie de l'erreur sans être entraînée fatalement à en faire un second. Mais cette identité ne suffit point pour constituer l'unité véritable. Il en faudrait un autre. Il faudrait que non-seulement ces sectes continuassent à être identiques à elles-mêmes; mais encore identiques à l'Eglise que Jésus-Christ a fondée. Chose incompatible avec l'hypothèse d'une séparation quelconque, soit par le schisme, soit par l'hérésie. D'où il suit manifestement que l'unité est un caractère incommunicable de l'Eglise de Jésus-Christ.

Mais, dira-t-on peut-être, reconnaître à l'Eglise ce caractère d'éternelle, d'inflexible unité, n'est-ce point lui faire son procès? La loi du progrès n'est-elle pas une des lois manifestes de l'humanité? Or, comment cette loi pourrait-elle s'accomplir sous l'action d'une doctrine qui, comme celle de l'Eglise, ne varierait jamais. Pour une humanité qui se transforme sans cesse, ne faut-il pas évidemment une doctrine qui sache se transformer avec elle?

A quoi nous pourrions nous contenter de répondre : Voyez ce soleil qui chaque matin vient éclairer nos regards. Il est vieux comme le monde, et depuis le moment où la main divine le lança dans l'espace, il n'a pas cessé de se présenter périodiquement le même partout. Cependant je ne sache pas qu'il se trouve aujourd'hui des yeux assez sottement dégoûtés pour se plaindre de sa durée, et pour réclamer la présence d'un astre plus jeune et plus nouveau. Ainsi en est-il de la doctrine de l'Eglise. Qu'importe son âge et la date de sa naissance? Pourvu que, comme le soleil, elle continue à porter avec elle la lumière, la chaleur et la vie; son ancienneté, bien loin d'être un opprobre et une honte, ne fera, au contraire, qu'ajouter à sa gloire,

Mais il y a plus, et c'est par là que nous répondons directement à la difficulté que nous avons exposée plus haut. Sortie du sein de Dieu, pour venir s'adresser au genre humain, elle participe en quelque sorte de la nature de l'un et de l'autre. Sous un rapport, elle est immuable comme Dieu; sous l'autre, elle a ses évolutions successives comme l'humanité. Considérée en elle-même, *in abstracto*, en théorie, elle vous apparaît complète dès son début; c'est comme un temple que la main de Jésus-Christ a déposé tout construit et entièrement achevé sur la terre. Les siècles auront beau se multiplier, ils n'auront pas à y ajouter une seule pierre. Voilà le côté par lequel elle tient à l'invariabilité de Dieu même. Mais au point de vue de son application faite aux sociétés humaines, c'est tout différent. Là il y a mouvement, progrès, développement sensible. Essayons de faire nettement comprendre notre pensée : lorsqu'un peuple se fait chrétien et qu'il entre, en tant que peuple, dans le sein de l'Eglise, ainsi que le firent les Francs sous Clovis, et l'empire romain sous Constantin, il ne faut pas croire que celle-ci va le

accepimus eo loco. [1] Vos autem genus electum, gens sancta.

17. Appellatur autem sancta, quòd [2] Deo consecrata dedicataque sit. Sic enim cætera hujuscemodi, quanquam corporea sint, sancta vocari consueverunt, cùm divino cultui addicta, et dedicata sunt. Cujus generis sunt in lege veteri vasa, vestes, et altaria : in quâ [3] primogeniti quoque, qui Deo altissimo dedicabantur, sancti sunt appellati.

Nota. Nec mirum cuiquam videri debet, Ecclesiam dici sanctam, tametsi multos peccatores contineat; sancti

[1] I. Pet., 2. 9.— [2] Lev., 27. 28, 30.— [3] Exod., 13. 12.

en assure dans cet endroit où il dit : *Vous êtes la race choisie, la nation sainte.*

17. L'Eglise est appelée sainte, 1° parce qu'elle est vouée et consacrée à Dieu. C'est un usage, en effet, d'appeler de ce nom les objets corporels eux-mêmes, quand ils sont destinés et dédiés au culte divin. Ainsi dans l'ancienne loi, les vases, les vêtements et les autels aussi bien que les premiers-nés qui étaient consacrés au Très-Haut, tout s'appelait saint.

Et ne nous étonnons point d'entendre appeler l'Eglise sainte, malgré les nombreux pécheurs qu'elle renferme. On dit des fidèles qu'ils sont saints, parce qu'ils sont devenus le peuple de

couler dans son moule, de manière à l'en faire de suite et instantanément sortir tout transformé, et entièrement façonné sur le type et l'idéal de perfection qu'elle possède. Les individus peuvent bien, eux, quitter soudainement leur première vie, dépouiller presque d'un seul coup tout le vieil homme, se laisser entièrement pénétrer par l'esprit nouveau, et d'un bond s'élancer, comme saint Paul, jusqu'au degré le plus élevé de la vertu évangélique. Mais les nations, envisagées comme nations, jamais. La séve vivifiante du christianisme, semblable en ce point à celle de toutes les doctrines, ne circule que difficilement et à la longue à travers les fibres de l'organisme social; l'expérience le prouve. Prenez les peuples dont la conversion remonte le plus haut, que remarquez-vous dans leur histoire ? Sans doute les mœurs publiques se sont modifiées; des législations ont succédé à des législations, des institutions à des institutions. Mais combien de temps n'a-t-il pas fallu à ces transformations pour s'accomplir? Etudiez le sort des institutions tombées, vous verrez bientôt qu'elles ne sont tombées que de loin en loin, et une à une seulement. Si donc les sociétés actuelles ne se sont point encore approprié tout ce qu'il y a d'élément civilisateur dans le christianisme, de quel droit viendraient-elles l'accuser d'insuffisance, se plaindre d'être trop à l'étroit dans son sein, faire à sa doctrine un crime de son invariabilité, et s'appuyer là-dessus pour prétendre qu'elle n'est plus compatible avec la nature humaine? Or, je le demande, à l'heure qu'il est, avons-nous atteint, dans notre organisation sociale, la limite suprême de la perfection contenue dans l'Evangile? Est-ce son esprit qui inspire exclusivement nos institutions, nos mœurs et notre droit public? N'avons-nous plus rien à lui emprunter? Et quand, hier encore, nous nous agitions dans une évolution nouvelle, cette évolution, dans ce qu'elle a de bon et de vraiment progressif, était-elle autre chose qu'une application plus étendue des grands et féconds principes chrétiens?

Que l'humanité marche donc tant qu'elle voudra, qu'elle se montre toujours prête à obéir à la loi de son développement providentiel, tant qu'elle sentira au fond de son cœur le besoin d'aller en avant, l'Eglise sera toujours son guide fidèle. Non-seulement elle ne la gênera point dans ses allures; mais elle hâtera ses pas; elle sera le plus énergique, pour ne pas dire l'unique agent de ses progrès; elle l'éclairera jusqu'à la terre du repos, comme la colonne lumineuse éclaira autrefois les Israélites jusqu'à la terre promise. Même, à voir la lenteur avec laquelle l'humanité progresse, nous croirions volontiers qu'elle aura épuisé la source de vie qu'elle porte avec elle, plutôt que les immenses trésors de civilisation que l'Evangile renferme. Taut il est vrai que, par un admirable privilége, le christianisme a tout à la fois la propriété de rester immuable en lui-même, et d'ouvrir, sous le rapport de la réalisation et de la mise en pratique, la carrière de perfectionnement la plus vaste que le genre humain puisse parcourir.

Dieu, et qu'ils se sont consacrés à Jésus-Christ par la foi et par la réception du baptême, encore qu'ils commettent nombre de fautes et qu'ils n'accomplissent point ce qu'ils ont promis. Ainsi l'on voit ceux qui ont embrassé un art, continuer à prendre le nom de leur profession, sans cependant en observer toutes les règles. Voilà pourquoi saint Paul donne aux Corinthiens le nom de sanctifiés et de saints, tout en trouvant au milieu d'eux des chrétiens qu'il traitait de charnels et qu'il reprenait en termes encore plus sévères.

2° Elle est encore sainte parce qu'elle est le corps d'un chef saint, de Notre-Seigneur Jésus-Christ, source de toute sainteté, et qu'elle reçoit par lui les dons du Saint-Esprit et les richesses de la bonté divine. Aussi saint Augustin interprétant ces paroles du Prophète : *Conservez mon âme, parce que je suis saint*, s'écrie-t-il admirablement : « Qu'il ne craigne pas, ce corps mystique de Jésus-Christ qui ne fait vraiment qu'un seul homme, qu'il ne craigne pas d'élever la voix de toutes les parties de la terre, et de dire avec son chef et sous son chef; je suis saint : car il a reçu la grâce de la sainteté, la grâce du baptême et de la rémission des péchés. » Et un peu plus loin, « S'il est vrai que tous les chrétiens et les fidèles baptisés en Jésus-Christ aient revêtu Jésus-Christ comme l'Apôtre l'assure dans ces paroles : *Vous tous qui avez été baptisés en Jésus-Christ, vous avez revêtu Jésus-Christ*; s'il est vrai qu'ils soient devenus les membres de son corps, et que cependant ils osent dire qu'ils ne sont pas saints, ils font injure au chef lui-même dont les membres sont saints.

Il faut ajouter à cela que l'Eglise est sainte parce qu'elle possède seule le culte du légitime sacrifice et le salutaire usage des sacrements; ces instruments efficaces de la grâce divine, par lesquels Dieu communique la vraie sainteté. De sorte que nul véritable

enim vocantur Fideles, qui populus Dei effecti sunt, quive se fide, et baptismate suscepto, Christo consecrârunt : quanquam in multis offendunt, et quæ polliciti sunt, non præstant : quemadmodum etiam, qui artem aliquam profitentur, etsi artis præcepta non servent, nomen tamen artificum retinent. Quare D. Paulus Corinthios [1] sanctificatos, et sanctos appellat : in quibus nonnullos fuisse perspicuum est, quos [2] ut carnales, et gravioribus etiam nominibus acriter objurgat.

Sancta etiam dicenda est, quòd veluti corpus cum sancto [3] capite Christo Domino, totius sanctitatis fonte, conjungitur, à quo Spiritûs Sancti charismata, et divinæ bonitatis divitiæ diffunduntur. Præclarè [4] S. Augustinus interpretans verba illa Prophetæ. Custodi animam meam, quoniam sanctus sum; Audeat, inquit, et corpus Christi, audeat et unus ille homo, clamans à finibus terræ cum capite suo, et sub capite suo dicere, sanctus sum, accepit enim gratiam sanctitatis, gratiam baptismi et remissionis peccatorum. Ac paulò post : Si Christiani omnes, et Fideles in Christo baptizati, ipsum induerunt, sicut Apostolus dicit : [5] Quotquot in Christo baptizati estis, Christum induistis : si membra sunt facti corporis ejus, et dicunt se sanctos non esse, capiti ipsi faciunt injuriam, [6] cujus membra sancta sunt.

Accedit etiam, quòd sola Ecclesiæ legitimum sacrificii cultum, et salutarem habet Sacramentorum usum : per quæ tanquam efficacia divinæ gratiæ

[1] 1. Cor., 1. 2.— [2] Ibid., 3. 3.— [3] Eph., 4. 15, 16.— [4] S. Aug., in ps. 85. 2.— [5] Gal., 3, 27.— [6] Eph., 5. 26, 27. 30.

instrumenta Deus veram sanctitatem efficit : Ita ut, quicumque verè sancti sunt, extra hanc Ecclesiam esse non possint. Patet igitur [1] Ecclesiam esse sanctam, ac sanctam siquidem : quoniam corpus est Christi, à quo sanctificatur, cujusque [2] sanguine abluitur. *De sanctitate Eccl. vid. Justin. mart. in utraq. Apol. Tertul, in Ap. Aug. cont. Faust. c. 17. Greg. Moral. l. 37. c. 7.*

[1] Eph., 1. 1, 4.— [2] Eph., 1. 7, 23.

saint ne saurait se trouver hors de l'Eglise. Il est donc évident que l'Eglise est sainte, et cela parce qu'elle est le corps de Jésus-Christ qui la sanctifie et qui la purifie dans son sang (5).

(5) Aucun être n'existe qu'avec certains éléments constitutifs et essentiels qui lui sont propres. Comme toutes les créations de Dieu, l'Eglise doit donc avoir les siens ; elle doit avoir des propriétés qui n'appartiennent qu'à elle, qui constituent son individualité, qui lui donnent sa physionomie particulière et qui la distinguent de toutes les sectes rivales.

Au premier rang de ces propriétés, la tradition de tous les temps a toujours placé l'unité. Et le simple bon sens, aussi bien que le concile de Constantinople, nous dit que l'Eglise de Jésus-Christ est essentiellement *une :* une dans sa foi, une dans son gouvernement, etc., à tel point que là où cette unité manque, on peut, sans avoir besoin de juger la valeur intrinsèque des doctrines, affirmer à coup sûr que la véritable Eglise manque aussi.

Mais à côté de ce caractère, vient de suite s'en placer un autre : la sainteté. De même que tous les siècles proclament que la véritable Eglise est une, d'une unité qui lui est propre, de même ils proclament qu'elle est sainte d'une sainteté que nulle autre société religieuse ne saurait partager avec elle : *et unam, sanctam... Ecclesiam.*

En effet, la sainteté d'une Eglise quelconque peut être envisagée de trois côtés différents : dans le chef qui l'a fondée, dans la doctrine qu'elle prêche et dans les résultats obtenus par les moyens qu'elle emploie. Or, quelle est l'église qui pourrait sous ces trois aspects soutenir le parallèle avec celle de Jésus-Christ.

Et d'abord comparons les chefs entre eux : mettons en regard Jésus-Christ et les fondateurs ou réformateurs de toutes les religions. Certes, pour nous qui savons qu'il est Dieu et homme tout ensemble, nous savons bien aussi qu'il ne saurait avoir d'égal parmi les créatures. Mais combien sa supériorité doit être évidente aux yeux mêmes de ceux qui ne veulent reconnaître en lui que l'envoyé et non pas le Fils de Dieu dans l'acception rigoureuse du mot ? Vit-on jamais une plus belle auréole de sainteté resplendir sur un front mortel ? Jamais vie humaine exhala-t-elle un plus suave parfum de toutes les vertus les plus sublimes? Suivez-le, d'un bout à l'autre de sa carrière, c'est un astre qui ne connaît ni les défaillances ni les taches. Pas un sacrifice à l'ambition, à l'orgueil, à la vanité, à une imperfection d'aucun genre. C'est la dignité partout, mais la dignité alliée à la plus belle simplicité. Même dans les actions d'éclat qu'il est obligé de faire pour être écouté de la multitude, l'ostentation n'a point de part. Avec une puissance comme la sienne un autre se serait complu à multiplier l'étonnement autour de lui par les prodiges les plus inouïs et les plus excentriques; comme le veut le philosophe de Genève, il aurait ordonné au soleil de changer sa course, aux étoiles de former un autre arrangement, aux montagnes de s'aplanir, aux flots de s'élever, à la terre de prendre un autre aspect. Mais les miracles de Jésus-Christ, en même temps qu'ils sont des témoignages de sa puissance, ils sont encore des actes de sa charité. Ce sont, en général, des malades qu'il guérit, des morts qu'il rend à leurs familles éplorées, des multitudes affamées qu'il rassasie. Loin de rechercher sa propre gloire, il s'oublie partout. Faire la volonté de son Père qui est dans le ciel, consoler sur la terre les cœurs affligés, évangéliser les pauvres, relever les âmes dégradées par le péché, sans rien perdre à ce dangereux contact, indiquer à tous la voie de la justice et du salut, en y marchant le premier; voilà, comme il le dit énergiquement lui-même, voilà son aliment et sa nourriture de tous les jours.

La troisième propriété de l'Eglise, c'est d'être catholique, c'est-à-dire universelle, dénomination qu'elle mé-

Tertia proprietas Ecclesiæ ea est, ut Catholica, nempe universalis, vocetur, quæ appellatio verè illi tributa

Mais rencontrons-nous ces vertus héroïques et constantes chez les autres fondateurs de religion? Hélas! il s'en faut bien. Pour un ou deux qui auront montré dans la vie publique des qualités un peu au-dessus du vulgaire, quel est le caractère moral de tout le reste? Ne sont-ils pas, pour la plupart, des profanes qui n'ont d'autre mérite que d'avoir porté une main sacrilége sur l'arche sainte des vérités religieuses? Où est, par exemple, la sainteté d'un Mahomet, d'un Luther, d'un Henri VIII, de tous nos réformateurs modernes et des chefs de ces écoles impures que notre siècle a vu naître sous les noms de Saint-Simoniens, de Phalanstériens et de Socialistes? Qui oserait élever à la sublime et radieuse hauteur de Jésus-Christ ces personnages tristement célèbres, qui n'ont laissé un nom que parce qu'ils ont fait appel aux mauvaises passions et qu'ils ont perverti les masses au lieu de les moraliser et de les sanctifier? Oui, qui l'oserait, quand les plus parfaits dans ce genre ne méritent pas de lui être comparés? J.-J. Rousseau le sentait bien lorsque dans un de ces bons moments, comme il en avait quelquefois, faisant un rapprochement entre le Fils de Sophronisque et le Fils de Marie, il s'écriait : Si la vie et la mort de Socrate sont d'un sage, la vie et la mort de Jésus sont d'un Dieu.

Mais ce n'est pas seulement dans la personne de son divin Fondateur que l'Eglise brille d'une inimitable sainteté, c'est encore dans la doctrine qu'elle est chargée de transmettre au monde. Même supériorité pour elle, sous ce second rapport, que sous le premier.

Lorsque Phaëton demanda à son père de conduire le char du soleil : mon fils, lui fut-il répondu : Tu connais mal la portée de ta demande, ta condition est d'un mortel; mais tes désirs sont d'un Dieu.

Sors tua mortalis, non est mortale quod optas;

Nul autre que moi ne peut rester sur le char redoutable. D'ailleurs la route offre de toute part d'immenses dangers; à droite et à gauche les écueils la serrent de près. Et puis, si l'on descend trop bas, on incendie la terre; si on monte trop haut, on brûle d'autres mondes. Cependant, puisque je l'ai juré par le Styx, si tu le veux je céderai à ta prière. A ces mots, le jeune homme s'élance à la place de son père. Autour du timon viennent se ranger les fougueux coursiers qui, dans leur impatience, frappent la terre du pied et les airs de leurs hennissements enflammés. Tout-à-coup les barrières se lèvent et les voilà partis. Mais bientôt l'effroi et le vertige s'emparent du fils de Clymène, et ses mains tremblantes laissent tomber les rênes. Débarrassés du frein, les coursiers s'emportent, quittent leur route, se mettent à descendre, et la terre est embrasée.

Allégorie bien profane, bien païenne, sans doute, mais qu'on me pardonnera de rappeler ici, tant elle est une image frappante des doctrines religieuses qui sont d'invention humaine. Ecoutez-les en effet, elles vous diront comme le Phaëton de la mythologie, qu'elles sont faites pour conduire sûrement le char de l'humanité sur le chemin du ciel. Mais ce secret, elles ne le possèdent pas, il n'appartient qu'à Dieu. Vainement elles exalteront, dans ce qu'elles ont de purement humain, leurs forces et leur mérite, on peut toujours leur appliquer les paroles que nous citions tout-à-l'heure :

Sors tua mortalis, non est mortale quod optas.

Oui, soit qu'elles s'écartent de la doctrine de la véritable Eglise, en la mutilant, en procédant par la voie de retranchement, en prétendant qu'elle est trop sévère et qu'elle élève trop haut le niveau de la vertu; soit au contraire qu'emportées par une présomption insensée elles rêvent une perfection plus sublime; dans un cas comme dans l'autre, leurs efforts n'aboutissent qu'à égarer les hommes et à les perdre. Plus d'une fois nous les avons vues à l'œuvre : viennent-elles à se dépouiller presque totalement des emprunts faits à la doctrine de la véritable Eglise, aussitôt elles glacent la vie morale dans sa source, comme le froid glacerait les fleurs dans l'absence du soleil.

est : quoniam, ut testatur [1] S. Augustinus : A solis ortu usque ad occasum

[1] S. Aug.; Serm. 23, 131 et 181 de Temp.

rite à bon droit. Car, comme le remarque saint Augustin, la lumière d'une seule et même foi s'est répandue

Sous leur action, il n'y a de développement que pour le vice et la licence des mœurs. C'est l'histoire de notre dix-huitième siècle. Mais viennent-elles aussi à s'en rapprocher de manière à lui prendre ses plus beaux principes pour en outrer la portée et l'application, sous prétexte de rendre celle-ci plus large, plus étendue, plus profonde, le même phénomène moral reparaît. Avec l'intention prétendue de porter la chaleur dans les âmes, cette exagération n'allume que l'incendie et brûle tout sur son passage. Notre 19e siècle ne le prouve que trop. De là, cette conséquence rigoureuse qu'en ceci l'excès et le défaut concluent tous deux à l'immoralité et que l'un comme l'autre ils nous conduisent à la même dégradation, seulement par des sentiers divers.

Que la doctrine de la véritable église est loin de renfermer ces dangers dans son sein! Voilà deux mille ans que dure sa marche à travers les siècles, et depuis deux mille ans elle n'a pas dévié une fois, ni à droite ni à gauche; toujours elle s'est tenue à une égale distance de tous les excès et de tous les écueils. Prenez ses principes, ses commandements, ses conseils, les uns après les autres, vous n'en trouverez pas un qui ne concourt à élever la dignité morale de l'homme. Il suffit d'un regard pour se convaincre que c'est elle qui pousse au bien par les motifs les plus nombreux et les plus pressants, qui met le plus de sollicitude à nous rendre purs jusque dans nos pensées et dans nos sentiments, qui attaque le plus près de leur racine tous les vices, de quelque beaux noms qu'ils se parent. Il suffit d'un regard pour s'assurer que son code de morale est la règle des mœurs la plus complète, et (ce qui est peut-être plus important encore, quoique bien moins compris), que la manière dont elle entend les dogmes est la plus féconde en heureuses conséquences pratiques. Ainsi donc la doctrine de l'Eglise, aussi bien que son fondateur, lui communique l'éclat d'une sainteté incomparable.

Mais se borner à transmettre aux hommes une excellente doctrine, c'est se borner à mettre entre les mains d'un paralytique privé de l'usage de ses jambes une bonne lumière pour diriger ses pas au milieu des ténèbres. Car quoi qu'on en dise de nos jours, le bien ne se pratique point par cela seul qu'il se fait connaître. Même dans les rangs les plus instruits il n'est personne qui ne se soit surpris dans des moments malheureux où il pouvait en toute vérité s'appliquer ces paroles si connues de la célèbre Médée :

. . . . Video meliora proboque,
Deteriora sequor;

Je vois le bien, je l'approuve, mais c'est vers le mal que je me sens entraîné.

Il faut donc qu'à la sainteté de la doctrine qui éclaire, l'Eglise joigne la sainteté des moyens qui donnent la force d'agir. Autrement son action serait incomplète, elle n'aurait qu'une demi puissance de moralisation. ce ne serait presque pour nous qu'une magnifique théorie sans réalisation. Aussi, c'est en vain qu'on voudrait contester la sainte efficacité de son sacrifice et de ses sacrements; les grands résultats qu'elle obtient par eux sont là pour protester toujours contre ces sortes de dénégations. En effet, si ces moyens étaient frappés de stérilité, comme les ennemis du catholicisme le prétendent, s'ils n'étaient les véritables sources auxquelles nous devons puiser la force qui nous manque; est-ce que nous ne retrouverions pas dans les sociétés séparées qui gardent encore l'Evangile, les mêmes phénomènes moraux que nous sommes forcés de reconnaître et d'admirer dans l'Eglise catholique? Cependant les y retrouvons-nous? Assurément non. Sans parler de l'observance des grands principes et des grandes lois qui président à la conservation de la famille et des peuples ainsi qu'au maintien des principaux rapports que les hommes doivent avoir entre eux, sans parler, dis-je, de cette observance qui se pratique bien mieux par un membre fidèle de la véritable Eglise que par tout autre, celle-ci n'a-t-elle pas ses vertus réservées selon la plus belle expression du P. Lacordaire, c'est-à-dire des vertus qui n'appartiennent qu'à elle, qui ne naissent et ne se développent que sous son heureuse influence et dans son sein, comme il est des plantes et des fleurs

depuis le levant jusqu'au couchant. » L'Eglise n'est point comme les états de la terre où les sociétés hérétiques, bornées aux frontières d'un royaume, ou d'une race d'hommes particulière; mais barbares, scythes, esclaves, libres, hommes, femmes, n'importe, elle embrasse tout dans les liens de sa charité. Aussi est-il écrit : *Vous nous avez redonnés à Dieu au prix de votre sang en nous tirant de toute tribu, de toute langue, de tout peuple et de toute nation, et vous avez fait de nous*

unius fidei splendor diffunditur. Neque enim, ut in humanis rebuspublicis, aut hæreticorum conventibus, unius tantùm regni terminis, aut uno hominum genere Ecclesia definita est : verùm omnes homines, sive illi barbari sint, sive Scythæ, sive servi, sive liberi, sive masculi, sive feminæ [1] charitatis sinu complectitur. Quare scriptum est : [2] Redemisti nos Deo in sanguine tuo ex omni tribu, et linguâ, et populo, et natione, et fecisti nos

[1] Gal., 3. 28.— [2] Apoc., 5. 9, 10.

précieuses qui ne croissent que sous l'action de la chaleur vivifiante des tropiques et jamais ailleurs? N'est-ce pas chez elle que l'on voit briller les plus nombreux phénomènes de la pauvreté volontaire, les plus fréquents spectacles d'une chasteté aussi durable que la vie, les dévouements qui, pour sauver des inconnus, courent avec le plus de spontanéité au devant du martyre? Quelle autre société religieuse a pu produire la sœur de saint Vincent de Paul, le pénitent de la Trappe et le missionnaire catholique? Ces trois personnifications si parfaites de la charité, du désintéressement, et de la virginité ne sont-elles pas sa création propre, son bien exclusif. Ah! si quelque part on vous en montre certaines imitations, regardez-y d'un peu près, vous ne tarderez pas à reconnaître que ce ne sont là que de pâles copies, des contrefaçons plus inférieures encore à ce que possède l'Eglise, que l'étoile n'est inférieure au soleil.

Telle est la triple couronne de sainteté dont Dieu a voulu ceindre le front de son Eglise; sainteté du chef, sainteté de la doctrine, et sainteté des moyens ou des sacrements manifestée par la réalisation d'inimitables vertus. Et certes les motifs qui l'ont décidé à agir ainsi, ne sont pas difficiles à deviner. Dès lors qu'il voulait déposer entre les mains d'une Eglise les vérités du salut, il fallait bien qu'il imprimât à cette Eglise un caractère qui la fît distinguer aisément de toutes les autres. Or, je ne sais pas s'il est un signe plus sûr et plus à la portée de tous, que la sainteté. Il est si frappant, qu'à lui seul il devrait, ce me semble, suffire. Est-ce que personne a jamais été embarrassé pour reconnaître, au milieu de tous les astres, celui que Dieu a lancé dans l'espace pour présider au jour? pour cela a-t-il jamais fallu recourir aux ressources et aux découvertes de la haute physique et de l'astronomie? Point du tout. A la lumière, à la chaleur, j'allais dire à la vie qui se dispense en plus grande abondance, on n'hésite pas un instant et l'on dit : le roi du jour, c'est celui-là. Et sur ce point l'affirmation de l'ignorant n'est pas moins certaine que celle du savant qui a passé tout son temps à étudier le ciel et les corps qu'il renferme.

Ainsi en est-il de l'Eglise. Celle de Dieu est incontestablement aussi celle qui subjugue avec le plus d'autorité nos passions, qui nous assouplit le mieux sous la loi du devoir, et qui donne les plus beaux exemples de vertu. Pas de doute possible à cet égard. Voilà pourquoi la sainteté a été de tout temps mise au rang des notes les plus solides de la véritable Eglise.

Nous ne clorons pas cette thèse sans réfuter en quelques mots une erreur que nous avons entendu répéter très-souvent. Aux yeux d'un grand nombre de chrétiens peu instruits, c'est toujours un tort de changer de religion, fût-il question d'entrer dans l'Eglise catholique. Si les principes que nous venons d'exposer sont justes, s'il est vrai que cette Eglise est la plus sainte, non-seulement il sera permis, mais ce sera un devoir rigoureux de venir à elle, quand on l'aura découverte. Car une loi qui prime toutes les autres, une loi que ni la raison ni la conscience ne peuvent attaquer. C'est que sous peine de mentir à sa nature et à ses destinées, l'homme est tenu de s'attacher à la doctrine qui le perfectionne et le sanctifie avec le plus de succès.

Deo nostro regnum. De Ecclesiâ dicit David : Postula à me et dabo tibi gentes hereditatem tuam, et possessionem tuam terminos terræ. Item : [2] Memor ero Rahab, et Babylonis scientium me : et Homo natus est in eâ. Præctereà omnes fideles, qui ab Adam in hunc usque diem fuerunt, quive futuri sunt, quamdiu mundus exstabit; veram fidem profitentes, ad eamdem Ecclesiam pertinent, [3] quæ super fundamento Apostolorum fundata est, ac Prophetarum, qui omnes in illo lapide angulari Christo, qui fecit utraque unum, et pacem iis qui propè, et iis qui longè annuntiavit, constituti sunt, et fundati. Universalis etiam ob eam causam dicitur, quòd omnes qui salutem æternam consequi cupiunt, eam tenere, et amplecti debeant, non secùs ac qui arcam, [4] ne diluvio perirent, ingressi sunt. Hæc igitur veluti certissima regula tradenda est, quâ vera et falsa Ecclesia judicetur.

[1] Ps. 2. 8.— [2] Ps. 86. 4.— [3] Eph.. 2. 20, 14, 17. —[4] Gen., 7. 7, et d.

un royaume à notre Dieu. C'est de l'Eglise que David a dit : *Demandez-moi, et je vous donnerai les nations pour héritage, et les limites de la terre pour bornes de votre empire.* Et ailleurs : *Je me souviendrai de Rahab et de Babylone* qui me connaîtront, et une multitude de nations naîtront dans son sein. D'ailleurs tous les fidèles qui ont existé depuis Adam jusqu'à ce jour, tous ceux qui existeront jusqu'à la fin du monde en professant la vraie foi, appartiennent à cette même Eglise qui a été établie sur le fondement des apôtres et des prophètes. Car *tous ont été placés et fondés sur Jésus-Christ, la pierre angulaire qui des deux peuples n'en a fait qu'un, et qui a annoncé la paix à ceux qui étaient proches, et à ceux qui étaient éloignés.* Une autre raison qui la fait nommer universelle, c'est que tous ceux qui désirent le salut éternel, doivent entrer dans son sein et s'attacher à elle, comme autrefois il fallut entrer dans l'arche pour éviter de périr par les eaux du déluge. C'est donc là une des marques les plus sûres pour distinguer l'Eglise véritable d'avec les fausses (6).

(6) Quand on étudie attentivement l'Eglise de Jésus-Christ sous le rapport de son étendue, on ne tarde pas à reconnaître que pour répondre aux oracles de l'Ecriture, aux promesses et aux injonctions de son fondateur, ainsi qu'à sa destination spéciale et à sa propre fin dans ce monde, elle doit posséder plus d'un genre de catholicité ou d'universalité, ce qui est la même chose.

1° Elle doit avoir l'universalité de la doctrine du Sauveur. Evidemment une Eglise qui aurait perdu ou laissé altérer un seul article de cette doctrine sacrée, aurait forfait à sa mission, elle ne serait plus qu'une infidèle déchue du rang d'épouse légitime de Jésus-Christ.

2° Elle doit être catholique ou universelle sous le rapport des personnes, c'est-à-dire qu'à ses yeux il ne doit y avoir aucune exclusion de nationalités ou de castes ; mais qu'elle doit se donner comme établie pour le genre humain tout entier. Personne n'ignore que depuis Jésus-Christ le vieux mur de séparation qui partageait le monde en Juifs et en Gentils, a été détruit complétement, et qu'à dater de sa venue la véritable Eglise a été réellement cette nappe mystérieuse qui apparut à saint Pierre dans la ville de Joppé et qui contenait toute sorte de quadrupèdes, de reptiles et d'oiseaux du ciel ; aussi bien ceux que la synagogue proscrivait comme impurs, que ceux qu'elle admettait comme purs.

3° Elle doit avoir l'universalité de la durée ; c'est-à-dire qu'elle doit s'étendre à tous les temps et subsister jusqu'à la consommation des siècles. C'est elle que le prophète Daniel avait en vue quand il parlait de ce royaume suscité par le Dieu du ciel, pour survivre aux plus puissantes monarchies et pour ne jamais périr. C'est elle dont il est écrit que son règne n'aura point de fin : *Et regni ejus non erit finis.* C'est elle enfin que Jésus-

18. Mais comme l'origine du bienfait de la révélation remonte aux apôtres mêmes, nous pouvons encore par

18. Sed ex origine etiam, quam revelata gratia ab Apostolis ducit, Ecclesiæ veritatem agnoscimus : siquidem

Christ a établie si solidement sur le roc, qu'elle peut défier hardiment toutes les tempêtes, toutes les attaques de la terre et des enfers.

4° Elle doit être catholique ou universelle quant aux lieux, c'est-à-dire, qu'elle doit s'étendre partout et dans toutes les parties du monde. Rien de plus clair que cette vérité ; l'ancien Testament et le nouveau la proclament à l'envi. Lorsque Dieu dit à Abraham : *Toutes les nations de la terre seront bénies dans votre race*, lorsque dans un sublime colloque avec le Verbe son Fils, il lui dit au psaume 2e : *Faites-m'en la demande et je vous donnerai les nations pour héritage, et les extrémités de la terre pour possession ;* ou bien qu'au psaume 71, il parle du fils du roi *qui dominera d'une mer jusqu'à l'autre, depuis le fleuve jusqu'aux bornes de l'univers :* devant lequel *les habitants du désert se prosterneront ;* que tous *les monarques de la terre adoreront* et à qui *toutes les nations obéiront*, dont *le nom subsistera dans tous les siècles et durera autant que le soleil*, en qui *toutes les nations seront bénies ;* lorsque dans l'une des plus belles prophéties de Daniel, il nous montre la pierre mystérieuse détachée de la montagne sans le secours de la main des hommes et descendant dans la plaine pour briser la fameuse statue de Nabuchodonosor, et pour couvrir l'univers; ou bien que dans le prophète Malachie il répudie en ces termes les sacrifices de la synagogue : *Mon amour n'est point en vous, et je ne prendrai pas de présent de votre main, car depuis le lever du soleil jusqu'à son coucher, mon nom est grand parmi les nations; l'on me sacrifie en tout lieu et l'on offre à mon nom l'oblation pure ;* oui, lorsque le Seigneur fait annoncer ces oracles au genre humain, que se propose-t-il? que veut-il nous apprendre? ici l'incertitude n'est pas possible, la prophétie est sans aucun voile. De l'aveu des hérétiques aussi bien que des catholiques, c'est la propagation du royaume du Messie, c'est-à-dire de l'Eglise dans tout l'univers que le Seigneur a en vue, c'est cette merveilleuse diffusion qu'il veut faire connaître longtemps d'avance comme pour rehausser l'éclat et la majesté du règne de son Fils bien-aimé aux yeux des générations qui l'attendent, et pour soutenir et consoler la foi de celles qui l'auront reçu, au milieu des persécutions dont elles pourraient être témoins.

Mais à quoi servirait-il de contester le sens et l'application de ces divins oracles? Jésus-Christ s'est chargé lui-même d'en donner l'interprétation véritable. Ecoutez-le dans l'une des apparitions qu'il fit au milieu de ses disciples après sa résurrection : après avoir montré que les prédictions de l'ancien Testament sur le Messie s'étaient toutes accomplies dans sa personne, il ajoute : *Ainsi a-t-il été écrit, ainsi a-t-il fallu que le Christ souffrît et que le troisième jour il ressuscitât d'entre les morts, et qu'en son nom la pénitence et la rémission des péchés fussent prêchées dans toutes les nations, à commencer par Jérusalem.*

Le nouveau Testament n'est pas moins positif que l'ancien. Sans parler du texte que nous venons de citer plus haut, nous trouvons une foule de passages où Jésus-Christ développe la même vérité. Tantôt il dit à ses apôtres : *Cet évangile du royaume sera prêché dans tout l'univers pour servir de témoignage à toutes les nations ;* tantôt : *Toute puissance m'a été donnée dans le ciel et sur la terre. Allez donc, enseignez toutes les nations, les baptisant au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit ;* tantôt : *Allez dans le monde entier, prêchez l'Evangile à toute créature ;* tantôt : *Vous recevrez la vertu de l'Esprit saint qui descendra sur vous, et vous me servirez de témoins dans Jérusalem, dans la Judée, dans la Samarie et jusqu'aux extrémités de la terre.* Or, comme c'est par l'Eglise de Jésus-Christ que l'Evangile doit être propagé, comme c'est à elle, et à elle seule que la garde de ce précieux trésor a été confiée, il est manifeste que la diffusion de l'Evangile emporte et implique la diffusion de l'Eglise.

Par conséquent, d'après les promesses des prophètes et du Sauveur lui-même, l'Eglise doit se répandre partout et être catholique ou universelle quant aux lieux.

Il y a plus, l'Eglise n'est pas plutôt établie que, pour elle, le fait vient de suite confir-

jeus doctrina veritas est, non recens, neque nunc primùm orta : sed ab Apostolis jam olim tradita, et in cæ-

là connaître la véritable Eglise. Sa doctrine n'est point une vérité nouvelle et née d'aujourd'hui, elle nous fut trans-

mer le droit. Les apôtres vivaient encore que, selon leur témoignage, elle se montrait déjà dans les différentes parties du monde. Ainsi saint Marc nous assure que les disciples s'étant mis en route après la résurrection de leur maître, allèrent prêcher partout : *Illi autem profecti prædicaverunt ubique, Domino cooperante*, etc. (chap. 16, vers. 20). Saint Paul écrit aux Romains que lui et ses collègues ont reçu la grâce et l'apostolat pour faire obéir à la foi toutes les nations par la vertu du nom de Jésus-Christ : *Accepimus gratiam et apostolatum ad obediendum fidei in omnibus gentibus pro nomine ejus* (ch. 1er v. 5); aux Colossiens que la parole véritable de l'Evangile est parvenue non-seulement jusqu'à eux, mais dans le monde entier, qu'elle y fructifie et s'y développe chaque jour : *Audistis in verbo veritatis Evangelii quod pervenit ad vos sicut et in universo mundo est et fructificat et crescit* (chap. 1er vers. 5 et 6).

Même concert de témoignages de la part de tous les docteurs et de tous les Pères de l'Eglise. Dès les premiers siècles, lorsqu'ils parlent de la catholicité, ils n'entendent point du tout une catholicité simplement en promesse et en perspective, une catholicité future et lointaine, une catholicité successive ; mais une catholicité réelle, présente, actuelle, simultanée. En effet, que voyons-nous dans l'épître de l'église de Smyrne, au sujet du martyre de saint Polycarpe? N'y lisons-nous pas que le saint évêque recommande dans ses prières l'Eglise catholique répandue dans tout l'univers, *totiusque Ecclesiæ catholicæ per universum orbem diffusæ mentionem fecerit.* Et de quels arguments se sert saint Justin, dans son dialogue avec Tryphon, pour lui prouver que les Juifs ne sont plus le peuple de Dieu? S'appuyant sur le texte de Malachie, que nous avons rapporté plus haut, il dit : Votre nation n'est point répandue du levant au couchant ; il y a des pays où l'on ne voit habiter aucun des vôtres, tandis qu'il n'est pas un peuple, grec ou barbare, quelque nom qu'il porte, quelles que soient ses mœurs et ses coutumes, dans lequel on n'adresse des prières à Dieu le Père, au nom de Jésus crucifié. (*Dial. cum Tryph.*, n 117.) Saint Irénée, saint Cyprien, saint Pacien sont tout aussi explicites. Dans plusieurs endroits de son ouvrage contre les hérésies, le premier dit nettement que l'Eglise est répandue par toute la terre et qu'elle y conserve la foi. (Liv. 1, ch. 1, n. 1 et 2; liv. 3, ch. 2, n. 8; liv. 4, ch. 26, n. 1.) Aux yeux du second, l'Eglise est la lumière du Seigneur, répandant ses rayons dans tout l'univers; c'est un arbre qui étend ses rameaux sur la terre entière. (*Traité de l'unité de l'Eglise.*) Selon saint Pacien, l'Eglise est un corps plein, solide, déjà répandu dans tout l'univers.

Voilà, certes, plus de citations qu'il n'en faut pour établir que, dès les premiers siècles, l'Eglise passait pour posséder non-seulement la catholicité de droit, mais encore la catholicité de fait, quant aux lieux. Cependant nous ne saurions nous empêcher de rapporter encore quelques passages de saint Cyrille de Jérusalem, de saint Optat et de saint Augustin, tant leurs témoignages sur ce point sont clairs, décisifs, péremptoires. Dans une de ses catéchèses, saint Cyrille expliquant, *ex professo*, ces paroles du symbole des apôtres : Je crois la sainte Eglise catholique, dit en propres termes, comme le ferait un théologien de nos jours : « L'Eglise est appelée catholique ou universelle, parce qu'elle est répandue dans tout l'univers, depuis une extrémité de la terre jusqu'à l'autre. » Saint Optat après avoir fait l'énumération de tous les pays où il n'existe point de donatistes, s'écrie dans une magnifique apostrophe à l'adresse de cette secte : « Où sera donc » la propriété du nom catholique, puisque l'Eglise est appelée catholique parce qu'elle » est répandue partout? Si vous la resserrez ainsi à votre volonté dans un lieu étroit, » si vous lui ôtez toutes les nations, où sera ce que le Fils de Dieu a mérité? Où sera » ce que lui a promis volontairement son Père, quand il lui dit dans le psaume second : » *Je vous donnerai les nations pour héritage, et les bornes de la terre pour votre possession?* Pourquoi enfreignez-vous une telle promesse, en sorte que ce qui s'étend à » tous les empires soit mis par vous comme dans une prison? Pourquoi combattez-vous » les mérites du Sauveur? Permettez au Fils de posséder ce qui lui a été accordé. Per-

mise autrefois par les apôtres, et portée par eux dans tout l'univers. De là l'impossibilité de douter que le langage

nem orbem terrarum disseminata, ex quo sit, ut nemo dubitare possit, impias hæreticorum voces longè à veræ

» mettez au Père d'accomplir ses promesses. De quel droit posez-vous des bornes, tra-
» cez-vous des limites? Quand Dieu accorde au Sauveur toute la terre, rien n'est ex-
» cepté dans aucune partie du monde; toute la terre avec ses nations est la possession
» du Christ. » Contentons-nous d'emprunter à saint Augustin une citation entre mille en faveur de la vérité que nous défendons ici. Comme saint Cyprien, il a fait un traité spécial sur l'unité de l'Eglise. Or, dans un passage de ce traité où il produit plusieurs textes du prophète Isaïe, pour prouver que l'étendue de l'Eglise doit être universelle, il ajoute ces remarquables paroles : « Que celui qui l'osera, contredise; mais que celui
» qui ne l'osera pas espère en Jésus-Christ, avec toutes les nations, et ne se sépare pas
» de l'unité des peuples qui espèrent en lui; ou s'il s'en est écarté qu'il revienne, afin
» de ne pas périr..... Que peut-on exiger de plus clair que ses oracles? Et cependant
» il en est, hélas! qui, tout en se glorifiant du titre de chrétiens, envient la gloire du
» Christ et ne veulent pas qu'on croie accomplies des choses qui si longtemps d'avance
» ont été prédites de lui, lorsqu'elles sont, non plus prédites, mais montrées, mais
» vues, mais possédées. »

Il est donc bien vrai que la véritable Eglise a, en fait aussi bien qu'en droit, les quatre formes de catholicité ou d'universalité que nous avons énumérées; il est bien vrai qu'elle embrasse toute la doctrine chrétienne, qu'elle ne fait acception de personne, et qu'elle s'étend à tous les temps et à tous les lieux. Ce sont là comme autant de propriétés qui sont inhérentes à sa nature. Elle n'en saurait perdre une seule sans perdre du même coup la qualité d'Eglise de Jésus-Christ.

Mais pour être inséparables de sa nature, s'ensuit-il que ces quatre espèces de catholicité soient toutes des notes de la véritable Eglise? Evidemment non. Autre chose est l'élément essentiel, les propriétés fondamentales de l'Eglise, et autre chose les caractères ou les notes qui doivent servir à la faire reconnaître. Tout en admettant que l'Eglise n'a pas le droit de circonscrire arbitrairement sa durée dans un espace limité des temps; qu'elle ne peut laisser périr aucun des articles de la doctrine révélée, ni prononcer d'excommunication, *à priori*, contre un seul coin de la terre, une seule nationalité, un seul peuple, sans mentir à sa propre mission et sans résister à l'esprit, aux intentions et aux ordres de son divin fondateur; cependant, en général, on n'a guère vu là une note distinctive de l'Eglise. Aux yeux de la foule des docteurs et des théologiens, la catholicité vraiment propre à la distinguer des églises ses rivales, c'est la catholicité de lieux. Et en cela ils ont grandement raison. A examiner les choses de près, on remarque bientôt que la première sorte de catholicité, c'est-à-dire l'universalité de doctrine, rentre et se confond dans l'invariable unité de la foi chrétienne. Quant à la seconde et à la troisième, elles ne semblent pas appartenir assez exclusivement à la véritable Eglise pour être élevées au rang de ses notes positives.

Toutefois, quand la tradition de tous les siècles nous présente la catholicité ou l'universalité de lieux actuelle et simultanée, comme un signe catactéristique, spécial et positif de l'Eglise, n'allons pas croire qu'il s'agisse d'une catholicité absolue, et que l'Eglise ne puisse jamais se donner comme catholique qu'à la condition rigoureuse de s'étendre à tous les pays sans exception. En traitant plus haut la question de la sainteté, qu'avons-nous établi? Avons-nous prétendu que les autres religions, dans tous leurs articles et dans la personne de tous leurs membres, n'étaient que vice, corruption et erreur? non; mais que, sous le triple rapport de son chef, de sa doctrine et des résultats qu'elle obtenait, la véritable Eglise apparaissait couronnée d'une auréole inimitable de sainteté, et qu'il n'en fallait pas davantage pour que la présence de cette propriété fût le signe certain de la présence de Jésus-Crist. Or, il en est de même de la catholicité. Pour qu'elle devienne une marque vraiment et positivement caractéristique de la véritable Eglise, que faut-il? Est-il nécessaire qu'elle règne seule, qu'elle absorbe tout, et couvre la terre entière sans laisser, à côté d'elle, de place pour la

Ecclesiæ fide abesse, cùm doctrinæ Ecclesiæ, quæ ab Apostolis ad hanc diem prædicata est, adversentur.

impie des hérétiques ne s'éloigne de la foi de la véritable Eglise, puisqu'il est tout opposé à la doctrine qui a été

diffusion des religions fausses? Point du tout. Ce qu'il faut, c'est que cette catholicité brille d'un éclat que le développement d'aucun schisme, d'aucune hérésie et d'aucune autre société religieuse ne puisse égaler; ce qu'il faut, c'est que l'Eglise qui la revendique pour elle, qui l'allègue en sa faveur ait toujours été douée de la plus grande force d'expansion; qu'en vertu de cette force elle ait toujours été la plus répandue, et qu'elle n'ait jamais cessé de manifester sa présence, sinon dans la totalité, au moins dans l'immense majorité des contrées du monde connu. Oui, voilà ce qu'il faut, pour faire dela catholicité dont nous parlons ici, une vraie note de l'Eglise; mais aussi voilà évidemment ce qui suffit.

Cela posé, depuis la venue du Sauveur, quelle est la religion qui puisse se glorifier d'avoir eu, à toutes les époques, un développement comparable à celui de l'Eglise romaine, elle que ses ennemis mêmes n'ont pu perdre l'habitude de désigner sous le nom de catholique, tant cette appellation a toujours paru lui convenir admirablement? Sans doute qu'elle n'a pas soumis à son empire tous les peuples dans la même mesure; il n'en est pas moins vrai que, depuis bientôt deux mille ans, elle a toujours rayonné à peu près partout et plus loin qu'aucune autre. Si, comme le soleil, elle a eu ses contrées de prédilection, ses zônes privilégiées sur lesquelles elle a versé plus abondamment les flots de la lumière, de la chaleur et de la vie; comme lui aussi, il n'est, faut-il dire, point de climat qu'elle abandonne aux ténèbres complètes, point de nation qu'elle laisse perpétuellement assise à l'ombre de la mort sans faire passer et repasser, à chaque instant, sous ses yeux engourdis, quelques rayons de son flambeau divin. C'est dans ce sens que la catholicité vient se joindre à l'unité et à la sainteté pour donner à la véritable Eglise une physionomie si facile à discerner; c'est dans ce sens que la catholicité est une note dont la contrefaçon est impossible.

Et la raison en est bien simple. Pour avoir la catholicité à la plus haute puissance, deux conditions sont indispensables : il faut en même temps avoir l'unité et la force d'expansion à la plus haute puissance aussi. Précédemment nous avons vu que, par sa nature, par sa destination, par sa fin, par sa hiérarchie et la source de ses pouvoirs, notre Eglise avait une unité qu'elle n'affaiblissait nullement en s'étendant et en se propageant au loin, contrairement aux empires humains, dont la circonférence tient d'autant moins au centre que le rayon est plus grand. Pour la force d'expansion, qui pourrait rivaliser avec elle? Celui qui, à l'origine des choses, communiqua aux différentes espèces d'êtres leur prodigieuse et inépuisable fécondité, par la vertu de cette parole vivifiante : *Croissez et multipliez; crescite et multiplicamini*, a communiqué aussi aux éléments humains, qu'il reçoit dans la construction de son Eglise, une puissance de développement, une sorte de force centrifuge que rien n'arrête, et que les hommes chercheraient en vain dans leurs ressources personnelles, quand il a dit : *Allez, enseignez toutes les nations; euntes, docete omnes gentes.*

Mais laissons parler, sur cette importante matière, le révérend Père Lacordaire. « A » quel signe, dit-il, reconnaîtra-t-on cette autorité tutélaire chargée d'enseigner le genre » humain? Comment discernera-t-on la vraie autorité parmi tant de fausses autorités? » A un signe, pour ne parler que d'un seul, à un signe aussi éclatant que le soleil, que » nulle fausse autorité ne possède, que nulle fausse autorité ne peut contrefaire, le signe » de l'universalité, de la catholicité. S'il y a une chose remarquable dans ce monde, » c'est assurément ceci, qu'aucune autorité humaine n'ait pu être catholique, c'est-à- » dire franchir les bornes d'une certaine classe d'hommes ou de la nationalité. Les auto- » rités humaines sont de trois espèces : les autorités philosophiques, les religions non » chrétiennes et les sectes chrétiennes. Quant aux autorités philosophiques, jamais elles » n'ont atteint le peuple, et jamais, non plus, elles n'ont réuni dans une seule école » les gens éclairés; mais divisés à l'infini, elles ont donné au monde, dans tous les » temps un spectacle où la pitié n'a pu être écartée même par l'estime. Où est aujour-

prêchée depuis les apôtres jusqu'à nous. Aussi pour que tous pussent très-bien distinguer quelle était l'Eglise catholique, les Pères du concile de Nicée ajoutèrent-ils au Symbole, par une inspiration divine, le mot *Apostolique*.

Quare, ut omnes intelligerent quænam esset Ecclesia Catholica, Patres in Symbolo illud divinitùs addiderunt APOSTOLICAM. *De veræ Ecclesiæ notis vide Aug. contra Epist. Fundamenti, cap. 4. Tertull. lib. toto de præscriptionibus.*

19. Et en effet, le Saint-Esprit qui

19. Etenim Spiritus Sanctus, qui

» d'hui, dans l'univers, l'autorité philosophique régnante? Les religions non chrétiennes » n'ont jamais été que nationales, et celle qui a le plus approché du christianisme, qui » pourrait même, jusqu'à un certain point, être considérée comme une secte chrétienne, » le mahométisme n'a aspiré vers l'universalité qu'en espérant soumettre l'univers au » kalifat, par la force des armes. Dès que l'empire musulman s'est scindé, il y a eu » autant de sectes que de royaumes; témoins la Turquie et la Perse, les adorateurs » d'Ali et ceux d'Omar. Où est aujourd'hui, dans le monde, une religion non chrétienne » qui ait un enseignement universel? Le même phénomène s'est reproduit pour les » sectes chrétiennes, et nous en avons un illustre exemple dans les deux grands schismes » vivants, le schisme grec et le schisme protestant. Les Grecs ont été soumis au patriarche » de Constantinople tant que Constantinople a été le centre unique de l'Orient. Lorsque » l'empire russe a été formé, les grec-russes ont constitué une église à part, brisant » les derniers liens qui, dans l'enfance de leur empire, les rattachaient encore au siége » primitif du schisme. Quant aux églises protestantes, elles sont partagées en autant » de fractions que de royaumes : église épiscopale d'Angleterre, église presbytérienne » d'Ecosse, église calviniste de Hollande, église actuellement évangélique de Prusse; » et les protestants qu'un royaume n'a pas rassemblés dans une unité nationale, tels » que ceux des Etats-Unis, ont formé des milliers de sectes qui n'ont plus de nom, » pour en avoir trop.

» L'Eglise véritable, celle qui, dès l'origine, a pris le titre de catholique que nul en » dix-huit siècles n'a osé lui disputer une seule fois, l'Eglise véritable, divinement in» stituée pour enseigner le genre humain, a seule constitué une autorité universelle, » malgré l'effroyable difficulté de la chose. Tout l'empire romain s'est ligué contre cette » immense autorité qui naissait partout et malgré la persécution. Dès les premiers » temps, l'Eglise catholique dépassait les limites de l'empire romain; elle pénétrait en » Perse, en Ethiopie, dans les Indes, en Scythie. Après qu'elle eut subjugué l'empire » romain et passé au delà, les barbares vinrent anéantir l'unité temporelle fondée par » Rome païenne, et l'Eglise catholique, pendant que toutes les nations changeaient et » se fractionnaient, étendit son unité et son universalité partout où la force rompait » les membres de l'ancienne société; et de plus elle alla chercher les barbares jusque » dans leurs forêts pour les amener au pied du même autel et de la même chaire. De » nouveaux mondes se découvrirent, l'Eglise y fut aussi vite que les conquérants. Les » Indiens de l'Occident et de l'Orient connurent Jésus-Christ, et le soleil ne se coucha » plus dans le royaume de la vérité. Le protestantisme, en essayant de briser l'unité » et l'universalité catholique, n'a fait, par le spectacle de ses divisions, que prouver de » nouveau l'impossibilité où sont les hommes de fonder, avec leur propre vertu, une » église universelle.

» Il faut vaincre, en effet, la jalousie de l'autorité temporelle, la diversité des lan» gues, des mœurs, des préjugés; les inimitiés de nation à nation, et enfin, par-dessus » tout, l'indépendance des esprits, cette indépendance qui n'est que la soumission à de » fausses autorités, mais à des autorités qui flattent l'orgueil et semblent s'appuyer sur » la raison de chacun. Jamais l'erreur ne vaincra ces divers obstacles, parce que l'er» reur étant tout à la fois orgueil de l'entendement et contradiction logique, ne peut » unir les esprits ni les volontés. L'unité seule de l'Eglise, cette unité unique dans le » monde, est une preuve irrécusable de sa divinité; l'Eglise est catholique, donc elle » est vraie. » (1er vol., pag. 26 et suiv.)

Ecclesiæ præsidet, eam non per aliud genus ministrorum, quàm per Apostolicum, gubernat. Qui Spiritus primùm quidem Apostolis tributus est deinde verò summâ Dei benignitate semper in Ecclesiâ mansit. [1] Sed quemadmodum hæc una Ecclesia errare non potest in fidei ac morum disciplinâ tradendâ, cùm à Spiritu Sancto gubernetur : ita cæteras omnes, quæ sibi Ecclesiæ nomen arrogant, ut quæ diaboli spiritu ducantur, in doctrinæ et morum perniciosissimis erroribus versari necesse est.

[1] Aug. contra Crescent., l. 1. c. 33.

préside à l'Eglise ne la gouverne que par la classe des ministres apostoliques. Cet Esprit fut d'abord accordé aux apôtres; mais par un effet de l'infinie bonté de Dieu, il est toujours resté depuis dans l'Eglise. De sorte qu'elle est la seule qui ne puisse errer dans la foi et dans la règle des mœurs, dirigée qu'elle est par le Saint-Esprit. Mais toutes les autres qui usurpent le nom d'Eglise, guidées seulement par l'esprit du démon, doivent inévitablement tomber dans les plus funestes erreurs, soit pour la doctrine, soit pour la morale (7).

(7) Nous venons de le voir dans nos remarques précédentes; les mots d'unité, de sainteté, de catholicité ou d'universalité ne se lisent nulle part en caractères aussi nets et aussi éclatants que sur le frontispice de l'Eglise romaine, qui est l'Eglise de Dieu.

Mais continuons notre examen. A côté de ces trois mots on en lit un quatrième qui, comme les autres, lui appartient en propre, qui n'a point ailleurs sa véritable place, et que nulle religion rivale ne saurait lui contester avec la moindre apparence de droit : c'est celui de l'apostolicité. Ces mots composent, à eux quatre, la grande et sublime enseigne qui mettra toujours l'homme attentif et de bonne foi en état de distinguer, pendant son voyage sur la route de cette vie, l'Eglise véritable de toutes celles qui n'en sont que les menteuses copies.

Jamais la sagesse de Dieu n'a permis que les fonctions sacerdotales fussent confiées à tous les hommes indistinctement, et sans choix. Durant toutes les époques, la religion a toujours prescrit sur ce point certaines conditions à remplir, et certaines règles claires et précises à observer. S'il en avait été autrement, les prétentions de chacun se trouvant élevées au même niveau et n'ayant point de motif de céder et de plier les unes devant les autres, n'auraient pas manqué de susciter entre elles une interminable lutte, et bientôt le désordre et la confusion la plus complète se serait glissée dans ce que les ministères d'ici-bas ont de plus auguste et de plus saint.

Aussi voyez ce qui était ordonné par la loi de Moïse : pour être, sous l'empire de cette loi, préposé à la garde des oracles divins et avoir le droit d'offrir les sacrifices, en d'autres termes, pour faire partie du corps ecclésiastique d'alors, quel titre devait-on présenter! Suffisait-il de descendre indifféremment de l'un ou de l'autre des douze enfants de Jacob? Point du tout. Les plus grands talents et les mérites les mieux constatés n'élevaient eux-mêmes personne au sacerdoce. On se serait couvert de tous les genres de gloire, on aurait été guerrier comme Josué, sage comme la jeunesse de Salomon, prophète comme Isaïe, que toutes ces illustrations réunies, si elles avaient été seules, seraient demeurées impuissantes à ouvrir les rangs de la milice sacrée. Ce qu'il fallait avant tout, c'était d'appartenir à la famille d'Aaron et à la tribu de Lévi. Sans cette qualité point de ministère ecclésiastique pour personne. Ainsi c'était au sang et à la naissance que Dieu avait abandonné le soin de lui donner des prêtres dans l'ancien Testament. De telle sorte que quiconque pouvait établir sa descendance d'Aaron, était admis dans la classe sacerdotale, comme aussi quiconque ne le pouvait pas, en était exclus pour jamais.

A la venue de Jésus-Christ le plan de Dieu se modifia ainsi que nous l'avons remarqué dans l'article qui a été donné plus haut sur la constitution de l'Eglise. Mais ne nous y trompons pas; si pour être prêtre de la loi ancienne il fallait absolument descendre du chef du sacerdoce ancien, il n'est pas moins indispensable, pour être prêtre et pontife de la loi nouvelle, de descendre des chefs du sacerdoce nouveau. A la vérité les deux filiations sont de nature différente; tandis que la première est matérielle et physique,

20. Comme les figures de l'ancien Testament ont une vertu merveilleuse pour remuer les esprits et pour renou-

20. Sed quoniam magnam vim habent figuræ veteris Testamenti ad excitandos Fidelium animos, revocan-

la seconde est spirituelle et morale; mais elles sont, toutes deux, également nécessaires et également réelles.

En effet, quels sont les chefs du sacerdoce nouveau? Assurément s'il est quelque chose d'incontestable, c'est que ce sont les apôtres eux-mêmes. Suivez Jésus-Christ dans la collation des fonctions sacerdotales. Chaque fois qu'il en confère une, à qui s'adresse-t-il? Soit qu'il envoie enseigner et baptiser les nations; soit qu'il ordonne de perpétuer sur la terre le sacrifice et le sacrement de son corps et de son sang; soit qu'il communique la puissance de lier ou de délier, de remettre ou de retenir les péchés, entre les mains de qui dépose-t-il tous ses pouvoirs? toujours entre les mains des seuls apôtres. C'est à eux seuls qu'il dit dans la dernière cène : *Ce calice est la nouvelle alliance en mon sang. Toutes les fois que vous le boirez, faites-le en mémoire de moi*. C'est à eux seuls aussi qu'il dit plus tard : *Allez, enseignez et baptisez toutes les nations*; à eux seuls encore : *Recevez le Saint-Esprit; les péchés que vous remettrez, seront remis, et ceux que vous retiendrez, seront retenus*. Il est donc certain que les apôtres ont été, les premiers, revêtus de tous les ministères dont se compose le nouvel ordre religieux que Jésus-Christ venait fonder.

Mais ces priviléges seront-ils leur propriété exclusive? Ne devront-ils point passer à d'autres? Seront-ils condamnés à disparaître et à périr avec ceux qui les ont reçus de la main du Fils de Dieu? Point du tout. La religion de Jésus-Christ n'est pas une religion éphémère; elle doit durer autant que le monde. Par conséquent les fonctions qui en sont la base et le soutien nécessaire, et sans lesquelles elle ne saurait exister, ne seront point éphémères non plus; leur durée sera forcément celle de la religion elle-même. Mais alors par quelle voie ces précieuses fonctions se transmettront-elles? Seront-elles le partage du premier venu? Pour se les approprier, suffira-t-il de le vouloir et d'étendre le bras pour s'en emparer? S'il en était ainsi, si tous avaient le même droit de faire leur proie du ministère ecclésiastique dans la religion chrétienne; si tous pouvaient, indistinctement et sans appel, pénétrer jusque dans le sanctuaire du nouveau temple; si toutes les mains pouvaient toucher sans sacrilége l'arche sainte de la loi nouvelle; si toute espèce de consécration pour cela était inutile et superflue, à quoi bon les choix et le triage que Jésus-Christ se donna la peine de faire lui-même dans le commencement. Evidemment, il aurait laissé tous ses disciples sur la même ligne et au même niveau; il ne serait pas allé en tirer douze du milieu d'eux pour en faire une catégorie à part, une classe spéciale, un ordre particulier tellement distinct que désormais ils seront désignés par une appellation propre : *Quos et apostolos nominavit*, dit l'Ecriture. Et puis, aux termes dont le Fils de Dieu fait précéder ses dons, quand il dit, par exemple : *Comme mon père m'a envoyé, je vous envoie; recevez le Saint-Esprit; les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez*, etc.; ou bien : *Toute puissance m'a été donnée sur la terre et dans le ciel : allez donc, enseignez et baptisez toutes les nations*; qui serait assez aveugle pour ne pas voir que le but du Maître est d'organiser des pouvoirs? Mais que signifierait une organisation qui serait sans hiérarchie, sans classement, sans supériorité ni infériorité, et par suite, sans limite et sans barrière dressées contre les empiétements d'en bas, en un mot, une organisation où tout le monde serait en possession de la même dignité? Bien loin de porter le cachet de l'intelligence divine, elle n'offrirait que l'aspect d'une sorte d'affligeant pêle-mêle, elle ressemblerait à une mauvaise machine dont les rouages désordonnés n'auraient ni place fixe ni destination propre, et fonctionneraient au hasard et sans règle.

Aussi tel n'est point l'état de choses que Jésus-Christ a conçu et qu'il a réalisé. Lorsqu'il a fondé son Eglise, il a voulu que les dons et les pouvoirs qu'il lui confiait, se transmissent par une filière déterminée et par un canal régulier; il a voulu que ses apôtres en fussent les premiers dispensateurs. J'en atteste tous les passages où ces apôtres sont considérés comme les fondements de l'Eglise; j'en atteste ces lignes de saint Paul aux

damque rerum pulcherrimarum memoriam, cujus rei potissimùm causâ Apostoli his usi sunt : illam quoque

veler le souvenir des plus beaux mystères, et que pour cette raison les apôtres en ont fait un très-grand usage,

Ephésiens : *Vous êtes un édifice qui a les apôtres pour fondement : Ædificati super fundamentum apostolorum* ; j'en atteste surtout ce passage où saint Jean, au livre de ses révélations, traçant son beau tableau de la cité sainte qui est l'Eglise de Dieu, dit que *Son rempart a douze fondements sur lesquels sont inscrits les douze noms des apôtres de l'Agneau; Murus civitatis habens fondamenta duodecim et in ipsis duodecim nomina apostolorum Agni.* Textes qui tous démontrent clairement que l'Eglise repose sur les apôtres comme une maison sur sa base, et que nul ne peut avoir son point de départ et sa racine en Jésus-Christ sans passer par eux. Je pourrais également en attester ici la tradition même des premiers siècles qui, comme nous le verrons tout-à-l'heure, renferme des témoignages les plus capables de confirmer cette vérité, si elle avait besoin encore d'être corroborée. Donc un point désormais bien acquis, c'est que s'il fallait procéder et descendre d'Aaron pour appartenir au sacerdoce judaïque, il n'est pas moins indispensable de procéder et de descendre des apôtres pour appartenir à la partie enseignante et dirigeante de la véritable Eglise, ou bien, en d'autres termes, pour appartenir au sacerdoce et à l'apostolat chrétien.

Quand nous en resterions là, nous aurions suffisamment prouvé que la véritable Eglise doit être apostolique. Mais nous voulons aller plus loin encore, nous voulons faire voir que de toutes les notes qui ne conviennent qu'à l'Eglise de Jésus-Christ, et qui la distinguent et la spécialisent le mieux, l'apostolicité est peut-être la plus frappante. Poursuivons donc notre démonstration.

Nous avons dit que nul ne pouvait faire partie du corps enseignant et dirigeant de l'Eglise, s'il ne descendait des apôtres, et s'il n'y avait entre eux et lui une filiation réelle. Cela posé, voici notre raisonnement : C'est une loi générale, que celui qui émane d'un autre par voie de filiation doit reproduire dans sa personne les propriétés fondamentales qui constituent l'ordre, l'espèce d'êtres à laquelle cet autre appartient; donc, tous ceux qui descendront réellement des apôtres et qui seront destinés à les continuer ici-bas par voie de filiation, seront tenus de posséder les éléments constitutifs qui caractérisaient l'homme apostolique dans chacun de ceux que Jésus-Christ avait appelés auprès de lui pour poursuivre l'œuvre de sa mission. Ce principe n'est point contestable. Or, quelles étaient les propriétés essentielles, les prérogatives fondamentales qui faisaient de Pierre, de Jean, de Simon, etc., autant d'apôtres? Elles se réduisent à trois : l'ordination, la garde infaillible de la révélation, et la juridiction. Oui, être tiré du milieu des autres hommes pour former un ordre supérieur et à part, non point par suite d'un choix vulgaire et sans portée, mais en vertu d'un rite consécrateur, et sous l'action de l'insufflation divine ; puis être préposé, d'une manière spéciale et par un appel régulier et formel, à la garde de la doctrine ; puis enfin avoir entendu prononcer sur sa tête le *Euntes ergo docete* qui communique la mission, voilà l'homme apostolique dans ce qu'il a d'essentiel, de radical et de permanent. Il ne saurait exister à aucune autre condition. Dès lors quiconque veut se donner pour être le continuateur des Apôtres doit nécessairement produire les titres de ce triple privilége. Un seul viendrait à manquer que ce serait assez pour nous empêcher d'obtenir ou même pour nous faire perdre le droit de nous substituer à eux et de prendre leur rôle. Qu'on ne me parle donc point de la doctrine, quand l'ordination et la juridiction sont absentes ; ni de l'ordination et de la juridiction, quand la doctrine est mutilée. Dans un cas comme dans l'autre, on n'est plus la personnification suffisante des Apôtres et partant plus leur héritier.

Sans doute ce n'est point là la manière de voir de nos modernes réformateurs. Dépourvus qu'ils sont du caractère que l'ordination transmet et du droit que confère la juridiction, mais brûlant néanmoins du désir de se faire accepter comme de nouveaux envoyés du Christ, ils prétendent que ces deux titres ne sont que des formalités surannées et stériles. A les entendre, il ne faut ni rite initiateur, ni consécration pour entrer dans la carrière de l'apostolat ; c'est à la science seule à en ouvrir les portes. Selon eux, quiconque sait,

les pastenrs ne négligeront point ici un moyen d'instruire aussi avantageux.

doctrinæ partem, quæ magnas utilitates habet, Parochi non prætermittent.

est toujours appelé à succéder aux apôtres; ils n'invoquent pas d'autre autorité pour justifier leur sacrilége *évangélisation*, s'il m'est permis de parler leur langue. Ce n'est pas que, sur ce dernier point, c'est-à-dire sur le chapitre de la doctrine, ils soient moins en défaut que sur les deux précédents. Hélas ! quand on les étudie d'un peu près, il ne faut pas longtemps pour s'apercevoir qu'ils n'ont conservé de la science divine, que quelques rares lambeaux que chaque jour encore ils déchirent davantage. Ils ont beau soutenir qu'ils prennent leur point de départ dans l'Evangile ; à leurs théories plus qu'étranges, aux applications immorales qu'ils veulent en faire, on sent de suite l'absence à peu près totale de la sainte doctrine de Jésus-Christ. Car, s'il est vrai que les fruits révèlent la qualité de l'arbre qui les porte, il est clair que ceux dont nous parlons, ne sauraient être les siens. Mais la chicane étant presque toujours possible sur ce terrain, ils sont fort aises d'y concentrer la discussion.

Cette tactique et ces prétentions ne sont pas nouvelles ce sont celles des hérétiques de tous les temps. Mais pour être anciennes, elles n'en sont pas plus légitimes. S'il suffisait d'alléguer sa science pour être autorisé à se donner comme un apôtre nouveau et le représentant des anciens, encore une fois, que deviendrait l'Eglise, sinon le règne de la confusion et une autre Babel? Aussi ce que le bon sens et la logique proscrivent, la tradition de tous les siècles le proscrit également. Dès les premiers jours de l'Eglise, qu'est-ce qu'il fallait pour être admis, ou conservé sur les cadres d'activité de l'apostolat chrétien? il fallait qu'à la pureté de la doctrine on joignît toujours le pouvoir d'ordre et le pouvoir de juridiction, et celui qui ne remplissait point ces trois conditions, était à l'instant repoussé comme un intrus ou un novateur sacrilége. Voici déjà comment s'exprimait saint Irénée, lui dont le témoignage est ici d'un si grand poids, tant à cause de ses liaisons intimes avec les disciples immédiats des apôtres, qu'à cause de l'objet même de son grand ouvrage qui, étant une réfutation directe des hérésies de son temps, l'avait mis à même d'étudier plus profondément la constitution de l'Eglise et ses caractères.

« La connaissance, disait-il, de la doctrine apostolique, de l'antiquité de l'Eglise, du » caractère du corps de Jésus-Christ, est dans la succession des Evêques à qui les apôtres » dans chaque pays l'ont transmise, et qui est parvenue sans fiction jusqu'à nous. Où » sont les grâces du Seigneur, c'est là qu'il faut apprendre la vérité, c'est-à-dire, auprès » de ceux en qui se trouve *la succession ecclésiastique* des apôtres et avec elle la parole » saine, irréprochable et incorruptible. C'est par cet ordre et cette succession que la » tradition qui est dans l'Eglise depuis les apôtres, et la préconisation de la vérité arrive » jusqu'à nous ; et c'est aussi là la marque certaine que nous avons la même foi vivi- » fiante qui s'est conservée et qui a été véritablement transmise dans les églises jusqu'à » présent.... Il faut écouter ceux des Evêques qui sont dans l'Eglise, qui ont la succession » depuis les apôtres, et *qui, avec cette succession d'épiscopat, ont reçu certainement,* » *d'après la volonté de Dieu, la grâce de la vérité*. Quant aux autres qui se séparent » de la succession principale, on doit les tenir pour suspects ou comme hérétiques et de » doctrine dépravée ; ou comme schismatiques pleins d'orgueil et de complaisance pour » eux-mêmes ; ou comme hypocrites agissant dans la vue du gain et de la vaine gloire. » Tous ceux-là se sont écartés de la vérité. La tradition des apôtres, manifestée dans tout » le monde, est facile à connaître dans toutes les Eglises, par quiconque a le désir de » voir la vérité. Nous pouvons compter ceux *que les apôtres ont institués Evêques et* » *leurs successeurs* jusqu'à nous. Mais comme il serait trop long de rapporter, dans cet » ouvrage, toutes les successions des diverses Eglises; prenons cette grande, antique et » célèbre Eglise fondée à Rome par les glorieux apôtres Pierre et Paul. En montrant la » tradition qu'elle tient des Apôtres et la foi annoncée à tous les hommes, et *parvenue* » *jusqu'à nous par la succession des Evêques*, nous confondons tous ceux qui, de » quelque manière que ce soit, par complaisance coupable pour eux-mêmes ou par vaine

In his autem illustrem significationem habet arca Noe, [1] quæ ob eam

[1] Gen., 6. 14.

La plus expressive de toutes, c'est l'arche de Noé, construite par l'ordre exprès de Dieu seul; on ne saurait

» gloire, ou par aveuglement et perversité d'opinion, amassent où ils ne doivent pas. » (Contre les hérét. Liv. 3, ch. 3. Liv. 4, ch. 20, 26, 33.)

Tertullien défend la même doctrine avec son énergie ordinaire; écoutez ses remar-» quables paroles: « Les Apôtres fondèrent dans chaque ville des églises. De là les autres » églises ont tiré la communication de la foi et les semences de la doctrine, et elles les en » tirent tous les jours. C'est pour cela qu'elles sont réputées catholiques comme étant » *la descendance des Eglises apostoliques, toute race participant à la nature de son* » *origine*. Puis plus loin il dit: « Voici la prescription que j'établis; ce que les Apôtres » ont prêché, ce que Jésus-Christ leur avait révélé, il n'est pas nécessaire de le prouver » autrement que par ces mêmes Eglises que les apôtres ont fondées en y prêchant » d'abord de vive voix, et ensuite par écrit... Si quelques hérésies osent se rapporter au » temps apostolique pour paraître transmises par les apôtres, prétendant qu'elles ont » existé sous eux, *nous pouvons leur dire qu'elles produisent donc l'origine de leurs* » *églises, qu'elles déploient l'ordre de leurs évêques descendant par une succession* » *continue, de manière que leurs premiers évêques aient, pour auteur ou pour pré-* » *décesseur, un des apôtres ou des hommes apostoliques qui ont vécu avec eux. Car* » *c'est ainsi que les églises apostoliques établissent leur filiation;* vous donc, conclut-il, » qui voulez, sur l'affaire de votre salut, satisfaire une curiosité légitime, parcourez » les églises apostoliques dans lesquelles président encore les chaires des apôtres aux » lieux qu'ils occupaient, dans lesquelles on récite encore leurs lettres authentiques qui » rappellent leurs voix et représentent leurs personnes. Etes-vous voisin de l'Achaïe? » vous avez Corinthe. Si vous n'êtes pas éloigné de la Macédoine, vous avez Thessalonique, » vous avez Philippe. Si vous allez en Asie, vous avez Ephèse. Si vous êtes près de » l'Italie, vous avez Rome dont l'autorité est près de nous... On peut dire avec raison à » tous les hérétiques: Qui êtes-vous? quand et d'où êtes-vous venus? que faites-vous dans » mon bien, vous qui n'êtes pas à moi? De quel droit, Marcion, coupez-vous ma forêt? » Qui vous a permis, Valentin, de troubler ma source? Par quelle autorité, Appelles, » ébranlez-vous mes limites: la possession est à moi, je possède anciennement, je possède » le premier. Je tire mon origine indubitable des auteurs à qui la chose appartient; je » suis l'héritier des apôtres. »

Mêmes témoignages de la part de saint Clément d'Alexandrie et d'Origène; mais hâtons-nous d'arriver au passage suivant de saint Cyprien: « *Novatien n'est point évêque et ne* » *peut être regardé comme tel, lui qui, au mépris de la tradition évangélique et apos-* » *tolique, ne succédant à personne, est né de lui-même. Peut-il être tenu pour pasteur,* » *celui qui, pendant qu'il existe un pasteur véritable présidant dans l'Eglise en vertu* » *d'une ordination divine et d'une succession légitime, ne succède lui-même à personne,* » *commence par lui, et se montre ainsi l'ennemi de la paix du Seigneur et de l'unité* » *divine?* »

A ces noms, nous pourrions encore ajouter ceux de saint Epiphane, de saint Optat, de saint Augustin et d'une foule d'autres docteurs; mais à quoi bon ces citations multipliées? De tout ce que nous avons dit jusqu'ici, il résulte trois points frappants d'évidence: 1° Que les apôtres sont les chefs du corps enseignant et de l'apostolat chrétien; 2° que pour continuer leur œuvre, il faut de toute nécessité descendre et procéder d'eux; 3° que cette descendance ou cette filiation spirituelle, sous peine d'être insuffisante et bâtarde, doit à son tour consister essentiellement dans trois choses: d'abord dans l'ordination qui donne le rang, la dignité, le caractère apostolique, et imprime dans l'âme de celui qui la reçoit la même marque distinctive que dans l'âme de l'apôtre; en second lieu, dans la juridiction ou la mission qui seule donne le droit de remplacer les apôtres, d'aller s'assoir sur leurs chaires et d'exercer leur rôle, et sans laquelle le pouvoir radical de leur succéder, conféré par l'ordination, resterait enchaîné dans les mains de celui qui en serait dépositaire; et enfin dans la garde et l'enseignement fidèles de la doctrine

douter qu'elle ne figurât l'Eglise. Car Dieu qui a établi l'Eglise, l'a fait pour que tous ceux qui y entreraient par le

rem tantùm divino jussu constructa est, ut nullus dubitandi locus relinquatur, quin Ecclesiam ipsam signifi-

du Sauveur, nul ne devant rester au nombre des représentants et des continuateurs des apôtres, quand il travaille à démolir ou à altérer leur ouvrage. Puis, par une conséquence ultérieure, il résulte encore de ce qui précède que la proposition que nous avons avancée en commençant : à savoir que l'apostolicité n'est pas seulement une propriété essentielle de la véritable église, mais une de ses notes les plus positives et les plus brillantes, se trouve parfaitement justifiée.

Et en effet, si l'essence de l'apostolicité est telle que nous l'avons définie, et il est impossible qu'elle ne le soit pas, il s'ensuit forcément que partout où l'apostolicité aura déployé son étendard, l'Eglise y aura aussi planté sa tente. Autrement il faudrait dire qu'on peut sortir de la véritable Eglise en restant enté sur les apôtres, en étant leur continuateur fidèle, en conservant l'ordination apostolique, la mission apostolique et la pureté apostolique de la doctrine, ce qui est absurde.

Que si nous promenons maintenant nos regards sur les sociétés religieuses qui peuplent ce globe pour y chercher celle qui possède la véritable apostolicité, que remarquerons-nous ? Nous serons obligés de convenir que la même Eglise dans laquelle nous avons trouvé les principes de l'unité la plus puissante et la plus compacte, les phénomènes de la sainteté la plus éclatante, les éléments de la catholicité la plus expansive à la fois et la plus étendue, est aussi celle qui nous offre le spectacle de l'apostolicité la plus incontestable. En effet, tandis que les sociétés chrétiennes dissidentes, soit grecques, soit protestantes, soit anglicanes ou autres, n'ont commencé à se dessiner avec un peu d'éclat dans le monde que bien postérieurement aux apôtres; tandis qu'elles ont dû, toutes, leur origine à une révolution qui tendait à renverser quelque point capital des symboles antérieurs, et qu'en altérant ainsi la pureté de la foi, ou bien en déplaçant et en corrompant les antiques sources de la juridiction légitime, ou enfin en dédaignant et en foulant aux pieds, comme la plus vaine des superfluités, le rite consécrateur de l'ordination, elles ont perdu par là même les trois caractères essentiels qui constituent la vraie filiation apostolique; tandis que toutes méritent le reproche que l'auteur des prescriptions adressait déjà aux hérétiques de son temps, et qu'à toutes on peut demander, comme lui aux Marcion et aux Valentin, d'où elles viennent et où elles étaient avant Photius et Michel Cérularius, Luther, Calvin et Henri VIII, il en est une, au contraire, qui n'a ni ces vices ni ces taches; c'est la grande société chrétienne qui se désigne partout sous le nom de catholique. A côté d'un grand nombre de siéges sur lesquels on a vu s'asseoir une suite non interrompue d'Evêques depuis la naissance de l'Eglise pour ainsi dire jusqu'à nous, elle en a un surtout, dont elle peut exalter l'apostolicité avec orgueil aux yeux du monde entier. Déjà le lecteur me prévient et nomme le siége de Rome. Depuis dix-huit cents ans que ce siége existe, il n'a subi ni lacune ni changement radical. Tous les pontifes qui l'ont occupé, y sont arrivés par la voie de la même consécration, ils ont hérité des mêmes pouvoirs et fait entendre les mêmes enseignements. C'est une unité qui ne varie sous aucun rapport, ni pour l'ordination, ni pour la juridiction, ni pour la doctrine. Et puis dans leur succession les pontifes forment une chaîne qui ne connaît point de solution de continuité. Toutes les fois que la mort la fait tomber de la dernière main qui la tient, vite et aussitôt que la chose est moralement possible, il se trouve une autre main consacrée pour la ramasser et l'allonger d'un pas. Ainsi, aujourd'hui elle court de saint Pierre qui en tient une extrémité, jusqu'à Pie IX qui tient l'autre et sans interruption. La vérification est facile à faire : tous les anneaux peuvent se compter, on en sait même les noms et jusqu'à l'espace qu'ils occupent dans la série. Chaîne et succession qui feront toujours l'admiration de tous les vrais penseurs, et qui arrachèrent à Hurter, protestant, écrivant la vie d'Innocent III, ces mémorables paroles : « En portant nos » regards en arrière et en avant sur la suite des siècles, en voyant comment l'institution » de la papauté a survécu à toutes les institutions de l'Europe, comment elle a vu naître » et périr tous les états, comment, dans la métamorphose infinie des choses humaines,

cet, quam Deus sic constituit, ut quicumque per baptismum illam ingrederentur, ab omni mortis æternæ pe-

baptême pussent être à l'abri de la mort éternelle, tandis que ceux qui demeureraient hors de son sein de-

» elle a seule conservé invariablement le même esprit, devons-nous nous étonner si beau-
» coup d'hommes la regardent comme le rocher dont la tête immobile s'élève au-dessus
» des vagues mugissantes du cours des siècles? » Ce n'est pas tout. Telle est la constitution de l'Eglise de Jésus-Christ, que l'apostolicité de l'Eglise de Rome ne saurait ni se localiser tout entière en elle, ni se borner à elle seule. D'après cette constitution, il faut qu'elle rejaillisse sur toutes les églises particulières qui composent l'Eglise véritable et qu'elle couvre dans son déploiement la chrétienté toute entière, de manière qu'on puisse dire avec vérité que celle-ci est apostolique, non pas seulement dans l'un de ses siéges, mais dans tous. Et en effet, que sont ces églises particulières relativement à l'Eglise romaine? Elles en dérivent comme la branche dérive du tronc; elles vivent de sa vie comme les membres vivent de la vie du cœur; c'est par elle qu'elles ont été fondées et qu'elles subsistent; les unes sont les filles et l'autre est la mère. Mais, dit Tertullien, dont nous venons de rapporter les paroles un peu plus haut, c'est une loi générale, inflexible, que tout être participe des qualités fondamentales de celui qui l'a produit. Si donc l'Eglise-mère est essentiellement apostolique, les églises particulières qu'elle fondera, qui naîtront de son sein, seront apostoliques tout comme elle. Rien au reste de plus aisé à concevoir. Quand l'Eglise de Rome établit une église particulière, qu'est-ce qui arrive? C'est elle qui agit extérieurement, il est vrai; mais comme elle n'est que la personnification des apôtres, leur organe et leur instrument, au fond ce sont les apôtres qui établissent, et par conséquent l'établissement, quoique nouveau, est vraiment apostolique.

Résumons-nous, et disons que, s'il est de la dernière évidence que l'apostolicité est une des quatre grandes notes qui distinguent la véritable Eglise, il est tout aussi manifeste que nulle église fausse ne saurait en disputer la possession à l'Eglise catholique romaine.

Tous ces articles que nous insérons sur l'Eglise paraîtront probablement d'une bien grande étendue. Cependant notre cadre n'est point encore rempli. Pour atteindre complétement le but que nous nous sommes proposé, nous avons encore trois nouvelles propositions à établir : la première c'est la primauté de saint Pierre et par suite celle de ses successeurs, proposition que nous avons bien déjà touchée, au moins d'une manière indirecte, mais à laquelle nous n'avons point accordé assez de développement. Ici nous ne dirons rien de nous-même; nous aimons mieux laisser parler M. Foisset et le public sera de notre avis.

Après avoir cité plusieurs passages de M. de Maistre pour prouver qu'au point de vue de la raison la suprématie du pontife romain est indispensable, l'habile jurisconsulte-théologien ajoute : « Victorieux que nous sommes dans le champ des idées, nous ne
» refuserons pas le combat sur le terrain des faits. » Puis, empruntant un célèbre pas-
» sage de l'Evêque de Meaux, il continue ainsi :

« Le Fils de Dieu, dit Bossuet, ayant voulu que son Eglise fût *une* et solidement
» *bâtie sur l'unité*, a, pour l'entretenir et la cimenter, établi et institué la primauté
» de saint Pierre. »

Et ailleurs :

« Pierre paraît le premier en toutes manières : le premier à confesser la foi; le premier
» dans l'obligation d'exercer l'amour; le premier d'entre les apôtres qui vit le Sauveur
» ressuscité d'entre les morts; comme il en devait être le premier témoin devant tout le
» peuple; le premier quand il fallut remplir le nombre des apôtres; le premier qui con-
» firma la foi par un miracle; le premier à convertir les Juifs; le premier à recevoir les
» Gentils, le premier partout. Il reçoit *seul* les clefs du royaume des cieux. La puissance
» donnée à plusieurs, porte sa restriction dans son partage, au lieu que la puissance
» donnée à un seul *sur tous et sans exception* emporte la plénitude... Tous les apôtres
» reçoivent plus tard la même puissance, mais non *au même degré* ni *avec la même*
» *étendue*, Jésus-Christ commence par le premier, et dans ce premier il développe le

vraient périr ensevelis sous leurs crimes, comme il arriva à ceux qui ne se réfugièrent point dans l'arche.

riculo tuti esse possent : qui verò extra illam essent, quemadmodum iis evenit, qui in arcam recepti non sunt, suis sceleribus obruerentur.

» tout, afin que nous apprenions que l'autorité ecclésiastique, *premièrement établie* » *en la personne d'un seul*, ne s'est répandue qu'à condition d'être toujours ramenée au » principe de son unité, et que tous ceux qui auront à l'exercer se doivent tenir inséparablement unis à la même chaire.

» Mais, reprend M. Foisset, n'anticipons point. Il ne s'agit pas encore de la primauté des successeurs de Pierre, il s'agit de celle de Pierre lui-même.

» Interrogeons l'Ecriture. Partout, on vient de le voir, Pierre est nommé avant tous les apôtres. Voilà un singulier hasard? Car enfin Pierre n'est ni le plus âgé des apôtres, ni le plus ancien disciple de Jésus-Christ. André, son frère aîné, avait suivi le Sauveur avant lui.

» Et non-seulement saint Matthieu le nomme avant tous les autres, mais il l'appelle formellement le premier : « *Or les noms des douze apôtres sont ceux-ci : le premier est* » *Simon surnommé Pierre.* (Matth. chap. 10, v. 2.) » L'Evangile n'assigne pas de rang aux autres; ils sont nommés indistinctement, pêle-mêle, *sans la qualification de second, de troisième*, etc., sans ordre déterminé dans la succession des noms, si ce n'est que Judas est toujours cité le dernier. Voyons la suite du récit divin :

» *Jésus vint dans les environs de Césarée, dans la tétrarchie de Philippe, et il* » *interrogea ses disciples en ces termes : Qui dit-on qu'est le Fils de l'homme? Ils* » *répondirent : les uns veulent que ce soit Jean-Baptiste, les autres Elie, les autres* » *Jérémie, ou un autre des anciens prophètes ressuscités.* (Saint Luc. chap. 19. v. 19.) » *Jésus reprit : Et vous qui dites-vous que je suis? Simon Pierre prenant la parole* » *répondit : Vous êtes le Christ, le Fils du Dieu vivant. Jésus repartit : Bienheureux* » *es-tu, Simon fils de Jonas; car ce n'est point la chair et le sang qui t'a fait cette* » *révélation, mais mon Père qui est dans le Ciel.* » Ensuite lui rendant témoignage » pour témoignage : « *Et moi, poursuit Jésus, je dis que tu es Pierre, et sur cette pierre* » *je bâtirai mon Eglise et les portes de l'Enfer ne prévaudront point contre elle. Et je* » *te donnerai les clefs du royaume des cieux; tout ce que tu lieras sur la terre sera lié* » *dans le Ciel; et tout ce que tu délieras, sera délié.* » Matth. chap. 16, v, 13, 17, 18, 19.)

» Toutefois, avant la mort du Sauveur, les apôtres, dont les yeux n'étaient pas encore ouverts, ne comprenaient point toute la portée des paroles qui précèdent. « *Avant la* » *cène*, dit saint Luc, *il s'éleva entre eux une contestation sur celui qui serait estimé* « *le plus grand. Mais Jésus leur dit: Les rois des nations commandent en maîtres.* » *Pour vous, qu'il n'en soit pas ainsi.* MAIS QUE CELUI QUI EST LE PLUS GRAND PARMI VOUS » (il y avait donc un plus grand parmi eux!) *devienne comme le plus petit, et que* » CELUI QUI TIENT LE PREMIER RANG, *soit comme celui qui sert... Je suis au milieu de vous* » *comme celui qui sert; or, le Seigneur dit : Simon, Simon, Satan a demandé à vous* » *cribler tous comme on crible le froment; mais moi, j'ai prié pour toi, afin que ta* » *foi ne défaille point; toi donc, une fois converti, affermis tes frères.* » (Luc, ch. 22. verset 24 et suiv.)

» Après la résurrection, Jésus-Christ apparaît pour la première fois à ses disciples et il dit à Simon-Pierre : « *Simon, fils de Jonas, m'aimes-tu plus que ne m'aiment* » *ceux-ci? Pierre répond : Oui, Seigneur, vous savez que je vous aime. Jésus reprend :* » *Pais mes agneaux. Le Sauveur l'interroge une seconde fois : Simon, fils de Jonas,* » *m'aimes-tu? Oui, Seigneur, répliqua Pierre, vous savez que je vous aime. Jésus* » *repartit encore : Pais mes agneaux. Jésus l'interroge une troisième fois : Simon, fils* » *de Jonas, m'aimes-tu? Pierre fut contristé de ce que Jésus lui demandait pour la troisième fois s'il l'aimait, et il répondit : Seigneur, vous connaissez toutes choses; vous* » *savez que je vous aime. Jésus lui dit : Pais mes brebis.* » (Jean 21, v. 14 et suiv.)

» Il se peut, continue M. Foisset, que ces textes ne disent rien à l'esprit et au cœur

Alia figura est, magna illa civitas [1] Jerusalem, cujus nomine Scripturæ

[1] Gal., 4. 26; Hebr., 12. 12; Deut., 12. 11, 12, 13, 14, 18. 21.

Une autre figure encore, c'est cette cité magnifique de Jérusalem dont les Ecritures empruntent souvent le nom pour exprimer la sainte Eglise. Ainsi

des incrédules; mais je me demande comment il serait possible qu'ils ne disent rien à l'esprit et au cœur d'un chrétien. Dira-t-on que le pouvoir de lier ou de délier, après avoir été donné à Pierre seul, fût étendu plus tard à tous les apôtres ; sans doute, et Bossuet l'avait déjà remarqué. Mais on a vu le parti qu'il en tire. Les Pères aussi l'avaient remarqué et c'est ce qui faisait dire à saint Cyprien : « L'Eglise qui est une, a été, par » la voix du Seigneur fondée sur un seul qui a reçu les clefs ; » et à saint Optat de Milève : « C'est pour le bien de l'unité que d'abord Pierre a seul reçu les clefs du » royaume des cieux, qui, dans la suite, devaient être communiquées aux autres pasteurs. » C'est donc manifestement le dessein de Jésus-Christ, ajoute Bossuet, « de mettre premiè» rement dans un seul ce que dans la suite il voulait mettre dans plusieurs; mais la suite » ne renverse pas le commencement et le premier ne perd pas sa place. Cette première » parole : *Tout ce que tu lieras*, dite à un seul, a déjà rangé dans sa puissance chacun » de ceux à qui on dira : *Tout ce que vous remettrez;* car les paroles de Jésus-Christ » aussi bien que ses dons sont sans repentance; et CE QUI EST UNE FOIS DONNÉ INDÉFI» NIMENT, UNIVERSELLEMENT, EST IRRÉVOCABLE. »

» Pierre donc est le fondement de l'Eglise, poursuit le même auteur, en faisant encore » parler Bossuet. La parole de Jésus-Christ qui de rien fait ce qu'il lui plaît, donne » cette force à un mortel. Et qu'on ne dise point, qu'on ne pense point, que ce ministère » de saint Pierre finisse avec lui. Ce qui doit servir de soutien à une Eglise éternelle ne » doit jamais avoir de fin. Pierre vivra dans ses successeurs; Pierre parlera toujours dans » sa chaire; c'est ce que disent les Pères, c'est ce que confirment six cent trente Evêques » au concile de Chalcédoine... C'est cette chaire romaine tant célébrée par les Pères où » ils ont exalté à l'envi *la principauté de la chaire apostolique*, *la principauté prin-* » *cipale*, *la source de l'unité*, *et dans la place de Pierre l'éminent degré de la chaire* » *sacerdotale; l'Eglise-mère qui tient en sa main la conduite de toutes les autres*, » *le chef de l'épiscopat d'où part le rayon du gouvernement; la chaire unique en laquelle* » *seule toutes gardent l'unité*. Vous entendez dans ces mots saint Augustin, saint » Irénée, saint Cyprien, saint Prosper, saint Avit, saint Optat, Théodoret, le concile de » Chalcédoine et les autres, l'Afrique, les Gaules, la Grèce, l'Asie, l'Orient et l'Occident » unis ensemble.

» Ecoutez maintenant une à une, reprend M. Foisset, ces voix qui se répondent distinctement de tous les confins du monde... L'Eglise romaine est l'Eglise présidente (saint Ignace d'Antioche); c'est l'Eglise à laquelle, à raison de sa primauté supérieure, *propter potiorem principalitatem*, doit se rallier l'Eglise entière... parce que c'est là que s'est toujours conservée la tradition apostolique. (Saint Irénée.)

» La souveraine autorité pour paître les brebis a été confiée à saint Pierre, et l'Eglise a été fondée sur lui comme sur la terre ferme. (Orig.)

» Pierre est le sommet culminant de l'apostolat. (Id.)

» Les hérétiques osent naviguer vers la chaire de Pierre, vers cette Eglise suprême *principalem* où l'unité du sacerdoce a pris sa source. (Saint Cyprien.)

» L'Eglise romaine adresse des lettres au monde entier. (Id.)

» Il n'y a qu'une Eglise fondée par Jésus-Christ sur Pierre origine et raison de son unité (Id.)

» L'Eglise romaine a toujours eu la primauté. (Concile de Nicée, an 325.)

» La providence de Dieu conduit à Rome le plus courageux des apôtres, Pierre le premier de tous, à raison de sa vertu. (Eusèbe, *Hist. eccl.*)

» Nous implorons suivant les canons le Siége suprême apostolique duquel nos prédécesseurs ont tiré leur ordination et leur doctrine. (Saint Athan.)

» Dieu a placé Félix et ses prédécesseurs au plus haut de la cîme apostolique et lui a imposé le soin de toutes les Eglises. (Id.)

c'était dans son sein seulement qu'il était permis d'offrir à Dieu des sacrifices, parce que dans l'Eglise seule et

sæpiùs sanctam Ecclesiam significant. Nimirum in illâ solâ offerre Deo sacrificia licebat : quia in solâ etiam Dei Ec-

» Le siége apostolique de Rome est le pivot sacré sur lequel tourne toute la chrétienté comme sur le Christ. Tu es, Félix, le chef de tous. (Saint Athan.)

» Tu ne peux nier que la chaire épiscopale de Rome n'ait été, en premier lieu, confiée à Pierre, chef des apôtres, et que ce ne soit la seule qui maintienne l'unité ; de telle sorte que celui-là serait schismatique et coupable qui, contre cette chaire *unique*, en élèverait une autre. (Saint Optat de Milève.)

» Le bienheureux Pierre a été placé à la tête de tous les disciples. (Saint Basile.)

» Que l'Evêque de Constantinople ait la primauté d'honneur *après l'Evêque de Rome*. (Concile gén. de Constant., an 381.)

» L'Eglise romaine est l'Eglise capitale du monde romain tout entier. (Concile d'Aquilée.)

» Pierre est le coryphée suprême et le chef des apôtres. (Saint Cyrille de Jérus.)

» C'est à Pierre en personne que Jésus-Christ a dit : *Tu es Pierre et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise*. Où est Pierre, là donc est l'Eglise. (Saint Ambroise.)

» Ce n'est point André qui a reçu la primauté, mais Pierre. (Id.)

» Le Seigneur lui-même a constitué Pierre le premier des apôtres, la pierre solide sur laquelle est bâtie l'Eglise de Dieu. (Saint Epiph.)

» Pierre, le coryphée du chœur des apôtres, l'organe de tout l'apostolat, le chef de cette famille de tout l'univers. (Saint Jean Chrys.)

» Rome a parlé, la cause est finie. (Saint Aug.)

» Il n'est douteux pour personne, il est notoire de toute antiquité, que saint Pierre, le chef des apôtres, le fondement de l'Eglise, VIT ET JUGE TOUJOURS DANS SES SUCCESSEURS. (Paroles du légat Philippe au concile d'Ephèse, an 431.)

» Pierre est le chef, le prince des apôtres. (Saint Cyrille d'Alex.)

» Pierre a parlé par la bouche de Léon. (Conc. gén. de Chalc., an 451.)

» Que dirai-je de plus ? Si la tradition, si la vérité n'est pas là, où est-elle donc ?

» J'ai cité sans distinction les témoignages qui se rapportent à Pierre et ceux qui ont trait à ses successeurs, parce qu'il est impossible de séparer ces témoignages dans la tradition où Pierre et ses successeurs ne font qu'un ; parce que, d'ailleurs, il n'y a pas deux questions ici, il n'y en a qu'une au fond. Si Pierre a eu la primauté sur les apôtres, tous directement inspirés par Jésus-Christ, comme lui-même, à combien plus forte raison les successeurs de Pierre auront-ils été plus que les égaux des autres Evêques. » (*Catholicisme et protest.* par M. Foisset, 2e partie.)

Passons à notre seconde proposition. Comme dans la première, il s'y agit encore de la suprématie de saint Pierre et de ses successeurs, mais sous un autre point de vue. Dans notre article sur la constitution de l'Eglise, nous avons déjà montré combien était injuste le reproche que l'on fait au catholicisme d'affaiblir le patriotisme chez les différents peuples, en obligeant tous les chrétiens à regarder l'Evêque de Rome comme le chef de la religion. Mais notre tâche n'est pas finie ; il est encore une accusation presque analogue à celle-ci, laquelle nous ne pouvons laisser sans réponse.

En présence des conflits qui s'élèvent, de temps en temps, entre le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel, que voudrait une classe nombreuse de politiques de nos jours ? Toujours prêts à donner tous les torts au premier et tous les droits au second, à sacrifier l'Eglise à l'Etat, l'idée à la force et, pour ainsi dire, l'âme au corps, selon eux le maintien de la paix et de l'harmonie n'est possible qu'à une condition. A les entendre, tant qu'on n'aura pas réuni sur la même tête et dans les mêmes mains les insignes des monarques et du souverain pontificat ; tant que chaque peuple n'aura pas son église à lui, son église nationale, indépendante, et que les diverses parties de la chrétienté seront condamnées à subir la suprématie du pontife romain, la lutte sera perpétuelle. Insensés qui ne comprennent pas qu'une paix qui courberait sous le sceptre d'une autorité purement humaine la conscience, cette partie de nous-mêmes qui ne relève que de

clesiâ neque extra eam usquam, verus cultus, verumque sacrificium reperitur, quod Deo placere ullo modo possit.

nulle part ailleurs se trouve le vrai culte et le vrai sacrifice.

Dieu ou d'un pouvoir émané directement et positivement de lui, serait cent fois pire que la guerre, que ce serait une paix immorale! Etrange manière de voir qui trouve un motif de condamnation dans ce qui constitue le mérite et l'honneur du catholicisme et l'un de ses beaux titres à l'admiration générale! Car enfin, tandis qu'il est des limites que les gouvernements temporels ne dépassent presque jamais impunément; tandis que, après avoir acquis une certaine étendue, la force de cohésion semble les abandonner, que la circonférence se détache du centre, que les parties extrêmes s'écroulent et tombent pour former dans leur chute des états nouveaux; tandis que les religions fausses elles-mêmes sont impuissantes à échapper à cette loi fatale, et qu'en punition de l'appui qu'elles réclament sans cesse aux puissances terrestres, et dont elles ne se passent jamais, elles sont vouées à partager l'instabilité de leurs protectrices, n'est-ce pas une chose admirable que cet art avec lequel l'Eglise catholique sait retenir dans les liens de la plus parfaite unité, ce qui est au loin aussi bien que ce qui est auprès; assujettir au même chef, soumettre à la houlette du même pasteur les hommes les plus différents par les mœurs, le langage, les intérêts, et cela sans peine, sans violence, sans flotte et sans armée?

D'ailleurs, cette sorte d'unité, qu'est-ce autre chose que le caractère propre de la vérité? Oui, certainement, ou la vérité religieuse n'est pas, ou bien elle est *une*. Les vérités de convention humaine, qui n'ont de garantie que l'autorité de l'esprit d'un particulier, sans descendre de plus haut et sans se rattacher à quelque chose de plus élevé, peuvent bien être mobiles et changeantes; semblables à cette justice dont parle Pascal, elles peuvent varier du versant d'une montagne à l'autre, de la rive d'un fleuve à la rive opposée, de manière à former deux vérités contraires; *la vérité d'en deçà*, et *la vérité d'au delà*, s'il nous est permis de nous exprimer de la sorte. Mais, ni les montagnes, ni les rivières, ni les mers ne sauraient borner et modifier les vérités qui viennent directement de Dieu et qu'il a bien voulu enseigner lui-même à la terre. Le oui et le non ne se succèdent point sur ses lèvres comme sur celles de l'humanité, à mesure que les latitudes changent et que les climats se multiplient. Par conséquent la religion véritable, qui est l'ensemble de la doctrine divine, sera immuable et toujours la même. De tous les points du globe, disait un païen, la distance est égale pour aller chez les morts; pour aller au ciel, dit le chrétien, la distance est aussi la même.

Or, comment la religion pourrait-elle conserver son unité si les chefs des gouvernements temporels étaient également pour elle autant de chefs indépendants et placés sur la même ligne. Le cours naturel et logique des choses l'amènerait tôt ou tard à recevoir autant d'interprétations différentes, à se fractionner en autant de parties qu'il y aurait de gouvernants divers. Car un tout quelconque ne saurait rester *un* qu'à la condition d'avoir un centre unique vers lequel toutes les parties convergent et auquel elles se rattachent.

Et puis, ô hommes qui repoussez la suprématie du Pontife de Rome et qui réclamez des églises nationales, comprenez donc tout ce qu'il y a de dangereux dans vos désirs. A vous juger sur vos paroles du moins, nul ne serait plus ami que vous de la liberté de la pensée et de la liberté de la conscience. Mais ne voyez-vous pas à quels périls vous exposez cette liberté en la déposant entre les mains d'un monarque puissant, tant que celui qui prescrit et qui règle ce que vous avez à croire, est un vieillard faible et impuissant à vous frapper dans votre existence civile et matérielle, vous ne vous trouvez point gênés et vous vous sentez encore libre. Mais transformez ce vieillard en empereur de toutes les Russies, que deviendra votre liberté devant ses impérieux ukases? Ne périra-t-elle pas étouffée comme la colombe sous les serres de l'épervier? « On croit » peut-être, disait le premier consul, que c'est un avantage de ne pas dépendre d'un » chef étranger, on se trompe... l'institution qui maintient l'unité de la foi, c'est-à-dire » le pape gardien de l'unité catholique, est une institution admirable. On reproche à » ce chef d'être un souverain étranger. Ce chef est étranger, en effet, et il faut en

21. En dernier lieu, il faudra apprendre aux fidèles pourquoi l'on nous a fait un article de foi de croire à l'E-

21. Jam illud etiam extremo loco de Ecclesiâ docendum erit, quânam ratione nos credere Ecclesiam ad ar-

» remercier le ciel. Quoi ! dans le même pays se figure-t-on une autorité pareille à côté » du gouvernement de l'état ? Réunie au gouvernement, cette autorité deviendrait le » despotisme des sultans ; séparée, hostile peut-être, elle produirait une rivalité affreuse, » intolérable. Le pape est hors de Paris et cela est bien ; il n'est ni à Madrid, ni à » Vienne, et c'est pourquoi nous supportons son autorité spirituelle. A Vienne, » à Madrid on est fondé à en dire autant. Croit-on que s'il était à Paris, les Viennois, » les Espagnols consentiraient à recevoir ses décisions ? On est donc trop heureux qu'il » réside hors de chez soi, et qu'en résidant hors de chez soi, il ne réside pas chez des » rivaux, qu'il habite dans cette vieille Rome loin de la main des empereurs d'Allemagne, » loin de celles des rois de France ou des rois d'Espagne. Ce sont les siècles qui ont fait » cela, et ils ont bien fait. Pour le gouvernement des âmes, c'est la meilleure, la » plus bienfaisante institution qu'on puisse imaginer. Je ne soutiens pas ces choses, » ajoutait-il, par entêtement de dévot, mais par raison. » (Thiers, *Hist. du Cons.* vol. 3, liv. 12. pag. 218, 219, 220.)

Maintenant, pour parcourir en entier le cercle des questions que nous nous sommes promis de traiter relativement à l'Eglise, il nous reste à examiner la célèbre maxime : HORS DE L'ÉGLISE, POINT DE SALUT.

De tous les articles de notre religion, il n'en est peut-être pas qui ait soulevé plus d'attaques et plus d'antipathies. Depuis surtout que Jean-Jacques Rousseau s'est écrié dans son *Emile :* « A Dieu ne plaise que je ne prèche jamais aux hommes le dogme » cruel de l'intolérance ! S'il était une religion sur la terre hors de laquelle il n'y eût que » peine éternelle, et qu'en quelque lieu du monde un seul mortel de bonne foi n'ait » pas été frappé de son évidence, le Dieu de cette religion serait le plus cruel et le plus » inique des tyrans ; » depuis qu'ailleurs il a introduit un sauvage auquel il fait dire : « Vous m'annoncez un Dieu né et mort, il y a deux mille ans, à l'extrémité du monde, » dans je ne sais quelle petite ville, et vous me dites que tous ceux qui n'auront point » cru à ce mystère seront damnés ! Vous venez, dites-vous, me l'apprendre ! Mais » pourquoi n'êtes-vous pas venu l'apprendre à mon père, ou pourquoi damnez-vous » ce bon vieillard. pour n'en avoir jamais rien su ? Doit-il être éternellement puni de » votre paresse, lui qui était si bon, si bienfaisant et qui ne cherchait que la vérité ! » Oui, depuis ces trop fameuses paroles du philosophe de Genève, comme on s'est persuadé qu'elles formulaient très-exactement la doctrine catholique, cette vérité : *Hors de l'Eglise point de salut*, est devenue tout à fait odieuse ; on n'a plus voulu y voir qu'une maxime impie dont l'invention ne remonte qu'aux mauvais jours du moyen-âge, et que la primitive Eglise ignorait entièrement.

Avant d'aller au fond de la question, constatons d'abord que ce point de notre foi date du berceau du christianisme, que Jésus-Christ lui-même l'a enseigné de la manière la plus formelle, qu'il l'enseignait quand il disait : *Je suis la voie, la vérité et la vie ; personne ne vient au Père que par moi ; Ego sum via, veritas et vita, nemo venit ad Patrem nisi per me.* (Saint Jean, ch. 14, vers. 6.) Qu'il l'enseignait quand il disait : *En vérité, en vérité je te l'assure, quiconque ne renaît point de l'eau et de l'Esprit saint ne peut entrer dans le royaume de Dieu ; Amen, amen dico tibi, nisi quis renatus fuerit ex aqua et spiritu Sancto, non potest introire in regnum Dei.* (Saint Jean, chap. 3, vers. 5.) Qu'il l'enseignait quand il disait : *Allez, je vous envoie... celui qui vous écoute m'écoute, celui qui vous méprise me méprise, et celui qui me méprise méprise celui qui m'a envoyé ; Ite, ecce ego mitto vos... qui vos audit, me audit, et qui vos spernit, me spernit, qui autem me spernit spernit eum qui misit me.* (Saint Luc, ch. 10, v. 3 et 16.) Qu'il l'enseignait enfin quand il disait : *Que celui qui n'écoute pas l'Eglise, soit pour toi comme un païen et un publicain ; Si autem Ecclesiam non audierit, sit tibi sicut ethnicus et publicanus.* (Saint Matth., ch. 18, v. 17.) Constatons en outre que, fidèle aux leçons de son divin Maître, saint Pierre l'enseignait aussi, lorsqu'après son premier em-

ticulos fidei pertineat : nam etsi quivis ratione et sensibus percipit Ecclesiam, id est, hominum conventum, in

glise. Certainement tout homme peut avec sa raison et ses sens s'assurer qu'il existe sur la terre une Eglise,

prisonnement il faisait entendre ces paroles mémorables aux Juifs rassemblés pour le juger ainsi que saint Jean : « *Princes du peuple et vous sénateurs écoutez : puisque nous » subissons aujourd'hui un interrogatoire sur la guérison d'un infirme et qu'on nous » demande comment il a retrouvé la santé, sachez-le tous, et le peuple d'Israël avec » vous : C'est au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ de Nazareth que cet homme est ici » guéri devant vous...* IL N'Y A POINT DE SALUT PAR AUCUN AUTRE. CAR SOUS TOUT LE CIEL » IL N'A POINT ÉTÉ DONNÉ AUX HOMMES UN AUTRE NOM PAR LEQUEL NOUS PUISSIONS ÊTRE » SAUVÉS ; *Principes populi et seniores audite : si nos hodie dijudicamur in benefacto » hominis infirmi in quo iste salvus factus est, notum sit omnibus vobis et omni plebi » Israel, quia in nomine Domini nostri Jesu Christi Nazareni... in hoc iste astat coram » vobis sanus...* ET NON EST IN ALIO ALIQUO SALUS. NEC ENIM ALIUD NOMEN EST SUB COELO DATUM HOMINIBUS IN QUO NOS OPORTEAT SALVOS FIERI. (Act. ch. 4, v. 8 et suiv.)

Présomption déjà à peu près décisive selon moi que la maxime : *Hors de l'Eglise point de salut*, n'est ni aussi sauvage ni aussi cruelle que les ennemis du christianisme voudraient le persuader. Car qui oserait sérieusement placer l'*Emile* au-dessus de l'*Evangile*, soutenir que les questions d'humanité sont mieux comprises dans le premier que dans le second, et que Jean-Jacques Rousseau a, pour le moins, autant aimé les hommes que Jésus-Christ a pu les aimer lui-même ; Jésus-Christ dont le nom, aux yeux de ses propres ennemis, est resté synonyme de bonté, de mansuétude, de commisération, de charité et de dévouement ; Jésus-Christ qui disait hautement qu'il était venu pour tous, mais particulièrement pour les plus délaissés et pour les pécheurs ; qui traitait les ouvriers de la dernière heure comme ceux de la première ; qui voulait à son festin tout ce qu'on pourrait ramasser sur les places publiques et jusque dans les carrefours ; qui ne repoussait ni les publicains ni les prostituées ; qui défendait de jeter la pierre à la femme adultère, et qui ne distinguait le juif du samaritain que pour s'intéresser, ce semble, de préférence à celui-ci.

Si donc la doctrine que Rousseau impute au christianisme est vraiment barbare, je puis affirmer *a priori*, sans crainte de me tromper, que ses imputations sont fausses et calomnieuses.

Et, en effet, que signifient-elles, ces paroles tant critiquées : *Hors de l'Eglise point de salut?* Au fond quel en est le sens net et précis? veulent-elles dire quelque chose d'extraordinaire, d'étrange, d'inouï? Non ; mais tout ce qu'il y a, au contraire, de plus simple et de plus rationnel : prises dans leur ultérieure et suprême signification, elles reviennent à dire que nul ne peut se sauver que par le Rédempteur universel qui est Jésus-Christ, et que quiconque n'aura point participé à ses mérites ne saurait partager son royaume. En dernière analyse, c'est là toute leur portée. Interrogez les docteurs catholiques de tous les siècles. Finalement sur quoi font-ils reposer le salut? N'est-ce pas toujours sur l'union avec Jésus-Christ et sur la participation à sa vertu réparatrice? Ici les questions de lieux ne font absolument rien ; on aurait vécu dans le coin le plus reculé d'un pays où l'Evangile n'aurait jamais pénétré, n'importe ; si, fidèle à correspondre à l'action incessante de Dieu sur chacun de nous, on a fait le bien dans la mesure de ses forces et si on s'est rendu digne de l'application de ces mérites régénérateurs, on a son salut parfaitement assuré. Mais aussi par contre eussions-nous toujours vécu en pleine société chrétienne, au sein même de Rome, si nous n'avons point mérité d'être unis à Jésus-Christ pendant cette vie, nous ne lui serons point unis non plus dans l'autre. De telle sorte que quand le catholicisme déclare que *hors de l'Eglise il n'y a point de salut*, c'est exactement au fond comme s'il proclamait que le salut n'est possible pour personne sans la médiation du Fils de Dieu.

Or, je le demande, enseigner que les hommes de toutes les contrées sans exception ne peuvent se sauver que par Jésus-Christ et qu'en se mettant avec lui dans *un état d'union* qui permette à sa vertu salutaire d'arriver jusqu'à eux et de les pénétrer, est-ce là avancer

c'est-à-dire, une société qui est dévouée et consacrée à Notre-Seigneur Jésus-Christ. Pour comprendre cette

terris esse, qui Christo Domino addicti, et consecrati sunt : neque ad eam rem animo concipiendam fide

une doctrine étrange et faite pour scandaliser la raison? n'est-il pas évident plutôt que l'attaquer c'est attaquer le principe même de la Rédemption, ou, ce qui est peut-être pis et plus immoral encore, c'est vouloir que Dieu sauve indistinctement les méchants et les bons et qu'il fasse au vice impénitent le même accueil qu'à la vertu sans tache. Quant à de la cruauté, n'y en cherchez point, vous n'en trouveriez trace. Est-ce une doctrine barbare et inhumaine que celle qui ouvre les portes du ciel à tout ce qui est méritant d'où qu'il vienne, et qui ne prononce d'exclusion que contre les prévaricateurs volontaires et les indignes?

Si c'est là, en définitive, l'interprétation que l'on doive donner à la maxime : *hors de l'Eglise, point de salut;* si c'est là foncièrement le sens que la théologie catholique y attache, en faut-il davantage pour venger complétement le catholicisme des calomnies de Rousseau et de son école? S'il demeure constant que la religion chrétienne fait dépendre le salut des adultes, non point des lieux qu'ils habitent, mais de leur moralité et de leur union avec Jésus-Christ, que deviennent alors et ces hypothèses forgées par les sophistes et ces beaux plaidoyers mis sur les lèvres des sauvages en faveur de leurs pères, ces bons vieillards morts en Amérique avant l'arrivée de nos missionnaires? Qu'est-ce autre chose que tout cela, sinon de magnifiques déclamations sans objet, et de brillants mensonges? Mais, dira-t-on, le catholicisme ne s'appuie-t-il pas encore sur cette maxime pour condamner ceux qui refusent d'appartenir à l'Eglise romaine? Il est vrai, en même temps que le catholicisme déclare formellement à l'humanité qu'elle ne parviendra au ciel que par les mérites du Sauveur, il fait aussi un crime à tous les hommes qui ont connu l'Eglise romaine, de ne point entrer dans son sein. Convaincu qu'il est que cette Eglise est la plus parfaite de toutes, qu'elle est vraiment l'œuvre de Dieu, et qu'elle possède, seule, tout ce qui a été prescrit à la terre dans l'ordre religieux, il s'adresse à ceux qui ont pu apprécier suffisamment son excellence et son incontestable supériorité, et il leur dit : « Vous qui avez vu briller devant vos yeux la lumière du véritable Evangile, prenez bien garde; ne vous laissez ni endormir dans une sécurité trompeuse, ni entraîner aux conseils des mauvaises passions. Toutes les religions ne sont pas également bonnes et l'homme n'est pas libre ici-bas d'adorer Dieu à sa guise et de se tracer comme il l'entendra, le chemin qui doit le conduire à son Créateur. Dès que la vérité a montré quelque part son auguste et angélique figure, quiconque la repousse, a forfait au plus sacré des devoirs. Pour vous donc, qui n'ignorez plus où est la véritable Église divine, le salut ne vous est plus possible en dehors d'elle. » Voilà le langage du catholicisme. Et ce langage n'est que l'écho de celui du Christ, quand il disait : *Celui qui me reniera devant les hommes, moi je le renierai devant mon Père,* qui negaverit me coram hominibus, negabo et ego eum coram patre meo. (Saint Matth., ch. 10, v. 33.) Et ce langage est encore celui du bon sens et de la logique qui veulent que nous préférions une religion plus parfaite à toutes celles qui le sont moins, et qu'en présence de la manifestation du vrai et en présence de la notification des ordres précis de Dieu, nul ne puisse impunément rester dans l'erreur ni désobéir.

Mais de là à proscrire systématiquement du salut certaines contrées, à décider du sort éternel des humains par les latitudes, les climats et les divisions géographiques, il y a bien loin. Lorsque le christianisme condamne ceux qui, après avoir été mis à même de connaître l'Eglise romaine, ne la dédaignent et ne l'abandonnent que pour s'attacher à des doctrines plus commodes et moins moralisatrices, comme l'époux vicieux dédaigne la chaste austérité de l'épouse légitime pour rechercher les voluptés plus libres et moins pures des courtisanes, ne craignez pas qu'il aille envelopper dans la même réprobation tous ceux qui, pour n'avoir jamais entendu la voix de cette Eglise, n'ont pu en faire extérieurement et visiblement partie.

A toutes les époques de son enseignement il n'a jamais manqué de rappeler au genre humain que les exigences divines, dans la question du salut, sont toujours en raison des

opus esse videatur, cùm nec Judæi, nec Turcæ quidem de eo dubitent : tamen illa mysteria, quæ in sacntâ

vérité il semble que nous n'avons nullement besoin de la foi. Les Juifs et les Turcs eux-mêmes n'en doutent

ressources qu'on a eues pour y parvenir, que Dieu ne demande qu'en proportion de ce que nous pouvons donner, et que sa justice n'aime point à recueillir là où elle n'a point semé. Ecoutez déjà les leçons de saint Paul sur ce sujet :

« *Dieu*, dit-il, *rendra à chacun selon ses œuvres, en donnant la vie éternelle à ceux » qui, par la persévérance dans les bonnes œuvres, cherchent la gloire, l'honneur et » l'immortalité; mais aux esprits contentieux et opiniâtres qui ne se rendent point à la » vérité et qui embrassent l'iniquité, colère et indignation. Oui, tribulation, et an» goisse pour l'âme de tout homme qui fait le mal, du juif premièrement, puis du gentil; » mais gloire, honneur et paix à tout homme qui fait le bien, au juif premièrement, puis » au gentil. Car Dieu ne fait point acception des personnes. Ainsi tous ceux qui ont péché » sans la loi* (révélée), *périront aussi sans la loi ; et tous ceux qui ont péché sous la loi, » seront jugés par la loi. Car ce ne sont pas ceux qui écoutent la loi, qui sont justes » aux yeux de Dieu; mais ce sont ceux qui la pratiquent qui seront justifiés. Lors donc » que les gentils qui n'ont pas reçu la loi, font naturellement ce que la loi commande, » bien qu'ils n'aient pas la loi, ils se tiennent à eux-mêmes lieu de loi, et ils font voir » que ce que la loi ordonne est écrit dans leur cœur, par le témoignage que leur rend » leur propre conscience et par les différentes pensées qui tantôt les accusent et tantôt » les défendent.* » (Ep. aux Rom., ch. 2.)

Même doctrine dans les saints Pères. Voici ce que nous ont laissé là-dessus saint Clément d'Alexandrie et saint Augustin : « A MOINS D'AVOIR PERDU L'ESPRIT, dit le premier, » qui pensera jamais que les âmes des justes et des pécheurs soient enveloppées dans une » même condamnation, outrageant ainsi la justice de Dieu?... Il était digne de ses » conseils que ceux qui ont vécu dans la justice ou qui après s'être égarés, se sont » repentis de leurs fautes, que ceux-là, dis-je, quoique dans un autre lieu, étant néan» moins incontestablement du nombre de ceux qui appartiennent au Dieu tout-puissant, » fussent sauvés par la connaissance que chacun possédait... Le juste ne diffère point du » juste, qu'il soit grec ou qu'il ait vécu sous la loi; car Dieu est le Seigneur non-seu» lement des juifs, mais de tous les hommes, quoiqu'il soit plus près, comme père, de » ceux qui l'ont connu davantage. Si c'est vivre sous la loi que de bien vivre, ceux » qui, avant la loi, ont bien vécu, sont réputés enfants de la foi et reconnus pour » justes. » (*Stromat.*, liv. 6, pag. 637, etc., édit. de Paris.)

Le second s'exprime ainsi : « Ceux qui ne défendent point, *avec une violente animosité*, » une opinion fausse, surtout si cette opinion n'est pas l'œuvre de leur audace et de leur » présomption, mais l'héritage de parents séduits et tombés eux-mêmes dans l'erreur; » ceux enfin qui cherchent franchement la vérité et qui sont prêts à s'amender, ne doi» vent en aucune manière être comptés parmi les hérétiques. » (*Lett. 43 à Glarius.*)

Et pour qu'on ne dise pas que le catholicisme a modifié sa doctrine avec le temps, joignons à ces témoignages antiques un témoignage moderne, dont l'orthodoxie ne sera pas suspecte. « Il faut, dit Bourdaloue (et cette pensée n'est pas de moi, mais de saint Jérôme), » il faut bien établir dans nos esprits une vérité à quoi nous n'avons peut-être jamais » fait toute la réflexion nécessaire, que dans le jugement de Dieu il y aura une différence » infinie entre un païen, qui n'aura pas connu la loi chrétienne, et un chrétien qui, » l'ayant connu, y aura intérieurement renoncé ; et que Dieu, suivant les ordres mêmes » de sa justice, traitera bien autrement l'un que l'autre. *On sait assez* qu'un païen à qui » la loi de Jésus-Christ n'aura point été annoncée ne sera pas jugé par cette loi, et que » Dieu, tout absolu qu'il est, gardera *avec lui cette équité naturelle* de ne pas le con» damner pour une loi qu'il ne lui aura pas fait connaître. C'est ce que saint Paul en» seigne en termes formels : *Qui sine lege peccaverunt, sine lege peribunt.* » (Serm. sur le Jugement dern.)

Arrière donc les imputations menteuses et tous ces détestables sophistes qui, dans le dessein de soulever des haines implacables contre le catholicisme, lui prêtent une doc-

point. Mais ces mystères que renferme l'Eglise de Dieu, comme nous venons de le montrer et comme nous le montrerons encore dans le sacrement de l'Ordre, l'esprit éclairé par la foi peut seul les saisir, il ne saurait s'en convaincre par la raison. Cet article ne surpasse donc pas moins que les autres, la capacité et les forces de notre intelligence. Dès lors nous confessons avec justice, que ce n'est point par la raison, mais avec les yeux de la foi que nous connaissons l'origine, les dons et l'excellence de l'Eglise.

Dei Ecclesiâ contineri partim declaratum est, partim in Sacramento ordinis explicabitur, mens fide tantummodò illustrata, non ullis rationibus convicta, intelligere potest. Cùm igitur hic articulus, non minùs quàm cæteri, intelligentiæ nostræ facultatem et vires superet, jure optimo confitemur, nos Ecclesiæ ortum, munera, et dignitatem non humanâ ratione cognoscere, sed fidei oculis intueri.

22. En effet, l'Eglise n'est point l'ouvrage des hommes, c'est le Dieu immortel qui l'a fondée sur la pierre

22. Neque enim homines hujus Ecclesiæ auctores fuerunt, sed Deus ipse immortalis, qui eam super fir-

trine qui ne fut jamais la sienne. Certainement il serait bienheureux de voir tous les membres de la famille humaine marcher de concert et d'ensemble dans la voie de la vérité, unis entre eux par les liens de la même foi, et placés, comme un vaste troupeau, sous la houlette d'un seul et même pasteur : et bien loin d'avoir à en rougir, ce désir l'honore ; mais il ne sait pas faire une loi de ce qui n'est qu'un vœu de sa charité. Comme les hommes ne se trouvent pas tous dans des circonstances identiques et également favorables pour profiter de tous les bénéfices de l'incarnation du Verbe, le catholicisme sait tenir compte des faits, et il n'impose point à tous les mêmes conditions dans l'affaire du salut. Redisons-le encore ; sans doute pour arriver au Père qui est dans les cieux, tous doivent auparavant passer par le Fils, se mettre en communion avec le Fils ; *nemo venit ad Patrem nisi per me*. Mais les conditions de l'union avec le Fils ne sont point les mêmes toujours et partout. Pendant que ceux qui connaissent l'Eglise catholique ne peuvent, par les raisons que nous avons données tout à l'heure, s'unir à Jésus-Christ s'ils n'appartiennent à cette Eglise d'une manière extérieure et visible, et par la profession publique de sa foi et de ses symboles, l'union de ceux qui n'ont pu la connaître se consomme à moins de frais, s'il m'est permis de m'exprimer ainsi. Soit que pour la cimenter il leur faille tout simplement, comme le prétendent certains docteurs, pratiquer d'une manière exacte avec l'aide et par l'intervention de Dieu la fuite du mal dont ils ont conscience, et l'observance du bien et du vrai, qui se trouvent toujours en plus ou moins grande quantité au fond de toutes leurs traditions religieuses respectives ; soit plutôt, comme le pense saint Thomas, que sous l'influence de la grâce il se fasse dans l'âme docile des illuminations soudaines ; qu'il s'ouvre devant elle des horizons nouveaux ; que, sans le véhicule de la parole extérieure, la parole intérieure de Dieu lui communique des notions jusque-là inconnues ; et que l'âme, portée sur les ailes de cette assistance divine, puisse dépasser les limites de ses connaissances naturelles et s'élever à cette foi implicite en un médiateur, qui consiste à regarder Dieu comme le libérateur des hommes, les sauvant d'après le mode qui lui plaît ; toujours est-il que ceux qui n'ont jamais ouï parler de l'Eglise catholique romaine n'ont pas besoin d'arriver jusqu'à elle, d'entrer dans son sein, de devenir extérieurement ses membres pour accomplir leur union avec le Fils de Dieu ; toujours est-il que le mode quelconque par lequel ils doivent s'incorporer à lui n'est point au-dessus de leur portée, mais qu'il correspond très-bien à leurs ressources, et que par conséquent les déclamations des adversaires du catholicisme ne sont qu'un triste échafaudage appuyé ou bien sur une déplorable ignorance, ou sur la plus coupable déloyauté. (*Consul*. M. de Frayssinous, M. Aug. Nicolas, Bergier, *Dict. Théol.*, édit de Besançon, 2[e] vol., *art. Eglise, et note* 33, etc., etc.)

missimam petram ædificavit, teste Prophetâ : [1] Ipse fundavit eam Altissimus : quam ob causam [2] hereditas Dei, et [3] Dei populus appellatur. Nec potestas, quam accepit, humana est, sed divino munere tributa. Quare quemadmodum naturæ viribus comparari non potest, ita etiam fide solùm intelligimus, in Ecclesiâ [4] claves regni cœlorum esse; eique [5] potestatem peccata remittendi, [6] excommunicandi, [7] verumque Christi corpus consecrandi traditam : deinde cives, qui in eâ morantur [8] non habere hîc civitatem permanentem, sed futuram inquirere.

23. Unam igitur Ecclesiam sanctam, et Catholicam esse necessariò credendum est : [9] Tres enim Trinitatis personas, Patrem, et Filium, et Spiritum Sanctum ita credimus, ut in eis fidem nostram collocemus. Nunc autem mutatâ dicendi formâ sanctam, et non in sanctam Ecclesiam, credere profitemur : ut, hâc etiam diversâ loquendi ratione, Deus omnium effector à creatis rebus distinguatur, præclaraque illa omnia, quæ in Ecclesiam collata sunt beneficia, divinæ bonitati accepta referamus.

solide. *Le Très-Haut*, dit le Prophète, *l'a établie lui-même*. De là les noms d'héritage de Dieu, et de peuple de Dieu. Son pouvoir ne lui vient point non plus des hommes, c'est un don divin. Et de même qu'elle ne le doit point aux forces de la nature humaine, de même aussi c'est la foi qui nous fait admettre que l'Eglise a reçu les clefs du royaume et qu'elle a la puissance de remettre les péchés, d'excommunier, de consacrer le vrai corps de Jésus-Christ, et enfin que les citoyens qui demeurent dans son sein, *n'ont point ici de demeure permanente, mais qu'ils sont à la poursuite de la cité future.*

23. Nous sommes donc rigoureusement tenus de croire une Eglise unique, Sainte, Catholique. En croyant aux trois personnes de la sainte Trinité, le Père, le Fils et le Saint-Esprit, nous plaçons notre foi et notre confiance en elles. Mais ici nous changeons la formule et nous faisons profession de croire une Eglise sainte. et non pas en une Eglise sainte. Et par cette manière différente de nous exprimer, nous conservons la distinction qui doit exister entre les choses créées et le Dieu qui en est le Créateur, et nous rapportons à la bonté divine tous ces dons sublimes qui sont déposés dans le sein de l'Eglise.

Sanctorum communionem.

24. Cùm sanctus Joannes Evangelista de divinis mysteriis ad Fideles scriberet, cur eos in illis erudiret, hanc rationem attulit : [10] Ut et vos, inquit, societatem habeatis nobiscum, et societas nostra sit cum Patre, et cum Filio ejus Jesu Christo. Hæc societas in communione Sanctorum sita est : de quâ in hoc articulo sermo habetur. [11] Utinam verò in eo explicando

La Communion des Saints.

24. Saint Jean l'Evangéliste, en écrivant aux fidèles pour leur exposer la raison qui l'oblige à les instruire des divins mystères, leur dit : *C'est afin que vous entriez en société avec nous, et que notre société soit avec le Père et avec Jésus-Christ son Fils.* Or cette société est la communion des Saints dont il est fait mention dans cet article. Plût à Dieu que les pasteurs apportassent dans leurs explications le zèle d'un saint Paul et des autres Apôtres! Car ce n'est point seulement une sorte de développement de l'article précédent et une doctrine féconde par

[1] Psal. 66, 5, — [2] Psal. 2, 8. — [3] Oseæ, 2, 1. — [4] Matth., 16. 19. — [5] Joan., 20, 23. — [6] Matth., 18, 17. — [7] Heb., 13, 10. — [8] Heb., 13, 24. — [9] Aug., Serm. 131 de Temp. — [10] I Joan., 1, 3. — [11] Aug., in Joan., Tract. 32.

elle-même en grands avantages; elle nous montre encore comment nous devons user de la connaissance des autres mystères contenus dans le Symbole. En effet, nous ne devons les sonder et les saisir que pour nous faire admettre dans cette grande et heureuse société des Saints, et pour y persévérer constamment après y avoir été admis, en rendant grâces avec joie à Dieu le Père qui nous a éclairés de sa lumière et qui nous a rendus dignes d'avoir part à l'héritage des Saints (8).

Ecclesiarum præsides, Pauli et aliorum Apostolorum diligentiam imitarentur. Est enim non solùm quædam superioris articuli interpretatio, doctrinaque uberrimorum fructuum, sed etiam, quis usus mysteriorum esse debeat, quæ Symbolo continentur, declarat : omnia enim ejus rei causâ pervestiganda sunt, ac percipienda, ut in hanc tam amplam et beatam societatem Sanctorum admittamur, admissique constantissimè perseveremus, cum gaudio gratias agentes Deo Patri, [1] qui dignos nos fecit in partem sortis Sanctorum in lumine.

[1] Col., 1, 12.

(8) « L'idée de communauté, dit le savant Mœhler, ravit le cœur, et répond admirablement à toutes nos facultés religieuses et morales.

» Certes rien ne réjouit l'âme, rien ne sourit à l'imagination comme l'idée de mouvements harmoniques, d'intelligences sans nombre, qui, par toute la terre, libres de prendre des directions opposées, forment néanmoins, et tout en conservant leur individualité propre, une grande société de frères, pour s'édifier les uns les autres. Et cette société représente une idée d'amour, l'idée de la rédemption; car si les hommes sont unis entre eux, c'est qu'ils sont réconciliés avec Dieu.

» Si la société politique est déjà un ouvrage si merveilleux que les anciens le jugèrent digne des honneurs suprêmes, et qu'ils regardèrent presque partout les devoirs du citoyen comme ce qu'il y a de plus sacré; si pour nous l'Etat est déjà une institution si sainte, si divine que nous frémissons à la pensée des forfaits que commet contre la chose publique une main sacrilége, quel objet d'admiration ne doit pas être l'Eglise qui, par les seuls liens de la persuasion et de l'amour, réunit des éléments si divers et si opposés ? Franchissant les fleuves, les montagnes, les déserts, les mers, elle embrasse et unifie tous les peuples. La paix qu'elle apporte du ciel pénètre plus avant dans les cœurs que toutes les discordes de la terre. De tant de nations si souvent divisées d'intérêt et de passion, elle édifie la maison de Dieu, dans laquelle tous se rassemblent pour chanter les mêmes louanges, comme dans l'humble temple de village amis et ennemis se réunissent au pied du même sanctuaire. Et de même qu'au hameau la paix de Dieu apporte et doit apporter avec elle les biens terrestres, de même elle les apporte aussi dans la société universelle.

» Qui donc s'étonnera que le catholique tressaille de joie, qu'il soit transporté d'admiration à la vue de ce ravissant édifice, de cette immense association dont il est membre? Les philosophes de l'art ne nous disent-ils pas que le beau c'est la vérité se manifestant, se revêtant d'un corps? En bien! c'est le Fils de Dieu qui a construit l'Eglise : transformée en amour infini, la Vérité absolue a pris chair, elle demeure vivante dans la société des fidèles. A une société ainsi constituée la beauté du premier ordre peut-elle donc manquer ?

» C'est de ce point de vue que s'explique la joie ineffable qui a ravi l'Eglise, toutes les fois que la discorde a cessé de déchirer son sein. Ici se présente à la mémoire la fin du schisme des novatiens, de celui des mélétiens, et dans des temps moins reculés la réunion, à Florence, de l'Eglise d'Orient à l'Eglise d'Occident. Voici comment Eugène IV exprime les saints transports qui alors inondaient tous les cœurs : « Que les cieux se » réjouissent, que la terre tressaille d'allégresse ! Le mur qui séparait l'Eglise d'Orient » de l'Eglise d'Occident est détruit, et la paix, la concorde sont revenues; car Jésus-» Christ, la pierre angulaire, a ramené l'unité. Par les liens les plus forts de paix et

25. In primis igitur Fideles docendi sunt hunc articulum esse illius, qui de unâ sanctâ Ecclesiâ Catholicâ an-

25. Il faut donc avant tout enseigner aux fidèles que cette partie de l'article n'est qu'une explication de ce

» d'amour Jésus-Christ a uni les deux murs; il a cimenté entre eux une alliance éter-
» nelle. Après des douleurs infinies, après de longues, de noires, d'épaisses ténèbres,
» le jour serein, le jour désiré de tous a brillé. Et que notre mère la sainte Eglise se
» réjouisse ! Les enfants divisés jusqu'à ce moment elle les voit ramenés à la paix et à
» l'union! Après avoir versé des larmes amères pendant leur séparation, que transportée
» d'une joie indicible à la vue de leur accord, elle rende grâces à Dieu tout-puissant!
» Que tous les fidèles par toute la terre la félicitent! Que tous ceux qui portent le nom
» de chrétiens se réjouissent avec elle! »

» Mais si l'idée de communauté ravit le cœur des enfants de l'Eglise, elle ennoblit encore tout l'homme, elle développe et perfectionne toutes ses facultés... Ce n'est pas sans raison qu'un ancien philosophe a défini l'homme un animal sociable. Bien que cette définition soit incomplète (car elle ne détermine pas quelle est la sociabilité de l'homme), elle exprime avec justesse sous quelle condition l'homme peut atteindre sa fin comme être moral.

» Gémissant sous le poids d'une grande malédiction, les tribus sauvages seules s'isolent au milieu des peuples; seules elles se relèguent en elles-mêmes; seules elles n'éprouvent nul besoin du commerce avec les étrangers. Et comment voudriez-vous que cet être incomplet (ce sauvage) communiquât aux autres ses idées? Il n'en a plus; elles se sont toutes éteintes. Qu'il les fît participer aux progrès de son industrie? Les arts ont fui la terre qu'il habite. Expression vivante de l'intelligence de leurs auteurs, les produits des arts se répandent chez les nations étrangères comme enveloppés dans le génie du lieu qui les a vus naître; puis, traversant d'autres contrées, ils s'imprégnent incessamment de pensées nouvelles, en sorte qu'ils arrivent toujours au lieu de leur destination finale avec une richesse d'un ordre beaucoup plus élevé que celle qu'ils ont eue eux-mêmes. Le sauvage se soustrait à ces écoulements qui portent avec eux la civilisation... Le commerce avec les étrangers, les liens, les rapports de dépendance qui en découlent, voilà donc la condition nécessaire de toute civilisation. Plus cette société, cette dépendance s'élargissent, c'est-à-dire, plus l'idée de l'étranger disparaît, plus le genre humain s'avance vers ses destinées d'ordre et de perfection.

» Mais à côté de ces relations générales, de cette dépendance universelle, marche, d'un pas égal, le développement de la dépendance intérieure. Plus un peuple est humain, civilisé, plus aussi ce peuple est étroitement lié par de saintes lois, par de sages institutions, par des coutumes et des usages vénérables, qui affermissent les devoirs et les droits. Ainsi, plus un peuple se civilise, plus ses liens intérieurs vont se multipliant; et de même, plus l'indépendance extérieure se fortifie, plus la barbarie est grande.

» Or, de tout cela quelle est la conséquence, sinon que l'individu, par une loi mystérieuse, est enlacé dans tout le genre humain? Si la dépendance extérieure, en humanisant l'homme, lui procure dans l'état la liberté civile, la religion seule, et ceci est reconnu par tous, la religion seule lui donne la liberté morale, la vraie liberté. Or, de même que le véritable perfectionnement de l'homme ne peut éclore que dans la société, de même la vie religieuse ne pousse de profondes racines que dans l'Eglise.

» C'est un fait constaté par l'expérience : l'homme, vivant hors de toute église, ou n'éprouve aucun sentiment religieux, ou s'il en éprouve, il est dominé par un fanatisme sauvage : dans aucun cas la religion ne peut porter en lui ses fruits de bénédictions. Au contraire, plus la société qui attache l'homme à ses frères est fortement constituée, plus elle jette de liens autour de son cœur; plus aussi il est moralement et véritablement libre. Ainsi donc l'Eglise catholique, qui unit tous ses membres dans un même corps, doit élever l'homme au plus haut point de développement religieux et moral. Ce n'est point un vain rêve, un léger fantôme qu'embrasse le catholique; c'est au contraire une réalité, et une réalité sainte, dans laquelle l'amour et la foi, l'humilité et le renou-

que nous avons exposé précédemment sur la sainte Eglise catholique. L'unité de l'Esprit qui la gouverne veut

teà positus est, veluti explicationem quamdam : unitas enim spiritûs, à quo illa regitur, efficit, ut quidquid in

cement à soi-même se développent au suprême degré. Plus est vaste la société à laquelle il appartient, plus sont nombreux les liens qui l'entourent, il est vrai; mais ces liens, loin de l'asservir, lui donnent la liberté, car ils le rendent humain.....

» Lorsque saint Paul, parcourant les diverses phases de la révélation, dérouleà nos yeux le plan de la Divinité dans l'éducation du genre humain, vous êtes frappé d'étonnement et d'admiration. Mais sa philosophie, si nous osons parler ainsi, sa philosophie sur la société en général et sur l'Eglise en particulier, n'est ni moins profonde, ni moins sublime. Lorsqu'il montre l'individu plein de misère, ne complétant son être que dans la société; quand il fait voir le même esprit pénétrant les éléments les plus divers, ne faisant qu'un même corps de tous les fidèles (*I Cor.*, ch. 12), ses divins oracles commandent et entraînent l'assentiment de la raison. Et combien s'élève sa pensée lorsqu'il montre la base vivante sur laquelle repose tout l'édifice (*Ephes.*, ch. 4. v. 16)! Ses paroles semblent porter dans nos cœurs la force infinie qui a enfanté l'Eglise. En Jésus-Christ toute différence nationale, sous le point de vue religieux, est anéantie (*Ephes.*, ch. 2, v. 15). Des deux peuples il n'a fait qu'un peuple; il a brisé en sa chair le mur de séparation, et détruit l'inimitié qui les divisait. Par lui, tous ont accès auprès du Père : comme ils sont un en Jésus-Christ, de même ils ne sont entre eux qu'un corps et qu'un esprit (*Ephes.*, ch. 4, v. 4). Tout nous le crie : *Il n'y a qu'un Seigneur, qu'une foi, qu'un baptême; il n'y a qu'un Dieu, père de tous.* (Eph., ch. 4, v. 5 et 6). Tous nous devons arriver à l'unité d'une même foi, d'une même connaissance du Fils de Dieu. Hors de cette unité, nous sommes faibles comme des enfants; nous flottons à tout vent de doctrine.....

» Ces divins oracles ont inspiré l'éloquence et nourri le génie des plus grands docteurs. Les peuples du Nord furent éclairés de cette lumière céleste : ce foyer d'amour adoucit leur cœur de bronze, et c'est de là qu'a découlé toute la civilisation de l'Europe moderne.

» Mais j'entends l'hérétique s'écrier : Votre doctrine n'existe que dans l'imagination. Qu'on me montre dans la communauté ce que vous venez de dépeindre! Où est l'Eglise dans laquelle s'est réalisé l'idéal exposé par vous. Et moi je dis : Nous savons que l'idée n'est pas la réalité, ni réciproquement; mais aussi nous savons que là où la réalité ne repose pas sur l'idée il n'y a pas plus de vérité que là où rien de réel ne correspond à l'idéal. Ces paroles du Seigneur : *Soyez parfaits comme votre Père céleste est parfait*, ne sont point fausses, par la raison que nul n'est semblable à Dieu. Au contraire, malheur à qui rejetterait l'idéal, parce qu'il ne le voit point complétement réalisé parmi les hommes. Nous devons tous nous efforcer d'atteindre à la perfection; les âmes basses et rampantes sont seules incapables d'une si noble ardeur.....

» Jusqu'ici nous avons envisagé l'Eglise dans son existence et sa vie terrestre; il faut maintenant la considérer au delà de ce monde. En quittant la société visible qui unit les hommes ici-bas, les fidèles ne brisent point leurs rapports avec leurs frères sur la terre; car le saint amour tombé du ciel enchaîne à jamais ceux qu'une fois il a reçus dans son sein, quand ils ne rompent pas ces nœud volontairement. Tous ceux donc qui nous ont quittés avec la consécration de l'amour, toutes ces intelligences célestes, tous ces esprits supérieurs qui n'ont jamais vécu avec nous dans le temps et dans l'espace, mais qui reconnaissent le même chef Jésus-Christ; tous forment avec nous une seule Eglise, un seul corps étroitement uni dans tous ses membres.

» Mais tous les fidèles qui sortent de la famille terrestre avec le signe d'amour n'entrent pas aussitôt dans ces rapports béatifiques, réservés dès le commencement à ceux qui aiment Dieu en Jésus-Christ. Suivant qu'ils ont été seulement touchés ou purifiés par l'amour divin, ils vont dans un monde différemment ordonné : ceux-là dans la demeure où se consomme la justice imparfaite; ceux-ci dans le séjour qu'habitent la sainteté et le bonheur. Les premiers appartiennent encore à l'Eglise souffrante; ils doivent subir

eam collatum est, commune sit :[1] omnium enim Sacramentorum fructus ad universos Fideles pertinet : quibus Sacramentis, veluti sacris vinculis, Christo connectuntur, et copulantur : et maximè omnium baptismo, quo, tanquam januâ, in Ecclesiam ingredimur. Hàc autem Sanctorum communione, Sacramentorum communionem intelligi debere, Patres in Symbolo significant illis verbis :[2] Confiteor unum baptisma. Baptismum verò in primis Eucharistia, et deinceps cætera Sacramenta consequuntur; nam etsi hoc nomen omnibus Sacramentis convenit, cùm Deo nos conjungant, illiusque participes, cujus gratiam recipimus, efficiant : magis tamen proprium est Eucharistiæ, quæ hanc efficit communionem.

[1] Aug., l. 19 cont. Faust., c. 21 — [2] Damasc., l. 4 de fide Orthod., c. 12. — [3] 1. Cor., 10. 16.

en effet que tous les biens qui lui ont été confiés deviennent un fonds commun. Ainsi tous les fidèles doivent participer aux Sacrements, ces liens sacrés qui tous, mais principalement le baptême, cette porte par laquelle nous entrons dans l'Eglise, nous unissent et nous attachent à Jésus-Christ. Et ce qui prouve que la communion des Saints doit s'entendre de la communion des Sacrements, ce sont ces paroles des Pères du concile de Nicée, ajoutées au Symbole : « Je crois un seul baptême. » Mais le Baptême n'est pas seul, après lui vient d'abord la sainte Eucharistie et ensuite tous les autres Sacrements. A la vérité le nom de communion peut s'appliquer à chacun d'eux, car chacun d'eux nous unit à Dieu et nous rend participants de la nature divine, en nous communiquant la grâce. Mais il convient sur-

des peines, des châtiments, passer par le feu de la purification; car il était en leur pouvoir, vivant sur la terre, de se laver entièrement dans le sang de l'Agneau. Les seconds, au contraire, ceux qui arrivent dans le lieu de repos, sont membres de l'Eglise triomphante; dénomination qui est claire par elle-même.

» Que le dogme du purgatoire se rattache intimement à la doctrine de la justification, c'est ce que nous avons déjà abordé plus haut. Reste à parler de nos rapports avec les âmes détenues dans ce séjour de misères. Entraînés par l'instinct de nos cœurs, et plus encore par la voix de l'Eglise, nous déposons, en faveur de ces fidèles, nos suffrages aux pieds du Tout-Puissant. Mais lorsque la victime sans tache s'immole sur nos autels, c'est alors surtout que nous redoublons nos instances, que nous prions le Père céleste de hâter l'entrée de nos frères dans le repos éternel. Vainement veut-on nous faire abandonner ces prières ; elles ont dans nos cœurs d'aussi profondes racines que l'amour et la foi ; partout et toujours la piété reconnaissante a prié pour les morts ; le peuple de Dieu et l'Eglise primitive se prononcent en faveur de ce culte.

» La société qui existe entre nous et l'Eglise triomphante est soumise à d'autres lois. Parlons d'abord des membres qui traversèrent, comme nous, cette vallée de larmes. Non-seulement nous jouissons encore des bienfaits qu'ils répandirent sur la terre en affermissant le royaume du Christ; non-seulement ils sont nos modèles, les héros de vertu en qui Jésus-Christ s'est empreint et réfléchi de mille manières; mais encore, telle est notre ferme confiance, ils sont nos protecteurs auprès de Dieu, le priant sans cesse de nous combler de grâces et de bénédictions. Plus est pur l'amour dont ils sont embrasés, plus est ineffable le bonheur dont ils s'abreuvent dans le sein du Très-Haut, plus aussi ils sont tournés vers nous par l'amour, et plus ils prennent d'intérêt à nos luttes et à nos combats. Ainsi donc les bienheureux prient Dieu pour leurs amis d'ici-bas et nous implorons leurs suffrages, sachant que la prière du juste peut beaucoup devant le père des miséricordes. Embrasés par l'amour divin, les enfants de l'Eglise n'ont qu'un cœur et qu'une âme; se voulant toutes sortes de biens, ils lèvent tous ensemble les mains vers Dieu ; et Dieu, qui voit avec complaisance sa charité dans les siens, exauce leurs prières selon la plénitude de sa puissance; ce qui n'est au pouvoir d'aucune créature. » (*Symbolique*, 2e vol., passim.)

tout à l'Eucharistie qui consomme cette communion.

Il est encore un autre genre de communion à considérer dans l'Eglise. Là toutes les œuvres saintes et pieuses de l'un servent aux autres : *La charité qui ne cherche jamais ses intérêts propres*, les fait tourner au profit de tous. Ainsi l'enseigne saint Ambroise en expliquant ce passage du Psalmiste : *Je suis uni de cœur à tous ceux qui vous craignent.* « Cette union, dit-il, entre tous ceux qui craignent Dieu, c'est la solidarité d'un membre avec le reste du corps. » Aussi Jésus-Christ dans la formule de prières qu'il nous a laissée, nous prescrit-il de dire : *Notre pain*, et non pas mon pain, et ainsi du reste afin que nous ayons en vue non point nous-mêmes seulement, mais encore le salut et l'utilité de tous.

Sed alia etiam communio in Ecclesiâ cogitanda est. Quæcumque enim piè sanctèque ab uno suscipiuntur, ea ad omnes pertinent, et ut illis prosint, charitate, [1] quæ non quærit quæ sua sunt, efficitur. Id verò cum S. Ambrosii [2] testimonio comprobatur, qui locum illum psalmi explanans : Particeps ego sum omnium timentium te, ita inquit : Sicut membrum particeps esse dicimus totius corporis, sic conjunctum omnibus timentibus Deum. Quare Christus eam nobis orandi formam præscripsit, ut diceremus : [3] Panem nostrum, non meum : ac reliqua ejus generis, non nobis tantùm, sed omnium saluti, et commodis prospicientes.

26. Pour peindre cette communauté de biens, l'Ecriture se sert souvent de la comparaison si juste des membres du corps humain. En effet les membres dans le corps sont nombreux. Mais tout nombreux qu'ils sont, ils ne forment pourtant qu'un seul corps, dans lequel ils jouent, non pas tous le même rôle, mais chacun un rôle spécial : ils n'ont pas non plus tous la même dignité; les fonctions qu'ils remplissent ne sont ni également utiles ni également honorables, et aucun d'eux ne se propose son avantage et son utilité propre, mais l'avantage et l'utilité du corps tout entier. D'autre part, ils sont si bien liés et si bien associés entre eux, que si la douleur vient à en affecter un, tous les autres souffrent de même par affinité et par sympathie. Si au contraire il éprouve des sensations douces, tous les autres partagent le plaisir avec lui. L'Eglise nous offre le même spectacle. On y voit toutes sortes de membres différents, des nations diverses, des Juifs, des Gentils, des hommes libres, des esclaves, des pauvres, des riches. Mais après l'initiation

26. At verò hæc bonorum communicatio, membrorum humani corporis aptissimâ similitudine in sacris Litteris sæpè demonstratur. Nam in corpore multa sunt membra : [4] sed etsi multa sunt, unum tamen corpus constituunt, in quo singula proprio non autem omnia eodem munere funguntur : Nec verò omnia eamdem dignitatem habent, aut æque utiles et decoras functiones exequuntur : nullique suum, sed totius corporis commodum atque utilitas proposita est. Omnia deinde tam apta inter se et connexa sunt, ut si unum aliquo dolore afficitur, cætera item naturæ cognatione et consensu doleant : si contra, benè affectum est, communis sit omnibus ille jucunditatis sensus. [5] Atque hæc eadem in Ecclesiâ licet contemplari, in quâ, etsi diversa sunt membra, nempe variæ nationes, Judæorum, Gentium, liberi et servi, pauperes et divites; cùm tamen baptismo initian-

[1] 1. Cor., 13. 5. — [2] S. Ambros. in psalm 118. serm. 8 ℣. 69. — [3] Matth., 6. 11 — [4] 1. Cor., 12. 14 et d. — [5] Aug., in psal. 70. serm. 2.

tur, unum corpus cum Christo fiunt, cujus ille caput est.

Nota. Unicuique prætereà in hâc Ecclesiâ suum munus assignatum est: ut enim [1] alii in eâ Apostoli, alii doctores, omnes verò publicæ utilitatis causâ sunt constituti : ita aliorum est præesse ac docere : aliorum item parere, subjectos esse.

27. At verò tot tantisque muneribus, ac bonis divinitùs collatis illi fruuntur, qui in charitate vitam Christianam degunt, justique et chari Deo sunt.

Membra verò mortua, nimirum homines sceleribus obstricti, et à Dei gratiâ alienati, hoc quidem bono non privantur, ut hujus corporis membra esse desinant : sed cùm sint mortua, fructum spiritualem, qui ad justos, et pios homines pervenit, non percipiunt, tametsi, cùm in Ecclesiâ sint, ad amissam gratiam, vitamque recuperandam ab iis adjuvantur, qui spiritu vivunt, et eos fructus capiunt, quorum expertes esse dubitari non potest, qui omninò ab Ecclesiâ sunt præcisi.

28. Nec verò tantùm communia sunt ea dona, quæ homines charos Deo, ac justos reddunt : sed gratiæ etiam gratis datæ, in quibus numerantur [2] scientia, prophetia, donum linguarum, ac miraculorum, et cætera hujus generis; quæ dona malis etiam hominibus, non privatæ, sed publicæ utilitatis causâ, ad ædificandam Ecclesiam conceduntur : nam sanitatis gratia, non illius, qui eâ præditus est, sed ægroti curandi causâ tributa est. Ac nihil tandem à verè Christiano homine possidetur, quod sibi cum cæteris omnibus commune esse non existimare debeat; quare ad

[1] 1. Cor.. 12. 28 ; Eph., 4. 11. — [2] 1. Cor. 14. 6.

du baptême, ils ne font tous qu'un seul corps dont Jésus-Christ est le chef.

De plus, chacun y a ses fonctions déterminées : les uns sont Apôtres, les autres Docteurs. Mais tous sont établis dans des vues d'utilité publique. Aux uns la charge de commander et d'enseigner, aux autres le devoir d'obéir et de se soumettre.

27. Cependant ces biens si nombreux et si considérables, tous ces dons de la largesse divine ne profitent qu'à ceux qui conservent la charité par une vie chrétienne, pratiquent la justice et se rendent agréables à Dieu.

Les membres morts, c'est-à-dire les hommes asservis au péché et privés de la grâce de Dieu, ne sont pas tellement déshérités qu'ils cessent d'être les membres du corps de l'Eglise. Mais comme ils sont morts, ils ne recueillent rien des fruits spirituels qui reviennent aux justes et aux vrais chrétiens. Néanmoins, par cela même qu'ils sont encore dans l'Eglise, ils se trouvent aidés pour recouvrer la grâce et la vie spirituelle qu'ils ont perdues par ceux qui vivent de la vie de l'Esprit, et ils retirent des avantages dont restent indubitablement privés les personnes tout-à-fait retranchées de l'Eglise.

28. Et dans cette communauté de biens ne figurent pas seulement les dons qui nous rendent justes et agréables à Dieu, mais encore ces grâces gratuites comme la science, le don de prophétie, des langues, des miracles et les autres dons de ce genre. Ces priviléges qui s'accordent quelquefois même aux méchants ne se donnent jamais dans un intérêt privé, mais toujours pour le bien et l'édification de toute l'Eglise. Ainsi le don des guérisons n'est point accordé pour l'avantage de celui qui en jouit, mais au profit des malades qu'il guérit. Enfin tout ce que le vrai chrétien possède, il doit le regarder comme un bien qui lui est commun avec tous les au-

tres. De là l'obligation pour nous d'être toujours prêts et zélés à soulager la misère de l'indigent. Car celui qui est comblé de ces sortes de biens et qui voit son frère dans le besoin sans le secourir, celui-là est convaincu de n'avoir pas la charité de Dieu. Cela posé, il est assez évident que ceux qui font partie de cette communion ne sont pas sans bonheur et qu'ils peuvent redire avec vérité : *Que vos tabernacles sont aimables, Seigneur Dieu des armées, mon âme soupire et se consume du désir d'entrer dans la maison du Seigneur. Heureux, ô mon Dieu, ceux qui habitent dans votre maison.*

sublevandam indigentium miseriam prompti ac parati esse debent : nam [1] qui hujusmodi bonis ornatus est, si viderit fratrem suum egere, nec illi subvenerit, is Dei charitatem non habere planè convincitur. Quæ cùm ita se habeant, satis constat eos, qui in hâc sanctâ communione sunt, quàdam felicitate perfrui, et verè illud dicere posse : [2] Quàm dilecta tabernacula tua, Domine virtutum! concupiscit et deficit anima mea in atria Domini : et : [3] Beati qui habitant in domo tuâ, Domine!

[1] 1. Joan., 3, 17. — [2] Ps. 83, 1. — [3] Ps. 83, 5.

CHAPITRE DIXIÈME.

DIXIÈME ARTICLE DU SYMBOLE.

LA RÉMISSION DES PÉCHÉS.

1. En voyant figurer la rémission des péchés parmi les articles du symbole, nul ne saurait douter qu'il ne renferme un mystère tout à la fois divin et absolument nécessaire au salut. Nous l'avons déjà démontré plus haut, sans la croyance ferme de tout ce que le symbole propose à notre foi, la porte de la piété chrétienne ne s'ouvre pour personne. Cependant s'il fallait encore quelque témoignage pour corroborer une vérité déjà bien assez claire par elle-même aux yeux de tous, il suffirait assurément de celui que Jésus-Christ, peu de temps avant son ascension, nous laissa sur cette question quand il ouvrit l'intelligence de ses apôtres pour leur faire comprendre les Ecritures. *Il fallait,* dit-il, *que le Christ souffrît, qu'il res-*

REMISSIONEM PECCATORUM.

1. Nemo est, qui cùm videat nunc articulum de remissione peccatorum, in cæteris fidei articulis numeratum esse, dubitare possit, eo non solum divinum aliquod mysterium, sed etiam ad salutem comparandam maximè necessarium contineri. Nam anteà declaratum est, sine certâ eorum fide, quæ in Symbolo credenda proponuntur, nemini ad Christianam pietatem aditum patere. Verum si id, quod per se omnibus notum esse debet, aliquo etiam testimonio confirmandum videatur, satis illud erit quod Salvator noster paulò ante ascensum in cœlum de eâ re testatus est. Cùm discipulis sensum aperuit, ut intelligerent Scripturas : [1] Oportebat, inquit, Christum pati, et resurgere à mortuis tertiâ die,

[1] Luc., 24, 44.

et prædicari in nomine ejus pœnitentiam et remissionem peccatorum in omnes Gentes, incipientibus ab Hierosolimâ.

suscitât d'entre les morts le troisième jour, et qu'en son nom la pénitence et la rémission des péchés fussent prêchées à toutes les nations, à commencer par la Judée.

2. Quæ verba Parochi animadverterint, facilè intelligent : cùm cætera, quæ ad religionem pertinent, Fidelibus tradenda sint, tum verò præcipuè hujus articuli diligenter explicandi magnam eis à Domino necessitatem impositam esse. Munus igitur Parochi erit, quod ad hunc locum attinet, docere, non solùm peccatorum remissionem in Catholicâ Ecclesiâ reperiri, de quâ Isaias prædixerat : [1] Populus qui habitat in eâ, auferetur ab eo iniquitas; [2] sed etiam potestatem peccata remittendi in eâ esse.

2. Paroles qui, méditées par les pasteurs, les convaincront que s'ils doivent instruire les fidèles sur tous les autres points de la religion, le Seigneur leur impose surtout l'obligation rigoureuse d'expliquer avec soin le chapitre de la rémission des péchés. Le devoir du pasteur sera donc d'enseigner ici que non-seulement on trouve la rémission des péchés dans l'Eglise catholique, comme l'avait prédit Isaïe par ces paroles : *Le peuple qui habitera dans son sein, sera purifié de ses iniquités;* mais encore que l'Eglise elle-même a le pouvoir de les remettre.

Quâ si ritè, et secundùm leges à Christo Domino præscriptas sacerdotes utantur, verè peccata remitti et condonari credendum est.

Et quand les prêtres usent de ce pouvoir convenablement et suivant les règles prescrites par Notre-Seigneur Jésus-Christ, nous sommes tenus de croire que les péchés sont vraiment remis et pardonnés (1).

[1] Isa., 33, 24. — [2] Aug., Homil. 49. cap. 3.

(1) Bien que nous écrivions spécialement pour des chrétiens, qui sont censés connaître cet article de leur religion, cependant nous n'hésiterons pas à ajouter quelques réflexions à celles du Catéchisme, pour jeter plus de lumière encore sur la question des pouvoirs de l'Eglise dans la rémission des péchés. Car il n'est pas rare de rencontrer au sein même du catholicisme, des personnes qui nourrissent des idées fausses sur la nature et l'étendue de ces pouvoirs, portées qu'elles sont à les assimiler constamment aux pouvoirs des tribunaux laïques et à leur assigner les mêmes limites qu'à ces derniers.

Sans doute la création des magistratures séculières au milieu des sociétés humaines est déjà une œuvre de grande sagesse et d'une incontestable utilité. C'est particulièrement à elle que nous sommes redevables de la sécurité dont nous jouissons parmi nos semblables; c'est elle qui sauvegarde nos droits et qui nous les maintient contre d'injustes attaques. Si l'innocence, un instant méconnue, est traînée à la barre de cette salutaire institution, c'est elle qui lui rend son honneur et toute sa dignité première, comme aussi c'est à elle qu'il est réservé de prononcer la sentence de condamnation contre le crime audacieux qui porte atteinte au bon ordre. Voilà, en somme, les services importants que rendent les tribunaux civils; et certes, pour cette raison, ils méritent bien notre reconnaissance.

Cependant, qu'est-ce que ce rôle pour qui veut l'examiner de près? En définitive, à quoi se réduit-il? A une affaire de pure constatation. Déclarer qu'on est innocent, quand l'innocence est prouvée; constater qu'on est coupable, si le crime est démontré, et par suite appliquer la part des faveurs ou des rigueurs de la loi qui revient à chacun, c'est là tout leur office. Mais de toucher au fond des choses, d'en changer la nature, de faire un innocent d'un coupable, en un mot, de remettre les péchés dans l'acception

5. Dans notre première profession de foi, alors que nous sommes lavés dans les eaux du baptême, ce pardon

5. Hæc autem venia, cùm primùm fidem profitentes sacro Baptismo abluimur, adeò cumulatè nobis datur, ut

stricte des termes, ils n'en ont ni le pouvoir ni même la prétention; tant ils savent bien que ce serait là une usurpation aussi ridicule que sacrilége.

Mais la puissance de l'Eglise, sous ce rapport, ne s'étend-elle pas plus loin? S'il en était ainsi, où serait alors la vérité de ces paroles : *Tout ce que vous délierez sur la terre sera délié dans le ciel;* et de ces autres-ci : *Les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez?* Car celui-là ne délie rien et ne remet point les péchés, qui est simplement appelé à en constater la présence, à enregistrer les dispositions morales de ceux qui s'adressent à lui, et à dresser comme une sorte de bulletin de la santé des âmes; pas plus que le médecin n'enlève les maladies, lorsqu'il se borne uniquement à les classer et à faire le bulletin de la santé des corps. Et puis s'il ne s'agissait ici que de ces attributions, qui sont le partage de tous les tribunaux humains, pourquoi Jésus-Christ en aurait-il donné l'institution avec tant de solennité? Quand il dit à ses apôtres et dans leur personne à l'Eglise tout entière : *Comme mon Père m'a envoyé je vous envoie*, quand ensuite il souffle sur eux et qu'il ajoute : Recevez le Saint-Esprit; *les péchés seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez,* ce don de l'Esprit saint, cette insufflation divine, ces précautions, ces soins attentifs par lesquels il veut élever ses disciples à la hauteur de leur nouvelle mission, tout cela n'indique-t-il pas quelque rôle insolite et tout à fait extraordinaire? N'est-ce pas évidemment comme s'il leur disait : Le pouvoir que je vous accorde doit vous étonner sans doute; car il surpasse de beaucoup tous les pouvoirs humains. Remettre les péchés est un privilége que nul mortel ne tient de la nature : mais ce que votre condition d'homme ne saurait vous donner, je vous le donne; je vous mets en participation de ma propre puissance; je vous envoie comme mon Père m'a envoyé. Allez donc et n'hésitez point : vous pourrez ici tout ce que je peux moi-même?

C'est donc bien pour lier et délier, pour remettre et retenir les péchés dans toute la force des mots que l'Eglise a été établie, et non point seulement pour noter et mesurer la présence et la gravité des fautes de chacun, ni pour se contenter de dire en simple manière d'avis, aux uns : *Tranquillisez-vous, je crois que dans l'état où vous êtes, Dieu vous pardonne;* et aux autres : *Purifiez-vous encore, votre cœur ne me paraît ni assez pur ni assez repentant pour que le Seigneur vous redonne son amitié.*

Il est vrai que son pouvoir est impérieusement soumis à des conditions qui en règlent et en déterminent l'exercice; mais ces conditions une fois remplies, elle ne connaît de bornes à sa puissance que celles qui limitent la puissance de Dieu. Sans doute elle ne prétendra pas justifier actuellement le coupable actuellement impénitent, parce que Dieu lui-même ne le ferait pas : mais quand on est arrivé à ce degré de bonnes dispositions qui, sans justifier par lui-même, permet cependant à Dieu d'accorder la rémission des péchés, l'Eglise l'accorde tout comme lui; comme lui, elle sait faire d'un pécheur un innocent,

A cette doctrine les ennemis de l'Eglise se prennent d'une belle indignation, ils crient au blasphème, ils demandent si d'autres que Dieu peuvent remettre les péchés. Ce reproche n'est pas nouveau : dès le commencement les scribes et les pharisiens l'adressaient déjà à son fondateur; mais, pour être ancien, il n'en est pas plus légitime. Le tort des accusateurs de Jésus-Christ c'était de ne vouloir admettre en lui que l'élément humain. Or, c'est encore là exactement le tort de tous ceux qui accusent l'Eglise. Ils auraient raison contre elle si elle ne possédait que l'élément humain tout seul; mais ne possède-t-elle pas autre chose? Grâce à l'Esprit de Dieu qui l'inspire, qui la dirige, qui la couvre de ses ailes, comme l'aigle couvre ses aiglons, qui veille sur elle, qui habite en elle, elle réunit, comme son Maître, l'élément divin à l'élément humain; disons mieux, elle n'est que la continuation de l'incarnation du Verbe de Dieu : c'est vraiment Jésus-Christ continué partout; continué dans l'oblation de son sacrifice, continué dans la prédication de son Evangile, continué dans son pouvoir d'absoudre les pécheurs. Et dès

nihil aut culpæ delendum, sive eâ origine contractâ, sive quid propriâ voluntate omissum, vel commissum sit, aut pœnæ persolvendum relinquatur. Verùm per baptismi gratiam nemo tamen ab omni naturæ infirmitate liberatur : [1] quin potiùs, cùm unicuique adversùs concupiscentiæ motus, quæ nos ad peccata incitare non desinit, pugnandum sit, vix ullum reperias, qui vel tam acriter resistat, vel tam vigilanter salutem suam tueatur, ut omnes plagas vitare possit.

nous est accordé d'une manière si complète, qu'il ne nous reste plus rien à effacer, ni la faute originelle, ni les fautes d'omission ou de commission provenant de notre volonté, et plus rien à subir pour les expier. Cependant la grâce du baptême ne délivre personne de toutes les faiblesses de la nature; au contraire, même après avoir été baptisés, nous avons encore à combattre les mouvements de la concupiscence qui ne cesse de nous porter au mal; et dans cette lutte à peine trouve-t-on quelqu'un qui résiste avec assez de vigueur et qui défende son salut d'une manière assez vigilante pour échapper à toutes les blessures.

4. Cùm igitur necesse fuerit in Ecclesiâ potestatem esse peccata remittendi, aliâ etiam ratione, quàm Baptismi Sacramento, claves regni cœlorum illi concreditæ, sunt, quibus possint unicuique pœnitenti, etiamsi usque ad extremum vitæ diem peccâsset, delicta condonari. Clarissima hujus rei testimonia in sacris Litteris habemus : nam apud sanctum Matthæum Dominus ità ad Petrum loquitur : [2] Tibi dabo claves regni cœlorum, et quodcumque ligaveris super terram, erit ligatum et in cœlis : et quodcumque solveris super terram, erit solutum et in cœlis. Item : [3] Quæcumque alligaveritis super terram, erunt ligata et in cœlo : et quæcumque solveritis super terram, erunt soluta et in cœlo. Deinde sanctus Joanes testatur Dominum, cùm insufflâsset Apostolis, dixisse : [4] Accipite Spiritum Sanctum : quorum remiseritis peccata, remittun-

[1] Trident., sess. 5. can. 5; Aug., lib. 2. de peccat. mer., c. 28.— [2] Matth., 16, 19.— [3] Ibid., 18, 18.— [4] Josn., 20, 13.

4. Si donc il était nécessaire que l'Eglise eût le pouvoir de remettre les péchés, il fallait aussi que le baptême ne fût pas pour elle le seul moyen de se servir des clefs du royaume des cieux qui lui étaient confiées, et qu'elle pût accorder le pardon à tous les vrais pénitents lors même qu'ils auraient péché jusqu'au dernier jour de leur vie. Nous avons dans l'écriture les témoignages les plus clairs en faveur de cette vérité. Ainsi dans saint Matthieu le Seigneur dit à Pierre : *Je te donnerai les clefs du royaume des cieux : tout ce que tu lieras sur la terre sera lié dans le ciel; et tout ce que tu délieras sur la terre sera délié dans le ciel.* Puis dans un autre endroit : *Tout ce que vous lierez sur la terre sera lié dans le ciel; et tout ce que vous délierez sur la terre sera aussi délié dans le ciel.* Ensuite saint Jean nous assure que quand Jésus-Christ souffla sur les apôtres, il ajouta ces paroles : *Recevez le Saint-Esprit : ceux à qui vous remettrez les péchés,*

lors il est clair que quand elle dit à un paralytique de l'ordre moral comme Jésus-Christ au paralytique de l'ordre corporel : *Mon fils, ayez confiance, vos péchés vous sont remis*; elle n'agit point en usurpatrice téméraire; ce n'est point un sacrilége qui blasphème, qui s'arroge des droits qu'il n'a point; elle ne fait, au contraire, qu'user légitimement de son autorité et de sa puissance.

ils leur seront remis, et ceux à qui vous les retiendrez, ils leur seront retenus.

5. Et n'allons pas croire que ce pouvoir s'étende seulement à certaines espèces de péchés. Car les crimes les plus horribles que l'on puisse commettre ou même imaginer, la sainte Eglise peut encore les remettre. Comme aussi l'homme le plus pervers et le plus scélérat, s'il vient à se repentir avec sincérité de ses égarements, est en droit d'espérer avec assurance son pardon. Ce pouvoir n'est point non plus circonscrit de manière qu'il soit permis d'en user seulement à certain temps déterminé, quelle que soit l'heure à laquelle le pécheur veuille revenir à de meilleurs sentiments. Notre-Seigneur nous apprend qu'il ne faut point le repousser. Quand le prince des apôtres demanda combien de fois on devait pardonner aux pécheurs et s'il suffisait de sept, il lui dit : *Non pas sept fois, mais soixante dix fois sept fois.*

6. Cependant si nous considérons ce pouvoir divin dans ceux qui en sont les ministres, nous lui trouverons des limites. Le privilége d'une fonction aussi sainte, le Seigneur ne l'a point accordé à tous, mais seulement aux Evêques et aux prêtres. Il faut en dire autant de la manière d'exercer ce pouvoir. Ce n'est que par les sacrements dont la forme est soigneusement observée, que les péchés se remettent. L'Eglise n'a point reçu le droit d'en briser les liens autrement, d'où il suit que dans la rémission des péchés et les prêtres et les sacrements n'ont qu'une valeur d'instruments dont Jésus-Christ, unique auteur et dispensateur de notre salut, se sert pour remettre nos fautes et nous rendre la justice.

7. Mais pour que les fidèles apprécient mieux cette faveur céleste que l'Eglise doit à l'infinie miséricorde de Dieu envers les hommes, et qu'ils en profitent avec plus d'empressement

tur eis; et quorum retinueritis, retenta sunt.

5. Neque verò existimandum est hanc potestatem certis quibusdam peccatorum generibus definitam esse : nullum enim tam nefarium facinus, vel admitti, vel cogitari potest, cujus remittendi potestatem sancta Ecclesia non habeat; [1] quemadmodum etiam nemo adeò improbus et scelestus fuerit, quem si erratorum suorum verè pœniteat, certa ei veniæ spes proposita esse non debeat. Sed neque hæc eadem potestas ita circumscribitur, ut præfinito solùm aliquo tempore eâ uti liceat, nam quâcumque horâ peccator ad sanitatem redire voluerit, rejiciendum non esse docuit Salvator noster, cùm [2] Principi Apostolorum interroganti quoties peccatoribus ignoscendum esset, an septies, respondit : non septies, sed usque septuagies septies.

6. Verùm si Ministros divinæ hujus potestatis spectemus, ea minùs latè patere videbitur. Dominus enim non omnibus, sed Episcopis tantùm, et sacerdotibus tam sancti muneris potestatem dedit. [3] Idem etiam censendum erit quod ad rationem ejus potestatis exercendæ pertinet : nam per Sacramenta solùm si eorum forma servetur, peccata remitti possunt : aliter verò nullum jus à peccatis solvendi Ecclesiæ datum est, ex quo sequitur, tum sacerdotes, tum Sacramenta ad peccata condonanda veluti instrumenta valere : quibus Christus Dominus auctor ipse, et largitor salutis remissionem peccatorum et justitiam in nobis efficit.

7. Ut autem Fideles cœleste hoc

[1] Ambr., lib. 1. de Pœnit., c. 1 et 2; Aug. in Ench., cap. 93. — [2] Matth., 18. 21, 22. — [3] Trid., sess. 14. c. 6; Hier., Epis 1. post med; Amb., de Caïn et Abel, c. 4.

munus, quod singulari in nos Dei misericordiâ Ecclesiæ donatum est, magis suspiciant, atque ad ejus usum et tractationem, ardentiori pietatis studio accedant, conabitur Parochus hujus gratiæ dignitatem et amplitudinem demonstrare. Ea autem ex hoc potissimùm perspicitur, si cujus virtutis sit peccata remittere, et homines ex injustis justos reddere, diligenter expositum fuerit. [1] Constat enim infinitâ et immensâ Dei vi hoc effici, quam eamdem in excitandis mortuis, et in mundi creatione necessariam esse credimus. Quod si etiam, ut [2] Augustini sententiâ confirmatur, majus opus existimandum est, aliquem ex impio pium facere, quàm cœlum et terram ex nihilo creare, cùm ipsa creatio non nisi ex infinitâ virtute possit existere : consequens est, ut multò magis peccatorum remissio infinitæ potestati tribuenda sit. Quare verissimas esse priscorum Patrum voces agnoscimus, quibus confitentur ab uno Deo peccata hominibus condonari, neque ad alium auctorem, quàm ad summam ejus bonitatem et potentiam, tam mirificum opus referendum esse. [3] Ego sum, inquit ipse Dominus per Prophetam, ego sum ipse, qui deleo iniquitates tuas. Nam scelerum remittendorum eadem ratio videtur esse, quàm in pecuniâ debitâ servare oportet. Quemandmodum igitur à nemine, nisi à creditore, pecunia quæ debetur, remitti potest : ita, cùm uni Deo peccatis obstricti simus [siquidem quotidiè oramus : [4] Dimitte nobis debita nostra] perspicuum est, à nemine, præter illum, debita nobis condonari posse.

8. Hoc verò admirabile et divinum munus, antequam Deus homo fieret, nulli creatæ naturæ impertitum est. Primus omnium Christus Salvator noster, ut homo, cùm idem verus

[1] Trid.; sess, 6. can. 7. et sess. 14, 1 2; Aug., Tract. 72 in Joan. — [2] Aug., lib. 1 de pecc mer., c. 23 ; lib. 50. Hom. hom. 23 ; Ambr., de Abel, cap. 4. — [3] Esa., 43. 25. — [4] Matth., 6. 12.

et de ferveur, les pasteurs s'efforceront de démontrer toute l'excellence et toute l'étendue de cette grâce, but qu'ils atteindront aisément pourvu qu'ils fassent connaître avec soin quelle puissance est requise pour remettre les péchés et pour faire un juste d'un homme qui ne l'est point. Il est constant qu'il ne faut pas moins que cette immense, cette infinie vertu de Dieu que nous croyons nécessaire pour créer le monde et ressusciter les morts. Si même, d'après la pensée de saint Augustin, faire d'un impie un juste doit passer pour une œuvre plus grande que de créer de rien le ciel et la terre, dès lors que la création elle-même exige une puissance infinie, ne devons-nous pas à bien plus forte raison attribuer à un pouvoir infini la rémission des péchés? Aussi rien n'est-il plus vrai à nos yeux que ces expressions par lesquelles nos pères déclarent que Dieu seul peut remettre aux hommes leurs péchés, et que ce grand prodige ne peut être que l'ouvrage de sa bonté et de sa puissance souveraines. *C'est moi*, dit le Seigneur par le Prophète, *c'est moi-même qui efface les iniquités*. En effet les péchés à remettre semblent soumis à la même loi que les dettes à acquitter. Lorsqu'une somme d'argent est due, nul autre que le créancier ne peut en faire la remise. Or, c'est envers Dieu que nous contractons une obligation par le péché. Car tous les jours nous le prions ainsi ; *Remettez-nous nos dettes*. Il est donc clair que lui seul peut nous pardonner nos péchés.

8. Avant l'Incarnation du Fils de Dieu, jamais créature ne fut gratifiée de ce pouvoir étonnant et vraiment divin. Jésus-Christ notre Sauveur, vrai Dieu et vrai homme, fut le premier qui en cette dernière qualité reçut ce privilége de son Père céleste. *Afin que vous sachiez*, dit-il, *que le Fils de l'homme a le pouvoir de remettre les*

péchés sur la terre. Levez-vous, dit-il au paralytique, prenez votre lit et retournez dans votre maison. Il se fit donc homme pour accorder aux hommes ce pardon des péchés. Mais avant de remonter au ciel où il est assis pour toujours à la droite de Dieu, il laissa dans son Eglise ce pouvoir aux évêques et aux prêtres, avec cette différence toutefois, comme nous l'avons déjà remarqué, que Jésus-Christ remet les péchés de son autorité propre, pendant que les autres n'agissent que comme ses ministres.

Deus esset, hoc munus à cœlesti Patre traditum accepit : [1] Ut sciatis, inquit, quia Filius hominis habet potestatem in terrâ dimittendi peccata, ait paralytico : Surge, tolle grabatum tuum, et vade in domum tuam. Cùm igitur homo factus esset, ut hominibus hanc peccatorum veniam largiretur, priusquam in cœlum ascenderet, ut ibi ad dexteram Dei in perpetuum sederet, eam potestatem Episcopis et Presbyteris in Ecclesiâ concessit : quanquàm, ut antea docuimus, Christus suâ auctoritate : cæteri, ut ejus ministri, peccata dimittunt.

9. Si donc nous devons être saisis de respect et d'admiration en présence des effets de la puissance infinie, nous comprendrons aisément combien doit être précieux pour nous ce don que la bonté de notre Sauveur a fait à l'Eglise. Le mode même que Dieu, ce Père si plein de clémence, a choisi pour effacer les péchés du monde, est bien propre à faire admirer aux fidèles la grandeur de ce bienfait. Il a voulu que l'effusion du sang de son Fils unique vînt expier nos crimes; il a voulu que ce Fils se chargeât volontairement de subir la peine que nos péchés nous avaient méritée; que le juste fût condamné pour les pécheurs et que l'innocent endurât la mort la plus cruelle à la place des coupables. Aussi en rappelant à notre esprit que *nous n'avons point été rachetés par les éléments corruptibles de l'or et de l'argent, mais par le précieux sang de Jésus-Christ, le véritable agneau sans tache et sans souillure;* nous nous convaincrons aisément que rien ne pouvait nous être plus salutaire que ce pouvoir de remettre les péchés, dans lequel nous voyons briller l'étonnante providence de notre Dieu et son amour infini pour nous.

9. Quamobrem, si quæ infinitâ virtute effecta sunt, maximè admirari et suspicere debemus : satis intelligimus pretiosissimum hoc munus esse, quod Christi Domini benignitate Ecclesiæ donatum est. Sed ipsa etiam ratio, quâ Deus, clementissimus Pater, mundi peccata delere constituit, animos Fidelium ad hujus beneficii magnitudinem contemplandam vehementer excitabit : sanguine enim unigeniti Filii sui scelera nostra expiari voluit, ut pœnam, quam nos pro peccatis commeruimus, ultrò ille persolveret : [2] justusque pro injustis damnaretur, innocens pro reis morte acerbissimâ afficeretur. Quare cùm animo cogitabitur, [3] nos non corruptibilibus auro et argento redemptos esse, sed pretioso sanguine quasi agni immaculati Christi et incontaminati : facilè statuemus, nihil nobis salubrius contingere potuisse hâc remittendi peccata potestate, quæ inexplicabilem Dei providentiam summamque erga nos charitatem ostendit.

10. Pensée de laquelle découlent pour chacun de nous de très-grands avantages. Car celui qui offense Dieu par un péché mortel, perd aussitôt

10. Ex hâc autem cogitatione maximus fructus ad omnes perveniat ne-

[1] Matth., 9, 6; Marc., 2. 9, 10. — [2] 1. Pet., 3, 18. — [3] 1 Pet., 1, 18. 19.

cesse est, nam qui Deum mortali aliquo peccato offendit, quidquid meritorum ex Christi morte et cruce consecutus est, statim amittit, et omninò paradisi aditu, quem priùs interclusum Salvator noster passione suâ omnibus patefecit, prohibetur. Quod quidem cùm in mentem venit, facere non possumus quin humanæ miseriæ consideratio vehementer sollicitos nos habeat. Verùm si animum ad hanc admirabilem potestatem referamus, quæ Ecclesiæ divinitùs tributa est, et hujus articuli fide confirmati, oblatam unicuique facultatem credamus, ut possit divinâ ope adjutus in pristinum dignitatis statum restitui : tunc verò cogimur summo gaudio et lætitiâ exultare, et immortales Deo gratias agere. Ac profectò, si grata et jucunda medicamenta videri solent quæ medicorum arte et industriâ, cùm gravi aliquo morbo laboramus, parantur : quantò jucundiora esse debent ea remedia, quæ Dei sapientia ad animorum curationem atque adeò ad vitam reparandam instituit! cùm præsertim non quidem dubiam salutis spem, ut medicinæ illæ, quæ corporibus adhibentur, sed certissimam iis qui sanari cupiunt, salutem afferant.

tous les mérites qu'il avait acquis par la mort et la croix de Jésus-Christ; et l'entrée du ciel qui déjà lui avait été fermée une fois, mais que le Sauveur par sa passion avait ouverte de nouveau pour tous, lui est dès-lors absolument interdite. Or nous ne pouvons point échapper à l'appréhension vive que fait naître en nous la considération de cette grande misère de l'homme. Mais reportons notre pensée vers ce pouvoir admirable que Dieu a donné à son Eglise, et rassurés par cet article, tenons pour certain que chacun y trouve un moyen pour rentrer dans la dignité de son premier état. Alors nous serons bien obligés de nous livrer aux transports de la joie la plus vive, et de rendre à Dieu d'immortelles actions de grâces. Si déjà il est ordinaire de trouver bons et désirables les remèdes que l'art et l'habileté des médecins nous préparent quand nous sommes attaquées de quelque grave maladie, certes, combien ne devons-nous par trouver plus agréables encore les remèdes que la sagesse divine a destinés à guérir nos âmes et à leur rendre la santé? eux surtout qui ne se contentent point de nous donner une espérance douteuse de guérison, comme ces médicaments que nous prenons pour le corps, mais qui procurent la santé spirituelle la plus certaine à tous ceux qui la désirent.

11. Erunt igitur Fideles hortandi; postquam tam ampli et præclari muneris dignitatem cognoverint, ut illud etiam studeant ad suum commodum religiosè convertere. Vix enim fieri potest ut qui re utili et necessariâ non utatur, eam contemnere non existimetur : præsertim verò cùm Dominus hanc potestatem remittendi peccata eâ re tradiderit Ecclesiæ, ut omnes hoc salutari remedio uterentur. Nam quemadmodum nemo sine Baptismo expiari potest; ita quicumque Baptismi gratiam, mortiferis sceleribus amissam recuperare voluerit, ad aliud expia-

11. Après avoir fait connaître aux fidèles l'excellence d'un don aussi grand et aussi signalé, il faudra les exhorter à en profiter avec beaucoup d'empressement. Il est difficile que celui qui n'use pas d'une chose utile et nécessaire, ne passe point pour la mépriser, surtout quand on voit Notre-Seigneur ne confier à l'Eglise le pouvoir de pardonner les péchés que pour mettre à la disposition de tous ce remède salutaire. Comme personne ne peut se purifier sans le baptême, de même après avoir perdu la grâce baptismale par le péché mortel, nu

ne peut la recouvrer en recourant à un moyen d'expiation autre que le Sacrement de pénitence.

12. Mais il faut aussi bien avertir les fidèles qu'un moyen d'obtenir un pardon qui est aussi complet et que le temps ne saurait limiter, ne doit point les rendre plus libres pour pécher ni plus lents à se repentir. Dans le premier cas ils seraient évidemment convaincus de faire injure à cette divine puissance et par conséquent ils ne mériteraient point que Dieu leur fît miséricorde. Dans le second il y aurait à craindre que, surpris par la mort, ils n'eussent fait vainement profession de croire à une rémission des péchés qu'à bon droit leurs retards et leur ajournement leur auraient fait manquer.

tionis genus, nimirum pœnitentiæ Sacramentum confugiat necesse est.

12. Verùm hoc loco admonendi sunt Fideles, ne, tam amplà veniæ facultate propositâ, quam etiam nullius temporis termino definiri declaravimus, vel ad peccandum faciliores, vel ad recipicendum tardiores reddantur : in altero enim cùm injuriosi [1] et contumeliosi in hanc divinam potestatem manifestè deprehendantur, indigni sunt, quibus Deus misericordiam suam impertiatur : in altero verò magnoperè verendum est, ne morte præoccupati, frustrà peccatorum remissionem confessi fuerint, quam tarditate et procrastinatione meritò amiserunt.

[1] Aug. in Joan., Tract. 33 et lib. 50. Homil., hom. 41; Amb., lib. 2 de Pœn,, c. 1, 2 et 11.

CHAPITRE ONZIÈME.

ONZIÈME ARTICLE DU SYMBOLE.

La résurrection de la chair (1).

Carnis resurrectionem.

1. Ce qui prouve parfaitement combien cet article a de force pour confirmer la vérité de notre foi, c'est que

1. Magnam hujus articuli vim esse ad fidei nostræ veritatem stabiliendam id maximè ostendit, quòd divinis Lit-

(1) Plus d'une fois déjà on a dû remarquer que nous nous arrêtions avec une sorte de complaisance à signaler l'admirable enchaînement qui lie étroitement entre elles les parties du christianisme les plus détachées en apparence, et qui en fait comme un grand courant, limpide et majestueux, dont toutes les eaux découlent d'une seule et même source. C'est qu'un enchaînement de cette nature renferme plusieurs genres de mérite. D'abord, c'est une incontestable beauté : la première condition du beau, pour un système religieux comme pour un système philosophique, c'est l'harmonie dans l'ensemble, c'est l'unité. Mais si l'unité est une des conditions du beau, elle est aussi une des conditions du vrai. Bien que l'erreur puisse, à la rigueur, être logique et rationnelle dans ses développements, toujours est-il que, pour être vraie, une religion doit se composer d'articles qui s'engendrent les uns les autres, qui s'adaptent entre eux et qui forment un corps de doctrine parfaitement uni. Puis enfin (chose fort importante), cet enchaînement prouve très-bien que le catholicisme est l'œuvre d'une conception unique, d'une seule pensée génératrice, et point du tout, comme on le lui reproche quelquefois, une

teris non solùm credendus Fidelibus proponitur, sed multis etiam rationibus confirmatur. Quod quidem cùm

l'Ecriture ne se contente pas de le proposer à croire aux fidèles, mais qu'elle l'appuie encore sur de nom-

sorte de marqueterie religieuse, composée de pièces et de morceaux qu'elle aurait empruntés aux différents cultes qui se seraient rencontrés sur son chemin.

Or ces considérations, qui se sont déjà présentées ailleurs sous notre plume, nous nous faisons un devoir de les reproduire ici, à propos du dogme de la résurrection. Et si nous réussissons à établir qu'il découle tout naturellement de toutes les données que le christianisme nous fournit sur l'humanité et ses destinées, nous croirons l'avoir vengé des principaux reproches qu'on lui adresse. En effet, qu'est-ce que cet article de notre foi aux yeux de la plupart des ennemis du christianisme? Pour eux, se rattache-t-il au reste de la révélation, comme la partie intégrante se rattache au tout qu'elle complète, et comme la conséquence se rattache à son principe? Point du tout. Selon les uns, c'est un mauvais emprunt fait par les Juifs à la religion de Zoroastre pendant la captivité de Babylone : ou bien, selon les autres, c'est une profonde altération du véritable enseignement de Jésus-Christ.

Double accusation dont les textes seuls de l'Ecriture suffiraient déjà à démontrer l'évidente fausseté ; car ils sont on ne peut plus formels sur ce point. Et d'abord il est écrit dans un endroit : « *La multitude de ceux qui dorment dans la poussière de la terre se réveillera : les uns seront pour la vie éternelle, les autres pour un opprobre qu'ils auront toujours devant les yeux : Multi de his qui dormiunt in terræ pulvere evigilabunt : alii in vitam æternam, et alii in opprobrium ut videant semper.* » (Dan., chap. 12, ỳ. 2.) Puis ailleurs : « *Le roi du monde nous ressuscitera un jour dans la résurrection de la vie éternelle, nous qui sommes morts pour ses lois : Rex mundi defunctos nos pro suis legibus in æternæ vitæ resurrectione suscitabit.* » Marc., ch. 7, ỳ. 9. Puis enfin : « *Je sais que (mon frère) ressuscitera lors de la résurrection* qui se fera *au dernier jour : Scio quia resurget in resurrectione in novissimo die.* » (St. Jean, ch. 11, ỳ. 24).

Je n'ignore pas ce qu'on objecte pour infirmer la valeur de ces témoignages qui établissent si nettement quelle était, dans la question qui nous occupe, la croyance des enfants de Dieu dès avant la venue du Sauveur. Comme ils sont tous postérieurs au commencement de la captivité de Babylone, on prétend que le dogme de la résurrection n'était point connu des Juifs avant cette époque, et qu'il ne dut la place qu'il occupa depuis dans la foi religieuse des descendants d'Abraham qu'au contact de ceux-ci avec les Babyloniens et les Perses, leurs vainqueurs et leurs maîtres. Mais qu'est-ce que cela sinon une prétention ridicule, sans consistance, et qui tombe devant la moindre réflexion? En effet, pour peu que l'on connaisse, par exemple, la vie et le caractère de Daniel, comment supposer un seul instant qu'il se fût permis d'altérer les croyances qu'il emportait dans la captivité, lui qui, pendant son séjour à Babylone, se rendit aussi célèbre par son attachement à la religion de ses pères que par l'importance de ses prophéties sur la venue du Messie, lui que l'on trouva toujours prêt à braver les menaces, les supplices, la mort même pour conserver la pureté et l'intégrité de sa foi, et pour rester fidèle au culte du Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob. Mais ce n'est pas tout : en admettant, ce qui est complétement faux, que Daniel eût pu personnellement se laisser aller à prendre dans des religions étrangères quelques nouveaux articles pour les mêler aux antiques symboles des Hébreux, aurait-il réussi à les faire accepter d'un peuple aussi attaché à ses croyances que les Juifs l'ont été dans tous les temps? Aurait-il surtout réussi jusqu'au point de voir placer le livre qui aurait contenu ces nouvelles erreurs au nombre de ceux que ses compatriotes vénéraient comme des livres inspirés? Non, non ; ce n'est point là la marche ordinaire et naturelle des choses ; et de pareilles hypothèses ne soutiennent pas l'examen. Lors donc que Daniel fait profession de croire à la résurrection des morts ; lorsqu'après lui les Macchabées et la sœur de Lazare renouvellent cette profession de foi ; ils ne font, les uns et les autres, que redire une vérité qui a passé sur les lèvres de tous les serviteurs de Dieu depuis Adam jusqu'à Jésus-

breux raisonnements. Précaution que nous remarquons à peine pour les autres articles du Symbole, et qui fait

in aliis Symboli articulis vix fieri videamus, intelligi potest, hoc veluti firmissimo fundamento salutis nostræ

Christ. D'ailleurs ce qui lèverait tous les doutes, s'il en restait encore, ce qui prouve sans réplique que le peuple juif croyait à la résurrection longtemps avant d'avoir été emmené captif à Babylone, c'est le célèbre passage du livre de Job où ce saint patriarche, pour se consoler de ses maux et de cette décomposition qui est venue le saisir tout vivant, s'écrie : « *Je sais que mon Rédempteur est vivant et que je ressusciterai de la terre au dernier jour, et que je serai encore revêtu de cette peau, que je verrai mon Dieu dans ma chair; que je le verrai moi-même et non un autre, et que je le contemplerai de mes propres yeux. C'est là l'espérance que j'ai et qui reposera toujours dans mon cœur : Scio enim quòd Redemptor meus vivit et in novissimo die de terrâ surrecturus sum; et rursum circumdabor pelle meâ et in carne meâ videbo Deum meum, quem visurus sum ego ipse et oculi mei conspecturi sunt et non alius. Reposita est hæc spes mea in sinu meo.* » (Ch. 19, ℣. 25 et suiv.)

Au reste, pas plus de solidité dans la seconde accusation que dans la première : on doit bien s'y attendre. Eh quoi! le dogme de la résurrection une altération de la vraie doctrine de Jésus-Christ! Mais où est-elle donc renfermée cette doctrine véritable? C'est apparemment dans l'Evangile, dans les Epîtres, dans les Symboles et dans les premiers Conciles. Or, consultez les unes après les autres ces sources diverses où se puise le véritable enseignement du Sauveur, il n'en est pas une d'elles qui ne fournisse des témoignages clairs et précis en faveur de la résurrection. Ici c'est Jésus-Christ qui déclare qu'on sera ressuscité au dernier jour, si on mange sa chair et si l'on boit son sang; ou qui s'adressant aux Sadducéens, condamne leur école, et leur reproche de méconnaître et les Ecritures et la vertu de Dieu, quand ils combattent la résurrection. (St. Matth., ch. 22, ℣. 23 et suiv.) Là c'est saint Paul, qui affirme positivement aux Corinthiens que la foi des chrétiens est vaine, si les morts ne ressuscitent pas (Ire. aux Cor., ch. 15, ℣. 16 et suiv.) Après les Ecritures viennent les Symboles. D'un côté ce sont les apôtres, qui, en nous laissant le leur, ont bien soin de décider que parmi les articles fondamentaux qui doivent être enseignés à tous les hommes, il faut prendre garde d'omettre celui qui concerne la résurrection de la chair; de l'autre, c'est saint Athanase, qui en définissant contre les hérétiques de son temps les points principaux de la foi chrétienne, n'oublie pas d'ajouter que *Tous les hommes doivent ressusciter avec leurs corps : Omnes homines resurgere debent cum corporibus suis.* Enfin, à côté des Symboles viennent se ranger les Conciles : pour n'en citer que deux, c'est d'abord celui de Constantinople qui s'exprime en ces termes : J'attends la résurrection des morts; *Expecto resurrectionem mortuorum.* Puis le quatrième de Latran, qui dit positivement que tous les hommes ressusciteront avec le propre corps qu'ils ont maintenant; *Omnes cum suis propriis corporibus resurgent quæ nunc gestant.*

Il est donc bien constant que le dogme de la résurrection ne nous vient point des sectateurs de Zoroastre, et en second lieu qu'il est contenu de la manière la moins équivoque dans l'enseignement de Jésus-Christ et dans la tradition non interrompue de l'Eglise.

Mais ces deux points acquis, notre tâche n'est pas finie. Comme nous l'avons annoncé au commencement de cette note, nous voulons en outre faire voir la liaison de ce dogme avec ce qu'il y a de plus fondamental et *de plus primordial* dans la religion; nous voulons montrer que, si la résurrection ne devait pas exister, le plan primitif de Dieu sur l'humanité et sur ses destinées finales ne pourrait plus se réaliser complétement et que sans elle la Rédemption avec tous ses trésors de grâces, avec tous ses mérites, avec toutes ses ressources, ne serait cependant qu'une œuvre de restauration imparfaite et inachevée.

Dans le principe en effet, qu'est-ce que Dieu s'était proposé lorsqu'il créait l'âme humaine? Son dessein était-il d'en faire une substance condamnée à vivre seule, dans l'isolement, en substance entièrement séparée? Non. En donnant à l'âme la terre pour premier séjour, c'était, il est vrai, une reine qu'il envoyait ici-bas, mais une reine qui

spem nixam esse : nam, ut Apostolus ratiocinatur : [1] Si mortuorum resur-

[1] I Cor., 15. 13. 14.

voir que celui-ci sert comme du fondement le plus solide à notre espérance du salut. En effet, pour argu-

devait être servie par des organes dont le limon de la terre qu'elle venait habiter, ferait tous les frais. En un mot, il l'avait faite pour vivre unie à un corps. Hymen mystérieux et sublime dont le but élevé est facile à saisir. Entre les mains de Dieu, c'était un moyen de river l'un à l'autre, dans la personne de l'homme, les deux mondes dont la création tout entière se compose, le monde spirituel et le monde matériel. Il voulait par là que l'homme fût l'anneau intermédiaire qui servît à rattacher les deux parties de la grande chaîne des êtres. Comprendre et apprécier autrement la place du genre humain dans la création, c'est faire preuve d'ignorance et d'idées fausses ; c'est la comprendre et l'apprécier tout au plus en païen.

Mais cette merveilleuse alliance ne pouvait point être éphémère. La terre ne pouvait pas seule en être témoin; le ciel devait en jouir à son tour. L'unité que par elle Dieu avait voulu mettre dans ses œuvres dès cette vie de transition, ne pouvait point aller se briser sur le seuil de l'éternité, cette autre vie de transformation glorieuse où la création était primitivement appelée à revêtir pour toujours un caractère de grandeur, de beauté et de perfection, encore bien supérieur à celui de son premier état. Par conséquent dans les vues de Dieu l'hymen de l'esprit avec la matière devait être indissoluble, et le corps, après avoir été le compagnon inséparable de l'âme pendant le passage de celle-ci sur la terre, devait la suivre lors de son départ pour les cieux, sans la quitter un seul instant, afin que l'homme s'en allant tout entier pût continuer là-haut à servir de trait d'union entre les deux grandes portions de l'univers, comme il avait commencé à en servir ici-bas.

Toutefois cette raison n'est pas la seule qui milite en faveur de l'indissolubilité de cette alliance. Il en existe d'autres encore.

Lorsqne Dieu, au jour de la création d'Adam, lui annonçait les brillantes récompenses qui devaient un jour au sein de l'éternité rémunérer son attachement et sa vertu, s'il demeurait fidèle à accomplir les volontés de son créateur, à qui s'adressait-il alors? n'était-ce pas à l'homme? n'était-ce pas l'homme qu'il promettait de rendre éternellement heureux? Or l'homme qu'est-ce que c'est? Est-ce une âme seulement? Non, mais un composé de corps et d'âme tout à la fois. C'est donc à ce composé que Dieu faisait ses magnifiques promesses. Pas possible d'entendre la chose autrement. D'ailleurs récompenser l'homme dans les deux éléments constitutifs de son être, c'était justice de la part de Dieu. Car enfin les actes par lesquels l'homme devait exécuter avec fidélité les volontés divines et par là mériter le bonheur qui lui avait été promis, appartiendraient-ils uniquement à l'âme? Le corps n'aurait-il point le droit d'en revendiquer sa part? n'y devait-il jouer aucun rôle? n'est-il pas évident plutôt qu'il devait concourir à sa manière à leur réalisation? Si donc les actes méritoires devaient être une propriété commune, il convenait que la gloire qui en serait le prix fût une propriété commune aussi; il était juste que le corps et l'âme, après avoir été unis et de société sur la terre de l'épreuve, le fussent encore sur la terre du repos et des récompenses. Aussi que nous apprend la religion? elle nous enseigne que sans le péché jamais la séparation n'aurait eu lieu, et que dans cette hypothèse l'homme, après avoir été suffisamment éprouvé, aurait été rappelé du sein du temps au sein de l'éternité en passant par une transfiguration dont celle du Thabor peut nous donner une idée. Ainsi souder l'un à l'autre le monde des esprits et celui de la matière dans la personne humaine; puis, si l'homme obéissait constamment en enfant soumis aux ordres de son créateur, le récompenser dans tout son être, puisque tout son être aurait coopéré au bien qui serait fait, tel est le plan primitif que nous attribuons à Dieu. Et certes ce plan ne manque ni de beauté ni de grandeur, et il nous paraît aussi digne de la bonté et de la sagesse de la justice divine qu'il est satisfaisant pour notre raison.

A la vérité la chute viendra jeter dans ce plan une perturbation profonde. En punition de sa séparation volontaire d'avec Dieu, l'homme subira malgré lui une séparation d'un

menter avec saint Paul : *Si les morts ne ressuscitent point, Jésus-Christ non plus n'est point ressuscité, par consé-*

rectio non est, neque Christus resurrexit, quòd si Christus non resurrexit, inanis est prædicatio nostra, inanis est

autre genre; le corps et l'âme seront condamnés à se quitter un jour violemment, et à tomber dans un état anormal où ils se désireront, se rechercheront, s'appelleront réciproquement et ne se rencontreront point.

Mais ces lamentables effets de la chute ne dureront pas toujours. Dieu y opposera les bienfaits et le remède d'une réparation efficace. Il est bien vrai que cette séparation ne produira pas immédiatement tous ses résultats. Pour que le genre humain puisse mieux conserver la profondeur de sa dégradation et pour mieux comprendre la gravité du péché, la mort restera ici-bas comme un monument perpétuel de la sévérité avec laquelle le Seigneur poursuit le châtiment de nos prévarications; le temps et le monde actuel seront désormais son domaine; elle pourra y exercer librement ses ravages. Mais si, dans notre intérêt et afin de nous laisser une salutaire leçon, Dieu consent à suspendre l'accomplissement de ses premiers décrets, ce n'est pas à dire pour cela qu'il consente à en abandonner à jamais la réalisation. Non, il ne veut pas que le triomphe définitif reste entre les mains de l'esprit de l'erreur et du mal, principal auteur de la perte de l'humanité et de l'altération des œuvres du Créateur.

Un jour donc une voix solennelle se fera entendre qui dira à la mort : Assez de victimes; ton empire est détruit : *Mors ultra non erit*; toi qui as pris tant de plaisir à terrasser les autres, il faut que tu sois terrassée à ton tour : *Ero mors tua, o mors!*

A cet instant, les siècles finiront et l'éternité commencera. Dieu substituera d'autres formes aux anciennes; il renouvellera la terre et les cieux; la création apparaîtra plus brillante que jamais d'ordre, de beauté et d'harmonie, comme un tableau rajeuni sous le pinceau d'un peintre habile. Ce sera l'heure dont parle saint Paul dans son épître aux Romains, *cette heure que tout l'univers attend au milieu des soupirs comme la mère attend le moment de sa délivrance*; l'heure de la grande restauration de toutes choses, l'heure enfin où les plans de Dieu recevront leur dernier développement : *Complacuit... per eum reconciliare omnia, pacificans per sanguinem crucis ejus sive quæ in terris sive quæ in cœlis sunt.* (Aux Coloss., ch. 1er, v. 18, 19.)

Or la Rédemption ne saurait se compléter, ni le but primitif de Dieu s'atteindre, ni l'altération causée par la chute se réparer, ni la lacune faite par la mort de l'homme dans le système général de la création se combler d'une manière absolue, si les corps ne ressuscitent pas. En effet, que nous soyons condamnés à rester dans un état de mutilation éternelle, et que les deux éléments dont chacun de nous est composé ici-bas soient dans l'impossibilité de se réunir de nouveau pour reconstituer notre personne humaine dans toute son intégrité, qu'arrivera-t-il? le voici : C'est qu'en Dieu le pouvoir et le droit de récompenser et de punir ne sauront jamais égaler le pouvoir et le droit d'éprouver; c'est que, chose absurde et même impie! Dieu pourra nous éprouver comme hommes sans qu'il lui soit possible après l'épreuve de nous traiter comme tels. Car, encore une fois, l'homme ce n'est pas l'âme humaine seulement, mais bien la réunion de l'âme et du corps. En second lieu, sans la résurrection, l'être qui était primitivement destiné à sceller toujours et partout en lui-même l'alliance du monde spirituel avec le monde matériel, n'existera plus dans l'éternité; l'anneau qui dans la chaîne des créatures devait occuper la place du milieu sera supprimé, et l'unité dans les œuvres de Dieu, qui devrait naturellement croître et se fortifier quand la création arrivera à l'apogée de son perfectionnement, se trouvera bien plus faible qu'elle n'était quand l'univers traversait sa phase d'imperfection et d'infériorité : ce qui est tout-à-fait inadmissible. D'où je conclus que la résurrection tient au cœur même du christianisme, qu'elle est comme le couronnement indispensable de l'ouvrage de la Rédemption et comme la clef de voûte du grand édifice que Dieu s'était proposé de construire dès le commencement et dont il n'a pas cessé, depuis la chute, de poursuivre la restauration et l'achèvement complet.

Maintenant sur quoi s'appuyer pour repousser ce dogme? Dira-t-on que l'on ne comprend pas *comment* la résurrection pourrait se réaliser?

et fides vestra. In eo igitur explicando Parochus non minùs operæ et studii ponet, quàm in eo evertendo mul-

quent notre prédication est vaine et notre foi vaine aussi. Le pasteur n'apportera donc pas moins de soins et de

Mais s'il nous fallait nier toutes les vérités dont *les comment* nous échappent, dans quel abîme de scepticisme ne tomberions-nous pas? Savons-nous *comment* la création est sortie du sein de Dieu, et *comment* notre âme est liée à notre corps? Et sans nous élever si haut, savons-nous seulement *comment* et par quel ressort caché le premier mouvement a été imprimé au sang qui circule dans nos veines, ou bien encore *comment* et par quelle mystérieuse sécrétion la même plante en restant dans le même sol, en buvant la même séve, en recevant les rayons du même soleil, varie cependant sa végétation de manière à nous donner tantôt du bois, tantôt des feuilles, demain des fleurs et après demain du fruit? Nous ignorons le *comment* de tous ces faits; mais en sont-ils moins inattaquables à nos yeux? Pourquoi donc alors n'en serait-il pas de même de la résurrection? Pourquoi, en présence des preuves qui l'établissent et des motifs qui la justifient, irions-nous la repousser par cela seul que nous ne la comprenons pas; tandis que nous acceptons une foule d'autres choses que nous ne comprenons pas davantage?

Battus sur ce point et forcés de reconnaître que notre ignorance ne saurait être un titre suffisant pour nier le dogme de notre foi, prétendrons-nous que la résurrection est non-seulement incompréhensible, mais que de plus elle nous apparaît comment absolument impossible? Dirons-nous que, vu ce travail incessant de la nature qui ne laisse jamais inoccupés les débris des corps que la mort a frappés, mais qui s'empresse de recueillir ces débris pour les faire passer successivement par toute sorte d'organisations nouvelles, il ne sera plus possible aux diverses molécules des corps humains de se dégager de ce grand amalgame où elles auront été plongées, et d'aller retrouver leurs places premières et respectives?

Ah! sans doute nous en convenons aisément, si la puissance divine devait se mesurer sur la nôtre, il est bien clair qne la résurrection n'aurait jamais lieu. Mais qui sommes-nous donc pour emprisonner Dieu dans les limites étroites qui resserrent notre pouvoir et pour lui défendre de réaliser ce que nous ne saurions réaliser nous-mêmes? Eh quoi! de ce que nos connaissances actuelles, les ressources de la chimie humaine et nos laboratoires seront toujours impuissants à démêler les éléments qui devront un jour reconstituer chacun des corps appelés à la résurrection, faudra-t-il en conclure que la science de Dieu et ce sublime et éternel laboratoire où il a opéré tant d'autres étonnantes merveilles, seront sur ce point impuissants comme les nôtres? Quel blasphème! Pour être autorisés à affirmer que Dieu, avec cette même puissance qui présida à la création ne pourrait point opérer la résurrection, il nous faudrait des données que nous n'aurons jamais; il faudrait que nous sussions très-bien jusqu'à quel point la matière est décomposable; si la poussière de la destruction ne renferme rien de primitif, d'insécable, d'inaltérable qui doive revivre plus tard; puis enfin quelle quantité da cette poussière sera nécessaire pour redonner à un corps ressuscité son identité véritable.

Or, qui pourrait se flatter de posséder ces notions d'une manière nette et précise?

D'abord nul ne sait jusqu'où s'étend la divisibilité de la matière, ni par conséquent dans quelle mesure les éléments constitutifs d'un premier corps se confondent, s'annulent et se détruisent en se joignant à d'autres dans la composition d'un corps nouveau. Là-dessus rien de certain : les philosophes, les géomètres, les chimistes et les physiciens ne sont poit d'accord entre eux; et chacun se croit en devoir d'adopter la solution qui lui convient.

Même incertitude sur la quantité de molécules qu'il faudra emprunter aux parties matérielles qui auront composé le corps terrestre, comme parle saint Paul, pour reconstituer le corps spirituel ou à l'état de résurrection.

Il est bien vrai, dit saint Thomas, que tout ce qui dans chaque corps appartient à la véritable nature humaine, tout ce qui est essentiel à la vérité de cette nature, devra ressusciter un jour. Car, ajoute-t-il, c'est cela, c'est ce qui tient à l'essence de la nature humaine qui a été perfectionnée par la présence de l'âme, et dès lors c'est là aussi ce

zèle à établir et à expliquer cette vérité que tant d'impies n'en ont mis à la détruire. Nous montrerons tout à

torum impietas laboravit : magnas enim et præclaras utilitates ex eà cogitatione ad Fidelium fructum re-

qui est destiné pour la résurrection. D'ailleurs si les corps ressuscités devaient perdre quelque chose de ce qui fait la véritable nature humaine, il s'ensuivrait qu'après la résurrection ils se trouveraient moins complets et moins parfaits que quand ils étaient sur la terre ; ce qui ne peut pas être. Donc à l'instant où Dieu les appellera de leurs tombeaux, les corps revêtiront de nouveau et leur véritable nature et leur identité.

Mais pour cela que faudra-t-il ? sera-t-il nécessaire que toute molécule qui aura occupé une place dans une organisation humaine ici-bas, aille retrouver cette place au jour de la résurrection ? Sous peine de n'être point considéré comme identique, chaque corps devra-t-il dans la vie future se montrer avec une identité qui réponde d'une manière exacte, rigoureuse et absolue à tout ce qu'il aura été pendant les diverses phases de son existence présente ? Point du tout. Car même sur cette terre les êtres organisés conservent leur identité à des conditions moins sévères. On sait assez que parmi les molécules qui les composent aujourd'hui, il en est qui disparaîtront demain pour être remplacées par d'autres qui seront chassées à leur tour ; de telle sorte qu'à parler rigoureusement il est vrai de dire qu'il n'est point pour eux d'état parfaitement fixe et que jamais ils ne seront le lendemain *dans toutes leurs parties* tout ce qu'ils étaient la veille. Et cependant malgré ce mouvement perpétuel *de va et vient*, malgré cette espèce de courant moléculaire qui, en les traversant, les modifie sans cesse, ils existeraient depuis des siècles que nul ne s'aviserait de contester leur identité. Or, puisqu'il en est ainsi, puisque la disparition de certaines molécules qui ont appartenu à des corps terrestres, n'empêche pas ceux-ci de passer aux yeux de tous pour être restés identiques, pourquoi n'en serait-il pas de même des corps ressuscités ? Il est donc bien clair que, quand il s'agit de l'identité des corps dans la vie future, on doit entendre non point une identité qui embrasse simultanément tous les instants de leur première existence, mais tout au plus une identé qui réponde à un point donné de leur passage dans la vie présente ; observation qui simplifie déjà un peu la question de la résurrection et qui aplanit certaines difficultés chimériques que l'imagination se plaît quelquefois à créer autour de ce dogme chrétien.

Mais il y a mieux : la seconde espèce d'identité que nous venons de signaler, n'est nullement nécessaire. D'après les physiologistes modernes il y a dans les organisations physiques deux parties profondément distinctes : l'une plus stable, l'autre plus mobile et plus flottante, l'une qui forme la base de ces organisations, leur trame fondamentale, leur tissu générateur, pour me servir des expressions même de M. de Blainville dans sa physiologie générale et comparée, l'autre qui n'est qu'un produit secondaire et une sorte de dépôt qui vient se loger dans les mailles formées par la matière constituante. Or c'est dans la première de ces parties que réside spécialement l'identité. Dès qu'un corps se présente avec la même trame fondamentale, avec les mêmes éléments constituants, le reste aurait beau se modifier, varier et disparaître, la science n'en tiendrait pas moins ce corps pour suffisamment identique. Deuxième et grande simplification au profit de la doctrine que nous défendons ici. Car, ces principes une fois admis, on est obligé de convenir que Dieu, lors de la résurrection, pourrait se contenter de faire revivre seulement le tissu radical de chaque corps pour lui redonner une identité véritable.

Est-ce tout ? Non. Il resterait encore à déterminer ce que c'est que ce tissu radical. A la vérité nous n'avons pas la prétention de donner là-dessus des notions précises, certaines et bien nettes, mais ce que nous pouvons dire avec saint Thomas pour soulager, s'il en était besoin, la raison et la foi, c'est qu'il n'est pas defendu de croire que ce fond de la nature humaine, essentiel à reproduire dans la résurrection, consiste, non point dans ce que le corps emprunte à l'alimentation et aux autres moyens d'absorption dont nous sommes doués, mais uniquement dans le germe de la vie qui se transmet par la génération et qui aurait la propriété de se développer, de s'étendre et de s'accroître sous l'action tout-puissante de la main divine, de manière à fournir l'étoffe et la trame d'un

dundare paulò post demonstrabitur.

l'heure tous les avantages signalés que les fidèles tireront de cette connaissance.

corps *spiritualisé*, comme parle saint Paul. Opinion qui achèverait de réduire aux plus faibles proportions les objections prétendues insolubles que l'incroyance dirige contre l'article de la résurrection.

Au reste, quoi qu'il en soit de tout ceci, une chose subsiste, qui est capitale dans la question : C'est que nous ne connaissons sûrement ni où finissent pour Dieu les limites du possible, ni quelle est la nature des corps ressuscités, ni la quantité de matière qu'il faudra pour recomposer ces corps. Or je le demande maintenant, est-ce bien avec des données aussi incertaines, aussi incomplètes et aussi vagues ; oui, est-ce bien avec des conceptions aussi hasardées, aussi imaginaires peut-être, que l'on est admis à combattre un dogme dont les preuves sont si solides et la convenance si bien établie? Non, non : le bon sens, la saine logique nous l'interdisent.

Mais laissons là ces considérations et écoutons dans le recueillement les sublimes paroles d'un personnage qui ne nous a presque laissé que des chefs-d'œuvre.

« Durant ce temps de corruption, dit Bossuet, Dieu commence déjà dans nos corps l'ouvrage de leur bienheureuse immortalité. Oui, pendant que ce corps mortel est accablé de langueurs et d'infirmités, Dieu y jette intérieurement les principes d'une consistance immuable; pendant qu'il vieillit, Dieu le renouvelle ; pendant qu'il est tous les jours exposé en proie aux maladies les plus dangereuses et à une mort très-certaine, Dieu travaille par son Esprit saint à sa résurrection glorieuse. De quelle sorte s'accomplit un si grand mystère? saint Augustin qui l'a appris du divin Apôtre, vous l'aura bientôt expliqué par une excellente doctrine.

» Mortels, apprenez votre gloire ; terre et cendre écoutez attentivement les divines opérations qui se commencent en vous. Il faut donc savoir, avant toutes choses que le Saint-Esprit habite en nos âmes et qu'il y préside par la charité qu'il y répand. Comment cette divine opération s'étend-elle sur le corps ? Ecoutez un mot de saint Augustin et vous l'entendrez. « Celui-là, dit ce saint Evêque, possède tout qui tient la partie dominante, » *Totum possidet qui principale tenet*. Or en nous, poursuit ce grand homme, il est » aisé de connaître que c'est l'âme qui tient la première place et que c'est à elle qu'ap» partient l'empire. » De ces deux principes si clairs, si indubitables, saint Augustin tire aussitôt cette conséquence facile : « Dieu tenant cette partie principale, c'est-à-dire l'âme » et l'esprit, par le moyen du meilleur il se met en possession de la nature inférieure. » Par le moyen du prince il s'acquiert aussi le sujet ; et dominant sur l'âme qui est la maîtresse, il étend sa main sur le corps, l'assujettit à son domaine et s'en met en possession. C'est ainsi que notre corps est renouvelé par la grâce du christianisme. Il change de maître heureusement et passe en de meilleures mains ; par la nature il était à l'âme, par la corruption il servait au vice, par la grâce et la religion il est à Dieu.

» Il se fait comme un sacré mariage entre notre esprit et l'esprit de Dieu ; ce qui fait que « Celui qui s'attache au divin Esprit, devient un même esprit avec Dieu : *Qui adhæret* » *Domino unus spiritus est*. » Et comme on voit, dit Tertullien, dans les mariages que la femme rend son époux maître de ses biens et lui en cède l'usage ; ainsi l'âme en s'unissant à l'esprit de Dieu, et se soumettant à lui comme à son époux, lui transporte aussi tout son bien comme étant le chef et le maître de cette communauté bienheureuse. « La chair suit, dit Tertullien, comme une partie de sa dot ; et au lieu qu'elle était seu» lement servante de l'âme, elle devient servante de l'esprit de Dieu, *Sequitur animam* » *nubentem spiritui caro ut dotale mancipium ; et jam non animæ famula sed spiritûs*. » En effet, ne voyez-vous pas que le corps du chrétien change de nature, et qu'au lieu d'être simplement l'organe de l'âme, il devient l'instrument fidèle de toutes les saintes volontés que Dieu nous inspire ? Qu'est-ce qui donne l'aumône, si ce n'est la main ? Qu'est-ce qui confesse ses péchés, si ce n'est la bouche ? Qu'est-ce qui les pleure, si ce n'est les yeux ? Qu'est-ce qui brûle du zèle de Dieu, si ce n'est le cœur ? en un mot, dit le saint apôtre, « tous nos membres sont consacrés à Dieu et doivent être ses hosties vi-

2. Mais avant tout il faudra remarquer que la résurrection des hommes prend ici le nom de résurrection de

2. Sed hoc imprimis attendere oportebit, resurrectionem hominum in hoc articulo, carnis resurrectionem appel-

vantes. » Qui ne voit donc que le Saint-Esprit se met en possession de nos corps, puisqu'ils sont les instruments de sa grâce, les temples où il se repose en sa majesté, et enfin les hosties vivantes de sa souveraine grandeur?

» Mais poussons encore plus loin ce raisonnement et tirons la conséquence de ces beaux principes. Si Dieu remplissant nos âmes s'est mis en possession de nos corps, donc la mort ni aucune violence, ni l'effort de la corruption ne peut plus la lui enlever. Tôt ou tard Dieu rentrera dans son bien et retirera son domaine. Le Fils de Dieu a prononcé que « Nul ne peut rien ravir des mains de son Père. Mon Père, dit-il, est plus » grand que toute la nature : *Nemo potest rapere de manu Patris mei.* » Et en effet ses mains étant si puissantes, nulle force ne les peut vaincre ni leur faire lâcher leur prise. Ainsi Dieu ayant mis sur nos corps sa main souveraine, s'en étant saisi par son Esprit saint, que l'Ecriture appelle son doigt, et en étant déjà en possession, ô chair, j'ai eu raison de le dire, qu'en quelque endroit de l'univers que la corruption te jette et te cache tu demeures toujours sous la main de Dieu. Et toi terre, mère tout ensemble et sépulcre commun de tous les mortels, en quelque sombre retraite que tu aies englouti, dispersé, recelé nos corps, tu les rendras tout entiers ; et plutôt le ciel et la terre seront renversés, qu'un seul de nos cheveux périsse; parce que Dieu en étant le maître, nulle force ne peut l'empêcher d'achever en eux son ouvrage.

» Ne doutez pas, chrétiens, « que si l'Esprit immortel qui a ressuscité le Seigneur Jésus » habite en vous, cet esprit qui a ressuscité Jésus-Christ vivifiera aussi vos corps mortels » à cause de son esprit qui habite en vous. » Car cet Esprit tout-puissant, infiniment délecté de ce qu'il a fait en Jésus-Christ, agit toujours en conformité de ses divines opérations, et pourvu qu'on le laisse agir, il achèvera son ouvrage. Nulle puissance du monde ne peut empêcher son action et nous seuls pouvons lui être un obstacle ; parce que les dons de Dieu demandent ou une fidèle coopération, ou du moins une acceptation volontaire. Laissons-nous donc gouverner à l'Esprit de Dieu, laissons-lui dompter nos corps mortels. Si nous voulons qu'il déploie sur eux toute sa vertu, laissons-lui les assujettir à sa divine opération. Détachons-nous de nos corps pour nous attacher fortement à l'Esprit de Dieu. Car que faisons-nous, chrétiens, lorsque nous flattons nos corps, que faisons-nous autre chose que d'accroître la proie de la mort, lui enrichir son butin, lui engraisser sa victime? Pourquoi m'est-tu donné, ô corps mortel! et quel traitement te ferai-je? si je t'affaiblis, je m'épuise : si je te traite doucement, je ne puis éviter la force qui me porte à terre ou qui m'y retient. Que ferai-je donc avec toi et de quel nom t'appellerai-je, fardeau accablant, soutien nécessaire, ennemi flatteur, ami dangereux, avec lequel je ne puis avoir ni guerre ni paix, parce qu'à chaque moment il faut s'accorder et à chaque moment il faut rompre? O inconcevable union et aliénation non moins étonnante! puis-je me détacher de ce corps? puis-je aussi m'y attacher avec tant de force et contracter avec ce mortel une amitié immortelle? « Malheureux homme que je suis! hélas! qui me délivrera de ce corps de mort. »

» C'est le commun sujet de gémissement de tous les véritables enfants de Dieu. Tous déplorent leur servitude, tous ressentent avec douleur que « ce fardeau du corps opprime » l'esprit, *corpus quod corrumpitur aggravat animam;* » lui ôte sa liberté véritable. C'est pourquoi le grand saint Ambroise nous enseigne gravement que notre esprit n'étant dans le corps qu'en passant, nous ne devons pas lui permettre de s'attacher à cette nature dissemblable, mais que nous devons tous les jours rompre nos liens, afin que l'esprit se renfermant en lui-même conserve sa noblesse et sa pureté. Deux liens, ceux de la nature et ceux de l'affection. Pour le premier, c'est à Dieu à rompre ; pour le second, c'est à nous à prévenir. « Je meurs tous les jours, *quotidie morior,* dit l'apôtre. » Par la première union l'âme est en prison et en servitude ; le corps la domine et s'en rend le maître. Secouons ce joug, tirons-nous de cette indigne dépendance ; il se fera une autre union par laquelle l'âme dominera. « Etudions-nous chaque jour, dit saint Ambroise, à mourir,

lari, quod quidem sine causâ factum non est. Nam docere voluerunt Apostoli id, quod necessariò ponendum

la chair. Et ce n'est pas sans raison. Par là, les Apôtres ont voulu confirmer ce principe qu'il est si essentiel

» afin que notre âme par cette séparation apprenne à se retirer des cupidités corporelles; » qu'élevée au-dessus des sens, les inclinations terrestres ne puissent l'atteindre et s'y » coller, et qu'elle éprouve une sorte de mort afin de ne point encourir la peine de mort: » *Sit quotidianus usus in nobis affectusque moriendi; ut per illam, quam diximus, se-* » *gregationem a corporis cupiditatibus, anima nostra se discat extrahere, et quasi in* » *sublimi locata quò terrenæ adire libidines et eam sibi glutinare non possint, sus-* » *cipiat mortis imaginem, ne pœnam mortis incurrat.* » C'est pourquoi dans la fonction qui est donnée à notre âme d'animer et de mouvoir les organes corporels, le même saint Ambroise avertit de ne pas se plonger tout à fait dedans et de ne se mêler pas avec eux : « *Non credamus huic corpori, nec misceamus cum illo animam nostram ;* » mais plutôt que nous les touchions d'une main légère comme un instrument de musique: *Summis, ut ita dicam, digitis sicut nervorum sonos, ita pulsat carnis istius passiones.*

On se pique de délicatesse comme on se pique d'esprit ou de grandeur. Une tendre éducation... une personne si chère... ce soin extrême du corps est indigne d'un chrétien : Vous voudriez vous rendre immortels; la moindre douleur, la moindre faiblesse vous accable et vous décourage? vous abandonnez tous les exercices de piété. Vous craignez d'échauffer ce sang; cette tête déjà trop émue, ce tempérament si faible et si délicat. Que ne vous servez-vous plutôt de cette occasion favorable pour rompre ces liens trop doux et trop décevants, pendant que la nature nous aide, qu'elle tire les liens si elle ne les brise pas tout à fait encore? Apprenez à regarder ce corps, dont la faiblesse vous appesantit, non plus comme une demeure agréable, mais comme une prison importune; non plus comme votre organe, mais comme votre empêchement et comme votre fardeau. « Je » suis captif de ce corps et captif trop assujetti, disait saint Ignace, je m'affranchirai en » souffrant, afin de ressusciter tout à fait libre. » L'âme sera démêlée de ce corps de mort qu'elle laisse au-dessous d'elle, et retirée dans sa propre enceinte. La faiblesse et la douleur qui agitent tout le corps, forcent l'âme à s'en détacher, et la renfermant dans des propres biens, lui font corriger une secrète délicatesse et un certain repos dans les sens, qui gagne trop facilement les hommes dans une grande santé.

Que si l'attache à la santé même et à la vie est si vicieuse et si contraire à la dignité du christianisme, que dirai-je de la curiosité, de la vanité, de cette vivacité qu'on affecte tant sur le teint et sur le visage? Faible et misérable créature et vainement appelée à une beauté et une gloire éternelle, vous ne sauriez sans regret voir tomber cette fleur d'un jour, ni passer cette couleur vive, ni cet air de jeunesse s'évanouir. Hélas! vous en avez honte comme si c'était un défaut. Vous voulez cacher vos années, et non-seulement les cacher, mais résister à leur cours qui emporte tout, vous soutenir contre leur effort et tromper leurs mains si subtiles qui ne cessent de vous enlever, par mille artifices, toujours quelque chose. Est-ce là cette gloire du corps de Jésus? Il est une autre santé, une autre beauté, une autre vie. Hé! laissez-vous dépouiller de ce fragile ornement qui ne fait que nourrir votre vanité, vous exposer à la tentation, vous environner de scandale. Quittez l'amour de ce corps trop chéri et trop soigné; car si vous persistez à le tant chérir, oh! que la mort vous sera cruelle! oh! que vainement vous soupirerez, disant avec ce roi des Amalécites : « *Siccine separat amara mors?* Est-ce ainsi que la mort amère sépare de tout? » Quel coup! quel effort! quelle violence!

« Au contraire un homme de bien n'a rien à perdre en ce jour. La mortification lui rend la mort familière. Le détachement du plaisir le désaccoutume du corps. Il a depuis fort longtemps ou dénoué ou rompu les liens les plus délicats qui nous y attachent. Il ne s'afflige donc pas de quitter son corps ; il sait qu'il ne le perd pas. Il a appris de l'apôtre que nous avons un double voyage à faire : « *Scientes quoniam dum sumus in corpore,* » *peregrinamur a Domino... Bonam voluntatem habemus magis peregrinari a corpore,* » *et præsentes esse ad Dominum :* Nous savons que pendant que nous habitons ce corps » nous sommes éloignés du Seigneur... Nous aimons mieux sortir de la maison de ce corps

d'admettre, savoir : L'immortalité de l'âme. Et dans la crainte qu'on n'allât s'imaginer qu'elle avait peri avec le

est, animam esse immortalem; quare ne quis fortè eam simul cum corpore interriisse, utrumque verò in vitam

» pour aller habiter avec le Seigneur. » Car tant que nous sommes dans le corps, nous voyageons loin de Dieu; et quand nous sommes avec Dieu, nous voyageons loin du corps. L'un et l'autre n'est qu'un voyage et non une entière séparation; parce que nous passions dans le corps pour aller à Dieu et que nous allons à Dieu dans l'espérance de retourner à nos corps. Ainsi lorsque nous vivons dans cette chair, nous ne devons pas nous y attacher comme si nous y devions demeurer toujours; et lorsqu'il nous en faut sortir, nous ne devons pas nous affliger comme si nous n'y devions jamais retourner. Par là étant délivrés des soins inquiets de la vie et des appréhensions de la mort, lorsque notre dernière heure approche, nous nous endormons en paix et en espérance. Car que crains-tu, âme chrétienne, dans les approches de la mort? Crains-tu de perdre ton corps? mais que ta foi ne chancelle pas; pourvu que tu le soumettes à l'esprit de Dieu, cet esprit tout-puissant te le rendra meilleur, saura bien te le conserver pour l'éternité. Peut-être qu'en voyant tomber ta maison, tu appréhendes d'être sans retraite; mais écoute le divin Apôtre: « Nous savons, dit-il aux Corinthiens, nous ne sommes pas induits à le croire par des » conjectures douteuses, mais nous le savons très-assurément et avec une entière certitude, que si cette maison de terre et de boue dans laquelle nous habitons est détruite, » nous avons une autre maison qui n'est pas bâtie de main d'homme, laquelle nous est » préparée au ciel. » O conduite miséricordieuse de celui qui pourvoit à tous nos besoins! « Il a dessein, dit excellemment saint Jean Chrysostôme, de réparer la maison qu'il nous a » donnée; et pendant qu'il la détruit et qu'il la renverse pour la rebâtir toute neuve, il » est nécessaire que nous délogions. » Car que ferions-nous dans ce tumulte et dans cette poudre? Et lui-même nous offre son palais, il nous y donne un appartement pour nous faire attendre en repos l'entière réparation de notre ancien édifice. Ne craignons donc rien; songeons seulement à bien vivre; car tout est en sûreté pour le chrétien...

»..... Que si vous me demandez pourquoi Dieu adresse encore à la fin des siècles une seconde parole aux morts gisants et ensevelis dans les tombeaux, je vous le dirai en un mot, parce que la chose est assez connue. L'âme a péché par le ministère et en quelque sorte par l'instigation du corps; et c'est pourquoi il est juste qu'elle soit punie avec son complice L'âme s'est aussi servie, dans les bonnes œuvres, du ministère du corps qu'elle a pris soin de dompter, afin, comme dit l'Apôtre, que la justice de Dieu s'assujettit à elle-même nos membres, et leur fît porter le joug honorable de Jésus-Christ et de l'Evangile. Ainsi ce corps qui a eu sa part aux travaux, doit être aussi appelé comme un compagnon fidèle à la société de la gloire.

» Ou si vous voulez que je vous apporte une raison plus sublime et plus digne encore de la majesté du Sauveur : il était juste que le Fils de Dieu ayant pris un corps aussi bien qu'une âme, et ayant uni l'homme tout entier à sa divine personne, il fît sentir sa puissance au corps et à l'âme et qu'il soumit l'homme tout entier à l'autorité de son tribunal. C'est pourquoi après avoir parlé aux morts spirituels pour ressusciter leurs âmes, il parle à la fin des siècles aux morts gisants dans les sépulcres, pour les en faire sortir et leur rendre la vie, et *ceux qui l'entendront vivront.*

» Quand donc cette heure dernière sera arrivée, à laquelle Dieu a résolu de réveiller les élus de leur sommeil, une voix sortira du trône et de la propre bouche du Fils de Dieu qui ordonnera aux morts de revivre. « Os arides, os desséchés, écoutez la parole du » Seigneur, *Ossa arida, audite verbum Domini.* » Au son de cette voix toute-puissante qui se fera entendre en un moment de l'orient jusqu'à l'occident et du septentrion jusqu'au midi, les corps gisants, les os desséchés, la cendre et la poussière froide et insensible, seront émus dans le creux de leurs tombeaux; toute la nature commencera à se remuer; et la mer et la terre et les abîmes se prépareront à rendre leurs morts qu'on croyait qu'ils eussent engloutis comme leur proie, mais qu'ils avaient seulement reçus comme un dépôt pour le remettre fidèlement au premier ordre. Car, Jésus qui aime les siens et les aime jusqu'à la fin, prendra soin de ramasser de toutes les parties du monde leurs restes

revocari existimaret, cùm animam plurimis sacrarum Litterarum [1] locis immortalem esse plenè constet, ob eam rem carnis tantùm suscitandæ mentio in articulo facta est. Et quanquam sæpè etiam in sacris Scripturis caro integrum hominem, ut est apud Isaiam : [2] Omnis caro fœnum : et apud sanctum Joannem : [3] Et Verbum caro factum est, significet; hoc tamen loco carnis vox corpus declarat, ut duarum partium animæ et corporis, quibus homo constat, alteram tantùm, nempe corpus corrumpi, et in pulverem terræ, ex quâ compactum est, redire; animam verò incorruptam manere intelligamus.

3. At verò cùm nemo, nisi mortuus fuerit, ad vitam revocetur, anima propriè non dicitur resurgere. Carnis quoque mentio facta est, illius hæresis confutandæ causâ, quæ vivo Apostolo, [4] Hymenæi et Phileti fuit, qui asserebant, cùm de resurrectione in Scripturis sacris ageretur, non de corporeâ,

[1] Sap., 2, 25, et 3. 4; Matth., 10, 12, 22. — [2] Isa, 40, 6. — [3] Joan., 1, 14. — [4] 1. Tim. 2, 17.

corps et qu'elle était rappelée à la vie avec lui, pendant qu'un grand nombre de passages de l'Ecriture attestent qu'elle est immortelle, ils n'ont à dessein fait mention dans cet article que de la résurrection de la chair. Plus d'une fois, il est vrai, le mot chair dans l'Ecriture signifie l'homme tout entier; comme dans cet endroit d'Isaïe : *Toute chair est comme l'herbe des champs*, et dans celui-ci de saint Jean : *Le Verbe s'est fait chair*. Mais ici il ne désigne que le corps, afin que nous sachions bien que des deux parties qui composent l'homme, l'une seulement, c'est-à-dire le corps, se córrompt et rentre dans la poussière de la terre d'où elle avait été tirée, tandis que l'âme demeure incorruptible.

3. Dès lors comme nul ne peut ressusciter si auparavant il n'a passé par la mort, on ne peut point dire rigoureusement de l'âme qu'elle ressuscitera. Une autre raison encore de mentionner ici la chair, c'est qu'on voulait réfuter l'erreur d'Hyménée et de Philète, deux hérétiques qui parurent du vivant de l'Apôtre. Ils prétendaient que quand le mot de résurrection se

toujours précieux devant lui. Ne vous étonnez pas d'un si grand effet; c'est de lui qu'il est écrit « qu'il porte tout l'univers par sa parole très-efficace. » Toute la vaste étendue de la terre, et les profondeurs des mers, et toute l'immensité du monde n'est qu'un point devant ses yeux. Il soutient de son doigt les fondements de la terre, l'univers entier est sous sa main. Et lui qui a bien su trouver nos corps dans le néant même d'où il les a tirés par sa parole, ne les laissera pas échapper à sa puissance au milieu de ses créatures. Car cette matière de nos corps n'est pas moins à lui pour avoir changé de nom et de forme; ainsi il saura bien ramasser les restes dispersés de nos corps qui lui sont toujours chers, parce qu'il les a une fois unis à une âme qui est son image, qu'il remplit de sa grâce et qui sont toujours gardés sous sa main puissante en quelque coin de l'univers que la loi des changements ait jeté ces restes précieux. Et quand la violence de la mort les aurait poussés jusqu'au néant, Dieu ne les aurait pas perdus pour cela ; car « il appelle ce qui n'est pas avec la même facilité que ce qui est : *Vocans ea quæ non sunt tanquam ea quæ sunt.* » Et Tertullien a raison de dire que « Le néant est à lui aussi bien que tout : *Ejus est nihilum ipsum cujus et universum.* »

» Ayant donc ainsi rétabli les corps de ses bien-aimés dans une intégrité parfaite, il les réunira à leurs âmes saintes et ils deviendront vivants. Il bénira cette union afin qu'elle ne puisse plus être rompue et il les rendra immortels. Il fera que cette union sera tellement intime, que les corps participeront aux honneurs des âmes; et par là nous les verrons glorieux. Tels sont les magnifiques présents que Jésus-Christ fera en ce jour à ses élus par la puissance de sa parole. » (Voy. saint Thomas, *Som. suppl.* quest. 82, art. 4, et Bossuet serm. sur la *Résur. dernière*.)

trouve dans l'Ecriture, il signifie non point la résurrection des corps, mais seulement cette résurrection spirituelle qui nous fait passer de la mort du péché à la vie de la grâce. Or les expressions même de l'article viennent anéantir cette hérésie et établir nettement la vérité de la résurrection des corps.

4. Mais pour mettre cette vérité dans un plus grand jour, les pasteurs devront l'appuyer par des exemples empruntés à l'ancien et au nouveau Testament et à l'histoire Ecclésiastique. Là ce sont Hélie et Elisée, ici ce sont les Apôtres et beaucoup d'autres personnages qui rappellent des morts à la vie sans compter ceux que Jésus-Christ a ressususcités lui-même. Or, ces résurrections nombreuses confirment très-bien la doctrine contenue dans cet article. Car dès que nous croyons que plusieurs ont été rappelés à la vie, pourquoi ne croirions-nous pas également que tous le seront un jour. Même le premier fruit que nous devons retirer de ces sortes de miracles, c'est d'accorder une foi plus vive à l'article de la résurrection. D'ailleurs il est en faveur de cette vérité une foule de témoignages de l'Ecriture qui se présenteront facilement à l'esprit de ceux qui sont un peu versés dans la connaissance des Livres saints. Dans l'ancien Testament, les passages les plus remarquables là-dessus sont ceux où Job affirme *qu'il verra Dieu dans sa propre chair*; et ceux où Daniel dit *Des personnes qui dorment dans la poussière de la terre qu'elles s'éveilleront les unes pour la vie éternelle, les autres pour un éternel opprobre*. Dans le nouveau Testamment c'est l'endroit où saint Matthieu rapporte la dispute de Notre-Seigneur contre les Sadducéens, outre ceux dans lesquels les Evangélistes racontent le jugement dernier. Il y faut joindre encore ces morceaux des Epîtres de saint Paul aux Corinthiens et aux Thessaloniciens,

sed de spirituali, quâ à morte peccati ad vitam innocentem resurgitur, accipiendum esse. Itaque his verbis planum sit, eum errorem tolli et veram corporis resurrectionem confirmari.

4. Verùm Parochi partes erunt hanc veritatem illustrare exemplis ex veteri novoque Testamento, et ex omni Ecclesiasticâ historiâ depromptis. Alii enim ab [1] Helia et [2] Eliseo in veteri Testamento : alii præter eos, quos [3] Christus Dominus à morte excitavit, à [4] sanctis Apostolis, aliisque permultis ad vitam revocati sunt quæ ressurectio multorum hujus articuli doctrinam confirmat. Ut enim plures à morte excitatos credimus, ita universos ad vitam revocatum iri credendum est : quin etiam præcipuus fructus, quem nos ex hujusmodi miraculis capere debemus, ille est, ut summam fidem huic articulo tribuamus. Sunt multa testimonia, quæ Parochis, qui in sacris Litteris mediocriter versati sunt, facilè occurrent : illustriora verò loca sunt in veteri quidem Testamento, quæ leguntur apud Job, cùm ait, [5] se in carne suâ conspecturum Deum suum : et apud Danielem de eis, [6] qui in pulvere terræ dormiunt, alios in vitam æternam, alios in opprobrium sempiternum evigilaturos : in novo autem Testamento, quæ sanctus Matthæus refert de disputatione, [7] quam Dominus cum Sadducæis habuit : præter ea, quæ Evangelistæ [8] narrant de extremo judicio. Atque hùc etiam referenda sunt, quæ Apostolus ad Corinthios [9] et ad Thessalonicenses [10]

[1] 3. Reg.. 11. 19. — [2] 4. Reg., 4. 24 et 13. 21.
[3] Matth., 9, 25; Luc., 7, 14, 16; Joan., 11, 43, 44.
[4] Act., 9, 40 et 20. 10. — [5] Job., 19. 26.
[6] Dan., 12. 2. — [7] Matth., 22. 31.
[8] Joan., 5. 25, 28, 29 — [9] I Cor., 15.
[10] 1 Thess. 4. 13.

scribens, accuratâ oratione disseruit.

qui traitent expressément la question.

5. Sed quamvis hoc fide certissimum sit, multùm tamen proderit, vel exemplis, vel rationibus ostendere, id quod fides credendum proponit, à naturâ, aut ab humanæ mentis intelligentiâ non abhorrere. Itaque Apostolus quærenti quomòdo resurgerent mortui, sic respondit : [1] Insipiens tu? quod seminas, non vivificatur, nisi priùs moriatur; et quod seminas, non corpus, quod futurum est, seminas, sed nudum granum, ut puta tritici, aut alicujus cæterorum; Deus autem dat illi corpus sicut vult. Et paulò post inquit : Seminatur in corruptione, surget in incorruptione. Ad eam similitudinem multas prætereà adjungi posse sanctus [2] Gregorius ostendit : Lux enim, inquit, quotidiè quasi moriendo oculis subtrahitur, et rursùs quasi resurgendo revocatur; et arbusta viriditatem amittunt, et rursùs quasi resurgendo reparantur : et semina putrescendo moriuntur, et rursùm germinando resurgunt.

5. Mais quelque certitude que la foi nous donne sur ce point, cependant il sera très-utile de montrer par des exemples et par le raisonnement, que ce qui nous est proposé à croire n'a rien de contraire à la nature ni à la raison. Aussi à cette question : comment les morts ressusciteront-ils, voici ce que l'Apôtre répond : *Insensé, ce que vous semez ne passe point à la vie s'il ne meurt auparavant. Et ce que vous semez, ce n'est point le corps de la plante future, mais une simple graine, comme celle du blé ou d'autre chose semblable. Dieu lui donne le corps qu'il veut.* Un peu après il ajoute : *Le corps se sème plein de corruption, il se lève incorruptible.* A cette comparaison saint Grégoire fait voir qu'on peut en joindre beaucoup d'autres. « Tous les jours, dit-il, la lumière se soustrait à nos yeux comme si elle mourait, et elle revient comme si elle ressuscitait. Les plantes perdent leur verdure, et s'en parent de nouveau comme par une résurrection. Les semences meurent en pourrissant et elles ressuscitent en germant. »

6. Rationes illæ prætereà, quæ ab Ecclesiasticis Scriptoribus afferuntur, satis ad eam rem probandam accommodatæ videri possunt.

6. Quant aux raisons qu'apportent les écrivans religieux, elles semblent assez propres à prouver la chose.

Ac primùm quidem, cùm animæ immortales sint, et tanquam pars hominis ad humana corpora naturalem propensionem habeant, eas à corporibus sejunctas perpetuò manere, præter naturam existimandum est.

Et d'abord nos âmes sont immortelles, d'autre côté elles ont comme l'une des deux parties intégrantes de l'homme, une propension naturelle à s'unir à nos corps. Il paraîtrait donc contraire à la nature qu'elles en demeurassent à jamais séparées.

Quoniam verò quòd naturæ adversatur ac violentum est, diuturnum esse non potest, consentaneum fore videtur, ut denuò cum corporibus jungantur : ex quo etiam sequitur, ut corporum resurrectio futura sit : Quo quidem argumentandi genere Salvator ipsi noster usus est, [3] cùm adversùs

Mais ce qui est contre nature et dans un état violent, ne saurait durer, dès lors il semble tout-à-fait convenable que les âmes soient un jour réunies aux corps et que par conséquent la résurrection de ceux-ci ait lieu. C'est de ce genre d'argument que se servit le Sauveur lui-même dans sa dispute contre les Sadducéens, lorsque [illegible] l'immortalité de l'âme il

[1] 1. Cor., 15, 36, etc. — [2] S. Gregor., lib. 14, Moral., c. 28, 92. — [3] Matth., 22, 33.

déduisit la résurrection du corps.

La souveraine justice de notre Dieu a établi des châtiments pour les méchants et des récompenses pour les bons. Mais combien ne quittent-ils pas cette vie, les uns avant d'avoir subi les punitions qui leur sont dues, les autres avant d'avoir reçu aucune des récompenses de la vertu? Il est donc nécessaire que les âmes se réunissent de nouveau aux corps, afin que les corps qui ont servi d'instruments aux hommes dans le bien comme dans le mal, partagent avec les âmes les récompenses et les châtiments qu'on aura mérités. Saint Chrysostome a développé cette considération avec le plus grand soin dans une homélie au peuple d'Antioche. Aussi l'Apôtre en traitant de la résurrection, s'écrie-t-il : *Si c'est pour cette vie seulement que nous espérons en Jésus-Christ, nous sommes les plus misérables de tous les hommes.* Parole qu'on ne saurait rapporter aux misères de l'âme. Immortelle comme elle est, lors même que les corps ne ressusciteraient pas, elle pourrait cependant posséder le bonheur dans la vie future. Il faut donc les entendre de l'homme tout entier. Et en effet si le corps ne doit point avoir de récompenses pour ses peines, il s'ensuit forcément que ceux qui endurent, dans cette vie, toutes les afflictions et tous les maux comme les Apôtres, sont vraiment les plus malheureux des hommes. Il enseigne encore la même vérité en termes beaucoup plus clairs aux Thessaloniciens : *Nous nous glorifions*, dit-il, *en vous dans toutes les Eglises, à cause de votre patience et de votre foi, au milieu même de toutes les persécutions et de toutes les tribulations qui vous arrivent; elles sont des marques du juste jugement de Dieu et elles servent à vous rendre dignes de son royaume pour lequel aussi vous souffrez. Car*

Saducæos disputans, ex animarum immortalitate, corporum resurrectionem conclusit.

Deindè cùm malis supplicia, bonis præmia à justissimo Deo sint proposita : [1] ex illis verò quàm plurimi, antequàm debitas pœnas persolvant, ex his magnâ ex parte nullis affecti virtutis præmiis è vitâ decedant : necesse est iterùm animas cum corporibus conjungi, ut pro sceleribus, aut rectè factis corpora, quibus veluti peccati sociis homines utuntur, unà cum animâ, pœnâ aut præmio afficiantur. Qui locus diligentissimè tractatus est à sancto [2] Chrysostomo in homiliâ ad populum Antiochenum. Quare Apostolus, cùm de resurrectione dissereret : [3] Si in hâc vitâ, inquit, tantùm in Christo sperantes sumus, miserabiliores sumus omnibus hominibus. Quæ quidem verba nemo ad animæ miseriam referri existimabit : quæ cùm immortalis sit, quamvis corpora non resurgerent, in futura tamen vita beatitudine frui posset : verùm de toto homine intelligenda sunt. Nisi enim corpori debita pro laboribus præmai reddantur, necesse est ut, qui, quemadmodùm Apostoli tot ærumnas et calamitates in vitâ perpessi sunt, omnium sint miserrimi. Idem verò multò apertiùs docet ad Thessalonicenses his verbis : [4] Gloriamur in Ecclesiis Dei pro patientiâ vestrâ, et fide in omnibus persecutionibus vestris, et tribulationibus, quas sustinetis in exemplum justi judicii Dei, ut digni habeamini in regno Dei, pro quo et patimini : si tamen justum est apud Deum retribuere tribulationem iis qui vos tribulant, et vobis qui tribulamini, requiem vobiscum in revelatione Domini Jesu de cœlo, cum Angelis virtutis ejus, in flamma ignis dantis vindictam iis, qui non noverunt Deum, et qui

[1] Damas., lib. 4. de fide Orthod., cap. 28; Ambr., lib. de fide resurr. — [2] S. Chrysostom., Hom. 49 et 55. — [3] 1. Cor., 15, 19. — [4] 2. Thess., 1. 4 et d.

non obediunt Evangelio Domini nostri Jesu Christi.

Adde etiam non posse homines, quandiù anima à corpore sejuncta est, plenam felicitatem et bonis omnibus cumulatam adipisci. Ut enim quælibet pars, à toto separata, imperfecta est : ita etiam anima quæ corpori non est adjuncta : ex quo sequitur, ut illi ad summam felicitatem nihil desit, corporum resurrectionem necessariam esse. His igitur atque aliis hujusmodi rationibus Parochus Fideles in hoc articulo erudire poterit.

7. Explicare præstereà diligenter oportebit ex Apostoli doctrinâ, quinam ad vitam suscitandi sint; nam ad Corinthios scribens : [1] Sicut in Adam, inquit, omnes moriuntur, ita et in Christo omnes vivificabuntur. Omni itaque malorum bonorumque discrimine remoto, omnes à mortuis, quanquam non omnium par conditio futura est, resurgent : [2] qui bona fecerunt in resurrectionem vitæ; qui verò mala egerunt, in resurrectionem judicii.

8. Cùm autem omnes dicimus, tam eos intelligimus, qui adventante judicio mortui jam erunt, quàm eos qui morientur. Huic enim sententiæ, quæ asserit omnes morituros esse, nemine excepto, Ecclesiam acquiescere, ipsamque sententiam magis veritati convenire, scriptum reliquit sanctus [3] Hie-

[1] 1 Cor., 15. 22. — [2] Joan., 5. 29. — [3] Hier., Epist. 152.

devant Dieu il est juste qu'il afflige à leur tour ceux qui vous affligent maintenant; et que vous qui êtes dans l'affliction il vous fasse jouir du repos avec nous, lorsque le Seigneur Jésus descendra du ciel et paraîtra avec les Anges, ces ministres de sa puissance; lorsqu'il viendra au milieu des flammes pour tirer vengeance de ceux qui ne connaissent point Dieu et qui n'obéissent point à l'Evangile de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Joignez à cela qu'il est impossible à l'homme, tant que l'âme est séparée du corps, d'atteindre la plénitude et le comble du bonheur. Si toujours une partie séparée du tout est dans un état incomplet, on peut en dire autant de l'âme qui n'est plus unie au corps. Par conséquent, pour que rien ne manque à sa félicité souveraine, la résurrection des corps est nécessaire. Avec ces raisons et d'autres semblables le Pasteur pourra éclairer suffisamment les fidèles sur la vérité de cet article.

7. Mais il faudra encore qu'il explique avec soin, selon la doctrine de l'Apôtre, qui sont ceux qui sont appelés à ressusciter. Dans son épître aux Corinthiens saint Paul dit : *De même que tous meurent en Adam, tous revivront aussi en Jésus-Christ.* Ainsi sans distinction de bons ou de mauvais tous les hommes ressusciteront, seulement ils n'auront pas tous le même sort. *Ceux qui ont fait le bien, ressusciteront pour la vie éternelle, et ceux qui auront fait le mal, ressusciteront pour leur condamnation.*

8. Et quand nous disons tous, nous comprenons et ceux qui seront déjà morts avant l'arrivée du jugement et ceux qui mourront dans ce moment même. L'opinion qui soutient que les hommes mourront tous sans en excepter un seul, saint Jérôme dit quelque part que l'Eglise l'a adoptée et qu'elle est la plus conforme à la vérité. Saint Augustin pense de même. Et

ce sentiment n'est point en opposition avec les paroles suivantes de l'Apôtre aux Thessaloniciens : *Ceux qui sont morts en Jésus-Christ ressusciteront les premiers, puis nous qui vivons et qui seront restés jusqu'alors, nous serons enlevés avec eux sur les nuées, pour aller dans les airs au-devant de Jésus-Christ.* Car dit saint Ambroise en expliquant ce passage : « La mort nous saisira comme un sommeil dans cet enlèvement même. » Nous mourrons pendant le temps même que nous serons enlevés; afin qu'en arrivant devant le Seigneur, sa présence nous rende nos âmes, parce que les morts ne peuvent être avec le Seigneur. » Cette opinion a pour elle aussi l'autorité de saint Augustin au livre de la Cité de Dieu.

9. Une autre chose très-importante c'est que nous soyons bien convaincu que le corps qui ressuscitera pour chacun de nous sera celui-là même que nous aurons eu ici-bas, malgré l'état de corruption et de poussière dans lequel il sera tombé. Ainsi l'enseigne saint Paul quand il dit : *Il faut que ce corps corruptible revête l'incorruptibilité.* Car le mot, *Ce corps*, désigne clairement le corps que nous avons maintenant. Job a prédit aussi le même mystère sans obscurité : *Je verrai*, dit-il, *Dieu dans ma chair, je le verrai moi-même, je le contemplerai de mes propres yeux, moi et non un autre.* La même chose se déduit encore de la définition de la résurrection elle-même : selon saint Jean Damascène, la résurrection n'est que le retour à l'état d'où l'on était déchu. Enfin si l'on considère les raisons pour lesquelles nous avons démontré la nécessité d'une résurrection future, il ne pourra plus rester aucun doute sur ce point. Nous devons tous ressusciter, avons-nous dit, afin que nos corps reçoivent ce qui leur revient pour leur participation au bien ou au mal que nous aurons fait. Donc il faut que

ronymus : idem sentit [1] et sanctus Augustinus. Neque verò huic sententiæ repugnant Apostoli verba, [2] ad Thessalonicenses scripta : Mortui qui in Christo sunt, resurgent primi : deindè nos, qui vivimus, qui relinquimur, simul rapiemur cum illis in nubibus obviàm Christo in aera. Nam sanctus Ambrosius, [3] cùm ea explanaret, ita inquit : In ipso raptu mors præveniet, et quasi per soporem, ut egressa anima in momento reddatur : cùm enim tollentur, morientur, ut pervenientes ad Dominum, præsentiâ Domini recipiant animas, quia cum Domino mortui esse non possunt. Eademque sententia comprobatur sancti [4] Augustini auctoritate, in libro de Civitate Dei.

9. Cùm verò multùm referat nobis certò persuaderi hoc ipsum, atque adeò idem corpus, quod uniuscujusque proprium fuit, quamvis corruptum sit et in pulverem redierit, tamen ad vitam suscitandum esse, illud etiam Parochus accuratè explicandum suscipiet. Hæc Apostoli est sententia, cùm inquit : [5] Oportet corruptibile hoc induere incorruptionem : eâ voce, Hoc, proprium corpus apertè demonstrans. Job etiam de eo clarissimè vaticinatus est : [6] Et in carne meâ, inquit, videbo Deum, quem visurus sum ego ipse, et oculi mei conspecturi sunt, et non alius. Hoc idem colligitur ex ipsius resurrectionis definitione : est enim resurrectio, auctore [7] Damasceno, ad eum statum, undè cecideris, revocatio. Deniquè si consideremus, cujus rei causâ resurrectionem futuram paulò ante demonstratum est, nil erit, quod cujusquam animum hâc in re dubium facere possit. Idcircò autem corpora excitenda esse docuimus, [8] ut referat

[1] Aug., de Civit. Dei, lib. 20. cap. 20. — [2] 1. Thess., 4. 16. — [3] In 1. Epist. ad Thess., c. 4 — [4] Lib. 20. c. 20. — [5] 1. Cor., 15. 53. — [6] Job, 19 26. — [7] Damasc., lib. 4. de fide Orthod., 28. — [8] 2 Cor., 5. 10.

unusquisque propria corporis, prout gessit, sive bonum, sive malum. Hominem igitur ex ipso corpore, cujus operâ vel Deo, vel Dæmoni, servivit, resurgere oportet; ut cum eodem corpore triumphi coronas et præmia consequatur, aut pœnas et supplicia miserrimè perferat.

10. Neque verò corpus tantùm resurget, sed quidquid ad illius naturæ veritatem, atque ad hominis decus et ornamentum pertinet, restituendum est. Præclarum eâ de re [1] sancti Augustini testimonium legimus : Nihil tunc vitii, inquit, in corporibus existet : si aliqui plus pinguedine obesi et crassi extiterint, non totam corporis molem assument, sed quod illam habitudinem superabit, reputabitur superfluum : et è diverso, quæcumque vel morbus, vel senium confecit in corpore, reparabitur per Christum virtute divinâ; ut si aliqui propter macrorem fuerunt graciles, quia Christus non solùm nobis corpus reparabit, sed quidquid per miseriam hujus vitæ fuerit nobis ademptum. Item alio loco : [2] Non resumet homo capillos, quos habuerit, sed quos decuerit, juxta illud : [3] Omnes capilli capitis vestri numerati sunt, qui secundùm divinam sapientiam sunt reparandi.

11. In primis verò, quoniam membra ad veritatem humanæ naturæ pertinent, simul restituentur omnia : qui enim vel ab ipso ortu oculis capti sunt, vel ob aliquem morbum lumina amiserunt, claudi, atque omninò manci, et quibusvis membris debiles, integro

[1] S. Aug., lib. 22, de Civit. Dei, c. 19, 20, 21, et Ench., c. 86, 87, 88, 89; Hier., Epist. 59, 61. — [2] S. Aug., Ench. cap. 89. — [3] Matth., 10. 30.

l'homme ressuscite avec le corps qui aura été consacré au service de Dieu ou du démon, pour que ce soit avec ce corps même qu'il reçoive la couronne et la récompense de son triomphe, ou que malheureusement il supporte les peines et les châtiments de son infidélité.

10. Et non-seulement notre propre corps ressuscitera; mais encore tout ce qui tient soit à l'intégrité de sa nature soit à l'ornement et à la bonté de l'homme lui sera rendu. Nous lisons dans saint Augustin un très-beau passage en faveur de cette vérité. « Lors de la résurrection, dit-il, il ne restera plus de défaut dans le corps. S'il est des hommes qui aient trop d'embonpoint et d'obésité, ceux-là ne reprendront point toute cette masse de chair, et ce qui dépassera une juste proportion sera réputé superflu. Au contraire toutes les altérations que la maladie ou la vieillesse aura fait éprouver au corps, la vertu divine de Jésus-Christ les réparera. Il en sera de même de ceux que la maigreur aurait rendus trop minces et trop grêles. Car le Sauveur ne se contentera pas de faire revivre nos corps, il nous redonnera encore tout ce que les misères de cette vie nous auront ôté. » Dans un autre endroit, il dit aussi : « L'homme ne reprendra pas les cheveux qu'il avait, mais ceux qu'il sera convenable d'avoir selon ces paroles : *Tous les cheveux de votre tête sont comptés*, car ces paroles signifient tous ceux que la sagesse divine jugera à propos de nous rendre. »

11. Nos membres surtout seront tous réparés et remis en place, parce qu'ils sont nécessaires à l'intégrité de la nature humaine. Ainsi les aveugles de naissance et ceux qui le seront devenus par accident, les boiteux, les manchots, les infirmes de toute sorte, ressusciteront avec un corps entier et parfait. Autrement l'âme, qui incline si naturellement à s'unir au corps,

ne se trouverait point satisfaite dans ses tendances; elle cependant dont nous croyons fermement que les désirs seront tous remplis lors de la résurrection. De plus, il est assez constant que la résurrection figure avec la création parmi les principaux ouvrages de Dieu. Si donc tout fut créé dans un état parfait au commencement, nous sommes obligés de convenir qu'il en sera de même dans la résurrection.

12. Et cela n'est pas seulement vrai des martyrs, dont saint Augustin a dit positivement : « Ils ne resteront pas sans leurs membres. Cette mutilation ne pourrait être qu'un défaut dans leurs corps. D'ailleurs ceux à qui on aurait tranché la tête devraient alors ressusciter sans tête. » Seulement on verra encore dans leurs membres les traces cicatrisées du glaive briller avec plus d'éclat que l'or et les pierres précieuses, comme les cicatrices des plaies de Jésus-Christ. Mais on peut encore en dire autant des méchants avec la même vérité, lors même qu'ils auraient perdu quelques-uns de leurs membres par leur propre faute. Plus ils auront de membres, plus aussi ils ressentiront cruellement les tortures de la douleur. Ainsi cette réorganisation se fera, non point pour leur avantage, mais pour leur malheur et leur tourment. Le mérite de nos actions ne doit point être attribué à nos membres mêmes, mais à la personne dont le corps réunissait ces membres; par conséquent celui qui se sera repenti les recouvrera, pour qu'ils servent à sa récompense; et celui qui aura méprisé la pénitence, pour qu'ils servent à son châtiment. En méditant attentivement ces considérations, les Pasteurs ne manqueront ni de motifs ni de traits brillants pour enflammer les cœurs des Fidèles d'un amour de la piété qui, en présence des peines et des misères de cette vie, les fasse

ac perfecto corpore resurgent : aliter enim animæ desiderio, quæ ad corporis conjunctionem propensa est, minimè satisfactum esset : cujus tamen cupiditatem in resurrectione explendam esse, sine dubitatione credimus. Prætereà, satis constat resurrectionem æquè, ac creationem, inter præcipua Dei opera numerari. Quemadmodum igitur omnia à Deo initio creationis perfecta fuerunt, ita etiam in resurrectione futurum omninò affirmare oportet.

12. Neque id de martyribus solùm fatendum est, de quibus sanctus [1] Augustinus ita testatur : Non erunt absque illis membris : non enim posset illa mutilatio non esse corporis vitium : alioquin, qui capite truncati sunt, deberent sine capite resurgere : verumtamen extabunt in eorumdem membrorum articulis gladii cicatrices refulgentes super omne aurum et lapidem pretiosum, veluti et cicatrices vulnerum Christi : quo de improbis quoque verissimè dicitur; etsi illorum culpâ membra amputata fuerint : nam quò plura membra habebunt, tantò acerbiori dolorum cruciatu conficientur : quare illa membrorum restitutio, non ad eorum felicitatem, sed calamitatem ac miseriam est redundatura : cùm merita non ipsis membris, sed personæ, cujus corpori conjuncta sunt adscribantur : nam iis, qui pœnitentiam egerint, ad præmium : illis verò, qui eamdem contempserint, ad supplicium restituentur. Hæc verò si à Parochis attentè considerentur, nunquam eis rerum et sententiarum copia deerit ad excitandos inflammandosque pietatis studio Fidelium animos, ut vitæ hujus molestias et ærumnas cogitantes, beatam illam resurrectionis gloriam, quæ justis et piis proposita est, avidè expectent.

[1] Lib. 22. de Civit. Dei, c. 20.

13. Sequitur nunc ut Fideles intelligant, si ea spectemus, quæ corporis substantiam constituunt, quamvis illud ipsum, atque idem corpus à mortuis revocari oporteat, quod anteà extinctum fuerat; longè aliam tamen, et diversam ejus conditionem fore : ut enim cætera omittamus, in eo maximè resurgentium corpora omnia à seipsis different; quòd, cùm anteà mortis legibus subjecta essent, posteaquam ad vitam suscitata fuerint, sublato bonorum malorumque discrimine, immortalitatem assequentur.

14. Quam quidem admirabilem naturæ restitutionem insignis Christi victoria meruit, quam de morte reportavit, quemadmodum sacrarum Scripturarum testimonia nos admonent : scriptum est enim : [1] Præcipitabit mortem in sempiternum. Et alibi : [2] Ero mors tua, ô mors! quod explicans Apostolus, inquit : [3] Novissimè inimica destruetur mors; et apud sanctum Joannem legimus : [4] Mors ultra non erit. Decebat autem maximè, Christi Domini merito, [5] quo mortis imperium eversum est, peccatum Adæ longo intervallo superari : eidem etiam divinæ justitiæ consentaneum fuit, ut boni beatâ vitâ perpetuò fruerentur : mali verò sempiternas pœnas luentes, [6] quærerent mortem, et non invenirent : optarent mori, et mors fugeret ab eis. Atque hæc quidem immortalitas bonis malisque communis erit.

15. Habebunt prætereà Sanctorum rediviva corpora insigna quædam et

[1] Isa., 25. 8. — [2] Oseæ, 13, 14. — [3] 1. Cor., 15. 26. — [4] Apocal., 21. 4. — [5] Hebr., 2. 14. — Apoc., 9. 6.

soupirer sans cesse après le bonheur de la glorieuse résurrection promise aux justes et aux saints.

13. Mais s'il est vrai que les corps qui ressusciteront doivent être, quant à la substance, ceux-là mêmes que la mort aura détruits, cependant il faut ici que les Fidèles sachent combien leur condition se trouvera alors changée. Sans parler du reste, l'une des plus grandes différences entre leur premier et leur second état, c'est que les corps des ressuscités, qui auparavant étaient soumis aux lois de la mort, une fois rentrés dans la vie, deviendront tous immortels, ceux des bons comme ceux des méchants sans aucune distinction.

14. Admirable restauration de la nature humaine, dont nous sommes redevables à la victoire signalée que Jésus-Christ a remportée sur la mort, comme nous l'enseignent les témoignages exprès de l'Ecriture. Car il est écrit : *Il anéantira la mort à jamais.* Et ailleurs : *Je serai ta mort, ô mort!* Ce qui a fait dire à l'Apôtre expliquant ces paroles : *Après tous les autres ennemis, la mort même sera détruite.* Enfin nous lisons dans saint Jean : *Il n'y aura plus de mort.* Il convenait, en effet, que les mérites de Jésus-Christ, qui ont détruit l'empire de la mort, fussent beaucoup plus puissants, et plus efficaces que le péché d'Adam. La justice divine demandait aussi que les bons fussent pour toujours en possession de la vie bienheureuse, pendant que les méchants, au milieu de leurs éternels châtiments, chercheraient la mort sans la trouver, souhaiteraient de mourir et *verraient la mort fuir loin d'eux.* L'immortalité sera donc commune aux bons et aux méchants.

15. Mais de plus les corps ressuscités des saints auront certaines prérogatives et de brillantes qualités qui les élèveront beaucoup au-dessus de ce qu'ils auront jamais été. Nos pères

en ont compté quatre principales, conformément à la doctrine de l'Apôtre.

præclara ornamenta, quibus multò nobiliora futura sint, quàm unquam anteà fuerint. Præcipua verò sunt quatuor illa, quæ dotes appellantur, ex Apostoli doctrinâ à Patribus observatâ [1].

La première est l'impassibilité, c'est-à-dire ce don, ce privilége qui les mettra à l'abri de toute espèce de douleur, de mal, et de tout ce qu'il y a de fâcheux. La rigueur du froid, l'ardeur de la flamme, la violence des eaux, rien ne pourra leur nuire. *Le corps*, dit l'Apôtre, *est semé plein de corruption, il se relèvera incorruptible.* Si les théologiens ont employé le mot d'*impassibilité* plutôt que celui d'*incorruptibilité*, c'était pour n'exprimer que ce qui convient aux corps glorieux. Les damnés, en effet, ne partageront point avec les saints l'impassibilité, eux dont les corps, tout incorruptibles qu'ils seront, pourront cependant souffrir du feu, du froid, et de mille autre tourments.

Earum prima est impassibilitas, munus scilicet et dos, quæ efficiet, ne molesti aliquid pati, ullove dolore aut incommodo affici queant : nihil enim aut frigorum vis, aut flammæ ardor, aut aquarum impetus obesse eis poterit. [2] Seminatur, inquit Apostolus, in corruptione, surget in incorruptione. Quod autem impassibilitatem potiùs quàm incorruptionem Scholastici appellârint, ea causa fuit, ut, quod est proprium corporis gloriosi, significarent : non enim impassibilitas illis communis est cum damnatis, quorum corpora licet incorruptibilia sint, æstuare tamen possunt atque algere, variisque cruciatibus affici.

Vient ensuite la clarté, qui rendra les corps des saints aussi brillants que le soleil. Notre-Seigneur l'affirme ainsi dans saint Matthieu : *Les justes*, dit-il, *brilleront comme le soleil dans le royaume de leur Père.* Et pour qu'il ne restât de doute à personne sur ce point, il se transfigure pour rendre la chose, sensible par un exemple. Cette seconde qualité l'Apôtre l'appelle tantôt gloire, tantôt clarté. *Jésus-Christ*, dit-il, *réformera l'abaissement de notre corps en lui donnant la clarté de son corps même.* Puis dans un autre endroit : *Le corps est semé dans l'abjection, il ressuscitera dans la gloire.* Le peuple hébreux, dans le désert, eut une image de cette gloire dans la personne de Moïse, lorsqu'en quittant l'entretien et la présence de Dieu, il parut avec une figure si lumineuse que les yeux des enfants d'Israël ne pouvaient en soutenir l'éclat. Cette clarté n'est qu'un rayon de la souveraine félicité de l'âme qui rejaillit sur le corps; c'est une

Hanc consequitur claritas, quâ Sanctorum corpora, tanquam sol, fulgebunt : ita enim apud sanctum Matthæum testatur Salvator noster : [3] Justi inquit, fulgebunt sicut sol in regno Patris eorum. Ac ne quis de eo dubitaret, suæ transfigurationis exemplo declaravit. Hanc interdum Apostolus gloriam, modò claritatem appellat : [5] Reformabit, inquit, corpus humilitatis nostræ configuratum corpori claritatis suæ, Et rursùm : [6] Seminatur in ignobilitate, surget in gloriâ. Hujus etiam gloriæ imaginem quamdam vidit populus Israel in deserto, [7] cùm facies Moisis ex colloquio et præsentiâ Dei ita colluceret, ut in eam filii Israel oculos intendere non possent. Est verò claritas hæc fulgor quidam ex summa animæ felicitate ad corpus redundans,

[1] De his August. serm. 99. de Tempor.; Ambr. in com. in 1. ad Cor., c. 15. — [2] 1. Cor., 13. 42. — [3] Matth., 13. 43. — [4] Ibid., 17. 2. — [5] Phil., 3. 21. — [6] 1. Cor., 15. 43. — [7] Exod., 34. 20 et d.; 2. Cor., 3. 7.

ita ut sit quædam communicatio illius beatitudinis, quâ anima fruitur : quomodo etiam anima ipsa beata efficitur quòd in eam pars divinæ felicitatis derivetur. Hoc verò munere non æquè omnes, perinde ac primo ornari credendum est. Erunt quidem Sanctorum corpora omnia æquè impassibilia, sed eumdem splendorem non habebunt : nam, ut testatur Apostolus : [1] Alia claritas solis, alia claritas lunæ, et alia claritas stellarum : stella enim à stellâ differt in claritate, sic et resurrectio mortuorum.

sorte de participation du corps au bonheur même dont l'âme jouit comme le bonheur de l'âme est une participation de celle-ci à la félicité de Dieu. Mais il ne faut pas croire que tous jouiront de ce don au même degré, comme ils jouiront du premier. Les corps des saints seront bien tous également impassibles; mais ils n'auront pas tous la même splendeur. *Car*, dit saint Paul, *autre est l'éclat du soleil, autre celui de la lune, autre celui des étoiles. Et de même qu'une étoile diffère d'une autre en clarté, ainsi en sera-t-il de la résurrection des morts.*

Cùm hâc dote conjuncta est illa, quam agilitatem vocant, quâ corpus ab onere, quo nunc premitur, liberabitur : facillimèque in quamcumque partem anima voluerit, ita moveri poterit, ut eâ motione nihil celerius esse queat : quemadmodum apertè sanctus [2] Augustinus, in libro de Civitate Dei, et [3] Hieronymus, in Isaiam, docuerunt. Quare ab Apostolo dictum est : [4] Seminatur in infirmitate, surget in virtute.

A cette qualité s'en joint une autre qu'on appelle l'agilité. C'est elle qui délivrera le corps de ce poids dont il est accablé maintenant; qui lui permettra de se mouvoir partout où l'âme voudra, avec tant de facilité que rien ne pourra surpasser ce mouvement en vitesse. Ainsi l'enseigne clairement saint Augustin dans le livre de la Cité de Dieu, et saint Jérôme dans son Commentaire sur Isaïe. C'est pourquoi l'Apôtre a dit : *Le corps est semé dans l'infirmité, il ressuscitera dans la puissance.*

His verò addita est, quæ vocatur subtilitas cujus virtute corpus animæ imperio omninò subjicietur eique serviet, et ad nutum præsto erit : quod ex illis Apostoli verbis ostenditur : [5] Seminatur, inquit, corpus animale, surget corpus spirituale. Hæc ferè sunt præcipua capita, quæ in hujus articuli explicatione tradenda erunt.

La quatrième se nomme la subtilité. Par elle le corps sera entièrement soumis à l'empire de l'âme; il sera son serviteur, toujours prêt à obéir au moindre signe de sa volonté. C'est ce que démontrent ces paroles de saint Paul : *On sème un corps matériel, il ressuscitera un corps spirituel.* Tels sont à peu près les principaux points qu'il faudra traiter en expliquant cet article.

16. Ut autem Fideles sciant quem fructum ex tot tantorumque mysteriorum cognitione capere possint :

Primùm declarare oportebit, maximas à nobis Deo gratias agendas esse,

16. Mais pour que les Fidèles comprennent bien tous les fruits qu'ils peuvent retirer de la connaissance de tant et de si grands mystères, on devra leur faire connaître d'abord de quelles actions de grâces nous sommes redevables à Dieu, qui a daigné révéler ces choses aux petits, pendant qu'il les a cachées aux sages. En effet, que d'hom-

[1] 1 Cor., 15, 41. — [2] Aug., de Civit. Dei, lib. 11. cap. 18 et 20, et lib. 22. cap. 11. — [3] Hieron. in Isaiam, cap. 40. — [4] 1. Cor., 15. 43. — [5] Ibid., 44.

mes éminents par leur sagesse, distingués par un rare savoir, n'ont-ils pas laissé d'être complétement aveugles sur une vérité aussi certaine. Si donc le Seigneur nous a découvert ces secrets auxquels il n'était point permis à notre intelligence d'aspirer, n'est-ce pas un motif pour exalter par des louanges continuelles sa bonté et sa clémence infinies.

Un second avantage précieux, qui ressortira de la méditation de cet article, c'est qu'à la mort de ceux qui nous sont unis par la parenté ou l'amitié, nous aurons pour les autres et pour nous des consolations plus faciles. Aussi savons-nous que l'Apôtre, dans son épître aux Thessaloniciens, se servit de cette considération pour les consoler de la perte de leurs morts.

La pensée de la résurrection future nous apportera aussi le plus grand soulagement dans toutes les autres peines et misères de cette vie. Nous le voyons par l'exemple du saint homme Job, qui, au milieu de ses afflictions et de son abattement, se soutenait par l'unique espérance de voir le Seigneur son Dieu au jour de la résurrection.

Enfin cette pensée est une des plus propres à persuader aux Fidèles de faire tous leurs efforts pour mener une vie réglée, chrétienne, pure de toutes les souillures du péché. Si l'on vient à penser qu'on tient en réserve pour nous ces immenses richesses, qui doivent suivre la résurrection, comment ne se trouverait-on pas puissamment attiré à la pratique de la vertu et de la piété?

Au contraire, est-il rien de plus efficace pour comprimer les passions du cœur et pour arracher l'homme au vice, que de lui représenter souvent les malheurs et les châtiments qui frapperont les méchants, lorsqu'au dernier jour ils seront appelés à la résurrection de condamnation?

qui [1] hæc sapientibus absconderit, et revelaverit parvulis. Quot enim viri vel prudentiæ laude præstantes, vel singulari doctrinâ prædití, in hac tam certa veritate cæci planè fuerunt? Quòd igitur nobis illa patefecerit, quibus ad eam intelligentiam aspirare non licebat, est quòd summam ejus benignitatem et clementiam perpetuis laudibus celebremus.

Deinde magnus etiam ille fructus ex hujus articuli meditatione consequetur, quòd scilicet in eorum morte, qui nobis necessitudine, vel benevolentiâ conjuncti sunt, facilè tum alios, tum nos ipsos consolabimur; quo quidem genere consolationis Apostolum usum esse constat, cùm ad Thessalonicences [2] de dormientibus scriberet.

Sed in omnibus etiam aliis ærumnis et in calamitatibus, futuræ resurrectionis cogitatio summam nobis doloris levationem afferet : quemadmodum sancti Job exemplo didicimus, qui unâ hac spe afflictum et mœrentem animum sustentabat, fore aliquando, ut in resurrectione Dominum [3] Deum suum conspiceret.

Præpereà, hoc plurimùm valebit ad persuadendum fidelibus populis, ut rectam vitam, integram, ab omnique prorsus peccati labe puram agere quàm diligentissimè curent : si enim cogitaverint ingentes illas divitias, quæ resurrectionem consequuntur, ipsis propositas esse, facilè ad virtutis et pietatis studia allicientur.

Contrà verò nulla res majorem vim habitura est ad comprimendas animi cupiditates, hominesque à sceleribus avocandos, quàm si sæpiùs admoneantur, quibusnam malis et cruciatibus improbi afficiendi sunt, [4] qui extremo illo die procedent in resurrectionem judicii.

[1] Matth., 11. 25. — [2] 1. Thess., 4. 13. — [3] Job, 19. 26. — [4] Joan., 5. 29.

CHAPITRE DOUZIÈME.

DOUZIÈME ARTICLE DU SYMBOLE

VITAM ÆTERNAM.

1. SANCTI Apostoli, duces nostri, Symbolum, quo fidei nostræ summa continetur, æternæ vitæ articulo claudi

LA VIE ÉTERNELLE (1).

1. SI les apôtres nos guides ont jugé à propos de clore ou de terminer le Symbole, cet abrégé de notre loi

(1) Deux destinées bien différentes attendent les hommes au sortir de cette vie. Tous ceux qui ont aimé la vertu, pratiqué le bien et gardé les commandements de Dieu, auront pour récompense une éternité de bonheur, tandis que des châtiments éternels seront le partage inévitable de ceux qui auront souscrit aux caprices de leurs passions, méconnu la voix de la conscience et transgressé volontairement la loi divine.

Nous n'ajouterons rien ici à la note que nous avons insérée au bas du cinquième article du Symbole, pour prouver l'éternité des peines et pour justifier ce dogme de notre religion.

Mais bien que nous ayons déjà parlé du ciel à propos du sixième article, néanmoins nous éprouvons encore le besoin de revenir sur cette question. En effet, dans nos remarques précédentes, nous nous étions contenté d'envisager la chose sous une seule de ses faces : montrer quelle profonde et admirable révolution le christianisme opéra dans les idées généralement reçues en dehors du peuple juif, quand il vint proclamer partout que le ciel s'ouvrait aux mêmes conditions pour tout le monde; que les grands et les puissants de la terre n'y avaient pas plus de droit que le pauvre ; qu'en un mot ce n'était ni à l'éclat de la naissance, ni à la gloire mondaine, mais à la vertu seule que se donnaient les récompenses de la vie future, voilà ce que nous nous étions proposé d'établir dans la note que nous avons mise au bas de l'article du Symbole : *Il est monté au ciel.*

Mais à cette considération on peut en joindre d'autres, qui ne sont point sans importance. Si le christianisme s'est montré supérieur aux religions anciennes dans l'appréciation des titres qui ouvrent aux hommes les portes du royaume des cieux, il ne l'est pas moins dans les notions qu'il nous donne sur la nature du bonheur que nous sommes appelés à y goûter. Quelle différence sur ce point, en effet, entre la doctrine du catholicisme et la doctrine de ces religions! Celles-ci, pour avoir compris la déchéance de l'humanité et ses effets, pour n'avoir pas assez reconnu ce qu'il y a de désordonné dans ces appétits impérieux, dominants, qui asservissent l'âme et qui nous poussent avec violence à la recherche des plaisirs des sens pendant cette vie, enseignaient, à peu près toutes, que la félicité de l'autre monde ne différait de la félicité de celui-ci qu'en intensité et en durée, que c'étaient comme deux bonheurs composés des mêmes éléments et entièrement calqués l'un sur l'autre. Aussi réunissaient-ils dans le séjour des éternelles récompenses tout ce qui, sur cette terre, semblait fait pour flatter les sens. Chacun sait, par exemple, de quelle manière Mahomet parle *de son Paradis*, et comment il le conçoit.

Oh! qu'il y a loin de ces conceptions grossières aux sublimes enseignements de la religion chrétienne! Ici, tout est noble, pur et grand; tout dépasse l'imagination. Les couleurs les plus brillantes ne sauraient peindre, ni les bouches humaines les plus éloquentes ne sauraient dire les torrents de délices qui inondent les élus. Ecoutez saint

par l'article de la vie éternelle, c'est d'un côté parce que, après la résurrection de la chair, la vie éternelle

et terminari voluerunt; tum quia post carnis resurrectionem nihil aliud Fidelibus expectandum est, nisi æternæ

Paul, pour qui s'étaient levés un jour les voiles qui nous les cachent. Convaincu de l'impuissance où il est de trouver dans les langues d'ici-bas des expressions pour rendre ces jouissances, il se borne à répéter avec le Prophète ces simples paroles : « *L'œil n'a point vu, l'oreille n'a point entendu et le cœur de l'homme n'a point conçu ce que Dieu a préparé pour ceux qui l'aiment.* » L'œil n'a point vu ! Ainsi la nature avec toutes ses merveilles, la terre avec sa plus belle parure et ses plus ravissants paysages, la mer avec ses spectacles les plus imposants, la nuit avec ses astres les plus étincelants, les arts avec tous leurs chefs-d'œuvre ne sont pas même une image affaiblie de ce que Dieu tient en réserve pour l'âme fidèle. O vous! qui avez passé quelquefois des heures si délicieuses à contempler ces beautés diverses, apprenez un peu par-là à soupirer après les jouissances que le ciel vous promet.

L'oreille n'a point entendu! Ainsi les flots d'éloquence qui s'échappent d'une âme généreuse et passionément amie du bien, ces concerts magnifiques qui parfois nous ravissent et font palpiter notre cœur, tous ces accents ne sont rien en comparaison de la sublime harmonie qui se fait entendre au sein de la cité céleste.

Le cœur de l'homme n'a point conçu! O vous qui comprenez les douceurs de l'amitié, qui avez éprouvé tout ce qu'il y a de bonheur à revoir et à serrer dans ses bras, après une longue séparation, un vieil ami bien sincère et bien dévoué, et vous, mères chrétiennes, dont le cœur brûle et se consume tous les jours aux ardeurs de la tendresse maternelle, certes vous avez connu des moments bien précieux sans doute, et cependant ces sentiments délicieux qui vous ont fait verser de douces larmes, qui inondaient votre âme de joie, ne saurait vous donner une idée de l'allégresse et des délices des bienheureux.

Et puis quelle pureté dans ce bonheur! C'est la félicité virginale de l'ange, Dieu seul en fait tous les frais : *In resurrectione enim neque nubent neque nubentur; sed erunt sicut angeli Dei in cœlo.* « Dieu, dit saint Augustin, tient lieu de tout aux bienheureux; il est leur commun spectacle, ils le voient; il est leur commune joie, ils en jouissent; il est leur commune paix, ils le possèdent à jamais sans inquiétude et sans trouble. » « De sorte, ajoute Bossuet, qu'ils seront véritablement heureux, parce qu'ils auront dans cette vision le plus noble exercice de leur esprit, dans cette jouissance la joie parfaite de leur cœur, dans cette paix l'affermissement immuable de leur repos.

» Lorsque l'œil vif et pénétrant de l'âme a découvert d'une manière certaine plusieurs choses vraies et invariables, alors elle se porte de tout son poids sur la vérité même, par laquelle tout lui est montré; et s'y fixant elle laisse tout le reste comme dans l'oubli, pour jouir dans la seule vérité de toutes choses à la fois. Ecoutez saint Jean : *Mes bien-aimés,* dit-il, *nous sommes les enfants de Dieu, et ce que nous devons être un jour ne paraît pas encore; tout ce que nous savons, c'est que quand notre gloire paraîtra nous lui serons semblables, parce que nous le verrons tel qu'il est. Dilectissimi, nunc filii Dei sumus, et nondum apparuit quid erimus; scimus quoniam cum apparuerit, similes ei erimus, quoniam videbimus eum sicuti est.* Comme un nuage que le soleil perce de ses rayons devient tout lumineux, tout éclatant, vous y voyez de l'or, un brillant; ainsi notre âme exposée à Dieu, à mesure qu'elle le pénètre elle en est aussi pénétrée, et nous devenons Dieu en regardant attentivement la Divinité : *Deus diis unitus,* dit saint Grégoire de Nazianze. »

Qui ne voit combien ces données sur la nature de la céleste béatitude sont supérieures à toutes celles que nous ont transmises sur ce sujet les religions fausses? Mais il faut laisser, pour emprunter les expressions mêmes de M. Auguste Nicolas, il faut laisser parler ici le bons sens en personne; il faut voir avec quelle force de raison notre Montaigne, armé de la foi, fustige toutes les folies humaines et relève la suprême, l'incomparable vérité du christianisme :

« Quand Platon, dit-il, nous déchiffre le vergier de Pluton et les commodités ou

vitæ præmium; tum verò, ut perfecta illa felicitas, et bonis omnibus cumulata nobis semper ante oculos versaretur, doceremurque in ea mentem et cogitationes nostras omnes defigendas esse. Quare Parochi in erudiendis Fidelibus nunquam itermittent, præmiis æternæ vitæ propositis, eorum animos accendere, ut quæcumque vel difficillima Christiani nominis causâ subeunda esse docuerint, facilia atque adeò jucunda existiment, promptioresque ad parendum Deo, et alacriores reddantur.

est l'unique espérance que les Fidèles aient encore à attendre, de l'autre c'est afin que nous ayons sans cesse sous les yeux cette félicité si pleine et si complète, et que nous sachions diriger vers elle les désirs de notre cœur et toutes nos pensées. En instruisant les peuples, les Pasteurs n'oublieront jamais de rappeler les récompences de cette éternelle vie. C'est une considération faite pour exciter leur courage, pour leur faire trouver facile et même agréable tout ce que le nom chrétien impose de plus rude à supporter, et pour rendre leur obéissance à Dieu et plus joyeuse et plus prompte.

2. Sed quoniam sub his verbis, quæ ad beatitudenem nostram declarandam hoc loco usurpantur, plurima mysteria in occulto latent, ea sic aperienda sunt, ut quantùm cujusque ingenium ferat, omnibus patere possint. Admonendi igitur sunt Fideles his vocibus, vitam æternam, non magis perpetuitatem vitæ, cui etiam dæmones sceleratique homines addicti sunt, quàm in perpetuitate beatitudinem, quæ beatorum desiderium expleat, significari. Atque ita intelligebat legisperitus ille, qui à Domino Salvatore nostro, [1] quid

[1] Luc., 18. 18.

2. Mais sous ces paroles qui servent ici à exprimer notre bonheur futur, se cache plus d'un mystère. Il faut donc les expliquer de manière que chacun puisse les comprendre selon la portée de son intelligence. D'abord il faut apprendre aux Fidèles que ces termes, *la vie éternelle*, n'expriment pas tant la perpétuité de l'existence, puisqu'elle sera également le partage des démons et des méchants, que la perpétuité de cette béatitude qui comblera tous les désirs des bienheureux. C'est ainsi que l'entendait ce docteur de la loi qui, d'après l'Evangile, de-

peines corporelles qui nous attendent encore après la ruine et anéantissement de nos corps, et les accommode au ressentiment que nous en avons en cette vie; quand Mahamet promet aux siens un paradis tapissé, paré d'or et de pierreries, peuplé de *femmes* d'excellente beauté, de vins et de vivres singuliers; je vois bien que ce sont des moqueurs qui se plient à notre bêtise, pour nous emmieller et attirer par ces opinions et espérances convenables à nostre mortel appétit... Il faudrait leur dire de la part de la raison humaine : Si les plaisirs que vous nous promettez en l'aultre vie sont de ceux que j'ai sentis çà-bas, cela n'a rien de commun avec l'infinité. Quand tous mes cinq sens de nature seraient combles de liesse, et cette âme saisie de tout le contentement qu'elle peult désirer et espérer, nous savons ce qu'elle peult, cela ne serait encore rien. S'il y a quelque chose du mien, il n'y a rien de divin; si cela n'est aultre que ce qui peult appartenir à cette nostre condition présente, il ne peult être mis en compte. Tout contentement des mortels est mortel... nous ne pouvons dignement concevoir la grandeur de ces haultes et divines promesses, si nous les pouvons aucunement concevoir. Pour les imaginer dignement, il fault les imaginer inimaginables, indicibles, incompréhensibles et parfaitement aultres que celles de nostre misérable expérience. Œil ne saurait voir, dict sainct Paul, et ne peult montrer en cœur d'homme l'heur que Dieu prépare aux siens. » (Voy. Bossuet, *Serm. sur la Toussaint*, *Essais de Montaigne*, liv. 2, chap. 12.)

manda à Notre-Seigneur ce qu'il avait à faire pour posséder la vie éternelle; car cela revenait à dire : que faut-il que je fasse pour parvenir à ce lieu où on peut jouir d'une félicité parfaite? Aussi est-ce dans ce sens que l'Ecriture emploie ces paroles, comme on peut s'en convaincre par une multitude de passages. L'une des principales raisons qui ont fait donner ce nom à la souveraine béatitude, c'était d'empêcher que personne ne s'avisât de la faire consister dans les choses corporelles et caduques qui ne sauraient être éternelles.

3. Et en effet le mot de béatitude ne pouvait pas assez exprimer tout ce que nous espérons dans l'autre vie; d'autant plus qu'il n'est pas rare de rencontrer des hommes qui, tout enflés d'une vaine sagesse, ont placé le bonheur dans les choses que nous saisissons par les sens. Pourtant elles vieillissent, et périssent enfin, tandis que le temps ne saurait apporter de limite à la durée du bonheur. Elles sont même, ces choses terrestres, tellement opposées à la félicité véritable, que plus on se laisse prendre par le goût et l'amour de ce monde, plus aussi on s'éloigne de la véritable félicité. Aussi est-il écrit : *N'aimez pas le monde ni ce qui est dans le monde. Si quelqu'un aime le monde, la charité du Père n'est pas en lui.* Et un peu plus bas : *Le monde passe et la concupiscence aussi.* Voilà ce que les Pasteurs chercheront avec le plus grand soin à graver dans le cœur des Fidèles, afin de les amener à mépriser les choses périssables, et à ne point compter sur un vrai bonheur dans ce monde où nous sommes, non pas des citoyens, mais des étrangers. Nous pouvons, il est vrai, nous dire heureux par l'espérance dès ce monde, lorsque, *renonçant à l'impiété et aux désirs du siècle, nous vivons ici-bas avec tempérance justice et piété, attendant la félicité que nous espérons à*

sibi faciendum esset, ut vitam æternam possideret, in Evangelio quæsivit; perindè ac si diceret : Quænam mihi præstanda sunt, ut ad eum locum, ubi perfectâ felicitate frui liceat, perveniam? In hunc verò sensum sacræ Litteræ hæc verba accipiunt, ut [1] multis in locis licet animadvertere. [2] Hoc verò potissimùm nomine summa illa beatitudo appellata est, ne quis existimaret eam in rebus corporeis et caducis, quæ æterna esse non possunt, consistere.

3. Neque enim hæc ipsa beatitudinis vox satis explicare poterat quod quærebatur, præsertim cùm non defuerint homines inanis cujusdam sapientiæ opinione inflati, qui summum bonum in iis rebus ponerent, quæ percipiuntur sensibus; hæc enim pereunt et veterascunt; beatitudo verò nullo temporis termino definienda est, quin potiùs terrena hæc longissimè à vera felicitate absunt; à quâ is quàm maximè recedit, qui mundi amore et desiderio tenetur : scriptum est enim : [3] Nolite diligere mundum, neque ea qui in mundo sunt. Si quis diligit mundum, non est charitas Patris in eo. Et paulò post : [4] Mundus transit et concupiscentia ejus. Hæc igitur Parochi Fidelium mentibus imprimenda diligenter curabunt, ut mortalia contemnere, nullamque in hac vita, in qua non cives, [5] sed advenæ sumus, felicitatem obtineri posse in animum inducant. Quamquam hìc etiam spe meritò beati dicemur, si abnegantes impietatem ac secularia desideria, sobriè, et justè, et piè vixerimus in hoc seculo, expectantes beatam spem, et adventum gloriæ magni Dei, et Salvatoris nostri Jesu Christi. Hæc autem cùm permulti, qui sibi ipsis [6] sapientes

[1] Matth., 19. 29, et 25. 46; Rom., 6. 22, — [2] Aug., de Civ. Dei, 1. 19. c. 11, — [3] 1. Joan., 2. 15. — [4] 1. Joan., 2. 17. — [5] Pet., 2. 11. — [6] Tit., 2. 12, 13; Rom., 1. 22.

videbantur, minùs intelligerent, et in hac vita felicitatem quærendam putarent, stulti facti sunt, et in maximas calamitates inciderunt.

4. Sed illud præctereà ex vi hujus nominis : Vitam æternam, percipimus semel adeptam felicitatem amitti nunquam posse, ut falsò nonnulli suspicati sunt : nam felicitas ex omnibus bonis sine ulla mali admixtione cumulatur ; quæ cùm hominis desiderium expleat, in æterna vita necessariò consistit : neque enim potest beatus non magnoperè velle ut illis bonis quæ adeptus est, sibi perpetuò frui liceat. Quare, nisi ea possessio stabilis et certa sit, maximo cruciatu timoris angatur necesse est. *Vid. Aug. de Civ. Dei, lib.* 12. *c.* 20. *lib.* 22. 29. *et* 30; *de libero Arbitrio, c,* 25; *de Verb. Domini, serm.* 64. *et serm.* 37 *de Sanctis.*

5. Verùm, quanta sit beatorum, qui in cœlesti patriâ vivunt, felicitas, eaque ab ipsis tantùm, præctereà à nemine comprehendi possit, hæ ipsæ voces, cùm vitam beatam dicimus, satis demonstrant : nam cùm ad rem aliquam significandam eo nomine utimur, quod cum multis aliis commune est, facilè intelligimus deesse propriam vocem, quâ res illa planè exprimatur. Cùm igitur felicitas iis vocibus declaretur, quæ non magis in beatos, quàm in omnes, qui perpetuò vivant, rectè conveniunt, hoc nobis argumento esse potest, altiorem et præstantiorem quamdam rem esse, quàm ut proprio vocabulo perfectè significare ejus rationem possimus. Nam etsi plurima alia nomina cœlesti huic beatitudini in sacris Litteris tribuuntur, ejusmodi sunt, [1] regnum Dei, [2] Christi, [3] Cœlorum, Paradisus,

[1] Act., 14. 22. — [2] 2. Petr., 1. 11. — [3] Matth., 5. 3, 20. — [4] Luc, 23. 43.

l'avènement glorieux du grand Dieu et de notre Sauveur Jésus-Christ. Mais pour ne l'avoir pas compris, et pour avoir cru qu'il fallait chercher le bonheur sur cette terre même, combien n'y en a-t-il pas eu qui, pleins de sagesse à leurs propres yeux, sont devenus de vrais insensés et sont tombés dans les plus grands malheurs?

4. Ensuite la force de cette expression, *la vie éternelle*, nous fait comprendre que le bonheur une fois acquis ne peut plus se perdre malgré certaines erreurs que l'on a voulu glisser là-dessus. En effet le vrai bonheur, c'est le comble de tous les biens sans aucun mélange de mal; par conséquent s'il doit satisfaire tous les désirs de l'homme, il faut nécessairement qu'il soit éternel. Celui qui est heureux pourrait-il ne pas désirer ardemment de jouir à jamais des biens dont il est en possession? Et sans la promesse d'une félicité stable et assurée, ne serait-il pas nécessairement en proie au cruel tourment de la crainte?

5. Enfin donner le nom de *vie éternelle* à la félicité des bienheureux qui vient dans la céleste patrie, c'est par là même démontrer assez bien que ce bonheur est si grand que personne, excepté les saints eux-mêmes, ne saurait s'en faire une juste idée. Car dès que pour désigner un objet nous employons un terme qui convient à plusieurs autres, nous sentons par là même qu'il nous manque un mot propre pour exprimer cet objet d'une manière complète. Si donc nous désignons le bonheur des saints par des expressions qui ne s'appliquent pas plus à eux qu'à tout ce qui est appelé à vivre éternellement, nous devons en conclure que c'est quelque chose de trop sublime, de trop excellent pour que nous puissions en exprimer exactement la nature par un mot propre. Dans l'Ecriture sainte, il est vrai, cette béatitude reçoit plusieurs dénominations; ainsi elle s'appelle *Royaume de*

Dieu, de Jésus-Christ, des Cieux, Paradis, Cité sainte, nouvelle Jérusalem, maison du Père. Mais il est clair qu'aucun de ces noms ne suffit pour en exprimer la grandeur.

6. Les Pasteurs ne laisseront donc point échapper l'occasion qui leur est offerte ici d'inviter à la piété, à la justice et à l'accomplissement de tous les devoirs de la vie chrétienne, par la perspective de ces grandes récompenses que l'on désigne sous le nom de vie éternelle. La vie, en effet, compta toujours parmi les plus grands biens que notre nature puisse désirer. C'est donc avec raison que l'on a exprimé de préférence le souverain bonheur par l'idée de la vie éternelle. Et quand cette vie, qui est pourtant si courte, si malheureuse, en proie à des peines si grandes et si nombreuses qu'elle mériterait plutôt d'être appelée une mort véritable, ne laisse pas d'être pour nous le bien le plus cher et le plus agréable, avec quel zèle et quels efforts ne devons-nous pas rechercher cette vie éternelle, qui, en détruisant tous les maux, nous offre à un degré parfait la réunion complète de tous les biens. En effet, selon l'enseignement des saints Pères, la félicité de la vie éternelle, c'est la délivrance de tous les maux et la possession de tous les biens. Sur les maux, l'Ecriture s'explique de la manière la plus claire. Ainsi il est écrit dans l'Apocalypse : *Les saints n'auront plus ni faim ni soif; le soleil ni aucune autre chaleur ne les incommodera plus.* Et ailleurs : *Dieu essuiera toutes les larmes de leurs yeux* : et *il n'y aura plus ni mort, ni deuil, ni cris, ni douleur, parce que le premier état sera passé.* Ensuite leur gloire sera immense et le genre de joie et de plaisirs solides qui leur sont réservés, seront innombrables. Aujourd'hui nous ne sourions comprendre la grandeur de ces biens; ils ne sont point faits pour descendre maintenant jusqu'à nous. Avant qu'ils puissent combler

[1] sancta civitas, nova Jerusalem, [2] Domus Patris; tamen perspicuum est nullum ex iis ad ejus magnitudinem explicandam satis esse.

6. Quare Parochi hoc loco oblatam sibi occasionem non prætermittent, Fideles tam amplis præmiis, quæ vitæ æternæ nomine declarantur, ad pietatem, justitiam, et omnia Christianæ Religionis officia invitandi. Constat enim, vitam n maximis bonis, quæ naturâ expetuntur, numerari solere. Atqui hoc potissimùm bono, cùm vitam æternam dicimus, beatitudo definitur. Quòd si exiguâ hac, et calamitosâ vitâ, quæ tot et tam variis miseriis subjecta est, ut mors veriùs dicenda sit, nihil magis amatur, nihil aut carius aut jucundius esse potest : quo tandem animi studio, quâ contentione æternam illam vitam quærere debemus, quæ defunctis omnibus malis perfectam et absolutam bonorum omnium rationem conjunctam habet? Nam, ut sancti Patres [3] tradiderunt, æternæ vitæ felicitas, omnium malorum liberatione, et bonorum adeptione definienda est. De malis clarissima sunt sanctarum Litterarum testimonia; scriptum est enim in Apocalypsi : [4] Non esurient, neque sitient amplius; neque cadet super illos sol, neque ullus æstus. Et rursus : [5] Absterget Deus omnem lacrymam ab oculis eorum : et mors ultrà non erit, neque luctus, neque clamor, neque dolor erit ultra, quia prima abierunt. Jam verò Beatorum immensa gloria, innumeraque solidæ lætitiæ et voluptatis genera futura sunt; cujus gloriæ magnitudinem cùm animus noster capere, aut illa in animos nostros penetrare nullo modo possit; necesse est nos in illam nempe in gaudium Do-

[1] Apoc., 21. 10. — [2] Joan., 14. 22. — [3] Chryr. in 30. cap. ad Theodos. lapsum; Aug., de Civit. Dei, lib. 22. cap. 30; Anselm., Epist. 2. et de similit., c. 47. et seq.— [4] Apoc., 7. 16.— [5] Apoc. 21. 4.

mini introire, ut eo circumfusi, mentis desiderium cumulatè expleamus. Quamvis autem, ut sanctus Augustinus [1] scribit, faciliùs mala quibus carituri sumus, quàm bona, ac voluptates quas hausturi sumus, numerari posse videantur; danda tamen erit opera, ut quæ Fideles summæ illius felicitatis adipiscendæ cupiditate inflammare poterunt, breviter et dilucidè explicentur.

7. Sed illâ in primis distinctione uti oportebit, quam à gravissimis divinarum rerum Scriptoribus accepimus; ii enim duo bonorum genera esse statuunt : quorùm alterum ad beatitudinis naturam pertinet : alterum ipsam beatitudinem consequitur : quare illa essentialia, hæc verò accessoria bona, docendi causâ, appellarunt. Ac solida quidem beatitudo, quam essentialem communi nomine licet vocare, in eo sita est, ut Deum videamus, ejusque pulchritudine fruamur, qui est omnis bonitatis ac perfectionis fons et principium; [2] Hæc est vita æterna, inquit Christus Dominus, ut cognoscant te solum Deum verum, et quem misisti Jesum Christum : quam sententiam sanctus Joannes videtur interpretari, cùm ait : [3] Charissimi, nunc filii Dei sumus, et nondum apparuit quid erimus; scimus quoniam, cùm apparuerit, similes ei erimus, quoniam videbimus eum sicuti est. Significat enim beatitudinem ex iis duobus constare, tum quòd Deum intuebimur, qualis in natura sua ac substantia est : tum quòd veluti dii efficiemur.

8. Nam qui illo fruuntur, quamvis

[1] Serm. 6 4. de verb. Dom. et de Sym. ad Catech., l. 3. c. ult.— [2] Joan., 16. 2.— [3] 1. Joan., 3. 2.

les désirs de notre cœur, nous sommes obligés d'attendre que nous soyons entrés dans la joie du Seigneur et que nous soyons comme enveloppés par elle de toutes parts. A la vérité il semble plus facile, selon la remarque de saint Augustin, d'énumérer les maux dont nous serons délivrés que les biens et les délices que nous goûterons alors. Cependant les Pasteurs devront s'appliquer à développer d'une manière courte mais nette ce qu'ils trouveront de plus propre à allumer dans les cœurs le désir de posséder cette félicité suprême.

7. Pour cela ils pourront très-bien tirer parti de cette distinction que nous transmettent les plus estimables des auteurs ecclésiastiques. D'après ces auteurs il y a deux sortes de biens : les uns qui tiennent à la nature même du bonheur; les autres qui n'en sont que des conséquences. D'où le nom de biens essentiels que dans la précision de l'enseignement ils donnent aux premiers, et celui de biens accidentels qu'ils donnent aux seconds. La béatitude solide que l'on peut appeler essentielle, consiste en ce que nous verrons Dieu, principe et source de toute bonté et de toute perfection, et que nous jouirons de sa beauté. *La vie éternelle,* dit Notre-Seigneur Jésus-Christ, *c'est de vous connaître, vous le seul Dieu véritable et Jésus-Christ que vous avez envoyé.* Paroles que saint Jean semble avoir développées, quand il a dit : *Mes bien-aimés, nous sommes maintenant les enfants de Dieu. Mais ce que nous serons un jour, ne paraît pas encore.* Nous savons que, quand *il viendra dans sa gloire, nous serons semblables à lui, parce que nous le verrons tel qu'il est.* Il fait entendre par là que la béatitude consiste pour nous en ces deux choses : à voir Dieu tel qu'il est dans sa nature et dans son essence, et à devenir nous-mêmes comme des Dieux.

8. En effet, ceux qui jouissent de Dieu, conservent bien toujours leur substance, mais ils revêtent une forme

admirable et presque divine, au point qu'on les prendrait plutôt pour des Dieux que pour des hommes. La raison de cette transformation est facile à saisir. On ne peut connaître les choses qu'en elles-mêmes et dans leur essence, ou bien par des images et des ressemblances.

9. Mais il n'est rien qui ressemble à Dieu, par conséquent rien qui puisse, à l'aide de la ressemblance, nous donner de lui une connaissance parfaite. Il n'est donc permis à personne de voir sa nature et son essence, à moins que cette essence divine elle-même ne vienne s'unir à nous. C'est ce que signifient ces paroles de l'Apôtre : *Nous voyons maintenant comme à travers un miroir et par des énigmes; mais alors nous verrons face à face.* « Car ce que saint Paul entend par énigmes, dit saint Augustin, c'est une image propre à nous faire connaître Dieu. » Saint Denis l'enseigne nettement aussi, quand il assure que jamais on ne saurait percevoir les objets supérieurs par l'image des objets inférieurs. Et en effet comment l'image d'une chose corporelle pourrait-elle nous faire connaître la nature et la substance de ce qui n'a point de corps, puisque les images doivent nécessairement être moins grossières et plus spirituelles que les choses mêmes qu'elles représentent. Si donc dans la création rien ne peut nous fournir une image, une ressemblance aussi pure et aussi spirituelle que Dieu, il s'ensuit forcément qu'aucune image ne peut nous donner une idée parfaite de l'essence divine. Joignez à cela que toutes les créatures n'ont que des perfections circonscrites par des limites déterminées. Dieu au contraire est infini. Par conséquent l'image des choses créées ne saurait jamais représenter son immensité. Il ne reste donc qu'un moyen unique de connaître l'essence divine; c'est que cette essence s'unisse à nous, et que par un de ces procédés mer-

propriam substantiam retineant, admirabilem tamen quamdam et propè divinam formam induunt; ut dii potiùs quàm homines videantur. Hoc autem cur ita fiat, ex eo perspicuum est, quòd unaquæque res vel ex ejus essentia, vel ex ejus similitudine et specie cognoscitur.

9. At quoniam nihil est Deo simile, cujus similitudinis adjumento ad perfectam ejus notitiam pervenire possimus : consequens est, ut ejus naturam et essentiam videre nemini liceat, nisi hæc eadem divina essentia se nobis conjunxerit; atque id Apostoli verba illa significant : [1] Videmus nunc per speculum in ænigmate, tunc autem facie ad faciem : nam quod inquit in ænigmate, interpretatur sanctus [2] Augustinus in similitudine ad Deum intelligendum accommodatâ. Quod etiam sanctus [3] Dionysius apertè ostendit, cùm affirmat : nullâ inferiorum similitudine superiora percipi posse. Neque enim ex alicujus rei corporeæ similitudine, ejus quæ corpore careat, essentia et substantia cognosci potest : cùm præsertim necesse sit rerum similitudines minùs concretionis habere, et magis spirituales esse, quàm res ipsas quorum imaginem referunt : quemadmodùm in omnium rerum cognitione facilè experimur. Quoniam verò fieri non potest ut alicujus rei creatæ similitudo æquè pura, et spiritualis ac Deus ipse est, reperiatur; ita fit ut ex nulla similitudine divinâ essentiam perfectè intelligere possimus. Accedit etiam quòd omnes creatæ res certis perfectionis terminis circumscribuntur : at Deus infinitus est, neque illius rei creatæ similitudo ejus immensitatem capere potest. Quocircà una illa ratio divinæ substantiæ cognoscendæ relinquitur, ut ea se nobis conjungat, et incredibili quodam modo intelligentiam nostram altiùs extollat, atque

[1] 1. Cor., 13. 12. — [2] Aug., lib. 15. de Civit. Dei, c. 9. — [3] Dionys. Areop., de divin. nom., c. 1.

ita idonei ad ejus naturæ speciem contemplandam reddamur. Id verò lumine gloriæ assequemur, cùm eo splendore illustrati, [1] Deum lumen verum in ejus lumine videbimus.

Nam Beati Deum præsentem semper intuentur : quo quidem dono [2] omnium maximo, et præstantissimo divinæ essentiæ participes effecti, verâ et solidâ beatitudine potiuntur : quam nos ita credere debemus, ut eam etiam ex Dei benignitate, cum certa spe nobis expectandam esse in Symbolo Patrum definitum sit; [3] inquit enim : Expecto resurrectionem mortuorum, et vitam venturi seculi. Divinâ hæc planè sunt, neque ullis verbis explicari aut cogitatione comprehendi à nobis possunt.

Verum licet aliquam hujus beatitudinis imaginem in iis etiam rebus quæ sensu percipiuntur cernere. Nam [4] quemadmodm ferrum, admoto igni, ignem concipit : et quamvis ejus substantia non mutetur, fit tamen, ut diversum quidpiam, nimirum ignis, esse videatur : eodem modo, qui in cœlestem illam gloriam admissi sunt, Dei amore inflammati, ita afficiuntur, cùm tamen id quod sunt, esse non desinant, ut multò magis distare ab iis, qui in hac vita sunt, meritò dici possint, quàm ferrum candens ab eo quod nullam caloris vim in se contineat.

10. Ut igitur rem paucis complectamur, summa illa et absoluta beatitudo, quam essentialem vocamus, in Dei possessione constituenda est : Quid enim ei ad perfectam felicitatem deesse potest, qui Deum optimum et perfectissimum possidet.

11. Verùm ad illam tamen quæ-

[1] Psalm. 35. 10. — [2] 2. Petr., 1. 4. — [3] Symb. Const., — [4] Ex Anselm., lib. simul. 0. 16.

veilleux elle élève notre intelligence assez haut pour nous rendre capables de la contempler en elle-même et face à face. Ce mystère, la splendeur de la gloire le réalisera lorsqu'elle viendra nous éclairer de ses rayons et qu'à la lumière de Dieu même nous *verrons ce foyer divin de la vraie lumière.*

Oui, les bienheureux contempleront éternellement Dieu toujours présent devant eux, et ce don le plus grand et le plus excellent de tous, en les rendant participants de la nature divine, les mettra en possession de la béatitude solide et véritable; béatitude à laquelle nous devons avoir une foi si grande, que le Symbole des Pères de Nicée nous prescrit de l'attendre de la bonté de Dieu avec la confiance la plus ferme. *J'attends,* fait-il dire au Fidèle, *la Résurrection des morts et la vie du siècle futur.* Ces choses sont tellement divines que nous ne pouvons ni les concevoir par la pensée, ni les exprimer par les paroles.

Néanmoins il est permis de trouver quelque analogie avec ce bonheur dans les choses sensibles. Par exemple approchez le fer du feu, aussitôt le feu le saisit. Et le fer sans changer de substance devient cependant tout autre, il semble n'être plus que du feu. De même aussi quand on est admis dans la gloire céleste, et que par suite l'amour de Dieu enflamme, on éprouve des modifications telles qu'on semble différer bien plus encore de ceux qui vivent sur la terre, que le fer incandescent ne diffère de celui qui est froid.

10. Enfin, pour tout dire en un mot, la félicité souveraine et absolue que nous appelons essentielle consiste dans la possession de Dieu. Et que faudrait-il de plus pour le parfait bonheur, lorsque l'on possède le Dieu de toute bonté et de toute perfection?

11. A cette béatitude essentielle viennent encore se joindre d'autres avantages qui sont communs à tous

les saints. Avantages qui, pour être mieux placés à la portée de notre raison, sont ordinairement plus puissants pour toucher nos cœurs et pour exciter nos désirs. De ce nombre sont ceux que l'Apôtre avait en vue quand il écrivait aux Romains : *Gloire, honneur et paix à tous ceux qui feront le bien.* En effet, outre la gloire que nous venons d'identifier avec la béatitude essentielle ou qui est du moins inséparable de sa nature, il en est une autre dont jouiront les saints. C'est celle qui nous vient de la connaissance claire et distincte que tous les autres auront de notre mérite et de notre élévation.

Quant à l'honneur que le Seigneur leur accordera, combien ne doit-il pas nous paraître grand, puisqu'il les appellera non plus *ses serviteurs, mais ses amis, ses frères et les enfants de Dieu.* Aussi dans ces paroles que notre Sauveur adressera aux élus : *Venez les bénis de mon Père, entrez en possession du royaume qui vous a été préparé;* il y a tant d'affectueuse tendresse, elles sont si honorables, que nous pouvons en toute vérité nous écrier : *Vos amis sont trop honorés, Seigneur.* De plus Jésus-Christ les comblera de louanges devant son Père céleste et devant les anges.

Enfin, si la nature a gravé dans le cœur de tous les hommes le désir d'être honorés des personnes qui brillent par leur sagesse, persuadés que ces marques de considération sont les autorités les plus puissantes en faveur du mérite, dès lors quel surcroît de gloire pour les saints, eux qui professeront les uns à l'égard des autres l'estime la plus profonde!

Enumérer tous les plaisirs dont les saints seront comblés au sein de la gloire serait une tâche infinie. Nous ne saurions même les concevoir par la pensée. Mais néanmoins ce qui doit être certain pour les Fidèles, c'est que de tout ce que nous pouvons éprou-

dam accedunt ornamenta, omnibus Beatis communia : quæ quoniam ab humana ratione minùs remota sunt, vehementiùs quoque animos nostros commovere et excitare solent. [1] Hujus generis ea sunt, de quibus Apostolus ad Romanos videtur intelligere. [2] Gloria et honor et pax omni operanti bonum : nam gloriâ quidem Beati perfruuntur, non illâ solùm, quam tandem essentialem beatitudinem, vel cum ejus naturâ maxime conjunctam esse ostendimus : sed eâ etiam, quæ constat ex clarâ et apertâ notitiâ, quam singuli de alterius eximia, et præstanti dignitate habituri sunt.

At verò quantus ille honor existimandus est, qui eis à Domino tribuitur, cùm non ampliùs [3] servi, sed amici, [4] fratres, [5] ac filii Dei vocentur, quare ita electos suos amantissimis et honorificentissimis verbis Salvator noster compellabit : [6] Venite, benedicti Patris mei, possidete paratum vobis regnum; ut meritò liceat exclamare : [7] Nimis honorificati sunt amici tui, Deus. Sed laudibus etiam à Christo Domino coram Patre cœlesti, et Angelis ejus celebrabuntur.

Prætereà, si hoc commune omnibus hominibus desiderium natura ingenuit honoris, qui à viris sapientiâ præstantibus habeatur, quòd eos locupletissimos virtutis suæ testes fore existiment, quantùm Ceatorum gloriæ accessurum putamus quòd alius alium summo honore prosequetur?

Infinita esset omnium oblectationum enumeratio, quibus Beatorum gloria cumulata erit, ac ne cogitatione qui-

[1] Aug., de Civit. Dei, lib. 22. c. 33. — [2] Rom., 2, 10 — [3] Joan., 15. 14. — [4] Matth., 12. 49, 50. — [5] Rom., 8. 15, 16. — [6] Matth., 25. 34. — [7] Psal.

dem fingere eas possumus. Sed tamen hoc Fidelibus persuasum esse debet, quæcumque nobis jucunda in hàc vitâ contingere, vel etiam optari queant, sive ea ad mentis cognitionem, sive ad corporis perfectum habitum pertineant, earum rerum omnium copiis beatam cœlestium vitam circumfluere : quamvis hoc altiore quodam modo, quàm [1] oculus vidit, aut auris audivit, aut in cor hominis ascendit, fieri Apostolus affirmat.

Nam corpus quidem, quod anteà crassum et concretum erat, cùm in cœlo detractâ mortalitate, tenue et spirituale effectum fuerit, nullis ampliùs alimentis indigebit.

Anima autem æterno gloriæ pabulo, quod magni illius convivii auctor transiens omnibus ministrabit, [2] cum summâ voluptate exsaturabitur.

Quis verò pretiosas vestes, aut regales corporis ornatus desiderare poterit, ubi nullus harum rerum usus futurus sit; omnesque immortalitate et splendore amicti, et sempiternæ gloriæ coronâ ornati erunt?

Sed si amplæ etiam et magnificæ domûs possessio ad humanam felicitatem pertinet : quid cœlo ipso, quod Dei claritate undiquè collustratur, vel amplius, vel magnificentius cogitari potest? Quare Propheta, cùm ejus domicilii pulchritudinem sibi ante oculos poneret, et ad beatas illas sedes perveniendi cupiditate arderet : [3] Quàm dilecta, inquit, tabernacula tua, Domine virtutum! concupiscit et deficit anima mea in atria Domini : cor meum et caro mea exultaverunt in Deum vivum. Atque, ut hìc sit omnium Fidelium animus, hæc communis omnium vox, quemadmodùm Parochi vehementer optare, ita etiam omni studio curare debent : Nam [4] in domo

[1] 1. Cor., 2. 9. — [2] Luc., 12. 37. — [3] Ps. 83. 1. — [4] Joan.; 14. 1.

même désirer ici-bas d'agréable, soit qu'il s'agisse des plaisirs de l'intelligence ou bien de ceux qui se rapportent à l'état normal et parfait du corps, l'heureuse vie des habitants des cieux en est de toute part inondée. Seulement, comme l'affirme l'Apôtre, ces jouissances sont d'un ordre plus élevé que *tout ce que l'œil a pu voir, l'oreille entendre, et l'esprit de l'homme concevoir sur la terre.*

Aussi quand le corps qui était auparavant grossier et matériel aura dépouillé sa mortalité, et qu'en entrant dans le ciel, il sera devenu subtil et spirituel, il n'aura plus besoin de nourriture.

Et de son côté l'âme se rassasiera avec un souverain bonheur de l'aliment éternel de la gloire que l'auteur de ce grand banquet distribuera à tous en passant.

Qui pourrait désirer encore pour le corps de présompteux habits ou des ornements royaux, alors qu'ils ne seront plus d'aucun usage et que chacun sera revêtu d'immortalité, brillant de lumière, et couronné d'une gloire immortelle?

Aujourd'hui la possession d'une vaste et magnifique maison fait partie du bonheur de cette vie; mais peut-on imaginer rien de plus vaste et de plus magnifique que le ciel qui brille de toute part, éclairé qu'il est par la lumière de Dieu même. Aussi quand le prophète se représentait la beauté de ce séjour et qu'il brûlait du désir d'arriver à ces demeures fortunées : *Seigneur Dieu des armées,* s'écriait-il, *que vos tabernacles sont aimables! Mon âme aspire aux parvis du Seigneur. Ce désir la consume. Mon cœur et ma chair brûlent d'ardeur pour le Dieu vivant.* Sentiments et langage que les Pasteurs ne doivent pas seulement souhaiter aux Fidèles, mais qu'ils doivent encore chercher sans cesse à leur inspirer. Car, dit le Seigneur Jésus-

Christ, *il y a plusieurs demeures dans la maison de mon Père :* et chacun y recevra des récompenses plus ou moins grandes selon qu'on l'aura mérité. Celui qui sème peu recueillera peu, et celui qui sèmera beaucoup moissonnera beaucoup.

12. Mais il ne suffira pas d'enflammer le cœur des Fidèles pour ce bonheur. Il faudra encore leur représenter souvent que le moyen sûr de l'acquérir, c'est de s'armer de la foi et de la charité, de persévérer dans la prière et dans la pratique salutaire des sacrements, et de remplir à l'égard du prochain tous les devoirs de la bonté. De cette sorte la miséricorde de Dieu, qui a préparé le bienfait de cette gloire à ceux qui l'aiment, leur permettra de voir un jour l'accomplissement de ces paroles du Prophète : *Mon peuple habitera au milieu des douceurs de la paix, sous les tentes de la sécurité et au sein d'un repos opulent.*

Patris mei, inquit Dominus, mansiones multæ sunt, in quibus majora et minora præmia, ut quisque promeritus erit, reddentur. [1] Qui enim parcè seminat, parcè et metet : et qui seminat in benedictionibus, de benedictionibus et metet.

12. Quare non solùm ad eam beatitudinem Fideles excitabunt. Verùm etiam ejus consequendæ certam rationem hanc esse frequenter monebunt : ut fide et charitate instructi et in oratione, et Sacramentorum salutari usu perseverantes, ad omnia benignitatis officia in proximos se exerceant; ita enim Dei misericordiâ fiet, qui beatam illam gloriam diligentibus se præparavit, ut aliquandò impleatur, quod dictum est per Prophetam : [2] Sedebit populus meus in pulchritudine pacis, et in tabernaculis fiduciæ, et in requie opulentâ.

[1] 2. Cor., 9. 6. — [2] Is., 32. 18.

DEUXIÈME PARTIE.

CHAPITRE PREMIER.

DES SACREMENTS EN GÉNÉRAL[1].

1 Toutes les parties de la doctrine chrétienne réclament de la part des Pasteurs des connaissances et des soins. Mais la science des sacrements,

... Cum omnis Christianæ doctrinæ pars Pastoris scientiam diligentiamque desiderat :[1] tùm Sacramentorum dis-

[1] Vide Conc. Trid., sess. 7.

(1) L'homme serait une énigme bien étrange et bien inexplicable si le péché originel ne venait nous dire l'altération qui s'est opérée en lui, et comment un esprit nouveau mauvais s'est substitué à l'esprit ancien qui l'animait, quand il sortit des mains de Dieu.

Naturellement l'accord, l'harmonie et la paix devraient exister entre la créature humaine et son Créateur, comme il semble naturel qu'ils règnent entre le père et le fils. Et cependant, dès que l'homme s'est soustrait à la grâce réparatrice, et qu'il n'obéit plus qu'aux instincts et aux conseils de la nature, il se trouve presque partout en opposition avec Dieu. Non-seulement il n'aura pas la volonté et la force de faire ce que Dieu lui commande, mais il ne saura même pas goûter spéculativement et en théorie ce qu'il y aura de plus beau, de plus sage, de plus solide et de plus rationnel dans la religion que Dieu nous impose. Tant est vraie cette maxime de l'Apôtre, que *la prudence de la chair est ennemie de Dieu : sapientia carnis inimica est Deo.*

Ces réflexions, que déjà nous avons insinuées plus d'une fois dans les notes que nous nous sommes permis d'insérer dans ce Catéchisme, reviennent comme malgré nous sous notre plume au moment où nous abordons la question des Sacrements.

Certes, les Sacrements occupent une large place dans la religion; ils en sont une des belles et importantes parties, et ils reflètent toute la sagesse qui brille d'ordinaire dans les œuvres de Dieu.

Cependant, à l'exception des hommes vraiment chrétiens, où sont ceux qui savent les apprécier à leur juste valeur? Bien loin d'en étudier la loi, de chercher à en découvrir le principe générateur et à trouver leur raison d'être, on les condamne avant tout examen. Pour un grand nombre, ces rites sacrés sont d'une invention qui appartient aux plus mauvais temps de la vie du genre humain, et je ne sais quelle institution bizarre, sans rapport avec notre nature d'homme.

Heureusement pour la cause de la religion, ces attaques n'ont rien de redoutable sous aucun point de vue, et deux ou trois considérations, entre beaucoup d'autres, suffiront pour les réduire à néant.

Et d'abord, qu'est-ce qu'un sacrement? Pris dans son acception la plus large et considéré dans son essence, le sacrement est le signe d'une chose sainte et sacrée, ou en d'autres termes, c'est une expression sensible, une des formes en quelque sorte plastique des rapports de Dieu avec nous. A ce titre, les Sacrements rentrent dans le culte dont ils font une des parties principales, et la base sur laquelle ils reposent est celle sur laquelle repose le culte lui-même. Si donc cette base du culte est inébranlable, il en sera de même de celle qui, en principe, soutient les Sacrements.

ciplina, quæ et Deï jussu necessaria, et utilitate uberrima est, Parochi facultatem et industriam postulat sin-

si impérieusement recommandée par Dieu lui-même et si féconde en avantages précieux, exige des talents et un

Or y a-t-il rien de plus solidement établi, rien qui ait ses racines d'une manière plus profonde dans la nature humaine que le culte en général?

Lorsque Dieu tira l'homme du néant il fit une œuvre grande et noble, et qui, pour la dignité, l'emportait sur tout le reste de la création sensible. Car en déposant en lui le don sublime de l'intelligence, il déposait par là même sur son front quelque chose qui, aux yeux de son Créateur, rendait l'homme plus auguste que le firmament avec ses astres magnifiques, et que le soleil avec tous ses trésors de clarté. Aussi, des liens étroits allèrent-ils de suite saisir ce roi de la création, pour le rattacher à son Dieu. Pas un seul instant ne les vit sans rapports réciproques. Et pouvait-il en être autrement? S'il est vrai, pour parler comme le Prophète, que les êtres inanimés eux-mêmes chantent les louanges du Seigneur en obéissant à sa voix et en suivant avec docilité la route qu'il leur a tracée; si tous se ressouviennent à leur manière de celui qui les appela à la vie, serait-il permis de penser que l'homme aurait le hideux privilége de fouler aux pieds une loi si sacrée? Il y a donc des rapports indispensables entre l'homme et Dieu.

Maintenant, quelle sera la nature de ces rapports? C'est là une question qui n'est pas difficile à résoudre. Si nous étions faits d'une seule substance, comme les anges du ciel, nous pourrions adorer Dieu à l'instar de ces intelligences pures; nous pourrions constamment entrer en communication avec lui, sans le secours d'un véhicule extérieur et sensible; mais il n'en est point ainsi. Composés d'une nature complexe, d'un corps et d'une âme, d'une partie matérielle et d'une partie immatérielle, d'une substance invisible et d'une substance visible, il fallait que nous eussions avec Dieu des rapports qui participassent des qualités de nos deux natures. Car ce qui en nous doit des adorations au Maître de toutes choses, ce qui doit communiquer avec lui, c'est notre être tout entier. c'est nous avec notre corps aussi bien qu'avec notre âme. Persévérer à ne lui jamais offrir que les hommages invisibles du cœur, c'est refuser à Dieu une portion de ce qui lui est dû; c'est tronquer et mutiler son culte. Il nous a faits hommes, il veut que nous l'adorions en hommes; il veut que nos adorations tiennent de nos qualités personnelles; il veut y trouver en quelque sorte un corps et une âme, comme en nous. Sans doute que ce qu'il estime le plus c'est ce qui fait l'âme de notre culte, si je puis m'exprimer ainsi. Mais est-ce à dire pour cela qu'il compte pour rien la forme matérielle? N'est-ce pas lui qui, de la même main, a donné l'existence à notre âme et façonné la structure de notre corps. Quoique à des degrés différents, il tient à l'un comme à l'autre; il ne permet pas plus à l'un qu'à l'autre d'oublier son auteur. Voilà sur quoi est fondée l'existence du culte dans ce monde. Nous avions donc bien raison de dire qu'il avait ses racines dans les profondeurs mêmes de la nature humaine. Mais les Sacrements sont au culte ce que la partie est au tout. D'où il suit, d'une manière claire, que si les bases de celui-ci sont solides et inébranlables, les bases de ceux-là le seront également.

Aussi, remarquez sur ce point comme le fait vient admirablement bien confirmer le droit. Les Sacrements sont tellement en harmonie avec notre nature d'homme, qu'on les retrouve dans tous les temps. Il en existait sous la loi de Moïse et pendant toute l'époque patriarcale, comme depuis l'Evangile. Je ne serais pas même éloigné de croire, avec Suarez et d'autres théologiens distingués, que jusque dans le paradis terrestre l'état d'innocence avait les siens. Arrière donc ces sarcasmes sottement moqueurs, ces condamnations ridicules qui prétendent, dans leurs arrêts, que tout ce qui est sacrement en religion n'est que création stérile et pure superstition.

A cette considération, qui seule suffirait déjà pour montrer combien est solidement établi le principe sur lequel reposent les Sacrements, nous pouvons en ajouter une seconde, qui n'a pas moins de valeur que la première.

S'il est, en effet, quelque chose de certain, c'est que l'homme est né pour vivre en société. Les exigences de sa vie physique, comme celles de sa vie morale, le rôle pour lequel il est fait ici-bas, le développement des facultés qu'il a reçues, la poursuite de ses

zèle particuliers. C'est en la développant fréquemment et d'une manière exacte que les Pasteurs rendront les

gularem : ut ejus accuratâ ac frequenti perceptione fideles tales evadant, quibus præstantissimæ ac sanctissimæ res

destinées futures aussi bien que celle de ses destinées présentes et terrestres, tout lui en fait une obligation sacrée. Loin du commerce de ses semblables l'homme n'est plus qu'une plante qui reste languissante, étiolée presque toujours, et qui souvent même s'atrophie tout-à-fait.

Mais une société purement civile et politique ne lui suffirait pas; elle ne répondrait pas d'une manière complète à tous les besoins de sa nature : il lui faut encore une société religieuse. Vainement on contesterait cette vérité : les faits sont là pour répondre. Jamais on n'a rencontré de société humaine, vraiment digne de ce nom, qui ne se présentât avec un caractère social religieux, avec un culte public et une religion nationale. « Nulle part, a dit un ancien, on n'a vu de cité sans Dieu, sans culte et sans autel. » Or l'humanité ne se ment point à elle-même d'une manière aussi générale; ce qu'elle admet ainsi partout et toujours tient à son fond et ne saurait être faux. Donc le genre humain, en se constituant en société religieuse, ne fait qu'obéir aux lois de son être et aux tendances impérieuses de sa nature.

Mais toute société a ses conditions d'existence; donc la société religieuse aura les siennes. Sous peine de n'être pas, il faut qu'elle porte imprimés sur son front certains traits qui la fassent reconnaître; il faut qu'elle ait des signes qui servent à distinguer ses membres de tout ce qui ne lui appartient pas; il faut enfin qu'elle ait ses rites initiateurs, c'est-à-dire ses Sacrements : point de forme sociale de religion sans cela. Ce qui a fait dire à saint Augustin ces remarquables paroles : « *In nullum nomen religionis seu verum seu falsum, condonari homines possunt, nisi aliquo signaculorum seu Sacramentorum visibilium consortio colliguntur :* Au sein de la vérité comme au sein de l'erreur, il ne saurait y avoir union et société religieuse parmi les hommes, sans un ensemble de signes ou de Sacrements extérieurs et visibles. »

Ainsi, soit que l'on considère les Sacrements au point de vue de notre nature complexe, qui se compose de corps et d'âme; soit que, pour les apprécier, on se place au point de vue de ces tendances natives, impérieuses, qui font de nous des créatures évidemment nées pour vivre en société religieuse, dans un cas comme dans l'autre on est obligé de convenir qu'ils sont en parfaite harmonie avec les lois de notre être, et que leur existence se justifie très-bien.

Mais il y a plus : les Sacrements répondent encore parfaitement au principe générateur du christianisme tout entier. En effet, quel est ce principe? quel est le pivot sur lequel porte l'édifice et toute l'économie de la religion chrétienne? Nous savons que c'est le mystère de l'Incarnation, c'est-à-dire le mystère du Verbe fait chair, l'union hypostatique de l'invisible majesté de Dieu, non pas seulement avec l'âme humaine, mais même avec un corps humain dans la personne du Christ.

Or, quelles sont les conséquences que ce mystère entraîne après lui? « Toutes les institutions chrétiennes, a dit M. l'abbé Gerbet quelque part, sont comme une dérivation du dogme de l'Incarnation, qui est leur centre, qui leur imprime à toutes son caractère, qui leur donne leur efficacité et leur vie; et il serait aussi impossible de concevoir l'économie du christianisme et les fonctions même d'une seule de ses parties, en faisant abstraction de ce dogme, qu'il serait impossible de concevoir le système planétaire sans le soleil autour duquel il tourne, les phénomènes des couleurs sans le rayon lumineux, la vie de la nature, la végétation même d'une seule plante sans l'influence intime du feu vital.

» L'incarnation n'est pas une simple manifestation de l'intelligence divine sous une forme humaine; elle n'est pas une simple communication de la force de Dieu à la faiblesse de l'homme; elle est essentiellement l'*union* de la nature divine et de la nature humaine dans la personne du Verbe.

» Mais si l'union intime de la nature divine et de la nature humaine est le fait radical du christianisme, la religion toute entière doit porter l'empreinte de cette union, ou

dignè et salutariter impertiri possint, et sacerdotes ab illâ divini interdicti regulâ non discedant : [1] Nolite sanctum

[1] Matth., 7, 6.

chrétiens dignes de participer convenablement et avec fruits à des choses aussi excellentes et aussi saintes, et qu'ils resteront eux-mêmes Fidèles à

plutôt elle doit être toute pénétrée des conséquences qui en découlent : on doit trouver dans chacune de ses parties comme un rejaillissement de l'incarnation. Supposez une religion qui n'admettrait d'autre union de Dieu et de l'homme qu'une union d'intelligence et de volonté : dans une religion semblable tous les moyens par lesquel la grâce divine se communique devraient être dans leur essence purement intérieurs; ils ne devraient être liés à aucun signe matériel. Par la même loi de proportion et d'analogie les moyens qui communiquent la grâce doivent avoir une double essence, invisible et visible, spirituelle et corporelle, dans une religion fondée sur le dogme du *Verbe fait chair*.

» D'après ce qui précède, on voit que la doctrine de l'Eglise sur les Sacrements est liée par des analogies intimes au mystère fondamental du christianisme.

» ..... L'incorporation de la grâce dans le sacrement offre une image de l'incarnation : les Sacrements ainsi constitués sont évidemment des rites corrélatifs à ce dogme fondamental. »

Rien donc de mieux établi, rien qui se prouve et qui se justifie mieux que l'institution des Sacrements, quand on les envisage au point de vue des principes, du droit, et en théorie.

Reste maintenant à examiner si l'application du principe s'est convenablement faite, et si elle est aussi sage que le principe lui-même.

Nons n'entrerons point dans l'examen des Sacrements de l'ancienne loi : ils sont trop loin de nous. Nous ne voulons nous occuper que de ceux de la loi nouvelle, parce qu'ils nous touchent de près.

Deux choses suffisent pour montrer toute la sagesse qui a présidé à leur établissement : la première, c'est que les éléments dont ils sont composés soient appropriés d'une manière intelligente à leur destination Or, point de difficulté de ce côté-là. Institués pour peindre, en quelque sorte, aux yeux les opérations invisibles de la grâce sur nos âmes, la plus légère attention, le premier regard suffit pour nous convaincre qu'ils atteignent très-bien ce but.

La seconde condition, c'est qu'ils aient été coordonnés entre eux de manière à correspondre justement aux différentes phases que la vie morale est appelée à traverser. Or, qui n'admirerait la belle économie des Sacrements de l'Eglise catholique! On les a comparés, avec raison, à ces hôtelleries placées sur les chemins du désert, au sein desquelles le voyageur fatigué, couvert de blessures quelquefois, va réparer ses forces épuisées. Ils sont échelonnés sur la route de la vie d'une façon toute providentielle; ils sont multipliés comme nos besoins.

Appartenant par notre naissance à la famille réprouvée du premier Adam, l'un d'eux, et c'est le baptême, comme nous le verrons bientôt, nous prend et nous incorpore dans la famille régénérée de Jésus-Christ notre second Adam.

Lorsque plus tard les dangers se multiplieront autour de nous et que l'ennemi voudra nous arracher une seconde fois les immenses priviléges que nous sommes appelés à recueillir dans cette seconde famille, vite un nouveau secours nous est accordé : la confirmation nous voyant arriver à l'âge des luttes et des combats, nous met à la main des armes fortement trempées; et, comme Saül à David, quand il fallut combattre le géant Goliath, elle nous dit : *Marchez au nom du Seigneur des armées.*

Hélas! combien, malgré l'armure divine, ne reçoivent-ils point par leur faute de funestes blessures? Mais qu'ils ne désespèrent point! un remède est préparé pour les blessés, une planche pour les naufragés, dit saint Jérôme. La pénitence rend la vie à ceux que la mort retenait captifs dans ses fers. C'est comme la vertu de Jésus-Chris ressuscitant Lazare et le retirant du tombeau,

Dans cette courte exposition de l'économie de nos Sacrements, il en est un que tje

cet ordre divin : *Ne donnez pas les choses saintes aux chiens et ne jetez point vos perles devant les pourceaux.*

dare canibus, neque mittatis margaritas vestras ante porcos.

§ I.

Explication du mot Sacrement.

2. Comme nous allons traiter des Sacrements en général, il faut de suite commencer par le mot lui-même, en donner le sens, la portée et les différentes acceptions. Par-là il sera plus facile de comprendre la signification qu'il aura ici. Il faudra donc, pour atteindre ce but, apprendre aux Fidèles que le mot de sacrement

2. Principio igitur quoniam universe de toto genere Sacramentorum agendum est, ab ipsius nominis vi atque notione oportet incipere, ejusque ambiguam significationem explanare : ut, quæ hujus verbi sententia hoc loco propria sit, faciliùs intelligatur. Quare docendi sunt Fideles, Sacramenti nomen, quod ad propositam rem attinet,

ne pouvais omettre. Comme le corps, l'âme réclame sa nourriture; mais les éléments de celle-ci, ce n'est point la terre qui les produit; il faut le demander au ciel. L'âme les trouve à mesure qu'elle se rapproche davantage de Dieu. Et quoique ce contact divin puisse s'opérer de plus d'une manière, cependant il n'est nulle part et jamais plus intime que dans la communion. Aussi l'Eucharistie est-elle la nourriture substantielle par excellence. Qu'il serait à désirer que l'amour de la vertu ramenât plus souvent les cœurs languissants à cette source si abondante de la vie !

A côté de ces Sacrements il vient s'en placer un autre, sans lequel il y aurait eu une lacune sous ce rapport. De même qu'il est bon que le moment solennel de notre entrée dans ce monde ait son sacrement, de même aussi il convient que le moment solennel de notre départ ait le sien, afin que la vie, dans toute son étendue, soit comme enveloppée dans une espèce de réseau sacramentel. A cet instant suprême, l'homme va combattre les derniers combats du Seigneur; la lutte qu'il engage sera décisive : il a donc besoin d'une assistance toute nouvelle de la bonté de Dieu. Voilà pourquoi l'Eglise lui donne extérieurement et sur le corps l'onction des athlètes, expression et image de l'onction divine qui vient sur le champ fortifier son âme au-dedans.

Si le rôle de l'utilité des cinq Sacrements que nous venons de citer se justifient bien, le rôle et l'utilité des deux derniers s'expliquent et se conçoivent tout aussi facilement. Lorsque nous avons quitté non-seulement les langes de l'enfance, mais encore les livrées de la première jeunesse, et que nous sommes sur le point d'occuper dans ce monde notre place d'hommes, deux états importants, deux grandes carrières s'ouvrent devant nous : celle du sacerdoce et celle du mariage; car s'il en est que Dieu appelle à transmettre le dépôt sacré de la vie physique, il en est aussi qu'il destine d'une manière plus spéciale à transmettre le dépôt plus précieux encore de la vie religieuse et morale. Quel que soit notre choix, dans l'une comme dans l'autre de ces carrières nous rencontrerons de grandes obligations à remplir. Or, pour nous maintenir à la hauteur de ces devoirs, Dieu n'a pas oublié que notre faiblesse avait besoin de forces nouvelles; et de là l'institution du Sacrement de l'Ordre et du Sacrement du Mariage.

Résumons-nous. En principe, rien n'est plus rationnel que d'avoir des Sacrements. Leur existence est en harmonie parfaite avec notre propre nature et avec le dogme fondamental du christianisme. Maintenant si nous jugeons la chose au point de vue de l'application et que nous voulions étudier les Sacrements de l'Eglise catholique, nous sommes encore obligés de convenir que ce sont là autant d'institutions marquées au coin d'une très-grande sagesse. L'économie en est admirable, et le symbolisme des éléments dont ils se composent plein de signification et tout à la fois propre à exprimer les effets invisibles qui, par eux, se produisent dans les âmes.

aliter à profanis, quàm à sacris scriptoribus, acceptum esse.

Nam alii auctores Sacramenti nomine obligationem illam significari voluerunt, cùm jurati aliquo servitutis vinculo obstringimur; ex quo jusjurandum, quo se milites fidelem operam reipublicæ præstituros pollicentur, Sacramentum militare dictum est atque hæc frequentissima hujus vocabuli significatio apud illos videtur fuisse.

Verùm apud latinos Patres, qui res divinas scriptis tradiderunt, Sacramenti nomen aliquam rem sacram, quæ in occulto latitet, declarat : quemadmodùm Græci, ad eamdem rem significandam, mysterii vocabulo usi sunt. In eam verò sententiam Sacramenti vocem accipiendam esse intelligimus, cùm ad Ephesios scribitur : [1] Ut notum faceret nobis Sacramentum voluntatis suæ. Deindè ad Timotheum : [2] Magnum est pietatis Sacramentum, præthereà in libro Sapientiæ : [3] Nescierunt Sacramenta Dei. Quibus in locis et aliis multis, licet animadvertere Sacramentum nihil aliud nisi rem sacram, abditam atque occultam significare.

3. Quare latini Doctores signa quædam sensibus subjecta, quæ gratiam quam efficiunt, simul etiam declarant, ac veluti ante oculos ponunt, Sacramenta commodè appellari posse existimarunt : Quanquàm, ut D. Gregorio placet, ob id Sacramenta dici possunt, quòd divina virtus sub rerum corporearum tegumentis occultè salutem efficiat [4].

4. Nec verò quisquam putet hoc vocabulum nuper in Ecclesiam introductum esse : nam qui sanctos Hiero-

[1] Eph., 1. 9. — [2] 1. Tim., 3, 16. — [3] Sap., 2. 22. — [4] D. Greg. in 1. Reg. cap. 16. versu 13.

n'a pas été pris dans le même sens par les auteurs profanes et par les auteurs ecclésiastiques.

Les premiers s'en servaient pour exprimer cette obligation que nous contractons toutes les fois que nous nous engageons au service de quelqu'un sous la foi du serment. Ainsi le serment par lequel les soldats romains promettaient de servir fidèlement la république s'appelait le sacrement militaire. Il paraît même que parmi eux c'était la signification la plus usitée.

Chez les Pères latins qui ont écrit sur les matières religieuses, le mot sacrement exprime une chose sacrée qui se cache dans l'ombre. Il a le même sens que le mot mystère chez les Grecs; c'est aussi le sens qu'on doit lui donner dans ces paroles de l'Apôtre aux Ephésiens : *Il a répandu sur nous la grâce pour nous faire connaître le sacrement de sa volonté*; dans celle-ci à Timothée : *C'est un grand sacrement de piété et d'amour*; et enfin dans cet endroit du livre de la Sagesse : *Ils ont ignoré les sacrements de Dieu.* Passages dans lesquels, comme dans beaucoup d'autres, nous pouvons remarquer que sacrement signifie simplement une chose sacrée, mais inconnue et mystérieuse.

3. Aussi les Docteurs latins ont-ils pensé que certains signes sensibles, qui en produisant la grâce servent en même temps à l'exprimer et à la représenter pour ainsi dire aux yeux, pouvaient très-bien s'appeler sacrements. Cependant saint Gregoire le Grand prétend que le nom de sacrements leur vient uniquement de ce que par eux la grâce divine, voilée sous des enveloppes corporelles, opère invisiblement le salut.

4. Et qu'on n'aille pas s'imaginer que ce terme s'est introduit récemment dans l'Eglise. Pour qui a lu saint Jérôme et saint Augustin, il est facile de voir que les anciens Docteurs

de notre religion, pour désigner la chose dont nous parlons ici, ont employé le plus souvent le mot de sacrement, quelquefois celui de symbole, de signe mystique ou de signe sacré. C'en est assez sur le mot de sacrement. Ce que nous venons de dire peut s'appliquer également aux sacrements de l'ancienne loi; mais comme ils ont été abolis par la loi et la grâce de l'Evangile, les Pasteurs n'ont pas besoin de rien enseigner là-dessus.

nymum et Augustinum legerit, facilè perspiciet, antiquos religionis nostræ Scriptores ad eam, de quâ loquimur, rem demonstrandam sæpissimè Sacramenti nomine, interdùm verò etiam Symboli, vel mystici signi, vel sacri signi voce usos esse. Atque hæc de Sacramenti nomine dicta sint : quod quidem veteris etiam Legis Sacramentis convenit, de quibus nil opus est Pastoribus præcepta tradere, cùm ea Evangelii lege et gratiâ sublata sint [1].

§ II.

Définition du Sacrement.

5. Jusqu'ici nous n'avons expliqué que le sens du mot. Mais il faut en outre examiner avec soin la nature et les propriétés de la chose elle-même, et apprendre aux Fidèles ce que c'est qu'un Sacrement. Personne ne saurait douter que les Sacrements ne soient du nombre des choses qui nous sont nécessaires pour obtenir la justice et le salut. Et il y a plus d'une raison qui semble faite pour en donner une idée assez juste. Cependant nulle ne la fait comprendre d'une manière plus claire et plus complète que la définition qui en a été donnée par saint Augustin et que tous les Docteurs de l'école ont adoptée après lui. Voici comment il s'exprime : « Le Sacrement est le signe d'une chose sacrée. » Ou bien comme on l'a dit en d'autres termes, mais dans le même sens : « Un Sacrement est le signe visible d'une grâce invisible, institué pour notre justification. »

5. Verùm præter nominis rationem, quæ hactenùs declarata est ; rei etiam vis et natura diligenter investiganda, et quid Sacramentum sit Fidelibus aperiendum est. Sacramenta enim ex genere earum rerum esse, quibus salus et justitia comparatur, dubitare nemo potest. Sed cùm multæ rationes sint, quæ ad hanc rem explicandam aptæ et accommodatæ videantur, nulla tamen pleniùs et dilucidiùs eam demonstrat, quàm definitio à [2] D. Augustino tradita, quam deindè omnes doctores scholastici secuti sunt : Sacramentum, inquit ille, est signum rei sacræ, vel, ut aliis verbis, in eamdem tamen sententiam, dictum est : Sacramentum est invisibilis gratiæ visibile signum, ad nostram justificationem institutum

6. Mais pour rendre cette définition plus lucide encore, il faudra que les Pasteurs aient soin d'en développer chaque partie. Ils enseigneront donc d'abord que les choses saisies par nos sens sont de deux sortes. Les unes n'ont été inventées que pour en signifier d'autres. Les secondes au contraire n'ont été faites que pour elles-mêmes

6. Quæ quidem definitio ut magis pateat, singulæ ejus partes Pastoribus exponendæ erunt. Atque in primis docere oportebit, rerum omnium quæ

[1] Vide Hier. in Amos. c. 1. v. 1. et Tren. c. 1. v. 25. Aug. in Joan., tract. 80. in fine et contrà Faustum lib. 19. cap. 11. Cypr., epist. 15 et lib. de bapt. Christi.

[2] D. Aug., lib. 10. de Civitate Dei, cap. 5 et epist. 2.

sensibus percipiuntur, duo esse genera : aliæ enim ob id inventæ sunt ut aliquid significent, aliæ non alterius rei significandæ, sed suâ tantùm causâ electæ sunt : quo in numero omnes penè res, quæ naturâ constant, haberi possunt. At verò in priori genere vocabula rerum, scriptura, vexilla, imagines, tubæ, et alia hujuscemodi permulta ponenda sunt : nam si ex vocabulis vim significandi detraxeris, sublata videtur esse causa, quamobrem vocabula instituerentur. Hæc igitur signa propriè dicuntur. Illud enim signum esse sanctus [1] Augustinus testatur, quod præter rem, quam sensibus objicit, efficit etiam, ut ex se alterius rei cognitionem capiamus, sicut ex vestigio, quod terræ impressum intuemur, transisse aliquem, cujus vestigium apparet, facilè cognoscimus.

7. Quæ cùm ita se habeant, Sacramentum ad hoc rerum genus, quæ significandi causâ institutæ sunt, referri perspicuum est [2] siquidem specie quâdam et similitudine id nobis declarat, quod Deus in animis nostris suâ virtute, quæ sensu percipi non potest, efficit. Baptismus enim (ut quod docetur, exemplo notius fiat) cùm adhibitis certis, et solemnibus verbis, aquâ extrinsecùs abluimur, hoc significat, Spiritûs Sancti virtute omnem peccati maculam et turpitudinem interiùs elui, et animas nostras præclaro illo cœlestis justitiæ dono augeri atque ornari : simulque ea corporis ablutio, ut posteà suo loco explicabitur, illud in animo efficit, quod significat. Sed ex Scripturis etiam apertè colligitur, Sacramentum inter signa numerandum esse. Apostolus enim de circumcisione, veteris Legis Sacramento [3], quæ Abraham Patri omnium

sans autre signification. Dans cette dernière classe on peut renfermer presque toutes les choses que produit la nature. Mais dans la première on peut placer les mots, l'écriture, les enseignes, les images, les trompettes et une foule d'autres objets de ce genre. En effet ôtez aux mots, par exemple, leur vertu de signification, ne semble-t-il pas que vous détruisez par là même la raison qui les avait fait inventer. Aussi tout cela reçoit-il proprement le nom de signes. Car selon la doctrine de saint Augustin, « le signe est quelque chose qui, outre l'objet qu'il offre à nos sens, nous conduit à la connaissance d'un autre, comme l'empreinte que nous apercevons sur le sol, nous fait connaître que celui qui a ainsi marqué ses pas, a passé dans eet endroit.

7. Cela posé, il est clair que les Sacrements doivent être classés parmi les choses qui ont été instituées pour en signifier d'autres. Ils représentent à nos yeux, par une sorte d'image et d'analogie, les effets que Dieu opère dans nos âmes par cette vertu divine qui échappe aux sens. Le Baptême, (pour rendre ceci plus sensible par un exemple), en nous lavant extérieurement avec l'eau jointe aux paroles prescrites et consacrées, signifie que la vertu du Saint-Esprit lave intérieurement toutes les taches et les souillures du péché, et qu'elle enrichit et orne nos âmes du don précieux de la justice céleste. Seulement, comme nous l'expliquerons en temps et lieu, ce que cette ablution du corps signifie, elle le produit en même temps dans l'âme. D'ailleurs il résulte clairement d'après l'Ecriture sainte elle-même, que les Sacrements doivent être comptés au nombre des signes. En effet, parlant de la circoncision, ce Sacrement de l'ancienne loi, prescrite à Abraham, le Père de tous les croyants, l'Apôtre, dans son épître aux Romains, s'ex-

[1] Aug. l. 2. de Doct. Christi. c. 1. — [2] Ibid., lib. 3. cap. 9 epist. 23. et de Catech. rud. c. 26. potest videri Tertull. de Resurr. carnis, c. 8. et Greg. in 1. Reg. lib. 6. c. 3. post. init. — [3] Gen., 17. 10.

prime ainsi : *Il reçut la marque de la circoncision, comme signe de la justice qu'il devait à sa foi.* Et quand il assure dans un autre endroit *que nous tous qui avons été baptisés en Jésus-Christ, nous avons été baptisés en sa mort*, ne sommes-nous pas en droit de reconnaître que le baptême signifie très-certainement que *nous avons été ensevelis avec Jésus-Christ par le baptême pour mourir au péché.* Et certes il ne sera pas inutile aux fidèles de bien comprendre que les Sacrements appartiennent à la classe des signes. Par là, ils admettront plus aisément combien sont saintes et augustes les choses que les Sacrements signifient, renferment et produisent tout à la fois. Et une fois admise, cette sainteté les excitera davantage à honorer et à remercier la bonté de Dieu pour nous.

8. Restent maintenant à expliquer ces mots : *D'une chose sacrée*, qui forment la seconde partie de la définition. Pour le faire plus clairement, il faut reprendre les choses de plus haut et rappeler ce que saint Augustin a dit avec tant de vérité et tant de sagacité sur la diversité des signes.

Il y a des signes que l'on appelle naturels, ce sont ceux qui, tout en se faisant connaître eux-mêmes, ont naturellement cette propriété commune à tous les signes, ainsi que nous l'avons déjà établi, de nous conduire à la connaissance d'une autre chose, comme la fumée, par exemple, dont la présence nous fait induire sur-le-champ la présence du feu. On donne à ce signe le nom de signe naturel parce que la fumée ne révèle point le feu par convention; mais parce que l'expérience fait qu'en apercevant seulement de la fumée, on comprend aussitôt qu'il y a au-dessous un feu réel et actif, quoiqu'il soit encore invisible.

Mais il en est d'autres que la nature n'a point produits. Ce sont les hommes qui les ont institués et inventés, afin que chacun pût s'entretenir avec ses

credentium data erat, in epistolâ ad Romanos scribit : [1] Et signum accepit circumcisionis, signaculum justitiæ fidei. Et alio loco, cùm affirmat nos omnes, [2] qui baptizati sumus in Christo Jesu, in morte ipsius baptizatos esse : licet cognoscere, baptismum hujus rei significationem habere, nimirùm, ut ait idem Apostolus, [3] nos consepultos esse cum illo per baptismum in mortem. Neque verò parùm proderit, si fidelis populus Sacramenta ad signa pertinere intellexerit, ita enim fiet ut quæ illis significantur, continentur, atque efficiuntur, sancta et augusta esse faciliùs sibi persuadeat : cognitâque eorum sanctitate, ad divinam ergà nos beneficentiam colendam ac venerandam magis excitetur.

8. Sequitur nunc, ut verba illa, rei sacræ, quæ est altera definitionis pars explicentur. Quod quidem ut commodè fieri possit, paulò altiùs repetenda sunt, quæ de signorum varietate sanctus [4] Augustinus accuratè et subtiliter disputavit.

Quædam enim signa naturalia dicuntur, quæ præter se ipsa alterius rei notitiam (quod omnibus signis commune esse anteà demonstratum est) in animis nostris gignunt, veluti fumus, ex quo statim ignem adesse intelligitur. [5]. Atque hoc signum ob eam causam naturale appellandum est, quòd fumus non voluntate ignem significat, sed rerum usus efficit, ut [6] si quis fumum tantùm videat, naturam simul et vim ignis, qui adhuc latet, subesse, mente et cogitatione percipiat.

Quædam verò signa naturâ non con-

[1] Rom., 4. 11. — [2] Ibid., 6. 3. — [3] Ibid., 6. 4. — [4] Lib. 1. de Doct. Christi. c. 1. — [5] Aug., ibid., lib. 2. c. 1 et seq. — [6] Ibid., c. 3.

stant, sed constituta atque ab hominibus inventa sunt, ut et colloqui inter se, et aliis animi sui sensa explicare, vicissimque aliorum sententiam et consilia possent cognoscere. Hæc autem quàm varia et multiplicia sint, ex eo licet animadvertere, quòd nonnulla ad oculorum, pleraque ad aurium sensum, reliqua ad cæteros sensus pertinent. Nam cùm aliquid alicui innuimus : et exempli causâ, sublato vexillo quippiam declaramus, satis constat eam significationem ad oculos tantùm referri : quemadmodùm tubarum, tibiarum, aut citharæ sonus : qui non solùm delectandi, sed plerumquè significandi causâ funditur, ad aurium judicium spectat : quo quidem præcipuè sensu verba etiam accipiuntur, quæ ad exprimendas intimas animi cogitationes maximam vim habent.

Verùm præter illa signa, quæ hominum consensu et voluntate constituta esse hactenùs diximus : alia quædam sunt divinitùs data, quorum tamen non unum genus esse omnes consentiunt.

Alia enim signa ob eam tantùm rem à Deo hominibus commendata sunt, ut aliquid significarent, vel admonerent : [1] cujusmodi fuerunt legis purificationes, panis azymus, et alia permulta quæ ad Mosaici cultûs cæremonias pertinebant.

Alia verò Deus instituit, quæ non significandi modò, sed efficiendi etiam vim haberent, atque in hoc posteriori signorum genere Sacramenta novæ Legis numeranda esse liquidò apparet : signa enim sunt divinitùs tradita, non ab hominibus inventa, quæ rei cujuspiam sacræ, quam declarant, efficientiam in se continere certò credimus. Sed quemadmodùm signa in multiplici varietate esse ostendimus : ita

[1] Aug. de Doctr. Chr., l. 3. c. 9. Exod. 12. 15. Conc. Trid., sess. 7. de Sacr.

semblables, leur communiquer les pensées et connaître à son tour les sentiments et les résolutions des autres. Pour avoir une idée du nombre et de la variété de ces signes, il suffit de remarquer qu'il y en a beaucoup qui s'adressent aux yeux, un plus grand nombre encore au sens de l'ouïe et d'autres enfin à tous les autres sens. Ainsi quand nous donnons un signal; par exemple quand nous élevons un étendard pour nous faire comprendre; il est évident que ce signe ne se rapporte qu'à la vue. Mais les sons de la trompette, de la flûte, de la guitare, qui servent non-seulement à nous charmer, mais encore le plus souvent à signifier quelque chose, sont du ressort de l'ouïe. C'est principalement encore à ce sens que s'adresse la parole, ce signe qui possède à un si haut degré la propriété d'exprimer les pensées les plus intimes de l'âme.

Mais outre ces signes dont nous venons de parler, et que les conventions et la volonté des hommes ont établis, il en est d'autres qui viennent de Dieu même, ce qui ne les empêche pas de former plusieurs espèces, comme tout le monde en convient.

Les uns en effet, Dieu les a imposés aux hommes uniquement pour servir de signes, ou de souvenir ; tels furent les purifications de la loi, le pain azyme, et une foule de cérémonies du culte mosaïque.

Les autres, au contraire, Dieu les a institués en leur donnant non-seulement la vertu de signifier, mais encore d'opérer ce qu'ils signifient. Dès lors il est clair que c'est à cette dernière classe qu'il faut rapporter les Sacrements de la loi nouvelle. Car ce sont vraiment des signes d'institution divine, et non point d'invention humaine, auxquels la foi nous fait attribuer sans hésitation le pouvoir de produire la chose sacrée qu'ils expriment. Mais si nous avons montré

qu'il y avait une grande variété de signes, il faut croire aussi qu'il y a des choses sacrées de plus d'une espèce.

etiam res sacra non unius modi existimanda est.

9. En ce qui concerne notre définition du sacrement, les auteurs ecclésiastiques désignent sous le nom de chose sacrée la grâce de Dieu qui nous sanctifie et qui embellit notre âme par la possession de toutes les vertus chrétiennes. Et c'est avec raison qu'ils ont jugé à propos de donner le nom spécial de chose sacrée à une grâce dont le propre est de consacrer et d'unir nos âmes à Dieu.

9. Quod verò ad propositam Sacramenti definitionem attinet, divinarum rerum Scriptores, sacræ rei nomine Dei gratiam, quæ nos sanctos efficit, ac omnium divinarum virtutum habitu exornat, demonstrant : huic enim gratiæ propriam sacræ rei appellationem tribuendam meritô putârunt; quippè cùm ejus beneficio animus noster Deo consecretur et conjungatur.

10. Par conséquent, pour expliquer plus complétement ce que c'est qu'un sacrement, il faut dire que c'est une chose sensible qui tient de son institution divine la vertu de signifier et de produire tout à la fois la sainteté et la justice : d'où chacun peut comprendre aisément que les images des saints, les croix et autres choses semblables, tout en étant des signes de choses sacrées, ne sauraient cependant passer pour des sacrements. Définition, au reste, dont il est aisé de prouver la justesse par l'exemple des Sacrements, si l'on veut vérifier dans chacun des autres ce que nous avons remarqué plus haut à propos du baptême, quand nous avons dit que l'ablution sacramentelle du corps était un signe et que de plus elle avait la vertu de produire la chose sacrée que le Saint-Esprit opère dans l'âme.

10. Quare, ut explicatiùs quid Sacramentum sit declaretur, docendum erit rem esse sensibus subjectam, quæ ex Dei institutione sanctitatis et justitiæ tum significandæ, tum efficiendæ vim habet : ex quo sequitur, ut facilè quivis possit intelligere, imagines Sanctorum, cruces, et alia ejus generis, quamvis sacrarum rerum signa sint, non ideò tamen Sacramenta dicenda esse. Hujus autem veritatis doctrinam facile erit omnium Sacramentorum exemplo comprobare, si quod anteà de baptismo admonuimus, cùm dicebamus solemnem illam corporis ablutionem signum esse, et efficientiam habere rei sacræ quæ interiùs Spiritûs Sancti vi fieret, idem etiam in aliis Sacramentis exercere aliquis velit.

§ III.

Ce qui est signifié par les Sacrements.

11. Mais un caractère particulier à ces signes mystiques qui ont été institués de Dieu, c'est que d'après leur institution même ils sont destinés à signifier non pas une, mais plusieurs choses à la fois. On peut s'en convaincre en

11. Jam verò hisce mysticis signis, quæ à Deo instituta sunt, illud etiam præcipuè convenit, ut ex Domini institutione non unam aliquam rem, sed plures simul significent. Quod in singulis Sacramentis licet cognoscere,

quæ non solùm sanctitatem et justitiam nostram, sed præterea duo alia cum ipsâ sanctitate maximè conjuncta declarant, Christi scilicet Redemptoris Passionem, quæ sanctitatis causa est vitam æternam, cœlestemque beatitudinem, ad quam sanctitas nostra tanquàm ad finem referri debet. Quod quidem cùm in omnibus Sacramentis perspici possit, meritò sacri Doctores unicuique Sacramentorum triplicem significandi vim inesse tradiderunt : tum quia alicujus rei præteritæ memoriam afferat : tum quia aliam præsentem indicet ac demonstret : tum quia aliam futuram prænuntiet. Neque verò existimandum est, hoc ita ab illis doceri, ut etiam sanctarum Scripturarum testimonio non probetur; nam cùm Apostolus ait : [1] Quicumque baptizati sumus in Christo Jesu, in morte ipsius baptizati sumus; planè ostendit, idcircò baptismum signum dicendum esse, quòd Dominicæ Passionis et mortis nos admoneat. Deindè cùm inquit : [2] Consepulti enim sumus cum illo per baptismum in mortem; ut quomodò Christus surrexit à mortuis per gloriam Patris, ita et nos in novitate vitæ ambulemus; ex iis verbis perspicuum est, baptismum signum esse, quo cœlestis gratia in nos infusa declaratur; cujus munere nobis datum est, ut novam vitam instituentes, omnia veræ pietatis officia facilè et libenti animo exequamur. Postremò cùm addit : [3] Si enim complantati facti sumus similitudini mortis ejus, simul et resurrectionis erimus : apparet baptismum vitæ etiam æternæ, quam per illum consecuturi sumus, non obscuram significationem dare.

[1] Rom., 6 3, 6. — [2] Ibid., 1. — [3] Ibid., 5.

examinant tous les Sacrements qui, outre la sainteté et la justice figurent encore deux autres choses intimement liées à la sainteté elle-même : la passion de notre Sauveur Jésus-Christ, qui en est le principe, et puis la vie éternelle et la béatitude céleste à laquelle la sainteté se rapporte comme à sa fin. Comme cette propriété se montre dans tous les Sacrements, les saints Docteurs ont enseigné avec raison que chaque sacrement avait trois significations, une pour rappeler une chose passée, une autre pour indiquer et exprimer une chose présente, enfin une troisième pour annoncer une chose future. Et qu'on n'aille pas s'imaginer que leur doctrine sur ce point soit de celle qu'on ne saurait prouver par le témoignage de l'Ecriture sainte. Quand l'Apôtre dit : *Nous tous qui avons été baptisés en Jésus-Christ, nous avons été baptisés en sa mort*, n'enseigne-t-il pas ouvertement que l'on doit voir dans le baptême un signe, parce qu'il nous fait souvenir de la passion et de la mort de Notre-Seigneur? Ensuite quand il ajoute : *Nous avons été ensevelis avec Jésus-Christ par le baptême pour mourir, afin que comme Jésus-Christ est ressuscité d'entre les morts par la gloire du Père, nous marchions aussi nous-mêmes dans les voies d'une vie nouvelle;* ces paroles ne montrent-elles pas clairement que le baptême est encore un signe qui exprime la grâce céleste répandue dans nos âmes; grâce dont l'influence nous permet de pouvoir commencer une vie nouvelle et d'accomplir avec facilité et avec joie tous les devoirs de la piété? Enfin quand il dit encore : *Si nous avons été entés sur lui par la ressemblance de sa mort, nous le serons aussi un jour par la ressemblance de sa résurrection*, il nous apprend évidemment que le baptême figure sans équivoque la vie éternelle qu'il doit nous faire obtenir un jour.

12. Mais outre ces sortes de significations différentes, il arrive encore qu'un sacrement désigne et figure plusieurs choses présentes et actuelles en même temps. Pour qui veut considérer un peu le très-saint Sacrement de l'Eucharistie, il est facile de s'en convaincre. Il exprime tout à la fois la présence du vrai corps et du vrai sang de Jésus-Christ et la grâce que reçoivent ceux qui participent sans souillure aux sacrés mystères. D'après ce que nous venons de dire, il ne sera pas difficile aux Pasteurs de trouver des raisons nombreuses pour faire comprendre tout ce qu'il y a de puissance divine et de merveilles cachées dans les sacrements de la loi nouvelle, et pour persuader à tous les Fidèles qu'il faut les traiter et les recevoir avec les sentiments de la plus haute piété.

12. Sed præter hæc quæ commemoravimus, varia significandi genera et rationes, sæpè etiam evenit, ut Sacramentum non unam tantùm rem præsentem, sed plures demonstret ac notet; id vero sanctissimum Eucharistiæ Sacramentum intuentibus facile est intelligere, quo veri corporis et sanguinis Domini præsentia, nec non gratia, quam non impurè sacra mysteria sumentes percipiunt, designatur. Ex iis igitur quæ dicta sunt, Pastoribus argumenta deesse non poterunt, quibus ostendant, quanta divinitatis potentia, quot arcana miracula Sacramentis novæ Legis insint : ut ea, summâ cum religione colenda et suscipienda esse, omnibus persuadeant.

§ IV.

Des raisons qui ont fait instituer les Sacrements.

13. Mais pour apprendre aux chrétiens à faire des Sacrements un saint usage, rien ne paraît plus utile que de leur exposer les raisons qui les ont fait instituer. On peut en compter plusieurs.

La première, c'est la faiblesse de l'esprit humain. Nous le voyons la nature a formé cet esprit de telle manière que personne ne peut espérer de parvenir à la connaissance des choses qui sont purement du domaine de l'âme et de l'intelligence, sans le secours de celles qui se saisissent par quelques-uns de nos sens. Aussi pour nous aider à comprendre plus aisément les effets invisibles et cachés de sa puissance, le souverain artisan de toutes choses a voulu, dans sa sagesse et dans sa bonté pour nous, nous les figurer par certains signes qui tombent sous nos sens. Comme l'a si bien dit saint Chrysostome, si l'homme n'avait point eu de corps, les vrais

13. Verùm ad rectum Sacramentorum usum docendum nihil accommodatiùs videri potest, quàm diligenter causas exponere, cur Sacramenta institui oportuerit. Plures autem numerari solent.

Quarum prima est, humani ingenii imbecilitas; siquidem naturâ ita comparatum videmus, ut ad earum rerum notitiam, quæ mente atque intelligentiâ comprehensæ sunt, nisi per ea quæ aliquo sensu percipiuntur, nemini aspirare liceat. Ut igitur, quæ occultâ Dei virtute efficiuntur, faciliùs intelligere possemus, idem summum rerum omnium artifex sapientissimè fecit, ut eam ipsam virtutem aliquibus signis, quæ sub sensum cadant, pro suâ in nos benignitate declaret : nam ut præclarè à sancto [1] Chrysostomo dictum est : Si homo corporis conjunctione caruisset, nuda ipsa bona, neque ullis

[1] Chrysost. homil. 83. in Matt. et hom. 60. ad popul. Ant.

integumentis involuta ei oblata essent: quoniam verò anima corpori conjuncta est, omninò opus fuit, ut rerum, quæ sentiuntur, adminiculo ad ea intelligenda uteretur.

Altera verò causa est, quòd animus noster haud facilè commovetur ad ea, quæ nobis promittuntur, credenda. Quare Deus à mundi exordio quæ facere instituerat, verbis quidem frequentissimè indicare consuevit : interdum verò, cùm opus aliquod institueret, cujus magnitudo promissi fidem abrogare posset, alia etiam signa, quæ nonnunquam miraculi speciem haberent, verbis adjunxit. Nam cùm [1] Deus Moysen ad Israelitici populi liberationem mitteret : ille verò, ne Dei quidem præcipientis auxilio fretus, timeret ne onus sibi gravius imponeretur, quàm ut sustinere posset : aut ne populus divinis oraculis et dictis fidem non adjungeret : [2] Dominus promissionem suam multâ signorum varietate firmavit. Quemadmodum igitur in veteri Testamento Deus fecerat, ut magni àlicujus promissi constantiam signis testificaretur : ita etiam in novâ Lege Christus Salvator noster cùm nobis peccatorum veniam, cœlestem gratiam, Spiritûs Sancti communicationem pollicitus est, quædam signa oculis et sensibus subjecta instituit : quibus eum quasi pignoribus obligatum haberemus, atque ita fidelem in promissis futurum dubitare nunquam possemus [3].

Tertia causa fuit, ut illa tanquam remedia, ut scribit sanctus Ambrosius, [4] atque Evangelici Samaritani medicamenta ad animarum sanitatem, vel

[1] Exod., 3. 10, 11. — [2] Ibid., 4. 2. — [3] Aug., lib. 4. de Baptism. contra Donatist., cap. 24. — [4] Amb., lib. 5. de Sac., c. 4.

biens lui auraient été présentés à découvert et sans l'enveloppe d'aucun voile. Mais l'âme est unie au corps. Par conséquent, pour s'élever à la connaissance de ces biens, c'est une nécessité pour elle de se servir du secours des choses sensibles.

La seconde raison, c'est que notre esprit ne se porte pas facilement à croire aux promesses qui nous sont faites. Aussi dès le commencement du monde, Dieu a-t-il été dans l'habitude d'annoncer très-souvent, d'abord par la parole, ce qu'il se proposait de faire. Puis, lorsque la grandeur de l'œuvre qu'il avait en vue aurait pu ébranler la foi à ses promesses, il ajoutait aux paroles certains autres signes qui plus d'une fois revêtaient le caractère du miracle. Ainsi quand il envoyait Moïse pour délivrer le peuple hébreux, et que peu rassuré par le secours même du Dieu qui l'envoyait, ce serviteur craignait de se voir imposer un farderu qu'il ne pourrait porter, ou bien de voir le peuple incrédule aux oracles divins, le Seigneur confirma sa promesse par une multitude de prodiges divers. Or de même que Dieu dans l'ancien testament employait des signes pour donner de la solidité à quelques grandes promesses, ainsi dans la loi nouvelle Jésus-Christ notre Sauveur, en nous promettant le pardon de nos péchés, la grâce céleste et la communication de l'Esprit-Saint, institua certains signes qui devaient frapper la vue et les autres sens et nous servir comme de gage des obligations qu'il contractait, sans nous permettre de douter jamais de sa fidélité à tenir sa promesse.

La troisième c'est que Dieu voulait que les Sacrements, comme des préservatifs et comme les remèdes salutaires du Samaritain de l'évangile, selon l'expression de saint Ambroise, fussent toujours à notre disposition, soit pour entretenir soit pour recouvrer

la santé de l'âme. La vertu qui découle de la passion de Jésus-Christ, c'est-à-dire cette grâce qu'il nous a méritée sur l'autel de la croix, doit passer par les Sacrements comme par un canal pour arriver à nous. Sans cela point d'espoir de salut pour personne. Voilà pourquoi la souveraine clémence du Seigneur a voulu laisser à son Eglise des Sacrements revêtus du sceau de sa parole et de sa promesse, afin de nous faire croire fermement qu'il voulait nous communiquer réellement par eux les fruits de sa passion, pourvu seulement que chacun de nous recourût avec foi et piété à ce moyen de guérison.

Vient encore une quatrième raison qui semble avoir rendu nécessaire l'institution des Sacrements. Il fallait des marques et certains signes pour distinguer les Fidèles du reste des hommes; et d'ailleurs, comme l'enseigne saint Augustin, soit au nom d'une religion vraie, soit au nom d'une religion fausse, jamais société humaine ne pourra se réunir pour former un corps, si les membres n'en sont attachés les uns aux autres par les liens de quelques signes extérieurs. Double avantage que présentent les Sacrements de la loi nouvelle; d'un côté ils distinguent les chrétiens des infidèles, de l'autre ils sont comme un lien sacré qui les unit entre eux.

Cinquièmement, de ces paroles de l'Apôtre : *Par le cœur on croit pour être justifié, mais on professe de bouche pour être sauvé*, on peut déduire une excellente raison de l'institution des Sacrements. Par eux en effet nous professons extérieurement notre foi et nous la faisons connaître devant les hommes. Ainsi en allant recevoir le baptême, nous faisons publiquement profession de croire que par la vertu de cette eau qui lave notre corps, il se fait une purification spirituelle dans l'âme. Ensuite les Sacrements ont une grande efficacité non-seulement pour

recuperandam, vel tuendam præstò essent. Virtutem enim, quæ ex Passione Christi manat, hoc est gratiam quam ille nobis in ara crucis meruit, per Sacramenta, quasi per alveum quemdam, in nos ipsos derivari oportet, aliter verò nemini ulla salutis spes reliqua esse poterit. Quare clementissimus Dominus Sacramenta verbo suo et promissione sancita relinquere in Ecclesia voluit, per quæ Passionis suæ fructum nobis reipsà communicari sine dubitatione crederemus : si modò unusquisque nostrûm ad se eam curationem piè et religiosè admoveret.

Sed quarta etiam causa accedit, cur, Sacramentorum institutio necessaria videri possit : ut scilicet notæ quædam et symbola essent, quibus Fideles internoscerentur, cùm præsertim nullus hominum cœtus queat, ut etiam à D. Augustino [1] traditum est, sive veræ, sive falsæ religionis nomine, quasi in unum corpus coagmentari, nisi aliquo visibilium signorum fœdere conjungantur. Utrumque igitur præstant novæ Legis Sacramenta, quæ et Christianæ fidei cultores ab infidelibus distinguunt, et ipsos Fideles sancto quodam vinculo inter se connectunt.

Præthereà, aliam etiam justissimam fuisse causam Sacramenta instituendi, ex illis Apostoli verbis, [2] Corde creditur ad justitiam, ore autem confessio fit ad salutem, ostendi potest. Sacramentis enim fidem nostram in hominum conspectu profiteri, et notam facere videmur. Quare ad baptismum accedentes, palàm testamur nos credere ejus aquæ virtute, quâ in Sacramento abluimur, spiritualem animæ purgationem fieri. Magnam deinde

[1] D. Aug., lib. 19. contra Faust., cap. 11. et de vera Relig., c. 17. Basil. in exhort. ad Baptism. — [2] Rom., 10. 6.

vim habent Sacramenta non solùm ad fidem in animis nostris excitandam et exercendam : sed etiam ad eam charitatem inflammandam, quâ amare inter nos debemus, cùm arctissimo nos vinculo colligatos, et unius corporis membra effectos esse, ex sacrorum mysteriorum communione recordamur.

exciter et nourrir la foi dans nos esprits, mais encore pour allumer dans nos cœurs le feu de cette charité dont nous devons nous entr'aimer, lorsque la participation commune aux mêmes mystères sacrés vient nous rappeler qu'elle nous unit les uns aux autres par les liens les plus étroits, et qu'elle nous fait membres d'un seul et même corps.

Postremò, quod in Christianæ pietatis studio plurimi faciendum est, humanæ mentis superbiam edomant, ac comprimunt, nosque ad humilitatem exercent : dum sensibilium elementis subjicere nos cogimur, ut Deo obtemperemus, à quo anteà impiè defeceramus, ut mundi elementis serviremus. Hæc sunt, quæ potissimùm de Sacramenti nomine, naturâ, institutione fideli populo tradenda esse visa sunt; quæ posteaquàm à Pastoribus accuratè exposita fuerint, docere deinceps oportebit, quibus ex rebus singula Sacramenta constent, quæve sint illorum partes, ac prætereà qui ritus et cæremoniæ additæ illis fuerint.

Enfin, chose très-précieuse pour les cœurs amis de la piété chrétienne, les Sacrements domptent et compriment l'orgueil de l'esprit humain et nous exercent fortement à l'humilité. Par eux nous sommes obligés de nous soumettre aux éléments de ce monde pour obéir à Dieu, nous qui l'avions abandonné pour nous asservir à ces éléments grossiers. Voilà ce qui nous a paru le plus digne d'être enseigné sur le nom, la nature et l'institution des Sacrements. Lorsque les Pasteurs auront donné avec soin toutes ces explications, ils s'occuperont ensuite d'apprendre aux Fidèles de quoi se compose chaque sacrement, quelles en sont les parties, et enfin quels sont les rites et les cérémonies qu'on y a ajoutés.

§ V.

Matière et forme des Sacrements.

14. Primùm igitur explicandum est rem sensibilem, quæ suprà in Sacramenti definitione posita est, non unam tantùm esse, quamvis unum signum constitui credendum sit. Duo enim sunt, ex quibus quodlibet Sacramentum conficitur : quorum alterum materiæ rationem habet, atque elementum dicitur : alterum formæ vim, et verbum communi vocabulo appellatur : sic enim à Patribus accepimus : quâ in re notum est, atque apud omnes pervulgatum illud sancti Augustini [1] testimonium : Accedit ver-

[1] D. Aug. in Joan., Tract. 80.

14. Ils expliqueront d'abord que la chose sensible qui figure plus haut dans la définition du sacrement n'est pas simple, quoiqu'il faille admettre qu'elle ne constitue qu'un seul signe. En effet, tout sacrement se compose toujours de deux choses : l'une qui tient lieu de matière, et que l'on appelle élément; l'autre qui a les propriétés de la forme, et à laquelle on donne communément le nom de parole. Ainsi l'enseignent les Pères, et particulièrement saint Augustin, par ces mots si connus et qui se trouvent dans toutes les bouches : « La parole

s'unit à l'élément et le sacrement existe. » Par conséquent, sous le nom de choses sensibles ils comprennent, d'une part, la matière ou l'élément, comme l'eau dans le baptême, le chrême dans la confirmation et l'huile dans l'extrême-onction; toutes choses qui tombent sous le sens de la vue : de l'autre les paroles, qui jouent le rôle de forme et qui s'adressent au sens de l'ouïe. Distinction que du reste l'Apôtre a parfaitement indiquée, quand il a dit : *Jésus-Christ a aimé son Eglise et il s'est livré pour elle, afin de la sanctifier en la purifiant dans le baptême de l'eau, par la parole de vie.* Dans ce passage la matière et la forme sont nettement exprimées. Il fallait ajouter les paroles à la matière pour rendre plus claire et plus certaine la signification de la chose dont on se sert. De tous les signes le plus expressif est évidemment la parole : si même elle était supprimée, on ne pourrait plus s'assurer de ce que désigne et signifie la matière des Sacrements. On peut le voir par le baptême : comme l'eau ne possède pas moins la vertu de rafraîchir que de laver, et qu'elle pourrait être le symbole de ces deux effets, si elle n'était point accompagnée des paroles, peut-être quelques personnes pourraient tomber, par conjecture, sur sa vraie signification dans le baptême; mais nul n'osera affirmer là-dessus rien de certain. Au contraire, ajoutez les paroles, sur-le-champ nous comprenons que sa propriété et sa signification c'est de laver.

15. C'est en cela que nos Sacrements sont si supérieurs aux Sacrements de l'ancienne Loi. En administrant ceux-ci on n'observait, que nous sachions, aucune forme déterminée : ce qui les rendait tout-à-fait incertains et d'une signification équivoque. Les nôtres, au contraire, ont la forme des paroles si précise, que si on venait par hasard à s'en écarter, l'essence

bum ad elementum, et fit Sacramentum. Rei igitur sensibilis nomine tum materiam sive elementum intelligunt, ut in Sacramento Baptismi aquam, Confirmationis chrisma, et Extremæ-Unctionis oleum, quæ omnia sub aspectum cadunt : tum prætereà verba, quæ formæ rationem habent, atque ad aurium sensum pertinent. Apostolus verò utrumque apertè indicavit, cùm inquit : [1] Christus dilexit Ecclesiam, et se ipsum tradidit pro eâ, ut illam sanctificaret, mundans eam lavacro aquæ in verbo vitæ. Quo in loco materia et forma Sacramenti exprimitur. Addenda autem erant verba ad materiam, ut apertior clariorque rei, quæ gerebatur, significatio fieret. Verba enim inter omnia signa maximam vim habere perspicuum est : ac, si ipsa desint, planè obscurum erit, quidnam materia Sacramentorum designet ac demonstret. Nam ut in Baptismo licet videre, cùm aqua non minùs refrigerandi quàm abluendi vim habeat, et utriusque rei Symbolum esse possit, nisi verba addantur, utrum horum in Baptismo significet, aliquis fortasse conjecturâ aliquâ dijudicabit nemo autem eâ de re quippiam certi affirmare audebit : at cùm verba adhibentur, statim intelligimus, abluendi vim et significationem habere [2].

15. In hoc autem nostra Sacramenta antiquæ Legis Sacramentis plurimùm præstant, quòd in illis administrandis nulla, quod quidem acceperimus, definita forma servaretur, quo etiam fiebat, ut incerta admodum et obscura essent nostra verò formam verborum ita præscriptam ha-

[1] Eph., 5. 25, 26. — [2] August. de Doct. Christ. lib. 2. c. 3.

bent, ut, si fortè ab eâ discedatur, Sacramenti ratio constare non possit : ob eamque rem clarissima sunt, ac nullum relinquunt dubitandi locum. Hæ igitur sunt partes quæ ad naturam et substantiam Sacramentorum pertinent, et ex quibus unumquodque Sacramentum necessariò constituitur.

même du sacrement ne saurait exister. Aussi, pour cette raison sont-ils très-clairs et ne laissent-ils aucune place à l'incertitude. Telles sont les parties qui constituent la nature et la substance des Sacrements, et dont chacun d'eux doit nécessairement se composer.

§ VI.

Cérémonies employées dans l'administration des Sacrements.

16. His accedunt cæremoniæ, quæ tametsi prætermitti sine peccato non possunt, nisi aliud facere ipsa necessitas cogat : tamen, si quandò omittantur, quoniam rei naturam non attingunt, nihil de verâ Sacramenti ratione imminui credendum est. Ac meritò quidem à primis usque Ecclesiæ temporibus illud semper servatum est, ut Sacramenta solemnibus quibusdam cæremoniis ministrarentur.

16. A côté d'elles viennent se placer des cérémonies que l'on ne peut omettre sans péché, toutes les fois qu'on n'y est pas contraint par la nécessité. Cependant, comme elles ne touchent point à l'essence de la chose, si par hasard on les omettait, il faudrait tenir pour certain que le sacrement ne perdrait rien de sa véritable valeur. Et c'est avec raison assurément que dès les premiers temps de l'Eglise on a toujours été dans l'usage d'accompagner l'administration des Sacrements de certaines cérémonies solennelles.

Primùm enim maximè decuit sacris mysteriis eum religionis cultum tribuere, ut sancta sanctè tractare videremur.

D'abord il était très-convenable d'environner d'un culte religieux les mystères sacrés, afin de paraître traiter saintement les choses saintes.

Prætereà, quæ Sacramento efficiuntur, cæremoniæ ipsæ magis declarant, ac veluti ante oculos ponunt, et earum rerum sanctitatem in animos Fidelium altiùs imprimunt.

Ensuite, pour les effets des Sacrements, les cérémonies les font bien mieux connaître; elles les mettent en quelque sorte sous les yeux et elles impriment plus profondément dans l'âme l'idée de leur sainteté.

Deinde verò mentes illorum, qui eas intuentur et diligenter observant, ad sublimium rerum cogitationem erigunt, fidemque in eis, et charitatem excitant? quò major cura et diligentia adhibenda erit, ut Fideles vim cæremoniarum, quibus singula Sacramenta conficiuntur, cognitam et perspectam habeant.

Enfin, quand on les considère et qu'on les suit avec soin, elles élèvent l'esprit à la contemplation des choses d'en-haut, elles stimulent la foi et la charité dans les âmes. De là l'obligation d'employer plus de zèle et plus d'efforts pour faire bien comprendre aux Fidèles la portée des cérémonies qui entrent dans l'administration de chaque sacrement.

§ VII.

Du nombre des Sacrements.

17. Vient ensuite l'explication du nombre des Sacrements; explication qui a bien aussi son utilité : car le peuple consacrera toutes les forces de son âme à louer et à glorifier la bonté merveilleuse de Dieu pour nous avec un empressement d'autant plus grand, que les moyens que le Seigneur lui aura ménagés pour lui procurer le salut et la vie bienheureuse lui apparaîtront plus nombreux.

18. De nombre des Sacrements de l'Eglise catholique, d'après le témoignage des Ecritures, l'enseignement des saints Pères et l'autorité des Conciles, est fixé à sept. Mais pourquoi en compter sept, ni plus ni moins? On peut en découvrir une raison plausible en appliquant, par analogie, à la vie spirituelle les diverses phases de la vie naturelle. Pour vivre, pour conserver la vie, la passer utilement, tant pour lui que pour la société, sept choses sont nécessaires à l'homme. Il faut qu'il reçoive le jour, qu'il croisse, qu'il se nourrisse, qu'il se guérisse s'il tombe malade, qu'il répare ses forces affaiblies; que, sous le rapport social, il ne manque jamais de magistrats revêtus d'autorité et de commandement pour le conduire; et enfin qu'il se perpétue, lui et le genre humain, par la génération légitime des enfants. Or, comme tout cela semble répondre assez à cette vie dont notre âme doit vivre pour Dieu, il est facile de trouver là la raison du nombre de nos Sacrements.

Le premier est le Baptême; c'est comme la porte de tous les autres : par lui nous naissons à Jésus-Christ.

Vient ensuite la confirmation, dont la vertu nous fortifie et augmente en nous la grâce de Dieu. Comme l'enseigne saint Augustin, « c'était aux

17. Sequitur, ut Sacramentorum etiam numerus explicetur : quæ quidem cognitio hanc utilitatem affert, quòd populus eo majori pietate omnes animi sui vires ad laudandam et prædicandam Dei erga nos singularem beneficentiam convertet, quò plura salutis ac beatæ vitæ adjumenta nobis divinitùs parata esse intellexerit.

18. Catholicæ igitur Ecclesiæ Sacramenta quemadmodum ex Scripturis probatur, et Patrum traditione ad nos pervenit, [1] et Conciliorum testatur auctoritas, septenario numero definita sunt. Cur autem neque plura, neque pauciora numerentur, ex iis etiam rebus, quæ per similitudinem a naturali vitâ ad spiritualem transferuntur, probabili quadam ratione ostendi poterit. Homini enim ad vivendum vitamque conservandam, et ex suâ reique publicæ utilitate traducendam, hæc septem necessaria videntur : ut scilicet in lucem edatur, augeatur, alatur : si in morbum incidat, sanetur : imbecillitas virium reficiatur : deinde, quod ad rempublicam attinet, ut magistratus nunquam desint, quorum auctoritate et imperio regatur; ac postremò, legitimâ sobolis propagatione seipsum et humanum genus conservet. Quæ omnia quoniam vitæ illi, quâ anima Deo vivit, respondere satis apparet, ex iis facilè Sacramentorum numerus colligetur.

Primus enim est Baptismus, veluti cæterorum janua, quo Christo renascimur.

Deinde Confirmatio, cujus virtute fit ut divinâ gratiâ augeamur et ro-

[1] Trid. sess. 7 can. 1. de Sacr. in gen. Conc. Flo. in dec. ad Arm. D. Th. p. 3. q. 63. art. 1.

boremur. Baptizatis enim jam Apostolis, ut Divus Augustinus testatur, [1] inquit Dominus, [2] Sedete in civitate, donec induamini virtute ex alto.

Tum Eucharistia, quâ, tanquam cibo verè cœlesti, spiritus noster alitur et sustinetur. De eâ enim dictum est à Salvatore : [3] Caro mea verè est cibus, et sanguis meus verè est potus.

Sequitur quarto loco Pœnitentia, cujus ope sanitas amissa restituitur, postquam peccati vulnera accepimus.

Posteà verò Extrema-Unctio, quâ peccatorum reliquiæ tolluntur, et animi virtutes recreantur; siquidem D. Jacobus, cùm de hoc Sacramento loqueretur, ita testatus est : [4] Et si in peccatis sit, remittentur ei.

Sequitur Ordo, [5] quo publica Sacramentorum ministeria perpetuò in Ecclesia exercendi, sacrasque omnes functiones exequendi potestas traditur.

Postremò additur Matrimonium, ut ex maris et feminæ legitimâ et sanctâ conjunctione filii ad Dei cultum et humani generis conservationem procreentur, et religiosè educentur.

19. Illud verò maximè animadvertendum est, quamvis omnia Sacramenta divinam et admirabilem virtutem in se contineant, tamen non parem omnia et æqualem necessitatem, aut dignitatem, aut unam eamdemque significandi vim habere. Atque ex iis tria sunt, quæ tametsi non eadem ratione, tamen præ cæteris necessaria dicuntur : baptismum enim unicuique sine ullâ adjunctione necessarium esse, Salvator his verbis declaravit : [6] Nisi quis renatus fuerit ex

[1] D. Aug., Ep. 108.— [2] Luc., 24. 49. — [3] Joan., 6. 55. — [4] Jac.. 5. 15. — [5] Luc., 5. 14. — [6] Joan., 3. 5.

Apôtres déjà baptisés que le Seigneur disait : *Demeurez dans la ville jusqu'à ce que vous soyez revêtus de la force d'en-haut.* »

Puis l'Eucharistie, qui nourrit et soutient nos âmes, comme un aliment vraiment céleste. C'est d'elle que le Sauveur a dit : *Ma chair est une véritable nourriture, et mon sang un véritable breuvage.*

Au quatrième rang vient la Pénitence. Par elle nous recouvrons la santé que les blessures du péché nous auraient fait perdre.

Ensuite l'Extrême-Onction, qui enlève les restes du péché et renouvelle les forces de l'âme. C'est de ce sacrement que parlait saint Jacques, quand il disait avec assurance : *S'il reste encore des péchés ils seront remis.*

Le sixième est l'Ordre. C'est lui qui perpétue dans l'Eglise le ministère des Sacrements, qui donne le pouvoir de les administrer publiquement et de remplir toutes les autres fonctions de la religion.

Enfin à tous les autres on ajoute encore le Mariage. Il est établi afin que, dans une union légitime et sainte l'homme et la femme puissent donner des enfants pour le service de Dieu et pour la conservation du genre humain, et qu'ils puissent les élever chrétiennement.

19. Mais ce qu'il faut bien remarquer, c'est que si tous les Sacrements renferment une vertu merveilleuse et divine, cependant ils ne sont point tous d'une égale nécessité, et ils n'ont ni la même dignité ni la même puissance de signification. Ainsi il y en a trois qui passent, quoique à des titres différents, pour vraiment nécessaires. La nécessité du Baptême est absolue pour tous sans aucune exception : le Sauveur l'a déclaré lui-même dans ces paroles : *Si quelqu'un ne renait pas de l'eau et de l'esprit, il ne pourra point entrer dans le royaume de Dieu.* La Pénitence est nécessaire seulement

à ceux qui, après le baptême, se sont rendus coupables de quelque péché mortel. Ceux-là ne sauraient éviter la damnation éternelle, s'ils ne se repentent de leurs fautes, conformément aux règles prescrites. Enfin, sans être nécessaire aux Fidèles en particulier, l'Ordre est d'une nécessité rigoureuse pour l'Eglise en général.

aquâ et spiritu, non potest introire in regnum Dei; Pœnitentia verò illis tantummodò necessaria est, qui se post baptismum aliquo mortali peccato obstrinxerunt : neque enim æternum exitium effugere poterunt, nisi eos admissi peccati ritè pœnituerit. Ordo præterea, etsi non singulis Fidelibus, toti tamen Ecclesiæ omninò necessarius est [1].

20. Envisagée sous le point de vue de la dignité, l'Eucharistie l'emporte de beaucoup sur tous les autres Sacrements par la sainteté, et par le nombre et la grandeur des mystères qu'elle renferme. Tout cela se comprendra bien mieux lorsque nous aurons expliqué les questions qui se rapportent à chaque sacrement en particulier.

20. Verùm si dignitas in Sacramentis spectetur, Eucharistia sanctitate, et mysteriorum numero ac magnitudine, longè cæteris antecellit : quæ omnia faciliùs intelligentur, cùm suo loco ea, quæ ad singula Sacramenta pertinent, explicabuntur [2].

§ VIII.

De l'auteur et du ministre des Sacrements.

21. Nous avons à examiner maintenant de qui nous avons reçu ces sacrés et divins mystères. Car, on n'en saurait douter, l'excellence d'un don s'accroît singulièrement de la grandeur et de la dignité de celui qui le fait. Or cette question ne peut être d'une solution difficile. Dès lors que c'est Dieu qui communique la justice aux hommes, et que les Sacrements sont comme les canaux merveilleux qui la conduisent jusqu'à nous, il est évident que nous sommes obligés de reconnaître le même Dieu pour être en Jésus-Christ tout à la fois l'auteur de la justification et des Sacrements. D'ailleurs les Sacrements possèdent une vertu et une efficacité qui pénètrent jusqu'au fond de notre âme. Or c'est le propre de la puissance de Dieu seul de descendre ainsi dans les esprits et dans les cœurs pour y exercer son action. D'où l'on voit encore que c'est Dieu qui a établi les Sacrements par Jésus-Christ, comme nous devons croire, d'une foi ferme et inébran-

21. Deinceps videndum est, à quo hæc sacra et divina mysteria accepe-rimus; neque enim dubitandum est quin præclari alicujus muneris dignitas, ejus à quo donum ipsum profectum est, dignitate et præstantiâ, quàm maximè augeatur. Sed ea quæstio difficilem explicationem habere non potest. Nam cùm Deus sit, qui homines justos efficiat, ipsa verò Sacramenta justitiæ adipiscendæ mirifica quædam instrumenta sint, patet, unum eumdemque Deum in Christo justificationis et Sacramentorum [3] auctorem agnoscendum esse. Præterea, Sacramenta eam vim et efficientiam continent, quæ ad intimam animam penetrat. Cùm verò unius Dei potentiæ proprium sit in corda et mentes hominum illabi, ex hoc etiam perspicitur, Sacramenta à Deo ipso per Chri-

[1] Trid. sess. 7. can. 3, 4. de Sacram. in gen. D. Thom. p. 3. q. 65. art. 4. — [2] Dionys., lib. de Eccles. Hier., c. 3. — [3] Ambr., lib. 4. de Sacr., c. 6. D. Thom. p. 3. q. 62. Trid sess. can. 1. de Sacr. in gen. lib. de Eccl. dogm. et Cassian collat. 7. 18

stum instituta esse, quemadmodum, ab eo quoque intùs dispensari, certâ et constanti fide tenendum est : hoc enim testimonium de illo se accepisse sanctus Joannes affirmat, cùm ait : [1] Qui misit me baptizare in aquâ, ille, mihi dixit : Super quem videris Spiritum descendentem et manentem super eum, hic est qui baptizat in Spiritu Sancto.

22. Sed quamvis Deus Sacramentorum auctor et dispensator sit, ea tamen non per Angelos, verùm per homines ministrari in Ecclesiâ voluit : non minùs enim ministrorum officio, quàm materiâ et formâ, ad Sacramenta conficienda opus esse, perpetuâ sanctorum Patrum traditione confirmatum est.

23. Atque hi quidem ministri quoniam in sacrâ illâ functione non suam, sed Christi personam gerunt, eâ re fit ut sive boni, sive mali sint, modò eâ formâ et materiâ utantur quam ex Christi instituto semper [2] Ecclesia Catholica servavit, idque facere proponat, quod Ecclesia in eâ administratione facit, verè Sacramenta conficiant et conferant : ita ut gratiæ fructum nulla res impedire possit, nisi qui ea suscipiunt, se ipsos tanto bono fraudare, et Spiritui Sancto velint obsistere. Hanc verò in Ecclesiâ certam et exploratam sententiam semper fuisse, sanctus Augustinus [3] in iis disputationibus, quas adversùs Donatistas conscripsit, clarissimè demonstravit.

Quòd si etiam Scripturæ testimonia quærimus, ipsum Apostolum, his verbis loquentem audiamus. [4] Ego, in-

[1] Joan., 1, 33. — [2] Trid. sess. 7. de Sacr. in gen. c. 11 et 12. Greg. Naz. in Orat. in. S. Bapt. Amb. de his qui myst. init. c. 5. Chrys. hom. 8. in 1. Cor. — [3] Aug. contra Crescent. l. 5. c. 20. contra Donat. l. 1. c. 4 et l. 2. contra lit. Pet. c. 47. — [4] 1. Cor., 4. 6.

lable, que c'est lui qui en dispense les fruits à l'intérieur. Au reste, saint Jean nous assure que Dieu lui-même lui a certifié cette vérité; car voici les paroles du Précurseur : *Celui qui m'a envoyé baptiser dans l'eau m'a dit : Celui sur qui vous verrez le Saint-Esprit descendre et se reposer est celui qui baptise dans le Saint-Esprit.*

22. Mais bien que Dieu soit l'auteur et le dispensateur des Sacrements, cependant il n'a pas voulu qu'ils fussent administrés dans l'Eglise par les anges, mais par les hommes. Et la tradition constante des saints Pères enseigne que, pour produire un sacrement, l'office du ministre est aussi indispensable que la matière et la forme.

23. Mais ces ministres, dans l'exercice de leurs saintes fonctions, n'agissent point en leur nom propre, ils tiennent la place de Jésus-Christ. Par conséquent qu'ils soient bons ou mauvais, pourvu seulement qu'ils emploient la forme et la matière que l'Eglise catholique a toujours employées d'après les prescriptions de Notre-Seigneur, et qu'ils se proposent de faire ce que fait l'Eglise dans ces circonstances, ils produisent et confèrent de véritables Sacrements. D'où il suit que rien ne saurait arrêter les effets de la grâce, si ceux qui reçoivent les Sacrements ne veulent se priver eux-mêmes d'un si grand bien et résister au Saint-Esprit. Que cette opinion ait toujours été certaine et constante dans l'Eglise, saint Augustin le démontre de la manière la plus évidente dans ses disputes contre les donatistes.

Et si nous voulons demander encore des témoignages à l'Ecriture, écoutons l'Apôtre lui-même : *J'ai planté*, dit-il, *Apollon a arrosé, mais c'est Dieu qui a donné l'accroissement. Or, ce n'est pas celui qui plante qui est quelque chose, ni celui qui arrose non plus; mais c'est Dieu qui donne l'ac-*

croissement. Paroles qui font assez bien comprendre que comme les arbres ne souffrent en rien de la perversité de ceux qui les ont plantés, de même ceux qui sont entés en Jésus-Christ par le ministère d'hommes coupables ne sauraient contracter aucune souillure de ces fautes étrangères. Ainsi Judas, comme l'ont enseigné les saints Pères d'après l'Evangile de saint Jean, baptisa plusieurs personnes, et cependant nous ne lisons nulle part qu'aucune d'elles ait été baptisée de nouveau. Ce qui a fait dire à saint Augustin ces paroles remarquables : « Judas a donné le baptême et l'on n'a point baptisé après Judas. Jean l'a donné aussi et l'on a baptisé après Jean. C'est que le baptême que donnait Judas, était le baptême de Jésus-Christ, tandis que celui que donnait Jean était le baptême de Jean. Nous ne préférons point Judas à Jean, mais nous préférons avec raison le baptême de Jésus-Christ donné par Judas au baptême de Jean donné par les mains de Jean lui-même.

24. Mais en entendant ces choses, que les Pasteurs et les autres ministres des Sacrements n'aillent pas s'imaginer qu'ils peuvent négliger l'intégrité des mœurs et la pureté de la conscience, et qu'il leur suffit de se préoccuper du soin de bien administrer les Sacrements. A la vérité c'est là un point digne de fixer leur attention, mais il est loin de renfermer toutes les obligations qui se rattachent à ces sortes de fonctions. Si on doit croire que les Sacrements ne perdent jamais la vertu divine qu'ils renferment, il ne faut pas oublier non plus qu'ils causent la mort et la perte éternelle à ceux qui les administrent avec une conscience impure. Il faut le dire et le redire encore; on ne saurait même le répéter trop souvent : les choses saintes doivent être traitées saintement et avec un religieux respect. Nous lisons dans le Prophète que

quit, plantavi, Appollo rigavit, sed Deus incrementum dedit : neque enim qui plantat est aliquid, neque qui rigat; sed qui incrementum dat Deus. Ex quo loco satis intelligitur, quemadmodum arboribus nihil obest eorum improbitas, quorum manu satæ sunt : ita nihil vitii alneià culpâ contrahi illis posse, qui malorum hominum ministerio Christo insiti sunt. Quare, ut ex D. Joannis Evangelio sancti Patres nostri docuerunt, [1] Judas etiam Iscariotes plures baptizavit : ex quibus tamen neminem iterùm baptizatum fuisse legimus : ita ut præclarè D. Augustinus scriptum reliquerit [2] : Dedit baptismum Judas, et non baptizatum est post Judam : dedit Joannes, et baptizatum est post Joannem : quia, si datum est à Juda, baptisma Christi erat : quod autem à Joanne datum est, [3] Joannis erat non Judam Joanni, sed baptismum Christi etiam per Judæ manus datum, baptismo Joannis, etiam per manus Joannis dato, rectè præponimus.

24. Neque verò Pastores, aliive Sacramentorum ministri, cùm hæc audiunt, satis sibi esse arbitrentur, si post habitâ morum integritate ac conscientiæ munditiâ, illud tantùm cogitent, quomodò Sacramenta ab illis ritè ministrentur : id enim etsi diligenter curandum est, in hoc tamen omnia quæ ad eam functionem pertinent, posita non sunt. Meminisse autem semper debent, [4] Sacramenta divinam quidem virtutem, quæ illis inest, nunquam amittere; ac verò impurè ea ministrantibus æternam perniciem et mortem afferre : sancta enim, quod semel atque iterùm, ac sæpiùs admonere oportet, sanctè et religiosè tractanda sunt. [5] Peccatori, ut est apud Prophetam, dixit Deus :

[1] Joan., 4. 2. — [2] S. Aug. Tract. 2. in Joan.— [3] Act., 19, 3, 4, 5. — [4] Aug. in Joan., Tract. 5. et contra Cresc., lib. 3, c. 6. D. Thom., p. 3. q. 93. art. 4. — [5] Ps. 49. 16.

Quare tu enarras justitias meas, et assumis testamentum meum per os tuum? tu verò odisti disciplinam. [1] Quod si homini peccatis contaminato minùs licet de rebus divinis agere : quantum ab eo scelus concipi existimandum erit, qui sibi multorum scelerum conscius est, nec tamen sacra mysteria polluto ore conficere, vel in fœdas manus sumere, contrectare, atque aliis porrigere et ministrare vereatur? Cùm præsertim apud [2] sanctum Dionysium scriptum sit, malis Symbola (ita enim Sacramenta appellat) ne contingere quidem permissum esse. Sanctitatem igitur sacrarum rerum ministri in primis sectentur, purè ad Sacramenta ministranda accedant, atque ita se ad pietatem exerceant, ut ex eorum frequenti tractatione et usu, uberiorem in dies gratiam, adjuvante Deo, consequantur.

Dieu a dit au pécheur : *Est-ce à toi qu'il appartient de publier mes décrets? Pourquoi ta bouche annonce-t-elle mon alliance, lorsque toi, tu hais l'ordre.* Mais s'il n'est déjà plus permis à un pécheur de traiter des choses divines, quel ne sera pas le crime de celui qui, sentant sa conscience chargée d'une foule d'iniquités, ne craint pas cependant de produire de sa bouche impure, de prendre dans ses mains souillées, de toucher, de présenter aux autres et d'administrer les sacrés mystères? surtout quand nous voyons dans saint Denys que les méchants n'ont pas même le droit de toucher aux Symboles (car c'est ainsi qu'il appelle les Sacrements). Que les ministres des choses saintes s'appliquent donc avant tout à acquérir la sainteté, qu'ils apportent à l'administration des Sacrements un cœur pur et qu'ils s'exercent à la piété avec un zèle tel, qu'ils sachent avec le secours de Dieu retirer de cette administration fréquente et de l'usage des saints Mystères, une grâce de jour en jour plus abondante.

§ IX.

Des effets des Sacrements.

25. Sed jam, his rebus explicatis, docendum erit, quinam Sacramentorum effectus sint : id enim Sacramenti definitioni, quæ supra tradita est, non parùm lucis allaturum videtur : ii autem duo præcipuè numerantur.

26. Ac principem quidem locum meritò gratia illa obtinet, quam usitato à sacris Doctoribus nomine justificantem vocamus : ita enim Apostolus apertissimè nos docuit, cùm inquit [3] Christum dilexisse Ecclesiam, et seipsum tradidisse pro eâ, ut illam sanctificaret, mundans eam lavacro aquæ

[1] Conc. Trid., ib can. 6. — [2] S. Dion. de Eccl. Hier., c. 1. — [3] Eph., 5. 25. 26.

25. Après ces explications, il faudra aussi faire connaître quels sont les effets des Sacrements. C'est un moyen qui semble fait pour jeter une grande lumière sur la définition que nous avons donnée plus haut. Ces effets sont au nombre de deux principaux.

26. Certainement celui qui tient à bon droit le premier rang, est bien cette grâce que nous appelons sanctifiante, pour lui donner un nom consacré par tous les Docteurs. L'Apôtre nous l'enseigne clairement quand il dit : *Jésus-Christ a aimé son Eglise, il s'est livré pour elle, pour la sanctifier en la purifiant par le baptême de l'eau, dans la parole de vie.* Mais comment

s'opère un effet si étonnant et si prodigieux, comment se fait-il que dans le Sacrement l'eau, comme l'a si bien exprimé saint Augustin, touche le cœur en lavant le corps? La raison et l'intelligence humaine ne sauraient le comprendre. C'est un principe fondamental que nul objet sensible ne posséda jamais par lui-même la force de pénétrer jurqu'à l'âme. Mais à la lumière de la foi, nous découvrons que la toute-puissance de Dieu a attaché aux Sacrements une vertu qui leur fait opérer ce que les choses sensibles ne sauraient produire naturellement.

27. Aussi, afin de bannir pour toujours de l'esprit des fidèles le doute sur ce point, lorsque les Sacrements commencèrent à s'administrer, Dieu, dans son infinie clémence, daigna manifester par des prodiges extérieurs ce qu'ils opéraient dans l'âme. Il voulait par-là nous faire croire très-fermement que ces effets intérieurs seraient perpétuellement les mêmes, quoiqu'ils dussent rester tout-à-fait cachés à nos sens. Ainsi sans rappeler qu'au baptême de notre Sauveur les cieux s'ouvrirent et que l'Esprit saint apparut sous la forme d'une colombe pour nous avertir qu'à l'instant où nous sommes lavés sur les fonts du salut la grâce descend dans notre âme : oui, sans rappeler ce prodige qui a trait à la sainteté du baptême plus encore qu'à ses effets, ne lisons-nous pas qu'au jour de la Pentecôte, alors que les Apôtres reçurent le Saint-Esprit qui devait les rendre si forts et si ardents à prêcher la vérité de la foi, et à affronter les périls pour la gloire de Jésus-Christ, *Il se fit tout-à-coup un grand bruit venant du ciel, comme le souffle d'un vent violent, et que l'on vit comme des langues de feu se partager et se reposer sur chacun d'eux*? Et n'est-ce pas là une preuve pour nous, que le sacrement de confirmation nous donne le même Esprit,

in verbo. Quo autem pacto tanta res, et tam admirabilis per Sacramentum efficiatur, ut quemadmodum sancti Augustini [1] sententiâ celebratum est, aqua corpus abluat, et cor tangat; id quidem humanâ ratione atque intelligentiâ comprehendi non potest. Constitutum enim esse debet, nullam rem sensibilem suâpte naturâ eâ vi præditam esse, ut penetrare ad animam queat. At fidei lumine cognoscimus, omnipotentis Dei virtutem in Sacramentis inesse, quâ id efficiant: quod suâ vi res ipsæ naturales præstare non possunt [2].

27. Quocircà, ne ulla unquam hujus effectûs dubitatio in animis Fidelium resideret, cùm ministrari Sacramenta cœptum est, voluit clementissimus Deus, quid illa interiùs efficerent, miraculorum significationibus declarare, ut eadem perpetuò interiùs fieri constantissimè crederemus, quamvis longè à nostris sensibus remota essent. Itaque, ut omittamus, Salvatore nostro in Jordane baptizato [3] cœlos apertos esse, et Spiritum Sanctum columbæ specie apparuisse, ut admoneremur, ejus gratiam cùm salutari fonte abluimur, in animam nostram infundi : ut hoc, inquam, omittamus [magis enim ad baptismi sanctificationem, quàm ad Sacramenti administrationem pertinet] nonne legimus cùm [4] Pentecostes die Apostoli Spiritum Sanctum acceperunt, quo deinde ad prædicandam fidei virtutem, adeundaque pro Christi gloriâ pericula, alacriores et fortiores fuerunt, tunc facto repentè de cœlo sonitu, tanquam advenientis spiritûs vehementis, apparuisse illis dispertitas linguas quasi ignis? Ex quo intellectum est, [5] Sacramento Confirmationis eumdem nobis Spiritum tri-

[1] S. Aug. in Joan., tract. 80.— [2] De hoc effectu Sacram. vid. Trid. sess. 7. can. 6, 7, 8, de Sacr. Aug. tract. 26 in Joan. et cont. Faustum, cap. 16. et 17. et in Psal. 77. v. 16.— [3] Matth., 3. 16 ; Marc., 1. 10 ; Luc., 3, 22. — [4] Act., 2, 2, 3. — [5] Aug., lib. quæst. vet. et nov. Test., q. 93.

bui, easque vires addi, quibus possimus carni, mundo et Satanæ, perpetuis scilicet hostibus nostris, fortiter repugnare et resistere. Atque hæc miracula, quoties Apostoli Sacramenta ista ministrarent, initio nascentis Ecclesiæ aliquandiu visa sunt, donec, firmatâ jam fide et corroboratâ, fieri desierunt.

qu'il nous communique les mêmes forces pour résister courageusement à la chair, au monde et à Satan, ces éternels ennemis de notre salut. Au début de l'Eglise naissante, on voyait se renouveler ces sortes de miracles chaque fois que les Apôtres administraient ces Sacrements; et ils ne cessèrent qu'au moment où la foi fut affermie et bien consolidée.

28. Ex iis igitur quæ de priori Sacramentorum effectu gratiâ scilicet justificante, demonstrata sunt, illud etiam planè constat, excellentiorem et præstantiorem vim [1] Sacramentis novæ Legis inesse, quàm olim veteris Legis Sacramenta habuerunt : quæ cùm [2] infirma essent, egenaque elementa, [3] inquinatos sanctificabant ad emundationem carnis, non animæ : quare, ut signa tantùm earum rerum quæ ministeriis nostris efficiendæ essent, instituta sunt. At verò Sacramenta novæ Legis ex Christi latere manantia, [4] qui per Spiritum Sanctum semetipsum obtulit immaculatum Deo, emundant conscientiam nostram ab operibus mortuis, ad serviendum Deo viventi atque ita eam gratiam, quam significant, Christi sanguinis virtute operantur. Quocircà si ea cum antiquis Sacramentis conferamus, præterquam quòd plus efficaciæ habent, et utilitate uberiora, et sanctitate augustiora esse invenientur [5].

28. Ce que nous venons de dire de la grâce sanctifiante, ce premier effet des Sacrements, établit d'une manière nette que les Sacrements de la loi nouvelle ont une force et une efficacité bien supérieures à celles qu'avaient jadis les Sacrements de l'ancienne loi. *Eléments stériles et sans vertu, ceux-ci ne purifiaient que les souillures du corps et non point les souillures de l'âme.* Aussi ne furent-ils institués que pour figurer ce que devaient opérer les nôtres. Mais sortis du côté de Jésus-Christ *qui s'est offert lui-même à Dieu par le Saint-Esprit comme une victime sans tache*, les Sacrements de la loi nouvelle purifient nos consciences des œuvres de la mort, *pour nous consacrer au service de Dieu vivant*, et ils opèrent par la vertu du sang de Jésus-Christ la grâce qu'ils signifient. Si donc nous les comparons aux Sacrements anciens, nous leur trouverons tout à la fois, une efficacité plus forte, une utilité plus grande et une sainteté bien plus auguste.

§ X.

Caractère imprimé par trois Sacrements.

29. Alter verò Sacramentorum effectus non quidem omnibus communis, sed trium tantummodò proprius, Baptismi, Confirmationis et Ordinis

[1] Aug. lib. 19 contra Faust. c. 13. et in Ps. 83. Amb. lib. de Sacr. c. 4. — [2] Gal., 4, 9. — [3] Heb., 9. 13. — [4] Ib., 1. 9, 4. — [5] Aug. lib. 2. de Symb. c. 6. et in Joan, tract. 15, et lib. 15, de Civitate Dei, cap. 26.

29. Le second effet n'est point commun à tous les Sacrements; il n'appartient qu'à trois d'entre eux, au Baptême, à la Confirmation et à l'Ordre. Cet effet, c'est le caractère qu'ils impriment dans l'âme Quand l'Apôtre dit : *Dieu nous a oints de son onction, il nous a marqués de son sceau, et il a mis comme gage le Saint-Esprit*

dans nos cœurs; ces paroles : *Il nous a marqués de son sceau*, désignent clairement un caractère dont le propre est de marquer et de former une empreinte.

sacri, est character, quem animæ imprimunt; nam cùm Apostolus ait : [1] Unxit nos Deus, qui et signavit nos, et dedit pignus Spiritûs in cordibus nostris : voce illâ, significavit, non obscurè characterem descripsit : cujus proprium est, aliquid signare et notare.

30. Le caractère est donc une marque imprimée dans l'âme qui ne peut plus jamais s'effacer et qui y demeure gravée pour toujours. C'est le caractère que saint Augustin avait en vue quand il écrivait : « Les Sacrements des chrétiens auront-ils moins de force que cette marque corporelle dont les soldats sont honorés? Cependant quand le soldat reprend les armes qu'il avait quittées, on ne lui imprime point une marque nouvelle. On reconnaît l'ancienne et on l'admet. »

30. Est autem [2] character veluti insigne quoddam animæ impressum, quod deleri nunquam potest, eique perpetuò inhæret : de quo ita apud sanctum Augustinum scriptum est : An minùs fortè Sacramenta Christiana, quàm corporalis hæc nota, quâ scilicet miles insignitur, poterunt? illa namque militi, ad militiam, quam deseruisset, revertenti, non nova imprimitur, sed antiqua cognoscitur et approbatur [3].

31. Maintenant le caractère produit deux choses : il nous rend propre à recevoir et à faire certaine chose du domaine de la religion, et puis c'est comme un signe qui nous distingue de ceux qui n'en ont point été marqués. Double résultat que nous retrouvons dans le caractère du Baptême. D'un côté il nous rend apte à recevoir les autres Sacrements, de l'autre il sert à distinguer les fidèles des nations qui n'ont pas la foi. On découvrirait la même chose dans le caractère de la Confirmation et dans celui de l'Ordre. Le premier nous arme et nous munit, comme des soldats de Jésus-Christ, pour confesser et défendre publiquement son nom, et pour combattre contre les ennemis qui sont au dedans de nous et contre les esprits mauvais qui sont dans l'air; ensuite il nous sépare des nouveaux baptisés qui ne sont que des enfants nouvellement nés. Le second donne le double pouvoir de produire et d'administrer les Sacrements, et il met une distinction entre ceux qui sont revêtus de ce pouvoir et le reste des fidèles. Il faut donc conserver cette

31. Jam verò character hoc præstat, tum ut apti ad aliquid sacri suscipiendum vel paragendum efficiamur, tum ut aliquâ notâ alter ab altero internoscatur. Ac Baptismi quidem charactere utrumque consequimur, ut ad alia Sacramento percipienda reddamur idonei, et eo prætereà Fidelis populus à Gentibus, quæ fidem non colunt, distinguatur. Idem autem in charactere Confirmationis et Sacri Ordinis licet cognoscere; quorum altero veluti Christi milites ad ejus nominis publicam confessionem et propugnationem, ac contra insitum nobis hostem, et [4] spiritualia nequitiæ in cœlestibus armamur, atque instruimur, simulque ab iis qui nuper baptizati, tanquam modo geniti infantes sunt, discernimur : alter verò tum potestatem Sacramenta conficiendi et ministrandi conjunctam habet, tum eorum qui ejusmodi potestate præditi sunt, à reliquo Fidelium cœtu distinctionem ostendit. Tenenda igitur

[1] 2 Cor., 1. 21. — [2] Trid. ib. can 9. — [3] De hoc charact. vide Aug. lib. 2. contra epist. Parmen. c. 33, et Epist. 50, circa medium, et Tract. 6, in Joan., et lib. 1. contra Crescent, cap. 30. Item D. Thom. p. 3. q. 63. — [4] Eph., 6 12.

est Catholicæ Ecclesiæ regula quâ docemur, tria hæc Sacramenta characterem imprimere, neque ullo unquam tempore iteranda esse.

32. Hæc sunt, quæ generatim de Sacramentis tradenda erant : in cujus argumenti explicatione, Pastores duo potissimùm efficere omni studio conentur. Primum est, ut Fideles intelligant, quanto honore, et cultu, et veneratione hæc divina et cœlestia munera digna sint : alterum verò, ut, quoniam à clementissimo Deo ad communem omnium salutem proposita sunt : iis piè et religiosè utantur, atque ita christianæ perfectionis desiderio exardescànt, ut, si Pœnitentiæ, præsertim et Eucharistiæ saluberrimo usu aliquandiù careant, plurimùm damni se fecisse existiment. Hæc autem facilè Pastores assequi poterunt, si, quæ de Sacramentorum divinitate et fructu suprà dicta sunt, auribus Fidelium sæpiùs inculcabunt; primùm à Domino Salvatore nostro, à quo nihil nisi perfectissimum proficisci potest, instituta esse : præthereà, cùm ministrantur, Spiritûs Sancti intima cordis nostri permeantis efficacissimum numen præstò esse : deinde, admirabili et certâ curandarum animarum virtute prædita esse : tum, per ea immensas illius Dominicæ Passionis divitias ad nos derivari. Postremò verò ostendent, totum Christianum ædificium firmissimo quidem lapidis angularis fundamento inniti : verùm, nisi verbi Dei prædicatione et Sacramentorum usu undique fulciatur, magnoperè verendum esse, ne magnâ ex parte labefactum concidat : ut enim per sacramenta in vitam suscipimur, ita hoc veluti pabulo alimur, conservamur, augemur.

maxime de la foi catholique qui nous apprend que ces trois Sacrements impriment caractère et qu'ils ne doivent jamais se renouveler.

32. Voilà ce qu'il y avait à enseigner sur les Sacrements en général. Mais en expliquant ce sujet, les Pasteurs s'efforceront avec la plus grande ardeur d'obtenir surtout deux choses : la première, de faire comprendre aux chrétiens combien ces dons célestes et divins méritent d'honneurs, de respect et de vénération; la seconde, de les porter à en faire un pieux et saint usage, puisque Dieu, dans sa clémence, nous les a accordés pour le salut de tous, et d'allumer dans leurs cœurs un si grand désir de la perfection chrétienne, que s'ils venaient à être privés quelque temps des sacrements salutaires de la Pénitence et de l'Eucharistie surtout, ils crussent avoir fait la plus grande perte. Ces deux buts, les Pasteurs les atteindront facilement, s'ils font entendre souvent ce que nous avons dit de la divinité et de l'utilité des Sacrements ; s'ils rappellent sans cesse qu'ils ont été établis par Jésus-Christ notre Sauveur, de qui il ne saurait émaner rien que de très-parfait; que, quand nous les recevons, la vertu si efficace de l'Esprit saint s'empresse de pénétrer au fond de nos cœurs; qu'ils ont la propriété merveilleuse et infaillible de guérir les âmes; et que par eux tous les trésors de la passion de Jésus-Christ coulent jusqu'à nous. Enfin, bien que l'édifice de la religion repose sur le fondement inébranlable de la pierre angulaire, les Pasteurs auront soin de montrer que s'ils n'étaient soutenus de tous côtés par la prédication de la parole de Dieu, et l'usage des Sacrements, il serait bien à craindre que la plus grande partie ne tombât en ruine. Car si les Sacrements nous font entrer dans la vie spirituelle, ils sont encore l'aliment qui nous y nourrit, nous y conserve et nous y fortifie.

CHAPITRE DEUXIÈME.

DU SACREMENT DE BAPTÊME [1].

1. Par tout ce que nous avons enseigné jusqu'ici sur les Sacrements en général, on peut déjà juger combien

1. Ex iis quidem, quæ hactenùs de Sacramentis universè tradita sunt, cognosci potest quàm necessarium sit

(1) Deux choses étonnent et scandalisent certains esprits dans le Sacrement du Baptême : la grandeur des effets d'une part, puis la faiblesse des moyens, de l'autre. On se refuse presque à croire que les destinées éternelles de l'homme puissent dépendre de quelques gouttes d'eau qu'on lui versera sur la tête, quelles que soient les circonstances dans lesquelles ces cérémonies auront lieu.

Cependant il n'est pas difficile de montrer combien ces répugnances des esprits légers sont vaines et mal fondées, et combien il y a eu de sagesse à allier l'immense efficacité du Baptême aux vulgaires éléments qui le constituent.

En effet, quel est le rôle du Baptême ici-bas? Lorsque Dieu eut résolu de tirer le genre humain du néant, nous savons comment il s'y prit. Il commença par créer un homme d'une création directe et immédiate. Cet homme une fois créé, il le plaça à la tête de l'humanité, pour en être le père; puis il arrêta que, pour arriver au bienfait de l'existence, tous devraient descendre et procéder de lui.

Ce plan, qui faisait du genre humain une famille unique, et qui cimentait si bien l'union et la fraternité parmi les hommes, était trop beau; il était trop admirable de grandeur et de simplicité pour ne pas être adopté dans l'œuvre de notre rédemption.

Aussi le verrons-nous suivi lorsqu'il s'agira de réparer les lamentables ruines de l'humanité déchue. Oui, dans le second cas comme dans le premier, Dieu formera un Adam, qu'il placera également à la tête du genre humain régénéré, pour en être le père; puis il arrêtera aussi que nul ne pourra prétendre au bienfait de la régénération s'il ne procède et s'il ne descend de ce second Adam.

Reste à savoir maintenant de quelle nature sera cette descendance. Il est évident que, si elle devait être une filiation physique et corporelle, il ne faudrait ni Baptême ni aucun autre sacrement pour la former et l'établir. Dès que le sang d'une famille coule dans nos veines, nous n'avons pas besoin d'un rite ultérieur pour nous initier et nous incorporer à cette famille; nous lui appartenons par le seul titre de notre naissance.

Mais telle ne sera pas la descendance qui s'établira entre le second Adam et sa postérité. Cette filiation sera toute morale. Ce qui ne veut pas dire, gardons-nous de le penser, que cette filiation sera purement métaphorique et n'aura rien de réel; car, comme nous l'avons déjà expliqué dans une note précédente à propos de la rédemption, à l'exception du sang et de la vie matérielle, que cette seconde sorte de filiation ne transmet pas, elle atteint l'âme dans les profondeurs de sa nature, elle la transforme, elle lui souffle un esprit nouveau aussi bien que le pourrait faire la filiation de la première espèce; le tronc ne communique pas mieux sa séve vivifiante à la branche que la main de l'horticuleur est venue greffer sur lui, que la filiation morale ne communique l'esprit du second Adam à ceux qui sont entés sur lui, pour parler le langage de l'Apôtre. Tant il est vrai qu'au point de vue moral ces deux filiations ont la même portée.

Or si la filiation physique et matérielle a ses lois et ses conditions d'existence, l'autre a les siennes également. S'il faut la transmission du sang pour constituer la première,

ad Christianæ religionis vel doctrinam percipiendam, vel pietatem exercendam, ea intelligere, quæ de illorum

il est nécessaire, pour avoir l'intelligence de la doctrine catholique et pour bien pratiquer la piété, de com-

il est certains titres qui ne sont pas moins indispensables pour constituer la seconde. Comme nous l'avons démontré à l'article des Sacrements en général, pour devenir membre d'une société d'hommes, religieuse ou autre, quand, par notre naissance, nous lui sommes étrangers, il faut nécessairement un acte extérieur, un rite initiateur quelconque. Tant que ce titre nous manque, nous restons en dehors de la société vers laquelle nous aspirons, et nous ne participons point à ses avantages; mais dès que nous nous présentons avec ce titre, sur-le-champ les portes que tout-à-l'heure nous trouvions fermées s'ouvrent devant nous; cette société nous admet dans son sein, nous compte au nombre de ses membres et nous donne une part dans les biens qu'elle possède. Toutes les adoptions civiles de ce monde, toutes les associations un peu organisées ici-bas reposent sur le même principe.

Donc, puisque la filiation en vertu de laquelle nous procédons du nouvel Adam n'est point une filiation corporelle, elle ne peut, dans les circonstances non exceptionnelles, exister qu'au moyen d'un signe extérieur et d'un rite consécrateur, de quelque nature qu'il soit.

Que si, maintenant, ce rite initiateur est le Baptême, nous ne serons pas plus exagéré en disant que nos destinées éternelles dépendent du Baptême, qu'en disant (ce qui est très-vrai) qu'elles dépendent de notre incorporation dans la famille du nouvel Adam. Car cette incorporation et le Baptême sont deux choses qui sont liées entre elles comme l'âme l'est au corps : l'une implique et emporte l'autre, comme dans les choses qui concernent l'homme le fond implique et emporte ordinairement la forme.

Eh bien! soit, dira-t-on, nous voulons bien qu'une initiation sensible, extérieure, soit nécessaire pour nous incorporer dans la famille régénérée du second Adam, qui est Jésus-Christ; mais au moins faudrait-il qu'il y eût quelque proportion entre les effets et la cause. Or, cette proportion n'existe point dans le Baptême. D'un côté les résultats sont immenses, tandis que de l'autre les moyens sont tout ce qu'il y a de moins recherché, de moins précieux, de plus commun, de plus vulgaire.

Oui, j'en conviens, les éléments du Baptême sont quelque chose de bien simple et de bien vulgaire; mais plus ils sont faibles et communs, plus aussi leur choix me semble avoir été fait par une sagesse supérieure et vraiment divine. Naaman, tout couvert d'une lèpre affreuse, que les plus grands médecins n'avaient pu guérir, apprend un jour qu'un prophète d'Israël avait reçu le don de chasser maintes fois cette maladie. Aussitôt il va trouver son prince, lui demande des lettres de recommandation pour le roi d'Israël, et part pour aller trouver le personnage dont la réputation était arrivée jusqu'à lui. Hélas! se disait-il sans doute, si je pouvais recouvrer la santé, avec quel empressement je témoignerais ma reconnaissance! Fallut-il payer ce bienfait par les plus grands sacrifices, je subirais tout avec plaisir. Il arrive dans la patrie du prophète, se présente devant sa maison et se fait annoncer. « *Elysée lui envoie un messager chargé de lui rapporter ces paroles : Allez, lavez-vous sept fois dans les eaux du Jourdain, et votre chair sera guérie et purifiée.* » A cette réponse d'Elisée, l'officier entre en colère : Je pensais, s'écrie-t-il, qu'il me verrait, qu'il viendrait à moi, qu'il me toucherait de cette main qui opère des miracles, et que, grâce à ce contact et à ses prières, la santé me serait rendue. Mais me commander d'aller me baigner dans les eaux du Jourdain! Quelle vertu particulière peuvent donc avoir ces eaux? Est-ce que les sources de nos fleuves de Syrie ne valent pas toutes les eaux de la terre d'Israël, et il partait plein d'indignation. « *Là-dessus ses serviteurs s'approchèrent de lui, et lui dirent : Seigneur, quand le prophète vous aurait ordonné quelque chose de difficile, vous devriez le faire; combien donc devez-vous lui obéir, lorsqu'il vous dit : Lavez-vous, et vous serez purifié. Il descendit donc, se lava sept fois dans le Jourdain, selon la parole de l'homme de Dieu, et sa chair, ajoute l'Ecriture, devint comme la chair d'un petit enfant, et il fut guéri.*

prendre tout ce que l'Eglise nous propose à croire sur chacun d'eux en particulier. Mais quiconque aura lu saint Paul avec un peu d'attention, conclura sans hésiter que l'on exige impérieusement des fidèles une connaissance parfaite du baptême. Tant il s'efforce de rappeler souvent et en termes imposants et remplis de l'esprit de Dieu, le souvenir de ce mystère, d'en relever le côté divin, et de le remettre sous nos yeux pour nous y faire contempler et imiter la mort,

singulis credenda Catholica Ecclesia proponit : sed, si quis diligentiùs Apostolum legerit, sine dubitatione ita statuet, perfectam baptismi cognitionem à Fidelibus magnoperè requiri. Adeò non solùm frequenter, sed gravibus verbis, et Spiritu Dei plenis ejus mysterii memoriam renovat, divinitatem commendat, atque in eo Redemptoris nostri[1] mortem, sepulturam et Resurrectionem nobis ante oculos tum ad contemplandum, tum ad imi-

[1] Rom., 6. 3 et d.; Col., 2. 12, 13.

Combien, peut-être, qui tout d'abort sont tentés de considérer les prescriptions du Seigneur, par rapport au Baptême, du même œil que l'officier du roi de Syrie considérait celles du prophète Elisée? Combien qui voudraient que si Dieu a institué le Baptême, il eut relevé l'institution de ce Sacrement par la rareté et par la valeur des éléments qui devaient entrer dans sa composition? Etrange aveuglement de la vanité humaine, qui semble n'estimer les choses que par l'éclat dont elles sont environnées! Eh quoi! lorsqu'il s'agissait de déterminer le choix d'un moyen propre à nous appliquer la vertu réparatrice de la rédemption, et à nous remettre par-là en possession de notre éternelle félicité perdue, on voudrait que Dieu eût choisi ce qu'il y a de plus rare et de plus inaccessible à l'homme! Mais, où serait donc la sagesse d'une telle conduite? Ah! c'est alors que nous nous croirions, non sans quelque apparence de raison, autorisés à blâmer et à condamner! Aussi ce n'est point là ce qu'il a fait. Avant d'arrêter son choix, il promena ses regards sur la nature entière, il l'interrogea, il examina les richesses et les productions qu'elle contenait. Toutes celles qui n'étaient que locales, qui ne se trouvent que dans certains climats et sous certaines latitudes, n'allaient point à son dessein d'abaisser le niveau et l'entrée du salut à la portée de tout le monde, du pauvre aussi bien que du riche. Elles furent donc écartées. Un élément restait, qui semblait très-propre à servir les désirs et les intentions de Dieu, c'est l'eau; l'eau, qui se rencontre partout où nous pouvons habiter; l'eau, que les plantes elles-mêmes se chargent de conserver et de tenir en dépôt au sein de leurs feuilles, dans les pays où une terre trop aride et trop altérée voudrait la disputer à l'homme et la boire tout entière. Donc l'eau, qui d'ailleurs convenait très-bien pour peindre aux yeux les effets du Baptême, eut la préférence. Elle eut la préférence à cause même de sa vulgarité: et au lieu de prendre de là texte pour attaquer cette institution, nous devons plutôt remercier Dieu et le bénir.

Encore, si nous étions donc conséquents avec nous-mêmes! mais non. Cette faiblesse, cette simplicité des moyens, que nous poursuivons dans l'institution du baptême, nous la rencontrons dans une foule d'autres circonstances où nous lui accordons toute notre approbation. En effet, quoi de moins solennellemeut fait que l'acte qui établit notre état civil? Un père va faire à un fonctionnaire désigné la déclaration qu'un enfant lui est né : cette déclaration est reçue : on l'inscrit en quelques mots dans un registre; voilà tout. Nous en plaignons-nous? Réclamons-nous plus de pompe et plus de solennité? Bien loin de là : moins les exigences sont grandes, plus nous sommes contents. Et cependant, que d'intérêts précieux se rattachent à ces actes si simples? Nos fortunes, notre existence civile elle-même en dépendent. Cessons donc d'avoir deux poids et deux mesures, et de condamner dans l'ordre de la religion ce que nous approuvons dans l'ordre civil; et au lieu de nous scandaliser de ce que nous ne sommes pas obligés de payer l'entrée du salut au prix de l'or et de l'argent, adressons de sincères actions de grâces au Seigneur qui, dans les choses pour nous les plus importantes, se montre si peu exigeant et nous traite avec une bonté si généreuse.

tandam constituit. Quare pastores nunquam se satis multam operam et studium in hujus Sacramenti tractatione collocasse arbitrentur : verùm, præter eos dies, in quibus more majorum divina baptismi mysteria potissimùm explananda essent in Sabbato magno Paschæ et Pentecostes, quo tempore Ecclesia summâ cum religione, maximisque cæremoniis hoc Sacramentum celebrare consueverat, aliis etiam diebus occasionem captent de hoc argumento disserendi [1].

la sépulture et la résurrection de notre Sauveur. Aussi les Pasteurs doivent-ils toujours craindre de n'avoir apporté ni assez de soins ni assez de zèle à traiter ce Sacrement. Expliquer à l'exemple de nos ancêtres les mystères sacrés du baptême, les veilles de Pâque et de la Pentecôte, ces jours où l'Eglise autrefois avait coutume d'environner l'administration de ce Sacrement de tant de respect et de cérémonies si solennelles, ne saurait suffire, ils devront encore saisir dans les autres jours toutes les occasions de discourir sur ce sujet.

2. Atque illud imprimis tempus maximè opportunum ad eam rem videri poterit, si interdum, cùm baptismus alicui ministrandus sit, Fidelis populi multitudinem convenisse animadverterint : tunc enim faciliùs multò erit, si minùs liceat omnia capita, quæ ad hoc Sacramentum attinent, persequi : unum saltem, aut alterum docere ; cum Fideles earum rerum doctrinam, quam auribus percipiunt, simul etiam sacris baptismi cæremoniis expressam vident, pioque et attento animo contemplantur. Ex quo deinde fiet, ut unusquisque, iis rebus admonitus, quæ in alio geri videat, secum recordetur, quâ se sponsione Deo obligaverit, cum baptismo initiatus est, simulque illud cogitet, an vitâ et moribus talem se præbeat, qualem ipsa Christiani nominis professio pollicetur.

2. Celle qui paraît la plus favorable, sera quand ils verront la foule accourir pour assister à quelque réception du baptême. Il sera bien plus facile, sinon de passer en revue tous les points qui s'y rapportent, au moins d'en développer un ou deux, alors que la doctrine que les Fidèles entendront, ils la verront symbolisée dans les cérémonies sacrées, et qu'ils seront occupés à la contempler avec un esprit recueilli et attentif sous cette forme sensible. Et puis, frappés de ce qui se fera pour d'autres sous leurs yeux, ils ne manqueront pas de se rappeler les obligations que chacun d'eux au jour du baptême aura contractées avec Dieu et de se demander si leur vie et leurs mœurs sont bien celles que suppose la profession de chrétien.

§ I.

Ce que c'est que le Baptême pour le nom et pour la chose.

3. Ut igitur, quæ docenda erunt, dilucidè exponantur, quænam sit baptismi natura et substantia, aperiendum est, si priùs tamen ipsius vocis significatio explicetur. Ac baptismus

[1] De hoc usu antiq. vide Tertull. lib. de Bapt., cap. 19. Basil. in exhort. ad Bapt. Ambr. lib. de Myst. Pass.

3. Pour mettre plus de clarté dans cette matière, il faut d'abord expliquer la nature et l'essence du Sacrement, après avoir donné toutefois le sens du mot lui-même. Le mot baptême est un mot grec, personne ne l'ignore. Dans les saintes Ecritures, il ne désigne pas seulement cette ablu-

tion qui est unie au Sacrement, mais encore les ablutions de toute sorte; il s'étend même à la Passion. Mais dans les auteurs ecclésiastiques, il signifie non pas une ablution corporelle quelconque, mais celle qui est unie au Sacrement et qui est de plus accompagnée de la forme prescrite des paroles. Au reste, ce fut là le sens que les apôtres lui donnèrent une fois que Notre-Seigneur Jésus-Christ l'eut mis au rang de ses institutions.

quidem Græcum esse nomen nemo ignorat : quod etsi in sacris Litteris non solùm eam ablutionem, quæ cum Sacramento conjuncta est, sed etiam [1] omne ablutionis genus; [2] quod aliquando ad Passionem translatum est significat : tamen apud Ecclesiæ Scriptores non quamvis corporis ablutionem declarat; sed eam quæ cum Sacramento conjungitur, nec sine præscriptâ verborum formâ ministratur; quâ quidem significatione Apostoli [3] ex Christi Domini instituto frequentissimè usi sunt [4].

4. Les saints Pères ont encore employé plusieurs autres mots pour exprimer la même chose. Ainsi parce qu'en recevant le baptême on fait une profession ouverte de la foi catholique tout entière, saint Augustin l'appelle le Sacrement de la foi. Et parce que la foi dont on fait profession au baptême illumine les cœurs, d'autres lui ont donné le nom d'illumination. *Souvenez-vous de ces premiers jours où après avoir été illuminés vous avez soutenu la grande épreuve des afflictions*, dit l'Apôtre aux Hébreux, pour désigner le temps où ils avaient été baptisés. Dans un discours qu'il prononça devant des catéchumènes, saint Chrysostome l'appelle tantôt purification, parce qu'il nous purifie du vieux levain pour faire de nous une pâte nouvelle, tantôt sépulture, tantôt plantation, tantôt croix de Jésus-Christ. Dénominations dont il est facile de trouver la raison dans l'Epître aux Romains. Et si saint Denys le nomme le commencement des saints commandements, la cause en est évidente : c'est que ce Sacrement est comme la porte par laquelle on entre dans la société chrétienne, et que de lui date le commencement de notre obéissance aux préceptes divins. Voilà ce qu'il y aura à expliquer brièvement sur le mot de baptême.

4. Alia quoque nomina ad eamdem rem significandam sancti Patres usurparunt. Sacramentum enim fidei appellari quòd illud suscipientes, universam Christianæ religionis fidem profiteantur, D. Augustinus [5] testatur. Alii verò, quia fide corda illuminantur, quam in baptismo profitemur, hoc Sacramentum illuminationem vocarunt. Nam et Apostolus ita inquit : [6] Rememoramini pristinos dies, in quibus illuminati magnum certamen sustinuistis passionum : tempus nimirùm, quo baptizati erant, significans. [7] Chrysostomus prætereà in oratione quam ad baptizandos habuit, tum expurgationem, quâ per baptismum [8] expurgamus vetus fermentum, ut simus nova conspersio, tum sepulturam, tum plantationem, tum crucem Christi nominat : quarum omnium appellationum causam ex Epistolâ ad Romanos [9] scriptâ licet colligere. Cur autem D. Dyonisius [10] principium sanctissimorum mandatorum vocaverit perspicuum est cùm hoc Sacramentum veluti janua sit, quâ in Christianæ vitæ societatem ingredimur, atque ab eo divinis præceptis obtemperandi ini-

[1] Marc., 7. 4. — [2] Mars. 10. 38; Luc., 12. 50, 1. Cor., 15. 29. — [3] Rom.. 6, 3 et d.; 1. Petr., 3. 21. — [4] Octo Baptismi genera vide apud Damascen., lib. 4. de fide Orthod. 10. — [5] D. Aug., Epist. 25. in finem. — [6] Hebr., 10. 32.

[7] S. Chrysostom. 10. 5. — [8] 1. Cor., 5. 7.

[9] Rom., 6. 3 et d. — [10] S. Dion., de Eccl. Hier. c. 2.

tium facimus. Atque hæc de eui nom breviter exponenda erunt [1].

5. Quod autem ad rei definitionem attinet, etsi multæ ex sacris Scriptoribus afferri possunt, illa tamen aptior et commodior esse videtur, quam ex verbis Domini apud Joannem, et Apostoli ad Ephesios licet intelligere; nam cùm Salvator dicat : [2] Nisi quis renatus fuerit ex aquâ et Spiritu, non potest introire in regnum Dei : et Apostolus, cùm de Ecclesià loqueretur : [3] Mundans eam lavacro aquæ in verbo, ita fit ut rectè et appositè definiatur, Baptismum esse Sacramentum regenerationis per aquam in verbo. Naturâ enim ex Adamo filii iræ nascimur : per baptismum verò in Christo filii misericordiæ renascimur : siquidem dedit hominibus potestatem filios Dei fieri, iis, [4] qui credunt in nomine ejus, qui non ex sanguinibus, neque ex voluntate carnis, neque ex voluntate viri, sed ex Deo nati sunt.

6. Sed quibuscumque tandem verbis, baptismi naturam explicari contigerit, docendus erit populus, hoc Sacramentum confici ablutione, cui ex Domini Salvatoris [5] instituto certa et solemnia verba necessariò adhibentur, quemadmodum semper sancti Patres docuerunt : quod apertissimo illo Divi Augustini testimonio demonstratur : Accedit verbum ad elementum, et fit Sacramentum [6].

Id verò eò diligentiùs monere oportebit, ne fortè Fideles in eum errorem inducantur, ut existiment, quod vulgò dici solitum est, aquam ipsam, quæ ad conficiendum baptismum in sacro fonte asservatur, Sacramentum esse,

5. Quant aux définitions de la chose, on pourrait en trouver dans les auteurs ecclésiastiques. Mais la plus juste et la plus convenable est celle qui se tire des paroles de Notre-Seigneur dans saint Jean et de celles de l'Apôtre aux Ephésiens. Quand le Sauveur dit : *Celui qui ne renaît point de l'eau et de l'Esprit ne pourra entrer dans le royaume de Dieu*; et que l'Apôtre parlant de l'Eglise, nous enseigne que *Jésus-Christ l'a purifié par l'eau dans la parole*; n'en résulte-t-il pas que le baptême peut très-bien et avec justesse se définir : le Sacrement de la régénération par l'eau dans la parole. Par la nature nous naissons d'Adam à l'état d'enfants de colère, mais par le baptême nous renaissons en Jésus-Christ comme enfants de la miséricorde; parce que *Dieu a donné le pouvoir de devenir enfants de Dieu à tous les hommes qui croient en son nom, qui ne sont nés ni du sang ni de la volonté de la chair ni de la volonté de l'homme, mais de Dieu.*

6. Au reste, quelles que soient les paroles que l'on emploie pour expliquer la nature du baptême, ce qu'il faut apprendre au peuple, c'est que ce Sacrement consiste dans une ablution à laquelle doivent nécessairement s'unir les paroles solennelles et consacrées par notre Sauveur. Ainsi l'ont toujours enseigné les saints Pères; et le témoignage de saint Augustin est là-dessus de la dernière évidence : « La parole, dit-il, s'unit à l'élément, et le Sacrement existe. » Ce point réclame des explications soignées. Autrement le peuple pourrait tomber dans l'erreur assez commune de croire que l'eau réservée dans les fonds sacrés pour l'administration du baptême constitue le Sacrement même. Le baptême en effet ne mérite le nom de Sacrement que quand à l'eau que l'on emploie dans l'ablution, on joint les

[1] De variis Baptis. nominibus vide Greg. Naz., Orat. in sancta lumina, et Clem. Alex., lib. 1. Pædag. c. 6. — [2] Joan., 3. 5. — [3] Eph., 5. 26. — [4] Joan., 1. 12, 13. — [5] Matth., 28. 19. — [6] D. Aug., Tract. 80, in Joan.

paroles déterminées par le Seigneur lui-même.

7. En traitant des Sacrements en général nous avons dejà dit que chacun d'eux se composait de la matière et de la forme. Les Pasteurs ne manqueront donc point de les faire connaître l'un et l'autre dans le baptême. La matière ou l'élément de ce Sacrement, c'est toute espèce d'eau naturelle, eau de mer, de rivière, de marais, de puits, de fontaine, en un mot ce qui s'appelle eau simplement et sans qualificatif. Le Sauveur nous l'apprend positivement par ces paroles : *Celui qui ne renaît pas de l'eau et de l'Esprit ne pourra entrer dans le royaume de Dieu*; et l'Apôtre, quand il dit que l'*Eglise a été purifiée dans le baptême de l'eau.* Puis nous lisons dans l'Epître de saint Jean : Ils sont trois qui rendent témoignage sur la terre : *l'esprit, l'eau et le sang.* Au reste il est d'autres passages des saintes Ecritures qui viennent confirmer la même vérité. Jean-Baptiste, il est vrai, disait que *le Seigneur viendrait baptiser dans le Saint-Esprit et par le feu.* Mais ces paroles ne doivent nullement s'entendre de la matière du baptême. Il faut les rapporter ou à l'effet intérieur de l'Esprit saint sur nos âmes, ou plutôt au miracle qui se manifesta le jour de la Pentecôte, lorsque le Saint-Esprit descendit du Ciel sur les Apôtres sous la forme du feu : miracle que Notre-Seigneur leur avait prédit dans ces autres paroles : *Jean a baptisé par l'eau, mais vous, sous peu de jours, vous serez baptisés dans le Saint-Esprit.*

8. C'est encore là, selon les saintes Ecritures, ce que le Seigneur a voulu exprimer par des figures et par les oracles des prophètes. Ainsi le déluge qui purifia l'ancien monde, parce que la malice des hommes sur la terre était à son comble et que toutes les

tunc enim Sacramentum baptismi dicendum est, cùm aquâ ad abluendum aliquem, additis verbis quæ à Domino instituta sunt, reipsâ utimur [1].

7. Jam verò, quoniam singula Sacramenta, ex materiâ et formâ constitui initio diximus, cùm generatim de omnibus Sacramentis ageretur : idcircò, quæ utraque sit in baptismo à Pastoribus declarandum erit. Materiam igitur sive elementum hujus Sacramenti, esse omne naturalis aquæ genus, sive ea maris sit, sive fluvii, sive paludis, sive putei aut fontis, quæ sine ulla adjunctione aqua dici solet : nam et Salvator docuit : [2] Nisi quis renatus fuerit ex aqua et spiritu, non potest introire in regnum Dei : et Apostolus inquit : [3] Ecclesiam lavacro aquæ mundatum esse. Et in Beati Joannis Epistolâ scriptum legimus : [4] Tres sunt, qui testimonium dant in terrâ, spiritus, aqua et sanguis. Quod etiam aliis sacrarum Litterarum testimoniis comprobatur. Quod verò à Joanne Baptista dictum est, venturum esse Dominum, [5] qui baptizaret in Spiritu Sancto, et igne : id quidem nullo modo de baptismi materiâ intelligendum est; sed vel ad intimum Spiritûs Sancti effectum, vel certè ad miraculum referri debet, quod die Pentecostes apparuit, cùm [6] Spiritus Sanctus è cœlo in Apostolos ignis specie delapsus est, de quo alio loco Christus Dominus noster prædixit : [7] Joannes quidem baptizavit aquâ : vos autem baptizabimini Spiritu Sancto, non post multos hos dies.

8. Verùm idem quoque à Domino tum figuris, tum Prophetarum oracu-

[1] Hac de re vide Chrysost., hom. 24. in Joann. Aug., lib. 6. cont. Donat, cap. 25. Concil. Flor., et Trid. item Aug. Tract. 80. in Joan.— [2] Joan., 3. 5. — [3] Ephes., 5. 25. — [4] 1. Joan., 5. 8. — [5] Matth., 3. 11. — [6] Act., 2. 3. — [7] Act. 1. 5.

sli significatum esse, ex divinis Scripturis animadvertimus. [1] Diluvium enim, quo mundus purgatus est, quòd multa malitia hominum esset in terra, et cuncta cognitio cordis intenta esset ad malum, hujus [2] aquæ figuram et similitudinem gessisse Apostolorum Princeps in priori Epistolâ ostendit. Et [3] maris rubri transitum ejusdem aquæ significationem habuisse D. Paulus ad Corinthios scribens exposuit : ut interim omittamus tum [4] Naaman Syri ablutionem, tum [5] probaticæ piscinæ admirabilem vim, et alia id genus multa, in quibus hujus mysterii symbolum inesse facilè apparet.

9. De prædictionibus autem dubitare nemo potest; quin aquæ illæ, ad quas tam liberaliter Isaias propheta [6] omnes sitientes invitat, vel quas [7] è templo egredientes Ezechiel in spiritu vidit : tum præterea fons [8] ille, quem domui David habitantibus Jerusalem paratum in ablutionem peccatoris, et menstruatæ Zacharias prænuntiavit, ad salutarem baptismi aquam indicandam atque exprimendam pertineant.

10. Quantùm verò baptismi naturæ et virtuti consentaneum fuerit, ut ejus propria materia aqua institueretur, pluribus quidem rationibus D. Hieronymus [9] ad Oceanum scribens, demonstravit.

Sed quod ad hunc locum attinet, Pastores docere in primis poterunt, quoniam hoc Sacramentum omnibus sine ullâ exceptione ad consequendam vitam necessarium erat, idcircò aquæ materiam, quæ nunquam non præstò est, atque ab omnibus facilè parari potest, maximè idoneam fuisse.

Deinde aqua effectum Baptismi ma-

[1] Gen., 6. 5. — [2] 1. Pet., 3. 20.— [3] 1. Cor., 10. 1. — [4] Reg., 5. 14. — [5] Joan., 5. 2. — [6] Isa., 55. 1.— [7] Ezech., 47. 2.— [8] Zach., 13. 1.— [9] D. Hier. Epist. 85.

pensées de leurs cœurs étaient tournées vers le mal, renfermait, au témoignage du prince des Apôtres dans sa première épître, une figure et une image de l'eau du baptême. Et saint Paul en écrivant aux Corinthiens, declare que le passage de la mer rouge signifiait également cette eau. Nous ne citerons ni l'ablution du Syrien Naaman, ni la vertu miraculeuse de la piscine probatique, ni plusieurs autres choses dans lesquelles il est facile d'apercevoir des smyboles de ce mystère.

9. Quant aux prophéties, on ne saurait les révoquer en doute : ces eaux auxquelles le prophète Isaïe invite avec tant de zèle tous ceux qui ont soif, celles qu'Ezéchiel voyait en esprit sortir du temple, cette fontaine que Zacharie montrait dans l'avenir à ceux de la maison de David, qui habiterait Jérusalem, comme une source préparée pour purifier le pécheur et la femme impure, tout cela ne devait-il pas servir évidemment à signifier et à exprimer l'eau salutaire du Baptême ?

10. Maintenant que l'eau ait été choisie pour être la matière de ce Sacrement, saint Jérôme écrivant à Océanus, a démontré par beaucoup de raisons que la nature et la vertu du baptême le demandaient ainsi. Mais les Pasteurs enseigneront avant tout aux Fidèles que ce Sacrement étant nécessaire à tous les hommes sans exception pour acquérir la vie éternelle, il était très-convenable que l'eau en fût la matière, elle qui se trouve partout et que chacun peut se procurer si aisément. Ensuite l'eau peint très-bien l'effet du baptême : par sa propriété de laver les taches, elle représente admirablement la force et l'efficacité du baptême qui enlève les souillures du péché. Joignez

encore à cela que comme l'eau est très-propre à rafraîchir les corps, de même le baptême a la vertu d'éteindre en grande partie l'ardeur des passions.

11. A la vérité l'eau simple et sans mélange est une matière suffisante pour concourir à la formation du Sacrement, toutes les fois qu'il y a nécessité de l'administrer. Cependant il faut remarquer que l'Eglise catholique, appuyée sur la tradition des Apôtres, a toujours été dans l'usage d'ajouter à l'eau le saint-chrême pour le baptême qui se donne avec les cérémonies consacrées, afin d'exprimer plus sensiblement encore les effets du Sacrement. Et quoiqu'on puisse douter quelquefois, si telle ou telle eau donnée est véritablement celle que le Sacrement demande, il faut apprendre au peuple à tenir pour certain que jamais et pour aucune cause le baptême ne peut exister avec une matière autre que l'eau naturelle.

12. Mais des deux parties dont il se compose, la première, c'est-à-dire la matière étant expliquée avec soin, les Pasteurs apporteront le même zèle à instruire les fidèles de la forme, seconde partie du Sacrement aussi indispensable que l'autre. Ils devront même apporter à ces explications un soin et un zèle d'autant plus grands, que la connaissance d'un aussi saint mystère n'est pas seulement propre à leur donner par elle-même une vive satisfaction, avantage qui accompagne ordinairement l'étude de toutes les choses religieuses; mais que cette connaissance devient encore souverainement désirable à cause de l'usage qu'on est obligé d'en faire presque tous les jours. En effet, comme nous l'expliquerons plus au long en son lieu, il n'est pas rare de rencontrer des circonstances où il faut que les gens du

ximè significat : ut enim aqua sordes abluit, ita etiam baptismi vim atque efficentiam, quo peccatorum maculæ eluuntur, optimè demonstrat.

Accedit illud, quod quemadmodum aqua refrigerandis corporibus aptissima est, sic baptismo cupiditatum ardor magnâ ex parte restinguitur[1].

11. Illud verò animadvertendum est, quamvis aqua simplex, quæ nihil aliud admixtum habet, materia apta si ad hoc Sacramentum conficiendum, quoties scilicet baptismi ministrandi necessitas incidat, tamen ex Apostolorum traditione[2] semper in Catholicâ Eccelesiâ observatum esse, ut cùm solemnibus cæremoniis baptismus conficitur, sacrum etiam chrisma addatur, quo baptismi effectum magis declarari perspicuum est. Docendus quoque erit populus, etsi aliquando incertum esse potest, utrùm hæc an illa vera aqua sit, qualem Sacramenti perfectio requirat, hoc tamen pro certo habendum esse, nunquam ex aliâ materiâ, quam ex aquæ naturalis liquore, baptismi Sacramentum ullâ ratione confici posse.

12. Sed duarum partium, ex quibus baptisma constare debet, postquam altera, hoc est, materia diligenter explicata fuerit, studebunt Pastores eâdem diligentiâ formam etiam tradere, quæ est altera ejus pars maximè necessaria. In hujus autem Sacramenti explicatione, eò majori curâ et studio elaborandum putabunt, quòd tam sancti mysterii notitiâ non solùm suâ sponte Fideles vehementer delectare potest, quod quidem in omni divinarum rerum scientiâ communiter evenit; verùm etiam ad usus ferè quotidianos summoperè expetenda est. Cùm enim sæpè incidant tempora, quemadmodum suo loco planiùs dicetur, in quibus tum ab aliis de po-

[1] De materia Bapt. vide Conc. Flor et Trid. sess. 7. can. 2. et de consecr. dist. 4. item. D. Th p. 3. q. 66. art. 5. — [2] Ambr., lib. 1. Sacr., c. et Innocent I. 1. decretal. tit. 1. c. 3.

pulo, tum sæpissimè à mulierculis baptismum ministrari oporteat : ita fit ut promiscuè omnibus Fidelibus ea quæ ad hujus Sacramenti substantiam pertinent, cognita et perspecta esse debeant.

13. Quare dilucidis et apertis verbis, quæ facilè percipi ab omnibus possint, Pastores docebunt, hanc esse perfectam et absolutam baptismi formam : EGO TE BAPTIZO IN NOMINE PATRIS, ET FILII, ET SPIRITUS SANCTI. Ita enim à Domino et Salvatore nostro traditum est, cùm Apostolis apud Matthæum præcepit : [1] Euntes docete omnes gentes, baptizantes eos in nomine Patris, et Filii, et Spiritûs Sancti. Ex illo autem verbo, Baptizantes, catholica Ecclesia divinitùs edocta, optimè intellexit, in hujus Sacramenti formâ actionem ministri exprimendam esse : quod quidem fit, cùm dicitur : Ego te baptizo. Ac quoniam, præter ministros, tum illius personam qui baptizatur, tum principalem causam, quæ baptismum efficit, significare oportebat : idcircò illud pronomen, Te, et distincta divinarum personarum nomina adduntur, ut absoluta Sacramenti forma iis verbis concludatur, quæ modò exposita sunt : Ego te baptizo in nomine Patris, et Filii, et Spiritûs Sancti. Neque enim sola Filii persona, de quo à Joanne [2] scribitur : Hic est qui baptizat, sed simul omnes sanctæ Trinitatis personæ ad baptismi Sacramentum operantur. Quod autem, In nomine, non, In nominibus, dictum est : hoc planè declarant unam Trinitatis naturam et divinitatem : Etenim hoc loco, Nomen ad personas non refertur, sed divinam substantiam, virtutem et potestatem, quæ una et eadem est in tribus personis, significat [3].

[1] Matth., 28. 19.
[2] Joan., 1. 33.
[3] Vide August contra Donatist., lib. 6. c. 25. D. Thom., p. 3. q. 66, art. 5.

peuple et le plus souvent même les moindres femmes administrent le baptême. Par conséquent on doit faire connaître et expliquer à tous les Fidèles sans distinction ce qui tient à l'essence de ce Sacrement.

13. Les Pasteurs enseigneront donc en termes clairs et faciles à saisir que la forme complète et absolue du baptême consiste essentiellement dans ces mots : *Je te baptise au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit.* Ainsi le prescrivit Jésus-Christ notre Sauveur lui-même, quand il donna à ses Apôtres cet ordre : *Allez, enseignez toutes les nations, les baptisant au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit.* De ce mot *Baptisant* l'Eglise catholique, éclairée de Dieu, a très-justement conclu que dans la forme de ce Sacrement il fallait exprimer l'action du ministre. Et c'est ce que l'on fait, en disant : *Je te baptise.* Mais outre les ministres il fallait encore exprimer et la personne de celui qui est baptisé et la cause première et principale qui produit le Sacrement. Voilà pourquoi l'on ajoute le pronom, *te*, et le nom de chacune des trois personnes de la Sainte-Trinité. De manière que la forme entière et complète du Sacrement est renfermée dans ces paroles que nous avons citées plus haut : *Je te baptise au nom du Père, et du Fils et du Saint-Esprit.* Car la personne du Fils, dont saint Jean a dit : *C'est lui qui baptise*, n'opère pas seule dans le Sacrement du baptême, toutes les personnes de la sainte Trinité y interviennent ensemble. Et si l'on dit : Au nom, et non pas, Dans les noms, c'est pour marquer qu'il n'y a qu'une seule nature et une seule divinité dans la Trinité. En effet le nom ici ne se rapporte point aux personnes : il désigne la substance, la vertu, la puissance divine qui est une et la même dans les trois personnes.

14. Cependant sur cette forme que nous venons de donner, comme entière et parfaite, il est une remarque à faire ; c'est qu'elle contient des mots qui sont tellement nécessaires, qu'on ne saurait les retrancher sans empêcher l'existence même du Sacrement, tandis que la nécessité d'en employer certains autres n'est pas telle qu'en les supprimant, on altère cette essence. De ce nombre est, dans la langue latine, le mot *ego*, dont la valeur et la foree est déjà comprise dans le verbe *Baptizo*. Il y a plus ; les Eglises grecques ont varié la tournure et sont dans l'usage de supprimer complétement ce pronom, persuadées qu'il n'est point essentiel de faire mention du ministre. Ce qui fait qu'ils se servent généralement de cette forme, « que le serviteur de Jésus-Christ soit baptisé au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. » Baptême que le concile de Florence a reconnu complet et valide, attendu que ces paroles font connaître assez clairement la vraie propriété de ce Sacrement, c'est-à-dire l'ablution qui se fait réellement dans ce moment-là.

15. Si l'on est obligé d'avouer qu'il fut un temps où les Apôtres baptisaient seulement au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ, nous devons tenir pour certain qu'ils ne le firent que par l'inspiration de l'Esprit saint. Ils voulaient, dans ces commencements de l'Eglise naissante, donner plus d'éclat à leur prédication par le nom de Jésus-Christ, et célébrer davantage sa puissance divine et sans bornes. D'ailleurs en examinant la chose à fond, on voit bientôt qu'il ne manque à cette formule aucune des parties qui sont requises par le Sauveur. Car qui dit Jésus-Christ, dit par là même la personne du Père de qui il a reçu l'onction sacrée, et la personne du Saint-Esprit qui lui a appliqué cette onction.

14. Sed in hâc formâ quam integram et perfectam esse ostendimus, observandum est, quædam prorsùs necessaria esse, quæ si omittantur, Sacramentum confici non potest : quædam verò non ita necessaria, ut si desint, Sacramenti ratio non constet : cujusmodi est vox illa, Ego, cujus vis in verbo, Baptizo, continetur ; imò verò in Ecclesiis Græcorum variatâ dicendi ratione, prætermitti consuevit, propterea quòd nullam fieri oportere ministri mentionem judicârunt : ex quo factum est ut in Baptismo hâc formâ passim utantur, Baptizetur servus Christi in nomine Patris, et Filii, et Spiritûs Sancti : à quibus tamen perfectè Sacramentum ministrari, ex Concilii Florentini sententiâ et definitione apparet, cùm iis verbis satis explicetur id quod ad baptismi veritatem attinet, nimirùm ablutio, quæ tunc reipsa peragitur.

15. Quòd si etiam aliquando tempus fuisse dicendum est, cùm [1] Apostoli in nomine tantùm Domini Jesu Christi baptizarent, id quidem Spiritûs Sancti afflatu eos fecisse, exploratum nobis esse debet : ut initio nascentis Ecclesiæ Jesu Christi nomine prædicatio illustrior fieret, divinaque et immensa ejus potestas magis celebraretur. Deinde verò rem penitùs introspicientes, facilè intelligimus, nullam earum partium in eâ formâ desiderari, quæ ab ipso Salvatore præscriptæ sunt : qui enim Jesum Christum dicit, simul etiam Patris personam, à quo unctus ; et Spiritum Sanctum quo unctus est, significat.

[1] Act., 2. 38, et 8. 16. et 19. 48 et 19. 5.

16. Quanquam dubium fortasse videri potest, an hujusmodi formâ Apostoli aliquem baptizaverint, si [1] Ambrosii [2] et Bazilii, sanctissimorum et gravissimorum Patrum auctoritatem sequi volumus, qui ita baptismum in nomine Jesu Christi interpretati sunt, ut dixerint, iis verbis significari baptismum, non qui à Joanne, sed qui à Christo Domino traditus esset, tametsi à communi et usitatâ formâ, quæ distincta trium personarum nomina continet, Apostoli non discederent. Atque hoc loquendi genere Paulus, etiam in Epistola ad Galatas usus videtur, cùm inquit : [3] Quicumque in Christo baptizati estis, Christum induistis; ut significaret in fide Christi, nec aliâ tamen formâ, quam idem Salvator et Dominus noster servandam præceperat, baptizatos esse.

17. Hactenùs igitur de materiâ et formâ, quæ ad baptismi substantiam maxime pertinent, Fideles docere satis fuerit. Quoniam verò in hoc Sacramento conficiendo, legitimæ etiam ablutionis rationem servari oportet : idcircò ejus quoque partis doctrina à Pastoribus tradenda est, atque ab eis breviter explicandum communi Ecclesiæ more, et consuetudine receptum esse, ut baptismus uno aliquo ex tribus modis confici posset : nam qui hoc Sacramento initiari debent, vel in aquam merguntur, vel aqua in eos infunditur, vel aquæ aspersione tinguntur. Ex his autem ritibus quicumque servetur, baptismum verè perfici credendum est. Aqua enim in baptismo adhibetur ad significandum animæ ablutionem, quam efficit : quare baptismus ab Apostolo [4] lavacrum ap-

[1] Amb. l. 1. de Spir. sanct. c. 3. — [2] Basil., 2. de Spir. S. c. 12. — [3] Gal., 3. 27. — [4] Eph., 5. 26.

16. Au reste il serait peut-être permis de douter si jamais les Apôtres ont baptisé avec une forme semblable. En nous en rapportant à saint Ambroise, à saint Basile et à beaucoup d'autres Pères, d'une sainteté et d'une autorité des plus imposantes, nous verrions que d'après leur interprétation le baptême donné au nom de Jésus-Christ signifie simplement, non le baptême de Jean, mais celui qui fut institué par Notre-Seigneur Jésus-Christ, sans qu'il s'ensuive que les apôtres se soient écartés de la forme commune qui mentionne distinctement les noms des trois personnes. Saint Paul semble se servir de la même façon de parler dans son épître aux Galates, quand il dit : *Vous tous qui avez été baptisés en Jésus-Christ, vous avez revêtu Jésus-Christ.* Et cependant il veut seulement leur représenter qu'ils ont été baptisés dans la foi de Jésus-Christ, et non point avec une forme différente de celle qui avait été prescrite par le Sauveur lui-même.

17. C'en est assez pour instruire les fidèles sur la matière et la forme, ces deux parties si importantes de l'essence même du baptême. Mais pour produire le Sacrement, il est un mode légitime d'ablution que l'on doit religieusement observer. Par conséquent les Pasteurs auront soin de donner la doctrine sur ce point et d'expliquer en peu de mots qu'il est admis par l'usage et la pratique de l'Eglise qu'on peut conférer le Sacrement de trois manières diffrentes : ou bien en plongeant dans l'eau ceux qui sont reçus au baptême, ou bien en versant l'eau sur eux, ou enfin en les arrosant par aspersion. Mais de ces trois rites, quel que soit celui que l'on emploie, on doit tenir pour certain que le baptême est consommé. L'eau figure dans le baptême pour signifier l'ablution intérieure de l'âme que ce Sacrement opère. Ce qui l'a fait appeler par saint

Paul un *bain*. Or cette ablution existe-t-elle plus tôt par l'immersion qui se pratiqua longtemps dans les premiers siècles de l'Eglise, que par l'effusion que nous voyons généralement en usage aujourd'hui, ou par l'aspersion dont on croit que saint Pierre se servit lorsque dans un seul jour il amena à la foi et baptisa trois mille personnes ? Et il n'importe nullement qu'on fasse une ou trois ablutions. Une lettre de saint Grégoire le Grand à Léandre, montre que le baptême s'est donné et pourrait se donner encore des deux manières. Néanmoins les Fidèles devront observer le rit qu'ils trouveront établi dans leurs églises.

pellatus est. Ablutio autem non magis sit, cùm aliquis aquâ mergitur, quod diù à primis temporibus in Ecclesiâ observatum animadvertimus, quàm vel aquæ effusione, quod nunc in frequenti usu positum videmus, vel aspersione, quemadmodum à Petro factum esse colligitur, cùm uno die [1] tria millia hominum ad fidei veritatem traduxit, et baptizavit. Utrùm verò unica, an trina ablutio fiat, nihil referre existimandum est. Utrovis enim modo et anteà in Ecclesiâ baptismum verè confectum esse, et nunc confici posse, ex D. Gregorii Magni Epistolâ, [2] ad Leandrum scriptâ, satis apparet. Retinendus est tamen à Fidelibus is ritus, quem unusquisque in suâ Ecclesiâ servari animadverterit.

18. Mais il faut avoir grand soin d'apprendre au peuple que l'ablution ne doit pas se faire sur une partie du corps quelconque, mais de préférence sur la tête, ce siége où aboutissent tous les sens, soit intérieurs, soit extérieurs, en second lieu, que celui qui baptise doit prononcer les paroles de la forme du Sacrement, non pas avant ou après l'ablution, mais à l'instant même où l'ablution se fait.

18. Atque illud præcipuè monere oportet, non quamlibet corporis partem, sed potissimùm caput, in quo omnes tum interiores, cùm externi sensus vigent, abluendum, simulque ab eo qui baptizat, non ante aut post ablutionem verba Sacramenti, quæ formam continent, sed eodem tempore quo ablutio ipsa peragitur, pronuntianda esse.

§ II.

De l'institution du Baptême.

19. Après ces explications, il sera encore très-convenable d'enseigner et de rappeler à la mémoire des Fidèles que le Baptême comme tous les autres Sacrements a été institué par Notre-Seigneur Jésus-Christ. Mais ce qu'il faut expliquer souvent et avec soin, c'est qu'au sujet du baptême il y a deux époques bien différentes à noter, celle où le Sauveur l'institua, et celle où il nous fit une obligation de le recevoir. Pour la première, on convient que Notre-Seigneur institua ce Sacre-

19. His expositis, conveniet præterea docere, atque in memoriam Fidelium reducere, baptismum quemadmodum et reliqua Sacramenta, à Christo Domino institutum esse. Hoc igitur Pastores frequenter docebunt, explicabuntque duo diversa tempora baptismi notanda esse, alterum, cùm Salvator eum instituit; alterum, cùm lex de eo suscipiendo sancita est. Ac quod ad primum attinet, tunc à Domino hoc Sacramentum institutum

[1] Act., 2. 41. — [2] Greg., lib. 1. regist., Ep. 41.

esse perspicitur, cùm ipse à Joanne baptizatus sanctificandi virtutem aquæ tribuit. Testantur enim sancti Gregorius Nazianzenus[1] et Augustinus, [2] eo tempore aquæ vim generandi in spiritualem scilicet vitam datam esse. Et alio loco ita scriptum reliquit : Ex quo Christus in aquâ mergitur, ex eo omnia peccata abluit aqua. Et alio : Baptizatur Dominus, non mundari indigens, sed tactu mundæ carnis aquas mundans, ut vim abluendi habeant. Atque ad eam rem illud maximo argumento esse potuit, quòd tunc sanctissima Trinitas in cujus nomine baptismus conficitur, numen suum præsens declaravit. [3] Vox enim Patris audita est, Filii persona aderat : et Spiritus Sanctus in columbæ specie descendit; prætereà cœli aperti sunt, quò nobis jam per baptismum licet ascendere.

ment quand par le baptême qu'il reçut lui-même de Jean, il communiqua à l'eau la vertu de nous sanctifier. Saint Grégoire de Nazianze et saint Augustin nous assurent que ce fut dans ce moment-là même que l'eau fut douée de la vertu de nous régénérer pour la vie spirituelle. Le dernier de ces Pères dit encore dans un autre endroit de ses écrits : « Dès le moment que Jésus-Christ fut plongé dans l'eau, l'eau reçut le pouvoir d'effacer tous les péchés, » et ailleurs : « Le Seigneur s'est fait baptiser non pas qu'il eût besoin d'être purifié, mais dans le dessein de purifier les eaux au contact de sa chair sans tache, afin de leur communiquer par là la vertu de nous purifier ensuite, » et ce qui sert puissamment à le prouver, c'est que la sainte Trinité tout entière, au nom de laquelle le baptême se donne, y manifesta sa présence : Le Père fit entendre sa voix, le Fils était là en personne et le Saint-Esprit descendit en forme de colombe, et enfin l'on vit s'ouvrir les cieux où le baptême nous donne maintenant le droit de monter.

20. Quòd si quis scire cupiat quânam ratione tanta et tam divina virtus à Domino aquis tributa sit : id quidem humanam intelligentiam superat. Hoc verò satis percipi à nobis potest, baptismo à Domino suscepto, sanctissimi et purissimi ejus corporis tactu aquam ad baptismi salutarem usum consecratam esse; ita tamen, ut hoc Sacramentum, etsi ante passionem institutum fuerit, à passione tamen, quæ omnium Christi actionum tanquam finis erat, vim et efficientiam duxisse, credendum sit[4].

20. Mais de savoir comment Notre-Seigneur a communiqué à l'eau une vertu si excellente et si divine, c'est ce que l'intelligence humaine ne saurait atteindre. Tout ce que nous pouvons assez bien comprendre, c'est que Jésus-Christ s'étant fait baptiser, l'eau en touchant un corps aussi pur et aussi saint, dut se trouver consacrée pour le salutaire usage de ce Sacrement. Mais nous ne devons pas perdre de vue que pour avoir été institué avant la passion, le baptême ne laissa pas de tirer sa vertu et son efficacité de la passion qui était comme la fin de toutes les actions du Sauveur.

21. Sed de altero etiam, quo sci-

21. Sur la seconde époque, c'est-à-dire celle où la loi de recevoir le baptême fut imposée, il ne saurait y avoir aucun doute. Les auteurs ecclésiastiques conviennent que quand

[1] Greg. Orat. in Nat. Salv. circa fin.— [2] Aug., serm. 19. 36 et 37. de temp.— [3] Matth., 3. 17, 18; Marc., 1. 10, 11; Luc., 3, 21, 22.— [4] Vide Hier., in com. in 3. cap. Matt. Aug. serm. 36. de temp.

Notre-Seigneur après sa résurrection dit à ses Apôtres : *Allez, enseignez toutes les nations, les baptisant au nom du Père, et du Fils et du Saint-Esprit;* de ce moment-là, tous les hommes qui voulaient arriver au salut commencèrent à être tenus à l'obligation de recevoir le baptême. On pourrait encore le conclure en s'appuyant et sur l'autorité du prince des Apôtres, qui dit : *Il nous a fait renaître à l'espérance de la vie par la résurrection de Jésus-Christ d'entre les morts;* et sur ce passage de saint Paul qui en parlant de l'Eglise s'exprime ainsi : *Il s'est livré pour elle, afin de la sanctifier par le baptême de l'eau dans la parole de vie.* Tous deux en effet semblent rapporter l'obligation du baptême au temps qui suivit la mort du Sauveur, de sorte que ces paroles de Jésus-Christ : *Celui qui ne renaîtra point de l'eau et de l'esprit ne pourra entrer dans le royaume de Dieu,* on ne saurait douter qu'elles ne regardent cette période de temps qui doit s'écouler depuis la passion.

Présentées convenablement par les Pasteurs, il est impossible que ces considérations ne révèlent point aux Fidèles toute l'excellence et la dignité du baptême, et qu'elles ne leur inspirent point une religieuse vénération pour ce Sacrement, surtout quand ils feront attention que les dons si brillants et si considérables qui se manifestèrent d'une manière miraculeuse lors du baptême de Notre-Seigneur, sont communiqués intérieurement par la vertu du Saint-Esprit à l'âme de tous ceux qui se font baptiser. En effet si, par un bonheur semblable à celui du serviteur d'Elisée, nos yeux venaient à s'ouvrir de manière à pouvoir considérer les choses célestes, il n'est personne assez dépourvu du sens commun pour ne pas être saisi de la plus grande admiration à la vue des divins mystères du baptême. Mais pourquoi ne pas espérer qu'il en serait de même

licet tempore lex de baptismo lata fuerit, nullus dubitandi locus relinquitur. Nam inter sacros Scriptores convenit, post Domini resurrectionem, cùm Apostolis præcepit, [1] Euntes docete omnes gentes, baptizantes eos in nomine Patris, et Filii, et Spiritûs Sancti : ex eo tempore omnes homines, qui salutem æternam consecuturi erant, lege de baptismo teneri cœpisse. Quod quidem ex Apostolorum Principis auctoritate colligitur, cùm inquit : [2] Regeneravit nos in spem vivam per resurrectionem Jesu Christi ex mortuis; idemque ex illo Pauli loco, [3] Se ipsum tradidit pro ea, ut illum sanctificaret, (cùm de Ecclesia loqueretur) mundans eam lavacro aquæ in verbo, licet cognoscere : uterque enim baptismi obligationem ad tempus quod mortem Domini consecutum est, videtur retulisse, ut dubitandum nullo modo sit, verba etiam illa Salvatoris : [4] Nisi quis renatus fuerit ex aquâ et spiritu, non potest introire in regnum Dei, id ipsum tempus spectasse, quod post passionem futurum erat.

Ex iis igitur, si accurate à Pastoribus tractentur, haud dubium esse potest, quin Fideles maximam in hoc Sacramento dignitatem agnoscant, ac summâ animi pietate venerentur : præsertim verò cùm cogitârint præclara illa et amplissima munera, quæ cùm Christus Dominus baptizaretur, miraculorum significationibus declarata sunt, singulis, cùm baptizantur, intimâ Spiritûs Sancti virtute donari atque impertiri. Ut enim si quemadmodum [5] Elisæi puero contigit, nobis oculi ita aperirentur, ut cœlestes res intueri possemus, nemo adeò communi sensu carere putandus esset, quem divina baptismi mysteria in maximam admirationem non traducerent : cur idem etiam eventurum non existimemus, cùm à Pastoribus

[1] Marc., 16 15; Matth., 21. 19.— [2] 1. Petr., 1. 3.— [3] Ephes., 6. 26.— [4] Joan., 3. 3.— [5] 4. Reg., 6. 17.

hujus Sacramenti divitiæ ita expositæ fuerint, ut eas Fideles, si non corporis oculis, at mentis acie fidei splendore illuminatæ, contemplari queant.

si les Pasteurs expliquaient les trésors du baptême assez clairement pour les faire contempler aux Fidèles, sinon avec les yeux du corps, du moins avec les yeux d'un esprit éclairé par les lumières de la foi?

§ III.

Ministres du Baptême.

22. Jam verò, à quibus ministris hoc Sacramentum conficiatur, non utiliter modò, sed necessariò tradendum videtur : tum ut ii, quibus præcipuè hoc munus commissum est, illud sanctè et religiosè curare studeant : tum ut ne quis tanquam fines suos egressus, in alienam possessionem intempestivè ingrediatur, vel superbè irrumpat, cùm in omnibus [1] ordinem servandum esse Apostolus admoneat.

Doceantur igitur Fideles, triplicem esse eorum ordinem : ac in primo quidem Episcopos et Sacerdotes collocandos esse, quibus datum est, ut jure suo, non extraordinariâ aliquâ potestate, hoc munus exerceant : iis enim in Apostolis præceptum est à Domino : [2] Euntes baptizate : quamvis Episcopi, ne graviorem illam docendi populi curam deserere cogerentur, baptismi ministerium Sacerdotibus relinquere soliti essent. Quòd verò Sacerdotes jure suo hanc functionem exerceant, ita ut præsente etiam Episcopo, ministrare baptismum possint, ex doctrinâ [3] Patrum et usu Ecclesiæ constat : nam cùm ad Eucharistiam consecrandam instituti sint, quæ est [4] pacis et unitatis Sacramentum, consentaneum fuit potestatem iis dari omnia illa administrandi per quæ necessariò hujus pacis et unitatis quilibet particeps fieri posset. Quòd si

[1] 1. Cor., 14. 40.— [2] Matth., 28. 19.— [3] Isid., l. 2. de offic. Eccl., cap. 4.— [4] 1 Cor.. 10. 17.

22. Maintenant il nous semble non-seulement utile, mais même nécessaire de faire connaître quels sont les ministres de ce Sacrement, d'un côté pour que ceux à qui cette fonction est confiée s'appliquent à la remplir saintement et avec piété ; de l'autre pour que personne ne sorte des limites de ses attributions et qu'on n'aille pas s'introduire à contre-temps ou pénétrer avec insolence sur le terrain d'autrui; car l'Apôtre nous avertit de garder l'ordre en toutes choses.

Il faut donc apprendre aux Fidèles qu'il y a trois classes de ministres du baptême. A la première appartiennent les Evêques et les Prêtres qui sont autorisés à exercer ce ministère de plein droit et non point en vertu d'un pouvoir extraordinaire. C'est à eux que Notre-Seigneur a dit dans la personne des Apôtres : *Allez, baptisez*; et si les Evêques se sont montrés dans l'habitude de laisser aux Prêtres l'administration du baptême, c'était seulement pour ne pas être obligés d'abandonner la charge plus importante encore de la prédication. Pour les Prêtres, la doctrine des Pères et les usages de l'Eglise attestent qu'ils exercent cette fonction en vertu d'un droit qui leur est tellement propre qu'ils peuvent administrer le baptême même en présence des Evêques. Etablis en effet pour consacrer l'Eucharistie qui est le sacrement de la paix et de l'unité, il était juste qu'ils eussent le pouvoir de faire tout ce qui est nécessaire pour

mettre les hommes en participation de cette paix et de cette unité. Et si les saints Pères ont dit quelquefois que les Prêtres n'avaient pas le droit de baptiser sans la permission de l'Evêque, cela doit s'entendre de ces baptêmes que l'on avait coutume de donner d'une manière plus solennelle à certains jours de l'année.

La seconde classe est celle des Diacres. Pour eux, les Pères ont décidé dans une foule de passages qu'ils ne peuvent point administrer le Sacrement sans l'autorisation de l'Evêque ou du Prêtre.

Viennent en dernier lieu ceux qui dans le cas de nécessité peuvent baptiser sans les cérémonies consacrées. De ce nombre sont tous les humains, hommes ou femmes, mêmes les derniers du peuple et de quelque religion qu'ils soient. En effet, juifs, infidèles, hérétiques, quand la nécessité l'exige, tous ont également ce droit, pourvu seulement qu'ils se proposent de faire ce que fait l'Eglise catholique dans ce genre d'administration. Ainsi l'avaient déjà décidé plusieurs fois les Pères et les conciles anciens. Mais le saint concile de Trente vient encore de prononcer anathème contre ceux qui oseraient prétendre que le baptême donné par les hérétiques au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit, avec l'intention de faire ce que fait l'Eglise, n'est pas le baptême véritable.

23. Et certes, c'est là une grande raison pour nous d'admirer la bonté et la sagesse infinie de Notre-Seigneur. Puisque tous doivent nécessairement recevoir ce Sacrement, il n'a voulu refuser à personne le pouvoir de l'administrer, comme déjà, pour en faire la matière, il avait choisi l'eau, c'est-à-dire l'un des éléments les plus communs de ce monde. Seulement, comme on l'a observé plus haut, tous n'ont pas le droit d'employer les cérémonies consacrées et solennelles, non pas toutefois parce que les rites

aliquando Patres Sacerdotibus, sine Episcopi veniâ baptizandi jus permissum non esse dixerunt, id de eo baptismo, qui certis annis diebus solemni cæremoniâ administrari consueverat, intelligendum videtur.

Secundum ministrorum locum obtinent Diaconi, quibus sine Episcopi aut Sacerdotis concessu, non licere hoc Sacramentum administrare, plurima sanctorum Patrum decreta testantur [1].

Extremus ordo illorum est, qui, cogente necessitate, sine solemnibus cæremoniis baptizare possunt; quo in numero sunt omnes, etiam de populo, sive mares sive fœminæ, quamcumque illi sectam profiteantur, nam et judæis quoque, et infidelibus, et hæreticis, cùm necessitas cogit, hoc munus permissum est : si tamen id efficere propositum eis fuerit, quod Ecclesia Catholica in eo administrationis genere efficit. [2] Hæc autem cùm multa veterum Patrum et Conciliorum decreta confirmarunt, tum verò à sacra Tridentina Synodo anathema in eos sancitum est, qui dicere audeant baptismum, qui etiam datur ab hæreticis in nomine Patris, et Filii, et Spiritûs Sancti, cum intentione faciendi quod facit Ecclesia, non esse verum Baptismum [3].

23. In quo profectò summam Domini nostri bonitatem et sapientiam licet admirari : nam cùm hoc Sacramentum necessariò ab omnibus percipiendum sit : quemadmodum aquam ejus materiam instituit, quâ nihil magis commune esse potest : sic etiam neminem ab ejus administratione excludi voluit; quamvis, ut dictum est,

[1] Distinct. 93. cap. 13.—[2] Tert. lib, de Bap., c. 18, et de Coron. milit., c. 3.—[3] Trid.. sess. 7. can. 4, de consec. dist. 4. cap. 24. Aug., lib. 7. contra Donat., cap. 51, et ibid. lib. 3, cap. 10. et lib. 2. cont. Parm. et Conc. Later. c. 1. et Conc Flor. in decr. Eugenii.

non omnibus liceat solemnes cæremonias adhibere non quidem quòd ritus aut cæremoniæ plus dignitatis; sed quòd minus necessitatis quàm Sacramentum, habeant.

24. Neque verò hoc munus ita omnibus promiscuè permissum esse Fideles arbitrentur, quin ordinem aliquem ministrorum statuere maximè deceat : mulier enim si mares adsint, laicus item præsente clerico, tum clericus coram Sacerdote, baptismi administrationem sibi sumere non debent. Quanquàm obstetrices, quæ baptizare consueverunt, improbandæ non sunt, si interdùm, præsente aliquo viro, qui hujus Sacramenti conficiendi minimè peritus sit, quod aliàs viri magis proprium officium videretur, ipsæ exequantur.

et les cérémonies seraient quelque chose de plus digne que le Sacrement même, mais parce qu'elles sont moins nécessaires.

24. Et que les Fidèles n'aillent pas non plus s'imaginer que ce pouvoir a été confié à tous tellement indistinctement, que les convenances n'obligent point à établir un certain ordre parmi ces divers ministres. La femme, par exemple, ne doit point s'arroger l'administration du baptême là où il se rencontre des hommes, ni un laïc en présence d'un clerc, ni un clerc devant un Prêtre. Cependant il ne faut point désapprouver les sages-femmes qui sont accoutumées à baptiser, si quelquefois en présence d'un homme qui ne serait point du tout exercé à conférer ce sacrement, elles se chargent elles-mêmes de cette fonction qui dans d'autres circonstances semblerait être plutôt le propre de l'homme.

§ IV.

Des Parrains et Marraines.

25. Accedit autem ad eos ministros, qui, ut hactenùs declaratum est, baptismum conficiunt, aliud etiam ministrorum genus, qui ad sacram et salutarem ablutionem celebrandam ex vetustissimâ Catholicæ Ecclesiæ consuetudine adhiberi solent, ii nunc patrini, olim susceptores, sponsores seu fidejussores, communi vocabulo, à rerum divinarum Scriptoribus vocabantur : [1] De quorum munere, quoniam ad omnes ferè laicos pertinet, accuratè à Pastoribus agendum erit : ut Fideles intelligant quæ potissimùm ad illud rectè perficiendum necessaria sint. In primis verò explicare oportet quæ causa fuerit, cur ad Baptismum

[1] Tertull., lib. de Bapt., cap. 18. et de Coron. milit., cap. 3.

25. A tous ces ministres qui peuvent conférer le baptême, comme nous venons de l'expliquer, il faut encore en ajouter une autre classe qu'un usage très-ancien de l'Eglise catholique fait concourir à l'administration de la sainte et salutaire ablution. Ce sont ceux que nous appelons aujourd'hui parrains et que les auteurs ecclésiastiques appelaient communément autrefois receveurs, répondants ou cautions. Comme ces sortes de fonctions sont du ressort de presque tous les laïcs, les Pasteurs devront les traiter avec soin pour que les Fidèles comprennent ce qui est le plus nécessaire pour les bien remplir. Mais avant tout il faudra expliquer la raison qui a fait joindre des parrains et des répondants aux

autres ministres du baptême, raison qui paraîtra parfaitement juste à tous ceux qui voudront se rappeler que le baptême est une régénération spirituelle par laquelle nous renaissons enfants de Dieu, ainsi que l'enseigne saint Pierre dans ces paroles : *Comme des enfants nouvellement nés, désirez le lait spirituel et pur de tout mélange.*

De même qu'un enfant qui vient de recevoir le jour a besoin des secours et des soins d'une nourrice et d'un maître pour s'élever et pour s'instruire dans les sciences et dans les arts, ainsi il est nécessaire à ceux qui commencent à vivre de la vie spirituelle puisée aux fonts du baptême d'être confiés à des personnes sûres et prudentes qui pourront leur communiquer les enseignements de la religion chrétienne, les former à toutes les règles de la piété, et les faire grandir peu à peu en Jésus-Christ, jusqu'à ce qu'ils deviennent avec la grâce de Dieu des hommes parfaits; d'autant plus que les Pasteurs qui sont préposés à la direction générale des paroisses, n'ont pas assez de loisir pour se charger du soin spécial d'instruire les enfants dans la foi. Au reste saint Denys nous a laissé un remarquable témoignage en faveur de l'ancienneté de cet usage dans les paroles suivantes : « Nos divins maîtres, dit-il (car c'est ainsi qu'il appelle les Apôtres), ont eu la pensée et ils ont trouvé bon de donner des répondants aux enfants, conformément à cette sainte coutume qui porte les parents naturels à choisir pour leurs enfants des personnes éclairées dans les choses de Dieu, pour leur tenir lieu de maîtres, sous la direction desquels ces enfants doivent passer le reste de leur vie comme sous les auspices d'un père spirituel et du gardien de leur salut éternel. » L'autorité du pape Hygin vient encore confirmer cette opinion.

præter Sacramenti ministros, patrini etiam et susceptores adjungerentur : quod quidem optimo jure factum esse omnibus videbitur, si meminerint baptismum esse spiritualem regenerationem, per quam filii Dei nascimur; de eâ enim ita loquitur Divus Petrus : [1] Sicut modò geniti infantes rationabile sine dolo lac concupiscite. Ut igitur, postquam aliquis in hanc lucem editus est, nutrice et pædagogo indiget, quorum ope atque operâ educetur, ac doctrinâ et bonis artibus erudiatur : ita etiam necesse est, ut qui ex baptismi fonte vitam spiritualem vivere incipiunt, alicujus fidei et prudentiæ committantur, à quo Christianæ Religionis præcepta haurire, ad omnemque pietatis rationem institui possint, atque ita paulatim in Christo adolescere, donec tandem viri perfecti, juvante Domino, evadant : cùm præsertim Pastoribus, qui publicæ parochiarum curationi præpositi sunt, tantum temporis non supersit, ut privatam illam curam pueros in fide erudiendi suscipere possint. Hujus autem vetustissimæ consuetudinis præclarum testimonium à Divo Dionysio [6] habemus, cùm inquit : Divinis nostris ducibus (sic enim Apostolos vocat) in mentem venit, et visum est suscipere infantes secundùm istum sanctum modum, quòd naturales parentes pueri eum cuidam docto in divinis, veluti pædagogo, traderent, sub quo, sicut divino patre et salvationis sanctæ susceptore, reliquum vitæ puer degeret. Eamdem verò sententiam confirmat Higinii auctoritas [3].

[1] 1. Petr., 2, 2.— [2] Dion. de Eccl. Hier., c. 7. p. 3.— [3] Habetur de Consec. dist. 4. cap. 100. et Leo Pap. ibid. cap. 101. et Conc. Mogunt. ibid. c. 101. et 30. q. 1. c. 1.

26. Quamobrem sapientissimè à sanctâ Ecclesiâ constitutum est, ut non solùm is qui baptizat, cum baptizato; sed etiam susceptor cum eo quem suscipit, et cum ejus veris parentibus affinitate, devinciantur : ita ut legitima nuptiarum fœdera inter hos omnes iniri non possint, atque inita dirimantur.

27. Præthereà docere oportet Fideles, quæ sint susceptoris partes. Etenim hoc munus adeò negligenter in Ecclesiâ tractatur, ut nudum tantùm hujus functionis nomen relictum sit : quid autem sancti in eo contineatur, ne suspicari quidem homines videntur. Hoc igitur universè susceptores semper cogitent, se hâc potissimùm lege obstrictos esse, ut spirituales filios perpetuò commendatos habeant : atque in iis, quæ ad Christianæ vitæ institutionem spectant, curent diligenter, ut illi tales se in omni vitâ præbeant, quales eos futuros esse solemni cæremoniâ spoponderunt. Audiamus quid eâ de re sanctus Dionysius [1] scribat, verba sponsoris exprimens : Spondeo puerum inducturum, cùm ad sacram intelligentiam venerit, sedulis adhortationibus meis, ut abrenuntiet contrariis omninò, profiteatur, peragatque divina, quæ pollicetur. Item Divus Augustinus : [2] Vos, inquit, antè omnia tam viros, quàm mulieres, qui filios in baptismate suscepistis, moneo, ut cognoscatis, fidejussores apud Deum exstitisse pro illis, quos visi estis de sacro fonte suscipere. Ac profectò decet maximè, eum, qui aliquod officium suscepit, in eo diligenter exequendo nunquàm defatigari : et qui se alterius pædagogum et custodem professus est, minimè pati illum esse desertum, quem semel in fidem,

[1] Loc. supr. citat.— [2] D. Aug. serm. 163. de temp. et 215.

26. Aussi n'est-ce pas sans une sagesse profonde que la sainte Eglise a arrêté que les liens de l'affinité uniraient non-seulement celui qui baptise avec celui qui est baptisé, mais encore celui qui reçoit sur les fonts, avec celui qui est reçu et avec ses véritables parents. De telle sorte que de légitimes alliances conjugales ne sauraient se former entre toutes ces personnes, et qu'on dirime celles qu'elles auraient formées.

27. Puis il faudra apprendre aux Fidèles quelles sont les obligations des parrains. On s'acquitte aujourd'hui de ce devoir avec tant de négligence, qu'il ne reste plus de cette charge que le nom. On ne paraît pas même soupçonner qu'elle renferme quelque chose de saint. Or ce que les parrains devront se représenter sans cesse, c'est qu'ils ont particulièrement contracté l'obligation rigoureuse de considérer dans leurs enfants spirituels des personnes confiées pour toujours à leurs soins, de les former avec zèle à toutes les règles de la vie chrétienne, et de faire en sorte que ces enfants spirituels se montrent pendant toute leur vie tels qu'ils devraient être d'après les promesses de leurs parrains au jour des cérémonies sacrées. Ecoutez les paroles que saint Denys met dans la bouche d'un répondant : « Quand cet enfant pourra comprendre les vérités saintes, je promets de l'amener par mes exhortations empressées à renoncer entièrement à tout ce qui est contraire à la religion; à professer et à pratiquer les préceptes divins qu'il s'engage aujourd'hui à garder. » « Vous tous, s'écrie aussi saint Augustin, hommes et femmes qui avez reçu des enfants au baptême, je vous en avertis, surtout n'oubliez point que vous êtes devenus auprès de Dieu les cautions de ceux qu'on vous a vus recevoir sur les fonts sacrés. » N'est-il pas en effet très-juste, que celui qui s'est

chargé d'un emploi, s'en acquitte fidèlement sans jamais s'en lasser; que celui qui s'est donné publiquement pour le maître et le gardien d'un autre, ne se permette point d'abandonner celui qu'il a pris sous sa garde et sous sa protection, tant qu'il sait que celui-ci a besoin de ses services et de son appui? Quant aux enseignements que les répondants doivent donner à leurs enfants spirituels, saint Augustin les résume en quelques paroles en traitant des obligations des parrains. « Ils doivent, dit-il, les avertir de garder la chasteté, d'aimer la justice, de conserver la charité, et leur apprendre avant tout le Symbole, l'oraison Dominicale avec le Décalogue, et les premiers principes de la religion chrétienne. »

28. D'après cela, il est facile de savoir à quelles personnes on ne doit point confier la direction de cette sainte tutelle. Ce sont toutes celles qui ne voudraient point ou ne pourraient point s'en acquitter fidèlement et avec zèle. Ainsi sans parler des propres parents auxquels on n'accorde pas le droit de prendre cette charge, pour faire mieux comprendre encore combien l'éducation spirituelle diffère de l'éducation naturelle, il faut principalement exclure de cette fonction les hérétiques, les juifs et les infidèles, comme autant de personnes dont les pensées et les efforts doivent tendre constamment à obscurcir la vérité de la foi par le mensonge, et à détruire toute la piété chrétienne.

29. Le concile de Trente ne permet pas non plus qu'il y ait plusieurs répondants pour recevoir le même baptisé sur les fonts du baptême, il n'admet qu'un homme ou une femme, ou au plus l'un et l'autre. D'une part la multitude des maîtres aurait pu apporter de la confusion dans la direction et dans l'instruction des enfants; de l'autre il ne fallait point laisser multiplier les affinités de cette

et clientelam suam recepit, donec illum operâ et præsidio suo egere intellexerit. Quæ autem filiis spiritualibus tradenda sunt, paucis divus Augustinus [1] comprehendit, cùm de hoc ipso susceptorum officio loqueretur; inquit enim : Debent eos admonere ut castitatem custodiant, justitiam diligant, charitatem teneant, et ante omnia Symbolum et orationem Dominicam eos doceant : Decalogum etiam et quæ sint prima christianæ religionis rudimenta.

28. Quæ cùm ita se habeant, facilè intelligimus, cuinam hominum generi sanctæ hujus tutelæ administratio committenda non sit, nimirùm iis qui eam gerere aut fideliter nolint, aut sedulò et accuratè non queant. Quocircà, præter naturales parentes, quibus non licèt eam curationem suscipere, ut ex eo magìs appareat quantùm hæc spiritualis educatio à carnali distet : hæretici in primis, judæi, infideles ab hoc munere omnino prohibendi sunt, ut qui in eâ cogitatione et curâ semper versentur, ut fidei veritatem mendaciis obscurent atque omnem christianam pietatem evertant [2].

29. Plures quoque ne baptizatum de baptismo suscipiant, sed ut unus tantùm, sive vir, sive mulier, vel ad summum unus, et una, Tridentino Concilio statutum est, tum quia disciplinæ atque institutionis ordo à multitudine magistrorum perturbari pote-

[1] Serm. 165. de Temp. de cons. diff. 4. c. 120. — [2] 30, q. 1. cap. 1. D. Thom. p. 3. q. 67. art. 8. ad 2. ex Mogunt, Conc. de consec. dist. 4. cap. 102.

rat, tum quia providere oportebat, ne inter plures ejusmodi affinitates conjungerentur, quæ impedirent quominùs legitimo matrimonii vinculo hominum inter homines societas latiùs diffunderetur [1].

[1] De consec. dist. 4. cap. 101. et Concil. Trid. sess. 14. c. 2. de reform. matrim.

sorte entre un trop grand nombre de personnes pour ne point gêner le développement des alliances que les hommes forment entre eux par les liens du mariage légitime.

CHAPITRE TROISIÈME.

SUITE DU SACREMENT DE BAPTÊME.

§ I.

Nécessité du Baptême.

30. La connaissance de tout ce que nous venons d'expliquer doit être regardée comme très-utile aux Fidèles. Mais ce qui doit être considéré comme le plus essentiel à leur apprendre, c'est que Notre-Seigneur a imposé à tous les hommes la loi de se faire baptiser, loi si rigoureuse que ceux qui ne renaîtraient point à Dieu par la grâce du baptême, ne seraient mis au monde que pour leur malheur et leur perte éternelle, fussent-ils nés de parents chrétiens ou infidèles. Les Pasteurs ne sauraient donc développer trop souvent ces paroles que nous lisons dans l'Evangile : *Celui qui ne renaîtra point de l'eau et de l'esprit ne peut point entrer dans le royaume de Dieu.*

31. Et cette loi ne s'étend pas seulement aux adultes; l'autorité et les témoignages des Pères établissent qu'elle va atteindre même les petits enfants et que l'Eglise le tient d'une tradition apostolique.

D'ailleurs serait-il croyable que Jésus-Christ eût refusé le Sacrement et la grâce du baptême aux enfants, lui qui disait : *Laissez les petits enfants et ne les empêchez point de venir à moi; le royaume des cieux est pour ceux qui leur ressemblent*; lui qui les embrassait, qui leur imposait les mains et qui les bénissait.

30. Sed cùm cæterarum rerum cognitio quæ hactenùs expositæ sunt, fidelibus utilissima habenda sit : tum verò nihil magis necessarium videri potest, quàm ut doceantur, omnibus hominibus baptismi legem à Domino præscriptam esse, ita ut, nisi per baptismi gratiam Deo renascantur in sempiternam miseriam et interitum, à parentibus sive illi fideles, sive infideles sint, procreentur. Igitur sæpiùs à Pastoribus explicandum erit, quod apud Evangelistam legitur : [1] Nisi quis renatus fuerit ex aquâ et spiritu, non potest introire in regnum Dei [2].

31. Quam legem non solùm de iis qui adultâ ætate sunt, sed etiam de pueris infantibus intelligendam esse, idque ab apostolicâ traditione Ecclesiam accepisse, communis Patrum sententia et auctoritas confirmat.

Prætereà, credendum est noluisse Christum Dominum baptismi sacramentum et gratiam pueris denegari, de quibus dicebat : [3] Sinite parvulos,

[1] Joan., 3. 5.— [2] De his vide Clem. Pap. Ep. 4, in med. Au g. in Joan., Tractat, 13. et de Eccl dogm., cap. 24. Ambr. de iis qui myster. init. c. 4. Conc. Later., cap. 1. Trid. sess. 7. can. 51. — [3] Matth., 19. 4.

et nolite eos prohibere ad me venire : talium est enim regnum cœlorum : quos amplexabatur, super quos : [1] manus imponebat, quos benedicebat. Deindè, cùm legimus [2] totam aliquam familiam à Paulo baptizatam esse, satìs apparet pueros etiam qui in illorum numero erant, salutari fonte ablutos esse.

Et puis nous savons que saint Paul baptisa une fois une famille toute entière. Or n'en résulte-t-il pas assez clairement que les enfants qui en faisaient partie, furent aussi purifiés dans les fonts salutaires.

Deindè circumcisio, quæ figura fuit baptismi, eum morem maximè commendat. Pueros enim [3] octavo die circumcidi solitos, nemo est qui ignoret. At quibus [4] circumcisio manufacta in exspoliatione corporis carnis proderat, iisdem baptismum, qui est circumcisio Christi non manufacta, prodesse perspicuum est.

La circoncision qui était une figure du baptême, vient ensuite rehausser grandement la légitimité de cet usage. Personne n'ignore que l'on avait coutume de circoncire les enfants huit jours après leur naissance. Or ceux pour qui la circoncision, faite par la main des hommes pour dépouiller un corps de chair, n'était pas sans utilité, ceux-là doivent évidemment trouver des avantages dans le baptême qui est la circoncision de Jésus-Christ opérée sans le secours de la main de l'homme.

Postremò, ut Apostolus docet [5] si unius delicto mors regnavit per unum, multò magis abundantiam gratiæ et donationis justitiæ accipientes, in vitâ regnabunt per unum Jesum Christum. Cùm itaque per Adæ peccatum puer ex origine noxam contraxerint; multò magìs per Christum Dominum possunt gratiam et justitiam consequi, ut regnent in vitâ; quod quidem sine baptismo fieri nullo modo potest [6].

Enfin, comme l'enseigne l'Apôtre : *Si la mort a régné par un seul à cause du péché d'un seul, à bien plus forte raison ceux qui reçoivent l'abondance de la grâce et du don de la justice, doivent régner dans la vie par un seul qui est Jésus-Christ.* Si donc les enfants ont contracté la tache originelle par le péché d'Adam, à bien plus forte raison aussi pourront-ils obtenir par Notre-Seigneur Jésus-Christ la grâce et la justice pour régner dans la vie. Ce qui est absolument impossible sans le baptême.

32. Quare docebunt Pastores infantes omninò baptizandos, et deinde paulatim teneram ætatem christianæ religionis præceptis ad veram pietatem informandam esse : nam, ut à Sapiente

32. C'est pourquoi les Pasteurs enseigneront qu'il faut nécessairement baptiser les enfants et former peu à peu cet âge tendre à la véritable piété, en lui inculquant les principes de la religion chrétienne; car comme le Sage l'a très-bien dit : *La voie qu'on aura suivie dans sa jeunesse, on ne la quittera pas même quand on aura vieilli.*

[1] Marc., 10.. 16.—[2] 1. Cor., 4. 10; Act., 10. 33.—[3] Gen., 21. 4; Levit., 12. 3; Luc., 1. 59, et 2. 21.—[4] Col, 2. 11.—[5] Rom., 5. 17,—[6] Conc. Trid., sess. 5. Decret. de peccat. orig. et sess. 7. de Baptism., cap. 12, 13 et 14. Dionys. de Eccl. Hier., cap. 7; Cypr., Epist. 59. Aug., Epist. 28. et lib. 1. de Peccat. merit., c. 23. Chrys., Hom. de Adam. et Evâ. Conc. de Milev., cap. et 2. de consec, dist. 4. passim.

præclarè dictum est : [1] Adolescens juxtà viam suam, etiam cùm senuerit, non recedet ab eâ.

33. Il n'est même pas permis de douter que par l'ablution sainte, les enfants ne reçoivent les dons mystérieux de la foi, non pas qu'ils croient par l'acquiescement de leur esprit propre, mais parce qu'ils sont munis de la foi de leurs parents quand ces parents sont fidèles, et que dans le cas contraire, ils le sont de la foi de toute la société des Saints, pour emprunter le langage de saint Augustin. En effet, nous pouvons dire avec vérité que les enfants sont présentés au baptême par tous ceux qui désirent de les y voir présenter et dont la charité les fait entrer dans la communion du Saint-Esprit.

33. Neque enim dubitare licet quin fidei sacramenta, cùm abluuntur, accipiant : non quia mentis suæ assensione credant : sed quia parentum fide, si parentes fideles fuerint : sin minus, fide [ut divi Augustini [2] verbis loquamur] universæ societatis Sanctorum muniuntur : etenim ab iis omnibus rectè dicimus eos baptismo offerri, quibus placet ut offerantur, et quorum charitate ad communionem sancti Spiritûs adjunguntur.

34. Aussi l'une des plus fortes exhortations à faire aux fidèles, c'est de les engager à porter leurs enfants à l'église aussitôt qu'ils le pourront sans dangers, et à les faire baptiser avec les cérémonies consacrées. Si on ne procure pas le baptême aux enfants, il ne leur reste plus aucun moyen d'obtenir le salut. Dès lors il est facile de voir combien est grande la faute de ceux qui les laissent dans la privation de la grâce du Sacrement plus longtemps que la nécessité ne le demande ; vu surtout que la faiblesse de leur âge les expose presqu'à une infinité de périls mortels.

34. Hortandi autem sunt magnoperè Fideles ut liberos suos, quàm primùm id sine periculo facere liceat, ad Ecclesiam deferendos, et solemnibus cæremoniis baptizandos curent. Nam cùm pueris infantibus nulla alia salutis comparandæ ratio, nisi eis baptismus præbeatur, relicta sit, facilè intelligitur, quàm gravi culpâ illi sese obstringant, qui eos Sacramenti gratiâ diutiùs quàm necessitas postulet, carere patiuntur : cùm præsertim propter ætatis imbecillitatem infinita penè vitæ pericula illis impendant [3].

35. La coutume de la primitive Eglise nous indique une autre conduite à tenir. A l'égard des adultes qui ont le parfait usage de leur raison, par exemple à l'égard de ceux qui sont nés chez les infidèles, il faut leur proposer la foi chrétienne et les exhorter, les exciter, les inviter avec la plus grande ardeur à l'embrasser. S'ils se convertissent au Seigneur, il faut les avertir de ne point ajourner le sacrement du Baptême au delà du temps fixé par l'Eglise. Et comme l'Ecriture dit : *Ne tardez pas à vous con-*

35. Diversam verò rationem in iis servandam esse, qui adultâ ætate sunt, et perfectum rationis usum habent, qui scilicet ab infidelibus oriuntur, antiquæ Ecclesiæ consuetudo declarat : nam christiana quidem fides illis proponenda est atque omni studio ad eam suscipiendam cohortandi, alliciendi, invitandi sunt. Quòd si ad Dominum

[1] Prov., 22. 6.
[2] Ep. 23. ad Bon.
[3] August., lib. 3. de Origine animæ, cap. 9. et lib. 1. de Peccatorum meritis, cap. 2. et Epistolà 28.

Deum convertantur, tùm verò monere oportet, ne ultrà tempus ab Ecclesiâ præscriptum, basptismi Sacramentum differant. Nam cùm scriptum sit : [1] Non tardes converti ad Dominum, et ne differas de die in diem, docendi sunt, perfectam conversionem in novâ per baptismum generatione positam esse.

Prætereà, quò seriùs ad baptismum veniunt, eò diutiùs sibi carendum esse cæterorum Sacramentorum usu et gratiâ, quibus christiana religio colitur, cùm ad ea sine baptismo nulli aditus patere possit.

Deindè etiam maximo fructu privari, quem ex baptismo percipimus : si quidem non solùm omnium scelerum, quæ anteà admissa sunt maculam et sordes baptismi aqua prorsùs eluit ac tollit, sed divinâ gratiâ nos ornat : cujus ope et auxilio in posterum etiam peccata vitare possumus, justitiamque et innocentiam tueri : qua in re summam christianæ vitæ constare, facilè omnes intelligunt [2].

36. Sed quamvis hæc ita sint, non consuevit tamen Ecclesia baptismi Sacramentum huic hominum generi statim tribuere, sed ad certum tempus differendum esse constituit.

Neque enim ea dilatio periculum, quod quidem pueris imminere suprà dictum est, conjunctum habet; cùm illis qui rationis usu præditi sunt, baptismi suscipiendi propositum atque consilium, et malè actæ vitæ pœnitentia satis futura sit ad gratiam et justitiam, si repentinus aliquis casus impediat, quominùs salutari aquâ ablui possint.

Contrà verò hæc dilatio aliquas videtur utilitates afferre.

[1] Eccl., 5. 8.—[2] Tertull. libı de Pœnit., c. 6 et de Præscript., cap. 41. Cypr. Epist. 15. de consec., dist. 4. cap. 64 et 65. Aug., lib. de fide et operib., c. 9.

vertir au Seigneur, ne différez pas de jour en jour, il faut leur apprendre que la conversion complète ne se trouve que dans la régénération nouvelle par le baptême.

D'ailleurs plus ils se présenteraient tard au baptême, plus longtemps aussi ils seraient privés de la réception et de la grâce des autres Sacrements, qui sont l'âme de la religion chrétienne, puisque le baptême seul ouvre les portes qui conduisent à eux. Enfin ils se priveraient encore des immenses avantages que le baptême même renferme, lui dont les eaux salutaires effacent et enlèvent les taches et les souillures de tous les péchés commis auparavant et ornent notre âme de cette grâce divine dont le secours et la force nous font désormais éviter les péchés et conserver la justice et l'innocence ; ces choses dans lesquelles se résument toute la vie chrétienne, comme il est facile pour tout le monde de le comprendre.

36. Malgré cela, l'Eglise n'est point dans l'usage d'accorder sur-le-champ le baptême à ces sortes de personnes, elle veut au contraire qu'on le diffère pendant un certain temps. Ce délai n'entraîne point pour eux les dangers qui menacent les enfants comme nous l'avons dit plus haut. Doués qu'ils sont de l'usage de la raison, le désir, la résolution de recevoir le baptême, joints au repentir d'avoir mal vécu, leur suffisent pour arriver à la grâce et à la justification, si quelque accident soudain venait les empêcher de se purifier dans les fonts salutaires.

Au contraire ces retards ont bien leur utilité.

Dès lors que l'Eglise doit veiller avec grande sollicitude à ce que personne ne s'approche de ce Sacrement avec des dispositions feintes et mensongères, elle peut, en différant, éprouver et connaître bien mieux les sentiments de ceux qui viennent demander le baptême. Aussi voyons-nous pour cette cause les anciens conciles décréter que les juifs qui passeraient à la foi catholique resteraient pendant plusieurs mois au milieu des catéchumènes avant d'être admis au baptême. Ensuite on s'instruit d'une manière plus parfaite des règles de la vie chrétienne, et des principes de la foi qu'on doit professer. Enfin recevoir ce Sacrement seulement avec les grandes cérémonies des jours de Pâques et de la Pentecôte, c'est lui rendre un culte et des honneurs plus grands.

Primùm enim, quoniam ab Ecclesiâ diligenter providendum est, ne quis ad hoc Sacramentum ficto et simulato animo accedat; eorum voluntas, qui baptismum petunt, magìs exploratur atque perspicitur : cujus rei causâ in antiquis conciliis decretum legimus, ut qui ex Judæis ad fidem catholicam veniunt, antequàm baptismus illis administretur, aliquot menses inter catechumenos essent.

Deindè in fidei doctrinâ, quam profiteri debent, et christianæ vitæ institutionibus erudiuntur perfectiùs.

Præthereà major religionis cultus Sacramento tribuitur, si constitutis tantùm Paschæ et Pentecostes diebus, solemni cæremoniâ baptismum suscipiant.

37. Cependant il est quelquefois des raisons justes et même impérieuses de ne point différer ce baptême, c'est quand le danger de mort semble menaçant et surtout quand les adultes à baptiser connaissent bien les mystères de la foi. C'est évidemment ainsi qu'agirent saint Philippe et le prince des Apôtres qui baptisèrent, l'un, l'eunuque de la reine Candace, et l'autre, Corneille, sans aucun délai et aussitôt qu'ils eurent fait profession d'embrasser la foi.

37. Sed interdùm tamen baptismi tempus justâ aliquâ et necessariâ de causâ differendum non est, veluti si vitæ periculum instare videatur, ac præsertìm si illi abluendi sint, [1] qui jam fidei mysteria plenè perceperint : quod quidem Philippum et apostolorum Principem fecisse satìs constat, cùm alter Candacis reginæ eunuchum, alter Cornelium, nullâ interpositâ morâ, sed statìm ut se fidem amplecti professi sunt, baptizavit.

§ II.

Des dispositions nécessaires pour recevoir le Baptême.

38. Il faut encore apprendre au peuple et lui expliquer qu'elles doivent être les dispositions de ceux qui se présentent au baptême. La première de toutes et la principale, c'est le désir et la volonté arrêtée d'être baptisés. Par le baptême on meurt au péché et on embrasse une vie et des principes nouveaux; il est donc juste de ne jamais le conférer à celui qui le

38. Docendum præthereà et populo explicandum erit, quomodò affecti esse debent qui baptizandi sunt. In primis itaque opus est ut velint, propositumque illis sit baptismum suscipere : nam cùm unusquisque in baptismo, peccato moriatur, et novam vivendi rationem, et disciplinam suscipiat, æquum est, non invito cuiquam, aut recusanti;

[1] Act., 8, 38, et 10. 48.

sed illis tantùm qui sponte suâ, et libenti animo accipiunt, baptismum præberi. Quare ex sanctâ traditione [1] semper servatum animadvertimus, ut nemini baptismus ministretur, nisi priùs interrogatus fuerit an velit baptizari. Nec verò in pueris quoque infantibus eam voluntatem deesse existimandum est, cùm Ecclesiæ voluntas, quæ pro illis spondet, obscura esse non possit.

39. Prætereà, amentes et furiosos, qui cùm aliquandò compotes mentis essent, in insaniam deindè inciderunt, ut qui eo tempore nullam baptismi suscipiendi voluntatem habent nisi vitæ periculum immineat, baptizandos non esse : cùm autem in vitæ discrimine versantur, si antequam furere inciperent, ejus voluntatis significationem dederunt, abluendi sunt : sin minùs à baptismi administratione abstinendum est. [2] Idemque judicium de dormientibus fieri debet. Quòd si in mentis potestate nunquàm fuerunt, ita ut nullum rationis usum habuerint, eos in fide Ecclesiæ, non secùs ac pueros, qui ratione carent, baptizandos esse, Ecclesiæ auctoritas et consuetudo satìs declarat.

40. Verùm præter baptismi voluntatem, fides etiam eâ ratione quâ de voluntate dictum est, ad consequendam Sacramenti gratiam maximè necessaria est. Etenim Dominus et Salvator noster docuit : [3] Qui crediderit et baptizatus fuerit, salvus erit.

Deindè, ut quemlibet admissorum scelerum, et malè actæ vitæ pœniteat atque ut idem in posterum à peccatis omnibus abstinere statuat opus est. Aliter enim, qui ita baptismum peteret, ut tamen peccandi consuetudinem

[1] Aug., l. de Pœn. medic. 2. D. T. 3. p. q. 63. part. 7.
[2] D. Th. p. q. 86. art. 12.
[3] Marc., 16. 16.

recevrait à contre-cœur, ou par contrainte, mais seulement à ceux qui l'acceptent volontairement et avec plaisir. Aussi la sainte Tradition nous apprend-elle que l'on a toujours été dans l'usage de n'administrer le baptême à personne, sans demander auparavant si on veut être baptisé. Il ne faut pas même penser que cette volonté manque chez les plus petits enfants, puisque l'Eglise, qui répond pour eux, a là-dessus une volonté qui n'est pas douteuse.

39. Les insensés et les fous qui après avoir joui quelque temps de leur raison, l'ont ensuite perdue, et qui dès lors ne peuvent avoir dans cet état la volonté de recevoir le baptême, ne doivent point être baptisés quand ils ne sont pas en danger de mort. Mais si ce danger est imminent, et qu'avant leur démence ils aient manifesté le désir d'être baptisés, il faut leur accorder le baptême; dans le cas contraire il faut s'abstenir. On doit porter le même jugement sur les personnes endormies. Mais ceux qui n'ont jamais été dans leur bon sens, qui n'ont jamais eu l'usage de leur raison, l'accoutume et l'autorité de l'Eglise indiquent assez qu'on doit les baptiser comme les enfants qui ne jouissent pas encore de la raison.

40. Mais outre la volonté, la foi est encore nécessaire pour obtenir la grâce du Sacrement au même titre que la volonté. Jésus-Christ Notre-Seigneur et Sauveur dit en même temps : *Celui qui croira et qui sera baptisé sera sauvé.*

Il faut ensuite le repentir des fautes qui ont été commises et de la mauvaise conduite antérieure, avec la résolution d'éviter tous les péchés à l'avenir. Et celui qui demanderait le baptême sans vouloir corriger ses habitudes coupables, il faudrait absolument le repousser. Rien n'est plus opposé à la grâce et à la vertu du baptême que les sentiments et les dis-

positions de ceux qui ne mettent aucun terme à leurs désordres. Puisqu'on ne désire ce Sacrement que pour revêtir Jésus-Christ et pour s'unir à lui, c'est très-certainement avec raison que l'on éloigne de l'ablution sacrée celui qui se propose de persévérer dans ses vices et dans ses iniquités; d'autant plus qu'on ne doit rien s'arroger en vain de ce qui appartient à Jésus-Christ et à l'Eglise, et que le baptême, à considérer la grâce de la justification et du salut, nous paraît assez devoir être inutile à celui qui ne songe qu'à marcher selon la chair et non point selon l'esprit. Toutefois, comme Sacrement, il n'en a pas moins tout ce qui en constitue l'essence complète, pourvu seulement qu'au baptême régulièrement donné on joigne l'intention de recevoir ce que la sainte Eglise administre. Voilà pourquoi le prince des Apôtres répondit à la multitude nombreuse qui venait, la componction dans le cœur, lui demander à lui et aux autres Apôtres ce qu'elle avait à faire : *Faites pénitence et que chacun de vous reçoive le baptême* : et dans un autre endroit : *Soyez repentants et convertissez-vous afin que vos péchés soient effacés*. Dans son épître aux Romains, saint Paul fait aussi voir clairement à celui qui est baptisé qu'il doit absolument mourir au péché. Ce qui fait qu'il nous avertit *de ne point abandonner nos membres au péché comme des ormes d'iniquité, mais de nous donner à Dieu, comme devenus vivants de morts que nous étions.*

41. En méditant souvent ces vérités, les Fidèles ne pourront d'abord se défendre de la plus grande admiration pour la bonté infinie de Dieu, qui, sans aucun mérite de notre part et d'après les seules inspirations de sa miséricorde, nous a accordé le bienfait si extraordinaire et si divin du baptême. Et quand ensuite ils se représenteront combien doit être pure et

nollet emendare, omninò repellendus esset : nihil enim baptismi gratiæ et virtuti adeò repugnat, quàm eorum mens et consilium, qui nullum unquàm peccandi finem sibi constituunt. Cùm itaque baptismus ob eam rem expetendus sit, ut Christum induamus, et cum eo conjungamur; planè constat, meritò à sacrâ ablutione rejiciendum esse, cui in vitiis et peccatis perseverare propositum est, præsertim verò, quia nihil eorum quæ ad Christum et Ecclesiam pertinent, frustrà suscipiendum est, inanemque baptismum, si justitiæ et salutis gratiam spectemus, in eo futurum esse satis intelligimus, [1] qui secundùm carnem ambulare, non secundùm spiritum, cogitat : etsi, quod ad Sacramentum pertinet, perfectam ejus rationem sine ulla dubitatione consequitur; si modò, cùm ritè baptizatur, in animo habeat id accipere, quod à sanctâ Ecclesiâ administratur. Quamobrem Princeps apostolorum magnæ illi hominum multitudini, qui, ut ait Scriptura, compuncti corde, ab eo, et à reliquis apostolis, quid sibi faciendum esset, quæsiverant, ità respondit : [2] Pœnitentiam agite, et baptizetur unusquisque vestrûm : et alio loco : [3] Pœnitemini, inquit, et convertimini, ut deleantur peccata vestra. Item beatus Paulus, ad Romanos scribens : [4] Apertè ostendit ei qui baptizatur, omninò moriendum esse peccatis : quarè nos monet ne exhibeamus membra nostra arma iniquitatis peccato : sed exhibeamus nos Deo, tanquàm ex mortuis viventes.

41. Hæc verò si Fideles sæpè meditati fuerint, primùm quidem summam Dei bonitatem vehementer admirari cogentur, qui nihil tale merentibus, tam singulare et divinum baptismi beneficium solâ suâ miseri-

[1] Rom., 8. 1.
[2] Act., 2. 38.
[3] Act., 3. 19.
[4] Rom,, 6. 11.

cordiâ adductus tribuit : deindè cùm sibi ante oculos proponent, quàm aliena esse debeat ab omni crimine eorum vita, qui tanto munere ornati sunt : illud etiam in primis à christiano homine requiri facilè intelligent, ut quotidiè tam sanctè et religiosè traducere vitam studeant perindè ac si eâ ipsâ die Baptismi Sacramentum et gratiam consecuti essent.

éloignée de tout reproche la vie de ceux qui sont enrichis d'un don aussi précieux, ils comprendront qu'on demande avant tout au chrétien de passer sa vie tous les jours aussi saintement et avec autant de piété que s'il venait chaque jour de recevoir la grâce et le Sacrement du baptême.

§ III.

Des effets du Baptême.

42. Quanquàm ad inflammandos veræ pietatis studio animos nihil magìs proficiet, quàm si Pastores accuratâ oratione explicaverint quinam sint baptismi effectus. De his igitur quoniam sæpè agendum est, ut Fideles magis perspiciant se in altissimo dignitatis gradu positos esse, nec se ab eo dejici ullis adversari insidiis vel impetu, ullo unquam tempore patiantur : hoc primùm tradere oportet peccatum, sive à primis parentibus origine contractum, sive à nobis ipsis commissum, quamvis etiam adeò necessarium sit, ut ne cogitari quidem posse videatur, admirabili hujus Sacramenti virtute remitti et condonari. Id verò multò ante ab Ezechiele prænunciatum est, per quem Dominus Deus ita loquitur : [1] Effundam super vos aquam mundam, et mundabimini ab omnibus inquinamentis vestris. Et apostolus ad Corinthios, post longam peccatorum enumerationem subjecit : [2] Et hæc quidem fuistis : sed abluti estis, sed sanctificati estis. Atque hanc doctrinam perpetuò à sanctâ Ecclesiâ traditam esse perspicuum est. Sanctus enim Augustinus, [3] in libro quem de baptismo parvulorum conscripsit, ita testatur : Generante carne tantùm contrahitur pec-

[1] Ezech., 36. 25.—[2] 1. Cor., 6, 11.—[3] Lib. 1. de peccat. merit, et remiss., c. 45.

42. Cependant rien ne servira plus à enflammer les cœurs de l'amour de la véritable piété que d'expliquer avec soin quels sont les effets du baptême. Il faudra donc revenir souvent sur ce sujet pour que les Fidèles sachent bien à quel haut degré de dignité ils ont été élevés, et qu'ils ne souffrent jamais que les artifices ou la violence de leur ennemi les en fasse déchoir.

La première chose à leur apprendre c'est que tous nos péchés, tant celui que nous tenons de nos premiers parents par origine, que ceux que nous commettons nous mêmes, fussent-ils énormes au delà de tout ce que l'on pourrait même imaginer, nous sont néanmoins remis et pardonnés par la vertu merveilleuse de ce Sacrement. Longtemps avant l'existence du baptême Ezéchiel avait déjà prédit cet effet, quand le Seigneur disait par sa bouche : *Je répandrai sur vous une eau pure et vous serez purifiés de toutes vos souillures*. Et saint Paul, après avoir fait aux Corinthiens une longue énumération de diverses sortes de péchés, ajoute : *Vous avez été tout cela pour la plupart; mais vous avez été lavés, vous avez été sanctifiés*. Enfin telle a toujours été aussi la doctrine claire et constante de la sainte Eglise. Saint Augustin, dans le traité qu'il a composé

sur le baptême des enfants, s'exprime positivement ainsi : « La génération par la chair ne transmet que le péché originel ; mais la régénération par l'esprit remet non-seulement le péché originel, mais encore les fautes volontaires. » « Tous les péchés sont pardonnés dans le baptême, » dit saint Jérôme à Océanus. Et pour que le doute ne fût plus possible sur ce point, le saint Concile de Trente a ajouté sa décision aux définitions des autres conciles ; il a prononcé anathème contre ceux qui oseraient penser différemment, ou qui auraient la témérité d'avancer que les péchés, tout en étant remis dans le baptême, ne sont cependant pas entièrement effacés, ni radicalement détruits, qu'ils sont seulement rasés pour ainsi dire, et que les racines n'en demeurent pas moins plantées dans le cœur. Car pour nous servir des propres paroles du saint Concile, Dieu ne hait rien dans ceux qui sont régénérés, il n'y a plus rien à condamner dans ceux qui ont été véritablement ensevelis avec Jésus-Christ par le baptême pour mourir au péché ; qui ne vivent plus selon la chair, mais qui, après avoir dépouillé le viel homme et revêtu l'homme nouveau, créé selon Dieu, sont devenus innocents, chastes, purs, charitables et amis de Dieu. »

43. Cependant il faut le reconnaître, et le saint Concile l'a formellement décidé dans le même endroit, la concupiscence ou le foyer du péché subsiste encore chez les baptisés, mais la concupiscence n'est point le péché. Saint Augustin enseigne que chez les enfants le baptême remet la faute de la concupiscence, mais qu'il leur laisse la concupiscence pour les exercer ; et ailleurs il dit positivement : « La faute de la concupiscence est effacée dans le baptême, mais l'infirmité reste. » Née du péché, la concupiscence en effet est bien une tendance de l'âme, essentiellement opposée à la raison ;

catum originale : regenerante autem spiritu non solùm originalium, sed etiam voluntariorum peccatorum fit remissio ; et sanctus Hieronymus ad Oceanum : [1] Omnia, inquit, in baptismate condonata sunt crimina. Ac ne dubitare ampliùs eâ de re cuiquam liceret, post aliorum conciliorum definitionem, sacra etiam Tridentina Synodus idem declaravit, [2] cùm anathema in eos decrevit, qui aliter sentire auderent, quive asseverare non dubitarent, quamvis peccata in baptismo remittantur, ea tamen prorsus non tolli, aut radicitùs evelli ; sed quodam modo abradi, ita ut peccatorum radices animo infixæ adhuc remaneant. Namque, ut ejusdem sanctæ Synodi verbis utamur, in renatis nihil odit Deus : quia nihil damnationis est his qui verè [3] consepulti sunt cum Christo per baptisma in mortem, [4] qui non secundùm carnem ambulant : sed [5] veterem hominem exuentes, et novum, qui secundùm Deum creatus est, induentes, innocentes, immaculati, puri, innoxii, ac Deo dilecti effecti sunt [6].

43. Ac fateri quidem oportet, sicut eodem loco ipsius Synodi auctoritate decretum est, in baptizatis concupiscentiam vel fomitem remanere, sed illa verè peccati rationem non habet : nam ex divi quoque Augustini sententiâ, in parvulis baptizatis concupiscentiæ reatus absolvitur, ad agonem relinquitur ; atque idem [7] alibi testatur :

[1] Epist. 87. ante medium. — [2] Sess. 5. can. 3. — [3] Rom., 6. 4. — [4] Rom., 8. 1. — [5] Eph., 4. 22. — [6] De hoc effectu Bapt. vide insuper Aug. l. 1. cont. duas Epist. Pelag., cap. 13. et lib. 3. c. 5. in Enchirid., c. 64, et lib. 1. de nupt. et concup cap. 25. Item Gregor., lib. 9. Epist. 39. Concil. Vienn. et Florent. in materiâ de Sacr. — [7] Aug., l. c. de pecc. mer. et remiss., c. 4.

Concupiscentiæ reatus in baptismate solvitur, sed infirmitas manet. Concupiscentia enim quæ ex peccato est, nihil aliud est, nisi animi appetitio naturâ suâ rationi repugnans : qui tamen motus si voluntatis consensum aut negligentiam conjunctam non habeat, à verâ peccati naturâ longè abest. At cùm D. Paulus inquit : [1] Concupiscentiam nesciebam, nisi lex diceret : Non concupisces : ex his verbis, non ipsam concupiscendi vim, sed voluntatis vitium intelligi voluit. Eamdem doctrinam tradidit D. Gregorius, [2] ità scribens : Si qui sunt qui dicant peccata in baptismo superficie tenùs dimitti, quid est hâc prædicatione infidelius; cum per fidei Sacramentum anima peccatis radicitùs absoluta soli Deo inhæreat. Atque ad eam rem demonstrandam Salvatoris nostri testimonio utitur, cùm apud sanctum Joannem ait : [3] Qui lotus est non indiget, nisi ut pedes lavet; sed est mundus totus.

44. Quòd si cui expressam hujus rei figuram et imaginem libet intueri, proponat sibi ad contemplandum Naaman Syri leprosi historiam, qui cùm septies Jordanis aquâ se abluisset, testante Scripturâ, ita [4] à leprâ mundatus est, ut ejus caro, caro pueri videretur. Quarè baptismi proprius effectus est peccatorum omnium, sive originis vitio, sive nostrâ culpâ contracta sint, remissio : cujus rei causâ à Domino et Salvatore nostro institutum esse clarissimis verbis Apostolorum Princeps, ut alia testimonia omittamus, explicavit, cùm inquit : [5] Pœnitentiam agite, et baptizetur unusquisque vestrûm in nomine Jesu Christi, in remissionem peccatorum [6].

45. Jam verò, in baptismo non so-

[1] Rom., 7. 7. — [2] Lib. 9. Regist., Epist. 39. — [3] Joan., 13. 10. — [4] 4. Reg., 5. 14. — [5] Act,, 2. 38. — [6] De concupisc. remanente in bapt. vide Aug. lib. 1. de pecc. merit. et remiss., cap. 39. item

mais tendance cependant qui est bien différente de la véritable nature du péché, quand il ne s'y joint ni négligence ni approbation de la volonté. Et lorsque saint Paul a dit : *Je n'aurais point connu la concupiscence, si la loi ne m'avait dit : Tu ne convoiteras pas;* il a voulu parler non point de l'essence même de la concupiscence, mais du vice de la volonté. Nous retrouvons la même doctrine dans ces lignes de saint Grégoire : « S'il en est qui prétendent que le baptême n'efface les péchés que d'une manière superficielle, qu'y a-t-il de moins chrétien que cet enseignement? puisque par le sacrement de la foi, l'âme, radicalement dégagée de ses péchés, s'attache à Dieu seul. » Puis en preuve de ce qu'il affirme, il rapporte les paroles de Notre Sauveur dans saint Jean : *Celui qui a été lavé, n'a plus besoin que de se laver les pieds, et il est pur dans tout le reste.*

44. Si quelqu'un voulait avoir une figure et une image frappante de cette vérité, il n'aurait qu'à considérer l'histoire du lépreux de Syrie, Naaman. Après s'être baigné sept fois dans les eaux du Jourdain, nous dit l'Ecriture, il fut si parfaitement guéri de sa lèpre que *sa chair semblait être celle d'un enfant.* Ainsi l'effet propre du baptême est donc de nous remettre tous nos péchés, celui qui vient du vice de notre origine et ceux que nous avons commis par notre propre faute. C'est pour cette fin là même que notre Sauveur l'a institué. Le prince des apôtres, pour n'en point citer d'autres, nous l'apprend dans les termes les plus clairs, quand il dit : *Faites pénitence et que chacun de vous reçoive le baptême au nom de Jésus-Christ, pour la rémission de ses péchés.*

45. Et non-seulement Dieu nous pardonne nos péchés dans le baptême, mais il a encore la bonté de nous remettre toutes les peines dues à nos iniquités. Les Sacrements, il est vrai, ont

tous la propriété de nous communiquer les mérites de la passion de Jésus-Christ. Mais c'est du baptême seul que l'Apôtre a dit que *par lui nous mourions et que nous étions ensevelis en Jésus-Christ.* D'où la sainte Eglise a toujours compris qu'on ne pouvait, sans faire une très-grande injure à ce Sacrement, imposer à celui qui doit se purifier par le baptême, ces œuvres de piété que les saints Pères appellent communément des œuvres de satisfaction.

46. Et la doctrine que nous donnons ici n'est point en contradiction avec la coutume de la primitive Eglise qui ordonnait autrefois aux Juifs, lorsqu'ils se faisaient baptiser, de jeûner pendant quarante jours consécutifs. Cette mesure n'avait point rapport à la satisfaction; seulement c'était un moyen de rappeler à ceux qui recevaient le baptême que, par respect pour la dignité de ce Sacrement, ils devaient vaquer sans interruption pendant quelque temps à la prière et au jeûne.

47. Mais si nous devons tenir pour certain que le baptême nous remet les peines de nos péchés; cependant il ne délivre personne de ces châtiments que les tribunaux humains infligent aux grands crimes, de telle sorte que celui qui aurait mérité la mort ne pourrait se soustraire par le baptême au supplice qu'auraient ordonné les lois. Seulement on ne saurait trop louer la piété et la religion de ces princes qui, pour faire éclater davantage la gloire de Dieu dans ses Sacrements, gracieraient alors les coupables et leur accorderaient également la remise de leur peine. De plus le baptême nous délivre après le court passage de cette vie de toutes les peines que le péché originel a entraînées après lui. Nous devons aux mérites de la passion de Notre-Sei-

lùm peccata remittuntur; sed peccatorum etiam et scelerum pœnæ omnes à Deo benignè condonantur: nam etsi omnibus Sacramentis hoc commune est, ut per illa virtus passionis Christi Domini communicetur; de solo tamen baptismo dictum est ab Apostolo, nos per ipsum [1] Christo commori et sepeliri. Ex quo sancta Ecclesia semper intellexit, sine maximâ Sacramenti injuriâ fieri non posse, ut ei qui baptismo expiandus sit, ejusmodi pietatis officia, quæ usitato nomine sancti Patres opera satisfactionis vocârunt, imponantur [2].

46. Nec verò, quæ hoc loco traduntur, veteris Ecclesiæ consuetudini adversantur: quæ olìm Judæis, cùm baptizarentur, præcipiebat ut quadraginta continuos dies jejunarent: neque enim illud institutum ad satisfactionem pertinebat; sed qui baptismum percepissent, eâ ratione admonebantur, ut Sacramenti dignitatem venerantes, jejuniis et orationibus aliquandiù sine intermissione operam darent.

47. Sed quamquam in baptismo pœnas peccatorum condonari exploratum esse debet, ab eo tamen pœnarum genere, quæ civilibus judicii ob grave aliquod scelus persolvendæ sunt, nemo liberatur, ità ut qui morte dignus sit, per baptismum à pœnâ quæ legibus constituta est, eripiatur. Tametsi vehementer laudanda esset eorum principum religio et pietas, qui eam quoque animadversionem, ut Dei glo-

lib. 1. contra duas Epist. Pelag., c. 13. et lib. 3. c. 3. in medio. et lib. 1. de nupt. et concupisc., c. 23 et 25. item lib. 6. contra Julian., q. 5. et de verb. Apost., serm. 6.

[1] Rom., 6. 3, 4; Col. 2, 12. — [2] Quòd pœnæ peccatis debitæ remit. in Bapt., vide Ambr. in cap. 11. ad Rom. Aug. lib. 1. de nup. et concup. c. 33. et in Enchir., c. 4. D. Thom. p. 3. q. 69. art. 2. unde nec ulla est imponenda pœnitentia Gregor. lib. 7. Regist., Epist. 24. et habetur de consecrat. distinct. 4. cap. Ne quod absit. D. Th. 3. p. q. 69. art. 5.

ria in suis Sacramentis illustrior fieret, sontibus remitterent ac condonarent. Efficit prætereà baptismus post hujus vitæ curriculum pœnarum omnium quæ originale peccatum consequuntur, liberationem; siquidem merito mortis Domini factum est ut hæc consequi possemus. Baptismo autem, ut suprà dictum est, ei commorimur. Si enim, ut inquit Apostolus,[1] complantati facti sumus similitudini mortis ejus, simul et resurrectionis erimus.

gneur de pouvoir rentrer dans ces précieux avantages. Comme nous l'avons exposé plus haut, nous sommes morts avec lui par le baptême. *Or*, dit l'Apôtre, *si nous avons été entés en lui par la ressemblance de sa mort, nous le serons aussi par la ressemblance de sa résurrection.*

48. Quòd si quærat aliquis, cur statìm post baptismum in hâc etiam mortali vitâ his incommodis non careamus, atque ad perfectum illum vitæ gradum, in quo Adam primus humani generis parens, ante peccatum collocatus fuerat, sacræ ablutionis virtute non transferamur: id quidem duabus potissimùm de causis factum esse respondebitur.

Quarum prima est, quòd nobis, qui per baptismum Christi corpori conjuncti atque ejus membra effecti sumus, plus aliquid dignitatis tribuendum non erat, quàm ipsi capiti nostro tributum esset. Cùm igitur Christus Dominus, etsi ab initio ortûs sui gratiæ et veritatis plenitudinem habuit, tamen humanæ naturæ fragilitatem, quam suscepit, non ante deposuit, quàm passionis tormenta et mortem pertulit, ac deindè ad immortalis vitæ gloriam resurrexit: quis miretur, cùm videat Fideles, qui jam per baptismum cœlestis justitiæ gratiam adepti sunt, adhùc tamen caduco et fragili corpore vestiti, ut postquàm multis laboribus pro Christo perfuncti, et morte obitâ denuò ad vitam revocati fuerint, tandem digni sint, qui cum Christo ævo sempiterno perfruantur?

48. A celui qui demanderait pourquoi nous ne sommes pas, aussitôt après le baptême, délivrés de ces inconvénients, même dans cette vie mortelle, et pourquoi la vertu de l'ablution sacrée ne nous fait pas remonter à ce degré de perfection où Adam, le père du genre humain, avait été placé avant son péché, on pourrait donner de cela deux principales raisons.

La première c'est qu'étant unis au corps de Jésus-Christ, et devenus ses membres par le baptême, on ne devait point nous accorder plus de priviléges qu'à notre chef. Or Notre-Seigneur Jésus-Christ, tout en possédant dès le premier moment de sa conception la plénitude de la grâce et de la vérité, n'a point déposé la fragilité de la nature humaine qu'il avait prise, avant d'avoir enduré les tourments de la passion et la mort, et avant d'être ressuscité ensuite à la vie glorieuse de l'immortalité. Qui donc alors pourrait s'étonner de voir les Fidèles qui possèdent déjà la grâce de la justice céleste par le baptême, continuer encore cependant à être revêtus d'un corps périssable et fragile? qui s'étonnerait de les voir obligés d'attendre qu'ils aient été exposés à beaucoup de peines pour Jésus-Christ, qu'ils aient subi la mort et qu'ils aient été rappelés à la vie avant d'être dignes de jouir avec lui de l'heureuse éternité.

Altera verò causa, cur in nobis post

La seconde raison qui a fait laisser en nous, après le baptême, l'infirmité

[1] Rom., 6. 5.

du corps, les maladies, le sentiment de la douleur et les mouvements de la concupiscence, c'est qu'on voulait nous ménager comme une source féconde de mérite et nous faire un jour obtenir par là des fruits plus abondants de gloire et des récompenses plus belles. En souffrant avec patience toutes les incommodités de la vie et en soumettant avec le secours de Dieu les affections déréglées de notre cœur à l'empire de la raison, nous avons le droit d'espérer avec assurance, qu'après avoir combattu avec l'*Apôtre le bon combat*, après avoir achevé notre course et conservé la foi, la couronne de justice nous sera réservée et que le Seigneur comme un juste juge nous la rendra au dernier jour. Au reste, c'est ainsi que Dieu semble également avoir agi avec les enfants d'Israël. Il les délivra bien de la servitude des Egyptiens, des poursuites de Pharaon et de son armée, qui furent engloutis dans la mer; mais cependant il ne les introduisit point de suite dans l'heureuse terre de la promesse, il les soumit auparavant à des épreuves nombreuses et de tout genre. Et plus tard quand il les eut mis en possession de la terre promise, il chassa, il est vrai, de leurs antiques demeures les premiers habitants, mais cependant il conserva quelques nations qu'on ne put jamais détruire, afin que le peuple de Dieu eût sans cesse l'occasion d'exercer son courage et sa valeur guerrière.

Joignez à cela que si le baptême nous procurait les biens du corps en même temps que les dons célestes dont il embellit notre âme, on pourrait craindre non sans raison que plusieurs ne se présentassent pour le recevoir, attirés plutôt par les avantages présents de cette vie, que par l'espérance de la gloire future. Et cependant ce que le chrétien doit se proposer sans cesse, c'est la poursuite non pas de ces biens faux et incertains qui se voient, mais

baptismum infirmitas corporis, morbus, dolorum sensus, concupiscentiæ motus relinquantur : illa est, ut scilicet tanquàm segetem et materiam virtutis haberemus, ex quâ deinde uberiorem gloriæ fructum atque ampliora præmia consequeremur : nam cùm patienti animo vitæ incommoda omnia toleramus, pravasque animi nostri affectiones sub rationis imperium, divinâ ope subjecimus, certâ spe niti debemus, fore ut, si cum Apostolo [1] certamen bonum certaverimus, cursum consummaverimus, fidem servaverimus, repositam quoque justitiæ coronam reddat nobis Dominus in illâ die justus judex. Sic verò etiam cum filiis Israel videtur Dominus egisse : quos etsi, ab Ægyptiorum servitute, Pharaone atque ejus [2] exercitu in mare demerso, liberavit : tamen non statim in beatam illam promissionis terram introduxit; sed priùs in multis variisque casibus exercuit : ac deinde cùm eos in promissæ terræ possessionem misisset, cæteros quidem incolas è patriis sedibus exturbavit : quasdam [3] verò nationes reliquas fecit, quas delere non potuerunt, ut populo Dei bellicæ virtutis et fortitudinis exercendæ occasio nunquàm deesset.

Hùc accedit quòd si per baptismum præter dona cœlestia, quibus anima ornatur, corporis etiam bona tribuerentur, dubitari meritò posset quin multi præsentis potiùs vitæ commoda, quàm futuræ speratam gloriam consectantes, ab baptismum venirent : cùm tamen non falsa hæc et incerta quæ videntur [4], sed vera atque æterna, quæ non videntur, bona christiano ho-

[1] 2. Tim., 4. 7. — [2] Exod., 4. 27 et d. — [3] Jud., 12. — [4] 1 Cor., 4. 17, 18.

mini semper proposita esse debeant.

49. Sed interim tamen hujus vitæ conditio, quæ miseriarum plena est, suis voluptatibus et lætitiis non caret. Quid enim nobis, qui jam per baptismum, veluti [1] palmites, insiti sumus in Christum, jucundius, aut optabilius esse potest, quàm, cruce in humeros nostros sublatâ, eum ducem sequi, nullisque aut laboribus defatigari aut periculis retardari, quominùs ad præmium supernæ vocationis Dei omni studio contendamus; alii virginitatis lauream, alii doctrinæ et prædicationis coronam, alii martyrii palmam, alii alia virtutum decora à Domino accepturi? Quæ quidem præclara laudis insignia nemini darentur, nisi priùs nos ipsos in hujus ærumnosæ vitæ stadio exercuissemus, atque in acie invicti stetissemus.

50. Sed ut ad baptismi effectus oratio redeat, exponendum erit, hujus Sacramenti virtute, nos non solùm à malis, quæ verè maxima dicenda sunt, liberari; verùm etiam eximiis bonis et muneribus augeri. Animus enim noster divinâ gratiâ repletur, quâ justi et filii Dei effecti, æternæ quoque salutis heredes instituimur : nam ut scriptum est, [2] Qui crediderit et baptizatus fuerit, salvus erit : [3] mundatamque Ecclesiam lavacro aquæ in verbo Apostolus testatur. Est autem gratia, quemadmodùm Tridentina Synodus [4] ab omnibus credendum pœnâ anathematis propositâ decrevit, non solùm per quam peccatorum fit remissio, sed divina qualitas in animâ inhærens, ac veluti splendor quidam, et lux, quæ animarum nostrarum maculas omnes delet, ipsasque animas pulchriores et splendidiores reddit. Atque id ex sacris lit-

[1] Joh., 15. 2.— [2] Marc., 16. 16. — [3] Eph., 5. 26. — [4] Sess. 6. c. 7. de just.

des biens vrais et éternels qui ne se voient point.

49. Ce n'est pas que cette vie, si pleine de misères qu'elle soit, n'ait aussi ses satisfactions et ses joies. Pour nous en effet, qui sommes comme des branches entées sur Jésus-Christ par le baptême, que peut-il y avoir de plus doux et de plus désirable que de charger la croix sur nos épaules, de suivre notre Sauveur comme un chef, sans nous laisser ni rebuter par la fatigue, ni arrêter par les dangers et sans cesser de tendre avec ardeur à la récompense céleste à laquelle Dieu nous appelle pour donner à ceux-ci le laurier de la virginité, à ceux-là la couronne de la science et de la prédication, aux uns la palme du martyre, aux autres enfin les insignes des autres vertus. Titres d'honneur qui ne seraient accordés à personne, si auparavant nous ne nous étions point exercés dans la carrière de cette vie malheureuse, et si nous n'étions demeurés invincibles dans l'arène.

50. Mais pour revenir aux effets du baptême, il faudra expliquer que dans son efficacité ce Sacrement ne se borne pas à nous délivrer de tout ce que l'on peut vraiment appeler les maux, mais qu'il nous enrichit encore des biens et des dons les plus précieux. Ainsi il remplit notre âme de cette grâce divine qui en nous rendant justes et en nous faisant enfants de Dieu, nous institue héritiers du salut éternel. Car, comme il est écrit : *Celui qui croira et qui aura été baptisé, sera sauvé*; et puis l'Apôtre nous assure, *que l'Eglise a été purifiée par le baptême de l'eau dans la parole*. Or d'après la décision du Concile de Trente, qui nous enjoint de le croire sous peine d'anathème, cette grâce ne sert pas seulement à remettre les péchés, c'est encore une qualité qui s'attache à l'âme, c'est comme un rayon, une lumière qui en absorbe les taches et la rend plus belle et plus brillante.

Cela se déduit clairement de l'Ecriture sainte, quand en parlant de la grâce, elle dit qu'*elle se répand* et quand elle l'appelle *le gage du Saint-Esprit*.

51. Mais la grâce est accompagnée du glorieux cortége de toutes les vertus qui, par un don de Dieu, pénètrent dans l'âme en même temps qu'elle. Voilà pourquoi saint Augustin commentant ces paroles de l'Apôtre à Tite : *Il nous a sauvés par le baptême de la régénération et du renouvellement du Saint-Esprit qu'il a répandu abondamment sur nous par Jésus-Christ notre Sauveur*, dit que ces mots : *Il a répandu abondamment,* doivent s'entendre de la rémission des péchés et de la présence de toutes les vertus.

52. Le baptême nous unit et nous attache aussi à Jésus-Christ comme des membres à leur chef. Comme c'est de la tête que vient cette force qui communique à chaque partie du corps le mouvement nécessaire pour qu'elles remplissent convenablement leurs fonctions respectives ; de même aussi c'est de la plénitude de Notre-Seigneur Jésus-Christ que découle sur tous ceux qui sont justifiés, cette vertu et cette grâce divine qui nous rend capables d'accomplir tous les devoirs de la piété chrétienne.

Et personne ne doit trouver étrange qu'avec une si grande abondance de vertus qui viennent orner et fortifier notre âme, nous ne puissions cependant commencer ou au moins continuer aucune bonne œuvre sans beaucoup de peines et de difficultés. S'il en est ainsi, ce n'est pas que Dieu dans sa bonté ne nous ait réellement accordé les vertus qui sont les sources des bonnes œuvres. Mais c'est que même après le baptême reste encore la lutte acharnée de la chair contre l'esprit, lutte cependant dans laquelle il serait indigne d'un chrétien de se décourager ou de se laisser abattre. Appuyés sur la bonté de Dieu, nous devons nourrir l'espérance certaine

teris apertè colligitur, cùm gratiam [1] effundi dicant, eamque Spiritûs sancti [2] pignus soleant appellari [3].

51. Huic autem additur nobilissimus omnium virtutum comitatus, quæ in animam cum gratiâ divinitùs infunduntur. Quare, cùm Apostolus ad Titum ait : [4] Salvos nos fecit per lavacrum regenerationis et renovationis Spiritûs sancti, quem effudit in nos abundè per Jesum Christum Salvatorem nostrum ; D. Augustinus [5] verba illa : abundè effudit, explanans : Nimirùm inquit, ad remissionem peccatorum et copiam virtutum [6].

52. Jam verò per baptismum etiam Christo capiti tanquam membra copulamur et connectimur. Quemadmodum igitur à capite vis manat, quâ singulæ corporis partes ad proprias functiones aptè exequendas moventur : ita etiam ex Christi Domini [7] plenitudine in omnes, qui justificantur, divina virtus et gratia diffunditur : quæ nos ad omnia christianæ pietatis officia habiles reddit [8].

Neque verò mirum cuiquam videri debet, si, cùm tantâ virtutum copiâ instructi et ornati simus, tamen non sine magnâ difficultate et labore pias honestasque actiones inchoamus, vel

[1] Tit., 3. 5, 6. — [2] Eph., 1. 14 ; 2. Cor., 1. 22. et 5. 5. — [3] Quid fit gratia de quâ hìc vide Aug. lib. 1. de pecc. merit. et remiss. c. 10. item de spirit. et litt. 28. vers. fin. Bernard. serm. 1. in Cœnâ Domini. — [4] Tit., 3. 5, 6. — [5] D. August., Epist. 23. — [6] De hoc effectu Bapt. vide Chrys. hom. ad neoph. et bapt. Damas. lib. 2. de fide Orthod. cap. 36. Lactant. lib. 3. divin. Institut. cap. 25. Aug. Epist. 23. ad Bonif. item lib. 1. de peccat. merit. et remiss. c. 29. Prosp. lib. 1. de vocat. gener. cap. 9. — [7] Joh., 1. 16. — [8] Quòd per Baptismum Christo capiti ut membra connectamur, vide Aug. Epist. 23. item lib. 1. de pecc. merit. et remiss. cap. 16. Prosp. de vocat. gen. lib. 1. cap. 9. Bernard. serm. 1. in Cœnâ Domini. D. Thom. 3. p. q. 69. art. 5.

certè absolvimus. Id enim ob eam rem evenit, quòd virtutes à quibus actiones ipsæ proficiscuntur, Dei beneficio nobis donatæ non sint : sed quoniam post baptismum acerrima [1] cupiditatis pugna adversùs spiritum relicta est, in quâ tamen contentione animo frangi, aut debilitari christianum hominem non decet, cùm Dei benignitate freti, optimâ spe niti debeamus, fore ut quotidianâ rectè vivendi exercitatione, [2] quæcumque pudica sunt, quæcumque justa, quæcumque sancta eadem etiam facilia et jucunda videantur, hæc libenter cogitemus, hæc alacri animo agamus, ut [3] Deus pacis sit nobiscum [4].

53. Prætereà, per baptismum consignamur charactere, qui ex animâ deleri nunquàm potest : de quo nihil est, ut plura hoc loco disserantur : cùm liceat ex his quæ suprà dicta sunt, cùm universæ de Sacramentis ageretur, satis multa, quæ ad hoc argumentum pertinent, in hunc locum transferre [5].

54. Sed quoniam ex characteris vi et naturâ, ab Ecclesiâ definitum est, Baptismi Sacramentum nullâ ratione iterandum esse ; eâ de re Fideles, ne aliquandò in errores inducantur, sæpè et diligenter à Pastoribus admonendi erunt. Hoc verò docuit Apostolus, inquiens : [6] Unus Dominus, una fides, unum baptisma. Deinde cùm Romanos hortatur, ut mortui per baptismum in Christo, caverent ne vitam, quam ab illo accepissent, amitterent, cùm inquit : [7] Quòd enim Christus mortuus est peccato, mortuus est semel, hoc videtur apertè significare : sicut ille mori iterùm non potest, ita nobis denuò mori, per baptismum non licere. Quarè sancta etiam Ecclesia, se unum baptismum credere palàm profitetur : quod quidem rei naturæ et rationi ve-

[1] Gal., 5. 17. — [2] Phil., 4. 8.— [3] 2. Cor,, 13. 11. — [4] Vide hâc de re Aug. lib. 5. contra Julian., 1. c. 2. et 5. item de peccat. merit. et remiss. lib. 1. cap. 3. — [5] Vide Aug., lib. 6. contra Donatistas, cap. 1. et in Epist. Joan., tract. 5. Trid. sess. 6. — [6] Eph., 4. 5. — [7] Rom.. 6. 10.

qu'en nous appliquant chaque jour à bien vivre, nous parviendrons enfin à trouver facile et agréable *tout ce qui est honnête, tout ce qui est juste, tout ce qui est saint*, et que nous aimerons à en occuper nos pensées, que nous nous plairons à y conformer notre conduite, *pour que le Dieu de la paix soit avec nous.*

53. En outre le baptême nous imprime dans l'âme un caractère qui ne peut jamais s'effacer. Nous étendre davantage sur ce point serait inutile. Car à peu près toutes les explications qui s'y rapportent, on peut aller les puiser dans ce que nous avons développé plus haut en traitant des Sacrements en général.

54. Cependant comme c'est en se fondant sur la nature et la vertu de ce caractère que l'Eglise a décidé que le baptême ne pouvait jamais être réitéré, les Pasteurs auront soin de le rappeler souvent aux Fidèles, afin de les préserver de toute erreur à cet égard. Au reste cette doctrine est celle que professe l'Apôtre dans ce passage : *Il n'y a qu'un Seigneur, qu'une foi et qu'un baptême.* Ensuite quand il exhorte les Romains à ne point s'exposer à perdre la vie qu'ils ont reçue de Jésus-Christ après être morts avec lui par le baptême; ce qu'il ajoute : *Si Jésus-Christ est mort pour le péché, il n'est mort qu'une fois*, ne semble-t-il pas vouloir dire ouvertement que comme Jésus-Christ, ne peut mourir une seconde fois, de même il ne nous est pas permis à nous de mourir deux fois par le baptême. Aussi la sainte Eglise fait-elle publiquement profession de n'admettre qu'un seul baptême. Et certes pour trouver cette doc-

trine admirablement conforme à la raison et à la nature de la chose, il suffit de se rappeler que le baptême est une régénération spirituelle. Si dans l'ordre naturel nous ne naissons et ne venons au monde qu'une fois, si pour parler le langage de saint Augustin, on ne peut rentrer dans le sein de sa mère, il ne peut non plus y avoir qu'une seule génération spirituelle, et dans aucun cas le baptême ne saurait jamais être renouvelé !

55. Et qu'on n'aille pas s'imaginer que l'Eglise le renouvelle, quand dans l'incertitude si le baptême a eu lieu, elle soumet à l'ablution sacrée avec cette formule : « Si tu as été déjà baptisé, je ne te baptise pas de nouveau ; mais si tu ne l'as pas encore été, je te baptise au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. » Ce n'est point là renouveler sacrilégement le baptême, mais c'est l'administrer religieusement sous condition.

56. Cependant en ceci même les Pasteurs auront à observer avec attention certaines choses dans lesquelles *on manque* presque tous les jours au très-grand mépris du Sacrement. Ainsi il n'est pas rare de rencontrer des ministres qui ne croient pas commettre la moindre faute en baptisant indistinctement tout le monde sous condition. Si on leur apporte un enfant, ils ne songent point du tout à s'informer s'il a été baptisé auparavant ; de suite ils lui confèrent le baptême. Bien plus, lors même qu'ils sont certains que le Sacrement a été administré à la maison, ils n'hésitent point à réitérer l'ablution sainte en y joignant les cérémonies prescrites. Cependant ils ne sauraient agir ainsi sans sacrilége et ils contractent par là cette indignité que les auteurs ecclésiastiques appellent irrégularité. Le pape Alexandre n'autorise cette manière de baptiser qu'à l'égard de ceux sur le baptême régulier desquels il reste encore des doutes après un examen at-

hementer consentaneum esse, ex eo intelligitur quòd baptismus est quædam spiritualis regeneratio. Quemadmodùm igitur naturali virtute semel tantùm generamur, et in lucem edimur : atque ut D. Augustinus ait, [1] uterus non potest repeti : sic etiam una est spiritualis generatio, nec baptismus ullo unquàm tempore iterandus est [2].

55. Neque verò quisquam putet, eum ab Ecclesiâ iterari, cùm adhibitâ hujusmodi verborum formulâ, aliquem abluit, de quo incertum est an baptizatus priùs fuerit : si baptizatus es, te iterùm non baptizo ; si verò nondùm baptizatus es, ego te baptizo in nomine Patris, et Filii, et Spiritûs sancti : ita enim non impiè iterari, sed sanctè, cum adjunctione baptismum administrari dicendum est.

56. Quâ in re tamen diligenter à Pastoribus aliqua providenda sunt, in quibus ferè quotidiè non sine maximâ Sacramenti injuriâ peccatur : neque enim desunt, qui nullum scelus admitti posse arbitrentur, si quemvis sine delectu cum abjunctione illâ baptizent. Quarè si infans ad eos deferatur, nihil prorsùs quærendum putant, an is priùs ablutus fuerit : sed statim ei baptismum tribuunt. Quin etiam, quamvis exploratum habeant, domi sacramentum administratum esse : tamen sacram ablutionem in Ecclesiâ, adhibitâ solemni cæremoniâ, cum adjunctione repetere non dubitant ; quod quidem sine sacrilegio facere non possunt : et eam maculam suscipiunt, quam divinarum rerum Scriptores irregularitatem vocant. Nam ea bap-

[1] In Joan., tract. 11.

[2] Hâc de re vide Trid. sess. 7. de Bapt. can. 11 et 13. item Conc. Carthag. can. 2. Vienn. ut habetur in Clem. 1. lib. de sum. Trinit. D. Aug. tract. 11. in Joan. Beda in cap. 3. Joan. Leo Magn. Epist. 37 et 39. D. Thom. 3. p. q. 66. art. 9.

tismi forma ex Alexandri Papæ [1] auctoritate in illis tantùm permittitur, de quibus, re diligenter perquisitâ, dubium relinquitur, an baptismum ritè susceperint; aliter verò nunquam fas est etiam cum adjunctione baptismum alicui iterùm administrare [2].

tentif. Dans tous les autres cas il n'est jamais permis d'administrer de nouveau ce Sacrement, même sous condition.

57. Præter cætera verò quæ ex baptismo consequimur, illud veluti extremum est, quò reliqua omnia videntur referri, quòd scilicet cœli aditum propter peccatum priùs interclusum unicuique nostrûm patefacit. [3] Hæc autem quæ in nobis baptismi virtute efficiuntur, ex iis planè intelligi possunt, quæ in Salvatoris baptismo contigisse, evangelica auctoritas confirmavit. Etenim [4] cœli aperti sunt, et Spiritus sanctus columbæ specie in Christum Dominum descendens apparuit, ex quo significatum est eis qui baptizantur, divini numinis charismata impertiri, et cœlorum januam reserari : non quidem ut simul atque baptizati sunt, sed ut magìs opportuno tempore ingrediantur in illam gloriam ; cùm omnium miseriarum expertes, quæ in beatam vitam cadere non possunt, pro mortali conditione immortalitatem assequentur.

57. Enfin après tous les autres avantages que nous acquérons par le baptême, il en est un dernier qui semble les résumer tous, c'est que le baptême ouvre à chacun de nous la porte du ciel que le péché nous tenait fermée auparavant. Au reste ces effets que nous attribuons à l'efficacité du baptême sur nous, nous pouvons parfaitement les croire d'après ceux qui, au témoignage de l'Evangile, se manifestèrent lors du baptême du Sauveur. Les cieux s'ouvrirent alors, et l'on vit le Saint-Esprit descendre sur Jésus-Christ en forme de colombe. Cela signifiait que ceux qui sont baptisés reçoivent les dons de la divinité et que la porte du ciel s'ouvre pour eux, non pas, il est vrai, pour qu'ils entrent dans la jouissance de cette gloire immédiatement après leur baptême, mais en temps convenable, lorsque délivrés de toutes les misères qui ne sauraient atteindre la vie des bienheureux, ils échangeront leur condition mortelle contre l'immortalité.

58. Atque hi quidem sunt baptismi fructus, quos, siquidem Sacramenti vim spectemus, æquè ad omnes pertinere dubitari non potest : sin autem quo quisque animo affectus ad illum suscipiendum accesserit, consideremus, plus, minusve cœlestis gratiæ et fructûs ad unum aliquem quàm ad alium, pervenire omninò fateri oportet.

58. Tels sont les effets du baptême. A ne considérer que la vertu du Sacrement, ils sont sans aucun doute les mêmes pour tous. Mais si l'on fait attention aux dispositions de ceux qui se présentent pour le recevoir, on est obligé d'avouer que la grâce céleste et les fruits du Sacrement arrivent plus ou moins abondants aux uns qu'aux autres.

[1] Lib. 1. decret. tit. de Baptism. c. De quibus. — [2] De irregularitate cujus hìc est mentio, vide Apostat. et reiterat. Baptism. c. Ex litterarum et de Consecr. dist, 4. c. Eos qui. et lib. 3. decret. de Bapt. et ejus effectu. c. De quibus. — [3] Beda in cap. 3. Luc. — [4] Matth., 3. 16.

§ VIII.

Des prières et des cérémonies du Baptême.

59. Il ne nous reste plus maintenant qu'à expliquer brièvement et d'une manière claire ce qu'il y a à dire sur les prières, les rites et les cérémonies de ce Sacrement. L'observation que fait l'Apôtre sur le don des langues quand il dit : *Qu'il est sans avantage si les Fidèles ne comprennent point celui qui parle*, peut s'appliquer presque aussi bien aux rites et aux cérémonies du baptême. En effet ce sont là les signes et l'image de ce qui se passe dans le Sacrement. Mais si les Fidèles ignorent le sens et la portée de ces signes, on ne voit assurément plus que les cérémonies puissent être d'une grande utilité. Les Pasteurs travailleront donc à les faire bien comprendre et à persuader aux chrétiens que si elles ne sont pas absolument nécessaires, elles sont du moins très-précieuses et très-dignes de notre vénération. L'autorité de ceux qui les ont établies (ce sont sans contredit les saints Apôtres eux-mêmes), la fin pour laquelle ils voulurent qu'on employât des cérémonies, tout cela nous le dit assez nettement. Porter en effet à administrer ce Sacrement plus saintement et avec plus de piété, placer comme sous les yeux ces dons magnifiques et extraordinaires qu'il renferme, imprimer plus fortement dans notre esprit le souvenir des immenses bienfaits de Dieu, voilà évidemment leur rôle.

60. Mais pour que les Pasteurs puissent garder un ordre fixe dans leurs explications et pour que la mémoire des Fidèles retienne plus facilement ce qui leur est enseigné, il faut ramener à trois catégories toutes les cérémonies et toutes les prières dont l'Eglise se sert dans l'administration du baptême. La première renfermera les rites qui s'observent avant

59. Restat nunc, ut quæ de hujus Sacramenti precationibus, ritibus et cæremoniis tradenda sint, apertè et breviter explicentur : nam quod Apostolus de linguarum dono admonuit, cùm inquit : [1] Sine fructu esse, si, quæ aliquis loquitur, à Fidelibus non intelligantur : idem ferè ad ritus et cæremonias transferri potest ; imaginem enim et significationem earum rerum præ se ferunt, quæ in Sacramento geruntur. Quòd si illorum signorum vim et potestatem fidelis populus ignoret, non magna admodùm cæremoniarum utilitas futura esse videbitur. Danda est igitur Pastoribus opera, ut eas Fideles intelligant, certòque sibi persuadeant, si minùs necessariæ sint, plurimi tamen faciendas magnoque in honore esse oportere. Id verò tum instituentium auctoritas, qui sine controversiâ sancti Apostoli fuerunt, tum finis, cujus causâ cæremonias adhiberi voluerunt, satis docet. Ità enim Sacramentum majori cum religione ac sanctitate administrari, ac veluti ante oculos poni præclara illa et eximia dona, quæ in eo continentur, et in animos fidelium immensa Dei beneficia magìs imprimi perspicuum est [2].

60. Sed omnes cæremoniæ et præcationes, quibus in baptismi administratione Ecclesia utitur, ad tria capita redigendæ sunt, ut in eis explicandis certus ordo à Pastoribus servari possit,

[1] 1. Cor., 14. 2 et d. — [2] De eis ritibus vide Dionys. cap. 2. de Eccl. Hier. Clem, Epist. 3, Tert. lib. de Coronâ milit. et de Bapt. passim : Orig. hom. 12. in Num. Cypr. Epist. 70. item Consecr. dist. 4.

et quæ tradita ab illis fuerint, auditorum memoriâ faciliùs retineantur. Ac primum quidem illarum genus est, quæ antequàm accedatur ad baptismi fontem, servantur : alterum earum, quæ cum ad ipsum fontem ventum est, adhibentur : tertium earum, quæ peracto jam baptismo, addi solent.

qu'on soit arrivé aux fonts, la seconde, ceux qui se pratiquent aux fonts mêmes, et la troisième, ceux qui suivent l'administration du Sacrement.

In primis igitur aqua paranda est, quâ ad baptismum uti oportet.

Consecratur enim baptismi fons, addito mysticæ unctionis oleo, neque id omni tempore fieri permissum est : sed more majorum, festi quidam dies, qui omnium celeberrimi et sanctissimi optimo jure habendi sunt, exspectantur : in quorum vigiliis sacræ ablutionis aqua conficitur, quibus etiam tantùm diebus, nisi necessitas aliter facere coegisset, in veteris Ecclesiæ more positum fuit, [1] ut baptismus administraretur. Sed quamvis Ecclesia hoc tempore propter communis vitæ pericula, eam consuetudinem retinendam non judicârit, tamen solemnes illos dies Paschæ et Pentecostes, quibus baptismi aqua consecranda est, summâ cum religione adhuc observavit.

La première chose à faire c'est de préparer l'eau que l'on doit employer dans le baptême. On la consacre en y mêlant l'huile des mystiques onctions; mais cette consécration ne se fait point dans tous les temps. Selon la coutume de nos ancêtres, on attend pour cela certains jours de fêtes qui passent à bon droit pour les plus saints et les plus solennels de tous. C'est aux vigiles de ces fêtes que l'on bénit l'eau de l'ablution sacrée ; et même autrefois dans la primitive Eglise l'usage voulait que le baptême ne fût administré que ces jours-là quand la nécessité n'obligeait point d'agir autrement. L'Eglise, il est vrai, n'a pas jugé à propos de conserver cette coutume dans ces derniers temps, à cause des dangers ordinaires de la vie; cependant aujourd'hui même elle n'en garde pas moins très-religieusement les jours de Pâques et de la Pentecôte comme les seuls jours sacrés pour la bénédiction des eaux du baptême.

Post aquæ consecrationem, alia deinceps, quæ baptismum antecedunt, explicare oportet : afferuntur enim, vel etiam adducuntur, qui baptismo initiandi sunt, ad Ecclesiæ fores, atque ab ejus introitu omninò prohibentur : quòd indigni sint, qui domum Dei ingrediantur, antequàm à se turpissimæ servitutis jugum repulerint, et totos se Christo Domino ejusque justissimo imperio addixerint [2].

Après cette bénédiction de l'eau, il faut passer aux autres cérémonies qui précèdent le baptême. On apporte ou bien on conduit ceux qui doivent être admis au baptême devant les portes de l'Eglise, mais on leur en interdit absolument l'entrée. C'est qu'ils sont indignes d'entrer dans la maison de Dieu tant qu'ils n'ont secoué le joug de la plus honteuse des servitudes pour se consacrer entièrement à Notre-Seigneur Jésus-Christ et à son bien légitime empire.

Tum verò sacerdos ab eis exquirit

Alors le prêtre leur demande ce qu'ils désirent de l'Eglise. Sur leur réponse il les instruit d'abord de la doctrine de la foi chrétienne dont ils

[1] Cypr., Epist. 70. Item Basil. de Spirit. sanct. cap. 27. et de Consecr. dist. 4. cap. in Sabbat.— [2] Tert. de Cor. milit. c. 3. Cyril. Hier. Catech. 8.

doivent faire profession au baptême. Sa méthode est celle du catéchisme. On ne saurait douter que l'usage de ces instructions n'ait sa source dans ce précepte que le Sauveur imposa lui-même à ses Apôtres en disant : *Allez par tout le monde, enseignez toutes les nations, les baptisant au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit, leur apprenant à observer tout ce que je vous ai recommandé.* Ces paroles font bien voir que l'on ne doit point administrer le baptême avant d'avoir exposé au moins en abrégé les principaux articles de notre sainte religion. Mais il est de la nature d'un catéchisme de se composer d'une série de demandes. Par conséquent si celui que l'on instruit est adulte, il répond lui-même aux questions qui lui sont faites. Mais si c'est un petit enfant, le parrain répond à sa place et s'engage solennellement pour lui.

Vient ensuite l'exorcisme qui se fait pour chasser le démon, affaiblir et abattre sa puissance; il consiste en prières et en formules sacrées et religieuses. A l'exorcisme se joignent d'autres cérémonies qui pour être mystiques n'en ont pas moins chacune un sens propre et très-clair.

Ainsi le sel que l'on met dans la bouche de celui que l'on présente au baptême, signifie évidemment que par la doctrine de la foi et par le don de la grâce, il va être délivré de la corruption de ses péchés, qu'il va prendre le goût des bonnes œuvres et que désormais il fera ses délices de se nourrir de la divine sagesse. On fait ensuite des signes de croix sur le front, sur les yeux, sur la poitrine, sur les épaules et les oreilles, et par tout cela on veut faire comprendre que le mystère du baptême ouvre et fortifie assez les sens du baptisé pour qu'il puisse recevoir Dieu, entendre ses commandements et les observer. Enfin on lui met de la salive sur le nez et les oreilles, en l'envoyant en même temps

quidnam ad Ecclesiâ petant : quo cognito, primùm eos christianæ fidei doctrinâ, quam in baptismo profiteri debent, instituit : id autem Catechismo efficitur : [1] cujus institutionis morem à Domini Salvatoris præcepto manâsse, nemo dubitare potest; cùm ipse Apostolis jusserit : [2] Ite in mundum universum, et docete omnes gentes, baptizantes eos in nomine Patris, et Filii, et Spiritûs Sancti, docentes eos servare omnia quæcumque mandavi vobis. Ex quo licet cognoscere baptismum non esse administrandum, priusquàm summa saltem religionis nostræ capita exponantur. Quoniam verò Catechismi ratio ex multis interrogationibus constat, si is qui instituitur adultâ ætate fuerit, ad ea quæ rogantur, ipse per se respondet : si autem infans sit, pro illo sponsor ritè respondet, solemnemque sponsionem facit.

Sequitur exorcismus, qui ad expellendum diabolum ejusque vires frangendas et debilitandas, sacris et religiosis verbis ac precationibus conficitur. Accedunt ad exorcismum aliæ cæremoniæ, quarum singulæ ut quæ mysticæ sint, propriam atque illustrem significationem habent [3].

Nam cùm sal in illius os, qui ad baptismum adducendus est, inseritur, hoc significari perspicuum est, eum fidei doctrinâ et gratiæ dono consecuturum esse, ut à peccatorum putredine liberetur, saporemque bonorum operum percipiat, divinæ sapientiæ pabulo delectetur [4].

Obsignantur præthereà signo crucis frons, oculi, pectus, humeri, aures : quæ omnia declarant, baptismi mysterio sensus baptizati aperiri ac robo-

[1] Clem. Rom. Epist. S. Aug. de fide et oper., cap. 9.— — [2] Marc., 16. 15; Matth., 28. 19.— [3] De exorcism. vide Tertull. de præscript. cap. 41. Cypr. Epist. 2. Aug. l. 2. de Grat. Dei, et pecc. Orig. c. 40. et lib. de Nupt. et concup. c. 26. Optat. lib. 4. cont. Parmen.— [4] Bedæ in lib. 1. Esdræ. c. 9. Isid. lib. 2. de Offi. Eccl. cap. 20. et Aug. lib. 1. Confess. cap. 11.

rari, ut Deum accipere præceptaque ejus intelligere ac servare possit [1].

Posteà verò illi nares et aures salivâ liniuntur, statimque ad Baptismi fontem mittitur : ut quemadmodùm cæcus ille evangelicus, [2] quem Dominus jusserat oculos luto illitos Siloes aquâ abluere, lumen recuperavit : ita etiam intelligamus sacræ ablutionis eam vim esse, ut menti ad cœlestem veritatem perspiciendam lumen afferat [3].

His peractis, ad baptismi fontem veniunt, ibique aliæ cæremoniæ et ritus adhibentur : ex quibus christianæ religionis summam licet cognoscere. Sacerdos enim ter conceptis verbis, eum qui baptizandus est, interrogat : Abrenuntias Satanæ et omnibus operibus ejus, et omnibus pompis ejus ? At ille, aut ejus nomine patrinus, ad singulas interrogationes respondet : Abrenuntio. Igitur qui Christo nomen daturus est, hoc primùm sanctè et religiosè polliceri debet, se diabolum et mundum deserere, ac nullum unquàm tempus fore, in quo utrumque veluti hostem teterrimum non detestetur [4].

Deindè ad ipsum baptismi fontem consistens, interrogatur à sacerdote hoc modo : Credis in Deum Patrem omnipotentem ? Cui ille respondet : Credo. [5] Atque ita deinceps de reliquis Symboli articulis rogatus, fidem suam solemni religione profitetur, quibus sanè duabus sponsionibus omnem christianæ legis vim et disciplinam contineri perspicuum est.

Sed cùm jam baptismum administrare oportet, quærit sacerdos ab eo

[1] De signo crucis vide Tertull. lib. de Resurr. carn. Basil. lib. de Spiritû sancto. Chrys. contra gentes, et alios.—[2] Joan., 9. 7. — [3] De salivâ Amb. lib. 1. de Sacram. c. 1. et de ris qui myst. init. cap. 1. et de Consecr. dist. 4. c. postea. — [4] Tert. lib. de Coron. milit. c. 13. et de spectac. cap. 4. et de Idol. cap. 6. Cypr. Epist. 7 et 54.— [5] Cyril. Hier. Catech. 2 et 3.

aux fonts baptismaux. C'est afin que nous sachions que si l'aveugle de l'Evangile, dont Notre-Seigneur frotta les yeux avec de la boue et qui alla ensuite sur son ordre les laver dans l'eau de la piscine de Siloé, recouvra la vue ; l'eau de l'ablution sainte a également la vertu d'apporter à l'esprit assez de lumière pour lui faire saisir les vérités divines.

Ces préliminaires achevés, on se rend aux fonts, où vont encore avoir lieu d'autres rites, d'autres cérémonies bien capables de donner une idée des principales obligations de la religion chrétienne. Trois fois, en répétant la formule, le prêtre demande à celui qui doit être baptisé : « Renoncez-vous à Satan, à toutes ses œuvres et à toutes ses pompes ? » Et à chaque demande il répond, lui, ou bien le parrain en son nom : « Oui j'y renonce. » Ainsi la première promesse sacrée, inviolable que doit faire celui qui s'enrôle au service de Jésus-Christ, c'est d'abandonner le démon et le monde et de ne pas être un instant sans les détester l'un et l'autre comme ses deux ennemis les plus cruels. Ensuite le prêtre l'arrête devant les fonts mêmes, et lui fait cette question : « Croyez-vous en Dieu le Père tout-puissant ? » Il répond : « Oui, j'y crois. » Interrogé de même sur chacun des autres articles du Symbole, il fait une profession solennelle de la foi, promesse qui avec la précédente contient certainement toute la portée et tous les principes de la loi chrétienne.

Mais quand on est toutefois sur le point d'administrer le baptême, le prêtre lui demande encore s'il veut être baptisé. Sur l'affirmation qu'il en donne lui-même et que le parrain donne en son nom, s'il ne parle pas encore, aussitôt on laisse couler sur lui l'eau salutaire, au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. De même

que l'homme pour avoir volontairement obéi au serpent fut justement condamné, ainsi Notre-Seigneur n'a voulu inscrire au nombre des siens que le soldat de bonne volonté qui consentirait à acquérir le salut éternel en se soumettant de son plein gré à ses divins commandements.

Le baptême une fois achevé, le prêtre fait sur le haut de la tête du baptisé une onction avec le saint-chrême ; afin qu'il sache que dès ce jour il est attaché à Jésus-Christ comme un membre à son chef, qu'il vient d'être enté sur son corps et que son nom de chrétien lui vient de Christ, comme celui de Christ vient de chrême. Pour la signification du chrême elle se révèle très-bien, dit saint Ambroise, dans la prière que fait alors le prêtre.

Il revêt ensuite le nouveau baptisé d'une robe blanche, en disant : « Recevez cet habit blanc et portez-le sans souillure au tribunal de Notre-Seigneur Jésus-Christ, afin que vous obteniez la vie éternelle. » Pour les enfants qui ne portent point encore la robe, on leur donne en prononçant les mêmes paroles, une sorte de petit béguin blanc. Symbole qui, selon les Pères, représente tout à la fois la gloire de la résurrection pour laquelle nous venons de naître par le baptême ; l'éclat et la beauté dont ce Sacrement orne notre âme après en avoir enlevé les taches du péché ; et enfin l'innocence et l'intégrité des mœurs que le nouveau baptisé doit conserver pendant toute sa vie.

Puis on lui met à la main un cierge allumé, pour être un signe qu'il doit entretenir et augmenter encore par la pratique des bonnes œuvres, cette foi embrasée par la cha-

qui baptizandus est : Num baptizari velit? quod quidem per se vel ejus nomine, si infans sit, patrino annuente, statim in nomine Patris, et Filii, et Spiritûs sancti, salutari aquâ eum abluit. Quemadmodum enim homo, suâ voluntate serpenti obediens, meritò damnatus est, ita Dominus neminem in suorum numerum, nisi voluntarium militem, adscribi voluit : ut divinis jussis spontè obtemperans, æternam salutem consequeretur.

Jam postquam baptismus absolutus est, sacerdos summum baptizati verticem chrismate perungit : ut intelligat se ab eo die Christo capiti tanquam membrum conjunctum esse, atque ejus corpori insitum, et ea re christianum à Christo, Christum verò à chrismate appellari. Quid verò chrisma significet, ex his satis intelligi quæ tunc sacerdos orat, D. Ambrosius testatur[1].

Induit postea sacerdos baptizatum veste albâ, dicens : Accipe vestem candidam, quam immaculatam perferas ante tribunal Domini nostri Jesu Christi, ut habeas vitam æternam. Infantibus verò, qui vestitu non utuntur, iisdem verbis album sudariolum datur. Quo Symbolo significari sancti Patres docent tum resurrectionis gloriam, ad quam per baptismum nascimur : tum nitorem et pulchritudinem, quâ dilutis peccatorum maculis, anima in baptismo ornatur : tum innocentiam atque integritatem, quam in omni vitâ baptizatus servare debet[2].

Et deinde cereus ardens in manu tra-

[1] Lib. 1. de Sacram. Dionys. Eccles. Hierar. c. 3. Cyril. Hier. Catech. 3. Basil. lib. de Spiritu sancto. cap. 27. — [2] Dionys. loco citat. Ambr. de iis qui myst. init. cap. 8.

ditur, qui ostendit fidem charitate inflammatam, quam in baptismo accepit, bonorum operum studio alendam atque augendam esse[1].

Ad extremum verò nomen baptizato imponitur : quod quidem ab aliquo sumendum est, qui propter excellentem animi pietatem et religionem in Sanctorum numerum relatus est : ita enim facilè fiet, ut quivis nominis similitudine ad virtutis et sanctitatis imitationem excitetur : ac præthereà, quem imitari studeat, eum quoque precetur, et speret sibi advocatum ad salutem tum animi, tum corporis defendendam venturum esse.

61. Quarè reprehendendi sunt, qui gentilium nomina, et eorum præcipuè qui omnium sceleratissimi fuerunt, tam diligenter consectantur, et pueris imponunt : cùm ex eo intelligi possit, quanti christianæ pietatis studium faciendum existiment, qui impiorum hominum memoriâ tantoperè delectari videntur, ut velint fidelium aures hujusmodi profanis nominibus undiquè circumsonare.

62. Hæc de Baptismi Sacramento, si à Pastoribus explanata fuerint, nihil eorum ferè prætermissum esse videbitur, quæ ad hanc cognitionem maximè pertinere existimanda sunt. Demonstratum est enim, quid ipsum baptismi nomen significet : quæ sit ejus natura et substantia; tum ex quibus partibus constet. Dictum est a quo institutus fuerit : qui ministri ad conficiendum Sacramentum necessarii sint, quosque tanquam pædagogos ad sustentandam baptizati imbecillitatem adhibere oporteat. Traditum est etiam quibus et quemadmodum animo affectis baptismus administrari debeat : quæ sit ejus virtus et efficientia : postremò, qui ritus et cæremoniæ serventur, quantùm proposita ratio postulabat, satis copiosè explicatum est. Quæ om-

[1] De hoc cereo vide Gregor. Naz. serm. 5. de Bapt. Greg. Turon. lib. 5. cap. 11. Niceph. hist. Eccl. lib. 3. cap. 12.

rité qu'il a reçue dans le baptême.

Enfin on donne un nom au baptisé, mais on doit toujours l'emprunter à un personnage que sa piété et ses vertus éminentes ont fait placer au nombre des saints. L'identité du nom sera un moyen sûr de le porter à imiter sa justice et sa sainteté ; de l'engager à invoquer celui qu'il voudrait imiter, et à compter sur son appui pour le salut de l'âme et du corps.

61. Aussi doit-on blâmer ceux qui vont chercher de préférence les noms des païens et souvent des païens les plus criminels, pour les donner aux enfants. Ils montrent bien le cas qu'ils font de la piété chrétienne, en prenant tant de plaisir à rappeler la mémoire d'hommes impies et en voulant que leurs noms profanes retentissent continuellement aux oreilles des Fidèles.

62. Lorsque les Pasteurs auront donné toutes ces explications, ils s'apercevront alors aisément qu'ils n'ont omis aucune des parties les plus importantes à connaître dans ce Sacrement. En effet on a expliqué ce que signifie le mot baptême; puis ce qu'il est dans sa nature et son essence, quelles sont les parties qui le composent. On a rapporté par qui il avait été institué, quels en sont les ministres nécessaires, et qui sont ceux qu'il faut admettre comme guides pour soutenir la faiblesse des nouveaux baptisés. On a dit à qui le baptême peut être administré, quelles doivent être les dispositions de ceux qui le reçoivent ; quelle est la vertu et l'efficacité du Sacrement. Enfin, pour le plan que nous nous proposions, nous avons développé assez longuement les rites et les cérémonies qui doivent être observés dans son administration. L'une des princi-

pales raisons qui obligent les Pasteurs à ne point négliger l'enseignement de ces vérités, c'est qu'elles doivent faire l'objet continuel des pensées et de la sollicitude des chrétiens qui voudront rester fidèles aux promesses si solennelles et si sacrées de leur baptême, et mener une vie qui réponde à la profession si sainte de leur nom de chrétien.

nia ob eam præcipuè causam docenda esse Pastores meminerint, ut Fideles in hâc curâ et cogitatione perpetuò versentur : ut in iis, quæ adeò sanctè et religiosè spoponderunt, cùm baptismo initiati sunt, fidem servent, atque eam vitam instituant quæ sanctissimæ christiani nominis professioni respondeat.

CHAPITRE QUATRIÈME.

DU SACREMENT DE CONFIRMATION.

1. Si in Sacramento confirmationis explicando Pastorum diligentia requirenda unquàm fuit, nunc certè opus est illud quàm maximè illustrare, cùm in sanctâ Dei Ecclesiâ hoc Sacramentum à multis omninò prætermittatur; paucissimi verò sint, qui divinæ gratiæ fructum, quem deberent, ex eo capere studeant. Quarè Fideles ita de hujus Sacramenti naturâ, vi, dignitate, tum in die Pentecostes, quo præcipuè die administrari solet : tum aliis etiam diebus, cùm id Pastores commodè fieri posse judicaverint, do-

1. Si ce fut toujours un devoir pour les Pasteurs de montrer du zèle à expliquer la confirmation, assurément c'est une nécessité de jeter le plus de lumière possible sur ce Sacrement dans ce temps où, au sein de l'Eglise de Dieu, la plupart le négligent complétement et où quelques-uns seulement s'appliquent à retirer les fruits de la grâce divine qu'il peut produire. Ils auront donc soin d'instruire les Fidèles de sa nature, de son efficacité et de son excellence, soit au jour de la Pentecôte, cette fête que l'usage a plus

(1) Le baptême donne la vie spirituelle à l'âme. Mais cette vie s'écoulera-t-elle au sein de la paix et d'une entière sécurité? Hélas! il s'en faudra bien! L'homme n'est pas plutôt né à la vie physique, que des milliers de dangers viennent aussitôt assaillir son corps. Ainsi en est-il de son âme. Pour elle les périls ne sont pas moins nombreux, et ils ne se font guère plus attendre. Avec le réveil de l'intelligence et du sentiment arrive presque aussitôt le réveil des tempêtes morales.

Mais qui n'admirerait la sollicitude de l'Eglise et sa connaissance profonde des besoins de notre nature? Car voyez ce qu'elle fait quand l'heure des combats va sonner. Semblable à la patrie qui avant d'envoyer ses généreux enfants sur ses frontières, pour repousser une injuste attaque, couvre leurs corps robustes d'une solide armure, la religion se gardera bien de laisser les siens désarmés au moment critique de la lutte; elle puisera dans son arsenal divin pour en tirer des armes avec lesquelles la victoire ne devrait jamais être incertaine; elle administrera à la milice sainte le Sacrement de confirmation. Don précieux qui en même temps qu'il multiplie nos forces et nous sert de bouclier contre les hasards de la guerre, a encore l'avantage de faire des confirmés une classe à part, une classe qui est aux chrétiens non confirmés ce que nos vaillants soldats sont à ceux qui ne sont point enrôlés sous les drapeaux.

« Le danger augmente, dit M. de Châteaubriand dans son *Génie du christianisme,* il faut de nouveaux secours à (l'homme), cet étranger, sans expérience, exposé sur le chemin du monde. La religion ne l'oubliera point; elle tient en réserve un appui. La confirmation vient soutenir ses pas tremblants, comme le bâton dans la main du voyageur, ou comme ces sceptres qui passaient de race en race chez les rois antiques, et sur lesquels Evandre et Nestor, pasteurs des hommes, s'appuyaient en jugeant les peuples. Observons que la morale entière de la vie est renfermée dans le sacrement de confirmation : quiconque a la force de confesser Dieu pratiquera la vertu, puisque commettre le crime c'est renier le Créateur. »

spécialement consacrée à l'administration de la confirmation, soit aux autres jours où ils croiront pouvoir le faire convenablement. Il faut qu'ils leur persuadent non-seulement de ne point le négliger, mais encore de le recevoir avec beaucoup de respect et de piété, afin que ce grand bienfait de Dieu ne soit point, par leur faute et pour leur malheur, accordé sans aucun profit pour eux.

cendi erunt, ut intelligant non solum negligendum non esse, sed summâ cum pietate et religione suscipiendum : ne ipsorum culpâ maximoque malo eveniat, ut frustrà in eos divinum hoc beneficium collatum esse videatur.

§ I.

La Confirmation est un vrai Sacrement.

2. A commencer par le mot même, on dira que l'Eglise a donné le nom de confirmation à ce Sacrement, parce que celui qui après son baptême reçoit de l'Evêque l'onction du saint-chrême accompagnée de ces paroles sacramentelles : « Je vous marque du signe de la croix et je vous confirme par le chrême du salut au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit, » reçoit aussi, quand rien n'arrête l'efficacité du Sacrement, une vertu nouvelle qui le rend plus fort et qui en fait un parfait soldat de Jésus-Christ.

3. Quant à l'essence et aux principes vraiment constitutifs d'un Sacrement, l'Eglise catholique les a toujours reconnus dans la confirmation; le pape Melchiade et plusieurs autres souverains pontifes d'une haute antiquité et d'une sainteté éminente se sont expliqués là-dessus d'une manière très-claire. Ainsi saint Clément ne pouvait point exprimer la vérité de cette doctrine en termes plus positifs. Voici ses paroles : « Tous doivent se hâter de renaître à Dieu au plus tôt et de se faire marquer par l'Evêque, c'est à-dire de recevoir les sept dons du Saint-Esprit; celui-là ne saurait jamais être un parfait chrétien, qui volontairement, par mépris, sans nécessité, s'abstient de ce Sacrement. C'est saint

2. Sed ut à nomine initium sumatur : Confirmationem ab Ecclesiâ [1] hoc Sacramentum idcircò vocari docendum est : quoniam qui baptizatus est, cùm ab Episcopo sacro chrismate ungitur, additis solemnibus illis verbis : Signo te signo crucis, et confirmo te chrismate salutis, in nomine Patris, et Filii, et Spiritûs Sancti, nisi aliud Sacramenti efficientiam impediat, novæ virtutis robore firmior, atque adeò perfectus Christi miles esse incipit.

3. In confirmatione autem, veram et propriam Sacramenti rationem catholica Ecclesia semper agnovit : quod et Melchiades Pontifex, [2] et plures etiam alii sanctissimi et vetustissimi Pontifices apertè declarant. Ac sanctus Clemens [3] ejus veritatis doctrinam graviori sententiâ comprobare non potuit. Inquit enim : Omnibus festinandum est sine morâ renasci Deo, et demùm ab Episcopo consignari, id est, septiformem gratiam Spiritûs Sancti percipere; cùm alioqui perfectus christianus nequaquam esse possit, is qui injuriâ et voluntate, non autem ne-

[1] Conc. Aur. c. 3. item Florent. — [2] Epist. ad Episcop. Hispan. cap. 2. Epist. 4. ante finem. — [3] Habes decreta horum Pontific. de Consecrat. dist. 5.

cessitate compulsus, hoc Sacramentum prætermiserit, ut à beato Petro accepimus, et cæteri Apostoli, præcipiente Domino, docuerunt. Hanc vero eamdem fidem doctrinâ suâ confirmaverunt qui eodem Spiritu pleni pro Christo sanguinem profuderunt, Urbanus, Fabianus, Eusebius, Romani Pontifices, quemadmodùm ex eorum Decretis licet perspicere. Accedit præthereà sanctorum Patrum consentiens auctoritas : inter quos Dionysius Areopagita, [1] Athenarum Episcopus, cùm diceret quâ ratione hoc sacrum unguentum conficere eoque uti oporteret, ità inquit : Baptizatum sacerdotes induunt veste congruâ munditiæ, ut ad Pontificem ducant : ille verò sacro atque prorsùs divino unguento baptizatum signans, sacratissimæ communionis participem facit. Eusebius quoque Cæsariensis [2] tantùm huic Sacramento tribuit, ut dicere non dubitârit : Novatum hæreticum Spiritum Sanctum promereri non potuisse; quia, cùm baptizatus esset, in gravi ægritudine signaculo chrismatis non est signatus. Sed clarissima habemus hujus rei testimonia tum à Divo Ambrosio [3] in eo libro, quem de iis qui initiantur, inscripsit, tum à Divo Augustino in libris quos adversus Petiliani Donatistæ Epistolas edidit : [4] quorum uterque adeò de hujus sacramenti veritate nihil dubitare posse existimavit, ut eam multis Scripturæ etiam locis doceat ac confirmet. Quare alter quidem verba illa Apostoli : [5] Nolite contristare Spiritum Sanctum Dei, in quo signati estis; alter verò, quod in Psalmis legitur : [6] Sicut unguentum in capite, quod descendit in barbam, barbam Aaron : tum illud ejusdem Apostoli : [7] Charitas Dei diffusa est in cordibus nostris per Spiritum Sanctum, qui

[1] S. Dionys. de Eccl. Hierar. c. 2.
[2] Lib. 6. histor. cap. 43.
[3] Lib. de iis qui myst. init. cap. 7.
[4] Lib. 2. c. 104. — [5] Eph., 4. 30.
[6] Ps. 132. 2.
[7] Rom. 5. 5.

Pierre et tous les autres Apôtres qui nous l'apprennent d'après le commandement de Dieu. » Les Urbain, les Fabien, les Eusèbe, ces pontifes romains qui, pleins du même esprit, versèrent leur sang pour Jésus-Christ, ont soutenu également la même foi dans leur enseignement. On peut le voir par leurs décrétales. Puis vient le témoignage unanime des saints Pères. Saint Denis l'Aréopagite, évêque d'Athènes, expliquant comment on prépare le saint-chrême et la manière de s'en servir, dit : « Les prêtres revêtent le nouveau baptisé d'une robe en harmonie avec son innocence, et le conduisent à l'Evêque. Celui-ci le marque de l'onction sainte et vraiment divine, et le fait participer à la très-sainte communion. » Eusèbe de Césarée attribue tant de vertu à ce Sacrement qu'il ne craint pas de dire que l'hérétique Novatien ne put obtenir le Saint-Esprit, parce que, dans une maladie grave qu'il fit après son baptême, il ne fut pas marqué par le signe du saint-chrême.

Mais les témoignages les plus formels que nous ayons là-dessus, c'est celui de saint Ambroise dans le livre qu'il a écrit sur les nouveaux baptisés, et celui de saint Augustin dans ceux qu'il a composés contre les lettres du donatiste Pétillien. Tous deux pensaient si peu qu'on pût élever des doutes sur l'existence de ce Sacrement, qu'ils se sont appuyés sur plusieurs passages de l'Ecriture pour l'enseigner et pour le prouver. Ainsi l'un s'emparant de ces paroles de l'Apôtre : *Ne contristez pas l'Esprit de Dieu, cet Esprit saint par lequel vous avez été marqués comme d'un sceau*; l'autre, de celles du Psalmiste : *Comme l'huile répandue sur la tête d'Aaron et qui coule jusque sur sa barbe*; puis encore de celles du même Apôtre aux Romains : *L'amour de Dieu a été répandu dans nos cœurs par le Saint-Esprit qui nous a été donné*, ils veu-

lent expressément qu'elles se rapportent au Sacrement de confirmation.

4. Si le pape Melchiade dit que la confirmation est intimement liée au baptême, il ne faut pas croire pour cela que l'un ne soit pas tout-à-fait distinct de l'autre. La différence des grâces que chacun d'eux communique, les signes sensibles qui représentent ces grâces, établissent nettement que ce sont aussi deux Sacrements différents.

Le baptême engendre les hommes à une vie nouvelle ; la confirmation prend ceux qui viennent d'être ainsi engendrés pour en faire des hommes après les avoir dépouillés de ce qui tenait à l'enfance. Dès lors, autant il y a de distance entre naître et avoir pris son accroissement dans la vie naturelle, autant le baptême qui possède la vertu de nous régénérer, diffère évidemment de la confirmation dont l'efficacité nous grandit et porte à leur plus haut point les forces de notre âme.

D'ailleurs ne fallait-il pas placer un Sacrement spécial et nouveau, là où l'âme rencontre des difficultés nouvelles et particulières? Si nous avons besoin de la grâce du baptême pour réformer notre âme par la foi, n'est-il pas aussi très-convenable, ce semble, qu'une autre grâce vienne affermir les cœurs des Fidèles pour que ni la crainte, ni la vue des châtiments, des supplices et de la mort, ne puissent les empêcher de confesser cette foi? Or cet effet, c'est celui du saint-chrême dans la confirmation; par conséquent il en résulte clairement que la nature de ce Sacrement est tout autre que celle du baptême. Aussi le pape Melchiade maintient-il cette différence d'une manière bien précise dans le passage suivant : « Par le baptême l'homme est enrôlé dans la milice ; par la confirmation, il est armé pour le combat. Sur les fonts du baptême le Saint-Esprit communique tous

datus est nobis, ad confirmationis Sacramentum referri testatus est [1].

4. Quamvis autem à Melchiade dictum sit : Baptismum confirmationi maximè conjunctum esse; non idem tamen Sacramentum, sed ab altero longè disjunctum, existimandum est : constat enim, varietatem gratiæ, quam singula Sacramenta tribuunt, et rei sensibus subjectæ, quæ ipsam gratiam significat, efficere, ut varia quoque et diversa Sacramenta sint [2].

Cùm igitur baptismi gratiâ homines in novam vitam gignantur ; confirmationis autem Sacramento, qui jam geniti sunt, viri evadant, [3] evacuatis quæ erant parvuli, satis intelligitur, quantùm in naturali vitâ generatio ab incremento distat, tantumdem inter se differre baptismum, qui regenerandi vim habet, et confirmationem, cujus virtute Fideles augescunt, et perfectum animi robur assumunt.

Præthereà, quoniam novum atque distinctum Sacramenti genus constituendum est, ubi animus in novam aliquam difficultatem incurrit; facilè perspici potest, quemadmodum baptismi gratiâ ad mentem fide reformandam indigemus : ita etiam maximè conducere, Fidelium animos aliâ gratiâ confirmari, ut nullo pœnarum, suppliciorum, mortis periculo, aut metu à veræ fidei confessione deterreantur. Quod quidem cùm sacro confirmationis chrismate efficiatur, ex eo apertè colligitur, hujus Sacramenti rationem à baptismo diversam esse. Quare Melchiades [4] Pontifex utriusque

[1] Confirmationem esse Sacramentum habes insuper ex Ambros. de Sacram. lib. 3. cap. 2. lib. de Spiritu Sanct. c. 6 et 7. Item Aug. de Trinit. lib. 15. c. 26. et in Epist. Joan. Tract. 3 et 6. et in Psalm. 26. et ante hos omnes, Tertull. lib. de Resurrect. carn. Cypr. Epist. Origen. hom. 9. in Levit. Hieronym. contra Lucifer. Cyrill. Hieros. Catech. 3. — [2] Epist. ad Epist. Hisp. in medio. — [3] 1. Cor., 12. 11. — [4] Loco citato.

discrimen accuratâ oratione persequitur, ita scribens : In baptismate homo ad militiam recipitur, et in confirmatione confirmatur ad pugnam. In fonte baptismatis Spiritus Sanctus plenitudinem tribuit ad innocentiam; in confirmatione autem perfectionem ad gratiam ministrat : in baptismo regeneramur ad vitam ; post baptismum ad pugnam confirmamur : in baptismo abluimur ; post baptismum roboramur : regeneratio per se salvat in pace baptismum recipientes; confirmatio armat atque instruit ad agones. Verùm hæc jam non solùm ab aliis conciliis tradita, sed præcipuè à sacrâ Synodo Tridentinâ decreta sunt : ut jam de iis non solùm aliter sentire, sed ne dubitare quidem ullo modo liceat [1].

5. Quoniam verò supra demonstratum est, quàm necessarium esset, communiter de omnibus Sacramentis docere, à quonam ortum habuerint : idem etiam de confirmatione tradere oportet, ut Fideles hujus Sacramenti sanctitate magis afficiantur. Igitur à Pastoribus explicandum est, Christum Dominum non solùm ejus auctorem fuisse, sed, sancto Fabiano Pontifice Romano teste, [2] chrismatis ritum et verba, quibus in ejus administratione catholica Ecclesia utitur, præcepisse : quod quidem iis facilè probari poterit, qui confirmationem sacramentum esse confitentur; cùm sacra omnia mysteria humanæ naturæ vires superent, nec ab alio, quàm à Deo possint institui.

[1] Laod. can. 48. Melchiad. c. 6. Florent. et Constant. Trid. sess. 7.
[2] Epist. 2. initio.

les dons nécessaires pour rétablir en nous l'innocence ; dans la confirmation il en accorde pour perfectionner l'état de grâce. Dans le baptême nous renaissons à la vie ; après le baptême nous sommes confirmés pour le combat ; dans le baptême nous sommes purifiés ; après le baptême nous sommes fortifiés ; la régénération peut sauver par elle-même en temps de paix ceux qui reçoivent le baptême, la confirmation nous arme et nous équipe pour la lutte. » Enfin enseignée déjà par plusieurs autres conciles, cette vérité a encore été l'objet d'un décret spécial du saint concile de Trente. De sorte que loin qu'une opinion contraire soit permise là-dessus, le doute même ne l'est pas.

5. Puisque nous avons démontré plus haut combien il était important d'apprendre aux Fidèles par qui tous les Sacrements en général ont été institués, il faut faire connaître aussi l'auteur de la confirmation ; c'est un moyen de donner une plus haute idée de sa sainteté. Les Pasteurs enseigneront donc que non-seulement Notre-Seigneur Jésus-Christ l'a instituée, mais qu'il a déterminé même, au témoignage du pape saint Fabien, l'usage du chrême et les paroles que l'Eglise emploie pour l'administrer. Ils n'auront pas de peine à en convaincre tous ceux qui voient dans la confirmation un Sacrement véritable. En effet, tous les Sacrements dépassent de beaucoup les forces de la nature humaine et par conséquent ils ne peuvent avoir pour auteur que Dieu seul.

§ II.

Matière et forme de la Confirmation.

6. Voyons ensuite quelles sont les parties de ce Sacrement, et parlons d'abord de sa matière.

Cette matière a reçu le nom de chrême. Ce mot tirée du grec est employé par les écrivains profanes pour désigner toute espèce de parfums. Mais les auteurs ecclésiastiques ne l'appliquent qu'à cette composition d'huile et de baume qui se fait avec une bénédiction spéciale de l'évêque. Ainsi le mélange de deux choses sensibles fournit la matière de la confirmation; et en même temps que la réunion de ces éléments différents exprime très-bien les différentes grâces que le Saint-Esprit communique au confirmé, elle fait voir assez bien aussi l'excellence de ce Sacrement.

Maintenant que ce soit là certainement la matière de la confirmation, l'Eglise et les conciles l'ont constamment enseigné, nous en trouvons la tradition consignée dans les écrits de saint Denys, de beaucoup d'autres Pères d'une autorité très-importante, et surtout dans le pape Fabien qui nous assure que les Apôtres nous ont transmis la manière de composer le chrême après l'avoir reçu de Notre-Seigneur lui-même.

7. Et certes nulle autre matière ne pouvait paraître plus propre que le chrême à représenter les effets produits par ce Sacrement. L'huile dont la nature est d'être grasse, de couler et de se répandre, exprime très-bien cette plénitude de grâces, qui par le Saint-Esprit déborde et s'étend de Jésus-Christ notre chef sur nous, comme ce parfum *qui coule de l'arbre d'Aaron jusque sur le bord de ses vêtements. Car Dieu a versé l'huile de la joie sur son Fils avec plus d'abondance que sur tous*

6. Jam verò, quæ sint ejus partes, ac primùm quidem de materiâ dicendum est. Hæc autem chrisma appellatur : quo nomine à Græcis accepto, etsi profani scriptores quodlibet unguenti genus significant; illud tamen, qui res divinas tradunt, communi loquendi consuetudine ad illud tantummodò unguentum accommodârunt, quod ex oleo et balsamo, solemni Episcopi consecratione conficitur. Quare duæ res corporeæ permistæ confirmationis materiam præbent : quæ quidem diversarum rerum compositio, quemadmodum multiplicem Spiritûs Sancti gratiam, quæ confirmatis tribuitur, declarat, ita etiam ipsius Sacramenti excellentiam satis ostendit. Quòd autem ea sit hujus Sacramenti materia, cùm sancta Ecclesia et concilia perpetuò docuerunt : tum à sancto Dionysio et compluribus aliis gravissimis Patribus traditum est, imprimisque à Fabiano Pontifice, [1] qui Apostolos chrismatis confectionem à Domino accepisse, nobisque reliquisse testatus est [2].

7. Neque verò ulla alia materia, quàm chrismatis, aptior videri poterat ad illud declarandum, quod hoc Sacramento efficitur. Oleum enim quòd pingue sit, et naturâ suâ manet ac diffluat, gratiæ plenitudinem exprimit, quæ per Spiritum Sanctum à

[1] Epist. 3. ad Epist. Orient. — [2] Vide Aug. in Psal. 44. vers. 9. et lib. 13. de Trinitat. cap. 26. Gregor. in 1. cap. Can. Conc. Laod. cap. 48. et Carthagin. 2. c. 2 et 3. c. 39. Dionys. de Eccl. Hierar. c. 2 et 4. De oleo vide Ambr. in Ps. 118. et lib. de Spiritu Sancto. Capit. 3. Cyprian. Epist. 70.

Christo capite in alios redundat atque effunditur, [1] sicut unguentum, quod descendit in barbam Aaron, usque in oram vestimenti ejus. [2] Unxit enim eum Deus oleo lætitiæ præ consortibus suis, ac [3] de plenitudine ejus nos omnes accepimus. Balsamum verò cujus odoratus jucundissimus est, quid aliud significat, quàm Fideles, cùm Sacramento confirmationis perficiuntur, eam virtutum omnium suavitatem effundere? ut illud Apostoli queant dicere : [4] Christi bonus odor sumus Deo. Habet prætereà balsamum eam vim, ut quidquid eo circumlitum fuerit, putrescere non sinat : quod quidem ad hujus Sacramenti virtutem significandam valdè accommodatum videtur ; cùm planè constet fidelium animos cœlesti gratiâ, quæ in Confirmatione tribuitur, præparatos facilè à scelerum contagione defendi posse.

8. Consecratur autem chrisma solemnibus cæremoniis ab Episcopo. Ita enim Salvatorem nostrum docuisse in extremâ cœnâ, cùm chrismatis conficiendi rationem Apostolis commendaret, Fabianus Pontifex, sanctitate et martyrii gloriâ clarissimus, tradidit; [5] quanquam, cur ita fieri debuerit, ratione etiam ostendi potest. Etenim in plerisque aliis Sacramentis Christus ita eorum materiam instituit, ut sanctitatem quoque illi tribuerit; non solùm enim aquam elementum baptismi esse voluit, cùm inquit : [6] Nisi quis renatus fuerit ex aquâ et spiritu, non potest introire in regnum Dei ; sed cùm ipse baptizatus est, effecit ut ea deinceps vi sanctificandi prædita esset : quare dictum à sancto Chrysostomo : [7] Aqua baptismi purgare peccata cre-

[1] Ps. 132. 2.
[2] Ps. 44. 8.
[3] Joan., 1. 16.
[4] 2. Cor., 2. 15.
[5] S. Fab. Papa ubi supra.
[6] Joan. 3. 5.
[7] Hom. 4. Oper. imperf. et habetur de Const. dist. 4. cap. *Numquid*.

les autres; et nous avons tous reçu de sa plénitude.

De son côté le baume avec son odeur si agréable, que signifie-t-il, sinon que les Fidèles arrivés à cette perfection que donne la confirmation, exhalent autour d'eux le parfum de toutes les vertus, au point de pouvoir dire avec l'Apôtre : *Nous sommes pour Dieu la bonne odeur de Jésus-Christ?* Une autre propriété du baume, c'est de ne laisser rien corrompre de tout ce qu'il enduit. Propriété qui semble peindre d'une manière admirablement juste l'efficacité de la confirmation, puisqu'il est constaté que les cœurs des Fidèles prémunis par la grâce céleste qu'elle communique, se préservent aisément de la contagion des vices.

8. Quant à la consécration du chrême, c'est l'évêque qui la fait avec des cérémonies particulières. Le pape Fabien, aussi illustre par sa sainteté que par son martyre, rapporte qu'elles furent déterminées par notre Sauveur lui-même dans sa dernière cène, parce qu'il apprenait à ses Apôtres la manière de composer ce saint-chrême. Mais d'ailleurs la raison seule suffirait pour nous faire voir pourquoi il devait en être ainsi. Pour la plupart des autres Sacrements, Jésus-Christ a choisi une matière qu'il avait sanctifiée lui-même. Ainsi il ne s'est pas seulement contenté de prendre l'eau pour en faire l'élément du baptême, en disant : *Celui qui ne renaîtra point de l'eau et de l'esprit, ne saurait entrer dans le royaume de Dieu;* mais il s'est fait baptiser lui-même afin de lui communiquer par là la vertu de sanctifier les autres. Ce qui a fait dire à saint Chrysostome : « L'eau du baptême n'aurait pu effacer les péchés des croyants, si elle n'avait été sanctifiée au contact du corps de Notre-

Seigneur. » Mais la matière de la confirmation, Jésus-Christ ne l'a consacrée ni en la composant, ni en s'en servant lui-même ; par conséquent il est nécessaire qu'elle soit bénite par des prières saintes et sacrées, et que cette bénédiction n'appartienne point à d'autres qu'à l'évêque, qui est établi ministre ordinaire de ce Sacrement.

9. Après cela il faudra expliquer la seconde partie de la confirmation, c'est-à-dire la forme ou les paroles qui accompagnent l'onction sainte, et rappeler aux Fidèles que dans toute l'administration de ce Sacrement, l'instant où ces paroles se prononcent est aussi celui où elles doivent exciter dans leurs cœurs les plus vifs sentiments de foi, de piété et de religion, afin que l'arrivée de la grâce céleste n'y rencontre point d'obstacle. Or voici les paroles qui contiennent la forme tout entière de ce Sacrement : « JE VOUS MARQUE DU SIGNE DE LA CROIX ET JE VOUS CONFIRME PAR LE CHRÊME DU SALUT, AU NOM DU PÈRE, DU FILS ET DU SAINT-ESPRIT. »

Certainement à ne consulter que la raison, c'est un point que l'on pourrait établir sans grande difficulté. La forme d'un Sacrement doit renfermer tout ce qui peut en faire connaître la substance et la nature. Or, qu'y a-t-il de plus important à remarquer dans là confirmation ? Trois choses principales : La puissance divine qui opère comme agent principal ; la force de l'esprit et du cœur que l'onction sainte communique aux Fidèles pour leur salut ; enfin le signe dont est marqué celui qui va descendre dans l'arène de la milice chrétienne. Mais la première se trouve très-bien exprimée par ces paroles de la fin : *Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit ;* la seconde, par celles du milieu : *Je vous confirme avec le chrême du salut ;* et la troisième par celles du commencement : *Je vous marque du signe de la croix*. Au reste

dentium non posset, nisi tactu corporis Domini sanctificata fuisset. Quoniam igitur Dominus hanc confirmationis materiam usu ipso et tractatione non sacravit, necessarium est ut sanctis et religiosis precationibus consecretur ; neque ad alium ea confectio, nisi ad Episcopum pertinere potest, qui ejusdem Sacramenti ordinarius minister institutus est.

9. Sed explicanda erit præterea altera pars, ex quâ Sacramentum constituitur, forma scilicet et verba, quæ ad sacram unctionem adhibentur ; monendique Fideles, ut in hoc Sacramento suscipiendo, tunc maximè, cùm eas pronunciari animadvertunt, ad pietatem, fidem et religionem animos excitent, ne quid cœlesti gratiæ impedimenti esse possit. His igitur verbis confirmationis forma absolvitur : SIGNO TE SIGNO CRUCIS, ET CONFIRMO TE CHRISMATE SALUTIS, IN NOMINE PATRIS, ET FILII, ET SPIRITUS SANCTI. Sed tamen, si ad veritatem rationem quoque revocemus, idem facilè probari potest. Etenim Sacramenti forma ea omnia continere debet, quæ ipsius Sacramenti naturam et substantiam explicant. Atqui maximè hæc tria in confirmatione observanda sunt, divina potestas, quæ ut principalis causa in Sacramento operatur ; tum robur animi et spiritûs, quod per sacram unctionem Fidelibus ad salutem tribuitur : deindè signum, quo notatur is qui in certamen christianæ militiæ descensurus est. Ac primùm quidem verba illa : In nomine Patris, et Filii, et Spiritûs Sancti, quæ extremo loco posita sunt ; alterum ea : Confirmo te chrismate salutis, quæ in medio sunt ; tertium quæ in principio formæ locantur : Signo te signo crucis, satis declarant. Quanquam si etiam ratione aliquâ probari non possit, hanc esse hujus Sacramenti veram et absolutam formam, Ecclesiæ catholicæ auctoritas, cujus magisterio ita semper edocti sumus, non pati-

tur nos eâ de re quidquam dubitare.

quand la raison ne pourrait prouver seule que telle est la matière véritable et complète de la confirmation, l'autorité de l'Eglise catholique à l'école de laquelle nous avons toujours puisé cette doctrine, ne nous permettrait point d'en douter.

§ III.

Des Ministres de la Confirmation.

10. Docere etiam Pastores debent, quibus potissimùm hujus Sacramenti administratio commissa sit. Nam cùm multi sint, ut est apud Prophetam, [1] qui currant neque tamen mittantur : necesse est, qui veri et legitimi ejus ministri sint, tradere, ut fidelis populus confirmationis Sacramentum et gratiam consequi possit. [2] Solum itaque Episcopum hujus Sacramenti conficiendi ordinariam potestatem habere sacræ Litteræ ostendunt; nam in Actis Apostolorum [3] legimus, cùm Samaria verbum Dei accepisset, Petrum et Joannem ad eos missos esse, qui oraverunt pro ipsis, ut acciperent Spiritum Sanctum; nondum enim in quemquam illorum venerat; sed baptizati tantùm erant. Quo in loco licet videre eum qui baptizaverat, quòd tantùm esset Diaconus, confirmandi potestatem nullam habuisse; sed munus illud perfectioribus ministris, hoc est Apostolis, reservatum esse. Quin etiam ubicumque sacræ Scripturæ hujus Sacramenti mentionem faciunt, idem observari potest. Neque ad eam rem demonstrandam desunt sanctorum Patrum, atque Pontificum Urbani Eusebii, Damasi, Innocentii, Leonis clarissima testimonia : quemadmodum ex eorum Decretis perspicuum est. Divus quoque Augustinus graviter queritur de corruptâ Ægyptiorum et Alexandrinorum consuetudine, quorum

[1] Jer., 23. 21. — [2] Trid. sess. 23. c. 4 et can. 7. — [3] Act, 8. 14, 15, 16.

10. Les Pasteurs devront expliquer encore à qui l'administration de ce Sacrement a été plus spécialement confiée. *Il en est beaucoup*, dit le Prophète, *qui courent sans être envoyés.* Il faut donc nécessairement faire connaître ses ministres véritables et légitimes, afin que le peuple fidèle puisse recevoir par eux le Sacrement et les grâces de la confirmation. L'Ecriture nous apprend que l'évêque seul a le pouvoir légitime de l'administrer. Nous lisons dans les actes des Apôtres, que les Samaritains ayant reçu la parole de Dieu, on leur envoya saint Pierre et saint Jean qui prièrent pour eux, afin de leur communiquer le Saint-Esprit, car il n'était encore descendu sur aucun d'eux; ils avaient été seulement baptisés. On peut voir par ce passage que celui qui avait baptisé, n'étant que diacre, n'avait eu aucun pouvoir de confirmer et que cette fonction était réservée à des ministres d'un ordre supérieur, c'est-à-dire aux Apôtres. On pourrait faire la même observation chaque fois que l'Ecriture fait mention de ce Sacrement.

Les témoignages des saints Pères et des souverains Pontifes ne manquent pas non plus pour démontrer cette vérité; nous en trouvons de très-clairs dans les décrets des papes Urbain, Eusèbe, Damase, Innocent et Léon. Nous avons aussi de fortes plaintes de saint Augustin sur la coutume tout-à-fait abusive de l'Egypte et d'Alexan-

drie, dont les prêtres avaient la témérité d'administrer ce Sacrement.

11. Et c'est avec raison que cette fonction est réservée aux évêques; une comparaison va le faire comprendre. Dans la construction des édifices, les ouvriers qui sont comme des ministres inférieurs, préparent et disposent le ciment, la chaux, les bois et tous les autres matériaux; mais c'est à l'architecte d'achever et de couronner l'ouvrage; de même aussi ce Sacrement qui est comme le couronnement de l'édifice spirituel devait être administré par l'évêque comme souverain prêtre, et point du tout par d'autres.

12. La confirmation a ses parrains comme nous avons vu que le baptême avait les siens. Si ceux qui exercent la profession de gladiateurs ont besoin de quelqu'un, dont la science et les conseils leur apprennent à diriger une attaque et à porter des coups pour abattre leurs adversaires sans se laisser blesser eux-mêmes, à combien plus juste titre des guides et des maîtres deviennent-ils nécessaires aux Fidèles, qui, après s'être couverts et munis du Sacrement de confirmation comme des armes les plus solides, descendent dans cette arène spirituelle où le salut éternel est en jeu? On a donc bien fait d'appeler des parrains à l'administration de ce Sacremant. et d'établir pour eux cette même affinité spirituelle qui détruit la légitimité des alliances conjugales, ce dont nous avons parlé plus haut en traitant des parrains que l'on admet pour le baptême.

sacerdotes audebant confirmationis Sacramentum administrare [1].

11. Ac jure hoc quidem factum esse, ut ejusmodi munus ad Episcopos deferretur, hâc similitudine possunt Pastores declarare. Ut enim in exstruendis ædificiis, etsi fabri, qui inferiores ministri sunt, cæmenta, calcem, ligna et reliquam materiam parant atque componunt, absolutio tamen operis ad architectum spectat; ita etiam hoc Sacramentum, quo veluti spirituale ædificium perficitur à nullo alio, nisi à summo sacerdote, administrari opus erat.

12. Additur verò etiam patrinus, quemadmodum in baptismo fieri demonstratum est. Nam si qui gladiatoriam dimicationem subeunt, alicujus indigent, cujus arte et consilio doceantur, quibus ictibus ac petitionibus, salvis ipsis conficere adversarium possint, quanto magis Fideles, cùm Sacramento confirmationis quasi firmissimis armis tecti ac muniti in spirituale certamen, cui æterna salus proposita est, descendunt, ducis ac monitoris indigebunt? [2] Rectè igitur, ad hujus quoque Sacramenti administrationem patrini advocandi sunt, quibuscum eadem spiritualis affinitas conjungitur, quæ legitima nuptiarum fœdera impedit, ut anteà docuimus, cùm de patrinis ageretur, qui ad baptismum adhibendi sunt.

[1] **Episcopum ministrum esse ordinarium Confirmat. tradunt Urbanus Papa Epist. ad omnes christian. in fine. Euseb. Pap. Epist. 3 ad Episc. Tusciæ et Campaniæ. Damasus Papa Epist. 4 ad Pros. et cæter. Episc. Orthod. circa med. Innoc. Pap. Epist. 1. ad Veren. c. 3. Leo Papa Ep. 88, ad German. et Gall. Episc. Melchiad. Papa Ep. ad Episc. Hisp. Clem. item Pap. Epist. 4. Conc. Wormacience. c. 8. et Florent. de Sacramentis. Horum summorum Pontificum Epistolæ habentur in tomis Conciliorum ferè omnes in primo juxta cujusque ætatem. Vide insuper August. in quæst. novi Testamenti quæst. 42.**

[2] **Trid. sess. 24. c. 2. de Reform. matrim.**

§ IV.

Nécessité de la Confirmation.

13. Sed quoniam sæpè evenit ut Fideles in hoc Sacramento suscipiendo aut præproperâ festinatione, aut dissolutâ quâdam negligentiâ et cunctatione utantur : nam de iis, qui ad eum impietatis gradum venerunt, ut illud contemnere et aspernari audeant, nihil est quod dicamus; aperiendum est etiam Pastoribus, qui, quâ ætate, quo pietatis studio præditi esse debeant, quibus confirmationem dare oportet.

14. Atque illud in primis docendum est, hoc [1] Sacramentum ejusmodi necessitatem non habere, ut sine eo salvus quis esse non possit. Quanquam verò necessarium non est, à nemine tamen prætermitti debet : sed potiùs maximè cavendum est, ne in re sanctitatis plenâ, per quam nobis divina munera tam largè impertiuntur, aliqua negligentia committatur : quod enim omnibus communiter ad sanctificationem Deus proposuit, ab omnibus etiam summo studio expetendum est. Ac sanctus quidem Lucas, cùm admirabilem illam Spiritûs Sancti effusionem describeret, ita inquit : Et factus [2] est repentè de cœlo sonus tanquam advenientis spiritûs vehementis, et replevit totam domum. Deinde, paucis interjectis : [3] Et repleti sunt omnes Spiritu Sancto. Ex quibus verbis licet intelligere, quoniam domus illa sanctæ Ecclesiæ figuram et imaginem gerebat, ad omnes Fideles confirmationis Sacramentum, cujus initium ab eo die ductum est, pertinere. Atque id etiam ex ipsius Sacramenti ratione facilè colligitur : illi enim sacro chrismate confirmari debent, quibus

[1] Trid. de Cons. dist. 5. c. 2 et 3. Item Conc. Aur. c. 3. Hugo de sanct. Vict. de Sacr. lib. 2. p. 7. c. 39. — [2] Act., 2. 2. — [3] Ibid., 4.

13. Mais il arrive souvent que les Fidèles apportent trop de précipitation ou une molle insouciance et une lenteur paresseuse à recevoir ce Sacrement. (Quant à ceux qui sont tombés assez profondément dans l'impiété pour le mépriser et s'en moquer, nous n'avons point à nous en occuper.) Les Pasteurs auront donc soin de dire par qui, à quel âge, et avec quels sentiments de piété la confirmation doit être reçue.

14. Ils enseigneront avant tout que ce Sacrement n'est pas d'une nécessité telle qu'il ne soit impossible de se sauver sans lui. Mais s'il n'est pas absolument nécessaire, personne cependant ne doit s'en abstenir; il faut bien plutôt craindre de mettre de la négligence dans une affaire aussi sainte et qui nous communique si abondamment les dons de Dieu. D'ailleurs ce que Dieu a établi pour la sanctification de tous, tous doivent aussi le rechercher avec le plus grand empressement.

En décrivant l'effusion miraculeuse du Saint-Esprit sur les Apôtres, saint Luc s'exprime ainsi : *On entendit tout-à-coup dans le ciel comme le bruit d'un vent violent qui approchait et qui remplit toute la maison*, et un peu plus bas, *ils furent tous remplis du Saint-Esprit*. Or de ces paroles il est permis de conclure que, dès lors que cette maison était l'image et la figure de la sainte Eglise, tous les Fidèles ont droit au sacrement de confirmation dont la première application date de ce jour.

La même conclusion se tire encore sans peine de la nature même du Sacrement. Ceux-là doivent être confirmés par le saint-chrême, qui ont

besoin de grandir spirituellement et d'atteindre l'état du parfait chrétien. Or est-il personne à qui cela ne s'applique parfaitement. Comme le but que se propose la nature, c'est que tous ceux qui reçoivent le jour croissent et arrivent à l'âge du développement parfait, quoiqu'elle ne parvienne pas toujours à ce but comme elle le voudrait; ainsi l'Eglise catholique, notre mère commune, désire aussi avec la plus grande ardeur que la forme du chrétien se développe complétement dans ceux qu'elle a régénérés par le baptême. Et puisque le Sacrement de l'onction sainte produit seul cet effet, il est dès lors manifeste qu'il est la propriété de tous.

spirituali incremento opus est, et qu ad perfectum christianæ religionis habitum perducendi sunt; at nulli id non maximè convenit : ut enim hoc spectat natura, ut qui in lucem eduntur, adolescant, atque ad perfectam ætatem perveniant, etiamsi interdum, quod vult, minùs assequatur; ita communis omnium mater catholica Ecclesia vehementer optat, ut in eis, quos per baptismum regeneravit, christiani hominis forma perfectè absolvatur : id autem quoniam mysticæ unctionis Sacramento efficitur, perspicuum est eam ad universos Fideles æquè pertinere.

15. Cependant il se présente ici une observation à faire. Après le baptême tous les Fidèles, il est vrai, peuvent recevoir la confirmation; néanmoins il convient peu de la conférer aux enfants qui n'ont pas l'usage de la raison : et si on ne croit pas devoir attendre jusqu'à leur douzième année, du moins il est tout-à-fait à propos de différer jusqu'à la septième. D'ailleurs la confirmation n'a pas été instituée comme nécessaire au salut, mais pour que nous pussions avec sa vertu nous trouver tout prêts et tout équipés, lorsqu'il nous faudrait combattre pour la foi de Jésus-Christ, genre de combat auquel les enfants ne sont certainement point appelés tant qu'ils sont privés de l'usage de la raison.

15. In quo illud observandum est, omnibus quidem post baptismum confirmationis Sacramentum posse administrari; sed minùs tamen expedire hoc fieri, antequam pueri rationis usum habuerint : quare si duodecimus annus non exspectandus videatur, usque ad septimum certè hoc Sacramentum differre maximè convenit. Neque enim confirmatio ad salutis necessitatem instituta est; sed ut ejus virtute optimè instructi et parati inveniremur, cùm nobis pro Christi fide pugnandum esset : ad quod sanè pugnæ genus pueros qui adhuc usu rationis carent, nemo aptos esse judicârit.

16. Quant à ceux qui doivent être confirmés dans l'âge adulte, s'ils veulent obtenir la grâce et les dons de ce Sacrement, il faut non-seulement qu'ils apportent à sa réception la foi et la piété, mais qu'ils se repentent encore sincèrement des fautes graves qu'ils ont commises. Les Pasteurs travailleront donc à les faire confesser auparavant, ils les exhorteront à pratiquer les jeûnes et les autres œuvres de piété, et à conserver cette louable coutume de la primitive Eglise qui ne

16. Ex his igitur efficitur, ut qui adultâ jam ætate confirmandi sunt, si quidem hujus Sacramenti gratiam et dona consequi cupiant, eos non solùm fidem et pietatem afferre, sed graviora etiam peccata, quæ admiserunt, ex animo dolere oporteat. Quâ in re laborandum est, ut peccata etiam priùs confiteantur, et Pastorum cohortatione ad jejunia et alia pietatis opera suscipienda incitentur, admoneanturque; laudabilem illam antiquæ Ecclesiæ [1]

[1] D. Th. p. 3. q. 72. ad 2. Conc. Aur. c. 2.

consuetudinem renovandam esse, ut non nisi jejuni hoc Sacramentum susciperent : quod quidem Fidelibus facilè persuaderi posse existimandum est, si hujus Sacramenti dona admirabilesque effectus intellexerint.

donnait la confirmation qu'aux personnes à jeun. Ce qui ne doit point paraître difficile à persuader aux Fidèles, quand ils connaîtront les dons et les effets admirables de ce Sacrement.

§ V.

Des Effets du Sacrement de Confirmation.

17. Itaque Pastores docebunt confirmationem hoc cum cæteris Sacramentis commune habere, ut nisi impedimentum aliquod ex parte ejus qui recipit, inferatur, novam gratiam tribuat : etenim hæc sacra et mystica signa ejusmodi esse demonstratum est, quæ gratiam declarant atque efficiunt. Ex quo sequitur, ut peccata etiam condonet ac remittat, quoniam gratiam simul cum peccato ne fingere quidem nobis licet.

17. On leur apprendra donc que la confirmation a cela de commun avec les autres Sacrements, que si elle ne rencontre point d'obstacle de la part de celui qui la reçoit, elle communique une grâce nouvelle. Nous l'avons démontré plus haut : les Sacrements sont des signes mystiques et sacrés qui signifient et produisent la grâce tout à la fois. Par suite, la confirmation remet et pardonne même les péchés, puisqu'on ne saurait supposer un instant l'alliance de la grâce avec le péché.

Sed præter hæc, quæ cum aliis communia censenda sunt, primùm quidem illud propriè confirmationi tribuitur, quòd baptismi gratiam perficit : qui enim per baptismum christiani effecti sunt, quasi infantes modò geniti teneritatem adhuc et mollitiem quamdam habent, ac deinde chrismatis Sacramento adversus omnes carnis, mundi et diaboli impetus robustiores fiunt : et eorum animus in fide omninò confirmatur ad confitendum et glorificandum nomen Domini nostri Jesu Christi : ex quo etiam nomen ipsum inventum esse nemo dubitârit.

Mais outre ces effets que les autres partagent avec elle, il faut d'abord lui accorder en propre celui de perfectionner la grâce du baptême. Ceux que le baptême a faits chrétiens demeurent encore faibles et mous comme des enfants nouvellement nés, mais ensuite le Sacrement du saint-chrême les rend plus forts contre les attaques de la chair, du monde et du démon, il les confirme entièrement dans la foi, afin qu'ils puissent toujours confesser et glorifier le nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ ; ce qui l'a fait appeler sans aucun doute le Sacrement de la confirmation.

18. Neque enim, ut quidam non minùs imperitè quàm impiè finxerunt, confirmationis vocabulum ab eo deducitur, quòd olim infantes qui baptizati erant, cùm jam adulti essent, ad Episcopum adducebantur, ut fidem christianam, quam in baptismo susceperant, confirmarent : ita ut con-

18. Car ce nom ne vient point, comme on l'a supposé quelquefois avec autant d'ignorance que d'impiété, de ce qu'autrefois ceux qui avaient été baptisés dans leur enfance étaient conduits à l'âge adulte devant l'évêque pour confirmer la profession de foi qu'ils avaient faite au baptême.

Ce serait là assimiler complétement la confirmation à une simple catéchèse. D'ailleurs on ne peut fournir aucun témoignage certain de cet usage. Elle tire son nom de ce que Dieu, par la vertu de ce Sacrement, confirme ce qu'il a commencé à opérer en nous par le baptême et qu'il nous élève jusqu'au degré parfait d'un christianisme solide.

firmatio, [1] nihil à catechesi differre videatur : cujus consuetudinis nullum probatum testimonium afferri potest : sed ab eo nomen ei impositum est, quod hujus Sacramenti virtute Deus in nobis id confirmat, quod baptismo operari cœpit, nosque ad christianæ soliditatis perfectionem adducit.

Et même il ne se contente pas de le confirmer, il l'augmente encore. Le pape Melchiade nous en assure en ces termes : « L'Esprit-Saint en descendant sur les eaux du baptême dans ses visites salutaires, communique la plénitude de ses dons pour rétablir en nous l'innocence ; mais dans la confirmation, il augmente ces dons pour perfectionner l'état de grâce. » Ce n'est pas tout, la manière même dont il les augmente est admirable ; c'est ce que l'Eglise a supérieurement exprimé et peint en empruntant aux vêtements une métaphore : voici les paroles de notre Sauveur au jour qu'il s'entretenait de ce Sacrement : *Demeurez dans la ville jusqu'à ce que vous soyez revêtu de la vertu d'en haut.*

Nec verò confirmat solùm, sed auget etiam : de quo Melchiades ita testatur, [2] Spiritus Sanctus qui super aquas baptismi salutifero descendit illapsu, in fonte plenitudinem tribuit ad innocentiam : in confirmatione augmentum præstat ad gratiam : deinde non auget modò, sed admirabili quâdam ratione auget. Hoc autem pulcherrimè indumenti translatione Scriptura significavit atque expressit. Inquit enim Dominus Salvator cùm de hoc Sacramento loqueretur : [3] Sedete in civitate, quoad usque induamini virtute ex alto.

19. Si les Pasteurs veulent donner une idée parfaite de la divine efficacité de ce Sacrement (et rien assurément ne saurait être plus propre à toucher le cœur des Fidèles), il leur suffira d'expliquer ce qui arriva aux Apôtres. Avant la passion et à l'heure même de la passion, ils étaient si faibles, si découragés, qu'ils se prirent à fuir aussitôt que Notre-Seigneur fut arrêté. Pierre lui-même, qui avait été désigné pour être la pierre fondamentale de l'Eglise, qui avait montré d'ailleurs tant d'assurance et toute la magnanimité d'un noble courage, s'effraie à la voix d'une simple femme et soutient non pas une fois, ni deux, mais trois fois de suite qu'il n'est point le disciple de Jésus-Christ. Tous enfin, après la résurrection, se retirent dans une maison et s'y renferment par la

19. Quòd si Pastores voluerint divinam hujus Sacramenti efficientiam ostendere (hoc verò ad commovendos Fidelium animos maximam vim habiturum esse dubitari non potest) satis erit quid ipsis Apostolis evenerit, explicare ; illi enim ante passionem, vel sub ipsam passionis horam adeò infirmi et remissi fuerunt, ut cùm Dominus comprehensus est, [4] statim se in fugam conjecerint : Petrus verò qui [5] Ecclesiæ petra et fundamentum designatus erat, et summam constantiam excelsique animi magnitudinem præ se tulerat, unius mulierculæ voce perterritus se Jesu Christi [6] discipulum esse, non semel, aut iterum, sed ter-

[1] Trid. sess. 7. can. 1. de Confir. — [2] De cons. dist. 9. c. Spir. Euseb. Emis. hom. in die. Pent. — [3] Luc., 24. 49. — [4] Matth., 26. 56. — [5] Matth., 16. 18. — [6] Matth., 26. 60 et d.

tiò negaverit; ac post resurrectionem, omnes [1] propter metum Judæorum inclusi domi se continuerint. At verò in die [2] Pentecostes tantâ Spiritûs Sancti virtute omnes repleti sunt, ut dum Evangelium quod eis commissum erat, non solùm in Judæorum regione, sed in universo orbe audacter et liberè disseminarent, nihil sibi felicius accidere posse existimaverint, [3] quàm quod digni haberentur, qui pro Christi nomine contumeliam, vincula, tormenta, cruces perferrent.

Habet præthereà confirmatio eam vim, ut characterem imprimat : quo fit ut nullâ unquam ratione iterari possit : quod etiam in baptismo suprà observatum est, ac de Sacramento ordinis quoque suo loco planius exponeretur. Hæc igitur si à Pastoribus sæpè et accuratè explicata erunt, vix fieri poterit quin Fideles, cognitâ hujus Sacramenti dignitate atque utilitate, illud summâ cum diligentiâ sanctè et religiosè suscipere studeant [4].

crainte qu'ils ont des Juifs. Le jour de la Pentecôte au contraire ils sont tellement remplis du Saint-Esprit qu'ils se mettent à prêcher hardiment et en toute liberté l'Evangile qui leur est confié, non-seulement dans le pays des Juifs, mais dans l'univers entier, et qu'ils ne trouvent rien de plus heureux que d'être jugés dignes de souffrir pour le nom de Jésus-Christ, les outrages, les chaînes, les supplices et la croix.

Une autre vertu de la confirmation, c'est d'imprimer un caractère qui empêche de la réitérer jamais, ainsi que nous l'avons déjà remarqué pour le baptême et que nous l'expliquerons plus au long en temps et lieu, à propos du Sacrement de l'ordre. Si les Pasteurs donnent souvent et avec soin ces différentes explications, il est presque impossible qu'après avoir connu l'excellence et l'utilité de ce Sacrement, les Fidèles ne s'appliquent pas d'une manière très-empressée à le recevoir saintement et avec de grands sentiments de piété.

§ VI.

Des Cérémonies du Sacrement de Confirmation.

20. Restat nunc ut aliqua etiam de ritibus et cæremoniis, quibus in hoc Sacramento administrando catholica Ecclesia utitur, breviter perstringantur; quæ explicatio quanto usui futura sit Pastores intelligent, si quæ anteà dicta sunt, cùm hic locus tractaretur, repetere voluerint.

Qui igitur confirmantur, sacro chrismate in fronte unguntur : nam hoc Sacramento Spiritus Sanctus in ani-

[1] Joan., 20. 19. — [2] Act., 2. 1 et d. — [3] Act., 5. 41. — [4] Confirmationem non esse iterandum, vide de Consec. dist 5. c. dictum est, et cap. de hom. D. Thom. p. 3. q. 72. art. 5.

20. Il nous reste maintenant à effleurer un peu les rites et les cérémonies que l'Eglise emploie dans l'administration de ce Sacrement. Les Pasteurs comprendront très-bien les avantages de ces sortes d'explications, s'ils veulent se rappeler ce que nous en avons dit plus haut en traitant ce sujet.

D'abord les personnes que l'on confirme reçoivent sur le front l'onction du saint-chrême. Par ce Sacrement le Saint-Esprit pénètre dans l'âme des Fidèles et il y augmente la force et le courage qui leur est nécessaire pour combattre vaillamment dans la lutte

spirituelle et pour résister à l'acharnement de leur ennemis. On déclare par cette onction que ni la crainte, ni la honte, ces sentiments qui se manifestent pour l'ordinaire plus spécialement sur notre front, ne les empêcheront jamais de confesser librement leur profession de chrétien. D'ailleurs cette marque qui distingue un chrétien confirmé de ceux qui ne le sont pas, comme certains insignes distinguent un soldat des autres citoyens, devait être imprimée sur la plus noble partie du corps.

C'est aussi un usage très-religieusement conservé dans l'Eglise de Dieu, d'administrer préférablement la Confirmation pendant la fête de la Pentecôte. Ce fut surtout dans ce jour que la vertu du Saint-Esprit fortifia et confirma les Apôtres, et le souvenir de ce fait miraculeux fait très-bien comprendre aux Fidèles quels grands mystères se trouvent renfermés dans l'onction sacrée.

L'onction faite et la confirmation donnée, l'évêque frappe légèrement avec la main la joue du nouveau confirmé pour lui rappeler qu'il doit être prêt comme un athlète généreux à souffrir avec un courage invincible toutes les contradictions pour le nom de Jésus-Christ.

Enfin on lui donne la paix pour qu'il n'ignore pas qu'il vient de recevoir la plénitude de la grâce céleste et cette paix *qui surpasse toutes nos pensées*.

Telles sont en abrégé les vérités que les Pasteurs auront à enseigner sur le Sacrement du saint-chrême, non pas tant avec des discours et dans des termes secs, qu'avec le zèle d'une ardente piété. De cette manière, ils réussiront à les graver profondément dans l'esprit et dans le cœur des Fidèles.

mos Fidelium se infundit, in eisque robur et fortitudinem auget, ut in spirituali certamine viriliter pugnare et nequissimis hostibus resistere queant.

Quocircà declaratur, eos nullo metu aut verecundiâ, quarum affectionum signa maximè in fronte solent apparere, à liberâ christiani nominis confessione absterrendos esse [1].

Prætereà nota illa, quâ christianus à cæteris veluti miles insignibus quibusdam ab aliis distinguitur, in illustriori corporis parte imprimenda erat.

Sed illud quoque solemni religione in Ecclesiâ Dei servatum est, ut in Pentecoste præcipuè hoc Sacramentum administraretur, quòd hoc maximè die Apostoli, [2] Spiritûs Sancti virtute roborati et confirmati sint: cujus divini facti recordatione Fideles admonerentur, quæ, quantaque mysteria in sacrâ unctione cogitanda essent.

Deinde verò qui unctus et confirmatus est, ut meminerit se tanquam fortem athletam paratum esse oportere ad omnia adversa invicto animo pro Christi nomine ferenda, manu leviter in maxillâ ab Episcopo cæditur.

Postremò autem pax ei datur, ut intelligat se gratiæ cœlestis plenitudinem, et pacem [3] quæ exsuperat omnem sensum, consecutum esse. Atque hæc summa eorum sit, quæ de chrismatis Sacramento à Pastoribus non tam quidem nudis verbis et oratione, quàm inflammato quodam pietatis studio explicanda sunt, ut ea in animis intimisque Fidelium cogitationibus inserere videantur.

[1] Rhaban. lib. 1. de Institut. cleric. c. 30. et habetur de Consecr. dist. 5. c. Noviss. Aug. in Ps. 141. D. Th. 3. p. q. 71. art. 9. — [2] Act., 2. 2 — [3] Phil., 4, 7.

CHAPITRE CINQUIÈME.

DU SACREMENT DE L'EUCHARISTIE[1].

1. QUEMADMODUM ex omnibus sacris mysteriis, quæ nobis tanquam divinæ gratiæ certissima instrumenta Dominus

1. DE tous les signes mystiques et sacrés que Notre-Seigneur nous a recommandés comme les canaux fidèles

(1) Deux choses jusqu'ici nous ont toujours frappé dans nos études sur la religion : a solidité des preuves qui établissent la vérité de chacun des articles de notre foi, puis l'harmonie des dogmes entre eux, c'est-à-dire cette liaison, cet enchaînement qui fait qu'ils se tiennent, s'appellent, se supposent réciproquement et se rattachent les uns aux autres, comme pour se prêter un appui mutuel et se compléter, ainsi que le font les diverses parties d'un tout.

Mais comment trouver assez de preuves pour justifier notre croyance au dogme si incompréhensible de la présence réelle? Et comment ensuite montrer que l'Eucharistie la naturellement sa place dans la religion de Jésus-Christ, et qu'elle est à cet édifice divin ce que le couronnement et la clef de voûte sont à un temple?

Je le sais; en présence d'une doctrine qui vient nous enseigner que l'Eucharistie est un sacrement contenant réellement et en vérité le corps, le sang, l'âme et la divinité de Notre-Seigneur Jésus-Christ sous les espèces ou apparences du pain et du vin, tout d'abord les sens se troublent, la raison s'étonne et reste confondue. Mais que peut faire cet étonnement contre l'existence de notre dogme? N'est-il pas une foule de choses qui, pour être étonnantes, n'en sont ni moins réelles ni moins vraies? Pour moi, j'en conviens, je m'étonne ici; mais pas ici seulement. Je m'étonne chaque fois que je vois le Sauveur produire ses autres merveilles et suspendre les lois ordinaires de la nature, comme l'horloger suspend les mouvements de son horloge; je m'étonne, quand je le vois changer l'eau en vin, apaiser les tempêtes, marcher sur les eaux et ressusciter les morts. Et puis je m'étonne de bien d'autres côtés encore. Quittons, si vous le voulez, les régions du miracle et descendons plus bas. Qui est-ce qui a compris cet acte de la puissance divine qui a tiré les mondes du néant et les a semés dans l'espace? Et ces liens, qui unissent si étroitement en nous l'âme au corps, nous en connaissons les effets; mais la nature intime, le comment de cette union, qui pourra me le révéler, ou seulement m'apprendre ce que c'est que cette loi mystérieuse qui va saisir le grain de blé que nous confions à la terre pour le décomposer d'abord, le transformer ensuite et finir par le couronner d'un épi? Pauvre raison humaine! L'Eucharistie, dis-tu, t'étonne, te pèse, te fatigue, parce que tu la trouves trop mystérieuse! Mais le mystère n'est-il pas pour toi l'alpha et l'oméga de toutes choses? Le mystère ne t'environne-t-il pas de tous côtés? Hélas! nous sommes dans ce monde comme au fond d'une vallée profonde, sans issue, entièrement fermée par une ceinture continue de montagnes infranchissables. Nous pouvons bien parcourir cette vallée en différents sens; nous pouvons changer et varier nos points de vue, pousser des reconnaissances tantôt à droite, tantôt à gauche; mais pénétrer plus loin, mais embrasser l'espace qui s'étend en dehors de l'enceinte, jamais. L'éternelle ceinture qui borne notre horizon ensevelira toujours pour nous, dans d'impénétrables ténèbres, tout ce qui est au delà. Impossible, au reste, qu'il en soit autrement; par cela seul que notre esprit est fini, il faut nécessairement qu'il y ait du

de la grâce divine, il n'en est certainement aucun qui puisse être comparé à l'auguste Sacrement de l'Eu- Salvator noster commendavit, [1] nul-

[1] Dionys. de Eccl. Hier., c. 6 et de Consecr. dist. 2. c. 2. Nihil in.

mystère pour lui. Vous demandez à tout comprendre; vous demandez à comprendre Dieu même, a dit le P. Lacordaire; mais c'est comme si vous demandiez à être les égaux de Dieu; et c'est ce que Dieu lui-même ne peut vous accorder, malgré toute la bonne volonté possible.

Encore une fois, notre étonnement ne fait donc rien dans la question qui nous occupe. Dès que nous sommes obligés d'admettre plusieurs vérités que nous ne comprenons point en elles-mêmes et au fond, de quel droit viendrions-nous alléguer l'*incompréhensibilité* de l'Eucharistie, pour lui refuser notre foi? La saine logique a-t-elle jamais autorisé à nier un seul point doctrinal sous l'unique prétexte qu'on ne le comprenait pas. Certes les négations légitimes reposent sur de tout autres fondements. Pour qu'il nous fût permis de contester le dogme de la présence réelle, en partant de l'étude de sa nature intime, il faudrait que nous eussions non-seulement découvert qu'il est incompréhensible, mais encore qu'il est impossible, que les éléments dont il se compose se repoussent, se détruisent et impliquent contradiction évidente. Découverte que nul n'a jamais faite, que nul ne pourra jamais faire, par la raison toute simple que les données indispensables du problème, c'est-à-dire des notions justes, nettes, précises sur l'essence de la matière, sur l'état du corps de Jésus-Christ, sur le mode particulier et transcendant selon lequel il est dans l'Eucharistie, bien qu'il y soit réellement et substantiellement présent, nous échapperont toujours.

Donc, à n'envisager ce sacrement qu'en lui-même, nous n'avons pas le droit de rien affirmer contre lui.

A la vérité, en restant à ce point de vue là, nous ne pourrions rien affirmer, non plus, en sa faveur. Car si par elle-même l'ignorance du vrai ne nous autorise point à le repousser, elle ne nous autorise pas davantage à l'accueillir.

Mais heureusement nous possédons d'autres ressources pour prouver le dogme de la présence réelle. En même temps que nous pouvons défier hardiment l'incrédulité d'articuler, pour le combattre, autre chose que ce vain cri d'impuissance : *Je ne comprends pas*, nous pouvons aussi apporter, pour le défendre, des preuves positives, qui ont toute la force, toute la valeur des preuves intrinsèques les plus péremptoires.

Au rang de ces témoignages irrécusables, je n'hésite pas un instant à placer l'antique foi des catholiques à la présence corporelle de Jésus-Christ dans la sainte Eucharistie. Il est des choses qui sont tellement en dehors de la pente de notre nature, de la tendance de notre esprit, de l'entraînement de notre imagination, du courant ordinaire de nos idées et des illusions de nos sens, que nulle puissance humaine ne saurait avoir la pensée de les imaginer, bien loin de réussir à en imposer la croyance, si elles n'étaient pas vraies. Et certes l'Eucharistie est de ce nombre, plus que quoi que ce soit au monde.

« Qu'on ne dise pas, écrivait Fitz-William dans ses lettres à Atticus, qu'on ne dise pas que la croyance à la présence réelle soit illusoire ou fausse. Elle paraît certainement trop absurde en elle-même pour qu'un homme, de son propre chef, ait osé la présenter à d'autres hommes. Si un des Apôtres l'eût proposé à ses collaborateurs, ils l'auraient regardé comme frappé de démence et en auraient fait l'objet de leur risée. — Puisqu'il est impossible qu'elle vienne des hommes, il semble donc qu'elle vienne de Dieu ; et comme divine elle perd toute son absurdité, quelque incompréhensible qu'on la suppose. »

« Et qu'on remarque bien la force de cet argument, ajoute M. Auguste Nicolas, commentant et développant ce passage : une chose que, selon toutes les apparences, il y aurait eu folie à concevoir, folie à proposer, folie à admettre, et qui, toute seule, aurait dû frapper à jamais de ridicule et de discrédit et l'auteur et l'entreprise d'ailleurs la mieux concertée, une telle chose s'est fait croire, elle s'est fait croire par tout l'univers: bien plus, non-seulement elle s'est fait croire, mais c'est elle *qui a fait croire tout le*

lum est, quod cum sanctissimo Eucharistiæ Sacramento comparari queat : ita etiam nulla gravior alicujus scele-

charistie. Mais aussi le crime pour lequel on doit redouter de la part de Dieu les châtiments les plus sévères,

reste, qui est devenue le véhicule de la doctrine dont elle paraissait être le plus insurmontable obstacle, le foyer et l'aliment de la foi du genre humain dans la religion du Christ, cette religion qui a pénétré le monde de ses lumières et de ses vertus; et, après dix-huit siècles de merveilles, c'est d'elle encore que dépend tout catholicisme pratique, c'est-à-dire tout vrai christianisme, c'est-à-dire toute vraie civilisation.

» Puis donc que ce prodigieux résultat ne saurait venir des apparences de cette chose qui lui sont toutes contraires, il faut bien nécessairement qu'il vienne de la réalité, laquelle est ainsi prouvée en raison directe de l'absurdité des apparences qu'elle a eues à traverser.

» En d'autres termes : Dans le sacrement de l'Eucharistie les apparences ne font pas illusion *pour*, mais *contre* la chose qui est en question; le succès de cette chose, sa croyance dans le monde n'est donc pas l'effet de l'illusion; il ne peut donc être que l'effet de la réalité, réalité d'autant plus puissante qu'elle a eu à combatre l'illusion contraire, illusion formidable, et qu'elle en a divinement triomphé.

» La présence sacramentelle est ainsi, sinon démontrée, au moins certifiée au plus haut degré, au même degré que nous avons de la répugnance à la croire; ce qui est parfaitement conforme à l'ensemble de l'économie du christianisme, qui, tout en exerçant notre foi par des mystères, nous donne cependant toujours quelque forte et décisive raison de les embrasser, quand nous le voulons.

Nous n'aurions que ce moyen de soutenir notre thèse, que déjà elle nous paraîtrait bien suffisamment établie. Car enfin, comment la croyance à la présence réelle serait-elle fille de l'erreur? S'il en était ainsi, elle constituerait dans le monde moral un fait inexplicable, un phénomène d'aberration contraire à la logique même de nos erreurs, et à toutes les lois auxquelles l'esprit humain obéit jusque dans ses écarts et dans ses égarements.

Mais voici quelque chose de plus concluant, de plus frappant encore, si cela est possible : ce sont les enseignements clairs et formels de Jésus-Christ lui-même.

La première fois qu'il parla de l'Eucharistie ce fut à l'occasion des pains qu'il multiplia dans le désert pour nourrir la foule qui était allée l'entendre. Deux motifs l'y engagèrent.

D'abord il aimait à profiter de l'accomplissement d'un miracle qu'il venait d'opérer, pour inculquer dans l'esprit de ceux qui en avaient été témoins, le point doctrinal qui semblait avoir le plus d'analogie avec le miracle. C'est ainsi que, dans une circonstance, nous le voyons prendre texte de la vue rendue à un aveugle, pour reprocher aux pharisiens leur aveuglement spirituel; qu'une autre fois la guérison du malade qu'il avait trouvé gisant sur les bords de la piscine Bethsaïde lui fournit un prétexte d'exposer la doctrine de la résurrection; et qu'ailleurs la délivrance d'un homme, qui était possédé du démon, lui sert de point de départ pour traiter le sujet des esprits mauvais. Or, dit le docteur Wiseman, que nous allons copier presque textuellement dans une grande partie de cette note, si le Sauveur désirait une occasion favorable pour proposer à ses auditeurs la doctrine de la présence réelle dans l'Eucharistie, il ne pouvait pas espérer d'en rencontrer, dans tout le cours de son ministère, une seule qui parût devoir être plus conforme et mieux appropriée à ses vues, que la multiplication des pains. En effet, ces quelques pains, auxquels sa bénédiction communique une efficacité telle qu'ils suffisent pour rassasier plusieurs milliers de personnes, n'offrent-ils pas l'analogie la plus complète, la plus exacte avec le Sacrement de nos autels, dans lequel son corps se multiplie jusqu'à pouvoir devenir l'aliment de l'humanité tout entière? C'en est assez pour faire voir que si Jésus-Christ avait l'intention d'instituer un jour le Sacrement de l'Eucharistie, il avait très-bien pu choisir cette circonstance pour préparer l'esprit de ses disciples à cette sublime et prodigieuse institution.

Le second motif fut le désir et le besoin d'éclairer les Juifs sur sa personne, et de

serait de traiter irrévérencieusement et avec indignité une chose qui renferme tant de sainteté, ou plutôt qui

ris animadversio à Deo metuenda est, quàm si res omnis sanctitatis plena, vel potiùs quæ ipsum sanctitatis auc-

détruire certaines objections qu'ils élevaient contre sa divinité. Appuyés sur une tradition qui avait cours chez eux, et qui annonçait que le Messie devait faire descendre le pain du ciel, comme Moïse en avait fait descendre la manne ; et que ce serait là comme la pierre de touche de sa mission divine, ils refusaient de reconnaître Jésus-Christ pour le Rédempteur promis à la terre, parce que jusque-là le signe caractéristique, annoncé par la tradition, ne s'était point encore manifesté dans ses œuvres. Vous voulez que nous croyions en vous, lui dirent-ils quand ils l'eurent rejoint après la multiplication miraculeuse des pains ; mais quel prodige faites-vous pour conquérir notre foi ? *Qu'avez-vous opéré d'extraordinaire? Pour nos pères, ils ont, eux, mangé la manne dans le désert, ainsi qu'il est écrit. Il leur a donné à manger le pain du ciel.* Comme s'ils lui avaient dit : Vous demandez que nous vous prenions pour le Messie ; mais le Messie doit au moins nous donner, comme Moïse, un pain du ciel. Or, vous, l'avez-vous fait ? A la vérité vous avez rassasié hier plusieurs milliers de personnes avec quelques pains seulement; mais cette œuvre, si grande qu'elle vous paraisse, qu'est-elle après tout ? Suffit-elle pour prouver que vous êtes le prophète que nous attendons, *et qui doit venir dans le monde?* Point du tout. Car le pain qu'il doit donner, lui, c'est un pain céleste; tandis que les pains que vous avez multipliés hier ne sont que des pains grossiers et terrestres. Vous n'êtes donc point le Messie.

Ainsi raisonnaient les juifs, concluant qu'il n'était pas le Christ, puisqu'il ne donnait point le pain du ciel.

Mais à son tour comment Jésus-Christ va-t-il s'y prendre pour réfuter ce raisonnement ? Le plan de sa réponse est tout tracé. On commence par lui contester sa divinité. Eh bien ! il commencera par affirmer qu'il est le véritable envoyé de Dieu, qu'il est le Messie descendu du ciel pour redonner la vie au monde. Vainement les juifs lui objecteront qu'il est Jésus, le fils de Joseph, dont ils connaissent le père et la mère, et que par conséquent ce n'est point du ciel qu'il vient. « *Ne murmurez point entre » vous,* leur répondra-t-il avec insistance, *en vérité, en vérité je vous le dis : Qui croit » en moi a la vie éternelle.* » Cette première réponse s'étend depuis le verset 32 du sixième chapitre de saint Jean jusqu'au verset 51 inclusivement.

Passant ensuite au reproche qu'on lui avait adressé de n'avoir point encore donné le pain céleste, comme le Messie devait le faire, il annonce qu'il est venu pour donner ce pain ; qu'il le donnera réellement, mais que ce pain sera sa propre chair. « *C'est » moi,* dit-il, *qui suis le pain vivant descendu du ciel. Si quelqu'un mange de ce pain » il vivra éternellement,* ET LE PAIN QUE JE DONNERAI C'EST MA CHAIR, POUR LA VIE DU » MONDE... CAR MA CHAIR EST VRAIMENT UNE NOURRITURE ET MON SANG VÉRITABLEMENT UN » BREUVAGE. »

De là donc deux parties dans le discours de Notre-Seigneur. Et naturellement cela devait être. La marche des idées, la logique de la réfutation le voulaient ainsi. Elles voulaient surtout que la question du pain céleste, qui, suivant les traditions, devait être donné par le Messie, fut traitée directement. En effet, ce point omis, la réponse n'était point concluante; elle n'était point *ad rem*, comme parle la scolastique, puisque, dans ce cas, elle glissait à côté de la grande difficulté qui était faite.

Mais y a-t-il au monde une vérité morale ou religieuse, quelque évidente qu'elle puisse être, qui ait eu l'heureux privilége de se faire toujours respecter par les passions, l'esprit de parti et la mauvaise foi ? hélas non! Aussi s'est-il rencontré des contradicteurs pour attaquer l'interprétation, pourtant si simple et si rationnelle, que nous donnons aux paroles du Sauveur.

On convient bien, il est vrai, que depuis le commencement de son discours jusqu'au 51e verset, Jésus-Christ se propose d'amener les juifs qui l'entendent à croire en lui et à le reconnaître pour le Messie. Mais au lieu d'admettre avec nous qu'à partir de ce moment il change de sujet, et qu'il aborde la question de l'Eucharistie pour en

torem et fontem continet, neque sanctè neque religiosè à Fidelibus tractetur. Id verò Apostolus et sapienter vidit,

contient l'auteur et le principe de la sainteté même. L'Apôtre l'avait très-bien compris, et il nous en a averti

annoncer la prochaine institution, les adversaires de la présence réelle, qui tiennent encore quelque compte de la sainte Ecriture dans les discussions religieuses, prétendent que d'un bout à l'autre de son entretien il ne fait que poursuivre son premier but, et continuer à prêcher directement la foi que l'on doit avoir en lui.

Or, de quel côté se trouve la vérité et le bon droit?

A ne consulter, comme nous l'avons déjà remarqué tout-à-l'heure, que le seul enchaînement des idées et ce que nous avons appelé la logique de la réfutation, il en résulterait déjà une forte présomption en faveur de notre cause. Car dès que les juifs refusaient de croire à la divinité de Jésus-Christ, en se fondant particulièrement sur ce qu'il ne donnait pas le pain que d'après eux le Messie devait donner, il est bien présumable que lui, qui tenait à les convaincre, n'aura pas laissé la principale difficulté sans réponse.

Mais nous avons pour nous quelque chose de bien autrement décisif encore.

Lorsque nous voulons avoir le sens d'un passage contenu dans un livre écrit depuis un siècle, depuis mille ans, dirons-nous en continuant à citer presque mot pour mot le docteur Wiseman, dans la critique si judicieuse qu'il a faite du chapitre qui nous occupe, nous ne devons pas nous régler sur la signification que nous attachons aujourd'hui à ces termes, mais sur celle qu'on y attachait dans le temps où ils furent employés. Qui ne le sait, en effet? Les langues ont leurs révolutions comme les empires, et le sens des mots change, s'altère ou se modifie avec les siècles. La première règle de sage interprétation à suivre c'est donc de rechercher quel est le sens que la langue des contemporains attachait aux paroles dont l'orateur ou l'écrivain que l'on étudie, s'est servi; car il est évident que l'un et l'autre ont employé ces paroles dans le sens qu'elles avaient au moment où ils vivaient. Une seconde règle, non moins sûre que la précédente, c'est de bien s'assurer aussi du sens attaché aux paroles que nous examinons, par ceux-là mêmes qui les entendirent. On ne saurait en disconvenir : lorsque nous écoutons un discours, l'objet que nous devons avoir en vue est de comprendre ce qui s'est passé dans l'esprit de l'orateur, c'est-à-dire de découvrir le sens qu'il a voulu donner à ses expressions. Le but de tout homme qui s'adresse à ses semblables est de communiquer à leur esprit l'empreinte de sa pensée, et si le procédé de langage dont il se sert n'est pas défectueux, il est certain, sauf quelques cas extraordinaires d'erreur, que les idées qu'il a voulu nous communiquer viendront se graver dans notre esprit avec toute la rectitude de leurs lignes, et toutes les délicatesses de leurs nuances. C'est ainsi que le sens attaché aux paroles par ceux qui les entendent, nous conduit certainement à connaître les idées de celui qui les prononce.

Que si nous appliquons maintenant à l'interprétation du chapitre VI de saint Jean ces deux règles, qui sont comme deux guides sûrs, préposés pour nous conduire certainement à la vérité, que remarquerons-nous? Nous verrons clairement que depuis les premiers mots de Jésus-Christ aux Juifs qui l'ont rejoint, jusqu'au verset 51, il s'agit directement de la foi que l'on doit avoir en lui, et pas d'autre chose. Car voici comme il s'exprime :

« *En vérité, en vérité je vous le dis, vous me cherchez, non parce que vous avez vu* » *des miracles, mais parce que vous avez mangé des cinq pains et que vous avez été* » *rassasiés. Travaillez, non pour la nourriture qui périt, mais pour celle qui demeure* » *dans la vie éternelle, et que le Fils de l'homme vous donnera; car Dieu le Père a* » *imprimé en lui son sceau et son caractère. Ils lui dirent donc : Que ferons-nous pour* » *accomplir les œuvres de Dieu? Jésus répondit et leur dit : L'œuvre de Dieu est que* » *vous croyiez en celui qu'il a envoyé. Mais ils lui dirent : Quel signe faites-vous* » *donc pour que, le voyant, nous croyions en vous? Qu'est-ce que vous opérez? Nos* » *pères, eux, ont mangé la manne dans le désert, ainsi qu'il est écrit : Il leur donna* » *le pain du ciel à manger. Jésus leur dit : En vérité, en vérité, je vous le dis : Moïse*

d'une manière formelle. Après avoir montré combien étaient criminels ceux qui ne discernaient point le corps

et de eo nos apertè admonuit : nam cùm declaràsset, quanto illi scelere obstricti essent, qui corpus Domini non

» *ne vous a point donné le pain du ciel; mais le vrai pain du ciel, mon Père vous*
» *le donne. Car le pain de Dieu est celui qui est descendu du ciel, et qui donne la*
» *vie au monde. Ils lui dirent donc : Seigneur, donnez-nous toujours ce pain. Jésus*
» *leur dit : Je suis le pain de vie : qui vient à moi n'aura pas faim, et qui croit en*
» *moi n'aura jamais soif. Mais je vous l'ai déjà dit : Vous m'avez vu et vous ne*
» *croyez point. Tout ce que donne mon Père viendra à moi, et celui qui vient à*
» *moi, je ne le rejetterai point dehors; parce que je suis descendu du ciel, non pour*
» *faire ma volonté, mais la volonté de celui qui m'a envoyé. Et c'est la volonté du*
» *Père qui m'a envoyé : Que de tout ce qu'il m'a donné je ne perde rien; mais que je*
» *le ressuscite au dernier jour. Oui, c'est la volonté de mon Père qui m'a envoyé : Que*
» *quiconque voit le Fils et croit en lui ait la vie éternelle; et moi, au dernier jour,*
» *je le ressusciterai. Les Juifs murmuraient contre lui, parce qu'il avait dit : Je suis*
» *le pain vivant descendu du ciel. Et ils disaient : N'est-ce pas là Jésus, le fils de*
» *Joseph, dont nous connaissons le père et la mère. Comment donc, dit-il : Je suis*
» *descendu du ciel? Mais Jésus répondant leur dit : Ne murmurez point entre vous*
» *Nul ne peut venir à moi, si le Père qui m'a envoyé ne l'attire; et moi je le ressus-*
» *citerai au dernier jour. Il est écrit dans les prophètes : Tous seront enseignés de*
» *Dieu. Donc, quiconque a ouï le Père et a appris de lui vient à moi; non pas qu'aucun*
» *ait vu le Père, si ce n'est celui qui est de Dieu. Pour celui-là, il a vu le Père. En*
» *vérité, en vérité je vous le dis : Qui croit en moi a la vie éternelle. Je suis le pain*
» *de vie. Vos pères ont mangé la manne dans le désert, et* néanmoins *ils sont morts.*
» *Mais tel est le pain descendu du ciel, que si quelqu'un en mange il ne meurt point.*
» *Et c'est moi qui suis le pain vivant descendu du ciel.* »

Jusqu'ici la pensée du Sauveur n'est pas douteuse; le langage figuré dont il la revêt lui laisse toute sa transparence. Etablir la doctrine de l'incarnation, convaincre ses auditeurs qu'il est vraiment le Christ, c'est là tout le fond de l'enseignement renfermé dans cette partie de son discours. Pas possible de s'y méprendre et de donner à ses paroles une autre signification? Pourquoi? Premièrement, parce que les termes qu'il emploie étaient usuellement pris par les Juifs dans le sens que nous leur donnons ici : témoins ces nombreux passages des Ecritures, où les expressions métaphoriques : *Donner le pain, rompre le pain, recevoir et manger le pain,* désignent une nourriture intellectuelle et religieuse, et sont mises pour exprimer l'action de donner et de recevoir une doctrine et des enseignements. Secondement, parce que les Juifs auxquels Jésus-Christ s'adressait, et qui, pour cette raison-là même, sont sans contredit les meilleurs juges et les meilleurs interprètes de ses paroles, ne les entendent pas dans un sens différent. En effet, quand il leur dit qu'il est le pain vivant descendu du ciel, ils comprennent si bien qu'il se sert d'une métaphore pour dire qu'il est le Christ, qu'aussitôt ils se récrient : Non, vous n'êtes point descendu du ciel; vous êtes Jésus, fils de Joseph; nous connaissons votre père et votre mère.

Ainsi, d'après les règles incontestables que nous avons posées plus haut, rien n'est plus facile que de saisir, sans crainte de se tromper, la vraie pensée du Sauveur, et de voir que tout ce qu'il a dit jusque-là s'applique uniquement à la foi et au mystère de l'Incarnation.

Mais le reste de son discours peut-il recevoir la même interprétation? Pour mettre le lecteur à même de mieux apprécier notre réponse, citons encore ici le texte.

On n'a pas oublié que Jésus-Christ venait de dire : *C'est moi qui suis le pain vivant descendu du ciel.* Voici maintenant ce qu'il ajoute :

« *Si quelqu'un mange de ce pain, il vivra éternellement; et le pain que je donnerai,*
» *c'est ma chair pour la vie du monde. Les juifs donc disputaient entre eux, disant :*
» *Comment celui-ci peut-il nous donner sa chair à manger? Mais Jésus leur répondit :*
» *En vérité, en vérité, je vous le dis : Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme*

dijudicarent, statim subjecit : [1] Ideò inter vos multi infirmi et imbecilles,

[1] 1. Cor., 11. 30.

de Jésus-Christ, il ajoute aussitôt : *Voilà pourquoi il y a parmi vous beaucoup de malades et d'infirmes, et que*

» *et ne buvez son sang, vous n'aurez point la vie en vous. Celui qui mange ma chair* » *et boit mon sang a la vie éternelle, et je le ressusciterai au dernier jour. Car ma* » *chair est vraiment une nourriture, et mon sang vraiment un breuvage. Celui qui* » *mange ma chair et boit mon sang demeure en moi et moi en lui. Comme le Père* » *qui m'a envoyé est vivant et que je vis par mon Père, de même celui qui me mange* » *vivra aussi par moi. Tel est le pain descendu du ciel. Ce n'est pas comme la manne* » *que vos pères ont mangée et qui ne les a point empêchés de mourir; celui qui mange* » *ce pain vivra éternellement. Ce fut en enseignant dans la synagogue, à Capharnaüm,* » *qu'il dit ces choses. En les entendant, plusieurs de ses disciples dirent : Ces paroles* » *sont étranges; qui peut les écouter? Mais Jésus, sachant en lui-même que ses dis-* » *ciples en murmuraient, leur dit : Cela vous scandalise? Que sera-ce donc, lorsque* » *vous aurez vu le Fils de l'homme monter où il était d'abord* (c'est-à-dire quand il » sera tout à la fois dans le ciel et sur la terre)? *C'est l'esprit qui vivifie; la chair* » *ne sert de rien. Les paroles que je vous ai dites sont esprit et vie. Mais il en est* » *certains parmi vous qui ne croient point. Car Jésus savait dès le commencement* » *qui étaient ceux qui ne croyaient point, et quel était celui qui le trahirait. Et il* » *disait : Voilà pourquoi je vous ai dit que nul ne peut venir à moi, si cela ne lui* » *est donné par mon Père. De ce moment plusieurs de ses disciples se retirèrent, et* » *ils n'allaient plus avec lui. Jésus dit donc aux douze : Et vous, ne voulez-vous* » *point vous en aller aussi? Mais Simon-Pierre lui répondit : A qui irions-nous,* » *Seigneur? Vous avez, vous, les paroles de la vie éternelle. Nous avons cru et nous* » *avons reconnu que vous êtes le Christ, le Fils du Dieu vivant.* »

Evidemment ici la phraséologie change, et nous nous trouvons en présence d'expressions toutes nouvelles. Ces mots : *Le pain que je donnerai, c'est ma chair pour la vie du monde... Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme et ne buvez son sang, vous n'aurez point la vie en vous... Qui mange ma chair et boit mon sang, a la vie éternelle... Ma chair est vraiment une nourriture, et mon sang véritablement un breuvage,* etc., etc., nous ne les rencontrons pas une fois dans ce qui précède, tandis qu'ils reviennent sans cesse sur les lèvres de Notre-Seigneur dans cette dernière partie de son discours. Or, d'où viendrait une différence de langage si marquée, si elle n'était destinée à exprimer un sujet différent. D'ailleurs nous soutenons que ces locutions, qui s'appliquent très-bien à la sainte Eucharistie, ne sauraient être appliquées directement au mystère de l'Incarnation, ni à la foi du Messie. Nous en avons pour preuve certaine et le sens qu'elles avaient dans l'idiome que Jésus-Christ parlait pendant sa vie mortelle, et la manière dont elles furent comprises par les Juifs devant qui il les prononça.

Et d'abord quelle était, dans la langue hébraïque, la signification de ces mots : *Manger la chair de quelqu'un*? Ils en avaient deux : une signification propre, littérale et naturelle; puis une signification métaphorique et figurée, qu'un usage invariable avait établie et fixée d'une manière précise. Au figuré ils signifiaient : faire par pensée ou par action, mais surtout par calomnie, une grave injure à la personne dont il était dit qu'on mangeait la chair. Si étrange que puisse nous paraître cette métaphore, il n'en est pas moins vrai qu'on l'employait fréquemment dans les langues orientales. Les Arabes l'ont conservée et la possèdent encore; et le syro-chaldéen n'a pas d'autre façon de dire, pour exprimer l'idée d'accuser ou de calomnier. Quant au sens propre, il n'a pas besoin d'explication; il indique l'action réelle de manger de la chair.

Reste à savoir maintenant dans lequel de ces deux sens Jésus-Christ prit les mots dont il se servit dans la synagogue de Capharnaüm. Posée dans ces termes, la question ne laisse plus d'équivoque; elle est toute résolue. Aux yeux de tous, le sens métaphorique est ici absurde et impossible. On est donc forcé d'adopter l'acception simple et littérale, et par suite d'adopter également la doctrine catholique sur l'Eucharistie, ce banquet divin où l'on mange véritablement la chair du Christ.

plusieurs dorment déjà du sommeil de la mort. Pour que les Fidèles puissent donc retirer des fruits abondants de

et dormiunt multi. Ut igitur fidelis Populus, cùm cœlesti huic Sacramento divinos honores tribuendos esse intel-

Vainement on objecterait que, sans donner à ces mots le sens métaphorique ancien, il a pu y en attacher un autre à son usage particulier, les prendre dans une acception figurée nouvelle, et tout en employant ces termes nouveaux, continuer à poursuivre sa première pensée, c'est-à-dire à parler uniquement, comme plus haut, de sa divinité et de la foi qu'on devait avoir en lui. Cette supposition est tout à fait inadmissible.

Nous savons, en effet, de quels termes se sert Jésus-Christ dans la seconde partie de son discours. Non content de dire qu'*il faut manger sa chair*, il ajoute encore qu'il faut *boire son sang.* Il met le plus grand soin à distinguer ces deux opérations. Mais s'il n'avait été question que d'un acte de foi et d'une perception intellectuelle de sa divinité, cet acte de l'esprit étant simple comme l'esprit même, la formule de *boire son sang,* ajoutée à celle de manger sa chair eût été bien plus que superflue.

Ensuite, si Jésus-Christ avait voulu absolument jeter sa pensée dans le moule d'une métaphore nouvelle, pour enseigner aux Juifs la doctrine si consolante et si chère de la venue du Messie, conçoit-on qu'il eût eu le bizarre caprice d'aller choisir à dessein et tout exprès les termes figurés de *manger sa chair et de boire son sang :* double expression qui n'était propre qu'à rendre cette doctrine odieuse à ses auditeurs, à éveiller dans leur esprit les idées les plus désagréables, les plus pénibles, et à leur rappeler une horrible transgression de la loi divine? Car personne n'ignore que la loi de Moïse était si sévère à l'endroit du sang, qu'elle réservait les derniers supplices non-seulement pour celui qui versait le sang humain, mais même contre celui qui prenait le sang des animaux. « *Si un homme, quel qu'il soit,* est-il écrit dans le Lévitique, *ou de la » maison d'Israël, ou du nombre des étrangers qui séjournent parmi vous, mange » du sang, je tournerai ma face contre lui, et je l'exterminerai du milieu, de son » peuple.* »

Enfin, que voulait Jésus-Christ quand il disait aux Juifs : *Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme, et si vous ne buvez son sang, vous n'aurez point la vie en vous?* Il est évident qu'il leur annonçait un précepte de l'accomplissement duquel leur éternité dépendait. Et c'est en matière aussi importante, aussi grave, aussi capitale, qu'il se serait plu à voiler sa pensée sous l'enveloppe d'une figure de langage, inusitée, inouïe, inintelligible! non, non. Dès qu'il fait de ce dont il parle une condition de vie et de mort, il ne saurait, comme on l'a très-bien dit, laisser jouer ce terrible jeu sur l'intelligence d'une misérable et obscure métaphore.

De tout cela il résulte donc manifestement que Jésus-Christ donne une acception littérale, naturelle, et obvie aux paroles de la dernière partie de son discours, que nous avons notées, et qu'en conséquence il les applique à la manducation réelle de son propre corps dans l'Eucharistie.

Mais ce qui achève d'élever cette démonstration à la plus haute puissance, c'est la manière dont elles sont comprises par ceux-là mêmes qui les entendent prononcer. En effet, le sens dans lequel ils les prennent est le sens propre, au point de n'en pouvoir douter. C'est le sens propre; car quand Jésus-Christ leur dit : *Le pain que je donnerai c'est ma chair pour la vie du monde,* ils répondent aussitôt, non pas comme précédemment, qu'il est le fils de Joseph et non point le Christ; mais comment il pourra leur donner sa chair à manger. C'est le sens propre; car quand il ajoute : *Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme, et ne buvez son sang vous n'aurez point la vie en vous,* plusieurs d'entre eux s'écrièrent : Ces paroles sont trop étranges, on ne saurait même les écouter. C'est le sens propre; car comme il insiste, ils l'abandonnent et se retirent, en s'autorisant de l'étrangeté de la doctrine qu'il vient d'exposer; chose qui n'aurait pas eu lieu s'ils n'avaient vu dans les expressions du Sauveur que le désir de se faire passer pour le Christ. L'accomplissement des prophéties paraissait assez imminent, la venue du Messie assez peu éloignée, Jésus-Christ était un personnage assez considérable, il s'était déjà assez révélé par ses œuvres, pour qu'une pareille prétention ne fût à leurs yeux ni

lexerit, et gratiæ uberes fructus capiat, et justissimam Dei iram effugiat, illa omnia à Pastoribus diligentissimè

grâce, et se mettre à l'abri de la juste colère de Dieu, en rendant à ce céleste Sacrement les honneurs divins

si étrange, ni si monstrueuse, ni telle enfin qu'on n'eût jamais rien entendu de semblable.

Mais dire que les juifs prirent les paroles du Sauveur dans leur acception propre et littérale, c'est dire certainement que le Sauveur même les y prenait aussi. Suivez ce qui se passe. Lui qui aimait à prendre le titre de bon Pasteur, qui ne devait laisser perdre aucun des siens, qui courait après la brebis égarée, qui allait bientôt verser son sang pour son troupeau, lui qui n'avait jamais manqué d'éclairer ses disciples s'il leur arrivait de prendre des expressions figurées dans un sens propre, comme on peut s'en assurer dans saint Jean, ch. 3, 6, 11, et dans saint Matthieu, ch. 16 et 19, essaie-t-il seulement dans cette circonstance d'arracher ses auditeurs à leur méprise, et d'empêcher qu'ils ne soient victimes éternelles d'une équivoque? Un seul mot suffirait pour écarter le danger et dissiper l'erreur, mais il ne le prononcera pas. Que dis-je, plus ils se scandaliseront, plus il insistera à répéter les termes choquants, en les aggravant encore. Ecoutez par quel trait il termine : *Vous vous scandalisez de ce que je viens de dire, que sera-ce donc après que vous aurez vu le Fils de l'homme remonter où il était primitivement?* C'est-à-dire, maintenant que je suis parmi vous, que j'habite encore cette terre, vous vous étonnez, vous scandalisez même, en m'entendant assurer que ma chair doit être pour vous une nourriture et mon sang un breuvage ; mais vous aurez lieu de vous étonner, de vous scandaliser bien davantage encore, quand vous resterez obligés, sous peine de n'avoir pas la vie éternelle, de manger vraiment la chair du Fils de l'homme, et de boire vraiment son sang, alors cependant qu'il sera retourné au ciel, son premier séjour, pour ne plus le quitter. Or je le proclame bien haut, Jésus-Christ ne pouvait tenir une pareille conduite s'il avait parlé en figure : le croire serait un blasphème.

Cependant une objection se présente, qui paraît tout d'abord un peu spécieuse. Elle se tire du 64e verset, ainsi conçu : *C'est l'esprit qui vivifie, la chair ne sert de rien ; les paroles que je vous dis sont esprit et vie.* Dès que selon Notre-Seigneur lui-même la chair, dit-on, ne sert de rien, mais que c'est l'esprit qui vivifie, n'est-il pas évident que par là il veut nous avertir que toutes ses paroles doivent être prises dans un sens spirituel et figuré? Une simple remarque suffira pour faire évanouir, comme une fumée légère, cette prétendue objection insurmontable. « Lorsque le mot de *chair* et celui d'*esprit*, dit le docteur Wiseman, que nous ne saurions copier trop souvent, se balancent dans un rapprochement antithétique, ils n'indiquent jamais dans le nouveau Testament le sens littéral et le sens spirituel d'une expression; mais toujours l'homme naturel et l'homme spirituel, ou la nature humaine abandonnée à sa propre impulsion et la nature humaine fortifiée et ennoblie par la grâce. En lisant les neuf premiers versets du huitième chapitre de l'épître de saint Paul aux Romains, vous trouverez cette distinction établie d'une manière toute particulière, et d'innombrables passages viendraient confirmer cette explication, s'il était nécesseire ; mais il est inutile de prendre un tel souci. Car tous les commentateurs même protestants de notre époque adoptent cette explication, et reconnaissent qu'on ne saurait tirer de ce verset rien qui puisse infirmer l'interprétation catholique. Il me suffira de nommer Kuinoel, Horne. Bloomfield et Schleusner, pour démontrer que ce n'est ni le manque de savoir ni la partialité qui ont dicté cette décision. »

Ainsi, sous quelque rapport que l'on considère le discours du Sauveur au sixième chapitre de saint Jean, on est forcément conduit à cette conclusion : qu'il y a là deux parties bien distinctes, et que, si dans la première il prêche évidemment la foi au mystère de l'Incarnation, évidemment aussi dans la seconde il prêche la foi à la présence réelle de son corps dans le sacrement de l'Eucharistie.

Toutefois ce passage n'est pas le seul que l'Ecriture sainte renferme en faveur de ce Sacrement. Quelque précieux qu'il soit, il en est d'autres qui ne le sont pas moins. Si de son côté saint Jean, par ce chapitre, nous introduit au sein de la synagogue de Ca-

qu'ils auront reconnu lui être dus, il faudra que les Pasteurs développent avec le plus grand soin tout ce qui serait capable de faire ressortir davantage la majesté de l'Eucharistie.

exponenda erunt, quæ ejus majestatem magis illustrare posse videantur.

pharnaüm, pour y entendre le Sauveur annonçant et promettant pour bientôt l'Eucharistie par ces paroles : *Le pain que* JE DONNERAI, *c'est ma chair pour la vie du monde;* d'autre part trois évangélistes, saint Matthieu, saint Marc et saint Luc, avec l'apôtre saint Paul, se sont chargés de nous faire assister à son institution.

Arrêtons-nous un peu devant les circonstances qui accompagnèrent cette institution merveilleuse : elles sont dignes d'être remarquées. C'était la veille même de la Passion. A cet instant solennel, dans cette cène suprême qu'il célèbre avec ses disciples, pendant cette sorte de souper d'adieux qu'il fait avec eux, le Sauveur exprimera certainement sa pensée de la manière la plus claire possible, s'il lui reste une recommandation à faire. Eh bien! prêtons l'oreille; que va-t-il dire? A ces hommes qui l'ont déjà entendu dans la ville de Capharnaüm annoncer qu'il donnera sa chair en nourriture et son sang en breuvage, quel langage va-t-il tenir? Que va-t-il leur recommander? Il va prendre du pain, le bénir et le leur présenter, en disant : *Ceci est mon corps.* Puis après il prendra du vin, le leur offrira, en disant : *Ceci est mon sang; faites le tout en mémoire de moi.*

Je le demande, jamais expressions furent-elles plus précises, plus positives, plus formelles? Adversaires de la présence réelle, répétez, si vous le voulez, mesurant ainsi sottement la puissance de Dieu sur la vôtre, et vous prononçant avec la plus audacieuse et la plus téméraire confiance sur des choses que vous ne connaissez pas à fond, oui, répétez, si vous le voulez, que l'Eucharistie est impossible; vous ferez preuve d'incrédulité seulement. Mais en soutenant que les paroles du Christ peuvent être interprétées autrement que nous ne les interprétons, vous faites quelque chose de pire encore : avec l'impiété vous décelez l'esprit de chicane et la plus insigne mauvaise foi. En les rapprochant de celles qui furent dites aux Capharnaïtes, ne voyez-vous pas aussi bien que nous qu'elles se rapportent au même objet, et qu'elles sont à ces dernières ce que la réalisation est au projet, ou bien ce que l'exécution est à la promesse? Et puis par elles-mêmes elles sont trop catégoriques pour se prêter à toutes vos subtilités. Vous aurez beau torturer l'ancien et le nouveau Testament, pour les obliger à fournir quelques textes dont l'analogie pourrait vous autoriser à détourner celui-ci de son véritable sens, vous n'y réussirez pas. Sans doute qu'il y a parfois un langage figuré, des paraboles et des allégories dans l'Ecriture; mais alors le contexte, la nature même des choses ou bien des explications subséquentes viennent généralement en avertir le lecteur. Sans doute que Jésus-Christ lui-même a parlé en figure; mais s'ensuit-il, comme le remarque très-bien M. Foisset, qu'il ne faille prendre aucune de ses paroles à la lettre. Et puis, redisons-le encore, quand il a recouru à ce langage, et qu'on s'y est mépris, jamais il n'a manqué de redresser ceux qui se trompaient. Avec ou sans emblème il a toujours rendu sa pensée saisissable et limpide pour ses apôtres, lorsqu'il a voulu leur imposer des lois. Sans doute qu'il a dit : *Je suis la porte, la voie, la vigne;* mais il n'a pas dit en montrant soit une porte, soit un chemin, soit un vigne : Ceci est mon corps, ceci est mon sang, comme dans l'institution eucharistique. Il n'y a donc pas d'analogie entre ces textes; et les premiers ne sauraient servir de clef pour nous conduire à l'intelligence du dernier. Sans doute enfin que le verbe *être* est employé dans plus d'un passage comme synonyme de *représenter*, d'*être la figure*. Mais ces passages ne sauraient être assimilés en aucune façon aux deux textes : *Ceci est mon corps, ceci est mon sang.* Zuingle les avait tous interrogés, étudiés, méditées, disséqués en quelque sorte pour y trouver une raison de confondre les catholiques à l'endroit de l'interprétation littérale qu'ils donnent à ces paroles : *Ceci est mon corps.* Vains efforts! il ne rencontrait rien. Mais voici que, dans un rêve où il avait à discuter avec un antagoniste qui le serrait de si près qu'il ne pouvait plus défendre son opinion, il aperçut à ses côtés un auxiliaire

§ 1.

Institution de l'Eucharistie, ses différents noms.

2. Quâ in re opus erit, ut Pauli Apostoli rationem secuti, qui se, quod

2. Il sera bon qu'ils suivent en cela la marche de l'Apôtre saint Paul, qui

« blanc ou noir » il n'en sait rien, qui lui suggéra le texte : *C'est la pâque du Seigneur.* Texte avec lequel, dit-il, il convainquit le lendemain ses auditeurs que le dogme de la présence réelle devait être abandonné. C'est ainsi qu'il raconte lui-même la première découverte de ce passage fameux sur lequel il a construit tout son système d'attaque contre la sainte Eucharistie!

« Je laisse de côté, ajoute M. Wiseman rapportant, avec un sentiment de pitié, ces incroyables hallucinations de l'hérésiarque, je laisse de côté les considérations que je pourrais tirer des circonstances au sein desquelles furent prononcés ces mots : *C'est la pâque du Seigneur,* afin de prouver qu'ils annonçaient l'intention évidente de révéler aux Israélites que l'institution qu'on établissait était symbolique, tandis que dans la cène aucune parole, aucun acte n'indiqua l'existence d'une pareille institution. Je me contenterai de faire remarquer que ce texte ne peut établir en aucune façon le point en litige, à savoir que le verbe *être* soit synonyme du verbe *représenter.* En effet, un des commentateurs protestants les plus instruits de notre âge fait observer que la phrase est construite de manière à ne pouvoir se traduire qu'ainsi : *Ce jour est le jour où la fête consacrée au Seigneur.* Pour bien discerner les motifs qui militent en faveur de cette traduction il faut se reporter à l'idiome original dans lequel, suivant l'observation de ce commentateur, le membre de phrase que nous traduisons par ce génitif *du Seigneur,* affecte la forme du datif et signifie consacré *au Seigneur.* D'où il résulte que le verbe *est* conserve ici son acception naturelle, de même que, lorsque nous disons : *C'est aujourd'hui dimanche,* nous n'entendons certainement pas dire : *Ce jour représente le dimanche.* Pour démontrer ce point, l'auteur cite deux ou trois passages dans lesquels la même locution reparaît, et il fait voir qu'elle a toujours le même sens. Ainsi dans l'Exode, ch. 20, ỳ. 4 : *Ceci est le sabbat du Seigneur,* la forme du datif est ici employée et la phrase signifie : *Le sabbat qui est consacré au Seigneur,* et point du tout : *Ceci est le signe et l'emblème du sabbat.* Donc ce texte ne saurait être invoqué pour autoriser ceux qui veulent prendre le verbe *être* dans le sens de *représenter ;* donc l'esprit qui l'a indiqué à Zuingle n'était point l'esprit de lumière ; donc ce sectaire a rejeté la doctrine catholique en attribuant aux mots un sens qu'ils ne sauraient avoir. »

Et puis, si ces démonstrations n'étaient déjà pas plus que suffisantes pour fixer le vrai sens de ces mots : *Ceci est mon corps, ceci est mon sang,* il nous resterait encore un passage de saint Paul, dans sa première épître aux Corinthiens, qui, à lui seul, déciderait la question.

En effet après avoir rapporté, comme les évangélistes et dans les mêmes termes, ce qui se passa à la dernière cène, il ne s'en tient pas là, il passe à des conséquences pratiques et il ajoute ces remarquables paroles : *Donc quiconque aura mangé ce pain et bu la coupe du Seigneur indignement,* SERA COUPABLE DU CORPS ET DU SANG DU SEIGNEUR : REUS ERIT CORPORIS ET SANGUINIS DOMINI. Or, que signifient ces expressions : *Etre coupable du corps et du sang du Seigneur?* Evidemment elles expriment une offense, un outrage, une sorte de violence directe faite au corps et au sang du Sauveur. Mais comment offenser, outrager directement ce corps, s'il n'était pas là, s'il n'était pas substantiellement présent comme au jour de la passion, alors que des mains déicides le couvrirent d'opprobres et l'attachèrent à la croix?

Il est vrai que saint Paul conntinue encore d'appeler *pain* et *vin* ce qui subsiste après la consécration; mais il serait puéril de tirer de là une objection contre notre doctrine. Saint Paul continue à appeler du nom de *pain* et de *vin* la sainte Eucharistie, comme

proteste n'avoir transmis aux Corinthiens que ce qu'il tenait du Seigneur, et qu'ils expliquent avant tout com-

à Domino acceperat Corinthiis tradidisse professus est, in primis hujus Sacramenti institutionem Fidelibus ex-

au neuvième chapitre de saint Jean, les juifs continuent à appeler aveugle l'homme à qui Jésus-Christ a rendu la vue, comme on continue à appeler baguette la verge de Moïse après qu'elle est changée en serpent, comme l'Evangile continue à appeler eau le vin que le Sauveur produisit miraculeusement aux noces de Cana, comme les catholiques d'aujourd'hui continuent à se servir des mots de pain et de vin après la consécration, bien qu'ils croient à la transsubstantiation. Pourquoi cela? Parce que dans toutes les langues du monde c'est l'usage, en présence de ces sortes de changements, de conserver le nom originel.

Donc, si de tous nos dogmes, celui de l'Eucharistie paraît le plus incompréhensible aux non-catholiques, celui qui maintient entre eux et nous la barrière qui semble la plus difficile à franchir, c'est peut-être aussi le mieux démontré par l'Ecriture.

Et pendant que l'Ecriture parle, la tradition garde-t-elle le silence? Elle se tairait, du moins pendant les premiers siècles, que nous ne devrions point en être supris. La discipline de ces temps-là faisait une loi de ne point porter les principaux mystères à la connaissance même des convertis, tant qu'ils n'étaient point baptisés.

Appuyés sur ces paroles de saint Matthieu : « *Ne donnez pas les choses saintes aux chiens, ni ne semez point vos perles devant les pourceaux ;* » puis sur celles de saint Paul aux Corinthiens : « *Je n'ai pu vous parler comme à des persounes spirituelles, mais comme à des enfants en Jésus-Christ; je vous ai nourris de lait, et non d'un aliment plus fort, car vous n'en étiez pas encore capables et vous ne l'êtes pas même encore,* » les Pères ont pensé que les apôtres eux-mêmes ont gardé cette loi du secret. Autrement, comment cacher plus tard aux païens ce qui, dès le commencement, eût été rendu public. D'autre part, saint Clément d'Alexandrie commentant le passage de saint Paul, que nous venons de citer, dit positivement que le lait désigne ici la première nourriture de l'âme, et l'aliment plus fort, LES DOCTRINES CACHÉES.

Mais quelle que soit l'époque à laquelle remonte la date précise de l'origine de cette discipline, toujours est-il qu'elle a été en vigueur dans les premiers âges du christianisme. Née dans les temps de persécution, elle a survécu, dit M. Foisset, longtemps à sa cause. Elle était si religieusement recommandée et observée, qu'Origène ne craint pas de dire : Que celui qui trahit les mystères est pire qu'un meurtrier.

De là nécessairement une obscurité et un silence que nous ne rencontrerions point dans les Pères primitifs, s'ils n'avaient pas vécu sous l'empire de la règle du secret.

Néanmoins n'allons pas croire que l'antiquité chrétienne la plus reculée ne nous fournisse aucun témoignage qui puisse établir la croyance des premiers siècles à la présence réelle.

Notons d'abord les accusations que les païens formulaient contre les membres de la religion nouvelle, et la manière dont ceux-ci y répondaient.

Tout le monde sait que les premiers chrétiens étaient généralement accusés de se repaître dans leurs agapes de la chair et du sang d'un enfant qu'ils avaient, disait-on, la barbarie d'immoler. Mais de bonne foi, qu'est-ce qui aurait pu motiver une pareille imputation si les chrétiens, dans leur réunion, n'avaient fait que prendre un pain et un vin ordinaires, en signe commémoratif de ce qu'avait fait leur Maître la veille de sa mort. Et puis les chrétiens auraient-ils laissé planer sur eux ces odieux soupçons, qu'il leur eût été si facile de détruire? Ne se seraient-ils pas fait un devoir de publier promptement, et à la face du ciel et de la terre, ce qui se passait quand leur religion les réunissait. Cependant la plupart n'en font rien. Plutôt que de livrer la doctrine du mystère eucharistique, ils souffriront les plus cruelles tortures et la mort même. Et bien loin d'être blâmés de ce silence, qui aurait été ridicule, nuisible, incroyable sans la croyance à la présence de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, ils en sont loués comme d'une excellente action. Témoin Blandina à qui son historien fait un grand mérite de ce qu'elle *avait répondu sagement et prudemment,* c'est-à-dire de ce qu'elle avait su garder le

plicent : ita verò gestam rem esse, ex Evangelistâ perspicuè colligitur.

ment ce Sacrement fut institué. D'après l'Evangéliste, il est clair que la chose se passa ainsi :

secret, malgré la cruauté de son supplice. Or pourquoi cela? Pourquoi ces éloges empressés? Ah! je les conçois avec la doctrine catholique sur l'Eucharistie. Dans cette hypothèse, on avait à célébrer le courage de ceux qui avaient mieux aimé mourir que de livrer les saints, les augustes, les redoutables mystères à la dérision, aux outrages et aux blasphèmes des idolâtres. Mais supprimez cette doctrine, le silence des martyrs n'a plus sa légitime raison d'être ; ce n'est plus qu'un entêtement, une opiniâtreté pour le moins niaise et ridicule.

Quant à ceux qui se croyaient placés dans des circonstances telles qu'en rompant le silence ils pouvaient être très-utiles à l'Eglise naissante, et la venger des calomnies dont elle était victime, leur rôle est facile, s'ils ne croient pas au dogme des chrétiens d'aujourd'hui. Vous vous attendez naturellement à ce qu'ils vont dire à leurs accusateurs : Vous prétendez que nous nous nourrissons, que nous nous abreuvons de chair et de sang humains ; mais venez et voyez ; vous ne trouverez dans nos cérémonies religieuses qu'un pain innocent et un vin ordinaire, que nous nous distribuons en signe de fraternité, et que nous prenons en mémoire de notre Maître. Plus ils auraient expliqué clairement ce qu'ils faisaient, plus ils auraient eu soin d'éviter les expressions qui eussent pu soutenir les accusations dirigées contre eux, mieux aussi ils auraient servi leur cause. Eh bien! écoutez saint Justin le philosophe, quand il croit le moment venu de prendre la défense du christianisme devant les empereurs.

« Nos prières étant finies, dit-il, nous nous donnons mutuellement le baiser de paix. Alors, à celui qui préside à l'assemblée de ses frères, on présente le vin mélangé; l'ayant reçu, il rend gloire au Père de toutes choses, au nom du Fils et du Saint-Esprit, et le remercie par beaucoup de prières de l'avoir jugé digne de ces dons. Cette nourriture, nous l'appelons Eucharistie; et ceux-là seuls peuvent la recevoir, qui croient aux doctrines que nous enseignons, et qui ont été régénérés par l'eau pour la rémission du péché et qui vivent comme le Christ l'a ordonné. *Et nous ne recevons pas ces dons comme du pain et une boisson ordinaires.* Mais de même que Jésus-Christ notre Sauveur, fait homme par la parole de Dieu, *a pris de la chair et du sang pour notre salut*, de même on nous a enseigné que la nourriture qui a été bénie par la prière des paroles qu'il prononça, *et par laquelle notre sang et notre chair sont ensuite nourris*, EST LA CHAIR ET LE SANG DE CE JÉSUS INCARNÉ. »

Est-ce ainsi, je le demande, qu'aurait parlé un apologiste qui, ne croyant pas à la présence réelle, ne se serait proposé que de laver l'Eglise catholique du reproche d'anthropophagie?

Mais quittons ces inductions pour arriver à quelque chose de plus exprès et de plus direct. Nous pourrions demander des témoignages à chaque siècle, et chaque siècle nous fournirait le sien. Mais les limites de cette note, que nous avons dépassées depuis longtemps, ne nous permettent d'invoquer ni la série des Pères de l'Eglise, ni les conciles, ni les liturgies : autorités, du reste, que l'on peut facilement aller consulter dans un ouvrage dont nous ne saurions dire assez de bien, dans le livre de M. F[illegible]isset, intitulé : *Catholicisme et Protestantisme.* Nous nous contenterons donc de citer l'autorité de deux ou trois écrivains des premiers siècles sur la matière qui nous occupe.

« Comme le Christ en parlant du pain, dit saint Cyrille de Jérusalem expliquant, *ex professo*, l'Eucharistie à de nouveaux baptisés, comme le Christ parlant du pain a dit et déclaré : *Ceci est mon corps*, qui *osera* en douter désormais? Et comme il a dit aussi positivement et avec une pleine assurance : *Ceci est mon sang*, qui en doutera et qui dira : Ceci n'est pas son sang? Une fois, par sa seule volonté, à Cana, en Galilée, il a changé l'eau en vin, c'est-à-dire en ce qu'il y a de plus semblable au sang ; et il ne sera pas digne que nous ayons foi en sa parole, par laquelle il a changé le vin en sang! Invité à un mariage terrestre, il a opéré ce miracle incroyable; à combien plus forte raison confesserons-nous qu'il a donné son corps et son sang au Fils de l'Epoux! Pre-

3. *Le Seigneur ayant aimé les siens les aima jusqu'à la fin.* Et comme il voulait leur donner un gage frappant

3. Cùm enim Dominus [1] dilexisset suos, in finem dilexit eos : cujus qui-

[1] Joan., 13. 1.

nons donc en toute plénittude de connaissance le corps et le sang de Jésus-Christ. Car *sous la figure du pain* on te donne son corps, et *sous la figure du vin* on te donne son sang; de telle sorte que, prenant le corps et le sang de Jésus-Christ, tu deviens *le communier et le consanguin* du Sauveur. Ainsi nous sommes des *christophori*, c'est-à-dire que nous portons Jésus-Christ en nous, lorsque nous avons reçu son corps et son sang; et nous sommes participants de la nature divine, comme dit saint Pierre..... Ne considère donc pas comme purement du pain et comme purement du vin ce qui est le corps de Jésus-Christ..... Sache d'une pleine science que ce qui paraît du pain N'EST PAS DU PAIN, quoique le sens du goût le prenne pour tel, MAIS BIEN LE CORPS DU CHRIST; et que ce qui paraît du vin N'EST PAS DU VIN, quoique le goût le juge tel, MAIS BIEN LE SANG DU CHRIST. »

Après saint Cyrille interrogeons saint Grégoire de Nysse. Voici ce qu'il nous répondra :

« Ce remède, qui détruit le poison que nous avons reçu, n'est pas autre chose que ce corps que l'on a vu plus puissant que la mort, et qui a été la source de notre salut..... *Mais comment se fait-il que ce seul et même corps, constamment distribué à tant de milliers de fidèles dans tout l'univers, soit tout entier dans chacun de ceux qui le reçoivent, sans cesser néanmoins d'être intact en soi?* Le corps du Christ, par l'habitation du Verbe de Dieu, a été transmué en un état divin; de même le pain, sanctifié par le Verbe de Dieu, est transmué au corps du Verbe de Dieu. Ce pain, comme dit l'Apôtre, est sanctifié par le Verbe de Dieu et par la prière. *Ce n'est pas la manducation qui fait le corps du Verbe,* mais il est changé au corps du Christ à l'instant, par la vertu de cette parole : CECI EST MON CORPS. Et voilà pourquoi le Verbe se mêle à l'infime nature de l'homme : c'est pour qu'en participant à la divinité, notre humanité soit en quelque sorte déifiée..... Telle est la vertu de la consécration : elle TRANSÉLÉMENTE la nature des espèces visibles. »

Citons encore saint Chrysostome :

« Croyez, s'écrie-t-il; que la cène à laquelle s'assit le Sauveur est maintenant célébrée; car il n'y a pas de différence entre cette cène et la nôtre. Ce n'est pas un homme qui agit dans un cas et le Christ dans l'autre; dans ces deux cènes c'est le Christ qui agit.

« Croyons Dieu en toutes choses. Bien que ses paroles puissent contredire nos yeux et contrarier notre raison, que sa parole triomphe de tout. Ne regardons pas aux choses qui sont devant nous, car nos sens nous trompent aisément; mais sa parole ne peut tromper. Or donc puisque sa parole nous dit : CECI EST MON CORPS SOUMETTONS-NOUS ET CROYONS.

» Ce qui est dans la coupe, c'est ce qui a coulé de son flanc percé d'une lance, et nous le recevons... Voilà le même corps dont le sang a coulé. Celui qui était présent à la dernière cène est celui qui est maintenant présent et qui consacre notre festin. Le prêtre remplit ses fonctions; il prononce ses paroles; il dit : CECI EST MON CORPS; ET CES MOTS CHANGENT LES CHOSES QUI SONT OFFERTES.

» Penses-tu que tu voies du pain, que tu voies du vin? Loin de toi une telle pensée. Comme la cire approchée du feu perd sa première substance et disparaît, ainsi les emblèmes mystérieux sont consumés par la substance du corps de Jésus-Christ..... Quel que soit le nombre de ceux qui se partagent ce corps et qui goûtent ce sang, ne croyez pas que ce corps et ce sang diffèrent en rien de celui qui est adoré par les anges. O obscurité! ô abîme! ô néant des sens! »

Nous avons donc pour nous et l'autorité de la sainte Ecriture et le témoignage de la tradition, le tout manifesté de la manière la moins douteuse et la moins contestable.

Maintenant que nous avons parfaitement prouvé l'existence de l'Eucharistie, quelques mots encore sur l'harmonie et la liaison de cette institution avec le plan que Dieu

dem amoris ut divinum aliquod atque admirabile pignus daret, sciens horam jam advenisse, ut transiret ex hoc

et divin de son amour; qu'il savait *que l'heure était venue de passer de ce monde à son Père*, résolu qu'il était de

a suivi dans l'œuvre de notre rédemption; mais quelques mots seulement, dans la crainte d'allonger trop démesurément cette note déjà beaucoup trop longue.

Dans des articles antérieurs nous avons approfondi ce plan; nous savons en quoi il consiste. Pour réparer les désastres de la dégradation primitive, pour renouer les liens qui étaient destinés à rattacher l'humanité au ciel et que la chute avait brisés, en un mot, pour rétablir entre le Créateur et la créature cette union de fils à père et de père à fils, qui n'aurait jamais dû être détruite, le Verbe de Dieu avait consenti à revêtir notre infime nature dans le sein de la Vierge Marie; son amour pour nous lui avait fait subir ces abaissements inouïs.

A ne considérer que les exigences rigoureuses de la rédemption et de notre salut, Jésus-Christ pouvait s'en tenir là. L'incarnation et les douleurs qui en ont été la suite, étaient plus que suffisantes pour expier nos fautes et nous racheter. Mise en contact avec le Verbe dans la personne du Christ, la nature humaine pouvait par cela seul être suffisamment purifiée tout entière. *Levain céleste* apporté sur la terre par le Fils de Dieu dans l'incarnation, la régénération, en partant de la seule individualité du Sauveur, pouvait s'étendre et rayonner *sur toute la masse* des enfants d'Adam. Et il semblait qu'en cela Jésus-Christ eût assez fait pour notre sanctification. Mais qui peut enchaîner l'amour? Si celui d'une mère ne connaît ni limite ni barrière, que sera-ce de celui d'un Dieu? Aussi, bien que marquée au coin d'une incroyable bonté, l'incarnation ne satisfait pas encore complétement les désirs du cœur de Jésus-Christ; elle ne répond pas encore assez aux ardeurs de sa charité pour nous. Il lui faut quelque chose de plus. Sans doute que le Verbe de Dieu ne s'incarnera pas d'une incarnation proprement dite en chacun des membres du genre humain, parce qu'alors la personnalité humaine serait entièrement et partout supprimée; mais il veut, sinon ce genre d'union avec nous, puisqu'il est impossible, au moins tout ce qui s'en rapproche le plus. Il veut que nous n'ayons rien à envier à ceux qui l'ont vu et touché pendant sa vie mortelle, rien même à envier à l'heureux privilége du disciple bien-aimé; il veut que, comme ce disciple, nous puissions tous et tous les jours reposer sur son cœur, et lui sur le nôtre. Tels sont les désirs de son ardente et infinie charité pour nous; désirs qui trouvent admirablement bien leur réalisation dans l'institution de l'Eucharistie. Par elle, en effet, par la communion eucharistique, il met toute sa personne en contact direct et immédiat avec nous; et son incarnation première *s'individualise* en quelque sorte en chaque chrétien. C'est ainsi qu'il est visible que l'union de Jésus-Christ avec chacun de nous, dans la réception de la sainte Eucharistie, se trouve intimement liée à l'union du Verbe avec la nature humaine dans l'incarnation : toutes deux sont filles du même amour, et la première n'est que *l'extension* de la seconde, pour parler le langage des saints Pères eux-mêmes.

Sous un autre point de vue « Le Christ, dit l'abbé Gerbet, est la vérité personnellement résidente au milieu des hommes. Contemporaine du Christ, l'Eglise, qui reçut de sa bouche même la parole éternelle, mais enveloppée dans un langage humain, communique incessamment, sous cette forme limitée et relative, le Verbe infini aux intelligences qui passent sur la terre, jusqu'à ce qu'elles aillent s'unir à lui sous un mode plus parfait, dans une autre existence... En écoutant l'Eglise, le fidèle entend donc le Christ même, qui lui parle aussi réellement qu'il parlait à ses disciples assis autour de lui sur la montagne des Bénédictions. Car l'essence de la parole est non pas le son matériel que le vent emporte, mais ce son intime qui résonne dans l'âme, cette expression toujours identique qui, bien que répétée par diverses voix, réveille constamment la même pensée, comme une image réfléchie par cent miroirs est toujours la même image. La tradition catholique, conservant invariablement le sens primitif des mots divins, n'est pas une parole qui se soutienne elle-même, qui ait sa substance propre indépendamment de la parole du Christ; elle n'en est que la vibration permanente dans tous les points de l'espace et de la durée.

ne jamais se séparer un seul instant des siens, il accomplit dans les profondeurs insondables de sa sagesse,

mundo ad Patrem, ne ullo unquam tempore à suis abesset, inexplicabili consilio, quod omnem naturæ ordi-

« Mais le Christ n'est pas seulement la lumière créatrice de toutes les intelligences; il a d'autres rapports avec la postérité d'Adam, peuplade dégénérée et mourante de cette grande et immortelle société des esprits. *Le Verbe s'est fait chair* pour guérir, par ce mélange régénérateur, cette fièvre charnelle de l'âme, principe inné de tous nos maux, et laver dans son sang les blessures de l'humanité. Aussi l'Eglise, en recevant du Christ la parole qui éclaire, reçut de lui également le remède divin, et elle le prodigue à ses enfants comme elle leur distribue la lumière. Le Verbe fait chair habite au milieu d'eux, toujours plein de vérité et de grâces. Comme autrefois la foule des malades se pressait sur ses pas pour être guérie par la vertu qui sortait de lui, aussi réellement l'humanité, épuisée par le travail continu de la maladie cachée dans son sein, s'approche avec une humble foi de l'essence théandrique pour obtenir, par ce contact vivifiant, la santé de l'âme. Ce qui affecte les sens n'est que la forme sous laquelle l'élément céleste se particularise pour se communiquer à chaque fidèle, comme les sons qui frappent l'oreille attentive à la voix de l'Eglise ne sont que la forme sensible, l'apparence sous laquelle le Verbe divin pénètre chaque intelligence. Ce qu'il y a de véritablement substantiel dans ces deux communions, c'est le Christ éclairant par sa parole, guérissant par sa présence efficace : seule réalité immuable au milieu du perpétuel renouvellement de ces formes par lesquelles il tombe dans les conditions changeantes de notre être, pour nous élever à la participation de son être incorruptible. Telle est l'idée vitale du catholicisme.» Oui, dès que dans l'intérêt des intelligences et pour les arracher à l'erreur, il a cru devoir être perpétuellement résident au milieu de nous par l'institution de l'Eglise, qui comme puissance enseignante n'est que l'*incarnation continuée*, selon une belle expression que nous avons déjà remarquée ailleurs, il a cru devoir également, dans l'intérêt des cœurs et pour les arracher au vice, résider perpétuellement parmi nous en instituant l'Eucharistie, qui comme puissance sanctifiante n'est, non plus que Jésus-Christ continué, ou, comme nous le disions tout-à-l'heure, *une extension de l'incarnation*. Et voilà comment ce sacrement se rattache encore avec ce plan de Dieu touchant la régénération du genre humain.

Un troisième rapport, une troisième liaison de l'Eucharistie avec ce plan divin, c'est que c'est elle qui maintient les vertus à la sublime hauteur à laquelle l'incarnation du Verbe a voulu les élever. En effet, pourquoi voyons-nous briller au sein du catholicisme des phénomènes de l'ordre moral qu'on ne rencontre nulle part ailleurs? Pourquoi ces prodiges de charité, de dévouement, d'esprit de sacrifice, de mortification que nulle autre religion au monde ne saurait imiter? Pourquoi est-il le seul qui ait pu produire la sœur de saint Vincent de Paul, le pénitent de la trappe et le missionnaire catholique? car enfin c'est là son bien propre, exclusif. Pour nous en convaincre, comparons ensemble deux faits seulement entre mille : la conduite des ministres protestants de Genève, pendant la peste de 1543, avec le langage que le cardinal Borromée adressait à son clergé presque à la même époque et dans de semblables circonstances. Pendant que les premiers se présentent devant le conseil de la ville, avouant qu'il serait de leur devoir d'aller consoler les pestiférés, mais qu'aucun d'eux n'a assez de courage pour le faire, et priant le conseil de leur pardonner, Dieu ne leur ayant pas accordé la grâce de vaincre et d'affronter le péril avec l'intrépidité nécessaire; voici comme parlait le saint prélat catholique : Les plus tendres soins dont le meilleur des pères doit entourer ses enfants dans ces temps de désolation, l'évêque doit les leur prodiguer par son zèle et son ministère, afin que tous les autres hommes, enflammés par son exemple, embrassent toutes les œuvres de la charité chrétienne. Quant aux curés et à tous ceux qui ont charge d'âmes, loin d'eux la pensée de priver du plus petit service leur troupeau dans un temps où ils lui sont nécessaires; mais qu'ils prennent la détermination fixe de tout braver de bon cœur, même la mort, plutôt que d'abandonner dans cet extrême besoin de toutes sortes de secours les fidèles confiés à leur soin par le Christ, qui les

nem et conditionem superat, perfecit. Etenim, celebratâ cum discipulis Agni paschalis cœnâ, ut figura veritati, um-

une œuvre infiniment au-dessus de toutes les lois et de toutes les forces de la nature. Après avoir célébré la

a rachetés de son sang. » Encore une fois, d'où vient tant d'égoïsme d'un côté, et tant de charité de l'autre? « Demandez, ajoute l'abbé Gerbet, demandez à l'Eglise catholique par quel moyen elle excite, ranime, nourrit chaque jour ce merveilleux sentiment ; pour toute réponse elle vous montrera l'inscription qui couronne le mystérieux tabernacle : C'EST AINSI QUE DIEU A AIMÉ LE MONDE. » C'est qu'en effet il est des vertus qui ne se développent qu'au foyer même de la vie et au contact direct de Jésus-Christ, comme il est des plantes que l'on ne voit jamais éclore qu'aux rayons d'un soleil tropical.

Quatrièmement enfin l'Eucharistie a tellement sa place dans la religion du Sauveur, elle en est tellement une partie intégrante, que sans elle on verrait bientôt plusieurs pièces se détacher de cet édifice et tomber en ruines. « La vertu, la justice, la morale doivent servir de base à tous les gouvernements, a dit Fitz-William que nous avons déjà cité.

» Mais il est impossible d'établir la vertu, la justice, la morale sur des bases tant soit peu solides sans le tribunal de la pénitence, parce que ce tribunal, le plus redoutable des tribunaux, s'empare de la conscience des hommes et la dirige d'une manière plus efficace qu'aucun autre tribunal.

» *D'un autre côté* il est impossible d'établir le tribunal de la pénitence sans la croyance à la présence réelle, *principale base de la foi catholique,* parce que sans cette croyance le sacrement de la communion perd de sa valeur et de sa considération. Les protestants approchent de la sainte table sans crainte, parce qu'ils n'y reçoivent que le signe commémoratif du corps de Jésus-Christ; les catholiques, au contraire, n'en approchent qu'en tremblant, parce qu'ils y reçoivent le corps même du Sauveur. Aussi, partout où cette croyance fut détruite, le tribunal de la pénitence cessa avec elle. La confession devint inutile; comme partout où cette croyance existe la confession devient nécessaire : et ce tribunal, qui se trouve ainsi nécessairement établi avec elle, rend indispensable l'exercice de la vertu, de la justice, de la morale. »

Nous avions donc bien raison de le dire : Oui, l'Eucharistie peut être un mystère et le plus impénétrable de tous; mais elle n'en occupe pas moins une place bien marquée dans la religion du Sauveur ; elle n'en est pas moins comme l'anneau d'or de cette chaîne céleste dont Jésus-Christ nous enlace par le catholicisme pour nous tenir plus sûrement et plus fortement attachés à lui. Et puis les preuves qui établissent son existence sont des plus solides et des plus convaincantes. Au reste, cet article de notre foi ne fut jamais un joug que pour le coupable et pour celui qui n'aime ni Dieu ni son prochain. Quant à l'âme innocente elle ne croit pas seulement à la présence réelle de son Rédempteur dans la communion, elle fait plus, elle la sent, cette présence divine. Le cœur pur, en effet, est soumis à je ne sais quelle loi de délicieuse attraction en présence de l'Eucharistie ; c'est le fer en présence de l'aimant. Est-ce que nous n'éprouvions pas quelque chose d'extraordinaire pendant qu'il était avec nous, disaient les deux disciples que Jésus, au jour de la résurrection, avait atteints sur le chemin de Jérusalem à Emmaüs? Nos yeux, il est vrai, ne le reconnaissaient pas, nos oreilles ne distinguaient pas sa voix, mais notre cœur était embrasé; *Nonne cor nostrum erat ardens in nobis?* Ainsi en est-il de l'âme du juste. C'est en vain que les emblèmes eucharistiques cherchent à lui voiler son Dieu tout entier; elle sait le reconnaître présent sous l'enveloppe sacramentelle; elle le reconnaît à ces communications suaves, à ce langage intime qui se fait entendre à l'intérieur sans bruit, qui persuade si agréablement la vertu, et qui donne, pour la pratiquer, une force qu'on ne trouve point ailleurs; elle le reconnaît enfin à ce calme profond, à cette paix inaccoutumée et si douce qu'elle emporte en quittant la table sainte.

(Voy. Bossuet, *Méditat.;* M. Wiseman, *Confér.;* M. Aug. Nicolas; M. Gerbet, *Dogme général;* M. Foisset, *Cathol. et Protest.*)

cène en mangeant l'agneau pascal avec ses disciples, il voulut mettre la vérité à la place de la figure et la réalité à la place de l'ombre. *Il prit donc du pain, puis rendant grâces à Dieu il le bénit, le rompit, le donna à ses disciples, et leur dit : Prenez et mangez. ceci est mon corps qui sera livré pour vous. Faites ceci en mémoire de moi. Il prit de même la coupe après avoir soupé et dit : Ce calice est la nouvelle alliance en mon sang. Toutes les fois que vous le boirez, faites-le en mémoire de moi.*

bra corpori cederet, [1] panem accepit, Deoque gratias agens, benedixit, ac fregit, deditque discipulis suis, et dixit : Accipite et manducate : Hoc est corpus meum, quod pro vobis tradetur : hoc facite in meam commemorationem. Similiter et calicem accepit, postquam cœnavit, dicens : Hic calix novum Testamentum est in meo sanguine : hoc facite quotiescumque bibetis in meam commemorationem [2].

4. Bien convaincus qu'ils ne pourraient jamais avec un seul mot donner une assez haute idée de cet admirable Sacrement, les Auteurs sacrés ont essayé d'en exprimer toute l'excellence et la dignité par des dénominations nombreuses. Ainsi ils l'appellent quelquefois Eucharistie, mot que nous pouvons traduire en français par grâce excellente ou action de grâces. Assurément il mérite bien la qualification de grâce excellente, soit parce qu'il figure la vie éternelle de laquelle il est dit : *La grâce de Dieu est la vie éternelle* ; soit parce qu'il contient Notre-Seigneur, qui est la grâce même et la source de toutes les grâces. Ensuite il n'est pas moins juste de le qualifier d'action de grâces. Quand nous immolons cette victime de toute pureté, nous rendons tous les jours à Dieu d'infinies actions de grâces pour tous les bienfaits dont il nous comble, et spécialement pour le don si remarquable de la grâce qu'il nous communique par ce Sacrement. De plus ce nom s'accorde très-bien avec les circonstances qui en accompagnèrent l'institution. Nous lisons que Notre-Seigneur Jésus-Christ ayant pris du pain, le rompit et rendit grâces. Et David en contemplant la grandeur de ce mystère, s'écriera bien : *Le Seigneur, le Dieu de bonté et de miséricorde a perpétué la mémoire de ses merveilles ; il a donné la nourriture à ceux qui le craignent*; mais ce chant il

4. Hujus ergò admirabilis Sacramenti dignitatem atque excellentiam, cùm sacri Scriptores fieri nullo modo posse intelligerent, ut uno vocabulo demonstrarent, pluribus eam nominibus exprimere conati sunt. Interdum enim Eucharistiam appellant, quod verbum, vel bonam gratiam, vel gratiarum actionem latinè reddere possumus. Ac rectè quidem, bona gratia, dicendum est, tum quia vitam æternam, de quâ scriptum est : [3] Gratia Dei vita æterna, præsignificat : tum quia Christum Dominum, qui vera gratia atque omnium charismatum fons est, in se continet. Nec verò minùs aptè gratiarum actionem interpretamur : siquidem cùm hanc purissimam hostiam immolamus, immensas quotidiè gratias pro universis in nos beneficiis Deo agimus : atque in primis pro ejus gratiæ tam excellenti bono, quam nobis hoc Sacramento tribuit. Sed id ipsum etiam nomen, cum his, quæ à Christo Domino gesta esse in hoc mysterio instituendo legimus, optimè convenit. Etenim [4] panem accipiens fregit, ac gratias egit. David quoque, cùm hujus mysterii magnitudinem contemplaretur, antequam carmen illud pronunciaret : [5] Memo-

[1] Matth.. 6. 26; Marc., 14. 22; Luc., 22. 19; 1. Cor., 11. 24. — [2] De Euchar. instit. vide Trid. sess. 13 c. 2. de Euchar. Leo. serm. 7. de Pass. c. 3. Euseb. Emiss. hom. 4. et habetur de Consecrat. dist. 2. cap. Quia corpus, — [3] Rom.. 6. 13. — [4] Matth., 26 26; Marc., 14. 22; Luc., 22. 19; 1. Cor,, 11. 24. — [7] Ps. 110. 4, 5.

riam fecit mirabilium suorum misericors et miserator Dominus, escam dedit timentibus se : gratiarum actionem præponendam existimavit, cùm inquit : [1] Confessio et magnificentia opus ejus [2].

le fera précéder par celui de l'action de grâces, et il dira : *Ses œuvres sont la magnificence et la gloire.*

5. Frequenter etiam nomine sacrificii declaratur : de quo mysterio paulò post latiùs dicendum erit.

5. Souvent aussi on le désigne sous le nom de Sacrifice, mystère dont nous parlerons bientôt d'une manière plus étendue.

Vocatur prætereà communio : quod verbum ex illo Apostoli loco sumptum esse liquet, ubi ait : [3] Calix benedictionis, cui benedicimus nonne communicatio sanguinis Christi est? et panis quem frangimus, nonne participatio corporis Domini est? Nam ut Damascenus explanavit, [4] hoc Sacramentum Christo nos copulat, atque ejus carnis et deitatis participes efficit, nosque inter nos in eodem Christo conciliat ac conjungit, et veluti unum corpus coagmentat [5].

On le nomme encore communion, mot évidemment emprunté à ce passage de l'Apôtre : *Le calice de bénédiction que nous bénissons, n'est-il pas la communion du sang de Jésus-Christ, et le pain qne nous rompons n'est-il pas la participation du corps de Notre-Seigneur?* Comme l'explique saint Jean Damascène, ce Sacrement nous unit à Jésus-Christ et nous fait participer à sa chair et à sa divinité, puis dans le même Jésus-Christ, il nous rapproche, il nous unit, il nous presse les uns contre les autres, comme pour faire de nous tous un seul corps.

Ex quo factum est, ut Sacramentum etiam pacis et charitatis diceretur : ut intelligeremus quàm indigni sint christiano nomine, qui inimicitias exercent; odiaque, dissidia et discordias, ut teterrimas Fidelium pestes, omninò exterminandas esse : cùm præsertim quotidiano religionis nostræ sacrificio, nihil nos studiosiùs servare quàm pacem et charitatem profiteamur.

Aussi pour cette raison l'appelle-t-on encore le Sacrement de la paix et de la charité. Dénomination qui doit nous faire comprendre combien ceux-là sont indignes du nom de chrétien, qui entretiennent des inimitiés, et avec quel zèle nous devons bannir loin de nous, comme des fléaux terribles, les haines, les divisions et les discordes : d'autant plus que par le sacrifice quotidien de notre religion, nous déclarons hautement que notre désir le plus vif c'est de conserver la paix et la charité.

Sed viaticum etiam frequenter à sa-

Les Auteurs sacrés lui donnent encore souvent le nom de viatique, soit parce qu'il est la nourriture spirituelle qui nous soutient dans le pèlerinage de cette vie, soit parce qu'il nous ouvre le chemin de la gloire et de la félicité éternelle. C'est pour cela que nous voyons conserver encore dans l'Eglise catholique l'antique coutume de ne laisser jamais un fidèle sortir de cette

[1] Ps. 110. 3. — [2] Chrys. hom. 24. in 1. ad Cor. ad hæc verba, Calix benedictionis. Cypr. lib. de Lapsis. Ambr. lib. 5. de Sacr. cap. 3. D. Thom. p. 3. q. 73. art. 4. — [3] 1. Cor., 10. 16. — [4] Damas. lib. 4. fid. Orthod. cap. 4. — [5] Vide Iræn. lib. 5. cap. 7. Chrys. hom. 44 et 45. in Joan. c. Cyrill. in lib. 7. in Joan. c. 13. Cyrill. Hier. Catech. 4. Aug. Tract. 26. in Joan. Trid. sess. 13. de Euch. in Præf. Conc. Nicæn. 12. Cart. 4. c. 77 et 78. et alibi passim.

vie sans l'avoir muni de ce Sacrement.

cris Scriptoribus appellatur : tum quia spiritualis cibus est, quo in hujus vitæ peregrinatione sustentamur : tum quia vim nobis ad æternam gloriam et felicitatem munit. Quare ex veteri Ecclesiæ catholicæ instituto servati videmus, ut nemo Fidelium sine hoc Sacramento è vitâ excedat.

Appuyés sur l'autorité de l'Apôtre, de très-anciens Pères de l'Eglise désignent encore quelquefois la sainte Eucharistie sous le nom de cène, parce que Notre-Seigneur Jésus-Christ l'institua dans l'heureux mystère de la dernière cène.

Ac vetustissimi quidem Patres, [1] Apostoli auctoritatem secuti, [2] cœnæ etiam nomine sacram Eucharistiam interdùm vocârunt, quòd in illo novissimæ cœnæ salutari mysterio à Christo Domino sit instituta.

6. Toutefois il n'en faudrait pas conclure qu'il est permis de consacrer ou de prendre la sainte Eucharistie après avoir bu ou mangé. On a toujours retenu et conservé le salutaire usage, introduit selon les anciens Auteurs par les Apôtres eux-mêmes, de ne la donner qu'aux personnes à jeun.

6. Neque verò proptereà à cibo, aut potione Eucharistiam conficere aut sumere licet, quòd ab Apostolis salutariter introducta consuetudo, quemadmodum veteres Scriptores memoriæ prodiderunt, perpetuò retenta ac servata est, ut à jejunis tantùm perciperetur [3].

§ II.

L'Eucharistie est un vrai Sacrement, sa matière.

7. Après ces explications sur le sens des mots, il faudra enseigner que l'Eucharistie est un véritable sacrement et l'un des sept que l'Eglise a toujours reconnus et vénérés. D'abord dans la consécration du calice, on l'appelle un mystère de foi. Ensuite on trouve une autre preuve de son existence dans sa nature et dans sa propre essence, sans parler de ces témoignages presque innombrables des auteurs ecclésiastiques qui ont constamment placé l'Eucharistie au rang des vrais sacrements. En effet nous y voyons des signes extérieurs et sensibles, la grâce y est figurée et produite ; c'est Jésus-Christ qui l'a instituée : les Evangélistes et l'Apôtre ne nous permettent point d'en douter. Or avec ces trois conditions réunies il est admis qu'on peut se passer de toutes

7. Sed, explicatâ nominis ratione, docendum erit hoc verum esse Sacramentum, atque unum ex septem illis, quæ sancta Ecclesia semper religiosè coluit ac venerata est : nam cùm calicis consecratio fit, mysterium fidei appellatur. Prætereà, ut infinita penè sacrorum Scriptorum testimonia omittamus, qui hoc inter vera Sacramenta numerandum esse perpetuò senserunt, ex ipsâ ratione, et naturâ Sacramenti, idem convincitur. Etenim in eo signa sunt externa et sensibus subjecta ; habet deinde gratiæ significationem et efficientiam ; prætereà de Christi institutione, neque Evangelistæ neque Apostolus dubitandi locum relinquunt. Quæ omnia cùm in unum conveniant ad Sacramenti veritatem

[1] Cypr. de Cœnâ Domini. — [2] 1. Cor., 12. 26. — [3] Aug., epist. 188. cap. 6.

confirmandam, nullis aliis argumentis opus esse perspicitur [1].

8. Sed illud diligenter Pastoribus observandum est, multa in hoc mysterio esse, quibus aliquandò Sacramenti nomen sacri Scriptores tribuerunt. Interdum enim et consecratio et perceptio, frequenter verò et ipsum Domini corpus, et sanguis, qui in Eucharistiâ continetur, Sacramentum vocari consuevit : inquit enim D. Augustinus, [2] Sacramentum hoc duobus constare, visibili scilicet elementorum specie, et invisibili carne, et sanguine ipsius Domini nostri Jesu Christi [3].

Atque ad eumdem modum hoc [4] Sacramentum adorandum esse : nimirum corpus et sanguinem Domini intelligentes, affirmamus. Verùm hæc omnia minùs propriè Sacramenta dici perspicuum est. Ipsæ autem panis et vini species veram et absolutam hujus nominis rationem habent.

9. Sed quantùm hoc Sacramentum à reliquis omnibus differat, facilè colligitur.

Nam cætera Sacramenta materiæ usu perficiuntur, dum scilicet alicui administrari ea contingit. Baptismus enim Sacramenti naturam tunc adipiscitur, cùm reipsà homo aquâ abluitur : at verò ad Eucharistiæ perfectionem satis est ipsius materiæ consecratio : utrumque enim Sacramentum esse non desinit, quamvis in pyxide asservetur.

Deinde in conficiendis aliis Sacramentis nulla fit materiæ atque ele-

[1] Aug. lib. 3. de Trinit. c. 4. et lib. 20. contra Faust. c. 13. Ambr. lib. 1. de Sacr. c. 2. Trid sess. 13. de Euch. c. 5. D. Th. 3. p. q. 73. art. 1. — [2] De Catech. erud. l. 3. c. 16. — [3] Aug. hìc ad sensum potiùs quàm ad verba citat.; sed lege hâc de materiâ lib. Lanfranci contr. Bereng.: constat 23. tantùm capit.: vide de cons. dist. 2. fere tota. — [4] Trid. sess. 15. de Euch. c. 5. et can. 6.

les autres preuves pour constater l'existence d'un Sacrement.

8. Seulement les Pasteurs devront faire observer avec soin qu'il y a dans ce mystère plusieurs choses que les auteurs ecclésiastiques appellent quelquefois Sacrement. On les entend d'ordinaire donner ce nom soit à la consécration, soit à la communion, et souvent même au corps et au sang de Notre-Seigneur, qui sont contenus dans l'Eucharistie. Ainsi saint Augustin dit que le Sacrement se compose de deux choses; des apparences visibles des éléments, puis du corps et du sang invisible de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

C'est dans ce sens, c'est-à-dire en entendant par là le corps et le sang de Notre-Seigneur, que nous soutenons qu'il faut adorer ce Sacrement.

Mais il est évident que toutes ces choses ne s'appellent Sacrement que d'une manière impropre. Ce nom dans son sens rigoureux et absolu ne convient qu'aux seules espèces du pain et du vin.

9. On voit par-là combien l'Eucharistie diffère de tous les autres Sacrements.

Ceux-ci ne sont complets que par l'emploi de la matière, c'est-à-dire, à l'instant même où ils sont administrés; le baptême, par exemple, ne s'élève à l'état de Sacrement qu'au moment même de l'ablution. Mais pour compléter et parfaire l'Eucharistie, il suffit de la consécration de la matière, qui ne cesse point du tout d'être un vrai Sacrement dans le vase même où on la tient en réserve.

Ensuite quand les autres Sacrements se produisent, la matière et les éléments ne se changent point en une autre substance. L'eau du baptême et l'huile du saint-chrème ne perdent point leur nature primitive d'eau et d'huile, dans l'administration de ces Sacrements. Mais dans l'Eucharistie ce qui était pain et vin avant la consécra-

tion change après et devient la véritable substance du corps et du sang de Notre-Seigneur.

menti in aliam naturam mutatio. Etenim baptismi aqua, aut chrismatis oleum, cùm illa Sacramenta administrantur, priorem aquæ et olei naturam non amittunt. In Eucharistiâ verò quod panis et vinum ante consecrationem erat, confectâ consecratione, verè est corporis et sanguinis Domini substantia.

10. Quoiqu'il y ait deux éléments, la pain et le vin, pour composer l'Eucharistie dans son intégralité, cependant appuyés sur l'autorité de l'Eglise, nous n'y reconnaissons point plusieurs Sacrements, mais un seul. Autrement le nombre sept que la tradition a toujours transmis et que les conciles de Latran, de Florence et de Trente, ont fixé pour les Sacrements, ne pourrait plus exister. D'ailleurs la grâce de ce Sacrement a pour but de faire de nous tous un seul corps mystique. Mais pour qu'il soit lui-même en harmonie avec l'effet qu'il produit, il faut aussi qu'il soit un, non pas, si vous voulez de cette unité qui exclue la pluralité des éléments, mais de celle qui veut que des éléments divers n'aient qu'une seule et même signification. De même que la nourriture et la boisson, bien que deux substances différentes se confondent dans une fin unique qui est de réparer les forces du corps, de même aussi il était convenable que les deux espèces sacramentelles différentes se rapportassent à ces substances, pour représenter l'aliment spirituel qui soutient et fortifie nos âmes. Aussi le Seigneur a-t-il dit : *Ma chair est vraiment une nourriture et mon sang vraiment un breuvage.*

10. Licet autem duo sint elementa, panis scilicet et vinum, ex quibus integrum Eucharistiæ Sacramentum conficitur : non tamen plura Sacramenta, sed unum tantùm esse, Ecclesiæ auctoritate docti, confitemur : aliter enim septenarius Sacramentorum numerus, quemadmodum semper traditum, atque à conciliis Lateranensi, [2] Florentino et [3] Tridentino decretum est, constare non poterit : nam cùm hujus Sacramenti gratia unum corpus mysticum efficiatur, ut Sacramentum ipsum rei quam efficit, conveniat, unum esse oportet : atque unum quidem, non quia individuum sit, sed quia unius rei significationem habet. Nam quemadmodum cibus et potio, quæ duæ diversæ res sunt, ad unam tantùm rem adhibentur, ut scilicet vires corporis reficiantur : ita etiam duas illis diversas Sacramenti species respondere consentaneum fuit, quæ cibum spiritualem significarent, quo mentes sustinentur, et recreantur. Quare à Domino Salvatore dictum est : [4] Caro mea verè est cibus, et sanguis meus verè est potus.

Les Pasteurs auront ensuite à expliquer avec zèle ce que signifie ce Sacrement, afin que les Fidèles, en considérant les signes mystiques et sacrés avec les yeux du corps, nourrissent en même temps leur âme par la contemplation des mystères divins qu'ils rappellent.

Sed diligenter explicandum est, quid Eucharistiæ Sacramentum significet ut Fideles sacra mysteria oculis intuentes, simul etiam divinarum rerum

[1] Ex conciliis citatis Lateranense generale sub Innocent. II. non numerat quidem distinctè septem Sacramenta, sed de variis canon. satis clarè colligitur. — [2] Florent. in doct. de Sacr. — [3] Trid. sess. 7. can. 1. — [4] Joan., 6. 55.

contemplatione animum pascant. Tria verò sunt, quæ nobis hoc Sacramento indicantur.

Primum est Christi Domini Passio, quæ jam præteriit : ipse enim docuit : [1] Hoc facite in meam commemorationem : et Apostolus testatus est : [2] Quotiescumque manducabitis panem hunc et calicem bibetis, mortem Domini annuntiabitis, donec veniat.

Or ce Sacrement exprime principalement trois choses. La première est une chose déjà passée; c'est la Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Il nous l'apprend lui-même par ces paroles : *Faites ceci en mémoire de moi.* Puis l'Apôtre dit positivement : *Toutes les fois que vous mangerez ce pain et que vous boirez ce calice, vous annoncerez la mort de Jésus-Christ jusqu'à ce qu'il vienne.*

Alterum est divina et cœlestis gratia, [3] quæ præsens ad animam alendam et conservandam hoc Sacramento tribuitur. Quemadmodum enim Baptismo in novam vitam gignimur ; Confirmatione roboramur, ut Satanæ repugnare et palam Christi nomen profiteri possimus : ita Eucharistiæ Sacramento alimur ac sustentamur.

La seconde est une chose actuelle et présente. C'est la grâce céleste et divine que ce Sacrement nous communique pour alimenter et conserver nos âmes. Dans le Baptême nous sommes engendrés à une vie nouvelle, dans la Confirmation nous sommes fortifiés pour que nous puissions résister à Satan et confesser publiquement le nom de Jésus-Christ. Mais dans l'Eucharistie nous sommes sustentés et nourris.

Tertium est, quod futurum prænunciat, æternæ jucunditatis et gloriæ fructus quos in cœlesti patriâ ex Dei promissione capiemus. Hæc igitur tria, quæ instantis, præteriti et consequentis temporis varietate distingui perspicuum est, sacris mysteriis ita significantur, ut totum Sacramentum, quamvis ex diversis speciebus constet, ad singula horum declaranda, tanquam ad unius rei significationem, referatur.

La troisième regarde l'avenir : ce sont les délices et la gloire éternelle dont Dieu a promis de nous faire jouir dans la céleste patrie. Ces trois choses parfaitement distinctes entre elles par les diverses phases de passé, de présent et d'avenir, sont néanmoins si bien signifiées par le mystère sacré de l'Eucharistie, que le Sacrement, composé cependant d'espèces sacramentelles différentes, concourt tout entier à exprimer chacune d'elles comme s'il n'en devait représenter qu'une seule.

11. Sed in primis cognoscenda est à Pastoribus hujus Sacramenti materia : tum ut ipsi ritè illud possint conficere ; tum etiam ut Fideles admoneantur cujus rei symbolum sit : atque ejus rei quam significat, studio et desiderio exardescant. Duplex itaque est hujus Sacramenti materia, altera panis ex tritico confectus, de quâ primò age-

11. Mais ce que les Pasteurs devront connaître avant tout, c'est la matière de ce Sacrement, soit afin qu'ils puissent le produire eux-mêmes d'une manière régulière, soit pour que les Fidèles apprennent à connaître ce dont il est le Symbole et qu'ils s'enflamment d'amour et de désirs pour les choses qu'il signifie. Ce Sacrement a deux matières, il en a une dont nous allons parler de suite : c'est le pain de pur

[1] Luc., 22. 19. — [2] 1. Cor., 11. 26. — [3] Tertull., de Resurr. carnis, c. 8.

froment. Puis un autre dont nous parlerons tout-à-l'heure. Les évangélistes saint Matthieu, saint Marc et saint Luc, nous apprennent que Jésus-Christ Notre-Seigneur prit du pain, le bénit, le rompit en disant : *Ceci est mon corps.* Dans saint Jean, le Sauveur se donne à lui-même le nom de pain : *Je suis*, dit-il, *le pain vivant descendu du ciel.*

12. Mais il y a plusieurs sortes de pain. Tantôt c'est dans la matière qu'il variera ; il sera fait ou de froment, ou d'orge, ou de légumes, ou enfin d'autres fruits de la terre. Tantôt ce seront les qualités seules qui différeront ; l'un renfermera du levain pendant que l'autre n'en contiendra point du tout. Quant à la première classe, les paroles de notre Sauveur font voir que le pain eucharistique doit être de pur froment. Dans le langage ordinaire, nommer le pain d'une manière absolue et sans qualificatif, c'est désigner sans équivoque le pain de froment. Une figure de l'ancien Testament vient encore confirmer cette vérité. Le Seigneur avait ordonné que les pains de propositions, qui étaient un emblème de notre Sacrement, fussent de pure fleur de froment.

13. Mais si le pain de froment doit seul passer pour une matière propre à l'Eucharistie, comme les traditions apostoliques nous l'enseignent et comme l'autorité de l'Eglise catholique le confirme : il n'est pas difficile de se convaincre que ce pain doit être sans levain, d'après ce que fit Notre-Seigneur lors de l'institution de ce Sacrement. Il l'institua et le réalisa le premier des azymes, jour où il était défendu aux Juifs de conserver du pain levé dans leurs maisons.

tur : de alterâ posteà dicendum erit. Nam, ut docent evangelistæ [1] Matthæus, [2] Marcus et [3] Lucas, Christus Dominus panem in manus accepit, benedixit, et fregit dicens : Hoc est corpus meum. Apud Joannem quoque idem Salvator noster seipsum panem appellavit, cùm inquit : [4] Ego sum panis vivus, qui de cœlo descendi [5].

12. Cùm autem varia sint panis genera ; vel quia materiâ differunt, ut cùm alius ex tritico, alius ex hordeo, aut ex leguminibus cæterisque terræ frugibus confectus est ; vel quia diversis qualitatibus præditi sunt : (uni enim fermentum additur, alter verò fermenti omninò expers esse potest) [6] Quod ad primum attinet, Salvatoris verba ostendunt, panem ex tritico confici oportere : communi enim loquendi consuetudine, cùm panis absolutè dicitur, panem ex tritico intelligi satis constat. Id etiam veteris Testamenti figurâ declaratur : præceptum enim à Domino fuerat ut [7] panes propositionis, qui hoc Sacramentum significabant, ex similè conficerentur.

13. Sed quemadmodum nullus panis, nisi triticeus, apta ad Sacramentum materia putandus est : (hoc enim apostolica traditio nos docuit, et Ecclesiæ catholicæ auctoritas firmavit) ita etiam ex iis quæ Christus Dominus gessit, azymum esse debere, facilè intelligitur, ipse enim [8] primo azymorum die, quo nihil fermentati domi habere judæis licebat, hoc Sacramentum confecit atque instituit [9].

[1] Matth., 26. 26. — [2] Marc., 14. 22. — [3] Luc., 22. 19. — [4] Joan., 6. 41. — [5] Vid. de Cons. dist. 2. c. 1 et 2 et 55. ubi habes de hâc materiâ decreta Alexand. Pap. in 1. epist. ad omnes orthodoxos, et Cypr. lib. 2. epist. 3. et Ambr. lib. 4. de Sac. c. 4. vide etiam Iren. lib. 4. c. 34. et lib. 5. c. 2. — [6] D. Th. 3. p. q. 74. c. 3. — [7] Levit., 24. 5 — [8] Matth., 26. 17 ; Marc., 14. 12 ; Luc., 22. 7. — [9] Vide lib. de Decretal. tit. de celebrat. Mss., c. ult. ubi habes auctoritatem Honorii Papæ II.

14. Quòd si quis Joannis evangelistæ auctoritatem opponat, qui hæc omnia ante festum diem Paschæ acta esse commemorat, ea ratio facilè dissolvi potest. Etenim quem primum azymorum diem cæteri Evangelistæ appellàrunt, quòd feriâ quintâ vesperi dies festi azymorum inciperent, quo tempore Salvator noster Pascha celebravit, eum ipsum diem Joannes [1] pridie Paschæ fuisse describit : ut qui diei naturalis spatium, quod ab oriente sole inchoatur, in primis notandum existimavit. Quapropter divus etiam [2] Chrysostomus primum azymorum diem interpretatur eum diem, quo ad vesperam azyma comedenda essent. Sed azymi panis consecratio quantùm conveniat integritati et mentis munditiæ, quam Fideles ad hoc Sacramentum afferre debent, ab Apostolo docemur, , cùm inquit : [3] Expurgate vetus fermentum, ut sitis nova conspersio , sicut estis azymi : etenim Pascha nostrum immolatus est Christus : itaque epulemur non in fermento veteri, neque in fermento malitiæ et nequitiæ, sed in azymis sinceritatis et veritatis.

15. [4] Neque tamen ea qualitas adeò necessaria existimanda est, ut, si illa pani desit, Sacramentum confici non possit : utrumque enim panis genus veram et propriam panis rationem et nomen habet. Quanquam nemini licet, privatâ auctoritate, vel potiùs temeritate laudabilem Ecclesiæ suæ ritum immutare : atque eò minùs id facere latinis Sacerdotibus permissum est, quibus prætereà Pontifices [5] Max. præceperunt, ut ex azymo tantùm sacra mysteria conficerent : Atque hæc de alterâ hujus Sacramenti materiâ exposuisse satis sit : in quo tamen illud animadvertendum est , quàm multâ materiâ ad Sacramentum conficien-

[1] Joan., 13. 1. — [2] In Matth. hom. 83. c. 1.— [3] Cor., 15. 7.— [4] Conc. Flor. sess. ult.— [5] Lib. 10 decret. de celebr. miss. c. final.

14. Si on opposait l'autorité de saint Jean , qui rapporte que tout cela se passa avant la fête de Pâques, il serait facile de détruire cette objection. La fête des azymes commençait dès le soir de la cinquième férie, temps où le Sauveur célébra la Pâque. Alors ce que les autres évangélistes ont appelé le premier jour des azymes , saint Jean l'appela la veille de Pâques , parce qu'il crut devoir noter surtout le jour naturel dont la durée commence à courir au lever du soleil. Aussi saint Chrysostome entend-il par le premier des azymes le jour où l'on devait sur le soir manger les azymes. Au reste, la consécration du pain sans levain est en parfaite harmonie avec la pureté et l'innocence de cœur que les Fidèles doivent apporter à la réception de ce Sacrement ; c'est ce que l'Apôtre nous apprend quand il dit : *Purifiez-vous du vieux levain, afin que vous soyez une pâte nouvelle, comme vous êtes un pain azyme; car Jésus-Christ est l'agneau pascal immolé pour nous. Célébrons donc notre Pâque non avec le vieux levain, ce levain de malice et d'iniquité, mais avec les azymes de la sincérité et de la vérité.*

15. Cependant cette qualité n'est pas tellement nécessaire, que le Sacrement ne pût exister si elle venait à manquer. Ces deux sortes de pain conservent également le nom , les propriétés et toute la nature du pain véritable. Cependant il n'est permis à personne de changer d'autorité privée , ou pour mieux dire d'avoir la témérité de changer la louable coutume de son Eglise; mais jamais surtout aux prêtres de l'Eglise latine, car les souverains Pontifes ont expressément ordonné de ne célébrer les saints Mystères qu'avec le pain azyme. C'est assez de ces explications sur la première matière de ce Sacrement. Seulement nous remarquerons en finissant qu'on n'a jamais déterminé en quelle quantité il fau-

drait présenter cette matière à la consécration, par la raison que l'on ne peut déterminer d'une manière précise le nombre de ceux qui peuvent et doivent participer à cet auguste mystère.

dum uti oporteat, definitum non esse : cùm illorum etiam certus numerus definiri nequeat, qui aut possint, aut debeant sacra mysteria percipere.

16. Passons maintenant à l'autre élément de l'Eucharistie. Cette seconde matière est le vin exprimé du fruit de la vigne, mais auquel il faut mêler un peu d'eau. L'Eglise catholique a toujours enseigné que Notre-Seigneur s'était servi de vin dans l'institution de ce Sacrement, car c'est à cette occasion qu'il avait dit : *Je ne boirai plus de ce fruit de la vigne jusqu'à cet autre jour*. Si c'est le fruit d'une vigne, remarque saint Chrysostome, apparemment c'était du vin et non pas de l'eau, comme s'il eût voulu détruire longtemps d'avance l'hérésie de ceux qui prétendaient que l'eau seule devait être employée dans le mystère de l'Eucharistie.

16. Superest, ut de alterâ hujus Sacramenti materiâ et elemento dicatur. Est autem vinum ex vitis fructu expressum, cui modicum aquæ permixtum sit : nam Dominum Salvatorem vino in hujus Sacramenti institutione usum esse, catholica Ecclesia semper docuit, cùm ipse dixerit : [1] Non bibam amodo de hoc genimine vitis usque in diem illum. Quo in loco [2] Chrysostomus : De genimine, inquit, vitis quæ certè vinum, non aquam produxit. Ut tantò ante illorum hæresim, qui aquam solam in hisce mysteriis adhibendam senserunt convellere videretur.

17. Mais au vin l'Eglise a toujours été dans l'usage de mèler un peu d'eau, premièrement, parce que l'autorité des conciles et le témoignage de saint Cyprien prouvent que Notre-Seigneur le fit lui-même ; ensuite parce que ce mélange rappelle le souvenir du sang et de l'eau qui coulèrent du côté de Jésus-Christ. Enfin l'eau, comme nous le voyons dans l'Apocalypse, représente le peuple. Par conséquent l'eau mêlée au vin, exprime très-bien l'union du peuple fidèle avec Jésus-Christ son chef. Au reste cet usage qu'elle a toujours conservé, l'Eglise le tient de la tradition apostolique.

17. Aquam verò Dei Ecclesia vino semper admiscuit : primùm, quòd id à Christo Domino factum esse, et Conciliorum auctoritate, et sancti Cypriani testimonio [3] comprobetur : deinde quòd sanguinis et aquæ quæ ex ejus latere exierunt, hâc permixtione memoria renovatur. Tùm verò aquæ ut in Apocalypsi [4] legimus populum designant : quare aqua vino admixta fidelis populi cum Christo capite conjunctionem significat. Atque hoc ex apostolicâ traditione perpetuò sancta Ecclesia servavit.

Cependant quelque graves que soient les raisons de mettre de l'eau dans le vin, et quoiqu'on ne puisse la supprimer sans pécher mortellement, si elle venait à manquer, le Sacrement n'en existerait pas moins.

Sed quamvis aquæ admiscendæ ita graves rationes sint, ut eam sine mortali peccato prætermittere non liceat : ea tamen si desit, Sacramentum constare potest.

18. Mais ce que les Prêtres devront bien observer, c'est que si dans la célébration des sacrés Mystères il faut employer l'eau avec le vin, il faut l'y mêler en petite quantité. Au juge-

18. Illud autem Sacerdotibus animadvertendum est, ut quemadmodum

[1] Matth. 26. 29 ; Marc., 14. 25. — [2] Hom. 83. in Matth. — [3] Cypr. lib. 2. ep. 3. Trid. sess. 22. de sacrif. miss. c. 7. et can. 9. — [4] Apoc., 17. 15.

in sacris mysteriis aquam vino adhibere oportet, sic etiam modicam infundendam esse; nam ecclesiasticorum Scriptorum sententiâ et judicio, aqua illa in vinum convertitur. [1] Quare de eo Honorius Pontifex ita scribit : Perniciosus in tuis partibus inolevit abusus, videlicet, quòd major quantitas aquæ in sacrificio, quàm vini, adhibetur : cùm secundùm consuetudinem rationabilem Ecclesiæ generalis, longè plus vini quàm aquæ adhibendum sit. Hujus igitur [2] Sacramenti hæc duo tantùm elementa sunt : ac meritò pluribus decretis sancitum est, ne quid aliud præter panem et vinum, quod nonnulli facere non verebantur, offerre liceat.

19. Sed jam videndum est, hæc duo panis et vini symbola quàm apta sint ad eas res declarandas, quarum Sacramenta esse credimus et confitemur.

Primùm enim Christum nobis significant, ut vera est hominum vita. Ipse enim Dominus ait : [3] Caro mea verè est cibus, et sanguis meus verè est potus. Cùm igitur corpus Christi Domini vitæ æternæ alimentum illis præbeat, qui ejus Sacramentum purè et sanctè suscipiunt : rectè iis potissimum rebus conficitur, quibus hæc vita continetur; ut Fideles facilè possint intelligere pretiosi corporis et sanguinis Christi communione mentem animumque saturari.

Nonnihil etiam hæc ipsa [4] elementa ad id valent, ut eam cognitionem accipiant homines, esse in Sacramento corporis et sanguinis Domini veritatem. Nam cùm panem et vinum in humanam carnem et sanguinem vi

[1] Habetur l. 3. Decretal. de celeb. miss. c. 13. — [2] Vide de Consecr. dist. 2. c. 1 2. et seq. — [3] Joan.. 6. 55.— [4] Damasc., lib. 4. de fide orth. cap. 14.

ment des écrivains ecclésiastiques cette eau se change en vin. Voilà pourquoi le pape Honorius écrivait : « Un abus pernicieux s'est enraciné dans vos contrées : c'est d'employer plus d'eau que de vin dans le sacrifice. Tandis que la coutume très-raisonnable de l'Eglise universelle est d'employer beaucoup plus de vin que d'eau. » Ce sont donc là les deux seuls éléments de ce Sacrement : et c'est à bon droit que plusieurs décrets sont venus défendre d'offrir autre chose que le pain et le vin, comme quelques-uns avaient la témérité de le faire.

19. Considérons maintenant combien les deux emblèmes du pain et du vin sont propres à exprimer les choses dont nous les regardons et dont nous les proclamons comme les symboles et les signes dans ce Sacrement.

D'abord ils nous représentent Jésus-Christ comme la véritable vie de l'homme. Lui-même a dit : *Ma chair est vraiment une nourriture et mon sang véritablement un breuvage.* Si donc ceux qui reçoivent saintement et avec piété le Sacrement du corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ, y trouvent l'aliment de la vie éternelle, n'était-il pas convenable que ce Sacrement se fît précisément avec les éléments qui servent à soutenir la vie présente? Par là les Fidèles comprennent aisément que la communion du corps et du sang précieux de Jésus-Christ est la nourriture de leur esprit et de leur cœur.

Ensuite ils ne contribuent pas peu à nous faire admettre la présence réelle du corps et du sang de Jésus-Christ dans l'Eucharistie. Tous les jours nous voyons le pain et le vin se changer, par les seules forces de la nature, en notre chair et en notre sang. Dès lors cette analogie peut nous amener bien plus aisément à croire que la substance du pain et du vin sera chan-

gée par la vertu d'une bénédiction céleste au vrai corps et au vrai sang de Jésus-Christ.

naturæ quotidie immutari animadvertimus : faciliùs adduci possumus hâc similitudine, ut credamus, panis et vini substantiam in veram Christi carnem verumque ejus sanguinem cœlesti benedictione converti.

Ce changement miraculeux de ces éléments sert encore à peindre ce qui se passe dans l'âme. Certainement à l'extérieur on n'aperçoit aucun changement dans le pain et dans le vin, et cependant leur substance est vraiment convertie au corps et au sang de Jésus-Christ. De même en nous, rien ne paraît changé, et cependant nous nous trouvons intérieurement renouvelés à la vie quand nous recevons la vie véritable dans le Sacrement de l'Eucharistie.

Affert etiam aliquid adjumenti hæc admirabilis elementorum mutatio ad adumbrandum, quod fit in animâ. Ut enim, etsi nulla extrinsecùs panis et vini mutatio apparet, tamen eorum substantia in carnem et sanguinem Christi verè transit : ita etiam tametsi in nobis nihil immutatum videtur, interiùs tamen ad vitam renovamur, dum veram vitam in Eucharistiæ Sacramento accipimus.

Une dernière considération c'est que l'Eglise avec ses membres si nombreux ne forme qu'un seul corps. Mais rien ne pouvait mieux mettre cette union en lumière que les éléments du pain et du vin. Le pain est fait d'une multitude de grains et le vin de plusieurs grappes, par conséquent ils nous rappellent très-bien que, si nombreux que nous soyons, ce mystère divin nous unit par le lien le plus étroit et fait de nous tous comme un seul corps.

Accedit ad hæc, quòd, cùm unum Ecclesiæ corpus ex multis membris compositum sit, nullâ re magis elucet ea conjunctio, quàm panis vinique elementis. Panis enim ex multis granis conficitur, et vinum ex multitudine racemorum existit; atque ita nos, cùm multi simus, hujus divini mysterii vinculo arctissimè colligari, et tanquam unum corpus effici declarant.

§ III.

Forme de l'Eucharistie.

20. Il nous reste maintenant à traiter de la forme qu'il faut employer dans la consécration du pain, non pas qu'il faille livrer ces mystères au peuple sans nécessité (et il n'est pas nécessaire que ceux qui ne sont point dans les ordres sacrés les connaissent), mais pour que l'ignorance des Prêtres ne leur fasse point commettre des fautes trop grossières en consacrant.

20. Sequitur nunc, ut de formâ, quâ ad consecrandum panem uti oporteat, agatur ; non quidem ejus rei causâ, ut hæc mysteria fideli populo nisi necessitas cogat, tradantur (eos enim qui sacris initiati non sunt, de his erudiri necessarium non est) : sed ne formæ ignoratione, in Sacramento conficiendo à Sacerdotibus turpissimè peccetur.

Les évangélistes saint Matthieu, saint Luc et l'apôtre saint Paul, nous apprennent que cette forme consiste dans

Itaque à sanctis evangelistis Matthæo et Lucâ, itemque ab Apostolo docemur, illam esse formam, HOC EST COR-

PUS MEUM; scriptum est enim : [1] Cœnantibus illis, accepit Jesus panem, et benedixit ac fregit, deditque discipulis suis, et dixit : Accipite et manducate : Hoc est corpus meum. Quæ quidem consecrationis forma, cùm à Christo Domino servata sit, eâ perpetuò catholica Ecclesia usa est.

Prætermittenda sunt hoc loco sanctorum Patrum testimonia, quæ infinitum esset enumerare, et concilii Florentini decretum, quod omnibus patet, atque in promptu est : cùm præsertim ex illis Salvatoris verbis : [2] Hoc facite in meam commemorationem, idem liceat cognoscere [3].

Nam quod Dominus faciendum præcepit, non solùm ad id quod egerat, sed etiam ad ea quæ dixerat, referri debet, atque ad verba maximè pertinere intelligendum est, quæ non minùs efficiendi, quàm significandi causà, prolata erant [4].

Sed ratione etiam id facilè persuaderi potest : nam forma ea est, quâ illud significatur quod in hoc Sacramento efficitur : cùm autem hæc verba id quod fit significent ac declarent, hoc est, panis conversionem in verum Domini nostri corpus, sequitur, formam in illis ipsis verbis constituendam esse; in quam sententiam quod ab Evangelistâ dictum est, [5] Benedixit, licet accipere. Perinde enim videtur intelligendum, ac si dixisset, accipiens panem benedixit, dicens : Hoc est corpus meum.

Quamvis enim Evangelista verba

[1] Matth., 26. 26; Marc., 14. 22; Luc., 22. 19; Cor., 11. 64. — [2] Luc., 22. 19. — [3] In decret. de Sacram. item Trid. sess. 13. cap. 1. — [4] Quod ad Patres attinet, vide Amb. lib. de Sacr. c. 4 et 5. Chrys. hom. de prodit. Judæ. Aug. l. 5. de Trin. c. 4. Iren. l. 4. cont. hær. c. 34. Orig. l. 8. cont. Cels. Hesich. lib. 6. in Levit. c. 22. Cyrill. Alex. Epist. ad Calosgrium epist. Tertull. l. 4. contra Marc. Hier. epist. 1. — [5] Matth., 26 26.

ces paroles : *Ceci est mon corps*. Car voici ce qui est écrit : *Pendant qu'ils soupaient, Jésus prit du pain et le bénit et le rompit et le donna à ses disciples, disant : Prenez et mangez : Ceci est mon corps*. Une fois employée par Notre-Seigneur, cette forme a été perpétuellement suivie par l'Eglise catholique.

Nous ne rapporterons ici, ni les témoignages des saints Pères qu'il serait beaucoup trop long d'énumérer, ni le décret du concile de Florence qui est à la disposition et sous la main de tout le monde. Les seules paroles du Sauveur : *Faites ceci en mémoire de moi*, établissent assez clairement le point que nous traitons maintenant.

L'ordre qu'il donne ainsi doit se rapporter non-seulement à ce qu'il avait fait lui-même, mais encore à ce qu'il avait dit et spécialement à ces paroles, qui furent prononcées autant pour opérer ce qu'elles signifiaient que pour servir simplement de signes.

D'ailleurs, on pourrait encore aisément se convaincre de ceci par la raison. Dans un Sacrement, ce qui exprime l'effet que le Sacrement produit, en est véritablement la forme. Or les paroles que nous avons citées, indiquent et signifient très-bien ce qui s'opère dans l'Eucharistie, c'est-à-dire le changement du pain au vrai corps de Notre-Seigneur. Par conséquent, ce sont elles qui doivent en constituer la forme. Le mot : *il bénit*, rapporté par l'Evangéliste, doit être pris dans ce sens. On voit bien que c'est comme s'il y avait : après avoir pris du pain, il le bénit en disant : *Ceci est mon corps*.

Avant ces dernières paroles, l'Evangéliste, il est vrai, dit encore : *Prenez et mangez*; mais évidemment ces deux mots n'expriment point la consécration de la matière, ils n'en indiquent que l'usage. Aussi quoique le Prêtre soit tenu de les prononcer, ne sont-elles pas nécessaires à l'existence du Sacrement, pas plus que la con-

jonction : *Car,* que l'on prononce aussi dans la consécration du corps et du sang de Jésus-Christ. Autrement, s'il n'y avait personne pour recevoir l'Eucharistie, on ne devrait et on ne pourrait même pas la consacrer. Et cependant il n'est pas permis de douter que le Prêtre qui a prononcé les paroles de Notre-Seigneur, selon l'usage et les règles de la sainte Eglise, sur un pain propre à devenir la matière de l'Eucharistie, ne consacre réellement, lors même que plus tard le Sacrement ne serait jamais administré.

illa, ACCIPITE ET COMEDITE, præposuerit : illis tamen non materiæ consecrationem, sed usum tantummodò significari, perspicuum est; quare à sacerdote quidem omnino proferri debent, sed ad Sacramentum conficiendum necessaria non sunt.

Quemadmodum etiam profertur conjunctio illa ENIM, in corporis et sanguinis consecratione : aliter enim fiet, ut si hoc Sacramentum nemini administrandum sit, confici non oporteat, aut non possit quidem : cùm tamen dubitare non liceat quin Sacerdos, prolatis ex more atque instituto sanctæ Ecclesiæ verbis Domini, aptam panis materiam verè consecret; quamvis deinde contingat, ut nulli unquam sacra Eucharistia administretur.

21. Quant à la consécration du vin, cette autre matière du Sacrement, il faut pour les mêmes raisons que nous avons mentionnées plus haut, que le Prêtre en connaisse parfaitement la forme. Or, nous devons tenir pour certain qu'elle est ainsi conçue : *Ceci est le calice de mon sang, de la nouvelle et éternelle alliance, le mystère de la foi, qui sera versé pour nous et pour plusieurs, pour la rémission des péchés.*

21. Jam verò, quod ad vini, quæ est altera hujus Sacramenti materia, Consecrationem attinet, ob eamdem causam, quam supra commemoravimus, opus est ut Sacerdos formam cognitam et perspectam habeat.[1] Eam igitur his verbis comprehendi, certò credendum est : HIC EST CALIX SANGUINIS MEI, NOVI ET ÆTERNI TESTAMENTI, MYSTERIUM FIDEI, QUI PRO VOBIS ET PRO MULTIS EFFUNDETUR IN REMISSIONEM PECCATORUM.

Paroles dont la plupart sont tirées de la sainte Ecriture, et dont l'Eglise tient les autres de tradition apostolique. Ainsi ces mots : *Ceci est le calice*, se lisent dans saint Luc et dans l'Apôtre. Les suivants : *De mon sang, ou le sang de la nouvelle alliance, qui sera versé pour vous et pour plusieurs, pour la rémission des péchés*, se trouvent, partie dans saint Luc et partie dans saint Matthieu.

Mais ceux-ci : *Eternelle et mystère de la foi,* ils nous ont été transmis par la sainte Tradition, interprète et gardienne de la vérité catholique.

Ex quibus verbis plura quidem è sacris Scripturis colliguntur : quædam verò in Ecclesiâ ex Apostolicâ traditione conservata sunt. Nam quod dicitur :[2] Hic est calix, à D. Lucâ et ab Apostolo scriptum est; quod verò sequitur : Sanguinis mei, vel [3] sanguis meus novi Testamenti, qui pro vobis et pro multis effundetur in remissionem peccatorum : partim à D. Lucâ, partim à D. Matthæo dictum est.

Verba autem illa, Æterni, et Mysterium fidei, sancta traditio catholicæ veritatis interpres et custos nos docuit.

[1] Decret. lib. 3. de celebrat. missæ. cap. 6. — [2] Luc., 22. 20; 1. Cor., 11. 25. — [3] Luc., 22. 20, Matt. 26. 28.

Verùm de hâc formâ nemo dubitare poterit, si quod anteà dictum est de forma consecrationis, quæ ad panis elementum adhibetur, hoc etiam loco attendatur : constat enim iis verbis, quæ vini substantiam in sanguinem Domini converti significant, hujus elementi formam contineri. Quare cùm verba illa hoc apertè declarent, perspicuum est, aliam formam constituendam non esse.

22. Exprimunt autem præstereà quosdam effusi sanguinis in passione Domini admirabiles fructus qui ad hoc Sacramentum maximè pertineant : [1] Unus est, aditus ad æternam hereditatem, quæ novi atque [2] æterni Testamenti jure ad nos venit : Alter est, aditus ad justitiam per mysterium fidei : Jesum enim [3] per fidem in sanguinem ejus propitiatorem Deus proposuit, ut ipse sit justus et justificans eum, qui ex fide est Jesu Christi. Tertius est, [4] remissio peccatorum.

23. Quoniam verò hæc ipsa consecrationis verba plena mysteriorum sunt aptissimèque ad rem conveniunt, diligentiùs perpendere ea oportet. Quod verò dicitur : [5] HIC EST CALIX SANGUINIS MEI, sic intelligendum est : Hic est sanguis meus, qui hoc calice continetur. Rectè autem et appositè, dum sanguis hic, ut est Fidelium potus, consecratur, calicis mentio facienda est : neque enim sanguis hujusmodi potionem satis significare videretur, nisi vase aliquo exceptus esset. Sequitur deinde, NOVI TESTAMENTI, quod quidem ob eam rem additum est, ut intelligeremus Christi Domini sanguinem non figurâ, quemadmodum in veteri Testamento fiebat

[1] Hebr., 10. 20.— [2] Hebr,, 13. 20. — [3] Rom., 3. 25, 26. — [4] Hebr., 9. 12 et d. — [5] Decret. l. 5. de celeb. miss. c. 8.

Nul ne pourra élever des doutes sur cette forme, s'il se rappelle ici ce que nous avons dit sur la forme de consécration qui s'applique à l'élément du pain. Il est certain que les paroles qui expriment la conversion de la substance du vin au sang de Notre-Seigneur, contiennent la forme de ce Sacrement. Or les paroles citées plus haut indiquent clairement cette conversion. Dès lors toute autre forme ne saurait évidemment être admise.

22. Elles expriment en outre certains avantages admirables qui découlent du sang de Notre-Seigneur, répandu dans la passion, et qui appartiennent d'une manière spéciale à ce Sacrement. Le premier, c'est l'accès à l'héritage éternel, qui devient notre partage en vertu de la nouvelle et éternelle alliance. Le second, c'est l'accès à la justice par le mystère de la foi ; car *Dieu a établi Jésus-Christ pour être la victime de propitiation par la foi dans son sang, montrant tout ensemble qu'il est juste lui-même, et qu'il justifie celui qui a la foi en Jésus-Christ.* Enfin un troisième, c'est la rémission des péchés.

23. Mais puisque ces paroles de la consécration sont pleines de mystères, et qu'elles sont parfaitement appropriées à la chose, il faut les examiner et les peser avec plus de soin. Les mots : *Ceci est le calice de mon sang*, doivent s'entendre ainsi : Ceci est mon sang, contenu dans ce calice. C'est avec beaucoup de sagesse et de raison qu'en consacrant ce sang pour être le breuvage des Fidèles, on fait mention du calice. Par lui-même le sang ne semblerait pas exprimer assez nettement qu'il doit être bu, s'il ne nous était présenté dans une coupe. Ensuite on ajoute : *De la nouvelle alliance,* pour nous faire comprendre que si le sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ se donnait en figure dans l'alliance ancienne, (car nous lisons dans saint Paul, aux Hébreux, que cette alliance même ne fut

inaugurée qu'avec le sang.) Aujourd'hui il nous est donné réellement et en vérité. Ce qui est uniquement propre à l'alliance nouvelle. Aussi l'Apôtre a-t-il dit : *Jésus-Christ est le médiateur du nouveau testament, afin que, par sa mort, ceux qui sont appelés reçoivent l'héritage éternel qui leur a été promis.* Quant au mot : *éternel*, il se rapporte précisément à cet héritage éternel qui nous est échu par le droit que nous confère la mort de Jésus-Christ notre testateur éternel.

Les mots suivants : *le mystère de la Foi*, n'excluent point la réalité de la chose ; ils indiquent seulement que nous devons croire fermement ce qui pour nous demeure entièrement voilé et tout à fait au-dessus de la portée de nos yeux. Le sens qu'on leur donne ici est tout différent de celui qu'ils ont quand on les applique au baptême. Comme c'est par la foi que nous voyons le sang de Jésus-Christ caché sous l'espèce du vin, nous l'appelons pour cela le mystère de la foi. Le baptême, au contraire, s'appelle chez nous le Sacrement de la foi, ou selon les Grecs, le mystère de la foi, parce qu'il embrasse la profession de la foi chrétienne tout entière. Mais nous avons encore une autre raison de donner au sang du Sauveur le nom de mystère de la foi. L'un des articles de la foi que l'esprit de l'homme éprouve le plus de peine et de difficulté à admettre, c'est celui qui enseigne que Notre-Seigneur Jésus-Christ, véritable Fils de Dieu, vrai Dieu lui-même et vrai homme tout ensemble, a souffert la mort pour nous. Or cette mort est précisément représentée par le Sacrement de son sang. C'est ce qui a fait sagement rappeler, ici plutôt que dans la consécration du pain, la passion du Sauveur par ces paroles : *Qui sera répandu pour la rémission des péchés.* Le sang consacré séparément est bien plus propre et il a beaucoup plus de

(de eo enim apud Apostolum ad Hebræos legimus : Sine [1] sanguine Testamentum dedicatum non esse) sed verè et reipsâ hominibus tradi : quod ad novum Testamentum pertinet. Quare Apostolus inquit : [2] Ideò novi Testamenti mediator est Christus, ut morte intercedente, repromissionem accipiant, qui vocati sunt æternæ hereditatis. Verbum verò, ÆTERNI, ad hereditatem æternam, quæ Christi Domini æterni testatoris morte ad nos jure pervenit, referendum est. Quod subjicitur, MYSTERIUM FIDEI, non rei veritatem excludit ; sed quod occultè latet atque ab oculorum sensu remotissimum est, certâ fide credendum esse significat. Diversa verò hisce verbis sententia hoc loco subjecta est ab eâ quam habent, cùm baptismo etiam tribuuntur : nam quod sanguinem Christi, sub vini specie latentem, fide cernimus, mysterium fidei dicitur. At baptismus, quoniam universam christianæ fidei professionem complectitur, à nobis fidei Sacramentum, à Græcis mysterium jure appellatur. Quanquam aliâ etiam ratione sanguinem Domini ; fidei mysterium dicimus, quòd scilicet in eo maximè plurimum difficultatis, et negotii humana ratio experiatur cùm nobis fides credendum proponit Christum Dominum[3], verum Dei Filium, simulque Deum et hominem mortem pro nobis pertulisse : quæ quidem mors sanguinis Sacramento designatur. Quapropter appositè hoc loco potiùs quàm in consecratione corporis, Passio dominica commemoratur, his verbis : QUI EFFUNDETUR IN REMISSIONEM PECCATORUM. Sanguis enim separatim consecratus ad Passionem Domini, et mortem et passionis genus ante omnium oculos ponendum majorem vim et monumentum habet. Sed verba illa quæ adduntur : PRO VOBIS ET PRO MULTIS, à Matthæo, et [4] Luca, singula à singulis sumpta sunt,

[1] Hebr., 9. 18. — [2] Ibid., 13. — [3] Matth., 26. 28. — [4] Luc., 22. 20.

quæ tamen sancta Ecclesia, Spiritu Dei instructa, simul conjunxit : pertinent autem ad Passionis fructum atque utilitatem declarandam; nam si ejus virtutem inspiciamus, pro omnium salute sanguinem à Salvatore effusum esse fatendum erit; si verò fructum quem ex eo homines perceperint, cogitemus, non ad omnes, sed ad multos tantùm eam utilitatem pervenire facilè intelligemus. Cùm igitur, PRO VOBIS, dixit : vel eos, qui aderant, vel delectos ex Judæorum populo, quales erant discipuli, excepto Judâ, quibuscum loquebatur, significavit. Cùm autem addidit, PRO MULTIS, reliquos electos ex Judæis aut Gentibus intelligi voluit. Rectè ergo factum est, ut, pro universis, non diceretur; cùm hoc loco tantummodo de fructibus Passionis sermo esset quæ salutis fructum delectis solùm attulit. Atque hùc spectant verba illa Apostoli : [1] Christus semel oblatus est ad multorum exhaurienda peccata. Et quod Dominus apud Joannem inquit : [2] Ego pro eis rogo, non pro mundo rogo, sed pro his quos dedisti mihi, quia tui sunt. Plurima alia in hujus consecrationis verbis latent mysteria, quæ Pastores assiduâ rerum divinarum meditatione et studio ipsi per se, juvante Domino, facilè assequentur.

[1] Hebr., 9. 26. — [2] Joan., 17. 9.

force pour mettre sous les yeux de tous la passion de Notre-Seigneur, sa mort et le genre de sa passion. Les mots : *Pour vous et pour plusieurs*, que l'on ajoute, sont empruntés les uns à saint Matthieu et les autres à saint Luc. Inspirée par l'Esprit de Dieu, la sainte Eglise les a réunis. Ils servent à exprimer les fruits et les avantages de la passion. A ne considérer que la vertu du sang de Jésus-Christ, nous sommes obligés d'avouer qu'il a été répandu pour le salut de tous. Mais si nous examinons les fruits que les hommes en retirent, nous remarquerons aisément qu'ils ne sont point le partage de tous, mais seulement de plusieurs. Lorsque Jésus-Christ dit : *Pour vous*, il comprenait par là, à l'exception de Juda, ceux qui étaient présents et avec lesquels il parlait, ou bien les élus du peuple juif, tels que les disciples. En ajoutant : *Pour plusieurs*, il voulait désigner tout le reste des élus soit d'entre les Juifs soit d'entre les Gentils. Et c'est avec raison qu'il ne fut pas dit : pour tous, puisqu'alors il ne s'agissait que des fruits de la passion qui procure le salut aux élus seulement. C'est dans ce sens qu'il faut entendre ces paroles de l'Apôtre : *Jésus-Christ n'a été immolé qu'une fois pour effacer les péchés de plusieurs*; et ce que dit Notre-Seigneur dans saint Jean : *Je prie pour eux, je ne prie pas pour le monde, mais pour ceux que vous m'avez donnés, parce qu'ils sont à vous.* Les paroles de la consécration recèlent encore beaucoup d'autres mystères. Mais les Pasteurs zélés et fidèles à méditer souvent les choses de Dieu, les découvriront aisément d'eux-mêmes avec le secours du Seigneur.

CHAPITRE SIXIÈME.

SUITE DU SACREMENT DE L'EUCHARISTIE.

§ I.

La présence réelle.

24. Il est temps de revenir à l'explication des points que pour aucun motif on ne doit laisser ignorer aux Fidèles.

L'Apôtre nous enseigne que l'un des plus grands crimes, c'est celui que commettent les personnes qui ne *discernent point le corps de Notre-Seigneur*. Les Pasteurs devront donc avant tout exhorter les chrétiens à faire ici tous leurs efforts pour détacher des sens leur esprit et leur raison. Si les Fidèles se persuadaient que le Sacrement ne contient que ce qu'ils saisissent par les sens, ils tomberaient nécessairement dans l'impiété la plus profonde. Ne trouvant à la vue, au toucher, à l'odorat et au goût, rien autre chose que les apparences du pain et du vin, ils croiraient que l'Eucharistie ne renferme que du pain et du vin. Il faut donc faire en sorte qu'ils s'arrachent au jugement des sens pour s'élever uniquement à la contemplation de la vertu et de la puissance infinie de Dieu.

25. Parmi les effets que la foi catholique attribue hautement et sans hésiter à la force des paroles de la consécration, il en est surtout trois à admirer et à contempler.

Le premier, c'est que le vrai corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ, celui-là même qui est né de la Vierge Marie,

24. Sed jam ad earum rerum explicationem ratio revertatur, quæ ut à Fidelibus ignorentur, nullo modo committendum est. Ac quoniam Apostolus admonet, gravissimum scelus admitti ab iis qui [1] non dijudicant corpus Domini : hoc in primis doceant Pastores, animum atque rationem à sensibus omni studio avocandam esse Si enim Fideles ea tantum in hoc Sacramento contineri sibi persuaserint, quæ sensibus percipiunt; in summam impietatem adducantur necesse est; cùm nihil aliud, præter panis ac vini speciem, oculis, tactu, odoratu, gustu sentientes, panem tantummodò ac vinum in Sacramento esse judicaverint. Curandum igitur est, ut Fidelium mentes, quàm maximè fieri potest, à sensuum judicio abstrahantur, atque ad immensam Dei virtutem et potentiam contemplandam excitentur.

25. Tria enim sunt maximè admiranda atque suscipienda, quæ in hoc Sacramento verbis consecrationis effici, fides catholica sine ullâ dubitatione credit ac confitetur.

Primum est, verum Christi Domini corpus, illud idem, quod natum ex

[1] 1, Cor., 11. 29.

Virgine, in cœlis sedet ad dexteram Patris, hoc Sacramento contineri [1].

Alterum est, nullam in eo elementorum substantiam remanere : quamvis nihil magìs à sensibus alienum et remotum videri possit [2].

Tertium est, quod ex utroque facilè colligitur, etsi verba consecrationis id maximè exprimunt, accidentia, quæ aut oculis cernuntur, aut aliis sensibus percipiuntur, sine ullâ re subjecta esse mirâ quâdam atque inexplicabili ratione. Ac panis quidem et vini accidentia omnia licet videre, quæ tamen nulli substantiæ inhærent, sed per se ipsa constant : cùm panis et vini substantia in ipsum Domini corpus et sanguinem ita mutetur, ut panis et vini substantia omninò esse desinant.

26. Verùm, ut prius de primo agatur, conentur Pastores explicare, quàm perspicua et clara sint Salvatoris nostri verba, quæ corporis ejus veritatem in Sacramento demonstrant; nam cùm inquit [3] : Hoc est Corpus meum, hic est Sanguis meus : nemo, qui modò sanè mentis sit, ignorare potest, quid nobis intelligendum sit : præsertim cùm de humanâ naturâ sermo habeatur, quam in Christo verè fuisse, catholica fides dubitare neminem patitur : ut vir sanctissimus, atque doctissimus Hilarius [4] præclarè scripserit de veritate carnis et sanguinis Christi, cùm ex ipsius Domini professione, et

[1] Vide Dionys. de Eccl. Hierarch. c. 3. Ignat. epist. ad Smyr. Just. Apol. 2. Iren. lib. 4. c. 34. et lib. 5. cap. 2. Trid. sess. 13. c. 1. de Euch.— [2] Cypr. de Cœnâ Domini. Euseb. Emiss. hom. 5. de Pasc. Cyrill. Hierosol. Catechis. 1 et 3 et 4. Ambr. lib. 4. de Sacram. c. 4. Chrys. hom. 83. in Matth., et 60 ad popul. Antioch. — [3] Matth., 16. 26, 28 ; Marc., 14, 22, 24 ; Luc., 22. 19. — [4] S. Hilar. lib. 8. de Trinit. super illa verba, ut sint unum.

qui est assis dans le ciel à la droite du Père, est contenu dans l'Eucharistie.

Le second, c'est que dans le Sacrement il ne reste rien de la substance des deux éléments, quoique rien ne semble plus repoussé et plus démenti par les sens.

Le troisième, qui se déduit aisément des deux autres et qui de plus se trouve encore formellement énoncé dans les paroles de la consécration, c'est que par une disposition inexplicable et toute miraculeuse, les accidents qui apparaissent aux yeux et que les autres sens perçoivent aussi, se soutiennent sans le secours d'aucun sujet. Ils présentent encore toutes les apparences du pain et du vin, mais ne tiennent à aucune substance, ils subsistent par eux-mêmes. La subtance du pain et du vin est si bien changée au corps et au sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qu'il n'en reste absolument rien.

26. Commençons par le premier. Les pasteurs s'efforceront de faire comprendre combien sont claires et positives les paroles de notre Sauveur, qui établissent la présence réelle de son corps dans l'Eucharistie. En effet il a dit : *Ceci est mon Corps, ceci est mon Sang*. Or est-il un homme, pourvu seulement qu'il ne soit pas privé de raison, qui puisse ne pas voir ce que ces paroles signifient, surtout quand il est question de la nature humaine qui se trouve bien réellement en Jésus-Christ, comme la foi catholique ne permet à personne d'en douter. Aussi saint Hilaire, ce personnage si distingué par sa sainteté et par sa science, en parlant de la présence réelle de la chair et du sang de Jésus-Christ, a-t-il dit nettement que quand la déclaration du Sauveur lui-même et notre foi venaient nous certifier que sa chair est vraiment une nourriture, il n'y avait plus lieu d'hésiter. Les Pasteurs auront encore à

développer un autre passage d'où il est facile de conclure que l'Eucharistie contient vraiment le corps et le sang de Jésus-Christ. Saint Paul, après avoir rappelé que le Seigneur avait consacré le pain et le vin et qu'il avait distribué les sacrés mystères à ses Apôtres, ajoute : *Que l'homme s'éprouve donc lui-même et qu'après cela il mange de ce pain et boive de ce calice, car celui qui en mange et qui en boit indignement, mange et boit sa propre condamnation, ne discernant pas le corps du Seigneur.* Mais si, comme les hérétiques le répètent sans cesse, nous n'avions à vénérer dans le Sacrement qu'un souvenir et un signe de la passion de Jésus-Christ, à quoi bon des expressions aussi fortes pour exhorter les Fidèles à s'éprouver? Par ce terme énergique de condamnation, l'Apôtre indique que l'on commet un crime abominable quand on reçoit avec un cœur souillé le corps de Notre-Seigneur, que l'Eucharistie nous couvre d'un voile, et quand on ne sait pas distinguer cette nourriture de toutes les autres. Plus haut et dans la même épître, saint Paul s'exprime encore d'une manière plus formelle. Voici ses paroles : *Le calice de bénédiction que nous bénissons n'est-il pas la communication du sang de Jésus-Christ? Et le pain que nous rompons, n'est-ce pas la participation du corps du Seigneur* N'est-ce pas là désigner évidemment la véritable substance du corps et du sang de Jésus-Christ.

27. Les Pasteurs expliqueront donc ces passages. Mais ils feront surtout remarquer qu'ils ne renferment plus rien de douteux ni d'incertain. Avec son inviolable autorité, l'Eglise de Dieu en a fixé le sens, interprétation que nous pouvons parvenir à connaître par deux procédés différents. L'un, c'est de consulter les Pères qui ont fleuri à l'origine et dans tous les âges de l'Eglise et qui sont les meilleurs témoins de sa doctrine. Or ils

fide nostrâ, caro ejus verè sit cibus, relictum non esse ambigendi locum. Verùm alter prætereà locus à Pastoribus enucleandus est, exque apertè licet cognoscere, verum Domini corpus et sanguinem in Eucharistiâ contineri. Nam Apostolus posteaquam commemoravit panem, et vinum à Domino consecratum, et sacra mysteria Apostolis suis administrata esse, subjungit : [1] Probet autem seipsum homo, et sic de pane illo edat, et de calice bibat : qui enim manducat et bibit indignè, judicium sibi manducat et bibit, non dijudicans corpus Domini. Quòd si, ut hæretici dictitant, nihil aliud in Sacramento venerandum esset, præter memoriam et signum Passionis Christi, quid opus erat tam gravibus verbis Fideles hortari, ut se ipsos probarent? Gravi enim illâ, judicii, voce declaravit Apostolus, nefarium aliquod scelus ab eo admitti, qui impurê sumens corpus Domini, quod in Eucharistia occultè latet, ab alio ciborum genere non distinguit. Quod etiam supra in eâdem Epistolâ uberiùs explicavit Apostolus his verbis : [2] Calix benedictionis, cui benedicimus, nonne communicatio sanguinis Christi est? Et panis, quem frangimus, nonne participatio corporis Domini est? Quæ quidem verba veram corporis et sanguinis Christi Domini substantiam demonstrant.

27. Hæc igitur Scripturæ loca Pastoribus explicanda erunt, atque in primis docendum, nihil in eis dubii aut incerti relictum esse : præsertim cùm hæc Ecclesiæ Dei sacrosancta auctoritas interpretata sit : ad cujus sententiæ cognitionem duplici viâ et ratione possumus pervenire. Prima est, cùm Patres, qui ab initio Ecclesiæ, atque omni deinceps ætate floruerunt, et Ecclesiasticæ doctrinæ

[1] 1. Cor., 11. 28. — [2] 1. Cor., 10. 16.

optimi testes sunt consulimus : hi verò summo consensu omnes hujus dogmatis veritatem apertissimè tradiderunt. Quorum singula testimonia afferre, quoniam operosi laboris esset, satis erit pauca notare, vel indicare potiùs, ex quibus judicium de cæteris facilè fieri poterit. Primus igitur divus Ambrosius [1] fidem suam proferat, qui in libro de iis qui mysteriis initiantur, testatus est verum Christi corpus in hoc Sacramento sumi, sicut verum ex Virgine sumptum est : idque certissimâ fide tenendum esse ; et alio loco docet, ante consecrationem panem ibi esse, post consecrationem autem carnem Christi. Accedat alter testis divus Chrysostomus [2] non minoris fidei et gravitatis, qui quidem cum multis aliis in locis hanc ipsam veritatem profitetur, et docet, tum verò præcipuè homiliâ 60, de iis qui sacra mysteria impurè sumunt : itemque homiliâ 41 et 45, in sanctum Joannem : Inquit enim : Pareamus Deo, neque contradicamus ; licet vel cogitationibus, vel oculis nostris videatur adversari, quod dicitur. Ipsius enim sermo infallibilis est, sensus noster facilè seducitur. His verò omni ex parte consentiunt, quæ divus Augustinus acerrimus catholicæ fidei propugnator semper docuit, atque in primis titulum Psal. 33, exponens; scribit enim : Portare se in manibus suis, homini impossibile est, solique Christo convenire potest; ferebatur enim ille in manibus suis, quando commendans ipsum corpus suum, ait : Hoc est corpus meum. Ac Cyrillus præthereà, Justinus, et Irenæus adeò apertè libro 4, in Joannem veram Domini carnem in hoc Sacramento esse affirmat, ut ejus verba nullis possint fallacibus et captiosis interpretationibus obscurari. Quòd si Pastores alia etiam Patrum testimonia requirant, facilè erit sanc-

[1] Lib. 4. de Sacr. c. 4. et de iis qui myst. init. c. 9. vide et de Consec. dist. 2. pluribus in locis. — [2] S. Chrys. ad popul. Antioch. hom. 60 et 61.

ont tous, d'un accord unanime, enseigné très-clairement la vérité de ce dogme. Exposer les témoignages de chacun d'eux serait une tâche trop pénible. Il suffira d'en rapporter ou plutôt d'en indiquer quelques-uns qui nous feront facilement juger de tous les autres. Que saint Ambroise produise le premier sa profession de foi : dans son livre sur ceux qui sont initiés aux mystères, il affirme que dans l'Eucharistie on reçoit vraiment le corps de Jésus-Christ, comme il l'avait pris lui-même vraiment dans le sein de la sainte Vierge. « Avant la consécration, dit-il ailleurs, vous n'avez que du pain, après la consécration c'est la chair de Jésus-Christ. » Que saint Chrysostome se présente ensuite : c'est un autre témoin non moins digne de confiance et d'une autorité non moins grande. Il professe et enseigne la même vérité dans une foule de passages, mais particulièrement dans l'Homélie 60 à propos de ceux qui reçoivent indignement les sacrés mystères, et dans les Homélies 41 et 45 sur saint Jean. « Obéissons à Dieu, dit-il, et n'allons pas lui résister lors même que ce qu'il dit semble répugner à nos idées et à nos yeux. Sa parole est infaillible, tandis que nos sens s'égarent facilement. » A cela vient se conformer de tout point ce que saint Augustin, ce défenseur si ardent de la foi catholique, a enseigné partout, mais spécialement dans son commentaire sur le Ps. 33. « Se porter dans ses propres mains, écrit-il, est impossible à l'homme. Il n'appartient qu'à Jésus-Christ seul de le faire. Mais il se porta dans ses mains lorsqu'en offrant son corps il dit : *Ceci est mon corps.* » Enfin sans compter saint Justin et saint Irénée, saint Cyrille, dans son 4e livre sur saint Jean, affirme en termes si clairs que la véritable chair de Notre-Seigneur se trouve dans l'Eucharistie, que nulle interprétation fausse et captieuse ne pourra jamais

obscurcir ses paroles. Si les Pasteurs demandaient encore de nouveaux témoignages des Pères, il serait facile de leur citer saint Denys, saint Hilaire, saint Jérôme, saint Jean Damascène, et une infinité d'autres dont les passages les plus importants sur cette matière ont été réunis en corps d'ouvrage que l'on doit aux soins et aux talents de personnes pieuses et savantes et qu'on peut lire partout. Il reste une autre voie pour découvrir les jugements de l'Eglise dans les choses de la foi ; c'est la condamnation des doctrines et des opinions contraires.

tos Dionysium, Hilarium, Hieronymum, Damascenum addere, innumerabilesque alios, quorum de hâc re gravissimas sententias doctorum, ex piorum hominum industriâ, et labore in unum congestas passim legimus [1]. Altera restat via, quâ sanctæ Ecclesiæ judicium in iis quæ ad fidem pertinent, investigare liceat, contrariæ scilicet doctrinæ, et opinionis damnatio.

28. Or le fait est constant : le dogme de la présence corporelle de Jésus-Christ dans le saint Sacrement de l'Eucharistie a toujours été tellement répandu et popularisé dans toute l'Eglise, il a toujours été si universellement reçu par tous les Fidèles, que quand Bérenger, il y a plus de 500 ans, osa l'attaquer et prétendre qu'il n'y avait là qu'un signe, aussitôt un concile de Verceil, convoqué par les ordres de Léon IX, le condamna d'une voix unanime et l'obligea à anathématiser lui-même son hérésie. Et lorsque plus tard il retomba dans son aberration impie, un concile de Tours et deux conciles de Rome dont l'un avait été assemblé par le souverain Pontife Nicolas II, et le second par Grégoire VIII, le condamnèrent tous trois de nouveau. Innocent III confirma la sentence dans l'assemblée générale de Latran. Enfin les conciles de Florence et de Trente sont venus tour-à-tour fixer ce dogme avec plus de précision encore et lui prêter leur solide appui.

28. At verò constat, semper corporis Christi veritatem in sancto Eucharistiæ Sacramento, ita per universam Ecclesiam diffusam et disseminatam esse, et consentienti voluntate ab omnibus fidelibus receptam, ut cùm ante quingentos annos Berengarius id negare ausus esset, ibique signum tantummodò esse assereret, statim in Vercellensi Concilio, quod Leonis IX auctoritate convocatum fuerat, omnium sententiis condemnatus ipse hæresim suam anathemati addixerit : qui posteà cùm ad eamdem impietatis insaniam rediisset, tribus aliis Conciliis, Turonensi, et duobus Romanis, quorum alterum Nicolaus II, alterum Gregorius VIII, Pontifices Max. convocârunt, damnatus est. Eam posteà sententiam Innocentius III, in Concilio Lateranensi magno confirmavit; ac deinceps à Florentinâ et Tridentinâ Synodis ejusdem veritatis fides apertiùs declarata ac stabilita est.

29. En présentant avec soin toutes ces autorités, les Pasteurs pourront certainement, nous ne disons pas ramener ceux qui, aveuglés par leurs erreurs, ne haïssent rien tant que la lumière de la vérité, mais affermir les faibles et remplir les âmes pieuses de joie et de consolation ; d'autant plus qu'il est évident pour tous les Fidèles,

29. Hæc igitur si Pastores diligenter exposuerint, (ut nihil dicamus de iis, qui erroribus obcæcati, nihil

[1] Divus Aug. in Psalm. 33. Conc. 1. a medio ad finem usque. Cyril. lib. 4. in Joann. cap. 13 et 14. et lib. 10. c. 13. Just. Apolog. 2. sub finem ad Antoninum pium. Iren. lib. 3. contra hæres. Dionys. Eccles. Hier. c. 3. Hilar. lib. 8. de Trin. Hieron. Epist. ad Damasum. Damasc. lib. 4. de Orthod. fide. cap. 14.

magìs, quàm veritatis lucem, oderunt) et infirmos confirmare et piorum mentes summâ quâdam lætitiâ et voluptate afficere poterunt : cùm præsertim Fidelibus dubitare non liceat, quin inter cæteros fidei articulos hujus etiam dogmatis fides comprehendatur.

que la foi des autres articles implique la foi de celui-ci.

Nam cùm Dei summam omnium rerum potestatem credunt, et confitentur, credant etiam necesse est, potestatem ei non defuisse maximi hujus operis efficiendi, quod in Eucharistiæ Sacramento admiramur et colimus.

En effet, admettre et confesser le souverain pouvoir de Dieu sur toutes choses, c'est nécessairement admettre que Dieu n'a pas manqué de puissance, pour opérer le chef-d'œuvre que nous admirons et que nous révérons dans l'Eucharistie.

Deindè cùm credunt sanctam Ecclesiam catholicam, necessariò sequitur ut simul credant eam esse, quam explicavimus, hujus Sacramenti veritatem.

Comme aussi croire la sainte Eglise catholique, c'est tenir pour vraies les explications que nous venons de donner de ce Sacrement.

30. Sed nihil est profectò, quod ad piorum jucunditatem et fructum addi possit, cùm hujus altissimi Sacramenti dignitatem contemplantur. Primùm enim intelligunt, quanta sit Evangelicæ legis perfectio, cui datum est, id re ipsâ habere, quod signis Mosaicæ legis tempore adumbratum fuerat. Quare divinitùs dictum est à Dionysio [1] Ecclesiam nostram mediam esse inter Synagogam, et supremam Hierusalem, ac propterеà utriusque participem. Ac profectò satìs mirari Fideles nunquam poterunt sanctæ Ecclesiæ perfectionem, ejusque gloriæ altitudinem : cùm inter eam, et cœlestem beatitudinem unus tantùm gradus interesse videatur : Hoc enim nobiscum cœlitibus commune est, ut utrique Christum Deum, et hominem præsentem habeamus : sed quo uno gradu ab eis distamus, illi præsentes beatâ visione perfruuntur : nos præsentem, et tamen ab oculorum sensu remotum, sacrorum mysteriorum admirabili integumento se occultantem, firmâ et constanti fide veneramur. Prætereà, Fideles hoc Sacramento Christi Salvatoris nostri perfectissi-

[1] De Eccl. Hierar. c. 3. n. 1.

30. Mais ce qui met le comble au bonheur et aux jouissances des personnes pieuses, c'est de contempler la sublime dignité de ce Sacrement. Par là, elles comprennent d'abord toute la perfection de la loi évangélique à laquelle il a été donné de posséder en réalité ce qui n'avait été représenté qu'en figure sous la loi de Moïse. Aussi saint Denis a-t-il supérieurement dit que notre Eglise tenait le milieu entre la Synagogue et la Jérusalem d'en haut, et qu'elle participait de l'une et de l'autre. Les Fidèles ne sauraient donc assez admirer la perfeetion de la sainte Eglise et la sublimité de sa gloire, puisqu'il semble n'y avoir qu'un degré entre elle et la béatitude céleste. Nous avons cela de commun avec les habitants des cieux, que les uns et les autres nous possédons Jésus-Christ, Dieu et homme présent au milieu de nous. Le seul degré qui nous sépare d'eux, c'est qu'ils jouissent de la présence de Jésus-Christ par la vision béatifique, tandis que nous, nous l'adorons bien avec une foi ferme et inébranlable, comme présent au milieu de nous ; mais cependant notre vue ne

saurait percer jusqu'à lui ; il se tient caché derrière le voile miraculeux des saints Mystères. Ensuite les Fidèles éprouvent dans ce Sacrement l'immense charité de notre Sauveur Jésus-Christ. N'est-ce pas un des plus beaux traits de sa bonté de n'avoir jamais emporté loin de nous cette nature qu'il nous avait empruntée, mais d'avoir voulu être et demeurer autant que possible avec nous, au point qu'on peut avec vérité lui appliquer dans tous les temps ces paroles : *Je fais mes délices d'être avec les enfants des hommes.*

mam charitatem experiuntur ; ejus enim bonitatem maximè decuit, naturam, quam à nobis sumpserat, à nobis nunquàm subtrahere : sed quantùm fieri posset, esse, versarique nobiscum vellet : ut illud omni tempore verè et propriè dictum videretur [1] : Deliciæ meæ esse cum filiis hominum.

§ II.

Jésus-Christ est tout entier dans l'Eucharistie.

31. Ici les Pasteurs auront à expliquer que l'Eucharistie contient non-seulement le corps de Jésus-Christ avec tout ce qui constitue un corps véritable, comme les os et les nerfs, mais encore Jésus-Christ tout entier. Il faut savoir que Jésus-Christ, c'est le nom d'un Dieu et d'un homme tout à la fois, c'est-à-dire, d'une personne dans laquelle la nature divine et la nature humaine viennent se réunir ; par conséquent, Jésus-Christ possède les deux substances et ce qui les caractérise, la divinité d'abord, puis la nature humaine tout entière avec l'âme, les parties du corps et le sang qui la composent. Nous devons donc croire que toutes ces choses se trouvent dans l'Eucharistie. Car si dans le Ciel toute l'humanité de Jésus-Christ est réunie à la divinité dans une seule personne et dans une seule hypostase, ce serait un crime de supposer que le corps qui est présent dans le Sacrement, s'y trouve séparé de la divinité.

31. Jam verò hoc loco à Pastoribus explicandum est, non solùm verum Christi corpus, et quidquid ad veram corporis rationem pertinet, velut ossa et nervos ; sed etiam totum Christum in hoc Sacramento contineri. Docere autem oportet Christum nomen esse Dei et hominis, unius scilicet personæ, in quâ divina et humana natura conjuncta sit : quare utramque substantiam, et quæ utriusque substantiæ consequentia sunt, divinitatem, et totam humanam naturam, quæ ex animâ et omnibus corporis partibus, et sanguine etiam constat, complectitur : quæ omnia in Sacramento esse credendum est. Nam cùm in cœlo tota humanitas divinitati in unâ personâ et hypostasi conjuncta sit, nefas est suspicari, corpus, quod in Sacramento inest, ab eâdem divinitate sejunctum esse [2].

32. Cependant les Pasteurs auront soin de faire remarquer que toutes ces choses ne sont point contenues dans le Sacrement, par la même raison et

32. In quo tamen Pastores animad-

[1] Prov., 8. 31. — [2] Vide de Consecrat. dist. 2. multis in locis. Item Ambros. de iis qui myster. init. c. 9. D. Thom. p. 3. q. 76. art. 1.

vertant necesse est, non omnia eâdem ratione aut virtute in hoc Sacramento contineri. Quædam enim sunt, quæ ex vi et efficientiâ consecrationis in Sacramento esse dicimus : nam cùm verba illa efficiant quidquid significant, id esse in Sacramento ex vi Sacramenti divinarum rerum Scriptores appellarunt, quod verborum formâ exprimitur : ita si contingeret, ut aliquid ab aliis rebus omninò sejunctum esset, id solùm, quod forma significaret, in Sacramento esse, cætera non item esse docuerunt : quædam verò in Sacramento continentur, quod illis rebus conjuncta sint, quæ formâ exprimuntur : nam cùm forma, quæ ad panem consecrandum adhibetur, corpus Domini significet, cùm dicitur : Hoc est corpus meum, ipsum Christi Domini corpus ex vi Sacramenti in Eucharistiâ erit.

en vertu de la même force. Il en est qui sont dans le Sacrement par ce que nous appelons la force même et l'efficacité des paroles de la consécration. Ces paroles en effet produisent ce qu'elles signifient. Or se trouver dans le Sacrement par la raison précise que les termes mêmes de la forme l'indiquent, c'est ce que les Théologiens appellent s'y trouver par la force du Sacrement. Selon eux, s'il pouvait arriver que les choses fussent détachées les une des autres, il y aurait dans le Sacrement uniquement ce que sa forme signifie ; le reste ne s'y trouverait point. Au contraire, il est certaines choses qui sont renfermées dans le Sacrement seulement parce qu'elles sont inséparablement liées avec celles que la forme exprime. Ainsi la forme employée pour consacrer le pain, désigne le corps de Notre-Seigneur, puisqu'on y dit : *Ceci est mon corps* : donc le corps de Jésus-Christ sera dans l'Eucharistie par la force même du Sacrement.

33. At qùia corpori, sanguis, anima et divinitas cunjunguntur, hæc quoque in Sacramento erunt omnia, non quidem ex consecrationis virtute, sed ut ea quæ corpori conjuncta sunt. Atque hæc ex concomitantiâ in Sacramento esse dicuntur : quâ ratione totum Christum in Sacramento esse perspicuum est : si enim duo aliqua inter se reipsâ conjungantur, ubi unum sit, ibi alterum etiam esse necesse est. Sequitur itaque, totum Christum usque adeò tam in panis, quàm in vini specie contineri : ut quemadmodùm in panis specie non corpus modò, sed etiam sanguis et totus Christus verè inest : sic contrà in vini specie non solùm sanguis, sed corpus et totus Christus verè insit.

33. Mais parce que le sang, l'âme et la divinité tiennent au corps, toutes ces choses seront dans le Sacrement, non pas par la vertu de la consécration, mais comme inséparablement unies au corps : elles y seront, comme on dit, par concomitance. De cette manière, il est manifeste que Jésus-Christ est tout entier dans l'Eucharistie. Car quand deux choses sont inséparablement liées entre elles, il faut que l'une soit partout où l'autre se trouve. Il suit de là que Jésus-Christ est tellement tout entier, et sous l'espèce du pain et sous l'espèce du vin, que, comme l'espèce du pain contient nonseulement le corps, mais encore le sang et Jésus-Christ tout entier, de même l'espèce du vin renferme nonseulement le sang, mais aussi le corps et toute la personne de Jésus-Christ.

34. Sed quanquàm hæc ita se habere omnibus Fidelibus certum et persuasissimum esse debet : optimo

34. Quoique les Fidèles doivent être très-sûrs et très-persuadés que les choses se passent ainsi, cependant il

y a eu très-grande sagesse à établir deux consécrations séparées. Par là, d'abord, on représente bien mieux la passion du Sauveur, dans laquelle le sang fut séparé du corps. C'est même pour cette raison que l'on fait mention de l'effusion du sang dans la consécration. Ensuite, il était très-convenable qu'un Sacrement, qui était destiné à nourrir nos âmes, fût établi sous la forme de nourriture et de breuvage, ces deux parties qui constituent évidemment l'aliment complet de nos corps.

tamen jure institutum est, ut separatìm duæ consecrationes fierent. Primò enim, ut Passio Domini, in quâ sanguis à corpore divisus est, magìs referatur; cujus rei causâ in consecratione sanguinem effusum esse meminimus. Deindè maximè consentaneum fuit, ut quoniam Sacramento ad alendam animam utendum nobis erat, tanquàm cibus et potus institueretur, ex quibus perfectum corporis alimentum constare perspicuum est.

35. Il ne faut point oublier non plus que Jésus-Christ est contenu tout entier, non-seulement dans les deux espèces, mais encore sous toutes les parcelles de chacune d'elles. Voici ce qu'écrivait saint Augustin : « On reçoit Notre-Seigneur Jésus-Christ les uns après les autres; mais il est tout entier dans chaque portion : la distribution ne le met pas en morceaux : il reste intact en se communiquant séparément à chacun. » D'ailleurs, cette vérité se démontrerait facilement d'après les Evangélistes eux-mêmes.

35. Neque verò illud prætermittendum, non solùm in utrâque specie, sed in quâvis utriusque speciei particulâ totum Christum contineri : sic enim Augustinus [1] scriptum reliquit : Singuli accipiunt Christum Dominum, et in singulis portionibus totus est, nec per singulos minuitur : sed integrum se præbet in singulis : atque id prætereà ex Evangelistis facilè colligi potest.

36. Il n'est pas à croire que Notre-Seigneur répéta les paroles de la forme autant de fois qu'il y avait de morceaux du pain à consacrer. Une seule fois suffit pour tout le pain qu'il était nécessaire d'employer pour produire les saints mystères et pour les distribuer aux Apôtres. Du moins, c'est évidemment ce qui eut lieu pour le calice; car Jésus-Christ dit lui-même : *Prenez et partagez entre vous.* Le but de ce que nous venons d'expliquer jusqu'ici, c'est de faire enseigner par les Pasteurs que le corps et le sang de Jésus-Christ sont réellement renfermés dans le Sacrement de l'Eucharistie.

36. Neque enim credendum est, singula panis frusta propriâ verborum formâ à Domino consecrata esse, sed eâdem simul omnem panem, qui ad sacra mysteria conficienda atque Apostolis distribuenda satìs futurus esset : id quod de calice factum esse apparet, cùm ipse dixit : [2] ACCIPITE ET DIVIDITE INTER VOS. Hactenùs quæ explicata sunt eò pertinent, ut ostendant Pastores, verum Christi corpus et sanguinem in Eucharistiæ Sacramento contineri.

[1] Aug. de Consec. dist. 2. c. singulis.—[2] Luc., 22. 17.

§ III.

De la Transsubstantiation.

37. Nunc, quod alterum erat propositum, docebunt etiam panis et vini substantiam in Sacramento post consecrationem non remanere. Hoc verò quamvis maximam admirationem meritò habere possit; tamen cum eo, quod priùs demonstratum est, necessariò conjungitur.

Etenim si est verum Christi corpus sub panis et vini specie post consecrationem, omninò necesse est, cùm ibì anteà non esset, hoc vel loci mutatione, vel creatione, vel alterius rei in ipsum conversione factum esse. At verò fieri non posse constat, ut corpus Christi in Sacramento sit, quod ex uno in alium locum venerit : ita enim fieret, ut à cœli sedibus abesset; quoniam nihil movetur, nisi locum deserat, à quo movetur. Creari autem corpus Christi, minùs credibile est, ac ne in cogitationem quidem cadere hoc potest : relinquitur ergò ut in Sacramento sit corpus Domini, quod panis in ipsum convertatur. Quare ut nulla panis substantia remaneat necesse est.

Hâc ratione adducti patres et majores nostri in conciliis Lateranensi[1] magno, et Florentino,[2] hujus articuli veritatem apertis Decretis confirmârunt; à Tridentinâ[3] verò Synodo explicatiùs ita definitum : Si quis dixerit in SS. Eucharistiæ Sacramento rema-

[1] Lateran. Concil. c. 1. — [2] Flor. in Epist. Eugenii IV. data ad Arm. et à concilio approbata. — [3] Trid. sess. 13. can. 4.

37. Maintenant, et c'était là notre second point, ils enseigneront aussi qu'après la consécration il ne reste absolument rien de la substance du pain et du vin dans le Screment. Si extraordinaire, si merveilleux que puisse nous paraître à bon droit ce prodige, cependant il est une conséquence nécessaire de ce que nous venons de démontrer.

En effet, si le vrai corps de Jésus-Christ se trouve sous l'espèce du pain et sous l'espèce du vin, il faut de toute nécessité, puisqu'il n'y était point auparavant, que cela arrive ou par changement de lieu, ou par création, ou par la conversion d'une autre substance en la sienne. Mais il est manifestement impossible que le corps de Jésus-Christ soit présent dans l'Eucharistie en y venant d'un autre lieu. Autrement il faudrait qu'il abandonnât le séjour des cieux. Car pour se mouvoir on est obligé de quitter le lieu d'où part le mouvement. Mais il est encore bien moins croyable que le corps de Jésus-Christ se trouve dans le Sacrement par création. La pensée ne peut pas même en venir à l'esprit. Il ne reste donc plus qu'à dire qu'il y est parce que le pain se change en lui-même. Et par conséquent, il ne peut absolument rien rester de la substance du pain.

Frappé de ces raisons nos pères et nos ancêtres avaient déjà établi par des décisions claires la vérité de cet article dans le concile général de Latran, et dans celui de Florence. Mais le concile de Trente l'a définie plus formellement encore dans les termes suivants : *Si quelqu'un dit que dans le très-saint Sacrement de l'Eucharistie la substance du pain et du vin reste*

avec le corps et le sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qu'il soit anathême.

Au reste il n'était pas difficile de déduire la même doctrine du texte même de l'Ecriture. Et d'abord Notre-Seigneur dans l'institution du Sacrement s'exprime ainsi lui-même : *Ceci est mon corps*. Mais la force du mot : *Ceci*, c'est de désigner toute la substance de l'objet présent. Si donc la substance du pain avait encore été là, ne voit-on pas qu'il n'aurait pu dire avec vérité : *Ceci est mon corps?* Ensuite Jésus-Christ ne dit-il pas dans saint Jean : *Le pain que je donnerai, est ma chair pour la vie du monde*, désignant ainsi sa chair par le nom de pain ? Et un peu après n'ajoute-t-il pas : *Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme, et si vous ne buvez son sang, vous n'aurez point la vie en vous?* Et encore : *Ma chair est vraiment une nourriture et mon sang vraiment un breuvage*. Or appeler en termes si clairs et si formels sa chair un vrai pain, une véritable nourriture, et son sang un vrai breuvage, n'est-ce pas assez dire qu'il ne reste ni substance de pain ni substance de vin dans le Sacrement.

Que telle ait toujours été là-dessus la doctrine unanime des saints Pères, il est facile de s'en convaincre quand on veut les feuilleter. Voici ce qu'écrivait saint Ambroise : « Vous direz peut-être : ce pain est tout ordinaire : oui, ce pain, avant la consécration, n'est encore que du pain. Mais sitôt que la consécration survient, il devient la chair de Jésus-Christ. » Puis, pour rendre ses preuves plus sensibles, il apporte toute sorte d'exemples et de comparaisons. Dans un autre endroit, en commentant ces paroles : *Le Seigneur a fait dans le ciel et sur la terre tout ce qu'il a voulu*, il dit : « Quoique nous ne voyons que la figure du pain et du vin, cependant nous devons croire qu'après les paroles de

nere substantiam panis et vini unà cum corpore et sanguine Domini nostri Jesu Christi, anathema sit.

Hæc verò ex testimoniis Scripturarum facile fuit colligere : primùm, quod in ejus Sacramenti institutione ipse Dominus dixit[1] : Hoc EST CORPUS MEUM : vocis enim, hoc, ea vis est, ut omnem rei præsentis substantiam demonstret; quòd si panis substantia remaneret, nullo modo verè dici videretur : Hoc est corpus meum. Deinde Christus Dominus apud Joannem : [2] Panis, inquit, quem ego dabo, caro mea est pro mundi vitâ, panem videlicet carnem suam vocans. Ac paulò post subjecit : [3] Nisi manducaveritis carnem Filii hominis, et biberitis ejus sanguinem, non habebitis vitam in vobis. Et rursùs; [4] Caro mea verè est cibus, et sanguis meus verè est potus. Cùm ergò tam claris et perspicuis verbis carnem suam panem, et cibum verum; sanguinem item verum potum nominaverit : satis videtur declarâsse, nullam in Sacramento substantiam panis et vini remanere.

Atque hanc perpetuò sanctorum Patrum consentientem fuisse doctrinam, qui eos evolverit, facilè intelliget. Divus quidem Ambrosius [5] ita scribit : Tu fortè dicis : Meus panis est usitatus : sed panis iste, panis est ante verba Sacramentorum : ubi accesserit consecratio, de pane fit caro Christi : quod quidem ut faciliùs probare posset, varia deinde affert exempla et similitudines : alibì verò, cùm verba illa interpretaretur : [6] Omnia quæcumque voluit, fecit in cœlo et in terrâ : Licèt, inquit, [7] figura panis et

[1] Matth., 26. 26 ; Marc., 14. 22 ; Luc., 22. 18; 1. Cor., 11. 24. — [2] Joan., 6. 52. — [3] Ibid., 54.— [4] Ibid., 56.— [5] Lib. 4. de Sacram. c. 4. et lib. 5. c. 4. — [6] Ps. 134. 6.— [5] De Consecr. dist. 2. cap. Omnia.

vini videatur, nihil tamen aliud quàm caro Christi et sanguis post consecrationem credendum est. Atque eisdem ferè verbis eamdem sententiam sanctus Hilarius [1] exponens, docuit, quamvis extrinsecùs panis et vinum videatur, verè tamen corpus et sanguinem Domini esse.

38. Sed moneant Pastores, hoc loco mirandum non esse, si post consecrationem panis etiam vocetur : hoc enim nomine Eucharistia appellari consuevit ; tum quia panis speciem habeat, tum quia naturale alendi et nutriendi corporis vim, quæ panis propria est, adhuc retineat. Eam autem esse sacrarum Litterarum consuetudinem, ut res ita appellet, cujusmodi esse videantur, satis ostendit quod in Genesi dictum est, [2] tres viros Abrahæ apparuisse, qui tamen tres Angeli erant. Et duo illi, qui Apostolis, ascendente in cœlum Christo Domino, apparuerunt, cùm essent Angeli, [3] viri dicuntur [4].

la consécration il n'y a rien autre chose que la chair et le sang de Jésus-Christ. » Saint Hilaire rend la même vérité presque dans les mêmes termes : il enseigne que si à l'extérieur on n'aperçoit que du pain et du vin, néanmoins c'est vraiment le corps et le sang du Sauveur.

38. Ici les Pasteurs feront bien d'avertir les Fidèles de ne pas s'étonner si le nom de pain reste encore même après la consécration. L'usage de continuer ce nom à l'Eucharistie s'est maintenu, et parce qu'elle conserve toujours les apparences du pain, et parce qu'elle en conserve la propriété naturelle de nourrir et de fortifier. C'est d'ailleurs une coutume de la sainte Ecriture de nommer les objets d'après les formes extérieures qu'ils affectent. On le voit assez par la Genèse où il est dit que trois hommes apparurent à Abraham, tandis que c'étaient trois Anges. Et puis les deux personnages qui apparurent aux Apôtres lors de l'Ascension de Notre-Seigneur Jésus-Christ, on les appelle aussi des hommes quoiqu'ils fussent réellement des Anges.

§ IV.

Comment s'opère la transsubstantiation.

39. Difficillima est omninò hujus mysterii explicatio : sed tamen conabuntur Pastores, iis qui magìs in divinarum rerum cognitione profecerunt (nam qui adhuc imbecilliores sunt, verendum esset, ne rei magnitudine opprimerentur) conabuntur, inquam, tradere hujus admirabilis conversionis modum : quæ ita fit, ut tota panis substantia divinâ virtute in totam corporis Christi substantiam, totaque vini substantia, in totam sanguinis Christi

[1] Hilar. de Trinit. lib. 8. et de Consecr. dist. 2. c. 28. — [2] Gen., 18. 2. — [3] Act., 1. 10. — [4] Vide D Thom. 3. p. q. 75. art. 3 et 4.

39. L'explication de ce mystère est extrêmement difficile. Cependant à ceux qui seront assez avancés dans la connaissance des choses de Dieu, car pour les faibles il serait à craindre qu'ils ne fussent accablés par la grandeur du prodige, les Pasteurs essaieront de faire comprendre le mode de ce changement miraculeux. Changement qui est tel que par la puissance divine la substance entière du pain se trouve convertie en la substance entière du corps de Jésus-Christ, et la substance entière du vin en la substance de son sang, sans que le chan-

gement affecte Notre-Seigneur lui-même. Là en effet il n'est ni engendré, ni changé, ni augmenté, mais il demeure intact dans sa substance. « Vous voyez, disait saint Ambroise en traitant de ce mystère, combien la parole de Jésus-Christ est efficace ; mais si elle a eu assez de force pour donner le commencement de l'être à ce qui n'était pas encore, comme le monde, à combien plus forte raison sera-t-elle puissante pour donner un nouvel être aux choses qui sont déjà, et pour les changer en d'autres. D'autres Pères d'une haute antiquité et de l'autorité la plus grande ont écrit dans le même sens. « Nous l'avouons franchement, dit saint Augustin, avant la consécration c'est le pain et le vin tels que la nature les a formés ; mais après la consécration c'est la chair et le sang de Jésus-Christ tels que la bénédiction les a consacrés. » Puis saint Jean Damascène s'exprime ainsi : « Le corps de Notre-Seigneur, celui-là même qu'il prit dans le sein de la sainte Vierge, est véritablement uni à la divinité dans l'Eucharistie : non pas qu'il descende du ciel où il est monté, mais parce que le pain et le vin sont changés au corps et au sang de Jésus-Christ. »

40. Ce merveilleux changement, la sainte Eglise catholique l'a très-justement et très-convenablement appelé transsubstantiation, comme l'enseigne le concile de Trente. En effet si la génération naturelle peut très-bien s'appeler transformation, parce qu'il s'y fait un changement de forme ; lorsque dans le Sacrement de l'Eucharistie toute la substance d'une chose passe en la substance d'une autre, la sagesse de nos pères a très-judicieusement créé le mot transsubstantiation.

41. Mais comme les saints Pères l'ont très-souvent recommandé, il faut avertir les Fidèles de ne pas rechercher avec trop de curiosité comment s'opère cette transsubstantiation. Nous ne pouvons la comprendre et nous ne

substantiam, sine ullâ Domini nostri mutatione convertatur. Neque enim Christus aut generatur, aut mutatur, aut augescit, sed in suâ substantiâ totus permanet. Quod mysterium cùm Divus Ambrosius [1] declarat : Vides, inquit, quàm operatorius sit sermo Christi. Si ergo tanta vis est in sermone Domini Jesu, ut inciperent esse quæ non erant, mundus scilicet : quantò magìs operatorius est, ut sint quæ erant, et in aliud commutentur ? In quam sententiam alii etiam veteres et gravissimi Patres scriptum reliquerunt : Divus quidem [2] Augustinus : Fideliter fatemur ante consecrationem panem esse, et vinum, quod natura formavit ; post consecrationem verò carnem Christi, et sanguinem quod benedictio consecravit. Damascenus [3] : Corpus secundùm veritatem conjunctum esse divinitati, corpus ex sanctâ Virgine : non quòd ipsum corpus assumptum de cœlo descendat ; sed quòd ipse panis et vinum in corpus et sanguinem Christi transmutentur.

40. Hæc itaque admirabilis conversio convenienter et propriè à sanctâ catholicâ Ecclesiâ Transsubstantiatio est appellata, quemadmodum sacra Tridentina Synodus [4] docuit. Ut enim generatio naturalis, quòd forma in eâ mutatur, rectè et propriè transformatio dici potest : ita etiam, quòd in Sacramento Eucharistiæ tota unius rei substantia, in totam alterius rei substantiam transeat, verbum Transsubstantiationis rectè et sapienter à majoribus nostris inventum est.

41. Sed illud sæpissimè à sanctis Patribus repetitum Fideles admonendi

[1] D. Ambr, lib. 4. de Sacr. c. 4. — [2] Citatur de Consecr. dist. 2. can. Nos autem. — [3] Lib. 4. de Orthod. fid. cap. 14. — [4] Trid. sess. 13. c. 4. et can. 2. et de Consec. dist. 2. can. Panis.

sunt, ne curiosiùs inquirant quo pacto ea mutatio fieri possit. Nec enim percipi à nobis potest, nec in naturalibus mutationibus, aut in ipsâ rerum creatione ejus rei exemplum aliquod habemus. Verùm, quid hoc sit, fide cognoscendum est : quomodò fiat, [1] curiosiùs non inquirendum.

trouvons d'analogie avec elle ni dans les changements naturels ni dans la création elle-même. La foi nous apprend ce qu'elle est, mais nous ne devons pas être trop curieux de découvrir comment elle se fait.

42. Non minorem verò cautionem Pastores adhibeant oportet, in eo etiam mysterio explicando, quo modo Christi Domini corpus, [2] vel in minimâ panis particulâ, totum contineatur : vix enim unquàm hujusmodi disputationes instituendæ erunt : sed tamen quandò christiana charitas hoc postulaverit, primùm quidem meminerint, Fidelium animos illâ voce præmunire : [3] Non erit impossibile apud Deum omne verbum.

42. Il ne faudra pas moins de prudence aux Pasteurs lorsqu'ils exposeront dans ce mystère comment le corps de Jésus-Christ est contenu tout entier dans chacune des plus petites parcelles du pain. A peine doit-on jamais aborder ces sortes de discussions; cependant, si la charité chrétienne le demandait quelquefois, qu'ils n'oublient point de prémunir et de fortifier d'avance l'esprit des Fidèles par ces paroles : *Rien n'est impossible à Dieu.*

43. Deinde verò doceant, Christum Dominum in hoc Sacramento, ut in loco, non esse : etenim locus res ipsas consequitur, ut magnitudine aliquâ præditæ sunt. Christum verò Dominum eâ ratione in Sacramento esse non dicimus : ut magnus, aut parvus est, quod ad quantitatem pertinet, sed ut substantia est. Substantia enim panis in Christi substantiam, non in magnitudinem, aut quantitatem convertitur. Nemo verò dubitat substantiam æque in parvo atque in magno spatio contineri. Nam et aeris substantia, totaque ejus natura sic in parvâ, ut in magnâ aeris parte, itemque tota aquæ natura non minùs in urnulâ, quàm in flumine insit necesse est. Cùm igitur panis substantiæ corpus Domini nostri succedat, fateri oportet, ad eumdem planè modum in Sacramento esse, quomodò panis substantia ante consecrationem. Ea verò utrùm sub magnâ aut sub parvâ

43. Après cela ils pourront enseigner que Notre-Seigneur Jésus-Christ n'est point dans le Sacrement comme dans un lieu. Le lieu est le partage des choses qui sont douées d'étendue. Or quand nous disons que Jésus-Christ est dans le Sacrement, nous prétendons qu'il y est, non point comme plus ou moins grand et avec ces qualités qui appartiennent à l'étendue, mais comme substance. La substance du pain se change bien au corps de Jésus-Christ, mais quant à la substance et non point quant à la grandeur et quant à la quantité. Les substances; personne n'en doute, peuvent se renfermer aussi bien dans un petit espace que dans un grand. Ainsi dans la plus petite partie de l'air comme dans la plus grande, vous en avez la substance et toute la nature, et la nature de l'eau toute entière ne se trouve pas moins dans une petite urne que dans un fleuve. Et comme le corps de Notre-Seigneur remplace la substance du pain, on est obligé de convenir qu'il est dans le Sacrement de la même manière que la substance du pain y était avant la consécration. Or la sub-

[1] Eccli.. 3. 22.
[2] Div. Thom. 3. part. quæst. 76. Trident. sess. 13. cap. 3. et can. 3. et Florent. in Decretis Eugenii.
[3] Luc., 1. 73.

stance était toute entière dans toutes les parties petites ou grandes, peu importait la quantité.

quantitate esset, nihil ad rem omninò pertinebat.

§ V.

Des accidents du pain et du vin.

44. Une troisième merveille de ce Sacrement, la plus grande et la plus étonnante de toutes, mais que les Pasteurs pourront aborder plus aisément après avoir expliqué les deux précédentes, c'est que les espèces du pain et du vin y subsistent sans l'appui d'aucun sujet. Dès lors que nous avons démontré d'une part que le corps et le sang de Jésus-Christ sont présents dans l'Eucharistie, de manière qu'il n'y a absolument plus rien de la substance du pain et du vin, et que de l'autre ces accidents ne sauraient s'attacher au corps et au sang de Notre-Seigneur, ce qui reste à dire, c'est que contre toutes les lois de la nature, ils subsistent sans être soutenus par aucune substance. Telle a toujours été la doctrine constante de l'Eglise catholique, doctrine qui peut du reste se confirmer par l'autorité des mêmes témoignages qui ont servi plus haut à établir qu'il ne demeure plus rien de la substance du pain et du vin dans l'Eucharistie.

44. Tertium restat, quod in hoc Sacramento maximum atque admirabile videatur : quod quidem, jam duobus aliis explicatis, faciliùs à Pastoribus tractari posse existimandum est, panis videlicet et vini species in hoc Sacramento sine aliquâ re subjectâ constare : nam cùm anteà demonstratum sit, corpus Domini, et sanguinem verè in Sacramento esse, ita ut nulla ampliùs subsit panis, et vini substantia : quoniam ea accidentia Christi corpori et sanguini inhærere non possunt : relinquitur, ut suprà omnem naturæ ordinem ipsa se ullâ aliâ re nisa sustentent. Hæc perpetua et constans fuit catholicæ Ecclesiæ doctrina [1]; quæ etiam facilè eorum testimoniorum auctoritate confirmari poterit, quibus anteà planum factum est, nullam residere in Eucharistiâ panis aut vini substantiam.

45. Mais rien n'est plus digne de la piété des Fidèles que de laisser de côté ces questions délicates pour se contenter de vénérer et d'adorer la majesté de ce Sacrement, et d'admirer ensuite la souveraine Providence de Dieu qui a établi ces mystères sacrés pour être administrés sous l'espèce du pain et du vin.

45. Sed nihil magìs Fidelium pietati convenit, quàm, omissìs subtilioribus quæstionibus, hujus admirabilis Sacramenti majestatem venerari et colere : ac deinde in eo summam Dei providentiam suspicere, quòd sacrosancta mysteria sub panis et vini specie administranda instituerit.

46. Puisque de prendre la chair et le sang humains pour nourriture et pour breuvage soulève généralement les plus grandes répugnances chez les hommes, ce fut de la part de Jésus-Christ un trait de haute sagesse d'a-

46. Nam cùm à communi hominum natura maximè abhorreat humanæ carnis escâ, aut sanguinis po-

[1] Vide de Const. dist. 7. c. Nos autem. et Decr. lib. 1. tit. de celeb. Miss. c. Cum Mate. et D. Th. 3. p. q. 75. art. 3. et q. 77. art. 1.

tione vesci : sapientissimè fecit, ut sanctissimum corpus et sanguis sub earum rerum specie, panis, inquam, et vini, nobis administraretur, quorum quotidiano et communi alimento maximè delectamur. Adjunctæ verò etiam sunt duæ illæ utilitates, quarum prima est, quòd ab infidelium calumniis liberati sumus : quas facilè effugere non possemus, si Dominum sub propriâ specie comedere videremur : altera est, quòd dum corpus et sanguinem Domini ita sumimus, ut tamen, quod verè sit, sensibus percipi non possit, hoc ad fidem in animis nostris augendam plurimùm valet : quæ fides, ut sancti Gregorii [1] sententiâ pervulgatum est, ibi non habet meritum, ubi humana ratio præbet experimentum [2]. Hæc autem, quæ hactenùs exposita sunt, non nisi magnâ adhibitâ cautione, pro audientium captu, et temporum necessitate explicanda erunt.

[1]Hom. 26. sup. Evang.—[2] Vide Cyrill. lib. 1. in Joan. cap. 22. Cypr. de Cœnâ Domini. Ambr. de Sacram. lib. 4. c. 4. Aug. Tract. 27. in Joan. D. Thom. p. 3. q. 74. art. 1. et q. 75. art. 1.

voir voulu que son corps et son sang nous fussent administrés sous de semblables espèces, c'est-à-dire sous les apparences du pain et du vin, ces deux aliments qui font notre nourriture de tous les jours la plus agréable. Nous trouvons encore à cela deux avantages : le premier c'est d'être à l'abri d'accusations calomnieuses qu'il nous eût été difficile d'éviter de la part des infidèles, s'ils nous avaient vu manger la chair de Jésus-Christ dans sa propre forme. Le second, c'est que de prendre le corps et le sang de Notre-Seigneur sans que nos sens puissent saisir la vérité de la chose, c'est un puissant moyen d'augmenter la foi dans nos âmes. Selon la célèbre maxime de saint Grégoire : « La foi ne mérite plus quand la raison démontre. » Ce que nous venons d'exposer ici, on ne doit le présenter aux Fidèles qu'avec beaucoup de circonspection et après avoir consulté le développement de leur intelligence et l'exigence des temps.

CHAPITRE SEPTIÈME.

SUITE DU SACREMENT DE L'EUCHARISTIE.

§ I.

De la vertu et des fruits de l'Eucharistie.

47. Quant à la vertu et aux avantages de cet admirable Sacrement, il n'est certainement aucune classe parmi les Fidèles qui n'aient tout à la fois le droit et le devoir rigoureux de les connaître. C'est même spécialement pour les leur faire bien comprendre, que nous entrons dans de si longs développements sur l'Eucharistie. Mais comme le discours ne suffirait jamais pour expliquer des avantages et des fruits aussi nombreux, les Pasteurs feront bien de s'attacher à une ou deux considérations des plus propres à montrer toute l'étendue et toute l'abondance des biens renfermés dans ces mystères sacrés.

48. Un moyen d'atteindre en partie ce but, c'est de faire voir, en comparant entre elles la nature et l'efficacité de tous les Sacrements, que l'Eucharistie est comme la source, pendant que les autres sont les ruisseaux. Et certes, il est très-vrai et très-rationnel de l'appeler la source de toutes les grâces, puisqu'elle contient d'une manière admirable Notre-Seigneur Jésus-Christ, la source même de tous les dons célestes, l'auteur de tous les Sacrements, le principe enfin d'où découle tout ce qu'il y a de bien et de parfait dans les autres Sacrements. Après cela il ne sera pas difficile de comprendre combien sont ma-

47. Verùm, quæ de hujus admirabilis [1] Sacramenti virtute, et fructibus dici possunt, nullum esse genus Fidelium existimandum est, ad quos earum rerum cognitio non pertineat, et quibus maximè necessaria videri non debeat. Ut enim Eucharistiæ utilitatem Fideles intelligant, ob eam potissimùm causam, quæ de hoc Sacramento, tam multis verbis disseruntur, cognoscenda sunt. Sed quoniam immensæ ejus utilitates et fructus nullâ oratione explicari possunt: unus aut alter locus à Pastoribus tractandus erit, ut ostendant, quæ in sacrosanctis illis mysteriis bonorum omnium copia et affluentia inclusa sit.

48. Hoc verò aliquâ ex parte ita assequentur, si omnium Sacramentorum vi, atque naturâ patefactâ, Eucharistiam fonti, cætera rivulis comparaverint; verè enim, ac necessariò fons omnium gratiarum dicenda est: cùm fontem ipsum cœlestium charismatum et donorum omniumque Sacramentorum auctorem Christum Dominum admirabili modo in se contineat: à quo tanquàm à fonte ad alia Sacramenta, quidquid boni et perfectionis habent, derivatur. Ex hoc igitur divinæ gratiæ amplissima mu-

[1] Trident. sess. 13. c. 3. et can. 5. Item. lib. 4. c. 14. Cyrill. lib. 4. in Joan. c. 11. et 14. Chrys. hom. 45. in Joan. D. Thom. 3. p. q. 79.

nera, quæ nobis hoc Sacramento impertiuntur, facilè colligi poterunt.

49. Commodè etiam fieri videbitur, si panis et vini natura, quæ hujus Sacramenti symbola sunt, perpendatur. Nam quos usus corpori panis et vinum affert, eos omnes animæ saluti, et jucunditati, ac meliori quidem et perfectiori ratione, Eucharistiæ Sacramentum præbet. Neque enim hoc Sacramentum in substantiam nostram ut panis et vinum mutatur : sed nos quodammodo in ejus naturam convertimur : ut rectè illud Divi Augustini [1] ad hunc locum transferri possit : Cibus sum grandium : cresce et manducabis me : nec tu me mutabis in te, sicut cibum carnis tuæ : sed tu mutaberis in me [2].

50. Quòd [3] si gratia et veritas per Jesum Christum facta est, in animam quoque influat est necesse, cùm eum purè et sanctè accipias, qui de se ipso dixit : [4] Qui manducat meam carnem, et bibit meum sanguinem, in me manet et ego in illo. Nam qui pietatis et religionis studio affecti hoc Sacramentum sumunt, nemini dubium esse debet, quin ita Filium Dei in se admittant, ut ejus corpori tanquàm viva membra inserantur ; siquidem scriptum est : [5] Qui manducat me, et ipse vivet propter me. Item : Panis, quem ego dabo, caro mea est pro mundi vitâ. Quem locum Cyrillus [6] dùm interpretatur, inquit : Dei Verbum uniens seipsum propriæ carni, fecit ipsam vivificativam. Eum ergò decebat, miro quodam modo, uniri corporibus per sacram ejus carnem et pretiosum sanguinem, quæ accipimus in benedictione vivificativâ, in pane et vino.

[1] Lib. 7. Conf. c. 10. — [2] V. Amb. l. 5. de Sac. c. 1. et Chrys. hom. 45. in Joan — [3] Joan, 1. 17. — [4] Ibid., 6. 56. — [5] Ib., 57. — [6] Lib. 4. in Joan., c. 12 et 14. et Epist. 10. ad Nestor.

gnifiques les dons de la grâce divine qui nous sont communiqués par l'Eucharistie.

49. On pourra encore en juger aisément en examinant la nature du pain et du vin qui sont les symboles de ce Sacrement. Tous les avantages que ceux-ci procurent au corps, l'Eucharistie les procure pour le salut et le bonheur de l'âme, mais d'une manière bien supérieure et bien plus parfaite. Ce n'est pas le Sacrement qui se convertit comme le pain et le vin en notre substance, c'est nous qui nous changeons pour ainsi dire en sa nature. En sorte qu'on peut très-bien appliquer ici les paroles suivantes de saint Augustin : « Je suis la nourriture des hommes faits, croissez et vous me mangerez. Mais vous ne me changerez point en vous comme vous changez la nourriture de votre corps. Vous serez au contraire changés en moi. »

50. *Si la grâce et la vérité sont venues par Jésus-Christ*, ne se répandront-elles pas nécessairement dans votre âme quand vous le recevrez saintement et sans souillure, lui qui a dit : *Celui qui mange ma chair et qui boit mon sang demeure en moi et moi en lui ?* Personne ne doit douter que ceux qui participent à ce Sacrement avec des sentiments de foi et de piété, ne reçoivent le Fils de Dieu de manière à se trouver en quelque sorte greffés sur son corps comme des membres vivants. Il est écrit : *Celui qui me mange vivra aussi par moi*, et encore : *Le pain que je donnerai est ma chair pour la vie du monde.* Et saint Cyrille, en commentant ces paroles, dit : « Le Verbe de Dieu en s'unissant à sa propre chair, l'a rendue vivifiante. Il était donc digne de lui de trouver quelque mode merveilleux de s'unir à nos corps par sa chair sacrée et son précieux sang que nous recevons sous les espèces du pain et du vin dans la bénédiction qui vivifie. »

51. Mais quand on dit que l'Eucharistie donne la grâce, on n'entend point du tout (les Pasteurs doivent avoir soin d'en prévenir les Fidèles), que pour recevoir ce Sacrement d'une manière vraiment utile, on n'ait pas besoin d'acquérir auparavant la grâce. De même que les aliments naturels ne servent de rien aux corps morts, de même aussi, il est certain que les saints mystères sont inutiles à l'âme qui n'a pas la vie de l'esprit.

Si même ils se présentent sous les apparences du pain et du vin, c'est précisément pour nous faire comprendre qu'ils n'ont pas été institués pour redonner la vie à l'âme, mais seulement pour la lui conserver.

52. On veut donc dire par là que la première grâce que nous devons tous posséder avant d'oser approcher nos lèvres de la sainte Eucharistie sous peine de manger et de boire notre propre condamnation, ne se donne qu'à ceux qui ont le désir et la résolution de recevoir ce Sacrement. Car il est la fin de tous les autres; c'est le symbole de l'unité de l'Eglise et de la communion de ses membres. Et hors de l'Eglise on ne saurait acquérir la grâce.

Ensuite comme les aliments naturels servent non-seulement à conserver le corps, mais encore à le faire grandir, et qu'ils sont pour le goût une source de nouveaux plaisirs et de nouvelles douceurs; ainsi la nourriture sacrée de l'Eucharistie ne se contente pas de soutenir l'âme, elle en augmente aussi les forces et lui fait éprouver des jouissances de plus en plus grandes dans les choses de Dieu. Pour cette raison on peut encore dire en toute vérité que ce Sacrement communique la grâce; et c'est à bon droit qu'on le compare à la manne dans laquelle on trouvait les délices de toutes les saveurs.

53. Que l'Eucharistie remette et pardonne les péchés légers que l'on

51. Verùm, quod dicitur Eucharistiâ gratiam tribui, Pastores admoneant oportet ita intelligendum non esse perindè ac necesse non sit ut qui reipsâ hoc Sacramentum utiliter percepturus est, gratiam anteà adeptus fuerit. Constat enim quemadmodùm mortuis corporibus naturale alimentum nihil prodest : ita etiam animæ, quæ spiritu non vivit, sacra mysteria non prodesse.

Nota. Ac propterea panis et vini speciem habent, ut significetur, non quidem revocandæ ad vitam animæ, sed in vitâ conservandæ causâ instituta esse.

52. Verùm hoc ideò dictum est, quoniam prima etiam gratia (quâ omnes prædítos esse oportet, antequàm sacram Eucharistiam ore contingere audeant [1], ne judicium sibi manducent et bibant) nemini tribuitur, nisi hoc ipsum Sacramentum desiderio et voto percipiant. Est enim omnium Sacramentorum finis, et Ecclesiasticæ unitatis ac conjunctionis symbolum; neque extrà Ecclesiam consequi gratiam ullus potest.

Nota. Deinde, quoniam, utì corpus cibo naturali non conservatur modò, sed etiam augetur, gustusque novam quotidiè ex eo voluptatem et suavitatem percipit, ita etiam sacræ Eucharistiæ cibus non solùm animam sustentat, sed vires illi addit, efficitque ut spiritus divinarum rerum delectatione magìs ac magìs commoveatur : ob eam causam fit ut gratiam hoc Sacramento tribui rectè et verissimè dicatur : jure enim mannæ comparari potest, [2] ex quo omnis saporis suavitas percipiebatur.

53. Remitti verò Eucharistiâ et con-

[1] 1. Cor., 11. 29. — [2] Sap., 26. 20.

donari leviora peccata, quæ venialia dici solent, non est quod dubitari debeat. Quidquid enim cupiditatis ardore anima amisit, dùm levi aliquâ in re parum offendit, totum id Eucharistia, eas ipsas minores culpas abstergens, restituit : quemadmodum etiam (neque enim à proposita similitudine discedendum videtur) quod innati caloris vi quotidiè detrahitur ac deperit, paulatim addi et refici naturali alimento sentimus. Quare meritò à divo Ambrosio [1] de hoc cœlesti Sacramento dictum est : Iste panis quotidianus sumitur in remedium quotidianæ infirmitatis [2].

Verùm hæc de iis peccatis intelligenda sunt, quorum sensu et delectatione animus non permovetur.

54. Illa prætereà in sacris mysteriis vis est, [3] ut nos à criminibus puros et integros atque à tentationum impetu incolumes servet, ac tanquàm cœlesti medicamento animam præparet, ne alicujus mortiferæ perturbationis veneno facilè infici ac corrumpi queat. Atque ob eam etiam causam, ut testatur divus Cyprianus, [4] cùm olim à tyrannis Fideles ad tormenta et cædem propter christiani nominis confessionem vulgò reparentur, ne illi fortè dolorum acerbitate victi, in salutari certamine deficerent, vetus in Ecclesiâ catholicâ mos fuit ut eis ab Episcopis Dominici corporis et sanguinis Sacramenta præberentur.

55. Sed carnis etiam libidinem cohibet ac reprimit; dum enim charitatis igne animos magis incendit, con-

[1] Lib. 4. de Sacr. c. 6. et lib. 5. c. 4.

[2] Innocent. III. lib. 4. de myst. Mss. cap. 44. Cyrill. lib. 4. in Joan. cap. 17. et lib. 3. cap. 36. Inter opera divi Bernardi habetur cujusdam sermo Domini qui incipit : *Panem Angelorum*, et singularis est de Eucharistiâ, videatur et D. Thom. 3. p. q. 79.

[3] Aug. Tract. 26. in Joan.

[4] Lib. 1. Epist. 2. ad Corn.

appelle communément véniels, on en saurait en douter. Tout ce que l'ardeur de la concupiscence fait perdre à l'âme par les fautes légères dans lesquelles elle l'entraîne, l'Eucharistie le lui rend en effaçant ces petites fautes elles-mêmes, semblable encore, pour ne point sortir de notre première comparaison, à la nourriture naturelle qui répare peu à peu et nous rend ce que la force de la chaleur naturelle détruit et nous enlève tous les jours. Ce qui a fait dire si justement à saint Ambroise en parlant de ce céleste Sacrement : « Ce pain se prend chaque jour pour réparer nos infirmités de chaque jour. »

Toutefois ceci ne s'applique qu'aux péchés, dont le sentiment et l'attrait ne séduisent plus l'âme.

54. Une autre vertu des saints mystères, c'est de nous conserver exempts et purs de toute iniquité, de nous sauvegarder contre l'impétuosité des tentations et de servir à notre âme comme d'un céleste antidote qui l'empêche d'être facilement infectée et corrompue par le poison de quelque passion mortelle. Aussi, d'après le témoignage de saint Cyprien, lorsqu'autrefois les Fidèles étaient si fréquemment traînés par les tyrans aux supplices et à la mort, une ancienne coutume de l'Eglise voulait que les évêques leur administrassent le Sacrement du corps et du sang du Sauveur, de peur que vaincus par la violence des douleurs, ils ne succombassent dans ces combats suprêmes du salut.

55. L'Eucharistie réprime et modère aussi l'ardeur des désirs de la chair ; par cela même qu'elle embrase de plus en plus les cœurs du feu de la charité ; elle éteint nécessairement celui de la concupiscence.

cupiscentiæ ardorem restinguat necesse est.

56. Enfin, pour comprendre tous les avantages et tous les bienfaits de ce Sacrement dans un seul mot, il suffit de dire que la sainte Eucharistie a une puissance souveraine pour nous faire obtenir la gloire éternelle. *Celui qui mange ma chair et boit mon sang*, est-il écrit, *a la vie éternelle, et je le ressusciterai au dernier jour.*

56. Postremò, ut uno verbo omnes hujus Sacramenti utilitates et beneficia comprehendantur, dicendum est, sacræ Eucharistiæ summam vim esse ad æternam gloriam comparandam. Scriptum est enim : [1] Qui manducat meam carnem, et bibit meum sanguinem, habet vitam æternam, et ego resuscitabo eum in novissimo die [2].

Par la grâce de ce Sacrement, les Fidèles jouissent déjà dès cette vie d'une paix et d'une tranquillité de conscience parfaites. Puis à l'aide de sa vertu, on les voit, quand arrive le moment de quitter la vie, s'élever sans peine à la gloire et à la béatitude éternelle, comme *Elie qui avait trouvé dans le pain cuit sous la cendre des forces pour se rendre à Horeb, la montagne de Dieu.*

Hujus videlicet Sacramenti gratiâ Fideles, dùm hanc vitam degunt, summâ conscientiæ pace et tranquillitate perfruuntur : deinde ejus virtute recreati, non secùs atque Helias, [3] qui subcinericii panis fortitudine ambulavit usque ad montem Dei Horeb, cùm ex vitâ emigrandi tempus advenit, ad æternam gloriam et beatitudinem ascendant.

Les Pasteurs pourront donner à tout ceci de très-longs développements, soit en expliquant le sixième chapitre de saint Jean où un grand nombre des effets de ce Sacrement sont consignés, soit en parcourant les faits miraculeux de la vie de Notre-Seigneur et en montrant par là que si nous avons raison de regarder comme très-heureux ceux qui le reçurent dans leur maison pendant sa vie mortelle, ou bien qui recouvrèrent la santé en touchant ses vêtements et le bord de sa robe, nous devons nous estimer bien plus privilégiés et bien plus heureux encore, nous en qui il ne dédaigne point de descendre, maintenant qu'il est en possession de la gloire immortelle, pour guérir toutes les blessures de notre âme et pour s'unir étroitement à elle après l'avoir enrichie des dons les plus magnifiques.

Nota. Hæc omnia à Pastoribus latissimè explicabuntur, si vel divi Joannis, cap. 6, in quo multiplices hujus Sacramenti effectus aperiuntur, tractandum sumpserint : vel admiranda Christi Domini facta percurrentes, ostenderint, cùm eos jure ac merito beatissimos fuisse existimamus, in quorum [4] tecta mortalis receptus est, vel qui illius [5] vestis aut fimbriæ tactu sanitatem recuperarunt : multò nos beatiores et feliciores esse, in quorum animas immortali gloriâ præditus ingredi non gravetur, ut ejus vulnera sanet omnia : eamque amplissimis muneribus ornatam sibi conjungat.

[1] Joan., 6. 54.
[2] Vide Chrysost. de Sacerdotio, dial. 6. D. Th. 3. p. q. 79. art. 2.
[3] 3. Reg., 19. 6.
[4] Luc., 19. 9.
[5] Matth., 9. 20. et 14. 36.

§ II.

Trois manières de participer à l'Eucharistie.

57. Verùm docendum est, à quibus ingentes illi sacræ Eucharistiæ fructus, qui modò commemorati sunt, percipi possint : neque unam tantùm esse communicandi rationem, ut Fidelis populus discat meliora charismata æmulari. Rectè igitur, et sapienter majores nostri, ut in Tridentina Synodo [1] legimus, tres hujus Sacramenti sumendi rationes distinxerunt.

Alii enim Sacramentum tantùm accipiunt, ut peccatores, qui sacra mysteria impuro ore et corde accipere non verentur, quos Apostolus ait [2] indignè manducare, et bibere corpus Domini. De his divus Augustinus [3] ita scribit : Qui non manet in Christo, et in quo non manet Christus, procul dubio non manducat spiritualiter ejus carnem, licet carnaliter et visibiliter premat dentibus Sacramenta corporis et sanguinis. Qui itaque hoc modo affecti sacra mysteria accipiunt, non solùm ex his nullum capiunt fructum : sed ipso Apostolo teste, [4] judicium sibi manducant, et bibunt.

Alii verò spiritu tantummodò Eucharistiam sumere dicuntur : ii sunt qui desiderio et voto propositum cœlestem illum panem comedunt, fide vivâ incensi, [5] quæ per dilectionem operàtur : ex quo si non omnes, maximos certè utilitatis fructus consequuntur.

[1] De Consecr. dist. 2. can. 46 sess. 15. cap. 8. — [2] 1. Cor., 11. 29. — [3] In Joan. tract. 16. et contra Donat. lib. 5. cap. 8. — [4] 1. Cor., 11. 29, — [5] Gal., 5. 6.

57. Il faut montrer maintenant par qui peuvent être recueillis ces grands avantages de la sainte Eucharistie que nous venons de rappeler, et faire voir qu'il est plus d'une manière d'y participer, afin que les Fidèles sachent choisir la meilleure. Dans leur sagesse nos Pères ont très-bien distingué, comme nous le remarquons dans le Concile de Trente, trois modes de recevoir ce Sacrement.

Les uns reçoivent seulement le Sacrement. Ce sont ces pécheurs qui osent prendre les saints mystères avec une bouche et un cœur impurs, et dont l'Apôtre a dit : *Qu'ils mangent et boivent indignement le corps de Jésus-Christ.* C'est d'eux aussi que parle saint Augustin dans les mots suivants : « Celui qui ne demeure pas en Jésus-Christ et en qui Jésus-Christ ne demeure pas, ne mange certainement point sa chair spirituellement, lors même que matériellement et visiblement il presse sous la dent le Sacrement du corps et du sang du Sauveur.» Mais recevoir les saints mystères avec de pareilles dispositions, c'est non-seulement n'en retirer aucun fruit, mais c'est encore, au témoignage même de l'Apôtre, *manger et boire sa propre condamnation.*

D'autres ne prennent l'Eucharistie que spirituellement, ce sont ceux qui en souhait et en désir mangent ce pain céleste de proposition, animés qu'ils sont *d'une foi vive qui opère par la charité.* Si ceux-là ne retirent pas tous les fruits de l'Eucharistie, pour sûr ils en retirent de très-considérables.

Il en est d'autres enfin qui prennent l'Eucharistie sacramentellement et en esprit tout à la fois. Si, fidèles aux conseils de l'Apôtre, ils ont soin de *s'éprouver* auparavant, s'ils s'approchent de la table sainte, parés de la robe nuptiale, tous les fruits si abondants de l'Eucharistie dont nous avons parlé, sont à eux.

Ceux-là se privent donc évidemment de biens immenses et tout célestes, qui pouvant se préparer à recevoir le Sacrement du corps de Notre-Seigneur, se contentent seulement de faire la communion spirituelle.

Alii deniquè sunt, qui Sacramento et spiritu sacram Eucharistiam percipiunt : qui cùm ex Apostoli doctrinâ [1] priùs se probaverint, ac veste nuptiali ornati ad divinam hanc mensam accesserint, ex Eucharistiâ capiunt uberrimos illos, quos anteà diximus, fructus.

Nota. Quare perspicuum est eos se maximis et cœlestibus bonis privare, qui cùm ad corporis Domini Sacramentum etiam sumendum parati esse possint, satis habent spiritu tantùm sacram communionem accipere.

§ III.

Des dispositions nécessaires pour communier.

58. C'est ici le moment de faire connaître de quelle manière les Fidèles doivent se préparer, avant de se présenter à la réception sacramentelle de l'Eucharistie.

Et d'abord, afin de les bien convaincre de la nécessité de cette préparation, on peut leur proposer l'exemple de notre Sauveur. Lorsqu'il voulut donner à ses Apôtres le Sacrement de son corps et de son sang précieux, bien qu'il les trouvât déjà purs, il leur lava encore les pieds, voulant nous apprendre par-là que nous devons apporter tous nos soins pour porter l'innocence et la pureté de notre âme au plus haut point quand nous allons recevoir les saints Mystères.

Ensuite si en recevant l'Eucharistie dans un cœur très-bien disposé et parfaitement préparé, on s'enrichit des dons les plus considérables de la grâce céleste, les Fidèles ne sauraient non plus ignorer que de recevoir ce Sacrement sans préparation, c'est non-seulement n'en retirer aucun avantage, mais encore appeler sur soi les inconvénients et les malheurs les plus grands. C'est le propre des meilleures

58. Sed jam docendum est quâ ratione præparatos Fidelium animos esse oporteat, antequàm ad Sacramentalem Eucharistiæ perceptionem veniant.

Ac primùm quidem, ut pateat eam præparationem maximè necessariam esse, Salvatoris nostri exemplum proponendum est. Nam antequàm Apostolis pretiosi corporis et sanguinis sui Sacramenta daret, quamvis jam mundi essent, [2] pedes eorum lavit, ut declararet omnem diligentiam adhibendam esse, ne quid nobis ad summam animi integritatem et innocentiam desit, cùm sacra mysteria percepturi sumus.

Deindè verò Fideles intelligant, quemadmodùm, si optimè affecto et præparato animo Eucharistiam aliquis sumat, amplissimis cœlestis gratiæ muneribus ornatur : ita contrà, si imparatus accipiat, non solùm nihil commodi ; sed maxima etiam incommoda et detrimenta eum accipere. Optimis enim rebus, et maximè salutaribus hoc proprium est : ut, si in tempore iis uta-

[1] 1. Cor., 11. 28. — [2] Joan., 23. 5.

mur, vehementer prosint : sin alieno tempore adhibeantur, perniciem et exitum afferant. Quare mirandum non est ingenita quoque, et præclarissima Dei dona, cùm benè constituto animo accipiuntur, ad cœlestem gloriam consequendam maximo nobis adjumento esse ; at verò, cùm iis nos ipsos indignos præbemus, sempiternam mortem afferre.

Id verò arcæ Domini exemplo comprobatur; arca enim fœderis, quâ nihil præstantius Israeliticus populus habuit, cui etiam per illam maxima et innumerabilia beneficia Dominus tribuerat, [1] à Philisthæis ablata summam illis pestem, et calamitatem cum æterno dedecore conjunctam importavit ; sic etiam cibi, qui ore accepti in stomachum benè affectum illabuntur, corpora alunt et sustentant; qui verò in stomachum vitiosis humoribus plenum infundi solent, graves morbos efficiunt [2].

59. Primam itaque illam præparationem Fideles adhibeant, ut discernant mensam à mensâ, hanc sacram ab aliis profanis, cœlestem hunc panem à communi. Atque hoc fit, cùm certò credimus præsens esse verum corpus et sanguinem Domini, quem in cœlo Angeli adorant, [3] ad cujus nutum columnæ cœli contremiscunt et pavent, [4] cujus gloriâ plenum est cœlum, et terra. Hoc nimirùm est [5] dijudicare corpus Domini, quod Apostolus admonuit : cujus tamen mysterii magnitudinem venerari potiùs oportet, quàm in disputationibus ejus veritatem curiosiùs perquirere.

[1] 1. Reg., 5. toto.
[2] De præparatione ad Euchar. requisita vide Trident. sess. 13. c. 7. et can. 11. Basil. q. 172. regul. brev. et serm. 2. de Bapt. Cypr. toto ferè lib. de Lapsis, agendo de Pœnit. Aug. serm. 1. de Temp. Chrys. hom. 44, 45, 46 in Joannem et in hom. 83.
[3] Job, 16. 11. — [4] Isa., 6. 3. — [5] 1. Cor., 11. 29.

choses et des plus salutaires, d'être très-utiles quand on s'en sert à propos. Mais employées à contre-temps elles causent notre perte et notre ruine. Nous ne devons donc point nous étonner si les dons surnaturels de Dieu les plus brillants qui sont à l'âme bien disposée d'un secours si puissant pour lui procurer la gloire céleste, nous apportent au contraire la mort éternelle quand nous ne sommes pas dignes de les recevoir.

L'arche du Seigneur en est une preuve frappante. Pour les Hébreux rien n'était plus précieux que cette arche d'alliance : par elle Dieu les avait comblés de bienfaits signalés et nombreux. Mais enlevée un jour par les Philistins, elle attira sur eux un terrible fléau qui portait tout à la fois la désolation, le ravage et la honte. De même encore les aliments que la bouche envoie à un estomac bien disposé, nourrissent et soutiennent le corps ; mais transmettez-les à un estomac plein d'humeurs vicieuses, ils engendrent de graves maladies.

59. La première disposition des Fidèles c'est de savoir distinguer entre table et table, et discerner cette table sacrée des tables profanes, ce pain céleste du pain ordinaire. On en vient là quand on croit fermement que dans l'Eucharistie se trouvent réellement présents le corps et le sang du Seigneur que les anges adorent dans les cieux, qui d'un signe de sa volonté *fait trembler et ébranle les colonnes du ciel, qui remplit de sa gloire le ciel et la terre*. Car c'est là vraiment discerner, comme le recommande l'Apôtre, le corps du Seigneur. Mystère au reste dont il vaut bien mieux adorer la profondeur *que de chercher* à en pénétrer l'essence dans des discussions trop curieuses.

Une seconde préparation absolument nécessaire, c'est de nous demander à nous-mêmes si nous avons la paix avec les autres, si nous aimons notre prochain sincèrement et de cœur. *Si en offrant votre don à l'autel vous vous souvenez que votre frère a quelque chose contre vous, laissez là votre don devant l'autel et allez vous réconcilier avec votre frère, puis après vous viendrez faire votre offrande.*

Nous devons ensuite scruter scrupuleusement notre conscience pour voir si par hasard nous ne serions pas souillés de quelque faute mortelle dont il faudrait nous repentir et nous purifier préalablement avec le remède de la contrition et de la confession. Le saint concile de Trente a décidé qu'il n'était jamais permis à celui que le souvenir d'un péché mortel tourmentait, crut-il éprouver le repentir le plus grand, de recevoir la sainte Eucharistie avant de s'être purifié par la confession sacramentelle, toutes les fois qu'il peut aller trouver un prêtre.

Après cela réfléchissons en silence au dedans de nous-mêmes combien aussi nous sommes indignes de recevoir du Seigneur ce bienfait divin. Comme le centurion auquel le Sauveur lui-même rendit ce témoignage : *Qu'il n'avait point trouvé autant de foi dans Israël*, répétons du fond du cœur : *Seigneur, je ne suis pas digne que vous entriez dans ma maison.*

Demandons-nous encore si nous aurions le droit de dire avec saint Pierre : *Seigneur, vous savez que je vous aime.* Car n'oublions pas que celui qui était allé s'asseoir au festin de son maître *sans la robe nuptiale*, fut jeté dans une prison ténébreuse pour y subir d'éternels châtiments.

60. Mais les préparations de l'âme ne suffisent pas, le corps a aussi les siennes. Nous devons nous approcher de la table sainte à jeun, c'est-à-dire sans avoir rien mangé ni rien bu depuis le milieu de la nuit qui précède

Altera verò illa præparatio maximè necessaria est, ut unusquisque à seipso quærat, num pacem cum aliis habeat, num proximos verè atque ex animo diligat? [1] Si ergo offers munus tuum ad altare, et ibi recordatus fueris, quia frater tuus habet aliquid adversùs te, relinque ibi munus tuum ante altare, et vade priùs reconciliari fratri tuo, et tunc veniens offeres munus tuum.

Deindè conscientiam nostram scrutari diligenter debemus, ne fortè exitiali aliquo peccato contaminati simus, cujus pœnitere necesse sit, ut priùs contritionis et confessionis medicamento illud eluatur : Definitum est enim à sanctâ Tridentinâ Synodo [2] nemini licere, quem mortalis peccati conscientia stimulet, si sacerdotis facultas data sit, antequàm se sacramentali confessione purgaverit, quantumvis sibi contritus esse videatur, sacram Eucharistiam accipere [3].

Præthereà taciti cum animis nostris cogitemus, quàm indigni simus, quibus divinum hoc beneficium à Domino tribuatur : quare illud Centurionis, de quo idem ipse Salvator testatus est [4] se non invenisse tantam fidem in Israel, ex animo dicendum est : Domine, non sum dignus, ut intres sub tectum meum.

Exquiramus etiam à nobis ipsis an illud Petri usurpare nobis liceat : [5] Domine, tu scis quia amo te. Meminisse enim oportet, eum qui [6] sine veste nuptiali in Domini convivio accubuerat, in tenebrosum carcerem conjectum, sempiternis pœnis addictum fuisse.

60. Neque verò animi solùm, sed etiam corporis præparatione opus est,

[1] Matt., 5. 23.— [2] Sess. 13. can. 11. — [3] Chrys. hom. 30. in Genes. et 20. in Matth. Cypr. in lib. de Lapsis. — [4] Matth., 3. 10.— [5] Joan., 21. 25. — [6] Matth., 22. 12, 13.

nam jejuni ad sacram mensam accedere debemus, ita ut saltem à dimidiâ antecedentis diei nocte, usque ad illud temporis punctum, quo Eucharistiam accipimus, nihil omnino comederimus, aut biberimus [1].

jusqu'au moment où l'on reçoit l'Eucharistie.

61. Postulat enim tanti Sacramenti dignitas, ut qui matrimonio conjuncti sunt, aliquot dies à concubitu uxorum abstineant, Davidis exemplo admoniti [2], qui cùm panes propositionis à sacerdote accepturus esset, purum se et pueros suos ab uxorum consuetudine, tres ipsos dies esse professus est. Hæc ferè sunt, quæ maximè observari à Fidelibus oportet, ut se ad sacra mysteria utiliter accipienda anteà parent: reliqua enim, quæ hâc in re provideantur, ad hæc ipsa capita facilè redigi poterunt [3].

61. La dignité d'un Sacrement si auguste demande même que les personnes qui sont unies par les liens du mariage, s'abstiennent du droit conjugal pendant quelques jours à l'exemple de David, qui avant de recevoir du Grand-Prêtre les pains de proposition, protesta que lui et les siens gardaient la continence depuis trois jours. Tel est à peu près ce qu'il y a de plus important à observer pour se préparer à recevoir les saints mystères avec avantage. Toutes les autres précautions que l'on pourrait indiquer là-dessus, rentreront facilement dans celle-ci.

§ IV.

De l'obligation de communier.

62. Sed ne fortè aliqui segniores ad hoc Sacramentum percipiendum reddantur, quòd tantam præparationem adhibere grave admodùm et difficile ducant, Fideles sæpè admonendi sunt, omnibus eam legem propositam esse, ut sacram Eucharistiam accipiant. Prætereà, constitutum est ab Ecclesia, ut qui semel saltem singulis annis in Paschâ non communicaverit, ab Ecclesiâ arceatur [4].

62. Mais pour que personne ne devienne plus négligent dans la réception de ce Sacrement, sous prétexte que toutes ces préparations sont trop rudes et trop difficiles, il faut souvent rappeler aux Fidèles que c'est une loi imposée à tous de recevoir la sainte Eucharistie. L'Eglise même a ordonné que quiconque ne communie pas au moins une fois chaque année dans le temps de Pâques, sera chassé des Temples.

63. Neque tamen Fideles hoc satis habeant, se hujus decreti auctoritati obtemperantes semel tantummodò corpus Domini quotannis accipere: verùm sæpiùs iterandam Eucharistiæ com-

63. Mais gardons-nous de penser qu'il suffit de se conformer à ce commandement et de recevoir seulement une fois par an le corps de Notre-Seigneur. Soyons au contraire bien persuadés qu'il faut renouveler souvent la communion. Le plus expédient serait-il de le faire tous les mois, toutes les semaines et tous les jours? on ne saurait établir là-dessus une règle précise et générale pour tous. Ce que l'on

[1] Vid. Aug. epist. 118. c. 6. et lib. 1. ad inquis. Januarii cap. 6.— [2] 1. Reg., 21. 3, 4, 5.— [3] Greg. in responsione 10. ad interrog. Aug. et hab. 33. q. 4. c. 7. Aug. serm. 2. de Temp. et 244. — [4] Concil. Lateran. c. 28. et habetur l. 5. Decret. tit. de Pœnit. et remiss. cap. Omnis utriusque sexus Trid. sess. 13. c. 9.

peut prescrire de mieux, c'est la maxime de saint Augustin : « Vivez de manière à mériter de communier tous les jours. » Les pasteurs s'appliqueront donc à représenter souvent aux Fidèles que, s'ils voient une nécessité à fournir chaque jour au corps ses aliments, ils ne doivent point négliger le soin de nourrir et de fortifier leur âme par ce Sacrement. La nourriture spirituelle n'est évidemment pas moins indispensable à l'âme que la nourriture matérielle au corps. Ici il sera très-utile de rappeler ces immenses et divins bienfaits que nous procure la participation sacramentelle à l'Eucharistie, comme nous l'avons montré plus haut. On pourra invoquer encore et le pain figuratif de la manne avec lequel les Israélites étaient obligés de réparer tous les jours les forces de leurs corps, et l'autorité des saints Pères qui recommandent fortement la réception fréquente de l'Eucharistie. Ces paroles de saint Augustin : « Vous péchez tous les jours, communiez tous les jours, » n'expriment point son opinion, à lui seul. Pour qui voudra examiner attentivement les Pères qui ont écrit sur ce sujet, il sera facile de se convaincre qu'ils sont tous du même avis.

64. Aussi voyons-nous dans les actes des Apôtres qu'il fut un temps autrefois où les Fidèles recevaient tous les jours l'Eucharistie. Ceux qui professaient alors la religion chrétienne, étaient enflammés d'une charité si vraie et si sincère, que sans cesse appliqués à la prière et aux autres devoirs de la piété, ils se trouvaient prêts à prendre tous les jours les mystères sacrés du corps de Notre-Seigneur. Cette coutume ayant paru s'affaiblir, le très-saint pape et martyr Anaclet la renouvela plus tard en grande partie. Il imposa la communion à tous les Ministres qui assisteraient au sacrifice de la messe, prétendant que les Apôtres l'avaient ainsi ordonné. Pendant

munionem existiment. Utrùm autem singulis mensibus, vel hebdomadis, vel diebus id magìs expediat, certa omnibus regula præscribi non potest : verùmtamen illa est sancti Augustini [1] norma certissima. Sic vive, ut quotidiè possis sumere. Quare Parochi parati erunt Fideles crebrò adhortari, ut quemadmodùm corpori in singulos dies alimentum subministrare necessarium putant : ita etiam quotidie hoc Sacramento alendæ et nutriendæ animæ curam non abjiciant : neque enim minùs spirituali cibo animam, quàm naturali corpus, indigere perspicuum est: Vehementer autem proderit hoc loco repetere maxima illa, et divina beneficia, quæ, ut anteà demonstratum est, ex Eucharistiæ Sacramentali communione consequimur ; illa etiam figura erit addenda [2], cùm singulis diebus corporis vires manna reficere oportebat : itemque sanctorum Patrum auctoritates, quæ frequentem hujus Sacramenti perceptionem magnoperè commendant. Neque enim unius sancti Patris Augustini ea fuit sententia : Quotidiè peccas, quotidiè sume : sed si quis diligenter attenderit, eumdem omnium Patrum, qui de hâc re scripserunt, sensum fuisse, facile comperiet [3].

64. Ac tempus quidem olim fuisse cùm Fideles quotidiè Eucharistiam acciperent, ex Apostolorum Actis intelligimus : omnes enim, qui tunc Christianam fidem profitebantur, verâ et sincerâ charitate ita ardebant, ut

[1] Aug. de verb. Domini serm. 28. qui desumptus est ex Ambros. lib. 5. de Sacram. cap. 4. — [2] Exod., 16. 21. 12.— [3] Ad frequentem communionem hortatur Augustinus de verbis Domini serm. 28, sed hic sermo cùm non sit Augustini sed Ambrosii, lib. 5. de Sacram. c. 4. rejectus est in appendicem tom. 10. Item vide eumdem Aug. Epist. 118. c. 3. Item Ignat. ad Ephes. satis ante finem Basil. Epist. ad Cæsar. patr. Ambr. lib. 5. de Sacram. c. 4. Chrys. hom. 61. ad pop. Ant. Cypr. de Orat. Dom. ad hæc verba, Panem nostrum quotìdianum. Hieron. Ep. 28. ad Lucin. vers. fin. Cyril. lib. 3, in Joan. c. 37. vide etiam de Consec. dist. 2. per multa capita hâc de re.

cum [1] sine intermissione orationibus et aliis pietatis officiis vacarent, quotidiè ad sacra Dominici corporis mysteria sumenda parati invenirentur. Eam posteà consuetudinem, quæ intermitti videbatur, Anacletus sanctissimus Martyr et Pontifex [2] aliâ ex parte renovavit : præcepit enim ut ministri, qui Missæ sacrificio interessent, communicarent : quod ab Apostolis constitutum esse affirmaret. Diù etiam in Ecclesiâ ille mos fuit, ut sacerdos peracto sacrificio, cùm Eucharistiam sumpsisset, ad populum qui aderat conversus, his verbis ad sacram mensam Fideles invitaret : Venite, fratres, ad communionem. Tunc qui parati erant, summâ cum religione sacrosancta mysteria sumebant [3].

65. Sed cùm deindè charitas, et pietatis studium adeò refrixisset, ut rarò admodùm ad communionem Fideles accederent; sancitum est à Fabiano Pontifice [4], ut ter quotannis, in Natali Domini et Resurrectione, et Pentecoste omnes Eucharistiam sumerent, id quod posteà à multis Conciliis, præsertìm verò ab Agathensi primo, confirmatum est.

66. Ad extremum, cùm eò res adducta esset, ut non modò sancta illa et salutaris præceptio non servaretur; sed in plures etiam annos sacræ Eucharistiæ communiò differetur, decretum est in Lateranensi [5] Concilio, ut semel ad minùs singulis annis in Paschâ Fideles omnes sacrum Domini corpus acciperent : qui verò id facere neglexissent, Ecclesiæ aditu prohiberentur.

67. Verùm quamvis hæc lex Dei,

[1] Act., 2. 42, 46. — [2] De Cons. dist. 2. c. 10.— [3] De quotid. Comm. vide Dion. de Eccl. Hierar. c. 3. part. 2. Hieron. epist. 28. ad Lucin. Greg. lib. 2. dial. c. 23. Item vide lib. de Eccl. dogm. c. 53. et citatur de Cons. dist. 2. c. 13.— [4] Fab. decr. habes de Cons. dist. 2. c. 16. et ib. citatur Conc. Agath. c. 18. c. Sæculares.— [5] Citat. lib. 5. decr. tit. de Pœn. et remis. c. Omnis utriusque.

longtemps ce fut encore un usage dans l'Eglise que le Prêtre, après avoir achevé le Sacrifice et pris lui-même l'Eucharistie, se tournât vers le peuple et invitât les Fidèles à la table sainte en ces termes : « Venez, mes frères, à la communion, » et alors ceux qui étaient préparés s'avançaient avec de grands sentiments de religion pour prendre les saints Mystères.

65. Mais ensuite la charité et l'amour de la piété s'étant tellement refroidis que les Fidèles ne s'approchaient que rarement de la communion, le pape Fabien prescrivit à tous les chrétiens de prendre l'Eucharistie au moins trois fois par an, aux fêtes de la naissance de Notre-Seigneur, de sa Résurrection et de la Pentecôte. Mesure qui fut confirmée dans la suite par plusieurs conciles et notamment par le premier concile d'Agde.

66. Enfin, comme les choses en étaient venues au point que cette sainte et salutaire ordonnance ne s'observait plus et que l'on différait même pendant plusieurs années de communier, le concile de Latran décréta que tous les Fidèles recevraient au moins une fois par an à Pâques le corps de Notre-Seigneur, et que ceux qui négligeraient de le faire, seraient privés de l'entrée de l'Eglise.

67. Fondée sur l'autorité de Dieu et de l'Eglise, cette loi, il est vrai, s'étend à tous les Fidèles. Cependant il faut faire remarquer qu'on excepte ceux qui n'ont point l'usage de la raison à cause de la faiblesse de leur âge. Ils ne s'auraient point en effet discerner la sainte Eucharistie d'un pain ordinaire et pro-

fane, et ils ne pourraient point apporter à sa réception des sentiments de religion et de piété. Et puis le contraire semble entièrement opposé au dessein de Jésus-Christ dans l'institution de ce Sacrement. *Prenez*, dit-il, *et mangez.* Or il est assez évident que les enfants ne sont d'eux-mêmes capables ni de prendre ni de manger.

et Ecclesiæ auctoritate sancita, ad omnes Fideles pertineat, docendum est tamen eos excipi, qui nondum rationis usum propter ætatis imbecillitatem habent; hi enim neque sacram Eucharistiam à profano et communi pane sciunt discernere, neque ad eam accipiendam pietatem animi et religionem afferre possunt. Atque id etiam à Christi Domini institutione alienissimum videtur; inquit enim [1] : Accipite, et comedite : Infantes autem idoneos non esse qui accipiant et comedant, satis constat.

68. A la vérité certains pays étaient anciennement dans l'usage de donner aussi la sainte Eucharistie aux enfants. Mais pour les raisons que nous venons de dire et pour d'autres encore tout-à-fait conformes à l'esprit de la piété chrétienne, l'autorité de l'Eglise a depuis longtemps fait disparaître cet usage.

Maintenant quant à l'âge où l'on doit donner les saint mystères aux enfants, personne ne peut mieux le fixer que les parents et le prêtre auquel ils confessent leurs péchés; c'est à eux d'examiner et d'interroger les enfants pour savoir s'ils connaissent un peu et s'ils peuvent goûter cet admirable Sacrement.

68. Vetus quidem illa fuit in quibusdam locis consuetudo [2], ut infantibus etiam sacram Eucharistiam præberent : sed tamen tum ob eas causas, quæ ante dictæ sunt, tum ob alias Christianæ pietati maximè consentaneas jamdiù ejusdem Ecclesiæ auctoritate id fieri desivit.

Nota. Quâ verò ætate pueris sacra mysteria danda sint, nemo melius constituere poterit, quàm pater et sacerdos, cui illi confitentur peccata; ad illos enim pertinet explorare, et à pueris percunctari, an hujus admirabilis Sacramenti cognitionem aliquam acceperint, et gustum habeant.

69. Les insensés qui sont également incapables d'avoir aucun sentiment de piété, ne doivent point non plus être admis à ce Sacrement. Cependant, si avant de tomber en démence, ils ont manifesté des dispositions chrétiennes et pieuses, un décret d'un concile de Carthage permet de leur administrer l'Eucharistie à la fin de la vie, pourvu que l'on n'ait à craindre ni vomissement, ni indécence, ni enfin aucun autre inconvénient.

69. Amentibus prætereà, qui tunc à pietatis sensu alieni sunt, Sacramenta dare minimè oportet; quamvis, si antequàm in insaniam inciderint, piam et religiosam animi voluntatem præ se tulerint, licebit eis in fine vitæ ex Concilii Carthaginensis decreto [3] Eucharistiam administrare : modò vomitionis, vel alterius indignitatis, et incommodi periculum nullum timendum sit.

[1] Matth.. 26. 26.— [2] Cypr. de Lapsis, post medium.— [3] Conc. Carth. 4. 76.

§ V.

Communion sous les deux espèces.

70. Quod verò ad communicandi ritum pertinet, doceant Parochi sanctæ Ecclesiæ lege interdictum esse ne quis sine ipsius Ecclesiæ auctoritate, præter sacerdotes, corpus Domini in sacrificio conficientes, sub utrâque specie sacram Eucharistiam sumat : nam, ut à Tridentinâ Synodo[1] explicatum est, quamvis Christus Dominus in ultimâ cœnâ altissimum hoc Sacramentum in panis et vini speciebus instituerit, et Apostolis tradiderit : ex eo tamen non efficitur, hanc legem à Domino Salvatore constitutam esse, ut omnibus Fidelibus sacra mysteria sub utrâque specie administranda sint. Etenim idem Dominus noster cùm de hoc Sacramento loqueretur, alterius tantùm speciei sæpiùs meminit, ut cùm, inquit : [2] Si quis manducaverit ex hoc pane, vivet in æternum; et : Panis, quem ego dabo, caro mea est pro mundi vitâ ; et : Qui manducat hunc panem, vivet in æternum[3].

71. Multis verò, et iis quidem gravissimis rationibus adductam esse Ecclesiam patet, ut hanc potissimùm sub altera specie communicandi consuetudinem non solùm approbaret, sed etiam decreti auctoritate firmaret.

Primùm enim maximè cavendum erat, ne sanguis Domini in terram funderetur, quod quidem facilè vitari posse non videbatur, si in magnâ populi multitudine eum ministrare oportuisset.

Prætereà cùm sacra Eucharistia

[1] Sess. 21. de Com. sub utraque specie can. 1, 2, 3.— [2] Joan., 6. 51. — [3] Unius tantum speciei usum sufficere ad perfectam communionem colliges ex Tert. lib. 2. ad uxorem. Cypr. de Lapsis. Orig. hom. 13. in Exod. Basil. Epist. ad Cæsar. patr. Aug. Epist. 86. Hier. in Apol. ad Pammac. Chrys. hom. 41. operis imperf. in Matth.

70. Vient ensuite le rit à garder dans la communion. Ici les Pasteurs auront soin d'enseigner que l'Eglise a défendu à tous les Fidèles, excepté les Prêtres qui consacrent le corps de Notre-Seigneur dans le sacrifice de la messe, de prendre sans son autorisation expresse la sainte Eucharistie sous les deux espèces. Car comme l'explique le concile de Trente, quoique Notre-Seigneur Jésus-Christ, dans la dernière cène, ait institué cet auguste Sacrement sous l'espèce du pain et sous l'espèce du vin, et qu'il l'ait donné ainsi à ses Apôtres, il ne s'ensuit point qu'il ait voulu faire une loi d'administrer les saints mystères à tous les chrétiens sous ces deux espèces. Lui-même, en parlant de ce Sacrement, n'en fait presque jamais mention que sous une espèce unique. Ainsi il dira : *Si quelqu'un mange de ce pain, il vivra éternellement. Le pain que je donnerai, c'est ma chair pour la vie du monde. Celui qui mange ce pain vivra éternellement.*

71. C'est par une foule de raisons très-graves que l'Eglise s'est déterminée non-seulement à approuver, mais encore à sanctionner par l'autorité d'un décret la coutume de ne communier que sous une seule espèce.

D'abord on devait trembler de répandre à terre le sang de Jésus-Christ, et il ne semblait guère possible d'éviter cet accident, quand on aurait à distribuer ce sang divin au milieu d'une grande multitude de peuple.

Ensuite comme l'Eucharistie doit toujours être en réserve et à la disposition des malades, il était bien à craindre que l'espèce du vin conservée un peu longtemps ne vînt à s'aigrir.

D'ailleurs un très-grand nombre de personnes ne peuvent supporter ni le goût, ni même l'odeur du vin.

Par conséquent, pour que la santé du corps n'eût pas à souffrir de ce qui se donnait pour le salut de l'âme, l'Eglise a très-sagement ordonné que les Fidèles ne prendraient que l'espèce du pain.

Ajoutez à toutes ces raisons que beaucoup de contrées ne produisent absolument point de vin et qu'on ne peut s'en procurer ailleurs qu'à très-grands frais, et qu'en en faisant venir de fort loin et par des chemins très-difficiles.

Enfin, et c'est là ce qui importe le plus dans cette affaire, il fallait extirper l'hérésie de ceux qui prétendaient que Jésus-Christ n'était pas tout entier sous chaque espèce : que celle du pain contenait seulement le corps séparé du sang, et celle du vin, seulement le sang séparé du corps. Et dès lors pour exposer aux yeux de tous la vérité catholique d'une manière plus sensible, on ne pouvait rien arrêter de plus sage que d'introduire la communion sous la seule espèce du pain. Ceux qui ont traité cette matière ont rassemblé encore d'autres raisons que les Pasteurs pourront leur emprunter s'ils le jugent à propos.

ægrotis præstò esse debeat, magnoperè timendum erat, ne, si diutiùs vini species asservaretur, coacesceret.

Permulti præthereà sunt qui vini saporem ac ne odorem quidem perferre ullo modo possint.

Quare, ne quod spiritualis salutis causâ dandum est, corporis valetudini noceret, prudentissimè sancitum est ab Ecclesiâ, ut panis tantummodò speciem Fideles acciperent.

Accedit ad alias rationes, quòd in pluribus provinciis summâ vini penuriâ laboratur : neque id aliundè sine maximis impensis, ac non nisi longissimis et difficillimis itineribus convehi potest.

Deindè, quod maximè omnium ad rem pertinet, convellenda erat eorum hæresis, qui negabant sub utrâque specie totum Christum esse; sed corpus tantùm exsangue sub panis, sanguinem autem sub vini specie contineri asserebant. Ut igitur fidei catholicæ veritas magìs ante omnium oculos poneretur, sapientissimo concilio alterius speciei, hoc est panis, communio inducta est. Sunt et aliæ rationes ab iis collectæ, qui de hoc argumento disserunt : quæ si opus esse videbitur, à Parochis afferri poterunt.

§ VI.

Ministre du Sacrement de l'Eucharistie.

72. Passons maintenant au ministre de l'Eucharistie, bien que personne ne puisse ignorer qui il est; mais pour ne rien omettre de tout ce qui semble se rattacher à la doctrine de ce Sacrement. On enseignera donc qu'au Prêtre seul a été accordé le pouvoir de consacrer l'Eucharistie et de la dis-

72. Jam de ministro, quamvis id à nemine ferè ignorari possit, agendum est, ne quid prætermissum sit, quod ad hujus Sacramenti doctrinam pertinere videatur. Itaque tradendum est, solis Sacerdotibus potestatem datam esse, ut sacram Eucharistiam conficiant, ac fidelibus distribuant. Eum

autem morem in Ecclesiâ semper servatum esse, ut Fidelis populus à sacerdotibus Sacramenta acciperet, sacerdotes autem sacra facientes ipsi se communicarent, sancta Tridentina Synodus [1] explicavit ostenditque hanc consuetudinem tanquàm ab Apostolicâ traditione profectam, religiosè retinendam esse; cùm præsertim hujus rei illustre nobis exemplum Christus Dominus reliquerit, qui et sanctissimum corpus suum [2] consecravit, et Apostolis suis manibus porrexit.

73. Verùm, ut quâcumque ratione tanti Sacramenti dignitati consuleretur, non modò ejus administrandi potestas solis sacerdotibus data est: sed lege etiam Ecclesia vetuit, ne quis, nisi consecratus esset, sacra vasa, lintea, et alia instrumenta, quæ ad illius confectionem necessaria sunt, tractare aut tangere auderet; modò gravis aliqua necessitas non incideret. Ex quo tum Sacerdotes ipsi, tum reliqui Fideles intelligere possunt, quantâ religione et sanctitate præditos esse oporteat, qui ad Eucharistiam, vel consecrandam, vel administrandam, vel sumendam accedunt.

74. Quanquàm, quod anteà de cæteris Sacramentis dictum est, ea non minùs per improbos administrari, si quæ ad illorum perfectam rationem attinent, ritè serventur; idem valet in Eucharistiæ Sacramento. Neque enim hæc omnia ministrorum merito niti, sed Christi Domini virtute, et potestate geri credendum est. Hæc sunt, quæ de Eucharistiâ, ut Sacramentum est, explicanda erunt.

75. Nunc, quod restat dicendum,

[1] Sess. 13. c. 10. — [2] Matth., 26. 26; Marc., 14. 22.

tribuer aux Fidèles. Le saint Concile de Trente déclare que toujours il a été d'usage dans l'Eglise que le peuple reçut la communion des mains des Prêtres et que les Prêtres se communiassent eux-mêmes quand ils célébraient les saints Mystères; puis il fait voir que cette coutume, venue sans doute des traditions apostoliques, doit être religieusement conservée, elle surtout qui se présente appuyée sur l'exemple frappant de Notre-Seigneur Jésus-Christ, que nous voyons tout à la fois consacrer son corps adorable et distribuer à ses Apôtres de ses propres mains.

73. Et même afin de rehausser encore par tous les moyens possibles la dignité d'un Sacrement si auguste, non-seulement le pouvoir de l'administrer n'a été donné qu'aux Prêtres, mais l'Eglise a défendu par une loi à tous ceux qui ne sont pas dans les ordres, de manier ou de toucher les vases sacrés, les linges et les autres instruments indispensables pour la consécration, à moins de quelque nécessité pressante. De là Prêtres et Fidèles, tous peuvent aisément comprendre combien de piété et d'innocence doit briller dans ceux qui se présentent soit pour consacrer, soit pour administrer, soit pour recevoir l'Eucharistie.

74. Néanmoins ce que nous avons dit des autres Sacrements, qu'ils peuvent être administrés par des pécheurs, pourvu qu'on observe régulièrement ce qui en constitue la nature complète, conserve toute sa force dans l'Eucharistie. La foi nous enseigne que tous, sans s'appuyer jamais sur le mérite des ministres, opèrent par la vertu et la puissance de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Voilà ce qu'il y aura à expliquer sur l'Eucharistie comme Sacrement.

75. Maintenant il faut développer ce qui reste à dire de l'Eucharistie comme Sacrifice, afin que les Pasteurs

sachent bien ce qu'ils seront obligés les dimanches et les fêtes, d'après le décret du concile de Trente, d'enseigner plus spécialement aux Fidèles sur ce mystère.

ut sacrificium est, explanare oportet, ut intelligant Parochi quæ potissimùm de hoc mysterio, quemadmodùm sancta Synodus [1] decrevit, Dominicis et festis diebus fideli populo tradere debeant.

§ VII.

De l'Eucharistie considérée comme sacrifice (1).

L'Eucharistie n'est pas seulement le trésor des richesses du Ciel dont le bon usage nous concilie la grâce et

Etenim hoc Sacramentum non solùm thesaurus est cœlestium divitia-

[1] Sess. 22. princip. cap. 3.

(1) Considéré d'un certain point de vue le saint sacrifice de la messe, réuni à celui de la croix dont, au reste, il ne doit point être séparé, puisqu'il ne fait littéralement que le continuer sous une autre forme, est tout à la fois un principe et un résultat.

Comme principe lui seul explique, d'une manière satisfaisante et rationnelle, un grand fait de l'histoire de l'humanité; et comme résultat il en prouve un autre, qui est plus grand encore.

Personne n'ignore combien les sacrifices sanglants étaient fréquents dans l'antiquité. Presque pas de pays qui n'eût les siens. Rome et la Grèce, Carthage et Memphis, Jérusalem et Babylone, c'est-à-dire l'Europe, l'Afrique et l'Asie ont été autant de théâtres de ces rites étonnants. Semblable aux eaux du déluge, le sang des victimes a coulé dans toutes les parties du monde.

Sous quelle influence a donc pu naître un culte aussi étrange? Quelle est la cause qui a pu en propager et en maintenir ainsi l'existence partout? Dirons-nous que c'est la crainte que les hommes durent naturellement concevoir de la Divinité en présence de la création?

Mais si la nature a ses spectacles imposants; si elle a ses volcans terribles et ses mers, livrant dans leur colère aux rochers qui les emprisonnent, leurs épouvantables assauts; combien ne renferme-t-elle pas de sites gracieux, de climats bénis, de contrées fécondes, qui ne réveillent que l'idée d'une divinité tutélaire et pleine de bonté, et qui n'en ont pas moins été arrosés du sang des hécatombes? D'ailleurs, quand il serait vrai qu'en présence des forces de la nature et de la puissance de son Auteur, les hommes des temps antiques se seraient trouvés frappés d'un de ces sentiments de terreur que, nous, nous n'éprouvons plus, est-il concevable que d'un bout de la terre à l'autre cette terreur eût revêtu partout la même forme et partout fût allée se manifester par l'effusion du sang?

Ce n'est donc point au spectacle de la nature, contemplée dans ce qu'elle a de plus terrible, que les sacrifices sanglants doivent leur origine. Ils ne la doivent pas davantage à la crainte des fléaux, cet autre genre de terreur que l'on a alléguée quelquefois pour expliquer leur apparition dans le monde.

En effet, si ces sacrifices ne s'étaient jamais offerts qu'aux jours de calamité publique ou bien seulement en l'honneur de ces êtres supérieurs et malveillants auxquels tous les peuples ont cru; si, par exemple, le paganisme d'Athènes et de l'Italie n'avait versé du sang que pour ses dieux du Tartare, ou quand le génie de la peste, de la famine et de la guerre se plaisait parfois à promener au sein des villes et dans les campagnes la désolation et la mort, je comprendrais peut-être que l'on attribuât à la crainte l'érection du premier autel sur lequel fut immolée la première victime.

Mais reportons-nous par la pensée au milieu des assemblées religieuses de ce temps-là; alors que nul fléau n'affligeait les cœurs, que la terreur n'assombrissait point les fronts

rum : quo si benè utamur, Dei gratiam nobis conciliamus et amorem : sed in eo præcipua quædam ratio

l'amour de Dieu. Elle nous offre encore le meilleur moyen de pouvoir témoigner nos remercîments pour les

et que la prospérité régnait partout, nous verrons encore revenir périodiquement les immolations sanglantes. On se rendra au temple des dieux les plus propices ; on s'y rendra, la joie et l'espérance peintes sur tous les visages, mais en y conduisant toujours des hécatombes. Quelque chose comme la voix de la conscience, j'allais presque dire de l'instinct, criera à ces hommes que c'est là un tribut que la terre doit au ciel ; et sans trop savoir pourquoi les païens eux-mêmes resteront persuadés que ces rites ont la propriété de fortifier les liens d'amour qui rattachent la Divinité au genre humain.

Ne pouvant trouver dans la crainte l'explication que nous cherchons, à qui la demanderons-nous ? Irons-nous, dupes du plus grossier paradoxe, répéter avec certains esprits superficiels, que les hommes habitués à charger leurs tables de la chair des animauxs durent être portés tout naturellement à en charger aussi les autels des dieux auxquel, ils voulaient être agréables ?

Mais sans entrer dans d'autres considérations ; sans faire remarquer que les sacrifices sanglants se rencontraient même chez les peuples qui faisaient des fruits de la terre et du lait de leurs troupeaux leur nourriture principale ; sans invoquer l'autorité de ceux de ces peuples qui, comme les Hébreux, plaçaient surtout la vertu de ces sortes de rites dans le sang répandu, tout en le bannissant de leurs festins, nous nous contenterons de dire : La preuve péremptoire que le sacrifice, pour me servir de l'expression d'un habile apologiste de notre religion, ne dérive ni de la cuisine ni de nos banquets, c'est que, les Juifs à part, nous voyons à peu près toutes les nations de l'antiquité faire à leurs dieux l'offrande du sang humaain, bien que, pour l'honneur de l'humanité, les anthropophages n'aient jamais formé que des exceptions aussi rares que monstrueuses.

Avec le sacrifice de Jésus-Christ, au contraire, l'existence des immolations sanglantes s'explique de la manière la plus simple et la plus logique ; c'est un grand fait qui découle d'une grande cause. Voici comment :

Lorsque Dieu eut fait connaître au premier homme qu'il le rachèterait, lui et toute sa postérité, au prix du sang du Messie, il est clair que, par cela même la Rédemption, cette source unique et indispensable de salut pour tous, devenait un des articles de la religion qu'il importait beaucoup à tous de ne point oublier.

Si ce mystère avait dû s'accomplir le jour même où il fut annoncé à Adam, les précautions à prendre pour en conserver un souvenir toujours présent parmi les hommes auraient été fort simples. On aurait continué, comme aujourd'hui sur nos autels, le sacrifice du Rédempteur, et tout eût été dit.

Mais au lieu de se réaliser de suite et dès le commencement du monde, l'accomplissement de ce sacrifice sera reculé de quatre mille ans. Or, que fera la sagesse divine pour conserver la croyance à ce fait réparateur pendant ce grand intervalle ? Se contentera-t-elle d'en confier la garde uniquement à la mémoire humaine ? non. Infidèle comme elle est, celle-ci pourrait laisser perdre un souvenir auquel se rattachent les destinées éternelles de tout le genre humain. Dieu fera donc quelque chose de plus : il écrira la promesse de la rédemption en traits plus indélébiles, il la burinera en quelque sorte dans des monuments, il la symbolisera dans des faits ; en un mot, il établira les immolations sanglantes, figures et emblèmes aussi justes que possible pour redire et prophétiser à toutes les générations le mystère qui s'accomplira plus tard sur le Calvaire.

Telle est l'incontestable origine des sacrifices sanglants. Aussi voyez : tandis que le sang des animaux et souvent même celui des hommes ruissellent de toutes parts durant quarante siècles, tandis qu'on en peut suivre la trace non interrompue depuis l'autel où Abel immolait l'élite de ses troupeaux, jusqu'au pied de la croix, à peine l'Evangile est-il accepté que ces sortes de sacrifices disparaissent devant lui comme les ombres de la nuit devant l'astre du jour. Non pas, certes, que le besoin du sang pour réconcilier la terre avec le ciel ne se fasse plus sentir : bien loin de là. Après comme avant l'Evangile on sait bien que cette réconciliation ne peut se faire qu'à ce prix et à cette con-

bienfaits infinis dont le Seigneur nous a comblés. Ce qui montre combien cette victime immolée convenablement et d'une manière légitime est agréable et chère à Dieu, le voici : En effet si les sacrifices de la loi ancienne dont il a été dit : *Vous n'avez voulu ni sacrifices ni offrandes*, et encore : *Si vous aimiez les sacrifices, je vous en aurais offert, mais les holocaustes ne vous charment point*, plaisaient néanmoins au Seigneur au point que l'Ecriture ait pu attester qu'il en *savourait l'odeur avec délices*, c'est-à-dire qu'ils lui étaient chers et agréables, que ne devons-nous pas attendre d'un sacrifice où l'on immole et où l'on offre celui dont une voix céleste a dit deux fois : *Voici mon Fils bien-aimé en qui j'ai mis mes complaisances ?* Les Pasteurs devront donc expliquer soigneusement ce mystère pour que les Fidèles qui se réunissent pour le service divin, sachent méditer avec attention et avec piété sur le saint sacrifice auquel ils assistent.

76. Ils enseigneront avant tout que Notre-Seigneur Jésus-Christ a institué l'Eucharistie pour deux raisons : d'abord afin qu'elle fût pour notre âme un aliment céleste qui pût soutenir et conserver en elle la vie spirituelle ; ensuite afin que l'Eglise possédât un sacrifice perpétuel qui pût expier nos

inest, quâ ei pro immensis in nos collatis beneficiis aliquam gratiam referre possumus. At verò hæc victima, si ritè et legitimè immoletur, quàm grata et accepta Deo sit, ex hoc colligitur. Si enim veteris legis sacrificia de quibus scriptum est : [1] Sacrificium et oblationem noluisti : et iterùm : [2] Si voluisses sacrificium, dedissem utique ; holocaustis non delectaberis : ita placuerunt Domino, ut Scriptura Deum [3] odoratum esse odorem suavitatis, id est, grata ei et accepta fuisse, testetur. Quid nobis sperandum de eo sacrificio, in quo ille ipse immolatur atque offertur ; de quo cœlestis vox bis audita est : [4] Hic est Filius meus dilectus, in quo benè mihi complacui. Hoc igitur mysterium Parochi diligenter exponant : ut cùm Fideles ad rem divinam convenerint, attentè et religiosè sacra illa, in quibus intersunt, meditari discant.

76. In primis autem docebunt, Eucharistiam duabus de causis à Christo Domino institutam esse ; altera est, ut cœleste animæ nostræ alimentum esset, quo vitam spiritualem tueri et conservare possemus : altera, ut Ecclesia

[1] Ps. 39. 7. — [2] Ps. 50. 18. — [3] Gen. 8. 21. — [4] Matth., 3. 17.

dition. Seulement après le sacrifice du Calvaire on comprend que le sang grossier des boucs et des taureaux est devenu inutile, qu'il a été remplacé par un sang mille fois plus auguste, qu'il n'était qu'un symbole, un monument d'une promesse divine, une voix prophétique enfin qui devait se taire aussitôt que l'événement prédit se réaliserait.

Nous avions donc raison de dire que le sacrifice du Sauveur donne seul une explication convenable, digne et vraie de ces immolations sanglantes, qui tiennent une si large place dans le culte avant l'Evangile.

Mais en même temps que comme principe le sacrifice de Jésus-Christ explique ce fait important de l'histoire du genre humain, nous avons ajouté que comme résultat il en prouvait un autre plus important encore.

Où trouver, en effet, sa raison d'être. Si la créature humaine n'avait jamais dévié ; si elle s'était toujours maintenue dans les rapports primitifs qui durent exister entre elle et son créateur, il est évident que ce sacrifice n'aurait pas eu lieu. Car il porte un caractère frappant de châtiment et d'expiation. Et comme il fut annoncé dès le commencement du monde, la déviation, la faute qu'il suppose doit remonter aussi loin que lui, c'est-à-dire qu'elle doit être le péché originel. Je défie les esprits droits de pouvoir assigner d'autres causes de son existence.

perpetuum sacrificium haberet, quo peccata nostra expiarentur, et cœlestis Pater sceleribus nostris sæpè graviter offensus, ab irâ ad misericordiam, à justæ animadversionis severitate ad clementiam traduceretur. Hujus rei figuram et similitudinem in [1] Agno Paschali licet animadvertere, qui ut sacrificium et sacramentum à filiis Israel offerri et comedi consueverat[2].

77. Nec verò, cùm Salvator noster Deo Patri se ipsum in arâ crucis oblaturus esset, ullam suæ ergà nos immensæ charitatis illustriorem significationem dare potuit, quàm cùm nobis visibile sacrificium reliquit, quo cruentum illud semel in cruce paulò post immolandum instauraretur, ejusque memoria usque in finem seculi quotidiè summâ cum utilitate ab Ecclesiâ per universum orbem diffusa coleretur.

78. Differunt autem plurimùm inter se hæ duæ rationes.

Sacramentum enim consecratione perficitur : omnis verò sacrificii vis in eo est, ut offeratur. Quare sacra Eucharistia, dùm in pyxide continetur, vel ad ægrotum defertur, Sacramenti, non sacrificii rationem habet.

Deindè etiam, ut Sacramentum est, iis qui divinam Hostiam sumunt, meriti causam affert, et omnes illas utilitates, quæ suprà commemoratæ sunt : ut autem sacrificium est, non merendi solùm, sed satisfaciendi quoque efficientiam continet. Nam ut Christus Dominus in passione suâ pro nobis meruit ac satisfecit : sic qui hoc sacrificium efferunt, quo nobiscum

péchés et au moyen duquel notre Père céleste, trop souvent offensé d'une manière grave par nos iniquités, pût être ramené du courroux à la miséricorde et des justes rigueurs du châtiment à la clémence. Double but dont on peut trouver une figure et une image dans l'Agneau pascal que les enfants d'Israël avaient coutume d'offrir et de manger comme sacrifice et comme sacrement tout à la fois.

77. Et certes au moment de s'offrir lui-même à son Père sur l'autel de la croix, notre Sauveur ne pouvait nous donner une marque plus frappante de son immense charité pour nous qu'en nous laissant ce sacrifice visible pour renouveler celui qui à l'instant devait être offert une fois d'une manière sanglante, et dont la mémoire vénérée tous les jours jusqu'à la fin des siècles par l'Eglise répandue sur la terre entière allait devenir la source des plus grands avantages.

78. Ces deux aspects de l'Eucharistie sont très-différents l'un de l'autre.

Le Sacrement s'accomplit par la consécration. Mais toute l'essence du sacrifice consiste dans l'offrande. Ainsi pendant qu'elle est conservée dans le ciboire ou bien quand on la porte au malade, l'Eucharistie n'a que le caractère de Sacrement et non celui de sacrifice.

Ensuite comme Sacrement elle est une cause de mérite pour ceux qui la reçoivent, et leur procure tous ces avantages que nous avons mentionnés plus haut. Mais comme sacrifice elle possède encore avec la vertu de nous faire mériter, celle de satisfaire. De même que Jésus-Christ mérita et satisfit pour nous dans sa passion ; ainsi ceux qui offrent ce sacrifice par lequel ils communiquent avec nous recueillent les fruits des mérites et de la satisfaction attachés à la passion de Notre-Seigneur.

[1] Deut., 16. 1 et seqq.— [2] Vide Trid. de Sacrificio Missæ, c. 1 et 3. Dionys. l. 1. Eccles. Hier. cap. 3. Ignat. Epist. ad Smyrn. Tertul. lib. de Orat. Iren. l. 4. c. 32. Aug. lib. 10. De Civit. Dei, c. 10. et lib. 17. cap. 20. et l. 18. c. 35. et l. 19. c. 23. et l. 22. c. 8. et alibi passim.

79. Au reste le saint Concile de Trente ne laisse aucun doute sur l'institution de ce sacrifice. Il déclare formellement que Jésus-Christ l'institua dans la dernière cène; et en même temps il frappe d'anathème ceux qui prétendent que dans l'Eglise on n'offre point à Dieu de véritable sacrifice, et que ce qu'on offre se réduit à donner la chair de Jésus-Christ à manger.

80. Le Concile n'a pas oublié non plus de rappeler que le sacrifice ne s'offre qu'à Dieu. Bien que l'Eglise ait coutume de célébrer de temps en temps des messes en l'honneur et en mémoire des saints, cependant elle nous enseigne que le sacrifice ne s'adresse point à eux, mais à Dieu seul qui les a couronnés d'une gloire immortelle. Aussi le Prêtre ne dit-il jamais : Pierre ou Paul, je vous offre ce sacrifice. Mais tout en sacrifiant seulement à Dieu, il lui rend des actions de grâce pour les victoires signalées des bienheureux martyrs, il implore leur protection afin qu'ils daignent intercéder pour nous dans le ciel pendant que nous honorons leur mémoire sur la terre. Au surplus cette doctrine sur la réalité du sacrifice eucharistique, l'Eglise la tire des paroles même que prononça Notre-Seigneur dans cette nuit suprême où il confia les saints mystères à ses apôtres et où il leur dit : *Faites ceci en mémoire de moi.*

En effet, comme l'a déclaré le saint Concile, c'était là les ordonner prêtres et leur enjoindre à eux et à tous ceux qui leur succéderaient dans les fonctions sacerdotales, d'immoler et d'offrir son corps en sacrifice. On tire encore la même preuve de ces paroles de l'Apôtre aux Corienthiens où il dit : *Vous ne pouvez point boire au calice du Seigneur et au calice des démons ; et vous ne pouvez point parti-*

communicant, Dominicæ passionis fructus merentur, ac satisfaciunt.

79. Jam de hujus sacrificii institutione nullum ambigendi locum sancta Tridentina Synodus [1] reliquit : declaravit enim, in extremâ cœnâ à Christo Domino institutum esse ; simulque anathemate eos damnavit, qui asserunt, verum et proprium sacrificium Deo non offerri, aut offerre nihil aliud esse, quàm Christum ad manducandum dari.

80. Nec verò illud prætermisit, quin diligenter explicaret, [2] uni Deo sacrificium fieri : nam etsi Ecclesia interdùm Missas in memoriam et honorem Sanctorum celebrare consuevit ; non tamen illis sacrificium, sed uni Deo, qui Sanctos immortali gloriâ coronavit, offerri docuit. Quare nec Sacerdos unquàm dicere solet : Offero tibi sacrificium, Petre, vel Paule ; sed [3] dum uni soli Deo immolat, gratias illi agit pro beatissimorum martyrum insigni victoriâ : eorumque patrocinium ità implorat, ut ipsi pro nobis intercedere dignentur in cœlis, quorum memoriam facimus in terris. Hæc autem, quæ de hujus sacrificii veritate à catholicâ Ecclesiâ tradita sunt, ex Domini verbis accepit : cùm extremâ illâ nocte hæc ipsa sacra mysteria Apostolis commendans : [4] Hoc facite, inquit, in meam commemorationem.

Nota. Eos enim, quemadmodùm à sanctâ Synodo definitum est, [5] tunc sacerdotes instituit, præcipitque ut ipsi, et qui eis in sacerdotali munere successuri essent, corpus ejus immolarent et offerrent ; atque id etiam Apostoli verba ad Corinthios scripta

[1] Sess. 22. de Sacr. Missæ, c. 1. et can. 1 et 2. — [2] Trid. Synod. sess. 21. c. 3. — [3] Aug. contrà Faust. lib. 20. cap. 21.— [4] Luc., 22. 19 ; 1. Cor., 11. 24. — [5] Conc. Trid. sess. 22. c. 1.

satis demonstrant, cùm ait : [1] Non potestis calicem Domini bibere, et calicem dæmoniorum : non potestis mensæ Domini participes esse, et mensæ dæmoniorum. Ut enim pro dæmoniorum mensâ altare, in quo eis immolabatur, intelligendum est : ità etiam (ut, quod Apostolus proponit, probabili argumentatione concludatur) mensa Domini nihil aliud, nisi altare, in quo sacrificium Domino fiebat, significare potest.

ciper à la table du Seigneur et à la table des démons. Car de même que par la table des démons, il faut entendre l'autel sur lequel on leur immolait des victimes, ainsi pour que la proposition de l'Apôtre repose sur un raisonnement concluant, la table du Seigneur ne pourra signifier que l'autel sur lequel on lui sacrifie.

81. Quòd si ex veteri testamento hujus sacrificii figuras et oracula requiramus : primùm quidem de eo Malachias apertissimè vaticinatus est his verbis : [2] Ab ortu solis usque ad occasum magnum est nomen meum in gentibus : et in omni loco sacrificatur et offertur nomini meo oblatio munda : quia magnum est nomen meum in gentibus, dicit Dominus exercituum. Prætereà, hæc hostia tam antè, quàm post latam legem, variis sacrificiorum generibus prænunciata est : Etenim bona omnia, quæ iis sacrificiis significabantur, hæc una victima, tanquàm omnium perfectio et absolutio, complexa est. Verùm tamen nullâ in re ejus imaginem magis expressam licet videre, quàm in [3] Melchisedech sacrificio : ipse enim Salvator [4] sacerdotem secundùm ordinem Melchisedech se in æternum constitutum declarans, corpus et sanguinem suum in extremâ cœna sub speciebus panis et vini Deo Patri obtulit.

81. Si nous demandons à l'ancien Testament des prophéties et des figures de ce sacrifice, voici d'abord Malachie qui le prédit très-clairement en ces termes : *Depuis le lever du soleil jusqu'à son coucher mon nom est grand parmi les nations : en tout lieu on sacrifie et on offre en mon nom une victime pure ; parce que mon nom est grand parmi les nations, dit le Seigneur des armées.* Nous voyons ensuite cette même hostie prédite, soit avant soit après la loi, par les différentes espèces de sacrifices. Cette victime étant comme le complément et la fin de toutes les autres, renferme à elle seule tous les biens que ces sacrifices figuraient. Mais nulle part on n'en peut trouver une image plus frappante que dans le sacrifice de Melchisédech. Car pour nous faire bien comprendre qu'il a été fait prêtre pour l'éternité selon l'ordre de Melchisédech, notre Sauveur lui-même offre à son Père dans la dernière cène son corps et son sang sous les espèces du pain et du vin.

§ VIII.

Le Sacrifice de la Messe est le même que celui de la Croix.

82. Unum itaque et idem sacrificium esse fatemur, et haberi debet, quod in Missâ peragitur, et quod in cruce oblatum est, quemadmodum

[1] 1. Cor., 10. 21 — [2] Malach., 2. 11. — [3] Gen., 14. 18. — [4] Hebr., 7. 17 ; Ps. 109. 4.

82. Nous reconnaissons donc que le sacrifice qui s'accomplit à la messe et celui qui fut offert sur la croix ne sont et ne doivent être qu'un seul et même sacrifice, comme il n'y a qu'une seule et même victime, Jesus-Christ

Notre-Seigneur, qui s'est offert seulement une fois d'une manière sanglante sur l'autel de la croix. Car sanglante ou non sanglante, cette hostie n'en fait pas deux; ce n'est toujours qu'une seule victime dont le sacrifice se renouvelle tous les jours dans l'Eucharistie depuis que le Seigneur a porté ce commandement : *Faites ceci en mémoire de moi.*

83. Mais il n'y a jamais non plus qu'un seul et même prêtre qui est Jésus-Christ. Les ministres qui figurent dans le sacrifice, ne jouent point leur propre rôle, mais le rôle de Jésus-Christ, quand ils consacrent son corps et son sang : les paroles même de la consécration le prouvent, car les prêtres ne disent pas : « Ceci est le corps de Jésus-Christ » mais, *Ceci est mon corps.* Et c'est en représentant ainsi la personne de Jésus-Christ qu'ils convertissent la substance du pain en la véritable substance de son corps et de son sang.

84. Cela posé, il faut sans aucune hésitation enseigner avec le saint Concile que l'auguste sacrifice de la Messe n'est pas seulement un sacrifice de louanges et d'actions de grâce ou bien un simple mémorial de celui qui a été offert sur la croix, mais encore un vrai sacrifice de propitiation pour apaiser Dieu et nous le rendre favorable.

85. Si donc nous immolons et si nous offrons cette très-sainte victime avec un cœur pur, et une foi vive, et une douleur profonde de nos péchés, sans nul doute nous obtiendrons miséricorde de la part du Seigneur et le secours de sa grâce dans nos besoins. L'odeur de cette victime fait tellement les délices de notre Dieu, que pour elle il accorde les dons de la grâce et du repentir et qu'il pardonne les péchés. Aussi l'Eglise dit-elle dans une de ses prières solennelles : « Autant de fois nous célébrons la mémoire de cette victime, autant de fois nous opérons

una est et eadem hostia, Christus videlicet Dominus noster, qui seipsum in arâ crucis semel tantummodò cruentum immolavit. Neque enim cruenta et incruenta hostia duæ sunt hostiæ, sed una tantùm, cujus sacrificium, postquàm Dominus ità præcepit : [1] Hoc facite in meam commemorationem, in Eucharistiâ quotidiè instauratur.

83. Sed unus etiam, atque idem sacerdos est Christus Dominus : nam ministri, [2] qui sacrificium faciunt, non suam, sed Christi personam suscipiunt, cùm ejus corpus et sanguinem conficiunt, id quod et ipsius consecrationis verbis ostenditur; Neque enim sacerdos inquit : Hoc est corpus Christi; sed, hoc est corpus meum : personam videlicet Christi Domini gerens, panis et vini substantiam in veram ejus corporis et sanguinis substantiam convertit.

84. Quæ cùm ità sint, sine ullâ dubitatione docendum est, id quod etiam sancta Synodus [3] explicavit, sacrosanctum Missæ sacrificium esse non solùm laudis, et gratiarum actionis, aut nudam commemorationem sacrificii, quod in cruce factum est : sed verè etiam propitiatorium sacrificium, quo Deus nobis placatus et propitius redditur.

85. Quare si puro corde et accensâ fide, et intimo nostrorum scelerum dolore affecti hanc sanctissimam Hostiam immolemus, et offeramus : dubitandum non est quin [4] misericordiam in Domino consecuturi simus, et gratiam in auxilio opportuno, hujus enim victimæ odore ità delectatur Dominus, ut gratiæ et pœnitentiæ donum nobis impertiens peccata condonet. Quamobrem et solemnis est

[1] 1 Luc., 22. 19; 1. Cor., 11. 24. — [2] Chrysost. hom. 2. in 2. ad Timoth. et hom. de prod. Judæ Ambr. lib. 4. de Sacram. c. 4. — [3] Trid. sess. 22. de Sacrif. Miss. c. 2. et can. 3. — [4] Hebr. 4. 16

illa Ecclesiæ precatio : [1] Quoties hujus hostiæ commemoratio celebratur, toties opus nostræ salutis exercetur, nimirùm uberrimi illi cruentæ hostiæ fructus per hoc incruentum sacrificium ad nos manant.

l'œuvre de notre salut. » Car tous les mérites si abondants de la victime sanglante découlent sur nous par ce sacrifice non sanglant.

86. Deindè verò hujus sacrificii eam vim esse, Parochi docebunt, ut non solùm immolanti [2] et sumenti prosit; sed omnibus etiam Fidelibus, sive illi nobiscum in terris vivant, sive jam in Domino mortui, nondùm planè expiati sint. Neque enim minùs ex Apostolorum certissimâ traditione pro his utiliter offertur, quàm pro vivorum peccatis, pœnis, satisfactionibus ac quibusvis calamitatibus et angustiis.

86. Enfin telle est la vertu de ce sacrifice, et les Pasteurs doivent l'enseigner, qu'il profite non-seulement à celui qui l'immole et à celui qui y participe, mais encore à tous les Fidèles, soit qu'ils vivent encore avec nous sur la terre, soit que déjà morts dans le Seigneur ils ne soient cependant pas encore complétement purifiés. Car c'est une tradition très-certaine des Apôtres qu'il s'offre avec autant d'avantage pour ceux-ci que pour les péchés, les peines, les satisfactions et tous les genres de calamités et d'afflictions des vivants.

87. Ex quo facilè perspicitur omnes missas communes censendas esse, ut quæ ad communem omnium Fidelium utilitatem et salutem pertineant.

87. Ce qui montre très-bien que toutes les messes doivent être considérées comme universelles, et comme applicables au bien et au salut commun de tous les Fidèles.

§ IX.

Cérémonies de la Messe.

88. Habet autem hoc sacrificium multos, eosque maximè insignes ac solemnes ritus quorum nullus supervacaneus, aut inanis existimandus est; verùm omnes eò spectant, ut et tanti sacrificii majestas magis eluceat, et salutaribus mysteriis intuendis ad rerum divinarum, quæ in eo sacrificio occultæ sunt, contemplationem Fideles excitentur. Sed de his nihil est ut plura dicamus : tum quia hoc argumentum longiorem explicationem postulare videtur, quàm propositæ institutioni conveniat : tum quia innumerabiles penè libellos, et commentarios, qui de hâc re à piis et

[1] Secreta Dom. 9. post Pentec. — [2] Trid. Syn. sess. 22. cap. 206.

88. Ce sacrifice réunit un grand nombre de cérémonies des plus importantes et des plus majestueuses, dont aucune ne doit être regardée comme vaine et superflue. Toutes ont pour but de faire briller davantage la grandeur d'un si auguste sacrifice et de porter les Fidèles par ces signes salutaires et mystérieux qui frappent la vue, à la contemplation des choses divines qui sont voilées dans le sacrifice. Mais nous ne croyons pas devoir nous arrêter plus longtemps sur cette matière, elle demanderait des développements trop étendus pour le plan que nous nous sommes proposé; les Prêtres d'ailleurs ont sous la main des traités et des commentaires presque

innomblables, écrits par des personnes très-pieuses et très-savantes. Ce sera donc assez pour nous d'avoir expliqué avec la grâce de Dieu, les principaux points de doctrine qui concernent la sainte Eucharistie soit comme Sacrement soit comme sacrifice.

doctissimis viris conscripti sunt, sacerdotes in promptu habebunt. Hactenùs igitur satìs fuerit, earum rerum quæ ad Eucharistiam, tum quâ Sacramentum, tum quâ sacrificium sit, pertinent, potiora capita, juvente Domino exposuisse.

FIN DU PREMIER VOLUME.

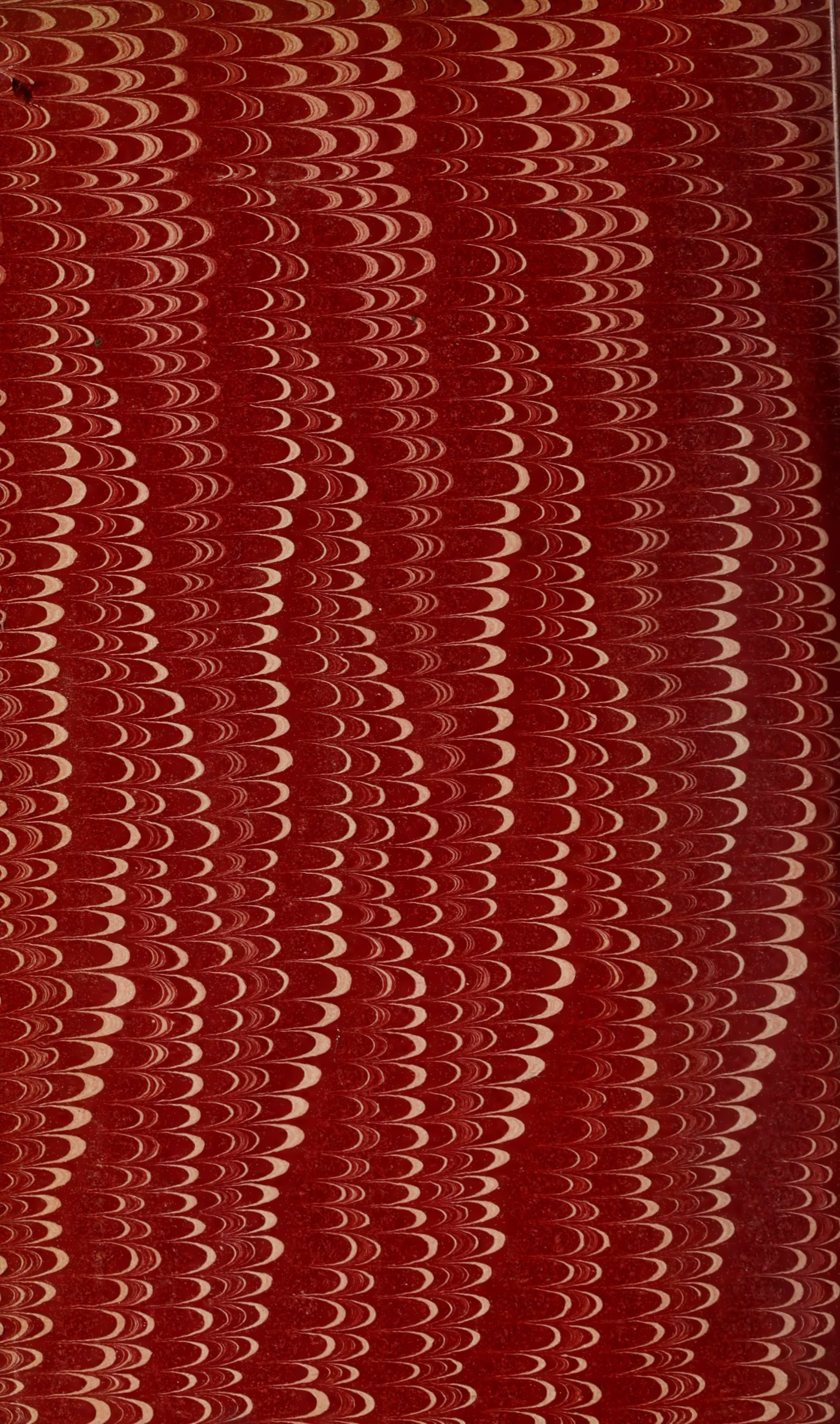
TABLE

DU PREMIER VOLUME

PREMIÈRE PARTIE.

DEUXIÈME PARTIE.

Paris. — J. Mersch, imp., 4bis, Av. de Châtillon.




BX 1958 .F8 1905 v.1 SMC
Catholic Church.
Catechisme du Concile de
Trente 47076426

